VILLE DE
PARIS



©Marc Verhille/Mairie de Paris

Mardi 30 août 2022

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 5, mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8

JUILLET 2022

Table des matières

Ouverture de la séance. ... 3

Félicitations. ... 3

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. ... 3

Adoption d'un compte rendu. ... 3

Débats budgétaires. ... 3

2022 DFA 8 - Budget supplémentaire 2022 du budget général de la Ville de Paris. ... 3

DFA 8-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022. ... 3

DFA 8-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022. ... 3

Voeu déposé par l'Exécutif. ... 3

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux priorités de la Ville et à la mise en œuvre d'une budgétisation cohérente dès 2023. ... 3

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des recettes de la Ville de Paris. ... 3

2022 DFA 9 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement. - 2nde délibération. ... 4

2022 DPE 24 - Budget annexe de l'Eau. - Budget supplémentaire 2022. ... 4

2022 DPE 23 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget supplémentaire 2022. ... 4

2022 DSOL 34 - Budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. ... 4

2022 PP 69 - Budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police pour 2022. ... 4

2022 DFA 32 - Budget supplémentaire 2022 - Emplois. ... 4

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la déprécarisation des agents de la Ville de Paris. ... 4

Souhaits de bienvenue. ... 8

Débats budgétaires (suite). ... 9

Salutations. ... 28

Débats budgétaires (suite). ... 28

Compte rendu de la 8e Commission. ... 38

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17e. ... 39

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'hygiène et la propreté des campements des personnes sans-abris. ... 41

2022 DDCT 85 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur Paris à 50° degrés : les politiques dédiées à l'adaptation de Paris aux super vagues de chaleur. ... 42

2022 DLH 150 - Subvention (344.800 euros) et avenant 2022 à la convention du 9 avril 2021 entre la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat. ... 49

Suspension et reprise de la séance. ... 51

2022 SG 57 - Communication : l'avenir du boulevard périphérique. ... 51

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur les constructions aux abords et au-dessus du périphérique. ... 51

Voeu déposé par l'Exécutif. ... 51

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération s" relatif à la baisse de la vitesse afin de lutter contre les pollutions. ... 51

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux études concernant les reports de circulation automobile. ... 51

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'alternatives à la circulation automobile. ... 51

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des mesures sociales de la Zone à Faible Émission. ... 51

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude sur la couverture des espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique. ... 51

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement d'écrans acoustiques. ... 51

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'homogénéisation du nombre de voies à 2x3 voies. ... 52

Rappel au règlement. ... 72

2022 SG 57 - Communication : l'avenir du boulevard périphérique (suite). ... 72

2022 DTEC 5 - Paris Action Climat Biodiversité. ... 77

2022 DTEC 26 - Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore, version finale après consultation du public. ... 79

2022 DTEC 27 - Convention-cadre d'expérimentation pour la récupération de particules de frein sur une benne à ordures ménagères. ... 89

2022 DVD 68 - Distribution de la chaleur à Paris. - Avenant n° 12 fixant les barèmes de raccordement dans la convention avec la CPCU. ... 90

2022 DVD 69 - Réseau de chaleur parisien. - Classement et définition de la zone développement prioritaire. ... 90

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'une politique de santé environnementale face aux épisodes de canicule. ... 96

2022 DEVE 37 - Adhésion (1.250 euros) à deux structures œuvrant dans le domaine de la biodiversité et du bien-être animal, "F.R.B." et "F.E.A.". ... 96

2022 DEVE 39 - Convention pour la réalisation et le financement des travaux de réfection et d'entretien

pendant un an des jardinières situées allée Claude-Levi-Strauss au droit du lot T6C (13e). 98

2022 DEVE 45 - Adhésion (4.215 euros) à l'association "Union internationale pour la conservation de la nature" (U.I.C.N.) œuvrant dans le domaine de la biodiversité. 98

2022 DEVE 47 - Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association "Faune Alfort". 101

2022 DEVE 50 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Gamelles Pleines Grand Paris". 102

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préservation des arbres se trouvant dans le périmètre du réaménagement de la Porte de la Villette. 103

Vœu déposé par l'Exécutif. 103

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'implantation d'un parc canin sur la place Mazas. 104

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la remise en état des abords de l'Accor Arena de Bercy. 105

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate" (12e). 105

Voeu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la taille des haies et au respect de la période de nidification des oiseaux. 106

2022 DAE 2 - Conventions et subventions (590.000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire. 108

2022 DEVE 49 - Subventions accordées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre du plan de sortie des plastiques. 110

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la limitation de l'usage du plastique dans les plateaux repas fournis par la Ville de Paris. 110

2022 DEVE 53 - Subventions (74.026 euros en investissement) aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'AMI de lutte contre le gaspillage alimentaire. 113

Compte rendu de la 1ère Commission. 114

2022 DAE 16 - Subvention de fonctionnement (4.371.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (3e). 115

2022 DAE 110 - Subvention (160.000 euros) et avenant à la CPO 2022-2024 avec l'association "l'Ecole de la 2e Chance" dans le cadre de "Boost Emploi". 116

2022 DAE 122 - Subvention (246.576 euros) à l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences" (EPEC) (10e) pour le projet AVEQ "Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers" et convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025. 118

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une étude d'impact en matière d'insertion par l'activité économique et de lien social de "Lulu dans ma rue". 119

Vœu déposé par l'Exécutif. 119

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la grève des travailleurs sans papier de la Poste. 122

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de la Bibliothèque nationale de France. 123

2022 DAJ 8 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur le logo Fluctuat Nec Mergitur avec la société "Tabernae". 124

2022 DRH 66 - Attribution d'une prime de revalorisation à certains personnels de la Ville de Paris relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. 125

Suspension et reprise de la séance. 126

2022 DRH 46 - Présentation du Rapport social unique. 126

2022 DRH 58 - Versement d'une subvention de fonctionnement 2022 et convention passée avec l'association "Paris et Compagnie" (19e). 130

2022 IG 1 - Rapport annuel d'activité de l'Inspection générale pour l'année 2021. 131

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conditions de travail lors des épisodes caniculaires. 133

2022 DDCT 71 - Opération "Paris sous les étoiles" 2022. 135

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture du Lido. 135

2022 DAE 34 - Subvention de fonctionnement (70.000 euros) et convention avec "Agoranov". 137

2022 DAE 55 - Subvention de fonctionnement (90.000 euros) et convention avec "Paris Biotech Santé". 139

2022 DAE 68 - Budget participatif 2021. - Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec l'association "Loisirs résidentiels des mariniers" (LOREM) dans le cadre du projet "Construisons la solidarité par de nouveaux lieux" (14e). 140

2022 DAE 100 - Convention Fonds parisien pour l'innovation entre la Ville de Paris et "Bpifrance", abondement du fonds (1.200.000 euros) et règlement du label du fonds parisien pour l'innovation. 141

2022 DAE 1 - Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022. 143

2022 DAE 5 - Subventions (758.000 euros) à onze organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 144

2022 DAE 59 - Convention d'occupation du domaine public pour une structure d'insertion par l'activité économique sur la moitié sud du parking du centre sportif Louis Lumière (20e). 146

2022 DAE 53 - Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros) et modification du règlement. 147

2022 DAE 52 - Subvention (80.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art. 148

2022 DU 74 - Prix de la terrasse parisienne pour 2022. 149

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation. 152

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un usage harmonieux des terrasses estivales. 152

2022 DFA 16 - Convention d'occupation du domaine public avec la R.A.T.P. relative à l'exploitation de dispositifs publicitaires sur les quais parisiens du réseau de tramway.....155

2022 DFA 27 - Autorisation de cession de certificats d'économies d'énergie (CEE) détenus par la Ville.....156

2022 DFA 35 - Dotation d'équilibre exceptionnelle versée à la Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2022.....158

2022 DFA 40 - Signature des trois avenants transactionnels entre l'entreprise "CAAHMRO Groupe" et la Ville de Paris relativement à l'indemnisation des coûts liés à la hausse exceptionnelle des matières premières.....159

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au rétablissement de la Commission d'anticipation des achats.....159

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux aides publiques versées au secteur privé.....160

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage aux morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles.....162

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au monument dédié aux policiers municipaux dans le cimetière du Montparnasse.....163

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan annuel des dépenses liées au recours à des cabinets de conseil.....164

Compte rendu de la 2e Commission.....165

2022 DAC 380 - Subventions (54.950 euros) à vingt associations mémorielles et convention avec l'Amicale du camp de concentration de Dachau.....166

2022 DAC 385 - Acquisition de droits d'exploitation non commerciale pour le documentaire "Simone Veil et ses sœurs, nées Jacob".....167

2022 DAC 500 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la FEDIP au 27, rue Saint-Pétersbourg (8e).....168

2022 DEVE 32 - Dénomination "jardin de la Saint-Barthélemy", place du Louvre (Paris Centre).....169

2022 DEVE 54 - Dénomination "jardin Monica Vitti" attribuée au jardin de l'Hôtel-de-Sens (Paris Centre).....171

2022 DJS 110 - Attribution de la dénomination Louise Jacobson à l'antenne du Centre Paris Anim' Bessie Smith, située 91, rue Claude-Decaen (12e).....173

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Jean de Bueil.....174

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Federico Martin Aramburu (6e).....175

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Nicole Maestracci.....175

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mémoire de Paulin Enfert (1853-1922).....176

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à la mémoire de Radhia Novat, dite "Miss.Tic".....177

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif aux œuvres de Miss.Tic dans Paris.....177

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une dénomination en hommage à Miss.Tic.....177

Vœu déposé par l'Exécutif.....177

Dépôt de questions d'actualité.....181

Suspension et reprise de la séance.....181

II - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative aux équipements sportifs de proximité.....181

Rappel au règlement.....183

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'application de la charte sociale dans le cadre des travaux engagés pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024.....184

III - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à M. le Préfet de police relative à l'agression dont ont été victimes des jeunes militant.es écologistes le 26 mars 2022, lors de la campagne présidentielle, et à son traitement par les services de police.....186

IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris sur l'accessibilité à Paris.....187

V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative au plan de mobilisation d'urgence pour les crèches.....189

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la protection des mineurs.....191

Rappel au règlement.....193

VII - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux amendes infligées aux jeunes des quartiers populaires.....194

VIII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris relative aux Jeux olympiques.....195

2022 Changer Paris 1 - Façonner la ville de Paris au service des familles.....197

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication d'une étude sur les déplacements des familles parisiennes.....197

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et "Génération.s" relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Lucienne Daniel, épouse Miltsztayn "Juste parmi les Nations".....208

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au monument aux victimes d'Afrique du Nord, parc de la Butte du Chapeau Rouge.....209

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transmission de la mémoire de la rafle du Vélodrome d'Hiver.....210

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Antoine Alleno (7e).....211

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Christian Millau.....212

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Claude Rich.....212

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Louis Braille. 213

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'un site sportif parisien en hommage aux victimes du massacre de Munich en 1972. 214

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Archag Tchobanian (9e). 215

Information sur la séance. 216

2022 DAC 43 - Subvention (637.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "Théâtre Paris 14" (14e). 216

2022 DAC 115 - Subvention (14.192.000 euros) et avenant avec l'association "Théâtre musical de Paris" (Paris Centre). 218

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la direction artistique du théâtre du Châtelet. 218

2022 DAC 141 - Subvention (2.280.000 euros) et avenant à la convention avec la société "Madline". 220

2022 DAC 201 - Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la gestion d'espaces temporaires aAtistiques - AGETA / Collectif Curry Vavart (18e, 20e). 221

2022 DAC 205 - Subvention (17.000 euros) à l'association "Le M.U.R." Modulable Urbain Réactif (11e). 223

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la subvention allouée à l'association "Musique Sacrée à Notre Dame de Paris" 224

2022 DAC 310 - Subventions (56.000 euros) à 7 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte. 224

2022 DAC 384 - Subvention (2.038.805 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Musée d'art et d'histoire du Judaïsme" (Paris Centre). 225

2022 DAC 585 - Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement. 227

2022 DAC 674 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et MCH Group France SAS pour la manifestation Paris + par Art Basel. 228

2022 DICOM 14 - Conventions de mécénats et de partenariats en soutien de l'opération Nuit Blanche. 230

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'événements sur le périphérique. 230

2022 DTEC 33 - Subvention (50.000 euros) à un projet d'intervention (fresques) d'art urbain dans le tunnel des Tuileries (1er). 233

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des tarifs réduits dans les cinémas pour les personnes vulnérables en période de vague de chaleur. 235

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Cité du Théâtre. 237

2022 DAC 379 - Subvention (3.000 euros) à la Fondation du Patrimoine. 238

2022 DAC 382 - Conventions de partenariat entre la Ville de Paris, la Société des Fontaines Wallace, GHM-Eclatec et "Eau de Paris" dans le cadre des commémorations du 150e anniversaire des Fontaines Wallace. 239

2022 DICOM 13 - Convention de mécénat pour les travaux de réaménagement des abords de Notre-Dame de Paris avec Orange 241

Compte rendu de la 3e Commission. 243

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la coordination des travaux de voirie. 244

2022 DAE 137 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (1.000 euros). 246

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exonération temporaire de la Taxe locale durant les travaux du Tramway. 246

2022 DVD 22 - Prolongement de la ligne 14. - Pôle Maison Blanche (13e). - Aménagement du parvis. - Convention de financement avec la Société du Grand Paris et convention avec la R.A.T.P. pour la maitrise d'ouvrage. 247

2022 DVD 26 - La Ville logistique. Repenser la logistique urbaine à Paris. - Stratégie 2022-2026. - Approbation du plan d'action. 247

2022 DVD 62 - Contrat de concession de service d'opérations de retrait-destruction-revalorisation des véhicules abandonnés en fourrière. 254

2022 DVD 74 - Parcs de stationnement Porte de Versailles (15e), Charléty Coubertin et Charléty Thomire (13e). - Principe de délégation de service public pour la modernisation du parc Charléty Coubertin. 255

2022 DVD 78 - Abords du Carrousel du Musée du Louvre (1er). - Convention d'offre de concours avec l'Établissement Public du Musée du Louvre. 256

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation sur la place du Carrousel et à l'ouverture des grilles des guichets du Louvre. 256

2022 DVD 89 - Reprise des études de consolidation du scenario préférentiel retenu à la suite des études d'opportunité et de faisabilité de l'insertion urbaine de la station La Chapelle de la ligne 2 du métro. 258

2022 SG 56 - Rapport C.R.C. sur la gestion du stationnement concédé par la Ville de Paris concernant les exercices 2015 et suivants. 259

Suspension et reprise de la séance. 266

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux modifications des arrêts et des lignes de bus 38 et 252 266

Vœu déposé par Mmes BÜRKLI, LELIÈVRE et M. GOVCIYAN relatif au code de la rue inscrit au plan vélo 2021-2026. 267

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux aménagements de la coronapiste de la rue de Vaugirard. 268

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un état des lieux des places de stationnement annoncé à l'issue des États-généraux du stationnement. 268

2022 DPMP 3 - Conventions annuelles d'objectifs, conventions pluriannuelles d'objectifs, avenants et subvention (303.700 euros) avec 11 associations de prévention de la récidive et de la radicalisation. 269

2022 PP 82 - Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur T. L. 270

2022 PP 83 - Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Q. P. 270

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs de police du commissariat du 17e. 273

Vœu déposé par l'Exécutif. 273

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette alimentaire dans le 17e. 275

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage. 276

Compte rendu de la 4e Commission. 278

2022 DGGP 5 - Avenant n° 1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif "Pass Numérique" entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. 279

2022 DSOL 20 - Subventions (6.341.099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global. 281

2022 DSOL 24 - Subventions (3.735.031 euros) à 8 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 14 "Espaces Solidarités Insertion" (ESI) et 1 volet protection de l'enfance. 283

2022 DSOL 57 - Subventions (539.330 euros) et conventions avec quatre organismes pour la gestion de deux centres d'hébergement, d'une maraude et d'un accueil de jour pour jeunes en situation de précarité. 284

2022 DSOL 58 - Accueil, hébergement et accompagnement de femmes à la rue. - Subvention de fonctionnement (754.388 euros) et subvention d'investissement (200.000 euros). 285

2022 DSOL 65 - Adoption du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.). 286

2022 DSOL 74 - Convention des services communs de la Direction des Solidarités. 290

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux bains douches et à la création d'un groupe de travail inter-commissions sur l'hygiène en ville. 291

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif "Paris Adresse" du C.A.S.-V.P. 292

2022 DSOL 53 - Subventions (19.800 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs. 294

2022 DSOL 62 - Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie". 294

2022 DDCT 19 - Subventions (148.000 euros) à 9 associations au titre des droits humains. 296

2022 DDCT 28 - Subvention (325.500 euros) à 31 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBTQI+. 297

2022 DDCT 29 - Subventions (151.843 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. 300

Suspension et reprise de la séance. 300

Rappel au règlement. 300

2022 DDCT 29 - Subventions (151.843 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. (Suite). 301

Suspension et reprise de la séance. 301

2022 DDCT 29 - Subventions (151.843 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. (Suite). 301

2022 DGRI 17 - Subventions (106.000 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international. 302

2022 DSP 8 - Subvention (28.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Actions Traitements" (20e). 304

2022 DSP 9 - Subvention (28.000 euros) à l'association "Oppelia" et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la R.A.T.P. 306

2022 DSP 40 - Subvention (25 000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association "LE 190" (11e). 308

2022 DSP 43 - Subvention (65.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" (4e). 310

2022 DSP 47 - Dotations (1.805.347 euros) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. 311

2022 DSP 51 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Act Up - Paris" (19e). 313

2022 DSP 52 - Subvention d'investissement (6.903 euros) et convention avec l'association "Le Bus des Femmes" (20e). 313

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet de centre de soins de Chardon-Lagache. 315

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif à l'avenir des centres de santé de la Croix-Rouge de Paris. 316

Suspension et reprise de la séance. 317

Compte rendu de la 5e Commission. 317

2022 DCPA 16 - Création d'un équipement mixte crèche/annexe CMA11 au sein de l'ancienne école maternelle Piver. - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération. 318

2022 DLH 140 - Signature du Programme d'Intérêt Général (PIG) "Éco-rénovons Paris 2" avec l'État et l'Anah, approbation du règlement municipal des aides à l'habitat privé et avenants 2022-8 et 9 à la convention. 320

2022 DDCT 72 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe). 324

2022 DDCT 78 - Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens. - Subventions (101.500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets. 324

2022 DDCT 79 - Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires. - Subventions à 6 associations. 326

2022 DLH 48 - Protocole d'accord transactionnel au marché O.A.H.D. 5. 328

2022 DLH 115 - Contribution financière (300.000 euros) à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire. 330

2022 DLH 142 - Location de l'immeuble 135, boulevard de Ménilmontant (11e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 331

2022 DLH 148 - Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. 331

2022 DLH 152 - Location de l'immeuble 25-27, rue Mercoeur (11e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique. 333

2022 DLH 153 - Location de l'immeuble 44, avenue de Clichy (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 333

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au coût des loyers. 333

Souhaits de bienvenue. 335

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'hébergement d'urgence et la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion. 335

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement d'urgence à Paris. 335

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan de la typologie de type de logements sociaux créés année par année depuis 2012. 337

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prolifération de rats au sein du patrimoine des bailleurs sociaux. 338

Vœu déposé par l'Exécutif. 338

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au renforcement des contrats de maintenance des ascenseurs des bailleurs. 340

Vœu déposé par l'Exécutif. 340

2022 DU 4 - Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e). - Déroulement et conclusions du comité citoyen. - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique dans la perspective de la modification de la Z.A.C. 341

2022 DU 44 - Ensemble Immobilier dit "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier". - Offre de concours au bénéfice du Syndicat Mixte des Eaux de l'Auvezère et approbation d'une convention d'objectifs. 348

2022 DU 62 - Porte de la Villette (19e). - Projet R.A.T.P. Habitat. - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire. 349

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des arbres d'alignement du boulevard de la Villette (19e). 349

2022 DU 86 - Aménagement de la zone Rouvray /parc de la Villette (19e). - Transfert de la darse propriété de l'État au profit de la Ville. - Transfert de la halle propriété de la Ville au profit de l'État. 352

2022 DU 87 - Maine-Montparnasse (14e et 15e). - Projet PRD Montparnasse. - Convention de projet urbain partenarial avec la SCI PRD Montparnasse. - Étude d'impact et demande de permis de construire. 353

2022 DU 92 - Vente à Aximo d'un lot de copropriété au 24, avenue Claude-Vellefaux / 13, rue Jean et Marie Moinon (10e). 356

2022 SG 37 - Rapport de la C.R.C. relatif à la gestion de la Ville de Paris en tant que territoire de la Métropole du Grand Paris concernant les exercices 2016 et suivants. 356

2022 SG 38 - Rapport de la C.R.C. relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris sur la gestion de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) "Paris Rive gauche". 359

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en œuvre du sursis à statuer pour le projet du couvent Reille et son espace vert protégé. 362

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la redéfinition du projet de la Cité Universelle Porte de Pantin. 363

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux pratiques en matière de publicité dans l'espace public. 364

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la participation de la Ville de Paris au Marché international des professionnels de l'immobilier. 365

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transformation de logements en bureaux au 42, avenue de Villiers (17e). 366

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au recours au sursis à statuer dans le cadre de la révision du P.L.U. 366

Vœu déposé par l'Exécutif. 366

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux "dark stores" et à la mise en place d'une réglementation. 368

2022 DTEC 19 - Adhésion de la Ville de Paris à trois chartes dans le cadre de la lutte contre le plastique à usage unique : Charte des fleuves sans plastique, Plastic Smart Cities et One Ocean Summit. 369

Compte rendu de la 6e Commission. 370

2022 DDCT 30 - Subventions (341.000 euros) à 13 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains. 371

2022 DDCT 31 - Subventions (50.000 euros) à 15 associations au titre du genre dans l'espace public. 373

2022 DJS 84 - Subventions (252.000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport. 376

2022 DJS 85 - Subventions (226.000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. 378

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation de l'enveloppe consacrée au dispositif "Paris Jeunes Vacances". 381

2022 DASCO 19 - Subvention à "Loisirs Pluriel de Paris 13" (100.000 euros) et subvention (100.000 euros) et avenant avec "Loisirs Pluriel de Paris 19" pour le fonctionnement de centres de loisirs pour enfants handicapés et valides. 382

2022 DASCO 36 - Soutien de la Ville de Paris à l'opération "Colos apprenantes". - Convention avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiales. 383

2022 DASCO 37 - Caisses des écoles et collèges publics. - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges. 385

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au transfert de la restauration scolaire du collège Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e. 385

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17e. 385

2022 DASCO 62 - Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome. - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023. 387

2022 DASCO 65 - Subvention (90.000 euros) avec convention d'objectifs à l'association "Yes We Camp" pour le projet "Pérennisation de la gestion partagée du tiers-lieu Académie du Climat".....388

2022 DFPE 147 - Expérimentation concernant l'organisation de l'exercice des missions d'agrément et de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant et des assistant.e.s maternel.le.s et familiales.....390

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens humains dans les écoles. 390

2022 SG 39 - C.R.C. - "Suivi des recommandations 2022 : Protection de l'enfance, gouvernance des caisses des écoles, gestion de l'établissement public de "Paris Musées".....391

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la communication sur les classes de découverte.....393

Vœu déposé par l'Exécutif. 393

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au dispositif "Génération Vélo".....394

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fourniture des goûters dans les écoles maternelles.....395

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fourniture des goûters dans les écoles maternelles.....396

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de l'organisation du temps périscolaire. 398

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation par article des subventions dans les délibérations. 399

2022 DFPE 10 - Subvention (80.467 euros), avenant n° 1 à l'association "Crèche Gan Esther" (19e) pour la crèche collective (19e). 400

2022 DFPE 11 - Subvention (119.570 euros), avenant n° 1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association "Ohel Esther" (19e) pour la halte-garderie "Ohel Léa" (19e).....400

2022 DFPE 79 - Subventions (91.310 euros), avenant n° 1 et convention avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).....400

2022 DFPE 98 - Subvention (127.277 euros), avenant n° 1 à l'association "Institutions Ganone Yad" (4e) pour la crèche collective sise 145, rue Saint-Maur (11e). 400

2022 DFPE 99 - Subvention (145.959 euros), avenant n° 1 à l'association "Ozar Hatorah Paris 11 Crèche" (11e) pour la structure multi-accueil sise 40, rue de l'Orillon (11e).....400

2022 DFPE 100 - Subvention (261.073 euros), convention et avenant n° 1 à l'associaton "Ozar Hatorah Paris 13 Crèche" pour la structure multi-accueil sise 31, rue des Cordelières (13e). 400

2022 DFPE 103 - Subvention (641.212 euros), avenant n° 1 avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance..... 400

2022 DFPE 111 - Subventions (468.848 euros), avenant n° 1 à l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses deux établissements de petite enfance. 400

2022 DFPE 113 - Subvention (623.688 euros), avenant n° 1 avec l'association "Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants" (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance. 401

2022 DFPE 121 - Subvention (104.311 euros), avenant n° 1 avec l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour la crèche collective "Haya Mouchka" (19e). 401

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture de multi-accueils en plein air. 409

Suspension et reprise de la séance. 409

2022 DAE 66 - Convention d'occupation du domaine public, local situé 63, allée Paris - Ivry (13e) avec l'association "Les Amis de l'ESSpace". 409

2022 DAE 89 - Subventions (460.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs, dans le cadre du dispositive "Kit Asso 3". 411

2022 DAE 123 - Subvention (14.600 euros) et convention avec l'association "Noria Research"..... 412

2022 DAE 146 - Subvention au CROUS de Paris (650. 000 euros) dans le cadre de la convention de mandat : AILE, Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants. 413

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la situation de la résidence universitaire Concordia, 41, rue Tournefort (5e). 414

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des mineurs non accompagnés. 416

Compte rendu de la 7e Commission. 418

2022 DGRI 3 - Subventions et évaluation (1.621.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 16 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international..... 419

2022 DGRI 16 - Subventions (59.900 euros) et conventions à 11 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris. 421

2022 DGRI 37 - Subvention (50.000 euros) et convention avec "Action Contre la Faim" pour un projet d'urgence en Afghanistan. 422

2022 DGRI 42 - Subvention (8.500 euros) et conventions avec l'association "Primavera Cinema", pour le Festival "Dolcevita sur Seine" et pour l'exposition "Rome : (cine)città eterna". 424

2022 DGRI 43 - Subvention (5.000 euros) et convention à l'association "Les Écrans de la Paix" pour son projet à Raqqa. 424

2022 DGRI 45 - Signature d'un pacte d'amitié entre la Ville de Paris et la Ville de Kyiv..... 425

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango. 428

2022 DJS 119 - Subvention (142.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec "Le Paris 13 Atletico" au titre de l'année 2022. 429

2022 DJS 125 - Terrain d'éducation physique (T.E.P.) situé au 115-119, rue de Castagnary (15e). - Avenant n° 2 relatif à la résiliation transactionnelle et amiable de la CODP. 430

2022 DJS 111 - Attribution de la dénomination Angélique Duchemin au T.E.P. des Amandiers sis 21, rue des Cendriers (20e). 431

2022 DJS 126 - Attribution de la dénomination Michel Provost à la piste d'athlétisme entourant le stade de football des Pelouses d'Auteuil, situé avenue du Maréchal Franchet d'Esperey (16e). 432

2022 DU 95 - Dénomination Esplanade Alice Milliat (18e). 434

Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à Alice Milliat, grande figure du féminisme international. 434

2022 SG 46 - Agrément et approbation de la nouvelle dénomination de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18e). 438

2022 SG 48 - Subvention (20.000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme "Transformations Olympiques". 443

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement du développement des sports urbains à Paris. 443

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'interdiction de logos de marques commerciales sur des équipements sportifs. 445

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réservation de places aux licenciés des clubs sportifs parisiens lors des J.O.P. 2024. 446

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au pavoisement de la Ville aux couleurs olympiques et à la mobilisation des Parisiens en vue des J.O.P. 2024. 447

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques. 448

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réaffectation d'épreuves olympiques non affectées dans Paris. 450

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une charte pour le respect de la laïcité et des principes républicains avec les partenaires de la Ville de Paris. 451

2022 DJS 16 - Subventions (62.550 euros) à neuf associations sportives dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (16e). 452

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au centre d'arts martiaux Fair Play Sport (20e). 454

Vœu déposé par Mme SIMONNET et les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au Dojo - centre d'arts martiaux Fair play Sport (20e). 454

Vœu déposé par l'Exécutif. 454

2022 DDCT 38 - Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8e arrondissement. 457

2022 DDCT 41 - Subventions (17.750 euros) à six associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (11e). 457

2022 DDCT 45 - Subventions (20.000 euros) à 23 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (15e). 457

2022 DDCT 76 - Subventions (115.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 25 associations. 460

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à la création de cartes "d'habitant" des arrondissements de Paris. 460

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'action de la Ligue de l'enseignement à Paris. 460

2022 DDCT 77 - Subventions (100.000 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du budget participatif. 463

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 465

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 466

Clôture de la séance. 466

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. 467

QE 2022-12 - Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE à Mme la Maire de Paris relative au projet de transformation de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. 467

QE 2022-13 - Question de Mme Carline LUBIN-NOËL et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au fonds d'investissement sur l'économie sociale et solidaire. 467

QE 2022-14 - Question de Mmes Léa VASA, Fatoumata KONÉ, M. Émile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la tenue du Congrès mondial de l'Immobilier dans la salle du Conseil de Paris. 467

QE 2022-15 - Question de Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au déplacement d'une délégation en Arménie et aux subventions accordées par la Ville dans le cadre de sa Délégation générale aux Relations internationales et de sa participation à l'A.I.M.F. 468

QE 2022-16 - Question de Mme Léa VASA, M. Émile MEUNIER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au recrutement des architectes-voyers. 468

Votes spécifiés. 470

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 471

Comptes rendus des Commissions. 488

Listes des membres présents. 497

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 504

Tableau des votes des groupes politiques. 513

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 sur la section d'investissement. 519

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 sur la section de fonctionnement. 522

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bienvenue pour ce Conseil de Paris de juillet.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais avant toute chose féliciter, en notre nom à tous, les collègues de ce Conseil qui ont été élues députées. Je pense bien sûr à Maud GATEL et à Danielle SIMONNET. Félicitations à vous !

Je veux saluer également tous les élus, qui ont été candidats et qui n'ont pas eu le même succès, mais ils ont été courageux de porter leurs convictions et leur couleur dans ces élections législatives. On peut les applaudir aussi.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vais vous demander de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2022 DAJ 16. Il s'agit de la signature d'un protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation d'une victime de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019.

Je vous propose de vous prononcer, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée à l'unanimité.

Ce projet de délibération DAJ 16 sera donc inscrit en 1ère Commission.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 31 mai, 1er et 2 juin 2022 a été publié.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas, il est donc adopté.

Je vous remercie.

Débats budgétaires.

2022 DFA 8 - Budget supplémentaire 2022 du budget général de la Ville de Paris.

DFA 8-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022.

DFA 8-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux priorités de la Ville et à la mise en œuvre d'une budgétisation cohérente dès 2023.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des recettes de la Ville de Paris.

2022 DFA 9 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement. - 2nde délibération.

2022 DPE 24 - Budget annexe de l'Eau. - Budget supplémentaire 2022.

2022 DPE 23 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget supplémentaire 2022.

2022 DSOL 34 - Budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2022 PP 69 - Budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police pour 2022.

2022 DFA 32 - Budget supplémentaire 2022 - Emplois.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la déprécarisation des agents de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons décidé, et vous avez décidé, en Conférence d'organisation d'aborder l'examen du budget supplémentaire, comme il se doit à cette période de l'année. Ce débat intégrera le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2022 et également le budget supplémentaire emploi, ainsi que les budgets supplémentaires des états spéciaux…

Il y a un petit brouhaha. Si cela pouvait s'arrêter, ce serait plus confortable pour tout le monde. Merci.

Ainsi que les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement, des T.A.M., de l'eau, de l'assainissement, des établissements de l'A.S.E. et de la Préfecture de police. Je salue M. le Représentant du Préfet de police qui est à nos côtés, le Préfet de police étant Covid.

Je vous demande de respecter les temps de parole fixés en Conférence d'organisation. Comme vous le savez, ces temps de parole intégreront la présentation des amendements et des vœux. Comme à l'accoutumée, il n'y aura pas de reprises de parole pour commenter les amendements et les vœux au moment des votes.

Alors, je vais introduire ce débat budgétaire sur le budget supplémentaire.

Mes chers collègues, cette année aura encore été marquée par une accumulation inédite de crises qui nous ont obligés en permanence à nous adapter, notamment en ce qui concerne notre action quotidienne, mais aussi nos investissements et la mise en œuvre de nos politiques municipales.

D'ailleurs, à ce stade, je voudrais remercier très chaleureusement l'ensemble de l'Exécutif, Paul SIMONDON, Antoine GUILLOU et mon premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE. Je veux remercier l'ensemble des adjoints, des maires d'arrondissement, majorité comme opposition. Je veux aussi saluer l'agilité très grande de notre administration et remercier, à travers sa Secrétaire générale Marie VILLETTE, l'ensemble des fonctionnaires de la Ville qui ont, à chaque reprise, chaque jour, à la fois permis le pilotage et ont aussi adapté avec l'ensemble des élus. Cette équipe mérite d'être remerciée parce que, dans ce contexte très instable sur le plan budgétaire, ce sont évidemment des prouesses que nous devons réaliser.

La crise sanitaire, que nous vivons depuis maintenant deux ans, est toujours là. Elle produit toujours ses effets, notamment sur le budget de la Ville et sur son activité. Mais à la crise sanitaire s'est ajoutée la guerre en Ukraine qui provoque une inflation très forte et en particulier - ce n'est pas uniquement le cas de Paris car c'est un sujet national et mondial - des flambées sur les prix de l'énergie, mais aussi sur de très nombreux produits, des denrées, des matières premières. Cela a évidemment rendu le coût de la vie quotidienne plus difficile pour les Parisiennes et Parisiens, mais cela augmente aussi de façon considérable les charges de fonctionnement et les coûts de nos opérations d'aménagement et de construction. Nous le savons, ce n'est pas un sujet parisien stricto sensu, cependant nous sommes évidemment également concernés.

Cela a contribué, et nous le savons aussi, à diminuer très largement les marges de manœuvre qui étaient déjà limitées de toutes les collectivités territoriales et de la nôtre. C'est un sujet qui occupe aujourd'hui les débats dans toutes nos associations d'élus, ces associations qui réunissent les élus de tous bords, puisque la représentation de nos formations politiques est par définition présente sur tous les territoires. Ces sujets-là occupent l'essentiel des discussions, des décisions et mobilisations qui sont prises par nos collègues partout en France. Là aussi, c'est le cas évidemment pour Paris.

Dans ce contexte difficile, je veux à nouveau saluer toutes celles et ceux qui prennent part - je le dis, majorité comme opposition - parce qu'il y a parmi les groupes politiques la volonté d'assurer l'avenir de nos concitoyens et de leur permettre de subir le moins possible les conséquences de ces crises.

Alors que nous devons faire face à une augmentation des dépenses et à une diminution des ressources, nous nous battons, toutes et tous, pour faire vivre un service public parisien, dont nous pouvons être fiers. Dans ce contexte difficile, qui n'est en outre pas récent puisque cela fait - je le disais tout à l'heure - deux ans que notre Ville

connaît une situation budgétaire frappée de plein fouet par les crises qui se cumulent, je veux vraiment remercier l'énergie que chacun y met.

Dans le même temps, nous le savons, les dépenses de péréquation - ces dépenses qui permettent d'assurer une solidarité régionale et nationale - continuent d'augmenter pour Paris. Je l'ai déjà dit mais je le dis à nouveau ce matin : l'Etat n'a pas été à la hauteur de ses engagements jusqu'à ce jour. Nous allons bien sûr prendre attache du nouveau Gouvernement. J'ai déjà des rendez-vous prévus, notamment avec la Première Ministre, pour pouvoir engager le travail, comme il se doit dans la courtoisie républicaine et surtout dans la recherche de l'intérêt général.

Paris a été très largement sous-doté au regard d'autres grandes villes de France. Nous avons eu l'occasion de le dire souvent ici. Si je prends, par exemple, l'impact du plan de relance - nous pourrons y revenir - pour nous, il a été très faible : c'était de l'ordre d'une trentaine de millions d'euros pour la Ville de Paris sur un budget de 8 milliards annuels. Pour d'autres villes, qui pourtant ne passent pas pour les villes dans lesquelles les questions de pauvreté sont les plus pointées, je pense à Toulon, c'était 4,5 milliards d'euros de plan de relance, je pense encore à Nice où c'était 2,5 milliards d'euros. Nous voyons qu'entre nos 30 millions d'euros et les 4,5 milliards d'euros de Toulon et les 2,5 milliards d'euros de Nice, il y a un abîme que j'aurais du mal à expliquer de façon très rationnelle.

Nous avons subi la crise sanitaire de plein fouet. Je rappelle que le coût de la crise sanitaire pour la Ville est estimé à 1,2 milliard d'euros. Cette crise a bien sûr révélé la faible marge de manœuvre financière, dont disposent aujourd'hui les collectivités locales, mais aussi la difficulté de proposer des solutions concrètes pour le quotidien des citoyennes et des citoyens.

En réalité, cette situation est devenue structurelle : depuis dix ans, les nombreuses réformes fiscales, qui sont mises en œuvre par l'Etat, ont restreint les marges de manœuvre des collectivités, renforçant la centralisation et portant de ce fait atteinte au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Ce constat, dressé par Paul SIMONDON et Nicolas BONNET-OULALDJ dans le rapport que je leur ai demandé d'établir sur l'avenir des finances locales, sera présenté à la rentrée, avec des propositions très précises, mais nul doute qu'ils viendront à évoquer déjà des éléments des constats qu'ils ont pu opérer.

D'ailleurs, ces constats et ce rapport seront transmis par moi, en votre nom, à l'ensemble des députés qui siégeront à l'Assemblée nationale et bien sûr au président de la Commission des Finances pour pouvoir là aussi échanger sur la situation de nos collectivités et de notre collectivité en particulier.

Cette situation est difficilement compréhensible du point de vue politique et inacceptable du point de vue du fonctionnement des services publics. Nous avons bien sûr essayé, et nous continuerons, de sensibiliser l'Etat, de dialoguer, d'établir un dialogue responsable et respectueux, mais à ce jour nous n'avons pas encore été entendus. Peut-être que le contexte nouveau, notamment la nouvelle donne à l'Assemblée nationale, nous permettra d'obtenir des résultats.

A la recherche constante de dialogue avec l'Etat, nous complétons notre méthode. Nous la complétons notamment en allant devant les tribunaux pour faire valoir les droits des Parisiennes et des Parisiens. Nous avons d'ailleurs enregistré un premier succès de taille - tout comme la Ville de Toulouse qui a adopté cette même attitude et qui n'est pourtant pas du même bord politique que nous - avec la condamnation de l'Etat à nous verser près de 1,4 million d'euros en réparation des dégradations commises, lors des manifestations organisées dans le cadre des gilets jaunes, et la compensation des dépenses engagées pour la mise en œuvre des réquisitions de l'Etat et donc de la Préfecture de police de Paris.

Nous n'allons évidemment pas nous arrêter là. Nous engagerons et nous avons engagé toutes les actions possibles au niveau des contentieux administratifs pour faire valoir nos droits. Je l'ai dit, il y a d'une part la mission confiée à Paul SIMONDON et sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, et d'autre part une mission de l'Inspection générale de la Ville pour recenser toutes les interventions de la Ville de Paris dans les domaines qui relèvent en partie du domaine des compétences de l'Etat.

Cet audit des relations budgétaires entre la Ville et l'Etat nous sera d'une très grande utilité pour faire valoir nos droits et il interviendra là aussi au mois de septembre. C'est-à-dire qu'en septembre, en anticipant les débats budgétaires que nous aurons sur le budget 2023, nous aurons un éclairage objectif à la fois à travers la mission confiée à Nicolas BONNET-OULALDJ et Paul SIMONDON et à travers cette Inspection générale de la Ville qui, point par point, domaine par domaine, va faire état des relations et des plus et des moins - je pense qu'il y aura plus de moins que de plus - dans la relation entre l'Etat et la Ville sur ce qui relève des compétences de l'Etat, qui devrait être honoré et ne l'est pas aujourd'hui.

Ces deux éléments seront essentiels pour pouvoir avancer dans la relation avec l'Etat, le dialogue respectueux - que je souhaite républicain et dans lequel l'intérêt général doit primer et Paris est un élément essentiel de l'intérêt général dans notre pays - mais aussi pour engager les procédures contentieuses, si le dialogue ne permet pas de pouvoir obtenir satisfaction, parce que nous sommes dans un état de droit et que je crois à l'état de droit.

Nous aurons donc la méthode du dialogue et bien sûr la méthode des contentieux pour accélérer. Là encore, nous ne pouvons pas nous satisfaire de promesses, comme elles m'ont été faites par le Gouvernement précédent,

au grand dam du Préfet de région qui lui-même a essayé de porter nos demandes légitimes mais qui malheureusement a essuyé un refus.

Dans ce contexte, le budget supplémentaire que nous examinons nous permet d'inscrire évidemment les dépenses nouvelles liées à des causes extérieures à la Ville et qui, par définition, ne pouvaient pas être prévues dans le budget primitif : c'est le sens du budget supplémentaire.

Quelles sont ses causes ? Elles sont évidentes et nous les connaissons tous.

D'abord, faire face à une inflation forte des prix de l'énergie qui pèse sur le fonctionnement de tous nos services publics, comme la propreté, les constructions et les équipements municipaux. Des crédits supplémentaires sont prévus pour faire face à la crise énergétique et à la hausse des prix des carburants, avec plus de 50 millions d'euros prévus à cet effet. C'est un point très important.

En parallèle, nous allons œuvrer, comme nous le faisons puisque c'est une orientation forte de nos politiques, pour rendre nos équipements plus sobres en consommation d'énergie, y compris en investissant encore beaucoup plus dans la rénovation thermique des bâtiments. Une chose est sûre, pour régler un certain nombre de problèmes, notamment notre dépendance aux énergies fossiles, vous savez que nous nous sommes engagés et nous avons signé le traité de non-prolifération des énergies fossiles qui nous a été présenté par une O.N.G. et sur lequel beaucoup de villes ont rejoint. Cela a été présenté notamment à Abidjan lors de l'Assemblée internationale des maires francophones et de la COP des villes qui a suivi. Nous allons donc agir en profondeur sur cette dépendance aux énergies fossiles pour en sortir, parce que la transformation écologique de notre ville reste notre priorité, ma priorité en matière d'investissements.

Ensuite, dans les éléments qui viennent impacter ce budget en milieu d'année, il y a la masse salariale et nous allons affecter quasiment 23 millions d'euros, peut-être un peu plus, à la masse salariale. Pourquoi ? D'abord, parce que nous tenons compte évidemment de la hausse du SMIC au 1er mai et partiellement de la progression du point d'indice, dont le pourcentage de hausse n'a été connu que le 28 juin dernier. Nous tenons compte également dans ce budget supplémentaire de la mise en œuvre des décisions du Ségur 3 qui nous concernent puisque nous avons tout un secteur médico-social très important.

Je souhaite ici rappeler que je soutiens pleinement sur le fond toutes les mesures qui vont permettre de renforcer le pouvoir d'achat des agents publics. Je les ai appelées moi-même de mes vœux et poussées. Pourtant, je voudrais le dire ici une fois de plus, elles sont prises sans aucune concertation avec les collectivités, y compris sur le calendrier, et sans proposition de compensations ou de compléments qui permettraient dans nos budgets de tenir compte de cet impact majeur. C'est la même chose sur l'inflation sur les prix de l'énergie et sur les rémunérations des agents publics. Cela a été d'ailleurs un des sujets très importants portés auprès de ce nouveau Gouvernement par toutes les associations d'élus.

Troisième impact fort d'une situation extérieure sur notre budget, nous prévoyons des crédits supplémentaires pour faire face à la hausse des dépenses de solidarité. Je pense bien sûr au R.S.A., dont le coût supplémentaire est estimé à 6 millions d'euros. Ces mesures font partie intégrante de ce bouclier social que je souhaite maintenir, comme nous l'avons fait pendant la crise au service des plus fragiles. C'est un point extrêmement important et l'augmentation de ces dépenses sociales est aussi liée à une situation économique qui vient impacter directement les plus fragiles. Mais je rappelle ici, et nous le savons tous, qu'être plus fragile commence à la classe moyenne.

Je l'ai dit tout à l'heure, les décisions de l'Etat alourdissent les dépenses de péréquation qui pèsent sur notre ville. Aujourd'hui, mais ce n'est pas nouveau et je l'ai déjà dit lors du vote du budget 2022, la dotation générale de fonctionnement de la Ville est réduite à néant.

Alors, pour financer ce budget supplémentaire, qui doit bien sûr être équilibré en dépenses et en recettes, nous allons réallouer un certain nombre de crédits prévus au budget primitif, en commençant par les crédits qui n'ont pas été utilisés et ne le seront pas, principalement en raison de la crise sanitaire. Cela ne veut pas dire que ces politiques sont effacées, cependant nous utilisons ces sommes qui n'ont pas été utilisées dans l'année pour les besoins de ce budget supplémentaire et qui n'avaient pas pu être prévus au B.P.

Plus marginalement, des moindres dépenses constatées depuis le début de l'exercice sont remises dès ce budget supplémentaire pour dégager des marges nécessaires. Je veux remercier l'ensemble des adjoints et l'administration pour les prouesses faites en la matière.

Quant à l'investissement, la principale inscription au budget supplémentaire concerne pour la dernière fois, je le dis ici très clairement, les surcoûts liés au chantier d'Eole qui s'élèvent à 30 millions d'euros ; c'est énorme mais ce n'est rien en prévision des surcoûts d'ores et déjà annoncés par la S.N.C.F. sur ce chantier, qui se chiffre en milliard et non plus en millions, sur lequel, je le dis très nettement ici, il ne faudra pas compter sur la Ville de Paris pour venir éponger une situation dans laquelle nous n'avons absolument aucune responsabilité. Mais c'est un sujet à venir.

Les nouvelles autorisations de programme sont ouvertes sur les crédits existants pour réaliser tous les projets importants sur lesquels nous ne revoyons absolument pas la voilure à la baisse. Je pense à tous ces projets qui sont en lien avec les deux orientations de cette majorité : la transition et la transformation écologique de Paris pour nous adapter au changement climatique et la question sociale pour protéger les populations à travers un service public

fort. C'est, par exemple, le réaménagement de la place Félix-Éboué dans le 12e ou les ramblas dans le 11e arrondissement sont inscrits dans ces projets majeurs ; je ne vais pas tous les citer car cela nous prendrait presque toute la matinée.

Par ailleurs, je tiens aussi à souligner que l'autorisation d'emprunt de la Ville n'est pas modifiée. Je le redis : l'autorisation d'emprunt de la Ville n'est pas modifiée, ce qui veut dire que ce budget supplémentaire n'est pas financé par de la dette supplémentaire. Cela aussi est un point très important.

J'appelle donc notre Assemblée, les élus de tous bords, ceux qui aiment Paris, qui croient en Paris même s'ils ne partagent pas complètement nos orientations… En même temps, je me dis qu'il est difficile de ne pas partager deux orientations qui sont d'adapter la ville au changement climatique, parce qu'il est quand même là, et de protéger par un service public et une politique sociale les plus démunis et les plus fragiles, en rajoutant que les plus fragiles commencent à la classe moyenne. Mais bon !

J'en appelle donc, comme il se doit, au rassemblement, à être à la hauteur de notre mission historique pour cette ville. Nos orientations sont claires, elles doivent pouvoir être partagées par tous les élus de bonne foi, ceux qui croient à la politique non pas comme un spectacle pitoyable mais comme une action déterminée pour changer la vie des gens. Donc, nos orientations sont claires : transformation écologique de la ville et bouclier social, tout cela soutenu par un service public efficace, auquel nous croyons et que nous voulons évidemment amplifier dans ce contexte politique et budgétaire national.

Je sais compter sur ma majorité et j'espère compter sur une opposition constructive. Je sais que l'opposition constructive existe dans cette salle. Merci à vous.

Sans plus attendre et avec tout le suspense qui se doit, la parole est à Mme Rachida DATI, qui, je le rappelle, n'a toujours pas gagné une élection encore à la dernière élection. Je lui donne la parole. Merci, Madame Rachida DATI. A vous la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci. Quand vous gagnerez une élection sur votre nom, surtout vous nous alertez, parce que nous, les 1,7 %, on n'y est pas abonnés ! C'est votre bilan.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela fait vingt ans que vous perdez toutes les élections, c'est vraiment dommage pour vous.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Même dans le 11e, vous avez toujours été battue sur votre nom. Cela vous collera à vie, voilà, quand vous finirez votre mandat.

Mes chers collègues…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je préfère ce qui me colle à vie que ce qui vous colle à vie.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah ! Ça fait mal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ça va vous faire mal.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Cela fait du bien…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela va vous faire très, très mal. Je le sais. Et dans l'avenir, cela va vous faire encore plus mal.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Nous, on est là. Vous, vous étiez à Abidjan, en Arménie. Partout, sauf à Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ah ! C'est difficile pour vous d'aller dans ces endroits-là, surtout en Arménie.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Alors, vous allez descendre sur terre. Madame HIDALGO, vous allez descendre sur terre parce que les réalités vont vous rattraper.

Les discussions budgétaires dans ce Conseil et vos propos ont d'ailleurs toujours un côté surréaliste, on se croirait dans le métavers avec vous. Habillage trompeur, dépenses toujours en hausse, recettes qui tiennent du hasard, effet d'aubaine pour un endettement qui ne cesse de s'amplifier, la réalité, elle est là : 138 millions d'euros de recettes qui ne sont en rien garantis.

Pendant ce temps, la masse salariale continue d'augmenter mécaniquement. Nous sommes à plus de 20 % depuis 2014, sans que le service aux Parisiens ne s'améliore et les agents, que nous recevons régulièrement et que vous ne recevez jamais, ne sont même pas heureux.

La guerre en Ukraine entraîne une hausse du coût des fluides pour 71 millions d'euros. Comment allez-vous faire ? Pas de réponse. Cette flambée du coût de l'énergie, toute la France, toute l'Europe l'anticipent et l'appréhendent, sauf qui ? Sauf vous, la seule collectivité de France.

Alors, vous présentez comme d'habitude un budget totalement insincère, car vous n'avez pas de stratégie budgétaire. C'est du blabla avec vous, c'est surréaliste. Malgré nos demandes récurrentes, la Ville n'a commencé aucune revue de ses dépenses. Cette carence laisse la Ville exposée à tous chocs exogènes et on le constate très régulièrement.

Et le pire est à craindre. Faute d'économies réalisées, faute d'une inflexion de votre folle trajectoire dépensière, pourtant réclamée même par la C.R.C. dans son dernier rapport, votre seule ressource, c'est l'augmentation des impôts - nous y voilà - avec des recettes exceptionnelles de 138 millions et demi d'euros que vous affichez. Mais d'où viennent ces recettes ? Encore une énième hausse des recettes fiscales.

Avec vous, les Parisiens payent toujours plus pour une ville toujours plus sale, toujours plus insécure et toujours plus désorganisée. Les recettes de fiscalité sont avec la dette ce qui augmente le plus sous votre gestion. Entre 2013 et 2021, elles ont augmenté de 27 %, passant de 5 milliards à 6 milliards et demi d'euros. Alors, les Parisiens en savent quelque chose, ils payent toujours plus cher et ils sont chassés de Paris par vous.

Autre exemple, les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Autre scandale de la Ville de Paris, cela augmente encore : on est à 8,3 millions d'euros et elles sont systématiquement supérieures aux dépenses induites, comme l'a encore affirmé la C.R.C. en 2011. Paris est-il propre ? Non. Le service est-il rendu ? Non. Alors où va cet argent ? Voilà ce que vous demandent les Parisiens.

Avec une dette de près de 8 milliards d'euros pour la fin de l'année - sans intégrer évidemment le hors-bilan parce que nous en sommes, et nous le maintenons, à 10 milliards d'euros -, cette augmentation de 112 % depuis votre arrivée, c'est encore votre bilan !

Mais le cauchemar fiscal ne se termine jamais avec vous. Ainsi, au détour d'un article, on découvre le fameux rapport sur la fiscalité que nous attendons depuis près d'un an. Cela dormait dans vos tiroirs, bien dissimulé, et pour cause, vous le dissimuliez, vous pensiez vous éviter le crash électoral. Qu'est-ce que cela aurait été si vous l'aviez sorti ! Sans doute un score négatif. Et qu'est-ce qu'on découvre ? Que vous avez encore sous le pied non pas une ou deux, mais huit nouvelles taxes pour encore faire payer les Parisiens et les touristes.

C'est le doublement de la taxe de séjour pour les palaces, mais votre adjoint, Frédéric HOCQUARD, s'émouvait début juin que les hôteliers avaient augmenté leurs tarifs, ce qui risquait de rebuter les touristes. Là, les hôteliers sont opposés à cette nouvelle hausse de la taxe car que vont-ils faire ? Ils vont augmenter évidemment leurs tarifs. Encore un impact négatif de plus sur l'activité touristique de la capitale. Mais si je reprends vos propos, vous avez dit : "Ça m'est égal, je veux que Paris se vide". Des forces vives notamment.

Deuxième taxe : le passage de 60 à 100 % de la taxe d'habitation sur les demeures secondaires. Vous l'aviez déjà demandé en 2020, le Parlement vous l'a refusé.

Création d'une taxe pour les plateformes numériques de type Uber Eats.

Création d'une taxe additionnelle de 3 % pour les biens immobiliers de luxe, sans que l'on sache ce que cela veut dire, l'immobilier ayant fortement augmenté.

Augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les multinationales. Là encore, pas de définition.

Vous affirmez encore vouloir recourir à la manœuvre illégale et scandaleuse des loyers capitalisés qui vous est désormais refusée par Bercy.

Et ce n'est que le début, les Parisiens sont mariés avec vous pour le pire et pour le pire !

Voilà le résultat de votre budget supplémentaire. Cependant, toutes ces taxes, tous ces impôts sont du ressort du Parlement. Donc vous n'éviterez pas la faillite que connaît aujourd'hui Paris. Paris et les Parisiens connaissent la faillite à cause de votre gestion. Pourquoi n'est-on pas sous tutelle aujourd'hui ? C'est parce que vous comptez encore faire les poches des Parisiennes et des Parisiens. Evidemment, ils paieront encore le prix de vos errements.

Les Parisiens ne sont pas dupes parce que si leurs finances partent à la dérive, ce n'est ni la faute de l'Etat et encore moins celle de l'Ukraine ou de l'inflation. D'ailleurs, vous n'êtes jamais là pour vous rendre compte.

Avec votre gestion, Paris est devenu une ville pauvre : elle quémande des taxes nouvelles à l'Etat, elle a une dette de 10 milliards, elle pille les bailleurs sociaux avec les loyers capitalisés. Elle pille toujours plus ses habitants qui la fuient de plus en plus. Depuis moins de deux ans, ce sera près de 10.000 élèves, 10.000 enfants qui manqueront à l'appel à la rentrée scolaire et qui auront quitté Paris.

Voilà, au final, toujours plus cher, toujours plus sale, toujours moins sûr. Voilà votre bilan, voilà votre devise, malheureusement pour Paris et les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après un discours un peu punk de "no future", permettez-moi de saluer le futur de l'Ecole de la deuxième chance. Je pense qu'ils sont là. Je voudrais vous dire que nous croyons en vous. Même si l'avenir est un avenir avec beaucoup de gens qui regardent ailleurs, alors que la planète brûle, nous, nous ferons tout pour que cette ville et cette planète puissent continuer à accueillir vos rêves. Merci à vous.

Débats budgétaires (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela n'a échappé à personne, nous venons de vivre une période de vague de chaleur de grande ampleur à Paris et on nous annonce déjà la prochaine, encore plus massive, dans quelques jours à la mi-juillet. Désormais, l'été, c'est bien ce à quoi nous allons devoir nous habituer à Paris. Le réchauffement est concret, palpable, nous le vivons, mais surtout, pour le moment, nous le subissons.

J'ai le sentiment de me répéter à chaque fois que nous étudions le budget de la Ville. A mesure que nous avançons dans le mandat, nos remarques ne font que se confirmer et nos préconisations deviennent chaque fois plus urgentes.

Le groupe Ecologiste de Paris a maintes et maintes fois redit la fragilité de notre budget face aux différentes crises que nous subissons.

La guerre en Ukraine, ça y est, nous en voyons la couleur : la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation pèse lourdement dans le portefeuille des Français, en particulier des plus précaires qui sont les premiers à subir l'inflation.

Le Covid, deux ans et demi après, nous y sommes encore : les chiffres des contaminations explosent et le silence assourdissant du Gouvernement à ce sujet est révoltant.

Climat, conflits militaires, pandémie, ce sont bien trois crises qui font désormais partie de notre quotidien. Et comme bien souvent, c'est à la Ville de prendre des mesures pour protéger les Parisiennes et Parisiens.

Nous parlons bien de protection. Quand l'Etat abandonne les collectivités territoriales, suppression des marges de manœuvre sur la fiscalité locale en réduisant les impôts de production, baisse conséquente des dotations alors que les dépenses de péréquation augmentent, non-remboursement de la dette sociale, les écologistes alertent sur le caractère inacceptable et intenable de notre situation financière à Paris. Nous l'avons dit plusieurs fois, il est grand temps que la Ville s'associe à d'autres collectivités pour interpeller l'Etat sur son désengagement et son absence de solidarité.

Le constat est clair. Et encore une fois, c'est bien ce que nous, écologistes, répétons depuis des mois, des années : nous devons revoir les priorités d'investissements de la Ville. L'écologie et la solidarité doivent être la locomotive de toute transformation de notre territoire. Chaque politique publique que nous menons doit être analysée au regard de ces enjeux et sans conditions.

Alors oui, il va falloir assumer de réduire les financements de certains domaines, faire des coupes dans des budgets qui vont à l'encontre des objectifs du Plan Climat et de l'Accord de Paris. Nous vous appelons, Madame la Maire, à réorienter tous les choix de financement de la Ville vers l'écologie et la justice sociale. Il s'agit d'une décision courageuse et urgente à prendre pour adapter notre ville aux futurs aléas, afin que Paris reste une ville vivable pour tous.

Paris ne peut continuer de supporter la charge du financement des Jeux olympiques et paralympiques, qui sont déjà un gouffre financier, en discorde totale avec le respect des limites planétaires et de l'urgence climatique.

Madame la Maire, il est temps de revoir les priorités de la mandature. C'est d'ailleurs le sens du vœu que nous déposons à ce Conseil. Nous, conseillers et conseillères écologistes de Paris, avons notre mot à dire sur la stratégie financière de la Ville. Nous appelons à être davantage associés à l'élaboration du budget primitif 2023. Il devient indispensable d'associer nos forces pour que les meilleures décisions soient prises.

Mais prendre la mesure de l'urgence, c'est aussi ne pas abandonner la politique de gestion quotidienne de la ville. Que ce soit pour la propreté, pour la santé, pour les écoles ou pour les crèches, par exemple, Paris doit renforcer ses moyens opérationnels de fonctionnement. La situation RH est très tendue dans de nombreux secteurs.

Cela fait des années que nous avons pris la mesure des risques qui pèsent sur la ville et sur ses habitants. Le danger vient de celles et ceux qui crient au scandale quand on demande d'interdire le chauffage des terrasses, par exemple, qui espèrent que l'on pourra s'en sortir avec quelques climatiseurs dans les salles de classe ou qui s'insurgent contre la décarbonisation de la mobilité de la ville.

Nous nous inscrivons en totale opposition avec ces visions d'un autre temps. L'heure est à la sobriété, à l'adaptation, à la solidarité pour les plus fragiles. Nous, écologistes, appelons fermement à un virage rapide et significatif des choix budgétaires de la Ville pour que demain, nous soyons en mesure de vivre, de nous nourrir, de nous soigner, de circuler, de travailler et de voir nos enfants grandir dans un environnement juste et résilient.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente. Nous partageons évidemment beaucoup des sujets.

Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, ce budget supplémentaire est marqué par deux faits majeurs. D'abord, une mauvaise nouvelle qui est l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières qui nous oblige à inscrire 60 millions de dépenses supplémentaires. Ensuite, une bonne nouvelle qui est le dégel du point d'indice pour les agents de catégorie C et une augmentation du SMIC qui nous oblige à inscrire 25 millions de dépenses supplémentaires, tout en déplorant que l'Etat l'impose sans compensation.

Ces dépenses s'ajoutent à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville estimé à 1,2 milliard d'euros. Après le choc de la crise sanitaire, nous sommes maintenant impactés par ce que "La Gazette des Communes" titre "Le troisième choc énergétique", car tous les prix ont flambé : l'électricité, le prix du baril de pétrole et le cours du gaz. Or, ces postes budgétaires sont majeurs pour toutes les collectivités territoriales qui ont un patrimoine important : écoles, collèges, crèches, bâtiments administratifs, équipements sportifs et culturels.

Dans ce contexte, les trois grands patrons d'EDF, Engie et Total ont lancé un appel à la chasse au gaspillage et à la réduction de la consommation, renvoyant la responsabilité aux Français. Or, comme les sénateurs communistes qui viennent de lancer une mission d'information sur la hausse des prix suspects, nous le savons, la spéculation sur le marché des matières premières et sur l'énergie est aussi l'une des premières causes de l'inflation.

Comment Total peut-il appeler les Français à la sobriété d'urgence face à l'augmentation des prix, alors que l'entreprise a fait un bénéfice record de 14 milliards d'euros en 2021 et qu'elle prévoit d'augmenter de 5 % les dividendes reversés aux actionnaires ? TotalEnergies qui a bénéficié du plan automobile et du plan hydrogène, du soutien de la B.C.E. et de la baisse des impôts de production.

Madame la Maire, je partage votre avis, la priorité aujourd'hui, c'est la rénovation thermique des bâtiments qui nécessite un investissement massif et majeur des collectivités territoriales.

Dans ce contexte économique d'augmentation des dépenses, plusieurs choix se présentent aux collectivités :

- Le premier choix est celui de l'austérité en réduisant la dépense publique, ce qui veut dire moins de services publics, moins d'investissements pour l'avenir et l'incapacité à engager ce qu'il faut face aux crises climatiques.

- Le deuxième choix, des collectivités l'ont fait en augmentant les impôts locaux. Certaines sont allées jusqu'à une augmentation de 5 % de la taxe foncière, à Dijon, Annecy et Strasbourg, et cela fait peser l'inflation sur les habitants.

- Le troisième choix est d'augmenter les tarifs municipaux qui pèsent sur les familles.

Dans ces trois cas de figure, ce sont les familles qui trinquent et paient le prix fort, alors que le pouvoir d'achat est en baisse. Dans ce contexte où les inégalités s'accroissent, nous devons remettre la justice fiscale au cœur des finances publiques, c'est-à-dire épargner les catégories populaires et mettre à contribution les plus riches, et surtout celles et ceux qui ont continué à s'enrichir malgré la crise économique et la crise sanitaire.

Un chiffre à rappeler tout de même : 25 % des contribuables à l'impôt sur la fortune immobilière, qui a revisité l'impôt sur la fortune, vivent à Paris et 13 % des foyers fiscaux au haut revenu fiscal supérieur à 100.000 euros habitent à Paris. Or, l'impôt sur la fortune immobilière et l'impôt sur les revenus sont perçus par l'Etat qui ne nous accompagne pas face à ces crises.

Nous pouvons trouver de nouvelles recettes sans pour autant toucher au pouvoir d'achat des Parisiens. C'est ce que nous vous proposons dans le vœu qui vous est présenté, afin d'interpeller les parlementaires. Nous pourrions utiliser deux leviers qui ne coûtent rien à l'Etat et ne touchent pas au pouvoir d'achat des Parisiens : oui, le tourisme et oui, les résidences secondaires.

Par exemple, si l'Etat nous autorise à doubler la taxe de séjour sur les palaces, dont la nuit est à peu près à 1.000 euros, et les hôtels 5 étoiles, cela nous rapporterait 18 millions d'euros supplémentaires. Si nous appliquions le même taux qu'à New York, ce serait 140 millions d'euros supplémentaires par an. Sur les résidences secondaires, si nous appliquions ce que nous proposons, ce serait 350 millions d'euros supplémentaires pour la Ville. Une taxe qui serait d'ailleurs vertueuse car elle remettrait sur le marché de l'immobilier beaucoup de biens en location.

Enfin, nous proposons également une taxe additionnelle au D.M.T.O. sur l'immobilier de luxe, c'est-à-dire de plus de 1 million d'euros, des biens qui ne sont aujourd'hui pas assez taxés selon nous.

Je terminerai en disant que l'ensemble de ces propositions ne coûte rien ni à l'Etat ni à 99 % des Parisiens. Cela nous permettrait de continuer à maintenir un niveau de service public de qualité et à investir pour faire face aux défis climatiques et sociaux sans réduire les dépenses publiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ces propositions.

Mme BERTHOUT pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Nous abordons la discussion du budget supplémentaire dans un climat très préoccupant. Depuis 2014, vous avez laissé filer en toute irresponsabilité les

dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissements. Vous avez ainsi augmenté d'une manière considérable les recrutements, d'ailleurs essentiellement en administration centrale au détriment du terrain - j'en sais quelque chose -, tout en refusant au passage d'appliquer les 35 heures, le coût étant supporté par la collectivité parisienne.

Quant aux investissements, leur encadrement peu professionnel n'a pas seulement transformé nos rues en chantiers permanents, il a aussi malmené à coups de tocades dispendieuses des éléments entiers du patrimoine parisien. L'aménagement imposé de la place du Panthéon dans le 5e - je ne cesserai de le dénoncer - en est la triste illustration, une place défigurée par du mobilier urbain onéreux que les riverains n'ont pas demandé et que les Architectes des bâtiments de France n'ont jamais validé.

Chacun connaît le prix de cette gestion pointée par d'innombrables rapports d'experts, mais apparemment ils ne sont pas assez nombreux et on en commande d'autres.

C'est un endettement vertigineux par sa progression, qui aura au moins doublé depuis 2014, et par son niveau, puisqu'il aura largement dépassé les 8 milliards d'euros en 2023. Chers collègues, jamais un maire de la capitale n'aura laissé peser sur les générations futures une telle charge par habitant, au moins quatre fois la charge par habitant de Lyon.

Les excès de cette cavalcade budgétaire, il est vrai, ont été en partie masqués par deux mannes exceptionnelles, celle des droits de mutation, autrement dit de la taxation sur les transactions immobilières, et celle du juteux transfert du parc de logement de la Ville aux bailleurs sociaux qui ont payé rubis sur l'ongle ce faux cadeau désigné par le terme abscons de "loyers capitalisés".

Alors, vous pointez du doigt, dans le budget supplémentaire 2022, la crise internationale et les mesures gouvernementales pour expliquer les trous dans le budget : augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, coûts associés à la gestion du Covid, augmentation du point d'indice de la fonction publique décidée par le Gouvernement pour revaloriser à juste titre le pouvoir d'achat des fonctionnaires, etc. Mais la crise internationale, chers collègues, et les mesures conjoncturelles nationales ne sont pas la cause du mal. Elles ne sont que le révélateur de la mauvaise gestion structurelle des finances de la Capitale.

Vous êtes désormais au pied de l'Everest et il va falloir en aborder l'ascension par le bon côté.

Imaginer s'en sortir, comme je l'ai lu dans la presse, en augmentant tous azimuts certaines recettes, autrement dit des taxes, risque d'être aussi dangereux qu'inefficace, en tout cas pour une partie d'entre elles.

Pressurer à tout-va la propriété foncière ralentirait à coup sûr les transactions immobilières, contrairement à ce que j'ai entendu, et diminuerait donc les droits de mutation qui ont rapporté plus d'un milliard d'euros par an à la Ville.

Aligner les taxes de séjour qui frappent les touristes sur les niveaux les plus élevés pratiqués dans d'autres villes comme New York aurait fatalement des effets négatifs sur des pans entiers de l'économie parisienne.

La presse nous distille également des morceaux choisis d'un rapport fantôme - je dis "fantôme", Madame la Maire, parce que notre Conseil de Paris n'y a pas accès - qui vous a été remis sur de nouvelles recettes dont l'exploration me laisse totalement pantoise : cotisations supplémentaires sur la valeur ajoutée des entreprises qui auraient fait des bénéfices pendant la pandémie, je ne savais pas que c'était un crime ; taxation des multinationales, mais depuis quand une ville peut-elle taxer des multinationales ? Je veux bien, mais depuis quand ? Je suis, à titre personnel, très favorable à une taxation des GAFAM, mais je n'ai pas vu une ville y arriver.

Si des pistes de recettes supplémentaires peuvent et doivent être explorées, notamment à travers le renforcement des contrôles des meublés touristiques, le stationnement payant des deux-roues motorisés qui polluent, etc., le seul remède efficace consiste à réduire les dépenses de fonctionnement qui filent depuis des années.

Puis, concernant les investissements, il faut mettre fin aux projets les plus dispendieux, au premier rang desquels sans doute le pharaonique projet Eiffel Trocadéro, que mes collègues Catherine IBLED et Hanna SEBBAH aux côtés des maires d'arrondissement ne cessent de dénoncer, d'ailleurs comme la plus grande partie des riverains.

Pour le reste, oui, Monsieur l'adjoint et Madame la Maire, vous avez raison, il faut que la Ville adopte une forme de sobriété, en particulier sur le terrain énergétique. Cependant, il reste un long chemin entre l'énoncé et la réalité en l'absence de modes opératoires très pragmatiques et partagés par les gestionnaires des espaces publics concernés. Je vous donnerai un seul exemple qui est très parlant : le chauffage des mairies d'arrondissement ne peut en aucun cas être régulé par nous ; c'est kafkaïen, il est géré en centrale par la STEG avec toutes les dépenses induites que cela génère.

Vous avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, que c'était un rendez-vous historique et que nous devions être à la hauteur. Allez-vous être à la hauteur ? Allez-vous adopter des mesures courageuses mais aussi réalistes dans la gestion de votre budget ? A l'inverse, si tel n'était pas le cas, leur décompte pourrait se transformer en cauchemar.

Pour y parvenir, l'Exécutif pourrait commencer par transmettre à notre Conseil le rapport SIMONDON et BONNET-OULALDJ…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame, vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Et enfin mettre en débat un plan d'investissement de la mandature. Pas de démocratie sans cet exercice salvateur de transparence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Vous avez épuisé largement le temps de parole de votre groupe qui était de cinq minutes. Vous étiez à 5 minutes 14 et vous avez épuisé votre temps.

Très bien. Une chose, peut-être. En tous les cas, nous, nous ne serons pas dans le déni, notamment dans le déni du changement climatique. Nous, nous ne serons pas dans le déni non plus de l'augmentation des inégalités. C'est sans doute ce qui fait la différence entre notre projet et votre absence de vision.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le but d'un budget supplémentaire, c'est d'ajuster en fonction du contexte et des événements qui sont survenus. Nous, nous avons bien conscience des contraintes du contexte, qui sont liées à la crise du Covid, à l'inflation des prix, puis à un mode de financement complètement obsolète des collectivités.

Du coup, nous en avons tenu compte dans la préparation de ce budget et je vais essentiellement parler des amendements que nous portons. Nous avons choisi dans ce contexte d'en porter deux indispensables aux Parisiens.

Le premier concerne l'école Du Breuil pour lui donner les moyens de ses ambitions…

Excusez-moi…

L'ecole Du Breuil forme aux métiers pour le retour de la nature en ville. Ce sont les jardiniers qui vont entretenir les parcs, les jardins, les squares, et peut-être aussi ce qui sera l'avenir avec les rues jardins pour rafraîchir et supporter quand nous devrons nous déplacer pendant les canicules.

Elle forme aussi aux métiers pour le retour de l'agriculture en ville. C'est l'un des développements futurs que l'on a adopté au dernier Conseil de Paris et qui est indispensable pour accélérer l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité produite à proximité. Mais surtout, l'école Du Breuil forme dès le CAP à des métiers qui ne sont pas délocalisables et qui font du bien à notre vie en collectif.

Finalement, elle est le symbole de l'éducation dans un projet écologique : former dès le plus jeune âge et à tout âge une société qui renoue avec le respect de la nature, qui s'adapte au dérèglement climatique et qui évite qu'il s'accentue.

Notre premier amendement est donc de soutenir l'école Du Breuil.

Le deuxième amendement concerne la meilleure gestion et le recyclage de nos déchets. Grâce aux actions de sensibilisation et d'éducation, qui sont menées depuis des années, très portées par la Ville de Paris, au fait que la conscience de produire moins de déchets qui durent a progressé chez les Parisiens, nous pouvons mettre en place une troisième collecte de bacs jaunes qui recyclent le papier, le carton et c'est une bonne nouvelle. Les arrondissements sont d'ailleurs préparés à sa mise en place. Les mairies ont associé les conseils de quartier, ont regardé rue par rue les meilleurs trajets pour que cette troisième collecte soit la plus efficace.

Nous proposons donc d'allouer 40 postes d'éboueurs. C'est pour soutenir les 17 postes de conducteurs qui nous sont proposés dans le budget, mais pas les 40 éboueurs, alors que nous les jugeons indispensables pour le déploiement à Paris, en particulier pour les arrondissements en régie, soit les 2e, 5e, 6e, 8e, 9e, 12e, 14e, 16e, 17e et 20e arrondissements.

Nous cosignons aussi avec les élus écologistes de Paris des amendements qui s'inscrivent dans les priorités que nous partageons : le lien social et la transition écologique.

Les débats ont été nombreux ici sur le Plan "crack" et nous nous sommes toujours exprimés en faveur de l'action coordonnée de tous les pouvoirs publics. Cette action doit être soutenue et c'est l'objet de l'amendement.

Nous avions également déjà porté, avec les élus écologistes et les élus PEC, un amendement au budget primitif concernant la précarité énergétique ; il s'agit là de le renforcer.

Puis on n'arrivera pas à transformer la ville sans changer nos façons de se déplacer et il faut donc amplifier les aides aux mobilités propres.

Enfin, nous portons l'insertion à l'activité économique avec le groupe Ecologiste de Paris. C'était déjà notre premier amendement cosigné lors du premier budget de la mandature.

Au moment où de nombreux nouveaux députés sont arrivés, un nouveau Gouvernement vient de prendre ses fonctions et j'aimerais esquisser quelques pistes de dialogue avec la représentation nationale.

La transition écologique ne peut pas se faire sans les collectivités territoriales. D'ailleurs, le porte-parole du Gouvernement disait sur France Inter ce matin le rôle essentiel des maires dans la transition écologique. Il va donc

falloir à un moment donné aider les collectivités territoriales sur la transition écologique, puisque la vraie question qui est derrière est : qui va payer la transition écologique ? Et cette question est centrale pour les années à venir.

Pour qu'elle soit juste, il faut que son coût soit réparti équitablement. Cela doit donc ouvrir la voie de nouvelles recettes pour les collectivités et bien sûr à la consolidation de celles qui sont existantes. Cela doit aussi ouvrir la voie à une nouvelle péréquation qui prendra en compte peut-être les différences de coûts des territoires en fonction des enjeux et du réchauffement climatique qui lui est propre.

Dans ce dialogue avec la représentation nationale, si nous partageons…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Eh bien ! je m'arrête là.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci et merci beaucoup pour vos propositions.

M. CASANOVA pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

Je reviens sur le budget, parce que j'ai surtout entendu parler à l'instant de transition écologique. C'est évidemment un sujet très important mais je ne pense pas que ce soit l'objet réel de cette discussion. L'objet réel de cette discussion, c'est la politique budgétaire de la Ville. Non pas qu'elle n'ait pas d'incidence sur toutes sortes de sujets, y compris les questions écologiques, mais on ne peut pas la réduire, cela ne peut pas être l'ultime ratio de la politique budgétaire avec d'autres sujets qui ne sont que connexes.

Deux petits points, si vous le permettez : premièrement, votre proposition qui est fondamentalement d'imputer les difficultés budgétaires de la Ville à des événements extérieurs, et deuxièmement ce qu'il faut faire selon nous.

Vous imputez, et ce n'est pas la première fois, vos difficultés à la Covid, à la hausse des matières premières, à la diminution des aides de l'Etat, aux fluctuations des flux touristiques, à l'évolution des opérations immobilières - un de vos nombreux paradoxes est de critiquer la spéculation immobilière tout en en faisant une source de financement privilégié de votre politique dispendieuse, mais nous avons l'habitude de cette souplesse intellectuelle - et aujourd'hui le retour de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Est-ce une surprise ? Est-ce que tout cela n'était pas prévisible ? C'est la vraie question.

Permettez-nous de vous dire notre opinion ici, dans ces travées, à ces tribunes. Le groupe centriste - il n'était pas le seul et il y a des bonnes volontés de tous les côtés de cette Assemblée indépendamment des clivages idéologiques - annonce depuis quinze ans que des difficultés viendront, car on n'a jamais vu des périodes de croissance économique, des périodes de stabilité des prix, des périodes de stabilité des matières premières ou de taux d'intérêt qui soient éternelles. On apprend cela en première année d'économie au lycée, je ne parle même pas de l'université.

Vous n'avez pas voulu anticiper ces difficultés. Vous avez continué de naviguer à vue. Vous n'avez pas de politique budgétaire, vous n'avez même pas de P.I.M. Et personne n'est dupe. Meubler votre discours par des appels à la transition écologique n'est qu'un cache-misère de votre absence, encore aujourd'hui à l'été 2022, de toute politique budgétaire, de toute anticipation, de toute ambition. Voilà le constat.

Maintenant, que proposons-nous ? Nous proposons - j'espère que la graine finira par prendre et que cette idée convaincra les uns et les autres - des sessions spéciales du Conseil de Paris consacrées à l'établissement d'une véritable politique budgétaire indépendamment des postures. Je suis malheureusement bien placé, comme de nombreux électeurs français, pour savoir que ceux qui se prétendent économes en France sont parfois les plus dépensiers. Je sais aussi qu'en France, ceux qui se prétendent les plus généreux et les plus progressistes sont parfois, une fois au pouvoir, les plus rigoureux.

Alors, si on voulait 5 secondes ne penser qu'à l'intérêt des Parisiens, à l'intérêt de cette maison, on prendrait les dépenses une à une, on se poserait par exemple la question de savoir si la politique de subventions aux associations massives, aveugles, renouvelées indéfiniment correspond réellement aux besoins et aux attentes des Parisiens. On se poserait la question de savoir si, oui ou non, les Parisiens méritent - ce que faisait votre prédécesseur, Madame HIDALGO - un programme d'investissement de la mandature, un P.I.M. Pourquoi les Parisiens, pourquoi les élus ne méritent-ils pas d'avoir une discussion sur un P.I.M. ?

Je reprends un autre sujet, sur lequel nous pourrions avoir une discussion tout à fait de bonne foi, à savoir la question justement des résidences secondaires. J'ai entendu, à ma droite ici dans l'hémicycle, des appels à de nouvelles augmentations des tarifs et des taxes qui sont appliqués aux détenteurs de résidences secondaires à Paris. Je suis prêt à avoir le débat, je ne suis pas convaincu que ce soit la bonne protection. Quand je regarde les villes d'Europe qui ont voulu se protéger des résidences secondaires, ils ont employé d'autres mesures qui sont la priorité donnée aux résidents ; c'est ce qui se passe dans les pays scandinaves et dans les municipalités progressistes de gauche en Suisse. Cela passera. Peut-être dans dix ans, peut-être dans quinze ans, vous franchirez votre tabou et vous verrez que la seule réponse n'est pas nécessairement la fiscalité car il y a aussi la réglementation.

Ce sont des débats que nous pouvons avoir et notre appel tout simple, de bon sens, élémentaire, est de quitter ces postures, d'organiser un vrai travail de hiérarchisation, de prendre les postes un à un. Et je vais vous dire pourquoi vous n'avez pas le choix, Madame, c'est que vous n'avez pas le poids politique suffisant pour prendre ces mesures seule. Vous n'avez pas une majorité qui est suffisamment cohérente idéologiquement sur ces questions pour vous assurer que les décisions difficiles soutiendront et seront soutenues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Voilà ce que je voulais vous dire, Madame la Maire, et je vous remercie de votre ponctualité. J'espère que vous vous l'appliquerez à vous-même la prochaine fois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Toujours.

Merci beaucoup et je vous rappelle peut-être qu'un budget sert une politique. C'est une base assez simple, un budget n'est pas fait pour être un budget en soi, c'est pour servir des politiques et des orientations. Et parmi nos orientations, ne vous en déplaise, il y a la question du changement climatique.

Je veux maintenant donner la parole au président du groupe Paris en commun, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je crois que les maîtres mots de ce budget supplémentaire, que nous examinons aujourd'hui, sont l'anticipation et la responsabilité. Et je veux remercier l'ensemble de l'Exécutif, la Maire de Paris, Paul SIMONDON et Emmanuel GRÉGOIRE, pour le travail très sérieux qui a prévalu à l'élaboration de ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Monsieur le Président, parce qu'il y a trop de bruit et de gens qui n'écoutent pas, mais qui se permettront sans doute d'intervenir après. Merci.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce travail très sérieux sur un budget intervient dans un contexte que nous pouvons malheureusement - nous le disons tous à notre façon - qualifier d'exceptionnel, même si le contexte exceptionnel a tendance à devenir la règle, ce que nous ne pouvons que regretter.

Ce sérieux caractérise tous nos exercices budgétaires depuis le début de ce mandat et il a d'ailleurs été, il faut le rappeler, à chaque fois relevé par le cabinet d'expertise comptable placé sous l'autorité de la Cour des comptes lors de l'examen le mois dernier de notre compte administratif. Pour ce cabinet, je cite : "Les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de Paris au 31 décembre dernier."

Nous sommes là donc bien loin des lubies de la droite parisienne, des lubies de mise sous tutelle, de faillite ou d'augmentation d'impôts, de la part d'une droite parisienne qui est quand même très fâchée avec la réalité et les chiffres. Et je dois dire que je vous ai écouté attentivement, Madame DATI...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas le cas de Mme DATI qui n'écoute pas attentivement. Et si vous pouvez écouter aussi attentivement que nous vous écoutons, je pense que ce serait un acte nouveau, totalement nouveau de respect républicain dans cette Assemblée.

Madame DATI ! Ayez au moins, à défaut, l'honnêteté intellectuelle, si ce n'est pas l'honnêteté tout court, d'écouter et de respecter les élus qui sont ici présents.

M. Rémi FÉRAUD et uniquement Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Et comme j'ai écouté attentivement Mme DATI, j'ai relevé que son intervention alignait toutes les formules chocs possibles, mais sans queue ni tête, tout cela sans faire la moindre proposition, sans émettre la moindre idée. C'est une opposition, je crois, caricaturale, usée, qui tourne en rond et qui n'est déjà plus écoutée par les Parisiens, comme le montrent les dernières échéances électorales.

Quant à M. CASANOVA que je viens…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En tous les cas, ils ne votent pas pour vos députés !

Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Quant à M. CASANOVA, j'écoutais là aussi attentivement ses propositions. Quand j'entends que la proposition est de faire une session spéciale du Conseil de Paris, permettez-moi de sourire. Quand j'entends la proposition de passer en revue les subventions aux associations pour les diminuer drastiquement, elles apprécieront. Enfin, quand j'entends qu'une autre proposition est d'établir une priorité aux résidents, dont je ne comprends pas exactement ce qu'elle recouvre mais dont je suis sûr qu'elle n'est pas permise par la loi et que vous l'envisagez pour dans dix à quinze ans, je pense qu'en matière de gestion budgétaire, nous n'avons pas de leçons à recevoir de l'opposition parisienne.

Alors, oui, depuis plusieurs années, avant même l'arrivée de la crise Covid, les contraintes qui pèsent sur les collectivités territoriales en France, dont Paris, n'ont cessé de s'accumuler, chargeant ainsi toujours un peu plus la barque. Notre discours n'est pas isolé, c'est celui de toutes les collectivités de France, de l'ensemble des associations d'élus qui tirent régulièrement et inlassablement la sonnette d'alarme sur la situation financière des

collectivités, sans pour autant être entendues. Je trouve d'ailleurs que l'opposition parisienne devrait peut-être un peu les écouter, parce que ces associations d'élus sont souvent présidées par des élus Les Républicains.

En effet, la situation pour beaucoup de collectivités locales est difficile et inquiétante.

Tout d'abord, à Paris, il y a la crise Covid, dont nous savons aujourd'hui qu'elle a déjà coûté à la collectivité parisienne 1,2 milliard d'euros et l'actualité des derniers jours sur la reprise de l'épidémie doit nous inquiéter. Oui, la Ville de Paris a toujours été là et sera toujours présente quand il s'agira de soutenir et d'accompagner les Parisiennes et Parisiens, notamment les plus fragiles, pour faire face à la crise, et, oui, cela a des implications budgétaires.

Ce que nous savons aussi, c'est que l'Etat est depuis le début de la crise aux abonnés absents pour nous soutenir, nous, c'est-à-dire pour soutenir les Parisiens à travers leur Ville. Non content de ne pas nous avoir aidés à faire face aux dépenses liées à la pandémie, l'Etat persévère dans sa baisse continue des dotations tout en augmentant la péréquation.

Ainsi, pour la troisième année consécutive, les dotations de l'Etat seront inférieures aux dépenses de péréquation. A titre d'exemple, nous avons généreusement reçu 13,5 millions d'euros dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement pour 2022, et l'Etat vient de récupérer la même somme, il y a quelques jours. C'est là beaucoup de désinvolture de la part des autorités nationales vis-à-vis de notre collectivité locale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il a trente minutes, Madame.

M. Rémi FÉRAUD. - Et lors du débat du mois dernier pour le compte administratif en Conseil de Paris, j'avais émis l'espoir que le nouveau Gouvernement, issu des législatives qui viennent de se dérouler, serait un peu plus à l'écoute et en soutien de la Ville de Paris, davantage respectueux des Parisiennes et des Parisiens. Nous verrons bien.

A cet égard, l'audit dont vous avez parlé, Madame la Maire, sur les relations financières entre la Ville et l'Etat est un outil indispensable. Car à l'heure où les collectivités et la totalité des associations qui les représentent demandent un dialogue constructif avec l'Etat, à l'heure où nous attendons un geste, il n'y a pour le moment toujours rien.

Au moment où, compte tenu de la conjoncture, il est plus que jamais indispensable de revoir en profondeur les relations budgétaires et fiscales entre l'Etat et les collectivités territoriales, l'Etat en reste aux belles paroles. Nous, nous avons des propositions concrètes, pragmatiques, justes et nécessaires, comme le montre le travail engagé par Nicolas BONNET-OULALDJ que je remercie.

En politique, en effet, la visibilité est une nécessité, elle est un principe de saine gestion. Pour l'heure, nous sommes parfois contraints de naviguer à vue, au vu des relations entre l'Etat et les collectivités locales et au vu des incertitudes sur les intentions de l'Etat. Tout juste avons-nous appris la semaine dernière, par le biais de la presse, que le Ministre de la Fonction publique, M. GUERINI, donnait rendez-vous aux collectivités territoriales dans le cadre d'une discussion budgétaire qui aura lieu à l'automne prochain.

Pour le Gouvernement, il est donc une fois de plus urgent d'attendre, alors que les contraintes financières sont là aujourd'hui. Le seul et unique objectif, annoncé par le Président de la République dans sa campagne électorale, était de demander aux collectivités territoriales de faire 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires. Qu'en est-il donc au juste aujourd'hui ?

Parallèlement à cette situation, nous avons en responsabilité inscrit dans le budget supplémentaire des dépenses qui ne pouvaient pas être anticipées en décembre 2021 et qui, par définition, n'étaient donc pas dans le budget prévisionnel. Je pense à la hausse du prix des matières premières, de l'énergie, des produits alimentaires qui impactent le coût de revient des repas servis dans les cantines scolaires, aux augmentations dues en grande partie à la crise ukrainienne, dont vous reconnaîtrez qu'elle était difficile à anticiper en décembre.

Le montant de ces augmentations cumulées atteint les 60 millions d'euros. Puis est venue s'ajouter à cette lourde note, une hausse de la masse salariale avec l'augmentation du Smic au 1er mai dernier, ainsi que des décisions qui relèvent du Ségur 3 et enfin en anticipation le dégel du point d'indice des fonctionnaires.

Oui, ces mesures étaient nécessaires et il est nécessaire de dégeler le point d'indice pour soutenir le pouvoir d'achat de nos agents et accroître aussi l'attractivité de la fonction publique territoriale. C'est une mesure juste, attendue, bienvenue et en réalité insuffisante au vu de l'inflation. Le groupe Paris en commun soutient cette mesure sans réserve.

Ce budget supplémentaire a donc dû l'intégrer, mais aussi la hausse des dépenses de solidarité pour 11 millions d'euros avec l'augmentation du R.S.A., dont nous savons qu'il ne sera encore une fois pas compensé par l'Etat à la hauteur des dépenses engagées.

Et pour financer ce budget supplémentaire, l'Exécutif a procédé, par principe là aussi de saine gestion, à la réallocation de crédits prévus au budget primitif qui n'ont pas été utilisés ou ne le seront pas, principalement en raison des conséquences de la crise sanitaire.

Plus marginalement, des moindres dépenses constatées depuis le début de l'exercice ont été reprises dans le budget supplémentaire pour dégager des marges de manœuvre. En investissement, vous l'avez dit, Madame la Maire, la presque unique inscription concerne le surcoût lié au chantier Eole qui ne dépend pas directement de nous.

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont ouvertes et c'est nécessaire sur des crédits existants, pour permettre la réalisation de projets importants, emblématiques qui figurent dans notre contrat de mandature. Je pense, par exemple, au réaménagement de la place Félix Éboué dans le 12e arrondissement et je veux, au nom de mon groupe, saluer cette décision.

Pour autant, et j'en terminerai par là, je tenais à souligner à mon tour que l'autorisation d'emprunt n'est pas modifiée par ce budget supplémentaire, que le budget d'investissement n'est pas financé par de la dette supplémentaire. Encore une fois, nous ne renonçons à aucun de nos engagements devant les Parisiens, mais nous agissons en responsabilité, comme en témoigne le budget qui nous est présenté aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Je rappelle que vous êtes à la Commission des Finances au Sénat un de ceux qui défendent cette autonomie des collectivités et je vous en remercie.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous ne pouvons aborder le vote de ce budget supplémentaire indépendamment du contexte. Et ce contexte, quel est-il ?

Au niveau national, le bloc extrême marché ou libéral d'Emmanuel MACRON vient de perdre les élections législatives et n'a pas de majorité absolue à l'Assemblée nationale, mais la macronie entend mépriser ce résultat. D'ailleurs, la Première Ministre, Élisabeth BORNE, n'a pas l'intention de se soumettre au vote de confiance du Parlement.

Sur le fond, ils ont l'intention de continuer leur orientation austéritaire, qui a été annoncée par le Président Emmanuel MACRON ou par M. Bruno LE MAIRE vis-à-vis de la Commission européenne, à savoir l'objectif de respecter à tout prix la règle des 3 % de déficit public. Cela va se traduire par une feuille de route visant à réduire de 80 milliards d'euros les dépenses publiques, avec une saignée de 10 milliards d'euros pour les collectivités locales, parmi lesquelles Paris. Tout cela au nom de la cote d'alerte. Or, à Paris, la cote d'alerte est déjà atteinte et la situation est bien pire dans nombre de collectivités qui ne disposent pas des mêmes niveaux de recettes liés à la spéculation et au tourisme.

Les conséquences d'une telle politique d'austérité seraient catastrophiques du point de vue de l'urgence climatique, du point de vue de l'urgence sociale et de l'ensemble de l'urgence de nos services publics, tant les collectivités jouent un rôle déterminant.

Mais il y a une bonne nouvelle dans ce contexte de crise politique profonde. A Paris, sur 18 députés, la Nouvelle union populaire écologique et sociale vient d'en remporter la moitié et sur un programme de rupture ambitieux.

Mes chers collègues, sachez que vous pourrez compter sur ces députés de la N.U.P.E.S., la Nouvelle union populaire écologique et sociale, dont j'ai l'honneur de faire partie, pour s'opposer à ces politiques d'austérité et, au contraire, défendre une refonte de la fiscalité nationale et locale, afin de taxer les profiteurs de la crise, d'organiser une juste redistribution des richesses, le financement de la planification écologique, mais aussi de garantir aux collectivités locales de disposer de ressources propres basées sur un impôt juste, garant de la libre administration des communes qui est la base de notre République.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais conclure.

Il faut que la collectivité parisienne soit aussi, Madame la Maire, à la hauteur de ce qui s'est exprimé dans les urnes et assume le rôle qui aurait dû être le sien depuis des années, celui de résister et d'encourager…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut vraiment conclure, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - A l'implication citoyenne pour s'opposer à cette politique d'austérité parce que l'urgence sociale et écologique l'exige.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci et tant mieux si on peut compter sur vous et votre groupe pour défendre l'autonomie des collectivités locales.

Comme je l'ai dit, je demande et j'ai fait cette demande aujourd'hui d'une rencontre avec le Président de la Commission des Finances à l'Assemblée nationale. Je proposerai aussi une rencontre avec les différents groupes de

députés représentant Paris pour pouvoir échanger sur les réalités parisiennes et les éléments stratégiques. Avec certains, on pourra s'entendre et d'autres pas, c'est la vie démocratique, mais je le dis devant cette Assemblée.

Mme CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je souhaiterais consacrer mon intervention à l'inquiétante situation de la trésorerie de la Ville de Paris.

Au mois de juillet dernier, vous aviez soumis à l'examen de notre Conseil un projet de délibération DFA 47 relevant de 800 millions d'euros à 1,2 milliard d'euros le plafond de recours au programme de trésorerie de type négociables à court terme au motif que, je cite : "Les conditions de tirage ayant été particulièrement intéressantes depuis plusieurs années en raison du contexte de taux négatifs, il était très intéressant de recourir à ce programme de trésorerie." Le projet de délibération avait été d'ailleurs adopté sans débats, afin que, comme vous le disiez là encore dans l'exposé des motifs, la Ville continue à pouvoir disposer d'un volume de crédits de court terme suffisant au coût le plus bas possible.

Cette délégation accordée par le Conseil de Paris ne vous dispense pas, Madame la Maire, d'assurer l'information légitime des élus sur la situation de la trésorerie de la Ville. C'est d'ailleurs ce que j'avais demandé à votre adjoint dès mon élection à la présidence de la Commission des Finances en 2020, sans succès. Je vous l'ai également demandé personnellement en séance du Conseil de Paris fin 2021, lors de l'examen du budget primitif pour 2022, là encore sans succès.

Un mois plus tard, en janvier, je vous ai adressé une nouvelle fois par écrit cette demande en vous demandant que soit adressé, chaque mois aux membres de la Commission des Finances, un tableau informant les élus de l'état de situation de la trésorerie de la Ville de Paris. Trop occupée par ailleurs peut-être, vous avez délégué à votre adjoint, Madame la Maire, le soin de me répondre, malheureusement par la négative.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de lire cette lettre. Votre adjoint chargé des finances y dénie aux élus toute information sur la situation de la trésorerie de la Ville, au double motif que le droit à l'information des élus prévu par le Code ne concerne que les projets de délibération présentés au Conseil de Paris et que l'évolution de la trésorerie de la Ville de Paris ne constitue pas une information budgétaire, compte tenu de l'obligation faite à la Ville de déposer les fonds sur un compte non rémunéré au Trésor public.

La motivation spécieuse de ce refus, que je n'ose imaginer que vous repreniez à votre compte, Madame la Maire, constitue une assez grossière astuce de garçon de bains. D'une part, c'est par délégation du Conseil de Paris au titre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. que vous exercez la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par notre Conseil. D'autre part, l'article L. 2122-23 vous fait obligation d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

En n'assurant pas notre information régulière sur la situation de trésorerie de la Ville, Madame la Maire, vous enfreignez la loi. D'ailleurs, vous l'enfreignez doublement car même sans cela, la loi sur la communication des documents administratifs vous ferait obligation de nous communiquer, à notre demande, les états de la trésorerie, dont vous êtes au moins mensuellement destinataire de la part de la D.G.F.I.P.

Permettez-moi donc, Madame la Maire, non seulement d'exiger cette information régulière mais de vous poser deux questions.

Pour la première, pouvez-vous vous engager à présenter un projet de délibération réduisant le plafond autorisé de 1,2 milliard d'euros à partir du moment, qui va probablement arriver, où la Ville n'empruntera plus à taux négatif pour sa trésorerie ? Je rappelle, en effet, que cette faculté d'emprunter à court terme à des taux négatifs constituait l'unique motivation qui avait justifié le vote de la délibération DFA 47.

Deuxième question, à laquelle je vous demande de bien vouloir nous répondre en séance : quel était l'état de la trésorerie de la Ville de Paris au 30 juin 2022 ? Si je me permets de poser cette question, Madame la Maire, c'est que cette situation m'inquiète assez terriblement au vu des comptes de gestion les plus récents de la Ville de Paris.

Que montrent, en effet, les éléments concernant la trésorerie dans le tableau sur la situation patrimoniale de la Ville décrite par ces comptes de gestion ? Ils montrent qu'au 31 décembre 2019, la Ville avait à l'actif aux comptes au Trésor environ 170 millions d'euros - c'est le compte 515 - et au passif, c'est-à-dire les payés de trésorerie, 150 millions d'euros, soit une situation positive de 20 millions d'euros. La situation en 2019 s'apparentait à celle décrite dans la lettre que m'a adressée votre adjoint, c'est-à-dire un simple décalage entre encaissements et décaissements.

Cependant, depuis 2020, la situation s'est inversée et s'est considérablement aggravée par la suite. Il me semble, au vu de ces seuls chiffres annuels, que l'on n'est plus dans un simple décalage mais dans une situation assez catastrophique : en 2020, nous avions 95 millions d'euros à l'actif et 285 millions d'euros au passif, donc un écart de trésorerie négative de 190 millions d'euros ; en 2021, nous avions 170 millions d'euros à l'actif et 575 millions d'euros au passif ; au 31 décembre 2021, la situation de trésorerie de la Ville de Paris était négative à hauteur de 405 millions d'euros.

C'est pourquoi je vous le demande une nouvelle fois, Madame la Maire, quelle était la situation de la trésorerie de la Ville de Paris au 30 juin 2022 ? Combien sont déposés à l'actif aux comptes de la Ville au Trésor et combien sont inscrits au passif ? Quelle est l'ampleur de ce gouffre de trésorerie et êtes-vous en mesure de la justifier autrement que par la faculté très réelle dont a bénéficié la Ville d'emprunter à taux négatif ?

Comprenez notre inquiétude, Madame la Maire, car avec 905 millions d'euros d'autorisations d'emprunt, qui vont encore aggraver la dette de Paris, 400 millions d'euros de trésorerie négative, alors que l'encours budgétaire comme l'encours non budgétaire de la dette explosent, comment comptez-vous les combler ?

Merci de bien vouloir donner aux élus du Conseil de Paris toutes les informations nécessaires sur cette situation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme TIMSIT pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une fois de plus, cet exercice budgétaire est marqué du sceau de la contrainte. Une contrainte telle que ce numéro d'équilibriste nous donne la sensation de marcher constamment au bord du ravin. Paris se trouve asphyxiée par l'Etat qui lui limite toute autonomie fiscale, ne lui verse plus aucune dotation globale de fonctionnement, tout en augmentant ses dépenses de péréquation et en ne remboursant pas l'avance faite au titre des prestations sociales.

La situation, vous la connaissez toutes et tous. L'étau se resserre, le coût de la crise sanitaire s'élève désormais à près de 1,2 milliard d'euros pour la Ville, tandis que ce budget supplémentaire inscrit près de 60 millions d'euros pour faire face à la hausse du prix de l'énergie et des matières premières qui est liée bien évidemment à la guerre en Ukraine. Tout cela sans compter un besoin de financement accru pour préparer Paris aux effets du dérèglement climatique.

Alors, plus que jamais, nous avons besoin de dégager de nouvelles marges de manœuvre fiscales, de nouvelles marges de manœuvre financières et d'engager nos finances sur la voie de la résilience. Ce débat, nous allons l'avoir. Ce débat, nous l'aurons à la rentrée et les écologistes seront force de proposition. Surtout, nous nous autoriserons à envisager toutes les pistes et pas uniquement celles qui seraient du ressort du législateur.

Mais au-delà de la création de marges de manœuvre fiscales, faisons preuve de courage et assumons avec clarté de renoncer à certains projets qui ne concourent pas directement à la lutte contre le réchauffement climatique. Il va nous falloir prendre une à une chaque dépense et les examiner avec lucidité et collégialité. Nous devons faire un inventaire de chacune des dépenses et les passer au crible de cette fameuse règle d'or climatique. Le maître mot aujourd'hui doit être la sobriété.

Pourtant, ce budget supplémentaire n'en emprunte pas tout à fait le chemin et nous annonce la couleur en ouvrant de nouvelles autorisations de programme, dont nous nous serions judicieusement passés, vous vous en doutez : 15 millions au titre des Jeux olympiques ou encore pas moins de 3,4 millions pour les jardins des Champs-Élysées. Disons-le très clairement, cela ne fait pas partie de nos priorités.

Cet exercice de priorisation des dépenses, cet exercice de hiérarchisation des dépenses, ce virage à 180 degrés, nous devons l'opérer maintenant. Tout simplement parce que les prévisions des climatologues nous annoncent le pire pour Paris : des phénomènes météorologiques exceptionnels à répétition, des canicules avec des vagues de chaleur à plus de 50 °C et des inondations. Paris n'est pas encore prêt et les Parisiennes et Parisiens, parmi les plus précaires, sont et seront directement exposés.

Choisir, c'est donc renoncer et nous avons choisi. Pour que Paris ne devienne pas demain un enfer, nous devons accélérer son adaptation au dérèglement climatique, en engageant les dépenses nécessaires tout en ne laissant personne au bord du chemin. C'est tout le sens des amendements budgétaires que nous avons déposés en assumant en parallèle de renoncer à certaines dépenses.

Nous avons urgemment besoin d'abonder le budget de fonctionnement pour la lutte contre la précarité énergétique. En effet, en raison de la flambée des prix du gaz et de l'électricité, les Français sont de plus en plus nombreux à souffrir de précarité énergétique. A Paris, c'est plus de 70.000 Parisiennes et Parisiens qu'il va nous falloir accompagner pour faire en sorte que les mesures écologiques concernent en premier lieu celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Un autre amendement, que nous avons déposé et qui conjugue ce double impératif de lutter contre le dérèglement climatique et pour la justice sociale, est l'abondement du budget dédié à la mobilité propre. Car on ne peut pas prétendre vouloir faire de l'écologie populaire si on ne se donne pas les moyens financiers d'accompagner les Parisiennes et Parisiens à se séparer de leurs véhicules polluants au profit de moyens de transport moins polluant ou décarbonés.

Pour les derniers amendements, tous ces efforts ne seraient rien si la Ville de Paris ne prenait pas soin des plus démunis et des plus fragiles. Nous avons besoin d'argent aujourd'hui pour faire face à la nouvelle vague du Covid qui va arriver, pour la mise en œuvre du Plan "crack" et pour affronter avec courage - j'aimerais le redire ici - la difficile question de la prise en charge des usagers de drogues qui sont aujourd'hui laissés à l'abandon, notamment par l'Etat. Enfin, nous avons besoin aussi de crédits supplémentaires pour soutenir les associations qui font de la prévention et qui mènent des actions notamment à matière de dépistage des cancers.

Ces dépenses supplémentaires dans leur ensemble, nous les avons gagées sérieusement, notamment sur des lignes de crédit que nous jugeons non prioritaires. Les lignes de crédit, dont nous pourrions nous alléger, je les ai évoquées tout à l'heure et ce sont notamment les Jeux olympiques. Car le message que nous voulons adresser aux Parisiennes et aux Parisiens est très clair : nous ferons de votre quotidien et de la lutte contre le réchauffement climatique notre priorité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues,

"Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail à des conditions équitables et satisfaisantes de travail", tels sont les mots de l'alinéa 1 de l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le projet de délibération du budget supplémentaire emploi pour l'année 2022 nous présente un plan de déprécarisation concernant les agents de la Ville. Nous le disons d'emblée, nous voterons pour ce projet de délibération qui va dans le bon sens, le sens d'une amélioration des conditions de travail pour plus d'un millier d'agents de notre collectivité, mais nous pouvons aller encore plus loin.

La Ville de Paris compte aujourd'hui plus de 25.000 agents vacataires qui participent au fonctionnement de nos services publics. Ce sont des personnes jeunes, qui ont entre 20 et 39 ans pour 60 % d'entre elles, et des agents souvent précaires qui n'habitent pas Paris pour 60 % d'entre eux.

Nous considérons qu'il est crucial de connaître les parcours de ces milliers d'agents. Nous devons savoir si leur situation est choisie, de leur pleine volonté, ou si elle est contrainte par une situation personnelle et le fait de ne pas avoir d'autre emploi. Nous devons mieux connaître leurs parcours et leurs objectifs, afin de mieux les accompagner. C'est la première proposition de notre vœu.

Alors, oui, un millier, c'est beaucoup, mais c'est moins que les 25.000 agents vacataires de la Ville et c'est moins que les 2.500 vacataires qui ont travaillé à la Ville chaque année successivement entre 2017 et 2021. Nous pensons notamment aux agents qui dépendent de la Direction des Affaires scolaires.

Nous proposons ainsi la mise en place d'un groupe de travail intergroupe des élus sur cette question qui aura pour but d'organiser un plan exigeant de déprécarisation, afin qu'en 2026 ce ne soit pas seulement un millier mais bien des milliers d'autres agents qui voient leur situation stabilisée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame PRIMET.

Je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le débat qui nous réunit ce matin concerne l'analyse du budget supplémentaire de la Ville de Paris, ainsi que ceux annexes, dont celui de la Préfecture de police sur lequel je reviendrai.

Concernant le budget supplémentaire de la Ville, cela a été évoqué précédemment, nous faisons face à une situation extrêmement contrainte, due à plusieurs raisons que l'on a évoquées au début de ce débat. En effet, la hausse continue depuis plusieurs mois des coûts de l'énergie du fait de la guerre en Ukraine, et plus généralement d'un climat inflationniste partout en Europe, pèse lourdement sur nos finances publiques. A la Ville, cela se chiffre par une hausse de 60 millions d'euros de ces frais qui incluent l'augmentation des prix de l'énergie et des fluides en général.

Dans ce contexte inflationniste, la hausse du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % est une bonne nouvelle, même si, en réalité, on aurait pu souhaiter qu'elle s'aligne sur l'inflation qui est plutôt aux alentours de 5 %. Les fonctionnaires, dont beaucoup de salaires stagnaient depuis une décennie, voient enfin leur situation évoluer, même si ce n'est toujours pas satisfaisant à la lecture des chiffres de l'inflation, qui va aller en augmentant malheureusement et qui pénalise grandement les ménages, notamment les plus modestes.

Toutefois, cette hausse du point d'indice vient, elle aussi, fragiliser les comptes de nos collectivités territoriales qui verront, de fait, augmenter leur masse salariale. Le Gouvernement sur ce point devra être à la hauteur de la situation, et ainsi venir en aide aux collectivités, qui, pour beaucoup d'entre elles, ne pourront faire face seules à cette hausse qui les affecte en première ligne.

L'Etat devra donc répondre et répondre cette fois-ci à la hauteur de la situation, c'est-à-dire l'inverse de ce qui s'est produit sur la crise sanitaire, puisque - je me permets de le rappeler car l'opposition semble avoir la mémoire courte en la matière - seulement une infime partie du 1,2 milliard d'euros, coût de la crise sanitaire pour la seule Ville de Paris, a été remboursée par l'Etat, alors qu'il s'agissait là d'un engagement de ce Gouvernement au moment de la crise ; c'était le fameux "quoi qu'il en coûte" même pour les collectivités territoriales.

Le désengagement de l'Etat est réel et nos collectivités en pâtissent, celles qui souvent doivent remplacer l'Etat dans les territoires bénéficient de moins en moins de cette autonomie financière et donc politique, et nous le regrettons. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à le regretter et je reprends à mon compte les propos de notre président, M. FÉRAUD, qui a évoqué le fait que l'ensemble des associations représentant les élus locaux, notamment les élus locaux de droite, partage ce constat et dénonce ce désengagement de l'Etat qui vient pénaliser nos collectivités territoriales. Dans les mois prochains, ce débat devra donc s'ouvrir pour apaiser les relations entre les collectivités et l'Etat et permettre à celles-ci de continuer leur mission.

Parlons maintenant du budget supplémentaire de la Préfecture de police. Celui-ci finance à près de 70 % la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et à 30 % les administrations parisiennes et les services communs de la Préfecture de police. Ce budget supplémentaire vise à continuer d'implémenter le plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et les chantiers immobiliers prévus et budgétés par la Préfecture. Mais dans ce contexte inflationniste, il vient aussi abonder les crédits nécessaires pour faire face à la hausse des coûts qui pénalise également la Préfecture de police et la Brigade en particulier.

Ainsi, ce budget permet de faire face aux coûts des mesures salariales pour la B.S.P.P. et les services communs, dans un ordre qui sera très probablement insuffisant pour aller au terme de l'exercice budgétaire. Ce budget tablait, en effet, sur une hypothèse d'augmentation du point d'indice de 1 % par le Gouvernement. Nous savons désormais depuis peu que cette augmentation sera de 3,5 %. Il nous faudra donc sûrement nous revoir avec la Préfecture de police pour tenter une nouvelle fois d'être à la hauteur des enjeux.

Toutefois, ce budget supplémentaire est une bonne nouvelle en l'état. Il permet de mettre de côté les craintes que nous avions soulevées dans cette Assemblée lors du débat sur le budget initial en décembre dernier. A l'époque, celui-ci paraissait insuffisant, selon la Brigade de sapeurs-pompiers, pour continuer à moderniser l'institution et maintenir la couverture opérationnelle.

Aujourd'hui, la Préfecture de police, grâce à ce budget supplémentaire, dont la Ville de Paris contribuera à hauteur de 3 millions d'euros - c'est un effort conséquent que l'on doit apprécier - se voit donc en capacité de continuer à abonder le plan de modernisation et de poursuivre les chantiers immobiliers en cours, qui nécessitent une augmentation des crédits, pour ne pas retarder ceux-ci et faire face à la hausse des dépenses liée à l'inflation.

Il nous paraît donc important de voter ce budget supplémentaire, tout en restant à l'affût dans les mois qui suivront de la situation financière de la Brigade de sapeurs-pompiers en particulier. Elle ne pourra faire face sans l'aide de tous ces financeurs, et particulièrement de l'Etat, à l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, tout en continuant à financer le plan de modernisation.

Ensemble, nous devrons donc être à la hauteur des enjeux dans les mois qui viennent, face à ce contexte inflationniste qui pénalise tant la Ville de Paris, en tant que collectivité engageant des dépenses qui augmentent, qu'en tant qu'employeur qui voit sa masse salariale croître.

Je le redis et j'insiste lourdement, l'Etat devra donc être à la hauteur de la crise en permettant aux collectivités territoriales d'investir tout en revalorisant leurs fonctionnaires. Sur ce sujet, la dotation globale des collectivités territoriales devra être au cœur des enjeux du prochain budget de l'Etat. Il devra également s'engager encore plus massivement pour financer les services publics, et ici la Brigade de sapeurs-pompiers, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame EL AARAJE.

M. ALPHAND pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, Madame HIDALGO, merci.

Je vais malheureusement à nouveau être contraint d'être désagréable à l'égard de votre gestion. Dans une ville enlisée dans la dette, dans une ville où plus aucune marge de manœuvre budgétaire n'existe, chaque discussion budgétaire pourrait être l'occasion d'un sursaut, d'une prise de conscience de votre part. Ce serait le cas dans toutes les communes. Toutes, sauf à Paris.

Votre constance, Madame HIDALGO, à rater les occasions n'a d'égal que votre opiniâtreté quasi compulsive à embourber les finances de la Ville. Car il faut le dire ce matin, tous les chiffres de votre budget supplémentaire sont faux, vos grands agrégats sont faux, vos additions sont fausses, vos soldes sont faux.

Je vais expliquer maintenant pourquoi aux Parisiens. C'est parce que ce budget est un château de cartes effondré au moindre courant d'air, parce que vos hypothèses de départ ont volontairement minoré la revalorisation

du point d'indice de la fonction publique. Voilà sept jours, le Gouvernement annonçait la revalorisation à hauteur de 3,5 %. Or, interrogé par mes soins et ceux de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la semaine dernière lors de la Commission des Finances, le jour même, votre adjoint aux Finances a avoué - il a avoué - que vos hypothèses étaient de moitié moins.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pas sous la torture, j'espère !

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Pas besoin, la réalité suffit !

M. David ALPHAND. - Il a reconnu que l'impact réel sur la masse salariale de la Ville sera probablement deux fois plus lourd que celui qui vous a servi de base de travail.

Vous aviez une semaine pleine pour corriger le tir et présenter un budget supplémentaire sincère. Vous vous y êtes refusée car vous êtes incapable de redresser ce tir. Si bien que ce matin, il faut le dire à nouveau, c'est davantage un pseudo-débat budgétaire et plutôt une mascarade budgétaire. On est là, on discute du budget de la Ville de Paris, on essaie de ne pas perdre notre temps, mais vous nous le faites quand même un peu perdre.

Ces derniers mois, Madame HIDALGO, vous avez beaucoup parlé d'un vote caché. C'était pendant votre campagne présidentielle, votre score a montré ce qu'il en était. Il y avait pourtant bien quelque chose de caché à Paris, mais ce n'était pas un vote, c'est un rapport : le fameux rapport BONNET-OULALDJ et SIMONDON. Vous vous souvenez de ce rapport, Madame HIDALGO, celui que vous cachez dans votre bureau depuis plusieurs mois, alors que vous vous étiez engagée à le rendre public en décembre 2021 ? C'est un rapport sur l'avenir des finances de la Ville. On a hâte d'en connaître la teneur.

Il se trouve que le président communiste, M. BONNET-OULALDJ, qui piaffe d'impatience depuis plusieurs mois, a dévoilé un coin de ce rapport ces derniers jours. Et là, on n'est pas déçus du voyage, c'est un pur chef-d'œuvre de bolchévisme fiscal, un modèle du genre. Le leitmotiv : la taxation. Taxation des touristes, ce qui est parfaitement contracyclique dans la conjoncture actuelle et qui oublie que le tourisme doit servir de moteur de relance à Paris. Taxation des plateformes de livraison à domicile, ce qui se répercuterait inévitablement sur les prix payés par les Parisiens et plomberait donc leur pouvoir d'achat. Taxation, taxation, taxation !

Plutôt que de vous demander comment faire pour augmenter les impôts, Madame HIDALGO, et pour passer à la sulfateuse fiscale l'économie parisienne, vous seriez plus avisée de vous recentrer sur la recherche d'économies.

Et puis, ce que nous attendons de vous, c'est une véritable stratégie de désendettement de la Ville. J'enlève même le qualificatif "véritable", c'est juste une stratégie de désendettement de la Ville.

Avec Rachida DATI et notre groupe Changer Paris, nous vous en proposons une, efficace et compréhensible par tous : que la Ville se fixe un objectif pluriannuel de réduction de la dette et non pas, comme vous venez encore de le faire ce matin, simplement stabiliser les autorisations d'engagement sur la ligne d'emprunts. Ce n'est pas très sérieux de votre part, Madame HIDALGO.

Ce que l'on attend, c'est que la Ville se désendette et fixe, par exemple, un objectif annuel de 5 %, 3 % - on peut en discuter - de désendettement. Et ajustez les frais généraux et revoyez la voilure. Comme vous y incitent d'ailleurs vos pseudo-alliés Verts ce matin, revoyez aujourd'hui la voilure de certains chantiers parisiens pour vous ajuster à cet objectif de désendettement. De cette manière, il y aura enfin une boussole dans cette Ville, c'est ce que nous vous demandons ce matin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La boussole est claire et d'ailleurs pas de leçons à recevoir ici, ni en sincérité ni en honnêteté. Ni en honnêteté, d'accord ? Pas de leçons à recevoir sur ces deux sujets, qui sont des principes de base de tout élu qui travaille pour le bien public, quel que soit le bord de ce politique.

Deuxième chose, notre boussole est claire : transformation écologique de la ville et bouclier social à travers le maintien des services publics. C'est clair que vous ne partagez pas ce projet. D'ailleurs, les Parisiens ne partagent pas votre projet, puisque c'est nous qui sommes là pour mener à bien ces politiques, quelles que soient les difficultés. Mais je le redis ici, entendons-nous bien, avec honnêteté et sincérité. Merci.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, avant de commencer, je vais faire une petite réponse à M. ALPHAND. Contrairement à M. CASANOVA, avec qui on peut discuter sur le fond avec des débats contradictoires, Monsieur ALPHAND, vous êtes dans la rhétorique. Parler de "bolchévisme fiscal", je ne vois pas ce que cela apporte au débat politique. Faut-il rappeler que Roosevelt a fait une taxation à 90 % de l'impôt sur le revenu ?

Deuxième élément qui met hors de crédibilité votre discours, vous critiquez le budget de la Ville, mais pourquoi n'en faites-vous pas autant avec le budget de la Préfecture de police qui a fait aussi une estimation à 1 % ? On vous a répondu la semaine dernière qu'il n'était pas possible de revoir en une semaine, avec l'estimation du Gouvernement qui est à confirmer - ils ont fait une déclaration à 3,5 % et on attend de voir si ce sera vraiment 3,5 points - et on vous a dit qu'il y aura donc une déclaration modificative budgétaire en octobre par rapport à cela.

Sur le fond, je reviens à mon intervention.

Nous, nous alertons aussi depuis très longtemps sur la nécessité de revoir notre stratégie budgétaire pour cette deuxième partie de la mandature et c'est avec cette logique que nous avons déposé tous nos amendements budgétaires.

Ce budget est exceptionnel car nous sommes en crise, ce qui nécessite une gestion de crise. Aujourd'hui, toutes les crises s'auto-alimentent, de la crise en Ukraine à la sécheresse au Pakistan, du rapport du G.I.E.C. sur le dérèglement climatique à celui de l'I.P.B.E.S. sur l'extinction des espèces, des émeutes de la faim à la révolte des gilets jaunes. Pour répondre à M. CASANOVA qui va me dire que c'est hors sujet, Paris subit la conséquence de tout cela.

Un seul chiffre : 64 millions de plus de dépenses de fluides. L'effet papillon en coupe introduit insidieusement ses effets. L'inflation de l'énergie entraîne celle d'autres produits et la contamination inflationniste poursuit son chemin. La guerre en Ukraine produit la réouverture des centrales de charbon qui accélère l'émission de CO2 et le nombre de canicules à Paris, et ainsi de suite. Je voudrais rappeler aussi que la guerre en Ukraine n'explique pas la hausse de l'énergie, elle l'amplifie. Cette crise avait déjà commencé bien avant. Dans le compte administratif, on avait déjà inclus une hausse des dépenses de fluides.

Alors, de quoi parle ce B.S. ? C'est là où nous avons des désaccords avec l'Exécutif. La situation ne serait pas aussi dramatique, puisque l'épargne brute augmenterait de 20,4 millions d'euros, mais cela serait un artefact comptable. Les Jeux olympiques rajoutent encore 15 millions d'euros en A.P. dans le chapitre santé, action sociale et R.S.A., mais aussi 4 millions d'euros ailleurs et 3,4 millions pour les jardins des Champs-Élysées aussi dans le cadre des Jeux olympiques - c'est indiqué tel quel dans le document. C'est aussi 500.000 euros pour une salle de tennis dans le 16e arrondissement. Cela semble plus important, en tout cas plus que notre réponse à la transition écologique ! C'est pourquoi nous déposons des amendements.

Pendant ce temps, la droite a trouvé un coupable, l'Exécutif mauvais gestionnaire, en tirant sans argument ce que dit le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes. Je vais le répéter une énième fois, page 5, il est écrit : "La situation de la Ville de Paris s'est améliorée de 2014 à 2019." C'est après que tout a dérapé avec le Covid et la guerre en Ukraine.

M. CASANOVA était, en effet, plus mesuré dans sa réponse - on en parlera ailleurs, Monsieur ALPHAND -, il ne dit pas que l'Etat a évoqué la suppression de la dotation globale de fonctionnement. Monsieur CASANOVA, vous ne dites pas non plus qu'en 2014 - vous avez pris 2014 comme référence -, nous recevions de l'Etat 1,134 milliard d'euros de dotation globale de fonctionnement et qu'on est aujourd'hui à zéro. Il est évident qu'avec un tel choc budgétaire de 1 milliard, la dette serait beaucoup plus faible. C'est donc à cause de l'Etat.

Et pendant ce temps, que fait l'Etat ? Sa dette est passée à 115 % du P.I.B. On a suspendu le traité de Maastricht sur les 3 % et les 60 %. Mais la Ville de Paris continue à avoir une épargne brute positive, contrairement à ce que fait l'Etat. Cela aussi, il faut le reconnaître si on veut un débat constructif, ce que vous ne faites pas.

Ce B.S. est aussi très singulier puisque nous avons 138,5 millions d'euros de recettes supplémentaires et 118,1 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires, ce qui est très important pour un budget supplémentaire.

Mais ce que vous ne dites pas aussi, à ma droite, ce sont les très nombreuses annulations de dépenses. Quand vous parcourez les 342 pages du B.S. - ce que nous avons fait puisque c'est à partir de cela que nous avons engagé toutes nos dépenses -, vous voyez que de nombreuses dépenses ont été supprimées. Donc ne dites pas qu'il n'y a pas de coupes, parce que c'est faux. Il y a des coupes et la question est comment on les structure.

Selon les réponses que l'Exécutif apportera à nos amendements, qui vont de A140 à A148, nous indiquerons nos positions de vote au cas par cas.

Avec le peu de temps qu'il me reste, je veux parler des amendements supplémentaires qui n'ont pas été présentés, ceux sur la question du personnel. En effet, la question du personnel est très importante. En ayant plus de postes de fonctionnaires sur des postes stratégiques, on réduirait nos dépenses et cela entraînerait des réductions de dépenses par ailleurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il vous reste 13 secondes.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais les lister très rapidement. Nous demandons 3 postes à la DTEC sur la question de la sobriété énergétique, 2 postes à la DVD sur un poste très important qui est la gestion des réseaux de chaleur et d'énergie, 2 postes à la DCPA sur la question du marché de l'énergie, 1 poste à la DAE sur la question de la gestion de l'I.A.E. et 1 poste à la DU pour la gestion du P.L.U. bioclimatique.

Et nous soutenons l'amendement sur les éboueurs de "Génération.s".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Monsieur AQUA, il vous reste trois minutes sur le temps de votre groupe.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, 3 millions d'euros retirés à la DASCO sur les classes découvertes, voilà une bien amère découverte ! Ces classes sont des moments d'éducation privilégiés pour de nombreux jeunes, leur permettant autant d'apprendre que de s'émanciper. La coupe budgétaire ne passe pas.

Cerise sur le gâteau, vous affirmez que la coupe vient d'un manque de demandes des enseignants. On pourra reparler des cas, par exemple, d'Eugénie Cotton avec 2 classes accordées sur 6 demandes, de Riblette avec aucune accordée sur 4 demandes, de Recollets avec 1 classe accordée sur 5 demandes. J'arrête, faute de temps.

Par ailleurs, les syndicats s'indignent de la fermeture du service de transport des bagages qui revient là aussi à organiser la fin du service. Bref, vous coupez le dispositif et vous accusez les enseignants de ne pas y recourir. Une bien mauvaise façon de procéder, mais surtout un bien mauvais choix politique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, on écoute.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous demandons donc l'annulation de la coupe des classes découvertes. Et si vous avez besoin de mieux communiquer avec les enseignants, sachez que nous pouvons vous y aider.

Un autre point d'étonnement concerne le budget relatif aux ressources humaines. Il y a deux mois, l'U.S.E.P. a découvert que 20 postes dédiés aux Mercredis du Sport seraient supprimés. Or, ceux-ci sont très appréciés, ils garantissent à tous les enfants l'accès à la pratique sportive, et en particulier à ceux issus des catégories populaires ou en situation de handicap. Nous demandons d'ailleurs des taux d'encadrement accrus pour ces enfants. Par conséquent, nous contestons ces suppressions de postes.

Enfin, nous demandons 150 postes pour la déprécarisation des animateurs du périscolaire, car la déprécarisation ce sont des salariés plus sécurisés et un service public renforcé. L'éducation ne doit pas souffrir des calculs comptables car l'éducation est le plus bel investissement sur l'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Johanne KOUASSI pour le groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le plan ambitieux de déprécarisation est un volet important du budget supplémentaire dont nous débattons ce matin. Il montre la volonté de l'Exécutif, une volonté forte de lutter contre la précarité de celles et ceux qui travaillent au quotidien au service de notre Ville, dans un contexte de crise sur lequel je ne reviendrai pas. C'est le signe que Paris prend pleinement ses responsabilités en tant qu'employeur et première collectivité de France en nombre d'agents.

Ce plan est le fruit d'une concertation forte avec les organisations syndicales et d'un consensus assez rare pour être souligné, puisque six organisations syndicales sur les sept représentées se sont prononcées en faveur de ce plan.

Ce plan permet de pérenniser des emplois, malgré le cadre juridique de la fonction publique contraignant. Un cadre juridique qui empêche tout simplement de recruter des fonctionnaires dont le temps de travail est incomplet. Ces temps incomplets, qui concernent de nombreuses personnes travaillant de façon effective pour la Ville, s'expliquent par la nature des missions qui leur sont confiées.

Parmi ce public, on retrouve les animateurs du périscolaire, des gardiens d'école, les points école avec les personnes qui sécurisent les passages piétons à proximité de nos écoles, les enseignants aussi dans les conservatoires. Ce sont toutes ces personnes au quotidien au service des petits Parisiens et des petites Parisiennes pour leur proposer des activités, favoriser leur épanouissement et assurer leur sécurité.

Ce plan vient cibler, parmi les 20.000 vacataires de la Ville, les 1.900 plus précaires et qui sont souvent des femmes. Ce sont celles et ceux dont le temps de travail n'excède pas le mi-temps et qui n'ont pas d'autre employeur que la Ville.

Concrètement, dès cette année, cela signifie que 162 animateurs, qui sont proches du temps plein, seront titularisés, et que 485 contractuels verront leur emploi pérennisé. Cela représente un effort de création de 315 postes en équivalent temps plein. D'ici 2024, ce sont 1.000 agents vacataires et 600 contractuels qui se verront proposer des contrats plus pérennes.

Nous pouvons nous réjouir ce matin que la Ville de Paris soit soucieuse d'offrir un cadre plus sécurisant à toutes ces personnes essentielles au fonctionnement de nos écoles et qui remplissent des missions si précieuses et malheureusement trop peu reconnues. Ce plan, c'est une reconnaissance de leur travail et un signal fort qui leur est envoyé.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

La parole est à Francis SZPINER pour le groupe Changer Paris, Monsieur le Maire.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, dans le souci de combler la dette, vous cherchez à prendre des mesures financières parfois injustes et je reviens sur la question de la mise en place du stationnement payant dans le bois de Boulogne, avec les difficultés que cette mesure provoque.

Je rappelle que les principaux lieux d'activités et de loisirs du bois sont difficilement accessibles par les transports en commun et donc que la mise en œuvre du stationnement payant dans le bois a des conséquences financières très lourdes sur le fonctionnement des concessions sportives, culturelles, mais aussi pour les visiteurs, les familles, les salariés et les adhérents de ces équipements.

Je rappelle que certains usagers fréquentent quotidiennement le bois dans le cadre de leurs activités de loisirs et qu'ils se voient privés de cet accès, compte tenu du coût du stationnement pour plusieurs heures en semaine.

J'avais souligné la difficulté spécifique des habitants des bateaux logements amarrés le long de l'allée du Bord-de-l'Eau, entre l'école de Puteaux et la passerelle de l'Avre, qui sont des résidents parisiens qui doivent pouvoir bénéficier d'un régime de stationnement spécifique.

Lors de l'examen de la délibération 2021 relative au stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes, le Conseil de Paris a voté l'amendement A120 disposant que soient créées des places de parking gratuites à proximité des équipements sportifs dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

Toutefois, après plusieurs réunions avec les concessionnaires, les services ont commencé à réaliser des opérations de marquage qui visiblement ne tiennent pas compte de cette concertation, ni de l'amendement voté. C'est dans ce cadre que j'ai demandé l'arrêt des aménagements et proposé la gratuité du stationnement maintenu dans un certain nombre de voies, conformément à l'amendement que nous avions voté. Je renvoie à cet amendement en ce qui concerne les voies visées.

Malheureusement, en plus des courriers des plaintes d'associations d'usagers, comme les pêcheurs, les boulistes ou les clubs du troisième âge de banlieue, qui viennent passer leur journée dans le bois et qui n'ont pas d'autre choix que de venir en voiture, il apparaît que le tarif proposé est en réalité déraisonnable.

Lors de l'examen du vœu que nous avions présenté au dernier Conseil, M. David BELLIARD a demandé un vote négatif et a semblé rejeter toutes ces adaptations, ce qui n'est pas acceptable. J'avais donc demandé que soit réexaminé cela. J'ai eu la désagréable surprise, Madame la Maire - par une erreur de M. NAJDOVSKI qui a envoyé à mon directeur de cabinet un mail qui ne lui était pas destiné - de lire la chose suivante : "En fait, SZPINER joue les législatives - je remercie M. NAJDOVSKI de cette familiarité en ce qui me concerne dans cette appellation - d'où sa demande. Ma position : on peut attendre un mois, laisser passer les élections et ensuite on mettra en œuvre cette délibération, selon les modalités que l'on a définies au sein de l'Exécutif et qui seront in fine arbitrées par la Mairie. Mais il ne faut pas accepter les demandes exprimées par SZPINER, elles videraient de sa substance la délibération adoptée par le Conseil de Paris. Au passage, vu le prix que paient les membres de ces concessions pour leurs activités, ils peuvent payer du stationnement, surtout pour leurs S.U.V."

Je voudrais dire, Madame la Maire, que je suis particulièrement choqué. Mme la Maire venait de parler de dignité, du rassemblement, du sens et de la vertu et je considère ce mail comme parfaitement inacceptable. Ces calculs politiciens sur les législatives sont ridicules. Cette conception caricaturale du 16e arrondissement, alors que je parle des employés et des touristes, n'est pas acceptable.

Je vous demande donc d'accorder ce moratoire.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Maître SZPINER, question de droit, avez-vous vraiment le droit de faire état d'une correspondance privée dans une enceinte publique ? Mais nous ouvrirons le débat plus tard…

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Madame le Maire, puisque vous me demandez une consultation juridique, elle sera gratuite compte tenu de l'état des finances de la Ville…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Nous nous verrons pour régler…

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Bien entendu, à partir du moment où mon directeur de cabinet en est destinataire, il est libre de faire cet usage. Mais ce que je trouve regrettable, c'est qu'au lieu de condamner le comportement de votre adjoint, vous me reprochez de rendre publique sa faute !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous nous verrons pour ce sujet hautement essentiel et je vous verrai Maître SZPINER pour que nous puissions en parler tous les deux.

Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - (Hors micro, inaudible)

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne le demanderai même pas, vous voyez !

Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen. Vous n'avez que 1 minute 23.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons souvent abordé l'enjeu crucial des séniors. Après les révélations du scandale ORPEA, nous avons pris le temps de nous poser un certain nombre de questions pour savoir comment améliorer le quotidien, ce que sont les difficultés d'accès aux droits, la question de l'autonomie et des loisirs. En résumé, comment bien vieillir à Paris.

Nous avons travaillé et émis des pistes, des recommandations et j'avoue être surprise à la lecture du budget supplémentaire : 7,9 millions d'euros du budget de l'année seule n'ont pas été exécutés sur la ligne dédiée aux séniors en raison d'une baisse des demandes de prestations sociales et d'un taux de non-recours qui se maintient.

Ces 7,9 millions d'euros seront redéployés, il me semble, vers le financement du R.S.A. et la prime Ségur 3. Ce sont évidemment des causes importantes, elles aussi, même des obligations légales de la Ville. En revanche, ce circuit de financement me laisse, avec mon groupe, interrogative. On aurait pu envisager que ces 7,9 millions d'euros restent directement dédiés au public sénior, à l'exploration des pistes que chaque groupe politique a pu soulever au moment des nombreux débats que nous avons eus sur le sujet.

C'est un regret, dont j'espère qu'il ne sera pas définitif, puisque le groupe Communiste et Citoyen souhaite que le budget alloué aux séniors puisse retrouver son budget initial en 2023 en lien avec l'élaboration du nouveau schéma 2022-2026.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

Mme Alexandra CORDEBARD pour le groupe Paris en commun, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne reparle pas longuement du contexte, vous le connaissez, ce sont des crises à répétition et un désengagement incroyable de l'Etat. Pour autant, le sérieux de votre Exécutif et votre engagement, Madame la Maire de Paris, pour défendre les intérêts des Parisiens nous permettent de tracer une trajectoire budgétaire sereine qui répond à cette nouvelle situation.

Dans ce contexte si particulier, avec tout ce que j'ai entendu ce matin, je tiens d'ailleurs à saluer à nouveau la certification du compte de gestion 2021 de la Ville, sous le contrôle de la Cour des comptes qui a souligné la qualité et la fiabilité de la comptabilité de la Ville. Ce budget supplémentaire pour l'exercice 2022, en ajustant les crédits votés, couvre tous ces changements, tous ces changements inattendus.

Je veux maintenant m'adresser aux représentants de la droite parisienne, y compris celle qui appartient à la majorité présidentielle, celle qui demande à longueur de Conseils moins de fonctionnaires…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, écoutez…

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Moins de dépenses d'investissement, moins de dépenses de fonctionnement, mais qui demande à longueur de Conseils plus de personnel pour les crèches de leurs arrondissements, plus de travaux de voirie pour leurs arrondissements, plus d'agents de propreté pour leurs arrondissements, plus de travaux en général pour leurs arrondissements. Celle qui prétend que l'on pouvait prévoir, à la fois le Covid et toutes ses conséquences, que l'on pouvait prévoir la guerre en Ukraine. Celle qui veut du changement sans travaux, qui prétend vouloir la transition écologique de Paris sans changements. Celle qui, vous le disiez, Madame la Maire, est dans le déni, qui ignore tout simplement les urgences sociales de la Ville, comme si elles n'existaient pas, le traitement indispensable de l'errance, la dette de l'Etat dans ces domaines, les carences de l'Etat en matière d'hébergement et, vous l'avez dit, mes chers collègues, en matière de prise en charge des consommateurs de drogues, les manques en matière de santé publique, et j'en passe tellement !

Alors, mes chers collègues, le budget, c'est du choix. C'est un choix politique, c'est un choix politique que nous faisons maintenant, comme nous l'avons fait depuis le début de ce mandat. Le budget, c'est ce qui définit notre politique, à nous, la majorité de cette Ville. Et nous avons décidé, encore une fois, de mettre la solidarité et la transition écologique au cœur de ce budget.

Je vais vous le dire très solennellement, tous les élus de cette ville devraient défendre cette ville. Partout, tout le temps et en particulier défendre son budget en tous lieux et c'est ce que nous n'avons pas entendu ce matin.

Je conclurai en saluant amicalement mon collègue Paul SIMONDON et le travail tout particulièrement difficile qu'il a dû accomplir pour établir ce budget supplémentaire, ainsi que vos services, Madame la Maire, la Direction des Finances, qui parviennent à boucler ce budget sans aucune modification de l'autorisation d'emprunt de la Ville, ce qui est véritablement un exploit. Je voudrais vous remercier encore une fois de nous engager dans ces priorités qui sont celles que veulent les Parisiens.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame la Maire. Merci.

M. JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Secrétaire général de l'administration de la Préfecture de police, permettez-moi d'abord, comme il est d'usage au sein de notre groupe, au nom de Rachida DATI, de nos maires d'arrondissement et de l'ensemble de nos élus, de rendre hommage aux forces de l'ordre qui font un travail formidable au quotidien. Dans un contexte de plus en plus inquiétant de violence à l'égard de nos policières et de nos policiers, qu'elles sachent et qu'ils sachent que nous serons toujours à leurs côtés.

L'examen de ce budget, vous le savez, Monsieur le Préfet, est la seule occasion de nous exprimer officiellement devant vous. Il y a, certes, la 3e Commission du Conseil de Paris, mais le Préfet de police a toujours refusé nos invitations. Il y a, certes, le Conseil parisien de la sécurité inscrit dans la loi de sécurité globale du 25 mai dernier, mais il n'a pour but que de mieux coordonner les actions entre police nationale et police municipale.

Et comme le rappelait à juste titre lors de cette réunion, le maire du 15e, Philippe GOUJON, il manque toujours une instance parisienne de coordination entre la police nationale et les maires d'arrondissement, à l'instar de ce qui se fait tous les six mois avec le Parquet et Mme la Procureure de la République.

Oui, Monsieur le Préfet, nous sommes inquiets.

Inquiets quant à la consommation grandissante des drogues. Je n'oserais même pas parler du phénomène du "crack", tant ce sujet est sensible entre vous et la Maire de Paris, mais je peux citer l'explosion de vente de cocaïne, de GHB ou même de protoxyde d'azote.

Inquiets quant à l'insécurité sur les zones touristiques, les gares parisiennes, les puces de Saint-Ouen, la Butte Montmartre, la zone de la Tour Eiffel, les Champs-Élysées, le Champ de Mars, le Trocadéro, où certains touristes se font littéralement dépouiller.

Inquiets quant à la hausse des violences sexuelles : plus 40 % au premier trimestre 2022 par rapport à celui de 2021.

Inquiets quant à la présence de plus en plus importante de jeunes mineurs délinquants. Je ne parle pas ici de ceux qui viennent se faire évaluer au D.E.M.I.E., mais de ceux qui sont inconnus des radars des services de l'Aide sociale à l'enfance. Ces jeunes mineurs et majeurs originaires d'Afrique du Nord, déjà délinquants dans leur pays d'origine et qui sont enrôlés de force par des mafias qui les droguent et les obligent à voler colliers, téléphones portables et à cambrioler notamment les magasins. Nous avons appris par la presse que plusieurs têtes de réseaux étaient tombées. Tant mieux, mais qu'en est-il de ces jeunes délinquants ? Ils sont souvent relâchés ou s'ils sont placés en foyer, ils s'en sauvent la nuit.

Monsieur le Préfet, nous sommes surtout inquiets quant à la gestion des grands événements. L'événement du Stade de France est dans tous les esprits : une gestion catastrophique, terrifiante, dont le Préfet et le Ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, sont les principaux responsables par un défaut de coordination et de pilotage et par un manque de réactivité. Ceci nous inquiète d'autant plus que les Jeux olympiques arrivent à grands pas, que nous avons tous, dans nos arrondissements, des sites olympiques et qu'à ce jour, nous n'avons jamais - je dis bien "jamais" - encore été consultés.

Oui, Monsieur le Préfet, il ne faudra pas déshabiller nos quartiers de policiers pour habiller les sites olympiques. D'autant plus que le nombre de policiers à Paris semble stagner depuis des années. Je dis bien "semble", Monsieur le Préfet, car tel un secret-défense, le nombre même par arrondissement est tenu mystérieux. A tel point que le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, sera obligé au cours de ce Conseil de Paris de vous poser la question sur l'état des forces de la police nationale dans son arrondissement.

Pour finir, il y a toujours un manque cruel d'O.P.J. C'est important un O.P.J. car sans O.P.J., c'est plus de lenteur dans l'instruction d'une plainte ou d'un délit, avec des dossiers qui s'empilent sur les bureaux dans les commissariats.

Il y a toujours un problème de fidélisation de nos policiers à Paris. Entre la mutation qui a lieu chaque année au 1er septembre et le tirage sur la liste, de plus en plus de policiers quittent Paris pour la province. Quant au personnel administratif de la P.P., il est toujours l'objet d'une cure d'austérité, même si la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris continue d'être financée, le budget des autres services de la Préfecture baisse chaque année.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais débuter cette intervention, là où vous l'avez terminée, Madame la Maire du 10e arrondissement, en félicitant Paul SIMONDON, notre collègue et son équipe pour l'excellent travail qu'il réalise car il est effectivement difficile. On connaît la difficulté de la conjoncture…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, un peu de silence. Voilà.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Madame la Maire.

On connaît la difficulté de la conjoncture et la rudesse de ce moment au point de vue économique. Il est effectivement très difficile de pouvoir conjuguer ces circonstances avec les attentes des Parisiennes et des Parisiens que l'on sait très fortes. Dans l'ambition de cette politique municipale, Madame la Maire, que vous portez, que nous portons, vous avez rappelé les deux grandes priorités que sont la transformation écologique et les politiques de solidarité avec le bouclier social.

De fait, la flambée des prix de l'énergie, dont on parle partout depuis quelques mois, impacte les ménages bien sûr, mais pas seulement. Le budget des collectivités locales est lui aussi très directement concerné et c'est bien sûr le cas de Paris. Depuis quelques mois, nous avons tout simplement des systèmes énergétiques européens et français sous une intense, une extrême, une terrible pression.

Je prends l'exemple plus emblématique du gaz. Nous aurons l'occasion d'évoquer un peu plus tard dans ce Conseil la situation tragique que connaît l'Ukraine et il faut bien sûr montrer toute la solidarité, dont nous sommes capables avec les populations agressées sur le continent européen. Il faut aussi constater que ce conflit en Ukraine a notamment pour conséquence que les livraisons de gaz russe par pipeline ont fortement baissé pour certains pays, dont la France. Même si nous voyons les importations de gaz naturel liquide augmenter, cette augmentation est encore trop faible pour pouvoir compenser les baisses de livraisons par pipeline.

Pour couronner le tout, les conditions climatiques que nous avons connues au premier semestre 2022, avec notamment la sécheresse, amputent également la production hydraulique d'électricité, au point que l'on en est - je crois que cela a été cité tout à l'heure - à considérer la remise en service de centrales à charbon. Nous voyons bien que nous sommes dans une situation énergétique absolument cataclysmique.

D'ailleurs, les dirigeantes et dirigeants de grandes entreprises énergétiques ont récemment pris position publiquement pour dire, de manière assez surprenante, que la meilleure énergie restait celle que nous ne consommions pas. Je pense que c'est une déclaration intéressante, notamment pour les jeunes de l'Académie du Climat qui pourraient s'en inspirer pour des réflexions.

Je reviens à la situation des collectivités locales. Alors qu'une fois encore ces collectivités territoriales sont abandonnées par l'Etat, nous avons un prix moyen de l'électricité qui était avant la pandémie de 50 euros par mégawatt/heure, il y a un peu plus de deux ans, et nous sommes aujourd'hui à plus de 250 euros par mégawatt/heure, soit une multiplication par cinq de ce prix en deux ans, alors même que - cela a été aussi rappelé - la crise sanitaire a coûté près de 1,2 milliard d'euros à la collectivité parisienne.

Nous enchaînons donc crise sur crise et constatons l'absence de réponse satisfaisante de l'Etat.

Les collectivités locales dans leur ensemble - c'est le cas notamment de Paris - essuient une fin de non-recevoir de la part du Gouvernement, notamment par la voix de celui qui était encore en charge du budget, il y a quelques semaines, puisque Olivier DUSSOPT s'est en quelque sorte lavé les mains de l'explosion des prix de l'énergie. En effet, pour lui : "La part relative des dépenses d'énergie dans le budget des collectivités fait que l'impact sur les grands équilibres des collectivités n'est pas encore significatif."

Eh bien ! Ce qui n'est pas significatif et ce qui est même inexistant, c'est le soutien de l'Etat sur cette question pourtant cruciale des prix de l'énergie. Je crois que c'est un point qu'il fallait rappeler pour mieux comprendre ce budget supplémentaire 2022 et les efforts qui sont faits par la Ville de Paris pour maîtriser les dépenses dans ce contexte, afin de pouvoir mener les politiques publiques qu'attendent les Parisiennes et Parisiens, y compris en travaillant sur des mécanismes de sobriété que l'on peut attendre d'une ville-monde comme Paris en 2022.

Je sais que c'est le cas, je sais que ce travail est en cours et cela me semble tout à fait ce qu'attendent les Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur JAMET-FOURNIER.

Dernier orateur, M. Rudolph GRANIER pour trois minutes, le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je me concentrerai sur le budget de la B.S.P.P. que nous avons eu à analyser et sur lequel nous avons émis un avis favorable lors de la Commission consultative de gestion. Mais je voudrais rappeler également le contexte dans lequel les pompiers de Paris interviennent, avec une hausse de la délinquance, en particulier des agressions qui ont un effet direct sur l'augmentation des interventions.

La Préfecture de police ne nous communique jamais des chiffres qui pourraient nous permettre d'analyser la délinquance et l'insécurité à Paris, ce sont les pompiers qui le font. Le nombre d'agressions au couteau a triplé depuis 2018 à Paris, passant de 386 à 990, et a même doublé depuis 2019. Nous avons une carte, qui nous a été communiquée avec précisément le palmarès pour les 18e et 19e, qui sont les deux arrondissements où le nombre d'agressions au couteau est le plus important. Le caractère criminogène pour les agressions à l'arme blanche nous est donné par les pompiers et non par la Préfecture de police.

Sur cela encore, Monsieur le Préfet, je souhaiterais que les documents qui nous sont présentés lors de la Commission consultative de gestion nous soient communiqués si possible avant la Commission consultative et pas la veille du Conseil de Paris. Nous avons besoin de ces documents pour travailler et je pense que vous auriez tout intérêt à ce que nous puissions émettre un avis éclairé sur le budget de la B.S.P.P.

Dans le même sens, nous avons constaté après plusieurs interrogations que 40 % des départs sont faits à Paris. La Ville de Paris finance à hauteur de 24 % la B.S.P.P. Donc, à partir de maintenant, sur chaque Commission consultative de gestion, je vous demande de nous donner le nombre d'interventions par département à mettre en lumière avec le financement des mêmes départements, voire des communes, puisque nous avons ce niveau de finesse pour la banlieue.

Dans le même sens, la Préfecture de police ne nous a jamais communiqué le nombre d'accidents de deux-roues dans Paris. Il y en a 3.721, soit plus 11 %, ce qui amène des interventions différentes, qui ont un impact budgétaire et sur l'organisation de la B.S.P.P.

Un dernier point que j'avais pu soulever lors de cette Commission, nous voulons voir, Monsieur le Préfet, une ligne Jeux olympiques. Les collègues de la majorité, certains pour le moins, disaient que nous serions dans un dérapage financier à peu près certain. Nous voulons savoir, en tant que membres de Commission de gestion de la B.S.P.P., quelle est la part de la B.S.P.P. et sa contribution pour les Jeux olympiques.

Un point très important également concerne la fidélisation. Nous lisons dans le document que le sous-effectif en termes de pompiers est satisfaisant. Je ne suis pas du tout d'accord car faire intervenir en sous-effectif des pompiers n'a rien de satisfaisant : cela génère du stress sur interventions ; cela génère des manques de récupération. On va parler de la fidélisation, mais je souhaite parler de l'attractivité. Dans un contexte ultra-concurrentiel avec d'autres administrations, d'autres employeurs, les pompiers n'ont pas aujourd'hui les moyens d'attirer de nouveaux profils qui souhaitent majoritairement repartir en province.

Deux derniers points, si vous me le permettez, Madame la Maire.

Je voudrais saluer la démarche de prospective stratégique de la B.S.P.P. La Ville de Paris n'en a pas et les pompiers le font. Vous seriez bien inspirés de regarder ce document…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Rudolph GRANIER. - Dernier point, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, non, c'est fini.

M. Rudolph GRANIER. - Il vous a été soumis un amendement n° 141 concernant la gestion du Plan "crack"…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous aviez trois minutes, je suis désolée. C'est une règle qui s'impose à tous nos collègues, y compris à vous.

M. Rudolph GRANIER. - Contre lequel nous voterons évidemment.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GRANIER.

Salutations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi, à l'issue de ce débat, tout d'abord de saluer la présence du Général Jean-Marie GONTIER, ici présent. C'est sa dernière présence à ce Conseil en sa qualité de général. Je vous propose de vous lever et à travers lui, de saluer l'ensemble des pompiers de Paris.

Merci à vous, Monsieur le Général GONTIER, avec qui nous avons pu travailler en confiance, de façon professionnelle, de façon extrêmement amicale et je tiens à le dire ici. On ne peut pas travailler avec des partenaires aussi importants sans avoir cette confiance et ce respect des fonctions de chacun. Je veux vous dire un immense merci, pour moi bien sûr en tant que Maire, mais aussi pour mes adjoints et l'ensemble des élus qui ont eu à cœur de soutenir le travail de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

C'est une fierté et je le redis ici. La Brigade est inscrite dans le budget de la Préfecture de police et nous serons toujours attentifs et vigilants sur les moyens de fidélisation, d'attractivité de la Brigade, parce que c'est la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Sur le budget de la Préfecture de police, ce sera à l'évidence un des postes majeurs, quasiment exclusif, de ce qui demain conditionnera aussi la subvention de la Ville de Paris, puisque nous avons maintenant une police municipale.

Merci infiniment à vous.

Débats budgétaires (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer aux réponses.

Premières réponses, bien sûr par Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU. Puis je donnerai la parole à M. le Représentant du Préfet de police, M. le Préfet qui a été également interpellé.

Paul SIMONDON que je remercie à nouveau pour ce travail vraiment exceptionnel.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci pour toutes vos interventions.

Après le vote par cette Assemblée en décembre dernier d'un budget pour l'année 2022, un budget qui était pour la partie fonctionnement en augmentation de 2 %, parce qu'il y avait des priorités à maintenir par rapport à l'année précédente, nous sommes amenés maintenant à adopter le budget supplémentaire, après le bilan de l'année 2021 qui a été constaté lors de notre dernier Conseil au compte administratif.

Il s'agit d'un vrai choix de responsabilité et ce budget supplémentaire s'écrit sous les contraintes liées à trois chocs.

C'est d'abord le choc de la crise énergétique, renforcée par la guerre russe en Ukraine bien sûr, mais qui avait démarré avant. Là-dessus, ce sont bien 60 millions d'euros qu'il nous a fallu ajouter en fonctionnement, afin de payer l'intégralité des dépenses énergétiques. Pour être précis, c'est 32 millions d'euros sur les fluides pour les différents équipements de la Ville, que ce soit les équipements de proximité ou les équipements qui ne sont pas gérés par les mairies d'arrondissement, 13 millions d'euros pour l'éclairage public et 13 millions d'euros pour les marchés de propreté et le traitement des déchets.

Il y a ensuite le choc de l'inflation et les conséquences sur le pouvoir d'achat. Des mesures sont là pour y répondre, qui sont indispensables pour les agents concernés. Cela va de l'augmentation du SMIC, du Ségur et de ses conséquences, au point d'indice. Près de 23 millions d'euros sont consacrés dans ce budget à ces différents points. Puis 3 millions d'euros sont également ajoutés au titre du budget spécial de la Préfecture de police, principalement pour les mêmes sujets.

Il y a enfin des éléments sur la solidarité. Puis ce choc en recettes, dont on a déjà parlé, qui est celui du désengagement de l'Etat qui continue, avec 36 millions d'euros au titre de l'augmentation à nouveau des mécanismes de péréquation, alors même que nos marges de manœuvre n'ont jamais été aussi faibles, et la disparition de la dotation de l'Etat, qui dès l'année 2022 sera nulle, voire négative selon certains mécanismes de reprise. Cela se fait simplement parce que l'Etat a choisi d'écrêter notre dotation dès 2022 pour présenter ce qu'il appelle de la péréquation verticale mais qui, de fait, devient de la péréquation horizontale puisqu'elle est payée par les collectivités elles-mêmes.

Alors, nous avons cette aggravation.

Sur l'énergie, nous n'avons absolument aucune aide de l'Etat ; le bouclier résilience ne protège pas les collectivités.

Sur la masse salariale, comment dire ? Nous avons eu l'annonce des 3,5 % sans aucune forme de concertation.

Puis c'est l'annonce - qui y croit ? - par le Ministre maintenu, M. GUERINI, qu'il y aurait un accompagnement des collectivités. Nous serons dans le dialogue, nous serons tout à fait dans l'échange sur la réalité des contraintes qui sont les nôtres, mais deux ans de crise sanitaire et d'évitement à tout mécanisme d'aide qui aurait pu venir toucher la Ville de Paris nous rendent un peu sceptiques sur cette perspective. Néanmoins, les discussions seront menées comme elles doivent l'être.

Alors, pour équilibrer ce budget, nous constatons quelques bonnes nouvelles en recettes. Non pas hasardeuses ou non garanties ou je-ne-sais-quoi, elles sont simplement liées à ce qui nous a été notifié par l'Etat et qui n'est pas au même niveau que ce qui avait été annoncé par l'Etat à l'automne. Donc rien là-dessus de hasardeux de notre part, il s'agit uniquement de recettes qui sont totalement constatées et que nous devons mettre dans notre budget.

Il y en a d'autres intéressantes, mais pas du même montant. C'est celle liée, par exemple, à la condamnation de l'Etat à indemniser la Ville à la suite des dégâts causés par les manifestations des gilets jaunes. Ou c'est la contractualisation avec le nouvel éco-organisme pour traiter les mégots, ce que nous demandions depuis si longtemps. D'ailleurs, Madame la Maire, avant d'être Maire de Paris, vous étiez déjà engagée sur ce sujet. Nous avions, pour la première fois dans notre budget, la participation d'un éco-organisme sur le sujet des mégots.

Alors, bien sûr, malgré ces recettes complémentaires, nous avons dû être en très grande responsabilité et je remercie l'intégralité de l'Exécutif, qui a travaillé sur ce sujet, pour redéployer des crédits pour un peu plus de 18 millions d'euros. Ce sont des crédits qui avaient été inscrits sur certaines lignes et nous constatons, habituellement à la fin de l'année dans les comptes administratifs, des sous-exécutions sur certains dispositifs. Là, nous sommes obligés de les constater dès le milieu de l'année, afin de financer ce budget supplémentaire.

Vous l'avez dit, les choix se font sans toucher à l'autorisation d'emprunt.

Pour ce qui concerne l'investissement, seul le surcoût d'une tranche du chantier Eole, sur lequel nous avons accepté de participer pour 30 millions d'euros, est inscrit. Pour tout le reste du chantier Eole, c'est encore un conflit important entre toutes les collectivités - il n'y a pas d'opposition selon les orientations politiques - et l'Etat sur qui doit financer une telle dérive sur ce chantier.

Des autorisations de programmes permettent de lancer des projets. J'en citerai juste deux : celui de la place Félix-Éboué dans le 12e et le projet des ramblas boulevard Richard-Lenoir dans le 11e arrondissement.

Nous avons évidemment des critiques de l'opposition et l'opposition est à sa place en le disant. Par contre, après deux ans, on peut voir à quel point elle ronronne à vide. Il n'y a pas eu la moindre proposition, mais pas la moindre proposition…

Je vais y revenir.

Aucune forme de remarques sur les dépenses en plus que nous sommes contraints d'inscrire, aucune forme de remarque sur l'abandon de l'Etat. Vous estimez que nous n'avons même pas à en parler et qu'il est normal manifestement que Paris soit maltraitée de la sorte. Pas plus de propositions réelles sur d'éventuelles économies qu'il faudrait faire en fonctionnement sur un dispositif ou un autre. Non, pas une seule ! Par contre…

C'est pour cela que je viens de dire "fonctionnement", vous l'aurez remarqué.

Par contre, toujours les mêmes suspicions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous écoutiez un peu respectueusement, vous seriez peut-être à la hauteur de ce qu'attendent de nous les Parisiens, c'est-à-dire pas un cirque mais bien un débat renseigné, argumenté. On peut être contre, ce n'est pas le sujet, mais on s'écoute !

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Toujours les mêmes suspicions, mais des suspicions qui tournent sur un terrain de jeux de plus en plus étroit. Oui, parce qu'il y a eu la C.R.C. Puis il y a eu la certification des comptes. Puis il y a des informations qui sont objectivées les unes après les autres.

Vous oscillez sur les chiffres : une fois, les vrais chiffres sur la dette, par exemple, et une fois, hop ! vous retombez sur les faux chiffres de "Capital". Mais je vois que vous n'êtes pas à l'aise sur la manière d'en parler, puisque ces accusations au fur et à mesure s'envolent et il n'en reste que l'absence totale de propositions.

Alors, une demande sur l'information aux élus, très bien, une demande sur la trésorerie de la part de la présidente de la 1ère Commission, une demande sur des informations qu'elle a exposées elle-même et elle les a manifestement déjà puisqu'elles sont dans le compte administratif de manière annuelle.

Bien sûr, nous pouvons toujours donner une information plus fréquente, mensuellement par exemple, enfin pour chaque Conseil de Paris. D'ailleurs, c'est ce que nous faisons à chaque Conseil de Paris, avec un tableau de bord qui, en 13 pages, donne à tous les membres de la 1ère Commission des éléments extrêmement précis sur l'exécution budgétaire.

Vous pouvez toujours demander une 14e page, une 15e ou une 16e page, j'imagine que cela ne s'arrêtera pas. Mais 13 pages d'information à chaque Conseil de Paris pour les membres de la Commission des Finances, ce sont 13 pages de plus que ce dont disposent les élus régionaux, membres de la Commission des Finances, qui se sont vu répondre, à leur demande d'éléments sur l'exécution budgétaire, que les services de la Région avaient bien assez de demandes comme cela et que ce n'est absolument pas indispensable. Voilà la réponse qu'ils ont eue. Madame la Présidente de la 1ère Commission, vous êtes conseillère régionale, il me semble, et j'imagine que vous pourrez avoir cette discussion avec l'Exécutif régional sur quel est le bon niveau d'éclairage des élus sur l'exécution budgétaire infra-annuelle.

Je vous propose ensuite de maintenir qu'il reste de nombreuses incertitudes. Je ne reviens même pas sur la masse salariale.

Monsieur ALPHAND, je vous confirme - on s'en est d'ailleurs parlé pendant la 1ère Commission - que le budget présenté en 1ère Commission mardi après-midi ne tient pas compte des annonces du Gouvernement formulées le mardi matin. C'est vrai et je l'assume, parce qu'il faut du sérieux quand on travaille et on ne peut pas en permanence tout improviser.

L'intégralité des acteurs publics en a fait de même, vous le savez, y compris la Préfecture de police qui a compté un point pour l'instant sur sa masse salariale. Nous, nous avons compté 1,5 point et il faudra à l'automne abonder en fonction du coût réel des différentes mesures. Je vous rappelle que la loi Pouvoir d'achat n'est pas encore votée. Et puisque M. GUERINI a souhaité annoncer un accompagnement, ma foi, j'espère qu'on verra cet accompagnement dans notre budget au cours de cette année.

Cependant, il reste encore de nombreux risques, à la fois sur les différents éléments de crise énergétique mais aussi sur les perspectives. C'est l'annonce de la suppression de la C.V.A.E. ou les fameux 10 milliards d'euros totalement iniques qui seraient prélevés sur les collectivités, alors même qu'en aucun cas elles ne représentent à parité avec l'Etat dans la dette du pays ni dans le budget. Ce 50/50 entre l'Etat et les collectivités n'est basé sur rien :

ni la réalité sur les dettes, ni la réalité sur les budgets, ni la réalité sur les marges de manœuvre juridiques que les uns et les autres peuvent avoir.

Je vous propose maintenant de répondre sur les amendements.

Pour l'amendement n° 1 du groupe Communiste et Citoyen sur les dispositifs "Paris Jeunes Vacances"…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce que je proposerais peut-être, c'est de prendre amendement par amendement, puisqu'il y a des demandes de réponse sur chacun de ces amendements. D'accord ?

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Comme vous le souhaitez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voilà, nous allons faire comme cela.

M. Antoine GUILLOU pour les emplois.

Merci, Paul SIMONDON, pour ces réponses. Nous reviendrons après sur les différents amendements et je vous demanderai à chaque fois l'avis de l'Exécutif.

Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants.

Je rajouterai, à ce que mon collègue Paul SIMONDON évoquait, un certain nombre d'éléments sur le budget supplémentaire emploi et sur la masse salariale. Mais avant de parler de la masse salariale, je souhaite évidemment vous parler de ce plan de déprécarisation que nous mettons en œuvre et c'est la première étape qui se traduit dans le budget supplémentaire.

Ce plan de déprécarisation pluriannuel concerne un grand nombre de vacataires de la Ville. Il porte sur 1.600 personnes, mais il pourra être évidemment évalué, et le cas échéant rehaussé en tant que de besoin pour les années à venir.

Nous avons 20.000 vacataires environ qui contribuent à l'exercice du service public parisien, qui exercent des missions essentielles au quotidien, à la Direction des Affaires scolaires, à la Direction des Affaires culturelles, à la Direction de la Jeunesse et des Sports, et d'autres directions encore.

Ces vacataires sont nombreux, mais ils ont aussi des statuts et des histoires différentes. Il y a des vacataires qui exercent un emploi à côté et pour qui la vacation n'est pas une activité principale. Nous avons aussi a contrario un certain nombre de personnes qui travaillent pour la Ville de Paris, sans être titulaires d'un emploi par ailleurs et qui effectuent parfois un volume d'heure important ; c'est à ces vacataires que nous souhaitons nous adresser à travers ce Plan de déprécarisation. En effet, 1.900 vacataires sur les 20.000 n'ont pas d'emploi par ailleurs et travaillent pour la Ville plus de 50 % du temps ; c'est à eux que nous nous adressons à travers ce plan.

Nous le faisons dans l'état actuel du droit, sans disposer d'une loi de déprécarisation spécifique, comme cela a pu être le cas dans le passé. Nous allons donc devoir nous organiser avec les moyens dont nous disposons. Il me semble important de préciser, parce que cette question revient régulièrement et c'est important pour l'information de notre Conseil, que le cadre réglementaire national, avec le statut particulier de la Ville de Paris, interdit à la Ville de titulariser comme fonctionnaire des agents qui travaillent à temps incomplet, donc moins de 100 % du temps. Et ce contrairement à la majorité des collectivités, ce qui induit effectivement cette spécificité sur le nombre de vacataires.

Avec ce plan, nous allons travailler à proposer à ces 1.900 personnes des solutions. A travers ce budget supplémentaire emploi, près de 1.000 personnes sont d'ores déjà concernées pour cette première étape ; cela correspond en équivalent temps plein à 315 postes créés au budget supplémentaire emploi.

Je remercie le groupe Communiste et Citoyen pour l'amendement et le vœu qui ont été déposés à ce sujet. J'émettrai un avis favorable sur le vœu, si les quelques amendements que j'ai proposés sont adoptés. Je pense qu'en l'état, le vœu ainsi amendé permettra de répondre à l'amendement, puisque nous évaluerons très régulièrement la manière dont ce plan se déroulera. Encore une fois, nous utilisons des outils innovants dont nous disposons dans le cadre réglementaire et nous pourrons évidemment rehausser l'ambition de ce plan, en fonction de cette évaluation, afin de couvrir l'ensemble de la cible que j'indiquais, c'est-à-dire les vacataires pour qui l'activité en faveur de la Ville est une activité principale.

Dans ce budget supplémentaire emploi, je voudrais également souligner des transformations de postes. Cela est d'usage mais elles sont ici importantes. Je mettrai l'accent sur deux d'entre elles qui, je crois, traduisent vraiment des bénéfices importants pour les agents concernés ; c'est nécessaire et ce budget supplémentaire en est la traduction.

Ainsi, près de 5.000 auxiliaires de puériculture vont pouvoir passer en catégorie B, ce qui est une reconnaissance de leurs compétences, de leur engagement professionnel, et aussi une belle avancée en termes de déroulé de carrière. Il me semble important de rappeler ce point et je sais que Patrick BLOCHE partage évidemment cette préoccupation.

Puis c'est un corps peut-être plus méconnu mais à tort. Il s'agit des agents de logistique générale, qui sont près de 500 à la Ville et qui exercent des missions diverses et indispensables au bon fonctionnement des services. Ce corps est spécifique à la Ville de Paris et nous avons souhaité le faire évoluer pour le transférer majoritairement dans le corps des adjoints techniques. Cela permettra à ces près de 500 agents de bénéficier d'un déroulé de carrière amélioré, de fiches de postes plus lisibles et aussi d'une capacité de mobilité, le cas échéant, dans d'autres collectivités, dans le reste de la fonction publique s'ils le souhaitent, de manière plus favorable ; c'est là aussi un bénéfice évidemment pour ces agents.

J'en viens maintenant à la masse salariale qui, comme cela a été évoqué, augmente de façon significative : ce sont près de 23 millions d'euros dans ce budget supplémentaire pour tenir compte d'évolutions particulièrement nécessaires.

C'est bien sûr l'évolution du SMIC à hauteur de 3,3 millions d'euros environ.

C'est le Ségur de la santé et nous aurons l'occasion d'y revenir lors d'un projet de délibération dédié. La Ville met en œuvre la partie facultative du Ségur de la santé, quand bien même on pourrait avoir un certain nombre de réserves sur la complexité du véhicule qu'a choisi le Gouvernement pour ces revalorisations nécessaires pour les personnels du secteur social et médico-social. En tout état de cause, nous sommes obligés de faire avec le cadre dont nous disposons.

La Ville met donc en œuvre les décrets dans leur partie facultative, mais elle va plus loin en essayant de corriger les effets de périmètre de ce décret qui nous semble laisser sur le côté des travailleurs du secteur social et médico-social qui sont tout à fait essentiels, comme leurs collègues, au fonctionnement de nos services et du service public du social et du médico-social au quotidien. Ainsi, de manière volontariste, nous allons étendre le Ségur de la santé à ces personnels. Evidemment, nous en tenons compte dans l'évaluation de la masse salariale.

Enfin, cela a été dit, c'est le point d'indice. En effet, il n'est pas possible de refaire le budget le mardi après-midi après l'annonce du mardi matin, comme l'évoquait Paul SIMONDON. Pour autant, nous avons pris en compte, à hauteur de 13,5 millions d'euros, une première estimation de l'évaluation du point d'indice. Cela devra évoluer, parce que 3,5 % sont non seulement nécessaires et indispensables pour les agents, mais peut-être même insuffisants au vu de l'inflation. En tout état de cause, nous ajusterons à l'automne en tant que de besoin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous aussi, cher Antoine GUILLOU, pour le travail et la réponse précise.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, au nom du Préfet de police, qui ne peut être présent aujourd'hui pour cause de Covid, j'ai le plaisir de vous présenter le projet de budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police pour l'année en cours. Ce budget supplémentaire qui est l'objet de nos débats, je le rappelle, ne finance pas la police nationale à Paris, ce pour quoi je me concentrerai sur le périmètre du budget spécial de la Préfecture de police.

Cela a été dit, ce budget supplémentaire vise à poursuivre les objectifs du budget primitif, que vous avez voté en décembre dernier, et tout particulièrement la troisième annuité du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers, mais également la continuation des chantiers immobiliers structurants, tant pour la Brigade que pour les administrations parisiennes.

Ce budget supplémentaire a aussi été préparé pour prendre en compte plusieurs mesures salariales favorables relevant de la fonction publique - cela a été évoqué -, tant pour les militaires de la Brigade que pour les personnels des administrations parisiennes.

Et naturellement, là aussi et sans surprise, ce budget supplémentaire répond au contexte économique que nous connaissons, tant dans le cadre de la crise Covid que de la guerre en Ukraine. Cela impacte tout particulièrement les dépenses en énergie de la Brigade comme des administrations parisiennes.

Dans le détail, s'agissant de la section de fonctionnement, celle-ci est portée à 652 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 54 millions d'euros par rapport au budget primitif. Je tiens à souligner les apports des différents contributeurs :

- La Ville de Paris augmente son financement de 3 millions d'euros par rapport au budget primitif, dont 2,2 millions d'euros au profit de la B.S.P.P., mais aussi 0,8 million d'euros au profit des administrations parisiennes et des services communs.

- L'Etat apporte en tout 4,3 millions d'euros supplémentaires, dont 3,5 millions d'euros pour la B.S.P.P.

- Les départements et communes de la petite couronne apportent ensemble près de 5,3 millions d'euros au budget supplémentaire.

Ces ressources supplémentaires vont permettre de financer effectivement les mesures salariales que j'ai indiquées. Cela vaut pour les militaires de la Brigade et cela vaut, je le répète, aussi pour les agents des administrations parisiennes, pour répondre notamment à la question de M. JEANNETÉ, ce qui permettra de financer la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C, mais également l'augmentation du SMIC.

Dans ce budget supplémentaire, nous avons également intégré l'hypothèse d'une augmentation de 1 % du point d'indice au 1er juillet et ce - cela a été rappelé par Mme EL AARAJE - avant les décisions gouvernementales. Là aussi, comme pour le budget de la Ville de Paris, nous devrons nous retrouver à l'automne pour en prendre acte à l'occasion d'une décision modificative.

J'en viens maintenant à la section d'investissement qui progresse elle aussi, de 14 millions d'euros en crédits de paiement à 103 millions d'euros en tout.

Les dépenses immobilières sont portées à 57 millions d'euros, en progression de 4,3 millions d'euros, et ceci marque un très bon rythme de réalisation des chantiers, tant pour les casernements de la B.S.P.P. que pour les immeubles des administrations parisiennes dont le patrimoine appartient à la Ville de Paris - je le rappelle au passage. En particulier, pour l'ensemble de notre politique immobilière, je tiens à souligner l'aspect de rénovation thermique qui est absolument déterminant et prioritaire dans la politique immobilière que mène la Préfecture de police. Cette augmentation s'effectue néanmoins sans modification du montant global de la contribution de la Ville, ce qui était convenu, et qui reste à 20 millions d'euros.

L'investissement, c'est bien sûr aussi l'équipement. Là aussi, le budget supplémentaire permet de mobiliser des ressources. Pour la B.S.P.P., je citerai des dons et des excédents d'investissements, qui permettent en particulier d'apporter le financement du bras élévateur articulé qui est livré cette année et qui va rentrer en fonctionnement.

Pour les administrations parisiennes, les besoins nouveaux en matière de renouvellement des équipements spécifiques du laboratoire central de la Préfecture de police, plus 0,3 million d'euros, et le verdissement de notre parc automobile, 0,1 million d'euros, ne sont pas oubliés et sont financés, là aussi à l'occasion du budget supplémentaire.

Pour répondre, Monsieur GRANIER, sur le périmètre de la B.S.P.P., lors de notre Commission consultative de gestion de la Brigade a été présenté l'ensemble des mesures, dont certaines répondent directement à vos préoccupations.

En matière de fidélisation, le plan de modernisation de la B.S.P.P. a vocation en particulier à y répondre, avec des mesures qui vont permettre des hébergements plus qualitatifs pour les personnels de la Brigade, mais aussi des mesures indemnitaires qui vont renforcer l'attractivité de la Brigade dans un contexte RH qui est très tendu sur l'agglomération parisienne.

Quant aux Jeux olympiques, cela avait été également indiqué, les équipements de la B.S.P.P. sont des équipements qui serviront pour les Jeux olympiques. Dans un souci de bonne gestion, il n'est pas d'équipement ou d'investissement pour les J.O. qui ne sera pas également utile en héritage. Donc tout ce qui participe au plan de modernisation participera aux J.O. et restera en héritage pour l'activité de la Brigade après les J.O.

Voilà, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, les principaux points du budget supplémentaire qui sont soumis à votre vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Nous allons donc passer à présent au vote.

D'abord sur le projet de délibération du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2022, qui est le DFA 8, nous allons procéder à l'examen des amendements et je demanderai à chaque fois l'avis de l'Exécutif à Paul SIMONDON.

L'amendement n° 1 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

Il est retiré, donc pas de sujet.

L'amendement n° 2 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ils sont tous retirés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Donc l'amendement n° 3 est retiré.

Pour l'amendement n° 4, déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris, quelle est votre position ? Est-il maintenu ?

Il est retiré.

L'amendement n° 143 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" est-il retiré ?

Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 143 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 143 bis est adopté.

Je vous remercie.

Pardon, Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Il faut d'abord que l'on donne nos positions sur les amendements qui ont été déposés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est ce que je demande.

M. Jérôme GLEIZES. - Le n° 143 bis est l'amendement de l'Exécutif en réponse à nos amendements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, mais vous avez répondu par Fatoumata KONÉ qu'il était retiré, je l'ai sollicitée. Je ne me permettrais pas de ne pas passer d'abord par l'avis des présidents de groupe, cela va de soi. Très bien.

L'amendement n° 140 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Il est retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Nous avons l'amendement n° 141 des groupes Ecologiste de Paris et de "Génération.s". Mesdames les Présidentes ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Il est retiré également.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 142 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Le n° 142 concerne les sujets de santé. En fait, nous avons des préoccupations, notamment sur la question du dépistage du cancer et du soutien à l'hôpital. Il nous semble donc nécessaire de le maintenir et nous le maintenons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Monsieur Paul SIMONDON, quel est l'avis de l'Exécutif sur cet amendement ?

M. Paul SIMONDON, adjoint. - C'est un avis défavorable. Le niveau de subvention est bien celui qui a été voté en décembre et il est suffisant pour cette année.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur ce sujet, je propose d'ailleurs que nous revenions évidemment dans le budget de l'année 2023, en remettant ces questions de subventions et de montants sur la discussion que nous aurons, cela va de soi ; c'est un sujet très important.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 142 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 142 est rejeté.

L'amendement n° 144 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Il est retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Je vous remercie.

L'amendement n° 145 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Retiré également.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

L'amendement n° 146 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Les amendements n°s 146 à 148 sont tous retirés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord. Les amendements n° 146, n° 147 et n° 148 sont donc retirés. Je vous remercie.

Le vœu n° 5 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Il est retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré aussi. Je vous remercie.

Sur le vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste et Citoyen un avis favorable ?

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Un avis favorable, je vous le confirme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 127).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 128).

Je vous propose à présent de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022, amendé, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2021 DFA 59-1 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2022 ;

Vu la délibération 2022 DFA 4 des 22 et 23 mars 2022 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu les délibérations 2022 DFA 15 des 31 mai, 1er et 2 juin 2022 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2021 ;

Vu le projet de délibération du 21 juin 2022 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

- à la somme de 264.622.348,47 euros en dépenses pour ce qui concerne les autorisations de programme, soit un total net post budget supplémentaire de 7.340.528.757,56 euros, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;

- à la somme de 239.616.535,14 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 3 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est inchangé et demeure à 905.432.826,60 euros.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

- Un complément de 6.153.880,04 euros pour risques sur litiges et contentieux (voir détail en annexe) ;

- Une reprise de 11.487.926,35 euros pour risques sur litiges et contentieux (voir détail en annexe).

Les provisions complémentaires constituées pour risques sur litiges et contentieux sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6815 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 6.153.880,04 euros et les reprises sur provisions sont imputées en recette au chapitre fonctionnel 946, compte 7815 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 11.487.926,35 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2022.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques sur litiges et contentieux sont ramenées de 39.183.844,75 euros à 33.849.798,44 euros."

(Voir annexe n° 1).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 8-1°.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2022 amendé est adopté. (2022, DFA 8-1°).

Merci.

Je vous propose aussi de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022, amendé, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2021 DFA 59-2 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2022 ;

Vu les délibérations 2022 DFA 15 des 31 mai, 1er et 2 juin 2022 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2022 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

Dépenses : 166.429.862,00 euros,

Recettes : 166.429.862,00 euros,

conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

- Un complément de 6.153.880,04 euros pour risques sur litiges et contentieux (voir détail en annexe) ;

- Une reprise de 11.487.926,35 euros pour risques sur litiges et contentieux (voir détail en annexe).

Les provisions complémentaires constituées pour risques sur litiges et contentieux sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6815 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 6.153.880,04 euros et les reprises sur provisions sont imputées en recette au chapitre fonctionnel 946, compte 7815 et en dépense

au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 11.487.926,35 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2022.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques sur litiges et contentieux sont ramenées de 39.183.844,75 euros à 33.849.798,44 euros."

(Voir annexe n° 2).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 8-2°.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2022 amendé est adopté. (2022, DFA 8-2°).

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 9 relatif au budget supplémentaire des états spéciaux pour 2022.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 9).

Cela va bien pour les arrondissements.

L'amendement n° 7 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

Il est retiré.

L'amendement n° 8 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu amendé n° 9 ? Oui.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 du groupe Communiste et Citoyen qui a été amendé par Paul SIMONDON, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 129).

L'amendement n° 152 des groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est retiré.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 32 relatif au budget supplémentaire emploi 2022 de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 32).

Pour les budgets annexes, nous commençons par le budget supplémentaire du budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 avec le projet de délibération DPE 24.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DPE 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 24).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 23 relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris pour 2022.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 34 relatif au budget supplémentaire du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2022.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 34).

Les budgets supplémentaires de la Ville de Paris de 2022 sont adoptés et je vous en remercie.

Il reste le budget supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2022, PP 69.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 69).

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce travail fructueux qui nous amène à ajuster, avec les effets que nous avons mesurés ensemble, notre budget pour l'année 2022. Bien sûr, cela a été dit par les groupes, notamment de la majorité, j'y souscris pleinement. Le travail pour la préparation du B.P. 2023 est engagé et va nous conduire à de très nombreuses réunions et à examiner les différents postes de dépenses pour pouvoir évidemment accomplir les priorités qui sont les nôtres et qui nous rassemblent : la priorité en matière de transition et de transformation écologique, et la priorité en matière sociale, à partir d'un soutien à notre service public.

Je vous remercie. Merci beaucoup à tous les adjoints et tous les élus.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 8e Commission.

Monsieur Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission, comme il se doit, vous avez la parole.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors de sa séance du lundi 27 juin dernier, notre Commission a examiné plus d'une soixantaine de projets de délibération et une dizaine de vœux. Autant vous dire que cette Commission et cette séance étaient particulièrement chargées.

Très rapidement, quelques points importants.

Mme BROSSEL d'abord nous a présenté les projets de délibération concernant sa délégation, en particulier celui relatif au budget supplémentaire de l'Assainissement et un autre relatif aux subventions à six associations de ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires. Puis la subvention à l'association "Solidarité Sida".

Enfin, nous avions le projet de délibération relatif à la subvention "Action Contre la Faim" pour un projet d'urgence en Afghanistan, particulièrement d'actualité compte tenu du contexte dans ce pays qui est aussi l'objet de toutes nos attentions.

Mme BROSSEL est également revenue sur un projet intéressant : l'expérimentation pour la récupération de particules de frein sur une benne à ordures ménagères. Nous en parlerons tout à l'heure. Je pense que cette expérimentation, si elle était concluante, sera très intéressante à suivre.

Quant à M. LERT, qui avait un nombre très important de projets de délibération, il a focalisé ses interventions sur certains de ses projets de délibération, notamment celui relatif au réseau de chaleur parisien et au plan d'amélioration de l'environnement sonore.

Enfin et surtout, M. LERT a abordé le projet de création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur les super vagues de chaleur et la nécessaire adaptation des politiques de Paris dans ce cadre. Notre collègue Alexandre FLORENTIN du groupe Ecologiste de Paris, à l'initiative de ce projet que je remercie et que je salue, a également fourni des explications sur cette M.I.E. et sa possible organisation.

Ensuite, avec M. NAJDOVSKI, notre Commission a pris connaissance de certains projets de délibération, notamment ceux concernant l'adhésion de la Ville à deux structures qui œuvrent dans le domaine de la biodiversité et du bien-être animal.

M. NAJDOVSKI nous a également présenté les subventions à des associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité ou encore les conclusions du Comité citoyen concernant la perspective de modification de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". Là également, je ne doute pas que les débats seront riches et intéressants.

Pour ce projet de délibération enfin, Mme PULVAR a fait un focus particulier sur des subventions à des structures pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable, ou encore des subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le projet de délibération DEVE 49, relatif aux subventions accordées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne, a été particulièrement intéressant. Dans le cadre du plan de sortie des plastiques, Mme PULVAR a présenté ce projet de délibération et elle a également échangé avec notre collègue Maud LELIÈVRE pour ce qui concerne le vœu rattaché du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes sur ce même sujet. Je pense que là également des précisions seront apportées pendant nos débats.

Je remercie donc les deux adjointes et les deux adjoints à la Maire de Paris pour leurs interventions, leur présence et leur constance au niveau de la réflexion et de l'accompagnement. Je remercie bien évidemment nos deux vice-présidentes que je salue avec beaucoup d'amitié. Je remercie les membres de la Commission qui ont bien voulu prendre part à nos travaux. Enfin, un grand remerciement, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint, à toute l'équipe administrative pour son aide précieuse et pour sa disponibilité dans le cadre de nos travaux.

Je vous remercie et bonne séquence de la 8e Commission.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Remerciements partagés par nous tous à l'ensemble des services qui concourent au fonctionnement de nos Commissions.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 19 qui est relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, pour deux minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le mouvement de grève municipale, il y a quinze jours, nous a démontré une fois de plus, s'il en était encore besoin, que votre collecte organisée en régie avait ses limites. Pendant quatre jours, les poubelles se sont amoncelées dans les rues de Paris sans que vous ne parveniez à les résorber, avec les problèmes de salubrité et d'hygiène que cela implique aggravés par les températures élevées par ailleurs.

Permettez-moi tout d'abord de nuancer. En réalité, toutes les rues de Paris n'ont pas été affectées : dans les 1er, 3e, 4e, 7e, 10e, 11e, 13e, 15e, 18e et 19e arrondissements, ce n'était pas un sujet.

Les Parisiens ne comprennent pas pourquoi ils ne bénéficient pas du même service de collecte des déchets et doivent subir les conséquences d'un système à deux vitesses, dans lequel d'un côté la collecte des déchets est effectuée par des entreprises privées, et de l'autre elle est effectuée par la Ville, outre le fait que la Chambre régionale des comptes a par trois fois, en 2011, 2017 et 2021, pointé que la collecte privatisée était, je cite, "moins chère et plus performante".

Cette inégalité de traitement des Parisiens devant le service public doit vous interpeller et nous amener à repenser l'organisation de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire parisien. En tout état de cause, c'est la

demande que je formule pour le 17e arrondissement. Et pour le 16e arrondissement, Francis SZPINER s'y associe au nom de ses habitants, conformément au mandat qu'ils nous ont donné en 2020.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement. Je vous reconnais la continuité de vos convictions et, en politique, il faut avoir de la continuité dans ses convictions.

C'est en effet au nom de votre groupe, la proposition phare que vous avez portée pendant la campagne des élections municipales : la privatisation des services de collecte. Les électeurs parisiens n'ont pas choisi de porter Rachida DATI à la tête de la Mairie de Paris, mais je vous le redis, vous avez raison de continuer à porter vos convictions dans l'opposition, comme lorsque vous êtes en campagne.

Alors, oui, il y a eu quatre jours de grève. Comme il y a quelques jours, il y a eu des grèves à EasyJet, Ryanair, Transdev, dans le secteur routier, chez Marionnaud, TotalEnergies, Soitec, Arco qui est un maroquinier de luxe, et un certain nombre d'entreprises de l'aéronautique. J'arrête là la liste. Faut-il privatiser ces entreprises afin que cessent les grèves ? Hélas, ce sont déjà des sociétés privées.

Le sujet n'est évidemment pas celui du statut des personnels, qu'ils soient des fonctionnaires de la fonction publique ou des salariés d'entreprises privées. Le sujet, c'est la question du pouvoir d'achat. Vous semblez découvrir qu'il y a un problème de pouvoir d'achat dans notre pays et qu'il concerne et les agents de la fonction publique et les salariés des entreprises privées.

Alors, oui, les conducteurs de la DPE ont fait quatre jours de grève et, par le dialogue, par l'échange, ils ont repris le travail.

Je n'ai aucune naïveté. Ce vœu servira à faire une petite vidéo qui sera diffusée sur Twitter et Facebook. Dont acte. Si la politique c'est aussi cela, la politique c'est aussi cela !

La bonne nouvelle, parce qu'il faut toujours voir les bonnes nouvelles, c'est qu'une fois passée l'agitation, la vidéo, tout cela, il y a l'action. Que le maire d'arrondissement que vous êtes, je vous en remercie sincèrement, s'est totalement saisi du souhait de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, de la politique que nous avons mise en œuvre de territorialisation des politiques publiques de propreté. Et vous menez, avec l'ensemble des moyens qui sont maintenant pilotés par les arrondissements, des opérations de propreté renforcées. Déjà 16 ont été menées depuis le mois de mars et 15 sont encore programmées.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Laissez finir Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Et tout ceci grâce aux moyens qui ont été mis entre les mains des mairies d'arrondissement pour le plus grand bien des habitants du 17e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je vous en remercie et je vous en félicite.

J'apporterai évidemment un avis défavorable à votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une demande d'explication de vote pour le groupe Communiste et Citoyen, Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, rien ne nous étonne dans ce vœu porté par la droite, fidèle à ses valeurs quant à la réduction des droits des travailleurs et la privatisation de nos services publics. Ce sont souvent les mêmes, qui applaudissaient nos éboueurs lors du Covid, qui les lâchent aujourd'hui lorsqu'ils réclament des améliorations de leurs conditions de travail.

Nous sommes malgré tout d'accord avec un point sur le constat que vous établissez : le modèle mixte entre le public et le privé à Paris n'est pas satisfaisant. Il n'est pas satisfaisant parce qu'il est source, il est vrai, de désorganisation. Prenons l'exemple de Paris Centre, où des bennes circulent de 6 heures du matin jusqu'à 23 heures, du fait des différents modes de gestion, selon que l'on est habitant du 1er, 2e, 3e ou du 4e arrondissement.

Les communistes sont avant tout pragmatiques et les faits sont têtus. Aujourd'hui, la tonne de déchets ramassés par le privé coûte 15 euros de plus que lorsqu'elle est enlevée par le public. Nous proposons donc la remise en régie de la totalité de la collecte des déchets à Paris. La régie permet de garantir aux agents de meilleures conditions de travail, ainsi qu'une meilleure sécurité personnelle grâce au statut.

C'est pourquoi nous souhaitons une augmentation plus importante qu'elle n'est prévue du nombre de conducteurs et d'éboueurs. C'est pourquoi nous proposerons aussi systématiquement le retour en régie de compétences externalisées à des entreprises du privé à chaque fin de marché.

Enfin, c'est peut-être un peu brutal mais si la droite était réellement préoccupée par la propreté à Paris, elle agirait à nos côtés quotidiennement pour la réduction du nombre de déchets à la source, mais pour atteindre cet objectif, il faudrait s'attaquer avant tout aux industriels qui produisent en masse des emballages jetables.

Rien ne vous étonnera donc à ce que nous nous opposions le plus fermement à ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 19 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'hygiène et la propreté des campements des personnes sans-abris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 20 relatif à l'hygiène et à la propreté des campements des personnes sans-abri.

La parole est à M. Franck MARGAIN pour deux minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet sur lequel, j'imagine, l'ensemble des groupes va se retrouver, puisqu'il s'agit de la dignité des personnes qui sont à la rue, sans abri.

Nous avons constaté, depuis le Covid et bien avant hélas, une augmentation très forte de la précarité. Nous voyons bien évidemment une augmentation des campements, bien sûr provisoires mais des gens vivent dans ces campements de manière permanente.

Nous refusons bien sûr, tous ici dans cet hémicycle, l'idée que l'espace public puisse constituer un lieu de vie, et nous comprenons que le nettoyage et la propreté de ces campements, c'est compliqué. Nous avons bien enregistré le fait que la police municipale ou la police nationale doit être présente lors des opérations de nettoyage, puisqu'il s'agit d'opérations assez compliquées et il faut que les sans-abri ne soient pas sur les lieux. Nous comprenons la difficulté de cette opération. Quoi qu'il en soit, nous refusons l'idée que ces campements, compte tenu des difficultés que le règlement et la loi nous imposent, ne soient nettoyés que deux fois par semaine.

Il s'agit là, à mon avis, d'une opération extrêmement importante. Même si nous refusons l'idée que ces campements s'installent de manière définitive, nous devons à tous un minimum de propreté, un minimum d'hygiène et donc de dignité.

Je rappelle que l'ensemble des groupes politiques visitant ces camps sont toujours très surpris par l'état de saleté. Je rappelle aussi qu'une manière de faire accepter par les concitoyens l'idée d'un campement, même s'il est provisoire en attendant une mise à l'abri, serait beaucoup plus acceptée si les campements étaient régulièrement nettoyés.

Je demande, mon groupe demande à la Ville de Paris de mettre en place des moyens nécessaires supplémentaires pour organiser des nettoyages au moins quatre à cinq fois par semaine, et ainsi respecter ces gens qui sont dans la rue et qui ont comme unique lieu de vie la rue. Nous leur devons la propreté.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Cher Monsieur MARGAIN, il faut quand même un peu de souplesse pour arriver à suivre le groupe LR au Conseil de Paris. D'un côté, j'ai des élus, maires d'arrondissement, qui ont des convictions qui ne bougent pas, qui s'écrient un peu partout en disant : il faut que nous ayons la tutelle absolue, au-delà de la question du statut des personnels de la fonction publique parisienne, qui sont et qui demeurent des personnels de la fonction publique parisienne, nous devons être vraiment les seuls en responsabilité. Et là arrive un vœu en Conseil de Paris, qui n'est pas passé en conseil d'arrondissement, sur un sujet qui relève typiquement de la territorialisation des moyens de politique publique de propreté.

Je veux bien être interpellée sur des choses totalement contradictoires. Après tout, cela fait certainement le sel de la vie. Mais à un moment donné, il faut quand même choisir le sujet sur lequel on souhaite axer ses combats.

Les mairies d'arrondissement - je le redis et je les en remercie - peuvent décider - c'est le choix qu'a fait la maire du 12e arrondissement avec son exécutif local - de renforcer ou de diminuer des opérations de nettoyage renforcées sur des campements de personnes à la rue, en fonction des besoins identifiés.

Ce sont désormais les mairies d'arrondissement qui ont la gestion de ce marché de nettoyage renforcé des campements de personnes à la rue. Je ne vais donc pas en Conseil de Paris prendre des décisions qui ne sont pas des décisions des élus d'arrondissement dans le cadre de la politique de territorialisation de la propreté.

J'assume ce que la Maire a proposé dans cet hémicycle, il y a de cela quelques mois. J'assume que les moyens sont désormais pilotés par les arrondissements, dans les arrondissements, et que c'est bien sur la base des diagnostics, des besoins identifiés, que les opérations, celles-là comme d'autres, sont déclenchées. Je le redis, l'ensemble des mairies d'arrondissement se sont saisies, et je m'en félicite, de cette possibilité.

Donc je vous renvoie, comme il se doit, à votre conseil d'arrondissement.

J'apporterai donc un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

2022 DDCT 85 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur Paris à 50° degrés : les politiques dédiées à l'adaptation de Paris aux super vagues de chaleur.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 85. Il s'agit de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur Paris à 50 °C et des politiques dédiées à l'adaptation de Paris aux super vagues de chaleur.

Nous avons de nombreux inscrits. Nous commençons par Alexis GOVCIYAN pour cinq minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au nom de notre groupe "Indépendants et Progressistes", je souhaite saluer l'initiative de nos collègues du groupe Ecologiste de Paris, en particulier Alexandre FLORENTIN à l'origine de ce projet. Je souhaite également remercier tous nos collègues des différents groupes de la majorité et de l'opposition du Conseil de Paris qui se sont associés à cette démarche.

Il est clair que la Ville de Paris mène une politique en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Les actions et les plans déjà en vigueur depuis plusieurs années et la création fin 2021 de la Direction de la Transition écologique et du Climat participent de la mise en place et de l'organisation de cette orientation stratégique pour Paris et transversale dans sa conception.

La Direction de la Transition écologique et du Climat est certes très récente, mais elle assure d'ores et déjà le pilotage du Plan Climat, qui est présenté, organisé et réalisé par M. Dan LERT, que je remercie également. Cette direction assure le pilotage du Plan Climat, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du projet municipal en matière d'environnement et de développement durable.

Mais il n'y a pas que cette direction. D'autres institutions sur le plan parisien ou sur le plan régional, métropolitain, national, agissent aussi, parfois de manière coordonnée, mais hélas encore de manière trop souvent disparate. Tout cela manque de vision d'ensemble pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Aussi, cette mission d'information et d'évaluation sur Paris à 50 °C, comme c'est son nom, peut et doit nous permettre de faire un état des lieux exhaustif, d'identifier les forces et les faiblesses tant au niveau parisien que de façon plus globale, et proposer des pistes politiques dédiées à l'adaptation de Paris aux super vagues de chaleur.

Ce n'est pas dans plusieurs années, mais d'ores et déjà demain et nous devons donc être prêts. Notre groupe est prêt à y prendre toute sa part.

Nous voterons bien évidemment en faveur de ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente du groupe Ecologistes de Paris, Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues de tous les groupes de cette Assemblée, vous n'êtes sûrement pas surpris par le choix du groupe Ecologiste pour cette nouvelle mission d'information et d'évaluation. Nous vous proposons d'étudier les politiques d'adaptation de notre territoire aux vagues de chaleur extrême qui, selon toute vraisemblance, risquent d'advenir à Paris dans les décennies à venir et peut-être même plus tôt.

Tout d'abord, ce qui nous satisfait en tant qu'écologistes, c'est le consensus général - on vient de l'entendre - que nous constatons sur la nécessité d'évaluer la résilience de notre territoire, afin de rehausser si besoin nos ambitions. La vague de chaleur d'il y a deux semaines est peut-être passée par là. Ou peut-être est-ce la deuxième quinzaine de juillet à venir, sur laquelle commencent à alerter plusieurs météorologues.

Toujours est-il, sur le sujet de l'adaptation au changement climatique des villes, qu'il n'a jamais été aussi discuté par les élus, la société civile…

J'ai l'impression que personne ne m'écoute. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il y en a au moins quelques-uns qui n'écoutent pas, c'est certain, ou alors ils ont un don d'ubiquité.

Vraiment, un peu de respect pour les intervenants !

Mme Fatoumata KONÉ. - Je suis en train de vous dire qu'il va faire très chaud dans deux semaines et je pense que nous sommes tous concernés.

Toujours est-il que le sujet de l'adaptation au changement climatique des villes n'a jamais été aussi discuté par les élus, par la société civile, la presse, les citoyennes et les citoyens.

Les écologistes alertent depuis des années sur le défi climatique et les risques concrets pour le quotidien des habitants et des habitantes, a fortiori les Parisiens, dont la ville n'a pas été pensée pour des températures comme celles qu'on nous annonce désormais.

Il est donc très positif de voir les responsables politiques de tous bords s'emparer de la question, mais il est désormais temps de revoir les ambitions et bien évidemment les moyens mis au service de ces ambitions.

Ce phénomène a bien été constaté lors des confinements successifs. A cet égard, le fonds de 500 millions d'euros proposé par la Première Ministre, Élisabeth BORNE, afin de végétaliser les villes françaises pour se préparer au futur climatique, paraît bien dérisoire. Je ne vous rappellerai pas ici les projections sur le coût de l'inaction climatique. Je vous dirai simplement, comme nous le faisons depuis le début de cette mandature, qu'il y a urgence et que nous soutiendrons les mesures les plus ambitieuses possible pour faire de cette mandature une mandature dédiée au climat.

Cette M.I.E. sera l'occasion de faire un état des lieux de nos politiques publiques actuelles et des objectifs que nous souhaitons nous fixer collectivement, au regard des projections climatiques qui s'affinent et évoluent chaque année et, comme tout le monde le comprend désormais, pas dans le bon sens.

Car aussi ambitieuse soit notre action de réduction de l'empreinte carbone parisienne, elle ne nous empêchera pas de subir les effets du dérèglement global, sur lequel nous avons beaucoup moins de prise. C'est donc maintenant qu'il faut s'adapter et plus vite que ce que nous le pensions.

Paris pourrait devenir invivable plusieurs semaines par an, notamment pour les habitants les plus vulnérables. Si la santé des séniors peut être directement et violemment impactée, nous savons également que les plus défavorisés seront les plus touchés dans leur qualité de vie. Les Parisiennes et Parisiens les plus fortunés pourront se mettre à l'abri, en quittant définitivement ou ponctuellement la ville lorsque le mercure viendra à monter, gagnant des résidences secondaires plus respirables.

Ce phénomène a bien été constaté lors des confinements successifs dus à la pandémie. Paris pourrait se vider peu à peu et voir les inégalités de son territoire s'accentuer au prisme du dérèglement climatique. Les Parisiennes et Parisiens, qui vivent dans des logements mal isolés, mansardes sous les toits, appartements suroccupés, au cœur des quartiers les plus minéraux qui forment des îlots de chaleur, n'auront pas le luxe d'échapper au dérèglement climatique. C'est aussi le sens que nous voulons donner à cette M.I.E., dont les conclusions devront irriguer l'ensemble de nos politiques publiques, avec un focus particulier sur les habitants les plus exposés.

Il s'agira également d'appréhender le phénomène des pics de chaleur extrême et ses potentiels effets dévastateurs sur l'organisation globale de Paris. La vulnérabilité des milieux urbains très denses, où les activités économiques de premier plan côtoient des réseaux de transport et de communication interconnectés, ainsi que des grandes administrations et des infrastructures de santé de premier plan, doit être évaluée, afin de se préparer si nécessaire.

Vous l'aurez donc compris, avec cette M.I.E. sur les vagues de chaleur extrême, le groupe Ecologiste de Paris souhaite produire un rapport fouillé et co-construit sur nos politiques d'adaptation, qui aura vocation à servir de base dans l'élaboration de nos futures politiques publiques.

Je salue ici l'engagement de tous les groupes du Conseil de Paris à faire de cette M.I.E. un temps d'échange, de recherches et de débats constructifs, afin de proposer aux habitants et aux habitantes des solutions pour rendre Paris supportable dans les prochaines décennies.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole pour le groupe Communiste est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le réchauffement climatique est une réalité bien tangible.

Evidemment, il reste à droite ou dans les lobbys patronaux des gens pour en douter, mais le consensus scientifique et l'expérience commune sont là : le réchauffement s'accélère comme ses conséquences ; les températures moyennes augmentent et les dix dernières années auront été les plus chaudes jamais enregistrées ; les pics de chaleur sont de plus en plus fréquents ; les incendies géants et les crues extraordinaires se multiplient. Nous devons donc limiter ce réchauffement, mais aussi construire la résilience de notre territoire.

Avant de détailler les points stratégiques que la M.I.E. va probablement aborder, je voudrais revenir sur deux problèmes généraux.

Le premier concerne le système de production, c'est-à-dire le capitalisme, car il faut nommer les problèmes. Le réchauffement est la conséquence de l'utilisation massive du pétrole et du charbon comme énergie peu chère, facilement disponible et transportable, mais aussi d'un système de production uniquement basé sur la rentabilité à court terme, privatisant les bénéfices et collectivisant le coût des pollutions.

Ce réchauffement est la conséquence de cette nouvelle ère, le "capitalocène", où l'action de l'homme transforme profondément son environnement. Et si le capitalisme a une responsabilité écrasante, nous devons agir en ouvrant la perspective de sa sortie. Redisons-le, le capitalisme vert est un leurre. Nous devons promouvoir l'action publique, les services publics, la planification écologique qui permettent de sortir des logiques d'accumulation. Sachons donc éviter les partenariats public/privé, les émissions obligataires dites vertes, la publicité ou le sponsoring.

Mon deuxième problème concerne le couplage entre le social et l'écologie. La transition écologique est trop importante pour être faite contre les peuples. Nous devons toujours veiller à produire les changements profonds et radicaux de nos modes de vie, tout en accompagnant socialement toutes les populations. Nous l'aborderons dans ce Conseil pour la Z.F.E., mais c'est aussi le cas sur la réflexion que nous devons avoir sur une certaine densité qui doit permettre à tout un chacun de vivre aussi et d'avoir un logement. Concilier transition écologique et inégalités sociales doit être un fil rouge de notre réflexion.

Vous l'aurez compris, nous abordons cette M.I.E. avec de grands objectifs, mais être communiste, c'est viser l'idéal en partant du réel.

Alors, bien sûr, nous parlerons d'urbanisme et de développement équilibré du territoire francilien, mais aussi de rénovation énergétique des logements, des entreprises et des bâtiments publics.

Nous devrons parler de la production d'îlots de chaleur, d'espaces verts, de végétalisation des rues ou des cours d'école.

Nous devrons aussi veiller à l'approvisionnement en eau de la capitale, ce qui suppose un développement concerté avec tous les territoires concernés. Nous devrons parler de baignades en eau vive.

Nous devrons bien sûr parler des mobilités en promouvant le développement des transports en commun, du vélo et des véhicules non thermiques, mais aussi des aménagements urbains, comme ces revêtements blancs dans les rues ou les toits de Los Angeles qui peuvent faire baisser de 10 °C la température à certains endroits.

Nous devrons parler du développement des réseaux de froid. Nous apprécions le réseau de la Ville avec Climespace fournissant un air frais dans de nombreux bâtiments grâce à un système vertueux écologiquement. Nous regrettons d'ailleurs qu'il ne s'adresse qu'aux grands comptes et ne puisse concerner les bâtiments publics, comme les écoles ou les E.H.P.A.D.

Sur la question du "mix" énergétique, nous plaidons, vous le savez, pour un "mix" à 100 % d'énergie décarbonée, incluant le nucléaire, comme le recommandent le G.I.E.C. ou The Shift Project. Mais nous soutenons aussi le développement massif des énergies renouvelables, par exemple de chaleur urbaine ou de géothermie.

Au-delà du "mix", nous posons la question du modèle économique : dans le cadre du privé ou du public ? Avec quels droits pour les salariés ? Pour quels coûts pour les consommateurs ? Avec des tarifs régulés ? Ces questions restent devant nous et nous plaidons toujours pour un pôle public de l'énergie.

Enfin, permettez-moi de finir par un petit mot sur la recherche. Notre M.I.E. devra veiller à auditionner les scientifiques, non pas pour écrire la politique de demain, ce n'est pas leur rôle, mais pour nous apporter une expertise indispensable. Nous en avons besoin, non pas de façon dogmatique, en ne retenant que ce qui nous conforterait, mais de façon dialectique, en comprenant les vérités et le doute scientifique.

Bref, vous l'aurez compris, nous apprécions particulièrement les travaux à venir de cette M.I.E. et nous y participerons avec la double volonté de contribuer et d'échanger, avec la volonté de promouvoir la ville de demain qui devra affronter les crises climatiques, tout en permettant à tout un chacun, à toutes les classes sociales et en particulier aux premiers de corvée, de vivre dans un environnement profondément transformé.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente du groupe "Génération.s", Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est particulièrement pertinent ce que nous proposent les élus écologistes aujourd'hui. Nous avons vécu en plus une vague de chaleur au mois de juin qui a montré qu'habiter Paris va devenir de plus en plus compliqué. Habiter, dans le sens le plus géographique du terme, c'est-à-dire pas seulement avoir un logement mais aussi pouvoir se déplacer et mener des activités. Nous avons vu pendant ce mois de juin que les plus fragiles avaient déjà du mal à le faire et étaient obligés de rester chez eux.

Vous nous proposez d'abord de partager un constat, de sensibiliser, d'informer et de nous informer. C'est important. C'est important d'objectiver d'abord ce qui est parfois de l'ordre du ressenti. On nous annonce une vague de chaleur qui pourrait monter à 50 °C en juillet. Nous avons du mal à percevoir exactement ce que cela va être, notamment dans les quartiers qui sont difficilement vivables parce que beaucoup plus minéraux. Nous allons donc pouvoir objectiver l'intensité et peut-être la précocité dans l'année de ces vagues de chaleur.

C'est identifier aussi celles et ceux qui en pâtissent en premier lieu. Là, Jean-Noël, je voudrais te dire quelque chose, parce que lorsque vous parlez de lutte pour le climat, vous dites qu'il ne faut pas oublier la question sociale. Mais bien sûr qu'elle n'est jamais oubliée. Ce sont les plus pauvres qui meurent déjà aujourd'hui du réchauffement climatique. Aujourd'hui, à Paris, les sans-abri meurent plus l'été que l'hiver et il n'y a pas les plans de l'Etat pour les mettre à l'abri, comme il y a un plan grand froid. A toujours dire qu'il ne faut pas oublier la question sociale, en fait, on ne l'oublie jamais quand on s'occupe du climat, parce que ceux qui en sont les plus victimes sont déjà ceux qui vivent le moins bien.

Puis, dernière chose, c'est tout le modèle productiviste, que beaucoup ont accompagné en espérant qu'avec ce gâteau, les plus pauvres pourraient avoir aussi un partage des richesses. Nous avons vu à quel point cela n'avait absolument pas marché et que cela avait en plus détruit notre environnement.

Du coup, nous allons pouvoir aussi être informés et je voudrais dire que j'espère que M. CASANOVA sera membre de cette mission. Quand il me disait tout à l'heure : vous parlez de transition écologique à tout bout de champ, est-ce que c'est le sujet ? En fait, oui, c'est le sujet central d'avenir sur lequel doivent être orientés les budgets. Peut-être que lorsqu'il y aura une prise de conscience un peu globale dans cet hémicycle, véritable et pas seulement en rajoutant les mots à chaque fois dans une phrase écologique ou dans des noms de groupe, mais quand ce sera vraiment objectivé et bien intégré, alors nous pourrons peut-être effectivement agir.

Donc agir, c'est évaluer nos politiques d'adaptation. On sait que c'est le dernier mandat pour le climat. On sait que l'on fait déjà beaucoup de choses. Oui, on réduit la voiture thermique individuelle en ville. Par exemple, le stationnement augmente, mais cela permet aussi à un moment donné de retrouver de la place pour autre chose et d'organiser peut-être la ville autrement qu'autour de la voiture.

C'est aussi la place de la nature avec la question de la pleine terre. C'est dur d'affronter des spéculateurs dans une ville où le foncier est aussi cher et pour qui un bout de mètre carré bétonné, c'est énormément d'argent. C'est dur, il va falloir résister, peut-être résister tous ensemble quand on aura la conscience que sans cela nous ne pourrons plus habiter Paris, ou alors seulement les plus riches, seulement ceux qui pourront se payer quelques climatiseurs aux abords des bois de l'Ouest parisien.

On va donc pouvoir effectivement lutter contre la précarité énergétique. Je ne suis pas sûre que le nucléaire soit une solution. On peut déjà voir ce que l'on peut faire en termes d'énergies renouvelables à Paris et amplifier les réseaux de chaleur urbains et les réseaux de froid. Cela ira déjà un peu plus loin.

Cette mission tombe extrêmement bien en termes de timing, puisque ce sera aussi le moment où nous avancerons très concrètement dans le P.L.U. bioclimatique et des choses pourront être abondées.

Vous l'avez compris, nous sommes ravis de la création de cette mission. Nous serons ravis d'y participer et nous sommes absolument sûrs qu'à l'issue, les propositions concrètes comme dans chaque M.I.E. permettront d'améliorer nos politiques.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'été commence et avec le retour des vagues de chaleur, les plans canicule se multiplient dans l'ensemble des collectivités locales en France. Si ces épisodes caniculaires frappent l'intégralité du territoire métropolitain, ils se déclinent de façon exceptionnelle dans les grandes aires urbaines marquées par des îlots de chaleur urbains. Corollaire de son intensité urbaine unique en France, la Région parisienne, hors évidemment

territoire métropolitain, est la zone la plus touchée, la plus vulnérable aux vagues de chaleur dont Paris sera l'épicentre.

Oui, cette mission d'information est la bienvenue et à plus d'un titre. C'est pourquoi nous avons souhaité avec le groupe M.I.E. nous associer à la demande du groupe Ecologiste de Paris, que je remercie de cette proposition, particulièrement Alexandre FLORENTIN, ainsi que l'ensemble des groupes qui ont accepté de la supporter.

Cette mission sera la bienvenue parce que les vagues de chaleur vont continuer à se multiplier et à tuer. Le tragique souvenir de la canicule européenne de 2003 nous le rappelle. Si cet épisode exceptionnel s'est traduit par une surmortalité moyenne de 40 % dans les zones rurales et dans les petites agglomérations, elle a connu une surmortalité de plus de 140 % en Région parisienne. L'Ile-de-France a contribué à plus d'un tiers à la surmortalité. Elles tuent les plus vulnérables, les plus pauvres, mais aussi les plus âgés, les plus malades, sans distinction des différentes conditions sociales.

En 2003, déjà, dans un autre contexte, à l'époque moins dramatique sur le plan du réchauffement climatique, conjointement avec Yves CONTASSOT, qui était alors adjoint au Maire de Paris chargé des questions environnementales, j'avais travaillé à des propositions sur la nécessité d'adapter les villes, et à la proposition d'un plan qui permettait de climatiser les villes et trouver des solutions aux canicules que nous imaginions à l'époque répétitives. Cela a bien été le cas.

Cette mission est la bienvenue, parce qu'il s'agit plus que jamais d'un sujet résolument tourné vers l'avenir. L'intensification et l'accélération des épisodes caniculaires dans les prochaines décennies ne sont plus à prouver. Ce sujet a été au cœur des débats du Forum mondial urbain, qui vient de se terminer à Katowice, pour comparer les évolutions des grandes capitales européennes et des grandes capitales mondiales, car ce qui est dramatique chez nous l'est encore plus dans les pays du Sud. Non, personne ne pourra plus, s'il n'y a pas de mesures correctives, habiter dans un avenir proche les villes, encore moins dans le Sud et la canicule ne pourra être qu'une solution très ponctuelle et très conjoncturelle.

Cette mission est la bienvenue dans des sociétés vieillissantes. Je rappelle que nous aurons plus de 30 % de plus de 65 ans en 2050 et ils seront les plus fragiles pour s'adapter à ce climat changeant.

Cette mission est la bienvenue parce que la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens est en jeu. Les îlots de chaleur affectent les jeunes enfants, les bébés, le sommeil, les pratiques et les modes de vie d'une société urbaine qui n'arrive pas à s'adapter assez rapidement au changement climatique. Le bien-être a souvent été une question éloignée des politiques publiques. En tout cas, elle n'était pas au cœur des politiques publiques et il est nécessaire de le considérer, si nous voulons que demain les gens souhaitent continuer à habiter en ville.

Il faut bien trouver des solutions à ces épisodes qui nous imposent de repenser collectivement notre définition urbaine. Des solutions doivent être transversales, innovantes, mais sans doute aussi frugales pour un avenir urbain plus vivable et plus souhaitable.

Des décisions opérationnelles, qui sont aujourd'hui d'ores et déjà portées par la communauté scientifique, conception architecturale urbaine, aménagement de l'espace public, mobiliers urbains végétalisés, revêtements, milieux aquatiques, systèmes d'ombrage, solutions fondées sur la nature, c'est un ensemble de possibilités de rafraîchissement et d'adaptation de la ville aux chaleurs urbaines qu'il nous conviendra demain dans cette mission d'information de nous approprier, mais aussi de pouvoir adapter dans un contexte économique sur plusieurs années.

Je remercie donc le groupe Ecologiste d'avoir fait cette proposition. Nous y siégerons bien entendu. Je risque de décevoir Nathalie MAQUOI, car a priori c'est moi qui siégerai pour le groupe M.I.E., sauf si évidemment vous nous accordez plusieurs sièges dans cette M.I.E. Mais nous essaierons de faire en sorte que nos propositions collectives soient productives et nous permettent de réaliser collectivement des choix de résilience et d'avenir qui sont nécessaires à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La parole est à Élisabeth STIBBE du groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais débuter cette intervention par un hommage à la climatologue américaine Eunice Newton Foote, physicienne, découvreuse méconnue de l'effet de serre et militante pour les droits civiques. Cela faisait beaucoup, trop même, pour une femme au mitan du XIXe siècle.

Les travaux suivants ont permis à la communauté scientifique d'affiner les expériences et, au cours du XXe siècle, de construire des modèles en identifiant notamment le rôle du dioxyde de carbone, CO2, dans les variations climatiques. N'en déplaise aux climatosceptiques, l'origine anthropique du CO2 présent dans l'atmosphère depuis la révolution industrielle est démontrée et la corrélation entre la quantité de ce gaz à effet de serre et l'augmentation de la température avérée.

Alors que par modélisation, sur la base de différents scénarios, la prévision de l'évolution du climat est du ressort des scientifiques, la décision relève de la politique et les actes de la société. Il faudra, Monsieur le Maire, bien articuler les décisions, les plans, et les actions.

Que pouvons-nous, que devons-nous faire pour, d'une part lutter contre le réchauffement climatique - le récent rapport du Haut Conseil pour le climat est édifiant - et d'autre part, c'est ce qui fait l'objet de ce projet de délibération, adapter Paris à ces épisodes de canicule, encore qualifiés d'exceptionnels alors qu'ils deviennent récurrents ?

Ce phénomène a des implications dans tous les domaines de l'action publique, environnemental évidemment mais aussi architectural, urbanistique et social. Toutes nos habitudes de vie sont à questionner à l'aune de ce constat.

Il s'agit de la façon de se loger et de se déplacer, de se nourrir et de s'abreuver, de comment les Parisiens travaillent au quotidien, en présentiel obligé pour certains métiers ou en télétravail, de la façon dont ils vivent et se divertissent dans cette ville qui compte tant de richesses.

Il s'agit de la façon de nous rafraîchir et de rafraîchir les personnes plus fragiles que sont, par exemple, nos enfants dans les crèches, les écoles ou les équipements sportifs, alors qu'il est inenvisageable de réduire leurs activités, sans oublier les séniors, bien entendu, qu'ils vivent en maison de retraite, en E.H.P.A.D. ou chez eux, parfois isolés et éloignés des moyens de communication actuels.

Nous ne devons pas oublier que le bassin parisien subit de façon plus importante la mortalité liée aux canicules, en particulier chez les plus âgés, selon les chiffres de Santé publique France. L'été 2003 a été terrible, vous l'avez souligné, chère collègue. Plus récemment, juillet 2021 a été le mois le plus chaud jamais enregistré à l'échelle mondiale.

Ces situations, nous savons aujourd'hui les prévenir. Les traiter demeure essentiel d'un point de vue sanitaire mais aussi humain. Il s'agit de notre rapport au bâti, pour les constructions nouvelles comme pour l'adaptation de l'existant, du point de vue de la climatisation, de l'architecture et des propriétés naturelles des matériaux utilisés. Nous avons à Paris un patrimoine forgé par l'histoire bimillénaire de notre ville, il nous revient de préserver ces joyaux en les adaptant aux enjeux de notre temps.

Il s'agit aussi de notre rapport à la nature, à la végétalisation et à la façon dont nous aménageons nos places, parcs et rues, pour rétablir des îlots de fraîcheur, alors que les tissus urbains très denses génèrent un microclimat local. La température moyenne à l'année est de 2,5 °C supérieure la nuit entre Paris et des zones rurales pas si éloignées, comme les Yvelines ou la Seine-et-Marne.

Cette approche systémique du sujet, le groupe Changer Paris l'a intégrée dans ses réflexions et ses travaux. La question environnementale n'est pas à traiter de façon isolée, mais ruisselle bien dans tous les domaines de notre action publique. Cette réflexion sur les canicules le prouve.

Pour cela, non seulement nous accueillons favorablement la création de cette mission d'information et d'évaluation, mais nous y prendrons toute notre part. Nous serons attentifs à ce qu'aucune question ne soit oubliée et à ce que les débats et les auditions se passent dans un esprit constructif, sans dogmatisme, afin d'apporter des solutions dans le seul intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexandre FLORENTIN pour conclure les interventions.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a dix-huit mois, le groupe Ecologiste demandait la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur Paris face aux super vagues de chaleur. Nous avions à l'époque hésité sur le nom exact et avions envisagé de l'appeler "Paris à 50 °C", sans oser le faire. Dans les dix-huit petits mois qui se sont écoulés depuis, le Canada a connu 49,5 °C, l'Espagne 47,4 °C, l'Italie 48,8 °C. La France a connu son mois de mai le plus chaud jamais enregistré ; il a fait 43 °C à Biarritz le 18 juin, toutes ces températures sont évidemment données à l'ombre.

Le climat a déjà changé. Des écoliers souffrent dans leur classe au mois de juin, des jeunes ne peuvent pas dormir dans leur chambre mansardée une partie de l'année, des S.D.F. meurent de déshydratation. Il y a des coupures de courant, des ralentissements dans le RER, des travailleurs du B.T.P. ou de la restauration qui ont trop chaud mais se taisent. Les pompiers et les urgences sont sous tension, des gens installent des "clims" dans leur logement social en surchauffe, faute d'une rénovation performante pour l'été. En dehors de notre territoire, nos agriculteurs et nos agricultrices n'ont même plus le temps de relever la tête.

Paris à 50 °C, ce n'est ni une prophétie, ni une intuition, ni une hypothèse : c'est une réalité. Nous sommes dans un nouveau régime climatique dans lequel certaines et certains souffrent déjà.

Pour le futur, nous n'avons pas tout le contrôle. Quand bien même Paris deviendrait une ville ultra-bas carbone, et nous devons y arriver, nous n'avons pas le contrôle de notre climat. Nous devons faire preuve de courage et regarder en face les vulnérabilités et les robustesses de la ville dans ce domaine. Si l'été 2003, tant meurtrier comme cela a été rappelé, devient la norme, que deviennent les canicules exceptionnelles ? La ville reste-t-elle habitable si nous ne sonnons pas la mobilisation générale ?

Si nous n'avons pas le contrôle de notre climat, nous avons le contrôle de nos actions d'adaptation. La Mission d'Information et d'Evaluation sur Paris à 50 °C cherchera à faire trois choses :

- Informer d'abord sur ce que disent les climatologues et les praticiens de l'adaptation. Nous écouterons les différentes composantes de notre territoire : comment ont-elles vécu les canicules précédentes ? Comment se préparent-elles aux suivantes ?

- Evaluer ensuite. Nous examinerons ce que la Ville fait déjà ou ce qu'elle envisage de faire. Nous chercherons à évaluer ce qui est déjà bien fait, ce qui doit être mieux fait, ce qui est peut-être totalement absent et ce qui est contre-productif. Niveau d'ambition, cohérence des politiques, adéquation des moyens, c'est tout cela que nous évaluerons.

- Proposer enfin, bien entendu, pour aider la ville à mieux vivre dans un climat avec des canicules plus longues, plus intenses, plus tôt, plus tard, plus fréquentes.

Cette M.I.E. vient, et c'est heureux, à un moment où nous révisons le Plan Climat, le Plan local d'urbanisme et avant un exercice de gestion de crise canicule. Je salue l'ensemble de l'Exécutif pour cette multitude d'initiatives. Nous espérons créer une synergie positive entre ces différents travaux, mais aussi avec toutes les politiques de la Ville. En effet, quand le climat change, tout change.

J'ai commencé par une note grave et je terminerai de manière enthousiaste.

Pour lancer cette M.I.E., il fallait évidemment le soutien de Mme la Maire, mais aussi la signature d'une trentaine de Conseillères et de Conseillers de Paris. En demandant une signature symbolique à tous les groupes, nous souhaitions commencer cette M.I.E. sous de bons auspices. C'est chose faite et je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont activement conspiré au fait de pouvoir voter ce projet de délibération aujourd'hui.

Merci et à très vite.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est une très belle M.I.E. qui s'annonce.

Je vais laisser l'Exécutif répondre à deux voix, Dan LERT d'abord et ensuite Pénélope KOMITÈS. Le tout en cinq minutes, en pure exigence réglementaire, je vous prie de m'en excuser à l'avance.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais d'abord saluer l'initiative très importante du groupe Ecologiste de Paris de proposer cette M.I.E. sur l'adaptation de Paris aux super vagues de chaleur et saluer également le soutien de l'ensemble des groupes pour son lancement.

Chacune et chacun d'entre vous l'a souligné dans son intervention, le climat change déjà, les phénomènes climatiques extrêmes frappent toutes les régions du monde, dans un monde qui s'est réchauffé de seulement 1,1 °C, et les populations vulnérables sont évidemment en première ligne du changement climatique.

Toutes les études scientifiques montrent que même si nous parvenons à réduire les émissions de gaz à effet de serre suffisamment pour rester sous la barre des plus 2 °C, nous devons engager l'adaptation de nos territoires aux conséquences du changement climatique.

La semaine dernière, nous étions avec la Maire de Paris à Abidjan à la COP des villes, organisée en marge du Sommet de l'association internationale des maires francophones, et cet événement s'est déroulé dans une ville touchée par des inondations meurtrières, illustrant de manière dramatique les effets du changement climatique.

La question de l'adaptation au changement climatique a été au centre des échanges entre les villes, comme elle est depuis de nombreuses années l'un des piliers des négociations internationales sur le climat. C'est également un des piliers du Plan Climat qui a intégré en 2018 la stratégie d'adaptation de Paris au changement climatique.

A Paris, nous avons publié, en septembre 2021, une grande étude portant sur les conséquences du changement climatique sur notre territoire, ce qui donne à voir ce qui nous attend dans les prochaines années. Cette étude a été envoyée à tous les élus parisiens. Elle montre que notre ville est particulièrement vulnérable aux canicules qui seront plus fréquentes, plus intenses et plus précoces. Certains scientifiques, comme Jean JOUZEL ou Robert VAUTARD, n'excluent plus des pics de chaleur à 50 °C à Paris.

Face à la connaissance de ces projections climatiques, nous avons la responsabilité collective d'agir très fortement pour protéger les Parisiens, notamment les plus vulnérables, et d'adapter notre ville au nouveau climat dans lequel nous basculons.

C'est un défi majeur et je me réjouis, au nom de l'Exécutif, du lancement de cette M.I.E. proposée par le groupe Ecologiste de Paris et de la mobilisation des groupes politiques, de la majorité comme de l'opposition, sur cette importante question des super vagues de chaleur.

Nous attendons beaucoup du travail de cette mission, qui permettra d'interroger les actions déjà mises en place, de faire des recommandations sur ce qu'il nous faudra renforcer, ce qu'il faudra accélérer, là où nous sommes sur la bonne voie et là où il nous faudra réajuster notre stratégie.

La bonne nouvelle est que la Ville de Paris a été pionnière dans les politiques de lutte contre le changement climatique. Avec l'accord du président ou de la présidente de cette mission, je viendrai vous présenter la stratégie d'adaptation du Plan Climat, les actions du Plan Paris frais, la stratégie de rénovation des bâtiments pour protéger les résidents des fortes chaleurs, les baignades publiques, les transformations de l'espace public qui laissent plus de place à la nature et à l'infiltration de l'eau, ainsi que notre politique de développement du réseau de froid de la Ville de Paris qui offre une alternative essentielle aux climatiseurs, et l'ensemble des nombreux dispositifs déjà mis en place.

Nous le savons, beaucoup reste à faire pour changer d'échelle et nous comptons sur vous, sur la M.I.E., pour renforcer et ajuster la réponse de notre Ville au défi climatique. Vos travaux seront concomitants à ceux que nous mènerons en vue de la révision du Plan Climat qui s'ouvrira dès le mois de septembre. C'est une très bonne chose, car nous pourrons intégrer les conclusions de la M.I.E. comme une contribution essentielle à ce document réglementaire.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pénélope KOMITÈS pour compléter.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci pour cette initiative et merci à tous les groupes politiques de leur mobilisation.

Comme Dan LERT vient de le dire, l'Exécutif parisien partage pleinement vos arguments. Dans le cadre de ma délégation à la résilience et à la prospective Paris 2030, j'ai déjà présenté aux membres de l'Exécutif le bilan de l'ancienne stratégie de résilience de 2017. Je le ferai à la rentrée aux maires d'arrondissement et aux représentants des groupes politiques.

Bien évidemment, si vous le souhaitez, je viendrai vous présenter ce bilan, ainsi que les propositions de refonte de cette stratégie de résilience que nous avons souhaité pouvoir faire de manière importante, avec une mobilisation citoyenne très importante, pour permettre aux Parisiens de bien comprendre le concept de résilience, mais également pouvoir y participer et permettre des modifications de comportement qui seront nécessaires.

Nous aurons également prévu, pour l'automne 2023 et pour préparer le territoire et ses habitants, un scénario de type dôme de chaleur 50 °C. C'est un exercice dont nous allons commencer la préparation en septembre ; il nous permettra effectivement d'anticiper les impacts et de voir comment, à l'échelle des territoires avec les interventions de tous nos partenaires, P.P., opérateurs de réseau, bailleurs, nous pouvons tester sur le terrain des solutions innovantes.

Bien évidemment, notre objectif est d'aboutir à un plan, à une nouvelle stratégie de résilience, que je souhaiterais pouvoir vous présenter fin 2023 ou début 2024, pour permettre de renforcer cette résilience. Cette stratégie sera totalement complémentaire avec les autres stratégies et plans de la Ville, notamment le travail que fait Dan LERT sur le Plan Climat, mais aussi Emmanuel GRÉGOIRE sur la révision du P.L.U.

Je suis ravie que les travaux de cette mission d'information et d'évaluation nous permettent d'apporter des éclairages complémentaires et de pouvoir effectivement être dans une synergie positive, d'améliorer le travail que nous faisons et que j'ai engagé sur la refonte de cette stratégie de résilience.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DDCT 85).

Je vous remercie.

2022 DLH 150 - Subvention (344.800 euros) et avenant 2022 à la convention du 9 avril 2021 entre la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Ce sera le dernier projet de délibération avant la suspension de séance pour le déjeuner. Nous examinons le projet DLH 150 : subvention et avenant 2022 à la convention du 9 avril 2021 entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, finalement ce projet de délibération est très lié à nos débats de ce matin. Le budget supplémentaire demande des arbitrages financiers souvent difficiles - nous parlons ici de 345.000 euros et de leur emploi - et nous venons à l'instant de voter à l'unanimité la mise en place d'une M.I.E. sur les vagues de chaleur, qui vont toucher notre ville et que nous devons bien anticiper. Or, l'objet de ce projet de délibération est bien, comme le disait mon collègue Alexandre FLORENTIN, de permettre de mieux vivre.

L'Agence parisienne du Climat, que nous finançons à travers ce projet de délibération, c'est d'abord un guichet unique, c'est-à-dire un moyen d'information essentiel pour les Parisiennes et Parisiens, car la complexité des aides et leur variété peuvent être un frein terrible à leur emploi. Or, la rénovation énergétique des bâtiments est un moyen absolument essentiel de nous préparer au dérèglement climatique qui malheureusement continue et s'accélère.

Il s'agit donc de permettre à toutes et tous de s'y retrouver sur un diagnostic complet et l'ensemble des aides disponibles. Beaucoup de Parisiennes et Parisiens savent que cela coûte cher et que l'ampleur des travaux peut être, là aussi, un gros problème pour mettre en place la rénovation. L'Agence parisienne du Climat doit donc leur permettre un travail partenarial de sensibilisation et d'information.

L'Agence parisienne du Climat permet un travail partenarial, notamment à nous, élus d'arrondissement, pour une information et sensibilisation des uns et des autres. Nous avons vu l'augmentation importante des sollicitations l'année dernière. Pourtant, l'Agence parisienne du climat a su adapter son activité pour être la plus efficace possible. En effet, pour une rénovation efficace, il faut qu'elle aussi soit efficace.

Ainsi les permanences téléphoniques ont atteint un taux de remplissage de 95 % de leur créneau sur la totalité de l'année, ce qui est très rare. L'Agence a réalisé plus de 3.000 conseils et accompagnements personnalisés l'an dernier. Pour 850 nouvelles copropriétés, elle a permis d'amorcer un projet de rénovation, soit deux fois et demie plus qu'en 2020. C'est un outil formidable au service de l'efficacité énergétique et donc de la réduction de la consommation énergétique.

L'enjeu de la rénovation énergétique est aussi fondé sur la justice, car la réduction de la facture énergétique financière et carbone est liée et concerne notamment les plus pauvres, les plus fragiles ; ce sont les personnes âgées qui souffrent le plus de la chaleur et celles et ceux qui souvent vivent dans une passoire thermique malheureusement. Evidemment, par souci de justice, les plus pauvres ont droit au plus grand nombre d'aides.

"A.P.C." pilote également la plateforme "CoachCopro" qui permet le diagnostic énergétique. A ce Conseil, nous sera soumise également la signature du programme "Eco-rénovons Paris 2", un programme d'intérêt général. Et là, tout ce dont nous parlons aujourd'hui dans ce projet de délibération est bien une question d'intérêt général pour nous permettre de résister, d'anticiper et de mieux vivre à l'avenir, à travers une rénovation nécessaire qu'il faudrait en réalité massifier.

Si l'espoir de rénover 40.000 nouveaux logements est essentiel, il faut évidemment s'adresser au privé, le motiver et donner les moyens. Il faudra sans doute faire encore beaucoup plus à l'avenir et j'espère que c'est ce que nous contribuerons à améliorer. En tout cas, j'appelle évidemment à voter pour ce projet de délibération.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, en réponse à votre intervention, je voudrais redire ici la chance que nous avons de disposer d'une structure comme l'Agence parisienne du Climat. Son rôle pour la mise en œuvre de notre Plan Climat et de nos politiques publiques parisiennes au sens large est absolument majeur et central. Je donnerai deux exemples qui font écho à des sujets importants soulignés ici et que nous serons amenés à discuter au cours de ce Conseil.

Premier exemple, l'"A.P.C." est le guichet unique d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique des copropriétés privées parisiennes. Nous connaissons les enjeux autour de la rénovation énergétique. Pour le dire simplement, le secteur résidentiel est le premier consommateur d'énergie et le premier émetteur d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Le défi de la sobriété énergétique passe donc par la rénovation énergétique, notamment celle du parc privé, et nous avons des objectifs très ambitieux sur cette dimension.

Pour répondre à ce défi, nous lançons le programme "Eco-rénovons Paris 2" avec mon collègue Jacques BAUDRIER, qui aura l'occasion de présenter dans le détail ce dispositif au cours de ce Conseil de Paris. Je me contenterai de vous dire que nous avons l'ambition de quasiment tripler le nombre de logements privés du parc rénové dans cette mandature par rapport aux 9.000 logements rénovés du mandat précédent.

En tant que guichet unique neutre, gratuit et indépendant, qui prend en charge le volet d'accompagnement du programme "Eco-rénovons Paris 2", l'Agence parisienne du Climat aura un rôle clé dans la mise en œuvre et la réussite de ce programme. C'est notamment elle qui va assurer l'identification et la mobilisation sur le terrain des

copropriétés, le versement de l'aide pour réaliser un audit global de rénovation énergétique et l'accompagnement des copropriétés dans les phases de montage de projets de rénovation énergétique.

L'"A.P.C." est donc véritablement le bras armé de la Ville pour accélérer nos efforts en matière de rénovation énergétique du parc privé.

Deuxième exemple, nous avons voté, à l'unanimité à l'automne 2021, un plan de lutte contre la précarité énergétique. Depuis, la crise énergétique mondiale et ses effets sur le pouvoir d'achat ont accentué les difficultés qui étaient déjà prégnantes à Paris et l'hiver à venir risque de voir exploser le nombre de ménages qui auront du mal à payer leurs factures ou qui auront froid chez elles. D'où l'importance de lancer une des mesures du plan de précarité énergétique de la Ville : le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie à l'automne. L'objet du S.L.I.M.E. est de repérer les ménages en situation de précarité énergétique pour leur apporter des solutions adaptées, notamment au niveau des petits travaux d'urgence que l'on peut faire dans les logements.

J'aurais pu tout aussi bien vous parler de questions d'adaptation au changement climatique, du service public de la donnée énergétique à travers l'outil "ENERSIG", administré et géré par l'Agence parisienne du Climat, pour souligner l'importance de cette agence dans la mise en œuvre de nos politiques.

Quel que soit le sujet, on voit bien que l'"A.P.C." est un pôle d'expertise technique, juridique, financière et de fédération de l'ensemble des acteurs locaux, absolument indispensable pour réaliser et accélérer la transition écologique et énergétique de notre ville. C'est la raison pour laquelle je vous invite évidemment à voter favorablement en faveur de cette subvention pour l'Agence parisienne du Climat.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 150.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 150).

Merci à tous.

Bon appétit à tous et à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, ravie de vous retrouver cet après-midi pour parler de l'avenir du boulevard périphérique.

2022 SG 57 - Communication : l'avenir du boulevard périphérique.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur les constructions aux abords et au-dessus du périphérique.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération s" relatif à la baisse de la vitesse afin de lutter contre les pollutions.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux études concernant les reports de circulation automobile.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'alternatives à la circulation automobile.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des mesures sociales de la Zone à Faible Émission.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une étude sur la couverture des espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement d'écrans acoustiques.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'homogénéisation du nombre de voies à 2x3 voies.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La Conférence d'organisation a décidé d'un débat organisé. Ce débat inclura dans les temps de parole la présentation des vœux. Mais je vais introduire ce débat.

Je veux tout de suite remercier très chaleureusement David BELLIARD, Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et l'ensemble des adjoints qui ont travaillé sur le sujet du périphérique, leur dire un grand merci. C'est un travail passionnant, donc je crois que nous nous sentons tous impliqués et concernés de façon extrêmement forte.

Le périphérique a 50 ans et, d'une certaine manière, il appartient au siècle passé.

Il appartient déjà au siècle passé, en pleine ère du tout automobile. Depuis, force est de constater que le monde a changé. Depuis 20 ans, des études sont menées partout dans le monde pour repenser les grandes infrastructures routières au cœur de nos villes. Nous le savons - les études l'ont démontré et il n'est plus besoin de venir présenter ces arguments, mais tout de même - la circulation automobile est l'une des principales causes de la pollution atmosphérique, laquelle fait environ 48.000 morts par an dans notre pays.

Nous devons donc, bien sûr, nous poser une question très simple : est-il encore envisageable de conserver en l'état une autoroute urbaine qui abîme notre territoire comme notre santé ? Combien de temps accepterons-nous encore que plus de 8 utilisateurs sur 10 soient seuls dans leur voiture ? Question que nous nous étions posée, d'ailleurs, au moment de la transformation d'une autre autoroute urbaine qui passait aux pieds de notre Hôtel de Ville : les berges de Seine. Même question, et appuyée sur les expériences que nous voyons partout dans le monde. Parce qu'évidemment, Paris, dans cette marche du monde, fait partie des villes pionnières, qui s'inspirent, regardent et ne veulent pas rester à la traîne sur ce défi du siècle.

Et donc, aujourd'hui, nous devons repenser les usages du périphérique pour l'adapter aux défis du changement climatique et offrir, notamment aux riverains du périphérique, un cadre de vie plus harmonieux, plus agréable, mais surtout, aussi, d'abord - priorité des priorités - plus protecteur de leur santé. Pour améliorer les conditions de vie, la qualité de l'air et réduire le bruit, nous devons faire du périphérique un objet central - ce que nous faisons - de notre planification écologique et sociale, parce que c'est véritablement un sujet de planification écologique et sociale.

C'est une aventure collective que nous menons à l'échelle du Grand Paris. C'est pourquoi je voudrais vraiment, là aussi, au-delà des adjoints que j'ai salués à l'instant, saluer toutes celles et ceux qui participent à ce travail partenarial exceptionnel. Je veux leur dire merci. Merci à l'APUR, merci aux élus, merci aux équipes de la Ville, merci à tous les élus - citoyens et associations - des villes riveraines ainsi qu'aux maires de ces villes, à la Métropole du Grand Paris, pour l'engagement qui est le leur.

Avant de parler du comment, et donc de la méthode, j'aimerais quand même revenir sur les constats qui nous poussent à faire évoluer le boulevard périphérique d'une ceinture grise à une ceinture verte. Transformer le périphérique, c'est, je l'ai dit, non seulement un enjeu environnemental majeur, mais aussi un enjeu social et sanitaire.

Environnemental, d'abord, parce que le périphérique représente aujourd'hui 33 % des émissions d'oxyde d'azote et de particules à Paris. La pollution y est 6 fois supérieure au seuil recommandé par l'O.M.S., et sur 90 % des sites du périphérique, les limites fixées par l'Union européenne en termes de bruit sont dépassées. Nous sommes donc sur un objet qui est aussi celui de la conformité vis-à-vis des normes sanitaires pour les populations qui y vivent.

Donc, un sujet social, parce que 550.000 personnes vivent à proximité du périphérique, dans Paris et à l'extérieur de Paris. 550.000 personnes, c'est l'équivalent de la quatrième ville française, Toulouse. Par ailleurs, 40 % de ces personnes habitent dans des logements sociaux. C'est donc un sujet que nous ne pouvons pas écarter du revers de la main.

Et puis, c'est un sujet sanitaire, parce qu'au total, sur ces 550.000 personnes, 130.000 y respirent un air de très mauvaise qualité. 144.000 riverains subissent un bruit routier supérieur à la valeur limite du Code de l'environnement. Faire évoluer le périphérique, c'est donc aussi un enjeu de santé publique.

Le constat est donc sans appel : nous devons repenser l'usage du périphérique et transformer profondément cette infrastructure pour conjuguer les urgences environnementales, sociales et sanitaires, et assurer une partie de sa fonctionnalité. Nous savons - là aussi, plus besoin de faire beaucoup de démonstrations, sauf pour les amateurs de "fake news" - que plus vous ajoutez de la voirie, plus vous ajoutez des voitures. Il faut évidemment revenir à d'autres façons de se déplacer.

D'autres villes - j'ai pris tout à l'heure l'exemple des voies sur berges - comme Séoul, New York et Rio, sont parvenues à supprimer des voies exclusivement dédiées aux transports automobiles. Nous nous en inspirons, en favorisant l'accès aux transports collectifs et aux vélos. D'ailleurs, nous nous inspirons de ces villes, et d'autres villes s'inspirent de nous. Elles s'inspirent de nous sur ce que nous faisons, parce que ce qui se fait à Paris se voit. C'est une grande échelle. Souvent, beaucoup de maires à l'international, sur tous les continents, disent : "Si cela se fait à

Paris, c'est donc que cela peut se faire ailleurs". Parce qu'effectivement, les complexités d'une ville patrimoniale comme la nôtre, qui est à la fois capitale économique, politique, culturelle, médiatique, font de nous une ville complexe. Donc, si nous y arrivons, d'autres disent qu'ils peuvent y arriver aussi.

Mais d'autres villes s'inspirent de nous, de l'évolution sur notre voirie, avec par exemple les rues aux écoles, les journées sans voitures. Nous avons pu voir, avec mes collègues qui m'accompagnaient à l'assemblée de l'A.I.M.F. et à la première COP des villes organisées à Abidjan, qu'aujourd'hui, beaucoup de grandes villes à travers le monde, et des grandes villes africaines, essayent. Je pense notamment à Yaoundé, qui va végétaliser une première rue. Je pense à beaucoup de villes qui s'inspirent justement de cet urbanisme qui reprend de la place pour les habitants, pour mieux respirer, pour mieux vivre, sur quoi ? Sur la voiture. Puisque nos villes ont été faites ces dernières années - c'est une petite parenthèse - ces 50 dernières années, essentiellement autour de la voiture.

Donc, la mutation du périphérique s'impose. Bien sûr qu'elle sera progressive, elle est progressive. Elle respectera une méthode : celle de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Car, nous le savons, nous en avons l'expérience : transformer un ouvrage comme le périphérique ne se fait pas en un jour. Cette infrastructure a nécessité 17 années de construction, pour s'achever en 1973, c'est-à-dire pile au moment du premier choc pétrolier. Mais, bon, cela, ils ne pouvaient pas le savoir.

Pour transformer les usages du périphérique, nous travaillons aussi en lien étroit avec l'APUR, avec l'ensemble des élus du Grand Paris et, bien sûr, avec les habitantes et habitants concernés. D'ailleurs, cette concertation, engagée depuis 4 ans, porte ses fruits. Dès 2018, nous avons engagé - nous, Ville de Paris - avec la Région, avec l'Etat, avec la Métropole du Grand Paris, un travail, une consultation internationale intitulée "Les routes du futur", qui a donné lieu à un ouvrage, que je vous conseille parce qu'il est très inspirant, mais aussi à une exposition au Pavillon de l'Arsenal qui nous avait réunis.

Ensuite, en 2019, j'ai reçu le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation du Conseil de Paris, qui était présidée par Éric AZIÈRE et avait pour rapporteur Laurence GOLDGRAB. Éric AZIÈRE n'était pas membre de la majorité municipale. Ce rapport sur le périphérique parisien était une mission transpartisane qui nous avait rassemblés, puisque les conclusions étaient votées à l'unanimité. D'ailleurs, dans les orientations qui sont les nôtres et ce que nous voulons mettre en œuvre, nous nous inspirons évidemment de ces conclusions qui, à l'époque, avaient été votées à l'unanimité. Je pense qu'ici, nombre d'entre nous s'en souviennent, à droite comme à gauche. On nous dit que les poissons rouges ont peu de mémoire. Si cela est vrai, nous avons plus de mémoire que les poissons rouges.

Parmi les principales propositions qui figuraient dans les travaux des "Routes du futur" et de cette Mission d'Information et d'Evaluation, je pense notamment à une proposition votée à l'unanimité ici, qui était la réservation d'une voie au covoiturage. On l'avait votée à l'unanimité. Je pense aussi à un deuxième point qui a été voté à l'unanimité : l'harmonisation à deux fois trois voies et la plantation massive d'arbres. Ces trois sujets, qui sont d'ailleurs au cœur de la vision et des propositions qui sont les nôtres, ont été votés à l'unanimité de notre Conseil. Des propositions qui ont d'ailleurs été reprises maintes fois, et ont alimenté beaucoup d'expressions et de travaux.

Par ailleurs, au-delà de ces deux premières initiatives que nous avions prises en 2018 et en 2019, il y a 3 ans, nous avons mis en place les ateliers du périphérique. La première réunion s'était tenue à Malakoff, avec la maire de Malakoff qui nous avait accueillis pour échanger avec l'ensemble des élus et des partenaires - les chercheurs et l'université étaient présents dans ces échanges - sur la vision et les perspectives d'évolution du boulevard périphérique. Les ateliers du périphérique ont continué et ont nourri beaucoup de nos échanges.

Aujourd'hui, un autre élément, le "Livre blanc" de l'APUR, permet d'apporter une contribution supplémentaire à notre démarche. Il est intéressant de noter que toutes ces interventions complémentaires, en fait, vont exactement dans le même sens que les orientations que nous avons votées au Conseil lors de la M.I.E. Il convient de confirmer et d'approfondir les pistes déjà esquissées, comme la nécessité de planter davantage d'arbres sur les espaces reconquis, d'homogénéiser le nombre de voies afin d'aller vers un périphérique plus vert et plus silencieux, qui fasse aussi la part belle aux transports en commun et au covoiturage.

Je veux, pour tout ce travail qui s'égrène sur un temps relativement long, saluer la participation très créative et active de tous les acteurs concernés qui ont permis à l'APUR de nourrir son travail. Je veux citer Plaine Commune, Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, les villes du Kremlin-Bicêtre, de Gentilly, d'Ivry-sur-Seine, Grand Paris Seine Ouest, Grand Paris Grand Est, Métropole du Grand Paris, bien sûr, les Hauts-de-Seine en tant que département, la Seine-Saint-Denis en tant que département, le Val-de-Marne en tant que département, la ville de Charenton-le-Pont, la ville de Neuilly-sur-Seine, la ville de Vanves et encore la ville de Malakoff, et, bien sûr aussi, les Lilas, le Pré-Saint-Gervais et bien d'autres.

Ce qui est clair, c'est que les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 servent d'accélérateur. Ils servent d'accélérateur dans la transformation de cet ouvrage. S'il n'y avait pas les Jeux, cela prendrait beaucoup plus de temps. Parce que, là, nous avons une occasion avec une échéance et une occasion qui fédère des acteurs qui ne sont pas, pour certains - je vous l'accorde - convaincus de la nécessité de mettre le paquet sur la question du changement climatique. Mais il se trouve que, comme les Jeux sont là, ils fédèrent et ouvrent aussi cette possibilité, y

compris de raccrocher des gens qui sont un peu plus loin des convictions qui sont les nôtres. Je pense et parle ici au nom de notre majorité.

Et donc, ces Jeux sont l'occasion d'un accélérateur parce qu'il y aura un avant et un après. L'héritage qu'ils vont léguer sera entièrement lié à nos besoins et aux enjeux climatiques. C'est l'engagement que j'ai pris, c'est la bataille que j'ai menée avec d'autres, mais, en tous les cas, qui est celle qui fait mon engagement pour ces Jeux olympiques et paralympiques. Et donc, cet accélérateur des Jeux, c'est qu'il y aura des éléments, bien sûr, avant 2024, notamment grâce à l'obligation qui nous est faite pour les Jeux d'avoir ce que l'on appelle une "voie olympique", permettant la circulation des athlètes et des membres de la famille olympique pendant la période des Jeux. Comme nous avons su utiliser la possibilité au moment de la pandémie de faire des "coronapistes", nous utilisons cette même possibilité qui nous est donnée d'installer ces voies de covoiturage, de respecter, bien sûr, toutes les procédures pour qu'il y ait une pérennisation.

Sans les Jeux, ce serait plus long et plus compliqué, et sans doute, comme pour un certain nombre de grands projets parisiens, nous aurions dû mettre deux ou peut-être trois mandatures. Et donc, un "avant les Jeux", avec l'installation de ces voies olympiques, et un "après les Jeux", parce qu'après les Jeux, ces voies seront pérennisées. En tous les cas, c'est l'objectif et la volonté qui est la nôtre pour qu'à l'instar de ce qui se passe à Los Angeles et dans beaucoup d'autres grandes villes, il y ait des voies de covoiturage qui permettent notamment de réduire la circulation, et donc, la pollution sur le périphérique.

Dans le même temps, il y aura et c'est quelque chose de…

Les collaborateurs, si vous pouvez ne pas nous perturber, ce serait vraiment formidable.

Oui, d'accord, mais les collaborateurs sont là, et là-bas, ce sont des élus. Si vous avez des conversations, vous pouvez les poursuivre à l'extérieur. Merci beaucoup.

Il y aura aussi 5 places qui seront réaménagées : les places de Clichy, de la Chapelle, avec l'avenue de la porte de la Chapelle, mais aussi la place de la porte Brancion, des portes transformées en places, Dauphine et Maillot, qui est déjà bien sûr en travaux, liés notamment à Eole. Au total, 50.000 arbres seront plantés avant 2024.

Au-delà, à l'horizon 2024/2030, ce sont des évolutions qui vont continuer, avec le bouclage de la voie dédiée au Sud et l'homogénéisation du nombre de voies, comme nous l'avions voté lors de la M.I.E. Sur les espaces ainsi reconquis, qui représentent tout de même 10 hectares au total, nous continuerons à transformer le paysage urbain pour y planter d'autres arbres et créer un espace plus agréable. D'autres places, 2024/2030, seront entièrement transformées : celles d'Aubervilliers, de la Villette, de Bagnolet, de Vincennes, de Bercy, de Vanves-Malakoff et également de Sèvres.

Alors, Mesdames et Messieurs, chers collègues, repenser les usages du périphérique ne pourra se faire évidemment sans l'aide de l'Etat. J'ai d'ores et déjà, bien sûr, écrit à la Première Ministre pour lui faire part de ma volonté de travailler en bonne intelligence avec le nouveau Gouvernement, pour améliorer la vie des habitantes et des habitants du Grand Paris, et mener la planification écologique et sociale dont nous avons urgemment besoin. Nous travaillons dès aujourd'hui avec l'Etat, notamment avec le délégué interministériel chargé des Jeux olympiques et paralympiques, sur tout ce qui concerne la période précédant 2024.

Il faudra, bien sûr, largement concerter. Pour cela, nous travaillerons activement au travail nécessaire qui sera mené en lien avec la Commission nationale du débat public, que j'ai saisie. Chantal JOUANNO nous a donné son accord et son engagement pour accompagner ce grand débat public national, parce que le périphérique est un enjeu régional mais aussi national que nous devons porter et sur lequel nous devons échanger bien au-delà de cette Assemblée. Bien entendu, le travail de concertation se poursuivra dans les prochains mois et années, également ici, dans ce lieu légitime pour le faire.

Dès la rentrée, avec David BELLIARD, nous organiserons aussi le "carrefour des mobilités" afin de sensibiliser l'ensemble des grands acteurs franciliens de la mobilité et de réunir toutes les associations, de "40 millions d'automobilistes" à celles représentant les piétons de Paris, pour travailler ensemble, concerter et avancer. Il y aura, bien sûr, tous les acteurs institutionnels, je n'y reviens pas : les communes, les E.P.T., les départements, la Région, les représentants du monde économique, des associations, qui seront conviés pour poursuivre les échanges sur la transformation du boulevard périphérique et des grandes artères métropolitaines.

C'est un chantier et un projet ambitieux. C'est un projet majeur qui s'inscrit véritablement dans cette planification écologique et sociale de notre ville, dans la contribution nécessaire d'une grande ville comme la nôtre à la baisse non seulement de la pollution, mais aussi de la production de gaz à effet de serre, puisque 70 % du gaz à effet de serre est produit par les grandes villes. C'est une façon pour nous de nous engager résolument dans ce Paris du futur. Mais le futur commence aujourd'hui.

Alors, merci, mes chers collègues. J'espère que nous pourrons porter ensemble une vision commune qui puisse réunir, comme nous avons su le faire au-delà de cet hémicycle, majorité et opposition, parce que le sujet est crucial. Nous devons être sur ce grand défi du siècle et devons être, bien sûr, au rendez-vous de ce grand défi social et sanitaire que pose une infrastructure comme celle du périphérique, qui fragilise et met en danger la santé de nombre d'habitants. Je sais que vous êtes concernés par cela. Nul doute que vous saurez vous y engager sans

caricature, parce qu'il n'y a pas besoin de caricaturer cette situation. Nous avons absolument tous les éléments, toutes les données. Nous avons déjà travaillé ensemble sur le sujet et avons déjà été capables de nous rassembler et de voter à l'unanimité la Mission d'Information et d'Evaluation conduite à la fin de la précédente mandature.

Je vous remercie.

Je donne la parole aux différents orateurs.

La première oratrice est Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors de la précédente mandature, les élus du Conseil de Paris se sont réunis autour du projet de transformation du périphérique. Vous venez justement de le dire. J'ai moi-même eu l'occasion de suivre cette mission d'information et d'évaluation - M.I.E. - passionnante à tous les égards. Il faut dire que les interventions expertes des professionnels ont révélé non seulement la force de cet ouvrage, mais aussi son obsolescence inéluctable dans ce contexte de double crise écologique et sociale.

Je tiens à rappeler dans cet hémicycle quelques conclusions probantes de la M.I.E.

D'abord, le périphérique est emprunté par une majorité de personnes qui ne vivent pas à Paris, parce que les Parisiennes et les Parisiens délaissent leur voiture au profit des transports en commun et des mobilités douces, ce dont nous pouvons nous féliciter. Pourtant, ce sont leurs enfants, les fameux "enfants du périph" - pour lesquels les maladies respiratoires sont la norme - des habitants de la première couronne qui en paient la facture. Des populations parmi les plus défavorisées de la région, car les classes populaires se concentrent dans les quartiers des portes et voient leur espérance vie en bonne santé fortement atteinte par ces multiples pollutions.

Ensuite, le périphérique génère une pollution sonore, visuelle et atmosphérique majeure, qui fait consensus sur les chiffres : plus de 6 fois les taux d'exposition admis par l'O.M.S. Or, il semblerait que nous sommes habitués à ces chiffres qui ne nous effraient plus, alors qu'ils sont inadmissibles dans la capitale d'un pays qui prétend donner le ton en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Enfin, l'emprunt de cette autoroute urbaine par des personnes ne vivant pas à Paris met le doigt sur des inégalités territoriales à l'échelle de la Région et de l'Etat. Les usagers du périphérique utilisent surtout leur voiture, faute d'une desserte suffisante en transports en commun. Le coût croissant de la vie ne permet pas aux familles l'abandon de véhicules très polluants. Malgré les nombreuses mesures visant à la déconcentration, Paris continue à exercer une attractivité étouffante pour ses propres habitants et celles et ceux qui en dépendent.

La transformation du périphérique est une urgence, notamment sanitaire, et l'un des projets phares de notre mandature. Nous ne pouvons pas nous contenter de demi-mesure, mais nous devons assumer la rupture. Notre responsabilité d'élus nous impose d'être à la fois forts et radicaux. Radicaux, car il s'agit d'attaquer le mal à la racine. Ce fait social total qu'est le périphérique touche de manière tentaculaire tous les aspects de la vie à Paris : logement, activités professionnelles, équipements, mais aussi espaces verts, accueil des publics vulnérables, agréments.

Nos décisions doivent se repenser à l'aune de cette transformation nécessaire. Nous plaidons donc pour un urbanisme de la sobriété. Un urbanisme qui connaît les limites de la planète et celles du budget municipal. Un urbanisme qui fait la part belle à la pleine terre et à la végétalisation. Enfin, un urbanisme du "care" qui favorise l'accès inclusif à l'espace public.

A l'heure des arbitrages budgétaires contraignants, concentrons-nous sur les coutures urbaines, celles qui favorisent le lien social, au lieu de mettre en danger les éléments les plus fragiles. Donnons-nous les moyens d'aller chercher des financements qui rendent tangibles nos promesses de fluidité. Offrons aux habitants des portes des espaces publics dans lesquels ils auront le plaisir de flâner, à l'instar de ceux que l'on trouve en centre-ville.

Il faudra également être fort, car un urbanisme porté et financé par les collectivités, plus frugal, moins spectaculaire, est le fait d'une ville qui ne se laisse pas dicter sa vision politique par les promoteurs. Cette transformation sera l'occasion de reprendre la main sur le foncier. En tant que dépositaires des intérêts des Parisiennes et des Parisiens, nous devons être à la hauteur du patrimoine qui nous a été confié.

Fort, enfin, car ce projet de transformation requiert d'être unis. Car, nous le savons toutes et tous, le véritable bras de fer se joue à d'autres endroits, et le contexte politique actuel semble favorable à la mise en branle d'une véritable négociation au plus haut niveau.

Le périphérique était le symbole d'une société centrée sur l'"autosolisme". Donnons-nous les moyens d'être précurseurs à travers un P.L.U. bioclimatique qui reflète réellement l'existence d'une pensée transversale collective. Un P.L.U. bioclimatique centré autour des communs, qui renverrait à l'histoire les tenants d'un récit urbain désormais dépassé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Là encore, je partage bon nombre de vos remarques.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'avenir du périphérique est un sujet central pour les Parisiens, les habitants de la petite couronne et les Franciliens en général. Transformer le périphérique, c'est d'abord un sujet de santé publique. Aujourd'hui, la pollution de l'air est plus importante sur le périphérique. Elle est 6 fois supérieure au seuil recommandé par l'O.M.S. Elle tue prématurément 6.600 personnes chaque année dans la Métropole du Grand Paris. C'est aussi une source de pollution sonore, puisque 90 % des sites testés sur le périphérique dépassent les valeurs limites européennes. Une étude menée par Bruitparif démontre, par ailleurs, que le bruit à Paris a pour conséquence une perte de 8 mois d'espérance de vie en bonne santé.

Transformer le périphérique, c'est aussi un enjeu de classe, car ce sont bien souvent les plus pauvres qui habitent près du périphérique. Ce sont plus de 500.000 personnes qui vivent à proximité du périphérique et 40 % d'entre elles habitent dans des logements sociaux. Transformer le périphérique, c'est d'abord améliorer le cadre de vie des classes populaires, qui subissent aujourd'hui de nombreuses nuisances pour leur santé.

Alors, oui, Madame la Maire, nous sommes d'accord avec votre communication et vos propositions. Nous approuvons pleinement les mesures de végétalisation, de plantation de 50.000 à 70.000 arbres. Nous sommes également d'accord pour la mise en place d'une voie réservée aux bus et au covoiturage après les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Mais ces deux points ne règlent pas la question centrale de la réduction de la pollution du périphérique à eux seuls.

Le seul moyen de réduire la pollution est de proposer une alternative avec le transport en commun en rocade, comme la ligne de métro que nous proposons dans notre vœu, de proposer un accompagnement renforcé pour passer à des véhicules qui ne polluent pas et pour aider les ménages qui ne peuvent pas en acheter, et effectuer également un report des marchandises du fret routier vers le ferroviaire. C'est, par exemple, la proposition de l'usage de la petite ceinture. Mes collègues Jean-Philippe GILLET et Jean-Noël AQUA reviendront sur ces mesures.

Je voudrais répondre au propos de ma collègue écologiste sur l'enjeu de l'urbanisme. Nous n'acceptons pas cette instrumentalisation du débat qui vise simplement à préparer le nouveau P.L.U. bioclimatique, qui sera voté au mois de février prochain. Nous voulons rester dans la prolongation du travail effectué et voté par tous les groupes de la majorité. Je pense notamment à des engagements que nous avons pris ensemble, Madame la Maire, dès le premier tour des élections municipales, qui étaient revus dans un programme commun avec les élus écologistes sur certains programmes.

Je pense notamment à la porte de Vincennes, à la porte de Montreuil, à la nécessité d'implanter de nouveaux services publics, des équipements sportifs à disposition des habitants. L'idée d'un moratoire n'est pas, à mon avis, une bonne solution. J'irai même plus loin : c'est la double peine pour les habitants des quartiers populaires, qui attendent depuis des années une amélioration de leur cadre de vie. J'irai même plus loin : dans certaines constructions, c'est de protéger ces habitants par rapport à toutes les nuisances du périphérique et de regagner de la pleine terre pour perméabiliser les sols. Sans parler des maires des premières couronnes, le maire de Montreuil notamment, qui ont, pour certains, déjà présenté leurs projets à leur population et n'attendent désormais plus que le début des travaux.

L'enjeu de l'urbanisme est ailleurs. L'enjeu de l'urbanisme que nous avons toujours porté, c'est l'idée d'effacer cette frontière symbolique entre Paris et la banlieue, qu'est le périphérique.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, nous soutenons bien sûr votre communication. Nous pensons que le projet est crucial pour les Parisiens ainsi que pour les Franciliens. Nous voterons pour eux l'ensemble des projets de délibération, mais nous ne voterons pas le vœu présenté par les écologistes, et encore moins celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Madame Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

On s'en relèvera, ne vous inquiétez pas.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, chers collègues, les incantations, les bonnes intentions, c'est bien. La raison et le sérieux, c'est encore mieux. J'ai envie de vous poser la question : pourquoi cette communication ? Pourquoi maintenant ? Il y a 3 ans, dans le cadre d'une Mission d'Information et d'Evaluation, un travail de qualité a été réalisé par l'ensemble des élus de tous bords, ayant abouti à 34 préconisations. Vous et votre majorité, aviez voté favorablement à cette occasion. Vous l'avez d'ailleurs rappelé, il y a quelques minutes. Mais, à ce jour, qu'avez-vous initié suite à cette M.I.E. ? Pour le moment, nous pouvons plutôt parler de sous-investissements sur le périphérique.

Madame la Maire, l'axe dont nous parlons est structurant pour notre ville capitale à l'aune de l'urgence écologique, dont personne ici sur ces bancs ne doute de la volonté de convertir le boulevard périphérique en boulevard urbain, et tout le monde pense ici que ce n'est pas à la hauteur de la situation. Un changement d'échelle est donc nécessaire.

Une fois de plus, vous prenez le problème à l'envers. La première question que vous devriez vous poser, c'est : quelle alternative proposer à celles et ceux qui empruntent le périphérique, alors que seuls 5 % des trajets concernent des déplacements Paris/Paris ? Il est donc plus que nécessaire d'avoir une approche métropolitaine du périphérique et des conséquences que peuvent avoir les projets d'aménagement, notamment les projets de transports publics. Quelles innovations technologiques permettant de fluidifier le trafic avez-vous étudiées ? Quelle alternative proposez-vous pour le fret, pour l'approvisionnement de Paris ?

Madame la Maire, personne ne peut contester des objectifs qui vont dans le sens de l'histoire. Mais, pour le moment, rien n'est fait. Votre proposition est plutôt de la cosmétique urbaine. Le fond du problème n'est pas traité, mais déplacé, et il ne répond pas à cet immense enjeu de santé publique et d'urbanisme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Madame MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Je vais le répéter encore une fois : on sait que, d'après le rapport du G.I.E.C., il nous reste 3 ans pour accélérer la transition de nos façons de vivre, de nos façons d'habiter la ville, pour continuer à vivre à Paris. C'est un leurre de penser aujourd'hui que l'on va pouvoir continuer à organiser nos villes autour des véhicules individuels. La place qu'ils prennent, ce qu'ils rejettent dans l'atmosphère, ce n'est pas compatible avec les canicules à venir, l'intensité qu'elles auront, et surtout, la pollution. La pollution tue et abîme les corps.

Quand on a pris conscience du coût de l'enjeu climatique, on réfléchit autrement au périphérique. Et là, tout devient possible. On l'a vu dans la dernière mandature : dans la M.I.E. - moi aussi, j'ai eu la chance de suivre ces travaux pendant 6 mois - et puis, bien sûr, le "Livre Blanc" qu'a réalisé l'APUR, qui est vraiment très intéressant.

Je vais mettre en avant quelques options que nous, les élus de "Génération.s", il nous semble intéressant dans cette communication d'apporter au débat.

D'abord, réduire la vitesse à 50 kilomètres heure. Quand la vitesse a été limitée à 70 kilomètres heure, des mesures ont été faites. Elles ont montré que le bruit baissait, ce qui est essentiel pour les Parisiens qui résident à proximité, et que la pollution baissait, ce qui est essentiel également. Lors de la M.I.E. sur le périphérique, la plupart des études ont démontré que les véhicules ne roulent qu'à 30 kilomètres heure ou 40 kilomètres heure la majeure partie de la journée. Et puis, le périphérique, c'est une route qui vient au cœur de notre ville, quel que soit le côté où on l'habite. En abaissant la vitesse, les personnes qui l'empruntent réalisent qu'ils ne sont pas sur une autoroute. C'est le premier pas vers une transformation plus importante.

Le deuxième point que l'on voudrait mettre en avant, c'est la question des franchissements, et des franchissements pour se déplacer à pied ou à vélo. Le périphérique, c'est une coupure qui nous sépare de nos voisins. D'ailleurs, on le retrouve dans nos expressions. On dit souvent "franchir le périphérique", comme si c'était un obstacle. Cela nous sépare, alors que l'on devrait avoir des liens. Les premiers franchissements pour les vélos et les piétons sont essentiels, pour leur sécurité bien sûr, pour faciliter aussi ces modes de déplacement. Il y a déjà des premières pistes cyclables protégées. On a vu leur fréquentation. Cela montre à quel point elles étaient attendues.

Les déplacements à pied pourraient être, là aussi, facilités par des passerelles qui pourraient être multipliées, qui sont quand même plus étroites que pour faire passer une voiture. Et puis, des cheminements en dessous, quand le périphérique est en hauteur, plus simples, embellis et sécurisés.

Les franchissements, ce sont aussi ceux des portes. Bien sûr, nous créons depuis quelques années des places au niveau des portes de Paris. Là aussi, c'est une autre logique. Ce n'est pas seulement passer dans une place, on s'arrête, on peut avoir une activité. C'est le premier symbole, là aussi, d'une transformation plus importante.

Notre troisième conviction, c'est que le périphérique n'est pas seulement une route où l'on roule, mais aussi des morceaux de territoire à part entière. On avait vu, pendant la M.I.E. périphérique, que les talus sont habités. Ils sont habités par des personnes qui y trouvent refuge, qui sont tellement exclues de la ville qu'elles ne peuvent pas y résider de manière pérenne. L'un des objectifs de la transformation, en lien avec le Plan de lutte contre la grande pauvreté qui a été présenté la semaine dernière, est de prendre soin de ces personnes et de résorber cet habitat complètement indigne.

Les talus, ce sont aussi des morceaux de pleine terre. On peut dire qu'ils pourraient avoir vocation à s'agrandir. S'agrandir sur les voies, notamment où elles sont supérieures à deux fois deux voies. Cela augmenterait le rafraîchissement de nos territoires. Cela aurait plus d'espaces pour planter les arbres.

Il n'y a pas un seul territoire autour du périphérique, mais des territoires. Pour imaginer le périphérique, en tout cas ces morceaux de territoire de demain, il ne faut pas le regarder d'un côté circulaire, mais le regarder par morceaux. Il y en a qui l'ont compris. Ce sont ceux qui guettent les dernières parcelles disponibles, et pensent en faire des projets très lucratifs et très rentables.

Nicolas, je te le dis : ce n'est pas forcément, comme tu le disais, la construction d'équipements publics qui protègent les habitants du bruit et de la pollution. Un immeuble pont avec un hôtel, ce n'est pas cela du tout. Cela rapporte beaucoup d'argent, cela ne protège personne et ce n'est pas un équipement public. La vraie question derrière, c'est celle de la spéculation foncière qu'il y a autour du périphérique. Parce que le périphérique doit rester un commun.

Lors de cette M.I.E., on avait reçu un concepteur de voitures sans conducteur, qui imaginait le modèle économique de demain qui reposerait sur la publicité, dans un véhicule où les cerveaux seraient complètement disponibles puisqu'ils n'auraient pas besoin d'avoir de l'attention pour continuer à rouler. Et donc, la publicité le long du périphérique est très recherchée. Peut-être que, dans les transformations futures, il faudrait interdire la publicité. D'ailleurs, ce serait une première étape pour une ville monde sans publicité, délivrée de ce toujours "consommer plus".

Dans l'histoire de ce commun, la Ville l'entretient avec des agents qui sont très compétents, capables en quelques heures de réparer un éclairage, d'entretenir la chaussée, de sécuriser les abords. La Ville l'entretient avec ses budgets, et elle ne pourrait donc pas décider de modifier ses usages pour aller dans le sens de l'intérêt général, celui de vivre dans un territoire sans pollution de l'air.

Alors, nous tendons la main à celles et ceux qui veulent transformer ce commun avec nous, notamment l'Etat, la Préfecture de police. Vous l'avez mentionné, on a commencé à le faire avec les ateliers du périphérique, qui ont associé les collectivités du Grand Paris. Les citoyens aussi. Beaucoup se sont organisés en associations, se sont engagés pour des journées sans voitures sur le périphérique. Ils ont rêvé des usages de promenades. Ils ont rêvé aussi de faire la fête sur ces tronçons. A un moment donné, il y a une "Nuit Blanche" qui a permis d'expérimenter ce que pouvait être un périphérique dans le futur. Partageons maintenant une vision commune avec l'Etat. Il y a urgence, tant le défi climatique à relever est important.

Vous l'avez compris, réduire la vitesse, améliorer les franchissements pour les cyclistes et les piétons, penser par morceaux de territoire, empêcher les spécialistes de la spéculation foncière de s'emparer du périphérique, transformer ensemble, nous n'avons plus le temps de tergiverser. Alors, allons-y, osons changer le périphérique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI, pour votre intervention.

Madame GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Dans votre intervention, vous avez rappelé la genèse de ce projet. Je vais me permettre de la rappeler également, mais à ma manière.

En 2019, le groupe P.R.G. avait suggéré la mise en place d'une M.I.E. sur la question du périphérique. A l'issue de plusieurs mois de travaux, une quarantaine de recommandations ont été présentées, notamment par Éric AZIÈRE qui avait la chance de rapporter cette Mission d'Information. Se fondant sur des constats partagés de la nécessité à agir pour la santé publique, et donc lutter contre le bruit et la pollution auxquels expose cet anneau urbain de 35 kilomètres de long, la M.I.E. proposait notamment une instance de concertation obligatoire entre les différentes collectivités territoriales, au regard du caractère stratégique du périphérique pour la région capitale. Elle proposait également un chemin pour apaiser le trafic d'ici 2024, notamment à travers l'expérimentation de voies réservées dans le cadre des Jeux olympiques. Puis, elle proposait une ambition pour transformer le périphérique à l'horizon 2030. Autant de propositions qui ont été, sur tous ces bancs, applaudies.

Ces recommandations de la M.I.E. furent suivies d'une communication sur le périphérique - que vous avez présentée, Madame la Maire - en décembre 2019. Cette communication prévoyait la transformation du périphérique en un véritable boulevard urbain, comprenant des voies dédiées aux mobilités douces et propres, des traversées piétonnes, un projet paysager urbain, une réduction globale du trafic motorisé, une réduction massive de la pollution environnementale et sonore. Bref, le copier-coller de ce que vous nous proposez aujourd'hui dans ce nouveau projet de délibération.

Trois ans plus tard, qu'est-ce qui nous donne ce sentiment d'être dans le film "Un jour sans fin" ? Nous sommes au même point, voire en recul, puisque l'expérimentation de la baisse de la vitesse sur le périphérique a été renvoyée "sine die". Parce qu'en trois ans, vous avez été incapables de créer les conditions de la concertation, pourtant indispensables pour aménager un tel dispositif à rayonnement régional à horizon 2030.

Et puis, on parle beaucoup de 2030, mais pas d'aujourd'hui. Or, le périphérique se pense pour aujourd'hui et pour demain. La communication rappelle à juste titre les conclusions du G.I.E.C. Mais qu'avons-nous fait durant les trois années qui viennent de s'écouler ? Ces trois dernières années, qu'avons-nous fait en termes de santé publique pour protéger les riverains exposés à des pollutions jusqu'à 6 fois supérieures aux normes édictées par l'O.M.S. et en matière de lutte contre le bruit ? Qu'avons-nous fait des études votées en 2019 ? Qu'avons-nous fait, comment avons-nous protégé les habitants, notamment ceux qui font du sport aux abords immédiats du périphérique ?

En 2030, les voitures thermiques seront interdites à la circulation. Le sujet du bruit et de la pollution sera donc moins prégnant. C'est aujourd'hui, pour aujourd'hui, qu'il faut agir. De nouveaux revêtements, des murs antibruit,

lutter contre les congestions. Travaillons résolument sur le court terme au bénéfice de la santé des Parisiens et des Franciliens, concernés par des taux bien trop élevés en matière d'exposition aux polluants.

Oui, nous devons avoir une vision pour 2030 articulée autour de la transformation du périphérique, mais surtout dans une démarche concertée. C'est la seule condition pour avancer. Or, trois ans après cette communication, vous n'avez toujours pas créé les conditions de la concertation avec les collectivités territoriales, la Région et l'Etat. Il suffit de voir la réaction des uns et des autres. Puis, vous n'avez pas non plus tranché - d'ailleurs, les débats à l'instant viennent de le montrer - sur votre politique d'urbanisme sur le périphérique, pris entre un impérieux besoin d'argent pour combler votre trou budgétaire, qui vous pousse à bétonner à outrance, et un discours vert qui ne convainc plus personne face aux abattages d'arbres.

Prenons le périphérique pour ce qu'il est : une autoroute urbaine, avec un million de déplacements quotidiens qui irriguent l'ensemble de la région capitale, utilisée à 80 % par des non-Parisiens, avec des conséquences en termes de santé publique pour les Parisiens et les habitants de la petite couronne. Travaillons ensemble pour élaborer des études d'impact sur les reports de circulation, pour financer des offres de transports alternatives. Ne reproduisons pas les quais rive droite et l'abandon du projet de tram'bus à haut niveau de service.

Accompagner la transformation du parc automobile à l'échelle métropolitaine ou régionale : pourquoi, dès lors, attendre l'automne pour présenter les mesures d'accompagnement à la transformation du parc automobile ? Lutter contre les congestions via l'expérimentation de la baisse de la vitesse sur le périphérique, et la réflexion autour de la suppression des entrées et sorties sur le périphérique. Et puis, végétaliser la zone, en commençant par un moratoire sur tout abattage d'arbres à proximité.

Faisons de la transformation du périphérique une opportunité pour recoudre la fracture que constitue cet anneau, qui encercle Paris, pour élargir la Capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai cru comprendre que vous étiez députée. Une partie de vos propos, j'aimerais tellement vous entendre les porter vis-à-vis du Gouvernement sur : où l'on en est, qu'est-ce qui a été fait, qu'est-ce qui reste à faire, où en est la transition écologique ? La dureté de votre ton me fait parfois regretter Éric AZIÈRE, parce qu'ici…

Et oui.

Me fait regretter Éric AZIÈRE, parce qu'il faut ouvrir les yeux et avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître ce qui a été fait, ce qui est fait et de parler de la réalité, et pas simplement d'une transformation de la réalité.

Chère Madame, lorsque vous évoquez la question de la concertation, avez-vous vraiment lu le dossier ? Avez-vous vraiment vu les déclarations de nos collègues, des maires des communes limitrophes ? Avez-vous vraiment suivi le travail qui s'est fait ces trois dernières années ? Je ne le crois pas, je le regrette. J'espère que vous nous rejoindrez. En tous les cas, je le souhaite vivement. Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la transformation du périphérique, c'est un sujet majeur. Majeur et également symbolique, tant le périphérique structure l'espace parisien, tant son existence impacte le territoire, le paysage, les déplacements et la vie quotidienne, de ce fait des Parisiennes et des Parisiens, et en fait, nous l'avons dit avec les chiffres, largement au-delà de l'ensemble des Franciliens.

Le périphérique, c'est un héritage de l'organisation de l'espace parisien et des années 1960 et 1970, une véritable autoroute urbaine qui nous vient d'un autre temps, celui où la voiture était reine, celui où il convenait d'adapter la ville à la voiture, et non le contraire, celui où la lutte contre la pollution atmosphérique n'était qu'une lointaine préoccupation. Les temps ont changé. Le monde a changé. Il est donc absolument déterminant que nous adaptions aujourd'hui les circulations aux besoins d'aujourd'hui.

Après la création du tramway, la piétonisation des voies sur berges rive gauche, puis rive droite, la végétalisation de la ville - ne vous en déplaise - l'aménagement des pistes cyclables, la piétonisation de rues, la création de rues aux écoles, la création de cours "oasis", nous continuons et nous continuerons à transformer et à adapter Paris. Notre projet pour le périphérique s'inscrit pleinement dans cette volonté, qui est la nôtre depuis 2001, volonté régulièrement validée et soutenue par les électeurs et électrices parisiens. Oui, pour combattre la pollution, nous avons de la suite dans les idées.

Equipement structurant de nos mobilités, le périphérique est aussi - ce n'est plus à démontrer - source de fortes nuisances, de pollution atmosphérique et sonore, de coupure entre Paris et sa Métropole. Comme la communication le rappelle, la pollution du périphérique représente plus du tiers des émissions d'oxyde d'azote et de particules PM10 de notre Capitale. La pollution y est 6 fois supérieure au seuil recommandé par l'O.M.S. Cela impacte directement la santé de 500.000 habitants des abords du périphérique. Ce chiffre est considérable.

Rappelons que la pollution de l'air est responsable de la mort prématurée de 6.000 à 8.000 personnes par an en Ile-de-France. La transformation du périphérique est donc un formidable levier d'action concret et efficace de santé publique.

Le périphérique constitue aussi - nous le savons et cela a été dit - une frontière physique entre Paris et les communes limitrophes. Réfléchir et travailler à la résorption de cette frontière incarne aussi le travail de réparation à l'égard de la banlieue parisienne, engagé depuis 2001 et qu'il nous faut poursuivre. Car nous avons mis fin à cette politique qui consiste à mettre en dehors de Paris ce dont nous ne voulions pas à Paris. Nous n'avons de cesse de créer un cercle vertueux de dialogue et de coopération avec les communes de la Métropole.

J'avoue que l'intervention de Mme GATEL sur ce point m'a paru très surprenante et très loin de la réalité. La réflexion engagée sur l'avenir du périphérique contribue à ce dialogue métropolitain. La présentation de nos objectifs a associé pleinement les maires des communes voisines, qui sont tout aussi riveraines du périphérique que l'est Paris.

Cette communication - permettez-moi enfin de le rappeler - ne part pas de rien. Elle s'inscrit dans le droit fil de la consultation internationale des "Routes du futur" organisée en 2018 au Pavillon de l'Arsenal, et des préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation, dont vous êtes nombreux à avoir parlé. Préconisations qui avaient été adoptées à l'unanimité du Conseil en juin 2019, notamment grâce au travail conduit par Laurence GOLDGRAB et Éric AZIÈRE. Retrouverons-nous cette unité aujourd'hui ou y aura-t-il de la part de la droite parisienne un retour en arrière par rapport aux engagements pris à cette époque ? En tout cas, nous, nous sommes fidèles aux recommandations de la M.I.E.

Dans le même ordre d'idées, l'APUR a élaboré un "Livre Blanc" en mai dernier et, à l'initiative de la Ville, un "carrefour des mobilités", regroupant toutes les parties prenantes, verra le jour à l'automne. Oui, la méthode a de l'importance. La consultation, la co-construction est une obligation. Une obligation aussi pour la réussite des projets qui doivent voir le jour.

Notre objectif de transformer le périphérique n'est pas nouveau, mais il doit absolument associer l'ensemble des collectivités concernées. Il convient, parce que l'urgence climatique l'exige, de passer, sans jeu de mots, à la vitesse supérieure. C'est l'objet des mesures présentées dans cette communication.

L'objectif qui nous est présenté est à la fois clair, ambitieux et progressif : garantir une meilleure qualité de vie, renforcer la place de la nature en ville, recréer des services urbains, mieux relier Paris et les villes voisines, cela passe par des mesures fortes. La pérennisation de la voie olympique pour en faire une voie réservée au covoiturage, aux transports collectifs et aux taxis. Nous voulons que les Jeux olympiques laissent un héritage. Il ne s'agit pas de vouloir une parenthèse, mais bien des mesures durables, y compris pour cette voie olympique. Le renforcement des continuités piétonnes et cyclables. Le réaménagement des portes, qui doit se poursuivre au-delà de 2024. C'est une question essentielle qui doit nous mobiliser encore pour les années qui viennent, car il reste encore beaucoup de portes à transformer. Et la plantation de 50.000 arbres sur les talus et les voies latérales du périphérique. Passer de la ceinture grise à la ceinture verte n'est pas un slogan pour nous, mais bien un but, que nous voulons nous donner les moyens d'atteindre.

La transformation du périphérique s'inscrit pleinement dans la réalisation de notre objectif majeur, vital : que Paris atteigne la neutralité carbone en 2050. Ce qui nous différencie parfois, je crois, avec un certain nombre de collègues de l'opposition, c'est que nous ne nous contentons pas d'affirmer les buts sans nous donner les moyens de les atteindre, y compris quand cela doit bousculer des habitudes, des conservatismes. Nous sommes prêts à nous donner les moyens de les atteindre.

Du coup, chers collègues de l'opposition, j'ai envie de vous dire : ne soyez pas encore une fois en retard ou à contretemps, comme vous l'avez été au moment de la piétonisation des voies sur berges. Piétonisation, d'ailleurs, que vous n'avez même pas proposé de supprimer lors des dernières élections municipales après vous y être opposés avec beaucoup de véhémence, tant elle constitue aujourd'hui une évidence. Nous verrons bien si vous êtes cohérents avec votre vote au moment de la dernière M.I.E. Ne soyez pas à contretemps comme à chaque fois que nous avons fait progresser les nouvelles mobilités, que ce soient les voies de bus en site protégé, le tramway sur les Maréchaux, ou bien, plus récemment, le développement de la circulation des vélos et la création de pistes cyclables dans tout Paris pour cela.

J'espère que, sur le périphérique, nous serons le plus nombreux possible à être du bon côté de l'histoire et à adopter une attitude constructive et responsable, comme lors des recommandations de la M.I.E. Le dernier rapport du G.I.E.C. est formel, comme le rappelait Nathalie MAQUOI : il reste trois ans pour entamer la planification écologique afin que les villes restent vivables à l'avenir. Nous ne devons pas rater ce rendez-vous. Il y va de la santé de nos concitoyens, de celle des générations futures, de celle de tous les Parisiens et Parisiennes, en réalité de tous les habitants de la Métropole. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre projet ambitieux pour le périphérique, sur lequel nous sommes très heureux de pouvoir discuter aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Comme vous, je souhaite ce rassemblement.

Monsieur Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, j'ai cru comprendre que vous étiez Maire de Paris. Je regrette sincèrement vos propos à l'égard de notre collègue Maud GATEL, parlementaire, élue et Conseillère de Paris, qui a eu le tort de ne pas penser comme vous.

Concernant le périphérique, au fil du temps, nous sommes tous parvenus au même constat quant à la pollution sonore et à la pollution atmosphérique générées par le périphérique et les embouteillages qui représentent 13,4 % des émissions de CO2. C'était le sens de notre proposition, avec le maire de Clichy, de créer une bretelle d'accès porte de Clichy, qui voit aujourd'hui défiler 4.600 véhicules par jour sur le périphérique. Cette nouvelle bretelle d'accès permettait, selon l'étude d'impact présentée par le Préfet de Région en 2019, de désengorger sur les maréchaux notamment, et donc, la pollution dans Paris, dans Clichy et dans Levallois-Perret. Les constats, nous les partageons. Le temps n'est donc plus à l'incantation. Peut-être s'agirait-il désormais de passer à l'action.

Cette nouvelle communication non chiffrée, moins de deux mois après vos annonces tonitruantes par voie de presse, laisse malheureusement présager le contraire. Nous n'avons pas fini de tourner en rond, si j'ose dire. Oui, le "statu quo" est intenable. Oui, la transformation du périphérique est une urgence écologique et sociale. Mais vous ne pouvez pas la réaliser seule contre l'avis des autres. Mais, à part nous rappeler ces poncifs, vous évoquez la concertation mise en place autour du "Livre Blanc" de l'APUR, présenté en mai 2022.

Si les départements voisins et quelques communes riveraines ont contribué et apporté leur contribution, il faudra en tenir compte. Que disent-ils ? L'exigence d'une vraie concertation, d'abord, en commençant par l'ensemble des 22 communes métropolitaines que le périphérique dessert, mais aussi l'ensemble des territoires franciliens. Ensuite, l'exigence d'abattre - au sens figuré - cette frontière avec nos voisins métropolitains qui n'a plus lieu d'être. Enfin, l'exigence d'un projet concret et viable, notamment avec une mise en place expérimentale voire progressive.

A ce propos, loin de moi l'idée de contester l'opportunité de passer de trois à quatre voies. Mais je ne suis pas bien sûr que l'expérimentation qui aura lieu, de fait durant les Jeux olympiques, suffise à en prendre réellement la mesure, au regard du million de véhicules qui empruntent quotidiennement le périphérique hors période estivale des Jeux olympiques.

Le grand absent de votre communication, Madame la Maire, c'est l'Etat. Le Voldemort du périphérique, c'est le Préfet de police, pour vous, celui qui, "in fine", décide. De quoi être plus que circonspect sur le réalisme de toutes ces jolies promesses. Nous n'avons pas le choix si nous voulons avancer sur l'avenir du périphérique. Alors, il faudra compter sur lui, Madame la Maire, et sur les moyens que l'Etat compte aussi mettre sur la table pour la zone à faibles émissions. Qu'en est-il de vos discussions avec le Préfet de police sur le sujet ?

Concernant la méthode, et j'en terminerai par-là, vous semblez avoir la conscience de la nature profondément métropolitaine du périphérique. L'heure est donc peut-être venue de le déclarer d'intérêt métropolitain et de lancer un grand concours international pour sa métamorphose. Quelle meilleure preuve de votre engagement en faveur d'une véritable concertation avec tous les territoires voisins. Quel meilleur symbole, également, de votre inclinaison en faveur de la Métropole du Grand Paris. Quelle meilleure opportunité, enfin, de marquer le début d'une nouvelle étape dans la construction de notre Métropole, dont la réforme ne peut plus être ajournée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOULARD.

Le grand concours international a déjà eu lieu. C'étaient les "Routes du futur", qui intégraient le périphérique. D'ailleurs, je vous renvoie aux propositions extrêmement intéressantes qui y figurent, parce qu'elles sont inspirantes pour ces évolutions. Quant à la relation avec l'Etat, j'en ai parlé, notamment de la rencontre que je vais avoir avec Élisabeth BORNE qui, évidemment, est la cheffe de l'ensemble des fonctionnaires. Le Préfet de police est un fonctionnaire. J'ai beaucoup de respect pour lui, mais je travaillerai avec le Préfet de police avec lequel il nous incombera de travailler. Mais enfin, je discuterai avec les responsables politiques qui décideront, eux aussi, de l'avenir, de la transformation, avec nous, de cet ouvrage qui est un ouvrage d'intérêt national. D'où la proposition et l'acceptation par Chantal JOUANNO d'inscrire notre projet dans la Commission nationale du débat public. Je parle de Chantal JOUANNO puisqu'elle est présidente de la Commission nationale du débat public.

Madame SIMONNET, je vous donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - M. Geoffroy BOULARD vous posait une bonne question : où est l'Etat ? Je vais vous dire : en ce moment, sur les problématiques du périphérique, on ne voit pas le Gouvernement. J'ai le souvenir d'une époque où le périphérique, les problématiques de couverture du périphérique engageaient des financements de l'Etat. Après, la couverture du périphérique n'était en aucun cas la solution aux problématiques de pollution atmosphérique. On le sait aujourd'hui. Mais il va bien falloir se rendre compte que ces problématiques du périphérique ne peuvent se passer d'une réflexion sur l'aménagement du territoire et que ce n'est pas la seule main invisible des logiques spéculatives qui règle le problème. Bien au contraire, elles ne font que l'aggraver.

Parce que le problème du périphérique ne concerne pas que les Parisiens, car il les concerne surtout en termes de conséquences, mais en termes d'utilisation des moyens de transport, les Franciliens bien plus largement.

Comment réduire les distances domicile/travail imposées par un désaménagement libéral du territoire, qui fait qu'une grande partie de celles et ceux qui font vivre la capitale sont relégués à y vivre très, très loin et obligés d'avoir des distances qui s'allongent ?

Quand est-ce que l'on arrêtera enfin les politiques dites "d'attractivité" du territoire, qui font que Paris est excédentaire en emplois, et donc, attire de nombreuses personnes qui se voient contraintes pour leurs horaires ou pour la particularité de leur travail d'utiliser leur voiture. Or, ces problématiques sont systématiquement occultées des débats sur le périphérique. Or, c'est la première question la plus centrale. Est-ce que l'on pense autrement cet aménagement du territoire ?

Ensuite, il faut bien évidemment réduire immédiatement les nuisances. Je suis favorable à la baisse de la vitesse de circulation, au fait d'encourager le covoiturage et les transports alternatifs. C'est nécessaire. Mais, ensuite, il faut penser le périphérique sans hypocrisie. Je vous invite tous à regarder le "trail" qu'avait pu faire "Les Amis de la Terre" sur le périphérique avant et après, où l'on voit bien, à l'ensemble de ses portes, le nombre de bétonisations qu'il a pu y avoir, alors même…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je terminerai, qu'il faut au contraire préserver ces talus essentiels à la biodiversité et au rafraîchissement, et ne pas chercher à rentabiliser d'un point de vue spéculatif le foncier. Donc, remettre à plat les projets…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET, pour votre intervention dans le temps qui vous était imparti.

Monsieur MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris a toujours fait tomber ses frontières pour se renouveler, de l'enceinte de Philippe Auguste à celle de Thiers, en passant par celle des fermiers généraux. Aujourd'hui, nous faisons face à la plus imposante d'entre elles : le périphérique. Nous devons la faire tomber aussi pour réunifier le territoire et la population métropolitaine, pour préserver la santé et la vie d'un demi-million de personnes qui vivent et travaillent aux abords de l'autoroute la plus fréquentée d'Europe. A l'heure de l'urgence sociale et écologique, nous ne pouvons plus hésiter : le périphérique doit être transformé en boulevard urbain, comme le boulevard des maréchaux, et la largeur de la bande aménagée en ceinture verte. Nous le disons depuis 30 ans. C'est pourquoi, Madame la Maire, je vous assure de l'entier soutien du groupe Ecologiste de Paris pour relever ce formidable défi, pour vous accompagner, comme vous l'avez dit, dans cette aventure collective.

D'autres métropoles y sont arrivées. Nous y arriverons. Mais, pour faire revivre la ceinture verte, il faut déjà sauver ce qu'il en reste. Or, ces dernières années, la tendance générale a été de construire sur les terrains libres, la pleine terre et les talus. La ceinture verte devient grise, comme le béton. Bruneseau, porte de Choisy, porte d'Italie, porte d'Orléans, porte de Clichy, porte de Saint-Ouen, les immeubles ponts porte Maillot, et j'en passe, des dizaines de projets et des centaines de milliers de mètres carrés sont sortis de terre. Ils vont dans le sens inverse de notre objectif.

Je voudrais ici remercier les associations et les habitants mobilisés contre ces projets.

En persistant à construire près du périphérique, nous ferions une erreur. Plusieurs même : politique, écologique, sanitaire et historique.

D'abord, politique. Car la cohérence de notre action s'en trouvera brouillée. Comment les Parisiens pourraient-ils adhérer à notre projet si, tous les quatre matins, ils découvrent des permis de construire sur la ceinture verte, comme ce fut le cas malheureusement pour la porte de Montreuil, où 75 arbres adultes ont été abattus pour ériger des bureaux ?

Une erreur écologique, ensuite. Paris devient une fournaise. Les abords du périphérique sont la dernière grande réserve de pleine terre pour rafraîchir la ville face aux vagues de chaleur. En coupant les arbres, en bétonnant cette pleine terre, nous nous privons de nos meilleurs alliés dans la lutte contre le réchauffement climatique. On ne peut pas sacrifier la nature pour quelques mètres carrés de bureaux. Pas en 2022, pas quand il reste trois ans pour agir, comme le dit le G.I.E.C.

Le risque est sanitaire, également. Nous n'avons pas le droit d'exposer de nouvelles personnes à ces niveaux délirants de pollution, habitants comme employés. J'ai encore en tête les témoignages de personnes logeant dans les immeubles neufs face à l'échangeur porte d'Ivry. Ils se réveillent la boule au ventre et tous, sans exception, veulent partir pour préserver leur santé. Ce n'est pas en construisant des bureaux devant le périphérique, comme certains le souhaitent, que nous les protégerons. Nous aurons juste densifié encore plus et mis des employés en danger. Des solutions intelligentes et immédiates existent pour protéger les habitants, baisser la vitesse à 50 kilomètres heure : la végétalisation, la rénovation.

L'erreur serait historique, enfin, si nous poursuivions dans la construction des abords du périphérique. Au moment où l'on s'apprête à faire tomber la dernière frontière, cela n'a aucun sens d'en ériger une nouvelle faite de bureaux et de tours. Préservons les abords du périphérique. Une fois celui-ci transformé, le foncier dégagé offrira des possibilités d'aménagements formidables pour faire des parcs et des jardins, dont nous avons tant besoin, et des logements bien entendus. Mais pas des tours de 50 mètres encastrées dans des barrières de bureaux, comme c'est le cas aujourd'hui. Non, nous voulons de véritables cités-jardins, ouvertes, à taille humaine, où il fera bon vivre, et qui créeront un lien naturel entre Paris et la banlieue.

Puisqu'il me reste quelques secondes, j'aimerais dire un mot sur ces portes que nous voulons transformer en places. Nous sommes d'accord, il faut les transformer en places. Ce sont des coutures urbaines, comme on dit. Mais, si le prix à payer, c'est bétonner la pleine terre à côté, en face, à gauche, à droite, pour ériger des bureaux de 37 mètres de haut, non, le prix à payer est trop cher d'un point de vue sanitaire et écologique. Il faut donc faire des aménagements plus sobres, mieux pensés, et repenser également les modes de financement. Pourquoi ne pas reparler à l'Etat ? Il y avait avant des contrats Etat-Région-Ville. Cela sert à cela. Quand il y a des structures d'intérêt métropolitain, régional, étatique, on doit partager la responsabilité également financière.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, pour toutes ces raisons, nous devons d'urgence déclarer un moratoire sur les constructions aux abords du périphérique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme l'a rappelé Nicolas BONNET-OULALDJ, la lutte contre la pollution est l'une des priorités du groupe Communiste et Citoyen, qu'il s'agisse de la pollution sonore ou de la pollution de l'air, dont nous connaissons aujourd'hui les conséquences terribles sur la santé des Parisiens et des habitants limitrophes du périphérique. C'est pourquoi nous approuvons pleinement toutes les mesures de végétalisation et de plantation ainsi que la rénovation des différentes portes de la ville, qui doivent enfin permettre de faire tomber ce qui fut réellement conçu comme un rempart entre Paris et la première couronne. Mais une question nous taraude : comment sera-t-il possible de réduire la circulation sans proposer d'alternative aux usagers du périphérique ?

Le plan, tel qu'il se dessine, propose la fermeture d'une voie afin de la réserver aux transports liés aux Jeux olympiques, puis de la réserver ensuite aux bus et au covoiturage après 2024. Aujourd'hui, le nombre de déplacements individuels est estimé à 40 % du trafic parisien, qui comprend principalement des trajets de banlieue à banlieue ou de Paris à banlieue. Fermer une voie aura donc un impact direct sur cette circulation : sur les usagers, qui sont principalement des habitants de première couronne, et sur la première couronne directement, qui devra absorber ce report de circulation.

Pour cette raison, nous souhaitons, et réitérons d'ailleurs notre souhait, que soit porté à notre connaissance le résultat des études s'attachant aux conséquences d'une telle modification du trafic. Pour éviter ce report, il existe pourtant - les communistes en sont convaincus - des solutions, et nous en proposons plusieurs dans notre vœu.

Il existe une alternative au fret routier qui ne pollue pas, qui est déjà installée et nécessite seulement d'être relancée. Il s'agit de la petite ceinture ferroviaire. Nous l'avions déjà défendue au précédent Conseil de Paris. Nous avons aujourd'hui, autour de Paris, une ligne qui pourrait être utilisée afin de transporter du fret. Il s'agit également de proposer une alternative aux dizaines de milliers de Franciliens qui devront se passer de leur voiture, soit par la réduction du trafic sur le périphérique, soit par la mise en place de la zone à faibles émissions.

Cette alternative, nous souhaitons d'abord et avant tout qu'elle soit celle de nouveaux transports en commun. Aujourd'hui, la plupart des lignes existantes sont déjà saturées et l'on prévoit la saturation du Grand Paris Express avant même son existence effective. Nous proposons donc qu'une nouvelle ligne de métro en rocade soit créée afin de pouvoir absorber ce report.

Enfin, nous souhaitons que soit mise en place le plus rapidement possible et avant les Jeux olympiques de 2024 une rocade cyclable, comme proposé dans le "Plan R.E.R. Vélo". Les maires et les départements disposent rarement des financements nécessaires, et nous proposons que la Région Ile-de-France s'engage davantage sur ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur GILLET.

Madame BÜRKLI, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Prenons le débat qui nous est proposé pour ce qu'il est : une communication, d'abord, de bonnes intentions. Rappelons un constat que nous partageons et déplorons depuis des années, mais aussi une opportunité collective de penser les mobilités du XXIe siècle à Paris.

C'est en effet une sensation de vernis qui se dégage à la lecture de ce document, qui ne nous donne, comme sur d'autres sujets, que des perspectives lointaines, trop lointaines, alors que vous êtes en responsabilité depuis plus de 20 ans à Paris. Mais, en l'absence d'horizon clair, vous maintenez Paris dans un brouillard dont pâtissent l'attractivité de Paris et les habitants de tous les arrondissements. L'édition 2022 de l'indice de trafic annuel, publiée par le fabricant de G.P.S. TomTom en atteste : Paris est la trente-septième ville mondiale la plus embouteillée. Cette année, ce sont presque 150 heures de perdues aux heures de pointe dans les bouchons parisiens.

En vérité, il y a un sujet que vous n'abordez pas dans cette communication et qui, finalement, la rend inopérante : c'est la saturation du trafic automobile francilien. C'est bien cette saturation qui provoque la congestion toujours plus importante du périphérique. Sans agir sur la saturation du trafic, les efforts pour transformer le périphérique seront vains. Dès lors, plusieurs principes doivent guider notre action.

Le premier principe - beaucoup l'ont dit - c'est l'échelle à partir de laquelle les décisions doivent être prises. Sans solution à l'échelle de la Métropole du Grand Paris avec la Région Ile-de-France et avec l'Etat, aucune réduction du trafic n'est et ne sera possible. La question des reports se fera de manière contrainte et forcée, au détriment de la qualité de vie et de la qualité de l'air, véritable enjeu de santé publique de l'ensemble des Franciliennes et des Franciliens, Parisiens compris.

Le deuxième principe découlant du premier, c'est qu'il faut envisager de nouvelles solutions fondées sur deux aspects : amélioration des mobilités et réduction du trafic automobile. Ce qui a été mis en place à l'échelle de la Région et d'Ile-de-France Mobilités ces dernières années montre qu'il y a un chemin. Je pense notamment aux locations vélos longue durée, au dispositif encourageant le covoiturage, à la gratuité des parkings relais, à 100 % de bus collectifs propres, aux investissements importants pour développer les transports publics, remplacer le matériel roulant, allonger les lignes de métro, comme c'est le cas depuis juin avec la ligne 12, et également le financement des pistes cyclables à hauteur de 70 % pour toutes les communes qui sollicitent ces subventions de la Région Ile-de-France. Mais ces mesures demeurent insuffisantes sans nouveau cadre d'ensemble.

Ce nouveau cadre d'ensemble, que j'appelle de mes vœux depuis plusieurs années, c'est l'expérimentation d'un outil de contrôle et de régulation du trafic, comme d'autres capitales européennes l'ont mis en place depuis plusieurs années maintenant. Par ailleurs, nous pouvons apprendre des expériences déjà menées pour répondre aux défis des mobilités parisiennes et métropolitaines. Prenons par exemple le numérique, dont les innovations autour de la "smart city" peuvent être une occasion unique d'optimiser et de fluidifier le trafic. Prenons également les partenariats avec les autres acteurs institutionnels franciliens : la Région, la Préfecture régionale, la Métropole du Grand Paris. La Ville, par exemple, a racheté en 2019 des portiques censés servir pour l'écotaxe, avant que cela ne vire au fiasco. Or, il en existe partout dans la région francilienne. Pourquoi ne pas s'entendre sur une utilisation commune pouvant utilement permettre d'atteindre nos objectifs ?

C'est à partir du moment où il y aura des résultats tangibles sur une diminution du nombre des déplacements sur le périphérique que nous pourrons envisager de réduire progressivement la surface de voirie, de requalifier ce boulevard en avenue et de supprimer ainsi ce véritable corset qui enferme Paris, cette rocade de démarcation qui sépare Paris et le Grand Paris. Alors, oui, il est urgent d'agir. La situation n'est plus tenable, ni pour les riverains vivant de part et d'autre de cet axe, ni pour ceux qui l'empruntent chaque jour. Le périphérique doit devenir le symbole d'une mutation profonde de nos modes de vie. Au risque de me répéter, il est juste regrettable que cette mutation, que ces investissements qui vont avec, n'aient pas été engagés pendant toutes ces années où vous étiez déjà aux responsabilités.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne la parole à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord dire à M. BOULARD que puisque dans "Harry Potter", Voldemort représente les forces du mal, si vous considérez le Préfet de police comme tel, je vous invite à prendre votre plus belle baguette magique et à engager la lutte. Mais, de baguette magique, vous n'en avez sans doute pas, pas plus que nous. C'est donc pour cela que, loin des "y a qu'à, faut qu'on", mais avec détermination, c'est avec méthode, concertation, progressivité, que le périphérique va opérer sa mue. Progressivement, donc, en deux temps : à court terme d'ici 2024 et à moyen terme d'ici 2030. Le périphérique, en plus d'être une autoroute qui ceinture Paris, est une frontière physique et symbolique - nous sommes nombreux à l'avoir rappelé - dans l'esprit de beaucoup. Des ouvrages, des films, des chansons racontent cette barrière à franchir pour accéder à Paris.

Notre objectif est de montrer que le boulevard qui entoure notre ville peut et doit changer. Il a été construit à une époque où la voiture était reine - cela a été dit - où la cour du Louvre, dont nous parlerons un peu plus tard dans

notre Conseil, était un parking, et durant laquelle certains envisageaient même de recouvrir la Seine pour en faire une autoroute. On est heureusement bien loin de cela aujourd'hui.

Le périphérique est d'abord un sujet pour celles et ceux qui vivent à proximité. Il ne s'agit pas ici de ne parler que de ceux, très nombreux, dont les fenêtres donnent sur l'anneau, mais de tous ceux qui entendent la circulation et respirent la pollution. Les personnes qui vivent à proximité du boulevard sont un demi-million de part et d'autre de l'artère. Les premiers quartiers concernés sont les quartiers populaires. On le sait. Dans tous les arrondissements desservis par le boulevard périphérique, des cités, comme celles qui se trouvent sur les boulevards des Maréchaux, se situent à proximité des portes. Leurs habitants, qui connaissent une pollution atmosphérique et sonore, ont longtemps pâti, en plus de ces nuisances, d'une mise au ban de la ville, avec l'absence de transports en commun, la raréfaction des commerces et une mixité sociale peu développée. L'arrivée du tramway, le travail mené dans certains quartiers sur la diversification commerciale et l'arrivée de nouveaux habitants de catégories sociales diversifiées, changent progressivement les conditions de vie dans ces quartiers.

Mais, pour améliorer plus avant la qualité de vie autour du périphérique, c'est lui-même qu'il faut changer. Il faut en changer la nature. Il ne faut plus qu'il s'agisse d'une autoroute empruntée par tant de véhicules, mais qu'il devienne un boulevard comme un autre, que l'on puisse traverser les portes en pouvant poursuivre une conversation sans hurler ou sans nous inquiéter pour notre santé. Pour ce faire, notre objectif est de 50 % de végétalisation dans les futures opérations d'aménagement. Dès l'horizon 2024, 5 portes seront donc transformées en places, dont la porte Brancion dans mon arrondissement. La transformation des portes en places participera à lutter contre l'insécurité.

Le périphérique sera repensé à la faveur des liens piétons entre les villes et l'accès aux transports collectifs ou aux vélos, via la réduction des flux de voitures avec un seul passager, ce qui est le cas aujourd'hui - je le rerappelle - de 82 % des usagers du périphérique. Il nous faudra donc également optimiser et prolonger le réseau de transports. Cela se traduira notamment par le prolongement de la ligne T3, des boulevards des Maréchaux jusqu'à la porte Dauphine pour 2023, le prolongement de la ligne 8 du tramway, qui reliera le quartier Front-Populaire d'Aubervilliers à la gare Rosa-Parks, l'ouverture de lignes de bus à haut niveau de service, le prolongement du R.E.R. E en 2024, et puis, nous l'espérons, la fin des travaux du Grand Paris Express. L'incitation aux mobilités douces, avec la poursuite de la gratuité des transports en commun, se poursuivra également.

Ensuite, à l'horizon 2030, ce sera l'homogénéisation du nombre de voies, avec deux fois trois voies, incluant la voie covoiturage/bus/taxis, la plantation sur les files reconquises de 10 hectares à végétaliser, et certaines voies latérales/bretelles/échangeurs avec 20.000 arbres. Puis, la transformation des 13 portes restantes en places également. Car la réhabilitation des portes doit permettre de montrer qu'elles ne sont point destinées avant tout à la circulation, mais des lieux de passage apaisés d'une commune à une autre.

Je veux aussi penser aux quelques quartiers parisiens qui se situent à l'extérieur du périphérique, souvent à proximité immédiate, et particulièrement un quartier dans mon arrondissement cher à mon cœur, le quartier des Frères-Voisin. Car comment se vivre pleinement Parisien quand ce gigantesque boulevard nous sépare de la Capitale et qu'une fois franchi, il faut traverser des portes pas toujours accueillantes ? Pour ce quartier, la transformation du périphérique, comme de toute la zone de l'héliport autour de l'Aquaboulevard, participera à ce désenclavement nécessaire.

Le périphérique doit donc suivre le chemin que Paris a pris depuis plus de 20 ans. Sa transformation doit permettre d'embellir la vie de ses riverains et de rendre plus agréable la transition entre Paris et les communes voisines. Alors, oui, cela a été dit par de nombreux intervenants, le périphérique est un symbole. Aujourd'hui, c'est le symbole de ce que nous ne voulons plus : une ville brutale, une ville qui se replie sur elle-même, une ceinture grise qui sépare et met au ban les habitantes et habitants de la banlieue, dont il ne faut pas oublier qu'ils sont les héritiers des ouvriers des industries qui ont pu nourrir et fournir Paris. C'est une frontière physique qui est aussi le symbole de frontières invisibles, que les conservateurs voudraient par trop conserver, mais cela n'est pas étonnant. Demain, ce sera le symbole de ce que nous aurons su transformer pour faire de Paris ce qu'elle est profondément en son cœur : une ville accueillante, bienveillante, où l'échelle humaine guide la politique, une ville ouverte sur ses voisins comme elle est ouverte sur le monde.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur SITBON.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, permettez-moi de redire aussi, comme parlementaire, le soutien que j'apporte à Maud GATEL parce qu'elle ne mérite vraiment pas le mépris mais plutôt notre respect.

Madame la Maire, pour revenir au sujet…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cette Assemblée mérite la vérité aussi. Quand on prend la parole, on dit des choses justes. On ne dit pas des mensonges éhontés sur la concertation…

Mme Catherine DUMAS. - C'est un mensonge.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Quand la concertation a été au cœur de tous nos travaux depuis quatre ans.

Madame DUMAS, vous avez la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Madame la Maire, je reviens au sujet qui nous intéresse d'aujourd'hui.

Il y a quelques instants, Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, a exposé notre vision générale pour le boulevard périphérique. Bientôt, d'autres collègues du groupe Changer Paris vont formuler des propositions concrètes pour le boulevard périphérique à travers une série d'amendements.

De mon côté, je voudrais poser la question de la gouvernance de cet ouvrage essentiel à la mobilité des Parisiens et de l'agglomération parisienne. Inauguré en 1973, le boulevard périphérique est en effet l'autoroute la plus fréquentée d'Europe, avec plus d'un million de véhicules par jour. Un anneau de 35 kilomètres autour de Paris. Ce sont les habitants de la petite couronne qui en sont les principaux utilisateurs, alors que les Parisiens représentent moins de 20 % des usagers. C'est donc un axe de transit indispensable pour les Parisiens, mais aussi plus largement pour les Franciliens, voire au-delà.

Le périphérique relève du domaine public de la Ville de Paris qui en est le gestionnaire, celle qui assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements nécessaires et l'entretien de cet axe routier. L'Etat est consulté pour avis sur un ensemble de projets qui pourraient modifier cet ouvrage. C'est également la Maire de Paris qui exerce la police de la circulation sur le boulevard périphérique. Toutefois, s'agissant d'un axe essentiel à la sécurité, cette compétence doit bien sûr s'exercer dans le respect des prescriptions qui sont prises par le Préfet de police pour garantir la fluidité de circulation des véhicules de sécurité et de secours.

La Ville de Paris souhaite donc transformer le boulevard périphérique en un boulevard urbain, en créant de nouvelles liaisons piétonnes, suppression de la voie de gauche pour en faire une voie réservée au covoiturage, aux transports collectifs et aux taxis. Je note d'ailleurs que la réduction de la vitesse à 50 kilomètres heure, qui a été évoquée par vous, Madame la Maire, à de nombreuses reprises, n'est pas inscrite dans cette communication. Certainement à cause de l'opposition de la Préfecture de police. D'ailleurs, il serait bien que l'on sache si cette mesure est toujours dans vos projets. Pour l'instant, on n'en a pas parlé.

Mes chers collègues, l'avenir du boulevard périphérique concerne l'ensemble des collectivités et des habitants de l'agglomération parisienne, de la Région, qui en sont les principaux utilisateurs. Il apparaît nécessaire que la gouvernance du périphérique soit partagée, aussi bien avec les collectivités de la Région qu'avec l'Etat, et pas seulement à travers des concertations menées à l'initiative de la Mairie de Paris.

Récemment, j'ai interrogé le Ministre des Transports lors de questions orales au Sénat, sur une nécessaire évolution du mode de gouvernance du boulevard périphérique. J'ai cosigné également une proposition de loi qui pose d'intégrer le périphérique au domaine public routier national, et de transférer la police de la circulation au Préfet de police.

J'attire donc l'attention sur cette question de la gouvernance, qui mérite une vraie réflexion de la part de notre Assemblée et de l'ensemble des acteurs concernés. L'ensemble des modifications et aménagements importants sur le boulevard périphérique doivent faire l'objet d'une décision collégiale entre la Ville de Paris, les collectivités franciliennes et l'Etat.

Madame la Maire, pour conclure, toute tentative de passage en force ou d'imposer un agenda idéologique ne fera que creuser le fossé entre Paris et le reste du territoire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela a été dit à plusieurs reprises : le périphérique est une fracture urbaine, tout aussi physique que symbolique, entre Paris et la banlieue. Source de bruit, de pollution, de nuisances de toutes sortes, le périphérique est un non-lieu, un endroit où l'on passe sans y prêter attention, où l'on espère rester le moins longtemps possible. Le périphérique est le vestige d'une époque révolue, celle du mythe de l'adaptation de la ville à la voiture individuelle. Nous devons changer cette vision, en faire un espace de respiration et de nature, comme cela a été dit par Fatoumata KONÉ et Émile MEUNIER avant moi. Notre projet, c'est un périphérique qui devient un boulevard urbain normal, apaisé, libérant ainsi de larges emprises foncières pour la nature et des usages utiles.

La première étape, c'est la réduction de la vitesse. C'est un enjeu vital pour les 100.000 personnes qui vivent à côté du périphérique, y travaillent, y étudient, respirent quotidiennement un air pollué et subissent des nuisances sonores qui altèrent leur qualité de vie. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas nous associer aux propositions qui visent en réalité à pérenniser et augmenter le trafic routier sur cet axe. Il ne faut pas couvrir le périphérique, il faut le transformer. Cette transformation devra aussi être réalisée pour les autoroutes urbaines du Grand Paris, qui sont celles qui comptent le plus grand nombre d'habitations à leur proximité en Europe.

C'est pour cela que nous nous opposons vivement à la tentative de récupération du périphérique par la présidente de la Région Ile-de-France. Elle n'a d'autre projet pour cet axe que de "fluidifier le trafic", c'est-à-dire de

renforcer les pollutions, en réalité, et d'empêcher la Ville de mettre en place une voie dédiée pour les véhicules non polluants, les transports en commun et le covoiturage dans la continuité de la voie olympique, pourtant soutenue par la droite de la Région. Le périphérique est une fracture locale. Son avenir intéresse en premier lieu la Ville de Paris et les communes limitrophes, avec la Métropole du Grand Paris, en lien avec la Région qui pilote les politiques de transport.

La transformation du périphérique doit s'accompagner d'une transformation de la Région Ile-de-France et de la Métropole. C'est à cela que devrait s'atteler Mme Valérie PÉCRESSE, plutôt que de tenter, comme elle l'a fait l'année dernière par une consultation biaisée, de justifier le maintien d'une circulation intense au plus près des habitations. Nous devons sortir de l'hyper-centralité de la région autour de Paris, développer des modes de transport de banlieue à banlieue, libérer les Franciliennes et Franciliens de la servitude à la bagnole, rééquilibrer les activités au sein de la Métropole. Les Franciliennes et Franciliens sont prêts et prêtes. 2021 est la première année de démotorisation de l'Ile-de-France. Accompagnons le mouvement.

Je voudrais terminer en disant que le report de la mise en œuvre de la zone à faibles émissions, adopté par la Métropole du Grand Paris le vendredi 1er juillet, est une très mauvaise nouvelle. L'échéance pour les véhicules de critère 3, des véhicules essence d'avant 2006 et diesel d'avant 2011, a été reportée à 2023. Il n'y a plus d'échéance pour la sortie du diesel, prévue initialement pour 2024. Ceci est la conséquence de l'abandon de l'Etat, qui n'a rien prévu, ni pour accompagner les ménages et les professionnels les plus modestes dans leur transition, ni pour contrôler le respect de la zone à faibles émissions, 6 ans après le décret instituant les zones à circulation restreinte. Cette attitude est d'un cynisme total, alors que la mort prématurée de 7.900 personnes par an en Ile-de-France devrait être considérée comme une priorité politique majeure.

Notre groupe restera mobilisé, avec David BELLIARD, pour poursuivre la transformation des mobilités dans notre ville et notre métropole, pour gagner de l'espace, améliorer la qualité et l'espérance de vie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur RAIFAUD.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la transformation du périphérique est un impératif - cela a été dit dans de nombreuses interventions - aux multiples enjeux : celui de la pollution atmosphérique et sonore, celui du réchauffement climatique, bien sûr, celui des inégalités sociales, tant ce sont les plus pauvres qui souffrent d'un environnement dégradé. Pour toutes ces raisons, nous nous inscrivons pleinement dans l'objectif de végétalisation et de réduction de la circulation. Car c'est bien cette réduction de la circulation qui est l'enjeu crucial de ce projet de délibération.

Bien sûr, il y a plusieurs moyens de la provoquer. La question de l'urbanisme est incontournable. L'organisation de l'Ile-de-France, avec beaucoup de bureaux à l'Ouest et beaucoup de logements à l'Est, doit être questionnée. Nous devons jouer également sur la question de la mobilité. Comme l'a rappelé mon collègue Jean-Philippe GILLET, nous voulons promouvoir une alternative viable de transports en commun, sans oublier le développement du vélo et le déploiement de véhicules individuels non thermiques.

Toutes ces options nécessitent des investissements lourds. Nous ne pouvons que déplorer l'absence d'un Etat stratège en matière de mobilités innovantes. Ce que nous voyons, en revanche, ce sont les menaces budgétaires sur les transports en commun, comme - et l'élu du 13e arrondissement que je suis y est sensible - sur le prolongement de la ligne 10, qui permettrait pourtant à de nombreux Franciliens de se passer de leur voiture. En matière d'écologie, comme dans beaucoup d'autres domaines, la méthode d'Emmanuel MACRON se résume à deux ingrédients : des gros coups de klaxon sur la communication et des gros coups de frein sur l'action publique.

Par ailleurs, l'avenir du périphérique est aussi concerné par le renforcement de la zone à faibles émissions. Nous ne cessons d'alerter sur cette Z.F.E. Le renforcement initialement prévu de la Z.F.E. au 1er juillet 2022, avec l'interdiction des véhicules de critère 3, est socialement intenable sans de véritables aides sociales. Par pragmatisme ou électoralisme, ce renforcement n'aura lieu qu'au mois de janvier 2023, mais l'équation sociale est inchangée. Elle a même empiré. Le prix des carburants dépasse désormais les 2 euros le litre fréquemment. L'inflation dépassera probablement à l'automne 7 %. Les Français sont pris à la gorge et les mesures annoncées par le Gouvernement seront insuffisantes.

Dans ce contexte, le renforcement de la Z.F.E. au 1er janvier 2023, qui concernera 1,9 million de véhicules, risque fort d'être rejeté socialement. Sauf si. Sauf si un véritable accompagnement social est mis en place. Cet accompagnement, c'est d'abord le renforcement de la prime à la conversion. Nous proposons son doublement pour qu'elle atteigne 10.000 euros par foyer. Cette prime doit être élargie afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. Une dérogation serait également juste pour les personnes modestes de plus de 70 ans, qui vivent souvent avec de petites retraites.

Enfin, je rappelle qu'en matière de libertés publiques, le déploiement de caméras de contrôle est plus que contestable.

Je conclus donc : la transition écologique est trop importante pour être menée contre les peuples, et donc, la transition écologique sera sociale ou ne sera pas. Comme la planète ne peut plus attendre longtemps, mettons enfin les moyens en face de l'accompagnement social d'une transition radicale de nos modes de vie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur AQUA.

La parole est à M. Éric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'anneau du périphérique, ce nœud autoroutier construit au temps de l'auto reine, inauguré en 1973 au moment du premier choc pétrolier, et aujourd'hui obsolète, est un dossier essentiel. Aussi, en tant que maire du 20e arrondissement, bordé de presque 4 kilomètres de cette voirie autoroutière qui fait de Paris la quatrième ville la plus polluée d'Europe, je me félicite de l'engagement constant de la Maire de Paris, de notre équipe municipale et de nos voisins, pour faire de la transformation du périphérique un marqueur écologique fort de notre mandature.

Si le travail exceptionnel de l'APUR, que je salue ici, nous permet de réfléchir et d'anticiper les évolutions nécessaires de cet axe routier, ce n'est pas la seule composante du projet. Pour ma part, j'aimerais, plus que de circulation automobile, vous parler des portes de Paris et des habitants qui y vivent.

Le 20e arrondissement comporte 4 portes d'entrée majeures dans Paris, dont l'arrivée de l'A3 porte de Bagnolet. Sur ces 4 portes, 3 font l'objet d'un plan de changement majeur, soit déjà lancé, soit en cours de lancement. La porte de Bagnolet, sur laquelle nous travaillons avec nos voisins d'Est Ensemble, est l'un des projets emblématiques des années à venir, avec la Z.A.C. "Python-Duvernois" au Sud, une Z.A.C. que nous évoquons régulièrement dans cette Assemblée. Cité des sports, parcs, habitations rénovées, activités, composent ce programme ambitieux. Sur la porte de Montreuil, l'un des endroits les plus hostiles de Paris en termes d'urbanisme et de voirie, sur laquelle notre instance débat depuis plus de 20 ans. En effet, le premier G.P.R.U. de la porte de Montreuil date quand même de 2001, il n'est plus temps de parler de bonnes méthodes, de bon calendrier et de bons partenaires. Un jury a choisi, alors il est temps de passer à l'acte dans le respect de nos engagements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez baisser d'un ton, que l'on puisse entendre l'orateur ? Merci.

Monsieur PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Les habitants méritent tellement mieux que la porte actuelle. Ils attendent du concret.

Enfin, la Z.A.C. de la porte de Vincennes, dont les premiers balbutiements remontent eux aussi à 2001, sur laquelle nous espérons de nouveaux équipements municipaux et de nouveaux rez-de-chaussée actifs. Les Parisiens qui y vivent méritent, eux aussi, de ne pas attendre 20 ans de plus. Il faut poursuivre les aménagements aux portes de Paris afin de créer des passerelles entre nous et nos voisins, des espaces à vivre ensemble, à partager, à tisser des liens métropolitains. Pour cela, elles doivent se réinventer et retrouver leur potentiel fortement réduit de par l'urbanisme dont elles ont hérité. Les ceintures de H.B.M. du début du XXe siècle ont permis de loger les Parisiens. Il s'agit maintenant qu'ils vivent mieux dans ces espaces, qui offrent aussi le dernier foncier libre de la ville.

Du coup, obérer la construction aux abords du périphérique, ce serait condamner des milliers de citoyens de notre ville à une vie à la marge de Paris, dans des endroits qui conjuguent pollution, manque d'activités et de commerces. Des "no man's land", pas vraiment à Paris, pas encore en banlieue. Obérer la construction aux abords du périphérique, ce serait ne pas entendre les habitants qui exigent des espaces plus accueillants, plus intégrés à notre ville. Obérer la construction aux abords du périphérique, ce serait ignorer la détresse dans laquelle se trouvent des milliers de Parisiennes et de Parisiens à la recherche d'un logement abordable, qui nous interpellent chaque jour. Faire évoluer le périphérique et ses abords pour que la ville reste vivable est essentiel. Mais elle doit rester vivable pour tous ses habitants, les riverains du périphérique en premier lieu.

Pour conclure, je vous propose donc, chers collègues, de refuser l'immobilisme et d'aller, comme cette communication le propose, vers une ville véritablement vivable, accessible à toutes et tous. Il faut transformer le périphérique. Il faut qu'il devienne un boulevard urbain. Mais il ne peut devenir une nouvelle frontière plus verte, certes, mais au-delà de laquelle nous rejetterions les populations les plus modestes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur PLIEZ.

La parole est à M. JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

A nous écouter tous débattre de l'avenir du périphérique, sur ces bancs, nous sommes tous d'accord des conséquences bien évidemment dramatiques sur la santé publique que constitue cette autoroute la plus circulée

d'Europe. Oui, bien sûr, il faut repenser le périphérique. Oui, bien sûr, il faut repenser la place de la voiture thermique dans la ville. Nous sommes tous d'accord, oui. Et nous ne sommes pas opposés à une voie de covoiturage. D'ailleurs, il n'y a rien de nouveau puisque c'étaient les préconisations du rapport de la M.I.E. en 2019. Mais il y a une différence énorme entre vous et nous : c'est la méthode.

Vous, votre méthode - pour reprendre les termes de votre propos introductif, Madame HIDALGO - c'est la méthode "coronapiste". On impose de force, d'ailleurs, là, à l'occasion des Jeux olympiques. On organise une vague concertation, et ensuite, on pérennise de force. C'est donc la méthode qui nous dérange. C'est cela qui nous sépare.

Oui, nous sommes tous d'accord sur la transformation du périphérique, mais nous pensons que vos propositions sont déconnectées des réalités socio-économiques de Paris, de l'Ile-de-France, et des besoins des Parisiens et des Franciliens. Avez-vous, par exemple, pensé aux flux de voitures arrivant directement des autoroutes A1, A3, A4, A6, A13 ? Quel report de trafic ? Quelle alternative ? N'oublions pas que Paris est avant tout la capitale économique et culturelle de la France. Avez-vous pris en compte les nouvelles lignes 14 et 15 du métro ?

Oui, c'est pour cela que nous demandons un moratoire, avec un objectif de transformation pour 2030, comme le préconisait le rapport M.I.E. L'occasion d'une véritable concertation avec toutes les communes avoisinantes, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France et, bien évidemment, l'Etat. Concertation que vous n'avez pas réussi à mettre en place depuis 3 ans. Il faut bien le reconnaître. L'occasion de mettre en place dès demain, enfin, une vraie réflexion sur un schéma global de mobilité en Ile-de-France, avec l'ensemble des communes concernées.

En attendant, oui, nous voterons, même le vœu communiste, sur l'étude des reports liés à la fermeture des voies sur le périphérique. Oui, nous allons vous proposer des mesures pour des écrans acoustiques. Marie TOUBIANA vous les présentera tout à l'heure. Oui, nous sommes prêts et nous pensons qu'il faut étudier à nouveau une couverture partielle du périphérique. Jean-Baptiste OLIVIER, mon collègue, vous le présentera. En tout cas, pour le 15e arrondissement, nous y sommes favorables.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Votre intervention rend optimiste.

Monsieur CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, on peut entendre parfois des évolutions dans le discours porté sur les mobilités par nos collègues de l'opposition. On peut aussi entendre parfois une continuité dans l'incapacité de saisir les transformations à venir en termes de mobilités, de continuer de considérer que l'on va à l'encontre de l'histoire quand on fait reculer la place de la voiture.

Nous sommes très fiers de tout ce que nous faisons dans cette majorité depuis 20 ans, que ce soient les voies sur berges, les voies de bus, ce qui concerne les pistes cyclables. Evidemment, la transformation du périphérique s'inscrit dans ce mouvement de long terme, dans ce mouvement historique. Car, effectivement, le boulevard périphérique est une infrastructure d'un autre âge, qui constitue non seulement une frontière urbaine qui coupe Paris du reste de la Métropole, mais, ne l'oublions pas, qui coupe Paris d'une partie de Paris, puisqu'il y a des rues, des immeubles, des gens qui vivent dans Paris au-delà du périphérique.

Et, oui, Madame, Paris ne se résume pas au 7e arrondissement. Venez peut-être dans le 20e arrondissement. Il y a des rues de Paris qui sont situées au-delà du périphérique. C'est important, il faut en tenir compte.

Ce mur qui sépare Paris de sa banlieue est aussi un mur de pollution puisque…

Mais c'est insupportable, Madame DATI. Ecoutez, on peut s'exprimer dans cet hémicycle ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous pouvez laisser parler l'orateur ?

L'orateur parle, et uniquement lui.

M. Thomas CHEVANDIER. - Ce mur de pollution, auquel sont exposés plus de 500.000 habitants…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez.

Je crois que Mme DATI veut nous faire son "show". On va la laisser exprimer le "show". Cela faisait longtemps qu'on ne l'avait pas eu. Madame DATI, faites votre "show" et, après, on écoutera M. CHEVANDIER. Non ? Ça va ? On peut parler, on peut continuer les débats ? Ou alors vous voulez vraiment transformer cette instance en un lieu qui n'est pas celui qui permet de travailler sérieusement les dossiers avec des élus responsables ? Dites-nous. Vous voulez faire un "show", Madame DATI ? Vous avez la parole. Regardez, on est tous là à attendre votre prochain "buzz".

Très bien, merci. Cela ne va pas plus loin pour le "show".

Thomas CHEVANDIER, vous pouvez poursuivre. Merci.

M. Thomas CHEVANDIER. - A Paris, la transformation des portes participe de cette transformation du fonctionnement et des usages du périphérique. En créant de nouveaux espaces de vie et de nouvelles aménités en

lien avec les communes voisines, la transformation du périphérique s'inscrit en parfaite continuité et harmonie avec les projets de transformation urbaine qui se font au niveau des portes. La transformation du périphérique doit être pensée de manière parfaitement interdépendante avec ces projets d'urbanisme, au sein desquels les questions de mixité fonctionnelle doivent primer. On doit continuer d'envisager de produire du logement, d'envisager de produire des locaux d'activité économique, si l'on veut véritablement faire de la continuité urbaine entre Paris et sa banlieue.

De fait, construire des locaux d'activité économique, surtout lorsqu'ils sont envisagés comme étant réversibles en logements, pour le jour où cette transformation du périphérique aura été effective, pour le jour où la fin des véhicules à moteur thermique fera que les pollutions sonores et atmosphériques auront considérablement diminué aux abords du périphérique, doit évidemment être pris en compte dans notre réflexion. C'est la vision qui est partagée aujourd'hui.

La végétalisation est également centrale dans la mue du périphérique. Depuis 2 ans, déjà 18.000 arbres ont été plantés. Ce sont 45.000 en plus qui doivent l'être d'ici 2024. Végétaliser, c'est permettre aux riverains du boulevard périphérique de mieux vivre et de mieux respirer.

Le confort de vie aux abords du périphérique se traduira également par une évolution des mobilités, que ce soit par la réduction du nombre de voies ou par le développement des mobilités douces, évidemment. Mais la réduction de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores doit également passer par l'anticipation de la fin des moteurs thermiques et des voitures au profit des moteurs électriques. La Z.F.E. doit permettre d'y parvenir.

Bref, 500.000 personnes vivent déjà autour du périphérique. C'est pourquoi les initiatives isolées ou les propositions visant à ne plus construire quoi que ce soit aux abords du périphérique, sont difficilement audibles, parce qu'elles font abstraction de la situation existante. Le boulevard périphérique doit être transformé au plus vite, afin de permettre à ceux qui y vivent déjà de vivre dans des conditions beaucoup plus saines. Le périphérique de demain ne doit pas être pensé isolément, mais en lien avec les projets urbains, en lien avec les communes alentour. C'est ce que nous faisons depuis des années.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CHEVANDIER.

La parole est à Mme TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, le bruit est considéré comme l'une des premières nuisances en Ile-de-France. Le bruit, ainsi généré par le trafic routier, forme un dysfonctionnement grave pour les 100.000 riverains principalement touchés le long des 35 kilomètres du boulevard périphérique parisien. Les habitants de part et d'autre du périphérique sont exposés au bruit, de jour comme de nuit, avec des conséquences importantes sur leur santé. Les niveaux sonores sont particulièrement élevés, atteignant 75 à 79 décibels en journée, 68 à 72 décibels la nuit.

Les sites sans écran acoustique dépassent les valeurs réglementaires du bruit. Les écrans acoustiques constituent en effet une technique réparatrice, qui permet notamment de protéger les riverains du bruit généré par l'autoroute la plus fréquentée d'Europe. Leur efficacité globale pour la protection des riverains varie entre 8 et 15 décibels en fonction de la configuration du site d'implantation. Pour les riverains, cela constitue une diminution du bruit non négligeable.

Une étude de Bruitparif montre que 2 sites sur 3 équipés de ces protections phoniques attestent d'une baisse du bruit. Le gain en termes de réduction du niveau sonore apporté par les écrans acoustiques, apparaît clairement sur la carte de Bruitparif. Or, seulement 14 kilomètres du périphérique, soit 7 kilomètres de part et d'autre, disposent de ces écrans phoniques, qui sont au nombre de 24. Depuis les années 1990, aucun écran n'a été construit sur le périphérique parisien. L'implantation d'écrans acoustiques, en complément des revêtements phoniques, est le moyen le plus efficace de lutte contre le bruit dans un périmètre fortement limité et contraint par les constructions autour du périphérique.

Border l'ensemble des ouvrages du périphérique, qui ne se trouvent pas en remblai ou en tranchée, d'écrans phoniques, est bien plus efficace pour lutter contre le bruit, que la plantation de forêts Miyawaki le long du périphérique. Créer un bosquet ultra-dense sur un talus de périphérique va empêcher la circulation de l'air, et donc, concentrer la pollution dans le creux. De plus, les arbres ont peu d'effet sur l'intensité du bruit.

Aussi, nous souhaitons que la Ville de Paris, avec la Région Ile-de-France et l'Etat, envisage un programme d'installation de nouveaux écrans acoustiques tout le long des ouvrages en remblai, aux abords des ponts et viaducs non dotés de ces écrans.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame le Maire, merci.

Merci pour ce débat passionnant qui permet de confronter toutes les idées, même quand nous ne sommes pas d'accord avec vous. Je suis un peu choqué par votre attitude et par les propos du sénateur FÉRAUD quand il dit qu'il faut être du bon côté de l'histoire. Il n'y a pas le côté du mal et le côté du bien.

Nous sommes d'accord sur un certain nombre de constats. Constat, bien sûr, que le périphérique représente une forme de frontière. Constat qu'il faille recoudre les liens avec la banlieue. Constat sur les réalités écologiques et sanitaires, sur le fait qu'il soit responsable de 25 % du dioxyde d'azote et de 20 % des PM10 émis à Paris. Mais, à votre différence, nous sommes aussi conscients des réalités économiques et sociales, puisque près de 1,2 million de véhicules circulent sur cette artère essentielle pour l'Ile-de-France. Les habitants de petite couronne l'utilisent pour travailler, mais ce sont aussi des habitants de Paris, habitant des arrondissements périphériques comme le 13e arrondissement, qui l'utilisent pour se rendre à l'autre bout de Paris ou à l'autre bout de l'Ile-de-France. Aussi, cette connexion est absolument essentielle à la vie de l'Ile-de-France et à la vie de Paris.

Avant de contraindre les usagers de cette artère, la plus fréquentée du monde, en voulant supprimer des voies et en risquant de profondes congestions, il faut étudier toutes les possibilités, notamment celle de couvrir "a maxima" le périphérique partout où cela est possible. Cela a été le cas porte de Vanves, porte Brancion, mais également porte des Lilas. Hissons des ponts au-dessus de ces sortes de douves qui entourent Paris, pour permettre cette couture urbaine métropolitaine.

Nous savons que la couverture du périphérique ne réduirait pas de part et d'autre de cette couverture les émanations de dioxyde d'azote et de particules fines. Mais aujourd'hui, il existe des innovations. Nous ne sommes plus en 1973. Vous avez l'air d'être bloqués dans cette époque. Il y a des innovations pour capter une partie des particules fines émises par les véhicules et éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère. La mise en tunnel du boulevard périphérique pourrait même faciliter cette captation de pollution, avec l'installation de filtres à particules.

De plus, l'opportunité foncière de ce recouvrement permettrait de développer de larges espaces verts pour le développement d'une véritable ceinture verte. Vous en parlez beaucoup. C'est de cette manière que nous pourrons y parvenir, sans réduire les mobilités des Franciliens, qu'ils soient Parisiens ou de banlieue. C'est pourquoi le groupe Changer Paris demande que soit réétudiée l'opportunité environnementale, et la faisabilité technique et économique de recouvrir le boulevard périphérique là où cela est possible.

Je rejoins mes collègues : il s'agit d'une décision qui dépasse très largement Paris. Tout cela doit se faire au niveau de la Métropole et au niveau de la Région Ile-de-France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher collègue.

Madame MONTANDON, dernière oratrice, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'exercice est assez périlleux pour l'Exécutif, parce qu'il s'agit de faire croire que vous allez verdir un territoire, alors que vous avez souvent tendance à le rendre plus gris. La réalité actuelle sur le périphérique, c'est que, pour l'instant, sur les talus, ce sont les permis de construire qui fleurissent plutôt que les arbres. Aujourd'hui, les espaces verts sur le bord du périphérique représentent 11 % de la surface totale des espaces verts parisiens. Nous sommes entièrement d'accord sur le fait qu'il faille les revaloriser, les pérenniser, notamment afin de créer une véritable trame de biodiversité.

C'est dans le cadre du P.L.U. bioclimatique que, j'espère, vous vous engagerez à corriger toutes les erreurs du P.L.U. 2016 qui ont permis, justement, tous les permis de construire et les constructions aux abords et sur les bretelles du périphérique. Mais, pour l'instant, ce sont les constructions que vous avez choisies.

Tout dépend de la possibilité et de la volonté de la Ville de bien vouloir changer son braquet. Pourrez-vous le faire en raison des finances de la Ville ? C'est une question que je pose : est-ce que la Ville sera prête à faire table rase de toutes les mannes financières que représentent les abords du périphérique pour essayer de développer les trames vertes auxquelles elle aspire dans cette communication ?

Pour l'instant, il est assez cocasse de voir le vœu des "Verts" demandant un moratoire, parce que, pour un moratoire, déjà, c'est très excessif, cela met de côté toutes les possibilités d'équipements publics. Je pense à la création d'un gymnase pont entre le 12e arrondissement et Saint-Mandé, qui est pour nous un équipement utile et va être abandonné pour des raisons financières. Mais, vous voyez, votre moratoire est trop excessif. Et surtout, je trouve cela assez cocasse que vous parliez de moratoire quand vous êtes en train de co-construire sur Bercy-Charenton un projet où se profilent des constructions tout le long du périphérique ainsi que de l'échangeur.

Il y a un vœu de l'Exécutif pour lequel nous allons souscrire parce qu'il est beaucoup plus mesuré, parce qu'il demande qu'il y ait des études au cas par cas, éventuellement aussi actionner le sursis à statuer selon les cas de figure. Mais, là encore, même si nous allons voter favorablement ce vœu, nous ne demandons qu'à y croire. Quand on voit simplement la tour Triangle, on peut avoir des doutes.

Madame la Maire, Paris n'est pas une île. Notre périphérique n'est pas la barrière de corail. Je vous ai entendu tout à l'heure très attentionnée sur votre volonté d'ouverture avec les différents acteurs, notamment la Région et la Métropole. Mais, permettez-moi quand même de douter parfois de cette volonté. Je vais prendre un exemple très

factuel. Lors de la mandature précédente, la Région Ile-de-France a lancé un plan anti-bouchons, acte 1 et acte 2. Elle a mobilisé plus de 140 millions d'euros pour toute l'Ile-de-France, pour essayer de réguler des points noirs. Cet argent, ces 140 millions d'euros, était mobilisable aussi bien pour des revêtements antibruit que pour améliorer l'insonorisation du périphérique.

J'avais déposé un vœu en juin 2019, qui demandait non seulement de solliciter ces fonds pour pouvoir expérimenter un axe à ultra-basses émissions sur les quais de Bercy, mais aussi pour expérimenter des véhicules propres et autonomes sur le périphérique. Vous avez bien sûr refusé ce vœu, mais vous n'avez jamais mobilisé les fonds régionaux qui allaient dans le sens de ce que vous prônez aujourd'hui.

Donc, voilà, encore des doutes qui s'installent en nous. Mais, bien sûr, vous ne pourrez pas vous priver d'un débat métropolitain et régional afin d'avoir une véritable réflexion sur le périphérique et aussi sur les autoroutes qui s'y déversent, parce que, là encore, c'est un véritable sujet que vous ne prenez pas à bras-le-corps.

Enfin, un débat métropolitain également afin d'avoir un plan de financement avec l'Etat, avec des fonds structurels européens, que vous devez mobiliser pour des modifications de cette envergure, notamment sur les couvertures, sur les portes de Paris, que nous appelons aussi de nos vœux. Un travail sur lequel nous sommes prêts à travailler avec vous. Oui, au devenir du périphérique. Mais à condition que cette communication ne soit pas simplement un affichage qui permettrait d'obtenir l'absolution des Parisiens face à tout ce que vous êtes en train de faire aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je leur fais confiance parce qu'ils ne sont pas dupes et parce que, tout simplement, ils ont des yeux pour voir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MONTANDON.

Après ce débat très intéressant, je donne la parole à M. David BELLIARD, puis à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Pardon, Madame ?

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Rappel au règlement de Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Oui, Madame la Maire, sur la base de l'article 9, et qui vous concerne donc directement. Il n'aura échappé à personne depuis ce matin que vous cherchez à ressouder une majorité difficile en vous en prenant à toutes vos oppositions, mais je crois que cela a un succès tout relatif. Pour ne pas être d'accord avec vous, mon discours a été qualifié de "mensonges éhontés". Ne pas être d'accord avec vous ne fait pas de nous des distributeurs de "fake news", contrairement à d'autres. Souffrez que nous ne soyons pas d'accord. Par ailleurs, aucun d'entre nous n'a besoin de bons ou de mauvais points. Pour notre part, nous continuerons dans cette enceinte et ailleurs à défendre l'intérêt des Parisiens, à être constructifs, à faire des propositions. J'espère que, en ce faisant, nous n'aurons plus droit à vos foudres lors de nos prochains débats.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Et mon rôle sera de rétablir la vérité des faits chaque fois qu'elle sera en difficulté.

Merci beaucoup.

2022 SG 57 - Communication : l'avenir du boulevard périphérique (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à présent à M. David BELLIARD.

Je le remercie à nouveau pour le travail engagé dans cette mandature sur ces questions de mobilités.

Cher David BELLIARD, vous avez la parole.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les contributeurs et contributrices du débat. Ils étaient très nombreux. C'était effectivement un débat passionnant. De nouveau, le périphérique revient au Conseil de Paris, mais, avec cette fois, je le note, moins d'unanimité que la dernière fois, lors de la présentation des recommandations de la Mission d'Information et d'Evaluation, qui avaient été adoptées - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris. Que disait juste cette M.I.E. ?

Transformer le périphérique en un boulevard urbain. C'est exactement ce que nous soumettons ici au débat. Permettez-moi d'être surpris par nombre des interventions de l'opposition. Vous dénoncez le manque de concertation. Vous nous expliquez que l'on ne peut pas agir seuls et que Paris ne peut pas transformer le périphérique toute seule, alors même que ce qui nous est proposé ici au débat est le fruit d'un travail de concertation élargie et que nous souhaitons saisir la Commission nationale du débat public. C'est d'ailleurs maintenant au Gouvernement de nous dire, sur le cas concret du périphérique, si oui ou non il veut engager ce qu'il a appelé lui-même "de la planification écologique", si, oui, il veut rendre ce concept réel ou si ce n'était qu'un mot-valise et creux pour la campagne électorale, ce que je n'ose évidemment pas croire.

Ce que j'entends surtout sur les bancs de l'opposition, c'est que, dès qu'il s'agit de rentrer dans le dur, de rentrer dans le concret, et c'est à chaque fois la même chose sur les questions d'écologie, vous nous sortez toujours une bonne raison pour faire plus tard, un jour peut-être, bref, pour ne rien faire. Permettez-moi de vous dire que, nous, nous sommes engagés dans une transformation concrète et que cette communication aujourd'hui va nous conduire à transformer concrètement le périphérique.

Merci à mon voisin pour ce soutien.

Vous nous interrogez, Madame IBLED, sur : pourquoi ? Pourquoi maintenant ? Cela a été dit sur l'ensemble des bancs. Parce que s'il y a bien une chose sur laquelle nous nous retrouvons, c'est le constat. Il y a urgence et il y a urgence à agir. Urgence pour les 500.000 personnes qui vivent aux abords de cette autoroute qui traverse la métropole et subissent la pollution de l'air, le bruit, le désordre visuel de ces flots de voitures. Urgence aussi à sortir de cette frontière qui encercle la Capitale et l'empêche de créer de véritables liens physiques avec ses communes voisines. Urgence, car cet ouvrage est l'illustration du tout voiture et que nous avons un impérieux besoin pour des questions de santé publique mais aussi d'accélération du dérèglement climatique, de changer ce modèle de mobilité.

C'est d'ailleurs toute la philosophie de ce travail que de penser le périphérique autrement que par une autoroute entourée de délaissés urbains "no man's land", qui sont sans vie ni végétaux, dans un contexte où nous investissons massivement dans de nouvelles alternatives en transports en commun, avec la création des nouvelles lignes 15, 16, 17 et 18, ou encore le prolongement des lignes 11, 12 et 14. Des investissements en particulier dans les mobilités douces, décarbonées ou collectives qui doivent - c'est vrai - encore s'amplifier pour donner encore plus d'alternatives aux Parisiennes et aux Parisiens, et plus largement aux Franciliennes et aux Franciliens.

C'est pourquoi, sous réserve de l'acceptation de quelques amendements, je donnerai un avis favorable à votre vœu proposant la mise en place de transports alternatifs, cher Monsieur BONNET-OULALDJ. Car, oui, ce sont aussi et beaucoup les alternatives à la voiture qui permettront la transformation du périphérique. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord. Je parle bien ici de transformation, et pas d'un enfouissement sous une couverture pour - permettez-moi l'expression - cacher cette autoroute que je ne saurais voir. Ce serait d'ailleurs, pour le coup, à l'inverse de ce que nous souhaitons faire : entériner encore de trop nombreuses années la présence de cette infrastructure et de son usage actuel sous l'illusion du tout changer pour ne rien changer. C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis défavorable à votre vœu, Monsieur OLIVIER.

Pour citer, une fois n'est pas coutume, Lénine : que faire, ou plutôt que voulons-nous faire ? Côté mobilité, le programme est connu depuis un moment. D'abord, la pérennisation de la future voie olympique pour ouvrir une voie dédiée au covoiturage, aux bus et aux taxis. Cet héritage était inscrit dans le dossier de candidature des Jeux olympiques, qu'à l'époque j'avais lu attentivement, qui avait été porté par Valérie PÉCRESSE, laquelle s'y oppose aujourd'hui, sans doute pour des raisons purement électoralistes.

Nous voulons aujourd'hui réaliser ni plus ni moins que ce qui est prévu pour les Jeux olympiques, avec une ambition légèrement plus forte : boucler la future voie dédiée à l'ensemble du périphérique sur sa partie sud pour assurer une continuité de cette nouvelle voie sur l'ensemble de l'ouvrage. Cela existe - et cela a été dit - depuis des années dans d'autres villes, comme Madrid et Los Angeles, sans que cela n'ait apporté ni le chaos ou dévasté ces villes par une attaque de sauterelles. Et je vais vous dire : c'est particulièrement utile pour favoriser un usage plus vertueux de l'automobile et lutter contre l'"autosolisme". Par jour, ce sont 800.000 véhicules avec une seule personne à l'intérieur qui roulent sur le périphérique. Si seulement 10 % utilisaient leur voiture ne serait-ce qu'à 2, ce sont 80.000 véhicules qui pourraient ne plus être utilisés sur cette voie. C'est un gain énorme en termes de pollution, de bruit, sans parler de la fluidité du trafic. Si nous sommes d'accord sur le constat, alors nous serons d'accord sur cette solution.

Cette voie constituera la première pierre de la transformation du périphérique qui, je l'espère, ira de pair avec une baisse de la vitesse - vous l'avez rappelé, Madame MAQUOI, dans votre intervention - mesure nécessaire pour faire drastiquement baisser le bruit. Votre vœu, Madame Fatoumata KONÉ, modulé de quelques amendements, reflète pleinement l'esprit dans lequel nous abordons les discussions avec l'Etat. J'y donne donc un avis favorable.

Toutefois, le périphérique ne se transformera pas du jour au lendemain. Personne ne dit cela, d'ailleurs. Madame TOUBIANA, je partage ce constat avec vous et avec votre vœu. La pause de murs antibruit supplémentaires peut être nécessaire, sans pour autant emmurer l'entièreté de la rocade. J'espère que nous pourrons travailler ensemble sur les points qui sont les plus compliqués. C'est en ce sens que je propose un amendement à votre vœu et lui donne, sous cette réserve, un avis favorable.

Le bruit n'est évidemment pas la seule pollution à laquelle le périphérique nous expose. Cela a été dit, la pollution de l'air y est majeure, tant pour ses riverains que pour ses usagers. D'ailleurs, je rappelle que le Gouvernement est au point mort complet sur la mise en place de la zone à faibles émissions. Puisque, Madame GATEL, vous nous interrogez sur ce qui a été fait ou n'aurait pas été fait sur la question du périphérique, laissez-moi vous dire que, sur la pollution de l'air, je peux vous répondre sur ce qu'a fait le Gouvernement pour aider ou plutôt ne pas aider les collectivités à la mise en place de zones à faibles émissions. La réponse est simple et claire, c'est : rien. Il n'a rien fait depuis trois ans. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, nous sommes obligés, nous avons voté à contrecœur le décalage de l'agenda sur la mise en place de la Z.F.E.

D'ailleurs, nous avons besoin de vous, Madame GATEL, pour nous aider dans ces projets, pour tenir un objectif extrêmement important en termes de santé publique et d'écologie au sens large : la fin des moteurs thermiques et polluants en 2030. Alors, cette Z.F.E. ne doit, bien sûr, pas être une double peine pour les professionnels et les ménages les plus modestes. Ce sont déjà eux qui pâtissent le plus de la pollution au quotidien. C'est donc bien à eux que nous devons apporter d'autres solutions que la voiture individuelle ou, lorsque cela n'est pas possible, investir dans un véhicule plus propre.

D'ici juillet 2023, c'est à l'Etat d'être au rendez-vous, en augmentant ses aides en direction de ces publics qui en ont impérativement besoin. Je donnerai évidemment un avis favorable à votre vœu, Monsieur BONNET-OULALDJ, si vous acceptez l'amendement de suppression des aides aux véhicules essence qui, eux aussi, je le rappelle, ont des conséquences dramatiques sur la santé de nos concitoyennes et concitoyens.

Enfin, vous le savez, nous constatons à Paris - cela a été dit - une démotorisation accélérée des ménages depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs également le cas en Ile-de-France depuis l'année dernière. Cette tendance devrait s'accentuer avec le développement des transports en commun, du vélo ou encore du covoiturage. Le boulevard périphérique deviendra donc moins utile dans sa fonction actuelle. L'opportunité pour nous, comme pour les communes limitrophes, de récupérer de l'espace aujourd'hui dévolu à la voiture pour le végétaliser, comme le développeront mes collègues Christophe NAJDOVSKI et Emmanuel GRÉGOIRE.

D'ici 2030, nous souhaitons donc homogénéiser le nombre de voies à deux fois trois voies, qui répondront à une demande plus faible en termes d'usage. Monsieur JEANNETÉ, je suis heureux que l'on puisse presque se retrouver sur cette ambition. Vous ne voyez la réduction du nombre de voies qu'à l'aune de la création de transports en commun. Je vous propose donc un amendement pour accélérer le calendrier, car si les transports en commun sont un mode de déplacement évidemment majeur, il faut également prendre en compte l'évolution significative de la part modale du vélo et l'essor que devrait connaître le covoiturage. C'est pourquoi je donnerai un avis favorable à votre vœu si, bien sûr, vous acceptez mes propositions d'amendement.

Enfin, que ce soit pour la M.I.E. périphérique, dans le cadre du "Livre Blanc", la concertation constitue le fondement et - je le rappelle - le fondement de notre méthode de travail. Elle se poursuivra via la Commission nationale du débat public, via le "carrefour des mobilités", via les concertations que nous continuerons à avoir avec les représentants et représentantes des communes riveraines. Les études de report de circulation, qui intégreront la baisse de l'usage de la voiture, seront bien évidemment partagées, notamment avec les communes limitrophes avec lesquelles nous travaillons déjà en étroite collaboration, et nous permettront d'adapter les plans de circulation de nos communes respectives, Paris compris. Je donne donc un avis favorable à votre vœu, Monsieur BONNET-OULALDJ, sur cette question.

Je laisse la parole à mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE et vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour cette réponse complète.

M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, j'interviens en complément de David sur un sujet connexe mais tout à fait essentiel concernant l'avenir du périphérique et de ses abords, renvoyant à une question fondamentale à laquelle nous ne répondrons pas de façon complète aujourd'hui, qui est celle de : quelle stratégie urbaine nous souhaitons pour accompagner la transformation du périphérique ?

L'occasion pour moi, d'abord, de rappeler ce qui a été fait au cours des 20 dernières années, la cohérence pour laquelle cela a été mis en œuvre, que c'est une stratégie ancienne et qui, à bien des égards, aujourd'hui, en particulier pour les habitants en proximité avec le périphérique, a été une stratégie essentielle, urgente et efficace.

Il faut quand même se rappeler ce que sont les abords du périphérique. Ce sont des délaissés urbains. Ce sont des lieux dans lesquels la pollution des sols est immense, y compris sur les petites bandes de terre dont on voudrait nous faire croire "a posteriori" qu'il s'agit de jolis jardins bucoliques. L'état sanitaire des arbres y est fortement dégradé, en quasi-généralité. Cela se voit de manière simple : c'est que des arbres qui ont été plantés il y a 40 ans, ont le développement moyen d'arbres d'une dizaine d'années. Ce sont d'immenses friches industrielles dans lesquelles, là aussi, la pollution des sols est extraordinaire.

Toute l'action de la gauche depuis 2001 a été de reprendre ces zones, avec un angle stratégique qui est en train d'évoluer, qui a évolué - je vais y revenir - mais qui était une stratégie d'abord de rénovation urbaine, d'abord de protection des populations qui habitent à ces endroits. Par deux méthodes : la couverture, et la protection et l'isolement du périphérique. C'est-à-dire protéger les abords immédiats, en particulier ceux qui y vivent mais aussi ceux qui y travaillent, des nuisances de l'infrastructure. C'est d'ailleurs une stratégie urbaine qui est commune à toutes les grandes villes du monde vis-à-vis des autoroutes urbaines. Donc, on construit des immeubles qui sont des immeubles de protection. Pourquoi sont-ils à vocation tertiaire principalement ? Tout simplement parce que ce sont des immeubles dont les normes permettent des filtrages d'air - comme on n'a pas besoin d'ouvrir les fenêtres, ce qui est évidemment impropre aux habitations - et des couvertures. Qui peut dire aujourd'hui - à part les montages photos franchement démagogiques qui peuvent circuler - que les projets qui ont été engagés depuis 20 ans ne l'ont pas été

au bénéfice des habitants de proximité, au bénéfice de la cohérence métropolitaine, au bénéfice des usages pour tous ?

La porte des Lilas, pour prendre quelques exemples les plus symboliques, la porte de Vincennes, pour ce qui a déjà été engagé, la porte de Montreuil, sur ce qui va bientôt être mis en œuvre et a été décidé, vous le savez, il y a plusieurs années. D'ailleurs, n'oublions pas que c'était une stratégie de protection et d'isolement que la droite a largement mise en œuvre. Ils avaient malheureusement couvert seulement l'Ouest, au moment de la construction du périphérique. Comme par hasard, la quasi-totalité des arrondissements de l'Est, du Nord et du Sud parisien n'étaient pas couverts. Dans le bois de Boulogne, il n'y a pas beaucoup d'endroits où le périphérique n'est pas couvert.

David BELLIARD l'a évoqué parce que, quand même, certaines choses choquent : les sommes gigantesques, monumentales, dans l'entretien de ces infrastructures. On parle de quasiment plus de 100 millions d'euros pour la mise aux normes du tunnel du Mont-Blanc, de l'ensemble de l'infrastructure ouest du périphérique. Donc, c'est de l'argent public qui est mis massivement dans les arrondissements de l'Ouest en la matière. C'est une obligation réglementaire. Nous l'honorons bien volontiers.

Et donc, nous avons engagé un infléchissement en matière de stratégie urbaine, c'est-à-dire que précisément nous accompagnons la définition d'une nouvelle stratégie urbaine de la stratégie de transformation du périphérique. Là où nous avons, pendant 20 ans - il faut assumer cette évolution - fait un urbanisme de protection qui tournait le dos au périphérique, nous changeons d'angle en promouvant un urbanisme qui va se projeter vers le périphérique dans la perspective précisément qu'il ne soit plus un périphérique, mais un boulevard urbain. Ce qui n'empêche pas de l'impérieuse nécessité d'agir maintenant.

Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen, je sais très bien que, dans l'abstention que vous avez signifiée pour le vote de l'Exécutif, c'est votre souci que nous n'oubliions pas d'agir maintenant. Parce que je veux bien que l'on débatte du sort des habitants qui viendront habiter là en 2030, en 2032, en 2035, mais les gens y habitent déjà. Nous parlons potentiellement de quelques milliers supplémentaires, peut-être autour de 10.000, 15.000 supplémentaires. La réalité, c'est que des centaines de milliers y habitent déjà. Des dizaines de milliers sont déjà exposées à des niveaux de pollution extrêmement importants. On ne peut pas utiliser l'urgence écologique comme une forme de faux nez de l'immobilisme. Nous voulons, et c'est précisément le sens du vœu de l'Exécutif que nous proposons, concilier l'urgence environnementale et sociale autour de quatre enjeux.

Le premier, c'est la santé environnementale. C'est pourquoi nous acceptons, nous avons débattu de savoir si l'on appelait cela un moratoire, etc. Je pense que tout cela est un peu rhétorique, si ce n'est la conviction que nous ne pouvons pas rajouter des habitants supplémentaires sans qu'il y ait des garanties de résultats en matière de santé environnementale. Nous le partageons, et c'est le sens de tout le travail que nous menons depuis le début de la mandature sur l'intégralité des projets que nous construisons ensemble dans la majorité, mais aussi dans le dialogue permanent que nous avons avec l'opposition, en particulier avec les arrondissements où l'opposition est en responsabilité à la mairie d'arrondissement.

Le deuxième enjeu, c'est la végétalisation. Parce que, oui, c'est une ceinture verte, et pas une ceinture grise, que nous voulons faire.

Le troisième enjeu, les services publics et la pratique sportive. Un enjeu fondamental parce que c'est une réserve foncière qui doit le permettre.

Enfin, le dernier enjeu englobe un peu tout le reste. C'est la question des coutures urbaines, de la cohérence urbaine des ensembles que nous voulons construire, et des enjeux métropolitains. Et donc, nous devons à la fois agir maintenant et penser l'avenir. C'est le sens de l'orientation du vœu que nous présentons, qui est une forme de préfiguration pour répondre à l'urgence climatique et sociale du futur P.L.U. bioclimatique.

Deux engagements que nous prenons à travers le vœu de l'Exécutif.

Tout d'abord, que soient améliorés et réexaminés, à l'aune de l'urgence climatique et sociale, tous les projets d'aménagements prévus aux abords et au-dessus du périphérique. C'est le travail minutieux que nous menons, moi en particulier pour ce qui concerne ma délégation, et Jacques BAUDRIER et Anne-Claire BOUX pour tous les sujets concernant les quartiers populaires et le secteur de la gare des Mines, sur lequel je dois me déporter pour des raisons de fonction à la S.A.E. P.O.P.B.

Deuxième chose, que soient étudiés, dans le cadre de la révision du Plan local d'Urbanisme de Paris, tous les dispositifs pouvant être mis en place afin de prendre en compte ces enjeux de santé environnementale à proximité du périphérique parisien, permettant que l'on conforte son caractère de ceinture verte vers la création d'écrans ou de filtres végétaux, dans le respect et la valorisation de leur rôle de corridor écologique. C'est pourquoi nous prenons l'engagement collectivement que toutes les instructions d'autorisation d'urbanisme avant l'entrée en vigueur du futur P.L.U. bioclimatique soient étudiées, l'utilisation du sursis à statuer, comme je le fais d'ailleurs pour tous les projets urbains dont je considérerais qu'ils contreviendraient désormais aux objectifs du P.L.U. bioclimatique.

C'est très important que nous puissions trouver ce chemin : faire la démonstration qu'à Paris, nous avons une stratégie urbaine qui soit une stratégie permettant de répondre à l'urgence climatique et sociale, permettant de construire la ville cosmopolite, la ville diverse et agréable à vivre que nous souhaitons tous. Je suis convaincu que

nous parviendrons à le faire dans le cadre de la définition des grandes orientations du P.L.U. bioclimatique, et suis convaincu que ce vœu réunira les bonnes intentions autour de ces objectifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Merci vraiment à l'Exécutif, notamment à David BELLIARD, à Emmanuel GRÉGOIRE et à Christophe NAJDOVSKI pour ce travail.

Je vais mettre aux voix les différents vœux qui sont présentés.

En réponse au vœu n° 10, qui a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris, a été déposé le vœu n° 10 bis de l'Exécutif. Je crois que le vœu n° 10 a été retiré.

Je me tourne vers le groupe Ecologiste de Paris. Le vœu n° 10 est retiré, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 130).

Le vœu n° 11 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" a un avis favorable, avec un amendement fait en séance par David BELLIARD. Et donc, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 131).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 132).

Le vœu n° 13 du groupe Communiste et Citoyen, avec un amendement proposé en séance qui est accepté. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 13 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 133).

Le vœu n° 14 du groupe Communiste et Citoyen, "idem", avec une proposition d'amendement faite par l'Exécutif, acceptée par le président de groupe et le groupe. Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 134).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

Le vœu n° 16 du groupe Changer Paris, avec un amendement proposé par David BELLIARD. Je crois qu'il est accepté. Oui, il est accepté, Madame TOUBIANA ? Un amendement fait oralement. Donc, si le groupe se met d'accord pour savoir s'il est accepté ou pas accepté ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 16 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 135).

"Idem" pour le vœu n° 17 du groupe Changer Paris, sur lequel une proposition d'amendement a été faite par David BELLIARD. Avec un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 136).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote. Mais je vous remercie pour ce débat inspirant et engageant. Merci beaucoup.

2022 DTEC 5 - Paris Action Climat Biodiversité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DTEC 5 : "Paris Action Climat Biodiversité".

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Dan, révision du Plan Climat…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez un instant que celles et ceux qui doivent quitter l'hémicycle quittent l'hémicycle et laissent les autres poursuivre.

Mme Chloé SAGASPE. - Effectivement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SAGASPE, vous avez la parole.

Mme Chloé SAGASPE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Dan, révision du Plan Climat, création de la coopérative carbone, premier P.L.U. bioclimatique et, aujourd'hui, pacte "Paris Action Climat Biodiversité", cette mandature marque - il faut bien le reconnaître - l'accélération et l'intensification de nos efforts pour atteindre nos objectifs climatiques, qui sont, je le rappelle, eux-mêmes fixés sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Partout où cela est possible, nous devons donc toujours faire mieux, toujours faire plus, afin de réduire de manière significative nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi et surtout adapter nos territoires aux défis climatiques tout en préservant la biodiversité. Le volontarisme climatique de la Ville de Paris, depuis désormais 15 ans, ne peut masquer que nous n'avons malheureusement pas toutes les cartes en main. Et pourquoi cela ? Tout simplement - je ne vous apprendrai rien, mes chers collègues - en vous rappelant que les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire ne relèvent absolument pas directement de nos politiques publiques. C'est pourquoi nous devons donc entraîner avec nous les acteurs publics et privés, afin de créer une dynamique qui concoure à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

C'est d'ailleurs le sens de ce pacte "Paris Action Climat - et désormais - Biodiversité", que la Ville a mis en place dès 2012 afin de mobiliser les acteurs économiques autour des enjeux climatiques. Ce dispositif a permis d'ores et déjà à 73 entreprises de s'engager et de créer une émulation collective autour de communautés thématiques, et d'être associées aux orientations stratégiques de la Ville. Le dispositif, on le sait, nécessitait

cependant d'être réformé afin de porter de nouvelles ambitions et de pousser les entreprises à aller encore plus loin dans leur engagement.

Cette refonte est donc avant tout l'occasion d'intégrer à ce pacte la nécessaire préservation de la biodiversité. Vous le savez, mes chers collègues, nous ne parlons plus aujourd'hui de la simple érosion de la biodiversité, mais bel et bien de la sixième extinction de masse du vivant. La lutte contre le dérèglement climatique et celle contre l'effondrement de la biodiversité sont donc à mener de pair. "Elles sont effectivement inextricablement connectées et liées", nous disent les experts. Nous ne relèverons jamais le défi climatique sans préserver la biodiversité et "renaturer" partout où il est possible de le faire, "a fortiori" dans les métropoles, où la pression anthropique est très forte et où vivront bientôt 75 % de la population mondiale. Nous aurons donc besoin de sanctuariser les espaces végétalisés existants, mais également de restaurer les corridors écologiques perdus et de favoriser des solutions adaptées qui sont fondées sur la nature.

S'il était encore besoin de convaincre les acteurs privés des enjeux relatifs à la biodiversité, je rappellerai ici une étude du W.W.F. - que je salue au passage - parue en 2020, qui estimait que la France pourrait perdre jusqu'à 8 milliards d'euros par an d'ici à 2050, en raison du déclin de la biodiversité.

Ce nouveau pacte "Paris Action Climat Biodiversité" va donc nous permettre de passer d'une logique de "reporting" des actions des entreprises à une logique de mise en œuvre d'actions nouvelles, proposées dans un catalogue qui sera élaboré par la Ville, ce dont nous nous réjouissons. Concrètement, cela veut dire quoi ? Il ne sera plus question pour la Ville de simplement valider les stratégies R.S.E. internes des entreprises, mais, au contraire, de les inciter encore et toujours à aller plus loin, en commençant d'autres actions et en privilégiant l'échelon territorial. Les partenaires signataires de ce pacte s'engagent également à mettre en place des projets solides, qui sont réplicables, afin de créer entre eux une communauté d'actions. Ces propositions seront examinées à l'aune des objectifs stratégiques qui sont fixés par la Ville et des résultats projetés. De son côté, je le sais, la Ville mettra en place très rapidement un calendrier d'actions, afin de proposer à ces entreprises des projets qui répondent également à nos objectifs. Il s'agit, évidemment, de les inciter à des engagements plus forts, plus territorialisés et plus efficaces.

Je te fais confiance, cher Dan, pour relever encore nos ambitions et proposer aux partenaires privés de nous suivre, car la transition écologique ne se fera pas sans les entreprises.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme la Maire au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour cinq minutes.

Mme Catherine IBLED. - Je ne prends pas la parole. Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous allons donc donner la parole à M. Dan LERT pour répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'urgence à agir en faveur du climat et de la biodiversité n'est plus à démontrer. Chacun d'entre nous peut constater la multiplication et l'intensification des phénomènes extrêmes liés au changement climatique : les pluies torrentielles en Australie, les pluies diluviennes qui ont coûté la vie à cinq personnes à Abidjan, l'effondrement du glacier italien dimanche dernier. C'est ce qu'exprime Jean JOUZEL quand il affirme que nous sommes en train de passer dans un autre monde. C'est ce que dit le G.I.E.C. dans son dernier rapport, qui alerte sur l'urgence à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter l'emballement climatique. Ce qui est vrai pour le climat l'est aussi pour la biodiversité. Nous faisons face à la sixième extinction de masse, l'anéantissement biologique, pour reprendre une expression employée par des chercheurs anglais en 2017.

La nouvelle charte "Paris Action Climat Biodiversité", le nouveau pacte qui est présenté à votre approbation, s'inscrit dans la stratégie de mobilisation du territoire parisien autour de ces objectifs. Agir au niveau local, c'est mobiliser tous les acteurs du territoire. Car les villes sont à la fois le problème - 70 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des villes - mais aussi l'échelon pertinent des solutions. Paris a été pionnière depuis 15 ans dans nos politiques de lutte contre le changement climatique. Nos objectifs du Plan Climat parisien sont alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Il y a non seulement ce que la Ville peut faire en propre dans le cadre de ses compétences, mais il y a aussi la dynamique qu'elle peut insuffler sur le territoire. Rappelons qu'à Paris, les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre sont le fait d'acteurs extérieurs. Autrement dit, nous n'arriverons pas à atteindre nos objectifs climatiques sans la mobilisation de tous les acteurs, notamment économiques.

Cette mobilisation, nous l'avons initiée il y a 10 ans avec la charte "Paris Action Climat". Ce dispositif a permis de provoquer une prise de conscience salutaire des entreprises signataires sur les enjeux climatiques. Aujourd'hui, il faut aller beaucoup plus loin parce qu'il y a urgence climatique, mais aussi parce que ces acteurs peuvent faire plus et mieux pour accélérer la transition écologique à Paris. Avec la refonte du dispositif, "Paris Action Climat Biodiversité", soumis à votre approbation, nous allons passer d'une logique de "reporting" à une logique d'action.

Nous allons demander aux entreprises signataires de mieux aligner leurs actions sur nos politiques environnementales. Il s'agit de décupler l'action de la Ville, en demandant à nos partenaires de s'engager plus fortement et de traduire en actions réelles et nouvelles, avec des résultats à la clef.

Les entreprises signataires, en signant le pacte, reconnaissent non seulement l'urgence à agir, mais aussi leur part de responsabilité dans les solutions à mettre en œuvre. Elles s'engagent à agir localement pour le climat et la biodiversité, et à rendre compte de leurs actions. Pour concrétiser ces engagements, nous allons élaborer une liste d'actions, qui a vocation à évoluer, pour intégrer les nouvelles priorités et nouveaux dispositifs de la Ville. Pour donner un exemple très concret et d'actualité, nous allons demander, dès la rentrée, aux entreprises signataires du pacte de mettre en place des actions de sobriété énergétique. Nous allons multiplier ces initiatives, en lien avec chacun de mes collègues adjoints et adjointes référents sur ces questions, pour provoquer des changements profonds de pratiques et un changement d'échelle dans les actions entreprises : sur la sortie du plastique jetable, le développement des mobilités propres, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité. Autant de sujets sur lesquels les entreprises peuvent agir.

Je sais que de nombreuses entreprises sont prêtes à s'engager dans ce sens. Nous en avons discuté. C'est le sens de ce nouveau dispositif. Nous créons un outil qui leur permettra d'agir localement et d'avoir un réel impact sur la transition écologique à Paris. Si nous sommes ambitieux, nous n'en serons pas moins vigilants. Ce dispositif est exigeant et engageant pour les entreprises qui souhaitent y prendre part. Nous saurons valoriser les actions vertueuses, tout comme nous saurons exclure et dénoncer les acteurs économiques et les entreprises qui ne jouent pas le jeu.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui constitue la première étape de notre mobilisation commune Ville et entreprises, pour l'accélération de la transition écologique à Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 5).

2022 DTEC 26 - Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore, version finale après consultation du public.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 26 et les amendements n° 154, n° 155 et n° 156 : approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore, version finale après consultation du public.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je crois que c'est la troisième fois que notre Assemblée, au cours des deux dernières décennies, s'intéresse au bruit à Paris. C'est très bien, car, chaque fois, le constat est le même : les Parisiens et les Parisiennes subissent de plus en plus un environnement sonore dégradé, trop de nuisances sonores intérieures comme extérieures, qu'il s'agisse du bruit de la circulation sous toutes ses formes, bruit des camions, bruit des automobiles, bruit des motos. On sait qu'une moto traversant Paris la nuit peut réveiller plusieurs dizaines de milliers, voire centaines de milliers de personnes. Même si la circulation diminue en volume, la perception des Parisiennes et des Parisiens est encore plus forte. Les confinements à répétition que nous avons subis, ont encore augmenté cette perception des nuisances sonores. C'est donc un véritable problème.

On a eu trop tendance, au cours des dernières années, à ne pas le prendre en compte. On faisait des plans. D'ailleurs, c'étaient des plans qui nous étaient imposés par la législation, en remarquant que le millefeuille territorial a conduit la lutte contre les nuisances, notamment sonores venant des aéroports, à passer sous la responsabilité de la Métropole. Mais, vis-à-vis des Parisiens, nous avons une responsabilité particulière à Paris.

Maintenant, nous le savons, c'est documenté. Comme la qualité de l'air impacte la santé, les nuisances sonores impactent directement non seulement notre qualité de vie, mais également notre durée de vie. Trop de bruit nous agresse. Trop de bruit génère effectivement un certain nombre de pathologies qui impactent directement notre durée de vie. Personne ne peut ignorer ce fait. Bien sûr, il faut être cohérent dans nos actions. C'est donc très, très bien d'élaborer un plan contre le bruit, mais il faut que nous soyons cohérents dans nos démarches et dans nos décisions.

Un exemple immédiat qui nous vient. Peut-on sérieusement lutter contre les nuisances sonores et ne pas se donner les moyens de lutter contre elles ? Peut-on véritablement vouloir lutter contre les nuisances sonores et avoir toléré, comme nous l'avons fait, peut-être sous l'effet de la crise, l'implantation de milliers de terrasses estivales au cours des deux dernières années ? C'est un véritable problème, parce que c'est ce que nous disent les Parisiens. Trop de bruit à proximité, ne pas pouvoir ouvrir ses fenêtres lorsqu'il fait chaud, et même quand il fait froid, est-ce acceptable ?

Je le dis très clairement, Monsieur le Maire : j'ai eu l'occasion de vous accueillir lors d'un CICA à la mairie du 6e arrondissement. Je crois, d'ailleurs, que nous avons été l'un des premiers arrondissements à le faire. Nous sommes très sensibles à cette problématique. Je souhaite véritablement qu'avec l'ensemble des services de la Ville, avec l'Etat, nous progressions dans ce domaine. Puisque, malheureusement, M. le Représentant de la Préfecture de police n'est pas là, permettez-moi d'avoir un mot particulier pour les véhicules de toute nature relevant de la Préfecture de police, qui sont sur les grands axes des facteurs de bruit majeurs. Combien voyons-nous de véhicules de police utilisant massivement leur avertisseur sonore ?

Cette réflexion, je l'étends aux ambulances. Certes, une ambulance, en règle générale, veut rouler rapidement. Mais quand elle est bloquée dans un bouchon, généré d'ailleurs quelquefois par des aménagements de la Ville de Paris, et que nous voyons des ambulanciers continuer à utiliser frénétiquement leur avertisseur sonore, n'y a-t-il pas un problème ? Pour ne pas parler de convois ministériels qui, quelquefois, utilisent massivement leur sirène, passent en double file, au risque d'accrocher quelqu'un.

Voilà, je ne serai pas plus long. Je pense que c'est vraiment une problématique importante. Il faut effectivement que la Mairie de Paris, dans toutes ses composantes, utilise ses moyens, demande à la Préfecture de police de rappeler à ses personnels un usage modéré des avertisseurs sonores, et ainsi, la santé des Parisiens s'en portera mieux.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, et vous remercie, mes chers collègues.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Agnès EVREN, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le prolongement de ce que vient de dire excellemment mon collègue Jean-Pierre LECOQ, je voudrais rappeler une évidence : lutter contre la pollution sonore est un impératif de santé publique. Bruitparif a mis en évidence dès 2019 que le seul bruit lié aux transports engendrait une perte de 8 mois d'espérance de vie en bonne santé. Les troubles du sommeil, les difficultés d'apprentissage ou encore les atteintes psychiques, les nuisances sonores ont un effet boule de neige délétère. Et, cela a été dit par Jean-Pierre LECOQ, elles ont aussi un coût social important, puisque l'Observatoire régional de la santé et Bruitparif l'ont évalué, dans leur rapport de novembre 2021, à 26 milliards d'euros par an pour les transports en Ile-de-France et à plus de 10 milliards d'euros pour ce qui est du bruit du voisinage. L'enjeu est donc primordial et il est important de le rappeler.

Avec le groupe Changer Paris, nous avons voté en faveur du Plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville en octobre 2021. Aujourd'hui, c'est donc la version finale qui nous est présentée, après consultation du public. Une fois n'est pas coutume, cette consultation a été un vrai succès, avec une participation importante, puisqu'il y a eu 16.243 votes pour plus de 3.000 votants. Et, cela a été dit également par Jean-Pierre LECOQ, deux points majeurs de crispation ressortent : les deux-roues motorisés et, évidemment, les terrasses estivales.

Avec Rachida DATI, nous avions d'ailleurs alerté la Maire de Paris à de nombreuses reprises sur les effets pervers de certaines terrasses éphémères. Elles ont parfois conduit à une appropriation anarchique de l'espace public, voire aux tapages nocturnes, mettant les nerfs des riverains à très rude épreuve. Nous avions notamment regretté l'insuffisance des contrôles et des effectifs dédiés de la police municipale. L'amplitude horaire des contrôles a été d'ailleurs allongée, permettant désormais d'être plus en phase avec les besoins du terrain.

D'autres axes d'amélioration sont recensés dans ce plan, que ce soit en termes de chantiers ou de livraisons, pour lesquels chartes et labels ont été développés. Il faudra tirer toutes les leçons de l'expérimentation des livraisons et horaires décalés dans le 15e arrondissement. Car il ne faut pas être dupe : la volonté de fluidifier le trafic l'emporte trop souvent sur la paisibilité. L'irruption d'un bruit en pleine nuit est bien plus préjudiciable que lors d'une livraison en journée, faut-il le rappeler. Paris n'est ni un entrepôt géant, ni un quai de marchandises. Il est nécessaire d'aller encore plus loin et de ne pas sacrifier le cadre de vie des Parisiens sur l'autel des nouveaux usages, à l'instar des livraisons ultrarapides qui nuisent trop souvent à la tranquillité des riverains.

Lutter contre la pollution sonore implique d'apaiser l'occupation de l'espace public, d'harmoniser les pratiques et de fluidifier la circulation. Or, la brutalité de certaines décisions de cet Exécutif se révèle contre-productive. Le dogmatisme à l'œuvre dans la politique anti-voiture, le tracé anarchique des "coronapistes", leur chantier de pérennisation, la fermeture des voies sur berges sans renforcement des transports en commun alternatifs, le départ ainsi créé en périphérie où le trafic est congestionné, voilà qui concoure très largement à l'épuisement des habitants.

Concerts de klaxons, invectives à tout va, cette rapsodie urbaine est assourdissante. La Ville est bien plus timorée quand il s'agit de préserver la tranquillité des riverains du 15e arrondissement, comme va l'évoquer mon collègue Philippe GOUJON. Nous exigeons d'ailleurs, au groupe Changer Paris, de supprimer totalement l'héliport afin de mettre 7 hectares de verdure à disposition des Parisiens. Il y reviendra juste après moi.

En dépit de ces critiques, et bien que le cadre de vie des Parisiens ait été profondément dégradé, nous voterons en responsabilité en faveur de ce Plan d'amélioration de l'environnement sonore. Ce sont encore les Parisiens qui en parlent le mieux et demandent la création d'un comité local du bruit dans chaque arrondissement, présidé et initié par son maire. L'échelon décentralisé est souvent le plus efficace.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est au maire du 15e arrondissement, M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

L'action 16 du P.A.E.S. concerne donc, comme l'a annoncé Agnès EVREN, l'héliport de Paris-Issy, dont les nuisances sonores et atmosphériques ne sont plus à démontrer. Il gèle, de surcroît, comme elle vient de le rappeler, un terrain de 7,5 hectares qui pourrait utilement être transformé en espace vert avec équipements sportifs, prolongeant le parc et le stade Suzanne-Lenglen. Il serait invraisemblable de s'en priver. Et pourtant, vous y avez renoncé, en acceptant la proposition de l'Etat de n'en rétrocéder que 3,5 hectares, c'est-à-dire à peine la moitié, et surtout, de maintenir l'activité héliportuaire, avec une vague promesse de suppression du trafic commercial, mais avec le maintien des vols dits "de service public".

Or, l'héliport, c'est toujours plus de 8.000 vols pendulaires, 4.000 vols de transit par an, en hausse de 46 % en 2021, entendus par 200.000 riverains de Paris et des Hauts-de-Seine. Le trafic y a augmenté de 14 % en 2021, avec une augmentation de 32 % des vols commerciaux. On est loin d'une réduction. Et surtout, les vols les plus bruyants y ont doublé en 10 ans, passant de 5 % à 10 % du trafic. Bilan consternant.

Les vols privés y ont crû d'un tiers. Les vols de service public, qui ne représentent déjà plus qu'un tiers du trafic, ont baissé, quant à eux, de 10 %. De qui se moque-t-on, quand on sait que les plus urgents, ceux transportant les blessés graves, peuvent très bien atterrir dans les hôpitaux, comme à Pompidou ? J'ajoute qu'en raison de l'interdiction de survol du Ministère des Armées, une nouvelle trajectoire passe désormais au-dessus même des immeubles des boulevards extérieurs. Pourtant, en 2010, le Préfet de Région présentait, devant la Commission consultative de l'environnement de l'héliport, un rapport proposant l'implantation des stations dans le ressort du Grand Paris et la fermeture de l'héliport en 2024, à l'échéance de la concession de la Ville de Paris à A.D.P. Plan malheureusement abandonné par la nouvelle majorité élue en 2012 et qu'a confirmé, hélas, celle de 2017. Espérons peut-être en celle de 2022.

D'autant plus que, lors de l'approbation du Plan Climat parisien, notre amendement de fermeture de l'héliport - déposé avec Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS et Claire de CLERMONT-TONNERRE - fut adopté à l'unanimité de ce Conseil ainsi qu'à la M.G.P., comme dans leur P.P.E., voilà 3 ans. Enfin, les études de la Ville relatives à ce secteur de 35 hectares prévoient la création de bureaux et surtout, de 23.000 mètres carrés de logements, soit plusieurs centaines d'ici 2026, et qui seront riverains de l'héliport.

C'est pourquoi je souscris, bien sûr, et nous souscrivons à l'action 16 du P.A.E.S., qui rappelle la disposition de notre Plan Climat de ne pas renouveler la concession de l'héliport en 2024, comme d'ailleurs un vœu adopté ici à l'unanimité l'exigeait dès 2017, et qui recommande à l'Etat de réorienter l'activité de l'héliport vers des sites alternatifs, notamment par l'ouverture d'espaces dédiés aux hélicoptères du SAMU et de la sécurité civile sur des sites hospitaliers, comme le souhaite d'ailleurs l'A.P.-H.P. C'est déjà le cas à Pompidou. C'est possible à Necker. Aucune raison non plus pour y maintenir les vols de maintenance des réseaux d'énergie et de communication, ou encore se consacrer à l'imagerie, aux tournages des missions et films divers, ou aux opérations de levage, notamment le dimanche, soit 12 % des vols.

Je propose également de réaliser enfin l'étude décidée il y a six ans sur les trajectoires de réduction des nuisances sonores de l'héliport, qui doit être cofinancée par la M.G.P., mais est bloquée par la D.G.A.C. Le Préfet de Région doit, depuis, convoquer une réunion technique, que l'on attend encore. Bruitparif attend toujours, lui aussi, le financement promis pour réaliser les campagnes de mesures ciblées, et qu'une deuxième station de mesure complète celle de Sèvres depuis que le maire d'Issy a malheureusement fait supprimer celle implantée dans sa ville.

Le président de l'ACNUSA, autorité administrative indépendante chargée du contrôle des aéroports et de l'héliport, que j'ai rencontré récemment, recommande la modification de l'arrêté interministériel de 1994 limitant les conditions de l'utilisation de l'héliport, et devenu obsolète : fixation des trajectoires et de nouvelles règles par arrêté, réactualisation du plan de l'exposition au bruit, regroupement des locaux techniques rue Henry-Farman, réorientation de la piste de 2 degrés pour rapprocher sa trajectoire du périphérique, renouvellement des flottes avec un échéancier précis ainsi que le type d'hélicoptères autorisés, réduction de moitié de l'activité de la plateforme, qui, parfois, peut enregistrer jusqu'à 50 vols le dimanche. On est même allé jusqu'à 100, soit un vol toutes les 10 minutes.

Il souhaite également que les règles applicables à l'héliport soient lisibles et transparentes pour le public.

Toutes ces mesures permettraient déjà une amélioration de la situation en attendant une fermeture complète.

Enfin, relayant les inquiétudes du président de la Commission de suivi de l'héliport, je souhaite que la Mairie de Paris exprime clairement son opposition à l'arrivée sur le site des futurs drones taxis, dénommés "VTOL", actuellement testés à Cormeilles-en-Parisis et dont les vols précommerciaux sont déjà prévus par A.D.P. sur l'héliport. On remplacerait, voire on ajouterait une nuisance par une autre.

Pour conclure, mes chers collègues, anticipons donc le P.L.U bioclimatique, au moins sur ce point, appliquons le Plan Climat, en rendant leur tranquillité quotidienne à 200.000 habitants qui en sont privés, par la restitution de 7,5 hectares d'espaces verts aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir longuement sur ce plan, que nous avons largement débattu en octobre dernier. Je ne vais pas revenir sur les propos, bien évidemment brillants, de Jean-Pierre LECOQ, Agnès EVREN et Philippe GOUJON, pour m'attarder sur un secteur important, peu évoqué dans ce plan, qui est le mauvais état flagrant de la voirie parisienne, qui est, vous le savez, une source flagrante de nuisances sonores. Les nids-de-poule se multiplient et, en plus, dans l'espace public, le chaos qu'ils provoquent fait du bruit. Les chantiers incessants dans tout Paris et l'abandon de la voirie représentent un véritable danger pour les utilisateurs de l'espace public parisien, en premier lieu pour les piétons, et donc, sont responsables notamment du bruit.

Je vais donc proposer à cette Assemblée trois amendements, notamment un amendement relatif à la réfection de la voirie, puisque je propose que le budget de l'entretien de la voirie de la Ville de Paris soit augmenté, et que les opérations de modernisation et de rénovation de la voirie soient intensifiées pour réduire la part structurelle de nuisances sonores que le mauvais état de la voirie occasionne. Le deuxième amendement proposé, c'est sur le bruit des deux-roues. Je propose notamment que soit inscrite une campagne de prévention dans les établissements scolaires et les centres Paris Anim'. Enfin, sur les deux-roues motorisés, notamment sur les plateformes de livraisons, je propose que la Ville de Paris mette en œuvre tous les moyens disponibles pour contraindre les plateformes de livraisons à domicile à utiliser des véhicules propres et non bruyants. Je crois que vous avez proposé un amendement bis de l'Exécutif qui reprend mon amendement, en proposant aux plateformes de signer une charte. Dans ce cas, nous voterons favorablement cet amendement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Florian SITBON, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce nouveau Plan environnemental répond donc à un enjeu de santé publique majeur. Les Parisiennes et les Parisiens ont largement participé à la consultation qui a été organisée de novembre 2021 à janvier 2022 sur le projet du plan. Cette consultation sur le bruit à Paris a été un vrai succès, puisque - je crois que Mme EVREN l'a rappelé, mais je veux redire les chiffres - elle a accueilli beaucoup de participants : plus de 1.000 argumenteurs et plus de 3.000 votants, et a recueilli plus de 140 propositions d'actions et près de 3.000 arguments.

La sensibilité à l'environnement sonore des Parisiennes et des Parisiens a été rehaussée par l'expérience des confinements liés à la pandémie de Covid-19, qu'il s'agisse de la réduction de la pollution de fond, des activités humaines ou de l'émergence des bruits de la nature, notamment des chants d'oiseaux. Le P.A.E.S. porte sur l'ensemble des sources de bruit sur le territoire. On distingue deux types de bruit. Les premiers, liés aux transports et à l'industrie, appelés "bruits de l'environnement", et les seconds, engendrés par des activités professionnelles, sportives, culturelles, comme sur des chantiers, ou émanant de comportements sur la voie publique, appelés "bruits de voisinage".

En matière de bruits de l'environnement, la Ville de Paris a mis à jour les cartes stratégiques du bruit routier produites en 2015. Le projet de P.A.E.S., présenté en octobre 2021, vise à renforcer ces résultats par une série d'actions sur la vitesse des véhicules, comme la généralisation des zones 30, le développement des pistes cyclables, qui ne sont pas une cause de bruit mais permettent plutôt de le réduire - là, on sera en désaccord avec vous, Madame EVREN -, la qualité des infrastructures, à savoir les enrobés phoniques - il y a d'ailleurs des expériences dans le 15e arrondissement -, et la transition des véhicules à essence vers l'électrique. Sans oublier le très attendu contrôle des véhicules les plus bruyants grâce à l'expérimentation de radars sonores. Contrôle effectué par la Direction de la Police municipale. Aujourd'hui, ce dispositif est testé dans 2 arrondissements : rue d'Avron, dans le 20e arrondissement, et rue Cardinet, dans le 17e arrondissement.

Pour vous répondre, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, sur la question de l'héliport, je vais quand même me permettre, même si vous n'avez pas posé de question, de vous répondre sur ce point, parce qu'il y a une certaine mauvaise foi. On sait que l'on a partagé ce constat que l'héliport est une nuisance terrible. On a partagé, notamment au sein de la Commission de l'environnement de l'héliport, de porter la demande de la réduction de cet espace, voire de sa suppression. Mais c'est de mauvaise foi de feindre de ne pas comprendre, de ne pas savoir que c'est l'Etat qui bloque sur la question. Il ne s'agit pas, pour la Ville, d'accepter quelque chose au rabais, mais d'avoir un premier pas sur cette question qui attend depuis trop longtemps. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que, si l'Etat traîne sur cette question, c'est aussi sous la pression de nombreux maires qui sont plutôt de votre bord. Je me souviens, lors d'une Commission de l'environnement de l'héliport, de M. SANTINI qui expliquait que les hélicoptères pourraient nous servir pour lutter contre les rixes. Le troisième point, je vous invite à nous aider sur la question et à mobiliser les membres de votre majorité municipale du 15e arrondissement qui, aujourd'hui, pour certains, sont très proches du Gouvernement et pourraient faire évoluer les choses. Voilà sur ces questions de l'héliport. Je me réjouis qu'il puisse être réduit, mais cela ne suffit pas. Il faudra que l'on puisse aller plus loin.

En matière de bruits de voisinage, la Ville de Paris souhaite coopérer avec Bruitparif sur ce sujet afin d'améliorer les outils de connaissance. Le projet de P.A.E.S., présenté en octobre 2021, présente une série d'actions sur les comportements et sur les activités, notamment la nuit. Il s'agit des terrasses annuelles et estivales, du tapage nocturne sur l'espace public, de la mise en place de médiations avec les professionnels concernant les bars, les restaurants, les établissements de nuit. En la matière, c'est la concertation qui peut améliorer les choses.

Concernant le bruit lié aux chantiers, une charte des chantiers écologiques à faibles nuisances est prévue, et, plus spécifiquement pour les livraisons, le développement du label "Livraison silencieuse" va être développé. Une fois de plus, la démocratie directe participative s'est exercée grâce à cette consultation publique, sous forme de réunions dans les arrondissements, et en ligne via la plateforme de contribution "idee.paris.fr". Les participants ont pu lire et amender le contenu des actions proposées par la Ville de Paris, voter pour celles-ci, proposer des actions complémentaires. Ainsi, pour la partie "bruits de l'environnement", la source de bruit la plus citée est le deux-roues motorisé, "versus" la terrasse estivale pour la partie "bruits de voisinage".

Enfin, une nouvelle action citoyenne est introduite, avec la proposition d'un comité local bruit dans chaque arrondissement, présidé et initié par la mairie d'arrondissement, afin de décliner localement les actions du plan et d'inciter à la concertation de tous les acteurs à la bonne échelle. C'est plus que jamais localement, tous ensemble, que nous combattrons cette pollution sonore, qui est un véritable enjeu de santé publique, surtout dans les quartiers populaires de la ville, où il nous faut renforcer et amplifier nos actions d'apaisement et de tranquillité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le bruit a un impact considérable sur la qualité de vie, comme cela a été dit par plusieurs personnes avant moi. Les études d'impact publiées estiment à 8 mois la perte d'espérance de vie en bonne santé, du fait d'une exposition excessive au bruit. Ces études évaluent à 156 milliards d'euros le coût sociétal du bruit en France. Rien qu'en Ile-de-France, ce coût est évalué à 26 milliards d'euros pour les bruits liés aux transports et 10 milliards d'euros pour les bruits de voisinage. Notre Capitale, au centre de la Métropole du Grand Paris, est particulièrement concernée par les nuisances.

Autre étude : Bruitparif, en février 2019 : 87 % de la population parisienne vit dans un logement exposé à un niveau de bruit extérieur dépassant l'un des objectifs nocturnes de qualité fixés par l'O.M.S., et 510.900 habitants - ce qui représente quand même 5 % de la population - sont même concernés par des niveaux nocturnes qui dépassent l'une des valeurs limites réglementaires fixées pour les bruits routiers. Dernier rapport en date, celui du CRÉDOC pour Bruitparif, sur la perception du bruit en Ile-de-France, fin 2021, qui montre que l'environnement sonore devient une préoccupation de plus en plus importante pour les Parisiennes et les Parisiens.

Le plan qui nous est soumis est ainsi particulièrement nécessaire. Il pointe deux axes essentiels d'actions. Sur le bruit dans les transports, le travail engagé par David BELLIARD et la majorité parisienne a un impact important. Il est important que l'on puisse poursuivre dans cette direction - c'est ce qui est proposé à travers ce plan - pour transformer l'espace public, pour réduire la place de la voiture et réduire la pollution associée à l'automobile, réduire les nuisances liées aux deux-roues motorisés, développer l'usage du vélo, transport non bruyant par excellence.

On peut mesurer les effets de cette politique, par exemple, rue de Rivoli, en face de la Mairie, où le bruit a diminué de 5 décibels entre 2019 et 2022. 5 décibels, on peut se dire que ce n'est pas si énorme. En fait, si. C'est une division par 3 du bruit dans la rue de Rivoli, qui est perçue par les riverains, par les habitants, par toutes les personnes qui passent à cet endroit-là. On peut mesurer que le bruit a été divisé par 3 parce que l'on a développé des politiques vélos et parce que l'on a réduit drastiquement la circulation automobile sur ces axes.

La zone à trafic limité du Centre de Paris va nous aider à limiter globalement la circulation de transit à l'intérieur de Paris. Puis, la voie réservée sur le périphérique - je sais que l'on a discuté tout à l'heure du périphérique - c'est aussi quelque chose de développer les véhicules non polluants, qui sont aussi les véhicules non bruyants, et de favoriser leur circulation sur le périphérique, que, je le rappelle, nous voulons voir transformé en boulevard urbain banalisé. Ce qui sera aussi une garantie pour réduire globalement le bruit à proximité.

Le deuxième axe de travail du plan bruit : les bruits de voisinage. Toujours l'étude du CRÉDOC : 1 personne sur 3, soit 33 % des Parisiennes et des Parisiens, se plaint des activités des bars et des restaurants autour de chez elle. C'est le premier facteur de bruit cité, s'agissant des activités. Un travail important a été réalisé depuis l'année dernière sur les terrasses estivales, mais notre groupe va proposer, dans ce Conseil, de travailler encore sur la charte des terrasses. Nous avons déposé un vœu pour renforcer la régulation de ces activités essentiellement nocturnes.

Puis, nous souscrivons évidemment très volontiers à la proposition de mettre en place des comités locaux du bruit. C'est en agissant en concertation, dans la plus grande proximité, que nous parviendrons à limiter les nuisances et à résoudre les difficultés qui doivent être appréhendées au niveau de l'arrondissement, du quartier, et même de la rue. Ces concertations très locales devront être appuyées par des mesures d'environnement sonore. C'est la raison pour laquelle nous soutenons également les initiatives de déploiement de capteurs et la réalisation de cartographies qui seront destinées à alimenter les travaux de ces comités locaux. Nous nous réjouissons de voir que le budget participatif va offrir également cette possibilité.

Je voudrais terminer mon propos en disant que le bruit ne s'arrête pas aux frontières de Paris. Bien évidemment, ce "Plan Bruit" s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Métropole du Grand Paris. Je suis heureux de voir que les collectivités vont travailler de façon conjointe.

Je terminerai en disant : merci, Dan LERT, merci à l'ensemble des adjointes et adjoints qui ont travaillé sur ce plan, et à toutes les personnes qui y ont contribué dans le cadre de la concertation.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après la prise de conscience progressive mais maintenant réelle de la nocivité de la pollution atmosphérique, vient enfin celle de la prise de conscience de la gravité des nuisances sonores. Elles ont des conséquences graves, notamment en matière sanitaire sur les maladies cardiovasculaires, des conséquences sur le développement des enfants, avec des retards scolaires dus aux troubles du sommeil, des conséquences sur la dégradation de la qualité de vie pour tout un chacun, notamment chez soi ou au travail.

D'ailleurs, le coût annuel des nuisances sonores en France est astronomique : 156 milliards d'euros. Maladie, déconcentration, perte de productivité, stress, les Français et les Françaises subissent de plein fouet l'impact du bruit au quotidien, notamment ceux qui vivent au sein des grandes métropoles ou d'espaces urbains denses. En Ile-de-France, le coût social s'élève à 26 milliards d'euros. A Paris, les études de l'O.M.S. sont sans appel : les habitants perdent en moyenne 8 mois d'espérance de vie. 62 % d'entre eux indiquent être gênés par le bruit à leur domicile.

Concernant le bruit, c'est l'inaction qui coûte le plus cher. Pour la santé de nos concitoyens, d'abord. Et si l'on souhaite utiliser l'argument financier, pour la productivité de nos entreprises aussi, si c'est notre marqueur. Ce sont toujours les classes populaires qui sont les plus exposées au bruit. En France, ce sont celles qui habitent à proximité des voies aériennes, des aéroports, des grands nœuds routiers. Ce sont celles qui habitent là où les terrains sont les moins chers, les loyers les moins élevés, notamment à cause du bruit. Il suffit d'observer la cartographie du bruit routier pour constater l'impact des grandes artères et de la circulation, et de conclure que la réduction de la circulation est un enjeu majeur pour réduire le bruit dans notre ville. Cette réduction de la circulation aura un impact positif pour les habitants des quartiers populaires, les premiers concernés.

Aujourd'hui, il est considéré que le niveau d'exposition au bruit devient préoccupant au-delà de 80 décibels. C'est évidemment un seuil arbitraire, mais réel. Les actifs non diplômés sont les plus exposés à ces niveaux de bruit : en moyenne, 61 % d'entre eux, soit 12 points de plus que la moyenne nationale. Ils travaillent dans l'industrie à 67 %, dans le commerce à 58 % et dans le B.T.P. à 52 %. Donc, comme je le disais, lutter contre le bruit est un combat de classes. C'est lutter pour un environnement de qualité pour toutes et tous, quelle que soit sa classe sociale. C'est lutter pour un cadre de vie agréable, que l'on soit premier de corvée ou classe moyenne, les ultra-riches, eux, s'étant déjà réservés des environnements calmes et verdoyants.

A Paris, nous n'avons pas attendu pour agir. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement a débuté en 2015 et a permis une réduction significative de l'exposition des Parisiens au bruit. La baisse moyenne constatée est de plus de 2 décibels. Effectivement, c'est une échelle logarithmique, donc c'est un facteur entre 2,5 et 3. C'est un début. C'est une trajectoire qui va dans le bon sens et montre que l'action publique volontaire peut réellement transformer notre environnement.

Nous partageons les ambitions du nouveau plan qui nous est proposé, et a pour objectif une nouvelle réduction de 1 à 4 décibels d'ici à 2026. C'est très important. La lutte contre le tapage nocturne, contre le bruit sur les chantiers, contre les bruits de la circulation, ce plan va normalement permettre de réduire de 87 % le nombre de personnes encore exposées à des seuils trop élevés. Mais, évidemment, même si l'on est en dessous du seuil, le bruit peut être gênant.

Nous pensons, cependant, qu'il est nécessaire d'insister sur plusieurs points. Pour réduire la circulation, nous devons investir massivement dans les transports collectifs alternatifs. C'est ce que nous faisons, avec le développement de nouvelles pistes cyclables. C'est ce que nous devons faire avec le développement d'une nouvelle ligne de transport en commun pour remplacer le périphérique. C'est aussi la réduction du fret routier, que nous souhaitons remplacer par le fret ferroviaire en partie sur des tronçons de la Petite ceinture, mais aussi sur le réseau ferroviaire existant, sans oublier, bien sûr, le fret fluvial sur la Seine.

Le second point est celui de l'isolation des logements. 4,8 millions de passoires thermiques existent aujourd'hui en France. Leurs habitants et habitantes subissent souvent une double peine : à la mauvaise isolation thermique, s'ajoute la mauvaise isolation phonique. Ses conséquences sont dramatiques et entraînent tout ce que l'on a dit avant : le stress, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, etc.

De notre côté, nous nous sommes saisis de cette question il y a de nombreuses années. Entre 2014 et 2020, avec Ian BROSSAT, 4.500 logements sociaux ont été rénovés chaque année. Nous devons tenir notre engagement : celui de rénover 40.000 logements sociaux et 100.000 logements privés d'ici à la fin de la mandature. Nous devrons aussi promouvoir tout ce qui permet de réduire les nuisances sonores : les protections antibruit au niveau du périphérique, l'utilisation de revêtements acoustiques, le contrôle des bruits des moteurs.

Bref, nous le constatons, la boîte à outils pour lutter contre le bruit est fournie. La lutte pour un environnement de qualité pour toutes et tous suppose définitivement un investissement massif public pour réguler et transformer l'espace public.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI, pour cinq minutes.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Les Franciliens pointent la pollution sonore comme l'un des inconvénients majeurs de la vie en Ile-de-France. Un sentiment qui n'a eu de cesse d'augmenter ces dernières années. Et pour cause : seuls 42 % des Parisiens et des Parisiennes bénéficient d'un environnement sonore conforme aux recommandations de l'O.M.S. Une problématique dont la Ville de Paris s'est saisie depuis plusieurs années, avec une ambition renouvelée grâce à ce nouveau plan et les actions qui y sont proposées. Car, au-delà de notre confort quotidien, le bruit a différents impacts sur nos vies et notre société.

Impacts de santé publique, tout d'abord. En effet, le seul bruit produit par les transports diminue d'environ 8 mois l'espérance de vie en bonne santé des Parisiennes et des Parisiens. Cela a été dit par de nombreux orateurs et oratrices avant moi. Je pense que si nous citons tous ce chiffre, c'est parce qu'il nous marque particulièrement. A ce bruit des transports, on doit en plus ajouter les bruits générés par les activités professionnelles et économiques, comme les chantiers, les livraisons et autres. Tout cela a un impact sur notre santé : stress, ulcère, risque cardiovasculaire, troubles du sommeil. Autant de répercussions graves.

Mais le bruit a aussi un impact social. De nombreuses études montrent également que le bruit est un facteur qui renforce les inégalités sociales. Car les populations les plus exposées sont aussi généralement les plus défavorisées. Celles et ceux qui n'ont pas le choix d'habiter ailleurs que dans le bruit du fait de leur condition de logement : petit logement ou immeuble collectif mal isolé, à proximité d'infrastructures ou de grands axes routiers, comme le périphérique. Cela a été évoqué tout à l'heure lors du débat sur la transformation du périphérique : plus de 500.000 personnes vivent à proximité et 40 % dans des logements sociaux. De nombreux équipements, comme des écoles, des crèches et des équipements sportifs, sont également implantés à proximité du périphérique.

Or, 90 % des sites testés autour du périphérique subissent un dépassement des valeurs limites européennes en termes de nuisances sonores. C'est le jour, comme la nuit. D'ailleurs, les témoignages sont nombreux pour décrire le quotidien difficile dans cet environnement. Interrogée par "Le Parisien" en avril dernier, Yasmine, depuis son appartement au quinzième étage, porte d'Ivry, au-dessus du périphérique, confirme ne jamais pouvoir aller sur son balcon sans se munir d'un casque antibruit. Sa voisine Aurélie confie avoir de grandes difficultés à trouver le moment opportun pour aérer son logement. Je pense qu'au quotidien, cela doit être assez infernal et assez difficile à subir.

C'est pourquoi le Plan d'amélioration de l'environnement sonore doit pleinement prendre en compte l'enjeu des inégalités sociales sur tout le territoire parisien, pour que les populations les plus précaires ne soient pas encore, demain, les plus impactées par le bruit. Ne l'oublions pas : notre action publique contre la pollution sonore et pour

lutter contre ces causes doit être transverse, en établissant des liens entre les politiques sociales, environnementales et sanitaires, toujours dans l'objectif de permettre à tous et toutes de s'épanouir en vivant et en habitant la ville.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Mélody.

Je donne la parole à Mme Maud LELIÈVRE, pour cinq minutes.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous revenons et délibérons aujourd'hui sur le Plan d'amélioration de l'environnement sonore, qui avait déjà été évoqué en octobre dernier et pour lequel je ne rappellerai pas l'ensemble des considérations. Ce plan présente un ensemble d'actions à effectuer, de mesures à adopter sur les activités et comportements nocturnes des Parisiens, parmi lesquels un certain nombre nous concerne particulièrement en tant qu'élus d'arrondissements : les terrasses annuelles et estivales, pour évoquer les questions de tapage nocturne. Il fait également référence au développement du label "Livraison silencieuse" pour les chantiers et pour les livraisons. On trouve également une charte, etc. Notons également la référence sur la maîtrise des engins de la propreté de Paris.

Pour être élue dans le 9e arrondissement, c'est un sujet que je connais bien et qui fait l'objet de nombreux échanges avec les habitants, et également de nombreuses plaintes. J'aimerais commencer par un exemple concret, et peut-être voir dans quelle mesure les remarques que nous faisons aujourd'hui peuvent être prises en compte, pas simplement pour le compte rendu, mais peut-être pour quelque chose de plus concret.

Dans le cadre de l'approbation de la participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôles automatisés des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement, prévu par la loi LOM - Loi d'Orientation des Mobilités - Mme la Maire du 9e arrondissement, Mme Delphine BÜRKLI, avait, en février 2022, demandé à la directrice de la voirie et des déplacements l'installation d'un troisième dispositif parisien de mesure dans le 9e arrondissement, dans la droite ligne de ceux qui avaient été mis en place rue Cardinet, dans le 17e arrondissement, et rue d'Avron, dans le 20e arrondissement, identifiés comme lieux sites par le CEREMA. Non pas pour en revendiquer absolument un dans le 9e arrondissement, mais parce que cela semblait stratégique au regard du positionnement de l'arrondissement et de la nécessité de faire des évaluations sonores liées aux déplacements des Parisiens.

Nous n'avons reçu aucune réponse à cette demande, ni de la Mairie de Paris, ni de la Direction de la Voirie et des Déplacements. Cela n'a pas été pris en compte. Je crois que c'est un exemple intéressant, représentatif des défauts qui peuvent être portés par ce plan.

Nous avons relevé un certain nombre de contradictions, notamment en ce qui concerne les terrasses éphémères. Depuis 2020, par le truchement des premières terrasses éphémères, la Ville de Paris a créé et multiplié les sources de nuisances sonores, que l'on pouvait comprendre à l'époque dans un contexte économique, mais sans trouver les correctifs nécessaires. Il y a eu, toujours sur la même période, plus de chantiers sur l'espace public, plus de nuisances sonores, apportant également, par-là même, pollution et colère des différents usagers.

Enfin, pour revenir sur la consultation publique, je ne serai pas aussi laudative que l'un de mes collègues précédents. Je sais que la période n'a pas été facile. Pour de nombreuses familles, elle a été une période particulièrement complexe, et il était difficile d'organiser une consultation publique. Mais on ne peut pas se référer simplement à cette consultation publique. Car, malheureusement, nous n'avons que trop peu de retours sur l'ensemble des desiderata des habitants sur cette période.

Peut-être trois choses pour conclure. La première, c'est qu'il serait sans doute nécessaire dans le plan de revenir sur des questions de nuisances également liées à la "Mission Vélo", sur l'évitement des livraisons en double file, sources d'embouteillages et de klaxons. Nous avons, d'une part, ce plan, et d'autre part, la "Mission Vélo", qui augmente parfois ses externalités négatives en faisant des choix qui obligent les déchargements en pleine voie par manque d'espaces réservés, et finalement, multiplie les nuisances sonores que nous pointons aujourd'hui.

Le deuxième sujet est celui du tapage nocturne. Dans notre arrondissement, nous en subissons particulièrement les conséquences, entre Airbnb, les établissements et autres. La concertation ne suffit pas. Bien au contraire, il faudra trouver sans doute d'autres mesures collectives.

Enfin, sur les chantiers, après ce que nous avons subi dans le 9e arrondissement pendant 3 ans, rue de Navarin, il serait bon qu'il y ait bien plus qu'une simple charte, mais également des contrôles lorsque les chantiers dérapent. Il est absolument insupportable pour les gens, notamment ceux qui télétravaillent aujourd'hui et restent chez eux à longueur de journée, mais également élèvent des enfants, de devoir subir ces chantiers.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons à cette étape sur ce plan, mais nous resterons attentifs aux développements et aux propositions qui pourront être faites.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous aviez adopté un projet de plan d'amélioration de l'environnement sonore en octobre 2021. Il s'agit, à ce Conseil, de voter sa version définitive qui tient compte de la consultation des Parisiens.

Je voudrais tout de suite remercier les maires des 6e, 12e, 18e et 19e arrondissements pour l'organisation des 4 réunions publiques, en plus de la plateforme qui était disponible en ligne "idee.paris.fr".

Ce projet de délibération permet de rappeler que le bruit est avant tout un enjeu majeur de santé publique. Dans notre région, le seul bruit lié aux transports routiers engendre une perte de 8 mois d'espérance de vie en bonne santé. Au quotidien, les Parisiens sont exposés à des pollutions sonores qui pèsent sur leur qualité de vie. Vous avez raison, Monsieur AQUA et Madame TONOLLI, nous ne sommes pas égaux face au bruit. Dans certains quartiers, la pollution sonore s'ajoute souvent à d'autres inégalités environnementales, favorisant un effet cocktail encore plus néfaste pour la santé des habitants.

C'est ce constat qui nous a guidés dans la volonté d'établir un plan à 360 degrés, qui va bien au-delà des obligations réglementaires de la Ville. L'objectif est ambitieux. Sur la partie "bruits dans l'environnement", il s'agit d'obtenir une baisse d'en moyenne 2 décibels, soit une baisse de la puissance acoustique de 37 %. Ce qui est possible, puisque c'est le résultat que nous avons obtenu dans le précédent "Plan Bruit".

Le "Plan Bruit" est composé de 34 actions qui se déclinent en 2 parties pour agir sur toutes les sources d'émissions sonores : les bruits des transports, les bruits dits "de voisinage et de comportement", ceux liés aux chantiers, aux terrasses, aux livraisons, aux activités nocturnes, aux engins, notamment ceux de la propreté de la Ville de Paris.

La consultation, vous l'avez dit, a rencontré un franc succès. Elle a permis de soumettre les actions du plan aux Parisiens. Plus de 3.170 Parisiens ont participé. Il y a eu plus de 26.740 votes. Une analyse extrêmement minutieuse de toutes les contributions a été réalisée. Vous en trouverez le détail dans les annexes du projet de délibération. J'en profite pour remercier, pour ce travail extrêmement important, les services de la Direction de la Transition écologique et du Climat.

Ce travail a permis de montrer que les Parisiens partagent l'analyse selon laquelle le bruit routier est la première source de nuisances sonores à Paris. La première proposition qui est ressortie en nombre des votes est l'interdiction des deux-roues motorisés à Paris. Si nous n'allons pas aussi loin dans le plan, il faut bien entendre le ras-le-bol des Parisiens sur cette question. L'expérimentation de 2 radars sonores à Paris et le passage au stationnement payant pour les deux-roues motorisés, avec exonération totale pour les deux-roues électriques, vont dans le sens d'une meilleure régulation attendue par les habitants.

Ce travail a permis également de rappeler la préoccupation d'une partie du public pour le bruit lié aux terrasses. 14 % des contributions portaient sur ce sujet. Sur ce dernier point, je voudrais souligner la montée en charge et l'action résolue de la police municipale, sous la supervision de mon collègue Nicolas NORDMAN, dans la lutte contre ces nuisances sonores. En 2021, 1.347 procès-verbaux ont été dressés à l'encontre de conducteurs de véhicules bruyants, contre 584 procès-verbaux en 2020. Pour les terrasses, ce sont plus de 3.500 verbalisations, sur les 2 premiers mois de la saison 2022, qui ont été effectuées. Nous avons effectué, avec Nicolas NORDMAN, les premiers contrôles sur les chantiers extrêmement bruyants.

Cette consultation nous a conduits à revoir la rédaction de certaines actions pour en préciser le contenu ou préciser leur modalité de suivi, et les renforcer. Nous avons modifié la rédaction de 20 actions sur les 30 initiales. Le plan dispose désormais d'une action spécifique sur le renforcement des contrôles routiers des véhicules bruyants, dévolu à la police municipale, ainsi qu'une action de plaidoirie de la Ville pour obtenir un renforcement des normes d'émissions sonores des deux-roues motorisés. La position constante de la Ville en faveur d'un contrôle technique des deux-roues motorisés, qui a été validé par le Conseil d'Etat, y est notamment rappelée.

Enfin, nous avons ajouté une action nouvelle qui propose aux maires d'arrondissement de créer des comités locaux du bruit. Cette action fait écho aux demandes de nombreuses associations et de nombreux élus d'arrondissements, et va nous permettre d'identifier les problématiques propres à chaque arrondissement et de les suivre localement.

Par rapport à la question du maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, oui, à la sollicitation de la Préfecture de police pour avoir une meilleure régulation des sirènes des pompiers et de la police nationale, évidemment.

Pour répondre aux attentes exprimées par le maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, oui, nous avons avancé sur l'héliport du 15e arrondissement, et vers une limitation des vols sanitaires et une réduction des vols. Je sais que ce n'est pas exactement la position que vous attendiez, mais, en tout cas, on progresse dans cette direction, conformément au Plan Bruit.

Concernant la demande d'un troisième radar sonore dans le 9e arrondissement, cette proposition est enregistrée au procès-verbal de cette séance. Nous regarderons ce que nous pourrons faire pour la généralisation future de ces dispositifs, s'ils montrent leur efficacité et leur pertinence.

Concernant les amendements déposés par le groupe Changer Paris, sur l'électrification des flottes des deux-roues motorisés des plateformes de livraisons, l'amendement de l'Exécutif qui est proposé à votre amendement relie mieux à la stratégie de logistique urbaine qui a été adoptée dans le cadre de notre précédent Conseil. Sous réserve de l'acceptation de cet amendement, nous émettrons un avis favorable sur cette question.

Sur la question de la sensibilisation des publics adolescents au danger du débridage des pots d'échappement des deux-roues, c'est une problématique qui concerne plus des zones à l'extérieur de Paris. Et donc, je vous demanderai de bien vouloir retirer cet amendement au profit de toutes les actions qui sont inscrites au présent Plan Bruit, notamment sur la meilleure régulation des deux-roues motorisés à Paris, qui est un véritable problème de santé publique.

Enfin, concernant votre amendement relatif à l'entretien de la voirie parisienne et ses répercussions sur les nuisances sonores, vous le savez, nous attachons une grande importance, en lien avec les mairies d'arrondissement, à réduire la part des nuisances sonores liées à la voirie et à l'amélioration de la qualité acoustique des revêtements de chaussée. En témoigne ce que nous avons fait sur le périphérique en attendant de poursuivre sa transformation, pour faire écho au débat précédent. Sur cet amendement, il y aura également un avis défavorable de l'Exécutif.

En conclusion, je voudrais simplement dire que ce Plan Bruit finalisé va nous permettre d'engager immédiatement sa mise en œuvre avec tous les acteurs concernés, pour réduire la pollution sonore à Paris et améliorer la qualité de vie de tous les Parisiens. Je vous invite donc à approuver ce projet de délibération pour que nous puissions engager la mise en œuvre de ces mesures importantes.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si j'ai bien compris, Monsieur le Maire, vous avez proposé d'amender oralement l'amendement n° 154 du groupe Changer Paris ?

Vous êtes d'accord avec cette nouvelle mouture ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 154 amendé oralement du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 154 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 155, déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 155 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 156, déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 156 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 26 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DTEC 26).

2022 DTEC 27 - Convention-cadre d'expérimentation pour la récupération de particules de frein sur une benne à ordures ménagères.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 27 : convention-cadre d'expérimentation pour la récupération de particules de frein sur une benne à ordures ménagères.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons parlé aujourd'hui de pollution de l'air, celle issue des pots d'échappement dans nos rues et, plus précisément cet après-midi, autour du périphérique. Or, aujourd'hui, à l'heure des véhicules électriques, de la Z.F.E. et des normes d'émissions, ce n'est plus forcément la pollution issue des pots catalytiques qui est le seul risque pour notre santé et celle de nos enfants. En effet, les émissions de particules fines - hors échappements - sont liées à l'abrasion des freins et constituent une part de plus en plus importante des particules émises par le trafic routier. L'abrasion des freins et les particules fines résultant de cette abrasion représentent plus de 30 % de la source de pollution issue du trafic routier dans notre Région. C'est dans ce cadre que nous soutenons bien évidemment et sans réserve le test de dispositif innovant de la "start-up" Tallano Technologie, visant à filtrer les poussières de freins des bennes à ordures.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue, pour cette courte et efficace intervention.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je crois que chacun sait ici l'engagement de l'Exécutif parisien en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. La lutte contre la pollution de l'air est au cœur de notre action. En 15 ans, les émissions de polluants atmosphériques ont diminué de 50 % pour le dioxyde d'azote et de 46 % pour les particules fines. Néanmoins, on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle. Si la qualité de l'air s'améliore, de nombreux Parisiens sont toujours exposés à des concentrations de dioxyde d'azote supérieures aux recommandations de l'O.M.S. La quasi-totalité l'est à des concentrations en particules fines supérieures, là aussi, aux recommandations de l'O.M.S. Nous continuons nos actions pour réduire à la source ces polluants à travers toutes nos politiques de réduction et d'apaisement du trafic routier, ou nos actions pour réduire le chauffage au bois, qui pèse lourdement sur les émissions de particules fines. L'objectif, c'est bien de respecter les normes fixées par l'O.M.S. d'ici à 2030 sur tout le territoire parisien.

Mais nous sommes également attentifs aux autres sources de pollution. Avec l'électrification croissante du parc automobile, l'usure des pneus et des freins pourrait devenir en 2035 la première source de pollution devant les gaz d'échappement. En la matière, nous agissons aussi avec l'abaissement de la vitesse moyenne de 50 kilomètres heure à 30 kilomètres heure dans Paris. C'est un levier important pour atténuer les phases d'accélération et de freinage, et pour favoriser une conduite plus souple. Des expérimentations pour supprimer des feux tricolores sur certains carrefours sont également en cours. Enfin, la Ville poursuit l'expérimentation du système TAMIC de Tallano Technologie - qui est l'objet de ce projet de délibération - un système qui aspire les particules directement au niveau du frein. Une deuxième phase d'expérimentation de ce dispositif sera conduite sur cette benne à ordures de la Ville de Paris.

Avec cette expérimentation, nous allons renforcer notre connaissance sur cette pollution. Cela permettra notamment de renforcer le plaidoyer de la Ville, que nous conduisons aux côtés d'autres villes européennes, en faveur d'une norme Euro 7 plus ambitieuse. Nous voulons que cette future norme, qui va être décisive pour les futures générations de véhicules, comprenne des seuils d'émissions plus contraignants, y compris pour les particules de freinage.

C'est une étape indispensable pour permettre aux citadins de mieux respirer. Je me réjouis que l'expérimentation que nous allons mener à Paris puisse continuer à renforcer notre plaidoyer sur ce point.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 27).

2022 DVD 68 - Distribution de la chaleur à Paris. - Avenant n° 12 fixant les barèmes de raccordement dans la convention avec la CPCU.

2022 DVD 69 - Réseau de chaleur parisien. - Classement et définition de la zone développement prioritaire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons conjointement le projet de délibération DVD 68 et l'amendement technique n° 158, le projet de délibération DVD 69 et les amendements techniques n° 21 et n° 22.

DVD 68 : distribution de la chaleur à Paris. - Avenant n° 12 fixant les barèmes de raccordement dans la convention avec la C.P.C.U.

DVD 69 : réseau de chaleur parisien. - Classement et définition de la zone développement prioritaire.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a pour objet d'étendre les réseaux de chaleur. C'est une excellente nouvelle pour le Plan Climat de notre ville et son adaptation au changement climatique. En effet, les réseaux de chaleur sont la seule énergie qui permet de répondre aux ambitions du Plan Climat, de répondre aux enjeux climatiques, par rapport à d'autres modes de chaleur comme le gaz ou l'électricité individuelle. Nous devons donc développer les réseaux de chaleur. C'est ce que s'emploie à faire l'Exécutif en nous proposant ce projet de délibération.

On développe les réseaux de chaleur. On a une action qui va avoir pour effet de rendre obligatoire, pour les constructions neuves et pour les rénovations importantes, en fonction du périmètre qui est défini dans ce projet de délibération, le raccordement à ces réseaux. C'est une bonne nouvelle. Je pense qu'il y a peut-être une réflexion à avoir aussi pour tous les bâtiments, les copropriétés, les logements sociaux, les équipements publics et privés qui sont susceptibles d'être éligibles.

Le projet de délibération précédent avait pour objet de réduire considérablement les frais de raccordement. Il y a sans doute un travail de conviction à avoir auprès de l'ensemble des acteurs pour démontrer que la chaleur est quelque chose qui permet de se chauffer, en évitant tous les aléas que l'on connaît sur le prix de l'énergie.

Puis, il y a la question de la façon dont la chaleur est fabriquée. Finalement, il y a un ordre de priorité par rapport au choix des sources de chaleur. En premier, c'est la chaleur fatale, celle que l'on récupère dans les centres de données. Par exemple, dans le centre de données de la Ville de Paris à la Chapelle. C'est une priorité importante.

En deuxième lieu, c'est la géothermie. Je pense qu'il est intéressant de se dire que la C.P.C.U. doit travailler pour alimenter encore plus les réseaux de chaleur avec la géothermie. On a la chance, dans le bassin parisien, d'avoir une nappe chaude - le Dogger - sous nos pieds. Nous devrions être capables de l'exploiter encore plus que ce n'est le cas aujourd'hui, avec un certain nombre d'opérations qui se développent, mais il y a sans doute encore du travail sur cette question.

Troisièmement, ce sont les déchets. C'est là où nous avons sans doute une question à avoir, parce que, d'un côté, on a une politique de réduction des déchets, et de l'autre côté, nous avons le SYCTOM qui fabrique une très grosse usine pour brûler ces déchets et alimenter la C.P.C.U. Evidemment, c'est vertueux de fabriquer de la chaleur avec les déchets. Mais il y a peut-être une réflexion à avoir sur le fait que l'on ne soit pas trop dépendant des déchets pour fabriquer la chaleur, alors que nous sommes dans une politique de réduction des déchets et que, parmi les énergies renouvelables, c'est peut-être celle que l'on devrait voir réduire à l'avenir si l'on veut avoir des consommations plus sobres. Enfin, il y a le gaz et la façon dont il est produit.

Je voulais terminer en disant qu'évidemment, le groupe Ecologiste de Paris soutient naturellement ce projet de délibération, comme celui qui portait sur le nouveau barème, mais il restera attentif sur les conditions d'alimentation du réseau et les conditions de son extension vers de nouveaux sites.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sauver le genre humain, pas seulement la planète, tel est le propos de Lucien Sève. Je le dis régulièrement : social et écologie sont indissociables. D'un côté, la précarité énergétique progresse. Au-delà de cette précarité, les factures énergétiques pèsent lourd, et de plus en plus lourd pour tout le monde. Les hausses répétées de l'énergie font mal. Le mouvement des "Gilets Jaunes", c'était il n'y a pas si longtemps que cela, n'est pas parti de rien. La flambée des prix plus récente, suite à la guerre en Ukraine, vient fragiliser l'ensemble de la population. D'ailleurs, cette flambée révèle - c'est une petite parenthèse, qui est en lien avec la C.P.C.U. - l'aberration de la dérégulation du secteur de l'énergie, parce que voir flamber les tarifs

de l'électricité ou des énergies renouvelables, complètement indépendants du gaz russe, démontre les aberrations de l'absence de régulation de l'énergie. Fermons cette parenthèse.

Par ailleurs, l'urgence d'aujourd'hui est de lutter contre le réchauffement climatique. Cette urgence se fait, elle aussi, chaque jour, plus pressante. Incendies géants, tempêtes, etc., nous en avons parlé. Le pic de chaleur du mois de juin à Paris, la fonte du glacier italien il y a quelques jours, le démontrent à ceux qui pouvaient en douter. La COP 26 a montré l'échec de nos Gouvernements, en particulier du Gouvernement français, sous la dernière mandature d'Emmanuel MACRON.

Il y a donc urgence à agir sur les deux tableaux : l'environnement et le social. L'outil, dont nous disposons avec la C.P.C.U., nous permet d'agir sur ces deux tableaux. Ce réseau permet de produire une énergie renouvelable dans un cadre maîtrisé - en partie, certes - par nos collectivités, avec des coûts intéressants pour les usagers, des coûts qui deviennent de plus en plus compétitifs notamment par rapport au gaz, en respectant - là aussi, vous savez que nous y sommes sensibles - le statut des travailleurs, notamment le statut des I.E.G. pour les salariés. Au final, la chaleur produite par la C.P.C.U. avoisine les 166 grammes de CO2 par kilowattheure, bien inférieure aux 234 grammes du gaz ou, pire, aux 400 grammes du charbon, même si, évidemment, c'est très supérieur aux 4 à 6 grammes du nucléaire. C'est donc une chaleur vertueuse, tant écologiquement que socialement.

Nous soutenons depuis toujours le développement de la C.P.C.U. Nous soutenons la recherche de nouveaux clients, notamment de l'autre côté du périphérique, mais c'est encore un autre débat. Nous soutenons le développement de la production de chaleur en augmentant la part du renouvelable. Notre objectif doit toujours être d'atteindre les 75 % d'EnR en 2030. On en est à 55 % aujourd'hui, avec 45 % - Sylvain vient de le rappeler en creux - qui viennent de l'incinération des déchets par le SYCTOM. Cet objectif des 75 % doit nous conduire à veiller à la part des déchets incinérés, à veiller aux investissements sur les futures unités de production, mais aussi à veiller à la traçabilité des achats de biomasse - ces fameux pellets de bois - de biofuel et de biogaz.

C'est dans ce contexte que s'insère le projet de délibération visant au classement du réseau et au coût de raccordement. Les deux projets de délibération sont en débat en même temps, si j'ai bien compris. Lors des débats de 2021 portant sur la création de la SEMOP - c'était il n'y a même pas un an, je crois - nous avions porté un amendement visant à classer ce réseau. Cet amendement avait été voté lors de nos débats. C'est donc un plaisir de voir que le projet de délibération acte de ce classement aujourd'hui. Ce classement permettra que toute nouvelle installation et tout nouveau changement de système de chauffage aboutissent "a priori" à la connexion à la C.P.C.U., avec bien sûr des clauses suspensives si ce recours devait s'avérer trop coûteux par rapport à d'autres systèmes de chauffage, et avec un seuil de puissance.

Ce classement permettra certainement d'élargir le nombre d'usagers du réseau. C'est très important si l'on veut affermir le modèle économique de ce réseau. Ce classement permettra de développer l'outil industriel, avec des gains pour les futurs usagers, avec un coût qui doit être maîtrisé, avec un bémol cependant par rapport à la volonté du SYCTOM d'augmenter ses tarifs, et permettra aussi de lutter contre le réchauffement climatique. On gagne sur les deux tableaux.

Nous nous permettons de pousser la logique en proposant de diminuer les seuils pour le raccordement. Nous proposons de les abaisser à 75 kilowatts au lieu des 100 kilowattheures par un amendement au projet de délibération, et de préciser que l'ensemble des surfaces cadastrales de plus de 50 % de l'emprise bâtie existante ou prévue pourrait être concerné par ce classement. Si j'ai bien compris, ces propositions ne vous intéressent pas en l'état. Néanmoins, nous prenons acte de ces propositions pour l'avenir et nous pensons qu'il sera intéressant d'y revenir. Vous l'aurez compris, notre état d'esprit, nos propositions visent à renforcer l'outil industriel. Nous saluons donc la démarche.

Par ailleurs - c'était aussi une demande que nous formulions depuis de nombreuses années - les coûts de raccordement au réseau étaient souvent prohibitifs et empêchaient "de facto" le développement du réseau sur des copropriétés moyennes. Grâce à la subvention de l'ADEME et à la contribution de la Région Ile-de-France, grâce aussi en partie à la mutualisation des coûts, nous allons pouvoir baisser massivement les coûts de raccordement. Les chiffres sont notables, donc je me permets de les citer, puisque nous allons pouvoir diviser par 12 - c'est quand même assez rare que l'on divise un prix par 12 - pour les raccordements simples et par 20 pour les plus longs.

A titre d'exemple, qui est pris dans le projet de délibération, une copropriété de 100 logements ne payera plus que 7.000 euros un raccordement simple, contre 14.000 avant. Là, on est juste sur un facteur 2. Non, pardon, 14.000 avec extension, contre 86.000. Donc, là, on est à facteur 12, effectivement, dans le cadre du contrat actuel, et 252.000 avec extension. La différence est colossale et permettra probablement à de très nombreuses copropriétés, demain, d'envisager sérieusement le raccordement à la C.P.C.U.

Nous aurons toujours une vigilance sur d'autres demandes. Je me permets de les reformuler ici, puisque vous savez que nous sommes constants sur un certain nombre de sujets. Le statut des travailleurs est toujours important pour nous. Le conseil des territoires, afin d'associer les communes concernées au développement de l'outil industriel, ce sont deux amendements que nous avions formulés, sur lesquels nous aimerions toujours avoir des garanties.

Pour conclure, je dirais que les deux projets de délibération, classement et abaissement du coût de raccordement, vont dans le sens que nous souhaitons, qui va certainement contribuer au développement de l'outil industriel, et donc, au développement du réseau de chaleur. Ils permettent de favoriser bien concrètement une transition écologique, socialement utile, respectant les salariés. Nous espérons pour l'avenir. Nous ne pouvons donc que voter et saluer ces projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Véronique BALDINI, pour cinq minutes.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette intervention porte sur les projets de délibération DVD 69 et 68.

Nous avons là une étape importante dans la vie du réseau de chaleur parisien. Importante, mais contrainte par la loi Energie Climat de 2019, qui vous oblige à définir cette zone de développement prioritaire dans laquelle le raccordement des bâtiments au réseau devient ainsi quasiment automatique. Cette obligation met en lumière certaines contradictions dans votre gestion, dans la gestion de ce réseau de chaleur, que notre groupe a déjà eu l'occasion de pointer du doigt dans cette Assemblée.

D'un point de vue économique déjà. Depuis longtemps, le coût d'un raccordement est important, voire excessif et dissuasif. C'est clairement avoué dans l'exposé des motifs. Avec ces obligations, la refonte du barème de raccordement permet surtout d'éviter une charge trop importante aux particuliers liés à cette nouvelle contrainte. Faire en sorte que le prix du raccordement et du consommable ne pèse pas trop sur le budget des Parisiens est ainsi un enjeu essentiel. Mais, qu'adviendra-t-il si les subventions de l'ADEME et de la Région baissent ou disparaissent ? Est-ce que les coûts du raccordement et du chauffage urbain resteront contrôlés ?

Quand vous présentez ce réseau comme un levier majeur à la volatilité des prix de l'énergie liés au contexte géopolitique en Ukraine, il convient de ne pas se rater. Je n'ose imaginer que le modèle économique du réseau ne dépend pas uniquement de ces mannes et que les économies d'échelle dues aux nouveaux raccordements seront correctement prévues. C'est indispensable.

Ce point précis met en lumière une erreur importante : le non-raccordement automatique des logements neufs depuis plusieurs années. Cela aurait dû être fait et les partenariats actuels anticipés, afin de limiter les coûts qui pèseront dans les mois et années à venir avec ces nouveaux travaux sur des constructions pourtant récentes, là où des bâtisses plus anciennes doivent aussi bénéficier de cet effort. "Quid" des constructions qui ne sont pas dans la Z.D.P. ? Devront-elles être rattrapées, elles aussi, plus tard ?

Cette incitation est d'autant plus importante que, la réglementation environnementale 2020 prescrivant d'interdire tout type de gaz, l'alternative principale reste le chauffage électrique. Ces modèles de chauffage électrique, dits "grille-pain", sont à la fois onéreux et alourdissent les besoins en électricité de la ville, dont on sait le système extrêmement saturé. D'ailleurs, pour les bâtiments de logements sociaux, qui dépendent la plupart du temps de la Ville, la question est aussi importante. Quelle stratégie proposez-vous, alors que vous souhaitez multiplier leur construction ? Il s'agirait là de montrer l'exemple, surtout vis-à-vis du réseau électrique. J'ajoute que, très souvent, des candidats locataires refusent un logement social parce qu'il est chauffé à l'électricité. C'est vraiment un point extrêmement important sur lequel nous voulons que vous réfléchissiez.

Les élus du groupe Changer Paris le répètent souvent : votre stratégie, matérialisée par le schéma directeur régulièrement cité, est hors sol. Elle se heurte, comme toutes ces interrogations le prouvent, aux réglementations nationales. Certains de vos objectifs, comme la part d'énergies renouvelables dans le "mix" de chauffage urbain, deviennent obsolètes du fait de la prescription sur le gaz dans la R.E. 2020, que j'ai déjà citée. La meilleure politique verte est celle qui se soucie tout autant de la planète que de ses habitants, qui intègre tout autant les possibilités techniques que les enjeux économiques et tarifaires. Il est dommage que des réglementations globales doivent venir corriger le tir et servir de tuteur à une politique qui navigue à vue dans ce domaine, comme nous pouvons facilement le voir aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Quel pessimisme, Madame BALDINI.

Ces deux projets de délibération sont vraiment très structurants et très importants, les DVD 68 et 69. D'abord, je voudrais commencer par remercier Frédéric RAVAUT, qui dirige la section de la DVD qui travaille sur ce réseau. C'est grâce à lui que l'on a ces deux projets de délibération très importants.

Justement, par rapport au débat que l'on a eu ce matin sur la question du personnel, on a demandé deux postes à la DVD. C'est notamment pour mettre en application ces deux projets de délibération, parce que le problème n'est pas tellement : est-ce que la Ville de Paris va mettre en application ces délibérations, mais : est-ce

que la C.P.C.U. aujourd'hui, puisque c'est une concession au privé, va mettre en application ce qui est dans le projet de délibération ? Le rôle de la Ville n'est pas de mettre en œuvre, mais de suivre la mise en œuvre. Ce qui n'est pas du tout la même chose. Je préfère commencer par dire cela.

Pareil sur la question de l'ADEME. Je rappelle un peu ce qui s'est passé. C'est parce que l'on a voté le réseau de chaleur il n'y a pas très longtemps, que l'on peut maintenant bénéficier de l'ADEME. C'est presque systématique. On a perdu des subventions pendant 10 ans parce que l'on n'avait pas ce réseau de chaleur. Grâce au réseau de chaleur, on peut maintenant bénéficier de 11,7 millions d'euros de subventions par l'ADEME, ce qui est très important.

Je vais commencer par le barème de raccordement, qui nous permet de baisser le coût pour rendre le réseau de chaleur concurrentiel par rapport aux autres. Ce qui n'est pas dit, c'est que les deux autres réseaux - le réseau électrique et le réseau du gaz - bénéficient de zéro coût de raccordement. C'est donc un handicap très important pour le réseau de chaleur qui, autrefois, permettait d'avoir tout à la charge des copropriétés ou des bailleurs. Je vais reprendre les chiffres que mon voisin a rappelés. Sur les moins de 60 mètres, on passe de 86.000 euros à 7.000 euros de frais. C'est quand même très intéressant, comme réduction. Un facteur 12. L'autre, c'est facteur 18, j'ai fait le calcul : on passe de 252.000 euros à 14.000 euros. Déjà, cela permet de réduire les coûts fixes au départ, et après, cela permet de gagner pas mal de choses.

L'autre élément important par rapport à cela, c'est que l'on va bénéficier de ces branchements qui vont être des biens en retour, et donc, on va passer de concession en concession, donc on aura aussi tout cela. C'était estimé à 5 millions euros par rapport à cela. L'autre élément qu'il faut ajouter, c'est que cela n'a aucun impact sur le prix de la chaleur vendue, puisque ce sont des coûts variables qui sont déterminés par ailleurs.

Le deuxième projet de délibération est aussi très important, parce qu'il permet d'étendre ce réseau et parce que l'on va bénéficier de ce que l'on appelle un "SPIC" - un Service Public Industriel et Commercial - notamment parce que l'on a 50 % d'EnR. Pareil, ce que la loi oblige, Madame BALDINI, c'est qu'il y a obligation à étudier le raccordement de chaleur. Ce n'est pas la Ville, c'est la loi qui l'impose. C'est sur ce point que je vais un peu insister : sur la question des exceptions. En fait, le problème, ce n'est pas tellement ce qui est obligatoire. C'est obligatoire pour tout bâtiment neuf et tout bâtiment existant où la puissance demandée est à plus de 30 kilowattheures.

Cela pose aussi la question : pourquoi a-t-on besoin de réseau de chaleur ? C'est notamment pour la climatisation quand il va faire chaud. Cela pose la question, qui était déjà en discussion dans les services, que peut-être, à un moment, il faudra fusionner le réseau de chaleur et le réseau de froid, parce que, selon la période, on a besoin de l'un ou de l'autre. Dans chacun, il y a une consommation énergétique.

La question qui nous pose un problème, c'est sur les exceptions. C'est sur ce point qu'il faut imposer à la C.P.C.U. actuelle de faire le travail de mettre en réseau. Notamment, il y a des incompatibilités. Il y a la question des caractéristiques techniques qui sont incompatibles avec celles offertes par le réseau de chaleur. Il y a aussi la question des délais. Si le bâtiment est très loin du réseau, cela coûte très cher et prend beaucoup de temps, donc ce n'est pas mis en œuvre. C'est pourquoi aujourd'hui il y a beaucoup d'immeubles qui ne sont pas du tout concernés : parce que c'est trop loin.

L'autre élément, et c'est là où cela pose le plus de débat, c'est la notion de disproportion manifeste du coût de raccordement et d'utilisation du réseau de chaleur. En fait, il y a obligation de faire une comparaison des différents coûts complets des différentes méthodes. Sur ce point, il y a un facteur très important, qui est : sur quelle durée calcule-t-on le coût complet ? Normalement, aujourd'hui, le réseau de chaleur est le plus compétitif à court terme, mais il va être le plus compétitif aussi sur les 30 ans à venir. Parce que le réseau de chaleur est la seule énergie produite localement, alors que le gaz est produit à l'extérieur.

A partir du moment où l'on inclut une augmentation du prix du mètre cube de gaz, ce sera toujours beaucoup plus coûteux, ou les centrales thermiques qui produisent l'électricité, c'est beaucoup plus coûteux. Dans ce cas, le réseau de chaleur est forcément toujours plus compétitif. Les 10 dernières années, le réseau de chaleur n'était pas compétitif à cause des coûts fixes de départ. En coûts variables, il est beaucoup plus compétitif. C'est sur ce point qu'il va falloir que la C.P.C.U. fasse ce travail. Comme, en plus, on est dans une situation de renouvellement du contrat à partir de 2024 et qu'Engie, qui a aujourd'hui la concession, n'est pas sûr d'être renouvelé, il va falloir faire pression sur Engie pour faire ce travail. Sinon, on va accumuler du retard. Par rapport à nos objectifs climatiques, on risque d'être très en retard par rapport à cela. Ce qui est intéressant également dans ce qui nous est indiqué, c'est que les objectifs vont être de 100 bâtiments par an et que cela va nous permettre de gagner du temps.

Je vais terminer sur un dernier élément sur la question et répondre un peu à mon voisin. En fait, la chaleur, il y a plusieurs origines, et donc, une partie est faite avec du charbon. Cela veut dire que la moyenne que tu as indiquée est une moyenne qui fait selon les types de production de chaleur et que, nous, il faut vraiment réduire…

Ce sont deux projets de délibération qui ont été...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Il est inscrit sur les deux projets de délibération.

M. Jérôme GLEIZES. - Il y a eu deux projets de délibération. C'est pour cela que j'ai un peu plus de cinq minutes, Monsieur GRANIER. Ce n'est peut-être pas intéressant, ce que je raconte, mais c'est un autre sujet.

Je termine sur la question d'un problème que l'on a : c'est la chaleur qui est issue du SYCTOM. Il y a une proposition de la part du SYCTOM d'augmenter de 25 % le coût de la chaleur vendue à la C.P.C.U. Dans ce cas, cela ne rendrait pas compétitif le réseau de chaleur. C'est problématique. Le SYCTOM est aussi un SPIC, dont j'ai parlé tout à l'heure, mais c'est un SPIC très particulier puisqu'il est dans la situation de monopsone, c'est-à-dire que la seule structure qui achète la chaleur, c'est la C.P.C.U. Il faudrait que les autorités concurrentielles agissent et fassent en sorte que ce ne soit pas la C.P.C.U. qui subventionne les investissements du SYCTOM en augmentation du prix du SYCTOM. Tout cela est totalement anticoncurrentiel et pas normal. Il y a un suivi très important parce qu'il faut que la C.P.C.U., donc le réseau de chaleur, soit prioritaire pour arriver à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Merci de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Vous n'avez utilisé que sept minutes.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ces deux projets de délibération, qui concernent le classement du réseau et le nouveau barème de raccordement au réseau de chaleur urbain, sont particulièrement importants, car ils s'inscrivent dans un contexte de crise énergétique et de flambée des prix de l'énergie. Ce contexte, vous le connaissez, c'est celui d'une crise énergétique mondiale, décuplée par la guerre en Ukraine, qui va avoir des effets durables chez nous. C'est déjà le cas à la Ville avec l'envolée des dépenses liées aux achats d'énergie. C'est aussi le cas pour tous les Parisiens, à commencer par les plus fragiles qui voient leurs factures augmenter très fortement.

Notre devoir en tant qu'élus, c'est d'anticiper autant que possible les effets de cette crise pour assurer notre approvisionnement énergétique et protéger les plus fragiles. C'est ce que nous faisons avec les différents marchés d'achat d'énergie, mais aussi dans le cadre du Plan de lutte contre la précarité énergétique, sur lequel nous travaillons. Cela passe également en grande partie par des efforts accrus en matière de sobriété énergétique, et la mobilisation de tous les acteurs parisiens pour qu'ils s'engagent à réduire leur consommation d'énergie sur le territoire.

Face à la crise, les réseaux locaux d'énergie comme les réseaux de chaleur qui ne dépendent pas ou peu d'importations et fonctionnent majoritairement avec des énergies renouvelables ou de récupération, deviennent d'autant plus stratégiques. La chaleur renouvelable locale, ainsi que cela a été souligné notamment par Jérôme GLEIZES, est une énergie stratégique. Ce regain d'intérêt s'est traduit récemment par l'augmentation du fonds chaleur, dispensé par l'ADEME, et les encouragements nationaux répétés à augmenter les raccordements.

Le réseau de chaleur urbain parisien, qui était déjà au cœur de notre stratégie de transition énergétique, le devient d'autant plus qu'il contribue à réduire notre dépendance aux énergies fossiles, dont les prix ne cessent d'augmenter, et permet d'accéder à cette chaleur renouvelable. L'enjeu de son verdissement est plus que jamais essentiel. Nous rappelons que les ambitions du schéma directeur du R.C.U. sont de 75 % d'énergies renouvelables à horizon 2030 et 100 % en 2050. Nous sommes actuellement à 52 % d'énergies renouvelables dans la consommation de ce réseau.

La chaleur qui alimente le réseau de chaleur est en passe de devenir une énergie réellement compétitive en comparaison du gaz. Dans ce contexte, les projets de délibération barème de raccordement puis classement du réseau, dont nous parlons aujourd'hui, vont contribuer à renforcer l'attractivité de la chaleur et permettront de dynamiser les raccordements, de développer le réseau, que ce soient pour les logements privés, les copropriétés, les logements sociaux mais aussi les équipements publics parisiens.

Jusqu'à présent, l'un des principaux freins au développement du réseau de chaleur était les coûts de raccordement dissuasifs. Cela a été dit. Aucun barème n'existait auparavant. La facturation se faisait sur devis, ce qui n'était ni transparent, ni prévisible, et très cher. Nous avons donc négocié pendant de longs mois avec la C.P.C.U. un avenant au contrat de concession, permettant de définir un barème, dont les caractéristiques principales sont les suivantes : des tarifs fortement réduits - le barème divise environ par 12 le coût d'un raccordement simple et par environ 20 en cas d'extension à plus de 60 mètres -, un barème transparent qui offre de la visibilité aux demandeurs de raccordement, et une égalité de traitement des usagers.

Le barème de raccordement est essentiel, car il apporte au réseau de chaleur parisien une nouvelle compétitivité, avec des conditions lisibles et objectives pour tous les usagers. Il s'articule pleinement avec les objectifs du Schéma directeur de la chaleur, qui a été adopté au Conseil de Paris d'octobre 2021, et avec le second projet de délibération relatif au classement du réseau.

Concernant le schéma directeur, je rappelle qu'il est parfaitement compatible avec la nouvelle réglementation R.E. 2020, pour répondre à Mme BALDINI.

Je l'ai dit tout à l'heure : la crise énergétique mondiale que nous connaissons doit nous inciter à agir dès à présent et à développer les énergies renouvelables et locales, tout en favorisant l'économie circulaire. Le réseau de

chaleur est une infrastructure énergétique essentielle, qui répond pleinement à ces enjeux et possède un potentiel de développement très important.

Le classement du réseau de chaleur, que nous soumettons à votre approbation aujourd'hui, est issu de la loi Energie Climat de 2019. Ce classement va rendre obligatoire le raccordement au réseau pour les bâtiments neufs et pour ceux faisant l'objet d'une réhabilitation lourde. Sur le principe, c'est une mesure très positive et alignée avec nos objectifs pour le développement du réseau. Pour autant, nous avons veillé à ce que l'application de ce classement ne provoque pas de situation où l'obligation ferait peser des coûts trop élevés sur les copropriétés ou les bailleurs, notamment sociaux, de la Ville.

Ainsi, le classement ne sera effectif que dans une zone dite "de développement prioritaire" par rapport au réseau existant. Deux critères ont présidé à sa définition pour Paris.

Un critère de distance. L'ensemble des parcelles cadastrales dont plus de 50 % de la surface sont situés à moins de 60 mètres du réseau de chaleur existant. Sur ce sujet, concernant l'amendement proposé par le groupe Communiste et Citoyen sur l'ajout d'une notion d'emprise prévue d'être bâtie, j'émettrai un avis défavorable, car cette proposition risquerait d'être source d'écarts d'interprétation et d'introduire des biais dans l'instruction des raccordements au R.C.U.

Un critère de puissance, également, qui correspond au seuil de 100 kilowatts de l'installation de chauffage - la puissance de la chaufferie - à partir duquel le classement s'applique. Là aussi, l'avis sur l'amendement du groupe Communiste et Citoyen, qui propose d'abaisser ce seuil de puissance à 75 kilowatts, est défavorable, car il conduirait à obliger de plus petites copropriétés ou bailleurs à se raccorder au réseau de chaleur, et ferait peser sur eux un coût exorbitant, ce qui pourrait peser trop fortement sur leur modèle économique. D'ailleurs, c'est un point d'alerte qui a été soulevé par les associations de locataires, notamment la C.L.C.V. que nous avons interrogée.

Des dérogations seront possibles. L'obligation de raccordement ne s'appliquera pas : si l'installation de chauffage existante est incompatible avec un réseau de chaleur, par exemple, le chauffage électrique. Si les délais de travaux de raccordement sont incompatibles pour permettre de satisfaire les besoins de chauffage par l'installation du bâtiment. S'il y a une solution alternative avec un taux d'énergies renouvelables supérieur à celui du réseau de chaleur urbain. S'il y a une disproportion manifeste du coût : c'est lorsque le coût complet de la solution réseau de chaleur est supérieur d'au moins 10 % au coût complet de la solution alternative de chauffage.

L'application de ce classement selon ces conditions nous permettra de raccorder au réseau de chaleur environ 100 bâtiments par an : 35 bâtiments neufs et 65 bâtiments existants. Soit un doublement du rythme de raccordement actuel, conformément aux objectifs fixés dans le schéma directeur que nous avons adopté l'année dernière.

Ces deux dispositifs ont été présentés aux maires d'arrondissement le 7 juin dernier. Le classement a fait l'objet d'un avis favorable de la C.C.S.P.L. le 17 juin.

Je signale, enfin, un amendement technique qui vise à préciser la liste d'opérations d'aménagements concernés par la zone de développement prioritaire.

Pour conclure, je dirai que le classement du réseau de chaleur et le nouveau barème de raccordement sont essentiels pour l'avenir et le développement de cette infrastructure, car ils permettent d'apporter des perspectives claires pour le développement de ce réseau. Les spécifications de la zone de développement prioritaire permettent d'adapter les conditions du classement du réseau de chaleur aux spécificités de notre territoire, en ciblant les meilleurs potentiels de développement.

Pour conclure, je vous invite définitivement à adopter ces deux projets de délibération, qui sont structurants, stratégiques - ainsi que l'a dit Jérôme GLEIZES - et essentiels pour l'accélération de la transition énergétique du territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 158 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 158 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 68 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DVD 68).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 21 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 21 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 22 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DVD 69).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'une politique de santé environnementale face aux épisodes de canicule.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 23 a été retiré de l'ordre du jour.

2022 DEVE 37 - Adhésion (1.250 euros) à deux structures œuvrant dans le domaine de la biodiversité et du bien-être animal, "F.R.B." et "F.E.A.".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 37 : adhésion pour 1.250 euros à 2 structures œuvrant dans le domaine de la biodiversité et du bien-être animal, "F.R.B." et "F.E.A.".

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour 5 minutes.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons ici un projet de délibération nous demandant de voter pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "France Energie Animale". Son objet est de faire la promotion et le développement de l'énergie animale à l'échelle nationale. Qu'est-ce que l'énergie animale ? C'est l'exploitation de la force animale. L'association porte l'idée d'une démarche qualité pour l'obtention d'un label garantissant notamment, nous dit-on, le bien-être animal des équidés dits "de travail". L'association porte l'idée d'une démarche. C'est inscrit dans le projet de délibération. Je cite : "La stratégie "Animal en ville", adoptée en Conseil de Paris en novembre 2018, prévoit de promouvoir le respect et le bien-être des animaux en s'appuyant sur plusieurs outils : des démarches de labellisation, des ateliers de sensibilisation et des échanges avec le milieu associatif de la cause animale. Ainsi, l'adhésion à la "France Energie Animale" s'intègre totalement dans cet objectif."

Mais ici, l'association "France Energie Animale" n'est pas une association de cause animale. De même, on ne peut pas dire qu'exploiter les animaux à travers des travaux agricoles est du bien-être animal. En tout cas, ce n'est pas ma vision des choses. Aussi, les animaux exploités sont ensuite cédés à des associations pour leur retraite, ce qui est en soi une bonne chose. Cela leur évite l'abattoir. C'est plutôt une bonne nouvelle. Mais qu'en est-il de la prise en charge des animaux qu'il faut continuer à nourrir et à entretenir ? Au lieu d'adhérer à l'association "France Energie Animale", nous devrions voter pour une prise en charge de la retraite des chevaux de la Ville de Paris. Que ces 750 euros aillent plutôt pour les entretenir et les nourrir. C'est justement dans le cadre de la stratégie "Animal en ville" que nous ne devrions pas voter pour cette adhésion.

Pour ces raisons, je voterai à titre personnel contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour cinq minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que je vais plutôt m'abstenir de prendre la parole.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, qui comporte en fait deux volets puisqu'il y a l'adhésion et un soutien à la "Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité" et l'adhésion à l'association "France Energie Animale", je me permettrai, si vous le voulez bien, de m'arrêter deux secondes sur la première association, la "Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité", qui a pour mission de valoriser notamment le développement, le soutien et l'animation des activités de recherche sur la biodiversité et leur valorisation, avec des collectivités qui ont un rôle fondamental dans la mise en œuvre de politiques efficaces de reconquête et de protection de la biodiversité. C'est pour partager nos connaissances, mais aussi pour faire un travail de co-construction avec cette structure, que nous pourrons ensemble lutter efficacement pour la protection de la biodiversité.

En ce qui concerne la deuxième association, l'association "France Energie Animale", cette adhésion permettra à la Ville de bénéficier d'un appui et d'une veille technique qui est relative à l'éducation et au bien-être des chevaux de trait. Je rappelle que nous avons 4 chevaux de trait à Paris, et bientôt 3, puisque lorsqu'ils partent à la retraite, ils vont, comme cela a été indiqué, dans des structures qui leur permettent de terminer paisiblement leur vie.

Cette adhésion nous ouvre surtout la possibilité, que nous allons d'ailleurs solliciter, d'obtenir un label national "Energie animale, cheval territorial", qui permettra non seulement de faire reconnaître les bonnes pratiques de la Ville en la matière, mais également de continuer à les améliorer. Cette adhésion s'inscrit dans la logique des actions de la stratégie "Animal en ville", que nous avons adoptée en 2018, qui prévoient de promouvoir le respect et le bien-être des animaux en s'appuyant notamment sur des démarches de labellisation.

Je rappelle qu'à Paris, nous utilisons quelques chevaux de trait. Quatre, comme je l'évoquais à l'instant. Leur nombre en France est plutôt en diminution. Pour ce qui est de Paris, ils interviennent depuis 1998 pour des travaux de débardage dans le bois de Vincennes. Ils sont encadrés par une équipe de meneurs, qui sont dûment formés. Ils assurent différentes missions d'entretien dans tout le bois. Plus ponctuellement, ils interviennent en renfort des équipes locales sur des sites peu accessibles, à différents endroits de Paris.

Je rappelle que les chevaux du bois ne travaillent jamais plus de 4 heures sans pause, du lundi au vendredi. Ils se reposent en fin de semaine auprès de la Ferme de Paris. Je vous invite à aller voir ces travaux de débardage. Je l'ai fait l'hiver dernier avec des équipes de la mairie du 12e arrondissement. Je peux dire que cette activité s'inscrit parfaitement dans le cadre du bien-être animal que nous souhaitons à Paris. Je peux même affirmer que nous pouvons être fiers de cet atelier de chevaux de trait, que nous animons dans une logique de valorisation d'une relation harmonieuse entre les humains et les chevaux.

Cet usage reste modeste. Je rappelle qu'il ne s'agit que de quelques chevaux à Paris. Il permet de préserver la qualité écologique des milieux naturels sensibles, en l'occurrence le bois, et ce, sans porter une atteinte significative aux ressources naturelles nationales. Cela permet d'éviter des engins mécanisés qui seraient polluants. Voilà ce que je peux vous dire.

L'adhésion à "France Energie Animale" va nous permettre aussi de faire valoir le travail que nous faisons à Paris en faveur du bien-être animal et du bien-être des chevaux concernés. Je peux vous dire qu'ils sont très bien encadrés et accompagnés dans leurs travaux quotidiens par une équipe d'ingénieurs et de travailleurs sylvicoles, et ils sont dans une relation, comme je le disais, tout à fait harmonieuse. L'adhésion à "France Energie Animale" permettra justement de valoriser le travail que fait Paris et de s'inscrire dans un objectif de labellisation à l'échelle nationale.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

A la demande du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, nous allons procéder à un vote dissocié pour ces deux associations.

Je mets aux voix, à main levée, les articles 1 et 2 qui concernent la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, les articles 3 et 4 concernant l'association "France Energie Animale".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DEVE 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 37).

Je vous remercie.

2022 DEVE 39 - Convention pour la réalisation et le financement des travaux de réfection et d'entretien pendant un an des jardinières situées allée Claude-Levi-Strauss au droit du lot T6C (13e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 39 et l'amendement technique n° 149 : convention pour la réalisation et le financement des travaux de réfection et d'entretien pendant un an des jardinières situées allée Claude-Lévi-Strauss, au droit du lot T6C, dans le 13e arrondissement.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est simplement un amendement technique, Monsieur le Maire, donc il se suffit à lui-même.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Voilà, c'est rapide.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 149 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 149 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 39 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DEVE 39).

2022 DEVE 45 - Adhésion (4.215 euros) à l'association "Union internationale pour la conservation de la nature" (U.I.C.N.) œuvrant dans le domaine de la biodiversité.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 45 : adhésion pour 4.215 euros à l'association "Union internationale pour la conservation de la nature", U.I.C.N., œuvrant dans le domaine de la biodiversité.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous propose de voter une adhésion à une structure connue dans le domaine de la biodiversité : l'Union internationale pour la conservation de la nature. La création de cette organisation après la Seconde Guerre mondiale est intimement liée à l'UNESCO.

(Inaudible).

Je vais changer de micro, comme j'ai cinq minutes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Ouvrez à côté. Sinon, on vous apporte un micro.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Vous m'entendez ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Je vais reprendre rapidement. Ce n'est pas très, très long.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose de voter une adhésion à une structure unanimement reconnue dans le domaine de la biodiversité : l'Union internationale pour la conservation de la nature.

(Inaudible).

Vous en avez après moi ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Non, non, rassurez-vous.

Vous recommencez. La troisième sera la bonne, et l'on vous donne un autre micro. Je suis sûr qu'il va marcher, celui-là.

On va changer le système cet été, rassurez-vous.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - C'est bon ? Donc, je recommence.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose de voter une adhésion à une structure unanimement reconnue dans le domaine de la biodiversité : l'Union internationale pour la conservation de la nature. La création de cette organisation après la Seconde Guerre mondiale est intimement liée à l'UNESCO et se caractérise par la rigueur scientifique de son travail, loin des dogmatismes qui peuvent polluer la manière d'appréhender les enjeux liés à l'environnement et à la biodiversité. Depuis 1964, elle procède à un inventaire mondial et complet de l'état de conservation globale des espèces végétales et animales. Cette liste, et ses différentes catégories qui font aujourd'hui référence, permet d'étudier la situation de centaines d'espèces chaque année, pour en recenser aujourd'hui 142.577, dont 40.084 sont considérées comme menacées dans le monde.

L'importance de ce travail avait motivé notre groupe à demander en octobre dernier, par la voix de ma collègue Marie TOUBIANA, le lancement d'opérations de sensibilisation sur les espèces animales menacées ou en voie de disparition à Paris. Nous proposions alors qu'une exposition soit organisée sur le sujet dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville, ainsi que des actions de sensibilisation pour les enfants des écoles. Ce vœu avait été voté à l'unanimité. Parmi les nombreuses actions de l'Union internationale pour la conservation de la nature, la sensibilisation de toutes les générations fait partie des plus importantes.

D'ailleurs, c'est dans cet esprit que cet organisme organise chaque année au mois de mai la Fête de la nature, qui rassemble de nombreux acteurs du monde de la biodiversité pendant quelques jours, et propose ainsi des manifestations gratuites pour tous les publics.

Je voudrais également citer le Muséum national d'histoire naturelle qui, par le travail de ses équipes de passionnés, contribue activement à la sensibilisation des enfants parisiens à la cause animale. Nous avons pu le voir encore récemment avec certains collègues de notre groupe Changer Paris ou avec certains groupes scolaires. La visite de lieux, tels que la Ménagerie, le zoo de Vincennes ou encore l'Aquarium de Paris, passionne petits et grands et fabrique les vocations des scientifiques et vétérinaires de demain. Ces vocations très importantes seront à coup sûr utiles, tant pour notre Ville que pour des organismes comme l'Union internationale pour la conservation de la nature ou le Muséum national d'histoire naturelle, dont la compétence et la passion des équipes sont les moteurs de l'action à laquelle nous pouvons rendre hommage aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Et encore désolé pour ce petit problème technique.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour cinq minutes.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération qui nous est proposé au vote est donc l'adhésion à l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet de délibération recueille, vous vous en doutez, toute l'adhésion du groupe Ecologiste de Paris. L'Union internationale pour la conservation de la nature joue un rôle important d'aiguilleur de décisions, de partage d'informations, d'expertise en matière de biodiversité. Elle produit de nombreux rapports - comme cela vient d'être dit - dont la liste rouge des espèces menacées.

A l'heure où de nombreuses études montrent le déclin de la biodiversité dans le monde, allant jusqu'à qualifier la période que nous vivons de "sixième extinction des espèces" - la précédente, je le rappelle, c'est l'extinction des dinosaures qui remonte à 65 millions d'années - il va sans dire que la conservation de la nature et de la biodiversité est, avec le réchauffement climatique, l'un des plus grands enjeux que nous avons à affronter.

Rappelons trois éléments majeurs. Le premier, c'est que sur une échelle de 50 ans, qui est une échelle à notre génération, plus de la moitié des espèces…

(Inaudible).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le système est en fin de vie, mais il va bientôt être remplacé.

Mme Antoinette GUHL. - Mais je le dirai quand même.

Je disais que : rappelons que sur une échelle de 50 ans, qui est notre échelle de temps, l'échelle d'une génération, nous avons perdu plus de la moitié des espèces de vertébrés sur la planète. 60 % des espèces de vertébrés sur la planète. La France est également particulièrement concernée par les espèces menacées, puisqu'elle fait partie des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées. Paris et le Grand Paris, bien qu'ayant une biodiversité tout à fait ordinaire, ne sont pas non plus en reste puisque, sur le territoire du Grand Paris - je crois que j'ai déjà donné ce chiffre - nous avons perdu plus de 70 % de la population de moineaux. Nous avons perdu 40 % de la population d'oiseaux et 20 % de la population de papillons. C'est pour dire s'il est capital aujourd'hui de considérer la restauration de la biodiversité comme un objectif majeur, comme une nécessité absolue. Nous devons donc aujourd'hui garantir la protection sans faille de tout espace de pleine terre, de tout arbre vivant sur notre territoire.

Toute décision dans cet hémicycle doit être interrogée au regard de la renaturation, de la désimperméabilisation des sols, de la déconstruction des bâtiments, de la débitumisation et, bien sûr, de la conservation de la biodiversité existante. Dans chaque projet, chaque programme, nous devrons avoir en tête que sans une restauration ambitieuse de la biodiversité, aucune vie apaisée dans notre ville ne sera possible. Protéger la biodiversité, c'est protéger le vivant à Paris. Nous le devons aux futures habitantes et habitants de Paris.

Pour conclure, je tiens à saluer Maud LELIÈVRE, qui est présente dans cet hémicycle, la présidente du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature, et lui manifester, au nom des écologistes, tout notre soutien dans cette tâche.

Merci à vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Si mon micro ne rend pas l'âme, je pourrai répondre et remercier les deux oratrices pour l'intérêt qu'elles ont manifesté pour ce projet de délibération et cette adhésion au comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Vous le savez, la protection de la biodiversité est plus que jamais une nécessité, au même titre que l'adaptation au changement climatique, dont nous avons beaucoup discuté aujourd'hui. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris est investie dans différents groupes de travail de l'Union internationale pour la conservation de la nature, dont le rôle est d'être l'union de tous les acteurs impliqués dans la conservation de la nature dans le monde. A ce titre, je me permets aussi de saluer le travail de notre collègue Maud LELIÈVRE, qui est investie dans ces instances puisqu'elle est présidente du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

L'adhésion de la Ville de Paris à cette association s'inscrit dans la continuité d'un engagement fort pour la protection de la biodiversité à l'échelle locale comme internationale. Il se trouve que, le 10 septembre dernier, l'assemblée des membres de l'Union internationale pour la conservation de la nature a voté une motion qui vise à inclure les autorités locales dans la gouvernance de l'Union internationale pour la conservation de la nature comme membres à part entière. Ce sont sept collectivités territoriales qui ont rejoint immédiatement cette nouvelle instance. Je suis très fier que la Ville de Paris soit la première à obtenir ce statut, ce qui traduit aussi la reconnaissance au niveau mondial de l'action en faveur de la protection de la nature.

Cette adhésion et ce nouveau statut confèrent à la Ville de Paris le droit de vote dans les instances décisionnaires de l'Union internationale pour la conservation de la nature, où je la représenterai aux côtés de mon collègue Arnaud NGATCHA, adjoint en charge des Relations internationales. Cette adhésion et ce statut ouvrent la voie à un renforcement des actions de nos collectivités en faveur de la biodiversité, à la veille de l'adoption de la prochaine stratégie mondiale de la biodiversité à la COP 15 Biodiversité cette année.

Avec nos partenaires, nous continuerons à montrer que l'échelon local est particulièrement adapté pour mettre en œuvre des politiques efficaces dans le cadre de la biodiversité en ville, comme nous le faisons et comme cela a été cité non pas comme action mais comme enjeu par notre collègue Antoinette GUHL, sur la question des populations de moineaux, puisque nous avons lancé il y a un an l'opération "Quartiers Moineaux", qui a vocation à se déployer dans plusieurs arrondissements de la Capitale. Je remercie d'ailleurs l'implication des mairies d'arrondissement concernées pour montrer que l'action que nous pouvons mener à l'échelon local est tout à fait complémentaire de l'action menée à l'échelle nationale et internationale. En tout cas, je crois, me semble-t-il, que l'adoption unanime de ce projet de délibération témoignera de notre engagement commun à toutes et tous en faveur de la protection de la biodiversité.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 45).

2022 DEVE 47 - Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association "Faune Alfort".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 47 : subvention de 7.000 euros et convention avec l'association "Faune Alfort".

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Faune Alfort" est une association d'utilité publique. Effectivement, l'association permet de recevoir, soigner, réhabiliter et relâcher dans la nature les animaux de la faune sauvage, ceux dont on vient juste de parler avant quand on parlait de biodiversité et du déclin de la biodiversité. Le fait d'aller vers ces animaux, de pouvoir les soigner et les relâcher, est fondamental. Tout Francilien peut déposer un animal blessé à Maisons-Alfort.

7.021 animaux ont été pris en charge, dont 80 % d'oiseaux et 20 % de mammifères, comme des pigeons, des martinets, des merles, des hérissons, des canards et autres. L'association a également des enclos permettant de relâcher des hérissons après la prise en charge et le soin. Elle réalise aussi des actions de sensibilisation, indispensables à la compréhension du comportement des animaux et nécessaires également pour expliquer le besoin de partager l'espace avec eux.

La subvention que nous nous apprêtons à voter est de 7.000 euros. 7.021 animaux ont été soignés, soit 1 euro par animal soigné. Nous voyons ici que cela est encore trop peu. Je remercie, à travers mon intervention, tous les bénévoles, tous les vétérinaires qui, sans relâche, prennent du temps, parfois sur leur vie privée, souvent sur leurs deniers personnels, pour justement aider les animaux et qui œuvrent au quotidien pour sauver des vies.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

On se joint à vos remerciements, naturellement.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est l'occasion, avec ce projet de délibération, de saluer et de valoriser le travail de l'association "Faune Alfort". Il est essentiel qu'une collectivité comme la nôtre encourage à notre échelle ce type de structure qui œuvre quotidiennement à la protection et à la préservation de la biodiversité, en particulier de la faune sauvage.

L'association "Faune Alfort" a été créée en 2013. Elle a pour but de soutenir les actions de soins, de formation et d'information du public sur la faune sauvage en Ile-de-France. En collaboration avec l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, elle gère le Centre hospitalier universitaire vétérinaire de la faune sauvage, situé dans la commune de Maisons-Alfort. Elle a ouvert en 2020 un centre de réhabilitation de la faune sauvage à Mandres-les-Roses, toujours dans le département du Val-de-Marne.

Ces deux structures accueillent chaque année de plus en plus d'animaux blessés. Je vous invite à aller les visiter si vous le souhaitez. En 2021, plus de 7.000 animaux ont été pris en charge par le centre de soin, soit plus de 1.000 animaux supplémentaires par rapport à l'année 2019. Ce sont des oiseaux, pour 80 % d'entre eux, et des mammifères, pour 20 %. Les espèces qui sont accueillies sont représentatives des espèces urbaines et périurbaines qui peuplent Paris et plus généralement la Métropole. Il s'agit principalement de pigeons biset et ramier, de hérissons d'Europe, de martinets noirs, de pies bavardes, de corneilles noires, de moineaux domestiques, de merles noirs, de mésanges charbonnières, de tourterelles turques, d'étourneaux sansonnets, de canards colverts, etc.

Ces dernières années, l'association a élaboré un plan de développement permettant un renforcement de la prise en charge de la faune sauvage en détresse sur l'ensemble de l'Ile-de-France, afin de faire face à la hausse du nombre d'animaux accueillis. Le déploiement de cette dynamique nécessite le soutien de l'ensemble des institutions publiques de la Région, mais également de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Paris prend sa part et soutient cette association depuis 2016 via l'octroi de subventions. A titre d'exemple, 5.000 euros lui ont été attribués l'an dernier. Ce seront 7.000 euros cette année, donc un effort un peu plus significatif, à travers cette nouvelle subvention que je vous invite à voter.

J'en profite pour lancer un appel aux autres institutions, notamment à la Région Ile-de-France, pour qu'elle apporte également son soutien à cette association essentielle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 47).

2022 DEVE 50 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Gamelles Pleines Grand Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 50 : subvention de 2.000 euros à l'association "Gamelles Pleines Grand Paris".

La parole est à nouveau à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

"Gamelles Pleines", le nom sonne et l'on comprend à peu près de quoi il s'agit. Cette association a pour but de lutter contre l'exclusion sociale, économique et physique des personnes en situation de précarité en intégrant la dimension animale. C'est toute sa spécificité. Fourniture d'alimentation, soins vétérinaires, distribution de matériel, stérilisation des animaux, voilà toutes les actions qu'elle peut mettre en place.

La subvention que nous allons voter va justement permettre la stérilisation de 20 chiens compagnons de sans-abri. "Gamelles Pleines Grand Paris" est une association indispensable qui lutte contre la précarité animale et humaine. Parfois, l'animal est notre seul ami, le seul rempart contre la solitude, le seul rempart contre la dépression. Ils sont nos compagnons de route et parfois, de galère. Les personnes sans-abri en savent quelque chose.

Je souhaite, à travers mon intervention, saluer le travail formidable de cette association. J'ai une pensée toute particulière pour toutes les personnes humaines et animales aidées par cette association.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue Douchka MARKOVIC pour son intervention sur ce projet de délibération puisque, grâce à son intervention, cela me permet de répondre, et donc, de prendre la parole pour saluer le travail de l'association "Gamelles Pleines Grand Paris", avec une branche parisienne qui vient d'être créée, pour une association qui a à peu près 10 ans d'existence, qui intervient à Paris et également sur le territoire métropolitain, qui met en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion des personnes en situation de précarité, en leur permettant de garder leur animal de compagnie auprès d'elles, que ce soit du don de nourriture, des conseils, des soins vétérinaires, du don de matériel et d'équipements utiles à l'entretien et au bien-être des animaux.

Dans le cadre de la campagne annuelle "Vénus en mars", elle aide également les personnes en situation d'exclusion à faire stériliser leur animal, que ce soit un chien ou un chat, en collaboration avec des vétérinaires partenaires. En 2021, à l'occasion de la Fête de l'animal en ville, nous avions organisé une collecte de dons pour l'association, qui tenait un stand sur le village de la fête. C'est donc en toute logique que nous poursuivons notre soutien à leur action, au croisement de nos engagements pour les solidarités et pour le bien-être animal.

Je vous invite à voter ce projet de délibération et vous invite également à la prochaine Fête de l'animal en ville, qui aura lieu début octobre. Je crois que c'est le premier samedi d'octobre. Je n'ai pas tout à fait la date en tête. Cela doit être le samedi 8 octobre. Vous pourrez rencontrer notamment cette association si vous le souhaitez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 50).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préservation des arbres se trouvant dans le périmètre du réaménagement de la Porte de la Villette.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous allons commencer par les vœux n° 24 et n° 24 bis relatifs à la préservation des arbres se trouvant dans le périmètre du réaménagement de la porte de la Villette.

La parole est tout d'abord à Mme Alice TIMSIT pour présenter le vœu n° 24 de son groupe, le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - C'est la présidente du groupe, Mme Fatoumata KONÉ, sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame la Présidente, vous êtes sollicitée par votre collège Alice TIMSIT pour présenter le vœu n° 24.

Il est retiré ? De toute façon, il aurait été retiré puisqu'il y a un vœu n° 24 bis de l'Exécutif. Je pense qu'une discussion préalable a eu lieu.

Mme Alice TIMSIT. - Voilà.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Du coup, est-ce que vous considérez que votre vœu n° 24 a été défendu, ce qui évite qu'il soit retiré tout de suite ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Sur les arbres de la porte de la Villette ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Porte de la Villette, oui.

Mme Fatoumata KONÉ. - Oui, très rapidement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - L'objectif de ce vœu, effectivement, c'est de revenir sur le projet de Z.A.C. de la porte de la Villette. La question des arbres, on en a débattu à plusieurs reprises lors de ce Conseil, notamment à travers la charte de l'arbre.

Un vœu a été adopté au précédent Conseil sur cette question. On est sensible à cette question.

Effectivement, on a intérêt à regarder plus concrètement l'état du terrain avant tout projet immobilier. Ce que l'on voudrait, c'est qu'avant la proposition de projet urbanistique sur un terrain, il y ait une attention particulière qui soit effectuée sur les arbres présents sur la parcelle, de manière qu'ils puissent être préservés. C'est l'objet de ce vœu.

On demande que notre Assemblée et la Ville soient sensibles à la situation de ce terrain parce qu'effectivement, l'objectif reste toujours de répondre à nos ambitions d'adaptation de la ville au dérèglement climatique, à la nécessité de préserver la pleine terre et l'ensemble des arbres sur toutes les parcelles quand cela est nécessaire. On l'a abordé tout à l'heure lors du débat sur le périphérique. En fait, sauvons les arbres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On avait compris le sens de votre vœu. Mais il s'agissait d'un vœu. Vous avez présenté un vœu, vous n'avez pas présenté un arbre. En l'occurrence, c'est l'arbre qui cache la forêt des vœux.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, qui en profitera pour présenter le vœu n° 24 bis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, la porte de la Villette est aujourd'hui un espace très morcelé, traversé par le périphérique, une voie de fret de la S.N.C.F., de très larges emprises routières. La Ville de Paris porte un projet de transformation de cette porte routière en une place à la faveur des piétons, des mobilités douces et, bien sûr, de la nature.

Avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons plusieurs fois renforcé les objectifs du projet, la dernière fois en décembre 2021, afin de l'inscrire pleinement dans nos ambitions pour un futur P.L.U. bioclimatique. Nous avons ainsi affirmé la priorité donnée à la pleine terre, à la végétalisation, à la protection des arbres et à la plantation, comme priorités du projet. Au moins 3 hectares de jardins publics et 50 % de pleine terre à l'échelle du secteur sont les objectifs que nous nous sommes fixés. Bien sûr, nous devrons le faire en prenant en compte le patrimoine arboré et végétal existant, en l'intégrant aux autres besoins exprimés par la population en équipements publics ou en logements.

Ainsi, le projet renforcera considérablement la présence du végétal sur un secteur qui est aujourd'hui très minéral, au-delà du minimum de 10 mètres carrés d'espaces verts publics par habitant. Alors même que la première phase de concertation est en cours, il ne me semble pas opportun de traiter ce projet à la découpe en ne traitant ici que d'un seul aspect.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un vœu de l'Exécutif qui rappelle quelques grands projets et la méthode que nous nous sommes fixés. Il s'agit donc d'apaiser le quartier, d'améliorer les conditions de vie des habitants, de s'engager à mettre en œuvre le Plan Arbres sur ce site de façon exemplaire, en appliquant notamment la séquence éviter/réduire/compenser à toutes les étapes de conception et en préservant l'ensemble des arbres d'alignement existants, et enfin, d'organiser des ateliers de concertation réguliers avec les habitants et les élus d'arrondissement.

C'est le sens du vœu qui est déposé par l'Exécutif et propose de changer d'approche en termes de concertation sur l'aménagement de cette porte essentielle pour tout le Nord-Est de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu n° 24 au bénéfice du vœu n° 24 bis ?

Merci, Alice TIMSIT.

Le vœu n° 24 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 24 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 137).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'implantation d'un parc canin sur la place Mazas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 25 relatif à l'implantation d'un parc canin sur la place Mazas.

La parole est à M. Franck MARGAIN pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a deux ans, nous sortions ensemble d'un premier confinement qui a mis en lumière l'apport bénéfique des animaux de compagnie sur notre bien-être, et en particulier pour les personnes isolées et vulnérables. Cela a eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'adoptions de chiens. Néanmoins, si le chien est le meilleur ami de l'homme, il convient que ce dernier contribue correctement au bien-être de son compagnon, et puisse bénéficier de structures propices à la bonne éducation et à la propreté de son animal. Environ 100.000 chiens partagent désormais le quotidien de Parisiens. C'est le site de la Ville qui l'indique. Ce chiffre implique de disposer d'aménagements adaptés aux besoins propres des animaux. En termes d'activité physique, pour se dépenser de façon convenable à leur santé, ils ont besoin d'espaces où ils peuvent courir, tout en étant dans un périmètre acceptable autour de leur foyer, afin que ce besoin s'intègre au mieux dans le quotidien de la famille qui les accueille.

C'est à cet enjeu que les espaces canins apportent une réponse adaptée à notre cadre urbain. Notre ville est équipée de 23 espaces canins répartis sur 13 arrondissements. Comme nous l'affirmons régulièrement avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous souhaitons encourager l'implantation de ces parcs et aménager d'autres aires dédiées aux chiens dans Paris. La place Mazas a grand besoin d'un réaménagement. Situé à proximité de la Bastille, du port de l'Arsenal, des quais de la Seine, d'une station de métro et de la gare de Lyon, c'est un lieu de passage qui peut être mis en valeur. De nombreuses personnes promènent leur chien, courent avec dans ce secteur à toute heure de la journée.

Fort de ce constat qui répondra à de multiples besoins, je présente aujourd'hui ce vœu, qui, d'ailleurs, a été adopté à l'unanimité au conseil du 12e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur MARGAIN.

Avant de donner la parole à Christophe NAJDOVSKI, avec sa permission, je vais donner la parole à Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est juste pour remercier M. Franck MARGAIN. Comme il vient de le préciser, effectivement, ce vœu a été adopté à l'unanimité au conseil du 12e arrondissement. Pour dire à quel point il est nécessaire et important désormais de développer ces espaces dans nos villes pour que chacun et chacune trouvent sa place, et que l'on vive ensemble en toute simplicité et cohérence.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Christophe NAJDOVSKI, face à tant d'unanimité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon propos sera dans le droit-fil de l'orateur et de l'oratrice précédents.

Je remercie notre collègue Franck MARGAIN, dont le vœu relatif à l'étude pour l'implantation d'un parc canin sur la place Mazas, dans le 12e arrondissement, me permet d'évoquer quelques éléments - très rapides, Monsieur le Maire - sur notre action en faveur des chiens à Paris. La Ville de Paris est bien sûr soucieuse de trouver des solutions pour répondre à la demande des propriétaires de chiens, pour lesquels l'épanouissement et le bien-être de leur animal de compagnie sont une préoccupation quotidienne importante.

Nous avons aussi conscience des enjeux de cohabitation, de conflits d'usages potentiels que ce sujet comporte. Nous travaillons pour cela en lien étroit avec les mairies d'arrondissement, les services de la Ville, les associations de riverains, tout comme les associations de propriétaires de chiens, pour créer les sites permettant une cohabitation paisible entre tous.

Aujourd'hui, comme cela a été rappelé, il existe à Paris 24 espaces canins, dont 7 ont été créés depuis 2021, auxquels s'ajoutent 3 espaces de liberté dans les bois. Ce sont également 11 autres sites qui sont à l'étude à l'heure actuelle.

Nous travaillons quotidiennement à améliorer la place du chien en ville, à travers la création de ces espaces dédiés, que nous faisons aussi évoluer. Nous travaillons également à des actions de médiation, d'information et de sensibilisation. D'ailleurs, nous avons organisé, le 22 juin dernier, un forum "Animal en ville" dédié exclusivement à la place des chiens à Paris.

Comme la mairie et le conseil du 12e arrondissement, je suis favorable pour ajouter le site que vous proposez, Monsieur MARGAIN, à la liste des sites à l'étude. Nous allons donc, comme vous le proposez, étudier l'opportunité d'un espace canin sur la place Mazas. C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 138).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la remise en état des abords de l'Accor Arena de Bercy.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 26 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate" (12e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 27 relatif à la restauration de la fontaine nommée le "Canyoneaustrate", dans le 12e arrondissement.

La parole est à nouveau à M. Franck MARGAIN.

Je vous souhaite un succès comparable.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, c'est une très bonne introduction. Je souhaite effectivement un succès, d'autant plus qu'il devrait y avoir certainement consensus sur cette belle fontaine.

En octobre 1988, Jacques Chirac, ancien Maire de Paris, inaugurait dans notre arrondissement, au pied du Palais omnisports de Paris-Bercy, la fontaine nommée le "Canyoneaustrate", œuvre de l'artiste français Gérard Singer. Cette fontaine est composée d'un grand miroir à débordement de 40 mètres de côté, dont le point bas se situe à 5 mètres de profondeur, qui évoque des gorges naturelles. Elle a une grande valeur patrimoniale et environnementale, à l'heure où nous votons une M.I.E. pour lutter contre les vagues de chaleur toujours plus fréquentes. Malheureusement, cette fontaine n'est plus en service et plutôt laissée à l'abandon depuis au moins 10 ans. Sa non-fonctionnalité est devenue une source de problèmes, puisque c'est devenu une fosse géante à ordures diverses et fréquemment taguée.

Cet abandon de la fontaine est un exemple - hélas, parmi d'autres - de l'état du parc de Bercy qui se dégrade et surtout, depuis l'installation qui était censée être provisoire, et donc inadaptée, de cette gare routière de Bercy -

comme vous le savez, nous luttons tous pour son déplacement - qui laisse un flux incessant de voyageurs, lesquels, devant ce triste état de délabrement de la fontaine, participent encore plus à l'état de délabrement de ce parc.

Sous la mandature précédente, nous avions été convoqués par l'Exécutif du 12e arrondissement, qui devait étudier la remise en état de cette fontaine. Et donc, nous demandons, à l'heure où de fortes périodes de chaleur caractérisent le changement climatique, nous pensons que cet îlot de fraîcheur que représente la fontaine serait le bienvenu dans la Capitale. La rénovation de cette fontaine serait un signal fort également pour la résurrection et la remise en état globale du parc de Bercy.

C'est en ce sens que le groupe Changer Paris demande une restauration et une remise en eau - surtout une remise en eau - de la fontaine de "Canyoneaustrate" dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Christophe NAJDOVSKI, est-ce que vous répondez favorablement à cette demande de résurrection formulée par Franck MARGAIN ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais garder le suspense jusqu'au bout.

La fontaine "Canyoneaustrate", dans le parc de Bercy, a été commandée par la Ville de Paris en 1988. Le sculpteur Gérard Singer réalise une œuvre qui rappelle de véritables canyons, où l'eau s'écoule d'un bassin et ruisselle en cascade sur les formes en pierre. Le "Canyoneaustrate" est un projet pionnier, mais, comme vous le rappelez justement dans votre vœu, Monsieur MARGAIN, il est aujourd'hui dégradé et ne se révèle plus adapté au site. C'est pourquoi des études sont en cours pour réfléchir au devenir de cette œuvre et à sa transformation. Le besoin d'espaces frais a été exprimé par les habitants qui ont voté au budget participatif en 2021 pour plus d'îlots de fraîcheur dans le 12e arrondissement.

Le site du "Canyoneaustrate" est listé dans les espaces concernés. En effet, aujourd'hui, il est plutôt - il faut le dire - très minéral et constitue un îlot de chaleur, alors que nous connaissons justement des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents et intenses. Ainsi, plusieurs pistes sont envisagées, avec une remise en eau partielle ou non, avec aussi une potentielle végétalisation de la fontaine pour en faire un jardin bas, ce qui répondrait au besoin de fraîcheur exprimé par les habitants.

Et donc, pour tout dire, il ne paraît pas pertinent aujourd'hui, dans l'attente d'études complémentaires, de préempter le devenir de ce site. Nous allons explorer, avec Mme la maire du 12e arrondissement, toutes les pistes possibles. C'est la raison pour laquelle je vous demande à ce stade de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Franck MARGAIN, compte tenu de l'engagement et des éléments d'information donnés par Christophe NAJDOVSKI, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

M. Franck MARGAIN. - Pour être très honnête, je vais en fait le reculer, c'est-à-dire que je le retire à cette séance, mais ne manquerai pas de le reproposer si l'on ne voyait pas ces études aboutir à quelque chose de très ferme et très construit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup, Franck MARGAIN. Le vœu n° 27 est donc retiré dans les conditions qui viennent d'être précisées.

Voeu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la taille des haies et au respect de la période de nidification des oiseaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 28 relatif à la taille des haies et au respect de la période de nidification des oiseaux.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un vœu pour attirer votre attention sur des constats qui ont été faits, notamment le mois dernier, dans de multiples lieux parisiens sur la taille des haies effectuée par les services de la Ville. A l'issue de ces constats, qui ont été vus par des habitants mais également par des associations de protection de la nature, plusieurs remarques ont été faites, mais sans que cette taille ne cesse.

Cette action d'entretien peut paraître anodine de façon globale, mais elle ne l'est pas pour la vie faune qui est actuellement en période de nidification. C'est une période qui va du 30 mars au 31 juillet - ce qu'indique notre vœu - qui correspond à la période de reproduction des oiseaux. C'est la période où, depuis 2015, les agriculteurs n'ont pas le droit de tailler leurs haies. Il serait absolument essentiel que l'on puisse s'aligner sur ce cycle biologique. La vie

faune pâtit de ces techniques d'entretien. Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été évoqués ici à diverses reprises sur la disparition d'un certain nombre d'espèces en milieu urbain, particulièrement à Paris. Une mention supplémentaire importante : une partie des espèces concernées sont des espèces protégées. Donc, la remise en cause de leur cycle biologique constitue un délit pénal.

Au-delà de l'échange, j'espère que nous adopterons collectivement ce vœu. Il semble important qu'il puisse y avoir un échange rapide avec les services d'entretien, non seulement sur la question de fond, mais également sur la définition des haies, en précisant qu'il s'agit des strates végétales buissonnantes et arbustives, pas simplement des haies au sens général comme on pourrait l'entendre. J'ai reçu - je ne sais pas si c'est le moment de le dire, Monsieur le Maire - une demande d'amendement de la part de M. NAJDOVSKI, que je propose d'ores et déjà d'inclure, et peut-être en formulant le vœu à l'intérieur du vœu, que l'on puisse avoir une évaluation.

Premièrement, que l'on puisse avoir une demande effective si ce vœu est adopté auprès des services de la DEVE pour que ce soit applicable dès cette année.

Deuxièmement, que l'on puisse avoir une évaluation de cette mesure proposée au cours de l'année et peut-être avoir des contours plus restrictifs l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

Ce vœu du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est amendé par l'Exécutif, "a priori" avec une acceptation du groupe.

Christophe NAJDOVSKI, c'est à vous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je proposerai effectivement un amendement à ce vœu, et remercie notre collègue Maud LELIÈVRE d'avoir posé la question des arbustes et des haies. C'est vrai que nous avons beaucoup parlé de l'arbre, du Plan Arbres, du Plan Biodiversité. Les haies jouent un rôle éminemment important dans la préservation de la biodiversité. Elles sont des refuges de biodiversité. Lorsque nous nous sommes engagés à végétaliser en pleine terre, cela va dans le sens de la plantation de plantes, d'arbustes et de haies, qui seront de plus en plus nombreux dans l'espace public et dans les jardins parisiens.

La taille des haies. Bien évidemment, aujourd'hui, le respect de la période de nidification est bien la règle que se fixe la Ville de Paris. Les jardiniers sont sensibilisés à la question de la nidification et au fait de limiter au maximum la taille de tous les végétaux, en particulier au printemps et au début de l'été. Toutefois, pour certaines haies et certains arbustes, une taille reste nécessaire pendant cette période. C'est le cas des arbustes à floraison printanière. Parce que si l'on ne taille pas entre la fin du printemps et le début de l'été, on compromet la floraison l'année suivante, et donc, on compromet la présence d'insectes qui nourrissent à leur tour les oiseaux. Pour respecter le cycle, il est nécessaire de faire une taille raisonnée de certains de ces arbustes.

C'est le cas aussi de certaines haies. Si je prends l'exemple d'une haie d'ifs, cela va produire des fruits toxiques. Il nous faut les supprimer, notamment quand elles sont à côté d'une aire de jeux pour les enfants. Pour cela, une taille au printemps est nécessaire. Bien évidemment, afin de ne pas gêner les nids qui peuvent être présents, les agents ont pour consigne de ne procéder qu'à des tailles partielles, légères, pour préserver la biodiversité. Et donc, la taille n'atteint pas le cœur du massif, là où se trouvent les nids, mais uniquement la périphérie. Cette taille correspond aussi aux critères de gestion écologique de nos jardins, puisque 28 d'entre eux sont labellisés "Refuge L.P.O.".

Je vous propose donc un amendement qui apporte cette précision et, avec celle-ci, on pourra adopter le vœu ainsi amendé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes a accepté l'amendement de l'Exécutif.

J'ai, sur ce vœu, une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris par la voix de Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Monsieur le Maire, merci.

Merci, chère Maud, pour ce vœu que j'ai lu, comme vous vous en doutez, avec beaucoup d'attention. On ne peut évidemment que souscrire à cette proposition qui est de bon sens puisqu'elle fait écho aux propositions que nous, écologistes, n'avons eu de cesse de porter depuis le début de cette mandature. J'ai rappelé à plusieurs reprises, sur l'élagage et l'abattage d'arbres, d'avoir une vigilance en période de printemps et d'été puisque c'est la période, comme vous l'avez souligné, de nidification des oiseaux. Ce sont des opérations qui, pour beaucoup, pourraient être tout à fait programmées en automne ou en hiver. On sait que les coupes et les tailles sont parfois nécessaires sur cette période, mais si elles doivent être employées, c'est uniquement pour des raisons sanitaires ou

de sécurité, puisqu'on le sait, ce sont les insectes, les oiseaux et les petits mammifères qui en sont les premières victimes.

Pour rappel, on avait porté un amendement au Plan Arbres, qui était similaire mais n'allait pas sur la question des arbustes, mais en tout cas visait à proscrire autant que possible la taille des arbres entre le 15 mars et le 31 juillet afin de respecter la période de nidification des oiseaux. Amendement qui avait été adopté et était intégré au Plan Arbres. D'ailleurs, je remercie Christophe pour la collaboration menée.

Je regrette que ce vœu n'ait pas été proposé et porté au moment de l'adoption du Plan Arbres puisqu'il aurait complété justement cette proposition. Pas plus tard qu'au dernier Conseil de Paris, on a voté un vœu grâce aux écologistes. La Ville s'est engagée à réexaminer de toute urgence tous les projets d'abattage ou de taille prévus d'ici septembre 2022 pour se conformer aux objectifs et aux préconisations de la L.P.O. Je profite de ce moment pour saluer le travail remarquable qu'elle mène.

On votera bien évidemment pour ce vœu qui va dans le sens de ce que nous défendons et va un peu plus loin sur la question des haies. Par contre, je serai de l'avis de Maud, de dire que l'on souhaiterait une évaluation et un suivi sur cette question.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, amendé par l'Exécutif, donc avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 139).

2022 DAE 2 - Conventions et subventions (590.000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers concernant la délégation de Christophe NAJDOVSKI.

Nous passons aux dossiers concernant la délégation d'Audrey PULVAR.

Nous commençons par examiner le projet de délibération DAE 2 : conventions et subventions, 590.000 euros, à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire.

La parole est à M. Vincent BALADI, qui est descendu de quelques gradins.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes effectivement pour tous ces circuits courts de proximité et pour une alimentation durable.

Au niveau de la Mairie, nous sommes concernés par les marchés de la Ville. Nous sommes aussi concernés dans chaque arrondissement par les marchés que nous pouvons avoir. Je pense notamment aux caisses des écoles. Il s'avère que, dans certaines caisses des écoles, nous avons du pain qui n'est pas issu de boulangeries de proximité. Je trouve cela bien dommage.

En lien avec le Syndicat de la boulangerie et de la pâtisserie, nous souhaitons qu'il y ait de plus en plus de liens avec les artisans de proximité, notamment par rapport au label "Boulanger de France" qui garantit du fait au niveau local et pas du fait de façon industrielle. Je rappelle que seulement 55 % des boulangeries font leur pain sur place à Paris aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre esprit de synthèse, déjà remarqué par la présidence.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en France, depuis 10 ans, ce sont environ 100.000 exploitations agricoles qui ont disparu, particulièrement dans le domaine de l'élevage. Aujourd'hui, c'est un chiffre tout aussi inquiétant : 6 exploitants sur 10 ont plus de 50 ans, ce qui pose avec force la question de l'avenir de l'agriculture française et du type de production vers lequel elle va se diriger. Les petits producteurs, qui peinaient déjà à vivre de leur travail ces dernières années, subissent de plein fouet l'explosion du prix des matières premières. La guerre en Ukraine, pour une part, et surtout

l'augmentation des coûts liés au cercle vicieux et hautement spéculatif des marchés financiers, touchent aussi les consommateurs qui ont vu les prix augmenter considérablement, bien plus d'ailleurs que le point d'indice pour les fonctionnaires ou le niveau de salaire pour les employés.

Dans ce contexte, la responsabilité de l'ensemble des collectivités et des acteurs publics est immense. Le Gouvernement, sous la pression de la Commission européenne, vient de revoir son projet de financement de l'agriculture biologique. Mais il y a fort à craindre que le compte n'y soit toujours pas. A Paris, sans évidemment ambitionner de produire sur notre territoire de quoi nourrir l'ensemble des femmes et des hommes qui vivent, travaillent ou séjournent dans la ville, nous pouvons et devons apporter notre pierre à l'édifice commun, notamment comme c'est prévu ici, en soutenant des modèles de consommation plus vertueux favorisant une plus juste rémunération des producteurs.

En ce sens, et depuis plusieurs années, les communistes d'Ile-de-France organisent une vente de fruits et légumes à prix coûtant. L'objectif de cette initiative, qui reste ô combien d'actualité, est de faire prendre conscience du décalage existant entre le prix de revient et le prix effectivement payé par les consommateurs. Dans la grande distribution, une part très faible du prix correspond à ce qui est payé au producteur, la plus grande proportion étant constituée principalement par les marges. Elles intègrent, en plus du coût de production, les coûts liés à la publicité, à la communication, inhérents aux exigences des grandes surfaces, et aussi le coût des produits jetés car non achetés avant la date limite de consommation, et enfin, bien sûr, les montants des dividendes versés aux actionnaires.

Depuis plusieurs années, des alternatives à ce modèle existent visant à rapprocher le consommateur du producteur, avec le développement de circuits courts permettant de tisser des liens entre les consommateurs urbains et les producteurs ruraux. Ce que les communistes ont souhaité favoriser via le soutien au développement de halles alimentaires.

En cette période de crise, où les producteurs qui ont pour certains engagé des démarches coûteuses de conversion peinent à écouler notamment leurs œufs et leur lait et envisagent de retourner à l'agriculture conventionnelle, en cette période où nombre de Parisiennes et de Parisiens peinent à remplir leur panier à la moitié du mois, nous devons poursuivre et amplifier le soutien de la Ville de Paris à toutes les initiatives coopératives, associatives et de l'économie sociale et solidaire permettant de sortir l'alimentation, bien commun de l'humanité, des griffes des marchés financiers.

En toute logique, les communistes voteront donc bien sûr ce projet de délibération et soutiendront l'ensemble des démarches engagées, pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'avoir accès à des produits locaux qui participeront à une plus juste rémunération des petits producteurs, condition "sine qua non" de la souveraineté alimentaire locale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Mme Audrey PULVAR pour répondre aux orateurs.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions qui me permettent de mettre en avant non seulement la vitalité des commerces d'alimentation durable parisiens, mais aussi notre action pour les soutenir. La promotion des commerces alimentaires durables, en particulier des commerces "bio", est nécessaire pour stimuler la transition agro-écologique et indispensable à la préservation des écosystèmes. Assurer un accès de toutes et tous à une alimentation de qualité et de proximité, garantir des débouchés aux productions de qualité préservant l'environnement et un revenu décent aux agricultrices et aux agriculteurs, est, par ailleurs, l'une de nos priorités.

Soutenir les commerces alimentaires durables relève également d'un enjeu de santé publique et de justice sociale. L'accès de toutes et tous, quel que soit son niveau de vie, à une alimentation garantissant la pleine possession de ses capacités physiques et mentales, permettant de vivre longtemps et en bonne santé, est un droit. Or, ce droit n'est pas toujours une réalité, même dans une ville riche comme Paris. Ce n'est pas qu'une question de prix, puisque le prix de beaucoup de produits frais issus des agricultures durable et "bio" n'est que très faiblement supérieur à celui des produits transformés issus, ceux-là, d'une agriculture agrochimique dont la nocivité pour la santé humaine, la qualité de nos eaux et la biodiversité n'est plus à démontrer.

L'accessibilité, c'est aussi une question de proximité de l'offre. Il est important que nous poursuivions le maillage du territoire parisien par des commerces alimentaires durables et solidaires, pour qu'acheter durable ne soit plus contraignant d'un point de vue logistique, en particulier pour les jeunes parents ou familles monoparentales, et que ce choix de consommation responsable soit aussi abordable pour les plus modestes des Parisiennes et des Parisiens.

C'est l'enjeu de cet appel à projets "Alimentation durable et solidaire", auquel ont répondu des structures soutenues dans ce projet de délibération. A travers ce projet de délibération, nous soutenons une diversité d'acteurs de la vente en vrac, des circuits de proximité ou encore de l'agriculture biologique. Ce sont ainsi 15 porteurs de projets qui sont soutenus en fonctionnement et en investissement, pour un montant total de 600.000 euros.

Les candidats pouvaient à nouveau soumettre des projets jusqu'à fin mai pour une deuxième partie de notre appel à projets. J'espère donc vous proposer de nouvelles subventions lors du Conseil de Paris de novembre prochain. Par ailleurs, en raison du contexte actuel de hausse générale des prix alimentaires et de variations importantes dans le comportement des consommateurs ces deux dernières années, beaucoup de commerces alimentaires sont fragilisés. C'est pourquoi cette édition accompagne des structures déjà installées, non seulement de nouvelles installations, de nouvelles structures. C'est pourquoi j'ai également souhaité que la Ville mette en avant cette année ces commerces à travers une campagne d'affichage lancée il y a quelques semaines, que vous avez peut-être déjà vue et dont le slogan est "A Paris, consommer durable, ça rend bio".

Je termine très rapidement en précisant simplement, par rapport à la prise de parole de Vincent BALADI, que justement, cette campagne d'information est aussi destinée à faire la différence entre local et durable. Le critère de proximité est important à nos yeux, mais il n'est pas suffisant, parce que l'on peut être local et en agrochimie, et l'on peut être un peu moins local mais en "bio" ou durable. Il faut, pour être le plus vertueux possible, être à la fois de proximité et dans des pratiques durables ou "bio".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 2).

2022 DEVE 49 - Subventions accordées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre du plan de sortie des plastiques.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la limitation de l'usage du plastique dans les plateaux repas fournis par la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 49 et le vœu n° 29.

Pour le projet DEVE 49, ce sont des subventions accordées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre du plan de sortie des plastiques. Vaste sujet.

La parole est tout d'abord à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ? Déjà, il perturbe, n'est-ce pas ?

On considère globalement qu'une substance a une activité de perturbateur endocrinien quand elle est capable d'interférer avec la synthèse, le stockage, la sécrétion, le transport, le métabolisme, la liaison ou l'action d'hormones endogènes naturellement produites par l'organisme, et que cette interférence a pour conséquence un effet adverse, c'est-à-dire un effet nocif pour la santé, que ce soit à l'échelle de l'individu ou de sa descendance. C'est un point important. C'est une substance ou un mélange de substances qui vient de l'extérieur du corps et va altérer les fonctions de notre système endocrinien, c'est-à-dire les organes qui fabriquent et sécrètent nos hormones, comme les ovaires, les testicules, la thyroïde, les surrénales, l'hypophyse, l'hypothalamus.

Ces perturbateurs ont une ressemblance avec les hormones. Ils vont donc bloquer ou occuper les récepteurs de nos organismes qui sont prévus pour les vraies hormones. Les conséquences peuvent alors être graves. Nos hormones n'agissent plus comme il faut, ce qui peut provoquer des problèmes de croissance et d'infertilité. Ils peuvent aussi mimer le comportement des vraies hormones. Là aussi, les conséquences sont néfastes. Leur nom, il commence à être connu : bisphénol A, phtalates, parabène. Où se trouvent-ils ? On trouve les perturbateurs endocriniens dans notre environnement quotidien, dans notre maison, mais aussi, plus globalement, dans l'eau, la terre, la mer, les rivières, et donc, les fruits, les légumes, les poissons. D'où proviennent-ils ? Des plastiques, des produits d'hygiène et d'entretien, des cosmétiques et de certains produits textiles.

Quel est l'impact sur la santé de nos enfants ? On sait que le bisphénol A empêche la rencontre des neurones A.G.R.N. avec les astrocytes. Vincent PRÉVOT, directeur de recherche à l'INSERM, précise : "Un échec de l'intégration des neurones GnRH lors de la puberté peut entraîner une prédisposition à développer des troubles de la puberté et/ou de la fertilité, et aussi affecter potentiellement le développement du cerveau, et ainsi entraîner des troubles de l'apprentissage ou encore des désordres métaboliques, tels un surpoids." D'où l'importance de retirer le plastique de nos cantines, n'est-ce pas ? Quand on lit tout cela, on se dit : mais quelle urgence ! Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant ?

En 2018, un état des lieux a été réalisé par notre restauration collective à partir du recensement effectué par les gestionnaires sur chaque produit plastique présent. Plus de 140 types de contenants et ustensiles en plastique ont été recensés et hiérarchisés en vue de leur remplacement progressif. Ils concernent l'ensemble du processus de production des repas, réception et stockage des marchandises, cuisson et préparation des repas, conditionnement et livraison, distribution et service. C'est complet.

Félicitations à l'A.S.P.P. et aux 5 caisses des écoles qui ont commencé cette transformation vers le sans plastique. Cela concerne les 9e, 10e, 12e, 19e et 20e arrondissements. Ils méritent d'être cités. Parmi les achats qui permettront la transformation, nous pouvons citer notamment l'achat de batteurs mélangeurs, d'échelles à plateaux, de bacs gastronomes en inox avec des couvercles étanches, l'achat de matériel de préparation - coupe-légumes, presse-purée, mixeurs et de matériel ergonomique - tables à hauteur réglable, supports pour presse-purée, échelles à plateaux en inox, ou encore l'achat de conteneurs isothermes. Tous ces achats vont permettre de s'éloigner de tout le plastique présent à l'heure actuelle dans nos cantines.

Les écologistes ont été les premiers à dénoncer les perturbateurs endocriniens. Il y a déjà 15 ans, ils lançaient les premières alertes. Que de temps perdu ! Nous ne pouvons que nous réjouir des avancées. Pour ces raisons, nous voterons favorablement à ce projet de délibération.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Douchka MARKOVIC.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, qui en profitera pour présenter le vœu n° 29 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en introduction, je tiens à saluer ce plan qui, dans la restauration collective, va dans le bon sens. Effectivement, pour des raisons environnementales, la diminution du plastique est absolument nécessaire, comme le rappellent le G.I.E.C. et son dernier rapport de février 2022, mais également pour des questions de préservation de la biodiversité, de bonne santé des océans. Le rapport de l'Ifremer mettait en lumière toutes les conséquences des microplastiques en mer et la production française trop importante de ces microplastiques.

Sur la question des plateaux-repas et repas fournis dans les écoles, nous avons, dans le 9e arrondissement, sous l'impulsion de Delphine BÜRKLI, été l'un des premiers arrondissements à sortir des plastiques dans la restauration collective et dans les établissements scolaires depuis la politique "zéro déchet" mise en place depuis 2014. Je pense qu'un certain nombre de mesures pourraient intéresser et être partagées avec mes collègues. Je pense notamment au passage aux bacs inox dans les écoles, au développement des sandwichs maison pour les pique-niques pour réduire les emballages, aux pâtisseries maison et yaourts achetés en seaux et servis en verrines, etc.

Nous organisons également des commissions de menus tous les mois avec les parents et les enfants dans l'arrondissement, afin d'établir des repas, de faire comprendre l'importance de diminuer les déchets, mais aussi de sensibiliser à l'augmentation des repas végétariens. Nous avons également, dans le 9e arrondissement, accompagné cette politique d'une rue "zéro déchet". Toutes ces expérimentations ont montré que cela a été positivement accueilli par les parents d'élèves, par les enfants eux-mêmes. Je ne peux imaginer que ce plan ne rencontre pas un succès important partout où il va être mis en place.

Je profite de nos débats aujourd'hui pour attirer l'attention du Conseil sur un sujet, certes conjoncturel, mais qui semble important si l'on veut avoir une mairie qui montre l'exemple et n'impose pas simplement des politiques. J'aimerais revenir sur une question dont nous avons parlé de façon récente, qui est la question des plateaux-repas fournis durant les élections aux agents et aux personnels bénévoles dans les bureaux de vote.

Je sais que les options de repas ne sont pas les mêmes selon les arrondissements, mais malheureusement, nous avons pu constater, avec un certain nombre de nos collègues dans d'autres arrondissements, que les plateaux-repas fournis par la Ville contenaient beaucoup trop de plastique, étaient suremballés, sans doute en partie les conséquences du Covid, à la fois couverts par des emballages, avec des bouteilles d'eau en plastique alors que l'on peut avoir accès à des points d'eau, mais parfois également le fromage, le pain, etc. En tout cas, pour ce qui concerne notre arrondissement et quelques autres, aucune option végétarienne n'était prévue, ce qui est dommageable pour l'environnement, et rend aussi parfois difficile lorsque des gens ne consomment pas de viande et n'ont pas d'alternative.

Nous souhaiterions vraiment, même si c'est une question conjoncturelle, avoir un engagement important sur cette question des plateaux-repas. On a fait un certain nombre de propositions dans le vœu, notamment le fait de transférer aux mairies d'arrondissement cette compétence, qui permettrait non seulement de réduire les coûts en termes de plastiques trop importants de ces plateaux-repas, mais aussi d'éviter des transferts, puisque j'imagine, vu la provenance, que ces plateaux sont fabriqués en banlieue, voire en lointaine banlieue. Merci, même si ce sujet n'est pas au cœur de nos débats, de pouvoir le prendre en compte.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

Je vais donner la parole à Mme Audrey PULVAR pour répondre aux oratrices et donner son avis sur le vœu n° 29 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Absolument.

Merci, chères collègues, pour vos interventions qui me permettent de revenir sur ce plan de sortie des plastiques dans la restauration collective, que nous avons adopté l'an dernier, et de mettre en avant le formidable travail de nos gestionnaires.

Depuis 2017, c'est-à-dire un an avant la loi EGalim, la Ville de Paris s'est fixée pour mission de sortir le plastique de la restauration collective municipale. Tous les plastiques, pas seulement le plastique à usage unique. Le plan que nous avons adopté il y a quelques mois, trace le chemin pour que cette sortie soit complète d'ici la fin de notre mandature, notamment à travers le changement progressif de matériel, l'accompagnement des agents et agentes de la restauration collective, le développement du fait maison, pour ne citer que ces points qui sont autant de moyens au service de cet objectif.

Afin que la Ville soutienne les actions des gestionnaires, la DEVE a lancé, à ma demande, un appel à manifestation d'intérêt auprès des gestionnaires pour mieux répondre à leur besoin d'accompagnement. A travers ce projet de délibération, ce sont ainsi les actions de 5 caisses des écoles et de l'A.S.P.P. qui seront financièrement soutenues par la Ville. Actions que je tiens, par ailleurs, à souligner. Je ne manquerai pas, évidemment, de vous proposer d'autres soutiens au fur et à mesure de l'expression de leurs besoins par nos gestionnaires.

Je saisis aussi l'occasion pour redire ce que nous avons déjà acté tous ensemble en votant ce plan en octobre 2021 : c'est le fait que le plastique biosourcé, c'est toujours du plastique. Contrairement à ce que prétendent ces fabricants, qui font parfois de l'œil à nos gestionnaires, ce plastique n'est pas toujours compostable et reste néfaste pour la santé. Il reste un perturbateur endocrinien. Et donc, à titre personnel, et à titre collectif puisque nous avons écarté cette option de notre démarche de sortie des plastiques en votant le plan en octobre 2021, je reste fermement opposée à l'utilisation de cette solution, fut-elle intermédiaire, pour sortir des plastiques dans l'usage de notre restauration collective.

Chère Maud LELIÈVRE, vous profitez de ce projet de délibération pour porter un vœu qui concerne les plateaux-repas fournis par la Ville, que nous sommes nombreux et nombreuses à avoir testé les jours d'élection. Le marché actuel, passé par la DDCT, court jusqu'en janvier 2024. Il est divisé en 5 lots, dont 1 est réservé aux entreprises du secteur de l'insertion par l'activité économique. Ces titulaires sont la "Table de Cana" et "Planète Sésame", qui, habituellement, ne nous déçoivent pas. Ce marché prévoit d'ores et déjà que les titulaires privilégient l'utilisation de matériaux recyclés, recyclables ou réutilisables, et qu'ils proposent des menus végétariens. Nous pouvons toujours faire mieux en la matière et les clauses du marché nous le permettent dès à présent.

Votre vœu propose également de transmettre la compétence et le financement en mairie d'arrondissement pour organiser les repas lors des élections. Je veux juste attirer votre attention sur le fait que le simple critère de proximité, comme je le disais tout à l'heure, n'est pas gage de qualité. Encore faut-il que les produits proposés soient issus d'une agriculture durable.

Je vous propose, et après que nous en ayons discuté par cabinets interposés, un amendement de l'Exécutif afin de tenir compte du calendrier des marchés et de prendre le temps d'évaluer les avantages et les inconvénients d'une telle transmission avant de l'acter. Sous réserve de cet amendement, j'émettrai un avis favorable de l'Exécutif à votre vœu.

Monsieur le Président, avec votre permission, comme il me reste quelques secondes, je voudrais dire ce que je n'ai pas pu dire lors de ma précédente intervention parce que j'étais arrivée au bout de mon "timing". Simplement pour vous redire le plaisir que nous avons eu, en voyant le succès du premier Festival du mieux manger qui a été organisé la semaine dernière, grâce notamment - et je tiens à les en remercier - à l'implication des différents arrondissements, de leur caisse des écoles et de beaucoup d'associations. Pendant une semaine, ce sont plus de 120 événements qui ont eu lieu à travers Paris. Une semaine d'initiatives, de rencontres, d'ateliers, de formations, durant laquelle Paris et les acteurs parisiens de l'agriculture et de l'alimentation durable - y compris dans le 7e arrondissement, j'y étais derrière Mme DATI - ont sensibilisé les Parisiennes et les Parisiens.

Merci également à l'Académie du climat et à l'école Du Breuil, cher Christophe NAJDOVSKI. Merci au 19e arrondissement - je veux le signaler - qui a été particulièrement mobilisé. Merci pour son bel accueil réservé à nos productrices et producteurs place des Fêtes samedi dernier, pour un beau et grand marché du mieux manger, qui était l'événement de clôture du festival. Cela nous permet de continuer notre action au service de l'agriculture et de l'alimentation durable pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Je vous remercie, chers collègues de la majorité et de l'opposition, d'avoir participé au succès de ce festival.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes accepte l'amendement de l'Exécutif à son vœu n° 29, qui a donc reçu un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 29 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 140).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 49).

2022 DEVE 53 - Subventions (74.026 euros en investissement) aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'AMI de lutte contre le gaspillage alimentaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 53 : subventions de 74.026 euros en investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'AMI de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération nous dit, je cite : "La lutte contre le gaspillage de nos ressources, et tout particulièrement des denrées alimentaires, est l'un des axes essentiels du Plan Climat et de la stratégie pour une alimentation durable de Paris. Réduire nos déchets est indispensable pour atténuer l'impact environnemental de notre alimentation. En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros. Ce gaspillage représente un prélèvement inutile de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Ces dernières sont évaluées par l'ADEME à 3 % de l'ensemble des émissions nationales. Depuis plusieurs années, la restauration collective parisienne est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, conformément à la charte parisienne, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre par les gestionnaires signataires, dont les associations des produits non-consommés : sensibilisation des convives, recettes zéro gaspillage, concours assiettes vides, achats de découpes fruit et légumes, mise en place de tables de tri et de "gâchimètres" pour sensibiliser les convives et permettre la valorisation des déchets alimentaires collectés."

Tout cela, c'est "super". Mais, à cette liste, il manque une mesure phare : l'alternative végétarienne. En effet, à l'heure actuelle, dans Paris, une seule caisse des écoles propose aux familles le choix entre un repas carné et un repas végétarien. C'est celle du 18e arrondissement. Action mise en place lors de mon précédent mandat. Pourquoi mettre en place ce choix important pour réduire le gaspillage alimentaire ? Tout simplement, car, actuellement, dans les 16 autres caisses des écoles de Paris, de la viande est achetée, préparée, pour finir ensuite à la poubelle. Des animaux sont tués pour finir à la poubelle. Nous sommes face à un gaspillage alimentaire, mais aussi budgétaire. Nous commandons de la viande dont nous savons à l'avance qu'elle finira à la poubelle, car elle ne sera jamais consommée - je dis bien "jamais" - et ce, pour des raisons diverses : culturelles, cultuelles, écologiques, philosophiques. Bref, commandée, payée, jamais mangée.

Dans le 18e arrondissement, nous avons maintenant 12 % des familles qui ont choisi l'alternative végétarienne quotidienne. Preuve de l'attente sociétale à cet égard. 12 % des enfants qui mangent maintenant à leur faim et ne jettent plus la viande ou le poisson à la poubelle.

Il est donc de notre responsabilité de mettre en place l'alternative végétarienne dans toutes les caisses des écoles de Paris. Justement dans un but de réduction du gaspillage alimentaire, de respect d'une alimentation durable, pour réduire notre empreinte carbone et pour des raisons éthiques de non-souffrance animale et de bonne gestion financière. Il est temps de faire un grand pas vers la réduction du gaspillage alimentaire avec l'alternative végétarienne.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

La parole est à Mme Audrey PULVAR pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, chère collègue, pour votre intervention.

Je souscris à 100 % de vos propos. Ce sujet a été largement traité - mais nous pouvons nous répéter, il le faut -, avec le vote du Plan alimentation durable le mois dernier à l'unanimité de ce Conseil. L'alternative végétarienne fait partie de nos objectifs. Le deuxième repas végétarien par semaine, puis l'alternative végétarienne

quotidienne, fait partie des objectifs de ce plan. La lutte contre le gaspillage de nos ressources, tout particulièrement des denrées alimentaires, est l'un des axes essentiels du Plan Climat et de la stratégie pour une alimentation durable à Paris.

Réduire nos déchets est indispensable pour atténuer l'impact environnemental de notre alimentation. On sait qu'en France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros. Ce gaspillage représente un prélèvement inutile de ressources naturelles, notamment de nos ressources en eau, et il génère des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Les émissions de gaz à effet de serre liées au gaspillage alimentaire sont évaluées à 3 % du total de nos émissions, ce qui est énorme.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, il est essentiel de s'attaquer non seulement à sa réduction tout au long de la chaîne de fabrication des repas de nos restaurations collectives, et ensuite, au moment de sa distribution et de sa consommation par nos convives, mais il faut aussi identifier des mesures de redistribution des plateaux non consommés. Le plan parisien englobe ces deux aspects, en proposant des actions d'identification, de diffusion, de formation aux bonnes pratiques. On y trouve également des actions pour faciliter, optimiser, coordonner la redistribution des aliments, particulièrement à l'attention des plus démunis. En parallèle, il est tout aussi important de travailler à la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective. La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit une collecte séparée des déchets alimentaires de la restauration collective, afin de permettre leur valorisation. Bien sûr, j'y travaille avec ma collègue Colombe BROSSEL.

Le Plan alimentation durable, que nous avons adopté lors du précédent Conseil, fixe deux engagements en la matière pour Paris et ses gestionnaires : réduire le gaspillage alimentaire de 50 % et valoriser localement 100 % des déchets alimentaires produits, pour mettre fin à l'incinération des biodéchets pouvant être valorisés, notamment par un retour au sol de la matière organique.

Le projet de délibération que je vous propose aujourd'hui soutiendra les actions de deux nouvelles caisses des écoles : celles des 9e et 12e arrondissements, suite à l'appel à manifestation lancée auprès d'elles.

Pour mémoire, nous avons déjà adopté, lors du précédent Conseil, la délibération DEVE 31, qui a permis d'accompagner financièrement 5 de nos gestionnaires dans leur action de lutte contre le gaspillage alimentaire, à hauteur de 55.802 euros en fonctionnement et 82.678 euros en investissement.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération pour poursuivre le déploiement d'initiatives en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans notre restauration collective. Je vous assure de mon attachement à l'atteinte, par nos gestionnaires, de l'objectif que nous leur avons fixé de deux repas entièrement végétariens par semaine et d'une alternative végétarienne tous les autres jours.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 53).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers d'Audrey PULVAR.

Nous rentrons en 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, sa présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Sans trop s'attarder, puisque l'essentiel des débats en 1ère Commission a évidemment porté sur le budget supplémentaire, qui a été présenté par Paul SIMONDON pour le budget général de la Ville de Paris, par Antoine GUILLOU pour la partie emploi, et par Mathieu LEFEBVRE, Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance de la P.P.

Nous avons longuement discuté et interrogé les adjoints sur les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendaient la préparation de ce budget supplémentaire, la façon dont a été prise ou non en compte et à quel niveau la revalorisation du point d'indice, dans des débats au cours desquels sont intervenus notamment le président Jérôme GLEIZES et David ALPHAND.

Les autres adjoints nous ont présenté très en détail leurs projets de délibération et je les en remercie. Je pense notamment à Mme CHARNOZ, sur la garantie d'un emprunt obligataire souscrit par la SEMAPA, à Mme GABELOTAUD, interrogée sur un projet de délibération sur les subventions aux associations gestionnaires des centres sociaux parisiens. M. HOCQUARD a présenté ses projets de délibération, ainsi que Mme KOMITÈS, M. LETISSIER et Mme POLSKI.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre esprit de synthèse, Madame la Présidente.

2022 DAE 16 - Subvention de fonctionnement (4.371.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (3e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DAE 16 : subvention de fonctionnement de 4.371.000 euros et convention pluriannuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

M. Jean-Philippe DAVIAUD a la parole.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Il me semble important de s'arrêter quelques instants sur ce projet de délibération qui prévoit une subvention d'un montant assez important, puisqu'il s'agit de 4,371 millions d'euros de fonctionnement pour l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris au titre de l'année 2022, mais également une convention qui va porter sur la période 2022-2024. Cette convention est particulièrement importante, parce qu'elle traduit en partie les conséquences des Assises du tourisme durable qui se sont tenues en 2021 et donnent un certain nombre d'orientations assez nouvelles, qui, je crois, correspondent à ce que nous tous, dans nos arrondissements, ressentons, notamment les arrondissements qui ont la chance d'avoir un certain nombre de lieux touristiques, ce qui est extrêmement positif pour les arrondissements. On a également vu aussi un certain nombre d'effets un peu moins désirables. Ces Assises ont permis de déterminer un certain nombre de perspectives en lien avec ces constats.

Le premier qui se retrouve dans cette convention, c'est de promouvoir un tourisme différent, qui vise notamment à mieux répartir le flux de visiteurs, qui vont assez spontanément vers un certain nombre de lieux très attractifs. Nous en connaissons un certain nombre dans Paris. Il s'agit aussi d'orienter les visiteurs vers d'autres lieux, peut-être moins connus et plus insolites, différents aussi, dans le fond, puisque cela peut être un certain nombre de commerces particuliers, où des savoir-faire tout à fait spécifiques sont exercés. Cela peut être aussi des lieux d'intérêts particuliers, qui ne sont pas uniquement patrimoniaux. Voilà, un certain nombre de choses.

D'ailleurs, la Ville de Paris avait organisé, il y a quelques mois de cela, en novembre 2021, le Festival Paris local, qui avait permis, dans le cadre de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, de montrer un certain nombre de savoir-faire très particuliers. Il y a donc là des pistes importantes à creuser pour attirer les visiteurs vers d'autres sites que les sites de tourisme classique.

Il y a également, dans ces objectifs, l'idée de promouvoir un tourisme plus respectueux des Parisiens. On sait que dans un certain nombre de quartiers, où les afflux de touristes sont importants, il y a parfois non seulement quelques problèmes de cohabitation, mais aussi des effets pervers. Je pense, par exemple, au développement très fort, dans un certain nombre de quartiers, des Airbnb. Voilà une conséquence tout à fait pratique contre laquelle il s'agit de lutter en incitant les visiteurs à d'autres types de comportement.

Puis, il s'agit aussi de promouvoir un tourisme plus écologique. Cela passe par plusieurs pistes de réflexion. Déjà, de promouvoir la destination de Paris pour les Parisiens. Beaucoup de Parisiens, finalement, circulent assez peu. Peu vont voir les lieux touristiques dans Paris. Autant commencer par les Parisiens. Mais aussi les visiteurs de départements limitrophes de l'Ile-de-France et un peu plus loin, voire de pays limitrophes. Mais l'idée est d'attirer plutôt ce type de tourisme que du tourisme de masse qui vient de l'autre bout du monde et est très émetteur de gaz à effet de serre.

Il s'agit aussi d'accompagner les professionnels pour limiter l'impact écologique de leurs activités. On pense, par exemple, pour ce qui concerne la restauration et la restauration rapide ou un certain nombre de lieux de petite restauration, à tout ce qui est jetable, à avoir d'autres recommandations vis-à-vis de ces professionnels. Il s'agit aussi de favoriser les déplacements non polluants, avec les circulations douces. On pense à de nombreuses initiatives qui existent, mais qu'il faut amplifier avec l'usage des vélos.

Puis, dernier point très important, il s'agit aussi, dans cette convention, de préparer les acteurs du tourisme aux Jeux olympiques et à la Coupe du monde de rugby, avec un certain nombre de recommandations en termes d'accueil, qui reprennent les points que j'ai pu citer précédemment, pour que la destination de Paris satisfasse pleinement tous les visiteurs qui y viendront à cette occasion.

Puis, dans un autre ordre d'idée, si je puis dire, conforter aussi la place de Paris pour le tourisme d'affaires et l'organisation de grands événements. Paris est une destination très réputée sur ce plan. Il va s'agir, en améliorant

l'accueil, en proposant d'autres solutions d'hébergement et la facilitation de l'organisation d'événements, de conforter ce type de tourisme.

Un projet de délibération important, avec une convention pleine de sens, qui, je me répète un peu, correspond vraiment à la réorientation que nous souhaitons. Quand je dis "nous", c'est en voyant le maire et les élus du 18e arrondissement, et moi-même, nous vivons cela à Montmartre au quotidien. Cette convention répond pleinement à un certain nombre de nos attentes en la matière.

Evidemment, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. Antoine GUILLOU, avec le talent qu'on lui connaît, qui va suppléer Afaf GABELOTAUD, laquelle est indisponible pour raison de Covid.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. J'essaierai d'être à la hauteur.

Merci, en tout cas, à Jean-Philippe DAVIAUD pour son intervention qui a permis de bien mettre en évidence les axes de cette convention pluriannuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour la période 2022-2024, avec ces deux axes structurants qui ont été identifiés et travaillés à l'occasion des Assises du tourisme durable, sous l'égide de notre collègue Frédéric HOCQUARD, l'année dernière. Avec cet enjeu de renouveler l'image de Paris en tant que destination touristique après la période éprouvante pour le secteur du tourisme qu'a été la crise sanitaire. Avec cet enjeu de favoriser un tourisme plus durable, plus responsable, notamment à travers la répartition des visiteurs sur tout le territoire parisien, accompagner aussi les acteurs du tourisme vers des pratiques plus vertueuses en matière environnementale, évidemment.

Puis, le deuxième grand axe structurant, vous en avez parlé aussi, cher Jean-Philippe DAVIAUD : améliorer l'accueil et l'expérience des visiteurs en prévision des Jeux olympiques de 2024, avec cette idée de travailler sur la notion partagée d'hospitalité, avec tous les aspects que cette notion peut recouvrir. Je n'en citerai qu'un, mais il est essentiel : c'est l'enjeu d'accessibilité universelle et les travaux qui doivent l'accompagner.

Pour sa mise en œuvre en 2022, il est proposé de verser cette subvention de fonctionnement de 4,3 millions d'euros.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 16).

2022 DAE 110 - Subvention (160.000 euros) et avenant à la CPO 2022-2024 avec l'association "l'Ecole de la 2e Chance" dans le cadre de "Boost Emploi".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 110 : subvention de 160.000 euros et avenant à la CPO 2022-2024 avec l'association "L'Ecole de la 2e Chance" dans le cadre de "Boost Emploi".

"L'Ecole de la 2e Chance" qui était présente dans la tribune du public ce matin, que la Maire a saluée.

La parole est à nouveau à M. Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour un sujet très différent, mais qui mérite également que l'on s'y arrête. "L'Ecole de la 2e Chance", nous connaissons bien cela dans le 18e arrondissement puisque différents sites sont à cheval sur le 18e et le 19e arrondissement.

"L'Ecole de la 2e Chance" est un réseau. A Paris, nous avons la chance d'avoir ces quelques implantations particulièrement actives depuis 2006. Je rappelle que "L'Ecole de la 2e Chance" à Paris avait été constituée sous l'impulsion de la Ville de Paris, de la Région, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers. Une impulsion commune et convergente pour venir soutenir des jeunes de 18 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification, en décrochage, et ce, depuis au moins un an. C'est donc à cette population que "L'Ecole de la 2e Chance" s'adresse, en encadrant ces jeunes qui sont volontaires pour passer entre 6 et 7 mois à "L'Ecole de la 2e Chance". Malgré son nom, "L'Ecole de la 2e Chance" ne dispense pas de cours - c'est l'une de ses originalités - mais apprend aux jeunes à être.

C'est du savoir être qui y est dispensé, plutôt que de la connaissance pure, même s'il peut arriver que, sur un certain nombre de sujets, des mises à niveau soient nécessaires. D'ailleurs, les jeunes sont intégrés tous les 15 jours. Ce n'est pas comme une rentrée des classes au mois de septembre, où tout le monde arrive et se quittera fin juin. Il s'agit là d'une intégration au fil de l'eau, en quelque sorte. C'est l'une des originalités. Les jeunes commencent par des ateliers de théâtre plutôt que par des cours. Cela montre d'emblée une approche tout à fait particulière qui se fonde sur l'acquisition de connaissances ouvrant l'accès à l'emploi qualifié - puisque c'est évidemment la destination - ou à une formation.

C'est aussi l'appui à l'élaboration d'un projet professionnel, parce que, la plupart du temps, ces jeunes ont le point commun de ne pas avoir de projet professionnel très défini. "L'Ecole de la 2e Chance" leur permet d'avancer précisément sur ce sujet. Puis, par une insertion professionnelle par le biais d'expériences originales dans le domaine social, de la solidarité, associatif. Cela leur permet d'avoir des expériences dont ils pourront traduire les acquis dans un cadre professionnel.

Ce projet de délibération propose de verser une subvention complémentaire de 160.000 euros, qui vient s'ajouter aux 400.000 euros que nous avions votés au mois de décembre dernier. Il se situe dans le cadre du dispositif "Boost Emploi", qui est destiné en particulier à soutenir la jeunesse. La proposition de "L'Ecole de la 2e Chance" est de pouvoir accueillir cette année beaucoup plus de jeunes, puisqu'en 2021, ce sont 465 jeunes qui ont été accompagnés sur les différents sites. L'objectif est d'en accompagner 900. On voit que c'est un saut très important qui nécessite d'étoffer les équipes pour pouvoir accueillir tous ces jeunes supplémentaires.

Je précise que "L'Ecole de la 2e Chance" de Paris est l'une des plus performantes - si l'on peut dire - de France, puisqu'en 2021, ce sont 83 % des jeunes qui sont allés jusqu'au bout de leur cursus. 83 % qui ont trouvé, soit un emploi, soit une formation qualifiante, soit sont entrés en contrat d'apprentissage. On voit que c'est un système qui fonctionne. Et qui fonctionne tellement - je terminerai par ce point - que nous avons reçu, avec Éric LEJOINDRE, le 19 mai dernier, Nicolas SCHMIT, Commissaire européen responsable de l'emploi et des droits sociaux, qui est venu visiter les locaux de "L'Ecole de la 2e Chance". Il a pu rencontrer l'équipe et des jeunes, et a été extrêmement intéressé et inspiré - je crois pouvoir le dire - par ce qu'il a vu et entendu.

L'approche très originale, mais également très efficace et très professionnelle de "L'Ecole de la 2e Chance", a été saluée par Nicolas SCHMIT. Je pense qu'il en a tiré un certain nombre d'idées et de suggestions qu'il pourra faire dans le cadre de son action de Commissaire européen.

Voilà un projet de délibération que je vous invite à voter unanimement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à M. Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, encore une fois, à Jean-Philippe DAVIAUD, qui, dans son intervention, a souligné tous les avantages de l'approche innovante de "L'Ecole de la 2e Chance", avec, cette année, un rehaussement des objectifs. Après 460 jeunes accompagnés en 2021, passer à un objectif de 600 à 700 jeunes cette année, toujours avec cet objectif d'un taux de sortie vers l'emploi ou en tout cas vers une autre formation - pas de rupture de parcours - de 75 % à l'issue du passage à "L'Ecole de la 2e Chance".

La subvention qui est proposée aujourd'hui permet de matérialiser et de renforcer, comme l'année dernière, le soutien de la Ville de Paris à "L'Ecole de la 2e Chance", sachant que la Ville de Paris accompagne aussi l'école dans ses enjeux de locaux, qui sont, on le sait, à Paris, toujours un défi. Là aussi, la Ville accompagne, aux côtés des bailleurs sociaux, "L'Ecole de la 2e Chance" pour qu'elle puisse avoir les moyens de ses ambitions, qui sont grandes, on l'a dit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre esprit de concision. Il faut dire que Jean-Philippe DAVIAUD avait dit beaucoup de choses également.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 110).

2022 DAE 122 - Subvention (246.576 euros) à l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences" (EPEC) (10e) pour le projet AVEQ "Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers" et convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 122 : subvention de 246.576 euros à l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences", située dans le 10e arrondissement, pour le projet AVEQ, "Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers", et convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025.

La parole est au maire du 18e arrondissement, M. Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots sur ce projet de délibération, parce qu'on le sait, l'emploi et l'insertion professionnelle sont des enjeux majeurs pour notre majorité, notamment dans les quartiers populaires, qui ont subi la crise sanitaire plus que d'autres encore, avec des ruptures souvent brutales et un retour à l'emploi souvent compliqué également. De nombreux habitants ne se retrouvent pas dans les dispositifs classiques portés par Pôle Emploi. D'ailleurs, on constate une hausse du non-recours aux droits, malgré une situation d'emploi plus détériorée dans ces quartiers et malgré des métiers qui sont en situation de tension. Il y a donc clairement besoin de coordonner et d'articuler les besoins de chacun des partenaires de l'emploi, pour répondre au mieux aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

C'est le sens de la démarche "Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers", portée par "Ensemble Paris Emploi Compétences", que vous nous proposez de renouveler aujourd'hui, qui apportera une réponse à ces constats en renforçant la collaboration des acteurs de l'emploi et de l'insertion. Avec pour objectifs de repérer le public, de le mobiliser et de l'accompagner vers l'emploi à partir des ressources des territoires, de renforcer l'accès de ces publics aux dispositifs de droit commun, notamment avec cette possibilité d'aller vers les usagers, de prendre en charge le suivi et l'accompagnement individuel de certaines personnes en difficulté ou isolées, puis d'accompagner les campagnes de recrutement et de promouvoir les dispositifs existants.

Pour sa mise en œuvre, une première équipe de proximité dédiée est déjà mobilisée, avec des médiateurs employés via le dispositif adultes-relais. Elle se déploiera sur le territoire des portes des 18e, 19e et 20e arrondissements. Dans le 18e arrondissement, plus particulièrement dans le Nord de la Chapelle, ce médiateur va s'intégrer dans la démarche "territoire zéro chômeur de longue durée", permettant de renforcer les actions existantes, les permanences hebdomadaires de proximité, l'information en pied d'immeuble, la participation aux réunions mensuelles d'études des situations. Bref, il sera un relais supplémentaire de mobilisation pour les deux grands temps de l'emploi dans le 18e arrondissement aussi.

Je voulais, ce soir, saluer cette initiative qui va nous permettre de poursuivre et de renforcer nos actions pour l'emploi et l'insertion des Parisiennes et des Parisiens des quartiers populaires, notamment ceux du 18e arrondissement, et vous inviter à adopter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

J'ai deux inscrits pour le groupe Ecologiste de Paris.

Vous intervenez tous les deux, Jérôme GLEIZES et Alice TIMSIT ?

C'est Alice TIMSIT qui intervient.

Alice TIMSIT, vous avez la parole.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au nom du groupe Ecologiste de Paris, je souhaite partager notre enthousiasme à l'égard de ce projet de délibération en faveur des quartiers "politique de la ville".

Je me réjouis, car si nous sommes aujourd'hui en mesure de voter ce soutien de près de 250.000 euros à "Ensemble Paris Emploi Compétences", nous pouvons le faire notamment grâce à l'action du groupe, puisque nous avions fait voter un amendement budgétaire de ce montant lors du Conseil de Paris de décembre dernier. Je le redis ici : le groupe Ecologiste de Paris est extrêmement attaché aux politiques de soutien à l'insertion professionnelle. Je tiens à saluer le travail de notre collègue Florentin LETISSIER, qui veille à mettre en œuvre la politique ambitieuse de la Ville concernant l'insertion par l'activité économique.

"Ensemble Paris Emploi Compétences", comme cela a été dit, est un acteur indispensable à Paris pour assurer le développement économique, principalement en direction des petites et moyennes entreprises de notre territoire. Il favorise donc l'insertion des personnes défavorisées. Toutefois, nous constatons, à l'analyse de différents dispositifs, des clauses d'insertion notamment, du dispositif "Toutes championnes, tous champions !", de la police municipale, que les habitantes et les habitants des quartiers populaires sollicitent bien moins que d'autres les dispositifs d'accès à l'emploi. Une action spécifique d'"Ensemble Paris Emploi Compétences" dans les quartiers "politique de la ville" est donc absolument nécessaire pour accompagner ces publics spécifiques, parfois plus éloignés de l'emploi que dans d'autres secteurs géographiques.

Ce projet de délibération entend aussi dupliquer toutes les actions "d'aller vers" que mène la Ville de Paris, notamment dans le cadre de la délégation d'Anne-Claire BOUX : dans le domaine de la santé, avec les centres de vaccination en pied d'immeuble, ou encore de l'emploi, via les plans régionaux d'insertion pour la jeunesse dans les quartiers prioritaires.

Grâce à ce projet de délibération, ce sont de nouvelles équipes de conseillers et de médiateurs qui iront directement à la rencontre des personnes éloignées de l'emploi dans les quartiers "politique de la ville". Dès septembre 2022, le dispositif permettra d'accompagner l'insertion de plus de 300 personnes. C'est une très bonne nouvelle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à M. Antoine GUILLOU pour répondre à l'oratrice et à l'orateur.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, et Alice TIMSIT, pour leurs interventions qui soulignent l'originalité et tout l'intérêt de cette initiative portée conjointement par Anne-Claire BOUX et Afaf GABELOTAUD, cette idée d'aller vers les jeunes des quartiers "politique de la ville" pour leur faire connaître, permettre de les mettre en lien avec les dispositifs d'accès à l'emploi et de formation qui existent, mais sont trop souvent méconnus ou perçus comme difficiles d'accès par un certain nombre de jeunes. Cette ambition "d'aller vers", en matière d'emploi, est aussi tout à fait structurante et importante.

Ce projet, porté par "Ensemble Paris Emploi Compétences" - j'en profite pour saluer sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS - est cofinancé par l'Etat, également actif sur cette activité. C'est une démarche qui a vocation à se déployer dans un premier temps dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, mais pourrait s'étendre, le cas échéant, à tous les quartiers "politique de la ville" parisiens, pour faire ce lien entre l'emploi, les dispositifs qui y conduisent et les jeunes qui, parfois, malheureusement, en sont encore trop éloignés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 122).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une étude d'impact en matière d'insertion par l'activité économique et de lien social de "Lulu dans ma rue".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux n° 30 et n° 30 bis, relatifs à l'étude de l'impact en matière d'insertion par l'activité économique et de lien social de "Lulu dans ma rue", et à la réaffectation du montant du marché à la politique d'I.A.E.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour deux minutes.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais, par ce vœu, que nous nous interrogions sur un dispositif que vous connaissez toutes et tous, qui est "Lulu dans ma rue". "Lulu dans ma rue", c'est une société, une S.A.S., qui a un agrément d'insertion à titre expérimental. Expérimental, car l'entreprise "Lulu dans ma rue" fait de l'insertion en accompagnant des micro-entrepreneurs qui proposent des services de conciergerie, d'arrosage de plantes, de ménage, de bricolage, autour de 8 kiosques dédiés dans Paris. Pour cela, en 2019, il leur a été attribué un marché de 3,50 millions d'euros pour 3 ans. Je connais bien cette structure pour avoir vu son démarrage, à Paris, dès 2015, et pour avoir suivi de très près son activité.

Aujourd'hui, nous nous posons deux questions sur "Lulu dans ma rue". La première concerne son modèle économique. La deuxième concerne la pertinence d'avoir à Paris une structure d'insertion qui forme des micro-entrepreneurs, telle une plateforme, et donc, de faire de l'insertion par du micro-entrepreneuriat, une sorte d'ubérisation de l'insertion par l'activité économique.

Commençons par la première question que nous nous posons : le modèle économique. Je disais donc que "Lulu dans ma rue" était attributaire d'un marché de 3,50 millions d'euros pour 3 ans. Pour quels résultats ? Jusqu'à hier après-midi, je vous avoue que je n'avais pas du tout les chiffres d'activité de "Lulu dans ma rue". Mais le vœu de l'Exécutif, qui va arriver après, nous les donne. Le résultat est le suivant : 787 micro-entreprises créées en 7 ans sur les 8 kiosques, soit en moyenne 112 entreprises par an, soit encore 15 micro-entreprises par kiosque et par an. Nous

finançons donc un service de 3,50 millions d'euros qui correspond à la création et à l'accompagnement de 15 micro-entreprises par kiosque et par an.

Vous comprenez que cela nous interroge. Vous comprenez bien qu'une telle disproportion nous interroge. Lorsque je parle de disproportion, c'est parce qu'en fait, nous avons une enveloppe d'insertion par l'activité économique qui est de 6,10 millions d'euros pour 96 structures d'insertion, soit en moyenne 62.000 euros par structure. Ici, nous sommes à 3,50 millions d'euros.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je pense que c'est assez clair.

Mme Antoinette GUHL. - Je terminerai quand même, juste pour dire…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, mais cela fait 2 minutes 35.

Mme Antoinette GUHL. - Je terminerai juste pour dire que nous nous posons aussi la question de savoir qui sont les clients de ces "Lulu dans ma rue", et sont-ils uniquement des personnes en milieu aisé ou des personnes en milieu populaire ? Là aussi, cela doit nous interroger pour savoir quel type d'activité nous finançons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Antoine GUILLOU pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, chère Antoinette GUHL, "Lulu dans ma rue" est un dispositif innovant dans ses formes, qui est expérimenté à Paris depuis 2015 et a fait l'objet d'un marché public conclu avec la Ville en 2019. C'était une expérimentation. Le contexte de la crise sanitaire a effectivement perturbé - naturellement, comme chacun l'imagine - ses activités. Ce qui justifie, bien sûr, et j'y viendrai avec le vœu de ma collègue Afaf GABELOTAUD, d'en faire un bilan, d'évaluer les résultats - vous avez cité un certain nombre d'indicateurs - et de voir dans quelle mesure un éventuel renouvellement avec "Lulu dans ma rue" pourra être étudié.

La question que vous posez sur le recours au micro-entrepreneuriat est effectivement importante. Il faut voir que l'une des particularités de "Lulu dans ma rue", c'est de s'adresser à des personnes éloignées de l'emploi, parfois aussi éloignées du salariat et d'un certain nombre de contraintes inévitablement liées au salariat, même si, bien sûr, on connaît les inconvénients - et pire que cela - de l'"ubérisation". Néanmoins, il faut prendre en compte la situation des personnes éloignées de l'emploi, pour lesquelles le salariat est parfois de facto une réponse qu'il est difficile de maintenir dans le temps, malheureusement, bien entendu.

C'est sur l'ensemble de ces points qu'il faut faire le bilan pour évaluer le résultat de ce marché avec "Lulu dans ma rue". C'est l'objectif du vœu de l'Exécutif que ma collègue Afaf GABELOTAUD vous propose, afin de faire le point sur ce sujet et d'envisager, le cas échéant, les modalités d'un éventuel renouvellement avec cette entreprise d'insertion par le travail.

Si vous l'acceptez, je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je vais m'adresser au groupe Ecologiste de Paris.

Acceptez-vous de retirer votre vœu n° 30 ?

Mme Antoinette GUHL. - Oui, s'il est bien entendu que nous avons cette mesure d'impact et cette étude d'impact, et que d'ici à ce que nous puissions collectivement avoir ces informations, il ne soit pas relancé un contrat pour 3 ans sans cette étude.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Je pense qu'Antoine GUILLOU a pris un engagement assez clair. Et c'est un garçon sérieux.

Le vœu n° 30 étant retiré, il ne reste que le vœu n° 30 bis de l'Exécutif, avec une demande d'explication de vote de Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Bonjour ! Merci.

Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Antoinette GUHL et que je partage pleinement. Je vous remercie vivement pour ce vœu. On avait besoin de faire enfin le point sur cette initiative. Pour toutes les raisons que vous avez évoquées, sur lesquelles je ne vais pas revenir, il était temps que l'on en parle. Je vais réagir évidemment à ce que j'ai entendu.

Faisons attention aussi. Dire : "Le salariat peut être une contrainte pour des personnes qui sont éloignées de l'emploi", non, on ne peut pas dire cela. Cela veut dire que l'on a des personnes qui sont en situation de grande précarité. Comme elles sont en situation de grande précarité, on légitime la précarité, en leur disant : au lieu de vous faire des ponts pour que vous puissiez accéder au travail qui donne accès au statut, donc au droit du travail - Sécu,

congés payés, et compagnie - on va vous mettre dans un infrastatut. Non, ce n'est pas possible. Ce n'est pas la politique que l'on doit mener dans le cadre de cette majorité. Cela interroge. On ne peut pas faire porter l'insertion.

Je suis toujours un peu dubitative sur l'insertion par l'activité en dehors du statut de l'emploi avec le recours au travail dit "indépendant", surtout quand on voit la nature des activités. La nature des activités portées, c'est quoi ? C'est essentiellement du service, du bricolage, des activités de ménage. Ce n'est pas une activité que l'on va porter sur un marché comme un auto-entrepreneur qui monte une grosse "boîte". Ce n'est pas cela. On voit bien que le risque, c'est quand même d'être en train de financer par de l'argent public l'"ubérisation" de l'insertion. Et donc, il faut que l'on puisse se poser des questions sur ce sujet.

Encore une fois, il y a d'autres modèles qui existent et font leur preuve, non seulement pour mettre des personnes en situation d'emploi salarié, mais aussi pour le faire de façon souple. Je pense notamment à de nombreuses coopératives. Je regarde de ce côté pour voir si je vois mon collègue Florentin LETISSIER. Il est possible d'avoir des modèles vertueux.

Merci pour ce vœu, que nous soutenons. Nous voterons évidemment ce vœu de l'Exécutif, en ayant une grande vigilance sur l'étude d'impact.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Essayez de tenir votre temps, si possible.

Demande d'explication de vote du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à sa présidente.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est juste une précision. Sur le dispositif, je suis assez d'accord sur ce qui a été soulevé, de dire : quels sont les destinataires sur le modèle économique et, effectivement, est-ce que cela joue son rôle d'insertion ? Pour avoir une entreprise d'insertion dans le 7e arrondissement, on prend, pour quelques petits travaux - du bricolage, du ménage ou autres -, des entreprises d'insertion.

L'"ubérisation" est dans la mise en relation, mais le travail en lui-même, la destination, cela concerne quand même des gens que l'on peut insérer. Je suis assez d'accord pour que l'on fasse une évaluation, mais, sur le dispositif, ce n'est pas l'"ubérisation" de la tâche. Finalement, cela insère quand même des gens. Par exemple, sur ce que je connais sur ce type de plateforme, cela concerne beaucoup les femmes, et les femmes qui reprennent une activité. On n'a pas l'"ubérisation" sur la destination finale. C'est pourquoi je ne comprenais pas. Je suis d'accord sur vos propos. Je voulais savoir : ce qui vous gêne, c'est la mise en relation ou c'est la… Parce que, le ménage ou le nettoyage, il n'est pas "ubérisé". Il est bien fait. Cela concerne, de ce que j'ai vu, souvent des femmes en situation de réinsertion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je vous propose que l'échange puisse se poursuivre…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Le vœu de l'Exécutif ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'est pas prévu par le règlement intérieur du Conseil de Paris de redonner la parole à Antoine GUILLOU, mais, si l'Assemblée m'y autorise, je donne bien volontiers la parole à Antoine GUILLOU pour répondre à la question de la présidente du groupe Changer Paris.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je n'abuserai pas de la bienveillance de l'Assemblée.

Je pense que l'idée, c'est bien cette évaluation qui est proposée par le vœu de l'Exécutif. Je pense que les différentes interventions montrent bien son intérêt. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'ensemble du modèle de "Lulu dans ma rue", de faire le point sur le profil des personnes qui sont aujourd'hui sollicitées et bénéficient de la possibilité de réaliser ces prestations, avec les questions qui sont posées sur le fait que ce n'est pas un modèle salarié mais de micro-entrepreneur, ce qui a des inconvénients importants.

En même temps, on le disait aussi, il y a, dans les personnes qui ont vocation à bénéficier du dispositif de réinsertion, des publics qui ont des difficultés avec le cadre du salariat. C'est toute cette difficulté réelle, concrète, qu'il faut réussir à adresser. C'est tout l'objet de l'évaluation proposée que de faire le point sur ces différents sujets.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Merci pour cet échange. Effectivement, on attendra avec intérêt les résultats de cette évaluation.

De ce fait, pour conclure ce débat, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 141).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la grève des travailleurs sans papier de la Poste.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 31 relatif à la grève des travailleurs sans papier de la Poste.

La parole est à Mme Barbara GOMES pour le présenter en deux minutes chrono.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi d'aller droit au but : il est honteux et inacceptable que la Poste, entreprise de service public détenue par l'Etat et par la Caisse des dépôts, dont les capitaux restent 100 % publics, participe à l'exploitation et à la paupérisation des travailleurs dans notre pays.

Depuis le début de ce mandat, j'ai pu exprimer à de nombreuses reprises ma grande préoccupation au sujet du recours, notamment par la filiale "Stuart", à la sous-traitance du service postal universel à des travailleurs dits "indépendants". C'est un "Sorry we missed you", de Ken LOACH, qui s'organise au sein même d'un service public. C'est choquant et, je le répète, inacceptable. Mais ce n'est pas fini. Parce que s'ajoute à l'"ubérisation" du service postal, sa "quick" commercialisation.

Rappelez-vous la grève, le 25 octobre 2021, des livreurs sans papier des enseignes "Monoprix" à Paris et en Ile-de-France. "Monoprix" avait signé un partenariat avec la Poste pour assurer les livraisons des courses commandées sur internet. La Poste confie l'exécution des contrats à sa filiale, dont "Stuart" pour la livraison, qui va elle-même sous-traiter à G.C.G., qui va elle-même sous-traiter à des micro-entrepreneurs sans papier. En gros, on a une belle machine à paupériser par la sous-traitance en cascade, qui est activement organisée par une entreprise publique. C'est aussi une rupture de confiance à l'égard des usagères et des usagers. On ne s'attend pas à cela quand on recourt aux services de la Poste.

Autre démonstration. La Poste a récemment fait l'objet de plusieurs enquêtes de l'Inspection du travail, dont une sur le site du Coudray-Montceaux, dont je vais vous parler. Le rapport de conciliation de cette enquête, qui date du 31 janvier 2022, souligne que : "Les infractions graves au droit du travail, le recours régulier au travail temporaire, le marchandage, l'emploi d'étrangers sans titre et le travail dissimulé, sont des pratiques récurrentes de la société "Derichebourg" qui est sous-traitante de la Poste".

Ce n'est pas digne d'une entreprise de service public. C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville demande à la Poste de présenter un état des lieux de ses relations avec les sociétés de sous-traitance, y compris via ses filiales, mais aussi que la Ville s'engage à rompre tout partenariat avec les sociétés si elles ne respectent pas le droit du travail sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Encore un petit effort et ce sera bon pour les deux minutes.

La parole est à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chère Barbara GOMES, l'exemple que vous avez cité à travers ce vœu, celui de la Poste et de ses entreprises prestataires, illustre malheureusement ce sujet qui revient trop régulièrement : celui de "l'emploi" des travailleurs sans papier sur le territoire parisien, et auquel nous sommes trop souvent confrontés. L'Exécutif souscrit à votre vœu qui vise à rappeler les responsabilités des entreprises, "a fortiori" des entreprises de service public, vis-à-vis des prestataires avec lesquels elles traitent.

Ma collègue Afaf GABELOTAUD interrogera le groupe "La Poste" et interpellera le Gouvernement en ce sens, comme vous le suggérez. S'assurer, en tout cas, que les entreprises - je le dis de nouveau - "a fortiori" les entreprises publiques, fassent, dans leurs relations avec les prestataires, mention de l'obligation d'un certain nombre de clauses et, évidemment, du respect de la loi, et de ne pas avoir recours, dans les conditions que l'on connaît, aux travailleurs sans papier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 142).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de la Bibliothèque nationale de France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 32 relatif à la situation de la Bibliothèque nationale de France.

Antoine GUILLOU m'a dit : je donnerai un avis favorable si Barbara GOMES le présente en deux minutes.

Mme Barbara GOMES. - Notre vœu entend soutenir le mouvement social actuel à la Bibliothèque nationale de France. Depuis le 2 mai 2002, les salariés de la Bibliothèque nationale de France sont mobilisés dans un mouvement de grève inédit pour dénoncer la situation de sous-effectif chronique et la dégradation de leurs conditions de travail.

La Bibliothèque nationale de France, c'est une bibliothèque unique en France et dans le monde. Ses missions sont précieuses pour la recherche. C'est une pièce maîtresse dans la préservation de documents historiques uniques et rares. La Bibliothèque nationale de France a une mission historique d'accès à la connaissance. C'est aussi un lieu important de travail pour de nombreuses chercheuses, de nombreux chercheurs, des étudiantes et des étudiants, et beaucoup d'autres publics. Combien d'heures n'ai-je pas passé moi-même, doctorante, avec certains de mes collègues, dans le clair-obscur de son rez-de-jardin.

Or, depuis 10 ans, le Ministère de la Culture n'a eu de cesse de réduire le budget de la Bibliothèque nationale de France. Le personnel a baissé de 15 %. Pour les magasiniers et les magasinières, c'est 25 % des effectifs. Face à la baisse du nombre d'agents, la direction a décidé de réduire les plages de consultation des livres et documents. Désormais, l'accès est circonscrit de 13 heures 30 à 17 heures. Cela fait 3 heures 30 de consultation et de commandes disponibles. C'est indigent, spécialement en comparaison avec les grandes bibliothèques du monde entier.

Puis, c'est une pression supplémentaire pour les salariés qui doivent faire sans doute le même travail en trois fois moins de temps. Et aussi une entrave à la recherche pour les usagères et les usagers, qui sont, de ce fait, contraints de réduire leurs demandes de consultation. Cela constitue une réduction du service public lui-même.

Face à la décision de réduction massive des horaires de consultation, la réaction des lectrices et des lecteurs, de même que celle des salariés et des syndicats, ne s'est pas fait attendre. Par notre vœu, nous voulons affirmer le soutien de la Ville de Paris, mais surtout, que la Ville interpelle le Gouvernement pour augmenter les moyens donnés à la Bibliothèque nationale de France et augmenter le nombre d'emplois titulaires, afin que la Bibliothèque nationale de France puisse rétablir les plages horaires et les commandes standards, et déprécarise le personnel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

En plus, j'ai signé la pétition.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Barbara GOMES, pour ce vœu qui revient sur la situation à la Bibliothèque nationale de France. Une situation qui est préoccupante. Les inquiétudes, que ce soient des salariés ou des usagers, sont nombreuses. La pétition, signée non seulement par le président de séance mais aussi par de nombreux Parisiens, en est évidemment l'illustration.

D'ailleurs, le cas de la Bibliothèque nationale de France, permettez-moi de le dire, est assez symptomatique de la manière dont l'Etat envisage aujourd'hui - le cas de la Bibliothèque nationale de France, en tant qu'institution, évidemment prestigieuse, emblématique, en est une illustration - le fonctionnement des services publics. Cette tendance à réduire les guichets, à réduire l'accueil physique, est quelque chose que nous observons sur l'ensemble des pans du service public. Je dois dire que, trop souvent, l'Etat se repose sur les collectivités locales pour assurer les guichets, y compris dans les domaines de compétences qui ne sont pas les leurs. Bien trop souvent, on se retrouve à constater que les usagers viennent vers les mairies, les différents pans du service public territorial, parce que ce sont les seuls encore accessibles physiquement.

En tout cas, la situation de la Bibliothèque nationale de France nous inquiète. Pour cette raison, nous émettrons un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour une explication de vote au nom du groupe Ecologiste de Paris.

C'est la petite lumière.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Vous sentez que l'on fatigue en fin d'année ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On est le 5 juillet. Ce n'est pas anormal.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - En fait, je crois que Jérôme GLEIZES m'a fait une blague. Est-ce que je peux faire un rappel au règlement pour mon propre groupe ? Pardon.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - "Fiat lux". Allez-y, prenez le micro, c'est à vous.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

"Délivrez les livres" : un beau slogan, un beau mot d'ordre qui a réuni les personnels, les usagers et les usagères de la Bibliothèque nationale de France. Car la grève évoquée par Barbara GOMES n'était que l'une des modalités de la mobilisation menée par les bibliothécaires, les chercheuses et les chercheurs, les lecteurs et les lectrices, et bien d'autres habitués, que j'ai eu l'occasion d'aller soutenir avec des élus et des militants et militantes écologistes.

Je tenais à les saluer, ainsi que leurs premières victoires, parmi lesquelles l'annulation de la hausse du tarif réduit. Car cette mobilisation est mue par l'amour des livres, mais aussi par celle du service public. Si la réouverture du site Richelieu nous réjouit, si le dépôt numérique est une opportunité formidable, si les expositions nous régalent, nous ne sommes pas dupes. Tout cela nécessite des moyens et une hausse de l'investissement de l'Etat.

En attendant, nous sommes face à des souffrances au travail qui augmentent, des difficultés à remplir les missions, qui génèrent elles-mêmes une perte de sens, et la destruction d'un collectif qui crée des tentations corporatistes, celle d'opposer les missions, les rôles et les publics entre eux. Tout cela conduit à un affaissement du service public, selon des mécanismes bien décrits dans une tribune parue ce matin dans "Le Nouvel Obs", que je vous conseille, intitulée : "Pour une reconstruction du service public à la hauteur de l'urgence écologique et sociale".

J'ajouterai que, pour un service public à même de permettre l'émancipation de toutes et de tous, via la culture et les sciences ouvertes, il serait temps que les autorités de tutelle prennent leur responsabilité.

C'est donc un plein soutien non seulement à la mobilisation mais aussi à ce vœu, pour lequel le groupe Ecologiste de Paris remercie nos collègues communistes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 143).

2022 DAJ 8 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur le logo Fluctuat Nec Mergitur avec la société "Tabernae".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers concernant Afaf GABELOTAUD.

Antoine GUILLOU rentre dans ses dossiers, mais on ne pourra pas aller au terme. Il faudra revenir à 9 heures du matin. A moins que l'on ne vous trouve un suppléant.

De ce fait, je vous propose néanmoins d'examiner, dans les sept à huit minutes qu'il reste, au moins un sinon deux dossiers.

Nous examinons le projet de délibération DAJ 8 : approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur le logo "Fluctuat nec mergitur" avec la société "Tabernae".

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour rappel, en février de cette année, nous, le groupe Ecologiste de Paris, nous nous étions déjà abstenus sur l'attribution de l'exploitation du café "Fluctuat nec mergitur" sur la place de la République. Nous attendions que le projet soit mieux disant. Nous étions alors surpris que le dossier du repreneur fasse la part belle à la redevance, au détriment de la qualité du volet alimentation. Ce qui peut paraître étonnant pour un café, du moins de ce que nous voyions du projet qui avait été présenté. La vocation à impact social, comme la qualité des produits du lieu souhaité initialement par la Ville, semble désormais gommée par la nécessité de rentabiliser l'équipement.

Dans le projet de délibération qui nous est aujourd'hui soumis, l'usage du logo ne semble pas être bien protégé par le projet de délibération, qui propose de reproduire en nombre illimité, par tout moyen ou procédé connu ou

inconnu, en tout lieu et par tout procédé, le logo d'un café qui porte le nom de la devise de notre ville. Et donc, nous demandons qu'elle garantisse l'usage qui en sera fait et notamment la qualité des produits. Nous espérons que des produits faits sous contrat suivi par la Ville soient des produits de qualité, peut-être faits en France, peut-être avec de l'insertion par l'activité économique, peut-être même faits à Paris. Rien de tout cela.

En cohérence avec notre position sur l'attribution du lieu à la société "Tabernae" en février, nous allons nous abstenir également sur le logo.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

La parole est à M. Antoine GUILLOU pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

J'entends que votre intervention vise à rappeler la vigilance du groupe Ecologiste de Paris sur ce projet, sur le café "Fluctuat nec mergitur" que nous connaissons bien.

Le projet de délibération qui est soumis aujourd'hui à notre Conseil vise justement à sécuriser la question de la propriété intellectuelle du logo, comme vous l'avez rappelé. J'entends que vous maintenez une vigilance à cet égard, donc nous y serons attentifs. Mais c'est bien l'objet de ce projet de délibération que de sécuriser la question de la propriété intellectuelle du logo.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAJ 8).

2022 DRH 66 - Attribution d'une prime de revalorisation à certains personnels de la Ville de Paris relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de terminer avec le projet de délibération DRH 66 : attribution d'une prime de revalorisation à certains personnels de la Ville de Paris relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Je demande aux intervenants d'être synthétiques.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez certainement, l'Etat a mené des discussions dans le cadre de ce que l'on appelle le "Ségur de la santé". Ces discussions ont mené à une revalorisation salariale de 183 euros nets mensuels pour les professionnels de la filière socio-éducative exerçant dans les fonctions publiques d'Etat hospitalière et territoriale. Les collectivités territoriales avaient la possibilité d'élargir la liste des bénéficiaires. C'est bien le choix qu'a fait la Ville de Paris en rendant éligible à cette revalorisation pas moins de 500 agents supplémentaires, qui viennent s'ajouter aux 4.000 agents concernés par le décret du 29 avril.

Concrètement, cela signifie que la Ville met sur la table 30 millions d'euros par an pour financer cette hausse de rémunération. Outre les 700 agents des établissements de l'Aide sociale à l'enfance, pour lesquels cette prime était obligatoire, les 3.300 agents des services sociaux, centres d'hébergement d'urgence ou métiers de la santé scolaire, pour lesquels la prime restait facultative, ont été ajoutés par la Ville parmi les bénéficiaires, ainsi que les médecins chargés de l'inspection des E.H.P.A.D., les médecins du travail et les travailleurs sociaux pour les publics fragiles.

La crise sanitaire a rendu encore plus fragiles les publics précaires. Les travailleurs sociaux sont en première ligne dans l'accueil de ces publics. S'engager pour bâtir une ville toujours plus inclusive, c'est aussi reconnaître la valeur de ceux dont la mission est d'accompagner les plus fragiles. C'est ce que fait la Ville de Paris avec la mise en œuvre de ce Ségur élargi.

Avec cette revalorisation, la Ville espère également combattre la crise des vocations que l'on observe sur ce type de fonction. Que ce soit avec le Plan de déprécarisation, que l'on a évoqué ce matin, ou la revalorisation des fonctions médico-sociales, la Ville démontre une fois de plus qu'elle investit pleinement dans ses ressources humaines et qu'elle a pleinement saisi combien certaines fonctions, essentielles aux plus jeunes et aux plus fragiles, méritaient d'être reconnues, non seulement dans les discours mais aussi dans les actes.

La revalorisation salariale est importante. Sur ce point, Paris est à la hauteur des enjeux, malgré un contexte budgétaire tendu. Nous pouvons nous en féliciter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chère Johanne KOUASSI, pour cette intervention qui me permet de souligner l'importance de ce projet de délibération. Il clôturera notre séance d'aujourd'hui, mais il n'est pas des moindres pour l'ensemble des plus de 4.500 agents de la Ville, qui pourront ainsi bénéficier d'une revalorisation dans le secteur du social et du médico-social. On l'a dit : 183 euros nets par mois en plus pour la majorité des agents.

C'était évidemment nécessaire face à un secteur du social et du médico-social qui connaît aujourd'hui, à l'échelle nationale, dans la fonction publique, un début - il faut bien le dire - de crise des vocations. Il était important de réaffirmer que ces métiers sont essentiels au fonctionnement du service public. Ils et elles accompagnent tous les jours, au quotidien, les Parisiennes et les Parisiens, dans notre cas, les plus vulnérables et les plus fragiles. Il est important que cela se matérialise non seulement par la reconnaissance morale, mais aussi par une reconnaissance financière de l'importance de leur travail.

Le Ségur de la santé, le troisième volet, qui est celui qui nous occupe aujourd'hui, a conduit à revaloriser successivement les agents de la fonction publique hospitalière et territoriale, et donc, parmi eux, les agents de la Ville de Paris. Le dispositif du Ségur 3, qui est celui dont nous parlons aujourd'hui, est particulièrement complexe, le Gouvernement ayant fait le choix - critiqué par un certain nombre d'organisations syndicales, qu'elles aient ou non signé le Ségur - d'un dispositif compliqué, avec une superposition de critères pour déterminer les agents éligibles ou non.

A la Ville de Paris, nous avons fait le choix non seulement d'appliquer les dispositions facultatives du décret, qui concernent 3.300 agents en plus des 700 agents qui sont inclus dans la partie obligatoire du décret, mais aussi d'étendre le périmètre du décret. Car, justement, ce choix fait par le Gouvernement de cette superposition de critères, nous semblait laisser de côté ceux que l'on appelle "les oubliés du Ségur", et qu'il était en réalité parfois impossible de distinguer, dans la pratique, des fonctions effectuées par des collègues au sein des établissements du social et du médico-social.

Nous faisons le choix d'une application volontariste du Ségur. Nous y investissons 30 millions d'euros de masse salariale. C'est donc un investissement important de la Ville. J'imagine que tous les bancs pourront voir, à travers cet exemple, que quand la masse salariale de la Ville augmente, c'est en particulier pour revaloriser des personnels dont le métier est essentiel, qu'il faut recruter, fidéliser, attirer au sein de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris en particulier. J'espère donc que nous voterons à l'unanimité ce projet de délibération. Et évidemment que nous voterons aussi à l'unanimité les conséquences budgétaires qui vont avec.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 66).

Je vous propose donc, chers collègues, de lever la séance. Elle reprendra demain matin, mercredi 6 juillet, à 9 heures. Bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 5 juillet 2022 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 6 juillet 2022 à neuf heures, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je vous espère en pleine forme pour entamer cette deuxième journée du Conseil de Paris.

2022 DRH 46 - Présentation du Rapport social unique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons commencer par le projet de délibération DRH 46 : présentation du Rapport social unique.

La parole est à Jérôme GLEIZES, qui est donc là, et à Patrick VIRY. Peut-être, Monsieur VIRY, puis-je vous proposer de commencer le temps que Jérôme GLEIZES s'installe, si cela vous convient.

M. Patrick VIRY. - Bien volontiers, Madame la Maire.

Mes rares mais chers collègues, le Rapport social unique qui nous a été transmis constitue une source d'information et un outil du dialogue social notable, et témoigne d'une grande qualité du travail des services qui l'ont établi. La présentation qui nous en est faite aujourd'hui est en revanche décevante, presque autant par ce qu'elle dit que par ce qu'elle ne dit pas. C'est l'objet de l'intervention de mon groupe.

Je voudrais tout d'abord relever deux points qui sont discutables et qui figurent dans la communication.

Le premier est celui du recrutement, pour lequel vous indiquez avoir développé une démarche d'"aller vers" pour renforcer la diversité, je cite : "des recrutements afin que les agents du service public soient à l'image des Parisiennes et des Parisiens". "Aller vers", c'est quelque chose de très flou. On vous l'a déjà dit à plusieurs reprises et dans différentes circonstances. Vous n'en donnez aucune définition, et c'est bien dommage. Vous ne définissez pas plus, d'ailleurs, ce qu'est un Parisien ou une Parisienne auxquels les personnels seraient censés ressembler. Est-ce que c'est possible ou est-ce que c'est souhaitable ? Cela reste à voir. Dans un domaine où le principe du concours avec l'égal accès et l'anonymat qu'il sous-tend devrait être non seulement la règle, mais aussi et surtout un élément de fierté et d'estime de soi pour les candidats lauréats, vous instillez le doute.

Le deuxième point est celui de l'attractivité de la Ville et singulièrement des possibilités de logement des agents publics que vous inscrivez comme élément d'attractivité, mais qui dénote un manque réel d'ambition et qui est en même temps un aveu d'échec. Cette question non résolue s'est même dégradée depuis 21 ans que vous êtes aux manettes à l'Exécutif de la Ville. Cela laisse donc perplexe. Et puis, avoir pour seule solution un courrier aux maires d'arrondissement les invitant à attribuer 25 % de leur quota de logements à des agents qui seraient donc éligibles, soit en pratique une toute petite partie du parc de logements, n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Ici, dans un domaine où vous avez toutes les manettes, vous réussissez à être décevants, pas tant pour nous, opposition, que pour les agents qui attendent un logement ou qui passent une grande partie de leur journée de travail dans les transports. Je rappelle que le rapport fait état d'un tiers de collaborateurs qui habitent en grande couronne ou hors Ile-de-France.

Je voudrais maintenant souligner trois enjeux qui sont, eux, pour le coup, complètement passés sous silence.

Toujours en matière d'attractivité de la Ville, celle-ci ne se résume pas à ces modalités de recrutement. Elle tient aussi et surtout aux métiers qu'elle propose. Or la communication est muette sur la volonté et la stratégie de l'Exécutif pour valoriser les filières en difficulté et plus généralement pour donner envie à des candidats de rejoindre les équipes parisiennes, "a fortiori" à une époque où le marché du travail se tend, où la quête de sens et la qualité de vie tiennent une place prépondérante dans la décision de rejoindre ou non tel ou tel employeur. Tout ceci est donc bien dommage.

Vous passez également sous silence la question du taux d'absence, elle-même totalement éludée. Le Rapport social unique fait pourtant état d'un taux d'absence de 8,41 % en 2021, c'est-à-dire un taux en augmentation de 10 % par rapport à l'année 2020, et qui devrait donc être pris à bras-le-corps. Mais à cela, vous ne donnez aucune explication. Vous n'apportez aucune solution visant à la résorption de cet absentéisme. Ce n'est pourtant rien de moins que la santé des agents et la qualité du service rendu aux habitants qui sont en cause et qui devraient vous guider. On en est loin.

Dernier point : le dialogue social, qui n'apparaît manifestement pas au premier rang de vos préoccupations. Je ne parle pas de la présentation pudique de l'avis défavorable rendu par les représentants du personnel au Comité technique central sur le Rapport social unique au début du mois passé. Je parle des 61.000 jours de grève recensés en 2021 et qui sont astucieusement glissés sous le tapis. C'est un nouveau record après les 60.000 journées comptabilisées en 2019 et surtout le double du chiffre de 2018. Multiplier les instances, les concertations et les échanges et en faire état dans le rapport, c'est bien, mais cela n'a de sens que si la continuité du service public et le collectif de travail en sortent simultanément gagnants. Une fois de plus, on en est loin.

Madame la Maire, ce type de rapport est le reflet de l'action et de l'inaction d'un employeur envers celles et ceux qui forment sa communauté de travail et celles et ceux pour qui la collectivité travaille au quotidien. La communication qui nous en est faite est hélas, mais sans surprise, une des marques de l'impasse dans laquelle vous avez placé les services de la Ville depuis maintenant de nombreuses années.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris prend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur VIRY, Madame DUMAS, quelle déception ! Je pensais que l'on allait avoir un grand affrontement avec la présence de tout le monde - pourtant, de notre côté, la Maire de Paris est là, la Secrétaire générale de Paris est là - sur ce rapport très important, et une seule inscription !

Pourtant, qu'est-ce qu'on nous a raconté en 1ère Commission, les attaques contre la gestion des ressources humaines, et là on va faire un "truc" à combien ? On est quoi ? Quinze personnes ? Dommage !

Quelle déception ! Car ce document est très important - vous l'avez dit et je suis d'accord avec vous. Ce que vous avez oublié de dire, par ailleurs, et je remercie notamment les services de la Ville, c'est que l'on va bien au-delà de ce que demandent le décret et la loi par rapport au document : beaucoup d'indicateurs sont en plus et ne sont pas demandés. Il faudrait donc commencer par les remercier d'avoir fait ce beau travail qui nous permet d'avoir des indicateurs sur les cinq dernières années.

Si, c'est ce que j'ai dit, mais pas que l'on est allé au-delà. Cela, vous ne l'avez pas dit.

Ce document remplace le rapport social qui, avant, était discuté avec le compte administratif. On avait donc le rapport social et tous ses indicateurs. Les deux débats étaient associés. Peut-être que le fait de dissocier les deux débats fait que l'on va mettre cela à part dans une délibération parmi d'autres. Or, non, c'est un document très important.

La première chose que je vais faire, avant de commencer à attaquer la Ville…

Parce que, d'habitude, vous critiquez le nombre de fonctionnaires et, là, vous ne l'avez pas fait. C'est bizarre !

Je vais commencer, puisque nous avons maintenant les chiffres, par remercier les 46.185 agents fonctionnaires au service des Parisiennes et des Parisiens, les 2.349 effectifs contractuels sur emploi permanent au service des Parisiennes et des Parisiens, les 3.079 effectifs contractuels emploi permanent en contrat à durée déterminée…

Le précédent, c'était "indéterminé", j'ai oublié de le préciser.

… qui sont au service des Parisiennes et des Parisiens.

D'abord, on va commencer par remercier ceux qui nous rendent service.

Après, il y a des choses très intéressantes dans ce rapport. Je n'irai pas dans le détail parce qu'il faudrait, c'est vrai, que l'on organise un vrai débat par rapport à cela, mais il y a des choses très intéressantes. Par exemple, il y a beaucoup de congés paternité à la Ville de Paris. Je trouve cela très intéressant.

On se rend également compte des difficultés que l'on a… Une des difficultés principales que vous n'avez pas citées, c'est le fait que beaucoup d'agents n'habitent malheureusement pas à Paris parce qu'il y a une insuffisance de logement social et pour de nombreuses raisons. Ils sont à peu près 36,7 %.

Vous avez critiqué la question de l'absentéisme. C'est bizarre parce que vous n'avez pas cité que, depuis 2018, l'absentéisme diminue. Vous avez oublié de le dire. Nous sommes à 86 %, on parle plutôt de taux de présence que de taux d'absence car c'est tout de même mieux de parler du côté positif. Il y a quand même 86 % des fonctionnaires qui sont présents. Il faut quand même rappeler les éléments importants.

Il y a aussi quelque chose de très important, et dont on peut féliciter la Ville de Paris car c'est un travail mené depuis très longtemps : les écarts de rémunération se réduisent entre les femmes et les hommes. On sait qu'il y a plus de femmes que d'hommes qui travaillent à la Ville de Paris. Ce qui explique l'écart de rémunération, c'est le fait qu'il y a parmi les cadres A et A+ - les mieux payés donc - beaucoup plus d'hommes que de femmes. Un travail a été mené, c'est vrai, pour réduire cet écart. Cela prendra du temps car on ne change pas comme cela des inégalités aussi importantes, en rapport de force, entre les femmes et les hommes. Petit à petit, on réduit cela et, dans beaucoup de services, on voit que ce sont souvent des femmes à la direction de ces services.

Je pense donc que ce document est très important et doit nous servir de base de référence pour les années qui suivent. Peut-être - je ne sais pas si M. GUILLOU me répondra dans sa réponse - que nous pourrions l'associer avec le compte administratif. Ou pas, s'il y a des délais réglementaires sur la présentation. Pourtant, il serait intéressant d'avoir ce document et qu'on le présente en même temps que le compte administratif et que nous ayons les deux volets : le volet économique et le volet emploi. Je ne sais pas si c'est juridiquement possible car je sais que les contraintes de la loi sont très importantes.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup à Patrick VIRY et Jérôme GLEIZES de leurs interventions et de leur intérêt pour ce débat.

Permettez-moi de commencer en remerciant les services de la Ville - vous l'avez fait tous les deux - pour leur travail sur ce rapport car il faut préciser que le cadre réglementaire fixant les données nécessaires pour ce Rapport social unique qui découle de la loi de transformation de la Fonction publique - et vous m'entendrez rarement le dire, mais c'en était là un des rares aspects positifs - a été publié à la toute fin du mois de décembre, l'année dernière. Un

travail très important a donc été réalisé par les services de la DRH que je remercie, encore une fois, pour la réalisation de ce rapport.

Permettez-moi aussi de regretter, après un certain nombre d'interpellations à cor et à cri en 1ère Commission, de vœux divers et variés par l'ensemble des groupes d'opposition…

Je ne nie pas l'intervention du groupe Changer Paris, mais tous les groupes d'opposition n'ont manifestement pas suivi leurs propres desiderata en ne s'inscrivant pas sur ce débat qu'ils me réclamaient pourtant.

Passons maintenant au fond.

Le Rapport social unique permet de mettre en évidence, je crois, les grands axes de la politique en matière de ressources humaines que nous menons à la Ville de Paris. Nous avons essayé d'en transcrire les principaux éléments dans cette communication qui l'accompagne, qu'il s'agisse de notre politique salariale dont l'objectif est bien évidemment le maintien du pouvoir d'achat des agents avec, contrairement au point d'indice qui dépend de l'Etat, sur la part indemnitaire un effort maintenu de la Ville sur l'ensemble des dernières années pour maintenir le pouvoir d'achat des agents et compenser ainsi la stagnation du point d'indice sur les cinq années précédentes. C'est aussi évidemment un des éléments d'évolution de la masse salariale. Cela permet là encore d'expliquer peut-être certains débats budgétaires.

Atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est évidemment l'autre grand objectif de notre politique salariale, cela a été dit. Nous réduisons résolument les écarts et nous continuons à le faire en 2021 par rapport à 2020 avec un peu moins d'un point de pourcentage de diminution des écarts, bien en avance par rapport à la fonction publique dans son ensemble, que ce soit la fonction publique d'Etat ou territoriale, et je ne parle évidemment même pas du secteur privé.

Nous travaillons aussi sur l'attractivité des filières, sur la formation, sur l'enjeu de la deuxième carrière, l'enjeu de la reconversion qui est un enjeu particulièrement important pour les collectivités locales. Nous travaillons sur les conditions de travail, je vais y revenir dans un instant, et c'est un angle important du dialogue social grâce auquel nous avons notamment pu signer un accord en faveur du télétravail, voté par notre Conseil l'année passée.

Je vais essayer de répondre à un certain nombre de questions précises qui ont été posées par Patrick VIRY notamment. Monsieur VIRY, vous évoquez la question de l'"aller vers". Je pense qu'il est intéressant d'y revenir parce que cette notion n'est pour moi absolument pas contradictoire avec la question de l'égal accès aux fonctions dans la fonction publique. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause l'objectivité des recrutements par concours, mais bien d'aller inciter des personnes qui, naturellement, ne seraient pas venues vers la Ville et ne se seraient pas inscrites au concours à le faire et ensuite à passer le concours - ou autre forme de recrutement - dans les mêmes conditions que n'importe qui. Nous en avons parlé hier sur les délibérations relatives à l'emploi : il s'agit d'aller briser les barrières, les freins qui peuvent exister de la part de certaines et certains pour, peut-être, se dire que les concours de la fonction publique ne sont pas pour eux. Eh bien, si ! C'est ce que nous essayons de faire avec un certain nombre d'actions. Nous pourrons y revenir plus en détail si vous le souhaitez.

Vous m'interrogez sur le logement et vous rappelez l'objectif que nous avons proposé. Nous n'avons pas de contrainte réglementaire possible, mais nous incitons les maires d'arrondissement à respecter le même objectif de 25 % de logements sociaux sur leur quota aux agents de la Ville, et vous dites : "La Ville, vous avez tous les leviers." Eh bien, non : vous savez qu'une grande partie des logements sociaux ont des réservataires autres que la Ville, autres que les mairies d'arrondissement. D'ailleurs, nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de débattre dans ce Conseil sur le fait que les administrations d'Etat ne jouaient pas leur rôle en la matière et ne logeaient pas leurs propres fonctionnaires, leurs propres agents publics dans leur quota de logements. Par conséquent, la Ville - et les mairies d'arrondissement, en l'occurrence - se retrouve à devoir gérer sur son quota à la fois ses propres agents, ce qui est normal, mais aussi les agents des administrations d'Etat et de la fonction publique hospitalière, ce qui l'est à mon sens beaucoup moins.

Vous évoquez des sujets qui, selon vous, n'ont pas été abordés. Sur la communication, là encore, nous pourrons en reparler plus en détail, mais vous voyez souvent dans les rues de Paris, pour ne citer que cet exemple, les communications de la Ville sur les recrutements qui sont ouverts avec des illustrations sur la diversité de nos métiers. Au-delà de ces campagnes de communication larges, nous allons aussi à la rencontre des jeunes professionnels dans les différentes filières, dans les centres de formation avec lesquels nous nouons des partenariats.

Sur l'absence, Jérôme GLEIZES a en partie répondu. Votre chiffre est un peu fallacieux : entre l'année 2021 et l'année 2020, il s'est passé un certain nombre de choses. Beaucoup d'agents ont repris le travail qu'ils n'avaient pas pu exercer pendant l'année 2020 du fait de la crise sanitaire. Naturellement, il s'agissait pour beaucoup d'agents de terrain qui ont des conditions de travail difficiles, pénibles, qui peuvent parfois donner lieu à des absences et parfois aussi malheureusement, dans le pire des cas, à des accidents de travail, d'où cette évolution.

Enfin, sur le dialogue social, permettez-moi juste de conclure en précisant que les journées de grève ont effectivement été importantes en 2021 et en 2019. Les facteurs en sont assez clairs : la réforme des retraites en

2019, la loi de transformation de la fonction publique en 2021. Là encore, je crois que l'on peut voir assez facilement que ces facteurs ne sont pas de la responsabilité directe de la Ville.

Il y aurait encore beaucoup d'autres choses à dire sur ce Rapport social unique, mais je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en reparler très régulièrement en 1ère Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Comme il s'agit d'un rapport, il n'y a pas de vote. Même si nous n'étions pas nombreux, vous avez pu en parler et je m'en réjouis car cette politique sociale vis-à-vis de nos agents et du service public parisien est quelque chose qui, non seulement nous importe, mais nous savons que, pour que les Parisiens vivent bien dans cette ville, ils ont aussi besoin d'avoir un service public dans lequel les agents eux-mêmes arrivent à surmonter les difficultés du quotidien.

Merci beaucoup à vous.

2022 DRH 58 - Versement d'une subvention de fonctionnement 2022 et convention passée avec l'association "Paris et Compagnie" (19e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner le projet de délibération DRH 58 qui concerne le versement d'une subvention de fonctionnement et une convention passée avec l'association "Paris et Compagnie".

Madame Barbara GOMES, vous avez la parole pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, moi qui ai souvent du mal à faire court - vous l'aurez peut-être remarqué, en particulier M. BLOCHE -, je suis amenée à avoir une certaine admiration pour celles et ceux qui sont dans la concision. Mais, là, tout de même, l'effort de concision du projet de délibération est à vrai dire un peu problématique parce qu'il ne permet pas de le comprendre, comme nous avons pu en discuter.

On ne sait pas exactement pourquoi on donne ces 15.000 euros au programme "Rhizome" de "Paris & Co", ce qui est donc déjà un problème en soi. Evidemment, nous avons essayé de comprendre. Nous avons eu l'occasion de discuter avec M. GUILLOU et il semblerait donc qu'il ne s'agit pas de prestations de services pour les services RH de la Ville, comme pouvait le laisser entendre le projet de délibération, mais plutôt d'une autre subvention au développement de "Paris & Co". Donc, 15.000 euros supplémentaires alors que, pour le coup, on sait que "Paris & Co" reçoit déjà 2 millions de la Ville.

Pour nous, ce sera donc un non, un vote contre ce projet de délibération.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Antoine GUILLOU, pour répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Barbara GOMES, de me donner l'occasion de préciser le contenu du projet de délibération. Effectivement, j'entends vos remarques de forme et il pourra sans doute être précisé dans son contenu formel l'année prochaine.

Pour autant, sur son contenu réel, permettez-moi d'y revenir. Ce projet de délibération vise à permettre à la Ville, en tant qu'employeur, d'être partenaire du programme "Rhizome" de "Paris & Co". Comme chacun le sait, "Paris & Co" est un incubateur. Le programme "Rhizome" est le programme d'incubation pour les "start-up" qui sont actives sur les enjeux de la sphère RH, les Ressources humaines. Ce partenariat entre la Direction des Ressources humaines et l'incubateur "Paris & Co" nous permet donc d'être en contact et en lien avec les différentes "start-up" qui sont incubées au sein de "Paris & Co" et, le cas échéant, de les identifier.

Bien entendu, ce n'est pas le cas de l'ensemble d'entre elles parce qu'elles visent à la fois le secteur privé et le secteur public, mais un certain nombre d'entre elles développent aussi des prestations ou des services en direction des collectivités de la fonction publique ou, de manière générale, des employeurs de manière indifférenciée entre privé et public.

Ce partenariat nous a ainsi permis, et nous permet toujours d'ailleurs, d'être en relation avec des "start-up". Lorsque c'est intéressant pour la Ville et pour la politique RH que nous voulons mettre en œuvre, nous pouvons ensuite conclure des partenariats soit sous forme d'expérimentations, soit sous forme de prestations avec les "start-up" incubées au sein de "Paris & Co".

J'en citerai quelques-unes, ce qui me permettra d'ailleurs d'expliciter certains éléments du Rapport social unique que nous évoquions juste avant.

Nous avons par exemple travaillé avec la "start-up" "Goshaba" qui a permis de mettre en place, notamment pour la DASCO, des méthodes de pré-recrutements en ligne afin de simplifier les processus de recrutement et de les rendre plus accessibles pour un ensemble de candidats.

Nous avons travaillé avec une autre "start-up" qui s'appelle "Bonanza" et qui a permis de faciliter le recrutement d'apprentis en situation de handicap puisque vous savez que, sur le recrutement des apprentis, nous nous sommes fixés un objectif, comme pour l'ensemble des agents, de 6 % d'apprentis en situation de handicap recrutés. Cela suppose là aussi une procédure et un accompagnement particuliers.

Nous avons encore travaillé une autre "start-up" - je ne les citerai pas toutes - qui nous permet de travailler sur ce que l'on appelle, en mauvais français, l'"onboarding". Plus clairement, il s'agit du processus nous permettant d'accueillir les nouveaux agents au sein de la Ville. Cela nous permet donc de travailler - cela peut paraître évident dit comme cela, mais cela ne l'est pas, et cela ne l'est pas pour beaucoup d'employeurs publics et privés, en particulier de grande taille - à faire en sorte que nous ayons des procédures d'accueil des nouveaux agents au sein de la Ville qui soient évidemment les plus efficaces, bien sûr, mais qui permettent surtout aux nouveaux agents de se sentir tout à fait intégrés le plus rapidement possible dans le collectif de travail et au sein de la Ville de Paris.

Voilà pour quelques exemples.

Vous dire en tout cas que ce partenariat avec "Rhizome" nous permet d'être en lien avec ces "start-up", et ensuite de choisir ou non de travailler avec elles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 58).

2022 IG 1 - Rapport annuel d'activité de l'Inspection générale pour l'année 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération IG 1 : rapport annuel d'activité de l'Inspection générale pour l'année 2021.

M. VIRY, pour le groupe Changer Paris.

M. Patrick VIRY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la lecture du rapport annuel d'activité d'un service d'audit - en l'occurrence, celui de l'Inspection générale de la Ville - est toujours instructive, notamment à deux égards. Elle donne une vision des objectifs de performance, de maîtrise des risques, de qualité de service et de modernisation que l'institution se fixe et du niveau effectivement atteint pour chacun d'entre eux, et elle donne une idée de l'intérêt, de la considération de ce même Exécutif, auquel le service est hiérarchiquement rattaché, accorde à chacun de ces enjeux.

A l'une et l'autre de ces questions, le rapport qui nous est communiqué aujourd'hui n'apporte pas de réponse satisfaisante. Il nous paraissait donc important de le souligner par quelques points pour vous engager à faire de l'audit un véritable outil de la performance de la Ville au service de ses habitants.

Premier point : le rapport est plutôt décevant par sa structure et son contenu. Sur 24 pages, 2 pages seulement présentent des statistiques - et encore sont-elles très basiques - où l'on apprend essentiellement que 20 rapports ont été produits dont 14 sont publiés sur le site de la Ville. Aucune indication n'est fournie sur le nombre initial de missions inscrites au programme 2021, sur le nombre de recommandations produites, sur leur portée, leur nature ou leur niveau de réalisation. Trois pages sont consacrées à l'appui apporté par l'Inspection générale à d'autres services de la Ville, c'est-à-dire rien qui nous renseigne sur les sujets audités et qui, au passage, remet en cause le principe d'indépendance de la fonction d'audit. Enfin, 5 pages reprennent les synthèses des 14 rapports, déjà publiés sur le site de la Ville, pour donner un peu de chair à l'ensemble. Ce n'est donc pas grand-chose.

On y constate aussi que les moyens dédiés sont très insuffisants. Alors que la Ville doit sans cesse améliorer le service rendu à nos concitoyens et au surplus affronter des questions majeures comme celle de la maîtrise de la dette, on apprend qu'elle consacre à sa fonction d'audit interne seulement 44 ETP, soit environ 0,1 % de son effectif total, et cela sans retrancher le temps consacré aux missions d'appui dont je parlais à l'instant qui sont autant de temps en moins pour auditer et contrôler. Les moyens sont donc largement et anormalement inadaptés aux enjeux.

On peut également regretter l'absence même de présentation du programme annuel. Le rapport ne fait aucune mention de la méthode d'élaboration du programme, qui est pourtant le gage de la pertinence et de l'efficacité : identification des risques, couverture des activités concernées, prise en compte des recommandations des contrôleurs externes comme la C.R.C. Rien n'apparaît. Nous n'avons aucune donnée méthodologique.

Le rapport ne fait pas non plus état de la liste détaillée des missions découlant de ce travail préparatoire. C'est pourtant un élément d'appréciation de base significatif.

En d'autres termes, aucun élément précis ne permet de s'assurer que les problématiques que vous devez affronter sont correctement prises en compte.

Dernier point : les missions d'audit manquent visiblement de latitude pour donner à leurs recommandations une portée très volontariste. Faute de temps, je ne vais prendre qu'un seul exemple ayant trait à la déontologie et au bon usage des deniers publics, celui de la mission sur le cumul d'activités à la Ville de Paris, c'est-à-dire la possibilité pour un agent de cumuler, sous conditions, deux sources de revenus. Si on va un peu plus loin que la synthèse qui nous est communiquée, on observe que cette mission aboutit à 18 recommandations, la plupart portant sur l'information, les moyens d'information et les moyens de gestion administrative des personnes et des services. Deux recommandations sont plus sévères que les autres, mais tout étant relatif…

Celle-ci demande, d'une part, de faire signer aux nouvelles recrues un document les engageant à respecter les règles de cumul. Pourquoi seulement les nouvelles recrues ? D'ailleurs, pourquoi demander une évidence, à savoir : respecter la loi ? On ne sait pas.

D'autre part, de réglementer le cumul d'activités en situation de télétravail. Or que trouve-t-on dans le rapport à l'appui de cette recommandation ? Premièrement, que le nombre de cumuls irréguliers avérés - moins de 10 par an - ne témoigne en fait pas, je cite : "de suspicions beaucoup plus larges dont font état plusieurs directions". Deuxièmement, que les situations avérées concernent essentiellement des personnes en congés pour accident de travail ou en congé maladie et que les autres cas soupçonnés concerneraient aussi des agents bénéficiant de tels congés. Troisièmement, que les suites disciplinaires sont peu nombreuses même si elles progressent en nombre et en sévérité mais qu'aucune n'a été assortie du reversement des rémunérations indûment perçues. Enfin, que des irrégularités dans le cadre du télétravail sont désormais vraisemblables.

Vous conviendrez que, sur cette base, des recommandations plus vigoureuses auraient été bienvenues et possibles pour peu que l'Exécutif les soutienne avec force tout au long du processus d'élaboration et de validation du rapport. C'est ce qui fait défaut.

Je ne multiplie donc pas les exemples, mais le constat pourrait être systématique : l'Exécutif ne s'appuie pas assez sur son Inspection générale pour améliorer la performance et la conformité de ses missions. Le rapport annuel d'activité 2021 constitue tout au plus une très bonne plaquette d'information du grand public mais, pour ce qui concerne le Conseil de Paris, il lui manque la densité que vous ne voulez objectivement pas lui voir atteindre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Antoine GUILLOU ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Monsieur VIRY. Cela me permet de revenir à l'exercice annuel sur le rapport d'activité de l'Inspection générale.

Permettez-moi d'être en désaccord avec vous lorsque vous dites que le rapport de l'activité de l'Inspection générale serait insuffisant ou insuffisamment détaillé. Le rapport d'activité de l'Inspection générale n'a pas vocation à remplacer les rapports eux-mêmes qui sont d'ailleurs, rappelons-le, publiés pour l'essentiel. Ceux qui ne sont pas publiés sont - chacun comprend bien pourquoi - ceux qui sont relatifs à des situations individuelles et des enquêtes administratives. Je pense que, sur ce point, nous sommes d'accord. Mais les rapports globaux sont publiés dans leur intégralité avec leurs recommandations. Chacun peut les consulter. L'Inspection générale de la Ville fait d'ailleurs preuve à cet égard d'une transparence et d'une mise à disposition de données bien supérieure aux autres inspections générales, notamment à l'Etat. Je crois donc qu'il n'y a pas là à rougir de ce qui est fait en la matière.

Quant à la manière dont les inspections se déroulent, vous le savez, elles le sont en toute indépendance. Il n'y a donc pas lieu pour l'Exécutif de soutenir ou non l'Inspection générale dans son travail. Au contraire, l'Inspection générale est parfaitement maître de son organisation, de son travail et elle est parfaitement soutenue par l'Exécutif de manière générale. Elle n'a pas besoin que nous la soutenions à chaque action puisqu'au contraire son principe même est l'indépendance. Croyez bien, et vous l'avez rappelé avec un certain nombre d'exemples, que le rôle central que la Maire de Paris et l'Exécutif attribuent à l'Inspection générale est reflété dans le contenu de ses missions. Vous avez pu voir que, contrairement à un certain nombre de cabinets de conseil extérieurs auxquels l'Etat recourt avec un excès véritablement problématique - je pense que nous pouvons être un certain nombre à partager cette analyse - pour l'avenir et la compétence du service public, nous faisons le choix à la Ville de Paris, en mettant les moyens sur l'Inspection générale, d'avoir à disposition un certain nombre d'inspecteurs qui ont de l'expérience, la capacité à mener soit des enquêtes soit des missions d'analyse et de conseil, et donc à nous appuyer sur cette expertise interne pour faire, le cas échéant, évoluer nos pratiques et notre organisation. Quand l'Inspection générale identifie des points d'amélioration, je ne vais pas vous dire que tout est parfait, sans quoi nous n'en aurions pas besoin.

Nous avons besoin d'une Inspection générale car tout n'est pas parfait, mais je crois qu'en la matière la Ville de Paris n'a pas à rougir de ce qu'elle met en place.

Permettez-moi d'abuser un peu - puisqu'il me reste 2 minutes 30 de temps de parole - pour parler du sujet suivant, car je crois que l'ensemble des orateurs se sont désinscrits. Or je trouve cela un peu dommage pour une communication qui n'est pas sans lien avec l'Inspection générale puisqu'elle porte sur la qualité du service public et décrit la démarche nouvelle en matière de qualité du service public que nous allons progressivement mettre en œuvre à la rentrée. Cette démarche pluriannuelle au sein de la Ville de Paris vise notamment…

Bien entendu, la démarche de qualité au sein de la Ville n'est pas nouvelle : cela fait plusieurs années que nous avons une démarche interne, appelée "QualiParis", mais il s'agit là de définir de nouveaux engagements en matière de qualité du service public qui soient véritablement connus des Parisiens et qui soient opposables, c'est-à-dire que les Parisiens puissent nous dire : "Là, sur ces engagements, vous n'avez pas été au rendez-vous." Je préfère vous le dire parce que je sens venir les polémiques au sein de notre Conseil, ce qui arrivera probablement puisque nous ne serons pas parfaits du jour au lendemain.

Néanmoins, l'objectif est que nous ayons cette démarche d'amélioration continue avec des engagements clairs, des indicateurs et de la transparence sur les indicateurs de qualité de service qui seront, là aussi, mis à disposition des Parisiens. Ils pourront donc voir que ce qu'ils auront dit… C'est un autre des aspects de cette stratégie : les Parisiens pourront - ils peuvent déjà le faire sur un certain nombre de services publics et de démarches en ligne, mais ils pourront le faire de manière beaucoup plus large - nous donner leur avis sur la manière dont ils ont perçu leur relation avec le service public parisien.

Nous mettrons cela en œuvre de manière beaucoup plus large à partir de la rentrée et nous utiliserons bien sûr l'ensemble de ces retours pour améliorer sans cesse notre service public à travers ces quatre règles d'or que nous allons mettre en place. Elles consisteront à prendre l'engagement d'informer les Parisiens en temps réel sur le fonctionnement du service public ; les informer sur le délai maximum de réalisation ou d'obtention d'une réponse lorsqu'ils réalisent une démarche ; les assurer que nous prendrons en charge leur demande pour la transmettre au bon interlocuteur, ne pas laisser les Parisiennes et Parisiens désemparés face à, il faut bien le dire, une complexité de l'organisation du service public qui est un peu intrinsèque à la diversité des missions de la Ville de Paris, et donc que cette complexité soit prise en charge par le service public et non pas par l'usager ; et enfin, les accueillir dans les valeurs qui sont globalement celles du service public, en particulier à Paris.

J'en conclurai ici sur le rapport de l'Inspection générale et cette communication sur la qualité du service public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Les deux ont un lien très fort. D'ailleurs, vous l'avez bien dit, nous préférons amplement nous appuyer sur l'expertise à la fois d'audit, mais aussi d'accompagnement de l'Inspection générale et de nos directeurs que d'avoir recours sans cesse à des prestataires privés dont le logiciel vise plutôt à réduire la force du service public. Nous sommes plutôt là pour l'appuyer.

Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'un rapport.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conditions de travail lors des épisodes caniculaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 33 relatif aux conditions de travail lors des épisodes caniculaires.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous le constatons tous : les événements extrêmes se multiplient partout sur le globe et la France n'est évidemment pas épargnée.

Exceptionnels il y a encore une vingtaine d'années, ils ont vocation à devenir la norme du fait du réchauffement climatique en cours, mais aussi des atermoiements des gouvernements successifs. Difficiles à supporter pour tous, ces épisodes caniculaires le sont encore plus pour les travailleuses et les travailleurs qui ne peuvent s'en protéger.

Aujourd'hui, la législation française ne définit pas de réglementation en lien avec la chaleur au travail, à l'exception du droit de retrait qui ne peut être exercé que lorsque la situation représente ou semble représenter - la nuance est vraiment importante ! - un danger grave et imminent pour la santé des travailleurs. Pourtant, les recommandations de l'Institut national de la recherche et de la sécurité sont claires : au-delà de 30 degrés pour une activité sédentaire et au-delà de 28 degrés pour une activité physique, la chaleur constitue un risque pour les salariés en induisant notamment une baisse de la vigilance et une augmentation du temps de réaction.

Dans une France qui n'est pas en pointe sur cette question en Europe, le groupe Communiste propose de renforcer l'action de la Ville de Paris à ce sujet et soumet à la discussion la création d'un groupe de travail pour étudier les solutions supplémentaires à mettre en place. Nous souhaitons également interpeller le Gouvernement afin de renforcer la législation concernant les conditions de travail lors des épisodes caniculaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre intervention.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Jean-Philippe GILLET, de mettre fort justement en évidence le fait que l'adaptation au changement climatique est aussi une question d'organisation du travail et aussi une question qui doit interpeller les entreprises dans leur organisation.

Les épisodes caniculaires, que nous avons vécus ces dernières années et que nous serons malheureusement sans doute appelés à revoir de manière de plus en plus régulière et intense, doivent continuer à nous interroger et nous amener à réactualiser les dispositions que nous prenons. Car, et c'est l'objet d'un des amendements que je vous propose dans votre vœu, même si la législation nationale est un peu lacunaire en la matière, vous l'avez évoqué, nous avons en place au sein de la Ville un Plan Canicule. Il concerne bien sûr les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi l'organisation des services de la Ville avec, en cas de forte chaleur, des modalités établies par le Secrétariat général, par exemple, en matière d'adaptation des horaires, d'augmentation du nombre de pauses, de recours au télétravail pour les agents dont les métiers le permettent, la limitation du travail isolé, la mise en œuvre de mesures organisationnelles et techniques - bien sûr, on pense à la climatisation, à la ventilation, etc. - dans les locaux pour faire en sorte de limiter la présence dans une même pièce, et donc la chaleur associée.

L'ensemble de ces dispositions font l'objet de protocoles au sein de la Ville. C'est l'objet de l'amendement que je vous propose dans votre vœu pour le rappeler, et rappeler évidemment que ce plan a vocation à être actualisé très régulièrement en fonction de l'évolution des conditions.

Je partage tout à fait votre objectif d'interpeller le Gouvernement afin de renforcer la législation concernant les conditions de travail lors des épisodes caniculaires.

Pardon, je reprenais la formulation de votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

J'ai deux demandes d'explication de vote : une de Mme MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, et une de Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Non ?

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, le groupe Ecologiste remercie le groupe Communiste pour ce vœu car, l'adaptation, c'est aussi l'adaptation du Code du travail au changement climatique et notamment aux épisodes de canicule.

Une fois de plus, la France est en retard sur ce sujet. L'Allemagne a déjà modifié son Code du travail et on voit que le Gouvernement passe plus son temps à détruire les acquis sociaux du Code du travail qu'à s'adapter au changement climatique. Or il va falloir revoir notre organisation du travail. Il est donc bien que la Ville de Paris, comme l'a dit M. GUILLOU dans son intervention, prenne une avance par rapport à cela puisque je rappelle quand même que le climat prévu pour Paris dans les 10 ou 15 ans à venir est celui de Séville. De fait, travailler à 16 heures ou 17 heures sera très difficile dans beaucoup de secteurs professionnels. Comme cela se fait déjà en Andalousie, on commence à travailler beaucoup plus tôt en journée ou plus tard le soir.

En tout cas, cela demande à réadapter totalement les cycles de travail. De fait, des choses sont aujourd'hui interdites par le Code du travail tel qu'il est rédigé et demandent des dérogations. En fait, cette dérogation devrait être la norme pour demain. Tout cela demande donc une réflexion sur quel Code du travail par rapport aux effets de canicule. Une fois de plus, la France a pris du retard et je remercie que Paris anticipe les problèmes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et ce n'est pas l'ancienne inspectrice du travail que je suis qui va démentir ce qui est dit ce matin.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 33 du groupe Communiste et Citoyen avec les éléments et ajouts faits oralement, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 144).

2022 DDCT 71 - Opération "Paris sous les étoiles" 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 71. Il s'agit de l'opération "Paris sous les étoiles" pour 2022.

Madame TONOLLI, pour le groupe "Génération.s", vous avez la parole.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chaque été, l'événement "Paris sous les étoiles" propose un spectacle magique aux Parisiennes et Parisiens et aux touristes de passage dans la Capitale.

Fidèle au rendez-vous, l'Association française d'astronomie nous invite cette année à un marathon de 20 soirées d'observation des étoiles, gratuites et ouvertes à toutes et tous.

A partir de ce vendredi et jusqu'au 3 septembre, dans les parcs et jardins de la Capitale, les moniteurs du ciel de l'association pointeront lunettes et télescopes vers le ciel étoilé pour proposer des observations et des ateliers de repérage du ciel. Ces soirées accueillent tous les ans des centaines de curieux, petits ou grands. L'association leur fait découvrir le ciel, ses étoiles et ses planètes avec une pédagogie reconnue et appréciée.

Contempler Saturne et ses anneaux, admirer les mers et cratères lunaires, découvrir la couleur de la planète Mars : un programme qui fait rêver.

Alors, merci et bravo à l'Association française d'astronomie que nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau cette année dans le 14e arrondissement. Le parc Montsouris profitera en effet de deux soirées d'observation des étoiles. Une belle occasion de découvrir les étoiles filantes avec les Perséides d'août.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. L'inspiration qui viendra du ciel !

Frédéric HOCQUARD vous répond.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame TONOLLI, de souligner ce travail que nous réalisons chaque année grâce d'abord au fait - je veux le souligner - que les parcs et jardins sont maintenant ouverts de nuit depuis 2015. Je veux remercier Pénélope KOMITÈS qui en était à l'initiative, avec moi-même, lors du mandat précédent. Cela permet que nous puissions, du coup, installer l'Association française d'astronomie depuis 2018 dans la plupart des squares, parcs et jardins de la Capitale.

Vous avez décrit l'essentiel du projet et du travail qui est réalisé.

Juste rappeler quelques chiffres : en 2021, plus de 20 ateliers ont été organisés dans 13 espaces verts et ont accueilli plus de 7.000 participants. Cette année, pour l'édition 2022, nous aurons 20 soirées dans 17 squares, réparties dans 12 arrondissements, donc quasiment tous les arrondissements de la Capitale.

Le travail réalisé vient rappeler que la nuit parisienne n'est pas que festive - on en parlera certainement dans le vœu suivant. C'est aussi un temps de convivialité, de partage, un temps éducatif. Cela vient aussi rappeler que, regarder les étoiles, c'est regarder l'univers, c'est regarder la nature qui nous entoure. C'est aussi un travail d'apprentissage et d'éducation, de respect de cette nature. Comme disait le poète, cela vient aussi nous rappeler qu'il est grand temps de rallumer les étoiles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. C'est bien, ce Conseil démarre dans la poésie. Merci beaucoup !

Je crois que nous allons donc tous voter unanimement, je l'espère, ce projet.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté, merci beaucoup. (2022, DDCT 71).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture du Lido.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu n° 34 relatif à la fermeture du Lido.

La parole est à Mme PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le Lido, célèbre cabaret des Champs-Elysées, existe depuis plus de 75 ans, mondialement connu pour ses "Bluebell Girls", le concept de dîner-spectacle et ses revues de cabaret.

En décembre 2021, le groupe "Sodexo" a cédé le Lido au groupe "AccorHotels". En mai dernier, le groupe "Accor" a annoncé qu'un plan de sauvegarde de l'emploi allait être mis en place dans le cadre de la transformation du cabaret. Ce sont donc 157 postes permanents sur 184 qui vont perdre leur emploi.

Je tenais aussi à souligner que le Lido a su évoluer en fonction de la société en prenant en compte l'évolution des critères artistiques, notamment en termes de recrutement.

A ce jour, le Lido emploie 73 personnes en salle, 40 artistes, 15 habilleuses, 10 machinistes, 9 techniciens, 8 employés administratifs et 4 couturières qui sont toutes et tous expérimentés et qui souhaitent rester travailler au Lido.

Nous ne comprenons donc pas la décision du groupe "Accor" de les mettre à la porte : le changement de propriétaire ne devait pas impacter leur travail. Nous demandons donc que la Ville engage des discussions avec le groupe "Accor" afin d'intervenir sur le projet de transformation du Lido et que les contrats de travail des 157 salariés soient reconduits.

Rappelons que ce sont bien ces salariés et leur savoir-faire qui ont fait la renommée du Lido. Ce qu'ils gagnent en guise de remerciements, c'est le licenciement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Frédéric HOCQUARD va vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame PRIMET. Dans un courrier que vous avez adressé à la Maire de Paris, vous avez fait part de vos inquiétudes quant à l'avenir du Lido et de ses salariés.

Je partage évidemment vos préoccupations et tiens à réaffirmer ici mon attachement au Lido qui a contribué pleinement, depuis des décennies, à la vie nocturne, la vie festive et, j'oserai, la vie créative de Paris.

Je souhaite également apporter ici mon soutien aux artistes et danseurs composant la revue, ainsi qu'aux nombreux salariés de la restauration du service du Lido qui font face à un plan de sauvegarde de l'emploi - de licenciements - incluant la suppression de 157 postes permanents sur 184. Cette annonce a saisi d'incompréhension bon nombre d'acteurs : les salariés en premier lieu évidemment, mais aussi les professionnels du tourisme, de la vie nocturne et les professionnels des Champs-Elysées. En effet, la renommée mondiale du Lido comme cabaret mythique des Champs-Elysées n'est plus à démontrer. L'annonce d'un tel plan de licenciements suscite à juste titre de très nombreuses interrogations.

Avec Afaf GABELOTAUD, ma collègue en charge des entreprises et de l'emploi et du développement économique, nous avons envoyé un courrier fin juin à Sébastien BAZIN, P.D.G. du groupe "Accor" maintenant propriétaire du Lido, et lui avons proposé une rencontre à l'Hôtel de Ville le plus rapidement possible. Cette rencontre permettra de mieux comprendre cette décision, la gestion et les solutions proposées pour les salariés impactés, ainsi que le projet de transformation du Lido.

Nous réaffirmons, pour ce qui concerne la Ville, d'abord, que nous souhaitons que le Lido reste un lieu de nuit, c'est-à-dire un lieu qui soit ouvert tard le soir, et qui permette d'avoir une activité nocturne. Ensuite, que le Lido reste un cabaret parisien, c'est-à-dire dans les propositions de cabaret parisien, et pas un théâtre musical, comme nous l'avons lu ou entendu. Enfin, que ce lieu reste un lieu qui s'appelle le Lido. Le Lido est une marque connue à l'international qui fait venir de nombreux touristes parisiens, qui attire au-delà et qui fait rayonner, qui participe au rayonnement de cette ville.

Enfin, évidemment, la question du respect du personnel. Vous en avez parlé, je n'insisterai pas sur ce point. Sachez qu'avec Afaf GABELOTAUD nous recevrons ici à l'Hôtel de Ville, le 7 juillet, c'est-à-dire demain, l'ensemble des élus du C.S.E. du Lido afin de discuter avec eux et de voir de quel soutien ils peuvent avoir besoin du point de vue de la Ville.

J'émets donc un avis favorable pour votre vœu en soutien à la fois aux salariés et au Lido.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Frédéric HOCQUARD.

Je confirme, bien sûr, ce soutien et tout ce qui a été dit sur le Lido et son caractère, ce cabaret extraordinaire qui s'est d'ailleurs relevé plusieurs fois.

Ces dernières années ont été un véritable succès avec une équipe et avec des salariés, à la fois techniciens, danseurs et toutes celles et ceux qui s'occupent des costumes. Ils ont fait pour Paris, de par son rayonnement. Y

compris après cette période de Covid ou même juste après les attentats où le tourisme a été en berne pendant plusieurs mois à Paris, le Lido a joué un rôle très, très important pour notre ville. Je soutiens donc totalement ce que revendiquent ces salariés. J'ai moi-même proposé, mais je le ferai après, dans un deuxième temps, de recevoir les salariés du Lido pour pouvoir aussi appuyer ce que vous faites demain, et nous poursuivrons. Mais, évidemment, nous n'allons pas les lâcher, d'abord, parce que leur combat est légitime, et leur combat est aussi le nôtre.

Je vais donner la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour une explication de vote.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux collègues communistes qui nous permettent de mettre le focus sur la situation des cabarets en France et tout particulièrement à Paris.

Ce qui se joue derrière l'avenir des 135 salariés du Lido, c'est évidemment la situation sociale dont nous venons de parler, mais c'est aussi la situation de la nuit parisienne et, Frédéric HOCQUARD l'a évoqué, de tous les professionnels qui créent et animent ces lieux de fête et d'art nocturne, un secteur qui fait aujourd'hui face à trois fronts.

Celui de la crise sanitaire : vous l'avez évoqué, Madame la Maire, tous les établissements n'ont pas encore repris un fonctionnement normal. Certains même n'ont pas pu rouvrir.

Celui de la concentration aussi, d'abord, quand les cabarets sont rachetés par les plus gros acteurs de l'événementiel. C'est ici le cas du Lido. Et puis, c'est aussi la concentration des aides publiques qui bénéficient toujours aux plus gros et aux plus structurés au détriment des plus petits. Le Crazy Horse, le Paradis latin et le Lido ont le plus bénéficié des aides publiques suite à la crise sanitaire. C'est bien, c'est positif, mais les établissements plus petits, moins structurés, ont eu beaucoup plus de difficultés à en bénéficier.

Le dernier front, c'est celui de la réinvention, celui de l'adaptation aux nouveaux publics, et donc faire face, se défendre face aux plus gros quand ceux-ci sont fragilisés dans le cadre d'un achat. Nul doute que, dans ce cas précis, le groupe Accor, nouveau propriétaire du Lido, se doit de reclasser 100 % des salariés actuels. Nous soutenons bien entendu cette démarche. C'est en tout cas la démarche du groupe Ecologiste et nous nous associons complètement à votre initiative.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. BALADI, pour une explication de vote, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, nous sommes tout à fait d'accord avec les propos de Frédéric HOCQUARD et nous avons d'ailleurs échangé avec les salariés du Lido qui se plaignaient de ne pas avoir assez de soutien. Nous allons bien sûr voter pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, donc j'imagine unanimité de notre Conseil en soutien des salariés du Lido.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 145).

Eh bien, c'est un soutien unanime de notre Conseil et je m'en réjouis ! Nous y reviendrons bien sûr. Frédéric HOCQUARD nous refera le point régulièrement.

2022 DAE 34 - Subvention de fonctionnement (70.000 euros) et convention avec "Agoranov".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 34. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement et une convention avec "Agoranov".

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, tout le monde connaît ici "Agoranov", l'incubateur de "start-up" dites innovantes, et pour cause : cela fait 22 ans que nous subventionnons cette association sans jamais que la Ville n'ait fait le choix de conditionner ses aides.

Soutenir la jeunesse dans ses projets entrepreneuriaux et innovants est une bonne chose, et ceci d'autant plus lorsqu'il s'agit, par la même occasion, de faire des ponts avec les universités. Il faut soutenir les jeunes chercheuses et les jeunes chercheurs dans leurs projets de recherche. Mais "innovation" n'est pas un mot magique. Il ne garantit pas à lui seul les vertus sociales, écologiques et d'intérêt général des projets portés. Il ne garantit rien quant à l'accompagnement qui sera apporté à ces jeunes chercheuses et chercheurs.

Nous soutenons la création d'entreprise dans le secteur des nouvelles technologies mais, comme dans tous les autres secteurs, nous sommes attentifs aux effets du développement de ces activités dans le territoire parisien, notamment dans la création d'emplois qualifiés et de qualité. Cela nous importe particulièrement.

On nous parle ici de 12.500 emplois, mais de quoi s'agit-il exactement ? Sont-ce des emplois durables ? De quel type de contrat s'agit-il ? Pourquoi ? Quelle est la place donnée à l'insertion, à l'emploi des femmes aussi ?

Madame la Maire, cette année encore, nous demandons qu'un bilan de l'activité de l'association soit transmis aux élus afin de mieux comprendre l'utilisation des fonds publics et, pourquoi pas, réorienter ces aides vers des projets qui répondent aux objectifs d'utilité sociale et écologique si cela était nécessaire.

Nous soutenons évidemment le but, mais nous souhaitons nous assurer de la manière dont il est poursuivi. Alors, en attendant d'obtenir enfin le bilan social, économique et écologique que nous souhaitons et que nous ne cessons de réclamer, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, "Agoranov", comme vous l'avez dit, est le premier acteur français dans le domaine de l'amorçage des "start-up" et c'est un incubateur historique. Il travaille à la valorisation de la recherche en accompagnant des jeunes chercheurs, des doctorants, et il continue, comme vous l'avez dit, de s'investir dans l'activité des pôles étudiants, notamment avec Sorbonne Université.

Je vais vous donner quelques exemples des "start-up" qu'ils ont incubées. Vous avez par exemple "Medjeduse" qui élabore un implant médical pour soigner les traumatismes du système nerveux et éviter la paralysie. Vous avez "FairMat" qui développe une solution de recyclage de matériaux.

C'est vraiment un incubateur qui, à travers ces différents projets, favorise la recherche de pointe à Paris et la mixité de l'écosystème, mais aussi la création d'emplois. En 2021, cet incubateur aura incubé depuis sa création plus de 490 projets dont plus de 460 "start-up" innovantes. Cela fait à peu près 12.500 emplois, dont à peu près la moitié en recherche et développement, et à peu près 27 emplois directs par société incubée, c'est-à-dire des gens qui travaillent dans les "start-up". Autour, vous avez 110 emplois indirects, c'est-à-dire tous ceux qui fournissent des services à ces sociétés qui se créent, ces "start-up" qui fonctionnent, pour pouvoir monter et développer leurs sociétés. Les emplois directs, ce sont les salariés des "start-up" ; les emplois indirects, c'est l'estimation du nombre de personnes qui interviennent pour fournir des biens, des matériaux ou des services à ces "start-up".

Je donnerai un exemple : vous avez "Umiami" qui a mis au point une alternative végétale, qui investit aujourd'hui dans une usine de 1.000 mètres carrés à Villebon-sur-Yvette et qui va recruter en 2023 200 personnes sur leur site industriel de 10.000 mètres carrés. De 5 personnes, ils vont passer à 19, puis 35.

J'aurai l'occasion, sur un autre projet de délibération, tout à l'heure, de vous expliquer un peu comment nous allons refondre le dispositif P.I.A. qui va devenir aujourd'hui le Fonds "Paris Innovation" qui vise à relabelliser la totalité de nos incubateurs parisiens, avec notamment un accent qui sera mis sur une labellisation qui va devoir prendre en compte des enjeux d'impact pluriels, avec des critères sociaux, avec des critères environnementaux et avec des critères qui touchent effectivement la féminisation.

Donc, une évolution - je vous l'expliquerai tout à l'heure - qui est très importante dans le soutien direct aux jeunes acteurs innovants, de manière que les produits qu'ils développent servent les défis de la transition écologique, économique et sociale de notre ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 34). Merci.

2022 DAE 55 - Subvention de fonctionnement (90.000 euros) et convention avec "Paris Biotech Santé".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 55 : subvention de fonctionnement et convention avec "Paris Biotech Santé".

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est un peu différent du précédent. C'est une queue de comète de la période MISSIKA, à l'époque où on finançait tous les pôles de compétitivité. Celui-là était lié au pôle de compétitivité "Medicen" sur les questions de santé.

La question qui se pose aujourd'hui par rapport à il y a dix ans quand on finançait beaucoup l'innovation…

De mémoire, sur le premier mandat MISSIKA, on avait mis un milliard dans les questions d'innovation. Depuis, la période a changé. Ce qui a notamment changé, c'est que l'Etat nous a "piqué" aussi un milliard. A un moment se pose aussi la question : est-ce qu'on peut continuer à financer ces types de projets qui sont financés par ailleurs par l'Etat ? Ce type de projet bénéficie de l'investissement de l'Etat. Or nous savons que la Ville de Paris, elle, ne bénéficie pas de l'argent de l'Etat.

A un moment, il faut donc savoir quelle est la meilleure stratégie : est-ce qu'on continue à co-financer avec l'Etat des budgets qui peuvent être financés ailleurs que par la Ville ?

C'est pour cela que mon intervention s'adresse plutôt à M. SIMONDON qu'à Mme KOMITÈS. Elle porte sur la logique de ce type de financement : est-ce qu'on peut encore continuer à financer ce type de projet qui peut être financé par ailleurs ?

Il faut que nous ayons une réflexion. Là, c'est 90.000 euros. Hier, par exemple, on a eu un avis négatif sur notre vœu sur la précarité énergétique. Or c'est vraiment l'argent du même budget : les 90.000 et 150.000 euros sont dans le même budget. Est-ce qu'à un moment il ne faut pas plutôt prioriser les 150.000 euros qui nous servent à faire, nous, de la lutte ou financer des projets "biotech" qui peuvent être financés par ailleurs par l'Etat ?

Nous sommes à l'heure des choix. Aujourd'hui, le choix est de ne pas financer ce type de projet. Sinon, il y a une vraie discussion avec l'Etat : on continue à co-financer ce type de projet mais, par ailleurs, l'Etat continue à nous donner une dotation globale de financement. Je rappelle que nous sommes passés, entre 2014 et aujourd'hui, de 1,100 milliard en 2014 à 0 cette année. On a vu cela hier sur le B.S. : l'Etat anticipait son annulation de dotation globale de financement.

C'est pour cela que nous votons contre, pour d'autres choix politiques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Bonjour. Je crois qu'il est important pour la Ville de Paris de continuer à soutenir les "biotechs". Vous avez noté que le financement de ces…

Ce ne sont plus des pôles de compétitivité aujourd'hui, mais le financement…

"Medicen", oui, mais pas "Paris Biotech Santé".

Elles sont un vecteur d'attractivité pour Paris, et certainement celle-ci. Ce sont des projets auxquels nous travaillons avec Marie-Christine LEMARDELEY et aussi Anne SOUYRIS parce que c'est de la recherche en santé et il est important que la Ville continue à marquer son intérêt pour ces solutions inédites et sur la place qu'elle accorde à cet écosystème d'innovation, même si effectivement, comme vous l'avez dit, on est sur des montants qui sont moins importants que dans le passé. On a aussi, sur certains types d'incubateur, des financements d'Etat qui sont faibles.

Sur "Paris Biotech Santé", un hôtel industriel avec la R.I.V.P. va bientôt ouvrir dans le 14e arrondissement, en lien avec le groupe hospitalier Saint-Joseph, de manière à faire le lien entre innovation et activité clinique. C'est ce que nous essayons de faire aussi de manière à porter des projets qui ne sont pas seulement innovants en matière de "start-up", mais innovants en matière de santé sur le territoire.

Vous dire également que ce type de projet est important aussi en termes d'attractivité. Mon collègue Frédéric HOCQUARD n'est plus là, mais le fait que la Ville intervienne dans ce domaine, et particulièrement sur les biotechnologies et la santé, fait que nous avons derrière un certain nombre de grands congrès internationaux de médecine, de recherche, etc., qui viennent à Paris et qui sont en lien avec la Ville de Paris, avec l'Office du Tourisme de Paris, parce que nous avons ce soutien à ces "start-up".

Bien évidemment, "Paris Biotech", comme incubateur, fera partie du nouveau dispositif P.I.A. qui vise à renouveler complètement la labellisation de ces incubateurs de manière à les faire évoluer, comme je l'ai dit, vers des actions en faveur de la ville que nous souhaitons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 55).

2022 DAE 68 - Budget participatif 2021. - Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec l'association "Loisirs résidentiels des mariniers" (LOREM) dans le cadre du projet "Construisons la solidarité par de nouveaux lieux" (14e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 68 : budget participatif 2021. Ce projet de délibération concerne une subvention d'investissement et une convention avec l'association "Loisirs résidentiels des mariniers" dans le cadre du projet "Construisons la solidarité par de nouveaux lieux" dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Un petit mot sur l'association "LOREM" que nous connaissons bien avec la maire du 14e et que vous connaissez aussi, puisque nous l'accompagnons depuis plusieurs années dans l'arrondissement, et plus largement aussi sur ses activités à Paris, dans les domaines scientifiques et techniques, éducation et formation.

C'est une association qui s'est toujours beaucoup investie dans la vie de l'arrondissement et qui nous est précieuse. Elle accueille depuis de nombreuses années des jeunes, et en particulier des jeunes issus du quartier "politique de la ville" porte de Vanves, pour leur donner le goût des sciences et de la fabrication. C'est aussi un espace parisien du numérique, ce qui nous permet d'accueillir et de former le grand public aux outils du numérique, un outil aussi particulièrement précieux en quartier "politique de la ville".

L'association "LOREM" développe depuis plusieurs années des activités autour de l'imagerie numérique, des drones, mais aussi un "fab lab" - nous avons eu l'occasion d'en parler à nombreuses reprises - pour former ceux qui le souhaitent à l'utilisation de ces machines : découpeuses laser, fraiseuses, imprimantes 3D. C'est un petit bijou dont nous essayons de prendre soin toutes et tous.

Le budget participatif est une très bonne nouvelle puisque cela va permettre au "LOREM" d'acheter des machines et des logiciels spécifiques en complément de l'équipement qu'il a déjà comme une découpeuse vinyle, un scanner 3D ou encore un microscope 3D. Tout cela, accompagné du "LOREM" qui permet de rendre accessible à tous les publics, y compris - c'est ce que je disais précédemment - ceux qui peuvent être les plus éloignés du monde de la science, d'avoir accès à ces connaissances mais aussi de développer leur créativité.

Pour développer et déployer ce beau projet, après quelque temps à Montparnasse, le "LOREM" va retrouver le quartier de la porte de Vanves en s'installant dans un nouveau local au sein de la cité éducative François-Villon, et cela aussi donne beaucoup de sens à tout ce que l'on travaille avec la maire du 14e et l'équipe municipale dans l'arrondissement.

Cela va permettre un travail au plus près, et avec la cité scolaire Villon et les jeunes qui sont au collège et au lycée, mais aussi, dans le cadre de la cité éducative, puisque François-Villon est maintenant une cité éducative, un travail plus largement avec le quartier et les partenaires associatifs.

Nous sommes donc très heureuses de ce projet.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

C'est effectivement un très beau projet, ouvert sur l'arrondissement, mais aussi à l'échelle parisienne. Le 25 juin dernier, nous avons monté la première journée portes ouvertes des fabriques innovantes dans Paris. C'était assez passionnant.

Il est vrai que "LOREM" met à disposition des machines, vous l'avez dit, et j'ai pu avoir l'occasion de le voir pendant cette journée, au service des Parisiens. Je crois que les formations qu'elle donne aussi aux demandeurs

d'emploi aussi sont extrêmement intéressantes. On a notamment des formations sur le métier de droniste, sur le montage vidéo et sonore, une formation très intéressante sur le vidéo "mapping", régisseur vidéo, qui permet d'accueillir sur des temps très rapides les compétences nécessaires.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'il y a beaucoup de prêts gratuits, de PC aussi.

C'est un véritable acteur du quartier qui est un maillon, comme vous l'avez dit, essentiel des solidarités de proximité, mais aussi des Parisiennes et des Parisiens éloignés de l'emploi, des jeunes en décrochage qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences.

Je me félicite qu'effectivement le budget participatif puisse abonder le travail assez extraordinaire de cette association.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 68).

2022 DAE 100 - Convention Fonds parisien pour l'innovation entre la Ville de Paris et "Bpifrance", abondement du fonds (1.200.000 euros) et règlement du label du fonds parisien pour l'innovation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 100 : convention Fonds parisien pour l'innovation entre la Ville de Paris et "Bpifrance", abondement du fonds et règlement du label du Fonds parisien pour l'innovation.

La parole est à Barbara GOMES, puis à Vincent BALADI.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, chers collègues, le véritable objet sensible est en réalité la labellisation qu'elle annonce, qui va permettre aux structures nouvellement labellisées de distribuer comme elles le souhaitent l'argent public à d'autres acteurs privés.

Notre groupe passe, Conseil de Paris après Conseil de Paris, à alerter sur la distribution de l'argent public au privé, à demander des bilans, des contreparties. Et, là, au milieu d'un projet de délibération sur l'innovation, voilà que l'on trouve un dispositif qui fait précisément l'inverse.

Et puis, qui labellise ? Comment ? Et sur quelles bases ?

Nous, en tout cas, cela nous intéresse beaucoup, cette question.

Il n'est pas acceptable de faire voter un projet de délibération qui acte en passant un tel procédé tout en continuant de louvoyer sur la question des bilans sociaux, économiques et écologiques, en restant muet sur l'impérieux besoin d'assurer, par le financement public, de l'emploi durable et de qualité.

C'est pour cela que nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, je ne suis pas tout à fait d'accord car, pour moi, les investissements d'aujourd'hui sont aussi les ressources de demain.

Nous soutenons bien évidemment ce dispositif de Fonds parisien pour l'innovation de la Ville de Paris et "Bpifrance" qui soutient les "start-up" parisiennes. Une "start-up", je le rappelle, appelée "jeune pousse" en français, n'est pas une catégorie seulement statistique, mais peut être appréhendée en croisant la notion d'entreprise à forte croissance et celle, plus administrative, des entreprises bénéficiaires du dispositif J.E.I. - "jeune entreprise innovante" - dispositif qui a le mérite d'exister mais qui est perfectible, selon l'INSEE lui-même.

L'absence de fonds de pension et de fondations universitaires français ne joue pas en faveur de notre pays. Par contre, nous le savons, les grands fonds français sont de fait en moyenne dix fois plus petits que les grands fonds américains. Pourtant, le flux financier de l'épargne des ménages français s'élève à 75 milliards d'euros par an quand le stock d'épargne pour les livrets réglementés atteint 590 milliards d'euros, par exemple, et 1.370 milliards d'euros pour les contrats d'assurance-vie. Il n'y a donc pas assez d'investissement privé dans ces entreprises, dans ces "start-up".

L'enjeu est alors double : augmenter les flux de financement des "start-up" et permettre l'apparition de fonds nationaux plus importants en taille. Aujourd'hui, la fiscalité française n'y aide pas. Les F.C.P.I., fonds communs de placement dans l'innovation, dont l'actif est principalement investi dans les P.M.E. innovantes et les F.I.P. qui investissent dans les P.M.E. dans une zone géographique dédiée, ont permis de lever seulement 800 millions d'euros en 2015. Les souscripteurs ont, à ce moment-là, une réduction d'impôt de 18 % plafonnée à 24.000 euros. Au Royaume-Uni, par exemple, la réduction est de 30 % plafonnée à 1 million de livres. Une fois de plus, la France se situe dans une position intermédiaire avec des bases saines, mais caractérisées par un matraquage fiscal qui freine le développement des entreprises innovantes. Même le C.I.C.E. est aujourd'hui critiqué par les "start-up" car il est lourd dans sa mise en œuvre et n'empêche pas les faillites.

Quelles leçons pouvons-nous en tirer ? Il est inutile de créer des dispositifs complexes, indépendamment des logiques de rationalité des entreprises, et hautement préférable de les rapprocher des financements du marché via le levier d'incitation fiscale.

Investir dans l'avenir, c'est investir dans la France et le Paris de demain.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci pour vos interventions.

Je crois que nous avions un dispositif qui existait depuis de nombreuses années, un dispositif en partenariat avec la BPI, bien évidemment avec l'accord de la Région, puisque c'est sa compétence. Nous avons souhaité, avec la BPI, revoir la labellisation de ces différentes activités parce que nous pensons que l'attractivité, ce n'est pas uniquement des mètres carrés de bureaux.

C'est pour cela que nous avons décidé d'intégrer, dans cette future labellisation, de nouveaux critères, comme vous l'aviez d'ailleurs demandé : des critères sociaux, des critères économiques, des critères écologiques qui vont permettre d'obtenir cette labellisation, avec un nouveau nom puisqu'elle s'appellera "Fonds Paris Innovation".

Nous faisons évoluer notre politique de manière aussi à ce que les "start-up" qui seront incubées élaborent aussi des solutions pour une ville plus durable, plus solidaire, plus résiliente. Nous allons en effet en priorité financer et accompagner des projets innovants à impact et ce repositionnement acte la volonté de la Ville d'accompagner des projets qui sont non seulement issus des filières d'innovation prioritaire, mais qui sont également à même de les transformer durablement. Nous vous présenterons, deux ou trois fois par an, un bilan…

Nous mettons des critères sociaux, des critères environnementaux, des critères au regard de la féminisation. Nous vous présenterons, deux ou trois fois par an, la liste des incubateurs et des "start-up" qui seront soutenus par la Ville, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'à présent, dans les secteurs de la transition écologique, de l'innovation sociale, de la santé, de l'industrie durable, des industries culturelles et créatives aussi, car c'est un item extrêmement important. Comme je l'ai dit, les acteurs devront proposer des réponses à impact positif, des solutions avec des retombées pour le territoire parisien et métropolitain, des modèles économiques autour des enjeux environnementaux ou de société. Surtout, et c'est ce que vous demandiez, elles devront aussi s'appliquer les principes d'une organisation responsable et éthique que nous pourrons mesurer.

C'est donc un changement important, une orientation stratégique importante. Un Comité stratégique est mis en place avec la BPI et nous pourrons vous faire des communications régulières, que vous n'aviez pas jusqu'à présent, sur quel type de labellisation pour quelle "start-up" et, si vous le souhaitez, plus de détails sur leur activité et le nombre d'emplois créés, etc.

L'idée est vraiment de soutenir des solutions porteuses de sens, à impact positif direct sur Paris et sur le territoire de la Métropole, mais il est important, je le redis, que nous puissions continuer à investir dans l'écosystème de l'innovation qui, contrairement à ce que vous pouvez penser pour certains, crée des emplois - non seulement des emplois directs, mais des emplois indirects - et qui remplit aujourd'hui des missions extrêmement importantes dans la créativité et dans la recherche de solutions que nous appliquons tous les jours dans nos politiques publiques.

Je regarde Colombe et je pense notamment aux solutions innovantes dans le domaine des déchets qui, nous le savons, peuvent nous apporter beaucoup de solutions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je ne sais pas quoi penser de cette phrase. Quand vous pensez à moi, vous pensez aux déchets, chère Pénélope KOMITÈS.

"My new life" !

Mais absolument…

Allez ! Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 100).

2022 DAE 1 - Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 1 : conventions et subventions à dix organismes lauréats de l'appel à projets des "Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2022".

La parole est à Alice TIMSIT, et je vais demander à ses voisins de la laisser intervenir tranquillement.

Allez, les voisins !

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe Ecologiste se réjouit et se félicite du renouvellement de ce dispositif qui est historique, on peut le dire, que sont les "Trophées de l'économie sociale et solidaire" et qui bénéficiera cette année à 12 acteurs, dont 10 spécifiquement pour un soutien financier.

Ce soutien appuyé à l'économie sociale et solidaire marque en réalité la volonté de la Ville de Paris d'embarquer l'économie parisienne sur la voie de la résilience en permettant notamment que celle-ci repose sur un modèle qui soit de moins en moins basé sur une croissance bien souvent illimitée ou sur un modèle économique peu respectueux de l'environnement ou qui fait parfois peu de cas du bien-être des travailleuses et des travailleurs.

Tout à l'inverse, soutenir ce dispositif, soutenir l'économie sociale et solidaire à travers ces Trophées, c'est investir pour un avenir beaucoup plus résilient. Ce sont des emplois plus pérennes, ce sont des emplois de proximité, des emplois non délocalisables. C'est en somme remettre l'humain au cœur de l'activité économique et c'est aussi permettre d'insérer des milliers de personnes éloignées de l'emploi.

Alors, au-delà de cela, l'économie sociale et solidaire, c'est aussi une économie sobre, une économie soucieuse de la durabilité de nos ressources, une économie, en somme, fondée sur le principe de lucrativité limitée.

Enfin, c'est aussi offrir la possibilité à des artisans, à des artistes, à des entrepreneurs d'innover, de créer et d'enseigner notamment les matières d'utilité sociale.

Aujourd'hui, cela représente à Paris pas moins de 10 % de l'activité économique de la Capitale. Bien entendu, ce modèle, nous le portons, nous souhaitons qu'il infuse au sein de l'économie classique parisienne. Nous apportons donc notre plein et entier soutien à ces Trophées, à ce dispositif qui permettra d'encourager la création de nouveaux projets et également de permettre à certaines structures de changer d'échelle très prochainement.

Nous le souhaitons et nous faisons aussi pleine et entière confiance à Florentin LETISSIER pour accompagner ces dispositifs.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Alice TIMSIT, pour cette intervention. Dénicher les innovateurs sociaux qui stimuleront l'économie sociale et solidaire à Paris, voilà en effet toute l'ambition des "Trophées parisiens de l'E.S.S." depuis leur création en 2009.

Treize éditions et plus d'une centaine de projets lauréats plus tard, nous avons la chance de croiser de très beaux projets. Chaque année, le jury a examiné des dizaines de candidatures pour en tirer des pépites qui font l'unanimité. Cette année encore, les lauréats des "Trophées E.S.S." contribuent à développer une économie plus durable et plus juste dans notre ville.

Textile, sport, livre, agriculture urbaine, boisson, bâtiment, immobilier, informatique… La promotion 2022 des Trophées illustre à quel point l'économie sociale et solidaire est présente dans de nombreux secteurs de l'économie. Au cœur de ces modèles productifs, vous l'avez dit, chère Alice TIMSIT, elle place la question sociale avec un fort recours à l'insertion par l'activité économique ; la question environnementale, avec des pratiques d'économie circulaire ; et la question démocratique, tant ces structures E.S.S. sont enracinées dans leur quartier et impliquent les Parisiennes et les Parisiens dans leur prise de décision.

Pour les lauréats des "Trophées E.S.S.", c'est souvent le même scénario qui se reproduit. Les Trophées arrivent au bon moment, généralement au stade de l'amorçage, là où il est toujours difficile de mobiliser des partenaires notamment financiers. La Ville de Paris est alors dans son rôle, celui de défricheur et d'accélérateur, entourée de partenaires précieux qui l'ont aidée à viser juste depuis plus de dix ans. Je voudrais les citer et les

remercier chaleureusement : P.I.E., "La Ruche", l'ADIE, l'Avise, le Crédit coopératif, l'Urscop, "Les Canaux", la Cress, B.G.E. ou encore "Makesense".

Ce premier coup de pouce que sont les "Trophées E.S.S." est essentiel car il permet souvent le premier investissement ou le premier salaire, et vient donc lancer la dynamique avant que l'écosystème bienveillant de l'E.S.S. ne se mette en marche pour accompagner les projets vers la maturité.

Les Trophées sont sans doute la partie la plus connue de l'action de la Ville en faveur de l'E.S.S., mais il est important de rappeler que, derrière cet appel à projets et la belle cérémonie que nous partageons chaque année dans la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, c'est un ensemble de dispositifs que Paris déploie pour apporter des réponses aux innovateurs sociaux : accompagnement à la création de structures, outils de financement, recherche de locaux, soutien institutionnel. La Ville ne ménage pas ses efforts pour permettre à l'E.S.S. de se développer.

Depuis deux ans, nous avons introduit dans les "Trophées E.S.S." une nouvelle catégorie de lauréats, celle du changement d'échelle, qui vient récompenser des structures qui ont déjà atteint un premier stade de maturité dans leur développement économique et qui viennent chercher auprès de la Ville un nouveau coup de pouce pour entamer une nouvelle étape de leur activité.

Enfin, nous décernons chaque année un ou deux trophées d'honneur sans dotation financière pour des structures E.S.S. solidement installées et reconnues.

Mes chers collègues, la promo 2022 de l'E.S.S. est encore une fois remarquable et je vous invite toutes et tous, le 29 novembre prochain, dans la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville pour la cérémonie de remise des Trophées.

Merci à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 1).

2022 DAE 5 - Subventions (758.000 euros) à onze organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 5 : subventions à 11 organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il faut quand même que je vous dise que je n'aime pas du tout le terme "impact". Je ne l'aime pas du tout ! Je trouve que c'est vraiment un mot qui ne veut rien dire et je préfère quand même des mots plus signifiants comme "utilité sociale et écologique", par exemple. Mais, sur le fond, il s'agit bien d'un projet de délibération qui va en ce sens, qu'il s'agisse justement d'appuyer le développement d'une économie responsable dans sa composante sociale et environnementale.

Avec ce projet de délibération, la Ville peut se féliciter d'accompagner des acteurs qui portent des projets vertueux, bien souvent novateurs et qui s'inscrivent sur le long terme pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens, surtout quand on sait que les structures ne parviennent pas ou peu à obtenir des financements plus classiques. Florentin LETISSIER vient de le dire à l'instant en parlant des "Trophées de l'E.S.S.".

L'E.S.S. représente 10 % de l'emploi à Paris, sans compter l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale. Ce chiffre est prometteur et nous rappelle à quel point le soutien des pouvoirs publics pour ces structures est cohérent et indispensable. C'est un choix politique.

Permettez-moi de souligner que les effets vertueux dont nous parlons ici ne s'arrêtent justement pas à l'utilité sociale des activités créées : elles contribuent par ailleurs à améliorer concrètement la situation des publics qui les mènent ou bien qui en bénéficient. Je tenais à ce titre à saluer le travail de mes collègues Florentin LETISSIER, mais aussi Anne-Claire BOUX qui participent au développement économique des quartiers populaires tout en permettant à des publics bien souvent marginalisés de retrouver une activité. Pour accompagner les publics plus fragiles dans l'entreprenariat, le chemin est long. De nombreuses personnes se sentent souvent illégitimes à créer leur activité. Elles peuvent aussi avoir peur de se lancer, surtout quand elles ont connu des périodes d'inactivité.

C'est justement le sens du programme "Parcours créateur" qui est porté par l'association de l'"Académie des ruches" que nous connaissons bien et qui a permis d'accompagner 37 demandeurs d'emploi en 2021 et qui ambitionne même d'en accompagner 60 en 2022. On retrouve aussi le programme "Les Audacieuses" d'une durée

de neuf mois, créé en 2016, à destination des femmes qui souhaiteraient entreprendre en relevant un défi social et environnemental.

Voilà par ailleurs l'occasion de rappeler que les discriminations liées au genre sont encore trop souvent présentes dans le domaine de l'emploi, en dépit d'une amélioration. Aujourd'hui, seulement 1 entreprise sur 3 est fondée par une femme. Les "start-up" sont encore massivement aux mains des hommes, à un peu moins de 80 %. Justement, l'association "Empow'her" propose des accompagnements aux femmes et agit pour réduire cet écart.

Bon. Il y aurait encore beaucoup d'initiatives à citer, mais le temps m'est compté. Pour une fois, je vais essayer de ne pas faire trop long.

Je dois dire toutefois, chers collègues, que cela fait du bien de parler de ces sujets qui proposent un accompagnement concret aux personnes en difficulté, des projets qui tiennent compte des problématiques de territoire et qui sont pensés en tenant compte aussi des enjeux sociaux et environnementaux.

C'est donc sans surprise que je vous annonce que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous, Barbara GOMES, pour vos mots et merci à vous aussi pour tout votre engagement sur ces sujets d'économie sociale et solidaire. Vous avez un rôle moteur sur un certain nombre de dispositifs, nous le savons toutes et tous, notamment sur la Maison des coursiers, entre autres, que vous avez beaucoup soutenue dans le 18e.

Nous avons développé, comme vous le savez, plusieurs outils pour favoriser l'insertion par l'emploi de personnes qui en sont éloignées. L'entreprenariat social est l'un d'entre eux et c'est un formidable levier de remobilisation et d'insertion. En effet, en permettant à des personnes éloignées de l'emploi de créer leur activité professionnelle, les structures d'accompagnement à l'entreprenariat contribuent à réduire le chômage et à donner aux personnes accompagnées des sources de revenus leur permettant de retrouver une liberté dans leur vie.

Ces dispositifs d'entreprenariat social sont par ailleurs particulièrement efficaces du point de vue des finances publiques, et je sais que nous sommes toutes et tous attentifs à ce sujet : à chaque euro dépensé dans ces outils d'accompagnement, c'est en effet en moyenne 2,38 euros d'aides sociales qui sont économisés deux ans après.

La Ville de Paris a lancé en 2021 un appel à projets "Jeunes Pousses 2021-2023" afin de contribuer à développer un ensemble d'outils permettant de répondre aux besoins des créateurs d'activité à impact social et environnemental positif. Cet entreprenariat social, nous le voulons tourné vers les publics les plus éloignés de l'emploi. Ainsi, chaque année, grâce à "Jeunes Pousses", la Ville et ses partenaires accompagnent plus de 2.000 Parisiennes et Parisiens dans la création et le renforcement de leur entreprise à impact, dont plus de 400 bénéficiaires du R.S.A., plus de 700 résidentes et résidents des quartiers "politique de la ville" et plus de 1.700 femmes. En 2021, plus de 200 entreprises ont été créées et près de 600 entreprises d'économie sociale et solidaire ont été accompagnées et consolidées.

Ce sont sur ces indicateurs, dont les services de la Ville assurent le suivi à la fois qualitatif et quantitatif, de manière très précise, que reposent cet appel à projets triennal "Jeunes Pousses". J'ajoute qu'une attention toute particulière est portée aux projets d'accompagnement, à la création d'activité permettant de développer l'économie circulaire notamment dans un certain nombre de filières prioritaires pour Paris. Je citerai les alternatives au plastique à usage unique, les équipements électriques et électroniques, le B.T.P. et le mobilier, le textile, et la logistique douce.

Enfin, dans le cadre de cet appel à projets, un partenariat fort est également noué avec "Bpifrance" et son dispositif "CitésLab".

Mes chers collègues, je vous propose bien sûr de soutenir le financement 2022 de cet appel à projets "Jeunes Pousses".

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 5).

2022 DAE 59 - Convention d'occupation du domaine public pour une structure d'insertion par l'activité économique sur la moitié sud du parking du centre sportif Louis Lumière (20e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 59 : convention d'occupation du domaine public pour une structure d'insertion par l'activité économique sur la moitié sud du parking du centre sportif Louis Lumière.

La parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération permet la mise en place d'une convention avec l'association "Emmaüs Coup de Main", reconnue de tous pour son projet d'accompagnement global des populations très précaires.

Cette association possède notamment un local à la porte de Montreuil qui permet le dépôt volontaire par les habitants de vêtements, d'électroménager et d'autres objets pour permettre le réemploi. Ce réemploi est l'un des domaines d'activité majeurs de l'association qui mène également des actions en faveur de l'hébergement de familles précaires et de l'insertion par l'activité économique.

Comme vous le savez, mes chers collègues, et malgré le soutien très relatif de nos oppositions, la porte de Montreuil va bientôt être entièrement réaménagée. Les travaux devant débuter très bientôt, vous ne m'en voudrez pas, cher Florentin, de déborder un petit peu le champ "stricto sensu" de ce projet de délibération pour venir appuyer ce projet majeur pour notre arrondissement, le 20e.

En effet, ces travaux sont absolument nécessaires pour faire émerger un nouveau quartier, ouvert sur les villes limitrophes de Montreuil et de Bagnolet. C'est un quartier, pour ceux qui ne le connaissent pas, déjà extrêmement dense avec des populations très fragiles puisque près de 30 % des foyers de la porte de Montreuil sont à bas revenus, voire à très bas revenus. Ces travaux sont donc absolument nécessaires pour transformer enfin en profondeur ce quartier, pour nos habitants des quartiers populaires du Nord-Est de Paris, et je tenais à l'évoquer avec vous ce matin.

Agir sur la porte de Montreuil, c'est donc améliorer la qualité de vie de nos habitants et des quartiers populaires à travers la plantation d'arbres, l'ouverture de nouveaux commerces, de logements et la transformation de cette porte en place. Nous soutenons donc ardemment ce projet du côté de Paris en commun.

Mais revenons-en à "Emmaüs Coup de Main". L'association a été associée aux concertations concernant la réhabilitation de la porte de Montreuil et le projet prévoit la création d'un nouveau local pérenne qui sera donc dédié aux activités parisiennes de l'association. En attendant, toutefois, l'actuel local est situé à un endroit de la place qui sera entièrement réaménagé et sur lesquels les travaux devraient débuter en 2023. L'association est donc contrainte de déménager pendant cette période avant de s'installer dans le nouveau local prévu dans le projet, et ce très vite, on l'espère.

"Emmaüs Coup de Main" a sollicité l'attention de la Ville sur une parcelle située à quelques centaines de mètres de son implantation actuelle pour permettre de conserver les habitudes des donateurs et des usagers de ce local dédié à la collecte en vue du réemploi. C'est une parcelle de 1.100 mètres carrés, une partie du parking du centre sportif Louis Lumière par ailleurs très peu utilisé aujourd'hui, qui va donc permettre cette transition.

Rappelons aussi que l'association "Emmaüs Coup de Main", qui a vu le jour dans le Nord-Est parisien, permet la collecte de 500 tonnes d'objets qu'elle revalorise grâce à un chantier d'insertion permettant le retour à l'activité économique de dizaines de personnes en situation de précarité. Cette relocalisation dans ce local est extrêmement importante puisqu'elle va permettre le maintien des 12 emplois, dont 10 en insertion, et ne nécessitera pas de la part de l'association, vu son utilité publique, de redevance.

Par ce projet de délibération, mes chers collègues, nous allons soutenir le réemploi, et donc soutenir l'insertion par l'activité économique à travers cette association très connue dans nos quartiers populaires du 20e.

En soutenant ce projet de délibération, nous envoyons aussi un signal très positif aux riverains de la porte de Montreuil qui attendent avec impatience le démarrage des travaux pour enfin voir ce quartier se transformer.

Je vous invite donc à le voter pour continuer à le soutenir durant les travaux nécessaires et bienvenus de la porte de Montreuil.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame EL AARAJE, pour vos mots. Vous l'avez dit, le travail d'"Emmaüs Coup de Main" située dans votre arrondissement est d'une grande qualité, à la croisée des chemins entre économie circulaire et économie sociale et solidaire.

La ressourcerie "Coup de Main" accompagne chaque année 40 salariés en parcours d'insertion et revalorise 500 tonnes d'objets qu'elles détournent de nos poubelles. Il s'agit d'une structure très implantée dans son quartier et dans son 20e arrondissement. Vous le savez très bien, même mieux que moi.

Le relogement de ce chantier d'insertion dans un local pérenne est prévu de longue date dans le cadre du projet de rénovation de la porte de Montreuil. Mais, le démarrage des travaux étant planifié dès le début de l'année 2023, une solution de relogement intercalaire est indispensable pour que l'activité de la ressourcerie puisse se poursuivre pour toute la durée des travaux en place.

Ce projet de délibération autorise donc le relogement de la structure dans une installation provisoire qui sera installée gratuitement sur le domaine public parisien, sur le parking du centre sportif municipal Louis Lumière situé à quelques centaines de mètres de son implantation actuelle. Le lieu d'occupation visé se compose d'un espace bitumé d'environ 1.000 mètres carrés correspondant actuellement à des places de parking, d'un espace de circulation des véhicules et d'une annexe d'environ 70 mètres carrés de rez-de-chaussée. Grâce à cela, la ressourcerie pourra maintenir l'emploi de 12 salariés, dont 10 en insertion, et conserver son gisement de don.

Mes chers collègues, je vous invite donc à soutenir ce projet.

Merci à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Ce sera avec plaisir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 59).

2022 DAE 53 - Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros) et modification du règlement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 53 : dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" et modification du règlement.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, nous soutenons bien évidemment le label "Fabriqué à Paris" qui a pour objectif de promouvoir la diversité et la richesse de la fabrication parisienne. Depuis sa création, ce label récompense et labellise des artisans et des produits spécifiquement parisiens.

Nous avons juste une question précise des entrepreneurs et une remontée récente : les appels à candidatures devaient débuter en juillet. Or, en ce début juillet, sur le site de la Ville, nous n'avons toujours pas les appels à candidater alors que la fin des inscriptions est prévue à la fin de cet été. On aimerait donc avoir une réponse.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Alors, je remplace ma collègue Olivia POLSKI, covidée.

Merci pour votre intervention.

Comme vous l'avez dit, avec le label, il y a chaque année de plus en plus d'artisans, créateurs, commerçants qui mettent en lumière leur savoir-faire. En 2022, 400 produits ont été labellisés.

Pour vous rassurer, les informations qui sont en ma possession, c'est que la campagne de recrutement de la promotion 2023 du label débutera la semaine prochaine jusqu'à la fin septembre. J'invite donc les collègues élus à le faire connaître encore davantage auprès des acteurs de leur arrondissement. Il y aura donc 18 lauréats parisiens dans six catégories distinctes, dont celle du prix "Coup de cœur du public" et celle de l'innovation qui est une thématique qui m'est chère, comme vous le savez.

Ce label permet également de vendre ses produits sur le village de l'Hôtel de Ville à Noël, la mise à disposition d'un stand à la Foire de Paris ou des partenariats avec la boutique "Paris Rendez-Vous".

Les services de la Ville travaillent actuellement à identifier un emplacement en vue d'expérimenter un kiosque qui serait dédié au "fabriqué à Paris". Ma collègue Olivia m'a fait savoir qu'elle serait ravie de recevoir vos contributions sur le sujet.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 53).

2022 DAE 52 - Subvention (80.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 52 : subventions à 14 associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art.

La parole est à M. Franck MARGAIN, que je ne vois pas.

La parole est donc à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Qui est bien là !

Merci, Madame la Maire.

Il s'agit donc d'une subvention à des associations de professionnels du design, de la mode et des métiers d'art et ces 14 associations ont comme point commun, d'une part, de par leurs actions, de faire connaître et de promouvoir des métiers manuels, souvent des métiers qui nécessitent un grand savoir-faire ; et, d'autre part, de permettre par la visibilité qu'elle donne à ces métiers, à ces entreprises, la mise en relation entre ces professionnels et le public, et permettre évidemment l'achat de ces productions par le public.

Parmi ces associations, je voudrais m'arrêter un instant sur une que nous connaissons bien dans le 18e, qui est l'"Association des professionnels de la mode et du design de la Goutte-d'Or". C'est une structure très intéressante qui a été constituée en 2011 avec pour objectif de constituer un réseau de personnes ou de structures agissant dans le domaine du textile, mode et design, et ayant la volonté de mutualiser des outils et des services. De fait, cette association a permis de structurer une véritable filière du textile à la Goutte-d'Or qui rassemble de très nombreux professionnels, à la fois des entreprises très structurées mais aussi des professionnels indépendants. C'est un peu un tour de force d'avoir réussi à structurer des acteurs si divers, au point qu'il y a maintenant au sein de la Goutte-d'Or une rue entière consacrée à cette activité, qui s'appelle la rue des Gardes. Grâce à l'action de la Mairie de Paris, de la mairie du 18e, mais aussi, je le signale, de Paris Habitat, nous avons pu utiliser les rez-de-chaussée de tous ces immeubles de la rue des Gardes pour proposer des locaux à ces professionnels de la mode et du design.

Aujourd'hui, cette structure a deux pôles : l'association qui a fait l'objet d'une subvention, l'Association des professionnels de la mode et du design de la Goutte-d'Or qui rassemble les professionnels du secteur textile. Une petite précision, au passage : en 2020, elle s'était illustrée avec la production de très nombreux masques en tissu qui avaient été largement diffusés dans tout Paris. Et puis, nous avons également une coopérative d'artisans qui s'appelle "La Fabrique de la Goutte-d'Or" et qui a pour originalité de mutualiser une offre de services dans le secteur de la confection.

Cette filière contribue aujourd'hui très largement au dynamisme de la Goutte-d'Or et à son développement économique. On sait que c'est un quartier qui a aussi un certain nombre de spécificités qui ne sont pas toujours très faciles. On a là un autre aspect de la Goutte-d'Or à valoriser. Et puis, j'évoquais hier, en intervenant sur la subvention à l'Office du Tourisme, la nécessité de diversifier les destinations touristiques. Voilà un très bon exemple, que l'on va multiplier et qu'il faut multiplier dans Paris, de lieux d'intérêt autres que le patrimoine que nous connaissons bien, mais qui sont des lieux particuliers, des savoir-faire particuliers qui méritent d'être découverts.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc à voter unanimement pour cette subvention parce que toutes ces associations qui permettent de mettre en valeur ces métiers nécessitent vraiment d'être soutenues.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur DAVIAUD, pour votre intervention.

Effectivement, avec ce projet de délibération, nous renouvelons, comme tous les ans, le soutien de la Ville de Paris à des associations dans le domaine de la mode, des métiers d'art, du design avec lesquels la Ville entretient des liens historiquement très étroits et un travail commun.

Comme vous l'avez souligné, la grande majorité de ces associations sont très ancrées dans la vie locale et dans la vie de quartier. Certaines d'entre elles sont même des acteurs clés dans leur arrondissement et contribuent à un rayonnement culturel, artistique et artisanal.

Vous avez longuement évoqué l'Association des professionnels de la mode et du design de la Goutte-d'Or. Je citerai également l'association "Céramique 14" dans le 14e, "L'Atelier de poterie Marcel-Arnoult" dans le 18e ou bien encore "Les Artisans de Belleville". D'autres associations ont aussi une envergure qui est nationale, tels l'Institut national des métiers d'art et "ParisPotier". Je crois que leurs événements attirent les Parisiens, mais aussi des Franciliens et également des touristes qui viennent découvrir la richesse de nos savoir-faire.

Avec ce soutien à ces associations, il s'agit vraiment de permettre de faire vivre des secteurs d'activité qui sont aussi des fleurons économiques. Signaler également que la mode, l'artisanat d'art, le design se relèvent, mais doucement, de la crise grâce à l'attrait de nos concitoyens. C'est vraiment le rôle de la Ville d'aider ces professionnels qui font de Paris la capitale mondiale de la création. C'est vraiment à nous de les aider.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous en remercie. (2022, DAE 52).

2022 DU 74 - Prix de la terrasse parisienne pour 2022.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 74, et son amendement technique n° 159, qui concerne le prix de la terrasse parisienne pour 2022.

La parole sera successivement à Boris JAMET-FOURNIER, Fatoumata KONÉ, Jean-Philippe DAVIAUD et Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Alors, malheureusement, à ce jour, nous ne pouvons pas encore penser que les crises Covid sont derrière nous. Hier, en France, une centaine de personnes sont décédées des suites de la pandémie et, malheureusement, en matière sanitaire, on a peu de certitudes.

En revanche, en matière politique, on en a ! Par exemple, la volonté de la Ville de Paris de maintenir le dynamisme du tissu économique parisien fortement impacté par cette pandémie Covid, notamment pour son secteur restauration, la volonté de la Ville d'accompagner la reprise d'activité et de faciliter le respect des règles de distanciation physique, ce sont des certitudes que l'on a vues à l'œuvre depuis deux ans et demi maintenant, notamment avec le développement des terrasses éphémères installées dans l'espace public dès le début de la pandémie, dès juin 2020, avec un certain succès.

Pour pérenniser ce dispositif, la Ville a organisé, notamment avec Olivia POLSKI dont j'apprends qu'elle est covidée - je lui souhaite un rétablissement aussi rapide que possible -, des concertations pour pérenniser ce dispositif avec un nouveau règlement des étalages et des terrasses, donc un nouveau R.E.T., au printemps dernier, autorisant à la fois plus largement l'installation des terrasses sur l'espace public afin de maintenir cet accompagnement économique des commerçants et d'offrir à tous de nouveaux espaces de vie sociale dans la Ville. Ce nouveau R.E.T. permet aussi d'encadrer plus strictement les occupations du domaine public que ne le faisait le dispositif de crise de 2020 puisqu'il avait été mis en œuvre très rapidement dès le début de la pandémie.

Cette réforme a été accompagnée de dispositifs de médiation et aussi de contrôles renforcés avec notamment la mobilisation de la police municipale dont c'est une des missions, évidemment en lien étroit avec les mairies d'arrondissement, afin de réduire les nuisances pour les riverains et, par exemple, de vérifier que les affichages réglementaires sont respectés.

Vous imaginez que c'est par essence un sujet très important, notamment pour les conseils de quartier qui nous en parlent beaucoup. C'est la raison pour laquelle je me réjouis que, sur les bases de l'expérience de 2021, un travail lourd a été fourni à la fois par la Direction de l'Urbanisme et par notre mairie pour instruire les plus de 2.000 demandes de terrasses éphémères qui concernent Paris Centre et qui ont été émises pour 2022 avec, pour celles qui ont été traitées par la mairie de Paris Centre, environ 50 % d'avis favorable avec ou sans réserve et 50 % d'avis défavorable. Cela montre bien et traduit, je pense, l'esprit d'équilibre qui nous guide pour tenter de répondre aux attentes des établissements qui veulent évidemment pouvoir travailler, des habitantes et des habitants qui sont très vigilants et vigilantes sur les nuisances, notamment sonores, et des clientes et clientes qui veulent pouvoir profiter des terrasses.

J'en arrive au prix, mais il me semble important de souligner que la Ville accorde également une attention particulière à l'esthétique et au caractère durable des dispositifs de terrasse. Il est, je crois, également important de

souligner que l'on a tous et toutes pu constater entre 2021 et 2022 une amélioration globale assez notable de ces aménagements, que ce soit en termes d'esthétique ou de respect des règles, et cela me semble très positif.

Et donc, l'idée d'organiser un concours de la terrasse parisienne avait été approuvée et je crois qu'un consensus très large s'était dégagé autour de cette idée par les participantes et les participants à la concertation en 2021, tout simplement, pour valoriser les terrasses les plus vertueuses et inciter les commerçantes et les commerçants à participer à l'embellissement et à l'animation des rues parisiennes. C'est évidemment une excellente idée.

Il nous est aujourd'hui proposé de mettre en œuvre ce prix qui récompensera donc la terrasse répondant le mieux à trois critères. D'ailleurs, cette évaluation pourrait associer les habitants et habitantes dans cette démarche pour évaluer ces trois critères. On a l'esthétique de la terrasse et l'intégration urbaine ; la prise en compte des enjeux environnementaux et de qualité des matériaux ; et l'emprise sur la voie publique et le respect du voisinage, c'est-à-dire le respect du règlement.

En conclusion, je dirai que, si la pandémie a imposé à Paris de très importants coûts, il nous appartient aujourd'hui d'en dégager un prix : ce prix de la terrasse.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je vais compléter le propos de mon collègue Boris JAMET-FOURNIER sur quelques points.

D'abord, sur l'objet de ce projet de délibération, également se féliciter de cette initiative d'accorder un prix. C'est d'ailleurs une manière d'installer ces terrasses dans la durée dans le paysage parisien, en travaillant sur l'esthétique et sur un certain nombre de critères sur ces terrasses. Je pense que c'est extrêmement positif.

Et puis, rappeler aussi deux ou trois éléments. Le premier est de dire que, lorsqu'au lendemain du premier confinement, ces terrasses ont été installées rapidement - cela a été rappelé - car il y avait urgence, c'était à la fois pour permettre évidemment aux professionnels de retrouver de l'activité, mais également pour permettre à tous les Parisiens et tous les visiteurs parisiens qui le souhaitaient de pouvoir consommer, retrouver un peu d'agrément et de convivialité des terrasses, surtout dans une saison qui s'y prêtait. C'était tout à fait approprié pour pouvoir retrouver un peu cette joie de vivre et de pouvoir passer de bons moments de convivialité.

Ces terrasses répondaient parfaitement à cet objectif et les témoignages très nombreux de gérants d'établissement nous ont confirmé que ces terrasses leur avaient - je reprends leur expression qui est revenue très souvent - "sauvé la vie" puisque cela leur a permis de redémarrer leur activité après des périodes de fermeture qui avaient évidemment mis, malgré les aides, en grande difficulté leurs entreprises. Ces terrasses ont donc vraiment été une bouffée d'air, dans tous les sens du terme, pour ces professionnels.

Mais je voulais également rappeler que ces terrasses s'inscrivaient totalement dans la logique qui avait été développée pendant notre campagne pour les élections 2020 qui visait notamment à avoir un autre usage de l'espace public, à accorder davantage d'espace pour d'autres usages que la voiture, par exemple, et notamment à diminuer la place accordée aux voitures et au stationnement des voitures dans les rues. Ces terrasses s'inscrivaient donc en toute cohérence avec cette préoccupation que nous avions. Elles ont finalement été une concrétisation très rapide et très probante de cette volonté d'accorder davantage d'espace à la vie, finalement, dans l'espace public.

D'ailleurs, cette volonté n'était pas neuve puisque, depuis déjà une vingtaine d'années à Paris, Bertrand DELANOË avait beaucoup fait pour cela. On a vu l'espace public se transformer, les trottoirs s'élargir, les places s'agrandir - on pense évidemment à la place de la République, par exemple, ou à la place de la Nation, plus récemment - pour diminuer l'espace accordé aux transports et à la voiture, mieux le répartir entre les différents modes de transport, mais surtout donner davantage d'espace pour pouvoir utiliser l'espace public, pouvoir s'y promener et pouvoir en faire un lieu de vie, et non plus simplement un lieu de passage. Finalement, les terrasses sont arrivées pour prolonger cet élan, déjà inscrit dans la durée. Je pense que, si aujourd'hui plus personne ne penserait à revenir sur les terrasses, c'est bien parce qu'elles sont dans une cohérence totale avec ce mouvement.

Je reviens aussi sur ce qu'a dit Boris : il ne s'agit pas de nier non plus les difficultés qu'ont pu occasionner les terrasses, c'est une évidence. Nous avons dû tous, dans nos arrondissements, faire un travail très minutieux pour essayer d'arranger, situation par situation, quand il y avait des débordements - et il y en a eu ! Je précise au passage que, dans la plupart du temps, les établissements qui ont posé des difficultés avec leur terrasse en posaient déjà avant les terrasses, estivales dorénavant. Ce n'était donc pas totalement une nouveauté, mais disons simplement que ces terrasses leur ont donné l'opportunité d'augmenter encore leur propension au débordement. Pour un certain nombre d'entre eux, ils ne s'en sont pas privés !

Il est vrai que, cette année, avec ce nouveau régime d'autorisation, dans le cadre du nouveau règlement, nous avons eu la possibilité de mieux réguler l'installation des terrasses. Je crois d'ailleurs que les Parisiens en sont

conscients. Nous avons encore - et je pense que c'est partagé dans tous les arrondissements de Paris - quelques remontées, quelques plaintes, quelques interpellations. Cependant, globalement, on peut dire que, cette année, les choses se passent beaucoup mieux. Il est vrai que nous avons donné moins d'autorisations et qu'il y a moins de terrasses qu'il n'y en avait l'année précédente. Nous nous sommes aussi faits à cette nouvelle situation.

Dernier élément : je veux saluer la Direction de l'Urbanisme qui a dû faire un travail absolument colossal. Sans être au début tout à fait calibrée pour cela, elle a dû étudier des milliers de demandes, ce qui a été extrêmement compliqué. Elle les a étudiées…

Lorsqu'on voit les tableaux récapitulatifs qui nous parviennent en mairie d'arrondissement, on voit que cela a été étudié avec beaucoup de sérieux, beaucoup de précision, avec des recommandations souvent opportunes. Donc, vraiment, un très gros travail du service de l'urbanisme. Il faut le souligner parce que je crois que cela a été compliqué.

Nous avons tous appris dans cette séquence car il n'est finalement pas si fréquent que l'on soit confronté à des situations où l'on part de zéro…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - … et où on apprend tous collectivement. Là, c'était le cas. Donc, un prix pour récompenser tout cela est une très bonne idée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots pour le groupe Ecologiste en soutien à ce projet de délibération qui doit permettre l'installation de ce premier prix de la terrasse parisienne, en tout cas un soutien à la démarche qui doit permettre de saluer les efforts réalisés par de nombreux restaurateurs à Paris en 2022, qui ont proposé des dispositifs mieux intégrés dans l'espace public, 2021 nous ayant laissé de mauvais souvenirs. Appuyer les bonnes volontés est donc essentiel, mais - mais ! - il y a un petit appel à la vigilance quand même.

Le succès de cet appel viendra de notre capacité à affirmer publiquement notre fermeté vis-à-vis des professionnels les moins respectueux du règlement des terrasses. Le succès viendra aussi de la capacité de la Ville à encourager les bons comportements, à trouver le bon équilibre et à accompagner en proximité les professionnels dans leur projet d'amélioration de leur terrasse, tout comme dans le respect du règlement des étalages et des terrasses, le fameux R.E.T.

Le succès de cet appel viendra peut-être aussi d'une révision, l'an prochain, du R.E.T. tenant compte du bilan de la saison actuelle. Je pense qu'il est aujourd'hui sain de l'affirmer et de le dire. En tout cas, c'est ce que le groupe Ecologiste souhaite pouvoir dire ici aussi aujourd'hui.

Le succès de cet appel viendra enfin de notre capacité à rassembler tout le monde autour de ces terrasses en faisant preuve de justesse dans notre approche, en tenant compte à la fois des enjeux économiques pour les professionnels, mais aussi des remontées de terrain issues des riverains. On ne peut pas faire comme si les choses allaient bien sur le terrain et dans certains quartiers. Mes collègues l'ont dit, je pense qu'il y a un certain nombre de remontées qui témoignent du fait que nous avons quand même besoin de faire preuve d'un peu plus de justesse, d'équité et de fermeté.

Si ce prix de la terrasse nous permet de le réaffirmer, c'est une bonne chose. En tout cas, nous resterons vigilants sur la capacité à faire appliquer correctement le R.E.T. à Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

Si vous le voulez bien, je vais répondre sur le projet de délibération DU 74 et sur les deux vœux qui ont été déposés. Cela vous convient ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Alors, les vœux n'ont pas été présentés, donc…

Moi, je n'ai pas de problème. Je regarde les présidents de groupe s'ils sont d'accord pour que les vœux soient maintenant présentés, mais on ne peut pas répondre à des vœux qui n'ont pas été présentés, Madame la Maire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Très bien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Répondons donc sur le projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Alors, écoutez, sur le projet de délibération, merci aux élus qui se sont inscrits pour rappeler ô combien ces terrasses ont été nécessaires et sont bienvenues.

Pour vous rappeler le processus d'instruction, avec la Direction de l'Urbanisme qui réceptionne les dossiers, les analyse, les soumet à la consultation des mairies d'arrondissement, de la DVD et de la Préfecture de police. C'est un processus complexe, mais qui est garant d'un résultat fin et qui a permis de délivrer plus de 3.000 autorisations. Il est vrai que ce concours de la plus belle terrasse nous permettra effectivement de mieux expliquer aux Parisiens ce qui se passe, d'éviter des situations conflictuelles, expliquer aussi comment nous prenons des décisions réfléchies et éclairées pour arbitrer avec un certain recul. Je crois que le procédé mis en place aujourd'hui a vocation à assurer un traitement assez serein des situations.

Depuis le 1er avril, on est rentré dans la première saison estivale sous le régime entier de ce nouveau règlement. Nous verrons donc au mois de juillet 2022 comment cela a été vécu. C'est la première saison pleine et entière de ce nouveau règlement et j'espère que chacun participera de manière importante à ce nouveau concours de la plus belle terrasse, qui a aussi vocation à s'améliorer. Les terrasses se sont améliorées en termes de qualité de construction, mais elles devront aussi s'améliorer dans les mois et les années qui viennent, notamment en termes de végétalisation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 159, qui est technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 159 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 74 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DU 74).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un usage harmonieux des terrasses estivales.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés et nous allons examiner les vœux n° 35 et n° 36 relatifs au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.

La parole sera à Frédéric BADINA-SERPETTE et à Aurélien VÉRON, respectivement pour deux minutes maximum.

C'est donc Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en fait, on a tendance à dire que la ténacité paie. En tout cas, c'est ce que je pense. C'est la raison pour laquelle il m'a semblé important de revenir sur ce sujet des terrasses.

Pour les gens qui suivent le Conseil, je pense que vous avez compris que nous avions déjà débattu de ce sujet lors du précédent Conseil à travers un vœu, lors d'autres Conseils à travers différents vœux déposés entre autres par notre groupe. Mais comme je pense que notre démarche est sincère et guidée par la raison, il est sans doute nécessaire d'insister sur certains points. C'est la raison pour laquelle mon groupe a décidé de redéposer un vœu sur la question des terrasses, simplement pour alerter et nous alerter toutes et tous.

Sincèrement, nous pensons que le dispositif, l'idée des terrasses estivales est une bonne idée. L'objectif est que les différentes alertes qui sont remontées par les différents riverains concernés, y compris par les restaurateurs, mais aussi par les élus qui gèrent ce dispositif, doivent être entendues. Notre objectif, notre demande est la mise en place d'une régulation.

Alors, une régulation… Nous demandons premièrement à ce que des moyens soient mis en œuvre et donnés aux maires d'arrondissement en charge de ces dossiers, et en fait aux élus d'arrondissement, pour faire en sorte de mieux réguler ce dispositif.

Personne ne dira le contraire : Paris est une ville festive. C'est important, nous y participons tous. Nous prenons tous des verres régulièrement en terrasse, l'été, et c'est très agréable. En plus, je pense que cela participe à un art de vivre parisien que tous et toutes nous envient dans le monde entier.

Alors, j'ai déjà été trop longue. Ma demande est donc simplement que des moyens soient mis à disposition des maires d'arrondissement pour faire en sorte que ce dispositif des terrasses estivales, largement, soit véritablement un succès.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, les terrasses font partie de la vie parisienne, mais Paris ne peut se réduire à une gigantesque terrasse.

L'ouverture de terrasses éphémères était une nécessité, nous sommes tous d'accord sur ce point. En pleine pandémie, cela permettait aux Parisiens de sortir, mais le manque de sanctions et le manque de contrôles ont abouti à un cauchemar pour de nombreux Parisiens.

Le nouveau régime d'autorisation a permis de baisser le nombre de terrasses de 12.000 en 2021 à 3.000, mais le résultat n'est pas pour autant satisfaisant. Je crois qu'il est nécessaire et urgent de trouver un bon équilibre satisfaisant pour tous.

L'esthétique douteuse de certaines terrasses, les débordements sur les trottoirs bloquant l'accès aux piétons et parfois même aux P.M.R. et aux poussettes des enfants, la fermeture tardive au-delà des 22 heures imposées par le R.E.T… L'absence de contrôle reste préoccupante pour les Parisiens et les plaintes remontent énormément, alors que nous avons besoin de ces terrasses. Les tensions entre commerçants se développent aussi.

Nous préconisons donc, dans ce vœu, de mettre les maires au cœur du dispositif en leur confiant le pouvoir décisionnaire sur les terrasses. Ils ont besoin de cette information hebdomadaire, comme disait Fatoumata KONÉ, de verbalisation de terrasses qui n'ont pas respecté le R.E.T. Ils ont besoin de pouvoir connaître les points noirs de l'arrondissement avec une bonne granularité pour pouvoir faire de la médiation plus active, pour pouvoir éventuellement renforcer les contrôles, et enfin appliquer des sanctions, notamment la révocation des terrasses.

Les maires connaissent leur arrondissement. Ils peuvent aussi demander l'installation de "méduses", ces capteurs de son qui permettent de détecter les débordements dans les rues qui sont les points noirs de leur arrondissement. Munis de cette boîte à outils, les maires pourraient alors mettre en place un Comité "Terrasses estivales" réunissant les riverains, les représentants du monde de la restauration, les associations concernées par le bruit, le droit au sommeil notamment, les élus, et permettre ainsi à des solutions consensuelles de s'imposer dans un esprit de médiation.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Je vais donc répondre à ces deux vœux pour ma collègue, toujours.

J'ai bien entendu le souhait de donner davantage de prérogatives aux mairies d'arrondissement pour accorder les autorisations de droit de terrasse estivale et faciliter les sanctions, mais je voudrais vous indiquer quand même que les avis des mairies d'arrondissement ont été suivis dans 99,99 % des situations et, par ailleurs, vous rappeler quand même que, les mairies d'arrondissement n'ayant pas de personnalité juridique, contrairement à la Maire de Paris qui a délégué sa signature, il serait illégal de s'engager dans cette voie. Vous savez aussi très bien que les désaccords ont toujours fait l'objet de discussions entre Olivia POLSKI et la mairie d'arrondissement concernée.

Sur la proposition d'informer les commerçants des critères utilisés pour statuer, chaque arrêté de refus énonce les motifs de la décision. Cela permet au commerçant de comprendre pourquoi et d'y apporter des modifications lors d'une seconde demande. C'est pour cela qu'il est demandé, au cours de l'instruction, que tous les avis défavorables soient motivés. Dans les situations conflictuelles, il y a bien évidemment un effort de prendre des décisions réfléchies et éclairées pour arbitrer avec un certain recul et le process qui a été mis en place a vocation à assurer un traitement serein et équitable - encore faut-il s'y plier en utilisant les outils à disposition. Il est vrai que Eudonet est peut-être encore perfectible mais, à ce jour, il est le seul moyen efficace d'instruire les dossiers.

Concernant votre souhait de créer un Comité "Terrasses estivales", toutes les décisions sont déjà prises en concertation avec les mairies d'arrondissement, la DU, la Voirie, la P.P. et il nous semble difficile de rallonger davantage les délais de réponse accordés aux commerçants avec un comité supplémentaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Oui, mais j'avais deux vœux. J'ai presque fini.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Allez-y, Madame la Maire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Oui, des abus ont été constatés. Il y a une mobilisation de la Ville pour assurer le respect…

Il y a eu 4.000 verbalisations par la police municipale depuis le 1er avril, 400 procédures de démontage des terrasses qui ont conduit au retrait de la terrasse par le commerçant. Si vous souhaitez connaître la liste des verbalisations, cette information est disponible aux maires d'arrondissement. Vous pouvez demander au chef de division de la DPMP.

Rapidement, sur les capteurs sonores, c'est un travail qui va se faire.

Concernant les vœux, il y a donc une demande de retrait. Sinon, c'est un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 35 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Nous saluons l'effort de la réponse, mais elle n'est pas satisfaisante. On va le maintenir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de David ALPHAND sur le vœu n° 35.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Sur ce sujet vraiment très important qui concerne la vie quotidienne des Parisiens, et avec deux vœux qui sont également intéressants et probablement complémentaires - même assurément complémentaires - il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. D'ailleurs, la réponse qui vient d'être donnée par l'adjointe de Mme HIDALGO illustre bien cette volonté de l'Exécutif, sur un sujet aussi sensible que celui des terrasses estivales, de vouloir mettre la poussière sous le tapis. Il y a des problèmes qui se posent aujourd'hui. Les riverains le savent, les restaurateurs en sont également conscients. Il ne faut pas essayer d'évacuer la question et le sujet comme vous venez d'essayer de le faire au motif de quelques arguties administrativo-politiques. Ce n'est pas ce qu'attendent de nous les Parisiens !

Aujourd'hui, ce que veulent les riverains comme les restaurateurs, c'est avoir un système qui fonctionne, qui soit équilibré, et ils attendent de ce Conseil de Paris qu'il travaille dans le bien commun.

Alors, il se trouve que Mme KONÉ et M. MEUNIER et leurs collègues avaient déposé un vœu le mois dernier qui ne tournait pas tout à fait bien. Nous n'avions pas pu le voter à cette époque-là, mais il a été perfectionné ce mois-ci et ils reviennent avec une nouvelle mouture qui se trouve être tout à fait complémentaire avec notre vœu. En quelque sorte, il y a l'aspect contrôle, que souhaite renforcer Mme KONÉ.

Du côté du groupe Changer Paris, nous proposons de placer définitivement le maire d'arrondissement au cœur de ce dispositif parce que c'est lui qui est le mieux placé et que cela correspond aussi à la philosophie que l'on se fait de l'organisation politico-administrative à Paris.

Raison pour laquelle, du fait de cette complémentarité, nous voterons le vœu de nos collègues Verts. Nous considérons également que le bien commun demande que chacun, au sein de cette Assemblée, se retrouve également sur le vœu déposé et présenté par le groupe Changer Paris.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande de prise de parole du maire du 20e arrondissement. C'est exact ?

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Oui, merci, parce que je pense que c'est le moment de faire un témoignage. Bien sûr les choses sont différentes d'un arrondissement à l'autre, mais je veux attester que les maires sont bien au centre de ces projets et que, quand les maires et les adjoints sortent et rencontrent à la fois les gens parfois mécontents et les commerçants, les choses se passent en général bien. Les tricheurs sont sanctionnés.

De manière générale, les choses se résolvent à l'amiable et je tiens à dire fortement ici et à affirmer que les maires d'arrondissement sont bien au centre de ces dispositifs.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 146).

Le vœu n° 36 du groupe Changer Paris est maintenu, je l'ai compris de votre intervention, Monsieur ALPHAND.

J'ai été saisie d'une explication de vote de Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - En effet, je n'avais pas prévu de faire d'explication de vote sur le vœu de la droite, mais l'intervention de M. ALPHAND m'interpelle parce que je voudrais éviter que l'on refasse l'histoire. Je pense qu'il faut admettre ses erreurs et que vous avez fait une erreur de ne pas voter notre vœu lors du précédent Conseil.

Alors, évidemment, pour réparer cette erreur, vous avez décidé de déposer un vœu. Comme vous le dites, et je suis d'accord avec vous sur ce point, nos vœux sont complémentaires mais c'est aussi une bonne chose d'être honnête avec ce qui s'est passé au précédent Conseil. Nous avons quand même été interpellés par des collectifs de riverains qui nous disaient que vous leur aviez dit que vous voteriez notre vœu. Voilà sur ce point.

Je voulais aussi préciser, par rapport à la réponse de Mme KOMITÈS, sur la question de l'illégalité de donner ce pouvoir de régulation au maire. Je pensais, j'avais cru comprendre que les maires avaient déjà ce pouvoir. C'est la raison pour laquelle nous demandons que des moyens soient transmis aux maires, mais pas le pouvoir qui, à mon sens, leur appartenait déjà. Les comités de régulation… Cette régulation est faite au sein des mairies d'arrondissement !

Donnons donc les moyens aux maires d'arrondissement pour faire en sorte que ce dispositif puisse tenir et qu'il satisfasse tout le monde : restaurateurs, riverains et Parisiens.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 147).

2022 DFA 16 - Convention d'occupation du domaine public avec la R.A.T.P. relative à l'exploitation de dispositifs publicitaires sur les quais parisiens du réseau de tramway.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 16 : convention d'occupation du domaine public avec la R.A.T.P. relative à l'exploitation des dispositifs publicitaires sur les quais parisiens du réseau de tramway.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, et seulement à lui.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire. Merci à vous.

Télévision, radio, téléphone, Internet, bâches de chantier, espaces publics… Nous sommes quotidiennement abreuvés de près de 2.000 messages publicitaires.

Vous connaissez la position des écologistes sur la publicité en général. Nous refusons ce véritable matraquage et dénonçons régulièrement les biais employés par les professionnels pour rendre incontournable la publicité dans notre quotidien, des biais pour certains de plus en plus sournois. Parmi ces biais, il en est un que nous subissons depuis trop longtemps : c'est celui de la publicité dans les transports en commun.

Or, par ce projet de délibération, on nous propose d'entériner le déploiement d'un réseau supplémentaire de panneaux, cette fois-ci, sur le quai des trams. Cela suffit ! La seule publicité acceptable, c'est celle que nous pouvons consulter librement, en conscience. Cette publicité doit revenir à un rôle neutre, non agressif, purement informatif. Elle doit être contenue, localisée et égale dans son accès non imposé.

Cette vision de la publicité, notamment dans l'espace public, ce que je viens de vous énumérer, ce n'est pas moi qui l'ai rédigé. C'est l'association "Résistance à l'agression publicitaire" qui nous la propose dans son manifeste contre les systèmes publicitaires, un manifeste qui demande notamment de garantir une liberté de réception dans l'espace public, un espace public dans lequel nous souhaitons, par exemple, interdire les écrans vidéo publicitaires. C'est ce que propose notamment le "RAP" et c'est ce que nous visons régulièrement dans nos interventions au Conseil de Paris. De garantir aussi la liberté de réception dans l'espace personnel, l'adhésion préalable à toute offre commerciale de démarchage téléphonique ou de boîte aux lettres physique - que l'on puisse dire "oui" et pas forcément "non". Garantir le consentement éclairé des internautes, le droit de refuser la publicité, de surveillance publicitaire.

Le "RAP" demande aussi de mettre fin à l'omniprésence de la publicité en protégeant les secteurs sensibles. On pense notamment aux écoles, aux espaces jeunes, les paysages et les monuments historiques que nous devons

sanctuariser. A Paris, on continue encore de mettre des bâches sur les monuments historiques faute de financements de la part de l'Etat pour nous aider à les entretenir. C'est un problème.

Nous voulons limiter la place des sponsors et de la publicité dans les secteurs de l'art, de la culture et du sport, interdire le nommage. C'est ce que dit le "RAP" et nous sommes d'accord avec cela.

Le "RAP" dit aussi de garantir la réglementation publique des contenus publicitaires par voie légale, c'est-à-dire qu'on arrête de le faire à partir du moment où c'est nocif pour l'environnement. Il demande aussi à garantir une réglementation indépendante du contenu des publicités et de garantir l'indépendance des médias d'intérêt général.

Je tenais à reprendre dans cette enceinte les revendications du collectif "Résistance à l'agression publicitaire" car, ces revendications, nous devons les entendre, nous devons les prendre au sérieux. Paris doit se les approprier pour interroger systématiquement toutes nos décisions relatives à la publicité dans l'espace public.

C'est le sens de notre intervention et ce sera le sens de notre vote contre sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE. Pas de surprise dans votre intervention et sur cette position, en l'occurrence.

Le projet de délibération dont on parle concerne l'exploitation par la R.A.T.P. du domaine public mis à disposition d'I.D.F.M. pour la création du tramway T2 et T3. Dans le cadre de cette mise à disposition, il était prévu, dès l'origine, que des conventions soient conclues en cas d'exploitation publicitaire par la R.A.T.P. pour préserver les intérêts de la Ville, ce qui est tout à fait normal.

Au moment du lancement du tramway, les discussions sur ces conventions ayant échoué, des délibérations strictement tarifaires avaient été prises, ce qui n'était pas pratique ni de bonne relation avec la R.A.T.P.

Aujourd'hui, après de nouveaux échanges, un accord a été trouvé. Ce projet de délibération propose une convention d'occupation qui permet à la Ville de bénéficier d'une redevance annuelle estimée à environ 350.000 euros sur des dispositifs publicitaires qui existent et qui existent depuis longtemps.

Monsieur BADINA, votre intervention reprend bien sûr les positions de votre groupe, qui sont connues de tous, sur le principe de la publicité en ville. Je sais qu'un travail est en cours sur le Règlement local de publicité sous l'égide d'Emmanuel GRÉGOIRE. Ce sera l'occasion pour les uns et les autres de faire valoir leur position sur ce sujet complexe.

Pour ma part, laissez-moi vous dire que, pour les publicités qui existent et qui sont là, je tiens à ce que les Parisiennes et les Parisiens voient leurs intérêts défendus, et donc que la Ville récupère des recettes sur l'exploitation de publicités qui existent et qui sont conformes au règlement existant actuellement. A partir de là, ces recettes nous permettent de financer les services publics dont nous décidons ensemble.

Je tiens donc tout à fait à vous assurer de mon soutien à ce projet de délibération, ce qui n'obère pas les discussions qui pourront avoir lieu. Mais, dans la discussion sur la publicité, nous devons mettre dans la balance les recettes pour financer les services publics qui sont liés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 16).

2022 DFA 27 - Autorisation de cession de certificats d'économies d'énergie (CEE) détenus par la Ville.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 27. Il s'agit de l'autorisation de cession de certificats d'économies d'énergie détenus par la Ville.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, nous discutions, lors du débat sur le budget supplémentaire, sur l'opportunité d'avoir un "ex post énergie". Là, nous avons une illustration de la nécessité de cet "ex post" notamment pour la mise en œuvre de ce dispositif des certificats d'économies d'énergie.

On peut discuter de l'opportunité de ce dispositif, notamment le fait que c'est un dispositif marchand qui pourrait être beaucoup plus efficace si c'était un "truc" qui était plutôt offensif puisqu'on apprend, au travers de ce projet de délibération, que le prix de ce certificat a baissé.

Mais on apprend aussi que le potentiel, que l'objectif est de 2.400 térawattheures cumac et que le stock de la Ville est aujourd'hui à 283 gigawattheures, ce qui fait que nous représentons 0,011 %. En fait, pourquoi il faut un "ex post énergie" par rapport à cela ? Ces projets prennent du temps à se construire et il faut avoir des forces dédiées pour qu'elles fassent ce travail. Ces dépenses…

Je le dis, y compris par rapport à mes collègues de droite : le fait d'avoir des fonctionnaires qui travaillent sur ces "trucs-là" permet de faire des économies. Avoir des dépenses du côté de l'embauche de personnes peut entraîner derrière d'énormes économies. Là, en l'occurrence, ce ne sont pas des économies, mais des recettes supplémentaires.

A un moment, il faut voir que la question énergétique est une question qu'il faut prendre sérieusement parce que cela permet à la fois de réduire les dépenses d'énergie, mais aussi de faire des économies. Ce qui est intéressant dans ce dispositif, c'est que, de fait, puisqu'on fait des économies d'énergie, cela réduit notre dépense, mais cela nous permet en plus d'acquérir des droits qui nous permettent de les revendre, et donc de gagner des certificats et de gagner de l'argent.

C'est doublement gagnant : gagnant sur la baisse des dépenses et sur l'augmentation des recettes.

Il faut donc à tout prix que l'on prenne beaucoup plus d'ampleur par rapport à cela. Il faut renforcer le pôle… Alors, je crois que c'est au niveau de la…

Je ne sais pas si c'est la DFA qui gère cela en direct. En tout cas, au niveau du service de la Ville qui gère cela, donc, il faut renforcer ce pôle de façon que l'on aille chercher ces certificats d'énergie. Donc, il faut que l'on trouve ces économies d'énergie.

Je vous appelle bien sûr à voter ce projet de délibération qui est très important pour les finances de la Ville.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Jérôme GLEIZES, sur cette question et ce sujet, un peu technique mais quand même très important et très politique, des certificats d'économies d'énergie.

Ce dispositif est un outil pour mettre en œuvre les politiques d'économies d'énergie dans le secteur du bâtiment, et de l'industrie aussi. Il date de la loi de programmation d'orientation sur la politique énergétique de 2005 et contraint les fournisseurs d'énergie, entre autres, à justifier de leurs économies d'énergie.

On peut discuter, et je partage une partie des remarques que vous avez faites, sur le cadre, l'inclusion dans le secteur marchand, y compris avec fluctuation du cours, de ce type de certificat. Par contre, ils existent et, depuis 2010, les services de la Ville - en l'occurrence, la DCPA et la DVD - déposent et obtiennent ces fameux certificats d'économies d'énergie.

Deux ventes se sont déjà tenues en 2017 et en 2019, pour un montant total de recettes de 6,2 millions. C'est pour cela que le stock dont vous parlez est le stock résiduel, après ces deux ventes. Ce projet de délibération permet d'autoriser à vendre le stock détenu par la Ville. Il est estimé à 1,7 million d'euros, mais le cours est effectivement fluctuant et nous verrons à quel moment nous procéderons à cette cession dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Ce projet de délibération est très utile mais ce n'est bien sûr que l'un des leviers que nous utilisons dans le cadre de notre politique de sobriété énergétique et pour valoriser nos efforts.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 27).

2022 DFA 35 - Dotation d'équilibre exceptionnelle versée à la Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2022.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFA 35. Il s'agit de la dotation d'équilibre exceptionnel versée à la Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2022.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors, non, je ne me suis pas inscrit sur ce projet de délibération pour le plaisir de faire parler Paul SIMONDON sur l'un des rapports les plus abscons de ce Conseil !

Il s'agit pourtant d'une réalité très concrète : quel destin commun voulons-nous forger entre les territoires de la Métropole du Grand Paris ?

Le schéma de financement de la Métropole est particulièrement compliqué. Alors, l'institution métropolitaine perçoit la CVAE, l'IFER, la TASCOM, alors que la CFE est perçue par la Ville de Paris et les E.P.T., les deux tiers de la dynamique de cet impôt étant reversé à la Métropole, et c'est l'objet de notre projet de délibération. La situation diffère pour Paris, les autres établissements publics territoriaux de la Métropole et les communes, suivant qu'elles aient été intégrées ou non à un établissement de coopération intercommunale en 2016.

La pompe à finance métropolitaine est une usine à gaz !

Tout cela pour une Métropole qui dispose finalement de moyens très faibles - 100 millions d'euros - et des compétences qui ne lui permettent pas de jouer un véritable rôle de rééquilibrage territorial.

Aujourd'hui, cette répartition fait en sorte que les territoires les plus riches - Paris et une grande part des Hauts-de-Seine - peuvent se permettre des taux de fiscalité sur les ménages et les entreprises bien plus faibles que les territoires moins bien dotés. Le taux de CFE à Paris est de 16,5 %. C'est 20 % pour Grand Paris Seine Ouest, autour de Boulogne, et Paris Ouest La Défense dans les Hauts-de-Seine. A Plaine Commune, c'est 39 % ; à Est Ensemble, c'est 39 %, presque 40 % également. Malgré des écarts abyssaux sur les taux, Paris et Grand Paris Seine Ouest collectent chacune 800 euros par habitant de CFE. C'est 1.400 pour Paris Ouest La Défense, et seulement 700 euros par habitant à Plaine Commune et 400 à Est Ensemble.

Il en va de même pour la CVAE : après Paris, toutes les communes qui collectent le plus sont situées dans les Hauts-de-Seine et je ne parle pas des droits de mutation à titre onéreux qui ont été maintenus pour les conseils départementaux et la Ville de Paris alors que, là aussi, les inégalités entre les territoires sont gigantesques ! Je ne parlerai pas non plus des impôts sur les ménages pour lesquels les écarts sont comparables.

Il est beaucoup plus cher d'habiter et d'entreprendre en Seine-Saint-Denis qu'à Paris, voilà la réalité !

Alors que certains ne jugent que par l'attractivité, il n'est pas possible d'assumer plus longtemps ce dumping fiscal et la concurrence entre les territoires là où la solidarité est indispensable pour surmonter ensemble le défi climatique et les crises énergétiques, climatiques, hydriques, etc.

J'espère que l'Etat saura intervenir pour mettre fin à l'usine à gaz, aller vers une harmonisation des taux et engager enfin la Métropole dans un nouveau rôle de justice territoriale.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur RAIFAUD.

Je ne vais certainement pas me lancer dans une description de la mécanique de la Métropole. Vous l'avez fait de manière très synthétique, je vous en remercie.

Ce projet de délibération concerne uniquement la dotation d'équilibre qui vise à verser à la Métropole du Grand Paris ses deux tiers de dynamique sur la CFE, c'est-à-dire la progression de la CFE, parce que nous sommes dans une situation gelée par différents articles des lois de finances où un transfert de cette ressource est prévu, mais il est reporté d'année en année. Par conséquent, Paris comme les autres EPT conservent la CFE, mais toute son évolution… Pas toute, mais les deux tiers sont transférés à la Métropole.

Bon. La dotation prévoit… Il n'y a aucun problème sur l'application des règles de calcul, mais cela pose bien sûr la question du schéma institutionnel francilien métropolitain, il n'y a aucun doute sur ce point, du fait que sa clarification, sa réforme attendue depuis des années doit se faire sous une contrainte d'autonomie financière extrêmement forte pour les différentes collectivités. Ce n'est certainement pas en se déchirant les uns et les autres sur des ressources fiscales qui s'amenuisent et sur lesquelles l'effet de levier est de plus en plus faible que l'on pourra s'en sortir.

Donc, oui, cette réforme doit avoir lieu avec une clarification des ressources des uns et des autres et il faut que chaque collectivité ait une autonomie financière liée aux compétences qui sont les siennes.

En l'occurrence, l'harmonisation que vous appelez de vos vœux ne pourra se faire qu'en cas de transfert effectif. Pour l'instant, les différents taux sont tout à fait tels qu'ils étaient avant la mise en place de ce processus de transfert qui est interrompu. Nous n'avons plus de possibilité d'y remédier puisque nous perdons, de fait, toute dynamique sur cette recette.

Bien sûr, une clarification à l'automne, au Parlement, est absolument nécessaire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 35).

2022 DFA 40 - Signature des trois avenants transactionnels entre l'entreprise "CAAHMRO Groupe" et la Ville de Paris relativement à l'indemnisation des coûts liés à la hausse exceptionnelle des matières premières.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFA 40 et l'amendement technique n° 37.

J'imagine qu'il est technique ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 37 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 37 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 40 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DFA 40).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au rétablissement de la Commission d'anticipation des achats.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en particulier le vœu n° 38 relatif au rétablissement de la Commission d'anticipation des achats.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour deux minutes.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à travers ce vœu nous demandons le rétablissement de la Commission d'anticipation des achats.

C'est une demande que nous formulons depuis maintenant deux ans. C'est une demande récurrente. Pourtant, ce n'est pas une obsession. Ce n'est pas non plus une volonté de réunionite aiguë ni une volonté de se substituer aux services. C'est une question démocratique.

Pourquoi ? A quoi correspond en réalité cette demande ?

Cette demande, c'est simplement en réalité la volonté d'être associés à la stratégie des achats de la Ville. C'est la volonté d'être associés à la définition des besoins de la collectivité, et ce, en amont des consultations des marchés publics et des marchés structurants pour la Ville.

Qu'est-ce qu'il se passe aujourd'hui ? Nous assistons à la Commission d'appel d'offres qui se résume en fait finalement à une chambre d'enregistrement : nous sommes là pour valider ou invalider un marché, mais nous ne sommes aucunement associés à la stratégie des achats de la Ville. C'est problématique, et je dirai même que c'est

anormal, parce qu'il y a des marchés extrêmement structurants pour la Ville de Paris, des marchés de 700 millions d'euros - à tout hasard, l'éclairage public - qui échappent totalement à la vigilance des élus.

Lorsque nous avons octroyé, au tout début de la mandature, à la Maire de Paris notre délégation de pouvoir, c'était pour une raison pragmatique. C'était un choix de raison. Nous n'allions pas encombrer tous les Conseil de Paris de l'examen de 50, 100 ou 200 marchés publics. Mais, en contrepartie, il était normal qu'une Commission d'anticipation des achats soit établie afin que nous puissions examiner, orienter en tout cas, la stratégie des achats de la Ville de Paris.

Nous avons octroyé ces délégations de pouvoir, non pas pour être privés de notre capacité de décision, de notre libre arbitre. En faisant cela, finalement, notre rôle d'élus est amoindri et un peu rabougri.

A travers ce vœu, nous demandons donc le rétablissement de la Commission d'anticipation des achats, et ce dès septembre 2022.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame TIMSIT.

Comme vous le savez, nous en avons déjà parlé plusieurs fois ensemble et je connais votre engagement sur ce sujet, je vous avais dit que j'étais favorable au rétablissement de cette Commission qui existait avant mais que je voulais lier au Schéma parisien de la commande publique responsable, que nous avons piloté avec Florentin LETISSIER, pour donner des critères et des objectifs extrêmement clairs dans le cadre de tous nos marchés.

En l'occurrence, dans le schéma que nous avons adopté ensemble, il y a aussi des instances de suivi qui sont prévues. C'est donc plus qu'un rétablissement de la Commission d'anticipation des achats : je vous annonce que nous allons mettre en place, en miroir de la Commission élus concessions qui existe et qui associe tous les groupes de cet hémicycle, une Commission élus achats qui aura à la fois le rôle de jouer cette anticipation sur des segments d'achats stratégiques, et sur lesquels nous pourrons parler ensemble, mais aussi de suivi du SPASER et des objectifs que nous nous sommes fixés avec des indicateurs précis sur nos objectifs de commande publique responsable.

Elle aura donc ce double rôle et elle pourra se réunir pour la première fois à la rentrée.

Avis favorable, vous l'aurez compris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 148).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux aides publiques versées au secteur privé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 39 relatif aux aides publiques versées au secteur privé.

La parole est à Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à vous.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je radote, je sais bien, mais il le faut : en cette période budgétaire difficile, nous devons être particulièrement vigilants sur la distribution de l'argent public versé au privé.

Les contraintes budgétaires nous imposent de faire des choix en la matière et ces choix devraient être ceux de soutenir des coopératives ou des T.P.E.-P.M.E. qui en ont besoin et qui participent de manière vertueuse au développement économique et de l'emploi sur le territoire.

Pour s'en assurer, il faut accompagner les aides financières des entreprises de moyens de contrôle et d'évaluation.

Combien de millions d'euros de subvention venons-nous de donner, dans le cadre de ce Conseil, à des structures privées sans la moindre contrepartie sociale et environnementale ? C'est un problème, d'autant plus que

les grandes entreprises françaises sont connues par ailleurs pour sous-investir en recherche et développement. Elles profitent donc de ces dispositifs, avec les aides publiques qui vont avec, pour finalement répartir, se défausser des risques liés à la recherche sur la collectivité. Ce n'est pas acceptable.

Oui, évidemment, il y a de beaux projets que nous soutenons avec certains acteurs qui vont avoir des ambitions qui vont dans le bon sens. Simplement, la réalisation de ces ambitions dépend encore de leur bon vouloir et n'est pas liée à des contreparties qui sont, me semble-t-il, nécessaires lorsqu'on verse de l'argent public.

C'est pourquoi nous redemandons aujourd'hui que la Ville constitue rapidement un groupe de travail pour avancer sur les possibilités de mise en place de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des aides publiques versées au secteur privé.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame GOMES.

Vous ne radotez pas ; vous insistez, et vous avez raison en la matière. Je partage tout à fait votre ambition d'un conditionnement des aides publiques versées au secteur privé en fonction de critères sociaux et environnementaux.

J'y ajouterai une distinction, celle des aides ou des subventions versées dans le cadre d'une politique d'aide au développement économique et celle d'un soutien à des acteurs économiques auxquels nous sommes liés dans un cadre contractuel parce que, dans le déroulement du contrat, il y a un événement qui en change totalement l'équilibre comme cela a été le cas de la crise sanitaire.

Bien sûr, ce ne sont sans doute pas les mêmes critères et les mêmes exigences que nous pouvons avoir quand nous sommes déjà liés par un contrat. Mais peu importe, à la limite : nous aurons cette discussion ensemble dans le cadre du groupe de travail.

Je vous confirme qu'il se réunira à la rentrée sur le sujet et que nous pourrons lever sans doute un certain nombre d'incompréhensions et préciser les points politiques sur lesquels nous avons à débattre, comme l'ont montré les interventions précédentes dans cette même Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Deux demandes d'explication de vote sur ce vœu.

D'abord, pour les élus Changer Paris, M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux observations autour de ce vœu.

La première : on est dans la comitologie de la Ville de Paris. On sait bien que cette majorité multiplie les comités "Théodule". On en vote régulièrement. Je vais vous donner juste un exemple : il y a quelques instants, c'était pour l'achat responsable mais, le mois dernier, c'était sur l'observatoire de suivi de l'implantation de la 5G à Paris. On l'avait déjà voté il y a quelques mois. Notre groupe Changer Paris, le mois dernier, a été contraint de redéposer un vœu, adopté par le Conseil de Paris, pour demander à ce que d'ici au prochain Conseil de Paris, c'est-à-dire à aujourd'hui, l'Exécutif parisien se mette en conformité et crée finalement cet observatoire. On attend toujours !

Alors, on peut additionner les comités dans tous les sens, mais le Paul SIMONDON, la pauvre Mme HIDALGO, ils n'arrivent plus à suivre ! C'est comme si notre Conseil de Paris votait inutilement. Cela pose un problème de démocratie locale, je vous l'accorde, mais on ne va quand même pas en rajouter tous les quarts d'heure, des comités !

Deuxième point, deuxième observation : il est intéressant de demander l'encadrement des subventions à des structures privées, mais il serait pas mal aussi d'avoir la même vigilance et de la porter sur le secteur associatif. Nous, nous sommes très cohérents avec nous-mêmes et nous avons une certaine constance dans l'effort autour des subventions qui sont attribuées, à longueur de temps, aux associations à Paris. Et nous vous demandons depuis déjà très longtemps de pouvoir disposer d'éléments d'information complémentaires que nous n'obtenons pas.

Je conclurai par-là : 248 millions d'euros ont été dispensés en 2021 à plus de 2.000 associations. Cela aussi mériterait peut-être un instant d'attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Deuxième explication de vote : Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris ne peut que souscrire à ce vœu déposé par les communistes et je remercie Barbara GOMES de l'avoir porté et d'avoir remis au goût du jour ce sujet puisque nous avions déjà voté en décembre 2020 un vœu porté par les écologistes sur ce même sujet.

Je dirais que c'est un vœu complémentaire : nous ne demandions pas à proprement parler la création d'un groupe de travail, mais nous demandions que toutes les subventions octroyées au secteur privé, notamment à des entreprises qui réalisent plus de 50.000 euros, soient conditionnées de nombreux critères et nous avions déjà formulé des propositions.

Je serai donc ravie de participer à ce groupe de travail parce que nous avons déjà des solutions. Nous avons déjà des propositions, et je vais vous en citer quelques-unes, mais pour vous dire que cela fait déjà deux ans que nous réfléchissons un peu à la question. Je crois qu'il est temps de passer à l'action et nous n'avons pas besoin de nous réunir 25 fois, mais quelques fois, juste pour dire que désormais il y aura tant de critères environnementaux, sociaux.

Je vous cite quelques exemples : nous suggérions que, lorsque nous octroyons des subventions au secteur privé, les entreprises soient dans l'obligation de publier des indicateurs de performance sociale comme la part des postes occupés par des travailleurs fragilisés, en situation de handicap ou d'insertion, ou bien le pourcentage de salariés de l'entreprise qui vit dans les quartiers populaires, etc.

Bien entendu, tout cela sera à adapter en fonction de la taille de l'entreprise, du chiffre d'affaires, mais je pense qu'il est vivement temps que nous nous portions sur la question.

Je remercie encore le groupe Communiste d'être revenu sur le sujet et nous voterons bien évidemment ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 39 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 149).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage aux morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le vœu n° 40 relatif à un hommage aux morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objet de développer la politique mémorielle auprès de nos concitoyens, notamment pour le cimetière des Batignolles dans le 17e arrondissement, qui est en fait le troisième cimetière parisien et qui compte 15.000 sépultures réparties sur environ 11 hectares.

Grâce au comité du "Souvenir français", 138 morts pour la France enterrés au Batignolles ont pu être identifiés. "Le Souvenir français" a par la suite réalisé un parcours géolocalisé qui permet de mieux connaître l'histoire de ces femmes et ces hommes.

Aussi, avec Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, auxquels j'associe notre collègue Michel TERRIOUX, conseiller d'arrondissement en charge de la politique mémorielle et du monde combattant, nous vous proposons de créer une stèle dans le cimetière des Batignolles afin de rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour la France.

C'est évidemment un moyen de renforcer notre politique mémorielle, comme je le disais en introduction, en y organisant des commémorations et en contribuant à faire connaître ce patrimoine historique. C'est également un outil pour la transmission de notre histoire aux plus jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci pour ce vœu qui demande la création d'une stèle en hommage aux morts pour la France au cimetière des Batignolles. J'associe bien sûr à ma réponse ma collègue Laurence PATRICE.

La Ville de Paris est, vous le savez, très attentive à la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France : très récemment, le monument aux 94.415 morts et 8.000 disparus de la Grande Guerre sur le mur d'enceinte du Père-Lachaise inauguré pour le centenaire de l'Armistice en 2018 et le monument aux morts pour la France en opérations extérieures inauguré en novembre 2019 au sein du parc André-Citroën dans le 15e arrondissement.

Alors, vous l'avez dit, "Le Souvenir français" s'implique très fortement dans cette politique mémorielle, en particulier au cimetière des Batignolles où ils ont commencé à déployer leur application "GéoMémoire" pour géolocaliser les tombes des combattants morts pour la France.

Cela dit, vous savez à quel point la place disponible dans les cimetières intra-muros est un enjeu majeur et la stèle que vous proposez ne correspond pas exactement à la demande que peut porter "Le Souvenir français" qui, pour l'instant, viendrait prendre de la place sur ce qui peut être proposé aux familles parisiennes, en termes de concession dans les cimetières intra-muros.

Je vous propose donc que nous en reparlions ensemble, y compris avec "Le Souvenir français", mais je vous demanderai pour l'instant de retirer votre vœu sur ce sujet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Jean-Didier BERTHAULT, votre réponse à la suggestion de Paul SIMONDON ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je le maintiens pour nous donner l'occasion d'en reparler.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est donc maintenu, avec un avis défavorable mais avec un dialogue ensuite.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté en attendant de plus amples discussions.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au monument dédié aux policiers municipaux dans le cimetière du Montparnasse.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 41 relatif au monument dédié aux policiers municipaux dans le cimetière du Montparnasse.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le cimetière du Montparnasse abrite depuis 1886 un monument en hommage aux agents de la police municipale. Situé à gauche de l'entrée principale, il se présente sous la forme d'un obélisque sur lequel est inscrite la devise parisienne "Fluctuat nec mergitur". Il porte également une inscription en hommage aux agents de la police municipale morts victimes de leur dévouement.

Ce monument constitue un témoignage de la reconnaissance de la Ville envers les policiers tombés dans l'exercice de leur fonction au service des Parisiens, mais il est malheureusement dans un état indigne, ce qui est particulièrement malvenu compte tenu de son importance symbolique.

Pour préserver ce monument, mais aussi témoigner de la considération des Parisiens et de Paris à l'égard de celles et ceux qui assurent la sécurité des Parisiens au prix parfois de leur vie, et compte tenu de la compétence de la Ville de Paris en ce domaine, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de faire restaurer ce monument sans délai.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE, de nous permettre de parler de ce monument au cimetière du Montparnasse qui n'est pas qu'un monument, mais bien une sépulture dont la Ville est propriétaire depuis l'affectation du terrain, votée en Conseil municipal de la Ville de Paris en mars 1884. Le monument qui a été dressé sur cette sépulture a été dessiné par l'architecte Jean-Camille Formigé, auteur de nombreux monuments au Père-Lachaise mais aussi de la grande serre du jardin des serres d'Auteuil.

Sur la nature de ce monument, pour lever une ambiguïté, il est effectivement fait référence aux policiers municipaux. Néanmoins, il s'agit bien d'un raccourci pour parler des policiers nationaux qui étaient affectés à la Préfecture de police de Paris et qui œuvraient sur le territoire parisien. Cette sépulture compte 41 défunts inhumés entre 1884 et 1958. Le protocole de la Ville y fait déposer une gerbe tous les ans.

Sur votre demande de restauration, il n'y a pas pour l'instant de désordre, mais il nécessite un entretien et un nettoyage, il n'y a aucun doute sur ce point. Nous avons mobilisé les services des cimetières et la cellule patrimoine pour le faire au mieux, avec les produits les plus adaptés, mais j'émets un avis favorable à votre vœu et à cette demande.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Avis favorable, donc.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 150).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan annuel des dépenses liées au recours à des cabinets de conseil.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 42 relatif à un bilan annuel des dépenses liées au recours à des cabinets de conseil.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Après ma demande hier que l'Exécutif adresse mensuellement aux élus les données sur la situation de trésorerie de la Ville de Paris, voici une seconde demande concernant le recours par la Ville à des prestations de conseil diverses, allant du conseil en organisation, de l'appui à l'établissement de stratégies de politiques publiques, en passant par l'accompagnement au changement, mais aussi l'accomplissement du service public lui-même. Je pense notamment à tout ce qui a trait à la digitalisation.

Le recours à des missions de conseil externe est naturellement pertinent et justifié pour certaines tâches lorsqu'elles ne peuvent être prises en charge par la collectivité. Ce recours doit être transparent - je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point -, son opportunité discutée et ses résultats évalués.

Il reste que la nomenclature budgétaire ne permet pas, à elle seule, de connaître les masses budgétaires en jeu tant ces dépenses sont éclatées entre plusieurs comptes. "A fortiori", elle ne nous permet aucunement d'apprécier la justification de ces dépenses et de procéder à leur évaluation. La Maire de Paris, dans des déclarations publiques et en tout dernier lieu ce matin au Conseil de Paris, a affirmé que la Ville n'abuse pas de telles prestations. Il reste à en rendre compte devant les élus et les Parisiens, à la fois en ce qui concerne le montant des sommes engagées et la pertinence de leur utilisation.

Par ce vœu, dont je ne doute pas qu'il sera adopté à l'unanimité, nous demandons que la Maire de Paris établisse et présente aux élus du Conseil de Paris, et donc aux citoyens, chaque année, un bilan des dépenses liées au recours à des missions de conseil et de leur utilisation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci pour ce vœu dont j'imagine qu'il est motivé par les révélations du printemps sur le recours aux cabinets de conseil par le Gouvernement.

Pour ce qui concerne la Ville, et contrairement à ce qui est dit, le suivi des dépenses est assez aisé. Elles figurent dans les projets de délibération qui sont soumis au Conseil de Paris et apparaissent également dans la délibération, la communication, quatre fois par an, de la liste des marchés conclus. Cela pourra être tout à fait un segment d'achats stratégiques qui sera présenté devant la Commission dont on a parlé tout à l'heure.

Vous avez accès à toutes ces informations et, encore une fois, je souhaiterais que le même niveau d'information soit accessible aux élus de la Région, mais nous en avons déjà parlé ensemble.

Par contre, je vais vous faire gagner du temps à vous et à vos collaborateurs. Pour vous rassurer, en ce qui concerne le fameux "Big Four", nous n'y avons pas recours, donc c'est assez simple, notamment parce que nous avons en interne, au sein de notre administration, les compétences nécessaires comme l'a rappelé la Maire ce matin.

Bien sûr, les recours à des A.M.O. sur les projets d'aménagement ou d'urbanisme existent sur des compétences très particulières. Ils sont totalement transparents et participent souvent d'ailleurs aux concertations.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Retrait ou avis défavorable ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je regrette infiniment que M. SIMONDON nous fasse la même réponse que l'Etat a fait à la commission d'enquête du Sénat, c'est-à-dire : "Tout est disponible dans les documents budgétaires. Tout est disponible. Circulez, il n'y a rien à voir." Vraiment, je le regrette !

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 42 est rejeté.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne maintenant la parole à la présidente de la 2e Commission puisque nous avons terminé les travaux relatifs à la 1ère Commission.

C'est donc l'excellente Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, une dernière 2e Commission bien chargée pour finir l'année scolaire.

En ce qui concerne la partie mémoire, à l'occasion du "Mois des fiertés", à noter l'inauguration du théâtre de la rue Olivier-Métra dans le 20e au nom d'Eudy Simelane, footballeuse sud-africaine lesbienne, qui a été un moment très fort, ainsi que la commémoration place des Emeutes-de-Stonewall. Après l'arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis et l'interdiction de l'avortement dans de nombreux Etats, ce sont les droits des personnes LGBTQI+ qui sont maintenant attaqués aux U.S. Le devoir de mémoire, ici, prend tout son sens : un sens politique, un sens de lutte pour garder et faire grandir ces droits si difficilement gagnés.

Deux dates importantes, cet été. Dans le cadre de la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France, le 16 juillet, une cérémonie se tiendra le dimanche 17 juillet 2022 à 10 heures 30 au monument commémoratif de la rafle du Vél' d'Hiv'. Et le 24 août, après les commémorations des combattants de la "Nueve", une exposition photographique sur l'exil républicain sera inaugurée à l'espace des Blancs-Manteaux.

Pour ce Conseil, 19 projets de délibération dont 5 plaques sont soumis à notre approbation. Nous parlerons notamment de la dénomination jardin de la Saint-Barthélemy, place du Louvre, ou encore du documentaire "Simone Veil et ses sœurs, nées Jacob".

De nombreux vœux de dénomination seront encore examinés, ce qui a engendré dans la Commission le débat récurrent à ce propos, pointant notamment l'effet des demandes précoces ne respectant pas le délai des cinq ans ou de l'éventuel problème pour trouver de la place à ces nouvelles dénominations et, bien sûr, de continuer à féminiser les noms dans l'espace public.

Pour ce qui concerne la partie culture, Carine ROLLAND nous a présenté le festival "Formes olympiques" qui va rythmer l'été parisien du 23 juin jusqu'à la mi-septembre dans le cadre des "Olympiades culturelles". A la suite d'un "Eté particulier" en 2020 ou de l'"Hyper Festival" en 2021, ce festival offrira des centaines d'événements gratuits pour tous les publics.

Sur les 72 bibliothèques parisiennes, 60 resteront ouvertes tout l'été et 50 sortiront de leurs murs pour aller à la rencontre des publics dans les jardins, squares, esplanades, avec bien sûr l'aide de "Bibliocité".

Un mot de la campagne d'inscription au conservatoire : 15 % de demandes en plus qu'en 2021, 6.500 demandes pour 3.310 places disponibles, ce qui représente tout de même 400 places de plus qu'en 2020. L'augmentation va se poursuivre, pour tenir l'objectif que nous nous étions donné de 6.000 places. Par ailleurs, 4 nouvelles classes de C.H.A.M., danse et théâtre ouvriront dans les 18e, 20e, 12e et 11e arrondissements.

Pour la rentrée, de grandes expositions sont attendues dans les musées parisiens avec Oskar Kokoschka au Musée d'art moderne de Paris, Walter Sickert et André Devambez au Petit Palais, ou encore Louis Boulanger à la Maison de Victor Hugo. Les artistes femmes seront à l'honneur à travers les expositions Frida Kahlo au Palais Galliera et Zoe Leonard au Musée d'art moderne. Le musée Carnavalet mettra à l'honneur, à travers l'exposition "Parisiennes citoyennes !", les luttes des femmes pour leurs droits civiques. Enfin, la réouverture du musée Bourdelle après d'importants travaux de rénovation.

Se prépare aussi sous la houlette de Kitty HARTL, connue notamment pour le "Cabaret New Burlesque", un bien bel anniversaire pour les vingt ans des "Nuits blanches". Elles se déclineront à l'échelon métropolitain et se développeront sur l'axe de Seine avec l'élargissement aux villes de Rouen et du Havre.

Nous étudierons 109 projets de délibération, 377 subventions de fonctionnement pour un montant d'environ 35 millions et 44 subventions d'équipement pour plus de 10 millions, dont 8 millions à "Paris Musées". Ces importantes subventions ne peuvent masquer la baisse, une nouvelle fois, du budget culture qui, cette année encore, passe de 99 millions au budget primitif de la DAC en 2021 à 93 millions d'euros en 2022. Nous savons qu'à la demande de Carine ROLLAND les services ont travaillé d'arrache-pied, et nous les en remercions, pour qu'il y ait le moins d'impact possible notamment sur les opérateurs culturels les plus affaiblis et les plus ébranlés par la crise sanitaire. Il n'en reste pas moins que le budget baisse une nouvelle fois et que nous le déplorons.

Pour finir, en ce qui concerne le patrimoine, Karen TAÏEB nous rappelle les 39e Journées du patrimoine qui auront lieu les 17 et 18 septembre avec, bien sûr, le parcours de visite de l'Hôtel de Ville, la mise en lumière des dix bibliothèques spécialisées et patrimoniales. Ce sera aussi l'occasion d'inaugurer la fontaine Molière.

Pour le 150e anniversaire des fontaines Wallace, la Ville de Paris organisera un week-end de festivités les 24 et 25 septembre, et une fontaine authentique fera son entrée au musée Carnavalet.

Neuf projets de délibération sur le sujet patrimoine, dont le DICOM 13 où il s'agit de la consultation internationale sur le réaménagement des abords de Notre-Dame de Paris.

Bons travaux.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2022 DAC 380 - Subventions (54.950 euros) à vingt associations mémorielles et convention avec l'Amicale du camp de concentration de Dachau.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 380. Il s'agit de subventions à 20 associations mémorielles et d'une convention avec l'Amicale du camp de concentration de Dachau.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens à saluer le travail de ces 20 associations soutenues par le présent projet de délibération. En effet, elles recouvrent une grande diversité de mémoire, depuis celle des invalides de guerre jusqu'à celle des victimes du devoir patriotique et professionnel de l'A.P.-H.P., du Crédit Municipal, des préfectures et bien sûr de la Ville de Paris.

Chacune des initiatives soutenues nous rappelle à quel point le travail mémoriel, bien loin d'être un simple exercice pédagogique d'apprentissage du passé, est essentiel à la construction d'un projet d'avenir. Ce projet, c'est celui d'un travail des consciences aux multiples facettes. D'abord, un travail qui permet de comprendre les ressorts de la peur, du rejet de l'autre, de la volonté de domination, à savoir les ferments de l'engrenage dévastateur et fatal qui a conduit aux drames les plus tragiques du siècle dernier. Ensuite, un travail qui promeut une plus grande sensibilité à l'autre et qui facilite l'ancrage de chacun dans notre communauté nationale. Enfin, un travail essentiel au plein exercice de la citoyenneté. En effet, la transmission, le maintien du souvenir, le respect des mémoires et leur inscription dans le grand récit national sont des éléments précieux pour la pacification des rapports au sein de la société.

Parmi les associations qui accomplissent ces missions essentielles, permettez-moi de les citer, je pense en particulier à toutes celles qui œuvrent en faveur de la mémoire des enfants et sensibilisent les jeunes générations afin qu'aucun enfant, quelles que soient ses racines, quelles que soient ses convictions, quelles que soient ses appartenances, ne subisse plus jamais le sort qui a été réservé pendant la Seconde Guerre mondiale aux jeunes déportés juifs.

Ainsi, les associations pour la mémoire des enfants juifs déportés du 12e et du 18e arrondissement rendent hommage à la mémoire des jeunes victimes du nazisme, tandis que "Les Amis de la commission centrale de l'enfance", créée initialement pour retrouver les enfants juifs cachés et pour prendre soin des orphelins, met en lumière le long travail de reconstruction des jeunes enfants.

Je pense aussi à l'Amicale du camp de concentration de Dachau, à l'Union des déportés juifs. Je pense encore à l'association "Langage de femmes" qui luttent contre les stéréotypes associés à toutes les cultures et à toutes les religions. Elles organisent un voyage à Auschwitz, mais aussi d'autres déplacements mémoriels au nombre duquel une visite au musée, très éclairant, de l'esclavage à Nantes. Elles offrent ainsi un beau témoignage de la manière dont la mémoire de l'Holocauste est indissociable de celle des autres crimes contre l'humanité.

Ces quelques exemples que je viens de citer nous montrent amplement que le travail de mémoire effectué par ces associations n'est jamais l'expression d'une préférence communautaire ni la défense d'intérêts particuliers. Il est œuvre de guérison pour les rescapés des divers crimes de l'histoire, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, et l'apprentissage d'une certaine délicatesse morale qui porte encore divers noms : ouverture, empathie, compassion.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, sur ce même projet de délibération, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue. Effectivement, vous l'avez souligné, il s'agit d'un projet de délibération de subventions qui soutient comme chaque année de nombreuses associations mémorielles très diverses qui va des grands invalides de guerre à l'Union des déportés d'Auschwitz, à l'Amicale du camp de concentration de Dachau. Il y a aussi la FNASAT qui travaille pour sa partie mémorielle à l'histoire et à la mémoire des Tziganes, il y a aussi l'Association de défense des valeurs de la Résistance et bien d'autres. C'est d'ailleurs pour moi l'occasion de remercier ces associations qui œuvrent pour la mémoire et qui font un travail exceptionnel avec leurs bénévoles dans tous les arrondissements de la Capitale.

Particulièrement en cette année du 80e anniversaire de la rafle du Vél' d'Hiv', je tiens à remercier aussi notre hémicycle qui a soutenu, depuis le début de l'année, au fil de nos séances, les projets afférents. Vous l'avez remarqué, cher Jack-Yves BOHBOT, c'est encore le cas avec ce projet de délibération qui soutient les "AMEJD" qui ont fait une demande.

Nous avons aussi une pensée toute particulière pour Raphaël Esrail puisque la subvention de l'Union des déportés d'Auschwitz passe aussi dans ce projet de délibération. Les activités de l'U.D.A. et les projets de Raphaël se poursuivront, et cette séance du Conseil de Paris y contribue. Comme vous le savez, je suis heureuse qu'une école porte bientôt son nom à Paris Centre, suite à la décision adoptée par la Commission de dénomination, et nous vous proposerons bientôt d'un projet de délibération dans ce sens.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement ce beau projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 380.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DAC 380).

2022 DAC 385 - Acquisition de droits d'exploitation non commerciale pour le documentaire "Simone Veil et ses sœurs, nées Jacob".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 385. Il s'agit de l'acquisition de droits d'exploitation non commerciale pour le documentaire "Simone Veil et ses sœurs, nées Jacob".

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le documentaire qui fait l'objet de ce projet de délibération met en lumière l'épreuve d'une famille dans la Shoah, celle de Simone Veil et de ses trois sœurs, Milou et Yvonne, déportées comme elle à Auschwitz et à Bergen-Belsen, et Denise engagée dans la Résistance et arrêtée puis déportée à Ravensbrück. Yvonne ne survécut pas aux camps.

Je pense à cet instant au visage lumineux que cette grande dame, Simone Veil, a offert et offre toujours à notre mémoire collective. De cette survivante, nous retenons les convictions profondément humanistes et le dévouement intense au service de la dignité humaine et des plus fragiles.

Pionnière à tant d'égards, Simone Veil devient en 1974 la première femme Ministre de plein exercice de la Ve République. Nommée Ministre de la Santé par Jacques Chirac, Premier Ministre de Valéry Giscard d'Estaing, elle consacra son énergie de combattante à la lutte pour la dépénalisation de l'avortement et pour le droit pour les femmes à l'interruption volontaire de grossesse, une conquête pour le droit des femmes que l'on croyait définitivement acquise pour toutes en Occident et dont l'actualité nous rappelle cruellement la fragilité.

A travers un travail d'immersion de longue haleine, c'est donc un moment crucial de l'histoire et de la sensibilité de cette femme que retrace le film documentaire "Simone Veil et ses sœurs, nées Jacob". L'acquisition de ses droits d'exploitation non commerciale permettant sa diffusion aux petits Parisiens sera une pierre essentielle du chantier mémoriel immense qu'il nous reste encore, Madame la Maire, à mener.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Jack-Yves BOHBOT. Comme vous l'avez révélé, ce projet de délibération concerne un projet précieux, le documentaire "Simone Veil et ses sœurs, nées Jacob" du cinéaste David TEBOUL avec lequel j'ai déjà eu le plaisir de travailler dans le cadre de ma délégation.

David TEBOUL s'est entretenu et avait déjà filmé Simone Veil sur une quinzaine d'années. Sur cette base, il a depuis travaillé sur les journaux personnels et les correspondances des sœurs Jacob. A partir de là, il évoque le destin croisé de Denise, Madeleine, dite Milou, et Simone qui ont traversé l'enfer de la Shoah. Ces images n'ont pour la plupart jamais diffusées. Des documents inédits font ainsi revivre le dialogue entre elles et ce dialogue sera porté par les voix de Céleste BRUNNQUELL dans le rôle de Simone, Isabelle HUPPERT pour Milou et Dominique BLANC pour Denise.

C'est une immersion bouleversante que je souhaite présenter d'ailleurs en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville à l'automne prochain pour une soirée de lancement de ce film dans le même temps où ce documentaire sera programmé sur France Télévisions.

Avec ce projet de délibération, vous l'avez précisé, la Ville de Paris acquiert les droits non commerciaux, ce qui permettra des diffusions auprès du plus jeune public, notamment dans le cadre de la transmission de la mémoire.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 385.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Personne ?

Le projet de délibération est donc adopté, je vous remercie. (2022, DAC 385).

2022 DAC 500 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la FEDIP au 27, rue Saint-Pétersbourg (8e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 500 : apposition d'une plaque commémorative en souvenirs de la "FEDIP" au 27, rue Saint-Pétersbourg dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, pour maximum cinq minutes.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, à l'issue de la guerre civile espagnole en 1936-1939, la France, fidèle à sa tradition, accueille naturellement les républicains espagnols contraints à l'exil. Ce sont alors, selon les rapports officiels, plus de 450.000 déportés, civils et militaires, qui ont trouvé refuge dans notre pays.

Durant la Seconde Guerre mondiale, fidèles à leurs valeurs universelles, des groupes de républicains espagnols ont immédiatement fait le choix de prendre les armes pour entrer en résistance contre l'occupant nazi et s'engagent dans les Forces françaises libres. Ils participeront de manière décisive à plusieurs batailles de la Libération en libérant ainsi Foix dans l'Ariège. A Paris, bien sûr, les combattants de la Nueve, neuvième compagnie de la deuxième division blindée créée par le général Leclerc, seront les premiers à parvenir à l'Hôtel de Ville depuis la porte d'Italie. D'ailleurs, la dénomination du jardin situé au pied de notre bâtiment leur rend hommage.

Cette mobilisation des républicains espagnols a très rapidement conduit à des arrestations et à des déportations. Dès le premier convoi de déportés vers Mauthausen, en août 1940, des républicains espagnols sont acheminés vers les camps de concentration. Ce sont au total 12.000 républicains espagnols qui seront déportés, contraints d'arborer le triangle bleu marqué "S" ; 5.000 Espagnols laisseront leur vie à Mauthausen.

La Fédération espagnole des déportés et internés politiques a réuni à la Libération les survivants de ces déportations. Revenus dans un pays qui n'était pas leur pays d'origine, ils étaient totalement démunis. La "FEDIP" vint alors au secours des ex-déportés et des familles de déportés. Elle s'est également mobilisée pour faire reconnaître l'engagement des républicains espagnols dans la guerre. C'est grâce à son action qu'un monument à la mémoire des républicains espagnols morts pour la liberté a été dressé au cimetière du Père-Lachaise.

Force est de constater que les républicains espagnols n'ont jamais accepté le statut de victime, privilégiant celui de combattant. De ce fait, en 1963, la "FEDIP" acquiert un local au 27, rue de Leningrad, devenue rue de Saint-Pétersbourg en 1991, dans le 8e arrondissement.

Je tiens, à travers ce projet de délibération, à rendre hommage à Véronique SALOU-OLIVARES, fille de républicain espagnol, avec qui je me suis entretenue pour mener à bien ce projet sous la coordination de Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire, que je remercie chaleureusement.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter pour ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE. C'est effectivement un des premiers projets que j'ai portés avec vous, il me semble, mais nous en avons de nombreux et je vous remercie tout particulièrement pour l'implication dans le travail de mémoire.

C'est un projet qui s'inscrit dans le développement de la mémoire des lieux et cette plaque rappellera, vous l'avez dit, le souvenir de la Fédération des déportés et internés politiques espagnols, une organisation née de la volonté de créer un réseau de solidarité entre les survivants des camps de concentration nazis. Car, après la guerre, lors de leur retour en France, la plupart étaient totalement démunis, sans famille, sans toit, sans travail, sans ressources, souvent malades, et ayant évidemment perdu espoir de revenir dans leur pays qui était alors l'Espagne franquiste qui les avait bannis.

L'un des rôles de la "FEDIP" fut également de témoigner, de rappeler la mémoire de leurs compagnons morts en déportation et précisément de faire connaître cette histoire au plus grand nombre dans la volonté de transmettre aux jeunes générations. C'est un projet porté par l'Association du 24 août 1944 qui est animée par Véronique SALOU.

Je profite de ce projet de délibération pour vous annoncer qu'une très belle exposition sera installée dans la halle des Blancs-Manteaux sur l'exil républicain à partir du 24 août prochain, une exposition qui a déjà fait le tour de l'Europe. Elle était précédemment à Liège. Nous l'inaugurerons… La Maire de Paris l'inaugurera après la traditionnelle cérémonie du jardin des Combattants-de-la-Nueve.

Je vous propose évidemment de voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 500.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 500).

2022 DEVE 32 - Dénomination "jardin de la Saint-Barthélemy", place du Louvre (Paris Centre).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous examinions maintenant le projet de délibération DEVE 32 et l'amendement technique n° 43.

Ce projet est relatif à la dénomination "jardin de la Saint-Barthélemy", place du Louvre, Paris Centre.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Il y a longtemps que je n'avais pas pris la parole. Je ne me souvenais plus du mode d'emploi.

Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage aux protestants victimes de la Saint-Barthélemy. Le site choisi pour la dénomination du jardin-mémorial de la Saint-Barthélemy est situé entre la rue de l'Amiral-de-Coligny et la place du Louvre, face au 4, place du Louvre, en gros, entre le "Q.G. des Jeunes", l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et le musée du Louvre.

Nous connaissons tous l'horreur de la Saint-Barthélemy mais il n'est pas inutile de rappeler que le fanatisme religieux, quel qu'il soit, est toujours synonyme de violences insupportables. Issu du vaste mouvement de la réforme religieuse du XVIe siècle, le protestantisme en France a constitué une minorité dissidente, aussitôt pourchassée par l'Eglise et le roi. Pour obtenir la liberté de conscience et de culte, la minorité s'est politisée et affrontée aux armées royales durant plusieurs décennies avant l'Edit de Nantes de 1598 qui leur octroya un régime de tolérance. Ces guerres civiles de religion ont donné lieu à des déchaînements de violence débordant les opérations militaires.

Cependant, le massacre, survenu en pleine trêve, le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, et les jours suivants, d'abord à Paris puis en province, a été un traumatisme pour les Eglises protestantes, même à l'étranger, et est resté dans la mémoire nationale comme symbole de l'horreur et de l'intolérance religieuse. L'assassinat ciblé de l'amiral Gaspard de Coligny et des autres chefs protestants présents à Paris, de nuit, puis le tocsin de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois signalant la ville en danger ont lancé les milices bourgeoises et les Parisiens fanatisés à la

chasse aux protestants, femmes et enfants, voisins. La flambée de violence s'est étendue à d'autres villes jusqu'au début du mois d'octobre. On estime le bilan à 2.000 à 3.000 morts à Paris et à 10.000 morts en France. L'amiral de Coligny fut assassiné chez lui dans l'hôtel de Ponthieu, démoli lors des grands travaux haussmanniens. Les autres chefs de la noblesse protestante ont été exécutés au Louvre ou dans le quartier alentour où ils résidaient. Mais la violence s'est exercée dans l'ensemble de la Ville, notamment dans le faubourg Saint-Germain.

Il ne reste plus de traces physiques de cet épisode historique de violence fanatique. C'est pourquoi la proposition de commémorer le 450e anniversaire de ce massacre en dédiant un lieu devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, entre le Louvre et la Seine, à la mémoire des protestants victimes de la Saint-Barthélemy semble réparer un oubli mémoriel.

Je souhaite également, par mon intervention, remercier la Ville de Paris de ne pas avoir attendu autant pour rendre hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015. En effet, la Ville de Paris a choisi de créer, place Saint-Gervais, un jardin-mémorial dont le projet a été conçu en collaboration avec les associations de victimes et qui sera inauguré en 2025, soit dix ans après les attentats.

Je souhaite, par le biais de mon intervention, attirer votre attention sur l'importance pour notre ville de la mémoire.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Il y a bientôt 450 ans, Paris, et à sa suite la France entière, s'embrasait. En l'espace de quelques jours, 3.000 protestants parisiens et entre 15.000 et 30.000 protestants à travers toute la France furent massacrés. Cette explosion de fureur ne fut cependant pas un événement soudain ni le fruit du hasard. Il fut le résultat d'une accumulation de tensions politiques, religieuses, diplomatiques et d'intérêts particuliers.

Le feu couvait depuis longtemps en ce 24 août 1572, dans une France déjà plongée depuis dix ans dans des guerres de religion s'étendant à une large partie de l'Europe. Aux jeux de pouvoir et au déchirement d'une noblesse cynique, prête à tuer pour ses intérêts, se superposaient des tensions entre royaumes voisins et la fragilité de la paix obtenue à l'issue de la troisième guerre de religion, deux ans auparavant. Il fallait aussi compter avec l'influence funeste de prédicateurs zélés.

Alors que Paris célébrait, le 18 août, le mariage entre la catholique Marguerite de Valois et le protestant Henri de Navarre, futur Henri IV, censé être un acte de réconciliation nationale, la tentative d'assassinat de l'amiral Gaspard de Coligny, chef de file des protestants, quatre jours plus tard, mit le feu aux poudres. Au meurtre de 200 nobles protestants, à commencer par l'amiral de Coligny dont la statue fait face au Louvre, rue de Rivoli, succéda une tuerie sans distinction d'âge, de sexe, ni de classe sociale. Ce fut un moment de terreur civile comme il y en eut d'autres, hélas, dans notre histoire. Ces événements douloureux d'août 1572 n'ont pas marqué la fin des luttes religieuses et politiques qui ont continué de déchirer la France jusqu'au début du règne d'Henri IV et à la promulgation de l'Edit de Nantes.

Il nous est aujourd'hui difficile, si ce n'est impossible, de comprendre les engrenages complexes qui ont conduit à cette explosion de fureur de la Saint-Barthélemy. C'était avant tout une lutte sans merci pour le pouvoir entre factions politiques rivales. Pour autant, la Saint-Barthélemy nous rappelle combien la concorde civile dépend d'abord de la volonté politique et de la capacité de tous, responsables de l'Etat, autorités morales et religieuses, "influenceurs" pour employer un terme moderne, à surmonter les divisions et à prôner l'unité.

En se souvenant de telles tragédies provoquées par l'esprit de division, les Parisiennes et les Parisiens affirment leur attachement indéfectible à l'unité et à la paix civile dont la Nation est la garante.

Pour ces raisons, le groupe Changer Paris soutiendra cette dénomination hautement symbolique.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues, de vos interventions.

Effectivement, c'est une dénomination très importante à l'occasion des 450 ans du massacre de la Saint-Barthélemy. Cela a été rappelé, le jardin est situé place du Louvre devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle portera ainsi l'hommage de la Ville de Paris à toutes les victimes protestantes, victimes de l'intolérance religieuse, massacrées le 24 août 1572 et les jours suivants, et d'ailleurs également en province, comme l'a rappelé Dominique KIELEMOËS.

J'attire votre attention sur l'amendement technique puisqu'il portera en fait le nom de "jardin-mémorial de la Saint-Barthélemy" tel que le précise l'amendement, ceci après un échange prolongé, des allers-retours avec la

"Fédération protestante", mais surtout la "Société d'histoire du protestantisme français" et également un historien du protestantisme tout à fait passionnant, un jeune historien qui s'appelle Jérémie FOA.

Je dois aussi rendre hommage à ma collègue Karen TAÏEB qui a également soutenu ce projet.

Cela nous permettra ainsi un parcours mémoriel que nous concrétisons, puisqu'il existe déjà une plaque commémorative dans le square du Vert-Galant qui a été inaugurée par la Maire en 2016. Ensuite, en passant devant ce jardin, et ensuite l'avenue du Général-de-Coligny, jusqu'à l'oratoire du Louvre, il permet en quelque sorte une sorte de parcours mémoriel de ce jour fatal, dans les rues de Paris, et de se souvenir de ce jour "marqué de noir", comme disait Agrippa d'Aubigné, "jour qui avec horreur parmi les jours se compte, qui se marque de rouge et rougit de sa honte".

Je vous invite donc évidemment à voter dans une belle unanimité ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais d'abord mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 43 déposé par l'Exécutif avec bien évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Personne, donc l'amendement technique n° 43 est adopté.

Je mets donc désormais aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 32 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DEVE 32).

2022 DEVE 54 - Dénomination "jardin Monica Vitti" attribuée au jardin de l'Hôtel-de-Sens (Paris Centre).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons donc maintenant au projet de délibération DEVE 54, qui est la dénomination "jardin Monica Vitti" attribuée au jardin de l'Hôtel-de-Sens, à Paris Centre.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, on parle beaucoup de Paris Centre dans ce Conseil et, justement, chers collègues, connaissez-vous Paris Centre ?

Vous avez peut-être en tête "Connaissez-vous Paris ?", le livre de Raymond Queneau. C'est justement l'inspiration qui a incité Ariel WEIL, le maire de Paris Centre, à proposer une série d'été sur les réseaux sociaux qui s'appelle "Connaissez-vous Paris Centre ?" et qui permet de découvrir le formidable patrimoine que nous avons dans ce secteur des quatre premiers arrondissements de Paris depuis quelques années. Il se trouve qu'hier le bâtiment mis à l'honneur était l'Hôtel de Sens qui s'érige au-dessus du jardin dont il est question dans ce projet de délibération.

Et donc, en votant ce texte, nous rendons hommage à l'immense actrice que fut Monica Vitti dont le nom sera attribué au jardin du passage de l'Hôtel-de-Sens. On est tout à côté du Pont-Marie et de la bibliothèque Forney, un autre bâtiment magnifique, vraiment pas très loin d'ici.

Monica Vitti, donc, s'est éteinte à Rome en février, il y a quelques mois. Elle était…

Je vais me permettre de citer les mots du Ministre de la Culture italien, Dario FRANCESCHINI, qui disait que c'était la reine du cinéma italien.

Je profite donc des quelques secondes de cette intervention pour saluer sa mémoire et me réjouir de ce choix qui a été fait par la Commission de dénomination. Je vais vous épargner un exposé sur son brillant parcours cinématographique avec certains des plus grands acteurs, des plus grands réalisateurs du cinéma européen du XXe siècle.

Simplement, Monica Vitti était d'abord une femme de théâtre au début de sa carrière, mais elle est surtout connue pour les films qu'elle a tournés avec Antonioni dans la première moitié des années 1960, et puis son travail aux côtés de très grands acteurs comme Mastroianni, comme DELON, comme Harris ou Stamp. Bref, je ne vais pas tout citer.

On pourrait aussi parler de la femme de conviction, de la féministe qu'elle était et qui plaidait pour l'émancipation, qui plaidait pour l'indépendance des femmes, qui revendiquait l'égalité et la parité avant qu'elles ne deviennent la norme - et pour cause, puisque ce n'est toujours pas la norme. En tout cas, il faut célébrer, je pense, aussi ce côté plus politique et militant de Monica Vitti. On pourrait encore énumérer les nombreuses distinctions et les nombreux prix qui lui ont été décernés tout au long de sa carrière.

Je ne dispose pas d'assez de temps pour cela, donc j'arrête mon exposé sur sa carrière cinématographique, d'autant plus que le texte de l'exposé des motifs qui vous est proposé en lien avec le projet de délibération retrace vraiment bien le parcours de cette femme de talent qui laisse une empreinte indélébile dans l'histoire du cinéma, que ce soit le cinéma italien, européen ou mondial.

Je termine mon intervention en disant que cet hommage me permet également de saluer la relance du partenariat entre Paris et Rome dans le cadre du jumelage exclusif qui lie les deux villes. En effet, cette dénomination s'inscrit dans le cadre d'un renforcement des échanges entre les deux capitales dans le prolongement, notamment, de la récente signature du traité du Quirinal qui renforce la coopération entre la France et l'Italie.

Il se trouve que la capitale italienne souhaite prochainement honorer un artiste français ou une artiste française en dénommant un lieu dans Rome. Il y aura beaucoup de choix pour les Romains et les Romaines dans cette dénomination, et donc le projet de délibération que nous votons aujourd'hui en hommage à Monica Vitti est en quelque sorte l'acte initial d'un processus de réciprocité dans ce cadre d'échanges permettant de mettre en valeur le rayonnement culturel de nos deux villes, Paris et Rome.

Je vous appelle donc, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération qui rend hommage à la grande Monica Vitti et qui permet d'encourager les liens d'amitié entre "Parigi i Roma".

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, cher Boris JAMET-FOURNIER.

Vous avez rappelé le cadre, en quelque sorte, de cette dénomination de ce jardin puisque cela s'inscrit effectivement dans le renforcement du jumelage Paris-Rome. Effectivement, la capitale transalpine honorera très prochainement une artiste française emblématique. Elle donnera un nom à un lieu de Rome, et donc, dans la réciprocité, j'ai ainsi proposé que ce soit à Paris Monica Vitti, née et d'ailleurs morte à Rome, et bien connue à la fois des cinéphiles français pour sa participation notamment à ces grands films d'Antonioni qui restent dans nos mémoires, que ce soit "L'Avventura", "La Notte" ou encore "L'Eclipse", parmi d'autres.

Mais elle fut aussi bien connue d'un large public très amateur de comédies italiennes puisque, peut-être en contrepoint de ces films très intimistes et parfois sombres, Monica Vitti s'est tournée, dans la deuxième partie de sa carrière, vers d'autres registres et s'est épanouie en devenant l'une des protagonistes de la grande comédie italienne. Cela lui a permis de donner la réplique et de travailler tant avec Alberto Sordi qu'Ugo Tognazzi et évidemment le grand Vittorio Gassman, et également Nino Manfredi. D'ailleurs, on disait qu'elle était le cinquième membre de la célèbre bande d'acteurs.

Pour nous, elle est surtout une grande femme puisque nous sommes attachés aux dénominations et aux hommages aux femmes, et notamment aux femmes artistes. Mais, et vous l'avez rappelé, c'était aussi une femme engagée, féministe, notamment très engagée dans la parité professionnelle. Elle était aussi engagée puisqu'en 1968, alors qu'elle était jury au Festival de Cannes, par solidarité, elle a démissionné pour être solidaire des artistes de la Nouvelle Vague française.

Son aura est aussi internationale, évidemment, et n'a cessé de grandir avec des rôles chez Joseph Losey, Luis Buñuel et bien sûr en Italie dans ses rôles dans les films d'Ettore Scola. Elle a eu de nombreuses récompenses dont la dernière qui est un Lion d'Or pour toute sa carrière à la Mostra de Venise en 1995.

En fait, depuis les années 2000, petit à petit, la maladie d'Alzheimer l'avait éloignée du monde. Elle était repliée dans son monde et elle nous avait sans doute aussi totalement oubliés, nous qui l'avions tant aimée, mais nous ne l'oublierons jamais.

Je vous propose ainsi, chers collègues, que Paris garde mémoire de Monica Vitti en ce superbe jardin de l'Hôtel-de-Sens. Il rend ainsi hommage à cette Romaine d'exception et, à travers elle, à sa ville.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 54).

2022 DJS 110 - Attribution de la dénomination Louise Jacobson à l'antenne du Centre Paris Anim' Bessie Smith, située 91, rue Claude-Decaen (12e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DJS 110, qui est l'attribution de la dénomination "Louise Jacobson" à l'antenne du Centre Paris Anim' Bessie-Smith, située 91, rue Claude-Decaen dans le 12e.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est une juste et belle reconnaissance que d'attribuer le nom de Louise Jacobson à cette antenne d'un centre d'animation.

Louise a été arrêtée le 31 août 1942 avec sa mère sur une dénonciation anonyme.

1942, c'est l'année terrible pour les Juifs de France car 43 convois partiront de Drancy pour Auschwitz : 43.000 Juifs. C'est l'année qui frappera le plus grand nombre de Juifs et c'est l'année au cours de laquelle la jeune Louise qui avait 17 ans est arrêtée, incarcérée à Fresnes puis à Drancy. Evidemment, quelques semaines plus tard, elle est conduite à Auschwitz où elle sera assassinée dès son arrivée après la terrible sélection sur la rampe.

Elle laisse derrière elle six mois de lettres, écrites au cours de sa captivité, destinées à sa famille et à ses amis. Elles ont été publiées dans un recueil qui en rassemble 27 rédigées à Fresnes et 6 à Drancy, datées du 1er septembre au 13 février, jour où elle sera assassinée à Auschwitz. Sa dernière lettre datée de la veille de son départ pour Auschwitz nous livre un témoignage bouleversant, celui d'une jeune fille, sa douceur, son courage, son altruisme, qui la conduisait à rassurer les siens jusque dans les moments les plus éprouvants.

Eternellement vivante dans ses écrits, Louise Jacobson est en quelque sorte notre Anne Frank. Elle ne bénéficie pourtant pas de la même place dans la mémoire collective.

Que cette dénomination nous permette à toutes et à tous de nous souvenir un peu mieux d'elle et de ses siens.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Je donne la parole à la maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues. Merci, Monsieur BOHBOT.

C'est justement pour me féliciter, en tant que maire du 12e arrondissement, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, pour célébrer ces grandes femmes, comme le disait à l'instant Laurence PATRICE, ces femmes inspirantes. Nous avons eu la dernière en date : Sarah Monod. Donc, l'importance dans le 12e de célébrer ces femmes dans notre espace public et dans nos établissements.

Je me permets aussi de souligner le procédé qui est désormais à l'œuvre dans le 12e arrondissement depuis l'ancienne mandature, c'est-à-dire que ce nom a aussi fait l'objet d'une votation citoyenne pour l'ensemble de nos centres Paris Anim'. Cela avait déjà été le cas, et c'est désormais appliqué un peu systématiquement, de proposer trois femmes inspirantes et ce sont, sur ce cas précis, les jeunes qui ont voté pour cette grande dame.

Nous ferons également la même chose pour nos écoles. Je tenais donc aussi à le souligner pour toutes ces raisons.

Merci beaucoup de vous être inscrit, en tout cas.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Jack-Yves BOHBOT ; et merci à Mme la Maire du 12e arrondissement.

Je serai donc brève puisque tout a été dit. C'est effectivement une dénomination d'un centre d'animation.

Louise Jacobson était celle que Serge KLARSFELD appelle la "Anne Frank française" et je tenais, comme Mme la Maire du 12e, vraiment me féliciter que cette dénomination ait fait l'objet d'une votation citoyenne organisée par la mairie du 12e auprès des usagers. Que cette votation arrive à faire ressortir ce choix très symbolique et particulièrement signifiant en cette année 1942, si terrible, comme vous le souligniez, Monsieur Jack-Yves BOHBOT, nous ne pouvons vraiment que nous féliciter de ce projet qui est par ailleurs co-porté avec Hélène BIDARD, en charge de la jeunesse.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Personne, le projet de délibération est donc adopté. (2022, DJS 110).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Jean de Bueil.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons d'abord le vœu n° 44 relatif à une dénomination en hommage à Jean de Bueil.

La parole est à Mme KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui ne peut se comprendre sans un bref retour sur l'histoire urbaine du quartier du 13e arrondissement situé autour de l'église Notre-Dame-de-la-Gare.

Il faut rappeler en effet que ce territoire, qui relevait jusque-là de la commune d'Ivry-sur-Seine, a été dénommé en hommage à Jeanne d'Arc après son rattachement à la Ville de Paris en 1860 sous Napoléon III. La place et la rue de l'Eglise devinrent respectivement la place et la rue Jeanne-d'Arc et plusieurs voies alentour, souvent de création récente, furent baptisées en référence à la Pucelle d'Orléans. On trouve ainsi dans le quartier les rues Lahire, Dunois, Xaintrailles - tous compagnons d'armes de Jeanne d'Arc - et aussi une rue du nom de Domrémy qui est son village natal, ainsi que la rue de Patay en mémoire à la bataille du même nom.

C'est donc dans la continuité et dans le respect de cette histoire urbaine que le conseil de quartier a décidé de proposer que le carrefour des rues Dunois et Xaintrailles puisse être dorénavant dénommé "Jean-de-Bueil" qui est moins connu que les compagnons d'armes que nous avons cités précédemment, justement peut-être parce qu'une voie ne porte pas encore son nom. En tout cas, c'était bien un compagnon de Jeanne d'Arc. Il a été surnommé le "Fléau des Anglais" et fut même l'un des grands capitaines des règnes de Charles VII et de Louis XI. Tout jeune, à 23 ou 24 ans, il était quand même déjà aguerri et il a combattu avec Jeanne d'Arc à Sablé, Jargeau et Beaugency. Après les Anglais, c'est contre le parti bourguignon de Charles le Téméraire qu'il combat avec succès à Ouchy et Ribemont dans les années 1470.

C'est donc ce personnage historique exceptionnel que nous vous demandons de distinguer par cette dénomination.

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vous l'avez remarqué, nous avons un certain nombre de vœux à étudier. Je vais donc faire des réponses assez rapides d'autant que vous avez très bien présenté ce projet d'hommage à l'un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, effectivement issu d'une demande du conseil de quartier et adopté à l'unanimité du conseil du 13e arrondissement.

Par contre, concernant l'emprise proposée, les services de la Ville étudieront évidemment cette proposition. Nous verrons sa faisabilité. Néanmoins, mon avis sera favorable pour examen par la Commission de dénomination.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, avec un avis favorable le vœu n° 44 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 151).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Federico Martin Aramburu (6e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 45 relatif à un hommage à Federico Martin Aramburu dans le 6e arrondissement.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu vise à rendre hommage à Federico Martin Aramburu et à inscrire sa mémoire sur le boulevard Saint-Germain où il a été assassiné.

Ce vœu a été proposé par Céline HERVIEU au Conseil du 6e arrondissement. Il a été soutenu par le maire du 6e Jean-Pierre LECOQ et a été adopté à l'unanimité par les élus du 6e arrondissement.

Le 19 mars 2022, au matin, Federico Martin Aramburu, ancien joueur international argentin de rugby qui a effectué la majeure partie de sa carrière en France, a été brutalement assassiné devant le 164 boulevard Saint-Germain dans le 6e arrondissement. Selon les éléments relayés par la presse, il a été victime d'un déchaînement de violence qui s'est suivi de son assassinat par balle, crime commis par des individus appartenant "a priori" à une mouvance d'extrême-droite.

Ce crime a suscité une très vive émotion en raison de sa violence, de la notoriété de la victime, mais aussi parce qu'il n'est pas qu'un simple fait divers. Car, si les circonstances, le déroulement des faits et ses motivations sont confirmés, cela veut dire que des fascistes sortent armés et tuent en plein Paris.

Nous devons le dénoncer, le condamner, marquer la mémoire de la victime. C'est le devoir de notre Ville comme c'est le cas pour Brahim Bouarram, victime du racisme, assassiné en 1995. Nous ne devons rien lâcher de notre combat, de celui de Paris, contre le racisme et contre cette haine qui conduit jusqu'au meurtre.

C'est pourquoi nous déposons au nom du groupe, mais aussi, je pense, de l'ensemble des élus du 6e arrondissement, le vœu qui a été adopté dans le 6e et qui consiste à demander l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Federico Martin Aramburu à proximité du lieu de son décès, dans le cas bien sûr où le caractère raciste et xénophobe de son assassinat est confirmé par l'enquête, puis, lorsque viendra le temps du procès, par la justice.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur FÉRAUD.

Je donne la parole pour vous répondre à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président, pour ce vœu. Les Parisiennes et les Parisiens ont connu une vive émotion en apprenant l'assassinat de ce champion de rugby apprécié et talentueux.

Comme vous le précisez dans votre vœu, nous devrons attendre la fin de l'enquête et la décision de justice avant de nous prononcer, mais la Commission de dénomination garde précieusement le dossier et statuera dès que nous en saurons davantage.

Ce sera donc un avis favorable pour ce vœu pour examen par la Commission de dénomination.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2022, V. 152).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Nicole Maestracci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 46 relatif à une dénomination en hommage à Nicole Maestracci. Je voudrais en profiter pour saluer la présence de sa fille en tribune.

Bonjour, Madame.

Je vais donc donner la parole à M. PLIEZ, pour deux minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Moi aussi, je m'associe. Amitiés à sa fille.

Je vous présente ce matin un vœu concernant Nicole Maestracci qui est née dans le 17e arrondissement en 1951 et décédée le 7 avril dernier.

Ce fut une juriste d'exception, qui se souciait du monde qui nous entoure et des injustices qui le traversent. Elle a d'abord choisi d'étudier le droit privé avant de devenir avocate au Barreau de Paris, d'intégrer l'Ecole nationale de la magistrature en 1977. Puis, elle est devenue juge pour enfants à Melun, juge de l'application des peines à Paris. Elle est également passée par l'administration centrale du Ministère de la Justice.

Elle a ensuite connu l'expérience des cabinets ministériels, ceux notamment de Pierre Arpaillange et Henri Nallet. Elle a été remarquée au Tribunal de grande instance de Bobigny, à la Cour d'appel de Paris, au Tribunal de grande instance de Melun et à la Cour d'appel de Rouen, qu'elle a présidée. Jusqu'au 13 mars dernier, en tant que membre du Conseil constitutionnel, elle aura mis tout son courage, toute sa force de conviction, toute son énergie, au service de notre justice.

Au-delà de ce parcours exceptionnel, Nicole Maestracci était une femme de convictions, une femme profondément heurtée par les inégalités. C'est ainsi qu'elle a présidé la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, FNARS, entre 2004 et 2012. Elle a ensuite été chargée d'organiser une conférence de consensus sur la prévention de la récidive par Christiane TAUBIRA, réunissant praticiens, universitaires, membres de la société civile. On peut dire qu'elle est aujourd'hui une référence pour de nombreux élus de par son engagement contre l'exclusion et la pauvreté.

Peut-être noter également qu'elle était investie dans la lutte contre les addictions puisqu'elle a été à la tête de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie entre 1998 et 2002. Elle était aussi une figure du Syndicat de la magistrature et portait un regard lucide sur l'institution judiciaire.

Le besoin de comprendre le monde, de toujours apprendre du terrain et des autres était pour elle essentiel. C'est cette curiosité qui a fait d'elle cette grande femme de justice, qui laisse un héritage : cette soif d'apprendre et de se battre pour l'égalité.

C'est pourquoi nous proposons qu'un lieu parisien porte son nom bientôt.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Monsieur le Maire.

Moi aussi, évidemment, je salue la famille de Nicole Maestracci, représentée ici par sa fille. Effectivement, c'est une très grande juriste qui nous quittait le 7 avril dernier. Vous lui avez remarquablement rendu hommage à la fois dans le texte de votre vœu et dans votre intervention, cher Éric.

Je vous confirme donc que la Commission de dénomination se saisira de ce dossier afin de trouver justement, en relation avec la famille, avec qui je prendrai contact, ce qui conviendra le mieux pour cet hommage. L'avis est donc évidemment favorable pour examen par la Commission de dénomination et nous prendrons contact très rapidement avec la famille.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Personne, le voeu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2022, V. 153).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mémoire de Paulin Enfert (1853-1922).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 47 relatif à la mémoire de Paulin Enfert.

La parole est à Mme LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci, Madame la Maire.

Nous commémorons cette année le 100e anniversaire de la mort de Paulin Enfert qui a passé sa vie à venir en aide aux jeunes et aux défavorisés.

Grande figure du catholicisme social sous la IIIe République et personnalité importante du 13e arrondissement, Paulin Enfert est né à Nevers en 1853. Sa famille s'est installée en 1857 dans ce qui va devenir le 13e

arrondissement. C'est une famille modeste - son père est ouvrier dans le cuir - qui emménage dans l'un des quartiers les plus pauvres de la ville, un territoire de relégation qui accueille les plus déshérités.

Absent de la Capitale durant les premiers mois de l'année 1871, Paulin Enfert rentre à Paris dans les dernières heures de la Semaine sanglante qui signe la fin de la Commune et dont les événements le marqueront profondément. Il est dès lors convaincu qu'il faut agir en direction des jeunes et des pauvres.

Catholique engagé, il consacre tout son temps aux œuvres de charité. Ses débuts sont rudimentaires. C'est une simple roulotte dans les fossés des "fortifs". En 1888, il crée le patronage Saint-Joseph de la Maison-Blanche, rue Bobillot, qui s'adresse aux jeunes jusqu'à leur majorité, puis, en décembre 1891, à proximité immédiate, rue Charles-Fournier, "La Mie de pain". C'est d'abord une soupe populaire ouverte uniquement pendant l'hiver avant de se pérenniser et de diversifier ses actions. En 1895 sont ainsi proposées des consultations médicales gratuites. Comme vous le savez, "La Mie de pain" est actuellement encore l'un des principaux centres d'hébergement parisiens. Parallèlement, il met en place des conférences Saint-Vincent-de-Paul qui visitent des personnes âgées, placent des enfants en apprentissage, favorisent l'adoption des orphelins, etc.

C'est pour rendre hommage à cette vie entièrement dédiée aux autres que nous sollicitons aujourd'hui le Conseil de Paris afin qu'une plaque commémorative soit apposée en cette année anniversaire sur la façade de l'immeuble situé 61, avenue d'Italie où Paulin Enfert a résidé.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Madame PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue. Vous avez très bien retracé le parcours de cette personnalité qui a compté dans votre arrondissement et dont nous commémorons le centenaire du décès cette année. Originaire de la Nièvre, Paulin Enfert arrive à Paris en 1857 lorsque ses parents emménagent dans la capitale dans ce futur 13e arrondissement. On garde de lui le souvenir de sa ferveur militante humaniste, issue du catholicisme social.

Je comprends fort bien que votre arrondissement souhaite rendre hommage à cet habitant engagé envers les plus modestes. Mon avis sera bien évidemment favorable pour examen par la Commission de dénomination.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2022, V. 154).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à la mémoire de Radhia Novat, dite "Miss.Tic".

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif aux œuvres de Miss.Tic dans Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une dénomination en hommage à Miss.Tic.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Alors, nous allons maintenant examiner les vœux n°s 48, 49, 50 et 50 bis, relatifs à un hommage à la mémoire de Radhia Novat, dite "Miss.Tic".

Je vais donner la parole dans un premier temps à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens à excuser l'absence du maire du 13e arrondissement qui souhaitait vivement s'exprimer au sujet de l'hommage rendu à l'artiste "Miss.Tic" en raison de la longue relation amicale qu'il a pu entretenir avec l'artiste.

Tout le monde sait que le 13e arrondissement est un arrondissement qui défend et promeut activement le "street art" avec des opérations d'ampleur comme la Tour 13 ou le Musée à ciel ouvert, qui sont vraiment une façon de rendre très accessible l'art à toutes et à tous.

"Miss.Tic" était une figure éminente du mouvement "street art". Au-delà de cela, le 13e arrondissement était l'arrondissement de "Miss.Tic" qui y a longtemps vécu et travaillé puisqu'elle a eu son atelier dans le 13e

arrondissement et a fait de multiples interventions dans le quartier de la Butte-aux-Cailles. D'ailleurs, en 2006, la mairie du 13e arrondissement avait organisé une exposition intitulée "Femmes capitales" avec l'artiste qui avait lieu bien sûr dans l'enceinte de la mairie, mais aussi hors les murs selon le mode d'expression habituel de l'artiste.

Dans ce cadre, il a semblé assez naturel et cohérent pour la mairie du 13e arrondissement de déposer ce vœu qu'un hommage soit rendu à cette artiste majeure avec une dénomination dans l'espace public parisien et, plus singulièrement, dans le 13e arrondissement qui est, comme je l'ai dit précédemment, l'arrondissement du "street art" et un arrondissement qui a eu une histoire de longue date avec cette artiste.

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous présenter un vœu qui a été à l'origine porté dans le 10e arrondissement par notre collègue Isabelle DUMOULIN.

Reconnaissable entre mille à leurs silhouettes féminines à l'ample chevelure noire, les pochoirs de "Miss.Tic" portent de façon tour à tour poétique, humoristique et percutante les combats féministes et de l'émancipation. Durant 35 ans, dans le 13e, mais aussi dans tout Paris, y compris dans le 14e, "Miss.Tic" a joué de ses pochoirs et bombes sur les murs, s'appropriant l'espace public comme un lieu d'expression directe pour plonger les passants et les passantes dans son univers haut en couleur et résolument engagé : "L'homme est un loup pour l'homme et un relou pour la femme", "L'abus de plaisir est excellent pour la santé", "Etre une femme libérée, tu sais, ce n'est pas si facile".

Car, au-delà de l'expression artistique, le combat de "Miss.Tic" était aussi politique et social. Ses dessins glorifiaient la force des femmes, leur droit à la parole et leur pouvoir sous-estimé, en s'attaquant au patriarcat et à la domination masculine. Ses combats pour la jeunesse et l'égal respect de chacune et de chacun sont au cœur de notre majorité et des valeurs de la Ville de Paris.

"Miss.Tic" nous a quittés le 22 mai dernier et nous souhaitons que la Ville de Paris puisse lui rendre hommage et fasse perdurer ses œuvres dans le temps.

Aussi, en complément des vœux qui ont pu être portés par ailleurs et dont l'un vient d'être présenté, nous souhaiterions que l'ensemble des œuvres de "Miss.Tic" soient répertoriées, y compris celles qui ont éventuellement pu disparaître, et qu'un programme culturel et touristique de mise en valeur de son travail puisse aussi être réalisé.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais maintenant donner la parole à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, "Miss.Tic", c'est d'abord une signature furtive qui apparaît sur les murs de Paris au creux des années 1980. Une signature à la force de pochoirs et de bombes aérosol sortis de ses bagages au retour d'un long séjour en Californie où, de Los Angeles à San Francisco, elle participe aux excès des milieux underground.

En 1985, la légende est lancée sur les murs de Ménilmontant, de Montmartre, de la Butte-aux-Cailles. Les façades parisiennes décrépites, les impasses, les trottoirs mal éclairés, les pignons restés vierges sont autant de terrains de jeu pour celle qui s'inspire des silhouettes féminines. Ces murs, elle se les approprie auprès d'autres artistes de la bande Ripolin et "Vive la peinture" qui détournent les affiches et peignent les palissades. Son premier portrait la retrace en jeune fille sage et élancée, les mains sur les genoux. Une déclaration à côté de l'image : "J'enfile l'art mur pour bombarder des mots coeurs."

Les murs deviennent son support de prédilection, mais aussi l'objet de ses délits pour lesquels elle est souvent poursuivie jusqu'en 1997 où elle est condamnée à verser 22.000 francs à un propriétaire du Marais. C'est à partir de là qu'elle négocie avec la Mairie de Paris, en commençant par celle du 20e, avant de continuer par beaucoup d'autres partout dans Paris.

Il nous a semblé important de valoriser un recensement et une cartographie des pochoirs de "Miss.Tic" dans l'espace public parisien et de créer un parcours artistique ou de tourisme culturel à la découverte de ses œuvres dans les rues de Paris. Ce type d'outil participe d'une mémoire culturelle et artistique vive et active, ce qui est indispensable à la fabrique de notre ville. Sans trop l'institutionnaliser, ce parcours permettra de reconnaître l'originalité de sa griffe, de la transmettre et de la faire vivre.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. BADINA-SERPETTE.

Je ne le vois pas.

Monsieur GLEIZES, quelqu'un prend la parole pour… ?

D'accord. Alors, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne sais pas. C'est bon, Madame la Maire ?

Mes chers collègues, mes collègues ont bien rappelé ce parcours singulier de la grande artiste, "street artiste" et poétesse aussi - parce que c'est très important -, Radhia Novat, plus connue sous le nom de "Miss.Tic".

Ma collègue du 13e a rappelé, et c'est vrai, combien son histoire est très associée à celle du 13e, un peu aussi ces dernières années à celle du 5e, non seulement parce qu'on retrouve ses œuvres dans de nombreuses rues de mon arrondissement, mais aussi parce qu'elle y habitait. Elle habitait rue Buffon et était très connue des riverains comme artiste, mais aussi comme un être doué de sensibilité, très proche aussi des commerçants. Elle n'hésitait pas, par exemple, à faire des œuvres - gracieusement, bien sûr - pour contribuer à ce que des clients aillent chez les commerçants.

Elle a contribué non seulement à la reconnaissance de l'art urbain, mais aussi à son développement dans les années 1980. Elle a totalement bouleversé le paysage culturel hexagonal et, j'oserai dire, aussi mondial aux côtés d'autres artistes comme Jef Aérosol, Blek le Rat, etc.

Vous l'avez dit dans le vœu de l'Exécutif, Madame l'adjointe, elle a dépénalisé les interventions artistiques de la rue, raison pour laquelle notamment dans mon arrondissement on trouve beaucoup d'œuvres de Jérôme MESNAGER, un des tout premiers peintres de rue ; de Seth qui, au retour de ses voyages, colore les murs notamment du quartier Mouffetard ; de C-215, également très présent dans d'autres arrondissements dont le 13e, artiste urbain pochoiriste qui embellit le mobilier urbain avec une dimension républicaine ; et plus récemment d'Oji.

Enfin, c'était aussi et surtout une grande défenseuse du féminisme. En témoigne le timbre du 8 mars 2021.

Je voterai le vœu de l'Exécutif que vous avez déposé.

J'espère que la Commission de dénomination des voies regardera avec bienveillance le souhait de dénomination que je porte pour qu'un bout de la rue Buffon, de la petite placette rue Buffon, à côté de laquelle elle habitait, porte le nom de "place Miss.Tic". J'ai moi-même entrepris dans le 5e le recensement d'œuvres de "street art", dont celles de "Miss.Tic".

Je souhaite donc évidemment que le projet que vous poussez, de recensement permettant d'établir une cartographie des œuvres de "Miss.Tic", aboutisse.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame BERTHOUT.

Je vais donc donner la parole à Mme PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci à toutes les collègues qui sont intervenues.

Effectivement, je vous remercie pour vos interventions qui mêlent à la fois la culture et la mémoire en hommage à "Miss.Tic" dont l'œuvre est si familière aux Parisiennes et aux Parisiens. Vos différents vœux montrent tout l'attachement que les élus parisiens portent également à "Miss.Tic". Ma collègue Carine ROLLAND ici présente avait d'ailleurs immédiatement exprimé son émotion lors de la disparition de l'artiste le 21 mai dernier rappelant, dans un article du "Parisien", combien "Miss.Tic" adorait Paris et habillait cette ville de son art.

Pour la partie mémoire, comme en pareil cas, lorsqu'un vœu est déposé sur le même sujet, nous préférons - je préfère - la sagesse de déposer un vœu de l'Exécutif, d'autant qu'il s'agit, vous en conviendrez, d'un décès très récent. Nous avons donc travaillé ce vœu avec Carine ROLLAND.

La question de la dénomination sera évidemment étudiée, comme d'habitude, avec les différentes directions notamment la Direction de l'Urbanisme, mais surtout en relation avec les familles. Cela constituera comme toujours notre boussole, d'autant plus pour un deuil récent. Nous verrons donc avec l'avis de la famille, avec elle, le "timing" et aussi le lieu qu'ils préféreront.

Concernant le volet culture, il sera donc nécessaire de mobiliser le réseau des arrondissements - je dis bien le réseau des arrondissements - et le recensement pourrait ainsi prendre la forme d'un document cartographiant les œuvres à travers tous les arrondissements de Paris et qui sera mis à disposition du public.

Néanmoins, considérant le caractère intrinsèquement éphémère des œuvres de "Miss.Tic" dans l'espace urbain et sur lesquelles il n'est pas question d'intervenir sans porter atteinte à leur essence et à leur raison d'être, toute cartographie, nous vous le signalons, risque forcément d'être assez rapidement obsolète, à plus ou moins long terme, en tout cas.

Il est en effet important de rappeler que les œuvres des artistes doivent être respectées pour ce qu'elles sont et ont vocation à devenir. Or l'œuvre urbaine de "Miss.Tic" est riche et précieuse en ce sens qu'elle se découvre au détour d'une rue, d'un mur, suscitant émotion et réflexion portées notamment par ses envolées poétiques et ses jeux

de mots. Ce sont également des œuvres éphémères qui assument le temps qui passe, la patine des jours qui se suivent et des intempéries qui en altèrent les couleurs et les formes originelles. Ce sont donc des œuvres qui évoluent avec le temps et fleurissent, puis se fanent, avant de disparaître. Il nous semble donc quand même essentiel de respecter cette démarche artistique.

Vous avez pu prendre connaissance du vœu de l'Exécutif. Je ne vais donc pas le reprendre en détail. Je vous propose par conséquent de retirer vos vœux respectifs pour voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je vais d'abord demander si le vœu…

J'ai quelques explications de vote, je les ai notées.

Je vais d'abord demander au groupe Paris en commun si le vœu n° 48 est retiré.

Oui ? Merci beaucoup.

Je vais maintenant demander aux groupes "Génération.s", Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris si le vœu n° 49 est retiré.

Oui ? Merci.

Je vais maintenant demander au groupe "Indépendants et Progressistes" si le vœu n° 50 est retiré.

Oui ? Je vous remercie.

Alors, avant de mettre aux voix le vœu n° 50 bis de l'Exécutif, j'ai une demande d'explication de vote de M. VÉRON et de Mme VASA.

Monsieur VÉRON ?

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce drame fait que nous n'aurons plus cette ponctuation de notre univers urbain qui, depuis 40 ans, rythme un peu nos quartiers. On a parlé du 13e, du 5e, Belleville, Montorgueil, le Marais. C'était un art anarchiste, libertaire. Speedy Graphito, Jérôme MESNAGER, toute cette génération d'artistes des années 1980-1990, aimaient profondément cette liberté.

Nous sommes donc très heureux de nous associer à cet hommage rendu à une grande artiste qui a su rentrer dans le paysage parisien par ses figures féminines assez sensuelles, ses jeux de mots féministes irrespectueux, souvent insolents, drôles. Cet esprit-là n'est plus.

Je voudrais juste ici soulever deux risques. Cet art, ce "street art", populaire, de rue, éphémère, transgressif, à vouloir l'institutionnaliser, on risque de l'enfermer. C'est un vieux débat ; c'est un débat constant. C'est un art qui s'est toujours voulu libre et affranchi de tous les pouvoirs. Il faut faire attention à ne pas l'enfermer dans une cage et vouloir le transformer dans son esprit initial et lui faire finalement perdre son âme.

Le deuxième risque que je voudrais soulever, c'est qu'il existe déjà des éditeurs qui racontent cette histoire du "street art", qui montrent sur la carte parisienne les œuvres qu'ils ont repérées. Ces éditeurs ont besoin de pouvoir vivre et de vendre leurs ouvrages. Des guides indépendants font déjà des parcours de découverte du "street art". Nous avons donc aujourd'hui un écosystème autour de cette création vivante, parce qu'il y a toujours des artistes qui continuent à faire vivre les murs.

Attention donc à ne pas pervertir cet art qui doit garder sa liberté et son côté transgressif.

Nous soutiendrons ce vœu, mais avec ces réserves, pour que nous ayons bien à l'esprit cette fragilité de cet art de rue.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame VASA ?

Mme Léa VASA. - Merci, Madame PATRICE, d'avoir proposé ce vœu de l'Exécutif que le groupe Ecologiste de Paris soutiendra évidemment.

D'abord, en mémoire de la grande carrière d'artiste de "Miss.Tic" mais aussi d'artiste femme, je dirais, particulièrement dans ce milieu où elles sont très rares et où, quand elles prennent la parole, elles ont en général des expressions assez inédites et puissantes.

En l'honneur de cette grande artiste, nous soutiendrons donc évidemment ce vœu.

Et puis, simplement, peut-être que ce recensement pourrait aussi se faire sous une forme participative puisqu'il n'est pas aisé pour les services de sillonner chaque recoin pour pouvoir repérer les œuvres de "street art". Nous pourrions tout de même discuter avec la famille de l'opportunité de protéger, même temporairement, une œuvre pour pouvoir rendre hommage à tout le travail qui a été fait par "Miss.Tic".

Enfin, je voudrais également remercier et féliciter Aurélien VÉRON d'avoir prononcé les mots "anarchiste" et "libertaire" sur un ton positif. C'est tout à fait agréable.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 bis de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2022, V. 155).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Avant de suspendre nos travaux, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question émane du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et est relative "à l'application de la charte sociale dans le cadre des travaux engagés pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024".

La deuxième question, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative "aux équipements sportifs de proximité".

La troisième question, posée par le groupe "Génération.s" à M. le Préfet de police, est relative "à l'agression dont ont été victimes des jeunes militant.es écologistes le 26 mars 2022, lors de la campagne présidentielle, et à son traitement par les services de police".

La quatrième question, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, concerne "l'accessibilité à Paris".

La cinquième question, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative "au plan de mobilisation d'urgence pour les crèches".

La sixième question, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "la protection des mineurs".

La septième question, posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police, est relative "aux amendes infligées aux jeunes des quartiers populaires".

Enfin, la dernière question, posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris, est relative "aux Jeux olympiques".

Je vous propose de lever la séance. Je vous indique que nous nous retrouvons à 14 heures 30 pour l'examen des questions d'actualité.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance en l'absence du Préfet de police excusé pour cause de Covid, auquel nous avons proposé une "visio" puisqu'il officie quand même comme Préfet de police, et non représenté, ce que je trouve particulièrement inélégant de la part de la Préfecture de police, dans notre enceinte et vis-à-vis des conseillers que nous sommes, d'autant que c'est la loi qui fixe la présence du Préfet de police à nos côtés.

Je tenais quand même à vous faire part de mon indignation eu égard à ce traitement très peu respectueux de notre Assemblée et de nos élus, d'autant qu'hier il était représenté, ne pas l'être aujourd'hui est assez incompréhensible. Sachant que nul n'est irremplaçable, cela m'est arrivé de me faire représenter par mon premier adjoint pas plus tard que le mois dernier ici à cette séance.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative aux équipements sportifs de proximité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, nous ouvrons néanmoins cette séance avec les questions d'actualité.

La première est posée par le groupe "Indépendants et Progressistes".

Madame IBLED, je vous laisse la parole.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la France est un grand pays de natation et on l'a encore montré lors des mondiaux de natation à Budapest récemment, un jeune Français âgé de 20 ans a remporté trois médailles, dont deux médailles d'or.

Si nous sommes un grand pays de natation, Paris reste en revanche pour nombre de ses habitants une "terra incognita" pour la pratique de la natation. Combien renoncent aujourd'hui à aller pratiquer cette discipline ? Cette question préoccupante pour le bien des Parisiens l'est encore plus au moment où on arrive sur les jours d'été. Pour les Parisiennes et les Parisiens, les équipements sportifs de proximité et donc particulièrement les piscines sont à la fois un refuge et une échappatoire.

Depuis plusieurs mois, voire des années, des problèmes s'accumulent. Après des fermetures ponctuelles extrêmement fréquentes, ce sont désormais des fermetures inopinées, des grèves perlées qui affectent les piscines.

Pas plus tard que ce week-end dans le 15e arrondissement, arrondissement le plus peuplé de Paris, c'est la piscine de la plaine qui était fermée et au total on comptait ce week-end 9 piscines fermées.

Ce chiffre, mes chers collègues, doit profondément nous alerter. A l'heure du réchauffement climatique, et qu'un nouvel épisode caniculaire est attendu, la Ville de Paris, comme sur d'autres équipements essentiels de proximité, n'est pas capable d'assurer le fonctionnement de ses services pour les Parisiens et les Parisiennes et la qualité de vie en est ainsi profondément touchée.

Le groupe "Indépendants et Progressistes" n'a cessé d'alerter ces derniers mois sur cette situation. En octobre 2021, nous nous saisissions de notre niche pour mettre le sujet à l'ordre du jour et porter un débat organisé sur lequel se sont investis l'ensemble des groupes ici présents. Nous avons deux maires d'arrondissement, Mme Delphine BÜRKLI et Mme Florence BERTHOUT, qui ne cessent de se mobiliser sur ce sujet de toutes les manières possibles, afin que la situation puisse s'améliorer.

Mais rien ne se passe, la situation RH des piscines parisiennes est extrêmement tendue, le parc de piscines parisien demeure vétuste, ce qui a été mis en lumière par les syndicats dans un récent audit pointant plusieurs défaillances notamment techniques.

Tous ces problèmes ont des conséquences extrêmement concrètes dans la pratique de la natation à Paris. Ainsi, depuis deux ans, l'apprentissage essentiel de la natation dès le CP est entravé. Si les choses ne changent pas, c'est toute une génération de petits Parisiens et de petites Parisiennes qui pourrait connaître une maîtrise de la nage particulièrement dégradée, voire ne pas savoir nager.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous devons faire en sorte que les choses changent. La bonne volonté des maires d'arrondissement et les mesures utiles du gouvernement comme le Plan Aisance aquatique doivent trouver une traduction concrète à Paris, afin que la natation à Paris puisse se pratiquer de la meilleure des manières.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame.

Vous avez trois minutes sur vos questions d'actualité.

Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Karim ZIADY pour vous répondre.

Pardon au groupe Communiste parce que dans l'ordre qui m'a été donné, c'était vous qui deviez être les premiers. Vous interviendrez dans la deuxième question d'actualité.

Karim ZIADY ?

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Madame IBLED, depuis plusieurs mois, à l'appel de plusieurs organisations syndicales, certains agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports sont en grève de manière sporadique afin d'exprimer leur mécontentement à la suite de la loi de la transformation de la Fonction publique décidée par le Gouvernement et soutenue par votre parti politique.

Je vous invite à faire le lien entre les causes et les conséquences des orientations de la majorité présidentielle que vous représentez dans notre Assemblée.

Les équipements sportifs, et notamment les piscines comme vous l'avez précisé, ne peuvent donc ouvrir leurs portes momentanément, car la durée de la grève quotidienne est le plus souvent concentrée une heure par jour à la prise de service entre 7 heures et 8 heures le matin et de ce fait impacte soit les associations sportives, soit les Parisiennes et les Parisiens sur les créneaux du matin, en semaine comme le week-end.

Nous avons mobilisé la DJS et l'ensemble des chefs de circonscription, les directeurs de territoire, les chefs d'établissement sur la nécessité d'améliorer sérieusement l'information pour les usagers en temps réel, aussi bien à l'entrée des équipements avec des affiches visibles et claires que sur le site paris.fr.

L'organisation des plannings de travail, établis plusieurs semaines à l'avance dans nos équipements et l'impossibilité légale d'exiger des agents qu'ils se déclarent grévistes dans un délai suffisant avant leur prise de poste, ne nous permettent pas de dégager des marges de manœuvre quant à la mobilisation d'effectifs supplémentaires, et donc, on a plusieurs piscines fermées à Paris.

Je rappelle que dès lors qu'un ou deux agents sont grévistes dans un établissement, les conditions réglementaires obligatoires associées à la surveillance de la baignade d'une part, et à la maîtrise des conditions sanitaires d'autre part, ne permettent pas de maintenir l'ouverture au public.

Depuis plusieurs mois, la Ville de Paris, notamment Pierre RABADAN et Antoine GUILLOU, négocie avec toutes les organisations syndicales pour prendre en compte la spécificité des agents de la DJS dans leurs conditions de travail. Les ERPS aquatiques, c'est-à-dire les maîtres-nageurs, bénéficient d'ailleurs d'une pénibilité de niveau 4, au même niveau que les éboueurs et policiers municipaux.

Après discussion, l'U.N.S.A., syndicat majoritaire chez les maîtres-nageurs, a d'ores et déjà levé son préavis et des rendez-vous avec F.O. et la C.G.T. sont également programmés dans les prochaines heures.

Nous restons pleinement mobilisés pour trouver une solution à ce conflit social et mettre en œuvre très rapidement des mesures pour garantir l'accès aux équipements sportifs, qui sont des services publics essentiels pour le bien-être de nos concitoyens.

La position de l'Exécutif municipal a toujours été, depuis le début, de réduire au maximum l'impact de la loi, et c'était le sens de la dernière version du règlement sur le temps de travail que nous avons votée lors du dernier Conseil de Paris.

Nous cherchons un juste équilibre et des solutions pour que la défense de leurs acquis et leurs revendications ne justifient pas des mesures pénalisantes pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je veux juste conclure en disant que durant cette mandature, on va quand même dépenser 150 millions d'euros pour rénover les piscines. Un vrai travail est engagé. Cela prendra du temps, on va le faire, mais je tiens aussi à être honnête et transparent avec tout le monde, les piscines vont être impactées, pas uniquement en raison d'un conflit social, mais aussi pour des questions d'approvisionnement.

Nous sommes extrêmement impactés par la guerre en Ukraine qui a fait exploser par 10 le prix du chlore. C'est très réglementé en matière de sécurité quand on stocke des produits chimiques, on a de gros retards de livraison avec nos prestataires et on y travaille activement avec la DJS.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci pour cette réponse très précise, je vais redonner la parole à Mme IBLED.

J'ajoute qu'aux 150 millions d'euros consacrés à la rénovation des piscines dans cette mandature, il y avait 150 millions d'euros du Plan Nager à Paris dans la mandature précédente, donc c'est un effort que nous consentons, parce que nous sommes très conscients de cette nécessité d'apprendre à nager dès le plus jeune âge.

Ce que vient de dire Karim ZIADY sur notamment les problèmes de fluides et les problèmes d'approvisionnement, c'est un sujet national, il y a même un certain nombre de villes qui ont choisi de fermer volontairement un certain nombre d'équipements, n'arrivant plus à assurer les charges de fonctionnement de ces équipements.

Mais évidemment, nous sommes là pour travailler et nous projeter.

Madame IBLED, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Les Jeux olympiques et paralympiques 2024 auraient donc pu constituer un formidable catalyseur pour la natation à Paris. J'ai bien entendu que vous aviez un plan de rénovation pour les piscines, mais il faudra maintenant que les piscines soient ouvertes pour que les Parisiens et les Parisiennes puissent en profiter. Je note quand même que vous n'avez pas de Plan Nager à Paris établi pour la mandature 2020-2026, peut-être que vous allez le mettre en place prochainement ou peut-être que vous allez continuer de juste gérer l'urgence sur la question des piscines à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. J'ai l'impression que ce fut un dialogue très fécond.

Je donne la parole maintenant à Mme Barbara GOMES pour la question suivante.

Rappel au règlement.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je veux bien faire un rappel au règlement.

Excuse-moi, Barbara. Dans le règlement, les questions d'actualité peuvent se poser à M. le Préfet, et dans les questions d'actualité que nous posons, c'est le cas de la question que va poser ma collègue Barbara GOMES, nous avons besoin d'un éclairage de la Préfecture de police ou du Ministère de l'Intérieur.

Alors, c'est vrai que j'ai demandé la démission du Préfet lors de la dernière séance, si M. le Préfet veut nous répondre qu'il démissionne, qu'il le dise directement ou par voie… Parce que j'ai entendu de Mme PÉCRESSE apparemment à la Région, qu'il y aurait écho comme quoi il démissionnerait ou partirait, mais qu'on le dise franchement aux Parisiens. Barbara GOMES va poser sa question, mais quand il s'agit de travail illégal, de personnes sans papiers ou autres, c'est aussi de la responsabilité du Préfet de police et au moins de la Préfecture de police ou du Ministère de l'Intérieur.

Je trouve cela inacceptable, désobligeant vis-à-vis des élus et des Parisiens, que la Préfecture de police et le Ministère de l'Intérieur ne soient pas représentés pour répondre à nos questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne peux que souscrire à votre remarque, comme je l'ai fait en ouvrant cette séance des questions d'actualité, et nous allons avoir une question à laquelle il n'y aura pas de réponse, parce que je considère que ce n'est pas à nous ni à Nicolas NORDMAN de répondre à une question adressée au Préfet. Et donc, je ferai part évidemment, comme je l'ai fait publiquement, là, en ouverture de cette séance, de notre mécontentement, parce qu'il peut être représenté, il n'y a pas de problème, il l'était hier.

Le fait de ne pas avoir la présence du Préfet est un problème, et d'abord un problème de respect de notre Assemblée, je le redis comme vous venez vous-même de le rappeler.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'application de la charte sociale dans le cadre des travaux engagés pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame GOMES, je vous laisse poser votre question.

Mme Barbara GOMES. - Je rejoins parfaitement ce qui vient d'être dit.

Madame la Maire, le soutien de notre groupe aux Jeux olympiques de Paris 2024 était, comme vous le savez, conditionné à l'élaboration d'une charte sociale travaillée conjointement avec les syndicats.

Je rappelle qu'en France, sur les chantiers, il y a 1 mort par jour travaillé, et nous ne voulons pas que ce grand moment populaire et de sport se déroule au détriment de la santé et de la sécurité des travailleuses et travailleurs qui ont permis que les nouvelles infrastructures essentielles pour les Jeux sortent de terre.

Je pense, par exemple, à la future Arena du 18e qui, je l'espère, portera le nom de la pionnière Alice Milliat et deviendra la première infrastructure olympique au monde à porter le nom d'une femme, soit dit en passant.

Seulement, de nombreuses enquêtes dont celle de Rosa MOUSSAOUI, récemment publiée ce lundi 4 juillet dans le journal "l'Humanité" témoignent d'un envers du décor glaçant. Ici, comme trop souvent, c'est l'histoire d'une sous-traitance en cascade pour, comme toujours, réduire le prix du travail.

En bout de chaîne, comme toujours, ce sont les travailleuses et les travailleurs qui y perdent et même plus particulièrement les plus précaires d'entre elles et d'entre eux. Travailleurs étrangers sans papiers, non déclarés, sous-payés, assignés aux tâches les plus difficiles dans des conditions de travail épouvantables, soumis aux brimades et aux pratiques mafieuses et claniques d'individus ne cachant pas, par exemple, leur admiration pour les Loups gris, un groupe armé néofasciste antikurdes.

Merveilleux n'est-ce pas ?

Nous ne remercierons jamais assez les syndicats et en l'occurrence dans cette histoire, les camarades de la C.G.T., qui soutiennent ces travailleuses et travailleurs dans leur accès aux droits. Mais nous ne pouvons pas les laisser seuls dans ce combat. Nous ne pouvons laisser d'abjects exploiteurs de misère continuer à frauder le fisc, à abuser du droit des entreprises en difficulté, à s'exempter du paiement de 6 à 8 millions de cotisations sociales, le tout sur le dos des travailleurs et de la collectivité.

Dans le cadre de ce Conseil, notre groupe a martelé le besoin de contrôler les pratiques sociales et environnementales des partenaires de la Ville. Madame la Maire, nous vous savons particulièrement sensible à cette question des conditions de travail, du respect des travailleuses et des travailleurs et de leurs droits.

Permettez-moi de citer la déclaration de Philadelphie du 10 mai 1944 que j'affectionne tout particulièrement : "Le travail n'est pas une marchandise, tous les êtres humains, quels que soient leur race, leurs croyances ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leurs progrès matériels et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, la sécurité économique et avec des chances égales. La réalisation des conditions permettant d'aboutir à ce résultat doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale". J'ajouterai qu'elle doit aussi être le but central de notre politique locale.

C'est pourquoi je vous demande : quand allons-nous très fermement faire appliquer la charte sociale dans le cadre des travaux engagés pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Barbara GOMES, de remettre le sujet sur la table, qui nous anime depuis un moment. Vous l'avez dit, mais je me permets de le redire, Anne HIDALGO, Maire de Paris mais aussi présidente de la Solideo, est extrêmement engagée depuis le début du projet olympique sur ce sujet-là, et on a encore lundi dernier fait une réunion avec le délégué interministériel aux Jeux, le directeur général de la Solideo, du COJO, et Bernard THIBAULT, représentant de l'ensemble des organisations syndicales, ainsi que la D.R.I.E.E.T.S. et la Préfecture du 93 pour évoquer les sujets que vous avez soulignés et qui sont évidemment inacceptables.

La Maire de Paris a réaffirmé l'obligation et la nécessité d'intensifier les contrôles. Il en existe déjà, c'est ce qui nous a permis aussi de trouver rapidement les dysfonctionnements constatés à deux reprises. Et je vais vous dire ensuite l'ensemble des prescriptions qui ont été prises et décidées.

Donc, c'est un sujet essentiel. Vous avez rappelé que vous aviez soutenu le projet dans le cadre de cette charte sociale mise en place pour la première fois dans le cadre d'un grand événement et d'autant plus des Jeux olympiques et paralympiques, et qui évidemment est un défi.

Vous n'êtes pas sans savoir comme moi que partout où il y a de gros chantiers, il y a beaucoup d'ouvriers, je rappelle qu'il y en aura 4.000. Ce sera le plus grand chantier d'Europe sur le village olympique et paralympique qui se trouve à cheval entre Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Ile Saint-Denis. C'est forcément un défi d'autant que le gros œuvre est en train de se terminer et que nous allons passer au second œuvre. On sait que c'est dans ces conditions qu'il y a le plus de sous-traitance, et donc la difficulté d'avoir des contrôles s'intensifie et il faut les mener.

C'est une chose qui nous préoccupe beaucoup, et je dois le signaler, le MEDEF était partie prenante de cette charte sociale et nous aide à l'appliquer, parce qu'il est important que l'ensemble des constructeurs et leurs représentants y soient aussi totalement impliqués.

Donc, nous avons comme vous constaté, suite à des contrôles qui ont été mis en place par la D.R.I.E.E.T.S., qui je le rappelle a missionné 9 inspecteurs du travail spécifiquement dédiés aux chantiers olympiques et paralympiques pour visiter et contrôler en continu le bon déroulement des chantiers… A ce jour, il y a plus de 300 contrôles sur les 18 derniers mois et la présence de permanences de syndicats dans de nombreux chantiers, pas encore tous et nous l'avons évoqué, cela doit être une obligation qui est évidemment non négociable et la présidente de la Solideo le rappellera dans un courrier à partir dans les prochains jours.

Ces permanences syndicales permettront, comme l'a fait la C.G.T., de remonter éventuellement des sujets et de s'assurer qu'il n'y ait pas ou plus de travail illégal ou d'autres irrégularités qui soient constatées.

Les deux signalements, le premier le 25 mars sur le village des athlètes suite à un contrôle de la D.R.I.E.E.T.S., et le deuxième le 20 juin sur le village des athlètes aussi ont eu pour conséquence que la Solideo a immédiatement réagi puisqu'elle a suspendu le titulaire du marché, donc annulé le marché pour pouvoir sanctionner l'ensemble des acteurs, et c'est ce qui sera fait désormais et ce qui a été convenu.

Evidemment, comme vous, nous condamnons ces pratiques, nous avons essayé de mettre en place la réglementation la plus stricte et la plus ferme possible. On y veille de manière hebdomadaire, on a un compte rendu de ces rapports qui sont faits par les services de l'Etat, qui est aussi impliqué sur le sujet. Je pense que tous ensemble nous devons y veiller, parce que comme je vous le disais, la déclinaison des marchés va amener de la sous-traitance.

On travaille avec l'ensemble des partenaires sociaux pour être le plus vigilant possible sur l'ensemble des maîtrises d'ouvrage qui s'exercent. Je dois dire que la Solideo et Bernard THIBAULT ont souligné notamment le bon fonctionnement et le bon déroulement du projet que nous avons à l'Arena de la Chapelle.

Je le dis ici, parce que vous l'avez souligné et il a été pointé de manière assez exemplaire sur ce sujet. Il faut maintenant l'étendre à l'ensemble des sujets, même ceux qui dépassent le cadre parisien, mais nous pouvons le faire dans le cadre de la Solideo.

Soyez assurés que nous partageons le même combat et que nous mettons la plus grande vigilance avec la Maire de Paris à répondre à ce besoin et à faire en sorte qu'il n'y ait aucun travail irrégulier sur aucun des chantiers qui concernent les Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi, et surtout, leur héritage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

J'ajouterai que le délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, Michel CADOT, est aussi très engagé sur ce sujet. On a la chance de pouvoir profiter de l'expertise de très, très haut niveau et très concrète aussi de Bernard THIBAULT. Par ailleurs, nous avons décidé de porter plainte aussi contre les entreprises qui ont procédé à ce travail illégal, en appui des procédures engagées par l'Inspection du travail.

Donc on veut, je veux vraiment que ces chantiers soient exemplaires et on a un certain nombre de rencontres prévues, puisque là on va rentrer dans le second œuvre pour beaucoup d'entreprises. Le gros œuvre va bientôt se terminer, donc on aura une multitude d'entreprises de second œuvre qui interviendront avec un risque évidemment décuplé de ces appels à sous-traitance dont à la fin, au bout de la chaîne, rien n'est maîtrisé.

Et donc, on va évidemment appuyer sur ce point, mais nous avons aussi décidé, par anticipation, de regarder d'autres secteurs qui ne sont pas les secteurs du bâtiment et de la construction, je pense à tout ce qui est hôtel, café, restaurant.

Nous pensons aussi à tous les services de sécurité et de sécurité privée, notamment qui seront aussi concernés par les actions de sensibilisation et de prévention que nous ferons en amont, dans leur autonomie la plus totale et leur indépendance la plus totale, mais avec les services de l'Inspection du travail.

Je vous redonne la parole.

Mme Barbara GOMES. - Merci à vous pour ces explications. Je me réjouis et notre groupe se réjouit de l'implication de la Ville et de ces réponses. Je pense que l'on va dans le bon sens, il faut que l'on continue à être vigilant ensemble pour que ces jeux soient les plus vertueux possibles socialement, écologiquement, un vrai bon moment populaire collectif.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

III - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à M. le Préfet de police relative à l'agression dont ont été victimes des jeunes militant.es écologistes le 26 mars 2022, lors de la campagne présidentielle, et à son traitement par les services de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la troisième question qui, elle, est posée par le groupe "Génération.s". Madame la Présidente, Madame Nathalie MAQUOI, vous avez la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire. Une petite question préalable, puisque ma question s'adresse au Préfet qui n'est pas là, est-ce que j'aurai un temps de reprise ou est-ce que je l'utilise dans ma question ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez bien sûr l'utiliser dans votre question jusqu'au bout ! Cela gratte jusqu'au bout !

Vous avez raison, ne rien lâcher jamais !

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues, et hélas l'absence du Préfet, hélas l'absence de son représentant et de sa représentante, mais vous allez comprendre pourquoi on a décidé de maintenir cette question en écoutant les faits que je vais vous exposer.

Dans l'après-midi du 26 mars 2022, il y a un groupe de militants et de militantes, je tiens à préciser qu'ils sont jeunes, ils ont tous entre 18 et 20 ans et certains sont des jeunes de couleur, et ils sont jeunes Génération.s et jeunes écologistes. Ils distribuent des tracts pendant la campagne présidentielle pour leur candidat Yannick JADOT, dans le 5e arrondissement, près de Notre-Dame.

Tout d'un coup, ils et elles sont agressés à coups de boucle de ceinture enroulée autour d'un poignet pour en faire des poings américains, par trois jeunes vêtus de noir, qui portent des masques qui arborent une fleur de Lys. Un passant tente de s'interposer, une touriste britannique filme la scène, au bout de quelques minutes les agresseurs prennent la fuite.

Alors, vous allez me dire : pourquoi cela fait-il l'objet d'une question d'actualité ? Parce qu'ensuite, c'est leur parcours du combattant pour chercher soutien et pour espérer pouvoir porter plainte.

Deux policiers en civil sont donc appelés et arrivent sur les lieux. Ils proposent aux jeunes victimes, qui souhaitent donc porter de plainte, de déposer une main courante. Comme ils veulent vraiment porter plainte, ils se rendent au commissariat du 5e arrondissement, accompagnés d'un témoin pour appuyer leur demande.

Ils ne peuvent accéder au commissariat. Au poste de garde, les policiers en faction ne les prennent pas au sérieux malgré la présence du témoin. Ils finissent par accepter de les laisser rentrer quand ils montrent la vidéo de la touriste.

Les policiers plaisantent entre eux "tu vas t'amuser avec eux, c'est qui les vraies victimes" avec ce geste-là, ils essaient de les dissuader de porter plainte en leur disant qu'il y a trop de monde dans le commissariat, que le commissariat ferme à 20 heures, "et cela ne sert à rien que vous, vous portiez plainte".

Une sénatrice est donc obligée d'appeler le cabinet du Ministre de l'Intérieur pour qu'ils puissent, le lendemain, déposer plainte au commissariat d'Asnières, car c'est là qu'une partie d'entre eux réside. Mais là, on leur laisse aussi encore trop peu d'espoir, on leur dit que la plainte doit être transmise au commissariat du 5e arrondissement,

puisque l'agression a eu lieu dans le 5e, que cette procédure prend un mois, et que c'est le délai de destruction des bandes de vidéosurveillance du secteur, qui pourraient nourrir l'enquête.

Alors, je vais vous le dire, je pense qu'une des missions des forces de l'ordre, c'est de garantir l'exercice des droits, et en France nous sommes dans un pays où nous sommes libres d'exprimer une opinion politique. En théorie en France, à Paris, manifester une opinion politique dans l'espace public en donnant un tract doit se faire sans risquer d'être tapé, sans risquer d'être jeté au sol, sans risquer d'être violenté.

C'est donc un droit fondamental et une des missions des forces de l'ordre est aussi de le garantir.

J'avais fait la promesse à ces militants que je poserais la question au Préfet en Conseil de Paris, c'est pourquoi nous avons choisi quand même de la maintenir aujourd'hui. J'aurais presque envie de dire : ce n'est pas la première fois que nous, notre groupe, on interpelle.

On l'avait déjà interpellé sur la question des étrangers qui viennent refaire des titres de séjour et ne trouvent pas l'accueil nécessaire à la Préfecture. On l'avait déjà interpellé sur la chasse aux réfugiés qu'il mène à Paris. On l'avait déjà interpellé sur l'encadrement des manifestations. On avait fait même un courrier avec la présidente du groupe Ecologiste, Fatoumata KONÉ, au Président de la République pour demander sa démission.

On aurait souhaité l'interpeller aussi quand il a fait gazer une distribution alimentaire et les gens qui faisaient la queue.

Ma question, que nous lui enverrons par écrit : comment, finalement, Monsieur le Préfet, refusez-vous de rendre des comptes pour les faits qui ont été commis le 26 mars et surtout le fait que ces jeunes n'aient pu porter plainte ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je ne peux que souscrire à votre question qui, à ce stade, restera sans réponse mais, je l'espère, recevra a minima une réponse écrite de la part du Préfet de police, parce que cela, on peut toujours le faire.

Je vous remercie.

IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris sur l'accessibilité à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. CASANOVA a la parole.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

Ma question porte sur la politique du handicap à Paris. Evidemment, je n'accablerai pas un bilan quelconque, parce que je suis parfaitement conscient que l'adjoint qui était en charge de ce dossier a quitté ses attributions il y a 15 jours, et M. GALVANI est à la fois un ami et un garçon très sympathique, et il n'est pas là pour se défendre, donc je ne vais pas critiquer d'une quelconque manière le bilan.

Mme KOMITÈS vient d'être nommée, elle-même peut-être comme beaucoup d'entre nous donne beaucoup de cœur à ce sujet. Il n'est pas de motif, à mon avis, de lui faire un quelconque procès d'intention.

Je voudrais faire quelques remarques. La situation du handicap à Paris est souvent l'objet de discours, parfois d'actions politiques, mais pas toujours de résultats à la hauteur de l'enjeu. Je prendrai trois exemples. Si je regarde les transports en commun qui ont été longtemps un slogan très important de ceux qui luttaient contre les transports individuels même propres, on constatera qu'une seule ligne de métro à Paris intramuros est véritablement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Je devrais mentionner en plus des personnes à mobilité réduite, les personnes âgées. Mes parents, cela n'intéresse personne mais je le dis parce que j'y tiens, ne peuvent plus prendre le métro parce que les escaliers et escalators pour eux sont une épreuve souvent sanctionnée de chute. Cela fait beaucoup de Parisiens, si l'on regarde la démographie de la ville.

Deuxièmement, les difficultés pour les personnes avec un handicap sensoriel sont malheureusement encore trop nombreuses dans notre paysage urbain.

Enfin, la multiplication anarchique des travaux, je dis cela sans polémique, se fait malheureusement très souvent sans prendre en compte la question du passage même rapide de telle ou telle population malheureusement frappée d'un handicap, qu'elle soit motorisée ou non motorisée.

Si l'on regarde du côté des institutions, des établissements, la Maison départementale des personnes handicapées n'est pas toujours à l'abri des critiques. Deuxièmement, les établissements recevant du public sont très loin encore malheureusement de l'objectif d'accessibilité universelle.

Vous savez que le Centre, depuis très longtemps, bien avant votre humble serviteur, s'est engagé sur ces questions. Maud GATEL, l'an passé, avec l'unanimité de vos suffrages, avait soumis à votre honorable Assemblée

un vœu sur le dispositif des heures calmes. Je me permets, Madame l'adjointe, de vous poser deux questions. Quelle est la politique de la Ville en matière de handicap ? Nous connaissions le projet de 2017 à 2021. Quid de demain ? Quel sera le calendrier de ce projet ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole, bien sûr, à Pénélope KOMITÈS.

Après vérification, je crois que la question des transports relève de la Région. Néanmoins, Pénélope KOMITÈS pourra vous répondre très précisément.

Chère Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur CASANOVA.

Effectivement, c'est une question extrêmement importante, la question de l'accessibilité et du handicap est une vaste question puisqu'elle s'entend comme une accessibilité, vous l'avez souligné, totalement transhandicap et concerne la totalité de la vie et des domaines de la vie et quelque part la totalité des délégations des adjoints qui sont dans cet hémicycle.

Nous focalisons, à ce jour, notre action sur le développement de 17 quartiers que nous avons appelés accessibilité augmentée en sus des travaux qui sont bien évidemment prévus autour des sites olympiques et paralympiques et de l'Héritage.

Et bien évidemment en sus de ce que l'on appelle les agendas d'accessibilité programmés qui sont prévus par la loi, les fameux Ad'Ap.

La démarche des quartiers d'accessibilité augmentée sera facilitée dès 2024 dans des quartiers sélectionnés par les maires d'arrondissement, l'accès de tous les publics en situation de handicap, quel que soit leur handicap à un ensemble complet de services de proximité, c'est notre démarche de conception d'accessibilité universelle. Cela nécessite un travail sur toute la chaîne de déplacements, aussi bien les arrêts de bus que la chaussée, que tout ce qui peut encombrer la chaussée, les potelets, les poubelles et avoir des commerces accessibles.

Je vous rejoins sur le fait que nous avons encore quelques progrès à faire en ce qui concerne les chantiers.

Trois quartiers pilotes vont voir le jour dans les 8e, 10e et 14e arrondissements. C'est le fruit des échanges avec les maires d'arrondissement. Les quartiers "Embellir Paris" vont comporter ces quartiers d'accessibilité augmentée.

Nous allons lancer, prochainement, un appel à projets sur ces trois quartiers, à destination des commerçants, pour les aider à améliorer leur accueil. Je signale que ce n'est pas de la responsabilité de la Ville par ailleurs, mais que nous le faisons parce que c'est extrêmement important. Cet accompagnement s'inscrit dans la démarche handi-accueillante dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

Un mot sur les Ad'Ap, les agendas d'accessibilité programmée prévus par la loi. L'objectif est de maintenir la cadence des travaux sur la voirie et les bâtiments qui relèvent de notre compétence, afin d'être au rendez-vous de 2024 qui a été fixé par le législateur. Donc, une programmation a été élaborée. Un Copil se réunit tous les mois, de manière à suivre l'avancée de ces travaux.

Pour vous donner un chiffre : on avait 720 équipements rendus accessibles en 2021, contre 595 en 2020. Donc, nous accélérons.

Nous travaillons aussi bien évidemment sur la participation citoyenne, puisque nous allons installer un Conseil parisien du handicap et de la conception universelle constitué des membres de conseils locaux du handicap de manière à travailler aussi avec eux et développer le programme des volontaires de Paris dédié à l'accessibilité, programme qui commence demain dans le 13e arrondissement et qui se veut une mission avec les volontaires de Paris et l'A.P.F., pour faire un état des lieux de sites absolument essentiels dans Paris.

Vous parlez de la Maison du handicap, je pense que la maison parisienne est assez extraordinaire, et il y a eu, ces deux dernières années, un effort extrêmement important pour la moderniser et la mettre en adéquation avec les besoins des usagers. Plus de 180.000 personnes ont des droits ouverts. Donc, nous avons travaillé sur la facilitation des démarches, la simplification des courriers, avec une accessibilité numérique notamment, des modifications dans l'attribution des droits avec des attributions autant que possible de droits sans limitation de durée et nous avons mis en place, c'était la semaine dernière, un comité des usagers de la M.D.P.H.

(Intervention inaudible, hors micro).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, vous pouvez laisser finir sur ce sujet extrêmement important, cher Monsieur.

Terminez, Madame Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je terminerai rapidement en vous disant que bien évidemment, pour répondre à vos trois petites questions, les transports relèvent de la Région et d'Ile-de-France Mobilités. Nous avons…

Hé ! Oh ! Ça va quoi, je peux finir, non ?

Merci !

Oh ! Mais franchement ! Deux minutes !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais dire aux élus qui aimeraient à nouveau faire leur "show ", car nous savons que cela vient beaucoup de la droite de notre Assemblée, que les caméras sont plutôt tournées vers l'Assemblée nationale. Malheureusement, il n'y aura pas grand monde pour vous écouter.

Et sur ce sujet très important du handicap, nous prendrons les deux minutes supplémentaires, ce ne sera pas volé, pour les personnes en situation de handicap qui attendent sans doute une réponse précise.

Chère Pénélope, continuez.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Sur les transports en commun, rappelez vous que le métro dépend de la Région et de Mme PÉCRESSE. Nous avons un tramway accessible. Nous travaillons sur les lignes de métro de manière importante et elles le sont aussi.

Quid de demain et je finirai par là, je ferai une présentation de la stratégie handicap sur les cinq prochaines années à destination, comme cela a été souhaité en conférence d'organisation, des groupes politiques et des maires d'arrondissement début septembre, pour vous présenter cette stratégie globale.

Merci beaucoup et je suis persuadée que les personnes en situation de handicap qui nous regardent et nous écoutent, parce qu'elles arrivent à nous écouter, quoi que vous en pensiez, sont certainement absolument très heureuses de vos réactions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Pénélope KOMITÈS.

Monsieur CASANOVA, bien sûr.

M. Pierre CASANOVA. - Hier, Madame la Maire, vous m'avez coupé la parole parce que je dépassais mon temps de parole de cinq secondes.

Cela veut dire, Madame, que vous présidez ce Conseil de façon partisane et partiale. Moi, je ne reproche pas…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est sans doute ce qui me décrit le mieux. Allez-y !

M. Pierre CASANOVA. - J'aimerais finir. Madame, je n'ai aucun reproche à vous faire d'avoir parlé longuement. Ce que vous disiez était utile et cela répondait à la question. Je vous remercie et vous rends hommage.

C'est à la Maire que je m'adresse, vous n'avez pas à donner aux uns et aux autres, selon vos préférences politiques, selon vos appartenances partisanes, du temps de parole excessif ou réduit. Cela, ce n'est pas présider de façon impartiale une assemblée.

Je finirai si vous me permettez…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, vous êtes passionnant.

M. Pierre CASANOVA. - Vous ne pouvez pas dire, Madame, il est inexact de dire que la Ville de Paris n'a pas voix au chapitre de l'aménagement des voies de métro. De même qu'il serait mensonger de dire que via Ile-de-France Mobilités, elle ne participerait pas à son financement. Vous ne pouvez pas, cette majorité depuis 15 ans, modifier structurellement la politique de transports et nous dire, quand cela vous arrange : les transports, ce n'est pas nous. C'est faux !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cher Monsieur, j'assure ici la police de cette Assemblée et sur une question fort à propos, même si nous sommes avec Pénélope KOMITÈS qui connaît très bien ce secteur et qui là répond par intérim sur le secteur du handicap, j'estime, dans le rôle de police de l'Assemblée qui est le mien, que la réponse de Mme KOMITÈS, plus longue que prévu, était absolument nécessaire.

Merci de nous avoir donné l'opportunité de parler ainsi de la question du handicap qui nous mobilise, qui nous mobilise de façon extrêmement importante dans cette Assemblée. Et, ce pouvoir de police de cette Assemblée, je l'exerce parce que, chère Madame, et vraiment ne vous en déplaise, oui, je suis Maire de Paris, oui, je vous ai battue à la dernière élection.

V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative au plan de mobilisation d'urgence pour les crèches.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons avec, à présent, le groupe Paris en commun et je donne la parole à Mme KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je souhaiterais aborder la question de la petite enfance, qui intéresse beaucoup les familles, plus que les postures de cette Assemblée.

Chers collègues, vous le constatez au quotidien tout comme moi dans vos arrondissements, le secteur de la petite enfance fait face à une crise de recrutement. Cette crise d'ampleur nationale est préoccupante et la presse, d'ailleurs, s'en est fait l'écho récemment.

En France, faute de personnel dans les crèches, 4 enfants sur 10 de moins de 3 ans ne trouvent pas de solution d'accueil. Les professionnels du secteur de la petite enfance témoignent de leur inquiétude pour la rentrée à venir. Vivier insuffisant, manque d'attractivité de ces métiers à forte pénibilité, de nombreux postes vacants, des arrêts ou congés non remplacés, un nombre important de personnels en attente de reconversion, des cas Covid…

Vous l'aurez compris, les causes sont multiples et touchent de plein fouet nos établissements d'accueil de la petite enfance. Cela conduit à des situations difficiles, d'une part pour les équipes, et d'autre part pour les familles, et la Ville en est parfaitement consciente et n'a pas attendu pour agir.

Je tiens à remercier chaleureusement Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU, ainsi que les agents de la DFPE pour leur implication sans faille et leur travail précieux sur cette question importante de recrutement.

Il est important de rappeler que dans ce contexte plus que compliqué, Paris demeure le premier département de France en matière d'accueil de la petite enfance et les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes, puisque le nombre de places en structure collective pour les moins de 3 ans, subventionnées par la Ville de Paris et/ou par la C.A.F. de Paris, a continué de progresser, passant de 38.647 en 2018 à 40.802 en 2021, soit une augmentation de 6 %.

L'an dernier, ce ne sont pas moins de 62,5 % des enfants de moins de 3 ans qui ont pu bénéficier d'une place dans une structure d'accueil collectif à Paris.

Depuis 2018, ce taux d'équipement a augmenté de 7 points et s'explique d'une part par la création de nombreuses places, et d'autre part par la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur la période. Nous nous réjouissons donc de l'action résolue de la Ville pour l'accueil de la petite enfance depuis 2001. Nous sommes conscients et conscientes des efforts qu'il reste à mener pour pourvoir tous les postes actuellement vacants. Nous souhaiterions savoir s'il est possible de nous préciser les mesures complémentaires prévues par la Ville en ce domaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à Céline HERVIEU pour vous répondre.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Johanne KOUASSI, je vous remercie pour votre question d'actualité. Vous avez raison, le secteur de la petite enfance fait face à une crise du recrutement majeure et nationale. Les derniers articles de presse évoquaient effectivement un contexte difficile pour l'ensemble du secteur.

Il y a un constat clair et partagé, vous l'avez dit : nous déplorons un vivier insuffisant de professionnels et plus profondément un déficit d'attractivité sur les métiers dans le champ de la petite enfance.

Afin de pallier ces difficultés, la DFPE travaille quotidiennement sur cet enjeu du recrutement dans nos crèches parisiennes. Simplement pour vous rappeler qu'en 2021, il y a eu 900 nouvelles arrivées. Parmi celles-ci, 500 nouveaux recrutements ont été effectués. Je remercie d'ailleurs les services de la DRH, car c'est un travail considérable. 300 auxiliaires de puériculture ont intégré les établissements.

On observe par ailleurs que les départs de la collectivité et les taux de mobilité restent stables. Cela veut dire que les conditions de travail à la Ville de Paris, dans nos crèches parisiennes restent encore attractives pour les jeunes professionnels. Le problème, c'est que l'on a un manque de vivier, qu'il y a de vrais sujets de formation, d'orientation.

Pour faire face à cette crise, nous avons déployé un grand plan de recrutement d'urgence qui se décline en plusieurs axes. Le premier, c'est d'arrêter le 100 % diplômés d'Etat, notamment pour les auxiliaires de puériculture. On va donc élargir les viviers et ouvrir à des profils titulaires par exemple de CAP petite enfance, BEP, Bac pro. Nous travaillons aussi en lien avec les assistantes maternelles pour inciter certaines à revenir vers de l'accueil collectif. On développe l'apprentissage. On a un objectif de 160 apprentis à la rentrée. On est déjà à 110 apprentis dans les crèches. On développe le lien avec les stagiaires dès la 3e.

Le deuxième axe, c'est la communication, faire savoir que la Ville recrute sur ces métiers, c'est important. Le relais des mairies d'arrondissement dans ce sens est essentiel. On a proposé la refonte d'un kit de communication. On a un livret qui décrit aussi les métiers dans le secteur de la petite enfance. Plus innovant encore, on a créé un réseau d'ambassadeurs, c'est-à-dire que les professionnels de la petite enfance vont aller porter, décrire le quotidien de ce qu'est un travail dans une crèche en tant qu'auxiliaire, aller dans les forums emploi à la rencontre des étudiants pour promouvoir ce travail dans les crèches parisiennes.

On renforce évidemment les liens avec les partenaires institutionnels, puisque je disais, il y a la question de la formation qui est clef. On travaille avec la Région Ile-de-France sur le schéma des formations médicosociales, des différentes formations également sanitaires. On essaie de travailler aussi à améliorer nos processus RH et

l'attractivité des métiers. Donc, par exemple, on travaille sur la fidélisation des agents, sur de nouvelles fiches de poste, on renomme aussi certains postes pour les rendre plus attractifs.

On met tout en œuvre pour travailler sur toute la chaîne de notre intervention dans le secteur. Donc, c'est de l'orientation, la formation, l'intégration et la fidélisation des professionnels. Vous pouvez compter sur notre engagement plein et entier dans ce sens pour répondre aux besoins dans nos établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et dans le temps imparti.

Merci beaucoup !

Je vous redonne la parole, Madame KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Madame la Maire, je vous remercie pour ces précisions. Je me réjouis de l'élargissement du vivier et des sources de recrutement pour occuper ces postes vacants de la petite enfance. Je suis convaincue que cela permettra d'ouvrir des perspectives et d'améliorer la situation.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la protection des mineurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question du groupe Changer Paris posée par M. SZPINER, maire du 16e arrondissement.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire. Je regrette l'absence du représentant de la Préfecture de police, mais j'adresse à M. Didier LALLEMENT mes vœux de prompt rétablissement.

Je reviens, Madame la Maire, sur la gestion par la Ville de la situation des mineurs isolés ou non accompagnés dont le nombre augmente dans notre capitale.

Cette question des mineurs, évidemment, ne peut pas nous laisser indifférents. Il s'agit d'une population qui, pour la plupart, fuit des dangers ou des crises dans leur pays d'origine, quand ils ne sont pas victimes de filières organisées.

Mais la plupart de ceux qui sont arrêtés se prétendent mineurs et ne le sont pas. Donc, selon les chiffres du parquet de Paris, près de 75 % des mineurs déférés étaient des mineurs étrangers en situation irrégulière. La part des mineurs non accompagnés dans la délinquance parisienne a plus que doublé ces dernières années, passant de 5 % des mises en cause en 2016, à 11 % en 2020.

Sur la même année 2020, les mineurs isolés étaient à l'origine à Paris de 29 % des cambriolages, 42 % des vols à la tire, et 27 % des vols avec violence.

La Préfecture a récemment dit pour le quatrième trimestre 2021 qu'ils représentaient à Paris, 18,5 % des agressions et 36,5 % des atteintes aux biens.

Cela veut dire que les infractions commises par les mineurs isolés ont explosé ces dernières années, avec une multiplication par 10 des cambriolages et par 3 des vols violents.

En tant que maire du 16e arrondissement, mais comme beaucoup de maires, le jardin du Trocadéro étant un lieu de regroupement de ces mineurs, je connais ce sentiment d'insécurité justifié qui s'est installé, non seulement sur le site du Trocadéro avec les conséquences sur la fréquentation touristique, mais également dans des secteurs qui touchent les riverains victimes d'agressions et de cambriolages répétés.

Pour lutter contre cette délinquance qui envoie un sentiment d'impunité et une image désastreuse d'impuissance des pouvoirs publics, partagée par les populations du 16e arrondissement, de la Goutte d'Or, de Barbès, des Champs-Elysées et du Champ-de-Mars, c'est le problème de l'outil juridique.

Les contrôles engagés par la Préfecture et le Parquet permettent de comprendre qu'un grand nombre de ces mineurs sont en réalité des majeurs et sont responsables pénalement, et que pour échapper à la loi, ils se prétendent mineurs.

Or, comme nous l'avons déjà souligné dans cette Assemblée, il y a un refus d'agir de votre part. La Ville refuse toujours d'appliquer le protocole d'aide à l'évaluation de la minorité mis en place en 2019 par le décret relatif aux modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille.

C'est pourquoi, au nom du groupe Changer Paris, je demande que la Ville applique ce protocole d'aide à l'évaluation de la minorité proposé par l'État. Ainsi, vous vous conformerez au droit en transmettant les données biométriques dans le cadre de ce protocole, et vous permettrez de protéger les vrais mineurs isolés et de lutter contre la délinquance qui gangrène notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, j'avoue que je ne suis pas surprise par votre question, puisque c'est une question récurrente de votre groupe. Le mélange entre les mineurs non accompagnés et les mineurs délinquants, et le fait de vraiment accuser systématiquement les enfants qui arrivent en France pour pouvoir être pris en charge au titre de la protection de l'enfance et qui sont accusés de toutes les turpitudes et de toutes les délinquances possibles, est un discours récurrent. Donc, je vous répondrai rapidement sur deux points.

Sur les mineurs non accompagnés, vous le savez, Paris met en place une politique qualitative d'accueil, d'accompagnement et d'évaluation de leur minorité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Madame VERSINI, parce qu'ils n'écoutent pas dans ce groupe-là.

Vous oui, mais pas votre groupe. Cela n'a pas l'air de…

Vous pouvez reprendre, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Très bien.

Vous le savez, vous avez d'ailleurs voté à l'unanimité la prise en charge du plan des mineurs non accompagnés en 2015. Ce n'était pas vous, mais vos groupes. On l'a tous fait, parce qu'on pensait que c'était important d'assurer l'évaluation dans de bonnes conditions de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés. D'ailleurs, nous sommes passés, et ce n'est pas du fait de Paris, de 1.300 jeunes se présentant en 2015 à 7.500 en 2020.

Pour vous dire combien notre évaluation est extrêmement sérieuse, sur les jeunes qui se présentent pour être évalués, seulement 34 % sont évalués mineurs. Cela correspond à la moyenne nationale. Les autres font l'objet d'une décision de non-admission qu'ils peuvent contester en saisissant le juge des enfants, qui en requalifie un certain nombre comme mineurs.

Comme vous le savez, la loi Asile et immigration a créé un fichier biométrique appelé A.E.M., géré par le Ministère de l'Intérieur. Son application était facultative. Paris a fait le choix, comme d'autres départements, de suivre les recommandations du Défenseur des droits, Jacques TOUBON, des institutions à rang constitutionnel, je le rappelle, qui nous recommandaient de faire une évaluation sociale en n'orientant pas les jeunes vers la Préfecture de Paris.

La loi de protection de l'enfance de février 2022, qui doit vous réjouir, a désormais rendu l'orientation obligatoire des jeunes se présentant vers la Préfecture de police. Force est de constater que les politiques migratoires l'emportent sur la protection des enfants en France, alors qu'ils devraient bénéficier d'une présomption de minorité comme le préconisent la nouvelle Défenseure des droits et le Défenseur des enfants que j'ai rencontrés sur ce sujet la semaine dernière.

Sur cette loi, vous nous dites : "appliquez A.E.M". Mais, Monsieur le Maire, les décrets d'application ne sont pas sortis. Donc, je ne peux rien vous dire de plus à ce stade.

Si j'ai une minute pour dire quelques mots sur les mineurs appelés "de la Goutte d'Or"…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - 10 secondes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Ce sera difficile, 10 secondes.

Simplement pour dire qu'alors que Paris le demandait, une grande enquête a été menée par la justice pour démanteler un réseau d'exploitation de mineurs en errance concentré sur le site du Trocadéro. L'Enquête a été réalisée par le Parquet de Paris. Elle a mis en place un réseau organisé d'adultes qui exploitaient ces jeunes victimes.

Jusqu'à nouvel ordre, les réseaux d'exploitation sont des réseaux qui relèvent donc de la politique du Ministère de l'Intérieur. C'est donc au Ministère de l'Intérieur d'assurer la sécurité de jeunes qui sont arrivés en France et qui ont été poussés pour un certain nombre, ils sont une quarantaine, à commettre un certain nombre d'actes de délinquance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je m'arrêterai là.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Malheureusement, nous avons évoqué ce sujet lors de la dernière réunion des maires d'arrondissement, Maire de Paris et Parquet de Paris. Malheureusement, le Préfet n'étant pas là, il ne pourra pas apporter les compléments du Ministère de l'Intérieur.

Je vous redonne la parole pour les deux minutes que vous avez.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Ne demandez pas au Préfet ce qui ne relève pas de sa compétence. La question posée est très simple : est-ce que la Ville, oui ou non, veut adhérer au protocole d'aide à l'évaluation des mineurs ? Ce que vous dites sur les mineurs isolés, excusez-moi, je le partage, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous sur la défense des mineurs, je m'en occupe depuis aussi longtemps que vous. La question n'est pas là.

Vous avez des prétendus mineurs qui sont en réalité majeurs, qui se livrent à des actes de délinquance et qui, pour échapper à la loi, se prétendent mineurs. Il y a des dispositifs d'aide, notamment celui de l'État, avec des conséquences financières pour la Ville, et le fait de ne pas ratifier va coûter plusieurs millions d'euros à la Ville.

Je ne comprends donc pas pour quelle raison vous voulez priver le combat pour la sécurité qui ne concerne pas les mineurs isolés, mais des majeurs qui se "planquent" sous le statut de mineurs. Lorsque vous osez dire : "j'attends les décrets d'application", vous aviez évoqué l'illégalité du décret. Il y a eu une première décision du Conseil d'Etat.

Quel que soit votre talent, décidément j'ai des problèmes aujourd'hui dans cette enceinte avec le droit comme hier, je voudrais rappeler que le reste de la France, la quasi-totalité des conseils départementaux, à une exception, applique cette loi. La France entière aurait tort juridiquement contre vous ! C'est extraordinaire. Vous ne répondez pas, je ne comprends pas, je ne comprends toujours pas pourquoi vous refusez un outil qui permet de démasquer ceux qui portent préjudice aux mineurs en se présentant mineurs pour échapper à la loi !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SZPINER, vous êtes de droite, c'est un constat, je respecte, et nous sommes de gauche, c'est un autre constat qu'il faut respecter.

En ce qui concerne les mineurs, Dominique VERSINI a très bien répondu. Dans sa réponse, nous avons mis en place un système d'évaluation qui est beaucoup plus performant que ce qui a pu nous être demandé. Il n'y a pas une exception, il y a deux exceptions en France qui ont refusé et porté notamment devant les tribunaux la contestation du dispositif légal.

Nous n'avons pas été entendus, et donc nous appliquerons la loi comme il se doit. Nous le ferons dès que nous aurons les décrets d'application. Nous l'avons fait non pas en infraction à la loi, mais parce que nous sommes dans un Etat de droit qui permettait à notre collectivité d'opter pour un autre dispositif, ce que nous avions fait.

Maintenant, nous ne pourrons plus le faire, nous attendons les décrets d'application qui ne sont pas encore rendus, et pour autant je conteste toujours, philosophiquement et politiquement, cette démarche qui a été engagée par le Gouvernement précédent sur la question des mineurs et notamment de l'identification du caractère mineur ou majeur, parce que c'est très bien, il faut identifier mineurs ou pas mineurs, mais ce serait beaucoup mieux de mettre en place des dispositifs d'accompagnement dignes de ce nom auprès des départements principalement concernés, je pense notamment à la Seine-Saint-Denis et à nous-mêmes qui avons l'essentiel des mineurs isolés du pays.

Il serait beaucoup plus intéressant de nous accompagner dans nos politiques et aussi de mettre en place ce que nous avons fait à Paris et que font aussi d'autres départements très engagés, c'est la mise en place de contrats jeunes majeurs parce que, entre 18 et 21 ans, il y a aussi un accompagnement à faire, ce que nous faisons à Paris.

Je veux vraiment remercier Dominique VERSINI pour l'engagement qui est le sien, je n'ai jamais regretté d'avoir à mes côtés ici l'ancienne Défenseure des enfants, parce qu'aujourd'hui, encore ici, elle nous fait progresser, avancer avec toujours ses valeurs en boussole qui jamais, jamais ne nous abandonnent.

Merci à vous.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question suivante, la question du groupe Ecologiste de Paris, M. Jérôme GLEIZES, une question au Préfet de police ?

Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je voudrais à mon tour faire un rappel au règlement, regretter et dénoncer l'absence du Préfet de police, puisque notre question d'actualité s'adresse également au Préfet de police.

Je veux aussi rappeler qu'à plusieurs reprises, lors des réponses du Préfet à certains conseillers de Paris au sein de cet hémicycle, nous avons pu observer un certain mépris. Ce mépris se confirme aujourd'hui à travers ce siège vide, puisqu'il aurait pu choisir de se faire représenter malgré le fait qu'il soit "covidé". C'est un premier point.

J'en profite aussi pour rappeler que mon groupe a déposé une question écrite adressée au Préfet de police, justement pour l'interroger sur l'exercice de ses compétences sur les territoires parisiens en période de réserve électorale, car je le rappelle, pendant la période de réserve électorale, notamment lors du précédent Conseil, il a choisi de ne pas assister à la séquence de questions d'actualité, ce qui n'a pas permis à ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU de lui adresser notre question d'actualité.

Cette situation démontre encore une fois l'ambiguïté du positionnement de l'institution de la Préfecture de police au sein de cet hémicycle. Cette ambiguïté, nous l'avons dénoncée à plusieurs reprises et je veux le rappeler encore une fois aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Sur ce dernier sujet, je proposerai une rencontre avec les présidents de groupe du Conseil de Paris pour que nous puissions porter ensemble peut-être une autre proposition relative à cette présence qui là, pour le coup… C'est la première fois en 20 ans, depuis que je participe à cet exécutif municipal en tant que première adjointe ou en tant que Maire, que nous sommes confrontés à cette situation.

Je proposerai aux différents présidents de groupe, majorité comme opposition, que nous puissions en tirer toutes les conséquences, y compris celles qui déboucheraient sur des propositions de modification de la législation quant au statut de Paris.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux amendes infligées aux jeunes des quartiers populaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, s'il nous regarde.

La crise du Covid a été le prétexte pour resserrer encore l'étau sur les habitants et les habitantes des quartiers populaires, notamment dans mon arrondissement et mon quartier, Belleville. Alors que leurs conditions de vie se sont pour la plupart largement dégradées, ne pouvant pas quitter Paris, la réponse de l'Etat s'est souvent limitée à un contrôle policier quotidien des jeunes de ces quartiers.

Certaines personnes sont ciblées par des amendes cumulées et majorées quasi systématiquement allant jusqu'à plusieurs milliers d'euros, les transformant en faits délictueux au bout de quatre amendes.

Ainsi, pendant les périodes de confinement, des contrôles de police ont eu lieu quotidiennement dans les quartiers populaires. Le caractère répétitif et non pédagogique, à la différence de ce qui a été pratiqué dans d'autres quartiers parisiens, nous pose question.

La L.D.H. a saisi d'ailleurs à ce sujet la Défenseure des droits en mars 2022 pour dénoncer des verbalisations ciblées sur certains jeunes des quartiers populaires, qui auraient un caractère abusif revêtant dans certains cas un caractère discriminatoire en raison de l'origine ethnique réelle ou supposée. La L.D.H. a recensé 310 contraventions adressées à 76 jeunes et cette saisine est partielle faute de mise en place des procédures ad hoc.

La Ville de Paris a très vite été alertée de ces situations qu'elle déplore. La presse, les collectifs de veille, notamment "Pas à Pas" à Belleville, et les associations se sont saisis du sujet, dénonçant le caractère discriminatoire et parfois injustifié de ces amendes. Ces agissements ont été perpétués au-delà de la crise sanitaire et la Police nationale continue de verbaliser, faisant de ces amendes de véritables bombes à retardement étouffant le pouvoir d'achat des classes populaires.

Parfois, les familles des jeunes reçoivent des amendes alors même qu'elles sont en mesure de démontrer que leurs enfants ne se trouvaient même pas dans les lieux où elles auraient été attribuées, les plaçant dans une situation administrative kafkaïenne.

Au-delà du coût financier, ces amendes sont symptomatiques d'une politique de contrôle social, d'intimidations, de violences symboliques qui continuent à faire de l'espace public un lieu de conflits et d'injustice. Ce faisant, ce sont les missions mêmes des policiers qui sont rendues difficiles en brisant la confiance avec la population.

Monsieur le Préfet de police, avez-vous procédé à un état des lieux complet de ces amendes, de leur légalité ? Pour servir une politique du chiffre, ces interventions accablent des personnes largement discriminées et précarisées. Ne pensez-vous pas que vos forces seraient mieux employées à agir contre des faits délictueux, notamment les violences contre les personnes ? Sinon, au nom de quelle doctrine sécuritaire et surtout à la recherche de quels résultats mettez-vous en difficulté les plus fragiles et la tranquillité de ces quartiers ?

Madame la Maire, face aux politiques répressives conçues par le Gouvernement et mises en place par la Préfecture de police, quels sont les outils mis en place par la Ville pour œuvrer à l'apaisement d'un espace public accessible à toutes et tous et accompagner les jeunes dans la défense de leurs droits ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Peut-être un mot en complément, puisque cette question, nous la connaissons, nous la portons, je veux remercier d'ailleurs Mme la Maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui l'a portée aussi lors de notre dernière réunion entre le Parquet de Paris et la Mairie de Paris, mais aussi remercier Nicolas NORDMAN et Anne-Claire BOUX, qui suivent de très près ce sujet sur lequel nous avons interrogé, interpellé et sur lequel nous attendons évidemment des réponses, parce que le phénomène que vous avez posé est une réalité. Cette réalité n'est pas acceptable.

Donc, nous devons avoir évidemment, de la part des autorités qui ont été impliquées dans notamment ces contrôles, aussi des réponses qui nous permettent de revenir vers ces jeunes, vers les familles, et de leur apporter

les réponses qu'ils attendent et qui seront, je crois, tout à fait les bienvenues pour permettre cette confiance et ce rapport police-population. Et là c'est une des réponses, montrer que l'on peut faire autrement avec une police municipale formée et pour laquelle ce rapport police-population est un des éléments majeurs de la formation.

Mais nous aurons, je l'espère, à l'avenir, des réponses de l'autorité relevant du Ministère de l'Intérieur.

Merci à vous.

Vous pouvez reprendre la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - En l'absence du Préfet, nous demandons à la Ville d'agir dans son champ de compétences pour faire cesser ces pratiques policières discriminatoires et excessivement répressives. Le premier volet de cet engagement se traduira par une interpellation du Ministère, de la Préfecture et du Parquet, qui se fera sur la base d'un état des lieux précis établi à l'aide des adjoints et des mairies d'arrondissement.

Le deuxième volet consistera en un accompagnement à l'accès aux droits permettant l'égalité effective de toutes et tous sur l'ensemble du territoire parisien.

Je voudrais rajouter un élément qui n'est pas connu de tout le monde, c'est qu'au départ le fait n'est pas délictueux, c'est le non-port du masque, le fait de ne pas avoir l'attestation durant le Covid, et c'est au bout de quatre interpellations dans le mois que cela devient un fait délictueux.

Le problème, c'est que les jeunes ne sont même pas au courant qu'ils ont une convocation au tribunal de police et cela sous-entend automatiquement un fait délictueux, ce qui n'est pas normal et cela met encore plus en difficulté les jeunes de ces quartiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VIII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris relative aux Jeux olympiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question de cette séance d'actualité, Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de Paris, la France a organisé cinq fois des Jeux olympiques, deux fois à Paris en 1900 et 1924, et trois éditions hivernales à Chamonix en 1924, à Grenoble en 1968, et Albertville en 1992.

Lorsque je faisais partie de votre Exécutif, Madame la Maire, je peux attester que vous n'avez pas économisé vos forces ni votre énergie pour convaincre les membres de voter pour l'attribution des Jeux olympiques à Paris, avec à vos côtés bien sûr Tony ESTANGUET, pendant de nombreux mois à travers le monde. 100 ans plus tard donc, vous avez ramené les Jeux olympiques à Paris.

Dans un contexte de guerre longue en Ukraine, devant la montée du prix des matières premières, et de fait la hausse importante annoncée par la presse du budget global de cet événement populaire et international, pouvez-vous nous indiquer votre analyse et vos recommandations pour des Jeux olympiques raisonnables et réussis ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GIRARD.

Je donne la parole à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Christophe GIRARD, de cette question, que soulèvent évidemment des articles de presse qui ont certaines interrogations auxquelles je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse dans le temps qui m'est imparti, ce qui n'est pas facile vu la complexité du sujet.

D'abord, rappeler que, comme vous l'avez dit, si nous avons décidé de nous battre pour obtenir les Jeux à Paris et que nous les avons eus, c'était avec certains principes que la Maire de Paris a défendus avec beaucoup de conviction et de détermination, notamment auprès du C.I.O.

Je rappelle que c'est un changement de modèle avec des constructions qui seraient utiles uniquement en phase d'héritage et dans le cadre d'un budget limité et respecté autant que faire se peut, c'est-à-dire avec la régularité et les contrôles les plus réguliers possibles qui permettent de tenir les échéances annoncées et notamment dans l'évolution et les modalités de l'accueil de ces jeux, ce qui est toujours en cours.

Je rappelle que Paris 2024 s'appuie sur un budget deux à trois fois moins important que les précédentes éditions, très peu de nouvelles constructions, je l'ai dit, puisque 95 % des infrastructures seront temporaires ou sont existantes. Enfin, 80 % du financement des Jeux provient du privé.

La sobriété passe aussi par, comme vous l'avez dit, la maîtrise des trajectoires et la mise en place de beaucoup de contrôles qui existent dans les différents organismes d'organisation qu'est en premier lieu la Solideo. Le

budget de la Solideo est prévu sur une maquette constituée en euros 2016 constants, et dans ce cadre-là elle est toujours tenue. Je tiens à le dire, nous devons évidemment prendre en considération un certain nombre de paramètres, mais la maquette à l'heure où je vous parle est tenue en euros constants, par rapport à la phase de candidature.

Il y a également des problèmes d'approvisionnement, et un problème d'inflation que vous avez donné. Côté Solideo, ces éléments sont en cours d'analyse avec l'ensemble des 62 maîtrises d'ouvrage et nous regardons comment il est possible de les minimiser et de les compenser si c'est le cas, et du côté de Paris 2024 et du Comité d'organisation, le même travail est fait.

C'est pourquoi il y a d'ailleurs des évolutions que certains commentent et appellent parfois d'une certaine incompréhension, mais c'est le cas dans tous les jeux, on diminue le nombre de sites, on les ajuste pour en opérer parfois moins, pour pouvoir faire des économies et ainsi respecter le cadrage budgétaire qui nous est donné au début.

C'est un travail qui est en cours et évidemment sur lequel on est extrêmement attentif pour autant que faire se peut, malgré l'inflation, malgré la guerre en Ukraine et malgré les difficultés d'approvisionnement, ne pas avoir de retard sur les chantiers et respecter les engagements qui ont été pris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

A ce stade, les engagements sont tenus, bien sûr que nous sommes très vigilants. Pour autant, et pour en avoir discuté pas plus tard que cette semaine avec Nicolas FERRAND, le directeur général de la Solideo, qui est une très, très grande pointure et grâce à qui les Jeux arriveront aussi en temps et en heure, nous tenons ce "challenge" et y compris sur un certain nombre de marchés qui sont importants, qui auraient pu être impactés par la hausse des matières premières.

En fait, les marchés ont été pour beaucoup d'entre eux passés avant, ce qui est là aussi une façon de vous répondre. On a la chance, je le dis en tant que présidente de la Solideo, c'est-à-dire de la partie vraiment publique, que l'essentiel de l'investissement public provient de l'Etat. Dans la maquette des Jeux, c'était 1 milliard provenant de l'Etat et 500 millions provenant de toutes les collectivités territoriales, dont la Ville de Paris.

Dans cette maquette-là, qui est celle qui porte les infrastructures très peu nombreuses, disons les choses à nouveau puisque la sobriété des Jeux était évidemment un élément majeur pour nous, dans cette entreprise qui est la Solideo, nous avons la chance d'avoir une équipe extrêmement solide et performante.

Aujourd'hui, et sur le plan budgétaire, et sur le plan des délais de réalisation, nous sommes vraiment dans les clous, dans les temps, vigilants, extrêmement vigilants parce que, évidemment, un certain nombre de situations y compris internationales viennent percuter tout le secteur économique, notamment le secteur de la construction, mais nous sommes aujourd'hui au rendez-vous des engagements que nous avions pris et nous allons être vigilants.

Par ailleurs, j'ai moi-même souhaité et cela a été inscrit dans la loi olympique à l'époque portée par Jean CASTEX, avant qu'il ne devienne Premier Ministre, tous les mécanismes de contrôle qui n'étaient pas des mécanismes obligatoires par exemple pour le COJO. Je pense au contrôle de la Cour des comptes, je pense à tous les contrôles aussi relatifs à la corruption, parce que c'est un sujet qui nous importe beaucoup, la corruption. Nous avons travaillé pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment de garde-fous et de pare-feu pour que l'on ne se retrouve pas dans une situation où des marchés auraient été passés, ou des conflits d'intérêts avec des membres élus ou parties prenantes de la Solideo et du COJO puissent être pointés le moment venu.

Donc, on est vigilant parce que, évidemment, même si on a voulu tout prévoir, il y a forcément des choses qui échappent et on l'a évoqué tout à l'heure avec les contrôles faits sur le chantier, notamment en ce qui concerne le travail illégal qui a été découvert, mais je voulais vous rassurer et vous dire que c'est la condition de réussite des Jeux. C'est l'empreinte environnementale et bien sûr cette sobriété et la dimension sociale.

Merci à vous.

Je vous redonne la parole, Monsieur GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

Très brièvement, en effet, il est bien que notre Assemblée connaisse et ait un point d'étape comme vous venez de le faire ainsi que votre excellent adjoint, Pierre RABADAN. Vous avez rappelé les mots de sobriété, de vigilance et également le rôle d'un certain nombre de personnalités, dont le Préfet CADOT. Je crois qu'en raison du regard nuancé ou différent de chacun et chacune d'entre nous sur cet événement populaire, il est important que régulièrement, nous ayons de votre part un avis rassurant, merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci infiniment. J'insiste sur la dimension lutte contre la corruption, nous y reviendrons pour faire un point bien au-delà d'ailleurs de la question des Jeux, sur le rapport des élus aussi, puisque notre Ville est exemplaire sur ce plan, au moins dans sa dimension collective.

Très bien, mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2022 Changer Paris 1 - Façonner la ville de Paris au service des familles.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication d'une étude sur les déplacements des familles parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au débat organisé, puisque le groupe Changer Paris a souhaité que sa niche se réalise dans le cadre d'un débat organisé sur le thème : "Façonner la ville de Paris au service des familles".

Je donne la parole à la première oratrice, Mme Alix BOUGERET, pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Vivre en famille à Paris, est-ce une réalité, une utopie, ou plutôt un parcours du combattant ?

Est-ce que l'on vit en famille dans un cadre de vie agréable et apaisé aujourd'hui ? Non. Vivons-nous dans des logements adaptés à l'agrandissement de nos familles ? C'est presque devenu impossible. Est-ce qu'on bénéficie de services publics de qualité, notamment en matière de petite enfance ? Là aussi, cela se fait de plus en plus rare, les familles quittent Paris et cela ne semble inquiéter absolument personne, en tout cas pas vous.

Or, une ville qui fait partir ses forces vives est une ville qui se meurt à petit feu, et à notre grand dam, Paris est de celles-là.

Depuis 2013, Paris a perdu 2,9 % de sa population totale, soit 10.700 habitants par an en moyenne. On ne compte plus les classes qui ferment, parfois même les écoles. Rien qu'entre 2020 et 2021, les écoles ont accueilli 5,2 % d'enfants en moins. Le rectorat vient encore d'annoncer la fuite de 3.000 élèves à la rentrée prochaine. Là aussi, cela ne semble inquiéter personne.

Voilà donc le tableau.

Vous êtes en couple, vous accueillez un enfant, faute de logements adaptés ou à un prix convenable, vous êtes contraint soit de rester dans votre deux-pièces, soit de quitter Paris. Vos poussettes ne parviennent plus à se frayer un chemin entre les terrasses estivales, les 10.000 chantiers, les nouveaux travaux d'aménagement de voirie. Traverser la route est devenu un jeu d'évitement dangereux. Le bus n'avance pas et tout usage de la voiture est évidemment pointé du doigt.

Les services publics vous coûtent plus cher et pourtant se dégradent. Si vous parvenez à trouver une place en crèche, rien ne dit qu'il y aura suffisamment de personnels pour s'occuper de votre enfant.

Le groupe Changer Paris ambitionne donc de façonner la ville au service des familles sous toutes leurs formes et au fil des étapes de la vie. Nous souhaitons mettre les familles au cœur des politiques publiques en améliorant la sécurité et la végétalisation des espaces publics, en adaptant l'offre de logement, en favorisant une politique d'aide à la parentalité, en garantissant l'excellence académique à l'école et la qualité des services publics. Et dans cette optique, nous avons donc formulé une série de vœux que nous présenterons tout au long de cette séance.

Tout d'abord, remettre la famille au cœur des politiques publiques, c'est évidemment remettre l'école au centre de notre attention. Cette école où trop souvent la Ville de Paris oppose exigence de mixité sociale et exigence académique au service de tous pour des raisons idéologiques. Pourquoi autant de familles partent de Paris ? Pourquoi toutes catégories sociales et toutes origines confondues, elles s'interrogent de plus en plus sur la pertinence de l'inscription dans l'enseignement public à Paris, en les amenant parfois à privilégier le privé au prix d'importants sacrifices ?

Ces mêmes familles qui regrettent tout comme nous l'abandon de l'investissement de la Ville de Paris dans ses propres écoles. Les dépenses ont diminué de 36,5 % depuis 2017, les crédits d'entretien ont fondu. Quid aussi de la qualité encore inégale du périscolaire d'une école à l'autre, sujet récurrent depuis tant d'années, depuis la loi Peillon ?

Autre point fondamental évidemment : le logement. Les familles quittent Paris parce qu'elles ne peuvent plus se loger. D'une part, la taille moyenne du logement a diminué de 12,5 mètres carrés entre 2002 et 2020, un Parisien dispose de 31 mètres carrés en moyenne. Même situation dans le parc social où en 2012 un logement social sur deux comptait une ou deux pièces. Il y en avait six fois moins qui comptaient cinq pièces.

D'autre part, le coût d'accession à la propriété est inaccessible pour les familles des classes moyennes et accélère là aussi leur fuite. A 8.300 euros en 2014, le prix du mètre carré à Paris s'élève à plus de 10.000 euros aujourd'hui. La Ville de Paris a même définitivement supprimé en 2022 le prêt Paris logement 0 %, seule aide à l'accession à la propriété.

Quand les familles s'agrandissent, elles partent, le parc locatif et le parc locatif social ne sont pas opérants à Paris à l'ère des familles parfois nombreuses. Une ville au service des familles est une ville dont les besoins des familles irriguent la politique de logement et de l'habitat et les aide à déménager dès l'arrivée d'un nouvel enfant.

Troisième et dernier point, ce sont les familles qui pâtissent de la dégradation du cadre de vie général de notre Capitale. L'insécurité, la saleté, les nuisances, l'atteinte à leur droit à la tranquillité, et c'est aussi une des raisons pour lesquelles les familles fuient. On a tous l'expérience de balader nos enfants au milieu des poubelles, et c'est vrai que c'est un enchantement.

La politique de mobilité dogmatique elle aussi est déconnectée des besoins des familles. Les nouveaux aménagements de voirie ont ralenti l'ensemble de la circulation des bus, pourtant réseau le plus adapté lorsqu'on a une poussette, et des voitures bien sûr utiles sinon indispensables pour certains déplacements.

Ajoutons à cela le danger permanent qu'est celui de traverser la route, la faute au non-respect du Code de la route des cyclistes. Vous comprendrez le dilemme des familles parisiennes : accepter de demeurer assignées à résidence dans une ville du quart d'heure, concept fantasmé qui n'a pas d'existence réelle, ou quitter la capitale.

Je vais donner la parole à ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER, qui va revenir sur différents leviers, nombreux là aussi pour irriguer les politiques publiques en faveur de nos familles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En fait, c'est moi qui lui donne la parole. Vous pouvez poursuivre, Madame.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Madame la Maire, merci, Alix.

Cela n'est pas un "scoop" mais vivre à Paris pour une famille, c'est souvent vivre un parcours du combattant au quotidien. On vient de le dire : pénurie de logements, coût de la vie, vie quotidienne rendue difficile, que ce soit dans ses déplacements, trottoirs encombrés, insécurité grandissante, mais aussi par manque d'espaces verts, de loisirs et j'en passe.

Paris est de moins en moins une ville accueillante et attractive pour les familles parisiennes. Le service public rendu aux Parisiens malgré une augmentation des dépenses de personnel de 21 % depuis 2013 et des tarifs municipaux n'est pas à la hauteur. Le constat que de nombreuses familles font est cruel, celui d'un service public défaillant miné par une pénurie de personnels.

C'est le cas par exemple dans les crèches parisiennes. Le secteur de la petite enfance souffre en effet d'une pénurie structurelle de professionnels, près de 400 postes manquent à l'échelle de Paris, et je pense à mon arrondissement et à mon maire Philippe GOUJON, qui n'a de cesse de le dénoncer, 500 places sont gelées dans le 15e arrondissement, qui est un arrondissement grand comme la ville de Bordeaux.

La Ville doit absolument prendre la mesure de ce qu'il se passe. Il convient de travailler à la revalorisation des métiers de la petite enfance et cela passe par un accès facilité aux logements sociaux, comme le groupe Changer Paris le demande depuis plusieurs mois. Nos multiples demandent vous ont enfin amenés, et nous nous en réjouissons, à présenter un plan d'urgence que vous avez présenté en commission la semaine dernière, et désormais nous attendons des résultats concrets.

Il faut aussi réfléchir, et ce n'est pas un mot tabou, au développement d'une nouvelle offre en achetant peut-être des places dans le secteur privé, en réservant des berceaux ou en développant une offre de multi-accueil en plein air, comme cela se fait dans le 7e arrondissement, chère Rachida DATI, avec la crèche du Champ-de-Mars, qui est très plébiscitée par les familles.

Deuxièmement, le manque d'ambition et d'investissement dans l'offre culturelle et sportive est criant. Le tirage au sort dans les conservatoires, censé demeurer provisoire, est toujours la modalité d'inscription. J'ai eu la surprise de découvrir cela en arrivant à Paris, j'ai trouvé cela assez incroyable d'avoir un système de tirage au sort qui pénalise notamment les enfants en situation de handicap. Leur maigre budget de fonctionnement qui a diminué en 2018 s'élève à 1 million d'euros par an, soit 3 fois moins que le budget alloué à l'Académie du Climat en 2021.

Autre exemple, seules 8 bibliothèques de prêt sont ouvertes le dimanche sur les 58 de la ville. On ne peut pas déposer ses livres pris dans une bibliothèque dans une autre bibliothèque. Quand vous avez pris un livre dans une bibliothèque, il faut le rendre dans cette bibliothèque, il n'y a pas d'interservices de prêt.

Enfin, il en va de même pour les équipements sportifs, je pense notamment aux piscines. On parle souvent des piscines dans cet hémicycle et à juste titre. Non seulement 6 d'entre elles sont fermées actuellement, mais aussi et surtout le préavis de grève déposé risque d'empêcher totalement leur accès tout l'été. Je m'interroge : pourquoi les usagers sont pris en otage ? Pourquoi n'est-il pas possible d'instaurer un service minimum dans ces piscines, afin d'offrir une continuité d'accès aux Parisiens ?

Plus largement, le groupe Changer Paris a toujours plaidé et je pense à ma collègue Samia BADAT-KARAM, pour que la Ville mette l'accent sur la rénovation et la création d'équipements sportifs. Nous réclamons un véritable plan de rénovation des équipements sportifs encore trop souvent délabrés et notamment je pense aux vestiaires. Il faut créer aussi plus d'équipements sportifs, seule condition pour augmenter les créneaux horaires.

Enfin, un autre point noir pour nous les familles, je pense aux parcs et jardins, les chiffres sont sans appel : 3,1 mètres carrés d'espaces verts par habitant à Paris, sans compter les bois. On passe à 11,5 mètres carrés en comptant les deux bois. Ces espaces verts sont encore trop souvent sales, peu sûrs, alors les familles parisiennes n'ont plus qu'un seul endroit pour se retrouver, c'est hors de Paris.

Nous avions été séduits peut-être au début par votre ville du quart d'heure, mais malheureusement quand l'espace vert le plus proche qui n'est ni infesté par les rats ni occupé par des toxicomanes se situe à plusieurs arrêts de métro, comment on fait quand on a des enfants en bas âge, des poussettes, des seaux, des pelles, des sacs de goûters ? Les "rues aux écoles" que vous célébrez sont trop faiblement végétalisées. Elles entraînent des reports de circulation mal pensés.

Malheureusement, vous le voyez, même sur les espaces verts qui sont de véritables poumons verts pour les familles et tous les Parisiens, cela ne fonctionne pas pour apporter un peu plus de rafraîchissement et un peu plus de respiration à ces familles.

Alors là aussi nous vous faisons, parce qu'il ne suffit pas de dénoncer dans cette enceinte, il faut aussi faire des propositions, nous en formulons de nombreuses. Nous formulons, du coup, un grand plan de rénovation, de destruction des rats, de nettoyage de vos parcs et jardins, de sécurisation avec une véritable police adaptée aux espaces verts, et nous demandons aussi l'ouverture et l'extension des horaires d'ouverture en hiver des parcs et jardins.

Nous pensons que le départ des familles à Paris n'est pas une fatalité, mais un phénomène conjoncturel s'expliquant par le manque de considération de l'équipe municipale actuelle à l'égard de ses habitants. Du coup, toutes nos propositions visent à inverser cette tendance, afin de façonner une ville un peu plus au service des familles et qui bénéficiera à l'ensemble des Parisiens. Alors, j'espère que vous saisirez notre main tendue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BÜRKLI pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le débat organisé qui nous est proposé par Changer Paris a le mérite au moins de mettre à l'ordre du jour un sujet important, pour ne pas dire essentiel, celui des familles parisiennes. Celles-ci, c'est vrai, voient leur quotidien et leurs projets de plus en plus compliqués à mettre en œuvre. Grâce à l'APUR, nous disposons d'une cartographie récente de la situation des familles parisiennes avec trois constats : les Parisiens en âge de faire des enfants sont moins nombreux, ils ont moins d'enfants et le font de plus en plus tard.

Trois points cristallisent d'ailleurs leurs préoccupations : la question de l'accueil, celle de l'information sur les services de soutien à la parentalité, et celle de la scolarité. Les chiffres sont là, 77 % des parents sont préoccupés par la scolarité de leurs enfants, quel que soit leur âge. D'autres phénomènes doivent aussi retenir notre attention : l'utilisation des écrans, l'influence de l'environnement sur la santé, l'acquisition de l'autonomie et l'émancipation. En tant qu'élus, bien sûr, nous avons notre rôle à jouer.

Avant de réagir à quelques-unes des propositions de Changer Paris, il est difficile en cinq minutes d'apporter une réponse complète à un document d'une dizaine de pages, je retiens que cette proposition de délibération rappelle des faits importants : le manque chronique d'espaces verts pour les familles, les difficultés croissantes pour se loger, les risques d'augmentation des tarifs à la cantine scolaire durant les prochains mois, sur lesquels nous devons être extrêmement vigilants.

Ce qui manque cependant dans ce document, ce sont les initiatives prises par les maires d'arrondissement. J'ai été surprise, car beaucoup de maires d'arrondissement sont dans vos rangs. Certains déploient déjà des politiques familiales ambitieuses à l'échelle locale.

Pour ne prendre que l'exemple du 9e, dans le soutien renforcé à la parentalité, pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, pour simplifier et faciliter la vie des familles, pour la rendre agréable au quotidien, je pense à ce que nous avons mis en place toutes ces dernières années : la crèche de secours, les ateliers de soutien à la parentalité, l'ouverture d'un local dédié à la mairie pour les 0-3 ans, les chèques "babysitting" avec l'aide de la C.A.F. aux parents solos, les capteurs de CO2 et purificateurs d'air installés dans les écoles et les crèches depuis bientôt trois ans, sans oublier le soutien que nous apportons pour accompagner et aménager "les rues aux écoles", les abords des écoles en interdisant la circulation aux automobiles et l'ouverture des cours d'école et de crèche le week-end pour offrir plus d'espaces aux familles, un dispositif que je soutiens vraiment ardemment, et Patrick BLOCHE le sait, en offrant et en accompagnant aussi ces initiatives d'ateliers dédiés financés par la mairie du 9e.

Faciliter la vie quotidienne des familles, c'est aussi souligner l'engagement, ces cinq dernières années, de l'Education nationale, qui a maintenu à Paris les classes à moins de 25 élèves, hors zone d'éducation prioritaire, pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage. Souhaitons seulement que ces décisions soient maintenues dans les années à venir.

Sur la question de l'alimentation, vrai sujet de santé publique et environnementale, vous proposez un tarif maximum de 3,50 euros. C'est un sujet de santé publique et environnementale, je le disais, la question du coût doit faire débat.

J'avais appelé de mes vœux une réflexion sur la gratuité de la cantine scolaire. Le contexte actuel est difficile, et celui que nous allons connaître à la rentrée sera très difficile, on le sait. Raison de plus pour adapter notre politique en la matière, car agir sur l'alimentation dans les cantines, c'est agir pour les enfants et les familles.

Assurer un service public de qualité, c'est aussi s'assurer pour les familles d'effectifs suffisants, formés et adaptés. Là aussi, la situation en termes RH, on le sait, est en très forte tension dans l'animation et le périscolaire, dans les crèches, les équipements sportifs, pour ne prendre que quelques exemples. C'est pourquoi je réitère aussi mon souhait ici, qu'adviennent des assises RH pour offrir des améliorations tant pour les agents que pour les familles parisiennes.

Enfin, c'est une politique globale que nous devons mener en faveur des familles dans leurs diversités. Cela implique à la fois les questions de petite enfance, de scolarité, de solidarité et d'inclusion, de voirie et d'équipements sportifs. La révision du P.L.U. doit être à cet égard un moment politique important pour réfléchir au meilleur cadre de vie possible pour les familles à Paris.

Soyons collectivement au rendez-vous pour accompagner les familles et favoriser leur épanouissement. Cela doit être la priorité absolue d'une municipalité qui veut être dynamique et vivante, car chacun le sait, sans familles, sans enfants, une ville décline et c'est ce que nous ne voulons pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Carine PETIT pour le groupe "Génération.s", Madame la Maire.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le sujet de cette initiative délibérative ou d'un débat organisé du groupe Changer Paris est un sujet essentiel, celui des familles. Il est de tradition que cette possibilité du règlement intérieur de notre Assemblée, laissée à tous les groupes, se fasse dans un état d'esprit constructif. Il est regrettable, du coup, que le contenu du texte s'éloigne parfois bien loin du sujet et parfois de façon très caricaturale.

Il y a aussi des points énoncés qui existent déjà dans votre texte. D'autres points ne sont pas mentionnés. Or, si nous voulons être constructifs, c'est mieux d'être peut-être exhaustifs à la base du sujet ou à tout le moins, moins stigmatisants.

J'illustre, par exemple, avec le message que nous avons reçu dans nos messageries électroniques et qui relayait ce projet de délibération, ce projet de débat organisé en disant qu'il était liberticide d'imposer le même goûter pour les enfants des écoles élémentaires.

Alors que nous y voyons, nous, de notre côté, une amélioration du service public de la restauration pour les enfants vers une alimentation plus saine et plus durable, nous portons, par contre, en face de "liberticide", la liberté pour toutes et tous de se marier, d'adopter, de faire des enfants, de les élever seuls ou à deux à Paris.

Le passage sur les bonnes conditions d'apprentissage laïque, d'ailleurs en mairie est étonnant dans votre proposition de délibération. Etonnant, car nous pourrions affirmer que les parents qui souhaitent, pour leurs enfants, organiser un parrainage civil ou un baptême républicain pour accompagner leurs enfants dans leur vie, avec d'autres adultes, amis ou parents, peuvent le faire dans tous les arrondissements.

Or, ce n'est pas le cas. J'accueille très souvent des parents d'autres arrondissements voisins que le mien, pour que ces familles qui ne comprennent pas d'ailleurs ces orientations de certaines mairies d'arrondissement, le fassent tout simplement et avec bienveillance.

Notre groupe veut affirmer que Paris se veut bienveillante et résiliente pour les familles.

Affirmer ceci ne veut pas cacher les difficultés et les sujets à améliorer ou de nouvelles politiques publiques à inventer. C'est le paradoxe des grandes villes métropolitaines. La place de l'enfant, la place des familles, et le pouvoir d'y vivre.

Accueillir et faire grandir toutes les familles est au cœur de notre politique et de notre projet. Les mariés, les divorcés, les séparés, les grandes, les petites familles, les monoparentales ou pas, les familles qui ont des capacités de vivre à Paris, celles qu'il faut soutenir, les familles réfugiées qui viennent de pays du monde avec des enfants, car en danger, leur assurer un abri et quelques moyens de survivre ou de se soigner, oui, nous les accueillons toutes et nous agissons pour elles.

Il faut rappeler que plusieurs milliers d'enfants parisiens vivent justement sous le seuil de pauvreté. Une ville inclusive pour les familles, c'est donc affirmer notre priorité pour les droits de l'enfant. C'est-à-dire travailler sans relâche à l'accès aux droits fondamentaux essentiels : habitat, éducation, soins et environnement.

L'accès au logement est le premier déterminant pour donner aux familles et aux enfants le pouvoir de vivre, de bien vivre, de mieux vivre à Paris, et vous mettez seulement l'accent sur le logement intermédiaire alors que systématiquement, à longueur d'année au Conseil de Paris, vous refusez toute délibération pour un logement accessible et abordable dans toutes ses palettes.

Aider les familles aussi pour le quotidien des enfants, pour les services publics de qualité où tous les enfants se retrouvent. Bouclier social pour les tarifs de cantine mis en place, aide pour la prise en charge du transport, gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans, le service public de la petite enfance, le Département de Paris est celui qui couvre le mieux ce besoin pour les familles parisiennes. Ne dites pas de contrevérités.

Investir pour permettre la diminution de la circulation automobile, l'amélioration de nos places publiques, de l'espace public, des cours et des "rues aux écoles", tout pour faire un tissu urbain idéal pour les enfants et les familles. L'accès aux cultures, l'accès également à l'éducation artistique et au sport.

Nous ne lâchons rien et nous voyons bien que nous pointons du doigt la transition écologique et les protections sociales communales au sens large. Elles vont de pair pour ce sujet-là aussi. Notre groupe veille d'ailleurs et continuera de veiller que ces sujets ne soient pas les variables d'ajustement budgétaire à venir.

A quelques heures des grandes vacances, justement, parlons du droit aux vacances et là aussi nous serons force de proposition pour les améliorer, pour celles et ceux qui ont des difficultés ou qui ne peuvent tout simplement pas quitter Paris, ne serait-ce que quelques jours.

Mon dernier mot sera de dire merci à tous les agents, toutes les associations, tous les papys, toutes les mamies, tous les parents qui font que la vie des familles à Paris, quand même, est belle et peut retrouver son essor pour qu'elle le soit le mieux possible, à nouveau aujourd'hui et demain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Carine PETIT.

Mme LECOUTURIER pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe tient tout d'abord à remercier le groupe Changer Paris de mettre à l'honneur les familles à Paris à travers cette proposition de délibération, car s'il est bien un sujet sensible et décrié de votre politique, c'est bien la place ou précisément l'absence de place que vous avez décidé de laisser aux familles dans notre Capitale.

La présence de familles, d'enfants, de jeunes est essentielle pour éviter le vieillissement d'une ville et maintenir son dynamisme. Or, les chiffres sont là, implacables dans leur réalité : Paris perd de sa population avec une moyenne de 11.000 habitants par an selon les dernières données de l'INSEE, et les 3.000 inscriptions en moins pour la prochaine rentrée scolaire sont tout aussi inquiétantes.

Une érosion lente, mais une érosion qui devient structurelle et doit impérieusement vous interroger, Madame la Maire. Malheureusement, vous n'entendez pas les alertes que vous envoient les familles.

Lorsqu'on interroge les familles qui font le choix de quitter Paris, les réponses sont très intéressantes. Tout d'abord, elles ne regrettent en rien leur choix de quitter Paris, et disent même qu'elles auraient dû franchir le pas avant. Ensuite, elles expliquent qu'elles étaient prêtes à rester à Paris, à supporter des logements exigus, des loyers plus chers, des temps de transport importants pour aller travailler, si Paris n'était pas devenue ce qu'elle est depuis que vous êtes arrivée aux commandes de la Ville.

Madame la Maire, les familles ont besoin d'une ville apaisée pour rester dans leur ville, une ville en harmonie avec ses habitants. Une ville apaisée, c'est un espace public organisé où les piétons ne risquent pas d'être renversés par des vélos et trottinettes. Une ville apaisée, c'est disposer d'une place de crèche lorsqu'un enfant arrive. Une ville apaisée, c'est disposer d'un logement social lorsqu'on y est éligible et le quitter lorsqu'on n'y est plus, pour que le parc social tourne. Une ville apaisée, c'est pouvoir sortir le soir en sécurité, ou laisser ses enfants sortir en toute tranquillité. Une ville apaisée, c'est la préservation d'un cadre de vie, une ville où son histoire et son patrimoine sont respectés, où la propreté est la règle. Une ville apaisée, enfin, ce sont des espaces verts, des parcs et des jardins et non une tour Triangle ou une bétonisation à outrance dans certains quartiers.

Bref, une ville apaisée, c'est tout le contraire de la politique que vous menez à Paris et que les familles subissent en premier.

En réalité, les familles quittent Paris, car elles ne supportent plus la brutalité de notre ville, les incivilités et l'agressivité grandissante dans une capitale où les habitants ont perdu le lien qui les unissait.

Les familles, ce sont les parents, les enfants, mais ce sont également les grands-parents où les personnes en situation de handicap qui ont des difficultés à se déplacer et qui sont dans l'obligation de prendre leur voiture pour faire des démarches quotidiennes, mais qui ont de plus en plus de mal à le faire.

Ne les oublions pas, Madame la Maire, ne les oubliez pas.

Alors, oui, nous voterons la proposition de délibération du groupe Changer Paris pour donner de véritables moyens à notre ville, pour donner envie aux familles de rester dans notre Capitale, pour qu'elles restent le cœur battant de notre Capitale.

Alors que notre ville a tous les atouts nécessaires pour réussir, dire aux familles, "je vous aime", ne suffit plus, Madame la Maire, car comme vous le savez, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. C'est ce que vous demandent les familles à Paris et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCE pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au nom du groupe Paris en commun, je souhaite d'emblée réaffirmer qu'effectivement, notre groupe et la majorité municipale portent une autre vision des politiques familiales : une vision dynamique, diverse, inclusive, qui se situe, c'est indéniable, très loin de certains clichés réactionnaires que l'on peut lire avec un peu d'effarement dans le texte proposé par Changer Paris et la droite parisienne.

Il m'est impossible, dans une intervention de cinq minutes, de revenir sur toutes les affirmations rétrogrades de ce texte. Je voudrais cependant mettre en perspective trois d'entre elles.

Sur votre vision de l'école et de l'éducation tout d'abord, vous nous dites : "le mérite et l'excellence académique sont relégués derrière une exigence de mixité sociale, qui constitue le paravent de politiques publiques contestables". Ou encore : "l'usage d'indicateurs de composition sociale des écoles induit des changements de sectorisation volontaires et contre nature - contre nature - afin de modifier la composition sociale des établissements".

Alors, il est clair que vous avez en horreur l'idée même de mixité scolaire, qui prévoit que des enfants issus de catégories sociales différentes puissent être scolarisés ensemble à l'école de leur quartier. Vous préféreriez nettement qu'il y ait des écoles de riches d'un côté, et des écoles de pauvres de l'autre, et que ces enfants se côtoient le moins possible.

Pour justifier ce qui est injustifiable dans une académie de Paris déjà très ségréguée, vous prétextez favoriser le mérite. Même là, vous vous égarez. Quel serait le mérite scolaire sans la mixité scolaire ? Le mérite, c'est précisément s'extraire des déterminismes de la naissance, non ?

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, laissez Emmanuel exprimer une opinion avec laquelle vous n'êtes pas d'accord.

M. Emmanuel COBLENCE. - Oui, nous menons une politique volontariste de mixité, qui seule permet de lutter contre les déterminismes de la naissance. Ce combat ne s'arrête jamais. Il implique de mettre en place des secteurs scolaires, de les réviser régulièrement et nous n'y renoncerons jamais.

Sur votre vision de la famille et de la société ensuite, vous nous dites : "la culture classique ne doit pas être reléguée aux oubliettes de l'histoire et s'effacer au profit d'une culture à géométrie variable sujette aux influences wokistes", ou "les mairies d'arrondissement peuvent jouer un rôle dans la préparation à la vie de couple dans le cadre du mariage, pour prévenir certains des aléas de la vie auxquels les futurs mariés seront confrontés". Il est clair que vous êtes ébranlés par les évolutions des structures familiales et sociales et n'arrivez pas à envisager que l'on puisse mener une politique familiale capable de s'adresser à toutes les familles.

Oui, nous assumons que la variété des dispositifs de soutien à la parentalité...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chut !

Emmanuel COBLENCE, écoutez…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - (Hors micro, inaudible).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame la Présidente, avez-vous lu…

Je m'adresse aux élus du groupe…

Vous permettez au président de séance de parler, Monsieur MARGAIN ?

Vous me permettez de parler ?

Monsieur MARGAIN…

M. Franck MARGAIN. - (Hors micro, inaudible).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur MARGAIN, je connais votre histoire politique très bien et votre proximité longtemps sinon encore avec Mme BOUTIN. De ce fait, que les propos de M. COBLENCE ne vous conviennent pas, c'est une chose, que vous l'empêchiez de parler par vos interpellations continuelles, c'est un manque de respect et simplement, vous êtes en incapacité d'écouter des arguments qui sont contraires aux vôtres.

M. Franck MARGAIN. - Balayez devant votre porte.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais vous demander de vous taire, car une seule personne parle, c'est Emmanuel COBLENCE.

Je ne sais pas si vous avez lu le texte que vous avez déposé en soutien à ce débat organisé, mais pour les élus de la majorité, c'est un vrai chiffon rouge. Le propos d'Emmanuel COBLENCE, sur la forme est très maîtrisé par rapport au fond du texte qui sous-tend ce débat organisé.

La parole est à Emmanuel COBLENCE. Evidemment, on avait suspendu l'horloge.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Et je me contente de citer des affirmations extraites de ce texte, et des citations exactes.

Je reprends donc. Oui, il est nécessaire, comme le dit d'ailleurs explicitement l'étude de l'APUR d'avril 2022, d'accompagner ces familles dans leurs diversités, dans leurs spécificités, de leur offrir des réponses adaptées à leurs besoins.

Il est nécessaire d'associer les parents, à travers des dispositifs moins prescriptifs et ne cherchant pas à se substituer à leurs choix de vie.

Oui, nous visons l'universalité, c'est-à-dire des dispositifs qui s'adressent à toutes les familles.

Sur vos priorités budgétaires enfin, quel décalage incroyable entre les interventions de la droite de mardi matin et celles de mercredi après-midi. Vous qui n'avez eu de cesse de réclamer des coupes budgétaires, car Paris est soi-disant au bord de la faillite, vous réclamez désormais une hausse tous azimuts des budgets alloués aux politiques familiales.

Vous qui nous demandez de faire toujours plus d'économies de fonctionnement, vous souhaitez ici que le prix maximum d'un repas à la cantine, la dernière tranche, celle destinée aux ménages les plus aisés de la capitale, soit abaissé à 3,50 euros contre 7 euros aujourd'hui. Outre l'injustice sociale que cela représenterait, cette proposition est totalement irréaliste et montre une méconnaissance des coûts constatés dans les caisses des écoles. Alors, oui, nous allons continuer à adopter des tarifs progressifs !

Face à cette énumération de critiques, nous sommes fiers d'œuvrer à la mise en œuvre d'une politique familiale différente. Les Parisiennes et les Parisiens peuvent constater tout ce qui nous différencie. Nous voulons faire de Paris une ville de la proximité des services publics. Nous voulons faire de Paris une ville où l'on circule mieux par des modes de déplacement moins polluants. Nous voulons faire de Paris une ville plus résiliente au changement climatique, par des cours d'école dites oasis, par les "rues aux écoles" végétalisées, apaisées et saluées dans tous nos arrondissements.

Notre politique à destination des enfants, c'est également le plan zéro plastique dans les écoles et les crèches. Ce sont les mesures pour nos cantines où l'on mange mieux, "bio", comme le propose l'important plan alimentation durable qui a été présenté par Audrey PULVAR et que nous avons voté au dernier Conseil.

L'étude de l'APUR souligne les avancées significatives de ces dernières années pour les familles et la petite enfance et salue le développement des activités au sein des crèches et cours d'école, l'action des centres de P.M.I.

Paris n'est pas hors sol en ce qui concerne certains choix de mode de vie que font certaines familles à l'heure de la pandémie. Comme dans tous les grands centres urbains, la recherche d'un logement plus grand avec un espace extérieur peut motiver une partie des familles qui s'agrandissent à s'éloigner des centres-villes. Vous l'aurez compris, nous continuerons à soutenir résolument nos politiques familiales.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCE, président de la 6e Commission qui s'occupe des familles, je le rappelle.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le GEP.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

L'ensemble des collègues ont rappelé l'importance du sujet des familles à Paris et je crois que l'ensemble des familles parisiennes méritent mieux que cela.

En effet, dans cette communication, nous avons eu droit à une forme de réveil de la droite, qui d'un coup découvre le besoin d'espaces verts, le besoin d'un service public fort dans les domaines du sport, de la culture, de l'éducation et même le besoin de redistribution des richesses.

Mais, vous n'avez pas soudainement compris les attentes et les besoins des Parisiens et Parisiennes, non, vous avez choisi de lister l'ensemble des motifs plus ou moins légitimes de mécontentement et d'y accoler quelques analyses et revendications, sans grand souci de cohérence.

Plutôt qu'un projet de délibération travaillé que vous auriez pu essayer de faire voter, vous avez fait le choix d'une communication, vous avez opté pour l'opposition facile.

Votre niche est un exemple à la fois de mauvaise foi et de flemme. Votre travail, ce n'est pas…

Oui, de flemme. Je trouve que c'est une communication assez fainéante. Vous auriez pu vous organiser et lancer le débat pour faire en sorte de travailler ensemble et de le faire voter. Cela n'a pas été votre choix. Néanmoins, ce n'est pas inutile, puisque cela nous permet de rappeler à la fois toutes les actions de la majorité municipale et tout ce qui nous sépare.

Pour commencer, sur les mobilités, puisque vous avez quand même l'outrecuidance de parler à la fois des risques de la pollution pour la santé des enfants et du besoin de voitures des familles parisiennes. Heureusement que nous n'avons pas eu besoin de vous, que nous ne vous avons pas attendus pour agir avec la zone à faibles émissions, avec le travail sur la Z.T.L., avec la demande faite à l'Etat d'interdire les feux de cheminée à Paris, ou d'équiper 25 % de classes de capteurs et de purificateurs d'air.

De la même manière, sur les mobilités toujours, vous clamez que cette ville n'agit pas pour la mobilité des familles alors que nous avons pris en charge financièrement et de manière importante, la possibilité de rendre gratuit pour les moins de 18 ans, le "pass" Navigo, ou encore l'aide à l'achat des vélos cargos, achat qui augmente.

Mais alors, quand on retrouve dans votre vœu ce que vous demandez sur une étude de l'APUR, véritablement, je crois que vous choisissez les faits et les études qui vous arrangent, quand cela vous arrange. On a rappelé que la mobilité était une compétence régionale. Il serait également temps de rappeler que les études, ce n'est vraiment pas ce qui vous intéresse lorsque, par exemple, vous continuez à défendre les tests osseux sur les mineurs isolés sans aucune considération scientifique.

De la même manière, sur l'éducation, vous faites assez peu crédit aux études, notamment toutes celles qui prouvent que la mixité sociale permet d'élever non pas seulement le niveau des enfants en difficulté scolaire ou issus de foyers à faibles revenus, mais également le niveau scolaire de l'ensemble des classes.

Bref, dans cette partie sur l'éducation, vous avez clairement exposé votre élitisme, notamment…

Comment, vous voulez parler, Madame DATI ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - (Hors micro, inaudible).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - N'interrompez pas.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je n'ai pas encore la chance d'avoir des enfants. Si je perds mon temps à vous répondre chaque fois, je ne suis pas près d'avoir le temps d'en faire !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame la Présidente, on ne s'interrompt pas. Il n'y avait pas d'interpellation. Vous êtes en désaccord sur le concept de mixité. Laissez Raphaëlle RÉMY-LELEU s'exprimer.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - En réalité, ce que vous cherchez à faire, c'est sélectionner l'accès à la connaissance et à l'émancipation, vous l'avez bien dit d'ailleurs, en réclamant de préserver un régime d'exception concernant les élèves des lycées Henry-IV et Louis-le-Grand. Vous avez d'ailleurs même demandé que finalement la redistribution des richesses se fasse, mais dans le mauvais sens, en empêchant la redistribution via des tarifs progressifs à la cantine.

Concernant le service public de la petite enfance, j'espère que je vous retrouverai dans la rue, mais aussi peut-être au Parlement pour celles et ceux ici qui cumulent, afin d'y défendre la hausse des salaires. Car soyons clairs, le SMIC à 1.500 euros, cela aidera avant tout les personnes, les femmes en grande majorité qui œuvrent dans les fonctions du "care", du domaine de la santé, de la petite enfance et qui sont très largement précarisées.

La sécurité, c'est un sujet trop sérieux pour vous être laissé. Votre texte fait un lien entre la hausse de la délinquance et la toxicomanie. Vous faites fi de la réalité décrite par les statistiques et les enquêtes de victimation et vous nous empêchez d'avoir des actions réalistes et concertées, notamment pour accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles, car là le sujet est politique, et c'est principalement dans les familles malheureusement que ces violences sexistes et sexuelles opèrent.

DANS LA SALLE. - Quel est le rapport ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je me le demande quand je lis votre communication. Vous avez fait un grand tas de tout, mais je m'étais dit que le privé est politique peut-être, vous l'avez compris, car vous nous avez proposé de faire des préparations en mairie au mariage.

A se demander quelle posture est la vôtre pour vous croire capable de donner des conseils maritaux. Nous ne sommes en mairie ni psychologues, ni travailleurs sociaux, ni travailleuses sociales. En revanche, lorsque la majorité municipale dépose des vœux pour proposer la formation de l'ensemble des agents et des agentes à l'inclusion de toutes les familles par les agents et agentes en guichet pour la préparation des mariages ou les baptêmes républicains, là vous votez contre.

Je n'ai pas de honte à vous dire, si l'on avait écouté votre famille politique, y compris ceux parmi vos rangs proches de Christine BOUTIN, nombre de familles à Paris aujourd'hui n'auraient pas le droit d'exister.

J'aurais voulu conclure…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Concluez.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Par une citation de l'introduction du livre de David BELLIARD dont les goûts musicaux ne sont pas de moindre qualité, car dans votre monde de brutes, je préférerais donner la place à un peu de poésie avec cette citation d'Anne SYLVESTRE : "donnez-nous la ville pour nous, on saura bien quoi en faire, même les grands seront contents de pouvoir marcher dans l'herbe. On inventera des jardins, des piscines et des terrains pour jouer à tous les jeux et pour faire ce que l'on veut. On pourra faire trois pas, pour les enfants, il y aura de la place. On pourra faire trois pas, plus question que les autos passent. On fera des tapis roulants qui nous emmèneront gentiment le long des trottoirs bordés de fleurs. Cela pourrait s'appeler le bonheur".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vraiment, je n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a des hurlements, qui sont vraiment totalement injustifiés par la teneur du débat. Je ne sais pas, cela doit être du côté droit de l'hémicycle un besoin physique de s'exprimer, mais vous pourriez le faire au dehors de cette enceinte.

Je donne la parole, dans le plus grand silence, à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

"Façonner la ville de Paris au service des familles", voilà un titre bien inspirant pour un débat proposé par le groupe Changer Paris.

D'abord, les évolutions démographiques dont vous vous targuez doivent être analysées finement. Cela permet d'éviter les contresens, voire les "fake news". Par exemple, l'APUR souligne que dans les 13e et 19e arrondissements, effectivement, il y a une baisse de la taille moyenne des ménages, mais cette baisse est due au vieillissement des locataires du parc social, signe, à mon sens, plutôt encourageant que l'on vit bien à Paris, puisqu'on y reste.

Je voudrais m'arrêter sur un point particulier de votre texte, le point 4 : "La politique sociale et familiale dont a besoin Paris devrait encourager la parentalité et passer par la valorisation du modèle familial".

En effet, tout au long de la lecture, on s'interroge : qu'est-ce que la famille exactement ?

La famille, pour l'INSEE, c'est la partie d'un ménage composée d'au moins deux personnes, c'est-à-dire qu'une famille, cela peut être un couple, une personne adulte et un enfant par exemple.

Or, pour le groupe Changer Paris, on a l'impression qu'une famille, c'est vraiment un papa, une maman, des enfants, mais attention ! Une fois passés devant Mme ou M. le maire parce que…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence ! Que vient de dire Camille NAGET ? Elle est en train de reprendre ce qui est écrit dans votre texte, lisez-le !

Mme Camille NAGET. - Pour ce faire, je cite : "Les mairies d'arrondissement peuvent jouer un rôle dans la préparation des couples volontaires au mariage laïque dans l'optique de prévenir certains aléas de la vie auxquels les futurs mariés seront confrontés". Je serais très curieuse de savoir comment un agent de la Ville de Paris peut "prévenir les aléas de la vie auxquels les futurs mariés seront confrontés".

Sérieusement, c'est ce que vous avez écrit ! Mais dans quel siècle vivons-nous ?

Vous proposez aux Parisiens et aux Parisiennes le retour d'une vision archaïque de la famille. Au groupe Communiste et Citoyen, nous portons l'exigence d'un Paris pour toutes et tous. Un Paris pour les familles bien sûr, mais aussi un Paris pour les jeunes, un Paris pour les vieux. Un Paris pour celles et ceux qui ont des enfants, un Paris pour celles et ceux qui n'ont pas d'enfant. Un Paris pour les familles monoparentales, pour les familles homoparentales, pour les familles recomposées. Un Paris où l'on puisse vivre bien, dignement et même s'épanouir de la naissance à la fin de la vie. C'est ce Paris que nous voulons défendre et construire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DATI, l'entre-soi n'empêche pas la médiocrité, on pourrait même dire qu'il la favorise. Le texte que vous nous soumettez au débat n'égrène pas seulement les poncifs et les raccourcis, il détaille une vision de la famille empreinte d'égoïsme social et de conservatisme, qui fleure bon avec le réactionnaire.

Vous prétendez vous intéresser aux familles, mais vous avez des pudeurs, excusez-moi de le dire, vous oubliez de préciser que ce sont les familles favorisées qui vous intéressent, celles qui entendent faire sécession par la ségrégation résidentielle, la ségrégation culturelle et éducative.

Bref, pour paraphraser Stanislas LEFORT, ce n'est pas mauvais, c'est très mauvais !

Prenons l'exemple de l'éducation, vous opposez la lutte pour la mixité sociale à l'excellence académique, mais vous ne comprenez même pas le sens de l'excellence académique. Vous écrivez, je mets les guillemets, ce sont vos mots que vous avez signés : "Certaines familles sont contraintes de scolariser leurs enfants soit dans l'enseignement privé sous contrat, soit hors de Paris, afin que soit garanti le niveau académique de l'établissement". C'est cela que

vous appelez l'excellence académique ? C'est de permettre aux enfants de bonnes familles de rester entre eux, cela n'a rien à voir avec l'excellence académique.

Ce que vous appelez l'excellence académique, c'est permettre aux enfants de s'éloigner des mauvaises influences, des mauvaises graines. D'ailleurs, vous connaissez bien les difficultés de l'Education nationale, Madame DATI, l'Education nationale que vous avez allègrement saccagée quand vous étiez au gouvernement avec M. SARKOZY. On se souvient des 80.000 postes que vous avez supprimés dans l'Education nationale ! On se souvient des 2 heures par semaine que vous avez supprimées dans les écoles, c'est 6 mois de moins pour tous les enfants dans les écoles. 6 mois de moins, et après vous venez parler d'excellence académique, mais quelle tartuferie !

Vous opposez la mixité sociale à l'excellence académique, je ne suis pas adepte des vaines espérances, et je ne vous demande pas de lire la littérature des sciences sociales, mais des Parisiens nous écoutent, alors je le redis : la mixité sociale est une exigence de justice sociale, elle porte en germe la société de demain. Les nombreuses études - mais il suffit de regarder la bibliographie - montrent que la mixité sociale d'une école a une influence assez faible en fait sur le niveau scolaire, elle promet juste un climat apaisé qui peut bénéficier aux enfants scolarisés, mais non, la mixité sociale ne vient pas faire baisser le niveau des élèves déjà favorisés. Comme le montrent les études du PISA, ou les plus récentes études de Julien GRENET, les résultats scolaires des élèves sont bien plus déterminés par les pères que par les pairs.

On pourrait d'ailleurs souligner l'échec d'une société qui construit les déterminismes sociaux, mais cela serait s'occuper de tous les enfants, ce qui nous éloigne visiblement de votre texte.

Je n'ai pas le temps de m'arrêter sur des propositions auxquelles nous nous opposons...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouviez conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - Le financement des écoles privées hors contrat, la baisse du forfait des cantines pour les plus riches, le recours aux associations pour les TAP.

Je finis sur un point, je pense que votre texte est à diffuser, car il démontre la réalité de vos combats : toujours plus d'égoïsme social et toujours plus de sécession.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est au premier adjoint, à Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, très chers collègues, j'ai envie de commencer mon intervention en disant que c'est une occasion ratée.

Je rappelle que notre règlement intérieur prévoit, pour chaque groupe, la possibilité de faire des propositions, de proposer une niche, et chaque fois, et les groupes de la majorité, et l'ensemble des groupes de Paris, et l'Exécutif étudient avec bienveillance ces thèmes.

Vous faites le choix, plutôt que de proposer, de vous contenter de critiquer. Votre projet n'est nullement une proposition, c'est un pamphlet conservateur. C'est un pamphlet conservateur !

Certains l'ont déjà dit, mais puisque manifestement beaucoup de membres de votre groupe que j'ai interpellés me disaient ne pas l'avoir lu, je vais vous lire quelques extraits. Certains ont été cités, je ne les reprendrai pas tous : "La culture classique ne doit pas être reléguée aux oubliettes de l'histoire et s'effacer au profit d'une culture à géométrie variable sujette aux influences wokistes".

Deuxième extrait : "Les maires d'arrondissement peuvent jouer un rôle dans la préparation de couples volontaires au mariage laïque - vous avez rajouté laïque - dans l'optique de prévenir certains des aléas de la vie auxquels les futurs mariés seront confrontés".

Je comprends que ce ne sont pas les agents de la Ville, mais les maires d'arrondissement eux-mêmes. J'ai compris que cela existait dans au moins une mairie, qui faisait de la médiation préfamiliale pour éviter que les couples se séparent. Indiquez-nous, cela peut nous arriver à tous.

Autre extrait : "Promouvoir une politique de la famille, c'est valoriser les parcours d'excellence académique des élèves et garantir l'école du mérite". Comme le disait Jean-Noël AQUA à l'instant, votre projet de société, c'est que nous puissions tous aller à Henri-IV et Louis-le-Grand, il va falloir investir pour agrandir les locaux. C'est une priorité de classe, et je ne comprends pas que vous ayez si caricaturalement mis en scène vos propositions en la matière.

D'autant qu'une excellente étude de l'APUR d'avril 2022, elle n'est pas très ancienne, vous auriez pu la lire, fait la démonstration exactement inverse de ce que vous entendez asséner comme une vérité, alors que tout concourt à démontrer l'inverse.

Et sur la satisfaction des familles sur l'accueil en matière de petite enfance, le Département de Paris n'est peut-être pas parfait, mais c'est le meilleur. La Ville de Paris est la collectivité qui propose le meilleur taux de couverture des demandes en matière d'accueil et de petite enfance.

L'APUR recense 515 dispositifs d'aide à la parentalité. Il nous faudrait une semaine pour les énoncer de façon détaillée.

Notamment vous entendez… Il se trouve que j'ai trois enfants dans des écoles et que j'en fréquente beaucoup, Monsieur BOULARD, vous n'avez pas à droite l'exclusivité de la parentalité. Il se trouve que l'on fait aussi des enfants à gauche, peut-être que vous le regrettez, mais on en fait !

La population baisse à Paris et vous entendez en faire la démonstration que Paris est un enfer et qu'il faut le fuir. Il se trouve que je connais beaucoup plus de gens qui aimeraient beaucoup y rester et ne le peuvent pas, parce que l'immobilier est cher, plutôt que d'en partir parce que Paris est un enfer.

Pourquoi la population baisse ? Parce que le stock de logements disponibles baisse d'abord et nous avons redit et vous connaissez notre lutte contre les meublés touristiques et les résidences secondaires, qui font fondre le stock de logements disponibles.

Deuxième facteur, pourquoi la population baisse et pourquoi cela se ressent sur les familles ? Le nombre moyen d'habitants baisse à Paris pour trois facteurs structurels démographiques.

Le premier, les Parisiens font moins de bébés. Alors, peut-être que les maires d'arrondissement de droite ont là aussi la clef pour stimuler la natalité, dites-le-nous, mais il se trouve que les Parisiens comme d'autres en France ont choisi de faire en ce moment moins de bébés.

Deuxième chose, parce que la durée de vie augmente, et donc les logements se trouvent en situation de sous-occupation beaucoup plus durable.

Troisièmement, vous insistez beaucoup sur ce point, il est vrai que l'augmentation tendancielle préoccupante à la décohabitation fait que le nombre moyen d'habitants par appartement a baissé, et donc nous travaillons sur ce sujet.

Je ne vais pas pouvoir revenir sur tout, parce que je n'ai pas le temps, en matière de petite enfance, malgré vos interventions et on en a déjà parlé plusieurs fois à ce Conseil, nous avons une situation beaucoup plus favorable à Paris qu'ailleurs.

Deuxièmement, en matière de soutien à la parentalité, quel département peut se prévaloir d'avoir 49 centres de protection maternelle et infantile, 34 lieux d'accueil parents-enfants ? En matière de logement, qui peut se prévaloir d'avoir créé 10.000 logements, dont 7.000 logements par an depuis 2014 ? Qui en a produit 100.000 depuis 2001, si ce n'est nous ?

Non pas vous, et en dépit de nos efforts pour rééquilibrer et déployer du logement social à l'Ouest, vous ne cessez de vous opposer au rééquilibrage territorial.

En matière de sécurité et bien que vous sachiez très bien que ce n'est pas la compétence de la Ville, nous avons créé la police municipale.

Sur les espaces verts, nous avons depuis 2006 créé 74 hectares d'espaces verts.

Je pourrais, point par point de votre proposition de délibération, faire la démonstration non pas que nous avons raison et que vous avez tort, mais que vous vous appuyez sur des chiffres erronés pour démontrer des choses qui ne sont nullement en rapport.

Et puisque mon temps est désormais conclu, oui, il arrive que des familles partent de Paris, pour des parcours résidentiels et c'est sans doute aussi vieux que Paris, on a tous des amis qui doivent quitter Paris. Ce n'est pas vrai, la proportion de familles à Paris reste dans une bande passante à peu près constante dans l'histoire. Si vous regardiez les chiffres démographiques, vous le sauriez.

Je voudrais dire à ces familles qui choisissent, parfois subissent mais souvent choisissent de quitter Paris, que Paris est tout petit pour un aussi grand amour, et que j'espère que leurs enfants y reviendront très bientôt.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, pour conclure ce débat.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Après ce débat passionné, je vais peut-être essayer, alors je ne sais pas, je ne suis pas membre du Parti Socialiste, peut-être une motion de synthèse pour laquelle je demanderai trois minutes, puisque l'excellent premier adjoint, qui ne m'a pas convaincu d'ailleurs dans sa réponse, a fait six minutes alors qu'il devait en faire cinq. Allez, souffrez que j'aie trois minutes.

Je voulais essayer peut-être de ramener un peu à la raison beaucoup de nos collègues. Si certains considérants ont pu en choquer certains et certaines, nous nous adressons bien à l'ensemble des familles parisiennes. Dans toutes leurs diversités, dans toutes leurs compositions, quels que soient leurs parcours et cela a été rappelé d'ailleurs par Emmanuel GRÉGOIRE, et par Rachida DATI qui est à l'origine de cette niche avec

l'ensemble des membres du groupe Changer Paris, on peut avoir dans son parcours personnel, compte tenu de l'espérance de vie qui n'est pas négligeable dans notre pays, des situations familiales changeantes, c'est évident.

Mais convenez quand même, mes chers collègues, que la situation des familles, la situation démographique à Paris n'est pas bonne. Certes, on a toujours vu des Parisiennes et des Parisiens quitter Paris. Quelquefois, on quittait un arrondissement pour un arrondissement un peu plus… On passait du Centre de Paris à un arrondissement périphérique. Maintenant, on voit des Parisiennes et des Parisiens qui quittent Paris pour la province, qui ne veulent plus vivre à Paris.

Certes, la Covid est passée par là, mais c'est une réalité. Nous perdons et nous le savons bien, Patrick BLOCHE le sait bien, tous les membres de la 6e commission le savent, nous perdons malheureusement 3.000 enfants par an depuis déjà 6 ou 7 ans. Nous en avons perdu énormément l'année dernière, nous en perdrons moins cette année, mais si l'on additionne tous ces enfants qui ne sont plus scolarisés, mes chers collègues, c'est près de 100 écoles de 10 classes que nous pourrions fermer à Paris. Et si l'Académie de Paris nous a donné les postes jusqu'à maintenant, nous risquons de ne plus les avoir dans le futur.

Certes, il existe une urgence, mais il y a aussi une urgence de conserver des familles à Paris. Beaucoup de familles parisiennes ont fait l'effort de rester à Paris ces dernières années, mais le faisaient compte tenu de la qualité des services municipaux. Ces services municipaux se sont terriblement dégradés, ne pas le reconnaître, c'est ne pas voir la réalité en face. Nous connaissons leurs difficultés de logement. Pour que les services municipaux fonctionnent mieux, il faut faire en sorte que ceux et celles qui travaillent pour Paris aient la possibilité d'être logés dans les logements sociaux.

C'est donc, mes chers collègues, Monsieur le Premier adjoint, Madame la Maire, un ensemble de mesures qui doivent être mises au service des familles à Paris, si nous voulons conserver des familles dans toutes leurs diversités.

Oui, il faut changer Paris, il faut changer la politique des familles à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 6e arrondissement, vous avez apaisé, sans surprise, ce débat.

S'agissant d'un débat, il n'y a pas de vote, mais le groupe Changer Paris a déposé un vœu n° 18, dont je me dis quelque part, Monsieur le Premier adjoint, que l'avis de l'Exécutif est défavorable ?

Donc, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci beaucoup.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et "Génération.s" relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Lucienne Daniel, épouse Miltsztayn "Juste parmi les Nations".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous reprenons le cours de l'examen des projets de délibération là où nous nous étions arrêtés avant la pause du déjeuner.

Nous examinons, j'espère dans le plus grand silence, le vœu n° 51 relatif à l'apposition d'une plaque à Lucienne Daniel épouse Miltsztayn "Juste parmi les Nations".

C'est Nathalie LAVILLE qui va présenter ce vœu n° 51 du groupe PEC.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce vœu, le 13e souhaite mettre à l'honneur une femme, Lucienne Daniel, qui a, au péril de sa vie, sauvé la vie d'une famille juive durant la Seconde Guerre mondiale. Cette ouvrière a caché l'homme dont elle était amoureuse et avec lui une grande partie de sa famille, puisqu'elle a caché jusqu'à neuf personnes dans la blanchisserie où elle travaillait, rue du Moulin des Prés dans le 13e.

Je passe les détails de cette période digne d'un véritable roman, puisque Lucienne Daniel a fait évader son amoureux, Gabriel Miltsztayn, de Beaune-la-Rolande où il avait été interné, elle l'a caché lui et ses proches, puis elle est partie dans les Ardennes pour rechercher et ramener à Paris une partie de la famille Miltsztayn.

L'histoire pour ce couple s'est relativement bien terminée, puisqu'ils ont survécu et se sont mariés après la guerre. Lucienne Daniel fait partie de ces près de 400 Parisiens courageux qui ont été reconnus Justes parmi les Nations.

Il est par ailleurs utile dans la période actuelle, qui voit une montée massive de députés xénophobes et racistes dans notre Assemblée nationale, de rappeler que de nombreuses Françaises et de nombreux Français ont combattu, combattent et combattront toujours avec acharnement le racisme et l'antisémitisme.

Merci de bien vouloir voter pour qu'une plaque en hommage à Lucienne Daniel soit apposée dans le 13e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour répondre au nom de l'Exécutif.

Madame la Maire ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, vous nous avez raconté cette belle histoire d'une grande héroïne Juste parmi les Nations et je veux en profiter justement pour rendre hommage aux Justes, ces femmes et ces hommes qui ont refusé la barbarie qui se déroulait sous leurs yeux. Vous avez cité le chiffre parisien, et en France ils sont 4.055 à être reconnus comme Justes parmi les Nations par Yad Vashem.

En accueillant, cachant et protégeant hommes, femmes et enfants des rouages effroyables et monstrueux de la solution finale, ils ont sauvé des milliers de vies, les trois quarts de la population juive d'avant-guerre, comme nous le rappelle Serge KLARSFELD.

Les Justes ont su rester fidèles aux valeurs de la France, leur courage a permis que jamais ne s'éteigne le souffle de nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de justice et de paix.

Perpétuer le souvenir de ces Justes parmi les Nations, transmettre cet esprit de résistance qui les habitait, c'est faire preuve de vigilance face aux idéologies qui prônent la haine. Et c'est appeler à rester ferme sur les principes que les Justes eux-mêmes ont défendus face à la barbarie, il y a plus d'un demi-siècle.

Bien évidemment, mon avis sera favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 des groupes Paris en commun et "Génération.s".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 156).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au monument aux victimes d'Afrique du Nord, parc de la Butte du Chapeau Rouge.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 52 relatif au monument aux victimes d'Afrique du Nord, parc de la Butte du Chapeau Rouge et la parole est à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le monument aux victimes d'Afrique du Nord est installé depuis 1996 au cœur du parc de la Butte du Chapeau Rouge. Réalisé pour la Ville de Paris avec la participation du Ministère de la Défense, du Ministère de la Culture et de la délégation aux Rapatriés, ce mémorial constitue un site unique dans le 19e arrondissement.

Créé par Eugène Dodeigne, figure de la sculpture française contemporaine de la seconde moitié du XXe siècle, il est composé de deux silhouettes blanches striées d'entailles, à mi-chemin entre abstraction et figuration. Cette œuvre se distingue non seulement par sa beauté, mais également par son caractère hautement symbolique.

Les trois plaques situées au pied des silhouettes précisent leur vocation commémorative. Ainsi, nous pouvons lire sur la première plaque : "En hommage à tous ceux qui ont servi la France jusqu'en 1962 en Tunisie, au Maroc et en Algérie". Sur la deuxième plaque : "En mémoire des Harkis morts pour la France, guerre d'Algérie 1954-1962". Et enfin, sur la dernière plaque : "En mémoire pour les victimes civiles Maroc, Tunisie, Algérie, 1954-1962".

Aujourd'hui, partiellement recouvertes de terre, de sable et d'herbe, les plaques sont de ce fait à la fois salies et peu déchiffrables. En particulier, la deuxième plaque mentionnée a été vandalisée, le terme "Harkis" ayant été rendu volontairement illisible.

Des habitants de l'arrondissement ont interpellé des élus de notre groupe Changer Paris au sujet de ces dégradations. Il est donc essentiel de remettre au plus vite ce monument en l'état, tant pour répondre aux demandes des Parisiens que par respect de la diversité des mémoires. En effet, aucun des acteurs et victimes d'Afrique du Nord ne doit être tenu à l'écart de notre mémoire collective.

Voilà pourquoi notre groupe souhaite que la Ville de Paris restaure la deuxième plaque du monument aux victimes d'Afrique du Nord, que la lisibilité et la mise en valeur de l'ensemble des plaques soient améliorées.

Nous soulignons que ce vœu a été adopté à une large majorité au conseil du 19e arrondissement le 22 juin dernier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Farida KERBOUA.

La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, je vous remercie d'avoir mis l'accent sur ce monument méconnu de Paris situé dans le très beau parc de la Butte du Chapeau Rouge.

Le monument est effectivement l'objet de nombreuses cérémonies et l'esplanade située devant permet de recevoir du public. Avec François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, Mahor CHICHE chargé de la mémoire dans le 19e, nous assistons régulièrement à de nombreuses cérémonies.

La Direction des Affaires culturelles et la Direction des Espaces verts sont conscientes que l'accessibilité du monument et sa situation avec trois plaques posées sur la pelouse nécessitent un entretien encore plus précis et vigilant que la plupart des autres monuments de nos jardins.

Au pied des deux silhouettes, sur la pelouse, sont apposées les trois plaques en hommage respectivement, vous l'avez rappelé, à tous ceux qui ont servi la France jusqu'en 1962 en Tunisie, au Maroc et en Algérie, en mémoire des Harkis morts pour la France pendant la guerre d'Algérie 1954-62, et en mémoire des victimes civiles, Maroc, Tunisie, Algérie 1954-62.

Le geste artistique du sculpteur Eugène Dodeigne nécessite donc cet entretien régulier, nos services y veillent, pour ce grand lieu de la mémoire. Je vous confirme cependant que les services de la direction des Affaires culturelles et de la direction des Espaces verts sont en alerte, connaissent le sujet et nous allons favoriser ce travail.

Je suis donc favorable à votre vœu et nous suivrons le sujet avec attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 157).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transmission de la mémoire de la rafle du Vélodrome d'Hiver.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 53 relatif à la transmission de la mémoire de la rafle du Vélodrome d'Hiver.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme ils le firent pour le 60e, le 70e, le 75e anniversaire du départ du convoi des déportés juifs de France, Serge KRALSFELD et "Les fils et filles des déportés juifs de France" organisent, à l'occasion du 80e anniversaire, des cérémonies en hommage à la Shoah, comme il en existe dans le 15e arrondissement chez Philippe GOUJON, dans le 16e chez Francis SZPINER, ou dans le 17e chez Geoffroy BOULARD.

Sont et seront rappelés à la date anniversaire du départ de chaque convoi, les noms des déportés qui malheureusement étaient dans chacun de ces convois. Ils étaient un millier par convoi. Ce rappel sera précédé par une introduction historique de Serge KLARSFELD rendant compte des circonstances et du contexte liés à la constitution de ces convois qui furent orchestrés, je le rappelle, par les autorités allemandes en collaboration avec les responsables politiques et administratifs du Gouvernement de Vichy.

La lecture marquant le 80e anniversaire du départ du convoi des Juifs de France de l'année 1942, et celles qui suivront marquant les départs de 1943 et de 1944 participent d'un acte de mémoire pur qui arrache au néant les victimes de la solution finale, par la seule force de la voix qui rappelle leurs noms dans l'espace public. Dire le nom d'un supplicié, c'est aussi pratiquer une fissure dans la glaciation de l'oubli.

Ce qui a été accompli et ce qui est aujourd'hui accompli par ces lecteurs gardiens de la mémoire, afin d'honorer les victimes en les nommant une à une, soit en énumérant plus de 76.000 noms, relève d'un défi.

Celui-ci n'a actuellement et n'aura certainement aucun précédent en Europe et même dans le monde. Il est bon et utile que cet événement exceptionnel qui va se déployer sur deux ans fasse l'objet d'une attention soutenue de notre ville en associant les enfants de nos écoles au moment où souffle toujours sur notre pays, le vent mauvais du racisme et de l'antisémitisme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, et cher collègue, Jack-Yves BOHBOT. Bien évidemment, mon avis sera favorable pour ce vœu et je ne doute pas que le président de cette séance soutiendra également ce vœu pour que les élèves parisiens puissent au maximum participer à ces lectures de noms.

Je profite en fait de ce vœu pour vous rappeler aussi toute l'activité mémorielle qui, en ce moment, est marquée par le 80e anniversaire de la rafle du Vél' d'Hiv', ce qui intéressera, j'imagine, chacune et chacun d'entre vous.

Vous dire qu'en effet, entre le 15 et le 25 juillet, selon le souhait de la Maire de Paris, la façade de l'Hôtel de Ville arborera un pavoisement exceptionnel effectué en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, rappelant que Paris se souvient de ces dates maudites du 16 et 17 juillet 1942, reprenant des visages de Parisiennes et de Parisiens raflés.

Evidemment, le 11 juillet nous participerons au vernissage de l'exposition "Lest we forget, n'oublions pas", l'exposition photographique qui sera apposée sur les grilles du Sénat, projet soutenu par le CRIF auquel la Ville de Paris a pu contribuer, ainsi que de nombreuses institutions.

Le 12 juillet, Anne HIDALGO, Maire de Paris, se déplacera à Drancy avec les présidentes et présidents de groupe de notre Assemblée qui le souhaitent, avec le Mémorial de la Shoah et en présence de Serge et Beate KLARSFELD.

Je vous rappelle les deux grandes cérémonies qui ont lieu chaque année. Le 16 juillet dans le 15e arrondissement, nous serons comme à notre habitude avec Philippe GOUJON aux côtés de Serge et Beate KLARSFELD et de l'association "Les fils et filles de déportés" dans le jardin mémorial des enfants du Vel' d'Hiv', rue Nélaton.

Evidemment, il y a la cérémonie nationale du 17 juillet devant le monument des martyrs du Vélodrome d'Hiver, en matinée, qui sera la grande cérémonie nationale du 80e anniversaire du Vel' d'Hiv'.

Mon avis est favorable pour le vœu de M. BOHBOT pour le groupe Changer Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 158).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Antoine Alleno (7e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 54 relatif à une dénomination en hommage à Antoine Alleno dans le 7e arrondissement.

C'est vous, Madame la Présidente, qui le présentez ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le décès brutal d'Antoine Alleno, le 8 mai dernier, a créé de manière très légitime une forte émotion dans le 7e arrondissement, où il avait créé son restaurant et où son père est très impliqué et engagé au sein du 7e arrondissement.

En hommage à ce jeune homme qui était passionné, attachant, très courageux et très méritant malgré, c'est vrai, son père et le côté important, réputé de son père, c'était quelqu'un qui voulait absolument se faire tout seul et créer tout seul, ce qu'il avait réussi à faire.

Ce sont des centaines d'anonymes qui sont venus fleurir le restaurant qu'il venait d'ouvrir au sein de l'allée Beaupassage, un endroit un peu circonscrit.

Le destin d'Antoine a été brisé par un chauffard. Cela nous laisse un goût à tous très amer de l'injustice, alors que le jeune chef était, évidemment, promis non seulement à une brillante carrière, mais il avait aussi d'autres grands projets, notamment personnels.

A l'âge de 24 ans, il avait déjà fait ses armes au sein de nombreuses grandes tables parisiennes et en particulier dans le 7e arrondissement de Paris.

Avec sa disparition, c'est aussi la communauté gastronomique française qui a souhaité lui rendre hommage et qui doit faire le deuil d'un de ses meilleurs talents.

C'est aussi la France qui n'a pu compter qu'une nouvelle tragédie, dont on connaît l'issue des victimes collatérales qui n'ont absolument rien demandé.

Apprécié des habitants, proche des commerçants du quartier, il laissera le souvenir d'un jeune joyeux, passionné, travailleur, engagé pour la collectivité. L'émotion était évidemment très vive au sein de l'allée Beaupassage où il faisait figure d'habitué aux côtés des autres grands chefs qui y ont leur adresse.

Il y avait eu un questionnement de savoir pourquoi on avait souhaité donner le nom à cette allée, c'est un jeune qui était aussi très engagé avec son père au moment du confinement, notamment dans la livraison des repas auprès des plus vulnérables, des plus âgés, des plus isolés, notamment du personnel soignant. C'est pourquoi nous avons souhaité, au sein de la mairie du 7e arrondissement, avoir une dénomination de l'allée Beaupassage en faveur de "allée Beaupassage Antoine Alleno".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire et présidente du groupe Changer Paris. Je ne rappellerai pas la belle personne qu'était Antoine Alleno, qui est décédé, comme vous l'avez dit, dans des circonstances extrêmement tragiques en mai dernier.

Sachez que la Maire de Paris a déjà donné son accord à Yannick ALLENO, le père d'Antoine et en a avisé les propriétaires du passage, car s'agissant d'une voie privée, aucune délibération au Conseil de Paris n'est nécessaire, mais un arrêté signé par la Maire. La décision sera donc officialisée par un arrêté de la Direction de l'Urbanisme, qui est déjà dans le circuit d'instruction.

Concernant la plaque, mon cabinet est en relation avec les services de la DVD. Nous serons en lien avec vous pour que la nouvelle plaque du passage soit élaborée, en lien également avec la famille. Je donne donc un avis, de ce fait, tout à fait favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Il suffisait d'un arrêté, pas besoin de passer par le Conseil de Paris. Je souhaitais, en solennisant cette demande, que tous les élus parisiens puissent lui rendre également hommage. Je voulais vous remercier d'avoir accepté que ce soit présenté en Conseil de Paris.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 159).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Christian Millau.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 55 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Claude Rich.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 56 relatif à une dénomination en hommage à Claude Rich. C'est Anne BIRABEN qui le présente pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Décédé le 20 juillet 2017, Claude Rich est resté à ce jour un comédien vivement apprécié pour son talent et sa place dans un certain cinéma français léger, populaire, et de grande qualité dont nous gardons la nostalgie.

Si dans un premier temps les grandes chaînes ne pensèrent pas à lui consacrer une soirée rétrospective, Claude Rich fut en revanche chaudement pleuré par le public et le monde du cinéma. Le président d'honneur du festival de Cannes de l'époque, Gilles JACOB, lança même une pétition suivie et couronnée de succès pour réparer cet oubli.

Par sa carrière prolifique au théâtre et au cinéma, récompensée notamment par deux césars, dont celui du meilleur acteur en 1993, il reste en effet ancré dans l'imaginaire des Français. Présent dans plusieurs films de PODALYDÈS, Tavernier ou Resnais, sans oublier ce menhir du cinéma populaire que représente "Astérix et Obélix mission Cléopâtre", cet ancien tonton flingueur discret a joué un rôle important au sein du cinéma français.

Il fut également une figure de la célèbre bande de conservatoire aux côtés de Jean Rochefort, Jean-Paul Belmondo, Jean-Pierre Marielle ou encore Bruno Crémer. Pour toutes ces raisons, Claude Rich mérite un hommage public qui pourrait prendre la forme d'une dénomination ou d'une plaque, par exemple au boulevard Saint-Michel, au niveau 95 où il habita pendant sa jeunesse.

Son épouse Catherine Rich pourrait bien sûr être honorée par la même occasion. Comédienne elle aussi et décédée en 2021, elle a formé avec Claude, pendant près de 60 ans, un beau couple d'artistes raffinés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurence PATRICE pour répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Mme BIRABEN pour cette bonne idée de vœu.

On a effectivement l'habitude de dire que Claude Rich, qui était un homme de théâtre tout autant qu'il fut une figure du cinéma français, était un homme très apprécié, un homme élégant, un artiste avec un humour un peu "british" très décalé et très appréciable.

Il fait partie de ces artistes qui ont façonné avec tant de bonheur le cinéma français. Et c'est naturellement que nous pouvons penser à lui rendre un hommage public de la Ville, vu qu'il fut d'ailleurs un Parisien toute sa vie.

C'est aussi un acteur dramatique important, puisqu'on se souvient de son rôle très intéressant et très profond dans le "Crabe-Tambour" de Pierre Schoendoerffer, qui était d'ailleurs une autre personnalité du cinéma pour lequel vous avez déposé un vœu il y a quelques mois et que nous honorerons.

J'ai donc proposé aussi, nous en avons parlé avec Mme Anne BIRABEN, d'associer à ce vœu la comédienne Catherine Rich, décédée également, et qui a vraiment vécu un grand compagnonnage aussi artistique avec son époux. Nous pourrons lui rendre hommage dans cette dénomination ou sur cette plaque.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu pour examen par la Commission de dénomination.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 56, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 160).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Louis Braille.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 57 relatif à une dénomination en hommage à Louis Braille. C'est René-François BERNARD qui va le présenter pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu que je présente pour le groupe Changer Paris souhaite se faire l'écho d'une démarche initiée par cinq organismes œuvrant pour les personnes déficientes visuelles, à savoir l'"I.N.J.A.", l'Institut national des jeunes aveugles, l"apiDV", l'association "Valentin Haüy", la "Fédération des aveugles et amblyope de France", et enfin l'association "Voir ensemble".

Il convenait, en effet, de célébrer les 70 ans de la panthéonisation en 1952, 100 ans après sa mort, de Louis Braille, reconnaissance de la patrie et je pourrais dire du monde aux côtés de Berthelot, Perrin et Langevin. C'est ce qu'ont fait le 22 juin dernier ces associations en installant une plaque éphémère pour rebaptiser la station Duroc en station "Duroc-Louis Braille".

La vie de l'inventeur du système d'écriture pour aveugle et le quartier Duroc sont fortement liés, puisqu'il y fut professeur pendant de longues années et y passa la fin de ses jours.

C'est aussi à proximité immédiate de cette station que sont implantées l''I.N.J.A., "l'Union francophone des aveugles" et la fondation A.V.H. La proposition de cette nouvelle appellation de la station est donc fortement symbolique. Elle pourra donner une plus grande notoriété à la cause des déficients visuels, tout en maintenant l'hommage au maréchal Duroc, originaire du Gévaudan, le fidèle des fidèles, grand maréchal du palais inhumé au plus près de Napoléon.

Un petit clin d'œil, ceci n'empêchera pas le baptême éphémère de la station du sigle DUROCK, qui s'habille aux couleurs du prochain festival Rock en Seine, comme dernièrement du 13 au 19 juin derniers, juste avant l'apposition de la plaque du mouvement du 22 juin pour Louis Braille.

Voilà pourquoi je vous demande, au nom du groupe Changer Paris, d'appuyer auprès d'Ile-de-France Mobilités la demande de changement de dénomination de la station Duroc en "Duroc-Louis Braille", merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Monsieur BERNARD.

Il s'agit effectivement, dans votre demande, de renommer la station Duroc en "Duroc-Louis Braille". Sinon, il existe deux hommages publics de la Ville de Paris, la rue Louis Braille et le stade Louis Braille dans le 12e arrondissement.

Comme vous le disiez vous-même, votre vœu s'adresse plutôt à Ile-de-France Mobilités. Je m'engage à soutenir cette demande et à envoyer un courrier en ce sens.

Cependant, je veux tout de même rappeler à notre hémicycle que nous avons déjà voté des vœux pour enjoindre Ile-de-France Mobilités à adopter des dénominations issues du vote des élus parisiens sur le territoire de Paris. Ce fut le cas pour la nouvelle station de la ligne 14, le Conseil de Paris avait voté pour que la station se nomme Barbara, près de l'allée qui porte son nom dans le 17e, or cela a été refusé pour donner le nom de Barbara à une autre station en dehors de Paris.

Il y a eu aussi le projet "Belleville-Commune de Paris 1871" voté par l'Assemblée, beaucoup s'en souviennent ici et à chaque fois Ile-de-France Mobilités a refusé ces décisions du Conseil de Paris.

Néanmoins, j'espère que nous arriverons à nos fins cette fois. Votre vœu est plein de sens, il me semble important. J'émettrai donc un avis favorable et je soutiendrai par courrier, comme je vous le disais, cette demande des associations que vous relayez auprès d'Ile-de-France Mobilités.

L'avis est donc favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 161).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'un site sportif parisien en hommage aux victimes du massacre de Munich en 1972.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 58 relatif à la dénomination d'un site sportif parisien en hommage aux victimes du massacre de Munich en 1972.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci.

Il y a de cela 50 ans, une tragédie frappait aux portes des Jeux olympiques de Munich lorsque 8 individus, lourdement armés, membres de l'organisation terroriste Septembre noir, s'introduisaient dans le village olympique. Mus par la haine de l'autre, ils engagèrent une prise d'otages au cours de laquelle 11 athlètes israéliens et 1 policier ouest-allemand furent assassinés.

Au milieu de l'obscurité de cette nuit du 5 septembre 1972, une étincelle jaillit. Cette étincelle, c'est le sentiment d'humanité qui réside en chacun d'entre nous et qui ce soir-là a parcouru Moshe Weinberg, l'entraîneur de l'équipe israélienne de lutte, qui a sauvé la vie d'un de ses compatriotes.

Paris est la ville des prochains Jeux olympiques, un siècle après. Notre capitale va redevenir le centre de tous les exploits. Les larmes, les joies, les émotions sportives font la noblesse des jeux, mais le courage de Moshe Weinberg en fait la raison d'être : croire en l'humanité et en sa capacité de tendre vers l'excellence à combattre pour une vision du monde plus juste et plus noble. Moshe Weinberg portait les valeurs de l'olympisme et cette ambition d'humanisme.

Pour ces raisons, le groupe Changer Paris demande qu'un équipement public parisien porte son nom. Ce geste rappellera l'abomination commise par ces terroristes, mais aussi un attachement à une vision du monde fondée sur le dépassement de soi et non sur l'anéantissement de l'autre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à M. BOHBOT pour ce vœu.

Comme vous l'avez rappelé, nous commémorons cette année ce triste 50e anniversaire de l'attentat perpétré aux Jeux olympiques de Munich, qui a coûté la vie à 11 athlètes israéliens et 1 policier allemand.

Certains d'entre nous se souviennent encore de l'effroi devant les images de la prise d'otages alors que le monde entier célébrait la fraternité, la paix et l'universalité aux Jeux olympiques.

Je soutiens donc votre proposition de nommer un équipement sportif parisien du nom de Moshe Weinberg, en hommage aux victimes des actes terroristes perpétrés aux Jeux olympiques de Munich.

Je travaillerai pour ce faire, je n'en doute pas, avec mon collègue Pierre RABADAN, qui d'ailleurs est membre et siège à la Commission de dénomination que j'ai l'honneur de présider au nom de la Maire. C'est donc un avis favorable pour instruction par la Commission de dénomination.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 162).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Archag Tchobanian (9e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 59 relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Archag Tchobanian dans le 9e arrondissement.

La parole est à Alexis GOVCIYAN pour le présenter, Monsieur le Président.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vers la fin du XIXe siècle, M. Archag Tchobanian, poète, écrivain d'origine arménienne né à Constantinople, a entamé en France un travail fédérateur des soutiens et défenseurs de la cause de la culture et de la civilisation du peuple arménien. Dans ce cadre, le Mouvement Arménophile en France mobilisait de nombreuses personnalités, des écrivains, des artistes, des hommes politiques comme Anatole France, Georges Clémenceau, Jean Jaurès et bien d'autres.

Anatole France résumait bien les sentiments qui animaient celles et ceux du Mouvement Arménophile lorsqu'il déclarait à M. Tchobanian, je cite : "une force est avec vous, dispersée mais puissante : la sympathie des cœurs généreux et de nobles esprits". C'est cette force et sympathie qu'avait réussi à fédérer M. Tchobanian, qui agissait partout en France depuis Paris et en particulier depuis le 9e arrondissement, territoire d'accueil des Arméniens qui subissaient des drames et atrocités. Drames et atrocités, massacres dès 1894 et jusqu'à 1896, et génocide plus tard dès le 24 avril 1915 que subissait le peuple arménien dans l'Empire ottoman et que dénonçait avec force et vigueur le Mouvement Arménophile.

Les actions de M. Tchobanian pour mobiliser les forces vives françaises étaient fort utiles et appréciées de tous.

Aussi, à l'occasion du 150e anniversaire de sa naissance, nous souhaitons, en lien avec l'institut Tchobanian, rendre hommage à sa mémoire en apposant une plaque commémorative au 9, rue Jean-Baptiste Say dans le 9e, là où il a vécu jusqu'à sa mort. C'est donc le sens de ce vœu, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexis GOVCIYAN.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue.

Oui, nous avions d'ailleurs discuté de ce projet, vous l'avez évoqué lors de la session de la dernière Commission de dénomination.

Vous avez, cher Alexis, fort bien évoqué le parcours et l'œuvre d'Archag Tchobanian. Il me semble inutile d'en rajouter sur la biographie de ce grand homme de lettres arménien.

Je souscris donc à votre idée d'apposer une plaque commémorative en sa mémoire sur la façade du 9 rue Jean-Baptiste Say, avec l'accord des propriétaires, bien évidemment.

C'est donc un avis favorable que je donne pour terminer l'examen de ces nombreux vœux dont je vous remercie et j'ai été, j'espère, la plus brève possible, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez été particulièrement brève, Madame la Maire. En plus, vous êtes l'adjointe des avis favorables.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 59, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 163).

Information sur la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez eu raison, Madame la Maire, de parler de nombreux vœux. Je voudrais que notre Assemblée prenne conscience que nous avons eu, pour cette séance, 16 vœux de dénomination ou d'hommage. En l'occurrence, peut-être 15 d'ailleurs puisqu'un a été retiré.

Mais à l'arrivée, je pense qu'il faut que l'on puisse avoir une réflexion collective, peut-être d'ailleurs en rappelant que la durée, en des temps anciens, à laquelle nous dérogeons désormais quasi systématiquement, était de 5 ans après la disparition de la personnalité à laquelle nous souhaitons rendre hommage.

Je le ressens comme tel, mais je pense que je ne suis pas le seul à partager cet avis, cette inflation de vœux de dénomination dévalorise l'hommage que nous souhaitons rendre en tant qu'Assemblée parisienne à un certain nombre de personnalités qui ont marqué notre ville.

Je dis tout cela parce que, pour avoir déjà échangé avec un certain nombre de représentants de groupe, il sera utile, avec évidemment vous, chère Laurence, de pouvoir mener une réflexion pour, sans contrainte aucune, être dans une démarche de régulation, de mon point de vue, souhaitable.

2022 DAC 43 - Subvention (637.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "Théâtre Paris 14" (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DAC 43 : subvention et avenant à la convention avec l'association "Théâtre Paris 14" dans le 14e arrondissement.

La parole est à Alice COFFIN pour le groupe GEP.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous m'avez un peu devancée, parce que je voulais dire que nous avons effectivement une discussion régulière sur l'excessif recours aux vœux de dénomination et hommage, surtout leur caractère parfois précipité, ce que ne pratique pas le groupe Ecologiste de Paris. Alors qu'il y a d'autres manières de rendre des hommages immédiats ou de relier certains œuvres et artistes à des enjeux très contemporains.

C'est pourquoi je voudrais dire en introduction à ce projet de délibération sur le Théâtre 14, quelques mots pour saluer la mémoire de Peter Brook. C'était un metteur en scène, il est décédé ici à Paris où il a par ailleurs mené certains de ses travaux absolument fondamentaux en reprenant notamment le théâtre des Bouffes du Nord. C'est pourquoi je me permets de faire un lien avec le Théâtre 14, je pense que ses directeurs ne m'en voudront pas, au contraire, c'était un théâtre situé dans un quartier populaire, qui avait cette volonté qui est aussi celle du théâtre que l'on examine dans ce projet de délibération, de porter le théâtre hors les murs.

Et puis, c'est difficile de particulariser sur Peter Brook tant il y aurait à dire, il a été un des premiers metteurs en scène à faire jouer des comédiens et comédiennes racisés dans des premiers rôles, y compris pour de grands classiques.

J'en viens au Théâtre 14 où Mathieu TOUZÉ et Edouard CHAPOT mènent aussi depuis deux ans une politique très importante avec des performances populaires, des universités populaires gratuites, un engagement pour lutter contre les structures de domination souvent reproduites au sein des établissements culturels.

J'ai souvent eu l'occasion d'en parler, c'est pourquoi je ne veux pas faire trop long, mais je voudrais en particulier féliciter leur programmation qui laisse la place à de nombreuses metteuses en scène, et je vais d'ailleurs citer le dernier "édito" des directeurs du Théâtre 14 qui se réjouissent eux-mêmes du record du nombre de femmes programmées sur une demi-saison au gré des reports et des coups de cœur. "La saison s'est peu à peu remplie ainsi, et au vu des difficultés de beaucoup à identifier les femmes metteuses en scène, nous sommes heureux de pouvoir rendre service à ces derniers. 70 % des spectacles proposés de janvier à juin seront donc mis en scène par de grandes artistes. Etant donné l'aspect général du paysage théâtral, cette entorse à la parité nous sera bien pardonnée".

C'est effectivement pardonné et surtout salué, merci donc pour ce travail.

Nous vous invitons à voter la subvention qui le rend possible.

Je remercie aussi Mélody TONOLLI pour le travail qu'elle mène en tant qu'élue à la culture pour cet arrondissement.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire. Merci, Alice COFFIN, je suis émue de ce soutien.

Un mot sur le Théâtre 14 qui vient de finir sa première saison presque normale, et je reprends les mots de l'équipe du Théâtre 14, Mathieu TOUZÉ et Edouard CHAPOT, un duo qui a pris la direction de l'établissement en 2019.

Après avoir pris cette direction, malheureusement ils ont dû, malheureusement et heureusement parce qu'ils ont dû attendre quelques mois pour ouvrir, puisqu'on a fait un certain nombre de travaux grâce au soutien de ma collègue Carine ROLLAND et de la Ville de Paris. Ils ont pu rouvrir leurs portes fin janvier 2020, mais deux mois malheureusement avant que les salles de spectacles ferment en raison de la crise sanitaire.

Même si la première année de direction a été fortement affectée par la Covid, je tenais à souligner que ce nouveau projet porté par ce binôme articule exigence artistique et promotion d'une nouvelle génération d'actrices et d'acteurs, qui a permis non seulement de mettre en avant et de remettre à leur juste place les femmes dans le spectacle vivant, mais aussi de renouveler les publics. C'est un élément extrêmement important pour nous.

Ce programme a aussi permis le travail de ce binôme, une meilleure implantation dans son quartier, au cœur du quartier politique de la porte de Vanves.

C'est donc un véritable équipement de territoire que nous avons là, ouvert et novateur, avec un projet de cette nouvelle direction qui se caractérise aussi par un modèle qui soutient l'émergence de compagnies, mais aussi les partenariats locaux avec une université populaire, une radio, de nombreuses performances hors les murs.

C'est pour nous la démonstration qu'un théâtre municipal peut porter, dans le même temps, une direction artistique exigeante, soutenir la création, s'implanter dans un territoire, et permettre un meilleur accès à la culture pour les publics les plus éloignés.

Cette subvention que nous nous apprêtons à voter, nous en sommes aussi particulièrement contents, car elle va permettre de faire avancer un projet culturel et citoyen qui a une grande importance dans le 14e arrondissement et qui a une histoire de près de 20 ans. Un projet qui a été porté par le Collectif 105 composé d'habitants, d'artistes du conseil de quartier, et où il y a une vraie mobilisation citoyenne dans le temps et que nous avons bien évidemment soutenue et accompagnée.

Le 105, la salle Marius Magnin, les travaux se sont terminés cette année. Elle est en cours d'aménagement grâce au soutien à nouveau de Carine ROLLAND et à la rentrée elle va, enfin, pouvoir démarrer des activités artistiques et culturelles en lien avec le projet développé évidemment dans la salle principale, mais aussi en lien avec le tissu associatif local.

Le Théâtre 14, dans le cadre de ce projet, prévoira d'accueillir des équipes artistiques en résidence, mais aussi des associations, comme il le fait aujourd'hui, dans le cadre d'une démarche de partage et de mutualisation.

J'en terminerai après cette très bonne nouvelle par les dernières actualités du Théâtre 14, qui a fini la saison en beauté avec le…

Mesdames, je suis désolée, j'essaie de me concentrer depuis tout à l'heure, mais cela me perturbe un peu. Merci.

La saison s'est terminée avec le festival "Re.génération" qui a permis d'accueillir, dans 14 endroits du 14e arrondissement, de nombreuses performances artistiques qui ont été saluées et ont permis de soutenir deux jeunes artistes, mais aussi des artistes plus confirmés dans des lieux parfois insolites, puisqu'on a terminé ce festival à la piscine de la porte d'Orléans, grâce notamment à l'aide de mon collègue Pierre RABADAN.

Si cette saison s'est terminée sur le festival "Re.génération", elle va se rouvrir à la rentrée début septembre avec le "Paris off festival", un festival artistique pluridisciplinaire, entièrement gratuit avec des spectacles, des films en plein air, des ateliers artistiques et bien d'autres performances au cœur du quartier "politique de la ville", au cœur du quartier de la porte de Vanves et nous nous en félicitons notamment avec la maire du 14e. Encore une fois, je remercie Carine ROLLAND pour son soutien.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Carine ROLLAND, pour répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Mélody, chère Alice.

Je prends vos remerciements et ils reviennent très directement, je crois, vraiment à l'équipe du Théâtre 14. Vous avez salué très chaleureusement, et c'est bien mérité, Mathieu TOUZÉ et Edouard CHAPOT. Ces deux-là ont pris en main le théâtre, qui n'est pas un théâtre municipal, c'est une association qui gère un théâtre soutenu par la Ville.

Ils ont pris en main ce théâtre au pire moment : les travaux étaient à peine terminés, la vague de Covid arrivait, ils ont eu une forte impulsion du côté de l'émergence. Ils ont porté tout cela.

Aujourd'hui, le Théâtre 14 fait place à l'émergence, à la diffusion de grands noms du théâtre contemporain, invite d'autres disciplines, et puis va aussi bien au-delà de par l'ancrage local et cela a été évoqué par l'une comme par l'autre, l'université populaire, le festival "Re.génération", et celui qui verra le jour à la rentrée, "Paris off festival".

C'est cela leur spécificité, de savoir couvrir cet arc d'activités qui fait que, que l'on réside à proximité ou loin, on peut avoir envie d'aller voir le Théâtre 14, sans jamais négliger l'ancrage local. J'y étais, il y a quelques semaines, en connivence avec Pierre RABADAN, pour un Paris sport vacances et culture où les jeunes habitants de partout dans Paris faisaient du foot le matin, du théâtre l'après-midi, et du cirque entre midi et deux.

Eux savent faire cela. Eux le portent, parce qu'ils ont cette vision d'une culture partageuse, d'une culture basée sur la transmission, bien sûr de l'artistique mais aussi d'expériences de bien d'autres choses.

Donc, pour tout cela, le soutien de la Ville est renforcé cette année à l'endroit du Théâtre 14, avec un nouveau projet, puisque la salle Marius Magnin ouvrira très bientôt. Elle sera destinée à la fois aux compagnies en résidence et aux nombreux projets qu'ils continueront de mener avec les associations, avec les équipements de proximité. C'est déjà le cas avec le conservatoire du 18e arrondissement, avec les habitants pour parler bellement et simplement.

Pour tout cela, je vous invite à voter très favorablement ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 43).

2022 DAC 115 - Subvention (14.192.000 euros) et avenant avec l'association "Théâtre musical de Paris" (Paris Centre).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la direction artistique du théâtre du Châtelet.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 115 et le vœu n° 60 qui y est rattaché. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant avec l'association "Théâtre musical de Paris".

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Au-delà de ce projet de délibération, en effet, qui apporte une subvention au théâtre du Châtelet, même s'il est légèrement à la baisse, je ne veux pas ici m'arrêter sur une question budgétaire, car l'avenir du Châtelet va bien au-delà de cette thématique financière. C'est pourquoi, avec le groupe Changer Paris, nous avons souhaité déposer un

vœu. Ce vœu visait d'ailleurs au départ à obtenir des éclaircissements quant au projet en matière de programmation et d'identité artistique du théâtre du Châtelet.

En octobre 2020 déjà, je vous interpellais au nom du groupe Changer Paris sur l'urgence de donner un nouveau cap à cette institution malmenée. Je ne dirai d'ailleurs jamais assez ma tristesse, je pense aussi la tristesse de nombre d'entre nous, d'avoir assisté aux nombreuses difficultés qui affaiblissent cette institution depuis maintenant plusieurs années.

Ce théâtre, qui fut l'une des plus grandes réussites culturelles de la Ville de Paris, a failli connaître un véritable naufrage à cause d'ailleurs de sa dernière directrice artistique. Sans direction artistique depuis deux ans et devant faire face à une situation humaine et financière très dégradée en plus des conséquences de la crise sanitaire, le théâtre avait donc besoin d'une vision claire et d'un projet artistique cohérent.

Je me réjouis donc que le conseil d'administration, cette semaine, auquel j'appartiens, ait décidé de reprendre en main l'avenir du théâtre en lançant ce fameux appel à candidatures tant attendu pour sa direction artistique. Les échanges d'ailleurs tenus lors de cette réunion ont été très encourageants. Ils ont témoigné du dynamisme et de la compétence du nouveau conseil d'administration, d'ailleurs élargi à cette occasion, tant par la clarté de l'organisation de l'appel à projets que par la qualité du diagnostic porté sur l'état du théâtre et les pistes d'amélioration, remettant au cœur du projet l'ADN qui a fait le succès du théâtre du Châtelet.

Il y a donc lieu d'espérer que le théâtre trouvera les moyens de se relever au cours des prochaines saisons, qui s'annoncent cruciales pour son avenir.

Je regrette qu'il ait fallu deux ans, je le rappelais, pour que les choses bougent, c'est quand même du domaine de l'incompréhensible. Pourquoi tant de décisions essentielles ont-elles été enfin annoncées juste avant le dépôt du vœu que j'avais déposé, annonçant d'ailleurs à "l'arrache", si je puis dire, un Conseil d'administration que nous avons découvert en commission des affaires culturelles la semaine dernière ?

Je ne veux pas non plus y voir trop de mauvaise conscience de votre part, mais je voulais le souligner. J'espère que désormais, nous allons tous nous retrouver pour un avenir florissant du Châtelet.

Je conclus sur une note d'espérance pour appuyer ce nouvel élan qui semble animer la nouvelle équipe dirigeante et son président, Xavier COUTURE. En tant que membres de son C.A. et nous sommes quelques-uns ici dans cette salle, nous continuerons à suivre avec intérêt ses événements.

Surtout, au nom du groupe Changer Paris, je souhaite au Châtelet de retrouver le plus vite possible sa cohérence et son succès d'autrefois, et qu'il redevienne le fleuron culturel et musical reconnu au-delà de nos frontières.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame KUSTER.

Forte des espoirs que vous avez exprimés et des encouragements, je pourrais presque comprendre que votre vœu est retiré. Nous en discuterons peut-être.

En tout cas, je vous remercie sincèrement de saluer les efforts qui sont notamment ceux du Conseil d'administration et de l'ensemble des équipes.

Pour revenir sur le déroulé des deux dernières années, bien sûr, tout n'a pas été parfait. Reconnaissons tout de même que la période ne se prêtait certainement pas à la brutalité et que pendant deux ans, les équipes du Châtelet, qui sont plus de 100 personnes à ce jour, ont tenu la barre du navire, ont continué de programmer, avec des succès divers, et il y en a eu des succès, avec un effort de solidarité remarqué et internationalement salué lors de l'accueil du Kiev City Ballet cet hiver, en collaboration avec le Théâtre de la ville et un certain nombre d'autres initiatives de cet ordre.

Donc, oui, deux années chahutées depuis le départ de la directrice artistique, et puis l'arrivée de Xavier COUTURE en tant que nouveau président du conseil d'administration, de personnalités qualifiées nouvelles là aussi, un certain nombre d'autres et je leur rends hommage ainsi qu'à l'ancien président étant arrivé au bout du nombre de mandats qu'il pouvait effectuer. Donc, nouveau président, nouveau C.A., nouvelle énergie, annonce d'un appel à candidatures, il s'agit de désigner une nouvelle directrice ou un nouveau directeur musical ou artistique en tout cas.

Et notre ambition partagée pour le théâtre du Châtelet est la même, je crois, c'est bien effectivement de voir refleurir au fronton de cet établissement, une programmation à la hauteur d'un lieu tout à fait unique, unique par son emplacement au cœur de Paris, en regard du Théâtre de la ville, autour de cette belle place, le long de la Seine, avec une capacité de rayonnement bien sûr parisien, bien sûr national et international sur la base de ce qu'est spécifiquement un théâtre musical.

Tout cela, c'est tout à fait unique. Tout cela est très fortement soutenu par la Maire de Paris. Il me semble, au vu de tout ce que nous avons avancé, que les attendus de votre vœu sont exaucés. Je vous invite donc, bien sûr dans un esprit de co-construction, à le retirer. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Est-ce que le vœu n° 60 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Mme Brigitte KUSTER. - Il est maintenu justement dans un effort de co-construction. Je crois que j'ai eu un ton tout à fait constructif et positif.

Je souhaite que vraiment vous puissiez le voter, puisque quelque part, on y répond. Je pense aussi qu'il faut rappeler ce que le groupe Changer Paris a fait. Ce vœu fait partie de l'évolution de ce que l'on peut constater dans la gestion du théâtre du Châtelet, je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 115.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 115).

2022 DAC 141 - Subvention (2.280.000 euros) et avenant à la convention avec la société "Madline".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 141 : subvention et avenant à la convention avec la société "Madline".

La parole est à Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris pour cinq minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors du dernier conseil d'arrondissement et même auparavant, nous avions établi un constat assez facile : nous allons apporter une subvention à une société par action simplifiée. Ici, je souhaiterais rappeler l'objet social d'une SAS qui doit être en phase avec son programme, à savoir réaliser des bénéfices.

Nous constatons sur ce projet de délibération que 93 % du produit de la société "Madline," à laquelle nous allons apporter une subvention, correspond à de la subvention, 93 %. Nous avions déjà alerté lors de précédents conseils d'arrondissement, relevant que même les théâtres municipaux et Mme ROLLAND ne pourra me démentir, qui sont très aidés, disposent de ressources liées à l'activité artistique et commerciale.

En conseil d'arrondissement, on nous a dit : il y a le Covid, des mesures restrictives de la part du gouvernement, qui aide très peu le secteur culturel, donc la Mairie de Paris est là pour cela. Il nous a été assez facile de remonter jusqu'en 2019 où la subvention pour la SAS "Madline" était de 2,348 millions d'euros. Pour l'année 2020, année Covid, elle était de 2,440 millions d'euros. Cette année où la Mairie de Paris a souhaité mettre en œuvre un dispositif spécial vis-à-vis des acteurs culturels, que nous avons soutenu avec le groupe Changer Paris, en réalité il y a seulement 110.000 euros qui ont été donnés dans le cadre du plan de soutien aux acteurs culturels.

2021, la subvention a été de 2,280 millions d'euros. 2022, celle que nous avons à valider aujourd'hui, est également de 2,280 millions d'euros. Si la crise avait vraiment été un problème, vous seriez d'accord avec moi que les subventions auraient dû augmenter, or sur les deux dernières années elles baissent. Cela nous interroge énormément.

En conseil d'arrondissement, il avait été mis en avant la dualité du centre Barbara et des Trois Baudets, ce que je ne conteste pas, ni la ligne artistique, ni la programmation, ni tout le travail réalisé par ces deux structures logées au sein de la SAS "Madline". Je souhaite simplement réitérer ici notre alerte quant à la légalité de cette subvention, qui est destinée à une société privée dont l'objet est de réaliser des bénéfices.

Je vous remercie de votre attention, et néanmoins je vous rassure, en dépit de cette alerte, nous nous abstiendrons sur cette subvention. Désolé, on n'est pas passé loin. En tout cas, parce que nous nous interrogeons

sur la légalité, nous ne pouvons cautionner ce type de fonctionnement. Nous nous abstiendrons en dépit du soutien que nous amenons à toute la création artistique de ces deux entités.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je suis étonnée, Monsieur GRANIER, vous vous étiez désinscrit.

D'accord, mais je vois que la passion pour les musiques actuelles vous habitant, et je le dis tout à fait sincèrement, vous y êtes revenu et c'est très bien.

Cela me donne l'occasion…

M. Rudolph GRANIER. - Je m'étais réinscrit.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je vous remercie la prochaine fois de bien signaler que vous vous êtes réinscrit après vous être désinscrit.

Néanmoins, cela me donne l'occasion de saluer l'activité menée à la fois par FGO-Barbara et les Trois Baudets sous la houlette dynamique de Naïma BOURGAULT et Léo JOUVELET depuis trois ans maintenant, si ma mémoire est bonne.

Oui, la Ville soutient les musiques actuelles. Oui, la Ville soutient deux établissements situés pour l'un au cœur de la Goutte d'Or, pour l'autre sur le boulevard dit de la musique, dans une période où c'est particulièrement nécessaire. Il me semble que c'est même de l'ordre de notre responsabilité que de le faire.

Donc, je ne peux que vous redire ce qui vous a été déjà dit en conseil d'arrondissement dans le 18e arrondissement, je maintiens qu'il était extrêmement important qu'en période d'absence de billetterie, puisque la billetterie n'était simplement pas possible, que la Ville soit là. La Ville n'a pas augmenté son soutien. La proportion a augmenté parce que les autres sources de revenus n'étaient plus présentes.

Pour le coup, encore une fois ce sont deux établissements, qui depuis la reprise par la société "Madline" fonctionnent bien, avec deux directeurs artistiques connus et reconnus, je pense à Mathias MALZIEU pour les Trois Baudets et Mouss AMOKRANE pour FGO Barbara. A mon sens, nous n'avons qu'à nous satisfaire de ce qui est fait, un peu comme je le disais tout à l'heure pour le Théâtre 14, par ces deux lieux qui allient diffusion, lorsque c'est possible activité de création, et qui savent aussi aller au-devant de publics qui ne sont pas forcément toujours les plus coutumiers de ce type de lieu.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 141).

2022 DAC 201 - Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la gestion d'espaces temporaires aAtistiques - AGETA / Collectif Curry Vavart (18e, 20e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 201 : subvention à l'Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques, AGETA, et au collectif "Curry Vavart" du 18e et 20e.

La parole est à Alice COFFIN pour cinq minutes maximum.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire. Nous avons, minute après minute dans cette Assemblée, à traiter de multiples dysfonctionnements qui caractérisent la vie d'une métropole comme Paris.

C'est bien aussi, au gré des débats, de se poser pour saluer certaines initiatives formidables qui ont cours dans nos rues, plus particulièrement des rues du 18e et du 20e arrondissement, puisqu'on discute de l'"AGETA" et du collectif "Curry Vavart", qui soutiennent et développent des projets artistiques et associatifs assez variés en proposant des espaces de travail partagés accessibles à toutes et à tous, c'est-à-dire un service rare à Paris, parce que le "boom" des espaces dits de "coworking" ne s'adresse pas à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, loin de là vu les tarifs souvent élevés. Quand ce collectif met, au contraire, à disposition des espaces accessibles auxquels, je crois, nous devons être particulièrement sensibles pour l'économie générale de notre ville.

Je vais commencer juste par citer quelques projets réalisés par l'"AGETA" cette saison, pour que l'on mesure bien le travail accompli. On citera les représentations de deux compagnies en résidence au théâtre à durée indéterminée dans le 20e : "l'Imposteur", de Kris KRAINOCK, mis en scène par Aurore KAHAN avec la Compagnie

du vingt-trois, et "Femme non rééducable" de Stefano MASSINI, mis en scène et interprété par Roxane DRIAY et Joan TAUVERON avec la compagnie La Portée.

Je dis cela parce que c'est particulièrement important à citer, c'est un spectacle qui retrace la vie d'Anna Politkovskaïa, et on ne dira jamais assez ce nom d'Anna Politkovskaïa dans une enceinte politique, en particulier en ce moment, figure héroïque de la liberté de la presse et opposante au régime de POUTINE, assassinée en 2006.

On citera aussi une restitution à la villa Belleville des ateliers menés, avec des artistes en résidence et les élèves de l'école Tourtille, ou une exposition de cinq artistes plasticiens en résidence au "Shakirail".

Pour mener à bien toutes ces actions dans ces différents lieux, il faut des moyens. C'est la raison pour laquelle il est proposé de voter des subventions à l'Association pour la réalisation d'interventions particulières au travers du DAC 209 et du DDCT 68, ainsi qu'une subvention de fonctionnement avec le présent projet de délibération, donc le DAC 201.

La proposition d'une subvention de fonctionnement à l'Association de 5.000 euros depuis 2021 est une première étape dans le renforcement du soutien à l'Association, mais cela n'est néanmoins pas encore suffisant. En effet, si l'"AGETA" doit son dynamisme à l'implication de ses bénévoles et de ses services civiques, la coordination des locaux mis à disposition et partagés par les artistes et associations nécessite la création d'un poste salarié. On ne peut pas toujours, toujours, toujours s'en remettre aux bénévoles. La subvention de 5.000 euros sur les 15.000, ils demandaient tout de même 15.000, à l'Association, ne suffit donc pas.

S'il faut plus soutenir l'"AGETA" et le collectif "Curry Vavart", c'est aussi parce qu'ils participent à l'animation de quartiers populaires, à la solidarité, au scolaire et au soutien aux enfants parisiens. J'ai eu l'occasion de le citer, mais aussi et c'est sur ce point que nous voulons encore une fois porter l'attention, parce qu'ils mettent à disposition des espaces de création et de production à moindre coût pour les artistes.

Ces espaces se font rares à Paris, je reviens au début de mon intervention pour la conclure, et sont de plus en plus souvent entre les mains de structures qui sont spécialisées dans le champ de l'urbanisme transitoire et qui répercutent leurs coûts de gestion et de coordination sur leurs usagers.

Exemple, certaines de ces structures peuvent proposer des espaces à 20 euros le mètre carré par mois, quand le "Shakirail", par exemple, propose une participation entre 3 et 6 euros en moyenne sur ce type de format. C'est une différence importante pour des artistes précaires, ainsi que dans le contexte foncier parisien et post-Covid.

La question qui traverse finalement la plupart de nos discussions au Conseil de Paris, c'est de savoir à qui on donne ou pas la possibilité de vivre ou aussi de travailler à Paris. Le groupe Ecologiste de Paris estime que l'accueil et le soutien des artistes précaires dans le cadre de l'urbanisme transitoire et grâce à l'action d'associations telles que le "Shakirail", doivent être soutenus par la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Alice COFFIN. Vous l'avez rappelé, l'association "Curry Vavart" est devenue au fil des années un acteur culturel important de notre territoire, notamment du nord-est parisien, mais ils pourraient tout à fait faire florès ailleurs, je les y engage.

En faisant le pari de la structuration sans ne rien jamais perdre de leur ADN initial, il est vrai qu'ils réussissent à créer, aujourd'hui, une alchimie tout à fait formidable entre liberté des artistes hébergés chez eux, confiance de la part des pouvoirs publics puisqu'ils travaillent non seulement avec la Ville mais aussi avec la S.N.C.F., je crois que vous l'avez mentionné, et se tournent en permanence vers les habitants.

Donc, on a là un travail de création permanent et directement adressé aux habitants par des artistes considérés, vous les avez qualifiés de précaires, en tout cas souvent en situation de fragilité financière, qu'il nous importe vraiment de soutenir.

Alors oui, 5.000 euros, c'est peu, mais avant c'était 0. Donc, continuons, unissons nos efforts. Voyons comment le projet se déploie. Ce dont je me réjouis vraiment, c'est que "Curry Vavart" ait donné le ton, ait montré la voie à d'autres et qu'aujourd'hui l'urbanisme transitoire à Paris, parce qu'il en reste et il y en aura encore, Paris n'est jamais fini, à chaque occasion, à chaque opération d'urbanisme transitoire les artistes trouvent leur place.

Nous nous y sommes engagés avec le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, à travers une charte. Je me réjouis que "Curry Vavart" puisse en être et continuer d'en être.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 201.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 201).

2022 DAC 205 - Subvention (17.000 euros) à l'association "Le M.U.R." Modulable Urbain Réactif (11e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 205 : subvention à l'association "Le M.U.R.", Modulable Urbain Réactif.

La parole est à Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris, cinq minutes maximum.

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais parler de l'association "Le M.U.R.", Modulable Urbain Réactif, qui défend la création depuis 20 ans. Elle promeut l'art contemporain à Oberkampf. Son président, Jérôme DAUCHEZ, est un chef d'entreprise engagé, passionné par l'art et la création, qui soutient les talents. Il a lancé un cycle de commandes de fresques auprès d'artistes réputés, prestigieux, sur un mur pignon.

En 2022, une nouvelle création est commandée à peu près toutes les trois semaines si je lis précisément ce projet de délibération. Or, le 14 mai, à quelques semaines d'un premier tour des législatives, un artiste très talentueux, mais le sujet n'est pas là, a réalisé une fresque à connotation exclusivement politique, plus que politique, partisane. Le slogan, "les poings tendus", faisait explicitement référence à la campagne de Jean-Luc MÉLENCHON et des Nupes.

"Vous étiez où le 10 avril ?" rappelle le premier slogan sur cette fresque. C'est le slogan habituel des Nupes, qui rappellent qu'ils n'ont pas eu l'enthousiasme attendu, parce que l'abstention était trop forte, et donc l'appel à rassembler et mobiliser leur électorat. Cela, on le retrouve sur tous les tracts. Passons, cela pourrait être partagé par d'autres partis.

"Un autre monde est toujours possible". Cela, c'est sur tous les tracs de Jean-Luc MÉLENCHON défendant ses candidats aux législatives.

Avant de conclure : "Rendez-vous aux législatives", c'est-à-dire Jean-Luc MÉLENCHON Premier Ministre. Un élu socialiste de Paris a publiquement reconnu son caractère explicitement Nupes à quelques semaines de cette élection. A la charnière de deux circonscriptions marquées à gauche, cet encouragement à se mobiliser et à voter pour les deux candidats Nupes me semble une interférence dans l'élection des législatives.

C'est non seulement choquant de perturber un scrutin par cette publicité géante sur un lieu de passage important, c'est aussi une action illicite, conformément à l'article L. 52-8 du Code électoral. Il s'agit explicitement d'un don d'une association non agréée par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui plus est financée par la Mairie de Paris, personne morale non agréée et interdite à financer ce genre de campagnes.

Par conséquent, cette année nous voterons contre cette subvention, pour sanctionner cette participation mal déguisée à la campagne des législatives.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur VÉRON.

Un détour pour rappeler qui est l'association concernée. "Le M.U.R." signifiant "modulable urbain réactif" est situé au croisement des rues Oberkampf et Saint-Maur dans le 11e arrondissement.

Cette association a mis en œuvre le premier mur d'expression libre parisien existant depuis 2008. Il s'agit d'une activité de "street art" encadrée puisque, vous l'avez dit, Monsieur VÉRON, l'association fait appel à certains artistes et leur succès a été si grand que "M.U.R." a essaimé à travers la France.

Je pourrais citer Colmar, Orléans, Biarritz ou Epinal, autant dire des villes très diverses dont la diversité n'a d'égal que la diversité de leurs orientations politiques. Je voudrais vous rassurer sur ce point. Et nous en sommes d'accord, je vous en remercie.

Donc, la Ville contribue, effectivement, au budget de fonctionnement de cette association à hauteur de 17.000 euros, en tout cas jusqu'à maintenant, c'est le montant proposé lors de ce projet de délibération.

En aucune manière la Ville, pas plus que la mairie du 11e arrondissement, ne dispose d'un droit de regard sur les décisions de l'Association, c'est-à-dire que la programmation est libre. Je n'aurais de cesse de le dire, de le redire

dans cette enceinte, c'est fixé par la loi, une loi de 2016 dont je remercie encore le Parlement de l'époque de l'avoir votée. Donc, nous n'intervenons pas sur la programmation.

Ceci étant dit, bien sûr, la liberté d'expression donnée aux artistes doit s'exercer dans le respect de certaines règles. Vous en citez, il se trouve que voyant l'émoi suscité par la fresque que vous mentionnez, j'ai saisi immédiatement non seulement la Direction des Affaires culturelles, mais aussi la Direction des Affaires juridiques dont l'avis a été très clair, faisant remonter qu'aucune forme de propagande électorale ne peut être identifiée sur ce mur. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas un souhait, ce n'est pas un avis, c'est l'avis de la Direction des Affaires juridiques de la Ville.

Donc, oui, pour exercer toute la vigilance qu'il se doit, y compris pour que l'expression des artistes, si elle peut être citoyenne, ne puisse être manipulée à des fins politiques. Non pour considérer que, en l'occurrence, il y a eu détournement. Et je vous invite à voter ce projet de délibération favorablement pour que "Le M.U.R." continue de faire valoir ses expressions artistiques à la hauteur de ce qu'il a fait depuis 2008.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 205.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 205).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la subvention allouée à l'association "Musique Sacrée à Notre Dame de Paris".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 61 a été retiré de l'ordre du jour.

2022 DAC 310 - Subventions (56.000 euros) à 7 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 310 : subventions à sept structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'aimerais ici parler en particulier de deux de ces sept structures subventionnées, emblématiques du Nord du 19e arrondissement que sont la "Manufacture Chanson" et le "Comité Métallos", qui proposent des pratiques artistiques destinées aux habitants et habitantes du quartier Saint-Maur-Timbaud, notamment autour des questions de citoyenneté et d'égalité hommes femmes, des ateliers d'écriture, un parcours filles-femmes reproduit de nombreuses fois sous différentes formes, des ateliers intergénérationnels gratuits autour de l'écriture, du champ de la peinture, accessibles.

C'est dans ces pratiques que nous voyons que l'art, au-delà du critère esthétique qui est important, est un moyen de s'ouvrir, de transmettre, de comprendre le monde, un lieu et des activités qui permettent le partage. Je souhaite évidemment saluer la mise en valeur du processus créatif que cela permet.

Malheureusement, ces dernières années, on a un peu moins vu de lien entre le comité "Métallos" et le quartier et on sent qu'aujourd'hui, de nouveau, le comité "Métallos" reprend sa pleine place dans le quartier et nous continuerons à le suivre évidemment, car ce qui permet que des personnes qui ne vont pas d'habitude vers les pratiques artistiques puissent y aller, c'est bien l'accessibilité financière et l'inscription dans un quartier, un cadre de vie, être connu des habitantes et des habitants et pouvoir faire des liens avec le quartier où l'association est installée.

J'en profite d'ailleurs pour dire que le groupe Ecologiste se félicite du retour de la subvention au niveau de 2020, tel que c'était le cas alors qu'elle avait légèrement baissé l'an dernier.

Quant à la SCOP "Manufacture Chanson", qui est surtout une structure professionnalisante, elle ouvre ses activités aux amatrices et amateurs, c'est-à-dire que les activités sont des activités d'un niveau de formation par des professionnels et un accompagnement par des artistes de très bon niveau. Ce sont des activités bien souvent gratuites et pratiques qui permettent formation et pratique autour de textes de composition et parfois un éveil à des pratiques artistiques méconnues des participants.

Là encore, c'est une association bien connue dans le quartier en lien avec les centres sociaux et autres espaces divers du Nord 11e, qui lui permet dans différents cadres d'apparaître. C'est d'ailleurs intéressant d'intervenir maintenant, puisqu'il est exactement 18 heures, et à 18 heures c'est le lancement de "l'été à Belleville"

qui va se tenir pendant tout le mois de juillet, tous les mercredis, pour les jeunes qui ne partent pas en vacances et leur permettre d'avoir des activités de 18 heures à 21 heures.

Et l'ACP "Manufacture Chanson" participe de ces activités, dont l'inauguration a lieu en ce moment même. A défaut de pouvoir y être, je suis content de pouvoir les célébrer pendant ce temps. C'est bien une vision de la culture qui est valorisée ici avec la pratique pour adulte, car il n'y a pas d'âge pour s'éveiller aux arts. C'est une action au service des Parisiennes et des Parisiens. Pour nous, ce n'est pas un niveau de subvention si important, mais pour tant de personnes, c'est un moyen d'émancipation. L'émancipation par l'art est essentielle pour toutes les personnes, mais en particulier celles qui ont un accès moins naturel, et ici c'est très ouvert comme activité.

Cela permet parfois une émancipation à d'autres niveaux. On voit notamment des personnes qui avaient des freins à l'emploi, des difficultés sociales, qui peuvent ainsi accéder à un autre niveau d'emploi ou se réinsérer dans notre société.

Le groupe Ecologiste appelle à voter pour les subventions à ces deux associations mais également à toutes les autres, sur lesquelles j'espère avoir l'occasion de revenir à d'autres moments après ce Conseil.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Nour DURAND-RAUCHER, je n'enlèverai rien à ce que vous avez dit. J'insisterai simplement, encore une fois, sur l'importance que nous accordons aux pratiques artistiques amateurs.

Non seulement dès le plus jeune âge, il a été question de conservatoire tout à l'heure, mais aussi tout au long de la vie. Oui, la pratique artistique amateur est un bienfait à de multiples égards. En termes de démocratie culturelle, d'exercice des droits culturels de chacune et de chacun, en termes de transmission, de partage, de création de lien social, je pourrais vous en parler des heures, mais ce n'est pas mon intention.

En tout cas, c'est bien ce à quoi s'attachent les structures qui font l'objet de ce projet de délibération. Permettez-moi juste de citer celles que vous n'avez pas mentionnées, il s'agit de la "Fédération musicale de Paris", du "Centre de musique médiévale de Paris", de l'association "ARPEJ", de l'"Orchestre d'harmonie des agents de la Ville de Paris", et de l'association "Hippocampe".

Un dernier mot pour dire que dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, nous avons veillé à ce que les crédits disponibles pour les pratiques amateurs soient maintenus. Ce ne sont pas loin de 7,5 millions d'euros dans le budget de la Ville qui y sont consacrés et nous nous attelons à faire en sorte que cela perdure.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 310.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 310).

2022 DAC 384 - Subvention (2.038.805 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Musée d'art et d'histoire du Judaïsme" (Paris Centre).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 384 : subvention et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Musée d'art et d'histoire du Judaïsme".

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, alors qu'un nombre croissant des héritiers du nazisme accède au pouvoir et que les violences racistes et antisémites sont en hausse, il peut être difficile de trouver des lueurs d'espoir. Au cœur de Paris, comme au cœur de la République, nous bénéficions néanmoins de la présence d'une institution qui entretient la mémoire d'une manière tout à fait lumineuse. Il s'agit bien entendu du Musée d'art et d'histoire du judaïsme, le M.A.H.J.

Ce musée fait chaque jour la démonstration d'abord de l'intérêt du modèle associatif. C'est une institution culturelle majeure qui conserve une gouvernance associative soutenue tant par l'Etat que par la Ville de Paris, ici à travers ce projet de délibération qui propose une subvention de 2 millions d'euros, et un contrat pluriannuel d'objectifs.

Le M.A.H.J. fait également la preuve, chaque jour, de la légitimité de tous les modes de médiation culturelle. Avec les expositions, nous bénéficierons en 2022 de celle sur Marcel Proust, "Du côté de la mère", mais également

du "Pèlerinage à Djerba", qui est une exposition photographique. Nous bénéficions également de conférences scientifiques, de la valorisation des collections de la bibliothèque, mais également d'une véritable médiation culturelle à travers la communication graphique et ses illustrations, les bals ou encore les ateliers cuisine.

Le tout avec des formats adaptés aux enfants, et ce dès le plus jeune âge.

Le groupe Ecologiste de Paris tenait donc à mettre en lumière les actions du M.A.H.J. et à en saluer les équipes et la présidente Dominique SCHNAPPER.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT pour cinq minutes maximum.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Après la belle intervention de Mme RÉMY-LELEU, je voudrais ajouter que cette année encore, comme vous le disiez, Madame, le M.A.H.J. se caractérise par une programmation audacieuse qui témoigne de l'enrichissement mutuel qui procède de la rencontre entre plusieurs cultures.

Les deux temps forts de cette année sont en effet emblématiques des bienfaits de l'interaction interculturelle. L'exposition "Marcel Proust. Du côté de la mère" met ainsi au jour la part de judéité de l'une des œuvres françaises les plus brillantes du XXe siècle. Elle témoigne aussi de l'intégration des familles d'origine israélite, ainsi qu'on les appelait alors, et du rôle considérable des intellectuels et artistes juifs dans l'effervescence du monde de l'art de l'époque.

L'exposition "Pèlerinage à Djerba", photographies de Jacques Pérez, mettra quant à elle l'accent sur une des synagogues les plus anciennes et les plus célèbres du monde, située sur l'île de Djerba, au Sud de la Tunisie, appelée la Ghriba. Elle représente un repaire central pour les Juifs de Djerba, l'une des dernières communautés juives vivantes du monde arabe. C'est une communauté tout à fait unique au monde, puisque pour rentrer dans cette synagogue, il faut se déchausser, ce qui montre le syncrétisme qui pouvait exister en terre musulmane d'Afrique du Nord entre la société juive et la société musulmane.

Cette belle exposition est d'autant plus touchante que nous avons appris, le 1er juillet dernier, le décès de cet immense photographe. Surnommé notamment le Doisneau tunisien, il avait su rendre la beauté et les richesses culturelles du pays.

Je tiens enfin à souligner le remarquable travail des accrochages ouverts depuis mars au sein de la collection permanente, ils contribuent à mettre en valeur des artistes représentatifs de la diversité culturelle au sein du monde juif.

Isaachar Ber Ryback, qui en 1918 a participé à Kiev à la création d'une organisation juive laïque visant à promouvoir la culture yiddish. A la suite de la victoire des bolcheviks, il dut gagner Berlin, puis Paris, rejoignant les avant-gardes de ces deux pays.

L'autre artiste accroché est Esther Carp. D'origine juive polonaise, elle s'installa à Paris en 1925 et participa à l'un des mouvements artistiques les plus dynamiques de l'époque, composé d'artistes étrangers aussi illustres que Chagall, Soutine... Considérée par certaines critiques de son temps comme l'une des femmes peintres les plus douées de l'école de Paris, elle finit sa vie aliénée avant de tomber dans l'oubli. Je me réjouis donc que la programmation du musée lui fasse justice et je salue une nouvelle fois le soutien de la Ville de Paris qui contribue à rendre possible cette belle offre culturelle.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, cher Jack-Yves BOHBOT, il me semble que vos mots iront directement droit au cœur en tout cas à toute l'équipe du M.A.H.J. Dominique SCHNAPPER a été citée, elle est présidente du conseil d'administration, je souhaite adresser mes salutations et remerciements aussi à Paul SALMONA, le formidable et si érudit et chaleureux directeur du M.A.H.J.

Ce lieu, je crois pouvoir le dire, est un témoin essentiel et précieux du lien tout à fait indéfectible qui lie la communauté juive et l'histoire de Paris. Permettez-moi un tout petit pas de côté pour vous inviter à aller voir l'"expo" du dessinateur Cabu, qui a démarré au Mémorial de la Shoah il y a quelques jours, chère Laurence PATRICE, avec des dessins incroyables à l'encre de Chine autour de la rafle du Vél' d'Hiv'. C'en est une autre illustration et j'espère que le M.A.H.J. ne m'en voudra pas de cette digression qui illustre combien les liens sont nourriciers entre cette communauté, son histoire, ces illustrations artistiques et la Ville de Paris.

Donc, le projet de délibération qui vous est proposé vise à renouveler une convention pluriannuelle d'objectifs pour une durée de trois ans, c'est important parce que c'est un gage de stabilité pour l'association, c'est une manière

de réaffirmer notre soutien au M.A.H.J., vous l'avez dit, Monsieur BOHBOT, grand succès depuis la réouverture après les périodes de confinement, notamment de l'exposition dédiée à Marcel Proust, "Marcel Proust. Du côté de la mère".

Je me réjouis aussi des perspectives d'avenir, puisque le M.A.H.J. bénéficiera bientôt d'un grand programme de travaux soutenu principalement par la Ville, mais aussi par la Région et par l'Etat que le M.A.H.J. a convaincus de se mettre autour de la table. Donc, longue vie au M.A.H.J. et à toutes les richesses artistiques, culturelles qu'il nous permettra encore de découvrir.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 384.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 384).

2022 DAC 585 - Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 585 : subventions à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE du groupe Changer Paris pour cinq minutes maximum.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, les crédits Bloche permettent aux maires d'arrondissement d'attribuer des subventions en faveur d'acteurs culturels locaux. Il nous tenait à cœur de soutenir le premier festival parisien dédié aux femmes réalisatrices de films, organisé par le collectif "Toi Femmes".

L'association présidée par Micheline ABERGEL nous accompagne tout au long de l'année, afin de créer des événements à l'occasion de la Journée internationale du droit des femmes le 8 mars, et de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre.

Ce festival "Toi Femmes", qui s'est tenu du 27 au 29 mai dernier dans le 8e arrondissement, a pour objectif de mettre en lumière les femmes réalisatrices qui souffrent encore d'un manque de reconnaissance.

Permettez-moi tout de même de rappeler que la palme d'or du Festival de Cannes n'a été attribuée qu'à deux reprises à des réalisatrices en 75 éditions ! La première, à la réalisatrice néozélandaise Jane CAMPION en 1993, et la deuxième fois, 28 ans après, à la Française Julia DUCOURNAU en 2021.

Cette année, la présidence du jury "Toi Femmes" a été assurée par l'actrice Marina VLADY, signataire du manifeste des 343.

Durant toute une matinée, le travail des jeunes a été mis en avant afin de favoriser les vocations et faire ainsi progresser la parité derrière la caméra. La jeunesse est d'ailleurs au cœur d'une autre subvention proposée par ce projet de délibération. A l'heure où l'on entend que la jeunesse n'est attirée que par les réseaux sociaux, je constate avec bonheur que cela n'est pas tout à fait vrai. L'art est le refuge par excellence pour exprimer les nombreux tourments de la vie et en particulier lors de cette période si instable de l'adolescence.

L'écrit ou la musique ne sont pas seulement un acte libérateur pour leurs auteurs, ce sont aussi de formidables médiateurs. Ils offrent un lien qui confine à l'intime entre l'artiste et son public. Ce dernier peut ainsi s'identifier, même en partie, au récit. Lire et écouter l'autre, c'est également beaucoup apprendre sur soi, il est alors important que ces œuvres puissent sortir de l'ombre.

Or, jusqu'à présent les possibilités étaient très limitées.

Ainsi, les éditions "Je vous aime" créées par des élèves du lycée Racine viennent combler un manque si évident que l'on ne peut que s'interroger sur l'insuffisance d'initiatives de ce genre. Les éditions "Je vous aime" sont une véritable pépinière de talents qui permet à de jeunes créateurs, musiciens ou dessinateurs, une visibilité essentielle pour la réussite de leurs projets, et nous sommes donc heureux de pouvoir les accompagner.

Enfin, dans le cadre de l'indispensable devoir de mémoire, nous avons souhaité soutenir l'association "Mémoires du mont Valérien" pour la mise en œuvre de son passeport intergénérationnel, patriotique et civique dans les écoles du 8e arrondissement. Nous constatons tous dans nos arrondissements que les élèves sont extrêmement avides de mieux connaître l'histoire pour peu que la pédagogie soit adaptée.

J'ai très souvent l'opportunité d'accompagner des élèves à la cérémonie du ravivage de la flamme du Soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, c'est l'occasion d'un travail sur la Grande Guerre, mais aussi d'une rencontre avec les associations d'anciens combattants. La clairière de la forteresse du mont Valérien est un haut lieu de la mémoire nationale, plus d'un millier de résistants y ont été fusillés jusqu'en août 1944 par l'occupant nazi. Aujourd'hui encore, il s'en dégage une atmosphère particulière, très émouvante, comme j'ai pu constater lors des cérémonies qui s'y tiennent régulièrement. Le mont Valérien est le principal site d'exécution en France au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Pour toutes ces raisons, le passeport valorisera les actions des élèves et de leurs professeurs pour faire perdurer la mémoire de celles et ceux qui nous permettent aujourd'hui de vivre dans un pays libre.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement pour votre enthousiasme et votre force de conviction à défendre ces associations.

Je fais un petit rappel pour ceux qui ne le sauraient pas encore, voici ce que sont les crédits Bloche : il s'agit de subventions relevant du budget général de la Ville, qui vont à des associations culturelles locales proposées par les maires d'arrondissement. Il se trouve que l'origine et le mérite en reviennent à Patrick BLOCHE, qui en 2005 avait proposé ce dispositif qui depuis perdure, et c'est heureux tant cela permet un dialogue toujours nourricier entre les mairies d'arrondissement et la Direction des Affaires culturelles. Cela permet aussi de soutenir des associations dites locales, mais auxquelles peut accéder toute Parisienne ou tout Parisien qui réside dans l'arrondissement concerné ou non, tant que cela permet de faire vivre des initiatives qui sont toujours menées au plus près des habitants.

Merci pour vos mots en direction des femmes cinéastes, qui au-delà de tout ce que vous avez dit, ont encore beaucoup de mal à réunir des subsides pour réaliser leurs films. L'association que vous avez mentionnée pour l'épanouissement des hauts potentiels intellectuels, qui propose le festival "Toi Femmes" est une nouvelle illustration de ce qu'évoquait Nour DURAND-RAUCHER tout à l'heure, la pratique artistique amateur est nécessaire. Elle est utile partout, il faut pouvoir l'accompagner, la développer lorsque c'est fait en vigilance, en intelligence bien sûr, et c'est bien l'objet de ces crédits Bloche.

Je ne reviens pas sur les autres associations que vous avez évoquées et qui sont tout à fait remarquables aussi. Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 585.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 585).

2022 DAC 674 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et MCH Group France SAS pour la manifestation Paris + par Art Basel.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 674 et l'amendement technique n° 62, qui concernent une convention de partenariat entre la Ville de Paris et MCH Group pour la manifestation Paris + par Art Basel.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Pas sur l'amendement, sur le projet de délibération.

Je vais vous apprendre beaucoup de choses sur ce projet de délibération qui a l'air assez technique comme l'amendement, mais en fait je vais vous apprendre que la Fondation internationale d'art contemporain, F.I.A.C., n'existe plus. Elle avait été créée en 1974, elle n'existe plus, puisque la Réunion des musées nationaux qui gère le Grand Palais a décidé d'attribuer la gestion de cette foire à une grande organisation suisse qui s'appelle Art Basel.

Donc, on assiste à une marchandisation des foires, ce qui pose un problème.

Alors, pourquoi Paris est concernée par cela ? Parce que le Grand Palais n'existe plus non plus, puisqu'il est en restauration et la Ville de Paris a prêté un espace éphémère, on le suppose, qui s'appelle le Grand Palais éphémère, et à travers ce projet de délibération, on est obligé de faire un partenariat avec Art Basel.

Paris est la capitale des arts, donc il est très difficile de s'opposer à cela, mais à partir du moment où la Ville de Paris est associée à l'organisation de ces événements, j'espère que l'on sera aussi associé à l'organisation de ce qui est à l'intérieur, notamment une inquiétude : est-ce que l'émergence de la jeune génération dans les arts

contemporains va être mise en avant, ou va-t-on privilégier les artistes qui vendent le plus, pas forcément en volume, en euros et en dollars et qui empêchent l'émergence de nouveaux acteurs ?

La F.I.A.C. a souvent été reconnue parce qu'elle a permis l'émergence de beaucoup d'artistes français mais pas que français, cet esprit va-t-il rester, ou est-on dans une logique de marchandisation où ce que qui importe, ce n'est pas tellement ce qui est visible, mais ce que cela rapporte, il y a une vraie inquiétude par rapport à cela.

Le dernier élément qui concerne vraiment Paris et c'est dommage que M. SIMONDON ne soit pas là, parce que je cherche les endroits où on peut trouver de l'argent, il est quand même assez scandaleux que l'espace de restauration de 1.500 mètres carrés soit en redevance 0 pour la Ville de Paris. A un moment, il faut arrêter, Art Basel, ce ne sont vraiment pas des gens qui ont des problèmes d'argent, ils ont tout à fait la capacité de verser une redevance, et une redevance pas ridicule.

Le F.I.A.C., c'est quand même la foire internationale la plus importante sur l'art contemporain, qui se passe à Basel, donc à Bâle, ou qui se passe à Londres. Je ne comprends pas comment on peut arriver à ne demander aucune redevance sur la restauration par rapport à cela. Je ne comprends pas la logique. Quelle est la contrepartie ?

En fait, Paris laisse un espace, un bel espace, le Grand Palais éphémère. Dans les actifs immatériels, c'est le nom "Paris" qui est très important, Paris attire, rien que par son nom, quel que soit le lieu où on le fait. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas valorisé, pas forcément pour gagner de l'argent, mais on a aussi des frais par rapport à cela. La gestion n'est pas forcément sans coût pour la Ville. On pourrait avoir une recette, on pourrait être gagnant-gagnant. En fait non, la Ville, gentiment, prête des espaces, sans avoir aucune… même pas le remboursement des frais.

Je ne suis pas sûr que je puisse avoir la réponse à cette question, puisqu'on essaie d'avoir les réponses. Je pourrai avoir la réponse sur ce point un peu plus tard, mais quelle est la logique derrière de ne pas demander de redevance sur la restauration ?

Cela n'empêche pas ma question initiale sur comment Paris pourrait être associé à la gestion de ces événements, ne pas être uniquement un intermédiaire, parce que Paris n'est qu'un intermédiaire. Sera-t-on associé au contenu de ce qu'il va se passer de façon à s'assurer que l'esprit de la F.I.A.C. sera maintenu et que l'on puisse entraîner toujours l'émergence de gens qui ne sont pas très connus ?

Il peut y avoir des "trucs" pas très bien qui ne réussissent jamais, mais l'idée est de pouvoir permettre l'émergence, et là je n'en suis pas sûr non plus.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Jérôme GLEIZES, je vous rassure, je ne cherchais aucun élément financier, je me creuse la tête pour me souvenir du nom de la séquence des galeries émergentes à la F.I.A.C. Je ne l'ai plus, j'avoue, on vous dira cela plus tard.

En tout cas, petite précision : la F.I.A.C. existe toujours, c'est une marque déposée. Vous reprochez à Art Basel de reprendre, je n'irai pas dans ce débat, la F.I.A.C. appartient à un immense groupe d'événementiel, sachons d'où nous venons. Maintenant, il importe de savoir où nous allons et dans quel contexte.

Que n'avons-nous entendu depuis quelques années sur Paris qui était complètement "has been", sorti de tous les "scopes" des amateurs d'art, qu'ils soient acheteurs ou pas d'ailleurs, et le fait est que tel n'est plus le cas. Il me semble que les grands musées nationaux y contribuent, ceux de la Ville y contribuent aussi, que l'effervescence des galeries, et bien sûr des artistes, a fait beaucoup pour cela.

Des échanges que nous avons pu avoir avec Paris +, oui, l'émergence sera présente, il ne s'agit surtout pas d'ossifier Paris dans le mouvement qui a été initié. Il s'agit, en revanche, de maintenir, voire d'amplifier.

Vous le disiez, l'occupation d'un lieu tel que le Champ-de-Mars par le Grand Palais éphémère, c'est quelque chose dans une ville comme Paris. Aussi, avons-nous un dialogue très nourri avec Paris + pour envisager ce que les Parisiennes et les Parisiens pourront trouver à l'occasion de Paris + dans la ville.

Ce sont des œuvres dans l'espace public comme c'était le cas précédemment avec l'ancien opérateur. C'est aussi et j'y suis particulièrement attentive, une place importante faite au fonds d'art contemporain Paris Collections, au sein de Paris +, comme c'était aussi le cas précédemment, parce que c'est une manière de plus de montrer aux Parisiennes et aux Parisiens ce que recèle le fonds d'art contemporain. C'est une manière d'initier des jeunes, des collégiennes, des collégiens, qui parfois dans un processus que nous appelons "jeunes collectionneurs" deviennent même jury du fonds d'art contemporain.

Je dis tout cela parce que c'est un mouvement qu'il faut rendre cohérent et dans lequel il ne faut oublier personne. Je m'y engage, nous serons très vigilants, cher Jérôme GLEIZES, à ce que la jeune création soit représentée aussi à Paris + et je vous en tiendrai informé.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vous propose que nous puissions mettre aux voix, à main levée, d'abord l'amendement technique n° 62, qui a été déposé par l'Exécutif, donc avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 62 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 674 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DAC 674).

2022 DICOM 14 - Conventions de mécénats et de partenariats en soutien de l'opération Nuit Blanche.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'événements sur le périphérique.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 14, un amendement technique n° 63, l'amendement n° 64, et le vœu n° 65 qui y sont rattachés. C'est une convention de mécénat et de partenariat en soutien de l'opération "Nuit Blanche" et je donne d'abord la parole à Fatoumata KONÉ pour cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour trois raisons. D'abord, rappeler notre attachement à l'événement "Nuit Blanche", une belle réussite populaire qui est devenue un événement d'envergure internationale, qui a inspiré de nombreuses initiatives en France et à l'étranger.

Ensuite, pour présenter le vœu de mon groupe qui demande que de nouveaux événements soient organisés sur le périphérique, comme cela a déjà été le cas lors d'une précédente édition de "Nuit Blanche".

Enfin, pour interpeller l'Exécutif sur le partenariat de la Ville avec Toyota et Air Liquide pour l'édition 2022 de "Nuit Blanche".

Concernant l'événement "Nuit Blanche", je veux commencer par saluer les agents de la Ville, les associations, les professionnels, toutes les personnes qui se mobilisent chaque année pour faire de cet événement un véritable succès.

Cet événement est l'occasion de démontrer que loin des clichés et des cartes postales, Paris est bien une ville où l'art continue de se réinventer, d'interroger le monde, et où le monde continue d'interroger l'art.

"Nuit Blanche" est ainsi à ce titre un outil d'influence. Mais, en tout premier lieu, elle est l'occasion de sortir l'art contemporain de ses murs, des musées, des galeries, des foires internationales et des salles de vente aux enchères pour le rendre visible aux yeux du plus grand nombre ; de remettre au centre de la cité des pratiques artistiques qui par définition questionnent notre époque ; de montrer leur multiplicité ; de rendre plus festif et accessible un art souvent considéré comme austère, exigeant et élitiste et qui est encore trop souvent l'expression et l'appropriation d'une certaine classe sociale.

Enfin, et c'est là ce qui fait la singularité de cette manifestation culturelle, "Nuit Blanche" est le moment d'interroger l'espace urbain et ses usages en permettant, par exemple, aux visiteuses et aux visiteurs de déambuler dans les administrations, les écoles, sur la route, en détournant l'usage de nos équipements sportifs, en faisant vivre la nuit comme au grand jour. En créant de nouveaux liens entre Paris et les communes limitrophes aussi, car "Nuit Blanche" est aujourd'hui un événement métropolitain.

C'est ainsi tout naturellement qu'une portion du périphérique avait été fermée à l'occasion de l'édition 2019. Cette manifestation avait par ailleurs rencontré un vif succès. Je peux moi-même en témoigner pour avoir été parmi les personnes qui avaient eu la chance de pouvoir déambuler, danser, faire du vélo pour la première fois sur le périphérique, sur la portion entre la porte de Bagnolet et la porte de la Villette, qui avait été fermée à cette occasion aux voitures, au bénéfice des piétons et des cyclistes le soir du 5 octobre 2019, sous une édition qui était placée sous le thème du mouvement.

Mais depuis, plus rien. Avec ses 35 kilomètres de long, ses 54 kilomètres d'échangeurs et de bretelles, son million de mètres carrés de chaussées principales et ses 380.000 mètres carrés de bretelles, difficile pourtant de

l'oublier. Le périphérique est à la fois un mur et une voie de circulation au cœur de notre Métropole. Il organise et fragmente l'espace urbain, mais aussi nos relations avec les communes du Grand Paris.

Il est aussi au centre de nos préoccupations, nous en avons justement débattu hier pendant ce Conseil, et sa transformation dans les prochaines années et décennies est un enjeu central de notre Métropole face au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, pour la santé des Franciliennes et des Franciliens et pour réparer la fracture sociale et territoriale. Cela a largement été rappelé lors des débats d'hier.

Sans présager de la programmation artistique, nous demandons que la Ville continue d'intégrer le périphérique au dispositif, puisqu'il se trouve au centre géographique et des interrogations philosophiques et politiques de la "Nuit Blanche".

Dans ce même souci de cohérence et toujours concernant notre rapport à l'espace public et à la place des véhicules individuels, nous nous sommes étonnés du partenariat de la Ville de Paris avec Toyota et Air Liquide pour l'édition 2022 de "Nuit Blanche", qui est l'objet de ce projet de délibération.

En effet, ce partenariat propose la mise à disposition d'un bus à hydrogène destiné au transport des invités, mais surtout d'une quarantaine de véhicules que pourront utiliser les gagnants d'un jeu concours. Nous avons déposé un amendement pour demander l'abandon de ce partenariat, car ne s'agissant pas là d'une proposition artistique, la promotion et l'ajout dans le trafic de dizaines de véhicules individuels nous semblent en contradiction totale avec l'objectif de réduction de l'usage de la voiture individuelle, qui est une priorité de notre majorité.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Fatoumata KONÉ, de me donner dès aujourd'hui l'occasion de parler des 20 ans de "Nuit Blanche". 20 ans déjà, 20 ans et déjà tellement d'émotion, tellement d'inventions, tellement d'innovations avec une "Nuit blanche" qui se veut, et je vais y revenir, toujours plus responsable sur bien des aspects.

Donc cette année, "Nuit Blanche" se tiendra le 1er octobre. Vous le savez, une consultation citoyenne a été souhaitée par la Maire de Paris et fera qu'à partir de 2023, "Nuit Blanche" sera encore plus longue puisqu'elle interviendra au mois de juin.

En tout cas, pour cette édition, il s'agit, comme vous l'avez dit, à nouveau de faire honneur aux 20 ans passés. Il y aura sûrement des surprises autour de cela, d'inventer l'avenir, les 20 prochaines "Nuit Blanche" peut-être, toujours de proposer une déambulation, la plus inattendue possible, la plus poétique et rêveuse possible dans la ville, grâce à ce regard que les artistes nous proposent, nous offrent, qu'ils apportent le temps d'une nuit.

Alors, pour ce qui est de vos vœux et amendements, concernant l'amendement, vous proposez en effet de supprimer un soutien en mécénat de la part de Toyota et Air Liquide pour un montant de 35.000 euros. Ajoutons tout de même qu'à ce soutien financier à la manifestation vient s'en ajouter un autre, en nature, d'un montant encore supérieur, 40.000 euros, qui permettra de véhiculer des personnes empêchées physiquement.

Le soir de "Nuit Blanche", certains véhicules permettront à des personnes en situation de handicap ou que sais-je pour d'autres raisons, de se déplacer d'une œuvre à une autre, d'une zone, en fonction de ce qui sera proposé par la directrice artistique, à une autre.

En matière de transport, nous avons tenté d'obtenir la gratuité de l'ouverture des lignes de métro toute la nuit, cela n'a pas été possible avec la R.A.T.P., cela a un coût extrêmement conséquent. Il me semble que ce partenariat demeure vertueux parce que bien sûr, il ne s'agira pas de véhicules polluants, mais de véhicules hybrides, parce que la contrepartie est réelle et à vocation sociale pourrais-je dire.

Par ailleurs, depuis au moins l'année dernière, nous faisons en sorte de développer les mobilités douces, je n'aurais de cesse de rappeler le merveilleux événement qui s'était tenu à la Cipale, ce lieu du 12e arrondissement composé d'un anneau en béton sur lequel tournent des cyclistes, proposé par Mohamed EL KHATIB et Albin de la SIMONE, et qui offrait un regard tout à fait décalé et artistique sur la pratique du vélo.

Oui, les mobilités douces, l'année dernière le GR 75 a été mobilisé aussi pour une "Nuit Blanche" placée sous le signe de l'olympiade culturelle, et nous continuerons.

C'est aussi le sens de votre vœu concernant la fermeture temporaire du périphérique. Cela a eu lieu en 2019, c'était une vraie réussite, nous avons parlé hier de tout ce que le périphérique pourrait offrir en la matière, donc je souscris à l'idée.

C'est en ce sens que nous vous avons proposé un amendement, afin que cette fermeture fasse partie des pistes qui seront soumises aux prochaines directions artistiques de "Nuit Blanche", lesquelles doivent rester décisionnaires en matière de programmation et dans le respect de la faisabilité budgétaire, cela coûte extrêmement cher de fermer le périphérique.

Je ne manquerai pas à ce moment-là de me tourner vers mes collègues adjoints en charge notamment des déplacements et nous verrons comment envisager la chose. En tout cas, je rejoins votre argument sur le fait que ces fermetures permettent aussi, au-delà du renforcement des mobilités douces, de faire une jonction toujours renforcée avec la métropole.

Je vous invite à voter favorablement le projet de délibération amendé, si l'amendement est accepté, et j'émets un avis défavorable à l'amendement proposant la suppression du mécénat.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole à Elise LAVIELLE, directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je souhaitais juste préciser que, quel que soit le projet de manifestation envisagé, la Préfecture de police réserve toujours son avis à l'étude du dossier qui accompagne le projet, que nous n'avons pas encore reçu à ce jour, mais que bien évidemment nous étudierons avec attention lorsqu'il nous sera transmis.

Simplement, trois points de vigilance sur les difficultés à anticiper dans le cadre des événements qui se déroulent sur le boulevard périphérique. Sur le plan de la circulation, comme vous le savez, le boulevard périphérique est un axe de transit majeur, et donc toutes les opérations qui s'y déroulent et on le sait parce qu'il y a des opérations ponctuelles de maintenance par exemple, peuvent rapidement amener des difficultés de circulation qui génèrent une forme de congestion.

A ce titre, il faut donc bien anticiper ces difficultés de report de circulation jusqu'à l'A86 et l'A104, qui sont des axes majeurs de contournement de la capitale.

Dans le même ordre d'idée, un point de vigilance pour nous, ce sont les conditions de déplacement des véhicules de secours et d'intervention. Il ne faut pas qu'ils soient impactés dans la rapidité de leur déplacement, et tenir compte des possibilités d'accès aux hôpitaux proches du boulevard périphérique que sont notamment l'hôpital Bichat à la porte de Saint-Ouen ou l'hôpital Robert Debré à la porte des Lilas.

Pour ce qui est de la sécurisation de ces événements, évidemment l'accès au public des tronçons en surplomb du périphérique qui sont actuellement délimités par de simples rails de sécurité doit faire l'objet d'un renforcement.

Enfin, troisième point de vigilance, actuellement, il y a une couverture vidéo, des caméras du périphérique, qui sont calibrées pour assurer la fluidité du trafic automobile ou détecter des accidents de circulation, mais ne sont pas forcément adaptées à la sécurisation d'un rassemblement piéton.

C'est une difficulté à prendre en compte, mais cela ne veut pas dire que c'est impossible, puisque, effectivement un événement de cette nature s'est tenu en 2019, vous citiez le précédent de la porte de Bagnolet et de la Villette.

En conclusion, la Préfecture de police n'est pas opposée à ce projet, mais ces difficultés devront être suffisamment anticipées pour permettre sa réalisation dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 63 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 63 est adopté.

L'amendement n° 64 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Si je peux me permettre une remarque, je suis surprise de la réponse sur le partenariat avec Toyota, puisque je rappelle que des véhicules seront accessibles à partir d'un jeu-concours. Est-ce que le jeu-concours sera destiné uniquement aux personnes à mobilité réduite ? Je ne comprends pas, donc je vais maintenir l'amendement, puisque la réponse ne me satisfait pas.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - C'est entendu. L'amendement n° 64 du groupe Ecologiste de Paris est maintenu, et je le soumets au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement n° 64 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 64 est repoussée.

Concernant le vœu n° 65, il est maintenu ?

Donc, amendé.

Mme Fatoumata KONÉ. - L'amendement est accepté.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, ainsi amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 164).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 14 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DICOM 14).

2022 DTEC 33 - Subvention (50.000 euros) à un projet d'intervention (fresques) d'art urbain dans le tunnel des Tuileries (1er).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 33 relatif à l'attribution d'une subvention à un projet d'intervention des fresques d'art urbain dans le tunnel des Tuileries dans le 1er arrondissement.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire, à Paris Centre effectivement.

Il existe à Paris un certain nombre de vestiges patrimoniaux dont nous pouvons nous enorgueillir, mais s'il est un motif de fierté qui concerne le tunnel des Tuileries, qui est un peu moins flamboyant que le jardin qui se situe juste au-dessus, c'est évidemment que l'autoroute urbaine qui s'y trouvait il y a encore quelque temps a laissé place aujourd'hui et malgré les reproches et récriminations de la droite, aux voies piétonnes et cyclables du parc Rives de Seine.

Il faut tout de même avouer que l'édifice lui-même, le tunnel, pourrait bénéficier d'un embellissement. Et donc, ce projet de délibération qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui pour l'attribution d'une subvention de 50.000 euros est au profit de l'association "Artistik Rezo", et c'est le premier pas d'un projet très intéressant consistant à valoriser et embellir ce tunnel des Tuileries.

En effet, il s'agira d'utiliser progressivement cet immense tunnel de près de 800 mètres de long pour faire accéder les promeneurs à des formes d'art urbain qui complètent l'offre artistique très large de Paris Centre. Il y a déjà beaucoup de "Street Art" à Paris Centre et on est très ouvert à ce qu'il y en ait plus. Cela peut être le cas avec cette proposition.

L'association "Artistik Rezo", qui est présente dans le champ du "Street Art" et de l'art contemporain, a sollicité la Ville de Paris et a proposé un dispositif qui se développera cette année et les deux prochaines années. C'est un dispositif 2022-2024 s'il réussit, je vais l'expliquer dans un instant, qui se développerait jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, voire au-delà. Je veux en dire un mot tout de suite.

Justement, ce projet pourra s'inscrire dans le cadre de l'olympiade culturelle, mais aussi rester comme un héritage des Jeux, comme vraiment un nouveau parcours artistique ayant vocation à évoluer et à s'installer de manière pérenne dans ce tunnel.

Comment cela marche ? L'idée est d'avoir une première étape durant cet été 2022, avec une première intervention sur un linéaire de 150 mètres de tunnel, c'est-à-dire environ un cinquième. Si cela marche, si l'expérience est positive, le dispositif pourra s'étendre en 2023 et en 2024 sous la forme évidemment d'appels publics à projets, avec des appels ouverts à des structures artistiques ou à des groupements d'artistes.

10 artistes d'ores et déjà pour 2022, des femmes et des hommes issus de l'art urbain, que ce soit du Street Art ou du Graffiti, ont été sollicités par l'association organisatrice, et leurs interventions sont prévues pour être réalisées durant la deuxième quinzaine du mois de juillet, puis durant "Paris-Plages", et si nécessaire fin août ou début septembre.

A l'automne, et c'est cela qui est vraiment intéressant, une intervention pendant l'été et à l'automne, une première évaluation de cette étape, un retour d'expérience avec du multi-acteur, à la fois le porteur de projet et les services de la Ville, aussi la Mairie de Paris Centre bien sûr, pour organiser ce retour d'expérience et voir quelle aura

été la perception des interventions artistiques, quelle aura été la durabilité des matériaux et des dispositifs présentés, quelle aura été aussi l'attractivité du tunnel pour ses usagers et ses visiteurs.

Sur la base de ce retour d'expérience, on pourra déterminer si on lance ou pas un appel à projets pour les éditions 2023 et 2024. On voit bien vraiment que cette méthodologie est très féconde, de commencer sur 150 mètres de tunnel et si c'est satisfaisant de pouvoir aller plus loin pour les années 2023 et 2024. Encore une fois, créer à la fois quelque chose en lien avec les Jeux Olympiques et un patrimoine qui restera dans le temps.

Je peux dire que ce projet n'a pas été, pour des raisons de retard technique, étudié par le Conseil de secteur de Paris Centre, mais c'était important de le souligner. Et vraiment, pour toutes les raisons que j'ai évoquées, à la fois ses dimensions artistique, patrimoniale, d'ouverture aussi à une forme d'art qui n'est pas exactement celle que l'on trouve sous le Louvre, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, et à attribuer 50.000 euros à l'association "Artistik Rezo".

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en fait depuis 2012 nous cherchions sans succès un mur à dédier au "Street Art" dans le 4e. Depuis, nous sommes devenus Paris Centre. En 2019, un projet de "Street Art" dans le tunnel des Tuileries avait été déposé au budget participatif. Ce projet, proposé par des citoyennes et des citoyens, avait été rejeté à cause du risque d'inondation et de la difficulté d'entretien d'un art qui, je le rappelle, est éphémère.

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir que ces inconvénients ne soient plus un obstacle pour permettre à ce projet de "Street Art" dans le tunnel des Tuileries de voir le jour.

Nous voterons donc avec plaisir ce projet de délibération, en espérant que ce ne soit pas un premier pas vers l'institutionnalisation d'un art libertaire et provocateur par essence.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour cinq minutes maximum.

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Madame la Maire.

Sur le jugement de la démarche de l'art de rue, je vais rejoindre ce que vient de dire Corine FAUGERON, c'est un art qui aura du mal à être inséré d'abord dans un budget avec une évolution comme si c'était un "business plan", puis dans un tunnel qui pose un problème plus large. Un tunnel, ce n'est pas juste repeindre les murs. Si repeindre les murs et mettre une fresque allaient changer la nature du tunnel, ce serait extrêmement simple. D'ailleurs, la question se pose pour d'autres tunnels aujourd'hui désaffectés.

Quand vous traversez ce tunnel qui relie la Concorde au pied du Louvre, vous avez 800 mètres, c'est l'éclairage du tunnel, l'ouvrage est en bon état, mais c'est assez anxiogène, ce sont quand même des "chiottes" publiques géantes, c'est assez désagréable à vivre. Vous avez des passages de cyclistes et piétons à toute vitesse pour essayer de s'affranchir de ces 800 mètres douloureux. Ce n'est pas un endroit agréable.

Je comprends l'envie de transformer ce tunnel en un espace vivant. Pour l'instant, le plan qui est suggéré, un plan évolutif, n'est pas très concret. Occuper un tunnel comme cela avec des questions de sécurité, de transit, parce qu'il y a un transit de trottinettes, de cyclistes dans un espace étroit, encore une fois dégradé, sale, qui n'est pas surveillé… Je vous rappelle, 800 mètres pas surveillés dans un tunnel, cela attire certains publics.

Vouloir en faire un lieu d'expérimentation et "claquer" 50.000 euros d'argent public… 50.000 euros quand on a 10 milliards de dettes au sens large, ce n'est pas beaucoup. Je trouve que c'est quand même beaucoup d'argent dépensé sans vision d'ensemble.

Alors, expérimenter à coups de 50.000 euros pour voir ce que cela va donner, on aura plein de "street" artistes qui se lâchent déjà sur les quais, parce que sur les berges, vous avez de plus en plus de fresques qui nécessitent… et Karen TAÏEB fait un travail important pour essayer de redresser la barre et limiter les dégâts. Aller dans un tunnel glauquissime, anxiogène, et dépenser 50.000 euros, je trouve que notre argent parisien mériterait d'être dépensé ailleurs.

On va vous laisser expérimenter sans nous, on va voter contre ce projet de délibération, on vous souhaite bon courage avec ce tunnel, on fera un bilan dans un an.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci pour vos interventions.

Je crois que je ne vais pas réexpliquer le projet, cela a été bien fait par M. JAMET-FOURNIER que je remercie, également par l'intervention de Mme FAUGERON.

Je vais peut-être revenir sur la genèse et l'intervention que vous avez faite, Monsieur VÉRON, avec votre enthousiasme habituel sur la transformation de l'utilisation de ce tunnel, qui était un tunnel autoroutier, donc qui ne nécessitait pas à l'époque où des voitures y passaient encore, un aménagement particulier.

Mais cela ne vous a pas échappé malgré une certaine réticence, la transformation de ce lieu aujourd'hui pas encore très accueillant doit justement se faire par un certain nombre de projets, et celui-ci nous semblait viable.

Alors, vous parlez de graffitis, de "Street Art", vous mélangez peut-être un peu les deux. Là il s'agit d'y apposer des œuvres artistiques sans les dénaturer et sur proposition qui nous a été faite d'embellir ce lieu pour que justement il attire un public peut-être plus nombreux qu'il ne l'est aujourd'hui, et qu'il évite certaines nuisances auxquelles vous faisiez allusion avec toute la pondération qui vous caractérise parfois.

Une fois que l'on a dit cela, nous avons effectivement répondu à cette sollicitation, qu'il nous semble être pertinent de mettre en place au regard d'une évolution de ce tunnel, qui en connaîtra d'autres, pour justement le dévier des mauvais usages auxquels vous faites allusion ou d'en faire simplement un lieu de passage rapide, mais peut-être d'attirer un nouveau public, voire une meilleure fréquentation. Et peut-être, dès demain, à la suite de cette expérimentation qui je suis sûr sera concluante, y trouver d'autres usages, pourquoi pas de l'ouvrir et d'attirer un nouveau public pour en faire finalement la continuité du parc des Rives de Seine.

Je suis sûr que personne aujourd'hui dans cet hémicycle ne souhaite revenir à l'utilisation qui était la sienne avant de devenir un espace de promenade, donc qui sera la continuité et reliera de manière concrète et positive le parc des Rives de Seine avec le jardin des Tuileries.

On a globalement à s'enthousiasmer de ce programme qui est un début, qui va amener à certaines expérimentations en lien avec la DVD, de l'utilisation de ce tunnel et pourquoi pas de son évolution sur l'ensemble de ses 800 mètres. C'est un premier pas enthousiasmant qui va laisser les artistes s'exprimer de manière cadrée pour faire des fresques et non pas des" graffs", ce qui est assez différent, et qui sont vraiment d'art dédié. C'est en ce sens et avec tout l'enthousiasme de cet hémicycle que je pense que nous irons voir cela dès que celui-ci sera fait, j'espère à la fin de cet été.

Je suis sûr, comme pour le parc des Rives de Seine, que l'ensemble de cet hémicycle sera convaincu de ce projet et on s'en rappellera avec une certaine ironie en se disant que c'était le début peut-être d'un nouveau lieu d'art, en tout cas de fréquentation des Parisiens dans la continuité des Rives de Seine. Je ne veux pas être polémique, je peux imaginer que vous ayez une méfiance, mais il me semble que ce projet est équilibré, qu'il va valoriser ce lieu et en fera peut-être demain un lieu beaucoup mieux fréquenté, plus positif, et pourquoi pas avec une utilisation nouvelle.

C'est en ce sens que je voulais apporter cette réponse, remercier de vos interventions et vous demander de voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 33).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des tarifs réduits dans les cinémas pour les personnes vulnérables en période de vague de chaleur.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés et nous examinons le vœu référencé n° 66, relatif à des tarifs réduits dans les cinémas pour les personnes vulnérables en période de vague de chaleur.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour deux minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Notre Assemblée a adopté hier, à l'unanimité, la création d'une Mission d'information et d'évaluation sur l'adaptation de notre ville aux vagues de super chaleur, proposée par le groupe Ecologiste. Je salue à nouveau l'enthousiasme des élus qui se sont exprimés sur le sujet, prompts à se mettre au travail dès septembre prochain.

En effet, il y a quelques semaines, notre pays et notre ville ont connu une vague de chaleur inédite aussi tôt dans la saison, et nous devons déjà nous préparer à la prochaine annoncée pour la semaine prochaine. Le changement climatique est là et nous en subissons déjà les conséquences.

Or, ce sont les plus vulnérables qui les subissent en premier ayant les logements les moins adaptés, les appartements les moins spacieux et quittant le moins Paris en période estivale.

L'adaptation de notre ville au changement climatique est donc un enjeu social, mais également un enjeu de santé publique, chaque canicule, chaque épisode de température extrême a des conséquences importantes sur la santé des séniors, des enfants et de toutes celles et tous ceux dont la santé est fragile.

En parallèle de notre travail d'adaptation de la ville, nous devons mobiliser tous les moyens qui sont à notre disposition pour limiter les conséquences des canicules pour la santé.

Nous proposons donc de mobiliser les salles de cinéma, car Paris est une ville riche en salles obscures. Beaucoup d'entre elles sont fraîches ou climatisées, or elles sont de moins en moins fréquentées. La Ville doit donc se mobiliser pour permettre un accès facile, simple et à moindre coût pour les publics séniors, les enfants, les publics vulnérables, au cinéma pendant les vagues de forte chaleur.

La Ville dispose de nombreux moyens pour agir, à travers ses dispositifs existants comme le C.A.S.-V.P., qui accompagnent les séniors parisiens, ou les dispositifs d'incitation à la fréquentation des cinémas dans les quartiers populaires, que nous aimerions voir mobilisés de toute urgence.

Nous souhaitons donc également que s'engage un travail au plus long cours et qu'un dialogue soit mené avec les salles de cinéma, afin de mettre en place des tarifs de canicule dans les cinémas parisiens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Fatoumata KONÉ, nous le savons tous et vous l'avez dit, les publics vulnérables sont les premières victimes des vagues de forte chaleur, qui sont de plus en plus fréquentes et nous sommes au-devant d'une nouvelle très probablement.

Face à cela et cela a été évoqué précédemment lors de notre Conseil, la Ville porte une attention très aiguë à ce qui peut être proposé bien sûr aux personnes vulnérables, et la culture doit en prendre sa part.

En dehors de la culture, vous connaissez bien sûr la mise à disposition des salles rafraîchies dans les mairies d'arrondissement, les îlots de fraîcheur au sein des équipements lorsqu'ils existent, les interventions à domicile.

Pour ce qui est des établissements culturels et cela a été le cas lors de la précédente vague de chaleur, quatre lieux de "Paris Musées" sont mobilisables grâce à leurs espaces climatisés. Il s'agit du musée d'art moderne, du Petit Palais, du musée Cognacq-Jay et du musée de la Libération de Paris dans le 14e, de la même manière que nous mettons à disposition des espaces rafraîchis dans les conservatoires.

Voilà ce qui est fait et ce qui est déjà mobilisable dès les prochaines nécessités.

Pour en venir aux salles de cinéma et à votre vœu, vous parlez d'un mécanisme tarifaire. Reconnaissons déjà et mentionnons que la plupart d'entre elles proposent déjà des tarifs réduits pour les jeunes, pour les enfants, pour les plus de 60 ans, et sont extrêmement impliquées dans le champ social, dans l'éducation artistique et culturelle. Je le mentionne pour dire combien les cinémas, notamment les cinémas indépendants parisiens, sont des partenaires.

La création d'un tarif spécifique en cas de vague de forte chaleur relève de leur décision, ne peut être faite que de manière totalement concertée et partenariale avec elles. Nous vous avons donc proposé un amendement qui vise à expérimenter les modalités d'un accès facilité aux salles de cinéma parisiennes en cas de canicule.

Sous cette réserve, je vous invite à voter favorablement le vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Est-ce que l'amendement est accepté ?

Mme Fatoumata KONÉ. - C'est une proposition a minima, on va l'accepter et on espère que l'on travaillera beaucoup mieux à la rentrée sur le sujet. Pour nous, c'est important de faire en sorte que tous les cinémas puissent prendre leur part sur ce travail.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 165).

A l'unanimité, absolument !

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Cité du Théâtre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 67 relatif à la Cité du Théâtre et la parole est à M. Geoffroy BOULARD, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Madame KUSTER ? Allez-y !

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet que je connais particulièrement bien, puisqu'il a été initié alors que j'étais maire du 17e, sous l'égide à l'époque du Président HOLLANDE. Je voudrais revenir un peu sur l'historique et sur ce qui m'amène à présenter ce vœu.

En un an, nous en sommes au troisième vœu présenté ici au Conseil de Paris sur le projet de la Cité du Théâtre dans le 17e arrondissement. Cette cité du théâtre qui, je le rappelle, a vocation à réunir non seulement les ateliers Berthier dans une reconversion accueillant l'Odéon, le Centre national d'art dramatique, la Comédie française avec des capacités de représentation, de stockage et de répétition qui sont particulièrement attendues par ces établissements.

Ce projet structurant nous tient particulièrement à cœur dans le 17e arrondissement, mais le fait est qu'il est aujourd'hui au point mort alors que le temps passe et que la Cité du Théâtre devait ouvrir ses portes en 2026. Il avait pourtant remporté l'adhésion unanime de l'Etat, représenté alors par le Président HOLLANDE, de la Ville par la voix de la Maire de Paris, et d'ailleurs de vous-même, Madame Carine ROLLAND.

En novembre dernier, dans cette enceinte, vous ne tarissiez pas d'ailleurs d'éloges et je vous cite : "Ce très beau projet culturel urbain urbanistique". Vous expliquiez également que le statu quo était lié aux négociations entre la Ville de Paris et l'Etat, sur la cession d'une petite partie des terrains des ateliers Berthier. On a pu entendre cet argument il y a quelques mois. Maintenant, ce n'est plus possible, c'est trop de temps perdu.

Et ce qui m'inquiète, c'est que ces négociations semblent bien au point mort. Quelle en est donc l'issue ? Avez-vous réellement l'intention de continuer ces discussions avec l'Etat ?

En effet, en novembre dernier, d'un côté vous indiquiez au Conseil de Paris que les négociations n'avaient pas abouti, ce sont vos mots, de l'autre, la Ministre de la Culture indiquait que des discussions entre la Ville et l'Etat devaient être poursuivies.

La porte de l'Etat n'est donc a priori pas fermée, est-ce que la Ville est de son côté toujours ouverte aux échanges ? C'est la question.

C'est donc dans ce contexte que nous vous soumettons une nouvelle fois un vœu, adopté je le rappelle à l'unanimité du Conseil du 17e arrondissement. Nous vous demandons d'interpeller la nouvelle Ministre de la Culture avec laquelle je ne doute pas vous arriveriez à vous entendre.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame KUSTER.

Je vais essayer d'être la plus concise possible sur un sujet qui revient trop souvent, il me semble.

Vous demandez une nouvelle clarification, mais il n'y a rien à clarifier. De notre côté, qu'il s'agisse de moi-même, merci de me citer abondamment, d'Emmanuel GRÉGOIRE, de la Maire de Paris elle-même, notre position n'a pas bougé. Nous pensons que la Cité du Théâtre est un beau projet culturellement parlant, qui nécessite une évaluation sur le foncier évalué à 7 millions d'euros par l'Etat, 12 millions d'euros par la Ville. Vous mentionnez ces chiffres dans votre vœu.

La balle est donc bel et bien dans le camp de l'Etat. En aucune manière, il ne nous est possible d'aller plus loin en l'état actuel des choses. Oui, l'ancienne Ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, avait émis un avis favorable lors d'une discussion entre la Maire de Paris et elle-même sur le sujet.

Non, les négociations n'ont pas abouti, parce que nous refusons de brader notre patrimoine foncier. Quand bien même le ferions-nous que probablement vous nous le reprocheriez.

Donc, je le redis, la balle est dans le camp de l'Etat. Nous vous avons proposé un amendement pour aller ensemble reprendre la discussion auprès de l'Etat. Vous l'avez refusé, je le regrette. Et donc, je me trouve contrainte d'émettre de nouveau un avis défavorable à votre vœu, si vous étiez amenés à le maintenir.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 67 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Brigitte KUSTER. - Il est évidemment maintenu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je le soumets donc aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DAC 379 - Subvention (3.000 euros) à la Fondation du Patrimoine.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 379 relatif à l'attribution d'une subvention à la Fondation du Patrimoine.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette subvention à la Fondation du Patrimoine, la première depuis 2009, soit plus de 10 ans après, me permet de revenir sur un sujet qui tient à cœur au groupe Changer Paris et aux Français : l'entretien et la préservation du patrimoine.

Depuis quelques semaines, les bilans négatifs, voire alarmants se succèdent pour ce qui est de la politique de sauvegarde du patrimoine français et en premier lieu du patrimoine religieux.

Le 21 juin dernier, la Cour des comptes publiait un rapport sur la situation préoccupante des monuments en France. Deux jours plus tard, Stéphane BERN était auditionné par le Sénat sur l'état du patrimoine religieux et lançait un cri d'alarme. Si le rapport et l'audition portaient sur la politique de l'État, une grande partie de leurs observations peuvent être transposées au patrimoine parisien.

Certes, la Ville de Paris a entrepris des chantiers d'ampleur au cours des dernières années, mais insuffisants.

Malheureusement, comme au niveau national, l'entretien, essentiel à la conservation préventive, représente un point noir de la politique patrimoniale. De nombreux travaux auraient été moins coûteux s'ils avaient été entrepris plus tôt et s'ils consistaient à protéger et restaurer plutôt qu'à réparer des dégâts causés faute d'intervention.

Surtout, l'état de péril, voire d'abandon pur et simple de plusieurs monuments appelle à une intervention beaucoup plus soutenue. Grilles rouillées ou taguées, façades menaçant de tomber en ruines ou encore besoin de remise aux normes sécuritaires, les défis à relever pour le patrimoine parisien sont légion. Cet état des lieux était dressé en février 2020 dans un communiqué de l'Observatoire du patrimoine religieux. Il est malheureusement toujours d'actualité.

Dès lors, je m'étonne, comment se fait-il qu'une structure aussi incontournable pour la préservation du patrimoine de proximité n'ait reçu aucune subvention depuis 2009, et que celle de cette année soit d'un montant aussi négligeable ? Je rappelle qu'il vient d'être voté une subvention de 50.000 euros à un projet d'intervention d'art urbain dans un tunnel des Tuileries et que là, il s'agit d'une subvention à la Fondation du patrimoine d'un montant de 3.000 euros.

Vous comprenez que dans la balance, le compte n'y est pas.

Ou encore, comment se fait-il que les initiatives pour la sauvegarde du patrimoine soient si peu soutenues comparées au projet d'art urbain dont l'impact sur la qualité du cadre de vie des Parisiens est beaucoup plus sujet à débat ? On vient d'en parler, le patrimoine, c'est notre cadre de vie, ce sont aussi nos racines, et il mérite mieux, beaucoup mieux.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, chère Anne BIRABEN.

Je vous remercie pour votre intervention qui me permet, au contraire, de dire combien la Ville de Paris s'inscrit dans une vraie politique patrimoniale, notamment depuis la précédente mandature avec le Plan Edifices culturels voulu par la Maire de Paris, avec 80 millions d'euros dédiés, qui ont été largement dépassés puisqu'on était à la fin de la précédente mandature sur 170 millions environ engagés. On poursuit cette politique de restauration.

Je vous invite suffisamment dans un certain nombre d'inaugurations pour constater combien il nous importe et il m'importe également à titre personnel en tant qu'adjointe en charge du patrimoine, de traiter la question des restaurations de ce patrimoine qui est évidemment chargé d'histoire, vous l'avez dit, et qui est très important pour Paris.

Concernant le projet de délibération dont il est question aujourd'hui, vous nous reprochez de ne pas avoir donné de subvention à la Fondation patrimoniale depuis 2009, mais sachez qu'elle ne nous en a pas fait la demande. Et donc, on ne va pas proposer des subventions lorsque cela ne nous est pas demandé, cela va de soi.

Par ailleurs, cette subvention de 3.000 euros vise à soutenir cet acteur incontournable sur le plan patrimonial, mais du point de vue de son fonctionnement. Il ne s'agit pas de faire le travail que fait la Fondation du patrimoine qui est en réalité d'aller chercher des souscripteurs, donc des dons. On ne va pas faire des dons à la place de la Fondation du patrimoine, ce ne serait pas notre rôle ici.

Au contraire, on remercie la Fondation du patrimoine de défendre, de valoriser un patrimoine non protégé par l'Etat et dont l'intérêt architectural est avéré. La Fondation du patrimoine œuvre auprès des propriétaires de biens patrimoniaux, qu'il s'agisse de collectivités, de particuliers ou d'associations. Pour agir, la Fondation du patrimoine fait donc appel à des souscriptions. Des donateurs ont notamment pu souscrire aux différents projets de restauration de lieux parisiens.

Je veux citer notamment le cellier de la maison d'Ourscamp rue François-Miron, l'un des rares exemples de l'architecture médiévale à Paris. Je peux ajouter l'orgue de Saint-Pierre de Montmartre pour lequel la Fondation avait permis une souscription pour sa restauration.

Elle peut également décerner un label aux propriétaires privés de biens patrimoniaux non protégés par l'Etat, afin qu'ils puissent entreprendre des travaux de restauration via l'octroi de déductions fiscales.

La Fondation du patrimoine est, à ce titre, le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer cette autorisation de défiscalisation attachée au patrimoine non protégé de proximité.

La Fondation du patrimoine, je le rappelle, travaille également à transmettre les savoir-faire en encourageant la formation des jeunes, en lien avec le maillage territorial dans lequel ses délégations régionales et départementales sont implantées.

Je veux évidemment remercier, à travers la Fondation du patrimoine, non seulement leurs donateurs mais aussi les mécènes qui font le choix de la préservation et la restauration du patrimoine notamment parisien.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 379.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 379).

2022 DAC 382 - Conventions de partenariat entre la Ville de Paris, la Société des Fontaines Wallace, GHM-Eclatec et "Eau de Paris" dans le cadre des commémorations du 150e anniversaire des fontaines Wallace.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 382 concernant des conventions de partenariat entre la Ville de Paris, la Société des Fontaines Wallace, GHM-Eclatec, et "Eau de Paris" dans le cadre des commémorations du 150e anniversaire des fontaines Wallace.

La parole est à Alexandre FLORENTIN, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous fêtons cette année le 150e anniversaire des fontaines Wallace. Laissez-moi vous conter la cérémonie du 170e anniversaire des fontaines de Paris.

"Nous sommes le 26 juillet 2042, et pour l'anniversaire de Richard Wallace a lieu la fête des fontaines : baignades, processions où l'on s'arrose, batailles d'eau, rondes, concerts autour des fontaines. Des enfants arrosent les passants depuis les immeubles. On organise des ventes réglisse.

Cette fête symbolise l'eau, la vie. C'est la seule journée de l'année où l'on s'autorise de tels usages de l'eau devenue si précieuse, si rare.

On célèbre les fontaines brumisateurs, qui nous permettent de respirer pendant les canicules devenues si nombreuses. On célèbre les fontaines brumisateurs, qui nous ont permis de nous débarrasser des bouteilles en plastique.

Vous imaginez, les enfants, il y a 20 ans, on gâchait encore du pétrole pour puiser de l'eau, pour la transporter sur des kilomètres et des kilomètres, et on mettait tout cela dans un matériau que l'on appelait du plastique. Ce matériau se décomposait en tout petits morceaux et finissait dans l'air, dans l'eau, dans les animaux et dans nos corps. Oh ! Mais pourquoi on faisait cela, papa ? Je ne sais pas, mais ce n'était pas très malin".

Retour au Conseil de Paris le 6 juillet 2022. Les fontaines Wallace ont une belle histoire. Le groupe Ecologiste est ravi qu'on les célèbre. Continuons de leur assurer un très bel avenir.

Merci de votre attention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, cher Alexandre FLORENTIN, pour ce conte.

Peut-être que vous ne le savez pas, mais dans une deuxième vie, j'écris également des contes, et notamment un conte écologique où j'ai déjà abordé en 2008 la question des bouteilles en plastique. Je peux vous assurer que les enfants sont un public extraordinaire et ont pleinement conscience du non-usage du plastique, et qu'ils savent très bien, en tout cas, qu'il faut les mettre dans les poubelles jaunes quand on les utilise.

Je n'irai pas en 2042, mais je reviendrai en 2022 pour le 150e anniversaire des fontaines Wallace. Les fontaines Wallace c'était déjà, au XIXe siècle, cette question de l'eau accessible à tous et de sa gratuité dans l'espace public. Ce sont aussi de très nombreux sujets qui émergent à partir de ce mobilier urbain iconique, très cher à Emmanuel GRÉGOIRE.

En 2019, lorsque je rencontre Barbara LAMBESIS à l'ambassade du Royaume-Uni, la présidente de la Société des Fontaines Wallace qu'elle est vient de publier un ouvrage recensant toutes les fontaines Wallace, quartier par quartier. Une date importante y figure, celle de la première fontaine aux quatre cariatides qui fut installée boulevard de la Villette l'été 1872.

Je propose alors de célébrer les 150 ans pour faire connaître au plus grand nombre l'histoire de cette fontaine, si représentative de Paris, mais aussi celle d'une personnalité hors du commun particulièrement associée à l'histoire de notre ville : Sir Richard Wallace, ce Franco-Britannique qui a vécu à Paris dans une famille anglaise de riches collectionneurs d'art.

Alors que la guerre de 1870 sévit, que Paris est assiégé, il est le seul héritier d'une immense fortune. Grand philanthrope, il sillonnera Paris pour offrir des bons alimentaires dans les mairies d'arrondissement ou autres dons en argent et en nature. Surnommé "la providence des pauvres", il décide d'offrir à notre ville les célèbres fontaines Wallace, car l'eau potable est à cette époque excessivement chère ou très difficile d'accès, puisque les aqueducs ont été endommagés ou détournés lors des événements de la guerre.

Voyant les ouvriers travailler sous la chaleur et le vin bien plus accessible que l'eau, il décide alors d'offrir des fontaines inspirées des "drinking fountain" de Londres. Il va les dessiner lui-même et confier leur réalisation au sculpteur français Charles-Auguste Lebourg. Il offrira les 50 premières fontaines Wallace. Il y en a 108 au total aujourd'hui. La 108e a été installée tout récemment à deux pas d'ici sur la place Albert Memmi, par le maire de Paris Centre que je remercie, cher Ariel WEIL.

Voilà pourquoi j'ai souhaité mettre en lumière ces fontaines, qui ne sont pas seulement des objets urbains, mais une évocation de l'histoire de Paris à travers celle d'un philanthrope soucieux de la santé des Parisiens au sortir d'une guerre et de la Commune, et bien entendu de l'histoire de l'eau potable à Paris.

Cela fera l'objet d'une très belle exposition créée par la Direction des Affaires culturelles en lien avec la Société des fontaines Wallace, qui s'ouvrira le 24 septembre prochain dans les jardins des Champs-Elysées.

Je veux remercier le Secrétariat général pour son implication, évidemment tous mes collègues Dan LERT en tant qu'adjoint et président d'"Eau de Paris" bien sûr. Merci à l'équipe d'"Eau de Paris" qui est beaucoup intervenue pour cet événement tout au long de l'année ; Arnaud NGATCHA pour le lien avec l'ambassade britannique ; Patrick BLOCHE et la DASCO pour le travail incroyable des élèves de 39 classes de nos écoles avec leurs professeurs que je remercie et qui ont travaillé sur l'objet fontaine et la question de l'utile et du beau ; les étudiants de l'école Boulle et leurs professeurs ; Carine ROLLAND, "Paris Musées" et notamment Valérie GUILLAUME pour l'entrée d'une fontaine d'origine à Carnavalet. Il s'agit de celle qui était place Denfert Rochereau. Je veux remercier Carine PETIT et tous les habitants du 14e arrondissement, qui ont accepté de se séparer de leur fontaine. Celle-ci a bien entendu été remplacée.

La convention dont il est question dans ce projet de délibération concerne le partenariat avec "Eau de Paris", responsable des fontaines Wallace, GHM-Eclatec et la Société des fontaines Wallace dans le cadre de ses 150 ans. "Eau de Paris" sera bien sûr présent sur les Champs-Elysées, mais aussi au Pavillon de l'eau pour sensibiliser les

Parisiens et Parisiennes sur tous les sujets liés à l'eau et notamment tous ceux que vous avez évoqués, Cher Alexandre FLORENTIN. La fonderie GHM-Eclatec sera présente lors de l'exposition pour faire découvrir le processus de fabrication d'une fontaine Wallace, toujours le même depuis le XIXe siècle, et la transmission d'un savoir-faire de génération en génération depuis la toute première fontaine.

J'espère que tous ici, chers élus, chers collègues, vous partagerez mon enthousiasme et que vous viendrez nombreuses et nombreux pour célébrer les 150 ans des fontaines Wallace, et à travers elles le patrimoine, l'histoire de Paris, la générosité et bien sûr l'eau comme bien essentiel.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous ne serez pas étonnée que je partage votre enthousiasme, puisque vous l'évoquiez à l'instant, nous nous sommes retrouvés au musée Carnavalet avec des élèves de primaire particulièrement motivés et incollables sur les fontaines Wallace.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 382.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 382).

2022 DICOM 13 - Convention de mécénat pour les travaux de réaménagement des abords de Notre-Dame de Paris avec Orange.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 13 relatif à une convention de mécénat pour les travaux de réaménagement des abords de Notre-Dame de Paris avec Orange.

La parole est à Ariel WEIL, Monsieur le maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Président.

J'aurais bien continué sur les fontaines Wallace et salué l'arrivée des deux dernières, celle du musée Carnavalet et celle de la place Albert Memmi, qui est la dernière création d'une fontaine Wallace à Paris. J'espère que ce n'est pas la dernière, en tout cas la plus récente.

Je vais vous parler d'un monument bien plus ancien encore, puisqu'il s'agit de Notre-Dame, au centre de ce qui a été la Fondation de Paris et je profite de ce projet de délibération pour revenir sur le concours dont le résultat a été annoncé sous la forme d'une conférence de presse, il n'y avait pas d'autres possibilités s'agissant du résultat du jury.

Je voudrais revenir devant vous sur cette désignation qui a été sinon unanime, a fait l'objet d'une grande rencontre des membres du jury autour d'une question qui était posée, qui était assez complexe et qu'a su résoudre l'un des groupements peut-être sans doute mieux que les autres encore, ce paradoxe qui consistait à faire énormément d'aménagements, qui sont souhaités depuis très longtemps et par le diocèse, l'Etat, la Ville de Paris devant le parvis de Notre-Dame, mais qui requéraient une délicatesse infinie comme l'avait dit en préambule la Maire de Paris, Anne HIDALGO, ou peut-être comme l'a dit, dans le dernier jury, l'architecte Dominique PERRAULT, beaucoup de sang-froid.

Ce sang-froid, le groupement mené par Bas Smets l'a eu peut-être le mieux, avec un projet qui a su trouver les solutions pour que l'intervention tout en délicatesse permette de donner de nouvelles fonctionnalités, peut-être parce qu'il en avait déjà l'expérience avec les abords du centre d'art Perelman sur le site du World Trade Center à New York, ou en Belgique où il avait créé un rideau de 5.000 arbres le long d'une autoroute, mais surtout parce qu'en tant qu'architecte-paysagiste, il n'a pas traité d'une part l'architecture de ce site et d'autre part son paysage, mais les deux en même temps.

Je voudrais insister sur un certain nombre de points qui en font un très grand projet, un très fort projet dont nous attendons qu'il démarre avec la restitution de la cathédrale, avec une partie de la reconstruction achevée de la cathédrale Notre-Dame.

Je voudrais insister d'abord sur le minimalisme des interventions proposées, avec très peu d'émergence du côté du parvis. Un parvis dont la forme est enfin clarifiée, elle a beaucoup changé au cours de l'histoire, et un parvis, enfin, qui va donner une continuité entre l'intérieur et l'extérieur, grâce à une proposition extrêmement intéressante qui vient refléter le calepinage de l'intérieur à l'extérieur, bien sûr, avec une autre pierre puisqu'il s'agit de grès de Fontainebleau, de mémoire.

Ensuite, la végétation qui était un des grands attendus de ce projet, qui est très densifiée tout en respectant le dessin existant des arbres du square Jean XXIII et en créant une continuité entre ces deux jardins qui se font face

mais munis de part et d'autre de grilles, je parle bien sûr du square Jean XXIII et du square d'Ile-de-France, qui est l'écrin du mémorial des martyrs de la Déportation, qui va enfin s'ouvrir au public. Il est beau, derrière de grandes grilles et sera enfin ouvert.

La déclivité du terrain étant utilisée pour faire un grand promontoire et redonner une vue aux Parisiens sur la Seine qu'ils n'ont pas aujourd'hui et qu'ils n'ont pas depuis très longtemps.

Deux dernières innovations de ce projet, il a traité entièrement, je le disais, la question du rafraîchissement avec, y compris sur la partie qui devait rester la plus dénudée, le parvis. Ce parvis qui est un îlot de chaleur extraordinaire, eh bien, non seulement le grès de Fontainebleau a des propriétés rafraîchissantes, mais surtout le groupement Bas Smets a proposé de l'arroser d'un fil d'eau grâce à une lame d'eau éphémère qui viendra en plus utiliser l'eau de pluie récoltée sur tout le site, mais également sur les toits de la cathédrale de Notre-Dame, bien sûr après avoir été filtrée.

Donc, je resterai évidemment attentif au dispositif d'entretien et de protection à la fois pour les pelouses, pour le rideau d'eau et les ascenseurs et également aux grilles historiques dont le mécanisme d'ouverture reste à confirmer à l'arrière du square Jean XXIII, et bien sûr d'autres aspects qui méritent encore un dialogue construit avec l'architecte.

J'aimerais en conclusion remercier l'ensemble du jury, la Maire de Paris qui le présidait, pour non seulement la conduite de ce jury historique, mais aussi pour sa composition. Il a rassemblé de grands architectes, des paysagistes, des historiens, mais aussi, comme je le souhaitais, des représentants des acteurs locaux, riverains, commerçants, et bien entendu le diocèse, l'Etat et la Ville, trois acteurs dont l'unanimité aura été parfaite du début du projet jusqu'aux choix ultimes, malgré le désir de certains de les voir ne pas s'accorder.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel.

Je donne la parole à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Ariel, merci pour votre intervention, non pas sur le projet de délibération lui-même, et je vais en dire un mot, mais sur ce projet de réaménagement des abords de Notre-Dame, dont nous connaissons désormais le lauréat désigné à l'issue d'une consultation internationale, le paysagiste belge Bas Smets et son équipe.

Je veux à mon tour remercier la Maire de Paris d'avoir non seulement voulu cet écrin pour Notre-Dame et dont les consignes étaient sobriété et humilité face à cet édifice majestueux qui nous oblige, mais aussi l'accueil des millions de touristes dans les meilleures conditions, le lien à la Seine et bien entendu plus de végétation, parce que nous voulons rafraîchir cette place, plus généralement Paris.

Merci de m'avoir associée à ce jury, c'est ce que j'aimerais dire à la Maire, qui restera gravé dans nos mémoires. Je peux associer, je pense, mes collègues David BELLIARD, Christophe NAJDOVSKI, Jacques BAUDRIER, bien sûr Ariel WEIL, tant par la qualité des projets que par les débats.

Nombreux sont ceux qui ont contribué à la renaissance de Notre-Dame, aussitôt après l'incendie du 15 avril 2019. Je veux parler de la société Orange qui s'était engagée pour permettre la collecte de dons en mettant à disposition ses ingénieurs. Elle avait exprimé sa volonté de participer au financement des travaux de restauration de la cathédrale et de ses abords. Dans ce projet de délibération, on parle justement de cette convention de mécénat entre la Ville de Paris et Orange.

En effet, aux côtés d'Amaclio Productions, Orange proposera dans l'ancien parc de stationnement public Notre-Dame, une expérience de visite immersive en réalité virtuelle de la cathédrale intitulée : "Eternelle Notre-Dame". Dans le cadre de ce mécénat financier, une partie des recettes d'exploitation obtenues par Orange dans le cadre de cette exposition virtuelle sera reversée à la Ville. La Ville de Paris bénéficiera ainsi de 30 % de la redevance perçue par Orange au titre de l'exploitation de l'exposition. Les 70 % restants seront reversés au fonds cathédrale de la Fondation Notre-Dame pour les travaux de restauration de la cathédrale.

Je souhaite donc ici saluer l'engagement d'Orange en faveur de notre patrimoine et notamment son implication pour Notre-Dame. Nous avons bien sûr hâte de retrouver non seulement la cathédrale, mais aussi bien entendu ses abords réaménagés et de nouveau accueillants pour les millions de visiteurs et avant tout les Parisiens amoureux de ce lieu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DICOM 13).

Unanimité pour Notre-Dame !

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, avant d'aborder les dossiers de la 3e Commission et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Mes chers collègues, je vais vous présenter les travaux de la 3e Commission, qui s'est tenue le lundi 27 juin dernier de manière dématérialisée. Une 3e Commission au programme bien rempli avec la présentation notamment du budget supplémentaire de la Préfecture de police par son administration, et les différents projets de délibération que vont présenter David BELLIARD et Nicolas NORDMAN lors de ce Conseil.

David BELLIARD a pu introduire de nombreux sujets sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir aujourd'hui. Tout d'abord, le projet de délibération DVD 26 qui propose une stratégie sur la ville logistique. Travaillé depuis plusieurs mois avec plus de 300 parties prenantes sur les questions de logistique urbaine, ce plan a permis de redéfinir notre stratégie de logistique dans un contexte qui a beaucoup changé et sur lequel nous devons nous adapter avec notamment l'augmentation du "e-commerce", de la livraison de repas à domicile et à travers eux, l'implantation de nouveaux acteurs.

La logistique devra aussi être un outil pour continuer d'adapter la ville au changement climatique. Cette stratégie qui a pour objectif d'aller vers des flux de logistiques "décarbonés" et de réduire les nuisances liées à ce secteur.

Un débat s'est ensuite engagé concernant la cyclologistique, qui se met progressivement en place. David BELLIARD a ainsi pu rappeler que 1.000 places de livraison à vélo cargo seront créées à Paris pour accompagner le développement de ce secteur.

Il a ensuite évoqué le rapport de la Cour régionale des comptes sur les stationnements concédés, qui invite la Ville à aller plus loin dans sa stratégie, car la fréquentation des parkings souterrains à Paris baisse d'année en année avec la démotorisation en cours des ménages parisiens.

Nous avons enfin pu parler de la communication sur l'avenir du périphérique, dont nous avons eu l'occasion de débattre dans cet hémicycle hier après-midi. Il a rappelé la volonté de la Ville de transformer la voie olympique en voie dédiée au covoiturage, afin d'inciter à ce type de pratique et d'éviter l'autosolisme, en rappelant que plusieurs autres villes européennes se sont déjà engagées sur cette voie qui semble bien fonctionner et que ce projet était déjà dans le dossier des Jeux olympiques voté lors de la candidature de Paris 2024.

Philippe GOUJON a ensuite voulu connaître la position de M. BELLIARD sur la couverture de tronçon du périphérique. C'est un débat que nous avons eu l'occasion aussi d'aborder hier. Ce dernier a rappelé que ce type de projet n'était pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Nous avons ensuite évoqué le dossier des fourrières, souvent à l'ordre du jour de notre Commission, en proposant qu'une présentation puisse être faite par M. BELLIARD concernant la stratégie et le bilan des mises en fourrière par la Ville. On a pu acter ensemble qu'il serait souhaitable que ce bilan soit réalisé en 3e Commission prochainement.

Jacques BAUDRIER a pu ensuite nous présenter ses projets de délibération, notamment ceux relatifs au réseau de chaleur urbain, qui n'ont pas suscité de débat particulier.

Nicolas NORDMAN a, pour sa part, attiré notre attention sur les projets de délibération DPMP 3 et 5 qui concernent les subventions à des associations engagées dans la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance dans les quartiers prioritaires de la "politique de la ville".

Enfin, nos débats ont porté sur le budget supplémentaire 2022 de la Préfecture de police, avec des documents qui nous ont été transmis en amont. Nous avons pu les analyser avant la Commission. J'en remercie encore les services de la Préfecture de police. Un budget que nous avons déjà pu aborder hier lors du débat organisé, d'autant plus nécessaire que la hausse du prix de l'énergie pénalise grandement cette institution, qui doit revoir à la hausse ses dépenses de fonctionnement.

Il reste toutefois des incertitudes concernant ce budget supplémentaire, j'ai eu l'occasion de l'évoquer hier dans le cadre du débat organisé, le directeur des finances de la Préfecture de police nous ayant dit qu'il était modulé pour financer la revalorisation à hauteur de 1 % du point d'indice des fonctionnaires. Cette hausse étant finalement de 3,5 %, il paraît difficile que les crédits engagés soient suffisants pour aller au terme de l'exercice budgétaire.

Le budget permet néanmoins la poursuite du plan de modernisation de la B.S.P.P. et des chantiers immobiliers en cours, et semble avoir rassuré la brigade sur sa capacité à tenir les engagements pris sur la modernisation et la hausse des bas salaires.

Nicolas NORDMAN nous a ensuite apporté une précision quant à la contribution financière de la Ville qui augmente de 3 millions, dont 2,2 millions d'euros consacrés à la B.S.P.P. C'est un effort important qu'il convient de souligner comme il se doit. Il a rappelé également le respect des engagements de la Ville auprès de la P.P. quant à ce budget.

Je remercie donc les membres de la 3e Commission pour leur engagement, qui ont permis des échanges très intéressants. Dans les mois qui viennent, nous continuerons nos travaux et inviterons notamment le colonel DUPRÉ LA TOUR, le nouveau chef d'état-major de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à venir échanger avec nous et programmons une visite du site LVV dans le Val-de-Marne, fruit de 15 ans d'investissement.

Je profite de ce temps de parole pour saluer le Général GONTIER, qui quitte la tête de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et le remercie pour le travail très intéressant et le dialogue constructif que nous avons pu nouer avec lui toutes ces années.

Je vous remercie, chers collègues, de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la coordination des travaux de voirie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 68, relatif à la coordination des travaux de voirie.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le présenter au nom de son groupe, Changer Paris, en deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Président.

Les Parisiens n'en peuvent plus et l'objet de ce vœu est assez simple. Parmi les 35 adjoints de Mme HIDALGO, savoir à quoi sert la délégation dont j'ai oublié le titre à rallonge, attribuée à M. BAUDRIER. Quand nous avons posé ce vœu, nous ne savions même pas que "Le Parisien" allait en faire sa Une le 30 juin qui suivait. Cela a donné une passe d'armes assez sympathique. Assumez d'être 35 et d'être non pas inutiles mais presque, puisque nous avons dénombré comme vous, Monsieur BAUDRIER, 6.000 travaux. "Le Parisien" en dénombre 9.496.

Nous ne demandons rien de moins, au bout de deux ans, que de faire état de votre délégation. À savoir quels outils vous utilisez, et ne pas proposer simplement des panneaux d'information sur les travaux, parce que cela va encore défigurer l'espace public et c'est la seule solution que vous avez proposée quand "Le Parisien" vous a interviewé. C'est totalement inadmissible. Quelle est la coordination des travaux sur l'espace public ? 58 % de l'emprise des chantiers se situent sur les trottoirs, 40 % sur la chaussée, 2 % sur les pistes cyclables.

Vous nous dites que c'est pour faire des pistes cyclables que vous nous mettez le bazar dans Paris.

Un bilan des opérations "Embellir votre quartier" en termes de délais respectés, de coordination d'acteurs multiples, d'utilisation d'outils techniques, de suivi, quelles "datas" vous utilisez, quelle coordination d'intervention vous faites et d'éventuels chantiers qui interviendraient a posteriori.

Comment est présenté le bilan de votre délégation et que vous puissiez enfin vous engager sur une démarche d'évaluation des flux de circulation engendrés par les chantiers de voirie en amont des travaux, notamment avec l'utilisation de capteurs, avec des retours d'expérience sur les nouveaux flux engendrés tant par les travaux que par les nouvelles configurations.

Bref, Monsieur BAUDRIER, dites-nous à quoi vous servez.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'espère qu'à la droite de cet hémicycle, on prend conscience que lorsqu'on tient de tels propos, c'est très maîtrisé dans les réactions à la gauche de l'hémicycle.

J'imagine un seul instant que de ce côté-ci de l'hémicycle, on ait tenu les mêmes propos, j'aurais entendu bien des hurlements.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, dans le respect dû à sa personne et à son mandat.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Je ne vous remercie pas, Monsieur GRANIER, d'avoir colporté les "fake news" complètes du "Parisien", parce que toutes les données du nombre de chantiers sur l'espace public à Paris sont en "open data" en permanence.

J'avais d'ailleurs donné à la journaliste du "Parisien" le tableau à jour, qui montre que le nombre de chantiers, au nombre de 6.246, est stable par rapport aux années comparables de 2015 à 2019, et donc d'une désespérante stabilité de fait, car il s'agit pour la plupart de chantiers dus à des ravalements de bâtiments privés, que je n'ai pas le pouvoir d'interdire, et les chantiers des concessionnaires de la Ville indispensables pour la sécurité des Parisiennes et Parisiens.

Evidemment, nous les autorisons et essayons de les organiser au mieux, ce qui est l'objet de cette démarche "Embellir votre quartier".

Cette démarche a fait l'objet de plusieurs dizaines de réunions publiques, à chaque fois en présence de maires d'arrondissement. Donc, les nombreux maires d'arrondissement avec lesquels je travaille de très bonne façon, tous sans exception, qui font partie de votre groupe doivent être assez gênés au vu de votre intervention et je comprends leur gêne. Je sais qu'aucun d'entre eux, pour avoir d'excellents rapports et travailler parfaitement avec eux, ne partage vos propos et heureusement.

Néanmoins, je veux en profiter pour vous donner quelques éléments, parce qu'il semble que vous n'ayez jamais participé à ces très nombreuses réunions et à ce processus qui a rassemblé déjà plus de 15.000 Parisiennes et Parisiens en deux ans, malheureusement pas vous, semble-t-il.

Donc, la démarche "Embellir votre quartier" représente une méthode de coordination des aménagements et interventions sur l'espace public. Je vous propose que nous en fassions un bilan, au bout de deux ans, avec une présentation complète annuelle, qui pourra être faite en 3e Commission, en accord avec sa présidente, Mme EL AARAJE, que je remercie.

Il y a une logique de transparence sur l'ensemble de la démarche "Embellir". Il s'agit d'une méthode d'aménagement copilotée entièrement, à 100 % avec l'ensemble des mairies d'arrondissement et fondée sur la co-construction avec les habitants. Le site "paris.fr" et la plateforme "idee.paris", que vous n'avez pas consultés, accueillent l'ensemble des centaines de documents et programmes d'aménagement définis et actés lors des concertations. Les mairies d'arrondissement ont toutes accès à tous les tableaux de programmation précis et définissent avec la mairie centrale toutes les priorités calendaires et les aménagements.

S'agissant de la coordination avec les concessionnaires, nous sommes dans cette même logique de transparence. Le comité de coordination de chantiers, qui réunit l'ensemble de nos partenaires et les mairies d'arrondissement, permet de partager les étapes d'aménagement et de coordination sur l'ensemble des programmes d'aménagement.

Pour ce qui est de la méthode de séquençage des secteurs d'aménagement sur la mandature, de programmation pluriannuelle, cela a permis de coordonner l'ensemble des travaux des concessionnaires, qui auparavant étaient réalisés sur une programmation annuelle, ce qui faisait qu'une même rue de Paris pouvait être rouverte par des concessions trois ou quatre ans de suite.

Maintenant, 100 % des travaux des concessionnaires ont été coordonnés, donc tous les travaux dans un même quartier de 30.000 habitants. Rappelons que ce sont les maires d'arrondissement qui choisissent l'ordonnancement des quartiers et leur périmètre géographique en toute indépendance pour chaque arrondissement. L'ensemble des travaux sont maintenant tous coordonnés. Et donc, on peut donner l'assurance aux habitants qu'une fois que la période de chantier de l'aménagement du quartier "Embellir" est passée, ils auront cinq à six ans de tranquillité, ce qui est l'objectif du "process".

Cela nous permet en plus de mutualiser un certain nombre de travaux, d'avoir une bonne gestion de l'argent public et d'économiser de l'argent pour un même résultat de mise en sécurité via les travaux de concessionnaires.

Je terminerai en disant que plus de 11.000 personnes ont posté des propositions ou se sont positionnées sur le site Internet" idee.paris", plus plusieurs milliers de personnes qui ont participé aux nombreuses réunions de concertation, balades urbaines et autres. Cela a fait l'objet de 250 opérations d'aménagement qui seront terminées pour les premiers quartiers à la mi-2023.

Au vu de ces éléments, j'émets un avis très défavorable à votre vœu, d'autant plus que sa défense a été, de mon point de vue, tout à fait désagréable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition vœu est repoussée.

Je n'imaginais pas un seul instant qu'il soit retiré !

2022 DAE 137 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (1.000 euros).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exonération temporaire de la Taxe locale durant les travaux du Tramway.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 137 et le vœu référencé n° 69. Il s'agit de l'indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous le savons tous, le chantier pour le prolongement du tramway a des conséquences sur l'activité des commerçants situés le long du tracé et aux alentours. Nous l'avons connu depuis l'origine. C'est pourquoi, par délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, vous avez décidé d'instituer une commission de règlement amiable destinée à examiner les demandes d'indemnisation des professionnels concernés.

Le projet de délibération DAE 137, ainsi que deux autres projets de délibération de notre ordre du jour traitent précisément des propositions d'indemnisation pour certains de ces commerçants. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, des indemnisations que nous estimons toujours très faibles par rapport aux pertes subies par les commerçants, et ce serait d'ailleurs un axe d'amélioration également. Je mesure donc que vous n'ignorez pas les difficultés rencontrées par les commerçants.

Toutefois, pour compléter ce soutien nous vous demandons, par ce vœu, d'exonérer les commerçants du paiement de la taxe locale sur la publicité extérieure durant les travaux du tramway, selon le même périmètre que celui pris en compte par la commission du règlement amiable. Cette taxe, qui s'applique aux enseignes situées à l'extérieur d'un local et visibles d'une voie ouverte à la circulation publique, s'ajoute aux charges auxquelles les commerçants sont soumis.

Or, les professionnels situés sur le tracé du tramway subissent indéniablement les effets des travaux, je vous passe, cumulés avec les effets de la crise Covid et autres, qui rendent la situation difficilement supportable. Cette mesure temporaire permettrait de redonner un peu de souffle à leur économie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, merci, Monsieur le Maire. Merci, cher collègue.

D'abord, le projet de délibération effectivement est tout à fait représentatif de l'action de notre Ville en faveur de ces commerçants confrontés à des pertes de chiffre d'affaires causées par la tenue de travaux publics majeurs à proximité de leur enseigne.

Nous sommes toutes et tous engagés, à la suite d'une période sanitaire particulièrement défavorable aux activités des commerces de proximité, à les accompagner financièrement. C'est d'ailleurs pourquoi une commission de règlement à l'amiable est en place, et ce, je le rappelle et vous l'avez souligné, depuis les premiers travaux du tramway T3, il y a maintenant 18 ans.

Oui, on peut toujours trouver à redire quant au montant des indemnisations, mais je le rappelle ici, n'oublions pas que cela n'est pas une commission d'indemnisation classique, mais qu'il s'agit bien d'un règlement amiable. Elle permet d'éviter de longues et coûteuses procédures auprès du tribunal administratif pour lesquelles le commerçant doit recourir aux services d'un avocat. C'est donc un dispositif que l'on peut qualifier de bienveillant tant les démarches à suivre sont simples, gratuites et surtout bien plus rapides qu'une procédure contentieuse.

Avec ma collègue Olivia POLSKI, nous avons relancé deux concessionnaires de taille, le mois dernier, afin qu'ils participent à la commission, G.R.D.F. et Orange, très souvent impliqués dans les travaux. Nous espérons vivement qu'ils répondent à notre demande. Cela augmenterait les indemnisations accordées à l'ensemble des commerçants.

Concernant votre vœu, je ne peux que souligner l'ambition d'aider les commerçants qui souffrent d'une perte d'attractivité, mais sa rédaction me semble poser problème pour plusieurs raisons. Tout d'abord, son périmètre, indemniser l'ensemble des commerces situés dans un rayon de 150 mètres, me semble tout à fait démesuré.

Tous les commerces ne sont pas touchés dans ce rayon. Si tel est le cas, ils ne le sont pas tous au même degré. Cette règle mènerait à une mesure inique, injuste et parfois même injustifiée.

Enfin, ses conséquences, il pourrait ouvrir la porte à des abus et à la multiplication de ces publicités sur l'espace public que l'on sait déjà extrêmement contraint. Appliquer cette mesure serait ouvrir une boîte de pandore.

Sur la base de cette jurisprudence, tout commerçant pourrait être en droit de demander cette exonération en cas de travaux de voirie dans un périmètre large autour de son établissement, et ce n'est pas notre souhait.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu et dans le cas inverse, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je le maintiens, mais je ne comprends pas trop l'argument. Vous n'êtes pas défavorable à l'idée, mais vous estimez qu'il est mal rédigé. Donc, on aurait pu l'amender et arriver à une solution de compromis, peut-être.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez quand même ? C'est ce qui m'importait.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 137).

2022 DVD 22 - Prolongement de la ligne 14. - Pôle Maison Blanche (13e). - Aménagement du parvis. - Convention de financement avec la Société du Grand Paris et convention avec la R.A.T.P. pour la maitrise d'ouvrage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 22 et l'amendement technique n° 150. Il s'agit du prolongement de la ligne 14. Pôle d'échanges Maison Blanche 13e, aménagement du parvis. Convention de financement avec la société du Grand Paris et convention avec la R.A.T.P. pour la maîtrise d'ouvrage.

Comme il s'agit d'un amendement technique, je vous propose de passer directement au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 150 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 150 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DVD 22).

2022 DVD 26 - La Ville logistique. Repenser la logistique urbaine à Paris. - Stratégie 2022-2026. - Approbation du plan d'action.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela nous permet de passer tout de suite à l'examen du projet de délibération DVD 26 concernant la Ville logistique. Repenser la logistique urbaine à Paris. Stratégie 2022-2026. Approbation du plan d'action.

Un certain nombre d'élus sont inscrits. Je donne tout d'abord la parole à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce plan d'action concernant la stratégie logistique urbaine va plutôt dans le bon sens. Il émet de nombreuses idées dont certaines que nous avions proposées, même s'il ressemble à un grand fourre-tout de vœux pieux. Nous attendons de voir quelle en sera la réalisation concrète.

Je regrette qu'il arrive un peu tard. Cela fait plus de cinq ans que cette nouvelle économie est arrivée en France. Je sais, je connais, Monsieur David BELLIARD, votre hostilité à cette nouvelle économie libérale, mais vous auriez pu anticiper un peu plus et avoir un peu plus de réactivité avec ce plan qui n'arrive qu'en juillet 2022.

Nous espérons aussi que ce plan ne soit pas un simple coup de "com'", une compilation de bonnes intentions et de propositions de mesures dans lesquelles la Ville de Paris n'a pas de compétences. En effet, on se demande parfois s'il ne s'agit pas d'un plan de doléances à l'Etat. Il faut en effet développer une logistique urbaine plus vertueuse, accompagner le développement de l'économie, et respecter le commerce de proximité sans transformer Paris en un gigantesque entrepôt. Voilà le défi.

Très tôt, nous vous avions alertés sur les problèmes engendrés par les livreurs à domicile, en particulier les livreurs à scooter : infraction au Code de la route, regroupement sur l'espace public, pollutions sonores. Nous avions déposé de très nombreux vœux sur ce sujet, que ce soient mes collègues Jérôme LORIAU, Franck LEFEVRE, Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, ou encore Jean-Didier BERTHAULT. Ces différents vœux demandaient notamment un renforcement des opérations de prévention et de sanction à l'encontre des infractions au Code de la route et des regroupements de livreurs générateurs de nuisances, et la mise en place de zones blanches au niveau des secteurs connus de regroupement de livreurs à Paris.

En revanche, je me réjouis de l'adoption, hier, de mon amendement pour accélérer la transition des véhicules utilisés par les livreurs des plateformes de livraison à domicile vers des véhicules propres et non bruyants.

A propos de la conversion des véhicules professionnels, la Ville de Paris a mis en place des aides financières destinées aux professionnels pour l'achat de véhicules non polluants. Nous nous félicitons que ces aides soient au même niveau d'ailleurs que celles proposées par la Région Ile-de-France en ce qui concerne justement les véhicules utilitaires et les poids lourds.

En revanche, nous regrettons que l'aide mise en place par la Mairie pour l'achat ou la location d'un deux-roues motorisé électrique professionnel soit seulement d'un montant de 400 euros, ce qui n'est rien, largement inférieur à celui proposé par la Région Ile-de-France qui s'élève à 1.500 euros.

A l'heure de la mise en place du stationnement payant pour les deux-roues motorisés thermiques dès septembre prochain, c'est un très mauvais signal.

Pourriez-vous nous indiquer d'ailleurs le nombre de véhicules professionnels, vélos, deux-roues motorisés, véhicules utilitaires et poids lourds qui ont déjà pu bénéficier des aides versées par la Ville de Paris ?

Cette électrification du parc des véhicules professionnels et donc de la chaîne logistique parisienne pose aussi la question des capacités de recharges électriques installées à Paris.

Alors, je suis heureux de voir dans de nombreuses délibérations que les recharges électriques et les bornes de recharge électrique augmentent, notamment dans les parkings souterrains, mais pourriez-vous peut-être, dans la prochaine commission, nous indiquer le nombre exact de bornes de recharge électrique installées à ce jour dans l'espace public et dans les parkings souterrains, le nombre de futures installations prévues, et les installations prévues spécifiquement pour les véhicules professionnels et la logistique urbaine ?

Nous souhaiterions également que vous nous exposiez les premiers résultats de l'expérimentation des aires de livraison connectées, lancées à Paris Centre en novembre 2020 avec le soutien de la Région Ile-de-France.

Enfin, concernant le stationnement des professionnels, nous nous réjouissons, oui, beaucoup de réjouissement sur l'élargissement du bénéfice de la carte Pro Mobile aux professionnels de tous les départements franciliens, dont fait état ce plan d'action logistique urbaine. C'est un bon point. Nous avions d'ailleurs proposé cette mesure dans un vœu présenté par René-François BERNARD et Aurélien VÉRON en juin 2021. Elle a été finalement adoptée un mois plus tard, lors de la réforme du stationnement.

La logistique urbaine pose aussi des questions en termes d'encombrement de l'espace public et de sécurité des usagers, particulièrement des piétons. Nous vous appelons donc à prendre le plus grand soin dans les aménagements de voirie et notamment à éviter les aires de livraison au milieu de la chaussée. Nous espérons enfin une régulation des livreurs à scooter et le respect du Code de la route par les vélos, en particulier les vélos cargos qui représentent un véritable danger pour les piétons, surtout pour les personnes âgées.

Enfin, nous nous réjouissons que vous repreniez le vœu déposé par Jérémy REDLER en octobre dernier, où l'on vous faisait part de l'équipement de dispositifs de lutte contre les angles morts une priorité. Nous voterons donc en faveur de ce plan d'action pour la logistique urbaine à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

Je donne la parole à Maud GATEL, Madame la Présidente.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

D'abord, je souhaite vraiment me réjouir de la tenue de ce débat central pour notre ville au carrefour des sujets d'urbanisme, de mobilité, de développement économique, d'environnement et de gestion de la voirie. Il y a 10 ans, ce sujet n'intéressait encore que peu, et depuis, la donne a changé.

Les besoins ont explosé, notamment en lien avec l'évolution des modes de consommation, l'explosion du "e-commerce", et plus récemment celle de la livraison alimentaire à domicile, avec des externalités négatives majeures pour la ville, qu'il s'agisse de l'attractivité pour les professionnels, des congestions diverses, puis du bruit, de la pollution atmosphérique ou encore de l'insécurité routière.

Vous nous présentez, Monsieur le Maire, un plan articulé autour de six axes : foncier et immobilier logistique ; partage de l'espace public ; conditions sociales des livreurs ; offre de proximité ; et transition écologique. Comme vous proposez des clauses de revoyure régulières, je vais me permettre quelques remarques.

D'abord, s'agissant de renforcer le maillage, autant j'avoue un scepticisme réel sur les micro "hubs" dont celui installé tout récemment rue de Réaumur, autant je salue la mobilisation des parkings souterrains comme "hubs" logistiques, disposition que nous appelions de nos vœux depuis longtemps.

En matière de soutien des professionnels, on le sait, il y a un retard important de la transition écologique des utilitaires. C'est la raison pour laquelle, il est vraiment nécessaire d'accroître le soutien aux professionnels pour assurer la transformation du parc, soit en électrique, soit en hydrogène. Je reprendrai les propos de Nicolas JEANNETÉ s'agissant de la sous-dotation majeure de la ville de Paris en matière de bornes de recharge électrique. Je me réjouis aussi que vous annonciez un renforcement du maillage.

Et puis, s'agissant de l'accession à tous les professionnels, y compris ceux de la grande couronne à Pro Mobile, je voulais juste attirer votre attention sur la nécessité de réellement prendre en considération tous les codes NAF pour que l'ensemble des professionnels puissent être concernés.

Régler les conflits d'usage : ils ont d'ores et déjà lieu et ne cesseront de se multiplier avec l'accroissement du nombre de vélos cargos sur les pistes cyclables. D'abord, il s'agit d'adapter les pistes et de renforcer la sensibilisation et la verbalisation pour combattre les comportements inciviques et dangereux pour les autres usagers de l'espace public.

Adapter les véhicules du parc de la Ville : compte tenu du risque que présentent les véhicules lourds et notamment les véhicules professionnels, nous vous demandons d'équiper chacun des véhicules du parc de la Ville de dispositifs angle mort pour prévenir les accidents, notamment avec les cyclistes.

Faire appel à l'innovation : vous avez évoqué l'expérimentation liée aux aires de livraison connectées dans le centre de Paris. Je voulais aussi insister sur le fait qu'en matière de Smart City, la question de la logistique urbaine est évidemment un enjeu majeur, et j'en veux pour preuve le projet inTerLUD de l'ADEME, qui propose partage d'expérience et applicatifs numériques. Via l'innovation, je suis convaincue qu'il est encore possible d'améliorer l'utilisation des aires de livraison.

Et puis, je voudrais parler en dernier ressort du sujet des "dark stores", qui nous avait valu lors du dernier Conseil un petit débat. Je remarque que les propos du premier adjoint tenus lors de la conférence de présentation de cette stratégie ont démontré a posteriori ce que j'indiquais lors du précédent Conseil. C'est-à-dire que la Ville de Paris dispose d'absolument tous les leviers pour autoriser ou interdire les "dark stores" dans notre ville. Cela n'empêche pas que dans le cadre du prochain P.L.U., on puisse renforcer ces dispositions. En tout état de cause, la lutte contre les "dark stores" est totalement compatible avec le soutien à la stratégie logistique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un très beau et vaste sujet que soulève cette stratégie "Paris ville logistique". Pourquoi ? Parce que la logistique se situe au carrefour de multiples problématiques auxquelles les villes et Paris sont confrontées. Les questions de logistique interrogent en effet sur nos façons de produire et de consommer, nos façons de transporter les marchandises nécessaires au fonctionnement de la ville et de la vie de ses habitants, nos façons d'organiser la ville, son bâti comme son espace public.

Si certains veulent seulement y associer des nuisances, la logistique est avant tout indispensable à la vie du territoire. Pour ne prendre qu'un exemple et qu'un chiffre, sans approvisionnement, l'autonomie alimentaire d'une métropole comme Paris tient sur trois jours.

Si des enjeux tels que la relocalisation de certaines productions peuvent contribuer à limiter la distance des transports, l'enjeu essentiel reste celui de l'organisation pour concilier des besoins et des aspirations contradictoires

avec d'un côté les besoins incompressibles des Parisiens et des Parisiennes auxquels s'ajoutent de nouveaux modes de consommation qui impliquent des flux de plus en plus importants, de l'autre une aspiration que nous soutenons notamment avec le Plan sonore, à vivre dans une ville apaisée où les nuisances liées aux circulations et à l'encombrement de l'espace public seraient réduites.

Malheureusement, la crise sanitaire du Covid a exacerbé ces deux phénomènes, avec d'une part l'essor du "e-commerce", les "dark stores" ou les livraisons des "dark kitchens", et d'autre part une attente, un besoin de se reconnecter à l'essentiel, au végétal et de se réapproprier l'espace public.

C'est pour résoudre cette tension que nous soutenons la stratégie dont Paris s'est dotée et que ce plan d'action vient prolonger, avec en particulier trois grands objectifs : rapprocher, sécuriser, décarboner.

Rapprocher, c'est d'abord relocaliser pour contribuer à réduire l'intensité logistique, en rapprochant les lieux de production, mais aussi les lieux de stockage et des lieux de consommation en cœur de ville.

Sécuriser, c'est un enjeu autant pour les professionnels de la logistique que pour les Parisiennes et les Parisiens, et c'est un enjeu qui concerne aussi 400.000 personnes en Ile-de-France, des employés des transports et de la logistique.

Une préoccupation forte pour les élus "Génération.s", mais aussi de notre majorité concernant notamment les conditions de travail des livreurs, qui sont essorés par un système qui trop souvent use de la précarité et abîme les corps pour se développer.

Enfin, décarboner, c'est un enjeu de santé publique. Je rappelle que la pollution cause près de 8.000 décès prématurés chaque année en Ile-de-France.

Nous avons, sur ce point, des marges de progression importantes, car la logistique parisienne est encore trop carbonée. 90 % de la logistique s'opère à Paris par la route et avec des véhicules diesel.

Nous saluons donc l'ambition de ce plan par lequel la Ville s'engage, accompagne et soutient un changement de paradigme avec la ville logistique, pour passer d'une question de transport à une question bien plus transverse d'urbanisme et de mode de faire la ville.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Je donne la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci.

Avec les élus écologistes de tout Paris et singulièrement ceux du Conseil de Paris, nous souhaitions saluer le travail des services et celui du cabinet de David BELLIARD, qui permet aujourd'hui de produire cette nouvelle stratégie et le plan d'action de Paris pour une ville logistique. Une stratégie qui permet, selon nous, de projeter notre capitale vers les nouveaux modes de consommation, tout en tenant compte des enjeux climatiques comme d'apaisements de l'espace public.

Je voulais, au travers de cette intervention, insister sur deux volets. D'abord, le nerf de la guerre, le foncier. La stratégie précédente prévoyait de déployer un réseau d'espaces logistiques urbains. Force est de constater que nous n'avons pas forcément avancé assez rapidement, pourtant le foncier est là, mais la mobilisation des propriétaires et délégataires, notamment sur le stationnement en sous-sol, reste faible. La faute peut-être à un modèle économique difficile à trouver et à l'éternel sujet des nuisances, ou en tout cas de l'acceptabilité dans le voisinage.

Or, nous avons une chance, c'est la formidable dynamique de développement et d'entrepreneuriat que nous connaissons dans la filière cyclologistique, facilitée par nos politiques d'accompagnement dans le champ de l'E.S.S. et de l'entrepreneuriat social. Cette chance nous permet d'entrevoir avec raison et détermination une solution à un impensé urbanistique : la logistique du dernier kilomètre. Ce dernier kilomètre qui ne peut s'envisager que par la mobilisation du foncier pour accueillir des solutions innovantes, multimodales, en sous-sol dans nos parkings par exemple, pour lesquels nous avons bien besoin de repenser les usages. C'est un des travaux en cours par la Direction de la voirie, par le cabinet de David, ou bien sûr, sur l'espace public.

Cette dynamique du dernier kilomètre peut aussi s'entrevoir au travers de la décarbonation des modes et du développement de plus en plus fort des motorisations électriques pour les véhicules petits porteurs. La cyclologistique et l'évolution des motorisations nous permettent d'entrevoir une logistique du dernier kilomètre plus apaisée, rendant plus acceptable l'installation des "hubs" logistiques en proximité et contribuant ainsi à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le deuxième sujet qui nous interpelle dans cette communication, ce sont les publics auxquels nous voulons nous adresser. Je parlais des entrepreneurs cyclologisticiens il y a quelques secondes, mais on peut aussi penser aux professionnels et aux livreurs. Les professionnels d'abord, pour lesquels nous devons renforcer l'accompagnement dans l'évolution des motorisations, l'accès à la recharge et à l'achat de modèles plus adaptés à l'urbain.

Cette part importante de ce plan doit d'ailleurs être l'occasion d'adresser un message fort aux constructeurs. Le temps qu'ils consacrent aujourd'hui à concevoir, industrialiser et à distribuer des S.U.V., c'est du temps en moins qu'ils consacrent à développer l'offre de véhicules logistiques électriques adaptés à l'urbain. Or, il est temps que ce marché ne soit plus la dernière roue du carrosse de l'industrie automobile. Espérons donc que ce plan inspire les professionnels.

Je voulais ensuite parler de ceux sans qui cette logistique du dernier kilomètre ne pourrait pas fonctionner, ce sont les livreurs. Nous l'avons dit ici à plusieurs reprises, c'est une préoccupation majeure des écologistes et singulièrement de David BELLIARD. Je sais qu'elle est partagée sur nos bancs, notamment par Barbara GOMES au sein du groupe Communiste.

Je crois que nous pouvons être fiers d'avoir à Paris une politique publique de logistique urbaine qui se propose de protéger les salariés en précarité du secteur. C'est une avancée politique majeure, nous ne pouvons plus invisibiliser celles et ceux qui acheminent, dans l'indifférence générale, chaque minute de nos journées, toutes les commandes de biens qui sont consommés par les Parisiennes et les Parisiens.

Cette invisibilisation contre laquelle nous devons lutter s'inscrit dans notre politique de lutte contre le "quick commerce" et les "dark stores". Rappelons qu'en Europe, le chiffre d'affaires des plateformes "ubérisées" de "quick commerce" est passé en 5 ans de 3 à 4 milliards d'euros employant, selon la Commission européenne, 28 millions de travailleurs.

Nous avons besoin de mobiliser tous les leviers de nos politiques publiques pour protéger ces salariés aujourd'hui indépendants dont les contrats, selon nous, ont vocation à être requalifiés en salariat.

Au travers de ce plan, nous nous engageons donc à poursuivre le travail de protection et de déploiement des services à leur égard. C'est une formidable avancée pour les plus précaires. Paris est la ville des fiertés, en voilà une autre, affirmons-la.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, commençons par un constat qui devrait nous révolter : 90 % de la logistique francilienne s'opèrent par la route. A Paris, les véhicules utilitaires représentent 18 %, presque 1 sur 5, du trafic parisien partagé entre deux tiers de véhicules légers et un tiers de poids lourds. Pourtant, nous connaissons tous la nocivité de ce transport routier qui est à l'origine de la pollution atmosphérique et de nombreux décès, 7.900 décès prématurés chaque année en Ile-de-France du fait de la pollution de l'air, pollution de l'air causée pour beaucoup par ces transports routiers.

Ils sont responsables de 73 % des émissions d'oxyde d'azote et de 42 % des émissions de particules fines. Cette situation est également révoltante, car il n'en a pas toujours été ainsi. On aime bien faire un peu d'histoire. En 1950, le fret routier représentait seulement 30 % du fret français, contre 60 % pour le rail, beaucoup plus écologique.

Aujourd'hui, le fret routier est passé à 90 %, et le fret ferroviaire représente moins de 10 %. Le saccage du fret ferré et de la filiale de fret de la S.N.C.F. est passé par là.

Le fret fluvial a quant à lui presque disparu, c'est une véritable aberration écologique, économique et sociale. Une aberration écologique, car une tonne acheminée en fret fluvial représente une réduction de 60 % des gaz à effet de serre par rapport au fret normal routier. Lorsque le fret fluvial est couplé à une logistique avec du ferroviaire, ce chiffre peut atteindre jusqu'à 90 % d'émissions en moins.

Ce désastre bien sûr n'est pas que parisien, mais est le résultat d'une politique, d'une logique nationale du tout routier qui a entraîné le passage de 200 millions de tonnes de CO2 émises chaque année depuis 1950, l'année référence dont je parlais tout à l'heure, à 346 millions aujourd'hui. Certes, avec un pic à 530 en 1980, mais on voit que les chiffres sont astronomiques.

C'est cette même logique qui avait conduit le Gouvernement d'ailleurs à fermer le très médiatique train de fret Perpignan-Rungis, avant évidemment finalement de renoncer en grande pompe en annonçant qu'il faisait un effort écologique de quelque chose qu'il avait lui-même fermé.

Il est donc grand temps de sortir de cette logique.

A Paris, nous avons la triple chance d'avoir la Seine et des infrastructures logistiques, et des infrastructures ferroviaires pour effectuer une mutation. Nous pensons par exemple au développement de la logistique urbaine, prévu au sein du projet de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" par la création d'un hôtel logistique.

Ce lieu est représentatif des possibles que nous offrent les infrastructures de la Ville de Paris, d'un côté la Seine, un hôtel logistique, et de l'autre côté l'opportunité du fret ferroviaire avec le faisceau de la gare de Lyon.

C'est la raison pour laquelle nous sommes tant attachés à la préservation et à la relance aussi de la Petite Ceinture ferroviaire sur les tronçons non accessibles qui ne seront probablement jamais ouverts au public et qui permettraient de faire rentrer une partie du fret dans la Capitale, notamment dans le 13e.

Nous connaissons les freins réglementaires, la mise à niveau nécessaire des infrastructures, l'adaptation de la fiscalité, des terminaux ferroviaires urbains, mais cette évolution est cruciale si nous souhaitons réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, les métiers de la livraison se développent et se diversifient très rapidement et j'en viens au versant social. Aujourd'hui, les métiers de chargement et déchargement sont parmi les plus risqués, avec de nombreux troubles musculosquelettiques, 82 % pour les professionnels du secteur, et de nombreux accidents, 9 accidents sur 10 qui ont lieu lorsque le véhicule est à l'arrêt.

Nous pensons également aux livreurs à vélo dont le sujet revient régulièrement dans notre Conseil. Une statistique montre aujourd'hui que plus de la moitié des livreurs des plateformes ont déjà subi un accident de la route, et 70 % d'entre eux sont mal logés. C'est pourquoi le dispositif de Maison des coursiers porté par ma collègue Barbara GOMES est crucial pour accompagner ces livreurs vers une certaine stabilité sociale.

Depuis la création de la Maison des coursiers, plus de 30 livreurs ont pu être accompagnés contre 15 initialement prévus, un accompagnement vers la régularisation, vers l'emploi, vers les soins. Sur les 30 livreurs, la moitié sont aujourd'hui embauchés et 5 sont désormais en CDI.

Nous pensons donc qu'il est nécessaire de renforcer ce dispositif, afin de sortir des logiques de précarisation rampante du travail.

Il est grand temps de construire une logique vertueuse pour l'environnement et pour le droit des travailleurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les orateurs et oratrices pour ce débat effectivement passionnant. D'ailleurs, vous l'avez dit, Madame GATEL, la logistique urbaine est un sujet clé dans les multiples transformations que connaît notre ville et plus globalement toutes les grandes villes d'Europe et du monde.

Nous sommes face à un sujet complexe, qui croise des impératifs et des aspirations souvent contradictoires : comment organiser des flux de logistique toujours plus nombreux dans un espace public de plus en plus contraint ? Comment, face à l'explosion du "e-commerce" à Paris, ce sont 500.000 colis qui sont livrés chaque jour, parvenir à décarboner ces flux qui représentent 25 % des émissions de pollution ? Comment sécuriser l'approvisionnement de la capitale qui est extrêmement dépendante de son environnement, 3 jours d'autonomie alimentaire, et que la guerre en Ukraine d'ailleurs nous rappelle fortement ? Comment, enfin, mieux réguler les flux de livraisons et de livreurs qui sillonnent la capitale, ces mêmes livreurs qui subissent des conditions de travail inacceptables et un salaire de misère du fait de modèles "ubérisés" jusqu'à être qualifiés, avec raison d'ailleurs, de nouveaux esclaves modernes ?

C'est pour tenter de répondre à ces questions que nous proposons ici une nouvelle stratégie de logistique urbaine qui fait suite d'ailleurs, puisque cela ne nous a pas pris depuis deux ans… Et je voudrais répondre, Monsieur JEANNETÉ, peut-être que cela vous a échappé, mais ce travail, c'est la suite de la charte de logistique urbaine qui a été élaborée en 2013. D'ailleurs à l'époque, Paris était pionnière dans la réflexion sur ces questions qui effectivement n'étaient pas sur le devant de la scène, mais pour compléter vos prochaines interventions sur le sujet, je vous enverrai le document.

Notre collectivité endosse ici son rôle d'animatrice des parties prenantes du secteur et nous donnons en effet des orientations qui sont majeures pour garantir, autant que faire se peut, une véritable souveraineté logistique dans des conditions environnementales, sociales et économiques en accord avec les grands objectifs de la politique que nous menons.

C'est la raison pour laquelle nous avons réuni plus de 300 représentants de la profession et des différentes parties prenantes dans 6 ateliers thématiques. Ce processus d'ailleurs n'est pas terminé et je voulais le partager ici avec l'ensemble des conseillères et conseillers, puisqu'un comité des partenaires se réunira deux fois par an pour se mettre d'accord sur une feuille de route pour l'année qui suit ces échanges, et permettra à chacun et chacune de remonter les avancées, les limites des actions décidées un an auparavant, et donc de nous ajuster dans un contexte qui, nous le savons, évolue extrêmement rapidement.

Donc oui, six axes constituent la stratégie qui est présentée ici : le foncier, les modèles à inventer pour favoriser l'offre de proximité ; la logistique des chantiers ; les conditions sociales ; le partage de l'espace public ; et enfin la transition écologique des transports.

Je voudrais insister sur quelques-uns d'entre eux dans mon intervention. D'abord, la question du foncier qui est fondamentale. Si Paris concentre environ un tiers des flux logistiques franciliens, elle n'accueille que 1 % du foncier logistique de la région. Nous avons besoin de renforcer le maillage d'espaces de stockage de plus petite taille sur l'ensemble du territoire parisien.

En ajoutant cette étape, nous permettrons le développement d'une logistique dit du dernier kilomètre plus propre, plus silencieuse et en particulier la petite logistique, et nous réduirons les flux routiers, améliorant du même coup la sécurité des usagers de l'espace public dans le même esprit que nous travaillons sur les dispositifs anti-angle mort d'ailleurs, puisqu'une expérimentation est actuellement menée en lien avec ma collègue Colombe BROSSEL, avec les camions bennes de la DPE.

C'est dans cette logique que nous expérimentons des micro "hubs" sur d'anciennes places de stationnement. Madame GATEL, j'entends votre interrogation sur ces dispositifs. D'abord, nous n'avons pas toujours à proximité des parkings souterrains qui permettent de créer ces micro "hubs", et ensuite c'est une expérimentation. Je vous propose d'en reparler dans quelques mois lorsque nous aurons les résultats et que nous pourrons tirer les conclusions pour savoir si oui ou non ce type de dispositif est pertinent pour notamment les opérateurs.

C'est évidemment dans cette logique que nous devons mieux intégrer la fonction logistique dans le futur P.L.U. et que nous dotons la Sogaris de moyens conséquents pour déployer une vraie stratégie d'acquisition foncière.

Le partage de l'espace public, et vous avez été nombreuses et nombreux à en parler, est un sujet très compliqué. Nous sommes en train de le transformer, récupérer l'espace public utilisé par l'automobile pour l'attribuer à d'autres usages, cela nous incite à mieux prioriser ce que nous voulons faire de l'espace public de surface.

Pour nous, la fonction logistique est une priorité, nous nous sommes engagés à créer d'ici 2026, 2.000 places de livraison supplémentaires, 1.000 places pour les vélos cargos, à mettre en œuvre des places de livraison silencieuses en horaires décalés, et des expérimentations sur les aires de résultats connectés.

De la même manière, je n'ai pas le retour, Monsieur JEANNETÉ, de cette expérimentation, mais dès que je l'aurai, je pourrai le partager avec l'ensemble des élus.

Nous continuons aussi, et vous l'avez souligné, la transformation de nos parkings.

Enfin, la décarbonation des flux logistiques, la reconquête de la Seine comme un axe de logistique fluviale, le développement du fret ferré, vous en avez parlé, Monsieur AQUA, ou encore la cyclologistique, constituent des pistes importantes pour décarboner les flux logistiques du premier au dernier kilomètre. Ce dernier point est d'ailleurs la raison pour laquelle nous faisons, chaque fois qu'il est possible de le faire, des pistes avec des gabarits adaptés aux vélos cargos.

Enfin, un petit point si vous me le permettez sur les conditions sociales des livreurs.

Vous avez été plusieurs à les évoquer, avec raison, nous ne souhaitons pas continuer à voir se développer des modèles économiques qui exploitent la précarité des livreurs, qui gagnent une misère et sont sans protection sociale, pour aller apporter un repas. Et je vais même vous dire, qui sont sans protection tout court, puisque la cadence à laquelle ils sont soumis les met en danger sur la route pour eux et pour l'ensemble des usagers et des usagères de l'espace public.

La loi LOM est aujourd'hui très largement insuffisante en ne reconnaissant pas le statut de salariés à ces livreurs et elle continue d'entretenir la précarité, de pressurer et de les mettre en danger, à la fois pour eux et comme je viens de le dire pour les usagers.

Nous agissons avec les moyens qui sont les nôtres, au travers en effet de la Maison des coursiers ou encore de la mise à disposition de services essentiels comme l'eau ou des toilettes. La création d'une charte avec les plateformes et les restaurateurs nous permettra également d'engager une vraie discussion sur cette question en présence des syndicats.

Mais je le sais, je le reconnais et le concède, c'est évidemment largement insuffisant et je le redis donc ici, c'est une évolution de la loi dont nous avons besoin et que nous pousserons auprès du Gouvernement.

Voilà, chers collègues, quelques éléments sur cette nouvelle stratégie de logistique urbaine qui est en effet au cœur des stratégies de transformation de la ville que nous menons. C'est évidemment un travail que nous avons engagé avec l'Etat, la Région, la Métropole, car la Ville, vous l'avez souligné, a finalement assez peu de compétences propres pour faire changer les choses, mais nous sommes résolus à avancer, car si la logistique urbaine est mal perçue et souvent d'ailleurs mal vécue, elle sera, nous le savons, toujours présente demain, derrière chacun de nos achats.

Et donc, pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci à toutes les oratrices et tous les orateurs pour ce débat particulièrement constructif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DVD 26).

Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

2022 DVD 62 - Contrat de concession de service d'opérations de retrait-destruction-revalorisation des véhicules abandonnés en fourrière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 62 et l'amendement technique n° 70. Il s'agit d'un contrat de concession de service d'opérations de retrait-destruction-revalorisation des véhicules abandonnés en fourrière.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans ce projet de délibération nous allons valider une convention de concession de service de retrait, destruction, revalorisation des véhicules abandonnés en fourrière.

Nous sommes pour cette initiative de revalorisation des véhicules avec une redevance annuelle pour la Ville, mais souhaitons attirer votre attention sur un autre point. A l'heure de l'augmentation du prix des pièces détachées, même d'occasion due à la crise actuelle, nous avons constaté le développement des acteurs qui effectuent de l'affichage sauvage dans nos rues pour récupérer gratuitement des épaves.

Or malheureusement, nous avons eu des plaintes de nos riverains envers ces sociétés qui ne respectent pas les règles de recyclage et de réutilisation des pièces, tant du point de vue économique qu'environnemental. Pire, les certificats de destruction que ces acteurs délivrent peuvent être faux.

Ainsi, nous demandons une attention particulière de la police municipale pour retirer au plus vite ces affichages sauvages sur la voie publique parisienne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Au concours de la plus brève intervention, vous êtes bien parti, Vincent.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BALADI, mon intervention sera assez courte, puisque je ne peux que répondre favorablement à votre demande et j'évoquerai avec mon collègue Nicolas NORDMAN cette question, pour effectivement que cette lutte contre l'affichage sauvage, puisque vous le savez, c'est une priorité de l'action que nous menons, soit intégrée en plus dans ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 70 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 70 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 62 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DVD 62).

2022 DVD 74 - Parcs de stationnement Porte de Versailles (15e), Charléty Coubertin et Charléty Thomire (13e). - Principe de délégation de service public pour la modernisation du parc Charléty Coubertin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 74. Il s'agit des parcs de stationnement porte de Versailles 15e, Charléty Coubertin et Charléty Thomire, dans le 13e. Principe de délégation de service public pour la modernisation du parc Charléty Coubertin.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire. Juste un petit mot, Monsieur David BELLIARD, sur le parc de la porte de Versailles.

Dans le cahier des charges, il est exposé l'instauration d'un espace pour les "pass" deux-roues motos et vélos, une bonne intention encore une fois, même si là il n'y a pas de nombre de places indiqué, même pas d'objectif. Pourquoi ?

Il est évoqué l'éventualité d'une vélostation. Attention, il ne faut pas que ce parking devienne la copie conforme de celui de Montparnasse où la vélostation n'existe pas. Je rappelle qu'une vélostation, c'est un terme bien précis pour évoquer une présence humaine, et donc un gardiennage humain 24 heures sur 24 des vélos et un atelier de réparation physique, et non pas une société de réparation à distance, qui viendrait occasionnellement réparer des vélos.

Surtout que ce parc de la porte de Versailles ne devienne pas la copie conforme de celui de la gare Montparnasse où, vous le savez, il est régulièrement vandalisé et encore il y a quelques jours les portes ont été fracassées.

Je regrette que dans ce cahier des charges ne soit pas fixé le nombre de places pour les deux-roues motos et vélos.

Je vous remercie de votre réponse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Vous me permettrez de développer un peu, puisque j'ai la parole. Ce projet de délibération présente le regroupement de trois parcs de stationnement dont le terme des DSP arrive en 2024, donc porte de Versailles, Charléty Coubertin et Charléty Thomire, qui représentent un total de 1.758 places pour véhicules légers.

Depuis plusieurs années, je le développe parce que c'est une illustration de ce que nous sommes en train de réaliser pour les parcs de stationnement, notamment sur leur transformation puisque nous avons engagé une politique de rationalisation des coûts, d'équilibre économique des contrats, nous regroupons ici des parkings à proximité qui fonctionnent plutôt bien, avec des parkings au taux de remplissage plus bas, pour essayer de trouver des équilibres.

Le parc Charléty Thomire sera transformé en parc logistique. On en parlait tout à l'heure, il accueille déjà sur trois étages la préfourrière. Pour plus de cohérence, le premier sous-sol sera consacré à de la logistique urbaine ou à de l'activité.

Les locataires seront relogés dans le parc voisin Charléty Coubertin. Ce dernier justement comportait 100 places qui arrivent à échéance à la fin du contrat en 2024, et ces places seront transformées en places pour abonnés classiques.

Outre les travaux de mise en conformité et aux normes en vigueur, ces parcs bénéficieront de remises en peinture, d'installations d'éclairage LED, de contrats d'énergie verte comme c'est le cas pour l'ensemble des nouveaux parcs de stationnement et en tout cas des nouveaux cahiers des charges.

Les bornes de recharge électrique seront installées avec un minimum de 50 % de la capacité dans le parc porte de Versailles et 30 % dans le parc Charléty Coubertin.

Sur les emplacements vélos et de la même manière sur les emplacements deux-roues motorisés, nous les négocierons en fonction des propositions des candidats qui postuleront pour la gestion de ce groupement de parkings, et d'ailleurs ce nombre pourra être évolutif en fonction de la demande. C'est là que nous avons une différence peut-être avec le parc Montparnasse, et donc nous ne serons pas dans la même configuration, puisque nous avons une approche plus évolutive avec l'ensemble des concessionnaires puisque, encore une fois, ce sont des marchés qui, nous le pensons, vont progresser mais sur lesquels nous avons finalement peu de prospectives dans le montant, en tout cas l'intensité avec laquelle ils vont se développer.

Au niveau des tarifs, les places pour les personnes à mobilité réduite deviendront gratuites, comme nous nous y sommes engagés, et les parcs devront accepter le "Pass" 2RM que nous avons voté lors de notre dernier Conseil de Paris.

J'espère vous avoir apporté les éléments sur lesquels vous m'interrogiez sur l'ensemble de ces trois parcs de stationnement, qui sont très illustratifs de ce que nous sommes en train de réaliser, et de cette petite évolution des parkings en sous-sol qui s'opère pour répondre aux nouveaux besoins de notre ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 74).

2022 DVD 78 - Abords du Carrousel du Musée du Louvre (1er). - Convention d'offre de concours avec l'Établissement Public du Musée du Louvre.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation sur la place du Carrousel et à l'ouverture des grilles des guichets du Louvre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 78 et le vœu référencé n° 71. Il s'agit des abords du Carrousel du Musée du Louvre dans le 1er arrondissement. Convention d'offre de concours avec l'Etablissement public du Musée du Louvre.

La parole est tout d'abord au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis effectivement très satisfait de voir aboutir une étape importante dans notre coopération avec l'Etablissement public du Musée du Louvre. Elle concerne la reprise des chaussées de la place du Carrousel qui n'avait absolument rien d'évident puisque, vous le savez, propriété de l'Etat comme l'ensemble du domaine du Louvre et des Tuileries, le Carrousel est un espace très atypique, unique, foulé chaque année par une dizaine de millions de visiteurs, à peine moins que Notre-Dame en dehors de la période Covid.

Ce n'est pas le domaine municipal de Paris, mais c'est le rayonnement de la ville évidemment et de la France entière qui se joue sur ces pavés. Voilà pourquoi la Ville se met ici à la disposition de l'Etat pour pouvoir offrir aux Parisiennes, aux Parisiens et à tous les visiteurs de France et du monde entier la meilleure expérience de visite à Paris.

Alors, il devenait indispensable, c'est le sens de cette intervention, de reprendre cette chaussée pavée qui est devenue trop dangereuse à la circulation et en particulier pour les vélos, mais cela ne suffit pas. C'est l'occasion, chers collègues, de rénover entièrement la chaussée du Carrousel en même temps que les réverbères qui sont aujourd'hui fortement dégradés.

Il me semble qu'il est temps de remettre en lumière les abords du musée le plus visité au monde et de réilluminer la place du Carrousel. Je souhaite donc que dans ce cadre global de marché, nous puissions fusionner ces deux temps de rénovation, chaussée et réverbères.

Cette coopération privilégiée entre la Ville et l'Etat à travers l'Etablissement public a su dépasser l'absence de convention et je veux y voir un augure d'autres projets à venir comme j'espère pour la place du Louvre. Vous savez, je crois, ma volonté de requalifier cet espace, qui notamment du côté du Louvre sert quelque part d'espace de logistique arrière et de baraque de chantier.

Devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois où, nous en avons beaucoup parlé un peu plus tôt dans cette séance du Conseil de Paris, un jardin mémoriel viendra marquer le 450e anniversaire du massacre de la Saint-Barthélemy, et l'ancienne mairie du 1er arrondissement qui est devenue le quartier jeune, l'esplanade est très vaste et la chaussée de la rue l'Amiral Coligny trop large pour le faible trafic qui la fréquente.

Mais surtout, c'est sur l'immense terrain vague, comme je l'appelle, devant la colonnade de Perrault et les Algeco, ces baraques de chantier qui semblent occuper les fossés du Louvre depuis pratiquement qu'ils ont été creusés sous Malraux, qu'il faut intervenir évidemment. Ce sera l'objet, je crois, d'un grand jury, peut-être du prochain grand jury d'urbanisme de Paris à l'image de celui des abords de la cathédrale Notre-Dame.

Ce qui doit être l'un des plus beaux endroits de Paris mérite un projet à sa hauteur et nous serons amenés à en reparler avec la présidente du Musée du Louvre, puisqu'une grosse partie de cette place à l'est du Louvre dépend du Louvre, administrée par l'Etablissement public.

Je voudrais aussi, par anticipation sur le vœu qui suit et qui parle de cet espace de traversée du Louvre, partager la nécessité de clarifier les règles de circulation à l'entrée des guichets du Louvre, cher Aurélien. Je souhaite que l'on garantisse le calme de la place du Carrousel en pérennisant l'interdiction, sauf aux bus et aux taxis,

et d'ailleurs, au passage, en garantissant une très bonne circulation aux bus et aux taxis, cela fait partie de notre politique de déplacement aussi que de sanctuariser ces déplacements, ces transports collectifs.

Aujourd'hui, elle est trop peu respectée, donc il faut la création d'une vraie voie de bus au Carrousel.

Quant aux riverains de Paris Centre, je rappelle que j'ai créé pour eux une carte de résidents, je crois que vous y faites référence, et qu'ils pourront, munis de cette carte, que l'on peut faire en quelques minutes à la mairie de Paris Centre, continuer d'accéder à la rue de Rivoli en arrivant de l'avenue de l'Opéra. Ils ont donc un chemin tout tracé.

Enfin, pour finir, je voudrais profiter de ce projet de délibération relatif à la voirie pour remercier et saluer la directrice de la Voirie et des Déplacements, Caroline GRANDJEAN, pour ses loyaux services à la Ville de Paris, pour sa bonne humeur et son humour, pour sa finesse et sa compétence. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Aurélien VÉRON, pour présenter le vœu n° 71 du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire. J'entends bien les arguments et je crois que l'ambition de ce projet va dans le bon sens, donc nous soutiendrons ce projet de délibération.

Il nous semble néanmoins que pour les riverains de Paris Centre, non seulement aujourd'hui mais aussi demain avec la future zone de trafic limitée, la zone apaisée qui englobera une partie des 5e, 6e, et 7e, la traversée Nord-Sud est assez compliquée aujourd'hui. Il faut passer à l'Ouest par la place de la Concorde, en remontant et donc en embouteillant toute la rue de Rivoli ou par des chemins alternatifs quand on vient de l'Ouest, ou à l'Est par les différents ponts qui sont très engorgés à ce jour, qui sont quand même de grands axes.

Pouvoir traverser le Louvre Nord-Sud pour les riverains exclusivement serait appréciable en termes de rapidité, d'accès vers les grands axes sud.

Par ailleurs, j'avais demandé et je reviens sur ce point, l'ouverture d'un portique, le deuxième portique qui est fermé depuis des années, parce que quand on est à vélo dans le centre et que l'on veut traverser le Louvre, au-delà de la chaussée défoncée qui est vraiment pénible, voire dangereuse, attaquer le portique unique avec les taxis qui s'engouffrent dedans à toute vitesse en essayant de forcer, je peux vous dire que c'est assez anxiogène.

Si le deuxième portique pouvait être ouvert avec un plot empêchant les véhicules de passer, juste les cyclistes, ce serait à terme très confortable. Il ne s'agit pas d'avoir une voie cycliste ensuite, puisque la voie est assez large pour cela, pour laisser passer bus et cyclistes côte à côte, mais l'entrée sous les portiques est quand même cauchemardesque aujourd'hui.

Enfin, sur la partie est du Louvre, le Louvre a aussi en tête l'idée d'ouvrir une nouvelle entrée pour les touristes ou en tout cas les visiteurs. Je crois que cet aménagement sera à voir avec le Louvre pour à la fois aménager ses douves et organiser cette nouvelle entrée qui devrait être assez prestigieuse et donner vie à cette partie face à l'ancienne mairie du 1er arrondissement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux orateurs.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, pour rappeler quand même le périmètre de ce que nous allons voter, permet de financer les travaux de réparation, de reprise d'enrobé, pavage aux abords du Carrousel du Louvre, pour un montant de 300.000 euros. Ces travaux permettront d'optimiser l'accessibilité, la sécurité des usagers et notamment des piétons et cyclistes sur cette place de Paris qui revêt un caractère patrimonial très particulier et parfois peut être compliquée, notamment à vélo ou à pied.

Les travaux commenceront dès la fin de cette année. Je crois que c'est partagé par l'ensemble des groupes au sein de cet hémicycle, ce sont des travaux éminemment importants et utiles.

Concernant votre vœu, Monsieur VÉRON, vous nous demandez de rouvrir la place du Carrousel à la voiture. De facto, cela va à rebours, vous le savez, de la logique d'apaisement que nous menons, notamment autour des sites patrimoniaux et des places de la capitale. Cela reviendrait, je crois, et cela a été dit par Ariel WEIL, à dégrader l'expérience des nombreux touristes et Parisiens qui se rendent à pied, à vélo ou en transport en commun à la pyramide du Louvre pour flâner, pour profiter de l'architecture des bâtiments et de cette place magnifique.

En outre, cela a été rappelé, les riverains disposent d'une carte pour accéder à la rue de Rivoli, et donc pouvoir se déplacer au sein de la zone.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable et je vous invite à voter favorablement le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous maintenez votre vœu, Aurélien VÉRON ?

M. Aurélien VÉRON. - Je ne vais pas me résigner à voir les touristes passer en priorité devant les riverains, donc je maintiens mon vœu, oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Avis défavorable de l'Exécutif. Il s'agit du vœu n° 71.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 78).

2022 DVD 89 - Reprise des études de consolidation du scenario préférentiel retenu à la suite des études d'opportunité et de faisabilité de l'insertion urbaine de la station La Chapelle de la ligne 2 du métro.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 89 concernant la reprise des études de consolidation du scénario préférentiel retenu à la suite des études d'opportunité, de faisabilité de l'insertion urbaine de la station la Chapelle de la ligne 2 du métro.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous nous félicitons de ce projet de délibération concernant le lancement d'une nouvelle étude au sujet de la station la Chapelle.

Cela montre que nous avons bien fait de voter dans l'enceinte de ce Conseil, un vœu que les communistes avaient porté au Conseil du 10e arrondissement. J'en profite pour saluer le président de groupe, Elie JOUSSELLIN, élu du 10e arrondissement qui avait porté ce vœu et que nous avons fait voter il y a quelques semaines au Conseil de Paris.

Notre engagement à ce sujet ne date pas d'hier, j'ai le souvenir des interventions de mon camarade Didier LE RESTE ici même, qui depuis 2018 avec des associations de quartier et le conseil de quartier du 10e arrondissement, dont un autre ancien élu communiste du 10e arrondissement, Jean-Pierre LEROUX, nous demande la rénovation de cette station de métro empruntée par plus de 6 millions de personnes chaque année.

L'ensemble de la majorité municipale est désormais uni pour le demander et c'est une très bonne nouvelle.

La mise en accessibilité de la station la Chapelle est en effet une nécessité pour permettre à chacun de voyager sereinement, pour dédensifier le quartier et les trajets piétons entre le 10e et le 18e arrondissement.

Nous comprenons que les crises que nous avons vécues depuis 2018, en particulier la crise sanitaire, aient pu retarder le lancement de la rénovation depuis la réunion publique qui s'était tenue le 15 octobre 2019.

Lors de cette réunion, une option privilégiée avait été retenue par les habitants. Que cela soit réenvisagé à la lumière de nouveaux éléments est compréhensible.

Nous rappelons également que le 19 janvier 2021, nous avions voté une étude dans ce Conseil. Nous pouvons regretter que la R.A.T.P. ne nous ait pas fourni les résultats.

Dans la même idée, nous rappelons que la R.A.T.P. s'est engagée à réaménager le couloir souterrain qui relie la gare du Nord et la station de la Chapelle, afin de fluidifier la circulation des usagers très nombreux à certaines heures. Cela impliquait de déplacer les lignes de contrôle actuellement au milieu du souterrain, dans un espace beaucoup plus large appartenant à la S.N.C.F., susceptible de permettre l'installation de davantage d'appareils de contrôle.

Mais rien n'a été lancé à ce jour. Cette situation n'est pas satisfaisante alors que ce sont des travaux simples à réaliser, qui permettraient déjà une amélioration de la situation.

Aujourd'hui, nous avons simplement deux demandes. D'abord, il faut avancer, ne plus voter des études mais les mettre en œuvre. Nous comptons sur le poids de l'unité de notre majorité pour pousser la R.A.T.P., "I.D.F. Mobilités" et tous les acteurs concernés à agir rapidement pour permettre à ce quartier de respirer. Ainsi, "I.D.F. Mobilités" doit sans attendre inscrire ces travaux dans son programme d'investissement.

La deuxième demande est que si des changements dans le projet devaient intervenir, que les habitants en soient informés au préalable comme cela avait été le cas le 15 octobre 2019.

L'étude de consolidation doit être réalisée dans les quartiers durant les quatre mois qui viennent. Le délai nous semble raisonnable, mais nous serons vigilants à son respect pour les usagers du quotidien comme pour les riverains.

Enfin, un regret : le Comité de suivi est composé de la R.A.T.P., d'"I.D.F. Mobilités", et de la Ville de Paris, et au regard des enjeux il nous semble nécessaire que les mairies des 18e et 10e arrondissements soient associées à ce comité de pilotage, car encore une fois, la rénovation est nécessaire pour les usagers quotidiens, mais aussi pour les riverains de la station la Chapelle.

Toutefois, exigeants sur le besoin de mettre en œuvre ce projet qui nous rassemble depuis maintenant plusieurs années, nous voterons ce projet de délibération avec toute la détermination que nous avons eue depuis le début.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Cher Nicolas, on avance, c'est justement l'objet de ce projet de délibération, on avance même assez vite puisqu'on avait eu déjà un débat au sein du Conseil de Paris en mars dernier, je l'avais d'ailleurs rappelé, plusieurs intervenants l'avaient dit, la station de la Chapelle souffre de dysfonctionnements dans son accessibilité, sa lisibilité et les usages qu'elle abrite.

Elle doit s'ouvrir, et c'était le constat que nous faisions toutes et tous ensemble, à son quartier, devenir pleinement accessible à toutes et tous. Je m'étais engagé à ce que nous fassions tout pour que l'étude R.A.T.P. de faisabilité, puisqu'il faut quand même une nouvelle étude de faisabilité de la R.A.T.P., puisse voir le jour au plus tôt.

Qu'est-ce que dit ce projet de délibération ? Il permet de relancer l'étude avec de nouveaux objectifs programmatiques suite à la discussion et aux échanges que nous avons eus, entre autres aussi suite à l'abandon du projet Stationord avec un financement actualisé pour 2022. Le calendrier lui aussi s'accélère. Au vu de l'urgence de requalifier l'espace, nous nous sommes mis d'accord avec la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités" pour que la réunion de lancement se fasse dès juin dernier, avant le passage de ce projet de délibération aujourd'hui au Conseil de Paris.

Vous comprendrez, je l'espère, chers collègues, que cette accélération permet de pallier le plus rapidement possible les problèmes rencontrés pour les usagers de la station et les riverains.

L'étude de la R.A.T.P, vous l'avez dit, doit durer quatre mois. Elle pourra donc nous être présentée avant la fin de l'année, à la rentrée en octobre-novembre 2022. Nous l'élargirons et pourrons la partager évidemment avec l'ensemble des riverains et des riveraines, ainsi qu'avec les élus locaux.

Je crois que ce projet de délibération montre que nous avançons et surtout que nous avançons dans un objectif commun autour de la requalification indispensable et urgente de cette station.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 89).

2022 SG 56 - Rapport C.R.C. sur la gestion du stationnement concédé par la Ville de Paris concernant les exercices 2015 et suivants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 56, rapport de la C.R.C. sur la gestion du stationnement concédé par la Ville de Paris concernant les exercices 2015 et suivants.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ… La parole est à Anne BIRABEN alors.

Parlez si vous voulez parler, je ne saurais vous contraindre.

Mme Anne BIRABEN. - Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire.

La présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des parcs de stationnement concédé me conduit à vous interroger sur la mise en place du "pass" deux-roues motorisés.

Ce "pass" deux-roues motorisés consiste en un abonnement à un parc de référence, au choix du conducteur, qui ouvre droit à un stationnement illimité dans ce parc et à un tarif horaire privilégié dans les autres parcs éligibles, qui devraient être au nombre de 90 environ.

Annoncé pour janvier dernier, retardé et finalement adopté lors du Conseil de Paris de juin dernier, le "pass" deux-roues motorisés a été mis au point en partenariat avec la Fédération nationale des métiers du stationnement, pour répondre aux difficultés que va immanquablement provoquer la mise en place du stationnement payant pour les deux-roues motorisés dès le 1er septembre prochain.

Un changement plutôt violent pour les utilisateurs de deux-roues motorisés, puisqu'ils passeront de la gratuité complète à Paris à un tarif onéreux, qui représente la moitié du tarif horaire des voitures, soit 3 euros de l'heure dans le centre de Paris et 2 euros de l'heure dans les arrondissements périphériques. Alors que, je le rappelle, on peut mettre trois à quatre deux-roues sur l'emplacement d'une seule voiture.

Les usagers de deux-roues motorisés sont en quelque sorte les nouvelles victimes de l'avidité de taxes de la Mairie de Paris.

Le "pass" est toutefois d'un intérêt limité, puisque comme nous l'expliquions lors du dernier Conseil de Paris, il n'est guère plus intéressant que les offres actuelles de stationnement en parking. Par exemple, dans la zone centrale, l'abonnement mensuel du "pass" deux-roues motorisés qui s'élève à 90 euros est très proche des offres de la SAEMES, dont la moyenne sur les 12 parkings de la zone centrale s'établit à 94,24 euros par mois.

Mais ne refaisons pas le débat du dernier Conseil, mon étonnement porte sur la situation actuelle. Nous sommes début juillet, à moins de deux mois de la mise en place du stationnement payant qui interviendra, je le rappelle, le 1er septembre. Et nous pouvons constater l'absence totale de communication sur cette offre de "pass" pour les deux-roues motorisés.

Pire, sur le site Internet de la Ville où il est fait état de la mise en place du "pass", il n'y a aucun lien vers une plateforme pour souscrire en ligne à un abonnement, ni même d'information pour s'abonner et faciliter la compréhension de cette nouvelle disposition. A deux mois de la mise en œuvre du stationnement payant pour les deux-roues, est-il possible de souscrire à ce "pass" ? Comment fait-on pour s'abonner au "pass" deux-roues motorisés, quel est le mode d'emploi ? De nombreux motards et utilisateurs de scooter nous font part de leur désarroi face à cette désinformation.

L'été et les vacances scolaires commencent et ils ne savent pas comment ils se gareront à la rentrée. Surtout en cette période d'inflation galopante, quelle part de leur budget ils devront consacrer à leurs déplacements dès cet automne. Il est urgent, je pense, de lancer une grande campagne de communication à destination des motards et des utilisateurs de deux-roues motorisés, afin de faire connaître au plus grand nombre cette offre du "pass" et les moyens de souscrire à cet abonnement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

Bonne nouvelle, on a retrouvé Nicolas JEANNETÉ. Le temps peut-être de se garer, et donc, je vous donne la parole.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Que nous apprend la Chambre régionale des comptes dans son rapport ?

1 - Que la Ville est propriétaire de 125 parcs de stationnement souterrain.

2 - Qu'elle en délègue l'exploitation à des entreprises privées via des délégations de service public, rien d'anormal, tout va bien, et que d'ailleurs deux sociétés se partagent ce marché : la société Indigo, qui gère 55 % de ces parcs, et la SAEMES à 37 %.

3 - C'est peut-être là le plus intéressant, que ces parcs sont loin d'être remplis, les taux d'occupation sont même en baisse depuis une dizaine d'années et qu'ils sont déficitaires pour les sociétés exploitantes.

Je précise que ce rapport ne prend en compte que les parcs de stationnement propriété de la Ville et pas les parcs privés, des immeubles par exemple, des grands magasins, ni même des parkings du parc social. Cela représente 64.000 places sur 812.000 places sur l'ensemble de Paris.

Que le taux d'occupation de ces parkings des sociétés Indigo et SAEMES soit faible n'a rien d'étonnant au vu des prix pratiqués qui sont, il faut bien le reconnaître, exorbitants !

Sur la partie abonnement, je ne vois pas trop de solutions. En effet, le Parisien possède de moins en moins de voitures, et je dirais que c'est dans l'air du temps et s'il a une voiture, il la gare dans un parking privé de son immeuble ou dans un immeuble voisin.

Ce qui est le plus inquiétant, Monsieur David BELLIARD, c'est dans les locations à l'heure ou à la journée. Et c'est là tout l'objet de ce rapport finalement, les places supprimées en surface à des tarifs à l'heure ou à la journée ne se répercutent donc pas dans des places en parking souterrain avec des tarifs à l'heure où à la journée.

Cela signifie que le Francilien ou même celui qui habite dans des régions limitrophes ne vient plus à Paris pour y faire du shopping, ou pour aller au théâtre, à l'opéra, ou tout simplement passer une soirée à flâner à Paris. Et tous les professionnels nous le disent : les prix de places de stationnement en souterrain à l'heure et à la journée sont beaucoup trop élevés et ont des conséquences dramatiques sur la vie économique et culturelle de Paris.

Alors, j'imagine que M. David BELLIARD va nous répondre qu'ils n'ont qu'à prendre les transports en commun. Oui, mais tout le monde, notamment en province, ne veut pas utiliser les transports en commun, notamment pour venir faire du shopping à Paris ou pour rentrer tardivement d'une soirée.

Une seule solution : baisser le tarif de stationnement à l'heure ou à la journée dans ces parkings souterrains.

Pourquoi, d'ailleurs, les prix sont si élevés ?

D'abord, probablement parce que les charges d'exploitation de ces sociétés, et je veux bien le reconnaître, sont trop élevées. Et d'ailleurs, le rapport l'indique plus ou moins.

Ensuite, et surtout, parce que les redevances payées par la Ville sont elles aussi trop élevés. Le rapport pointe justement du doigt le manque de souplesse de la Ville de Paris avec un montant de redevance fixé au départ souvent par rapport à l'évaluation du chiffre d'affaires à venir et non pas par rapport au bilan réalisé.

Alors, de grâce, Monsieur BELLIARD, pour que Paris continue d'attirer des Franciliens et des Provinciaux pour y faire du shopping, une balade, un musée, un théâtre, pour que Paris tout simplement reste une capitale culturelle et économique abordable, trouvez un accord avec ces sociétés de gestion de parkings souterrains, baissez les redevances en échange d'une diminution du prix de leurs places, et tout le monde y trouvera son compte.

L'automobiliste parisien ou pas d'ailleurs, qui pourra stationner à un prix raisonnable dans la Capitale, et à travers lui les restaurateurs, les cinémas et les théâtres. Vous, nous, qui de ce fait verrons moins de voitures en surface dans l'espace public, et même les parcs de stationnement qui pourront voir leur taux d'occupation bondir et également leur chiffre d'affaires. Voilà, c'est ce que l'on appelle du donnant-donnant. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - En écoutant M. JEANNETÉ et en comprenant ce qu'il n'a pas dit, je pense que l'on est d'accord tous les deux sur la préconisation de ce rapport, sur le fait qu'il ne faut pas augmenter le prix des parkings en surface. Vous ne l'avez pas dit, Monsieur JEANNETÉ, mais je pense que c'est sous-entendu dans votre propos.

Nous aussi nous sommes d'accord avec cela, pas forcément pour les mêmes raisons, nous pensons au pouvoir d'achat des Parisiens, et je pense plus particulièrement à nos habitants des quartiers populaires qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler dans le bassin parisien, aux aéroports de Paris, à Disneyland ou encore d'autres activités. Ils travaillent tard le soir, tôt le matin, où les transports en commun ne sont malheureusement pas suffisamment développés et ils ont besoin de leur voiture, donc doubler le prix des places en surface en passant de 42 à 84 euros ne serait pas une solution pour ces habitants.

Néanmoins, il y a une réalité, nous travaillons depuis plusieurs années à réduire la place de la voiture en surface. Et d'ici la fin du mandat, nous nous sommes engagés à faire en sorte que cette réduction soit de moitié.

Par ailleurs, vous l'avez évoqué, notamment, Madame BIRABEN, le parking pour les deux-roues ne sera plus gratuit à l'avenir. Il sera payant, et de ce fait les parkings parisiens travaillent à une offre attractive. Je comprends de vos propos, Monsieur JEANNETÉ, que ce n'est pas suffisamment attractif, mais avec l'exercice on verra dans les mois à venir si c'est attractif ou pas, mais en tout cas à une offre pour les deux-roues motorisés en souterrain et pour les vélos aussi.

Sur ces sujets-là, nous avançons à petits pas et nous inventons au fur et à mesure que nous avançons, c'est-à-dire que nous sommes face à un défi nouveau, nous sommes tous d'accord qu'il faut moins de voitures en surface, il faut développer les mobilités douces, développer les transports en commun. Nous avons un enjeu sur les parkings, et tous les parkings font preuve de créativité, recherchent des solutions innovantes, font appel à des "start-up" pour trouver de nouveaux usages à ces parkings qui ne soient pas qu'un usage dédié à la voiture.

Ce rapport est très intéressant, mais c'est vrai qu'à divers niveaux, notamment sur la gestion des parkings, nous affirmons ici que nous ne sommes pas d'accord avec la préconisation qui consiste à dire qu'il faut augmenter significativement les prix des parkings en surface. Ce n'est pas le moment, le Parisien, notamment des quartiers

populaires, est confronté à l'inflation galopante et nous devons penser intelligemment, avec créativité, à des solutions qui conviennent à tout le monde.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maya AKKARI.

Je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je me reconnais très bien dans ce que vient de dire ma collègue, nous avons lu attentivement ce rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, en particulier ses préconisations qui, comme à son habitude, sont dans une ligne très libérale comme depuis un certain temps la Chambre régionale des comptes.

Ce rapport aborde la question du stationnement sous l'angle des recettes engendrées, recettes jugées, par les auditeurs, insuffisantes. Or, dans le contexte que nous connaissons, de la baisse du pouvoir d'achat, de l'inflation, de l'augmentation du prix du pétrole, nous souhaitons l'aborder peut-être sous un angle différent. Celui que l'on a toujours défendu, c'est celui qui permet de libérer des places en surface pour réduire la place de la voiture dans la rue.

Ensuite, et surtout, faire respecter le portefeuille des Parisiens qui ne doivent en aucune façon se retrouver piégés dans cette opération en faisant les frais d'une augmentation comme celle qui est préconisée in fine dans ce rapport. Je rappelle et je l'ai dit hier, une grande partie de l'inflation, notamment sur le pétrole, est liée aussi à la spéculation. Je le rappelle comme je l'ai dit hier, Total Energies reverse encore des bénéfices records à ses actionnaires par dividendes. Alors, peut-être que si nous avons besoin d'aller chercher de l'argent et de faire des recettes, ce serait d'abord dans les poches de ces grandes multinationales.

Baisser le nombre de places de stationnement en surface ne peut se faire que si les prix du stationnement en sous-sol sont plus attractifs. Or, ce n'est pas le cas actuellement, que ce soit dans les parkings souterrains privés ou chez les bailleurs sociaux. Les prix restent beaucoup trop chers pour les usagers, pour qu'ils se tournent vers cette solution. Nous avions d'ailleurs déposé des amendements afin que les bailleurs sociaux soient en capacité d'ouvrir leur parc de stationnement aux publics les plus précaires.

Faut-il dès lors augmenter les prix de stationnement en surface pour les résidents parisiens ? C'est ce que semble souffler la première recommandation, de réduire les écarts de tarif par une augmentation du tarif parisien pour le stationnement des véhicules en surface, c'est écrit tel quel. "Pour accroître l'attractivité des parcs souterrains, la Ville doit accroître le prix du stationnement en surface". Ce n'est pas acceptable.

Cette question de l'augmentation des tarifs résidents illustre parfaitement les propos que j'ai évoqués hier dans le cadre du budget supplémentaire. Dans ce contexte, l'Etat nous contraint à des choix qui ne sont pas acceptables, celui entre autres de l'augmentation des tarifs, qui touche directement tous les usagers sans tenir compte des ressources de chacun, et ici le stationnement de celles et ceux qui sont souvent les plus précaires, qui choisissent le stationnement en surface.

D'autres solutions existent, comme celle de lisser l'ensemble des prix de stationnement sur celui de la surface, puisque c'est celui qui reste le plus attractif.

Ou encore, en sortant les parcs de stationnement souterrain du principe des délégations de service public, afin qu'ils reviennent sous la tutelle directe d'une régie municipale.

Dans la mesure où le rapport revient sur la situation financière des parcs de stationnement, qui reste préoccupante du fait d'une redevance plus contraignante, cette solution pourrait être un mode de gestion unique et unifié. Nous serions ainsi en capacité de créer un véritable service public du stationnement qui pourrait enfin prendre en compte les spécificités sociales, c'est ce que l'on fait notamment avec le quotient familial dans d'autres régies de la Ville, et nous répondrions ainsi aux impératifs sociaux et environnementaux qui posent la question du stationnement : libérer l'espace aujourd'hui occupé par la voiture en surface ; lisser, en fonction des tarifs les plus intéressants pour les usagers, les coûts de stationnement.

Comme il me reste un peu de temps, je voudrais dire que l'enjeu de libérer du stationnement en surface renvoie à un autre débat d'urbanisme que nous avons eu, celui de retrouver de la pleine terre, et je suis assez favorable à ce que font nos amis Jacques BAUDRIER et David BELLIARD. Quand on fait notamment la "rue aux écoles" et que l'on récupère sur les "rues aux écoles" du goudron pour en faire de la pleine terre, on favorise le rafraîchissement de la Ville plutôt que les îlots de chaleur.

Supprimer du stationnement en surface, c'est peut-être l'une des solutions pour regagner de la pleine terre et regagner des îlots de fraîcheur. Voilà l'enjeu majeur que nous devons porter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur les parcs de stationnement souterrain de la Ville de Paris est absolument passionnant et éclairant, car les parkings constituent un levier au service de la réalisation des objectifs que s'est fixés la Ville de Paris en matière de politique publique.

Nous partageons l'ambition d'un meilleur partage de l'espace public et nous sommes favorables à l'enfouissement du stationnement, qu'il soit visiteur ou résidentiel.

Dans les parcs privés comme dans les administrations, ou encore le parc social de la Ville, et les chiffres le confirment, c'est possible, à condition d'en avoir la volonté et c'est là que le bât blesse.

La Chambre démontre que les parkings souterrains ne sont pas utilisés à la hauteur de leurs possibilités pour atteindre les objectifs que la Ville s'est fixés.

L'écart de coût est bien trop important pour inciter les résidents à privilégier le stationnement souterrain. C'est avec cette crainte que nous appelions, il y a quelques mois, à insérer dans le cahier des charges des délégataires, des tarifs très avantageux dans les parcs souterrains pour les résidents, voire un "package" à l'image de ce qui a été fait pour les deux-roues motorisés. Je parle du principe, pas du tarif.

Bref, la Chambre régionale des comptes pointe la faible efficacité de la stratégie de la Ville pour inciter les automobilistes à stationner leurs véhicules dans les parcs souterrains.

La Chambre est également très critique sur le pilotage par la Ville de ses délégataires. Elle parle d'insuffisances de pilotage et de contrôle des délégataires, de suivi insuffisant dans l'exécution des contrats s'agissant tant du montant des redevances que des éléments du cahier des charges.

Petite citation : "Cette situation interroge sur la pertinence de la stratégie de la Ville, qui tout en affichant sa volonté de réduire la place de la voiture dans l'espace public et transférer une partie du stationnement de la surface vers les parcs, augmentent les charges de ces derniers du fait de l'importance de la redevance. Cette situation ne paraît pas permettre de baisser les tarifs des parcs concédés, condition pourtant nécessaire pour que les usagers les préfèrent au stationnement en surface".

Le rapport de la C.R.C. nous invite aussi à penser les D.S.P. de demain, notamment en lien avec la baisse du taux de motorisation des ménages parisiens, puisque la trajectoire des parcs concédés depuis 2015 devrait naturellement se poursuivre, en lien avec la poursuite des D.S.P.

La Chambre, et cela fait écho au débat que nous avions tout à l'heure, note que la diversification des usages, notamment en matière de logistique urbaine, est limitée au regard des contraintes notamment réglementaires.

Alors aujourd'hui, Monsieur le Maire, je voulais vous poser la question : avez-vous réalisé une évaluation pour savoir dans quelle mesure on pourrait augmenter le nombre de "hubs" logistiques dans les parkings concédés actuellement ?

Et plus globalement, quel est l'avenir de ces D.S.P. qui arrivent bientôt à échéance, pour savoir effectivement ce que deviendront ces parkings souterrains à horizon 2030-2035, au regard de l'évolution de la motorisation des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

J'en profite pour informer notre Assemblée que nous lèverons la séance à l'issue de nos échanges sur ce projet de délibération SG 56.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, heureux d'être l'un des derniers orateurs, courage !

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher David, au nom du groupe Ecologiste de Paris, je voulais en premier lieu profiter de ce projet de délibération pour revenir sur le débat qui nous animait plus tôt sur le cadre de vie des familles à Paris, car l'un des éléments évoqués par la droite tout à l'heure trouve son contre-argument dans ce rapport de la C.R.C. sur la gestion du stationnement concédé à Paris.

Ce document, qui émane d'une autorité indépendante, acquiesce officiellement de la baisse du taux de motorisation des ménages parisiens de 40 % en 2015 à 33 % en 2018. Alors, nous sommes en 2022, gageons que cette tendance à la baisse se confirme évidemment. Vous pouvez nous rétorquer que c'est parce que le stationnement est devenu plus difficile que cette baisse se confirme, mais soyons objectifs, si les Parisiennes et Parisiens abandonnent progressivement leur voiture individuelle, c'est bien parce que nous avons réussi notre politique de mobilité engagée depuis 2001, de rééquilibrage de l'espace public au profit des mobilités douces, dans une capitale et une métropole où l'offre de transport est inégalée.

Revenons maintenant au rapport de la C.R.C., il nous dit une chose très claire : la fréquentation des parcs de stationnement évolue à la baisse précisément parce que le taux décroît. Eh oui, nos parkings souterrains ont besoin d'être rendus plus attractifs.

Ce constat finalement nous permet de valider l'orientation prise par ce nouveau mandat avec le nouvel acte de politique de stationnement que nous avons tous ensemble validé. Réduire drastiquement et non plus de manière contrainte la place accordée en surface au stationnement en supprimant 70.000 places va nous permettre de libérer l'espace public mais aussi, et c'est l'un des points évoqués dans ce rapport, de rendre plus attractifs les parcs en sous-sol où des ouvrages existent, contribuant ainsi à aller chercher de nouvelles recettes pour équilibrer l'exploitation de nos parcs en sous-sol.

Notre objectif commun est donc bien d'inciter les usagers des véhicules motorisés à privilégier le stationnement en sous-sol plutôt que l'espace public, et pour répondre à cet objectif nous avons ainsi décidé d'augmenter les tarifs en surface pour les résidents, puis rendu enfin payant le stationnement des deux-roues motorisés. Ce, en créant d'ailleurs pour les utilisateurs des deux-roues motorisés un "pass" spécifique, nous allons donner l'occasion aux professionnels du stationnement concédé de se préoccuper d'une clientèle jusque-là peu traitée, par la création d'une véritable offre de stationnement sécurisée avec des services dédiés.

Ce combat était essentiel et de bon sens. Saluons de nouveau le courage de l'Exécutif et de David BELLIARD d'avoir assumé cette décision, là où encore il y a plusieurs années, les représentants des motards, en colère, envahissaient quelques-unes de nos réunions pour intimider les élus et les services, et ainsi repousser cette décision.

Pour conclure, la C.R.C. estime, quant à elle, que le trop grand écart entre les tarifs de surface et les tarifs de sous-sol en même temps que l'écart entre le coût d'entretien d'une place de stationnement souterraine et celui d'une place en surface freinent la transition vers le stationnement de sous-sol. Elle préconise d'augmenter le tarif résident de surface. Ce n'est pas, pour l'instant, à l'ordre du jour, mais nous pensons chez les écologistes qu'il faudra peut-être un jour l'envisager.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux différents orateurs et oratrices pour votre intervention sur le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le stationnement concédé qui, je le rappelle, cela a peut-être été oublié par certains orateurs, porte sur la période 2015-2019, date à laquelle nous n'avions pas encore engagé une politique massive de réduction des places de stationnement. A l'époque où, modestement, je n'étais pas encore adjoint.

Permettez-moi d'abord de partager une chose que nous apprend ce rapport et peut-être un motif de satisfaction que je partagerai d'ailleurs avec Christophe NAJDOVSKI, mon prédécesseur, ce rapport de la C.R.C. ne fait pas de recommandation de régularité mais uniquement de performance, sur une logique politique de transformation de l'espace public et de transfert du stationnement en sous-sol que de facto les rapporteurs valident.

C'est cela qui est important, c'est que la politique que nous sommes en train de mener, de transformation de l'espace public et donc du transfert du stationnement de la surface vers le sous-sol, est validée par le rapport de la C.R.C. C'est un point extrêmement important.

Ce rapport ne nous apprend pas que nos parcs sont aujourd'hui sous-occupés. Il ne nous apprend pas que nous avons des sujets d'équilibres économiques qui ne sont plus systématiquement assurés, et d'ailleurs nous en débattons lors des délibérations sur les changements de concessionnaire à chaque fois lors de nos conseils de Paris.

Il ne nous apprend pas non plus que nous sommes engagés dans une dynamique de démotorisation globale à Paris et plus largement d'ailleurs en Ile-de-France, si cela venait à se confirmer.

La C.R.C. nous invite d'abord à réduire, en effet, l'écart de tarifs de stationnement en surface pour les résidents avec celui des parcs souterrains en augmentant les tarifs en surface, parce que cela n'a pas été suffisamment dit notamment sur les rangs de l'opposition, c'est cela le principe et la principale recommandation du rapport.

Nous avons fait un choix sans attendre ces préconisations, lors de la réforme du stationnement, en augmentant le tarif du stationnement visiteurs en surface, afin d'inciter à venir à Paris autrement qu'en voiture. C'est une politique assumée. En effet, nous cherchons à donner le message à celles et ceux qui souhaitent venir à Paris, lorsqu'elles et lorsqu'ils le peuvent, de prendre un moyen de transport autre que leur voiture individuelle. Ou, s'ils ne peuvent pas faire autrement, de se garer effectivement en sous-sol.

En revanche, pour ce qui est du tarif résident, oui, il ne nous a pas paru opportun de l'augmenter. La crise du pouvoir d'achat, vous avez été nombreux et nombreuses à en parler, que nous connaissons depuis plusieurs mois

maintenant, ne nous semble pas être le bon moment pour revenir sur cette décision, qui d'ailleurs toucherait tout le monde, familles nombreuses ou personnes âgées sans distinction.

La baisse de fréquentation des parkings est structurelle, elle sera et je le crois, j'en ai la conviction, amoindrie par une politique de réduction du nombre de places de stationnement en surface, encore une fois saluée par la Cour régionale des comptes, et par l'augmentation des tarifs de stationnement visiteurs, mais cela en effet ne sera probablement pas suffisant.

Nous avons besoin de réinventer l'usage de nos parkings. Nous en avons parlé tout à l'heure, nous sommes en train de changer le modèle de nos parkings souterrains, nous engageons d'ailleurs de nouvelles offres. C'est le développement de stationnement vélos et deux-roues motorisés, de bornes de recharge électrique, d'offres de mobilité partagée, et de "hub" de logistique urbaine. Chaque fois, Madame GATEL, que nous avons un nouvel appel d'offres, il y a une étude de faisabilité sur la capacité ou pas des ouvrages en sous-sol d'accueillir des centres de logistique urbaine. En effet, tous les ouvrages aujourd'hui ne sont pas adaptés, ne serait-ce notamment que par la pente pour y accéder.

Les parkings de demain n'auront pas grand-chose à voir avec les parkings d'hier, c'est ce changement de modèle d'usage et donc de modèle économique que nous souhaitons aujourd'hui accompagner.

Même chose sur le front des propositions commerciales aux usagers. Le "pass" 2RM que nous avons mis en place l'a été, suite à une négociation avec l'ensemble des opérateurs de la Ville, et nous sommes parvenus à faire une proposition attractive en répondant à nos nouveaux usages.

Je vous rassure, une campagne de communication avec des "flyers", des accroches guidons, ainsi que des affichages se tiendra pendant cet été en deux vagues, une en juillet et une en août. D'ailleurs, les inscriptions sont déjà extrêmement nombreuses, puisque nous avons fait une conférence de presse, et donc la presse s'en est fait l'écho, souvent pour le meilleur, parfois pour le pire, mais ce n'est pas grave, c'est le jeu.

Ici, nous avons une proposition attractive suite à une négociation avec l'ensemble des opérateurs. Et c'est, je crois, une voie intéressante pour travailler à des offres commerciales et tarifaires plus attractives pour les parkings en sous-sol de la Ville et tous les parkings en sous-sol de la Ville, nous allons y travailler.

La recommandation de la C.R.C. sur les frais de structure, vous en avez peu parlé mais quand même, nous demandons à chaque renouvellement de D.S.P. que des délégataires s'engagent sur des frais de structure qui soient stables sur la durée de la concession. C'est l'une des raisons, en effet, pour lesquelles les prix restent encore extrêmement élevés et les modèles économiques encore trop fragiles.

Sur la question de la redevance, il faut choisir, il faut choisir, est-ce que oui, nous souhaitons réduire drastiquement le prix et les tarifs en sous-sol, et cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous écrasons la question de la redevance. Je suis très étonné de votre proposition, Monsieur JEANNETÉ, parce que votre groupe nous dit à longueur de conseils que nous sommes endettés et que le budget de la Ville s'apparente à un chaos innommable.

Pourtant, la redevance est une source de revenus importante. Lorsque nous travaillons et lorsque nous posons et assumons d'appliquer une redevance plus importante avec en effet une part fixe, c'est un gage aussi de bonne gestion financière de la Ville et d'ailleurs de qualité de services rendus. Je regrette que vous ne le souligniez pas comme un point positif. A un moment donné, l'honnêteté intellectuelle et politique devrait vous amener à souligner positivement ce point.

Elle n'est pas pensée hors de la réalité. Lors d'une attribution de D.S.P., la Ville et les services de la Ville soumettent les différentes offres à des stress tests, qui vont jusqu'à la perte de 20 % du chiffre d'affaires, afin de s'assurer que les délégataires soient suffisamment costauds économiquement, permettez-moi l'expression, et que le modèle proposé puisse perdurer dans l'ensemble du temps de la délégation.

A chaque renouvellement de D.S.P., la Ville reçoit plusieurs réponses, et d'ailleurs je note qu'aucun infructueux n'est à déclarer à ce jour, en tout cas depuis les deux ans que je suis en fonction et que nous avons accompagné et continué la transformation des modèles de nos parkings.

D'ailleurs, en cas de crise exceptionnelle, la Ville peut prendre des dispositions particulières. Nous l'avons fait, et d'ailleurs vous l'avez voté, je vous en remercie, pour le Covid où des avenants de prolongation ou des réductions de redevance ont été votés par notre Conseil, pour nous adapter à des situations économiques ou à des contextes exceptionnels. C'est donc bien en lien avec les réalités économiques que ces redevances sont établies.

J'espère vous avoir apporté l'ensemble des éléments suite à vos interventions et je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote.

De ce fait, je lève la séance qui reprendra demain matin à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 6 juillet 2022 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le jeudi 7 juillet 2022 à neuf heures, sous la présidence de M. Antoine GUILLOU, adjoint).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Il est 9 heures, je vous propose que nous reprenions l'examen de nos travaux et des vœux non rattachés, en l'occurrence de la 3e Commission.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux modifications des arrêts et des lignes de bus 38 et 252.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous commençons par le vœu référencé n° 72 relatif aux modifications des arrêts et des lignes de bus 38 et 252.

La parole est à Maya AKKARI, pour deux minutes.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le secteur de la porte de la Chapelle se transforme radicalement autour de nombreux projets urbains : les Z.A.C. "Gare des Mines" et "Chapelle-Charbon", le nouveau quartier Chapelle International, l'université, mais également le "Dock des Alcools" actuellement à l'étude du côté de Saint-Denis. Des équipements d'ampleur métropolitaine et internationale vont s'y installer comme l'Arena, fin 2023, et le campus Condorcet.

Ces transformations vont amener de nouveaux publics, tant sur les équipements qu'au sein des quartiers qui accueilleront des nouveaux habitants et des personnes qui viendront y travailler ainsi que des visiteurs.

Dans un objectif d'apaisement des circulations, avec la réduction de la place de la voiture et une part plus grande laissée aux piétons, la transformation de la porte de la Chapelle et de l'axe Chapelle-Marx Dormoy est un enjeu important au niveau des mobilités.

Ces projets vont améliorer la vie des habitants, en réduisant l'exposition aux pollutions, en végétalisant et en améliorant les liaisons via les transports publics par des voies dédiées. Je pense en particulier aux habitants de Valentin-Abeille qui doivent traverser le périphérique actuellement pour rejoindre la rue de la Chapelle.

Dans le cadre des réaménagements à venir, des adaptations des services de bus sont nécessaires. Nous avons proposé à "Ile-de-France Mobilités" des solutions, afin d'améliorer la qualité de service des lignes de bus 38 et 252. A ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse.

Pour autant, le retournement en pleine voie de la ligne 38 pénalise la circulation en créant des congestions. Le maintien du terminus du bus porte de la Chapelle est source de mésusage et pose problème au niveau de l'appropriation de l'espace public par des groupes de personnes.

C'est pourquoi, par ce vœu, nous demandons qu'"Ile-de-France Mobilités" prolonge la ligne de bus 38 au Nord de la porte de la Chapelle, sous les voies de l'A1 à proximité de l'impasse Marteau, en limite de Saint-Denis, que le terminus y soit déplacé pour les J.O. de 2024, que soit étudiée conjointement l'option d'un prolongement à Saint-Denis du bus 38…

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, il faut conclure.

Mme Maya AKKARI. - Que le déplacement du terminus du bus 252 hors de la porte de la Chapelle soit effectif préalablement aux J.O. de 2024.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup. C'est le début de matinée et tout le monde est en rodage, mais ensuite il faudra se rapprocher du temps nominal.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela a l'air un peu complexe mais je crois que j'ai suivi l'affaire. Merci, Madame AKKARI, merci aussi à M. Éric LEJOINDRE qui, je le sais, s'associe à ce vœu.

Notre Ville et les collectivités limitrophes sont depuis de nombreux mois maintenant engagées dans un projet majeur de requalification urbaine, d'ailleurs impératif sur un espace aujourd'hui que l'on peut qualifier de dysfonctionnel et qui fait régulièrement l'objet de plaintes de la part des riverains et riveraines.

Il faut dire que l'ambition métropolitaine nous oblige, appuyés sur des projets structurants tels que le campus Condorcet ou la nouvelle Arena. L'amélioration des continuités piétonnes et cyclables, l'importante végétalisation, la meilleure desserte et intermodalité de ce futur carrefour métropolitain doivent être effectives le plus rapidement possible.

Pour cela, le déplacement des terminus des lignes 38 et 252 s'impose. En effet, le retournement actuel du bus 38 rue de la Chapelle deviendra impossible avec le programme de végétalisation et d'apaisement de l'axe. A cela s'ajoute l'électrification de la ligne 38 qui impose l'aménagement de postes de recharge qui ne pourra se faire sur la rue de la Chapelle.

Pour ces raisons et pour améliorer les liens entre Paris et la Seine-Saint-Denis, le bus 38 doit être prolongé sous l'A1. J'ai déjà interpellé "Ile-de-France Mobilités" à ce sujet. Si le déplacement du bus 252 ne semble pas poser de problèmes, il faut encore obtenir des garanties fermes et continuer le travail sur le nécessaire déplacement du terminus du 38.

Pour toutes ces raisons, bien entendu, j'émets un avis très favorable à votre vœu. Je porterai, au prochain Conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" la semaine prochaine, un vœu similaire, afin d'obtenir une réponse qui, je l'espère, sera positive.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de mettre aux voix ce vœu avec un avis très favorable de l'Exécutif, je suis saisi d'une explication de vote de Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue Maya AKKARI et M. le maire David BELLIARD, pour les éléments de débat que vous portez au sein du Conseil de Paris. Malheureusement, nous serons amenés à nous abstenir sur votre vœu pour rappeler que nous ne sommes pas opposés au prolongement et aux modifications des arrêts de bus, mais que nous regrettons le dépôt de vœux inutiles en Conseil de Paris qui nuit finalement à la qualité de nos débats.

M. BELLIARD vient à l'instant de préciser qu'il porterait ces éléments en conseil d'administration d'I.D.F.M. la semaine prochaine. Cela tombe bien, c'est son rôle, il est administrateur. Sinon, parlez-vous entre vous et allez parler à I.D.F.M., ce sera beaucoup plus simple. D'autant plus que ces réunions de coordination, de dialogue fonctionnent sans passer par des vœux interposés.

Pour parler de manière plus spécifique du réaménagement en cours de la porte de la Chapelle, qui pose de vraies difficultés sur la circulation des bus, notamment pour la ligne 38 avec la liaison nord-sud de la capitale, la Ville ne souhaite pas maintenir le terminus actuel au sud du boulevard des Maréchaux. En réalité, l'exploitation s'accorderait mal d'une diminution de postes et vous le savez, chère collègue AKKARI.

I.D.F.M. a accepté le principe d'une étude de trafic pour le déplacement du terminus au-delà du périphérique, avec un vrai risque pour l'exploitation et il faudra le garder en tête. A défaut, il faudra avancer le terminus plus au sud, ce qui péjorerait la correspondance avec le D3 et la ligne 12 récemment prolongée.

Finalement, s'agissant de la ligne 252 que M. BELLIARD évoquait, I.D.F.M. fait actuellement une étude. Donc ne demandez pas des garanties, associez-vous à l'étude qui est actuellement réalisée par I.D.F.M. pour modifier le tracé de cette ligne qui pourrait, comme vous l'avez justement dit, se terminer porte d'Aubervilliers.

Deux points en conclusion, Monsieur le Maire. C'est montrer que tous les éléments que vous apportez ici nuisent à l'intermodalité et donc à l'attractivité des modes collectifs, ce qui est finalement à rebours de tous les éléments de langage de la majorité municipale. Dans un deuxième temps, comme j'ai pu vous l'évoquer, c'est l'inutilité de ce vœu, alors que les études de trafic sont pour le coup effectuées de bonne foi.

En conséquence, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 166).

Vœu déposé par Mmes BÜRKLI, LELIÈVRE et M. GOVCIYAN relatif au code de la rue inscrit au plan vélo 2021-2026.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je crois savoir que le vœu n° 73 déposé par Mmes BÜRKLI, LELIÈVRE et M. GOVCIYAN relatif au code de la rue inscrit au plan vélo 2021-2026 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux aménagements de la coronapiste de la rue de Vaugirard.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 74 relatif aux aménagements de la coronapiste de la rue de Vaugirard.

J'avais l'inscription de M. LECOQ, pour le groupe Changer Paris. Non ? J'en conclus que le vœu est retiré de l'ordre du jour ? Très bien.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un état des lieux des places de stationnement annoncé à l'issue des États-généraux du stationnement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons alors au vœu référencé n° 75 relatif à un état des lieux des places de stationnement annoncé à l'issue des états généraux du stationnement.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur David BELLIARD, au moment des conclusions des Assises du stationnement, vous aviez indiqué prévoir une augmentation des places de livraison de 1.000 places, et j'avais d'ailleurs salué cette annonce. En effet, si nous sommes absolument favorables à la suppression des places de stationnement en voirie, nous avons bien conscience de la nécessité pour les professionnels de disposer de plus de places de livraison, notamment au regard des difficultés structurelles et conjoncturelles qu'ils traversent.

Or, il apparaît que très régulièrement des places de livraison disparaissent. C'est le cas en raison de travaux, mais aussi en raison des terrasses estivales, alors qu'il avait été clairement mentionné dans le R.E.T. voté l'année dernière que toute installation de terrasse estivale n'était pas envisageable.

Dès lors et au regard des annonces que vous aviez faites sur l'augmentation de 1.000 places de livraison, nous souhaitions par ce vœu vous demander un état des lieux de la création de ces 1.000 places de livraison, au regard des suppressions diverses, et un plan de déploiement de cette stratégie.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame GATEL, pour votre vœu.

En effet, nous avions adopté en juillet dernier, après plusieurs mois de concertation avec les acteurs locaux dans le cadre des états généraux du stationnement, la réforme du stationnement qui prévoit un plan de transformation des places de stationnement pour redonner, vous l'avez dit, de l'espace public piétonnisé aux Parisiennes et Parisiens, pour permettre l'élargissement de trottoirs, des créations de pistes cyclables, des plantations d'arbres et de la végétalisation.

Je vais vous donner un premier bilan :

- 6.700 places ont déjà été transformées.

- 30 emplacements de taxis ont été créés sur les 100 programmés dans le mandat ; je vous rappelle que nous nous étions engagés à créer 100 places supplémentaires.

- 1.000 places moto ont été créées et c'est un engagement de 5.000 ; nous sommes dans un déroulé normal de ce sur quoi nous nous sommes engagés, sans compter les places qui sont créées en sous-sol dont nous avons parlé hier.

- 18.000 places de stationnement vélo ont été créées sur les 30.000 promises.

- 140 emplacements pour les vélos cargos.

- 187 places ont déjà été créées pour les P.M.R. sur les 1.000 promises.

Concernant les zones de livraison, vous avez raison, nous nous sommes engagés non pas à les diminuer mais à les reconstituer, lorsque des places étaient prises notamment pour des terrasses estivales de manière exceptionnelle, et nous nous sommes engagés à en créer 1.000 de plus.

Si vous en êtes d'accord, je vous apporterai les résultats chiffrés dans un message que je partagerai à l'ensemble des membres de la Commission plus vous, puisque nous sommes en train de reconstituer les quelques places qui ont été prises par des terrasses estivales. Les travaux sont en train d'être faits et j'en profite pour remercier les équipes des sections territoriales de voirie, qui sont aujourd'hui à la manœuvre sur le sujet et qui sont bien chargées. De toute façon, cela s'intègre dans un plan de création de 1.000 places de livraisons supplémentaires.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le vœu est maintenu, Madame GATEL ? Il est retiré à l'aune de ces explications. Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les projets de délibération et vœux de David BELLIARD.

2022 DPMP 3 - Conventions annuelles d'objectifs, conventions pluriannuelles d'objectifs, avenants et subvention (303.700 euros) avec 11 associations de prévention de la récidive et de la radicalisation.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPMP 3 concernant des conventions annuelles d'objectifs, des conventions pluriannuelles d'objectifs, des avenants et une subvention avec 11 associations de prévention de la récidive et de la radicalisation.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, le Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020 met en œuvre une politique globale et cohérente de prévention de la radicalisation et de la récidive, d'aide aux victimes et d'amélioration de la tranquillité publique sur le territoire parisien, animée par la Ville de Paris et ses différents partenaires : la justice, le parquet, les juges d'application des peines, le tribunal pour enfants, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la protection judiciaire de la jeunesse, la Préfecture de police, le Rectorat, ainsi que les associations parisiennes, notamment celles intervenant auprès des jeunes.

Il ne vous étonnera pas que je me sois intéressée particulièrement à la prévention de la radicalisation. Considérant le public placé sous-main de justice particulièrement exposé au risque de radicalisation violente, la Ville de Paris soutient des actions à destination de ce public dans le champ de l'éducation à l'image, aux réseaux sociaux et aux médias, ainsi que des actions à visée citoyenne. Elle soutient ce type d'action en direction des jeunes dans le champ de la prévention primaire. Le présent projet de délibération a pour objet le soutien à la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans le champ de la prévention de la récidive et de la radicalisation.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la semaine dernière s'est achevé le procès des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis. Ce procès a été exceptionnel à tous les égards, par sa durée, le nombre de parties civiles et le nombre de témoins. Tous les accusés présents dans le box ont été reconnus coupables des chefs d'accusation qui leur étaient reprochés.

Comme pour les attentats de janvier 2015 à "Charlie Hebdo" et à l'hypercacher de la porte de Vincennes, les auteurs des attaques du 13 novembre ont très majoritairement grandi en Europe. Ils ont fréquenté des écoles en France ou en Belgique, et ont grandi dans les mêmes conditions que des millions de jeunes femmes et hommes vivant dans les quartiers populaires de nos villes.

Pour ceux qui ont suivi le déroulement du procès, on a beaucoup entendu parler de la commune de Molenbeek dans la périphérie de Bruxelles. C'est de là que sont originaires beaucoup des condamnés du procès. Il ne faut pas s'imaginer une commune très différente de certaines banlieues de Paris ou même de certains quartiers de notre capitale.

Il est difficile d'expliquer le basculement de ces individus dans l'idéologie djihadiste et la mise en œuvre d'actions violentes et barbares. Il est nécessaire de rappeler que ceux qui deviennent des terroristes sont une infime minorité. Mais qu'est-ce qui fait que certains jeunes gens ou filles se transforment, parfois en quelques mois à peine, en soldats déterminés d'une cause à laquelle ils ne prêtaient que peu d'attention auparavant ? Comment regarde-t-on des vidéos humoristiques entre amis au café pour se distraire, alors qu'on visionne dans d'autres cafés des atrocités commises en Syrie ?

Il y a bien sûr de multiples explications : l'inclinaison des personnes pour l'islam radical, la fréquentation de personnes parties pour la Syrie et rentrées en Europe pour y commettre des attentats. Il y a aussi les personnes exclues socialement par des échecs scolaires ou professionnels, à qui on vient proposer une solution clé en main de vie meilleure à des milliers de kilomètres des difficultés rencontrées.

Aucune de ces manières de tomber dans la radicalité ne serait possible sans l'utilisation d'une propagande numérique terriblement bien huilée. Pour des esprits non éclairés, qui n'entendent que la promesse d'une vie meilleure et qui n'ont pas les clés pour comprendre les mécanismes d'embrigadement mis en place dans ces vidéos, il est aisé de croire à ces miroirs aux alouettes. Une fois leurs esprits lessivés, ces personnes sont facilement enclines à suivre toutes les instructions qui leur sont données.

Pour combattre ce phénomène, il est impératif de donner à ces jeunes en situation difficile des clés d'accès aux médias et à l'information. C'est ce que propose l'"Association de prévention du site de La Villette" et la "Maison des Journalistes" que ce projet de délibération propose de subventionner.

L'"A.P.S.V." propose des séances de travail en collaboration avec la protection judiciaire de la jeunesse, avec des mineurs sous-main de justice pour lutter contre le complotisme en luttant contre les stéréotypes et les préjugés. La "Maison des Journalistes" organise des rencontres entre personnes détenues ou en semi-liberté de la prison de la Santé et des journalistes en exil pour que ces derniers racontent leur parcours et la raison de leur exil.

Ces actions, si elles ne sont jamais suffisantes, sont indispensables pour que plus de personnes aient les armes intellectuelles pour lutter contre la propagande de haine et de la radicalité religieuse. C'est pourquoi je vous demanderai, chers collègues, de bien vouloir soutenir ce projet de délibération qui me semble vital.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Dominique KIELEMOËS, merci de ces mots et de cette prise de parole sur ce projet de délibération qui fait sens, en effet, dans le contexte que vous avez rappelé à l'instant.

Je voudrais d'ailleurs dire un mot à ce sujet. Vous l'avez dit, s'est achevé la semaine dernière un grand procès, un procès qui fera date. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'abord pour témoigner encore une fois de toute la solidarité des élus de cette Assemblée avec l'ensemble des victimes. Puis je crois que nous devons aussi collectivement nous féliciter que la justice soit passée, montrant ainsi que la démocratie reste plus forte que la barbarie.

Le projet de délibération, qui nous est présenté aujourd'hui, a comme objectif bien sûr la prévention de la récidive, mais aussi, vous l'avez souligné, la prévention de la radicalisation. L'ensemble des collectivités - la Ville de Paris le fait par l'intermédiaire de ce projet de délibération, mais aussi par de nombreux autres dispositifs que nous mettons en place - doit se mobiliser, notamment pour que notre jeunesse puisse, lorsqu'elle est soumise à certaines tentations, en être écartée. C'est l'objet des dispositifs qui sont ici financés.

Je ne serai pas plus long. Vous avez rappelé un certain nombre des propositions et des projets qui sont l'objet de ce projet de délibération. Je rappellerai seulement que le montant global que nous attribuons à l'ensemble de ces projets et associations est de 300.000 euros. Bien entendu l'objectif est de permettre, par ces actions, de faire en sorte de prévenir ce qui est pour nous évidemment une aberration contre laquelle nous devons collectivement nous mobiliser et lutter en permanence.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPMP 3).

Je vous remercie.

2022 PP 82 - Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur T. L.

2022 PP 83 - Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Q. P.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 82 concernant un protocole d'accord transactionnel.

Pour commencer, la parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Président. Je suis sûr que vous ne verrez aucune objection à ce que j'associe cette même prise de parole au projet de délibération PP 83 qui suit. Je vous remercie.

Cette intervention pour vous dire que naturellement nous voterons favorablement ces deux projets de délibération qui concernent, pour le PP 82 une agression au couteau sur un pompier, et pour le PP 83 une agression physique. Je voudrais rappeler qu'avec les élus du groupe Changer Paris, nous sommes aux côtés des agents de la B.S.P.P. et des militaires, et nous les encourageons, à travers le Général GONTIER, leur commandement, à effectuer des saisines systématiques du Procureur de la République, dès lors que des faits, comme ceux que nous allons voter aujourd'hui, se produisent.

Je voudrais rappeler également de manière constante que nous regrettons le nombre d'agressions en constante augmentation sur les hommes de la B.S.P.P. Le dénoncer, le décrier, c'est bien. Nous avons fait des propositions qui permettraient normalement de réduire ces risques en intervention et de rendre attractif l'emploi au

sein de la B.S.P.P. Vous voulez que la B.S.P.P. soit un lieu d'attractivité pour les hommes et les femmes qui la composent, mais il faut aller au-delà des considérations ou des dénonciations.

Nous souhaitons que l'on fasse mieux connaître le métier des militaires de la B.S.P.P., qu'un lien plus ténu soit fait et exécuté avec les jeunes, par exemple. Ce sujet, nous en avons parlé en conseil de gestion et je souhaite que ce soit mis en œuvre avec les élus du groupe Changer Paris.

Pour avoir des actions ciblées, de manière encore plus efficace, il semblerait intéressant que nous ayons le détail des arrondissements où ces agressions se produisent, afin d'avoir des actions beaucoup plus ciblées. Je suis sûr, par exemple, comme je l'évoquais lors du budget spécial, que nous pourrons établir un lien avec les agressions au couteau que nous avons vues dans deux arrondissements particulièrement criminogènes que sont les 18e et 19e. Je suis sûr donc que la majorité et l'Exécutif seront d'accord avec ces propositions.

Enfin, puisque le temps m'en est donné sur dix minutes d'intervention et que je suis beaucoup plus court, je souhaiterais que nous puissions rendre hommage aujourd'hui au caporal Anthony Baudry. Le 7 juillet 2000, le caporal Baudry a trouvé la mort lors d'une intervention à cause d'une explosion de vapeur à Paris 13e. Je souhaite que nous pensions aujourd'hui à sa famille et à ses proches.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU qui, si elle en est d'accord, pourra peut-être également faire son intervention sur les deux projets de délibération. Je vous remercie.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire. C'était absolument prévu et je vous propose donc d'intervenir à la fois sur le PP 82 et le PP 83.

Ces deux projets de délibération sont des protocoles d'indemnisation qui viennent s'ajouter aux indemnisations statutaires prévues pour ces pompiers agressés lors de l'exercice de leur mission. Je tiens à le préciser car la faiblesse relative de ces indemnités peut interroger.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite avant tout apporter son plein soutien à ces deux pompiers et rappeler son engagement auprès de la B.S.P.P., à la fois pour le plan de modernisation, mais aussi dans l'exercice quotidien de leurs missions qui servent les Parisiennes et Parisiens, ainsi qu'un certain nombre de Franciliennes et Franciliens.

Nous avons eu des travaux intéressants lors de la Commission consultative de gestion de la B.S.P.P. En effet, le fait de récupérer plus d'informations sur les statistiques d'intervention de la Brigade nous paraît un point intéressant. C'est en sachant que nous avons d'ores et déjà beaucoup de statistiques dans le rapport d'activité de la B.S.P.P. qui nous permet de voir notamment que la durée moyenne avant arrivée sur site d'intervention reste en deçà de sept minutes ; c'est quelque chose d'extrêmement performant à l'aune du travail de nos pompiers.

Je profite de la présence de Mme la Représentante du Préfet de police pour lui demander quels ont été les retours et la participation de la Préfecture de police à l'Observatoire des violences visant les pompiers, puisque c'est cette instance qui nous avait été garantie comme les prémices des travaux pour mieux assurer la protection des pompiers.

Enfin, j'en profite pour remercier la Brigade pour ses interventions de médiation et d'information sur l'ensemble de ses missions, qu'il s'agisse des accueils de groupes scolaires, de l'accueil du conseil municipal des enfants de Paris Centre, des journées portes ouvertes ou encore des bals des pompiers que nous aurons la joie de retrouver dans quelques jours.

Enfin, je terminerai en remerciant le Général GONTIER pour son investissement, son engagement, son respect des travaux auprès des élus, dont nous avons pu bénéficier ces dernières années.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je vais d'abord donner la parole à Nicolas NORDMAN, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Mes chers collègues, vous avez tout dit dans vos interventions.

Ces deux projets de délibération sont des protocoles transactionnels qui autorisent le Préfet de police, en les signant, à réparer des préjudices, souffrances physiques et/ou psychologiques, de sapeurs-pompiers blessés suite à des agressions dans l'exercice de leur fonction.

Je voudrais également, comme cela a été dit, condamner d'abord de la manière la plus ferme qui soit les agressions qui sont commises à l'égard des pompiers, et d'ailleurs de l'ensemble des personnels liés aux forces de sécurité et force de l'ordre dans l'exercice de leurs missions. C'est parfaitement inacceptable que les pompiers, qui au péril de leur vie prêtent secours aux Parisiennes et Parisiens, puissent être eux-mêmes victimes d'agressions à l'occasion de ces interventions.

Cela a été exprimé lors de la dernière réunion de la Commission de consultation des sapeurs-pompiers, le nombre d'agressions est cette année en légère diminution par rapport aux années précédentes : 124 agressions en 2021, 140 en 2020 et 58 cette année. Mais je le dis de la manière la plus ferme qui soit, 58, c'est évidemment encore trop et intolérable. Il faut bien entendu que nous puissions réprimer le plus fortement possible ces agressions qui sont menées contre les pompiers. D'ailleurs, je note que le nombre de plaintes suite à ces agressions a été fortement augmenté et aucune de ces agressions ne doit rester sans suite.

Je profite enfin de la parole qui m'est donnée pour m'associer, comme cela a été fait par la Maire de Paris lors de l'examen du budget supplémentaire mardi, à remercier, très chaleureusement pour son investissement à la tête de la Brigade de sapeurs-pompiers, le Général GONTIER qui va quitter ses fonctions d'ici quelques jours. Il a été pleinement investi dans ses missions. Je crois que nous devons collectivement le remercier pour la mobilisation très forte, très importante qui a été la sienne au service de la Brigade, et bien entendu au service des Parisiennes et Parisiens.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne donc la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, le sujet des agressions contre les sapeurs-pompiers est un sujet de préoccupation et de vigilance majeur pour la Préfecture de police. Ce sont des agressions qui interviennent principalement lors des interventions de secours à personne. Comme il a été rappelé à l'instant, ce nombre d'agressions marque légèrement le pas en 2021, alors même que l'activité opérationnelle s'est accrue. En termes de chiffres, on dénombrait un incident pour 2.500 interventions en 2021 contre un incident pour 1.800 interventions en 2020, mais cela reste tout de même préoccupant, bien évidemment.

La B.S.P.P. poursuit ses efforts en matière de formation, d'équipement des équipages pour prévenir, esquiver ou apaiser les situations critiques. En réponse aux agressions dont ils font l'objet, les sapeurs-pompiers ont mis en place un certain nombre de mesures. Accompagnés par la Préfecture de police, ils portent de plus en plus des caméras mobiles, qui sont un outil efficace pour dissuader ou apporter des preuves d'agression. Ils disposent également de gilets de protection pare-lames. Par ailleurs, ils sont de plus en plus formés aux gestes défensifs en intervention, des gestes de détection, d'esquive et de retrait, pour intégrer des automatismes en termes de réaction lors de ces agressions.

Le protocole interservice entre la B.S.P.P. et les différents services de police a été actualisé pour favoriser un engagement systématique des forces de l'ordre aux côtés des sapeurs-pompiers et également un meilleur suivi des plaintes.

Ces pompiers victimes sont également accompagnés par l'institution des militaires dans leurs démarches pour effectuer les dépôts de plainte. La protection fonctionnelle est systématiquement demandée dès l'avis d'audience ou procédure de comparution immédiate. Bien évidemment, ces sapeurs-pompiers font l'objet d'un suivi psychologique systématique lors des agressions, ce qui est très important. En outre, les protocoles signés avec chacun des procureurs des départements, dont les derniers datent du printemps 2022, permettent la mise en place d'un meilleur suivi des affaires qui concernent les sapeurs-pompiers agressés.

Enfin, comme vous le savez, la loi du 25 novembre 2021, qui vise à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels, est venue aggraver les peines d'outrage envers les sapeurs-pompiers. Un amendement du Gouvernement a pérennisé l'expérimentation de l'usage des caméras mobiles.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments complémentaires que je voulais apporter.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous allons passer successivement au vote des projets de délibération PP 82 et PP 83.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 82).

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 83).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs de police du commissariat du 17e.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner à présent les vœux référencés n° 76 et n° 76 bis relatifs aux effectifs de police du commissariat du 17e arrondissement.

Je donne la parole à M. le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Maire, en 2017, le Président de la République s'est engagé à augmenter les effectifs des forces de sécurité. Il en faisait d'ailleurs une priorité du précédent quinquennat avec une annonce forte : le recrutement de 10.000 fonctionnaires de police supplémentaires.

Cinq ans plus tard, pour ce qui concerne le 17e arrondissement, cette mesure, qui était pourtant plus que bienvenue, n'a en réalité pas été suivie d'effet. Les effectifs du commissariat du 17e diminuent d'année en année. Ce manque de moyens se confirme aujourd'hui. Depuis 2017, 40 fonctionnaires en moins. Pour cet été, le commissariat du 17e arrondissement ne disposera que d'un seul véhicule de police secours. Autrement dit, un seul véhicule pour répondre aux appels des habitants du 17e qui composent le 17.

Cette baisse des effectifs implique également que notre commissariat ne pourra pas assurer la présence dans l'arrondissement d'un équipage de Brigade anticriminalité, B.A.C., chaque soir. Je suis d'autant plus inquiet que les missions affectées à la police nationale, elles, augmentent. Vous me répondrez sans doute que les recrutements ont bel et bien lieu et que les effectifs parisiens ont bien augmenté. Mais on oublie de dire les départs en retraite, on oublie les mutations.

Oui, mais ! Oui, mais l'augmentation des effectifs de police est faite pour le maintien de l'ordre au détriment des commissariats. Oui, mais le tribunal monopolise par ailleurs 800 fonctionnaires de police, alors qu'il était auparavant sécurisé par les gendarmes mobiles.

C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui de m'indiquer de quelle manière et dans quel délai le commissariat du 17e arrondissement pourra bénéficier d'augmentations effectives en solde positif d'effectifs de police pour assurer la sécurité des habitants de l'arrondissement au quotidien.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 17e arrondissement, permettez-moi peut-être d'élargir un peu votre propos et peut-être d'élargir un peu également la demande que vous formulez de besoins de policiers nationaux en nombre plus important sur l'ensemble de la capitale. C'est l'objet d'un vœu de l'Exécutif que je présente, puisque ce que vous soulignez concernant votre arrondissement est aussi un sujet pour l'ensemble des autres arrondissements parisiens.

Nous l'avons constaté lors des derniers chiffres qui ont été donnés par la Préfecture de police, malheureusement les chiffres de la délinquance sont en augmentation. Ils le sont, certes, moins par rapport à l'année de référence, qui est celle de 2019 avant la crise Covid, néanmoins ils sont en augmentation par rapport aux derniers chiffres des deux années précédentes. Evidemment, ces chiffres doivent nous préoccuper et nous mobiliser.

Nous avons besoin de police nationale, puisque la lutte contre les crimes et délits est une compétence de la police nationale. Pour notre part, en créant et en développant la police municipale, nous avons voulu augmenter nos capacités collectives à agir et élargir le spectre des interventions, notamment sur des sujets qui relèvent de nos compétences, c'est-à-dire bien entendu la lutte contre les incivilités, la circulation, mais aussi la sécurisation. Cependant, nous avons besoin de la complémentarité et de l'engagement plus important encore de la police nationale.

Nous organisons de manière très régulière des opérations conjointes entre la police nationale et la police municipale. Ainsi, 1.373 opérations conjointes ont été organisées et programmées par les chefs de division en lien avec les mairies d'arrondissement depuis le 1er janvier 2022. Cependant, il faut accroître ces efforts, bien entendu, car la sécurité est une et doit rester une de nos priorités.

Nous avons donc besoin de davantage de policiers nationaux dans le 17e arrondissement, mais nous avons aussi besoin de davantage de policiers nationaux à Paris. C'est l'objet du vœu de l'Exécutif que nous présentons.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, le renforcement des effectifs de police et le dimensionnement des forces de sécurité sont bien sûr une préoccupation constante de la Préfecture de police. Nous sommes particulièrement vigilants et attentifs au renforcement des effectifs que nous espérons dans le 17e arrondissement, mais également dans l'ensemble des commissariats parisiens.

Je voulais juste rappeler que le modèle d'organisation de la Préfecture de police présente une particularité qui est celle d'intégrer, sous l'autorité du Préfet de police, l'ensemble des services de police qui œuvrent à la sécurité des Parisiens. Cette spécificité a une conséquence, un corrélat, qui est qu'il est impossible de limiter aux seuls effectifs d'un commissariat d'arrondissement les moyens mobilisés pour assurer les missions de sécurité publique. D'autres directions interviennent, comme la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, D.S.P.A.P., qui a en charge les commissariats. Mais elle gère également des sous-directions spécialisées, qui ne comptent pas en tant que telles dans les effectifs des commissariats mais qui contribuent directement à la sécurité des habitants de votre arrondissement : la Sous-direction de la police des transports dans le métro et le RER, la Sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière, la Sous-direction des services spécialisés avec les C.S.I. et les Brigades anticriminalité, B.A.C.

Parmi les autres directions, qui peuvent bien sûr intervenir dans le 17e arrondissement, il y a la Direction de la Police judiciaire avec ses brigades centrales : la brigade des stups, la brigade de répression du banditisme, la brigade de répression du proxénétisme et ses divisions territoriales. La D.O.P.C. est spécialisée dans le maintien de l'ordre public, c'est-à-dire l'encadrement de toutes les manifestations qui ont lieu à Paris. La Direction du Renseignement de la Préfecture de police suit certains individus signalés comme radicalisés dans l'ensemble des arrondissements et la Direction de l'innovation, de la logistique et des technologies apporte un support logistique à tous nos commissariats parisiens et aux différentes directions de la Préfecture de la police. C'est sans compter évidemment les Directions de police administrative qui concourent à la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ce sont donc bien toutes ces directions, au-delà du pivot que constitue le commissariat d'arrondissement dont la croissance des effectifs est un sujet d'attention, qui concourent à mettre en œuvre les actions en faveur de la sécurité des Parisiens.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 76, l'Exécutif a déposé le vœu n° 76 bis. Est-ce que vous acceptez la substitution de votre vœu, Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je vais maintenir mon vœu. Les éléments de réponse sont quand même insatisfaisants. Comment explique-t-on la baisse des effectifs et surtout les moyens qui sont affectés au commissariat de police dans les arrondissements, alors que la D.O.P.C. a vu ses effectifs exploser ces dernières années ? Ce sont des choix d'organisation, il faut les assumer. Je regrette que le Préfet de police ne soit pas présent pour les exprimer, mais je sais qu'il est convalescent.

En tout cas, c'est inacceptable. Je maintiens donc mon vœu et je remercie l'Exécutif de le soutenir. Nous voterons naturellement le vœu de l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Je suis saisi d'une explication de vote. Est-ce sur le vœu du groupe Changer Paris ou sur le vœu de l'Exécutif ? Vous pouvez faire les deux.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Monsieur le Maire, je vous propose de faire les deux en deux minutes ou trois minutes.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Deux minutes, c'est bien.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - C'est un sujet important, merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci, Monsieur BOULARD et les élus du 17e arrondissement, pour le dépôt de ce vœu. Nous avons des désaccords profonds sur la manière dont on pense qu'il faudrait mener les politiques régaliennes, notamment concernant la police, mais ce vœu écrit sans outrance permet de présenter un sujet extrêmement important, qui était d'ores et déjà évoqué dans le rapport de la Cour des Comptes sur la Préfecture de police en 2019.

En effet, notre service public de sécurité a besoin d'effectifs, cela a été dit, mais également de temps et de moyens pour la formation. En la matière, la Préfecture de police fait moins bien sur le suivi de la formation continue des agents que la moyenne nationale.

En 2021, pour l'ensemble des effectifs de police nationale, 825 millions d'euros étaient dus aux policiers et policières en temps de récupération non valorisé et en heures supplémentaires. De fait, lorsqu'en 2022, est signé un protocole de revalorisation salariale pour 800 millions d'euros sur cinq ans, il n'y a pas à dire, pour des personnes qui clament de faire de la sécurité une priorité, les comptes ne sont pas bons du tout.

Nous voterons donc pour le vœu de l'Exécutif, qui nous permet d'avoir une vision plus parisienne du besoin de police et de police nationale formée, présente et formée également aux missions de médiation sur l'espace public. Nous appelons également l'ensemble des parties prenantes à faire preuve de transparence sur les effectifs, les moyens, les politiques de transformation, afin de pouvoir construire ensemble une politique de sécurité adaptée au territoire parisien.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie. C'était même en moins de deux minutes.

Le groupe Changer Paris maintient le vœu n° 76. Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 167).

L'Exécutif a également déposé le vœu n° 76 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 168).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette alimentaire dans le 17e.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 77 relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette alimentaire, dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. le maire Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Maire, les points de vente à la sauvette, de produits alimentaires notamment et particulièrement dans le 17e arrondissement, se multiplient. C'est également vrai à l'échelle parisienne, même si j'ai conscience que ce phénomène s'étend évidemment aussi à l'agglomération.

A l'instar des faux salons de massage, dont nous parlerons dans quelques minutes, il y a derrière ces vendeurs à la sauvette des réseaux très organisés, au fonctionnement bien huilé, des réseaux que plus rien ne semble arrêter. Ces chefs de réseaux profitent du statut extrêmement précaire à tous égards des vendeurs, qu'ils approvisionnent, qu'ils baladent, si je puis dire, de droite à gauche, qu'ils exploitent et sur lesquels ils exercent des pressions de toutes sortes.

L'année dernière déjà, nous vous demandions un plan de résorption de ces ventes à la sauvette impliquant l'ensemble des acteurs concernés, en permettant, d'une part aux policiers municipaux d'intervenir pour saisir des marchandises - la loi de sécurité globale ne nous l'a pas permis, malheureusement - et en se rapprochant, d'autre part, de la Semmaris qui gère et exploite le marché de Rungis, afin de renforcer les moyens de lutte contre la revente illicite des marchandises.

Aujourd'hui, nous sommes dépassés. C'est pourquoi je sollicite à nouveau votre aide pour renforcer notre action : pour tarir la source d'abord en trouvant des moyens efficaces et durables pour empêcher l'approvisionnement de ces réseaux, pour dissuader ensuite en organisant davantage d'opérations de contrôle et de saisie concertées entre la police municipale et la police nationale, et enfin pour anéantir ces réseaux en renforçant les moyens consacrés à leur démantèlement.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre dans cette Assemblée du sujet des ventes à la sauvette, qui reste un phénomène important qui génère beaucoup de nuisances, et malheureusement le 17e arrondissement n'est pas le seul dans lequel ce problème se pose. Nous continuerons évidemment à dénoncer avec vigueur les réseaux qui profitent de la misère économique pour faire prospérer ce commerce, sans aucun respect d'ailleurs des normes sanitaires et sociales.

La vente à la sauvette constitue un délit qui doit être évidemment poursuivi. Je le dis, et vous l'avez souligné, la Ville de Paris n'est pas compétente seule pour agir en ce domaine. D'ailleurs, vous l'avez également dit, le Conseil constitutionnel a censuré une partie de la loi sécurité globale qui confiait la possibilité pour les polices municipales notamment de saisir les marchandises.

Toutefois, sur ce sujet des ventes à la sauvette, nous organisons et nous travaillons de concert avec la police nationale, parce que la collaboration entre les deux polices permet d'agir, chacune dans ses compétences. Nous avons donc organisé et nous organisons 1.400 opérations conjointes depuis le début de cette année dans tous les arrondissements et 6.000 procès-verbaux ont été dressés contre cette infraction à l'échelle parisienne par notre police municipale sur le champ de compétences qui est le sien. Je salue d'ailleurs aussi l'intervention à nos côtés souvent de la DPE pour pouvoir détruire les marchandises au moment où elles sont saisies, encore une fois par la police nationale.

Je suis d'accord pour que nous puissions une nouvelle fois rencontrer la Semmaris pour pouvoir travailler sur ce sujet tous ensemble. Je proposerai, si vous en êtes d'accord, que nous abordions ce sujet de manière spécifique lors d'un prochain Conseil parisien de sécurité pour regarder comment nous pouvons avancer sur ce sujet qui est évidemment extrêmement important et préoccupant.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, je vous remercie de me permettre de m'exprimer sur une problématique que nous connaissons bien à Paris, qui est celle des ventes à la sauvette, qu'elles soient alimentaires ou d'autre nature. Dans le 17e arrondissement, il y a effectivement beaucoup de ventes à la sauvette de cigarettes, mais aussi de produits alimentaires, notamment de fruits.

C'est une problématique que nous connaissons bien, à laquelle nous travaillons avec différents leviers d'action qu'il faudra bien sûr encore poursuivre et accentuer. Les opérations de lutte contre les vendeurs à la sauvette ont lieu bien souvent avec l'appui de la police municipale, sur une base très régulière en complément de l'activité quotidienne des services de police.

Les vendeurs que nous contrôlons font systématiquement l'objet de procédures avec saisie et destruction de la marchandise, à l'exception des denrées alimentaires qui sont reversées à l'association "Emmaüs". Quand ces vendeurs sont des personnes étrangères, un examen de leur situation administrative est sollicité et, dans certains cas, il aboutit à une obligation de quitter le territoire français.

Cette problématique des ventes à la sauvette est donc suivie attentivement par les services de police. Bien évidemment, nous sommes disponibles pour travailler le sujet avec la Semmaris et participer à une réunion, le cas échéant, qui pourrait avoir lieu à la rentrée ou à évoquer cette thématique dans le cadre du Conseil parisien de sécurité.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 169).

Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le dernier vœu de la 3e Commission. Le vœu référencé n° 78 est relatif à la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, du groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Mme la Sous-Préfète, Monsieur le Maire, ce vœu porte sur la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage. Ce phénomène nous inquiète, ce n'est pas la première fois que nous abordons ce sujet au Conseil de Paris. Force est de constater que nous ne parvenons pas à l'enrayer.

Comme l'a dit le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, il y a quelques instants, le proxénétisme dans les salons de massage est le fait de réseaux, qui ont fait de la traite d'êtres humains leur commerce et qui exploitent ces personnes dans des pseudo-salons de massage. L'année dernière, l'association "Zéromacho" en a dénombré 300 à l'échelle parisienne, et 55 rien que dans le 17e arrondissement.

Nous vous demandons aujourd'hui, Madame la Sous-Préfète, de bien vouloir nous informer du nombre de salons de ce type que vos services ont identifiés et ceux qui font l'objet d'une procédure de fermeture. En janvier dernier, nous avions connaissance de deux procédures seulement en cours d'instruction.

Nous vous demandons également de nous indiquer quels sont les moyens dévolus et quelles mesures vous envisagez pour renforcer notre action en matière de lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Comme vous l'avez dit à l'instant, l'examen d'un vœu similaire a été fait lors d'un précédent Conseil de Paris. Des questions ont été adressées à M. le Préfet de police, questions qui sont d'ailleurs renouvelées dans ce vœu. Je laisserai donc Mme la Représentante du Préfet de police répondre, notamment sur les interpellations qui lui sont faites.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Depuis de nombreuses années, la Direction de la Police Judiciaire et la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne conjuguent véritablement leurs efforts pour lutter contre l'activité prostitutionnelle au sein des salons de massage. Sur cette activité, nous avons d'un côté la Brigade de Répression du Proxénétisme, qui dépend de la D.P.J., qui agit sous l'angle du proxénétisme, et la D.S.P.A.P. qui intervient sous l'angle du travail dissimulé et des infractions fiscales et sociales.

La difficulté est qu'en l'absence de cadre réglementaire, ces commerces peuvent ouvrir sans conditions particulières. Même après enquête judiciaire, ils ne peuvent être fermés que de manière temporaire.

Ces gérants de salons de massage, souvent par le biais d'annonces sur des sites spécialisés, proposent de plus en plus souvent à leur clientèle d'habitués de se rendre dans un ou plusieurs appartements prostitutionnels pour y bénéficier de prestations sexuelles. Ce faisant, les gérants comme les clients gagnent en discrétion, ce qui rend les enquêtes menées par la B.R.P. plus complexes, plus difficiles que par le passé.

En accord avec Le Parquet de Paris, la B.R.P. tente, au-delà des interpellations de proxénètes gérant les établissements, de porter son action contre les propriétaires des murs. A cet égard, nous avons plusieurs leviers. Des enquêtes peuvent aboutir à des fermetures administratives, à des interpellations et des défèrements devant l'autorité judiciaire. De leur côté, les services de la D.S.P.A.P. à Paris dressent des contraventions pour achat d'actes sexuels. Nous avons également des opérations de contrôle des salons de massage qui aboutissent à la mise à jour de la dissimulation d'employés auprès des organismes sociaux.

En 2022, trois procédures ont conduit à des fermetures administratives de salons de massage dans le 17e arrondissement pour des infractions constitutives de travail illégal.

Je souhaitais aussi préciser que, sur ce sujet éminemment sensible mais aussi humain de la lutte contre le proxénétisme, la Préfecture de police participe activement à un parcours de sortie de la prostitution, qu'on appelle le P.S.P., en partenariat avec la Préfecture de Paris et les associations agréées. Depuis la mise en place de ce dispositif, plus de 230 personnes sont entrées dans ce parcours à Paris, avec 28 nouvelles demandes pour le premier semestre de l'année 2022. Cela fait de cette commission parisienne chargée du suivi des bénéficiaires du parcours de sortie de la prostitution la plus active de France. Nous veillons bien évidemment à aborder aussi ce sujet sous l'angle des personnes victimes de la traite des êtres humains ou de proxénétisme.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je suis saisi d'une explication de vote de Mme Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais vous rappeler que ce n'est pas la première fois que nous avons un vœu sur cette question et je trouve qu'il y a un peu d'acharnement.

Pour nous, les "écolos", cela passe par une analyse fine et honnête, et par la distinction des situations très variées de la prostitution, sauf à en être réduit à l'invective et à des politiques publiques inefficaces. La traite prospère toujours par manque de moyens et de ciblage sur fonds de répression tous azimuts.

Nous avons pour boussole d'associer les personnes aux décisions qui les concernent, de favoriser l'accès aux droits et la réduction des risques, de ne pas appeler le Préfet de police à la rescousse pour réprimer, réprimer encore et encore, sans le moindre souci des conséquences que cela aurait sur les personnes que l'on prétend protéger.

Sur l'enquête "Zéromacho", nous avons déjà dit combien la méthodologie de cette enquête était moyenne. Nous avons pour objectif d'engager un travail de terrain au plus près des besoins des personnes concernées en agissant avec méthode. En résumé, nous avons un double objectif : apporter une réponse sociale et une réponse sanitaire adaptée aux besoins des T.D.S.

Monsieur BOULARD, représenté par Mme JACQUEMONT, si vous étiez sincèrement soucieux de ces femmes, vous seriez en contact avec le "Lotus bleu" ou "Les amis du bus des femmes". Vous sauriez que les salons ferment et que les personnes qui y travaillaient se trouvent maintenant contraintes à passer par des tiers pour "bosser" en province, via Internet comme vient de nous l'expliquer Mme la Représentante du Préfet de police.

Les masseurs et les masseuses, qui étaient dans ces salons, sont maintenant isolés, écartés de l'accès aux soins et aux droits à la suite du vœu adopté en mars dernier à l'initiative de nos collègues communistes.

Nous appelons à voter contre ce vœu focalisé sur l'aspect répressif, et le fait qu'il soit rapporté dans cette Commission et non en 4e en dit long sur ce point…

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Corine FAUGERON. - Menons donc une étude sérieuse et soucions-nous plutôt d'adopter une approche par la régularisation des droits sociaux, une enquête de l'Inspection du travail, par exemple, et par la régularisation des titres de séjour.

Je vous remercie de ne pas voter ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 170).

Nous en avons terminé avec l'examen des dossiers de la 3e Commission.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous allons donc donner la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, vice-Président de la 4e Commission, pour cinq minutes.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant que vice-Président de la 4e Commission, je vais en présenter les travaux.

La 4e Commission s'est réunie le 28 juin dernier. Nous avons eu la présentation de près de 81 projets de délibération par les différents membres de l'Exécutif en charge des délégations concernées. Je vais ici mettre en exergue trois projets de délibération qui expriment le mieux la politique de la Ville.

Le premier projet de délibération est le DSP 9 qui concerne une subvention à l'association "Oppelia" et une convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la R.A.T.P. Cette subvention globale de 28.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2022 pour la structure Charonne, afin d'assurer les maraudes souterraines auprès de consommateurs de produits psychotropes.

Le deuxième projet de délibération est le DSOL 20 pour une subvention de 6.341.099 euros et des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec plusieurs associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2022.

Ce projet vise à financer l'action sociale globale de proximité assurée par les 30 centres sociaux associatifs parisiens et à signer les 30 C.P.O. interdirection pour les années 2020-2021. Il faut savoir que depuis 2014, la Ville de Paris a fait le choix d'accroître son soutien aux centres sociaux, tout en travaillant à une clarification et à une sécurisation de leur financement. Ces équipements partagent plusieurs objectifs que poursuit la Ville de Paris en termes de prévention, ainsi que le prévoit le Code de l'action sociale et des familles, à savoir prévenir la

marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment sous la forme d'actions tenant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale.

Le troisième projet de délibération est le DDCT 28 qui concerne une subvention de 325.500 euros à 31 associations au titre de la lutte pour l'égalité des droits et la visibilité LGBTQI+.

A travers ce projet de délibération, la Ville aide plusieurs associations à faire progresser l'égalité des droits, en maintenant des subventions de fonctionnement à un niveau assez élevé malgré un contexte budgétaire en tension. Compte tenu de l'augmentation tendancielle des faits de violence anti-LGBTQI+ constatée par la statistique publique et les études, c'est un choix politique important qu'il faut saluer.

Enfin, pendant les travaux, plusieurs vœux déposés n'ont pas pu être présentés mais seront aujourd'hui présentés et débattus en séance.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le vice-Président de la 4e Commission.

2022 DGGP 5 - Avenant n° 1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif "Pass Numérique" entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons commencer en examinant le projet de délibération DGGP 5 concernant un avenant n° 1 à la convention. Je laisserai ensuite Léa FILOCHE présenter le reste.

Je vais d'abord donner la parole à Hélène JACQUEMONT, pour cinq minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération que nous examinons nous propose de signer un avenant à la convention de participation entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris concernant le déploiement expérimental du "Pass numérique", notamment dans les 13e et 15e arrondissements.

Chers collègues, nous sommes tous concernés par la fracture numérique qui touche la société dans toutes ses populations. L'inclusion numérique, c'est lutter contre les nouvelles inégalités ou le renforcement des inégalités, particulièrement depuis la dématérialisation intégrale de toutes les démarches administratives. C'est ce que nous rappelle encore le Défenseur des droits, dans son dernier rapport de suivi, des inégalités d'accès aux droits provoquées par des procédures numérisées à marche forcée, rapport publié en février dernier.

Comme le précédent, ce rapport souligne que les difficultés spécifiques rencontrées par certains publics concernent tout le monde ; ce sont les personnes âgées souvent éloignées du numérique, les jeunes moins à l'aise qu'on ne le croit avec l'administration dématérialisée, les personnes en situation de précarité sociale qui vivent les démarches numériques comme un obstacle parfois insurmontable.

Mais ces publics ne sont pas les seuls à rencontrer des difficultés. En définitive, les effets de la dématérialisation nous concernent toutes et tous. En effet, cette dématérialisation des démarches administratives s'est accompagnée d'un report systémique sur les usagers de tâches qui reposaient auparavant sur l'administration. C'est un reversement historique, cela devient une qualité attendue de l'usager plutôt qu'une exigence qui incombe au service public.

Le "Pass numérique", distribué aux bénéficiaires sous forme de tickets d'une valeur de 10 euros chacun, est un outil qui vise à répondre aux besoins des personnes en difficulté en leur permettant d'accéder à des ateliers de sensibilisation et de formation numérique. La convention prévoyait une dotation d'amorçage de 5.000 "pass" par arrondissement et chaque bénéficiaire peut utiliser jusqu'à 10 "pass" pour sa formation. Ainsi, entre 500 et 1.000 personnes auraient pu en bénéficier.

On ne peut que se féliciter de cette initiative prise par la Métropole du Grand Paris. Mais malgré les besoins massifs que je viens de décrire, le déploiement du dispositif était moins fluide que prévu, nous indique-t-on, en raison de la crise sanitaire et du confinement. Pardonnez-moi de le dire, mais la crise sanitaire a bon dos au regard du nombre de personnes qui sont dans le besoin, surtout en 2021 car ce n'était pas 2020. Il y a urgence à aller vers nos concitoyens naufragés du numérique et à ne pas les abandonner.

Il se trouve que dans l'exposé des motifs de la Ville de Paris, la Ville de Paris vise, particulièrement dans le cadre de cette expérimentation, les allocataires du R.S.A., à l'exclusion donc des retraités. C'est tout à fait paradoxal. Puisque l'expérimentation n'a pu être déployée, pourquoi s'autolimiter à cette population ? C'est d'autant plus surprenant car la grande majorité des personnes en situation de fracture numérique est âgée. Je rappelle les chiffres donnés dans cet hémicycle par Mme FILOCHE : 59 % des personnes n'effectuant pas des démarches administratives sur Internet ont plus de 70 ans, ce qui touche des dizaines de milliers de personnes à Paris.

Nous devions faire le bilan de cette expérimentation en fin d'année 2021. A la place, nous signons un avenant pour rattraper le retard pris. Alors, au lieu de nous cacher derrière la crise sanitaire, réveillons-nous sur cette urgence

sociétale qu'est la fracture numérique. Il est vital d'accélérer et surtout d'inclure la population sénior parmi les bénéficiaires du dispositif, comme nous le faisons avec Geoffroy BOULARD dans le 17e arrondissement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame JACQUEMONT.

Chers collègues, ce projet de délibération nous permet de reconduire une expérimentation, qui est effectivement menée par la Métropole du Grand Paris, pour développer sur le territoire parisien, ce qui a été très bien décrit par Mme JACQUEMONT, le "Pass numérique", notamment dans les 13e et 15e arrondissements.

Pour les premiers résultats de cette expérimentation, avec la crise sanitaire, il faut quand même dire que les confinements et les fermetures de plusieurs services et accès à un certain nombre de droits ont forcément eu des impacts tout au long de l'année 2021, une année qui reste très charnière sur notre capacité à avoir du recul et à pouvoir mesurer les effets de ce dispositif. Nous n'avons donc pas réussi à atteindre les objectifs que nous avions partagés avec la Métropole du Grand Paris et la Métropole nous a proposé de reconduire ce dispositif, de le rallonger. C'est donc l'objet de ce projet de délibération.

Lors du précédent mandat, la Ville de Paris s'est dotée d'une stratégie d'inclusion numérique, que nous avons aussi renouvelée il y a quelques mois et qui a été intégrée dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion. Vous l'avez très bien dit, Madame JACQUEMONT, la précarité numérique est réelle pour un grand nombre de Parisiennes et Parisiens, notamment les plus éloignés des démarches quelles qu'elles soient, et c'est valable pour tous les âges.

C'est pourquoi nous avions fait le choix avec ce "Pass numérique" de d'abord nous adresser aux allocataires du R.S.A. Je vous invite, si l'occasion vous en prenait, d'essayer d'ouvrir vos droits au R.S.A. de manière dématérialisée. Je ne vous cache pas que, même avec un Bac +5, il n'y a rien d'inné là-dedans ! L'illectronisme est un frein à l'insertion professionnelle, nous en sommes tous d'accord ici, et à l'accès aux droits sociaux. Et le fait de ne pas pouvoir accéder à ses droits est aussi une forme d'exclusion.

Le partenariat entre la Ville de Paris et la Métropole est très précieux. Dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion ou de la Nuit de la Solidarité, nous travaillons de manière resserrée avec la Métropole. Ce type de délibération est une déclinaison directe des liens que nous souhaitons encore une fois tisser avec cette échelle, parce que c'est une échelle pertinente pour réfléchir à certaines politiques publiques, à certains parcours d'accompagnement et à certains parcours d'insertion.

L'idée que vous avez très bien décrite sur la dématérialisation à marche forcée d'une partie des services publics, nous le ressentons aussi dans les services sociaux de proximité qui sont les derniers à recevoir de manière inconditionnelle l'entièreté des publics sur l'entièreté des questions qui peuvent les intéresser. Nous avons bien vu, et les travailleurs sociaux pourraient le dire bien mieux que moi, les effets délétères de cette dématérialisation à marche forcée, notamment sur la distanciation et le non-recours d'une partie de nos publics vis-à-vis de leurs propres dispositifs.

La réponse qui doit être la nôtre, celle des pouvoirs publics, c'est plutôt d'avoir une réponse multicanal, de pouvoir s'adresser de toutes les manières possibles aux personnes qui en auraient besoin pour pouvoir accéder à leurs droits. C'est valable par Internet mais aussi par un accueil physique inconditionnel. On peut également avoir des échanges par téléphone. L'idée d'avoir un service public accessible de toutes les manières est aussi une façon de lutter contre le non-recours et la dématérialisation forcée a des effets délétères sur une grande partie de nos publics, mais j'aurais l'occasion d'y revenir.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération qui nous permettra de continuer l'expérimentation dans de meilleures conditions qu'en 2021 dans le courant de l'année 2022. Nous reviendrons évidemment devant l'ensemble des Conseillers de Paris pour faire le bilan collectivement de ce type de dispositif.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGGP 5).

Je vous remercie.

2022 DSOL 20 - Subventions (6.341.099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DSOL 20 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris.

Pour commencer, la parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il nous revient aujourd'hui de renouveler le soutien de la Ville de Paris aux 30 centres sociaux et socioculturels parisiens. Les subventions au fonds global de fonctionnement, au titre de l'année 2022, représentent plus de 6,34 millions d'euros. Nous ne pouvons que nous en réjouir, compte tenu de leur rôle de proximité et de relais indispensable dans les quartiers, à l'heure où la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ne fait qu'aggraver les inégalités et fragilise l'accès aux droits des plus vulnérables.

Ce projet de délibération, qui vise à renouveler notre convention pluriannuelle d'objectifs avec les centres sociaux, est une convention interdirection et elle est la marque de la collaboration étroite entre centres sociaux et différents services de la Ville de Paris, ce qui n'est pas une évidence. C'est aussi l'occasion pour nous de saluer l'engagement et le travail remarquable - j'insiste vraiment sur le mot "remarquable" - des équipes, salariés et bénévoles, qui œuvrent dans les centres sociaux.

Comme vous le savez, ces centres, auxquels nous sommes très attachés, sont des équipements de quartier à vocation familiale et sociale globale. Ils sont ouverts à l'ensemble de la population et sont très soucieux d'accueillir un public mixte : une mixité des âges avec des actions pour les enfants, les adolescents, les parents et les séniors, et une mixité sociale avec l'accueil des familles de toutes les catégories sociales, mais aussi les adultes isolés.

La place de ces équipements dans l'environnement est reconnue par tous, car ils apportent des réponses aux attentes des habitants, tout en contribuant à développer le lien social. En 2019, selon l'Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale, ce sont plus de 90.000 Parisiens qui ont participé à la vie des centres sociaux, dont 27,3 % régulièrement.

Les centres sociaux touchent en moyenne 13 % des habitants de leur territoire de compétence. Ils présentent une amplitude horaire d'ouverture s'élevant en moyenne à 42 heures par semaine - on parle bien de moyenne. Je ne peux ici m'empêcher de penser à cette habitante, qui, à l'évocation du centre social de la rue Belliard dans le 18e, me disait : "Ah ! Madame AKKARI, vous parlez de ce lieu où la lumière est toujours allumée, même tôt le matin, tard le soir et le week-end ?"

Les centres sociaux, en plus d'être des maillons essentiels de notre politique et de celle de l'Etat, à destination des familles notamment, sont des lieux repère et refuge pour de nombreuses personnes dans nos quartiers. Espaces d'échanges et de rencontres entre générations, ils sont également des capteurs de l'évolution de la précarité dans les arrondissements et des besoins des familles et des habitants.

Nous avons ainsi pu voir, lors des confinements successifs, ô combien ils étaient essentiels à nos territoires respectifs pour évaluer au plus près les besoins et apporter les réponses les plus adaptées.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est ensuite à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, partout sur le territoire parisien, les centres sociaux et socioculturels assurent une mission essentielle d'accès aux droits, d'accompagnement des familles et des jeunes. Mais ils sont aussi des lieux importants d'animation locale qui impliquent directement les habitantes et habitants dans un projet de développement social. C'est cette démarche participative, en lien étroit avec les travailleurs et travailleuses, qui permet d'en faire des lieux de ressources inscrits dans leur réalité locale.

Ce sont aussi des lieux de proximité qui ont montré combien ce lien et cet ancrage local sont incontournables pour répondre aux besoins des habitantes et habitants dans le long terme, avec notamment des actions d'accompagnement scolaire, des ateliers sociolinguistiques et j'en passe.

C'est aussi dans l'urgence, puisqu'ils ont été des éléments indispensables de réponse à la période de crise pendant l'épidémie du Covid-19. C'est notamment tout le travail de maintien des liens, qui a été fait durant cette période, que je tiens ici à nouveau à saluer, cette forte mobilisation des travailleurs et travailleuses sociaux, et des

bénévoles pour continuer leurs interventions auprès des personnes isolées ou en situation de précarité due au confinement.

Je voudrais aussi saluer la volonté d'approfondir un certain nombre d'axes prioritaires qui sont développés dans ce projet de délibération, et j'aurais un mot en particulier sur l'enjeu de l'inclusion numérique.

La Défenseure des droits vient de rendre public son rapport annuel sur l'année 2021 et c'est un rapport plus que préoccupant qui doit nous mettre en alerte. L'institution enregistre une hausse de plus de 18,6 % des réclamations recueillies en lien direct, pour la majorité d'entre elles, avec la transformation numérique des services publics. Dans son rapport spécifiquement dédié à la question de la dématérialisation, rendu en février dernier, elle alertait déjà des conséquences de cette transformation numérique, en particulier sur les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, mais aussi les jeunes, les personnes détenues, les personnes allophones, les personnes en situation de précarité ou toutes les personnes éloignées du numérique. Tant de publics pour lesquels la fermeture des guichets d'accueil et le tout Internet veulent dire tout simplement non-recours et aggravation de leur situation.

Aujourd'hui, le rapport d'activité confirme donc la gravité des faits et constate que, sur 115.000 réclamations, 90.000 concernent les services publics et mettraient en cause une absence de réponse, la difficulté de joindre un agent et une agente sur son dossier, des formulaires disponibles uniquement en ligne ou encore l'impossibilité de prendre des rendez-vous.

J'en profite puisque… Mais non, nous n'avons plus de Représentant de la Préfecture, donc je n'en profite pas ! A croire qu'à chaque fois que l'on veut aborder ce sujet et interpeller sur la question de l'absence de rendez-vous pour les titres de séjour, la Préfecture disparaît ; c'est peut-être une formule magique, je ne sais pas, il faudrait y réfléchir.

Au-delà de cela, pour en revenir au problème posé sur la dématérialisation des services publics en général, puisque ce sont les publics les plus vulnérables qui en font les frais, ce n'est pas une politique adaptée à notre temps, aux évolutions pratiques. En fait, ce sont juste des opérations comptables et budgétaires, qui se reportent de fait sur les associations, les bénévoles et in fine les collectivités.

Je salue vraiment l'engagement de ce projet de délibération qui permet et soutient les centres sociaux dans leurs actions générales, et en particulier sur leurs actions d'inclusion numérique qui sont indispensables pour l'inclusion sociale et économique.

Il y aurait beaucoup à dire, il y a beaucoup d'actions, beaucoup de centres sociaux, mais je terminerai juste à nouveau pour saluer tout le travail de ces 30 associations, de tous les salariés, mais aussi de tous les bénévoles qui les font vivre au quotidien. J'aurai aussi peut-être un clin d'œil un peu plus appuyé pour ceux du 19e : "Espace 19", "J2P", "Danube Social et Culturel", "Belle Ville" et "Rosa Parks".

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame AKKARI, Madame NAGET, vous avez presque tout dit.

C'est effectivement un projet de délibération qui nous permet de financer pour un total de 6.341.000 euros l'action globale des 30 centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens. Ces centres sociaux et socioculturels sont les équipements de proximité permettant à des professionnels de l'éducation populaire, à des militants, à des bénévoles associatifs de se retrouver et d'œuvrer collectivement autour d'un projet social construit par et pour les habitantes et habitants du quartier. Il s'agit de lieux accessibles aux ménages fragiles, mais également aux familles, aux jeunes, aux personnes âgées qui souhaitent intégrer un collectif et/ou animer des activités très diverses.

L'objet de ces centres est de créer du lien social évidemment, de créer du lien intergénérationnel, mais aussi d'animer certains quartiers, notamment populaires, sous forme d'accompagnement et de formation de celles et ceux qui poussent la porte. Avec les centres sociaux et le travail mené dans et hors les murs, c'est tout un quartier qui s'anime et qui fait du commun.

Concrètement, les actions réalisées au quotidien par les centres sociaux permettent à des personnes de ne pas tomber dans l'anonymat et également de se repositionner comme des acteurs de leur propre vie. Voilà tout le sens du travail de l'engagement mené par les professionnels et les bénévoles de ces centres sociaux.

Permettez-moi de rappeler quelques chiffres significatifs, qui illustrent la nécessité de soutenir les centres sociaux et socioculturels parisiens :

- L'amplitude horaire d'ouverture moyenne est de 42 heures par semaine avec une mobilisation forte en fin de journée et en soirée.

- Près de 90.000 Parisiennes et Parisiens ont participé à la vie des centres socioculturels et ont bénéficié des actions proposées.

- Plus de 3.000 bénévoles se sont engagés dans des projets associatifs différents à travers des thématiques, que vous ne connaissez d'ailleurs pas tous très bien. J'en rappelle quelques-unes : l'accompagnement scolaire et éducatif qui favorise la scolarisation ; l'épanouissement personnel et la réussite de chaque enfant et adolescent ; l'apprentissage du français et l'animation d'ateliers sociolinguistiques qui facilitent l'intégration des adultes ; la mise en place de permanences juridiques qui permet l'ouverture de droits ; la création de formations et d'ateliers informatiques - nous en parlions tout à l'heure -, afin de réduire la fracture numérique et favoriser l'inclusion sociale et économique du plus grand nombre ; la promotion de la jeunesse par des actions initiées et réalisées par des jeunes eux-mêmes, que ce soit dans le domaine de la culture, du sport, de la musique, de la danse ; la promotion de l'enfance et de la petite enfance par des activités quotidiennes, en lien avec les parents notamment ; enfin, l'accès à la culture, aux loisirs, à l'organisation de sorties familiales, intergénérationnelles, que ce soit au théâtre, au cinéma, mais également par la création de manifestations musicales et artistiques qui sont surtout ouvertes sur le quartier.

Ainsi, pour que toutes ces actions puissent continuer d'être menées, je vous invite évidemment à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 20).

2022 DSOL 24 - Subventions (3.735.031 euros) à 8 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 14 "Espaces Solidarités Insertion" (ESI) et 1 volet protection de l'enfance.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons passer au projet de délibération DSOL 24 et l'amendement technique n° 79 qui l'accompagne.

Je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, face à la très grande précarité et à la grande exclusion qui menacent parfois les familles et les personnes isolées, la Ville de Paris mène une politique volontariste en matière d'insertion. Les Espaces solidarité insertion sont les équipements d'accueil de jour destinés à recevoir de manière inconditionnelle toutes celles et ceux que les difficultés de l'existence ont conduit à un état de très grande précarité sociale et en situation d'errance, à l'instar de personnes souffrant de troubles psychiques, de désociabilisation ou encore d'addiction.

Initié en 1996 par l'Etat, la Ville et la R.A.T.P., le dispositif parisien est un réseau de lieux d'accueil de jour qui a pour objectif principal la sortie des rues. Il offre à toute personne la possibilité de reconstruire son identité et son projet. Aujourd'hui, la Ville décide de signer à nouveau de nouvelles conventions tripartites avec l'Etat et la R.A.T.P., afin de renforcer son soutien aux Espaces solidarité insertion.

Lieux d'écoute et d'expression, ils sont aussi des lieux ressource d'information et d'orientation, où les personnes accueillies sont prises en compte dans la globalité de leurs besoins et le respect de leur dignité. Accessibles aux publics vulnérables, ces structures sont des espaces conviviaux dans lesquels les personnes accueillies trouvent des référents qui les accompagnent dans leurs démarches d'insertion.

Par ailleurs, les espaces offrent aux usagers l'accès à un espace de détente et de repos, comme une bibliothèque, une cafétéria, des journaux, un accès à Internet ou encore un service de consigne. Il faut savoir qu'en 2021, le dispositif a globalement comptabilisé plus de 360.000 passages d'usagers, plus de 48.000 douches, plus de 16.000 lessives, environ 6.900 consultations médicales et paramédicales, et près de 18.000 entretiens sociaux formalisés.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération. Je vous en remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Hamidou SAMAKÉ, cher collègue, je vous remercie pour votre intervention qui effectivement nous permet de valoriser l'utilité des accueils de jour à Paris, maillon essentiel de la veille sociale dans chacun de nos arrondissements.

Pour rappel, les Espaces solidarité insertion, dont il est question plus précisément dans ce projet de délibération, sont des accueils de jour dont le fonctionnement est régi par une convention tripartite entre la Ville, la R.A.T.P. et l'Etat. Le fonctionnement de ces accueils est donc financé conjointement par la Ville et l'Etat à parts égales.

Depuis plusieurs années, le réseau des Espaces solidarité insertion, E.S.I., s'est développé en cohérence avec l'objectif de l'Acte I du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de rue, notamment ceux exprimés lors des différentes éditions de la Nuit de la solidarité. Le cahier des charges précis, établi par la Ville et par l'Etat, permet de proposer aux personnes vulnérables des services qualitatifs et adaptés pour prendre en compte la diversité des situations rencontrées.

Trois Espaces solidarité insertion, par exemple, sont spécifiquement dédiés à l'accueil des familles. Ces lieux sont très précieux et très appréciés par les personnes accueillies. Les associations gérant les E.S.I., dont il est question dans ce projet de délibération, sont des acteurs reconnus de l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion. Je veux parler d'"Emmaüs Solidarité", "Aux captifs, la libération", "La Mie de pain", le centre d'accueil social protestant, la "Halte aide aux femmes battues".

Malgré cette offre importante, l'Acte II du Pacte de lutte contre l'exclusion, que nous avons signé il y a une semaine, sera l'occasion de renforcer encore la coordination de ces structures, d'améliorer l'accompagnement des personnes et de favoriser leur orientation. Il s'agit d'adapter des indicateurs de suivi et les cahiers des charges que j'évoquais précédemment, en fonction des souhaits et des besoins exprimés par les personnes accueillies et accompagnées elles-mêmes. Il s'agit également de formaliser les liens avec les services sociaux de proximité du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour renforcer l'accompagnement proposé, et d'intégrer les Espaces solidarité insertion dans une coordination plus globale qui est celle de la veille sociale.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération pour les Espaces solidarité insertion, dont la grande utilité n'est plus à démontrer.

Je vous en remercie par avance.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 79 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 79 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 24 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DSOL 24).

2022 DSOL 57 - Subventions (539.330 euros) et conventions avec quatre organismes pour la gestion de deux centres d'hébergement, d'une maraude et d'un accueil de jour pour jeunes en situation de précarité.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Pour le projet de délibération DSOL 57, je voulais donner la parole à Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris, mais je ne le vois pas, sauf erreur de ma part. Je vais donc vous proposer de le mettre au vote directement. D'accord, un projet de délibération devait passer avant, ce qui explique le petit délai que nous allons prendre mais pas très long. Il est désinscrit ? Très bien.

Je mets donc directement aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 57).

2022 DSOL 58 - Accueil, hébergement et accompagnement de femmes à la rue. - Subvention de fonctionnement (754.388 euros) et subvention d'investissement (200.000 euros).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSOL 58.

La parole est de nouveau à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre société se représente le plus souvent la grande précarité, la misère, sous des traits très masculins, à l'image de la population rencontrée dans les rues la nuit, puisque 10 % seulement des personnes identifiées lors de la Nuit de la solidarité 2022 étaient des femmes. Et pourtant, si la précarité a un genre, celui-ci est avant tout féminin : les femmes représentent 70 % des travailleurs pauvres et 82 % des parents isolés ; elles sont 63 % des emplois dits non qualifiés, 78 % des temps partiels et 70 % des C.D.D. et contrats intérimaires. Enfin, les pensions de droit direct des femmes représentent en moyenne 62 % de celles des hommes.

Alors, certes, la part des femmes dans les populations sans domicile recensée est faible, mais c'est aussi parce que celles-ci ne peuvent pas comptabiliser toutes les stratégies de débrouille, que les femmes peuvent être contraintes d'adopter dans leur parcours d'errance, qu'elles sont nécessairement sous-évaluées.

Cette réalité a une conséquence. On n'accompagne pas de la même manière les femmes en situation de grande précarité ou d'errance que les hommes dans les mêmes situations. Cela, les lieux d'hébergement et d'accueil et les associations d'accompagnement visées par le projet de délibération DSOL 58 l'ont bien compris.

Sur l'hébergement d'abord, trois structures sont ici soutenues par des subventions de fonctionnement ou d'investissement : le Centre d'hébergement et de stabilisation Suzanne Képès, la résidence sociale Alix et Albert Jacquard gérée par l'association "Aurore" et le C.H.U. Agnodice géré par le C.A.S.-V.P. et destiné aux femmes enceintes ou sortant de maternité.

L'accueil de jour et ses indispensables actions d'accompagnement social et médical, ainsi que d'accès à l'hygiène, ne sont pas en reste, avec des subventions de fonctionnement pour la "Cité des dames" de l'Armée du Salut, ouverte 24 heures sur 24, et l'accueil "Louise et Rosalie".

Enfin, deux associations contribuent chacune à leur manière à l'accès à la santé des femmes les plus précaires. La première, "ADSF", par des actions d'aller vers en santé avec, et c'est notable, la présence de bénévoles pairs parmi les équipes, ce qui est un gage d'adaptation à leurs besoins et de prise en compte de leurs préoccupations. Enfin, l'association "Règles élémentaires" dans ses activités multiples facilite l'accès aux protections périodiques pour les personnes les plus précaires, association dont nous avons à plusieurs reprises pu apprécier le travail.

Je terminerai par un aspect qui me semble essentiel. La grande précarité des femmes est de manière systémique corrélée à des situations de violence : la violence souvent conjugale ou intrafamiliale qui aboutit à la situation de rue, et la violence rencontrée dans la rue ou contrainte pour s'y soustraire. Les inégalités professionnelles salariales qui lèsent les femmes sont aussi des maillons de la chaîne des violences, que notre société commence à reconnaître et que nous devons briser si nous voulons donner sens à l'égalité, à la solidarité, aux droits humains pour tous et toutes. Enrayer la spirale des violences, cela commence par cet accompagnement des situations de grande précarité pour permettre aux femmes les plus en difficulté de retrouver pied.

Je voudrais remercier l'action de ces structures et associations, remercier Léa FILOCHE et les services de nous proposer ce soutien, et bien sûr nous engager à accorder ce dernier sans réserve.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci cher Hamidou SAMAKÉ, cher collègue.

Merci pour cette intervention qui nous permet effectivement d'évoquer les dispositifs et les solutions existantes à Paris pour les femmes en situation de précarité.

Vous le savez à présent, les résultats des différentes éditions de la Nuit de la solidarité montrent que les femmes représentent au moins 10 % des personnes sans-abri et ce constat nous a permis d'essayer, depuis maintenant cinq ans, d'adapter les dispositifs pour qu'ils soient prioritairement destinés aux familles et aux femmes.

En l'espace de dix ans, à Paris, le nombre de femmes seules ayant sollicité au moins une fois le 115 a augmenté de 66 %. Par ailleurs, ces données ne prennent pas en compte les femmes qui, par honte, ont renoncé à solliciter une aide. Néanmoins, les résultats consolidés de la dernière Nuit de la solidarité, présentés la semaine dernière, font état d'un nombre un peu moins élevé de femmes à la rue, la Ville de Paris menant ces dernières années une politique volontariste que nous continuons de développer et qui semble avoir des effets.

Qu'il s'agisse de l'accueil, de l'hébergement ou de l'accompagnement, Paris continue de financer des solutions dédiées aux femmes précaires. Car comme dans beaucoup d'autres domaines, et cela a été très bien décrit par Hamidou SAMAKÉ, il est plus difficile d'être une femme exclue, il est plus difficile de survivre à la rue lorsqu'on est une femme.

Par ce projet de délibération, nous réaffirmons donc notre soutien à plusieurs dispositifs essentiels, comme l'accueil de jour "Louise et Rosalie" dans le 6e arrondissement ou la "Cité de refuge" gérée par la fondation de l'Armée du Salut dans le 13e arrondissement, ouverte 24 heures sur 24 et qui offre dignement un moment de repos aux femmes dans le besoin.

Paris, grâce aux associations présentes sur son territoire et à son Centre d'action sociale, propose aussi des solutions d'hébergement en fonction des situations rencontrées par les femmes. Nous finançons ainsi un centre d'hébergement et une résidence, tous deux dédiés aux femmes victimes de violences et gérés par l'association "Aurore". C'est un enjeu de stabilisation et de protection que nous travaillons avec ma collègue Hélène BIDARD.

Nous finançons également par ce projet de délibération le nouveau centre d'hébergement Agnodice, rattaché au pôle Joséphine Baker et implanté temporairement au sein d'un ancien E.H.P.A.D. du 5e arrondissement. En effet, l'hébergement des femmes enceintes ou sortant de maternité est une problématique prégnante à Paris, où les maternités de l'A.P.-H.P. sont particulièrement confrontées à de nombreuses patientes sans solution de sortie pour elles et pour leur bébé.

Nous avons donc conçu un projet, qui est à l'image de l'accompagnement tel que nous le concevons, avec un accueil inconditionnel et continu, au sein duquel il est possible de construire un véritable projet familial sans séparation avec les conjoints et les fratries. Nous avons collectivement réfléchi à une configuration permettant le juste équilibre entre le partage, grâce à des espaces communs, des salles d'activité pour enfants, des laveries, un cabinet infirmier, mais aussi des espaces intimes permettant et préservant l'autonomie essentielle des gestes de la vie quotidienne, avec des chambres et des salles de bains individuelles et des espaces cuisine quasi exclusifs.

Sur le plan de la santé, qui est l'une de nos priorités, exacerbée par la crise sanitaire et sociale, nous souhaitons poursuivre notre engagement auprès de l'"Association pour le développement de la santé des femmes" et de "Règles élémentaires" qui font un remarquable travail d'aller vers. Ces associations proposent d'ailleurs un accompagnement qui va souvent bien au-delà des questions de santé.

Je me permets d'ajouter que sur les différents sujets abordés, plusieurs actions ont été identifiées dans l'Acte II du Pacte de lutte contre l'exclusion signé mercredi dernier. A ce titre, les 22 signataires du pacte se sont engagés à développer les créneaux ou les espaces exclusivement dédiés aux femmes au sein des bains-douches parisiens et des accueils de jour. Concernant la précarité menstruelle, nous étudions aussi la possibilité de distribuer des kits d'hygiène intime dans ces structures d'hébergement d'accueil et d'insertion.

Enfin, sur le volet de l'hébergement, nous souhaitons expérimenter l'ouverture de 6 à 10 places réservées au sein du Plan d'urgence hivernale parisien que nous portons avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter unanimement ce projet de délibération qui soutient un nombre important de projets particulièrement pour les femmes en grande précarité.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 58).

2022 DSOL 65 - Adoption du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner à présent le projet de délibération DSOL 65 relatif à l'adoption adoption du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Je ne citerai pas le sigle en entier et je laisserai le soin à Nour DURAND-RAUCHER, qui va commencer, de le faire s'il le souhaite.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous parlons effectivement du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le P.D.A.L.H.P.D., que je vais devoir dire plusieurs fois. On a beau s'habituer petit à

petit aux acronymes dans cette Assemblée, ce n'est pas le plus facile. Par contre, le sujet est important, puisque nous étudions à travers ce projet de délibération la coordination entre la Ville et l'Etat autour d'une question essentielle, celle du passage de la rue au logement.

Ce sont quasiment tous les dispositifs présents à Paris de lutte contre l'exclusion à travers le logement et l'accompagnement social qui sont ici abordés. Le P.D.A.L.H.P.D. n'est pas un dispositif qui se surajoute mais une tentative d'orientation opérationnelle, avec une coordination des dispositifs très nombreux, afin de fluidifier le parcours d'accès au logement. En effet, le nombre de dispositifs parisiens nous honore, mais la multiplicité des compétences et des échelons ne facilite pas l'action des travailleuses et travailleurs sociaux. Le rôle de ce plan est donc essentiel.

Le meilleur accompagnement consiste d'abord à anticiper plutôt que de devoir réagir. J'insiste donc sur la prévention des expulsions, qui est majeure et nécessite d'aller vers les publics avant ou dès le début de la procédure d'expulsion et de lutter fermement contre le non-recours.

Je voudrais rappeler ici que Léa FILOCHE a animé, la semaine dernière dans le 11e arrondissement, l'Acte II du Plan de solidarité parisien. Cela nous permet de voir que les deux plans sont évidemment liés. Le plan, dont je viens de parler, fait d'ailleurs partie du P.D.A.L.H.P.D.

La rue abîme, la rue peut tuer. Anticiper, c'est sauver des vies. A travers l'accompagnement social, l'insertion professionnelle, la lutte contre la précarité énergétique et la mobilisation du parc privé, ce plan est global. L'objectif est de faire sortir un maximum de personnes de la rue et de les accompagner vers l'hébergement, puis de l'hébergement au logement social, et enfin vers une sortie acceptable du logement social. Sauf que les dispositifs d'hébergement sont saturés, malgré un nombre de places qui augmente constamment. Nous assistons même à une explosion de l'hébergement avec plus de 50.000 personnes hébergées à Paris en 2019, sans oublier l'hébergement solidaire chez un proche, un voisin, quelqu'un d'accueillant, de bienveillant.

Il y a, à Paris, 19 places d'hébergement pérenne. Le nom même d'hébergement pérenne devrait nous choquer. L'hébergement pérenne, c'est une manière de dire que l'on pérennise une forme de précarité. On ne le fait évidemment pas volontairement, on le fait dans l'urgence pour pallier les carences du système.

La suite logique de l'hébergement devrait être le logement. L'explosion de places en hébergement est un signe grave. L'accès au logement est un respect essentiel. La précarité est usante physiquement et psychiquement. Un accompagnement social peut permettre à beaucoup de personnes fragiles de se reconstruire. Au lieu de cela, des dispositifs absurdes se multiplient.

Dans le 11e, nous connaissons malheureusement trop d'hôtels sociaux, qui, même s'ils permettent de ne pas mettre les gens dans des situations encore plus compliquées, sont des dispositifs coûteux et inadaptés, où se côtoient souvent des publics différents et qui ne s'aident pas les uns, les autres, avec malheureusement un accompagnement social souvent insuffisant. Je parle ici au global.

Le prix du logement ne permet plus de vivre à Paris pour beaucoup de gens. En 2019, c'est près de 175.000 ménages qui ont renouvelé ou déposé une première demande en privilégiant Paris, pour 11.000 attributions cette année-là. Nous sommes, sur l'ensemble du parcours logement, une rotation du logement social qui reste en dessous de 5 % à Paris depuis plus de dix ans. En fait, c'est la politique de l'Etat qui est à revoir.

Paris est une ville riche, avec un revenu médian largement supérieur à la moyenne nationale, mais aussi avec un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne. Je salue évidemment l'action des personnes engagées contre le mal-logement, la précarité, mais la question que nous posons ici est celle de la volonté de l'Etat et de la Région de construire une vraie politique du logement à travers une politique d'aménagement du territoire cohérente. Pour rapprocher les bassins d'emploi et les lieux de vie, c'est toute une politique d'attractivité économique qui est à revoir. Paris et les Hauts-de-Seine ne peuvent continuer à capter l'activité économique au détriment des départements voisins.

La pression des prix du parc immobilier privé empêche beaucoup de se loger. Le nombre de personnes en France qui travaillent et font tourner le pays, entre celles et ceux qui ont un revenu médian, celles et ceux dont on parlait il y a deux ans comme les premiers de corvée, jusqu'aux plus pauvres des Françaises et des Français, c'est pour toutes et tous en dehors des plus riches que le parcours logement doit être repensé ; c'est une question d'intérêt général. Pour notre ville, le risque est grand de voir la ville toujours plus coupée en deux entre logements sociaux et cadres supérieurs, avec des écarts de richesse insupportables et c'est ce que nous ne devons pas prolonger.

Nous souhaitons pointer les problèmes de la politique globale du logement, mais nous soutenons évidemment ce plan très complet, qui fait avec les contraintes imposées par un Etat dont la politique n'est pas au niveau des besoins.

Merci.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Lors du dernier décompte de la Nuit de la solidarité en janvier dernier, 2.600 personnes étaient recensées sans solution d'hébergement. Depuis vingt ans, la Ville de Paris est engagée en faveur de l'accès au logement des personnes mal-logés ou sans-abri, à travers le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion qui se fixe comme objectif d'améliorer les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion avec le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Ce nouveau pacte doit permettre de développer une offre de proximité pour répondre aux besoins vitaux des personnes en grande difficulté : se loger tout d'abord, en poursuivant le développement d'une offre de logement très sociaux et de pensions de famille sur l'ensemble du territoire parisien ; assurer l'accès aux droits et aux soins pour toutes et tous, en garantissant l'accueil social et en expérimentant les services d'accès aux droits dans les services sociaux de proximité.

Le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion doit aussi garantir à chacun un accompagnement sans rupture. Cela se traduit tout d'abord par la mobilisation des dispositifs le plus en amont possible, afin de prévenir évidemment les risques d'exclusion, notamment les situations d'impayés qui sont encore trop nombreuses, en intervenant y compris auprès des ménages du parc privé pour éviter les expulsions. Pour les personnes sans-abri qui se trouvent hospitalisées, l'objectif est de coordonner les sorties et les hébergements médicalisés.

L'enjeu de coordination entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux est indispensable. Il faut renforcer les partenariats et la coordination entre eux pour que nous puissions arriver à assurer un accompagnement sur un projet de vie en globalité, en tenant compte de la diversité des publics mais aussi des situations, jusqu'au retour à l'emploi lorsqu'il est possible.

Enfin, ce Pacte parisien doit permettre de changer de regard, et c'est fondamental, pour briser les représentations communes sur la précarité qui contribuent souvent au rejet des personnes exclues.

Ce Pacte se donne comme ambition d'ouvrir les dispositifs d'hébergement sur leurs quartiers et la création d'une Semaine des solidarités pour le grand public. Il y a déjà de nombreux arrondissements qui ont des initiatives en ce sens. Nous avions, samedi dernier dans le 14e, une belle Journée des solidarités qui nous a permis beaucoup d'échanges très intéressants.

La solidarité des Parisiens et Parisiennes est régulièrement démontrée et doit toujours l'emporter sur le repli individuel et les mécanismes de rejet d'autrui. Et pour valoriser l'engagement de ces bénévoles, il est prévu - cela me semble particulièrement intéressant - la création d'un passeport du bénévole, qui puisse permettre la validation auprès de Pôle emploi des acquis issus du parcours de ces bénévoles.

Nous profitons aussi de ce nouveau Pacte parisien de lutte contre l'exclusion pour rappeler notre soutien aux associations qui participent tous les jours à la mise en œuvre de la lutte contre l'exclusion et à l'hébergement d'urgence.

Pour les associations, qui accueillent et accompagnent des femmes en situation de grande précarité à Paris, nous venons de voter avec le DSOL 58 des subventions de fonctionnement aux associations, comme "Aurore" que vous devez tous et toutes connaître, qui gère un centre d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales. Mais c'est aussi l'association "Règles élémentaires" qui facilite l'accès aux produits hygiéniques pour les femmes en situation de grande précarité ; trop de femmes n'ont aujourd'hui pas les moyens d'avoir accès aux produits hygiéniques.

L'autre public, particulièrement impacté par cette crise sociale inédite, ce sont aussi les jeunes - nous l'avons souvent évoqué dans cet hémicycle - et de nombreuses associations s'engagent en faveur de l'hébergement de ces jeunes en situation de grande précarité. Nous venons, là aussi, de voter une subvention avec le DSOL 57 qui soutient les centres d'hébergement. Je voulais évoquer "Le Relais 18" qui offre 16 places d'hébergement à des jeunes dans le but de prévenir l'exclusion.

Pour terminer, je voulais relever les propos de mon collègue qui vient de s'exprimer. Evidemment, sur ces politiques, le soutien de l'Etat doit être au rendez-vous. En attendant, Paris prend largement sa part, grâce notamment à l'investissement sans commune mesure de notre collègue Léa FILOCHE.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Et justement, la parole est à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER et Mélody TONOLLI, pour vos propos et vos interventions qui me permettent de revenir sur les travaux partenariaux que nous menons, notamment avec l'Etat et le secteur associatif.

En effet, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, dont il est question aujourd'hui, est un document légal que nous avons travaillé avec Ian BROSSAT et qui a pour but de recenser, de coordonner et de développer les actions mises en œuvre sur le territoire départemental en matière de logement et d'hébergement des personnes défavorisées. Ce plan d'action, conclu pour une période de six ans, est copiloté par la Ville de Paris et l'Etat, et y contribuent des acteurs de la politique du logement et de l'hébergement.

Les actions portées par ce plan d'action sont intégrées directement au sein de l'Acte II du Pacte de lutte contre l'exclusion que nous avons effectivement signé le 29 juin dernier. En effet, la lutte contre l'exclusion nécessite l'engagement de l'ensemble des parties prenantes : les collectivités territoriales, l'Etat, les institutions, les associations, les entreprises mais aussi les Parisiennes et Parisiens.

Avec ses 12 signataires, le Pacte de lutte contre la grande exclusion 2015-2020, porté par Dominique VERSINI, a enclenché une véritable dynamique partenariale. A la demande de la Maire de Paris, nous avons donc poursuivi et conforté cette dynamique avec 10 signataires supplémentaires. Des acteurs incontournables, comme la mission locale, le Barreau de Paris, La Poste, la Caisse nationale d'assurance vieillesse ou le Samu social viennent donc rejoindre l'Etat, la Fédération des acteurs de la solidarité, la R.A.T.P., la S.N.C.F., l'A.P.-H.P., la C.A.F. ou encore l'A.R.S.

Ce Pacte de lutte contre l'exclusion se veut donc plus large que le Plan d'action sur le logement et l'hébergement, pour mieux prévenir et agir face aux urgences et situations de détresse qui restent bien trop importantes à Paris, et pour prendre en compte l'exclusion sous toutes ces formes.

Dans l'élaboration de ces engagements partenariaux, la question du logement et de l'hébergement est restée effectivement un axe prioritaire. De nombreuses actions y sont donc consacrées et font écho à celles du Plan d'action pour le logement et l'hébergement, notamment la nécessité de cibler et simplifier les actions en matière de lutte contre la précarité énergétique, l'identification des ménages en situation d'impayés locatifs, l'adoption d'un plan de sortie de trêve hivernale chaque année, mais aussi le développement des dispositifs d'intermédiation locative ou la formation des travailleurs sociaux.

Toutefois, des difficultés vécues pendant la crise sanitaire ont accentué la nécessité de travailler ensemble sur de nombreux autres sujets qui ont émergé : l'alimentation, l'insertion professionnelle, la santé mentale, le numérique, l'accès aux droits, mais aussi aux loisirs, aux vacances, au sport, à la culture. L'Acte II du pacte s'y est donc attelé, grâce à ce collectif de signataires élargi, et a ainsi pu prendre en compte les évolutions et les bouleversements rencontrés ces deux dernières années.

Sous l'impulsion de la Ville de Paris, nous avons pu mener ensemble un travail conséquent, de grande qualité, qui a permis de faire émerger de nombreuses propositions et des pistes de travail qui ont été partagées. Plus d'une cinquantaine de réunions, la tenue de groupes de travail, cinq réunions du comité de pilotage des signataires, quatre réunions des ambassadeurs du Pacte ont permis de construire un projet autour de quatre engagements structurants qui guideront nos actions jusqu'en 2026 : changer le regard ; développer une offre de proximité pour une ville du quart d'heure solidaire ; assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide ; garantir un accompagnement sans rupture, quels que soient les changements de situation.

Au total, ce sont 93 actions très diverses qui ont été travaillées. Je ne vais évidemment pas toutes les citer, vous les trouverez sur le site Internet de la Ville. Cependant, j'aimerais en mettre quelques-unes en exergue : le renforcement des liens entre le secteur de la santé mentale et les structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion ; le développement de l'offre de restaurants solidaires, de cuisines partagées et d'épiceries sociales et solidaires ; le développement des opportunités de séjours et d'activités touristiques pour toutes et tous ; l'intégration de la dimension métropolitaine dans les actions menées en matière de domiciliation administrative ; le renforcement des missions d'accompagnement sociolinguistique ; la rénovation de la plateforme SIAO 115 ; la mise en place d'un dispositif "De la rue au logement" ; la coordination des sorties d'hospitalisation des personnes à la rue. Ce ne sont que quelques exemples, mais c'est vers cela que nous tendons collectivement.

Je pense que nous pouvons nous féliciter du fait que la lutte contre l'exclusion continue de mobiliser autant, autant d'acteurs sur autant de sujets, avec un tel développement de mobilisation. Il ne tient qu'à nous à présent de conserver la richesse, le dynamisme et la démarche partenariale pour les prochaines années, en mettant en œuvre avec les signataires ces 93 actions, en poursuivant la réflexion jusqu'en 2026, et surtout en nous adaptant au fur et à mesure des crises qui malheureusement viendraient percuter notre mandat de nouveau.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 65).

2022 DSOL 74 - Convention des services communs de la Direction des Solidarités.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DSOL 74 concernant une convention des services communs de la Direction des Solidarités.

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Un petit mot sur ce projet de délibération DSOL 74 qui présente la mise en place de services communs entre la DASES et le C.A.S.-V.P., dans le cadre de la création de la nouvelle Direction des Solidarités, DSOL.

Si cette nouvelle direction s'est créée à bas bruit, la DSOL concrétise un engagement fort de cette mandature qui avait été présenté comme le Paris de l'action sociale, l'unification et la territorialisation de l'action sociale parisienne. C'est dire !

Nous souhaitions donc souligner l'importance de cette nouvelle direction. Elle structure la nouvelle architecture organisationnelle de la DSOL. Nous constatons cependant que celle-ci est très technique et mérite peut-être quelques éclaircissements. Aussi, il nous semblerait opportun que vous puissiez, Madame la Maire, si vous le voulez bien, revenir sur la création de cette Direction des Solidarités car nous avons quelques questions par rapport à cela.

Pouvez-vous nous rappeler pourquoi la création d'un corps commun est importante ? Pouvez-vous nous préciser également quelle a été la méthodologie pour mener ce travail ? Puis nous aimerions aussi connaître les objectifs qui ont guidé à la création de la DSOL et pouvez-vous préciser les nouveaux modes de faire l'action sociale parisienne ? Enfin, est-ce que vous pourriez nous préciser le chemin qu'il reste à parcourir pour parachever l'unification de l'action sociale parisienne ?

Vos explications seront précieuses parce que je pense qu'elles nous permettront à toutes et tous de mesurer l'enjeu de cette nouvelle direction.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Alors, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame TONOLLI, de me permettre effectivement d'utiliser cette intervention pour préciser un certain nombre de choses concernant la création de la Direction des Solidarités. C'est un projet de délibération technique mais qui nous permet d'évoquer un travail que nous avons engagé depuis deux ans avec les services, mon cabinet et tous mes collègues adjoints qui ont en charge les questions ayant trait au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et à la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé, DASES, et donc de la nouvelle Direction des Solidarités.

C'est une mission que la Maire de Paris m'a confiée en début de mandature, à savoir continuer le travail engagé lors du précédent mandat de l'unification et de la territorialisation de l'action sociale à Paris.

Comme vous le savez, la compétence sociale était partagée entre la Ville de Paris et le Département de Paris, entre le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé. Cette répartition des compétences, qui peut avoir des logiques partout ailleurs en France, était à Paris, sur un territoire unique et commun, source de complexité pour les Parisiennes et Parisiens, pour les usagers, mais aussi pour les partenaires qui sont eux-mêmes acteurs de la solidarité. Puis, je dois l'avouer également et je reprends leurs propos, c'était aussi pour les professionnels de l'action sociale à Paris qui se retrouvaient difficilement dans les méandres administratifs qui se sont cumulés depuis des décennies.

Cette évolution est également nécessaire au regard de la fermeture des accueils physiques des différents services publics que nous avons sur le territoire parisien. Cela se retrouve d'ailleurs dans de nombreux autres territoires. Je pense en particulier à la C.A.F., à la C.N.A.V., à Pôle emploi, aux impôts qui ont fermé leurs accueils inconditionnels physiques et pour lesquels il est très complexe aujourd'hui, quand on ne maîtrise pas l'outil informatique et le langage administratif, de pouvoir obtenir un rendez-vous dans des délais normaux. Cela a impacté et impacte encore aujourd'hui nos services et nos accueils, qui sont, eux, encore et toujours et probablement les derniers services publics accessibles de manière inconditionnelle sans rendez-vous.

Le "Nouveau Paris Solidaire", que Dominique VERSINI portait, avait déjà franchi un certain nombre de marches vers cette unification. Depuis deux ans, nous avons travaillé à la construction de la Direction des Solidarités qui est née officiellement début avril dernier.

La création de la Direction des Solidarités a fait l'objet de concertations des agents et agentes, mais aussi des usagers et usagères. C'est un long travail de coconstruction avec les maires d'arrondissement et leurs élus que je remercie et salue, notamment avec la mise en œuvre d'expérimentations territoriales qui ont permis de nourrir nos

réflexions pour pouvoir nous projeter dans de futures organisations administratives différentes. Les organisations syndicales ont aussi été associées à chaque étape. Il est important de rappeler que ces mutualisations se sont faites dans le but d'unification et de simplification, et pas d'économie.

Le projet de délibération qui vous est donc proposé concerne une toute petite partie de l'organisation administrative de la Direction des Solidarités. Il a pour objet plus précisément de mutualiser certains services qui existaient dans chacune des deux entités, au C.A.S.-V.P. et à la DASES, et qui avaient pourtant les mêmes missions. Il s'agit, par exemple, de la mission communication, mais aussi des services de ressources humaines, du pôle études et des observatoires sociaux, des services des finances et des affaires juridiques.

Je conclus en saluant le travail de qualité fourni par les agentes et les agents de la solidarité, qui est un travail complexe, parfois déstabilisant avec une charge mentale non négligeable. Nous leur avons demandé de prendre le temps du recul pour travailler ensemble à se projeter collectivement. Cela a nécessité un accompagnement au changement et un pilotage par la direction. Je salue en particulier Jeanne SEBAN, directrice de cette nouvelle grande direction, qui avec ses collègues a permis de mettre au travail et en réflexion les près de 10.000 agents et agentes qui composent cette direction.

La territorialisation est encore à finaliser. Je reviendrai devant vous pour la présenter plus précisément. Dans l'esprit, nous travaillons à une proximité d'action en phase avec chaque arrondissement. Nous partageons l'objet commun que chaque Parisienne et chaque Parisien puissent obtenir une réponse, une orientation, un accompagnement en lien avec leur situation, quelle que soit la porte qu'ils poussent. Lutter contre le non-recours aux droits sociaux passe également par des actions d'aller vers et hors les murs, auxquelles nous travaillons en profondeur.

J'espère avoir répondu, Madame TONOLLI, à toutes vos questions. Je suis à disposition de chacune et chacun, si vous souhaitez que nous ayons des échanges plus approfondis sur le sujet. Mais évidemment je vous invite à approuver ce projet de délibération qui nous permettra aussi de pouvoir saluer l'ampleur du travail effectué.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 74).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux bains douches et à la création d'un groupe de travail inter-commissions sur l'hygiène en ville.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 80 est relatif aux bains-douches et à la création d'un groupe de travail intercommission sur l'hygiène en ville.

Il est présenté par Mme FAUGERON, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce vœu est né d'un certain nombre de constats. Dans les commissions d'attribution de logement, ainsi que dans celles d'attribution de résidence pour personnes âgées, on constate que beaucoup trop de logements parisiens sont démunis de douches et parfois de commodités. Nous voyons aussi, toutes et tous, des campements dans l'espace public dus à la pénurie de solutions de logement ou même d'hébergement. Enfin, c'est tout ce que nous venons de voir tout au long de cette matinée.

A Paris, il existe déjà 17 bains-douches en activité qui accueillent 900.000 usagères et usagers, soit près de 53.000 personnes par bains-douches et c'est beaucoup. Ce dispositif est complété par des bains-douches aménagés dans les 16 Espaces solidarité insertion, E.S.I. De 2009 à 2021, il existait le Mobil'douche ; il s'est arrêté en 2021 à Paris et il continue son activité en Avignon.

Considérant que l'hygiène en général et que la possibilité de se laver en particulier constituent des conditions essentielles de l'intégration en société et qu'ils sont le corollaire du bien-être de chaque individu, ce vœu propose la création d'un groupe de travail sur les bains-douches parisiens, leur localisation, leurs horaires et leurs jours d'ouverture dans l'objectif d'assurer le maillage le plus pertinent possible. On y étudiera aussi la possibilité d'y intégrer des services sociaux.

Je vous remercie de voter ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, chère Corine FAUGERON.

En effet, les bains-douches constituent une réponse à des besoins essentiels pour des personnes qui sont sans logement, sans hébergement, pour des personnes mal-logées ou mal-hébergées, mais aussi pour des personnes qui sont de passage à Paris, ainsi que des sportifs.

Avec mon collègue Pierre RABADAN, qui a la gestion de ces lieux historiquement rattachés à la Direction de la Jeunesse et des Sports, nous travaillons pour que ces établissements, favorisant l'accès à un service d'hygiène principalement, répondent au mieux aux besoins des usagers et des usagères des bains-douches. Nous savons que ces besoins des 900.000 usagers par an peuvent être divers. Nous savons aussi que les bains-douches constituent une porte d'entrée utile vers un accompagnement social.

C'est pourquoi, en accord avec Pierre RABADAN, nous émettons un avis favorable à votre vœu, sous réserve de quelques amendements que nous vous avons proposés, afin que nous puissions mener les réflexions nécessaires et collectives pour mieux adapter les services aux besoins des plus précaires.

Nous avons déjà avancé sur ces réflexions, mais les partager dans le cadre d'un groupe de travail intercommission municipal nous permettra d'approfondir et de diversifier les réponses aux besoins des plus vulnérables.

Les expérimentations de haltes de soins pour femmes et les bagageries dans certains bains-douches se sont révélées très utiles. Ce sont des modèles vers lesquels nous devons tendre. Par ailleurs, nous travaillons au développement d'un plan de formation des agents des bains-douches, afin qu'ils et elles puissent orienter qualitativement les usagers de ces établissements et leur permettre d'entrer dans un parcours d'accompagnement social.

Evidemment, j'émets un avis favorable à ce vœu et je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de Mme JACQUEMONT, du groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu soulève la question essentielle du service public des bains-douches qui connaît une hausse significative de fréquentation. C'est une mission particulièrement sensible dans le contexte sanitaire instable que nous connaissons, une question que nous avons identifiée, il y a dix-huit mois.

Je rappelle que j'ai porté, au nom du groupe Changer Paris, un vœu en décembre 2020 demandant l'élargissement des plages horaires d'ouverture 7 jours sur 7 au service municipal des bains-douches. Je rappelle que ce vœu a été rejeté par l'Exécutif parisien. Je suis heureuse de voir que vous ne campez pas sur vos positions. Même pas en rêve, m'avez-vous dit, pour des raisons budgétaires ! Dix-huit mois plus tard, le groupe Ecologiste de Paris reprend nos propositions sur le sujet et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Pour cette raison, le groupe Changer Paris votera favorablement ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Nous passons au vote de ce vœu légèrement amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 171).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif "Paris Adresse" du C.A.S.-V.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 81 relatif au dispositif "Paris Adresse" du C.A.S.-V.P. Je crois que c'est un vœu du groupe Changer Paris, si vous souhaitez le présenter.

Madame Hélène JACQUEMONT, s'il vous plaît ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Madame la Maire, chers collègues, le 17e arrondissement accueille un dispositif de domiciliation de courrier, permettant aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse postale pour instruire leurs démarches administratives. En effet, il est nécessaire de permettre à ce public fragile d'accéder à un certain nombre de droits et de prestations indispensables, comme la délivrance d'une carte d'identité,

une inscription sur les listes électorales, une demande de R.S.A., une prestation d'assurance vieillesse, l'affiliation à un régime de sécurité sociale, toutes choses évidentes pour ceux qui ont une adresse.

Les aides légales et extralégales sont nombreuses, mais comme vous l'avez dit, nombre des usagers renoncent à faire valoir leurs droits faute d'adresse stable. Il est de notre devoir de lutter contre ce non-recours et cela passe notamment par la domiciliation postale.

A Paris, le C.A.S.-V.P., à travers ce service de domiciliation "Paris Adresse", situé rue des Renaudes, et 42 associations agréées par le Préfet proposent ce service sur 52 sites différents. Le dispositif Paris Adresse, quant à lui, dispose d'une capacité de 15.000 places arrivant à saturation et c'est bien là le problème.

C'est pourquoi, avec Geoffroy BOULARD, maire du 17e, au nom des élus du groupe Changer Paris, nous formons le vœu que la Maire de Paris évalue l'opportunité de créer un nouveau dispositif "Paris Adresse", afin de renforcer le dispositif actuel. A défaut, qu'on augmente la capacité de domiciliation des acteurs associatifs parisiens agréés.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Madame la Maire, Madame JACQUEMONT, chers collègues, la domiciliation est la première porte d'entrée vers l'accès aux droits. Elle permet, en effet, à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir du courrier et avoir accès à des prestations sociales de toutes sortes. Vous en avez fait la liste, Madame JACQUEMONT, et je n'y reviens pas.

A Paris, depuis le 1er janvier 2022, 42 structures sont agréées, ce qui représente une offre de domiciliation de près de 82.000 domiciliés au total. Depuis 2020, la Ville de Paris a ouvert un site unique, que l'on appelle "Paris Adresse", où 15.000 personnes sont domiciliées aujourd'hui, soit environ 15 % de domiciliés parisiens. Il s'agit d'un site accessible, non stigmatisant, qui s'intègre dans son environnement, le 17e, pour garantir un accueil dans les meilleures conditions. Cette organisation, avec à la fois des agents de la Ville et des professionnels de La Poste, permet à nos agents de se recentrer sur leur cœur de mission qui est l'accès aux droits.

Néanmoins, les besoins de domiciliation étant importants, la capacité maximale de domiciliation de ce site a effectivement été atteinte au mois de juin. Nous travaillons donc avec la Préfecture de Région Ile-de-France, dont je rappelle que c'est la compétence, et les acteurs associatifs au renouvellement du schéma de domiciliation.

En effet, un cadre juridique très précis pour l'élaboration de ce schéma dans chaque département est imposé. Ces schémas sont des outils essentiels pour orienter durablement la politique d'accès aux droits civils, civiques et sociaux des personnes sans domicile stable, et pour permettre ainsi l'adéquation entre l'offre et les besoins de domiciliation.

Dans le cadre de l'Acte II du Pacte de lutte contre l'exclusion, les signataires se sont également engagés à mener une réflexion pour rapprocher au plus près des personnes domiciliées le service, afin de faciliter leur quotidien, notamment à l'échelle métropolitaine. En effet, la demande importante sur le territoire parisien est liée à une absence d'offre sur les territoires limitrophes.

Comme je viens de vous l'exposer, c'est un véritable travail de réflexion sur la domiciliation qui est en cours par les acteurs concernés et qui devrait aboutir à l'automne prochain. En conséquence, je vous invite, Madame JACQUEMONT, à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mme JACQUEMONT ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Non, sinon vous allez l'adopter dix-huit mois plus tard.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien, vous ne le retirez pas et l'avis est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DSOL 53 - Subventions (19.800 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSOL 53 relatif à l'attribution de subventions à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs et de l'amendement technique n° 82 qui s'y rattache.

La parole est à…

C'est juste l'amendement ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 82 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 82 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 53 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DSOL 53).

2022 DSOL 62 - Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 62 relatif au financement du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisien "Paris en Compagnie".

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de parler de "Paris en Compagnie" lors du précédent Conseil. Ils étaient d'ailleurs intervenus dans le cadre de la 4e Commission. Je vais quand même rappeler que c'est depuis plusieurs années maintenant que Paris dispose d'un service d'accompagnement des seniors, qui est né du constat que l'isolement des seniors est très fort, en particulier dans notre ville. L'incapacité ou le manque de possibilités de certaines personnes âgées à sortir de chez elles est un énorme souci. Je suppose que nous en avons toutes et tous ici connus.

Je vais profiter de cette intervention pour saluer le travail de Galla BRIDIER qui a assuré une bonne partie de la mise en œuvre du dispositif. La suite de "Paris en Compagnie" est évidemment aussi essentielle pour permettre de mieux accompagner les seniors et de les sortir de l'isolement, notamment à travers des courses, des promenades, des rendez-vous médicaux ou une activité.

En fait, la question que j'aimerais poser ici est : que faire de ceux qui ne sont pas mobiles, c'est-à-dire qui n'ont pas la possibilité de sortir pour descendre jusqu'en bas de chez eux ? On voit beaucoup de seniors isolés regarder par leur fenêtre, avec l'impossibilité de sortir du fait d'ascenseurs trop souvent en panne ou de vivre trop haut. C'est donc une question de mobilité verticale sur laquelle j'aimerais intervenir ici.

A mon avis, c'est le dernier frein essentiel à la possibilité pour les seniors de sortir et de sortir de l'isolement. Le travail de "Paris en Compagnie" est formidable et celui de toutes les personnes volontaires pour y participer est extraordinaire, je les en remercie. Cependant, il y a malgré tout un problème de moyens et nous savons que les moyens donnés pour la mobilité verticale sont trop rares.

Je vais juste parler d'un témoignage qui était encore la semaine dernière dans le grand quotidien "Le Parisien". Une personne âgée parlait de son incapacité à faire des courses ou aller à des rendez-vous médicaux ou juste à prendre l'air, ayant seulement des visites à domicile et quelque chose faisant qu'elle est tout le temps enfermée chez elle. Ainsi, un fauteuil électrique déposé dans les escaliers, par exemple, pourrait être un moyen de sortir ces personnes.

Il y a donc une question à penser sans doute avec les partenaires, en particulier les bailleurs sociaux, pour savoir comment aider les personnes pour la mobilité verticale qui leur permettrait de descendre de chez elles pour accéder à l'excellent service de "Paris en Compagnie" que je tiens à féliciter ici.

Evidemment, nous soutenons ce projet de délibération. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, merci Nour DURAND-RAUCHER d'avoir pris la peine de vous inscrire sur ce beau projet de délibération. Vous en avez rappelé la genèse et nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'intérêt de cette structure, qui a près de quatre ans d'existence et qui a dû affronter des moments compliqués, notamment dans le cadre de la crise sanitaire.

Suite à cela, avec les services de la Ville, elle avait souhaité mettre en place une étude d'impact qui a évidemment validé la pertinence de ce dispositif. Je rappelle qu'il est porté dans le cadre d'un groupement avec "Lulu dans ma rue", "Autonomie Paris Saint-Jacques" et "Les petits frères des Pauvres".

Suite à cette étude d'impact, nous avons travaillé avec les services et le groupement, afin de mettre en place la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui vous est présentée aujourd'hui, avec une subvention de 250.000 euros. Cette subvention conséquente complète celle portée par la Conférence des financeurs qui vous a été présentée dans une autre délibération à ce Conseil de Paris.

C'est donc un engagement fort des soutiens publics, de la Municipalité et de la Conférence des financeurs, à échelle de 500.000 euros, pour une petite équipe de salariés. Mais ce travail porte sur de nombreux bénévoles puisque c'est l'axe de cette association : mettre en lien des citoyens engagés, formés, accompagnés avec des seniors qui ont réduit leur champ d'activité, non pas pour des problématiques de mobilité - je reviendrai sur votre question précise - mais par crainte de sortir, ne serait-ce que pour des rendez-vous médicaux ou des démarches administratives - quand il y a un interlocuteur auprès du service - ou tout simplement se promener. Ils se renferment donc chez eux et c'est le risque de la perte d'autonomie et de l'isolement social. Tel est l'objectif de ce groupement.

La convention permet et amène la structure à suivre, année après année, un certain nombre d'objectifs clairement établis, afin que l'ensemble des moyens mobilisés atteigne véritablement encore davantage les objectifs donnés, en termes de seniors impliqués et de citoyens engagés.

Je souligne le travail de partenariat particulièrement fort de cette structure qui agit avec beaucoup d'associations sur le territoire parisien. Elle s'appuie sur les mairies d'arrondissement - je sais que beaucoup d'initiatives sont prises - et elle travaille à la fois sur tout Paris et à l'échelle des quartiers. Pour chercher les seniors, ce n'est pas tout de diffuser de la communication, d'envoyer des "flyers" et d'être sur les réseaux sociaux. Il faut le faire, et c'est fait, mais il faut aussi expliquer le dispositif et donner envie. Je rappelle que c'est gratuit. Cela nécessite donc une grosse mobilisation et il faut faire du porte-à-porte.

Par exemple, la semaine dernière, "Paris en Compagnie" a accompagné un dispositif inédit, que nous avons mis en place dans le 11e arrondissement, auprès de la R.I.V.P. et de "Paris Habitat" sur deux adresses, avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour faire du porte-à-porte, afin de repérer les personnes isolées et leur donner toute une série d'informations, de conseils, un accompagnement et instruire un début de relationnel auprès des gens qui seraient enfermés derrière leur porte de peur de sortir.

Cela me permet de faire le lien avec votre question. Nous développons de plus en plus de réflexions et de travaux avec les différents bailleurs sociaux. Je souligne, par exemple, que la R.I.V.P. a lancé un Agenda 21 de la longévité, que "Paris Habitat" est extrêmement engagé sur l'adaptation de l'habitat et que Elogie-SIEMP y travaille aussi.

Evidemment, tout ce qui relève des obstacles à la mobilité des seniors, qui sont de plus en plus nombreux dans le parc social, doit être pris en main par les acteurs avec la Ville pour les lever. C'est à l'échelle des bailleurs mais aussi au quotidien - c'est un enjeu - avec les problématiques de voirie et de sécurisation de l'espace public qui empêchent nos seniors ou les publics fragilisés de manière générale de se déplacer.

C'est donc une vigilance globale que nous devons avoir et c'est d'ailleurs un des axes du Schéma senior que je pourrai vous présenter à la rentrée de septembre ou d'octobre, puisque ce sujet a fait l'objet de débats au sein de la concertation citoyenne.

Je ne serai pas plus longue. Suivez "Paris en Compagnie", allez les solliciter. Si vous n'avez toujours pas eu l'occasion, collègues et élus d'arrondissement, de faire des choses avec eux, il y a des seniors dans le besoin dans tous nos arrondissements. C'est un dispositif dont je tiens à nouveau à souligner le caractère remarquable.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 62).

2022 DDCT 19 - Subventions (148.000 euros) à 9 associations au titre des droits humains.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 19 relatif à l'attribution de subventions à 9 associations au titre des droits humains.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris, nous le rappelons souvent, est doublement ville des droits humains, puisque c'est là qu'ont été signées les Déclarations de 1789 et de 1948. Mais ce fait n'est pas qu'une anecdote historique pour distraire à l'entracte les spectateurs du Théâtre de Chaillot, au détour d'une place historique. Les droits humains à Paris vibrent à chaque instant de mille débats, de mille initiatives bénévoles et de mille manifestations diverses.

Nous avons aujourd'hui l'occasion de soutenir cette vitalité en soutenant les actions de 9 associations dont les champs sont très divers.

C'est d'abord, la promotion des valeurs et de la culture des droits humains. L'association "Mémoire 2000" travaille ces enjeux auprès des enfants et des jeunes, par des interventions de tous ordres en milieu scolaire, avec aussi bien des projections que des voyages pédagogiques sur des lieux de mémoire.

Les jeunes sont eux-mêmes promoteurs de cette culture par le biais de la Fédération française des clubs pour l'UNESCO, qui organise notamment avec les jeunes le concours international "Les jeunes pour l'UNESCO".

C'est l'accès aux droits humain et le plaidoyer ensuite avec la "Ligue pour les droits de l'homme" et son travail inestimable, ainsi que "L'alliance des avocats pour les droits humains", qui permet une assistance juridique gracieuse aux diverses associations et O.N.G., et qui développe en particulier un projet pour promouvoir concrètement l'accès des mineurs à leurs droits.

Les mineurs, c'est-à-dire les enfants, comme le rappellent volontiers les organismes de défense des droits de l'enfant, sont en effet un de ces publics pour lesquels les droits fondamentaux sont le plus souvent un impensé, comme si leur intérêt était toujours réductible à ceux de leurs parents, comme si nombre d'entre eux n'étaient pas de fait livrés à eux-mêmes. Ces abus sont souvent malheureusement ceux d'une administration trop "administrante", obéissant à d'absurdes velléités de contrôle des populations, par exemple avec la rétention administrative des enfants en situation de migration, scandale contre lequel se bat en particulier l'"A.N.A.F.E.".

Ces usages parfois contradictoires aux droits humains, que l'administration se voit contrainte d'adopter, sont pleinement imputables à nous comme élus, comme politiques, car c'est nous qui en fixons les objectifs et les modalités. C'est ce qu'il me semble essentiel à faire entendre, il est grand temps, plus que temps, de faire entendre la parole des droits et de la dignité pour renouer avec ce qui, comme collectivité parisienne, comme société, est notre cœur, à savoir les droits humains.

Ces droits humains aujourd'hui sont de fait présentés par une partie des représentants de la nation comme l'apanage exclusif des citoyens majeurs en règle avec l'administration et le droit, c'est-à-dire comme un privilège. C'est l'aboutissement de stratégies à l'œuvre depuis tant d'années : le montage de l'immigration comme problème politique intrinsèque, l'orchestration de fantasmes et de peurs dont certains font leur commerce, la généralisation de discours lénifiant légitimant les économies coupables sur des services essentiels et débordés, et le populisme pénal dans lequel se complaisent tant et tant de chroniqueurs.

Les exilés ensuite, y compris les enfants, sont directement victimes de cette délégitimisation en règle de leurs droits humains. L'"A.N.A.F.E.", de même que "SOS Esclaves" s'agissant de la traite, sont heureusement là pour restaurer leur légitimité et leurs droits lorsqu'ils le peuvent.

Le "Centre Primo Levi" fait de même par l'action sociale, médicale et psychologique aux personnes exilées victimes de tortures ou de violences politiques. Les personnes détenues font, elles aussi, les frais de ce racornissement des droits humains promis par l'extrême droite et entretenu bon an, mal an par nos petits aménagements collectifs avec le budget de la justice.

Près de 13.000 personnes sont actuellement détenues dans les 17 établissements pénitentiaires franciliens, soit un taux d'occupation de 130 %, malgré la pandémie, malgré les chaleurs, comme l'indique le tout récent rapport de l'O.I.P. Quelles valeurs accorde aux droits humains une société qui permet de telles conditions de détention ? L'O.I.P. et la F.A.R.A.P.E.J. agissent pour nous alerter, pour nous appeler à plus de cohérence et pour améliorer les conditions au quotidien.

Alors, bien sûr, il faut les soutenir et je remercie Jean-Luc ROMERO-MICHEL de nous en donner l'occasion. Mais au-delà, il nous faut les entendre et tirer pour notre action politique toutes les conséquences de leur message, c'est urgent.

Je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Hamidou SAMAKÉ, merci pour cette très belle et très militante intervention.

La mobilisation de Paris pour la défense des droits humains est autant un engagement international - nous allons d'ailleurs y revenir dans quelques minutes avec un autre projet de délibération - qu'un engagement de proximité, que vous avez rappelé, auprès des publics les plus vulnérables de notre société, qu'ils soient détenus, étrangers cherchant refuge en France ou encore victimes de traite et d'esclavage moderne, comme vous venez de le rappeler, cher Hamidou.

Le respect des droits fondamentaux des plus exclus, c'est le sens de ce projet de délibération DDCT 19, par lequel je vous propose de soutenir, à hauteur de 148.000 euros, neuf associations au titre des droits humains. Ces neuf associations parisiennes se battent pour faire respecter les principes de notre Déclaration des droits de l'homme. Elles mènent un travail exceptionnel, souvent difficile avec pas suffisamment de moyens, pour obtenir avec beaucoup d'obstination un égal accès aux droits des plus exclus.

Je citerai l'A.N.A.F.E. qui apporte une aide administrative et juridique aux étrangers en zone d'attente aux frontières et nous savons à quel point ces situations sont compliquées. Le "Centre Primo Levi" qui offre un soutien psychologique aux personnes victimes de tortures et de violences politiques exilées en France. Nous nous réjouissons notamment actuellement que cette association s'occupe de beaucoup d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens. Ou encore, comme vous l'avez aussi rappelé, "SOS Esclaves" qui accompagne des victimes de traite et d'esclavage moderne, dont on parle malheureusement trop peu, dans de longues procédures de justice pour leur redonner enfin une nouvelle vie.

Parmi ces associations figure aussi l'Observatoire international des prisons, qui vient d'appeler avec "Amnesty International" à un plan d'urgence contre l'indignité en prison. Le travail que mène l'O.I.P. pour faire respecter les droits fondamentaux des détenus - je veux insister ici - est exceptionnel car si difficile à réaliser. Rappelons que la France a été définitivement condamnée en 2020 par la Cour européenne des droits de l'homme pour les conditions inhumaines de détention dans ses prisons. Il faudrait que l'on ose enfin avoir un débat sur les conditions d'incarcération. Je pense notamment, car on les oublie aussi, à ces détenus qui sont en fin de vie et qui meurent dans des conditions totalement indignes dans nos prisons.

Je voudrais mentionner bien sûr la "Ligue des droits de l'homme" qui fait partie de ce projet de délibération. La terrible atteinte au droit à l'avortement aux Etats-Unis nous rappelle combien la vigilance permanente des associations de défense des droits humains et leur travail de plaidoyer nous sont indispensables face à la fragilité de nos acquis.

A ce propos, je voudrais m'associer à la dernière interpellation qu'a lancée "La ligue des droits de l'homme" au Président de la République, le 30 juin dernier, pour obtenir le retour des 200 enfants français détenus arbitrairement avec leur mère dans des camps du Nord-Est de la Syrie. Cette situation hors du droit français est inacceptable : ces enfants sont des victimes et ils doivent être rapatriés en France de toute urgence.

Mes chers collègues, voilà quelques exemples des actions que portent ces associations parisiennes pour la défense des droits humains. Joint au projet de délibération DGRI 17, que je vais vous présenter dans quelques instants, ainsi qu'à la subvention de 34.000 euros qui a été déjà votée en mars dernier pour la "Maison des Journalistes", l'effort de la Ville pour la défense des droits humains s'élève déjà à 288.000 euros pour 2022.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 19).

2022 DDCT 28 - Subvention (325.500 euros) à 31 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBTQI+.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 28 relatif à l'attribution d'une subvention à 31 associations au titre de la lutte pour l'égalité des droits et la visibilité LGBTQI+.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 25 juin, de la porte Dorée à la place de la République, la "Marche des fiertés LGBTQIA+ Paris" a déroulé son cortège arc-en-ciel, un cortège où toutes nos fiertés trouvent leur place parmi les associations et les anonymes, et où, que ce soit comme personne concernée ou comme allié, nombre d'entre nous s'y sont retrouvés. Une marche à laquelle les Parisiennes et Parisiens participent chaque année et dont j'ai eu la fierté d'avoir été la marraine en 2016.

L'histoire nous a appris la valeur de la fierté, de l'expression de soi, sans faux-semblant, sans la honte dans laquelle les interdits, tabous et stéréotypes enferment, condamnent ; elle nous a appris que la fierté, c'est la liberté. C'est grâce à cette fierté, depuis plus de quarante ans à Paris dans la marche annuelle comme au quotidien, parce que des générations de personnes LGBTQIA+ ont, comme le disait René Char, "imposé leur chance et serré leur bonheur", que notre société à les regarder s'est habituée dans son ensemble, et a commencé enfin à voir des personnes toutes aussi multidimensionnelles, banales et complexes que les autres, et pas comme des épouvantails.

Néanmoins, nous sommes encore bien loin d'une égalité, même en droits, même en France. Nous sommes encore, en 2022, dans une société où la majorité des personnes LGBTQIA+ ont déjà vécu des attaques physiques ou verbales, des discriminations dans l'espace public, comme dans la famille, le voisinage ou au travail. Cette visibilité reste plus que nécessaire et nous avons la grande chance à Paris de pouvoir compter sur un tissu associatif particulièrement dense et diversifié, qui la porte dans des événements culturels, sportifs et accompagne les personnes dans l'accès aux droits.

Nous avons aujourd'hui la possibilité de les soutenir et de leur donner des moyens d'assurer leurs missions, autour de l'accès aux droits justement, aux soins, autour de la santé sexuelle et de la lutte contre la sérophobie, autour d'actions culturelles et mémorielles, autour des droits humains, pour un total de 325.000 euros pour 31 associations.

Parmi elles, des piliers du monde associatif : l'"Inter LGBT" qui organise justement la "Marche des fiertés" ; "SOS Homophobie" qui écoute les victimes et les accompagne depuis plus de vingt ans ; la "Fédération sportive LGBT" qui regroupe environ 50 associations sportives partout en France ; "Contact" pour les parents de personnes LGBT+ et "A.P.G.L.", l'association des parents LGBT. Je tiens également à saluer "A.R.D.H.I.S." qui accompagne les exilés LGBT et les couples binationaux, et avec laquelle nous travaillons régulièrement dans le 20e.

D'autres sont plus récentes, répondant à un besoin réel. Je pense à "Shams-France", association de personnes LGBTQIA+ du Maghreb et du Moyen-Orient vivant en France, et au "Collectif Intersexe Activiste" qui lutte contre les mutilations et discriminations, dont sont victimes ces personnes souvent oubliées des politiques publiques. C'est la première fois que nous les soutenons et je me réjouis que nous contribuions ainsi à leur essor.

Au-delà des aides financières que nous apportons, le paysage associatif LGBTQIA+ français, s'il est très diversifié, a cruellement besoin de deux types de ressources qui lui font défaut : les postes salariés et les locaux, et cela particulièrement à Paris. Le projet porté par plusieurs associations spécialisées sur des publics LGBTQIA+ particulièrement précaires, pour faire vivre un espace inoccupé de la rue Malher, est à ce titre une opportunité. Il offrira des permanences et des actions en mutualisant leurs bénévoles et postes salariés dans un lieu partagé au cœur du Marais. Je sais l'investissement de Jean-Luc ROMERO-MICHEL et de ses services pour faire aboutir ce projet, et je tiens à le remercier et le saluer.

Enfin, s'agissant de l'épineux dossier des archives, je me réjouis que "A.R.C.L." et "Académie Gay et Lesbienne" aient désormais un lieu pour accueillir leurs fonds très conséquents. Même si le "Collectif des Archives" continue à mener son projet séparément, n'ayant pas souhaité faire locaux communs avec les autres associations, j'espère que cette première avancée concrète permettra de créer la dynamique nécessaire pour l'ensemble de ces projets.

Vous l'aurez compris, dans le cadre budgétaire très contraint que nous connaissons, je me réjouis donc que nous puissions néanmoins soutenir fortement ces associations, ce qui ne pourra qu'impacter positivement leur visibilité. Car en permettant aux personnes LGBTQIA+ de prendre la parole et la rue, de mettre leur force au service d'une vision collective de solidarité, c'est la peur et la stigmatisation que nous faisons reculer. Pour paraphraser la grande Audre Lorde : la fierté, c'est une arme.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Geneviève GARRIGOS, pour cette intervention, qui est comme toujours très pertinente et très engagée, et qui me donne l'occasion de vous présenter ce projet de délibération. En effet, comme vous le savez, avec Anne HIDALGO, nous sommes fiers des actions de notre Ville en faveur de l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+.

Nous avons mis en œuvre cette année de nouvelles initiatives, afin de rendre visibles toutes les luttes, notamment celles des personnes lesbiennes et "trans" qui sont trop souvent marginalisées. Avec une implication

formidable des services de la Ville - je veux remercier ici la DDCT et la DICOM -, nous avons organisé, pour la première fois à l'Hôtel de Ville en avril dernier, un événement pour la Journée de visibilité lesbienne.

De même, l'accueil de la Conférence européenne lesbienne, il y a quelques jours à l'auditorium pour parler d'inclusion dans le sport, est un autre élément d'une politique de visibilité qui s'amplifiera l'année prochaine. De la même manière, nous avons souhaité qu'une programmation soit prévue pour la Journée de visibilité transgenre.

Enfin, je veux saluer l'initiative des maires des 12e, 13e et 14e arrondissements de porter ensemble un Festival des fiertés qui se tiendra en novembre.

Aux côtés de ces initiatives que nous menons directement, le soutien de la Ville aux associations est à la hauteur des enjeux, comparé notamment aux autres villes européennes. Ce projet de délibération vous propose, en effet, d'accorder un soutien de 325.500 euros à 31 associations. Ce projet de délibération, Geneviève GARRIGOS l'a rappelé, permettra d'apporter aussi un premier financement à l'association nouvellement créée pour piloter le futur lieu de la rue Malher que nous inaugurerons, je l'espère, tous ensemble à la rentrée.

Je vous rappelle aussi que nous portons sans relâche - contrairement à ce que l'on peut lire parfois et je suis d'ailleurs toujours étonné que certains journalistes ne vérifient pas leurs sources - l'ambition de créer un centre d'archives LGBTQI+ à Paris. Nous continuerons de le faire.

D'abord, conformément au vœu que nous avons voté ici unanimement l'an dernier, nous avons trouvé ce lieu fin 2021. Une enveloppe de 100.000 euros en investissement a déjà été votée avec vous, mes chers collègues, en décembre dernier.

Ensuite, nous finançons, alors qu'il n'y a pas de lieu, d'ores et déjà depuis plusieurs années trois associations, parce qu'il n'y a pas une seule association mais trois : le "Collectif archives LGBT", les "A.R.C.L." pour les archives lesbiennes et l'"Académie gay et lesbienne". Au total, pour 2022, c'est un montant de 31.000 euros que nous leur apportons. Quelle collectivité en fait autant en France pour la mémoire LGBTQI+ ?

Cette année, nous avons fait le choix de porter notre effort sur les deux associations qui ont l'essentiel des archives. Nous avons largement aidé ces deux dernières années le "Collectif archives LGBTQI". Il n'a pas encore utilisé totalement les 40.000 euros que nous lui avons donnés en 2020 et 2021, les gardant sûrement pour le futur lieu. Quand le centre sera ouvert et que le collectif aura épuisé déjà les subventions allouées par le passé - c'est un principe de bonne gestion, je crois -, nous reverrons bien sûr ces financements.

On nous dit que d'autres collectivités participent au financement des archives. On nous le dit beaucoup sur les réseaux sociaux et ce sont des élus que je ne vois pas aujourd'hui. A ce jour, rappelons-le, c'est faux. En 2019, en 2020, en 2021, mais aussi jusqu'à présent en 2022, c'est zéro euro de la Région, zéro euro du Ministère de la Culture, zéro euro de l'Europe. Idem, pas un mécène n'a été sollicité, contrairement aux associations d'archives de New York, Amsterdam, Berlin et Montréal, qui fonctionnent notamment pour ces trois dernières sans aucune subvention de la Ville, contrairement aussi à ce qu'on lit sur les réseaux sociaux.

Je finirai en disant que ce soutien aux associations LGBT ne s'arrête pas à ce projet de délibération. Il va bien au-delà puisque tout cela est très transversal. Je pense notamment au logement. Merci à Ian BROSSAT, Laurence, Éric et David pour les sept appartements pour colocation des réfugiés LGBTQI. Dans notre politique de santé, merci à Anne SOUYRIS qui soutient énormément d'associations communautaires de la lutte contre le VIH Sida et nous savons à quel point c'est important. Puis c'est bien sûr le lancement du Plan sur la pratique du chemsex. Pour la politique sportive, merci Pierre, avec nombre de créneaux donnés. C'est une subvention à l'association de jeunes "MAG Jeunes" de 13.000 euros avec Hélène BIDARD. Ou encore une subvention du "Centre LGBT" par Véronique LEVIEUX avec 17.000 euros.

Vous le voyez, ce projet de délibération s'inscrit pleinement dans notre engagement, un engagement contre les discriminations et en faveur des droits humains. Un engagement quotidien pour que Paris soit toujours une ville inclusive et fière.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci pour être rentré dans ce temps de parole très exactement.

Il y a une demande du groupe Changer Paris pour un vote disjoint.

Je vais mettre au vote l'article 4 de ce projet de délibération qui concerne la subvention d'un montant de 13.000 euros attribué à l'association "Archives, recherches et cultures lesbiennes" pour le projet chantier de renouveau.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet article 4 du projet de délibération DDCT 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cet article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 28 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 28).

2022 DDCT 29 - Subventions (151.843 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 29 relatif à l'attribution de subventions à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce début d'été 2022 restera longtemps dans nos mémoires, du moins faut-il l'espérer, car sous le vernis de la dédiabolisation feinte, l'extrême droite s'est installée à l'Assemblée nationale de notre pays depuis quelques jours, en force. Elle y est et cela avec la complicité des droites macroniste et LR qui ont voté pour le Rassemblement national à des postes de responsabilité, quelques semaines seulement après qu'Emmanuel MACRON a été réélu en invoquant le barrage républicain. Quelle indignité, comme dirait l'autre ! Quelle indignité !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, vous laissez exprimer. S'il vous plaît, laissez l'orateur s'exprimer.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Si, Monsieur JEANNETÉ, j'ai la parole et je vais la conserver. En 2022…

Je vais poursuivre mon intervention, je suis désolé...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, vous arrêtez. Vous le laissez s'exprimer. Si vous voulez vous exprimer ensuite par un rappel au règlement, c'est votre droit, mais ce n'est pas maintenant. Non, vous réagirez après.

INTERVENANT. - Suspension de séance !

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je vais terminer mon intervention, Monsieur JEANNETÉ. Le règlement dispose que je peux terminer mon intervention. C'est quand même un scandale !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - L'appel au règlement est après l'intervention, Monsieur.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Il n'y a pas de suspension de séance pendant mon intervention, Monsieur JEANNETÉ. Maintenant, j'en ai "marre", je continue…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non. Vous faites un rappel au règlement et c'est après l'orateur.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - C'est quand même incroyable !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pas quand l'intervention a démarré. L'intervention terminée, vous pouvez demander une suspension de séance. C'est le règlement, Monsieur.

Bon. Suspension de séance de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures trente-deux minutes, est reprise à onze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous reprenons la séance. Tout le monde s'installe ?

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez-y, Madame.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame.

Je voudrais faire un rappel au règlement au titre de l'article 9 de notre règlement puisque notre collègue, en s'exprimant de la façon dont il l'a fait, trouble tout à fait l'ordre de notre Assemblée. En effet, il a prononcé des propos qui sont absolument inadmissibles à notre encontre et complètement hors propos par rapport au sujet dont nous parlons au Conseil de Paris. Il ne peut donc pas continuer de cette façon.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous prenons acte.

2022 DDCT 29 - Subventions (151.843 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. (Suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous pouvez continuer votre intervention, s'il vous plaît.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je vais effectivement poursuivre et, ne vous en déplaise, il n'y a que la vérité qui fâche. En l'occurrence, j'ai pointé le fait que les Républicains, comme les macronistes, avaient soutenu le RN à des postes de responsabilité à l'Assemblée nationale. C'est la stricte vérité. Je suis désolé que le fait de vous le dire vous fâche, mais c'est la vérité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur JAMET-FOURNIER, s'il vous plaît, vous continuez votre intervention sur le sujet du projet de délibération.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je vais poursuivre puisque c'est tout à fait pertinent…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Sur le sujet du projet de délibération.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Absolument, puisqu'en 2022 siègent…

INTERVENANT. - Rappel au règlement !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Suspension de séance pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures trente-six minutes, est reprise à onze heures trente-neuf minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc la séance.

2022 DDCT 29 - Subventions (151.843 euros) à 28 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. (Suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, voulez-vous poursuivre votre intervention ?

M. Boris JAMET-FOURNIER. - J'aimerais bien pouvoir le faire mais c'est visiblement un peu compliqué. Je vais poursuivre sur le projet de délibération, parce qu'il est tout à fait en lien avec ce que je disais, c'est-à-dire que…

Absolument car...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Poursuivez sur le projet de délibération, s'il vous plaît.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Pardon, mais je suis assailli de commentaires, de cris…

De satisfaction ? Très bien, si vous êtes satisfaits.

C'est parfait puisque nous allons pouvoir ensemble, je l'espère, voter pour ce projet de délibération qui accorde 152.000 euros de subvention à 28 associations luttant contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme propagé par le Rassemblement national, qui s'est installé en force à l'Assemblée nationale, je n'en démordrai pas. Je ne démordrai pas non plus du vote qui a été celui de LR et de la majorité présidentielle car c'est un fait !

Je poursuis en disant que les haines ont déjà fait la preuve de leur capacité…

Pardon, mais c'est la vérité, enfin !

J'aimerais parler une seconde, mentionner le Mémorial de la Shoah au cœur de Paris Centre qui travaille sur la mémoire des discriminations. Evidemment en particulier de l'antisémitisme et c'est le cas du Mémorial de la Shoah, mais c'est aussi le cas d'"Espoir 18". Certaines autres initiatives se focalisent, par exemple, sur le racisme anti-asiatique. On sait qu'il y a une recrudescence de ces phénomènes de discrimination anti-asiatique, notamment il y a un peu plus de deux ans avec le début de la pandémie. C'est le cas de l'"Association des jeunes Chinois de France" qui est soutenue par ce projet de délibération DDCT 29. On a encore un soutien des associations qui luttent contre les clichés envers les Nord-Africains, comme l'association "Remember" et son exposition "Un travail d'Arabe". On a aussi d'autres associations qui s'attachent à d'autres formes de haine discriminatoire, comme "Actions Traitements" contre la sérophobie.

Parce que le lien du numérique et la création artistique sont aussi des leviers puissants, d'autres associations proposent, qui un festival cinématographique, qui une web-série, qui un site Internet comme "MultiKulti Média", sans parler d'autres associations et organisations qui sont soutenues par ce projet de délibération, des institutionnels du secteur qui œuvrent depuis longtemps, comme "SOS Racisme", la "Licra", la "Ligue d'enseignement de Paris" ou le "M.R.A.P.".

Je ne les cite pas toutes, mais ces associations agissent toutes à rendre les Parisiennes et Parisiens fiers de leurs diversités multiples, qui sont bien évidemment une richesse, et à les rendre solidaires aussi face à la

discrimination. Ce projet de délibération et ces associations répondent bien sûr aux aspirations des Parisiennes et Parisiens autant qu'à leurs besoins.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Boris JAMET-FOURNIER.

Je pense que ce projet de délibération nous tient à cœur sur tous les bancs de cette Assemblée. La lutte contre la discrimination, le racisme et l'antisémitisme est, il faut le redire, un combat de tous les instants. Un combat que porte à bras-le-corps la Ville de Paris et c'est tout à fait son rôle.

La Ville s'est dotée d'un Plan Egalité voté au Conseil de Paris en octobre 2021. Il a pour but de conduire des actions dans le domaine de l'égalité femmes/hommes. En matière de lutte contre les discriminations, il assure la prise en compte du handicap, afin de faire de Paris une ville plus inclusive et égalitaire.

Avec Anne HIDALGO et notamment en lien avec Anne-Claire BOUX, nous avons remis en ce sens le rapport de la mission "Promesse républicaine", qui réaffirme le souhait des élus de se rapprocher des attentes des Parisiens et Parisiennes, ainsi que des agents de la Ville. Celui-ci prévoit, par exemple, la réalisation d'un Plan pluriannuel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, plan sur lequel nous travaillons.

J'espère que le groupe d'opposition… Je vous avais proposé la "promesse républicaine" avec Anne-Claire et vous n'aviez pas souhaité répondre, mais c'était la période électorale et cela peut s'entendre. Là, très franchement, je serais très heureux que tous les groupes apportent une contribution.

Contre le racisme et l'antisémitisme, cela a été rappelé, il y a quand même eu ces dernières années une augmentation de tous ces actes qui sont absolument inacceptables. Sur ce sujet, on peut peut-être tous ensemble y travailler. En tout cas, je souhaite que votre groupe y participe et que tous les groupes de notre Assemblée y participent.

Même si les discriminations ont la peau dure et continuent de détruire le vivre ensemble, je peux me réjouir en tout cas de l'implication, qui est souvent unanime, dans la lutte pour l'égalité des droits contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination.

Vous le savez, mes chers collègues, cette lutte ne peut se faire qu'avec les associations. Ce n'est pas nous. Nous faisons des plans, mais nous soutenons, nous accompagnons des actions. Leur expertise est une nécessité pour accompagner ces publics discriminés. Je remercie, et j'espère pouvoir le faire au nom de vous toutes et tous, toutes ces associations que nous soutenons aujourd'hui et sans lesquelles cette lutte serait évidemment difficile.

Je vous invite donc à réaffirmer l'engagement solidaire de Paris, en soutenant ce projet de délibération qui contribue de faire de Paris une ville ouverte, accueillante, dans laquelle le racisme, l'antisémitisme et les discriminations seront encore et plus que jamais combattus.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DDCT 29).

2022 DGRI 17 - Subventions (106.000 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 17 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 9 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

Pour ce faire, je donne la parole tout d'abord à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, héritage de la Révolution française, c'est à Paris que fut proclamée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789, puis toujours à Paris, au Palais de Chaillot en 1948, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, que les Nations-Unies adoptaient la Déclaration universelle des droits de l'homme. Deux textes majeurs qui visent à protéger les personnes de l'arbitraire, de l'oppression de celles et ceux qui gouvernent,

des Etats. Nombre de traités complémentaires se sont vu confirmer ici, souvent après des années de négociation, toujours pour faire progresser les droits, pour permettre à tous les êtres humains de vivre librement, de choisir leur destinée sans discrimination.

Ces textes majeurs font de Paris une ville singulière, un phare d'espoir dans un monde où - nous le constatons chaque jour, mon cher Boris, n'est-ce pas ? - les vents contraires soufflés par les despotes, que l'on aurait voulus d'un autre temps, font reculer ces droits pour le moins fondamentaux.

Ces textes majeurs nous engagent. Ici, à Paris bien sûr, où nous nous attachons chaque jour à répondre aux défis de notre époque, à accélérer la transition écologique et assurer la justice sociale, ainsi qu'à l'international. Comme le clamait Martin Luther King : "La moindre injustice, où qu'elle soit commise, menace l'édifice tout entier. Un édifice que nous avons le devoir de protéger".

Avec ce projet de délibération, il nous est proposé de soutenir 9 projets qui s'inscrivent dans la politique menée par la Ville, portée avec conviction, détermination par Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Liberté de la presse, liberté académique, mémoire, accompagnement des réfugiés ou des mineurs isolés, ces projets contribuent à l'édifice des droits humains.

D'autres associations apportent un soutien essentiel à ceux qui, dans leur pays, sont menacés du fait de leur engagement, de leur action pour faire progresser les droits. J'ai coutume de dire que les droits humains nous protègent, protégeons ceux qui les défendent. C'est la mission de la "F.I.D.H." qui célèbre cette année son centième anniversaire, des Brigades de paix internationales, "P.B.I. France", créées en 1981 ou du "Collectif Guatemala" créé en 1976 à Paris à l'initiative d'exilés guatémaltèques.

Chaque année, plus de 1.000 défenseurs des droits humains sont assassinés dans le monde. Des milliers d'autres sont menacés, harcelés, emprisonnés, des hommes, des femmes que rien n'arrête pour défendre des droits qui font progresser l'humanité. "P.B.I. France" et le "Collectif Guatemala", parmi leurs actions, envoient dans les zones à risque des bénévoles qui accompagnent dans leurs activités des défenseurs menacés, leur procurant une protection non armée mais essentielle. Je veux saluer leur courage.

Je veux également saluer une autre O.N.G. que notre Ville soutient depuis de nombreuses années, le "Mémorial-France" qui vise à entretenir la mémoire des violations des droits humains dans l'ex-U.R.S.S et à dénoncer les violations actuelles. Une action essentielle à l'heure où la répression de la société civile par le régime de Vladimir POUTINE s'est intensifiée, avec notamment la fermeture du centre de défense des droits humains de "Mémorial" en Russie, suite à de fausses accusations ; soi-disant qu'ils n'auraient pas respecté la loi répressive sur les agents de l'étranger, vestige d'un autre temps, et que son travail légal en faveur des droits humains ferait l'apologie du terrorisme et de l'extrémisme. Ces accusations infondées servent en fait de prétexte pour réduire au silence la dissidence et empêcher les gens de se rassembler pour défendre leurs droits, les droits. Notre soutien leur est précieux.

Oui, un soutien précieux. Si j'ai souvent entendu dans cette enceinte que notre action n'avait pas de portée, voire qu'elle ne relevait pas de notre collectivité, outre que, comme je l'expliquais en introduction, notre histoire nous oblige, permettez-moi de citer Desmond Tutu, un grand défenseur des droits civiques, prix Nobel de la Paix, qui nous a quittés en décembre dernier : "Cela veut dire beaucoup pour les personnes opprimées de savoir qu'elles ne sont pas seules. Ne laissez jamais personne vous dire que ce que vous faites est insignifiant".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Madame la Maire, chère Geneviève GARRIGOS, merci pour cette belle intervention et notamment pour votre mobilisation constante sur le terrain aux côtés des défenseurs et des défenseurs des droits humains.

Cette année 2022, vous l'avez rappelé, est une bien triste année pour celles et ceux qui défendent les droits humains. Les talibans sont revenus au pouvoir en Afghanistan et, avec eux, les femmes ont été effacées de la vie politique. Il ne faut évidemment pas les oublier, une guerre ne peut effacer ce qui se passe dans d'autres pays, tout comme je pense bien sûr aux personnes LGBTQI+ en Afghanistan.

Au cœur de l'Europe resurgit la guerre qui pousse sur les routes des millions d'Ukrainiennes et Ukrainiens fuyant l'invasion russe. Des centaines de défenseurs des droits de l'environnement ont été assassinés en Amérique Latine, il ne faut pas les oublier. Les Ouïghours et les Tibétains - j'ai d'ailleurs aujourd'hui une pensée pour le dalaï-lama qui fête son anniversaire - sont toujours l'objet de terribles persécutions. Et maintenant, aux Etats-Unis, l'impensable se produit avec ce retrait du droit fondamental à l'avortement, en attendant la mise en cause des droits des personnes LGBTQI+.

Je pourrais continuer ainsi longtemps cette énumération à la Prévert. C'est un constat grave pour les droits humains qui nous paraissaient acquis après des années d'épanouissement, depuis 1948 et la signature à Paris par

58 Etats de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces droits nous paraissaient une évidence inébranlable, cette année nous a montré le contraire.

Face à cela, il faut rester fidèles à nos valeurs et à l'histoire de Paris qui a une responsabilité particulière dans la défense des droits humains. C'est pourquoi, avec mon collègue Arnaud NGATCHA, je vous propose de soutenir 9 associations.

Geneviève GARRIGOS a eu l'occasion de les évoquer dans le détail. Je voudrais redire un mot sur l'importance de défendre les femmes afghanes et le travail de mémoire qui est fait autour des Tutsis au Rwanda.

Evidemment, je voudrais insister sur "Mémorial-France", cette association créée par Sakharov, que nous soutenons financièrement pour la première fois. Cette antenne française de l'O.N.G. russe "Memorial" a été dissoute, il y a quelques mois, ainsi que son centre des droits humains en Russie. Cette disparition est vraiment un drame pour la société civile russe et un drame globalement pour nous toutes et tous. Evidemment, par cette subvention à "Mémorial-France", nous apportons le soutien de Paris aux militants de l'état de droit en Russie et nous leur permettons de continuer de s'exprimer, dans un contexte de guerre en plus sanguinaire menée par le pouvoir russe.

Je voudrais également évoquer - Geneviève GARRIGOS l'a fait aussi mais je crois qu'il est important de le rappeler - la "Fédération internationale des droits de l'homme", avec 45.000 euros, et son travail d'accompagnement et de protection des milliers de défenseurs des droits humain de son réseau qui sont présents dans 192 pays.

La "F.I.D.H." fêtera cette année ses 100 ans et la Mairie sera évidemment à ses côtés. Ce sont d'ailleurs aussi les 100 ans de la "Ligue des droits de l'homme". Notez-le déjà dans vos agendas car ce sera un moment important, nous accueillerons ce centenaire les 23 et 24 octobre à l'Hôtel de Ville. La consultation des jeunes Parisiens sur les droits du futur, que la "F.I.D.H." vient d'entamer au Quartier Jeunes, y sera restituée. Des centaines de défenseurs des droits du monde entier seront présentes dans nos murs pour échanger sur tous ces combats qu'il reste malheureusement à mener.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Je vous rappelle que nous avons déjà voté un projet de délibération pour la "Maison des Journalistes" qui est unique au monde et il est important qu'on le soutienne toutes et tous avec ces 34.000 euros. Puis l'effort de la Ville continuera. Il s'élève déjà, en ce milieu d'année, à 288.000 euros pour les droits humains.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DGRI 17).

2022 DSP 8 - Subvention (28.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Actions Traitements" (20e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 8 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Actions Traitements" (20e).

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vous apprendrai rien, le Sida n'a pas disparu. Si les traitements permettent aux personnes porteuses du VIH de vivre mieux, on n'en guérit pas. Si la science, la médecine ont permis de faire reculer le taux de mortalité, plus de 500.000 personnes décèdent de maladies liées au Sida dans le monde chaque année. Sidaction révèle même également qu'environ 38 millions de personnes vivent avec le VIH dans le monde et que 1,7 million de personnes ont été infectées en 2020.

Même s'il existe depuis 2015 un nouvel outil de prévention, la PrEP, médicament de prévention délivrable sur simple ordonnance, en revanche, il ne protège pas contre les autres maladies sexuellement transmissibles. Il ne faut donc pas relâcher l'effort d'information, de prévention et de dépistage qui est en chute libre et même catastrophique depuis le Covid. En France, on estime que 24.000 personnes ignorent leur séropositivité, notamment chez les jeunes et les adolescents.

Tout l'enjeu de ces associations est donc de continuer à faire passer des messages de prévention, de dialoguer, d'informer, de réfléchir pour faire en sorte que les personnes se sentent concernées et que l'on puisse les informer, si elles sont porteuses du VIH. L'enjeu du dépistage est de permettre de proposer un traitement.

Nous allons donc voter avec enthousiasme les différents projets de délibération qui vont suivre. Je m'exprime aussi pour le DSP 37, le DSP 40, le DSP 10. Que ce soit pour l'association "A.R.C.A.T." dans le 11e, "Actions Traitements" dans le 20e ou même "Le 190" qui, pour ceux qui ne le connaissent pas, est un vrai centre de santé avec prélèvement, consultation de médecins addictologues, notamment pour ceux qui veulent se sortir de l'emprise du chemsex.

Un petit mot pour terminer sur un petit ton de colère. La variole du singe continue à inquiéter. La barre des 6.000 cas a été franchie dans 58 pays différents, mais pour la grande majorité en Europe. Au 5 juillet, 577 cas ont été confirmés, dont 387 en Ile-de-France, selon les chiffres de Santé Publique France.

La variole du singe est une infection due au virus Monkeypox transmis par des animaux à l'homme, puis de personne à personne. Il se transmet principalement par voie sexuelle et touche aujourd'hui en particulier la communauté gay. Cela semble une maladie relativement bénigne qui nécessite une vaccination et un isolement.

Je trouve que la réactivité du Ministère de la Santé a été trop faible. Même si depuis hier, 7 centres de dépistage sont ouverts au sein du réseau de l'A.P.-H.P. et si des centres de vaccination commencent à ouvrir, réservés au cas contacts, il faudra cependant prendre un rendez-vous. La réactivité des pouvoirs publics a été trop faible. Nous demandons une campagne d'information et de prévention, et que la vaccination soit notamment ouverte plus facilement auprès de la communauté homosexuelle.

J'espère, Madame SOUYRIS, que vous pourrez interpeller le nouveau Ministre de la Santé et que même la Mairie de Paris pourra contribuer à une vraie campagne de prévention.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Vraiment, merci beaucoup, Monsieur JEANNETÉ, de votre intervention sur l'ensemble de ces points.

Je ne vais pas revenir beaucoup sur "Actions Traitements", même si l'intérêt de cette association est très important, c'est de l'information.

Vous avez joint à cette question celle du Monkeypox. Effectivement, l'information, la prévention, le fait d'aller au plus près des personnes contaminées et de leur donner la possibilité d'agir elles-mêmes et de pouvoir faire des choix rapidement, c'est ce qui permet de protéger d'une épidémie, c'est ce qui permet de faire des citoyens modernes dans une démocratie moderne.

C'était le début de la lutte contre le Sida et un sous-traitement a permis de faire barrage au VIH. Pas complètement, comme vous l'avez dit, car évidemment le VIH n'est pas fini. Nous allons en reparler, il y a des actions possibles. En tout cas, "Actions Traitements" en fait partie.

Oui, vous avez raison, pour finir sur le Monkeypox, les pouvoirs publics, l'Etat pour l'instant ne va pas assez vite. Nous avons à Paris, en quatre ou cinq jours, à chaque fois 100 personnes de plus diagnostiquées, comme on le voit entre le 30 juin et le 5 juillet sur les chiffres de Santé Publique France. Pour autant, à Bichat, quand on veut se faire vacciner, même en étant cas contact, c'est compliqué, voire impossible.

J'espère que ces 9 centres, qui vont ouvrir en Ile-de-France à l'A.P.-H.P., vont pouvoir protéger les personnes rapidement. Nous voulons et nous participons déjà à une campagne de prévention à Paris, sur notre site et en ayant produit et imprimé un certain nombre documents et de "flyers" que nous avons distribués lors de la "Marche des fiertés". Nous faisons de la formation auprès de nos centres de santé, en particulier nos centres de santé sexuelle.

Nous allons continuer de le faire et nous incitons tout le monde, toutes les personnes qui se sentent concernées ou qui craignent d'être contaminées, d'appeler les CeGIDD et même Sida Info Service, avec lesquels nous sommes en lien pour avoir une information et une prévention en direct et pour pouvoir se faire vacciner.

La vaccination des personnes non exposées, pour l'instant en pré-exposition, c'est-à-dire une vaccination préventive, est quelque chose que j'ai déjà demandé à l'Agence régionale de santé, que j'ai fait remonter à la D.G.S. et je n'ai pas encore vu M. BRAUN. Néanmoins, je sais que l'H.A.S. a été interpellée et que nous devrions avoir une réponse d'ici ce soir, ce que j'espère être la bonne nouvelle de la journée.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSP 8).

2022 DSP 9 - Subvention (28.000 euros) à l'association "Oppelia" et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la R.A.T.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 9 concernant l'attribution d'une subvention de 28.000 euros à l'association "Oppelia" et une convention relative à la présence d'usagers de drogue dans les gares et stations de la R.A.T.P.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Tout le monde a bien sûr en souvenir cette grève des conducteurs de la ligne 12 du métro pour, je cite : "Interpeller les pouvoirs publics sur la difficulté que pose la présence de dealers et toxicomanes sur les quais et les couloirs de métro dans le Nord de Paris". En effet, dealers et toxicomanes hantaient les couloirs et les quais du métro.

La R.A.T.P. et la police avaient alors travaillé ensemble pour coordonner des actions de répression, mais aussi et surtout pour renforcer l'accompagnement médico-social des toxicomanes. Aujourd'hui, des efforts ont été faits, mais il ne faut pas baisser la garde. Même si la situation s'est légèrement améliorée, il suffit de relâcher la pression, même quelques instants, pour que les dealers et les toxicomanes se réapproprient le terrain.

En 2021, "Oppelia" a organisé 150 interventions dans 31 stations différentes. Je rappelle qu'une intervention est déclenchée quand il y a au minimum deux ou trois usagers repérés dans une station, les consommateurs étant dirigés ensuite vers des C.A.A.R.U.D. avec la possibilité d'un hébergement d'urgence. Je rappelle que la ligne 12 concentre plus de la moitié des interventions.

Je ne vais pas refaire le débat sur la gestion du "crack", nous avons, je le sais, de profonds désaccords sur l'approche, mais là, je demande aux élus du groupe Changer Paris de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous nous félicitons aussi du renouvellement de la convention avec "Oppelia" pour des maraudes dédiées aux usagers de drogues dans les gares et stations de la R.A.T.P. Effectivement, vous avez parlé, cher collègue, de la ligne 12. La ligne 7, qui passe dans le 19e, est aussi très exposée à ces problématiques.

Il est important de souligner, car c'est là aussi tout le positif de ce projet, qu'il s'agit d'une convention multipartenariale portée par l'association "Oppelia" avec la R.A.T.P., la Ville, la Région, la Préfecture d'Ile-de-France et la Préfecture de police. Il est très important d'avoir des dispositifs comme ceux-là et je trouve que cette convention, cette action de maraude dans les gares et les transports de la R.A.T.P. est vraiment un bel exemple de ce que l'on doit faire et du maillage nécessaire, de la pluralité de réponses dont on a besoin sur la prise en charge et l'accompagnement des usagers et des usagères de drogues.

J'en profite pour saluer l'association "Oppelia" et son directeur Alain MOREL pour tout ce qui est fait par lui et ses équipes, pour son engagement, sa très grande disponibilité ; il se rend toujours disponible pour venir discuter avec les habitants et habitantes, avec les élus de ces questions. Nous avons eu la chance d'avoir eu une belle soirée récemment à Pantin pour discuter de ce qui se passe à Forceval.

Si nous avons effectivement des désaccords entre la gauche et la droite sur ce qu'il faut faire, nous partagerons le constat que cela fait bientôt un an que le Ministre de l'Intérieur, qui n'a pas changé, a décidé, a décrété que personne n'habitait à la porte de La Villette. Ce n'est pas vrai ! Cela fera un an au mois de septembre que tout le monde est en souffrance. Les habitants et les habitantes des Quatre-Chemins, de Pantin, d'Aubervilliers, de Paris 19e sont en souffrance face à cette situation. Je salue, là encore, l'engagement des habitants à toujours porter une exigence de réponse de santé et de réponse humaniste.

Il y a aussi de la souffrance pour celles et ceux qui sont entassés dans ce square, entassés porte de La Villette et qui vivent dans des conditions, où les usagers et usagères de drogue eux-mêmes n'en peuvent plus. C'est une catastrophe. C'est là, aux portes de Paris, et notre Gouvernement, l'Etat qui a créé cette situation détourne le regard depuis un an. Il considère que les gens qui sont porte de La Villette, aussi bien les habitants et habitantes que les usagers et usagères de drogues et toutes les autres personnes que la "Pref" envoie par-là, sont des gens qui ne comptent pas.

C'est donc insupportable. Nous avons besoin, nous, Mairie, de vraiment reporter ce discours, d'interpeller l'Etat, de le faire réagir. Nous avons aussi besoin de travailler comme nous le faisons là sur la multiplicité des solutions. Nous y reviendrons tout à l'heure avec le vœu du groupe Communiste.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette subvention qui est octroyée à l'association "Oppelia" pour l'organisation de maraudes, en vue d'établir un contact et d'organiser une prise en charge des usagers de drogues présents dans le réseau R.A.T.P. est une nécessité. J'aimerais ici saluer l'engagement de cette association qui fait un travail extraordinaire et remarquable dans des conditions extrêmement difficiles. Je me réjouis très sincèrement que tous les groupes se rejoignent sur ce soutien apporté à l'association "Oppelia".

J'aimerais néanmoins revenir sur la situation porte de La Villette qui s'est extrêmement dégradée. Nous sommes aujourd'hui sur une ligne de crête et c'est intenable. Sincèrement, je crois qu'il est temps de faire bloc, au sein de cette majorité, au sein de cet hémicycle, de nous retrousser les manches et de jouer le rapport de force auprès du Gouvernement. Parce que Paris, Pantin, Aubervilliers sont absolument seuls face à la scène de "crack" de la porte de La Villette.

L'Etat a laissé pourrir la situation avec, je tiens à le dire ici, la complicité du Préfet de police et son obsession, aussi absurde que dangereuse, de vouloir déplacer sans cesse les usagers de drogues. C'est sans compter aussi son inaction dans la lutte contre les trafiquants. Aujourd'hui, les usagers de drogues sont en détresse, les habitants sont en souffrance et il nous faut agir.

Nous avions entrevu, il y a un an, une petite lueur lorsque l'ancien Ministre de la Santé, Olivier VÉRAN, annonçait l'expérimentation des "haltes soins addictions" pouvant être adossées à des C.A.A.R.U.D. De tels dispositifs, sans être une solution miracle, présentent l'avantage d'une approche intégrée des usages de drogues, une approche alliant des soins, la réduction des risques et un accompagnement médicosocial et psychosocial, avec bien sûr la nécessaire création de places d'hébergement en parallèle.

Cette approche intégrée de la prise en charge médico-sociale des usagers de drogues est celle que nous avons toujours défendue au sein de cette majorité. Cette lueur d'espoir a bien entendu été très vite douchée, car ce Gouvernement, fidèle à lui-même, a fait volte-face, s'est dédit, a retourné sa veste, lorsqu'Olivier VÉRAN, qui était venu soutenir Laetitia AVIA en campagne pendant les élections législatives, a affirmé à cette occasion que finalement ce n'était plus la solution à Paris. Franchement, quelle lâcheté !

J'en appelle aussi à tous les maires d'arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD, cher Éric PLIEZ, cher François DAGNAUD, cher Ariel WEIL, cher Éric LEJOINDRE qui êtes impliqués sur la question. Je sais votre implication sur le sujet. Nous avons besoin de vous, les habitantes et habitants ont besoin de vous pour mener cette bataille de l'ouverture de salles "haltes soins addictions", de façon simultanée dans nos quartiers, et nous avons besoin que vos voix portent jusqu'à Matignon.

Soyons bien clairs et je crois honnêtement que nous pouvons nous entendre toutes et tous ici dans cet hémicycle sur ce sujet, nous ne fermerons jamais les scènes de "crack" à ciel ouvert, si en parallèle nous ne proposons pas des dispositifs de prise en charge médico-sociale, donc des "haltes soins addictions", et la création de places d'hébergement. Jamais nous ne fermerons cette scène de "crack" à ciel ouvert si nous ne menons pas cette bataille.

A ce jour, la situation est dramatique, vous le savez. Je suis allée à Forceval, il n'y a pas plus tard qu'une semaine, et la situation est d'une violence inouïe. Ce qui me peine particulièrement aussi, c'est qu'il y a beaucoup de femmes présentes sur cette scène et beaucoup de femmes en détresse qui subissent également des violences sexuelles, des viols, parce que c'est la réalité et c'est d'une indignité sans nom.

Les associations peinent aujourd'hui à pénétrer le lieu, elles ne peuvent plus repérer les profils qui viennent à peine de basculer et qui auraient pu être extraits in extremis de cette scène de "crack". C'est d'une injustice et d'une tristesse sans nom, je l'ai dit.

Alors, sans que la Ville ne se substitue à l'Etat, parce que ce n'est pas le sujet, je vous adresse aussi une demande : que la Ville de Paris plaide de nouveau avec force auprès de l'Etat, auprès de l'A.R.S., pour la création de plusieurs "haltes soins addictions", que dans l'immédiat la Ville mette en place des collecteurs et des distributeurs de seringues et que, face à la canicule annoncée très prochainement, nous installions des points d'eau et des douches mobiles. C'est une goutte d'eau - c'est le cas de le dire -, mais honnêtement tâchons de rendre à ces personnes un minimum de dignité, d'humanité. Je crois que nous leur devons bien cela. Il y a urgence, une urgence sociale et sanitaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne évidemment la parole à Anne SOUYRIS, Madame la Maire, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à toutes ces interventions qui, je le note, vont pour une fois dans le même sens, même si j'entends bien sûr des nuances du côté de M. JEANNETÉ.

Néanmoins, quand je vois l'exemple de Strasbourg, dont le Conseil municipal a voté complètement à la fois pour la salle de consommation à moindre risque et pour l'hébergement qui est maintenant attenant à cette salle de consommation à moindre risque, je me dis qu'il y a de l'espoir dans notre hémicycle pour trouver des modus vivendi.

Les batailles contre les scènes ouvertes de drogues en Europe ont fonctionné quand il y a eu une alliance entre tous les acteurs, que ce soit les acteurs de terrain, les professionnels, les associations de riverains, les usagers, la police, les élus de tous bords. C'est quand on a réussi à faire cette alliance que l'on a réussi à arrêter cette indignité qu'est la consommation de rue et c'est possible à Paris. Je pense que nous pourrions être un modèle dans ce sens et je vais dans le sens d'Alice TIMSIT et de tous ceux qui ont parlé ici.

Je sais que l'association "Oppelia" va dans ce sens. Je sais que M. MOREL depuis longtemps travaille avec toutes et tous et essaie de faire un consensus sur ce cas-là. La H.S.A., nous sommes d'accord, Monsieur JEANNETÉ, ce n'est pas l'alpha et l'oméga ; c'est juste une pierre, un pied dans la porte, pour pouvoir entrer dans le soin et faire sortir de l'espace public les personnes à leur consommation qui est une consommation indigne pour tous.

Moi, je pense que nous allons y arriver parce que, face à cette situation indigne, je crois qu'il y a un consensus pour agir et que nous allons y arriver avec des associations comme "Oppelia". Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 9).

2022 DSP 40 - Subvention (25 000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association "LE 190" (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 40 relatif à l'attribution de subventions et d'un avenant n° 2 à la convention avec l'association "Le 190", situé dans le 11e arrondissement.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je n'ai de cesse de le marteler : une épidémie peut en cacher une autre. La lutte contre la pandémie de Covid ne doit pas nous faire oublier la lutte contre une autre épidémie, qui continue de sévir malheureusement, le VIH. Car oui, on ne guérit toujours pas du Sida.

L'Ile-de-France, vous le savez, reste la région de France métropolitaine qui est la plus touchée par l'épidémie, puisque 24.000 personnes ignorent encore leur séropositivité dans notre région. Nous n'aurons de cesse de rappeler, année après année, la nécessité de se faire dépister et de mener des campagnes de prévention, comme le fait notre Ville depuis des années maintenant.

Je connais votre engagement et la ténacité, dont vous avez fait preuve, Madame SOUYRIS, pour mettre en place le dépistage gratuit, sans rendez-vous et sans ordonnance, dans tous les laboratoires de la Ville.

Et je tiens à saluer l'action essentielle du "190", qui est un lieu de prise en charge de l'infection par le VIH, "à part entière et entièrement à part", comme il se définit lui-même. Ce centre de santé, qui est situé dans le 11e arrondissement, mène un travail remarquable. Il est non seulement le second centre de PrEP en France, en termes d'activité, mais il a aussi mis en place la première consultation d'addictologie dédiée au chemsex et reste donc la structure de référence dans ce domaine.

Mais comment évoquer, mes chers collègues, le sujet de la prévention sur le VIH sans vous faire part une nouvelle fois de ma colère ? Après que ce Gouvernement a tout bonnement décidé d'exclure du dispositif VIH test les personnes sans couverture sociale, autrement dit les étrangers, il vient maintenant de nommer un nouveau Ministre de la Transition écologique qui, au-delà de son incompétence en la matière, a interdit des campagnes de prévention sur le VIH dans sa ville.

En 2016, Christophe BÉCHU, alors maire d'Angers, a en effet fait retirer les affiches d'une campagne nationale de lutte contre le Sida qui étaient destinées à la communauté homosexuelle, estimant qu'elles constituaient, je cite :

"Un trouble à l'ordre public qui pourrait choquer l'âme des enfants". Au XXIe siècle, comment peut-on encore tolérer de tels propos ? C'est choquant, discriminant, mais aussi et surtout criminel.

Pour reprendre tes mots, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL, le Sida se soigne aussi par la politique. Comment peut-on dès lors nommer, au plus haut sommet de l'Etat, un homme qui est ouvertement homophobe et anti-mariage pour tous ? Cette campagne d'ailleurs, je tiens à le rappeler, représentait simplement des couples gays qui s'enlacent. Et les messages figurant sur les affiches signifiaient qu'il suffit d'une fois, d'un soir ou d'un partenaire pour être contaminé par le VIH.

Voilà ce que la droite au Gouvernement a empêché et que nous, à Paris, sommes fiers de porter.

(Les élus du groupe Ecologiste de Paris tendent un document).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que l'intervention est terminée ?

Mme Chloé SAGASPE. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé.

Je ne voulais pas casser l'effet mais…

Merci beaucoup.

La parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE, de cette intervention et de cette alerte.

Oui, le VIH existe toujours en France. Oui, c'est possible de l'éradiquer à la différence de ce que d'aucuns croient. On peut non pas guérir du VIH, mais on peut en tout cas prévenir par une santé communautaire et un dépistage beaucoup plus importants, d'où le fait que nous avions effectivement œuvré pour un dépistage possible partout dans tous les laboratoires gratuitement et pour tous.

Je referai une réflexion sur cette situation que je trouve dramatique. Quand nous avons mené cette expérimentation avec la C.P.A.M. et l'Agence régionale de santé, tout le monde était inclus dans ce processus. Quand le Gouvernement l'a repris, les 10 % de personnes qui venaient se faire dépister dans ces laboratoires et qui étaient des primo-arrivants ont été exclues du dispositif - je dis bien "exclues". C'est un problème à la fois de dignité humaine, de droits humains et de santé publique, puisqu'on sait que lorsqu'on ne dépiste pas certains, on permet à l'épidémie évidemment de continuer. D'autant plus que 10 %, je ne vous fais pas d'histoire, c'est un pourcentage évidemment significatif.

"Le 190", c'est comme les centres de santé sexuelle que nous sommes en train de monter, mais ce n'est pas nous qui l'avons monté, c'est une association en l'occurrence avec AIDS. Comme les centres de santé sexuelle, "Le 190" est une cheville ouvrière majeure, extrêmement importante, pour lutter contre le Sida et ce qui est attenant, c'est-à-dire la discrimination des soins et la discrimination tout court. Avoir ce type de centre de santé permet d'aller beaucoup plus loin dans la prévention, la prise en charge et dans le fait de faire diminuer le nombre de nouveaux cas.

Pendant le Covid, on a eu un nombre de diagnostics bien moindre. Beaucoup de gens ne se sont pas fait diagnostiquer. La moyenne de diagnostic est de deux ans avant de le savoir et c'est toujours un énorme problème. J'espère que grâce à ces associations, ce centre "190" et les associations que nous soutenons, nous allons pouvoir continuer l'offre que nous avons commencée avec "Vers Paris sans Sida" qui avait déjà donné de très beaux résultats et qui va pouvoir continuer.

Mais je vais me réadresser à l'Etat et au nouveau Ministre pour leur demander de réinscrire les personnes sans droits dans ce processus de dépistage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 40).

2022 DSP 43 - Subvention (65.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 43 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Aurore" située dans le 4e arrondissement, mais dont l'action dépasse le seul 4e arrondissement.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération que je vous présente concerne le service MIJAOS, mis en œuvre en 1991 aux premières heures de la lutte contre le VIH/Sida par l'association "Aurore", pour y accueillir en première intention des personnes séropositives sans hébergement et en amont de leurs droits. Depuis, cette structure a ouvert ses portes à des bénéficiaires qui ne se limitent pas aux personnes vivant avec le VIH/Sida.

Cet accompagnement correspond à un principe désormais fermement établi en santé publique. La démarche vers le soin, l'adhésion ne sont possibles chez les personnes en situation de grande exclusion que lorsque les questions d'accès aux droits et à l'hébergement sont simultanément prises en charge. L'intervention d'Alice TIMSIT nous a d'ailleurs rappelé ce qu'il en était par rapport aux usagers de drogues.

Le service MIJAOS, situé au 140, rue du Chevaleret dans le 13e arrondissement, est aussi bien une structure d'accueil, d'orientation qu'un dispositif d'hébergement d'urgence. En 2002, il s'est ouvert à l'ensemble des publics les plus vulnérables en cumul de difficultés médicales et sociales : primo-arrivants, personnes en situation de prostitution, en errance ou sortant de centre de détention, sans ressources, sans droit au séjour ouvert et atteint de pathologies chroniques additionnelles, hépatite ou cancer notamment.

L'accompagnement ici proposé est médical, psychologique et social. Il repose sur une équipe pluridisciplinaire appuyée par des bénévoles pour les enjeux de domiciliation. Il est personnalisé pour chaque bénéficiaire. En 2020, malgré la crise sanitaire, ce sont 199 personnes qui ont été accompagnées, dont 67 % de femmes et 33 % d'hommes ; 86 % de ces personnes vivent avec le VIH, 60 % n'ont aucune couverture maladie et 40 % sont couvertes par l'A.M.E.

Fort de son expertise, MIJAOS a développé une action en direction des centres d'hébergement d'urgence, C.H.U.-M., afin de renforcer la capacité de leurs équipes sociales à repérer les besoins de santé des personnes accueillies, de développer un réseau de soins en articulation étroite avec les acteurs de santé à proximité, et des ateliers avec des personnes accueillies et les équipes sociales et acteurs de santé du territoire.

A Paris, l'action se fait sur trois centres disposant de 325 places accompagnés par 27 professionnels socio-éducatifs. Une permanence santé est assurée une fois tous les quinze jours dans chaque centre.

Enfin, le service a développé, en relation étroite avec les services maladies infectieuses de l'A.P.-H.P., une action de soutien pluridisciplinaire renforcé pour les personnes présentant un état de dépression avéré lié à leur grande précarité cumulée à un statut sérologique VIH positif.

Pour ces raisons, l'association demande pour le service le financement que nous vous proposons d'accorder, afin de renforcer son équipe sur ce dispositif plus particulier. Vous l'aurez compris, MIJAOS est une ressource essentielle pour un public qui en a peu et s'inscrit activement dans des partenariats qui mutualisent son expertise auprès d'autres structures.

Parce que la pandémie actuelle ne doit pas faire oublier les personnes avec le VIH, parce que notre Ville doit être au rendez-vous de la solidarité avec les plus précaires, je vous invite bien sûr à soutenir ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Je ne peux que soutenir évidemment cet engagement de MIJAOS qui n'est pas du tout récent et qui accompagne - ma collègue a noté excellemment tous les chiffres et je ne vais pas les répéter, mais seulement en citer un - en particulier 98 % de personnes d'origine subsaharienne. C'est extrêmement important car cela souligne encore le besoin de santé communautaire que nous avons dans notre pays et qui n'est pas suffisamment partagé.

Vous savez que la plupart des personnes d'Afrique subsaharienne qui ont le VIH sur notre sol ont été contaminées sur notre sol français. Je le souligne et c'est pourquoi je pense qu'il est particulièrement de notre devoir, de collectivité territoriale et de l'Etat français, de les prendre en charge et de faire un accompagnement extrêmement ciblé, à la fois en termes d'accompagnement, comme le fait MIJAOS, et en termes de prévention et de diagnostic, comme je vous le disais tout à l'heure.

Bien sûr, je vous incite à voter ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 43).

2022 DSP 47 - Dotations (1.805.347 euros) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 47 concernant des dotations et des avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale et des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

La première intervenante est Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous vous en doutez, mon soutien et celui du groupe Paris en commun aux centres de santé sexuelle, la nouvelle dénomination des centres de planification et d'éducation familiale, est évidemment plein et entier. Le travail que mènent ces centres pour promouvoir la santé sexuelle, accompagner les choix reproductifs qui représentent la première des libertés, celle à disposer de son corps, est essentiel pour notre collectivité. Oui, Paris sait la valeur des droits et du droit à l'I.V.G. en particulier. Nous savons que lorsque ce droit est menacé, ce sont les femmes qui sont menacées dans leur santé et dans leur existence même.

Aux Etats-Unis, le 24 juin dernier, la Cour suprême est revenue sur cinquante ans de jurisprudence et a renversé l'arrêt Roe v. Wade de 1973. Par l'arrêt Dobbs v. Jackson, elle a de fait supprimé l'accès à l'avortement légal et sécurisé dans la moitié des Etats américains. La décision était attendue, annoncée, mais elle défait un ensemble de protections de la vie privée, expose d'autres jurisprudences clés, concernant notamment les relations sexuelles entre personnes de même sexe et le mariage pour tous.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Une fillette de 10 ans, victime d'un viol, s'est vu refuser l'accès à l'I.V.G. dans l'Etat de l'Ohio. Dans un pays où la santé est un luxe, où les plus pauvres n'ont pas les moyens d'aller dans d'autres Etats, cette décision signe de fait un arrêt de mort pour toutes les personnes qui ne pourront supporter une maternité imposée ou tenteront par des moyens dangereux de mettre un terme à leur grossesse. Nous le savons, la pénalisation de l'avortement ne dissuade pas les personnes d'avorter, elle contraint les plus pauvres, celles qui ne peuvent avoir recours à des institutions privées ou voyager dans d'autres Etats, à mettre leur vie en danger.

Comme beaucoup ici, j'étais à la manifestation samedi dernier pour exprimer notre indignation face à cette décision et notre solidarité vis-à-vis des femmes et de toutes les personnes que cette décision met en danger. Mais ne nous leurrons pas, les Etats-Unis ne sont pas un cas isolé et nous avons vu ce droit pratiquement réduit à néant en 2020 en Pologne, et menacé de manière répétée en Hongrie et en Slovaquie ces dernières années.

Même lorsque l'avortement est autorisé en principe, les tracasseries administratives à vocation dilatoire, l'absence de médecins ou de services pour réaliser les I.V.G. font du droit à l'avortement sans danger, pourtant reconnu comme un droit humain à part entière par le Parlement européen en 2021, une coquille vide.

Oui, même en France l'I.V.G. est menacé par des collectifs trompeurs, souvent d'ailleurs financés par des groupes étasuniens culpabilisant les femmes, qui font circuler des informations erronées à dessein et multiplient des campagnes de désinformation avec des couleurs acidulées et les codes de TikTok.

De nombreux centres d'I.V.G. ferment. N'oublions pas, avant la loi Veil, c'était une femme par jour qui mourait dans notre pays des suites d'avortements clandestins. Une par jour ! Et nous le savons, derrière la pénalisation de l'avortement, tapies dans l'ombre les entraves à l'éducation sexuelle et reproductive dès le collège, l'accès à l'information et aux méthodes contraceptives guettent les plus fragiles, les plus vulnérables, rédigeant leur droit à décider si et quand elles veulent enfanter, à choisir leur destin, leur vie en toute autonomie. Face à cela, Paris doit rester la capitale des droits humains et donc aussi celle des droits des femmes.

Nous serons avec nos sœurs, avec toutes les personnes qui ont besoin de ces soins et nous espérons un sursaut de l'ensemble de la classe politique pour constitutionnaliser ce droit, mais aussi donner des moyens suffisants aux acteurs concernés pour assurer l'effectivité de ce droit partout sur notre territoire.

"Education sexuelle pour décider, contraception pour ne pas avorter, avortement légal pour ne pas mourir", tel est le mot d'ordre des féministes argentines qui a été repris dans le monde entier et que porte ce projet de délibération que je vous invite à voter à l'unanimité.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne maintenant la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en cette période sinistre de régression des droits des femmes, nous examinons un projet de délibération très à propos : 1,8 million d'euros versé par notre Ville à dix centres de planification familiale et de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif qui complètent le maillage essentiel des centres de l'A.P.-H.P. et de la Ville de Paris.

Forcément, lorsque je dis que ce projet de délibération est bien à propos après l'intervention de ma collègue, c'est parce que nous avons toutes et tous en tête les tragiques régressions de l'arrêt Dobbs v. Jackson aux Etats-Unis.

Le droit de millions d'Américaines a été retiré, interdit, criminalisé. Dans la foulée du décret, les Etats fédérés les plus conservateurs se sont empressés de fermer les centres I.V.G., escortés dans ces décisions par l'abjecte pression des puissants lobbys anti-avortement. Huit Etats américains ont déjà interdit le droit à l'avortement, y compris en cas de viol, d'inceste ou de danger pour la vie de la femme, et vingt-six Etats pourraient être concernés dans les prochains mois.

C'est une décision terrifiante qui intervient dans ce pays développé, où le taux de mortalité maternelle est le plus élevé. Les femmes et les jeunes filles les plus précaires étaient déjà les plus touchées par les restrictions de l'accès à l'avortement, elles seront encore plus mises en danger. Avec elles, ce sont toutes les femmes, peu importe leur classe sociale, qui devront faire face à la fermeture des centres pratiquant l'I.V.G. dans leurs Etats.

Je pense à ce témoignage de Gisèle Halimi qui disait : "Oui, les femmes avortent. Peu importe que ce soit légal ou illégal, les femmes continueront d'avorter. Sauf que quand c'est illégal, les femmes en meurent". Gisèle Halimi expliquait cela très bien, elle qui d'ailleurs parlait de sa propre vie. Elle a pu, par son réseau, ses connaissances, son accès à des médecins, avoir des avortements qui, même s'ils étaient illégaux, ont été moins dangereux pour sa vie que pour d'autres femmes, les femmes les plus précaires, les femmes des quartiers populaires qui avaient recours à la débrouille pour avorter et qui ont pour beaucoup perdu leur vie.

Je veux donc dire ici, depuis Paris, toute ma solidarité et je pense toute la solidarité de notre hémicycle au complet, je l'espère, avec les femmes américaines qui vont maintenant devoir vivre et évoluer dans ce climat.

Et ne nous méprenons pas, toutes ces conséquences ne sont pas spécifiques aux Etats-Unis, parce que restreindre ou interdire l'accès à l'avortement mène systématiquement aux mêmes conséquences. Que ces événements aient lieu outre-Atlantique n'a pas d'importance sur le degré de préoccupation qui doit être le nôtre et doit nous rappeler à chaque instant que les droits des femmes sont fragiles, que chaque régression dans le monde doit engager une solidarité combative, féroce, défensive.

J'en veux pour preuve les déclarations presque immédiates du Vatican, qui s'est satisfait de la décision de la Cour suprême, et également le contexte européen, en Slovaquie, en Pologne, à Malte, où l'I.V.G. est complètement interdit, et en Hongrie.

En France, chez nous, l'I.V.G. est autorisé sans conditions. En réalité, il y a quand même des conditions indirectes et la première est celle de l'état de nos services publics et celle de l'accès aux territoires. Dans des territoires entiers, il n'y a pas d'accès à l'I.V.G. pour les femmes dans des centres de planification familiale ou dans des hôpitaux. N'oublions pas qu'il existe encore aujourd'hui des médecins, qui font valoir une clause de conscience pour refuser de pratiquer cet acte médical, qui est pourtant autorisé et légal. Il y a aujourd'hui des médecins qui refusent de pratiquer ces actes, il ne faut pas l'oublier parce que cela pénalise les femmes dans leur accès.

On pénalise aussi les femmes dans leur accès à l'I.V.G. quand on ferme des hôpitaux. Je pense, par exemple, à la fermeture de l'hôpital Bichat et de sa maternité qui avait un centre I.V.G. Quand on laisse se répandre des associations sur les réseaux sociaux, par exemple quand on leur laisse la possibilité de véhiculer des fausses informations, de faire leur propagande pour toucher des jeunes femmes et des jeunes filles, là aussi on restreint le droit à l'I.V.G. Quand les collectivités, qui ont basculé aux dernières élections régionales, retirent leur financement aux centres de planification familiale des collectivités dirigées par la droite, il faut le dire, là aussi on entrave l'accès des femmes à l'I.V.G.

La constitutionnalisation du droit à l'I.V.G. est une bataille que nous devrons mener nombreuses et nombreux. Elle sera indispensable à préserver ce droit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour répondre aux oratrices.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci pour toutes ces interventions.

Evidemment, vous le savez, la Ville de Paris a toujours été très partie prenante de cette question de la santé sexuelle des femmes, pour qu'elles puissent avoir vraiment une liberté de choisir stricto sensu facilitée. C'est le cas, puisque nous avons sur notre territoire dix-neuf centres de santé sexuelle, notamment cinq en régie et les autres avec lesquels nous travaillons très bien ; ce n'est pas parce que nous n'avons pas l'ensemble en régie que ce n'est pas bien.

Vous savez à quel point le planning familial, en particulier, et les autres associations, qui permettent un militantisme bénévole et un militantisme fort, permettent aussi de maintenir ces droits. Il y a d'un côté la Constitution, bien entendu, sur laquelle ce droit doit être inscrit, mais même la Constitution peut être changée. En revanche, ce qu'on ne peut pas changer, c'est quand les personnes s'investissent, s'engagent sur cette situation. J'en profite pour dire que le planning familial a vraiment engagé une grande campagne pour qu'il y ait plus de bénévoles et de militantes et pour préserver et informer sur ce droit fondamental.

Vous le savez, peut-être ou pas, nous avons également combattu et nous combattons pour que ce droit soit facilité dans nos centres et aussi pour qu'il y ait, ce qui pour l'instant est extrêmement rare, des possibilités d'I.V.G. chirurgicales dans les centres de santé sexuelle. Pour l'instant, la loi ne le permet que lorsque ce centre de santé sexuelle est adossé à un centre de santé tout court. C'est le cas, par exemple, de celui de Belleville qui est dans un quartier populaire. Nous avons vraiment mis comme point important le fait de pouvoir lancer ces I.V.G. instrumentales et chirurgicales, qui doivent pouvoir se faire en ville, au plus près des quartiers populaires et des habitats des femmes qui le décident. Cela sera le cas et vous votez également dans ce projet de délibération pour le permettre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 47).

2022 DSP 51 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Act Up - Paris" (19e).

2022 DSP 52 - Subvention d'investissement (6.903 euros) et convention avec l'association "Le Bus des Femmes" (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DSP 51 et 52. Le DSP 51 est une subvention et un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Act Up-Paris". Le DSP 52 est une subvention d'investissement et une convention avec l'association "Le Bus des Femmes".

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement j'ai choisi d'aborder ces deux projets de délibération conjointement, d'une part parce que nous allons gagner du temps, et d'autre part et surtout parce que ces deux associations ont beaucoup en commun. En effet, toutes deux sont issues des années Sida : 1989 pour "Act Up-Paris" et 1994 pour "Le Bus des Femmes". Ce sont des associations créées pour répondre à l'urgence d'une pandémie face aux atermoiements des pouvoirs publics, particulièrement pour les publics délaissés et précarisés, les H.S.H., les personnes en situation de prostitution.

Créer des outils qui parlent réellement aux gens, aller au plus près de leurs besoins, informer sur les traitements et les outils de prévention les plus pertinents, inventer des accompagnements, voilà ce que ces associations ont su faire sur le VIH/Sida, mais aussi plus largement sur les I.S.T., la santé en général, et pour ce faire l'ouverture de droits sociaux.

Au-delà d'un simple objet, ces approches, ces accompagnements, ces outils sont aussi une philosophie, celle de l'expertise des personnes concernées, celle de reprendre le pouvoir en valorisant la parole et l'expertise d'usagers marginalisés. Le travail se fait avec et pour elles et eux.

Dans ce cadre, le projet proposé par "Act Up-Paris" est double.

D'une part, il s'agit d'assurer une permanence des droits sociaux dans les locaux du 19e arrondissement pour accompagner les personnes suivies - environ 150 vivant avec le VIH - à constituer des dossiers de logements sociaux, à accéder à l'A.A.H. - qui va peut-être être adoptée - aux accompagnements M.D.P.H. et autres démarches

administratives, car il s'agit d'une condition nécessaire pour permettre un parcours de soins réellement suivi et efficace.

D'autre part, l'association propose de renforcer le site "reactup.fr", qui met à la disposition du plus grand nombre les dernières données issues de la recherche concernant l'épidémie, la prévention, le dépistage, les traitements, aussi bien sur le VIH/Sida que sur les hépatites et les I.S.T. Le site a enregistré près de 43.600 sessions en 2021 et a pu ainsi donner des informations, d'autant plus cruciales sur l'accès au dépistage et au traitement que la pandémie de Covid et son lot de fermetures et de réorganisations a fortement affecté la donne.

Je signale également la magnifique campagne lancée le 23 mai 2022 dernier et diffusée dans les cinq gares parisiennes : "Savoir c'est pouvoir". Ce mois-ci, la campagne entame sa deuxième phase en diffusant dans les ceGIDD et lieux communautaires neuf fiches de prévention réalisées sur le dépistage, capotes et digues dentaires, T.D.S., consentement, chemsex, TasP, PrEP, T.P.E., vaccin.

Enfin, l'association assure une veille et un plaidoyer urgent et nécessaire sur le Monkeypox ou variole du singe, dont l'épidémie devrait nous mobiliser davantage. J'en viens à l'intervention de M. JEANNETÉ et pour laquelle je me joins à l'appel d'"Act Up" pour demander au Gouvernement d'agir en urgence pour la vaccination.

Pour "Le Bus des Femmes", il s'agit simplement de contribuer à des travaux de mise aux normes des locaux de l'association, rue des Amandiers dans le 20e. Ces locaux lui permettent d'ouvrir cinq jours par semaine, d'assurer des permanences sociales, des formations de français langue étrangère, d'alphabétisation et d'informatique. Ces actions permettent de répondre aux besoins exprimés par les femmes rencontrées avec le bus sur les lieux de prostitution.

Ces projets me semblent bien sûr nécessaires et utiles. Et puisque j'ai la parole sur ce sujet, je voudrais vous parler d'un public qui me tient à cœur et qui est au confluent de ces deux associations : les personnes en situation de prostitution. Les mots eux-mêmes pour les désigner sont contestés, pris en tenaille entre deux approches radicalement divergentes du fait prostitutionnel.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, j'observe une polarisation grandissante entre la volonté de poser des interdits avant toute chose et celle d'accommoder des situations sans issue, pour schématiser. Ce débat ne doit pas nous faire passer à côté de l'essentiel. Il ne doit pas tenir en l'état l'accès aux soins, l'accès aux droits, l'accès à la formation des personnes qui sont dans ces situations. Si la répression du proxénétisme et de la traite relève de la police et de la justice, notre devoir comme collectivité est avant tout celui du social et du soin qui présuppose l'inconditionnalité des accompagnements permettant de retrouver des capacités d'agir, d'entrevoir d'autres solutions.

C'est un élément fondamental de l'approche de santé publique et des réponses que nous pouvons apporter par ce prisme, qui correspond toujours, comme au cœur des années Sida, à une décence minimale vis-à-vis des personnes et de leur dignité que nous défendons.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère collègue, chère Geneviève.

C'est important de parler de ce type d'associations. Je ne vais pas refaire un discours sur cette question, je vais juste dire un mot.

C'est vrai, l'information et le savoir permettent de sauver des vies. Le fait de le faire avec les personnes concernées permet vraiment d'accéder à des droits et les droits sont évidemment essentiels, y compris pour se sauver de situations d'exploitation. Je pense à l'exploitation sexuelle, par exemple, mais cela peut être d'autres situations de domination.

Donc, oui, tous ces travaux, que ce soit via "Act Up" ou via "Le Bus des Femmes", ont été menés depuis des années et des années. Ils se renouvellent avec la question du Monkeypox, parce qu'il faut de nouveau dire que la parole doit émerger et que ce n'est pas par le silence que l'on va empêcher une épidémie de se faire. Donc, merci à ces associations d'être là et je vous enjoins de les voter.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anne SOUYRIS. Merci pour votre esprit de concision, la présidence y est sensible, et je ne pense pas que la présidence. Mais il est vrai que Geneviève GARRIGOS ayant été particulièrement complète, votre réponse s'est formatée en conséquence.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 51).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 52).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet de centre de soins de Chardon-Lagache.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de deux vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 83 est un vœu du groupe Communiste et Citoyen relatif au projet du centre de soins de Chardon-Lagache.

C'est Camille NAGET qui le présente, en deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au mois de mai dernier, nous avons accueilli très favorablement l'annonce, en réponse à un appel à projets de l'A.R.S. et donc de l'Etat, de l'ouverture d'un nouveau lieu dans le 16e arrondissement sur le site de Chardon-Lagache, un hôpital désaffecté, d'un centre de soins et de prise en charge des usagers et usagères de drogues, coporté par l'A.P.-H.P., "Gaïa" et "Aurore". Quelle ne fut pas notre déconvenue lorsque la Ministre de la Santé, en pleine campagne des élections législatives, a décidé de retirer ce projet.

Nous vous en avons parlé un peu plus tôt, il y a une véritable urgence à construire des solutions d'avenir, des solutions ambitieuses pour la prise en charge des usagers et usagères de drogues.

Il y a aussi urgence à arrêter d'instrumentaliser politiquement le sujet. Le lieu qui était ouvert, dans le 16e arrondissement sur le site de Chardon-Lagache, n'est pas pour recréer Forceval bis. Au contraire, c'est pour permettre à celles et ceux qui veulent échapper à ce qui se passe là-bas d'avoir un lieu pour se poser, être accueillis, un lieu pour être pris en charge et accompagné de manière sanitaire.

Nous demandons donc que notre Conseil réaffirme et renouvelle son soutien à l'ouverture de ce centre et interpelle le nouveau Ministre de la Santé, afin que ce soit urgemment autorisé.

Vous l'avez peut-être remarqué, il y a quelques coquilles dans le vœu. La bonne formulation est : "Renouvelle son soutien à l'ouverture du centre de soins Chardon-Lagache et interpelle le Ministre de la Santé, puisqu'on sait maintenant que c'est un Ministre, pour que cette ouverture soit urgemment autorisée".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup de ce vœu.

Nous sommes complètement favorables, bien entendu, à interpeller le Ministre sur cette question et la directrice de l'Agence régionale de santé qui avaient instruit ce projet avec l'A.P.-H.P. Maintenant, nous avons un nouveau directeur de l'A.P.-H.P. et un nouveau Ministre, j'irai donc les voir chacun pour aller évidemment dans ce sens.

Sachant tout de même, et j'apporte cette précision, que cet ancien hôpital devait accueillir des personnes à pronostic sombre, c'est-à-dire très malades, qui ne peuvent pas être prises ailleurs parce qu'elles sont usagères de drogue et que la plupart des services ne veulent pas prendre des usagers de drogues qui ont aussi souvent des problèmes psychiatriques lourds.

Cependant, qu'elles puissent être sorties de la rue pour vivre décemment parfois leurs derniers jours ou être vraiment sorties d'affaires, il me semble que c'était une décence minimale qu'il fallait attendre de ce Gouvernement. Je suis plus que déçue, je considère que c'est une honte que le Gouvernement, pour des raisons électoralistes, a refusé ce centre au dernier moment. Bien sûr qu'il faut de la concertation avec les habitants, bien sûr qu'il faut construire les sujets ensemble, néanmoins il est de notre devoir à tous d'être solidaires. J'espère que cette solidarité va pouvoir exister sur cette question.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole au maire du 16e arrondissement, Francis SZPINER, pour une explication de vote, au nom du groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Evidemment, au nom de la totalité du Conseil d'arrondissement et des habitants du 16e qui ont signé la pétition pour plus de 10.000 personnes, nous nous y opposerons.

Il faut mettre fin à vos mensonges. Il ne s'agit pas d'un centre de soins. En réalité, au mois de janvier, l'A.R.S., en complicité avec l'A.P.-H.P. et "Aurore", a monté un projet qui n'est pas un centre de soins : il y a 10 lits pour des personnes éventuellement très malades et 25 lits pour des usagers de "crack". En réalité, vous allez recréer, dans le parc Sainte-Périne qui est à côté, un lieu de consommation, puisqu'il est prévu qu'ils ne pourront pas consommer à l'intérieur de cet établissement.

On nous dit que c'est un projet innovant, mais il n'y a rien ! J'essaie désespérément d'avoir la réalité de l'appel à projets. Nous savons qu'il y aura un seul médecin coordinateur, un psychiatre, un éducateur sportif - ce qui me laisse rêveur - et un seul vigile pour empêcher tout cela. Cela va coûter à la collectivité 2,4 millions d'euros par an pour ces 35 personnes qui ne sont ni sevrées ni soignées.

Alors, vous pouvez raconter ce que vous voulez, parler de toutes les vertus, expliquer que nous sommes des égoïstes, que vous êtes les sauveurs du genre humain, c'est un mensonge ! Mais oui, c'est la vérité ! Et tout cela à côté évidemment d'établissements scolaires et d'un hôpital pour personnes âgées. C'est-à-dire que vous allez recréer à Sainte-Périne à nouveau à ciel ouvert un marché du "crack" !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 172).

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif à l'avenir des centres de santé de la Croix-Rouge de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 84 relatif à l'avenir des centres de santé de la Croix-Rouge de Paris.

C'est un vœu du groupe Communiste que va présenter Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci et il est cosigné, si ma mémoire est bonne.

Nous avons déjà eu plusieurs ces débats et plusieurs vœux sur le sujet des centres de santé de la Croix-Rouge. Vous le savez, la Croix-Rouge voulait fermer et vendre directement ces deux centres, dans le 13e et le 20e arrondissement, pour des raisons financières.

Ces centres accueillent des populations, qui sont bien souvent en difficulté, en leur permettant de bénéficier de soins en secteur 1. Dans mon souvenir, 14 ou 15 % de la patientèle est bénéficiaire de l'aide médicale d'Etat, de la C.M.U. et de différents dispositifs.

Ces centres, qui ont donc vraiment une utilité sociale et sanitaire reconnue, sont menacés par le projet initial travaillé par la Croix-Rouge de cession au groupe Ramsay, un groupe qui, pour le dire simplement, n'a pas forcément la motivation sociale ancrée au corps. D'où le fait que les salariés, et même une partie de la direction intermédiaire de la Croix-Rouge, s'étaient émus de la cession. Les salariés ont d'ailleurs profondément marqué leur désaccord sur ce projet de cession au groupe Ramsay.

Seulement, Ramsay a dû refaire ses comptes et s'est aperçu que l'opération ne serait probablement pas aussi simple. Il s'est donc retiré et on peut dire que le projet est remis sur la table. Nous souhaitons, par conséquent, que la Ville engage des discussions sans tarder avec la Croix-Rouge pour garantir une offre de soins de secteur 1 dans ces centres de santé pour l'avenir, car c'est notre finalité.

Cependant, il y a après le modèle, et vous savez que nous défendons, au niveau du groupe Communiste et Citoyen, la vision de centres de santé municipaux. Je le rappelle encore une fois, c'est un engagement de campagne qui tarde un peu à apparaître et nous défendons ce modèle pour l'avenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Cher Jean-Noël, comme vous le savez, vous avez tout mon soutien sur ce vœu. La question de la non-présence ou de la moindre présence à Paris de médecins en secteur 1 est un vrai

problème, en particulier dans les quartiers populaires. Nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs sur cette question, qui sont très fonctionnels et qui nous permettent d'avancer.

Cependant, la question des centres de santé, qui sont en phase de disparaître comme ceux de la Croix-Rouge, pose de vrais problèmes, à la fois de modèle, comme vous l'avez dit, et de soins des Parisiens, en particulier des plus précaires et de ceux qui ont des problèmes de droits sociaux.

Je fais juste remarquer que M. Jean-Christophe COMBE, qui est le Président-directeur général de la Croix-Rouge française, et le nouveau Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, se souviendront que le secteur 1 est absolument essentiel. J'espère que nous aurons donc une issue favorable à cette question, soit en régie parce que nous allons regarder si c'est possible, soit sous forme de STIC, comme je vous l'ai déjà proposé, parce que je pense que c'est aussi un modèle extrêmement important et multipartenarial.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Une explication de vote du groupe Paris en commun. Je donne la parole au maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - C'est plutôt une explication au titre du 20e arrondissement puisqu'il était concerné par ce projet.

C'est effectivement un projet qui manquait d'informations, avec une vente à la découpe qui s'était faite sans aucune concertation avec nous et un groupe privé qui a finalement renoncé. Notre inquiétude était principalement sur l'avenir de ce centre action pour le 20e extrêmement important pour l'arrondissement.

Nous avons reçu la Croix-Rouge et son directeur général, qui est effectivement aujourd'hui Ministre de la Santé. A l'époque, il nous avait affirmé que la Croix-Rouge s'interrogeait même sur le fait de garder en gestion elle-même ce centre et il nous avait donné des assurances, en tout cas sur le secteur 1.

Nous voterons évidemment pour ce vœu, puisqu'il va dans le sens de ce que nous souhaitons, à savoir garder ce centre de santé, en gestion directe ou en gestion associative, mais en tout cas qu'il reste bien dans le giron du secteur 1.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par les groupes Communiste et Citoyen et Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 173).

Juste avant de suspendre la séance, je vous propose, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, que nous puissions entendre son Président, Émile MEUNIER…

Ah bon ! Je voulais vous faire ce cadeau d'intervenir devant un auditoire conséquent, mais vous interviendrez dans ce cas à 14 heures 30 devant un auditoire et un hémicycle sans doute moins garni.

Bon appétit à toutes et à tous. La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose que nous reprenions nos travaux.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons commencer à examiner les textes de la 5e Commission.

Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à M. Émile MEUNIER, président de la 5e Commission, pour 5 minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en ce qui concerne la 5e Commission, tout d'abord, un remerciement à tous les membres présents, aux adjoints et adjointes, qui nous ont expliqué dans le détail leurs projets de délibération.

Tout d'abord, M. BAUDRIER avait plusieurs projets de délibération importants sur les restructurations de crèches ainsi que le projet de délibération sur la rénovation thermique des logements privés, la fameuse "Eco-rénovons Paris 2". Juste quelques chiffres pour vous dire que, grâce à ce projet de délibération, et à tout le projet et programme financier juridique qu'il y a derrière et toutes les personnes qui accompagnent ce programme, nous espérons pouvoir sortir 22.500 logements rénovés sous cette mandature. Il faut savoir que ce projet a un gros effet de levier. Pour 60 millions d'euros injectés par la Ville, ce sont 320 millions d'euros de travaux qui seront faits grâce à l'ANAH et grâce à l'Etat également.

Cela va représenter une économie de 1.800 gigawatts. Pour visualiser, c'est l'équivalent de 45 éoliennes de 100 mètres par an d'économies d'énergie. C'est donc énorme. On peut vraiment féliciter M. BAUDRIER, toutes les personnes, et évidemment Dan LERT qui travaille sur ces questions.

Anne-Claire BOUX nous a présenté ses projets de délibération dont deux très importants qui représentent une nouvelle ligne qu'elle est allée négocier dans le contrat Etat/Ville, pour pouvoir mettre de l'argent sur les actions en faveur de la transition écologique dans les quartiers populaires. Un projet de délibération va concerner les actions sur l'alimentation durable auprès de ces quartiers et un autre sur les ressourceries ambulantes. Ce sont tous ces endroits où l'on peut réparer, réemployer, vendre de la seconde main.

M. BROSSAT nous a présenté beaucoup de beaux projets de délibération sur la préemption dans le privé pour faire du logement social. Je rappelle qu'il s'agit de la création de logements sociaux dans le bâti, que la Ville fait un effort significatif pour préempter dans le privé. Enfin, un plan important, un peu long, partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. C'est la loi ELAN qui nous demande de faire ce plan pour rendre plus effective et optimale la gestion des demandes de logements sociaux. Sur les 13 points que la loi nous demande de faire - c'est l'occasion de le dire ici - beaucoup, si ce n'est la quasi-totalité, sont déjà faits à la Ville de Paris.

Enfin, M. GRÉGOIRE nous a présenté beaucoup de projets de délibération. J'en signale quatre. La remise à plat du projet Bercy-Charenton, que vous connaissez tous. C'est quand même un moment assez historique parce qu'après le projet Bruneseau, il y avait une tour de 180 mètres, le projet Bercy-Charenton, il y avait une autre tour de 180 mètres, et ces deux tours ne verront pas le jour. On voit qu'il y a une réorientation de la question des grandes hauteurs à Paris, au-delà d'un nouveau quartier dont l'arrondissement a bien besoin.

Enfin, deux rapports de la Cour régionale des comptes sur la Z.A.C. "Paris-Rive Gauche", une Z.A.C. titanesque, peut-être la plus grande de France, gérée par la SEMAPA. Enfin, le rôle de Paris dans la Métropole. Un rapport très important à lire si l'on veut bien comprendre tous les tenants et les aboutissants, qui tire quand même comme conclusion que, depuis la création de la Métropole du Grand Paris, il n'y a eu qu'un faible impact sur le fonctionnement de la Ville et l'organisation de ses services, assez peu de transferts de compétences, aucun aménagement métropolitain. A la lecture de ce rapport, il semblerait que la Ville de Paris n'ait pas encore pleinement joué son rôle de ville centre métropolitaine.

Enfin, il y aura un projet "R.A.T.P. habitat" très important porte de la Villette. Un très beau projet. Je sais qu'il y aura des débats ici sur ce projet de délibération.

M. RABADAN, adjoint aux sports et également à la Seine, nous a présenté des projets de délibération. On va signer trois chartes d'engagement de la Ville sur la lutte contre le plastique à usage unique, qui, en particulier, vient polluer la Seine et les canaux.

Enfin, Mme KOMITÈS, qui a en charge la résilience, nous a présenté plusieurs actions importantes en présentation d'un plan de résilience qui nous sera présenté à la 5e Commission à la rentrée. A mettre en lien, bien sûr, avec la révision du "Plan Climat", la mission d'information sur les 50 degrés ainsi que le P.L.U. bioclimatique, où l'on voit que la question de l'adaptation de la ville aux chocs, que ce soit la chaleur, les inondations ou autres, va être au centre de notre politique dans les années qui viennent.

Je nous souhaite de bons débats.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2022 DCPA 16 - Création d'un équipement mixte crèche/annexe CMA11 au sein de l'ancienne école maternelle Piver. - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons commencer par le projet de délibération DCPA 16 qui porte sur la création d'un équipement mixte crèche/annexe CMA11 au sein de l'ancienne école maternelle Piver. - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, hier, la droite nous a dédié une niche, avec une vision que j'ai qualifiée d'assez caricaturale et conservatrice de ce qu'est la famille et de ce qu'elle devrait être dans des idéaux d'un autre temps. Il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent. En l'occurrence, par ce projet de délibération, nous agissons concrètement dans l'intérêt des familles et de leur bien vivre. Evidemment, bien vivre à Paris, c'est beaucoup de facteurs. De nombreux facteurs que je ne listerai pas, mais, entre autres, un facteur important, c'est la présence de services publics forts. Ces services publics permettent à tout un chacun de bénéficier, indépendamment de ses revenus, d'un service de qualité, que ce soit pour l'éducation, la santé, les transports, les secours, etc. La liste est longue.

Je le disais donc : nous agissons, derrière les paravents de fumée de la droite, concrètement dans l'intérêt des familles. J'en veux pour preuve ce projet de délibération que nous examinons pour la création d'un équipement mixte dans l'ancienne école maternelle du 7, passage Piver, dans le 11e arrondissement. Cette ancienne école, comme d'autres dans la Capitale, a fait les frais de l'austérité. Evidemment, vous me connaissez, ce n'est pas moi qui vais me réjouir du fait qu'une école ferme.

Je fais quand même une parenthèse. Nous ne cessons de le dénoncer Conseil après Conseil, intervention après intervention : les besoins dans l'Education nationale sont énormes. Ils l'ont toujours été. On constate malheureusement beaucoup de déterminismes sociaux dans les parcours scolaires des enfants. Pour lutter contre cela, on aurait besoin d'une augmentation du nombre de professeurs par classe. On aurait besoin d'un investissement supérieur dans l'éducation, bien évidemment.

Par ailleurs, à tout ce que l'on pouvait dire depuis de nombreuses années, s'ajoute la période du Covid, qui a été assez marquante pour beaucoup d'élèves, qui ont subi de nombreux cours annulés, et ont accumulé des retards multiples et variés. Pour nous, il devrait y avoir une opportunité dans la période actuelle. On nous dit que le nombre d'enfants baisse sur Paris. C'est vrai. Ce n'est pas faux, évidemment, mais cela reste assez marginal. On parle de quelques pourcentages. Ce n'est pas non plus énorme. Néanmoins, cela pourrait nous permettre, si l'on conservait le nombre de postes, de diminuer le nombre d'enfants par classe, et donc, d'améliorer le service public et évidemment l'Education nationale. Dans mes rêves les plus fous, j'irais même plus loin : en augmentant le nombre de professeurs par classe. Mais, là, je pense que je "défriserais" beaucoup l'acceptation commune de la politique actuellement.

Néanmoins, si nous ne cessons d'interpeller sur les besoins en éducation, nous ne pouvons pas nous réjouir de la fermeture de cette école. Néanmoins, cette fermeture a été décidée, pas par la Ville de Paris - on va être clair - mais par l'Education nationale. Et donc, la question se posait de : quelle est l'alternative que nous allons donner à ce bâtiment ? Nous portons, et ne cessons de la répéter, l'idée de dire : il s'agit que les bâtiments qui étaient des écoles soient destinés à des opérations à visée éducative ou à destination des jeunes. Cela va être le cas pour cette école maternelle qui va accueillir deux types d'opération.

La première, c'est une extension du conservatoire du 11e arrondissement, qui va concerner 300 inscriptions. Ce sont quand même 300 enfants qui, à la rentrée, pourront avoir des cours de différents instruments. Par ailleurs, au rez-de-chaussée, nous allons accueillir une crèche qui va accueillir 44 berceaux. Clairement, la destination de ce lieu reste à destination des enfants et sur le côté éducatif par ailleurs. Nous nous félicitons de cette opération. C'est une opération qui va être bien concrète dans l'intérêt des familles et des enfants.

Je conclurai en ayant un mot particulier à destination de ma collègue Bénédicte DAGEVILLE, élue communiste du 11e arrondissement, en charge de la petite enfance, qui s'est beaucoup impliquée sur ce dossier et a beaucoup ferraillé précisément pour que l'on puisse accueillir cette crèche dans le passage Piver. Je salue aussi l'engagement et tout le travail de Jacques BAUDRIER et de ses équipes, qui ont permis à ce beau projet de se réaliser. Nous avons hâte d'être à l'inauguration de ce bâtiment, qui va être clairement une amélioration pour la qualité de vie des familles dans le 11e arrondissement, et plus généralement à Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour cinq minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Jean-Noël, merci pour vos mots qui soulignent un investissement tout à fait emblématique à plus d'un titre. Parce que, tout d'abord, c'est un service public de plus que nous offrons dans un quartier populaire. Un service public pour la petite enfance, avec la création d'un équipement de petite enfance. Et aussi, comme vous l'avez dit, l'extension d'un conservatoire, donc un nouvel équipement culturel pour pas moins de 300 personnes, qui s'inscrit dans le cadre du développement des locaux pour les conservatoires que nous engageons avec le 15e arrondissement, la création d'un conservatoire nouveau dans le 18e arrondissement et d'autres extensions qui sont en train d'être travaillées. Cela prolonge l'engagement pour l'éducation artistique de notre collectivité, en plus dans un quartier populaire.

C'est emblématique. Je tiens à saluer tout l'engagement de mes collègues Patrick BLOCHE, Céline HERVIEU et Carine ROLLAND autour de ce projet mutualisé, avec plusieurs fonctions. Ce projet est emblématique aussi en termes environnementaux, puisqu'en matière de CO2, par rapport à la construction de bâtiments pour rendre le même service public, nous consacrons peut-être trois à quatre fois moins de dépenses énergétiques, en réutilisant un bâtiment existant, en l'adaptant et en assurant en plus une mutualisation de ses fonctions. Ce bâtiment est tout à fait dans la conception des services, équipements et bâtiments publics que nous voulons développer à l'avenir. Des bâtiments publics mutualisés, évolutifs, qui permettent de rendre le maximum de services publics en consommant le minimum d'énergie.

Il est donc vraiment emblématique à plus d'un titre : en termes de services publics, de politique sociale - je pense à ma collègue Anne-Claire BOUX, très attachée au développement du service public dans ces territoires pour les quartiers "politique de la ville" - et en termes de mutualisation des bâtiments. Je tiens à remercier et féliciter la DCPA.

Un dernier mot pour remercier et féliciter François VAUGLIN et Bénédicte DAGEVILLE, élue du 11e arrondissement, qui se sont mobilisés très fortement pour ce beau projet, dont nous sommes très fiers.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DCPA 16).

2022 DLH 140 - Signature du Programme d'Intérêt Général (PIG) "Éco-rénovons Paris 2" avec l'État et l'Anah, approbation du règlement municipal des aides à l'habitat privé et avenants 2022-8 et 9 à la convention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 140 et l'amendement technique n° 85.

Le projet de délibération porte sur la signature du Programme d'intérêt général, P.I.G., "Eco-rénovons Paris 2" avec l'Etat et l'ANAH, l'approbation du règlement municipal des aides à l'habitat privé et avenants 2022-8 et 9 à la convention.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le lancement du programme "Eco-rénovons Paris 2" est une excellente nouvelle pour notre ville et pour le climat. Car ce dispositif est fondamental dans la politique de transition écologique que nous menons à Paris.

D'abord, parce que son lancement s'inscrit dans un triple contexte inédit qui appelle des réponses politiques fortes. Un contexte géopolitique marqué par la guerre en Ukraine et l'absolue nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles russes. Un contexte social inédit marqué par la flambée des prix de l'énergie et des conséquences majeures sur les ménages, en particulier les plus défavorisés, que nous observons déjà et qui risquent de s'inscrire dans la durée. Un contexte d'urgence climatique auquel nous sommes malheureusement plus familiers, que la récente canicule précoce est venue nous rappeler avec force.

Notre nouveau programme de rénovation énergétique des bâtiments est donc l'une des réponses de la Ville à ces enjeux. Il contribue concrètement à nos efforts de sobriété énergétique. Ensuite, parce que la rénovation énergétique du bâtiment parisien est essentielle pour l'atteinte des objectifs du "Plan Climat".

J'en profite pour saluer l'engagement de Dan LERT, notre adjoint en charge de la transition écologique, ainsi que l'ensemble de son équipe mobilisée sur le sujet.

Enfin, parce que notre programme de rénovation énergétique du parc privé a montré toute son efficacité à travers le dispositif "Eco-rénovons Paris 1" lancé lors de la précédente mandature, avec près de 9.000 logements privés rénovés sur les 6.000 prévus entre 2016 et 2020. Cela représente 130 millions d'euros de travaux engagés, générant autant d'emplois locaux et non-délocalisables sur des P.M.E. du territoire. Le gain énergétique moyen est de 34 %. "Eco-rénovons Paris", c'est non seulement un programme qui répond aux enjeux de justice climatique, mais aussi aux enjeux de justice sociale.

Il a bénéficié aux quartiers populaires. Sur les 154 projets issus de "Eco-rénovons Paris 1", 80 % se trouvent dans l'Est parisien, c'est-à-dire les 10e, 12e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. De plus, le programme permet de continuer à soutenir les copropriétés modestes et fragiles grâce à un accompagnement en ingénierie et en audit, ainsi que des subventions de la Ville de Paris et de l'ANAH, l'Agence nationale de l'habitat.

Lors de la précédente mandature, sur les 130 millions d'euros de travaux, la Ville de Paris a subventionné 22 millions d'euros et l'ANAH, c'est-à-dire l'Etat, 25 millions d'euros. C'est un bon début. Néanmoins, pour véritablement répondre à nos objectifs d'accélération de la transition écologique, nous allons devoir tripler le nombre de logements rénovés par an, pour atteindre un rythme de croisière de 40.000 logements rénovés par an d'ici 2030. Pour cela, nous allons avoir besoin de moyens, et donc, que l'Etat prenne ses responsabilités et soit à la hauteur de l'enjeu en augmentant largement sa participation financière. La transition écologique des collectivités doit plus fortement être accompagnée par le Gouvernement.

Pour atteindre nos objectifs, nous allons également avoir besoin de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire. Paris a la chance d'être dotée d'une structure reconnue qui porte l'expertise de la rénovation énergétique du bâtiment et a prouvé son savoir-faire dans l'accompagnement du programme "Eco-rénovons Paris 1". Je veux parler de l'Agence Parisienne du Climat. En tant que présidente, je suis fière de préciser que l'Agence Parisienne du Climat sera au rendez-vous. J'en profite pour remercier et saluer l'ensemble de l'équipe qui sera, bien évidemment, comme je le dis, mobilisée pour accompagner, sensibiliser et renseigner l'ensemble des copropriétés qui souhaiteront s'engager dans une démarche de rénovation, du début jusqu'à la fin du projet.

Les écologistes seront également au rendez-vous et vigilants à ce que les moyens mobilisés par la Ville soient également à la hauteur, comme nous l'avons fait au mois de décembre dernier en obtenant 150.000 euros supplémentaires pour la rénovation énergétique.

Enfin, je veux rappeler que le programme "Eco-rénovons Paris" est bien un outil central dans notre stratégie climatique, qui se veut globale. Comme j'ai pu le dire dans le cadre du débat budgétaire, dans le cadre du débat sur le périphérique, dans le cadre de la présentation de notre M.I.E. sur les fortes chaleurs, la Ville doit avoir une transition et une cohérence globale. Chaque projet de la politique municipale porté par notre Ville…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je peux avoir quelques secondes pour finir ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Allez-y.

Mme Fatoumata KONÉ. - Chaque projet doit être global. La transition écologique doit être cohérente. Elle se fera dans cette cohérence ou ne se fera pas.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le secteur de l'habitat illustre les principaux enjeux de la transition écologique du territoire parisien. Principal consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre, il doit s'adapter au changement climatique et se transformer pour lutter efficacement contre la précarité énergétique.

C'est le sens de ce projet de délibération, qui vient compléter des politiques publiques menées dans le cadre du "Plan Climat". Un plan qui détaille le volontarisme de la Ville de Paris en matière de rénovation thermique sur le territoire parisien. Ce volontarisme municipal contraste d'ailleurs avec le manque d'ambition de l'Etat. Là où l'Etat devrait investir massivement et lancer une dynamique de rénovation thermique forte et vertueuse en matière de cofinancement, il joue petit bras avec 4 milliards d'euros prévus dernièrement au niveau national, sans jamais répondre aux besoins recensés par les professionnels du secteur et par les collectivités territoriales, très mobilisées sur cette question. Pour notre part, nous avons estimé les besoins à 23 milliards d'euros par an pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, comme nous y engage la loi pour agir sur la rénovation des bâtiments publics, des logements sociaux et du parc privé.

Depuis son premier "Plan Climat" en 2017, la Ville de Paris a pris la mesure des enjeux de transition écologique du parc résidentiel, notamment des copropriétés parisiennes. Le premier gros poste d'investissement de la Ville intervient d'ailleurs auprès des bailleurs sociaux. C'est là une action essentielle, car elle permet à ses locataires, souvent les plus fragiles du parc résidentiel, de bénéficier de mesures permettant la diminution des consommations énergétiques, et donc, des factures et charges des locataires, tout en améliorant le confort et la santé des habitants, et en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Cet effort est grand puisqu'il a permis la rénovation "Plan Climat" de près de 55.000 logements, soit 4.530 financés chaque année depuis 2009. Cela représente 21 % du parc social, dans lequel sont logés les plus fragiles.

Nous sommes extrêmement actifs également en matière de rénovation des bâtiments publics administratifs de la Ville - les écoles, les crèches, les équipements municipaux de proximité, comme les gymnases et les conservatoires - à raison de 60 à 70 millions d'euros par an.

L'effort de la Municipalité portera sur près de 3.500 bâtiments publics de manière à réaliser d'importantes économies d'énergie et à obtenir d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre. Les exemples sont désormais nombreux : les multiples cours Oasis ou encore le très, très beau projet de l'ancien lycée Jean-Quarré

transformé en nouvelle médiathèque James-Baldwin et Maison des réfugiés, qui est en train d'être intégralement rénové avec des matériaux biosourcés.

A ces actions publiques importantes menées par la Ville, qui changent vraiment la vie des Parisiennes et des Parisiens dans leur usage quotidien de la Ville mais aussi leur habitat, s'ajoute ce projet, ce volet "Eco-rénovons Paris".

Côté privé, comme le rappelle la deuxième étude de l'APUR, les logements les moins performants sur le plan énergétique sont surreprésentés dans ce parc. 58 % des logements affichent une performance énergétique classée E, F ou G, sachant que les logements classés F ou G sont considérés comme des passoires thermiques. Ce sont à peu près 31 % des logements. Dans certains arrondissements du centre de Paris et dans les 10e, 11e et 18e arrondissements, les diagnostics E, F ou G concernent jusqu'à 60 % des résidences principales du parc privé. C'est dire si le chantier est grand.

Le plan "Eco-rénovons Paris 2" permet donc de poursuivre le travail engagé auprès des copropriétés les plus précaires énergétiquement et de les adapter aux conséquences du changement climatique. Mais ce plan très ambitieux ne peut prendre toute l'ampleur que nous voudrions sans une aide plus forte de l'Etat. Alors qu'il existerait entre 4,8 et 8 millions de passoires thermiques en France et qu'elles seront interdites à la location à partir de 2023, d'ici 2034, il faut rénover plus, se donner les moyens de faire en plus grande quantité. Pour augmenter le volume des aides, les budgets des collectivités territoriales, de plus en plus contraints par l'Etat, doivent pouvoir répondre à ces besoins.

Enfin, bien sûr, nous appelons à voter ce projet de délibération, dont nous nous satisfaisons, et appelons l'Etat à revoir sa copie afin d'être au rendez-vous.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Thomas CHEVANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, alors que les rapports se succèdent et nous imposent de modifier nos comportements et d'adopter des mesures d'urgence pour limiter notre empreinte carbone, la Ville n'a pas attendu ces dernières années et ces derniers mois pour agir pour limiter l'empreinte carbone de son bâti. Cela fait plus de 15 ans que la Ville de Paris a saisi la nécessité d'adapter le secteur résidentiel à la donne et à l'urgence climatique. Un premier "Plan Climat", en 2007, a permis à la Ville de déployer 6 dispositifs visant à limiter l'empreinte carbone du parc résidentiel privé. Un "Plan Climat Air Energie", en 2018, qui vise à obtenir la rénovation de 40.000 logements en copropriété d'ici 2030. A l'aune de la discussion sur le plan "Eco-rénovons Paris 2", un bilan sur le dispositif "Eco-rénovons Paris 1", lancé en 2016, qui a permis d'accompagner le financement de la rénovation thermique en copropriété de près de 11.000 logements.

S'ajoute à cela l'action de l'Agence Parisienne pour le Climat, notamment son chèque audit. Et le dispositif "CoachCopro", qui permet d'accompagner des copropriétés dans leurs travaux grâce à l'accompagnement de professionnels dédiés. C'est donc une politique cohérente globale qui permet à la Ville de Paris, depuis 15 ans, d'accompagner ces copropriétés dans la nécessaire transition énergétique et dans leur meilleure isolation.

C'est dans cette continuité que nous débattons aujourd'hui du dispositif "Eco-rénovons Paris 2", qui va permettre de poursuivre et d'approfondir ces politiques, de renforcer la structuration de l'écosystème des professionnels de la rénovation à Paris. Il vise à injecter près de 60 millions d'euros d'autorisations de programme, notamment à destination des copropriétés et des propriétaires modestes, lesquels 60 millions d'euros généreraient, si l'on compare les conséquences et si l'on se projette en fonction du bilan d'"Eco-rénovons Paris 1", 320 millions d'euros d'investissements. Enfin, il permettrait d'économiser - c'est évidemment le plus important et la finalité de cette politique - 33.000 tonnes équivalent carbone par an, à un rythme de croisière.

Ce plan permet donc de massifier la transformation environnementale du parc privé. Il permet d'accompagner davantage les ménages modestes, de renforcer la structuration d'un écosystème économique qui s'appuie essentiellement sur des T.P.E. et des P.M.E. locales. Enfin, ne l'oublions pas, il s'inscrit en cohérence et en complémentarité parfaite avec toutes les réhabilitations "Plan Climat" que la Ville de Paris lance pour la réhabilitation thermique de son parc social, où, là aussi, on a des ambitions, des objectifs et des moyens financiers extrêmement importants qui permettent une amélioration des conditions de vie des locataires du parc social, qui les protègent des fluctuations des marchés et des coûts de l'énergie. Et donc, ce plan s'inscrit en parfaite cohérence avec ce que l'on fait et investit dans le parc social. C'est donc une politique globale cohérente et sociale, en plus d'être évidemment écologique, que l'on vous propose de voter aujourd'hui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour cinq minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux trois intervenants pour leurs mots qui mettent bien en lumière le caractère important, fondateur même, de ce projet de délibération, qui est sans doute à l'échelle de cette mandature le projet de délibération le plus important pour la transition écologique du bâti, et donc, l'un des projets de délibération les plus importants pour la mise en œuvre de notre "Plan Climat" qui a été un acte fondateur pour notre collectivité, voté à l'unanimité.

Vous l'avez dit, la rénovation thermique des logements privés est absolument essentielle, puisque c'est la plus grande partie du parc de logements de Paris : près de 1 million de logements dans 47.000 copropriétés. Si, pour le parc de logements sociaux, la Ville de Paris - nos 250.000 logements sociaux - est exemplaire en matière de réhabilitation thermique depuis le travail que nous menons depuis plus de 10 ans, cela veut dire que, cette année, nous avons économisé, grâce à ces investissements, pas moins de 81.000 tonnes de CO2. Ces chiffres augmentent année après année avec les nouvelles livraisons des réhabilitations "Plan Climat". Près de 300 millions d'euros d'investissements par an mis dans la réhabilitation thermique des logements sociaux. 5.000 nouveaux logements sociaux rénovés.

M. CHEVANDIER a insisté à juste titre. Malheureusement ou heureusement, l'un va avec l'autre, les 250.000 logements sociaux de Paris sont sans doute le seul ensemble - sur des centaines de milliers de logements, à l'échelle des 40 millions de logements français - qui suit la stratégie nationale bas carbone et est en ligne avec l'Accord de Paris. Et donc, nous avons la perspective de les avoir tous rénovés en 2050.

Pour le parc privé, nous n'en sommes pas encore là. Il y a eu des acquis importants avec le programme "Eco-rénovons Paris 1", que nous avons lancé en 2016. Mais, avec ce projet de délibération "Eco-rénovons Paris 2", nous souhaitons accélérer très fortement, car il y a urgence. Il y a urgence pour le climat puisque, pour atteindre l'objectif de notre "Plan Climat", la stratégie nationale bas carbone, il faudrait que nous rénovions 40.000 logements par an, et nous avons pour objectif d'y arriver à l'horizon 2030.

Aujourd'hui, grâce à "Eco-rénovons Paris 1" et grâce à la dynamique que nous portons avec la Ville, en lien avec toute l'équipe de l'Agence Parisienne du Climat, que je tiens à féliciter - Mme KONÉ a souligné à juste titre le rôle fondateur de l'Agence Parisienne du Climat dans la mise en œuvre de tout ce programme - nous sommes arrivés à 2.000 logements privés rénovés par an. Mais, vous voyez que le "gap" par rapport aux 40.000, qui sont l'objectif que nous devons atteindre de façon impérative pour respecter nos objectifs climatiques, est encore très important.

Ce projet de délibération se donne pour objectif d'avoir les moyens d'arriver à 6.000 logements par an en 2026, ce qui est crédible, mais une multiplication par 3 en termes de rythme annuel, qui est très importante. Donc, cela veut dire un effort majeur. Un effort majeur en termes financiers, puisque la Ville s'engage, par ce projet de délibération, à consacrer pas moins de 60 millions d'euros sur 4 ans. Donc, avec une augmentation budgétaire de 10 millions d'euros par an en tendance. Donc, un effort budgétaire très important de la Ville, que nous engageons dans un contexte budgétaire que nous connaissons tous, extrêmement contraint. Donc, cela montre bien comment l'urgence climatique est forte.

Nous allons pouvoir faire tout cela en mobilisant le maximum de copropriétés. Avec mon collègue Dan LERT, avec lequel nous allons copiloter ce programme - c'est un plaisir de travailler avec lui - en pleine confiance sur ce sujet, nous allons appeler, et cela va engager l'ensemble de nos collègues Conseillers de Paris, en particulier les maires d'arrondissement, à organiser de grandes réunions publiques à partir de l'automne dans chacun des arrondissements. Avec Dan, nous serons présents l'un ou l'autre, voire les deux, dans chacune de ces réunions. Le but, c'est qu'ensemble, avec la mobilisation des mairies d'arrondissement, qui sont absolument indispensables à la réussite de ce programme, nous rassemblions des centaines, espérons même des milliers de copropriétaires, de syndics dans ces réunions publiques, pour qu'ils s'engagent dans ce processus de rénovation de leur copropriété, où l'aide de la Ville au financement des travaux, en complément de l'aide de l'Etat, est absolument indispensable pour déclencher ces travaux et même indispensable pour le climat.

Ils sont indispensables pour consommer moins d'énergie, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous espérons "a minima" 33.000 tonnes par an économisées grâce à "Eco-rénovons Paris 2". Mais ils sont aussi indispensables pour d'autres aspects, en particulier pour l'adaptation au changement climatique et en particulier pour le confort d'été. Car nous incluons et encouragerons, avec "Eco-rénovons Paris 2", la pose systématique de volets et de stores pour protéger de la canicule, une isolation si possible en matériaux "bio" et géosourcés des logements, en particulier des combles pour protéger les derniers étages qui sont particulièrement vulnérables en cas de canicule. On sait que, malheureusement, ces épisodes caniculaires seront beaucoup plus importants.

Bien sûr, ce programme évolue aussi qualitativement. Nous allons aider beaucoup plus la végétalisation, la création de pleine terre au sein des copropriétés. On sait que c'est un sujet majeur. Ce projet de délibération "Eco-rénovons Paris" 2 vient même en avance par rapport au P.L.U., où l'on sait bien que le développement de la pleine terre sera clairement un enjeu au cœur de nos choix d'urbanisme. Il nous faut les moyens de le mettre en œuvre. Et donc, "Eco-rénovons Paris 2", avec l'appui des élus et maires d'arrondissement, et de l'Agence Parisienne du Climat, sera le bras armé pour atteindre ces objectifs en termes de réduction de consommation d'énergie, de gaz à effet de serre et de végétalisation de la ville.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 85 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 85 adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 140 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DLH 140).

2022 DDCT 72 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 72 et l'amendement technique n° 86.

Le projet de délibération porte sur un appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires, 2e enveloppe.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour trois minutes.

Il y avait une demande de prise de parole ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 86 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 86 adopté.

Monsieur GLEIZES, une demande de parole ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 72 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DDCT 72).

2022 DDCT 78 - Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens. - Subventions (101.500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 78 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens. - Subventions, 101.500 euros, à 25 associations pour le financement de 29 projets.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris…

Oui, dites-moi ?

Un intervenant. - Nous avions demandé un vote conjoint sur le projet de délibération DDCT 72.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je n'ai pas cette information. J'avais un projet de délibération à faire voter, un amendement. Les deux ont été votés.

Elle sera, je n'en doute pas, enregistrée. Mais il me semble compliqué de revenir en arrière.

Ce sera précisé au compte rendu.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes, sur le projet de délibération DDCT 78.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le mois dernier, grâce à un travail important du groupe Ecologiste de Paris, et ce, en lien avec Mme PULVAR et son équipe, nous avons voté le nouveau "Plan pour une alimentation durable à Paris", qui porte des ambitions significatives et des changements majeurs, notamment en ce qui concerne la meilleure intégration d'une alimentation d'origine végétale dans les restaurants collectifs de la Ville.

En effet, le groupe Ecologiste de Paris a porté un amendement qui permettait de mettre en place au minimum deux repas végétariens hebdomadaires pour toutes et tous, et ce, dès 2023, et une alternative végétarienne tous les autres jours de la semaine avant 2025. Ce qui représente non seulement une avancée décisive dans la décarbonation de notre alimentation, mais également dans l'accès à une alimentation plus saine, plus abordable et plus locale.

Le mois dernier, si nous nous satisfaisions grandement de ces progrès, nous mettions toutefois en avant la nécessité de mener des actions spécifiques dans les quartiers "politique de la ville". D'ailleurs, nous avions alerté sur ce manque dans le "Plan alimentation durable". C'est pour cette raison que nous nous réjouissons aujourd'hui grandement de ce projet de délibération, qui vient poursuivre les travaux menés par notre Conseil en matière d'alimentation durable, et permet donc aux Parisiennes et aux Parisiens des quartiers "politique de la ville" d'avoir accès à une alimentation de meilleure qualité.

Pourquoi est-ce important ? Parce que les habitantes et habitants des quartiers populaires sont plus sujets que d'autres à une alimentation déséquilibrée, ultra-transformée, très carnée, et issue de circuits de production et de transformation qui sont très souvent éloignés des lieux de consommation.

Ce projet de délibération est donc essentiel puisqu'il prévoit de soutenir et de consolider les acteurs qui vont au plus près de ces quartiers pour sensibiliser, informer et éduquer au bénéfice d'une alimentation saine, et même aux bienfaits de cuisiner soi-même. Elle permet aussi de créer un écosystème d'actrices et d'acteurs qui s'approvisionnent en produits locaux, et soutiennent les agriculteurs et agricultrices de notre région. Elle permet également de renforcer l'accès à des denrées alimentaires à faible impact environnemental et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Elle permet également de rapprocher les enfants et les jeunes des quartiers "politique de la ville" de la production de fruits et légumes, en les sensibilisant grâce à des visites pédagogiques de potagers. Car, pour bien manger, nous sommes convaincus qu'il est important de faire redécouvrir les fondamentaux et de comprendre comment poussent les aliments que l'on consomme.

Je voudrais saluer ce projet de délibération, d'autant plus aujourd'hui puisque les Françaises et les Français connaissent une situation de pouvoir de vivre qui est très préoccupante. L'inflation massive, que l'on enregistre depuis plusieurs mois, en particulier sur les denrées alimentaires, a un impact immense sur les choix de consommation de toutes et tous. Il est grandement à craindre que cela se fasse au détriment de la qualité alimentaire. Nul doute, d'ailleurs, que ce sont les publics les plus vulnérables qui en font le plus les frais.

Alors qu'à l'occasion de sa future loi sur le pouvoir d'achat, le Gouvernement nous laisse miroiter un possible chèque alimentaire qui pourrait être conditionné à l'achat de denrées "bio" locales peu transformées, mais dont on ne sait vraiment pas si l'on en verra un jour la couleur. Alors que les enseignes des grandes surfaces continuent de générer grassement des chiffres d'affaires sur le dos des agricultrices et agriculteurs, sans remettre en question les marges qu'elles réalisent, ce projet de délibération, à l'inverse, témoigne de l'action concrète de notre Ville au soutien des plus précaires, pour permettre d'installer durablement une alimentation saine dans les habitudes de cuisine et de consommation des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, je tiens à souligner l'engagement de longue date de notre groupe concernant le besoin d'un accès à une alimentation qui respecte les recommandations nutritionnelles, en particulier pour les plus jeunes des quartiers "politique de la ville". Nous faisions voter, l'an passé, un vœu important qui concernait la distribution de petits-déjeuners gratuits dans les écoles de ces secteurs, pour les enfants qui ne peuvent pas en bénéficier chez eux. Compte tenu du contexte économique actuel, nous espérons qu'il sera mis en place le plus rapidement possible.

Manger sainement et en quantité suffisante est donc un droit. C'est un gage de réduction des inégalités. Nous savons toute la vigilance et l'engagement d'Anne-Claire BOUX en ce sens. Je vous invite, mes chers collègues, à voter unanimement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Le mystère semble s'éclaircir, pour les collègues du groupe Changer Paris. Apparemment, c'est sur le projet de délibération DDCT 31, en 6e Commission, que vous auriez demandé un vote disjoint. Quand nous arriverons à l'examen de ce projet de délibération, il y aura bien le vote disjoint que vous aviez réclamé.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour répondre à Chloé SAGASPE.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Chère Chloé SAGASPE, je vous remercie pour votre intervention et d'attirer l'attention de notre Assemblée sur cet enjeu très important qu'est l'accès à l'alimentation de qualité dans les quartiers populaires. Car, nous ne sommes pas toutes et tous égaux face à l'urgence climatique. Pour les quartiers populaires, c'est un peu la triple peine. Non

seulement les habitants des quartiers populaires sont les plus exposés au changement climatique, avec la question des logements et de la rénovation énergétique, moins d'espaces verts, davantage touchés par les pollutions sonores et atmosphériques, alors que ce sont celles et ceux qui polluent le moins et disposent le moins d'un pouvoir d'achat qui leur permet de se prémunir face au dérèglement climatique.

Face à ce constat, notre Assemblée s'attache sans relâche à lutter contre ces inégalités, en priorisant nos efforts pour la transition écologique en direction des quartiers populaires. La question de l'alimentation est au cœur de cet enjeu puisqu'elle touche non seulement la question de l'environnement, mais aussi de la santé, et par conséquent, de l'éducation, et également le pouvoir d'achat, d'autant plus qu'avec la crise Covid qui a frappé de plein fouet les quartiers populaires, nous avons vu des ménages et des familles plonger dans la précarité alimentaire.

En lien avec ma collègue Léa FILOCHE, nous avons mis en place dès le départ des aides alimentaires pour soulager ces ménages, mais ces aides alimentaires ne peuvent être pérennes. Il faut réussir à construire des modèles qui permettent de réduire ces inégalités vis-à-vis de l'accès à l'alimentation de qualité. Je vais vous donner un chiffre qui illustre ces inégalités. Que l'on soit un ménage précaire ou un ménage aisé, on accorde à peu près une part de 16 % de son budget à l'alimentation. Quand on gagne à peu près 1.600 euros, cela fait 256 euros. Quand on gagne 5.000 euros, cela fait 800 euros. Cela montre à quel point il est impossible, pour les ménages des quartiers populaires, de se tourner vers une alimentation de qualité. La conséquence directe, c'est l'impact sur la santé, avec un taux d'obésité qui est deux fois plus important chez les enfants des habitants et habitantes des quartiers "politique de la ville" qu'en moyenne à Paris. Ces inégalités alimentaires sont donc le reflet d'inégalités sociales et, à l'origine, d'inégalités de santé.

Pour répondre à cet enjeu, j'ai choisi de faire de l'alimentation une priorité du dispositif "Transition écologique", que nous avions voté dans cette Assemblée à destination des quartiers "politique de la ville". Cette stratégie s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie pour une alimentation durable, portée par ma collègue Audrey PULVAR. C'est donc l'objet de ce projet de délibération que nous vous soumettons. De soutenir, comme vous l'avez bien souligné, chère Chloé SAGASPE, les projets d'épicerie sociale, de coopérative biologique en circuit court, en développant le vrac pour réduire également les déchets, le tout pour, "in fine", réduire le coût des produits pour les personnes les plus précaires. Ce sont aussi, vous l'avez dit, des ateliers de sensibilisation, des ateliers anti-gaspillage, des ateliers "d'aller vers", des cuisines ouvertes.

Chers collègues, je vous invite donc à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Avec enthousiasme, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 78).

2022 DDCT 79 - Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires. - Subventions à 6 associations.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 79 portant sur les ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires. - Subventions à 6 associations.

La parole est à Mme Carline LUBIN-NOËL, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose de subventionner 6 ressourceries dans Paris, dont deux agissant dans le 17e arrondissement : l'association "1.000 collectes" et l'association "3S : Séjour Sportif Solidaire" à travers la recyclerie sportive.

Je tiens à saluer ici l'action menée par ces deux structures pour lesquelles, comme pour de nombreuses autres dans tout Paris, nous sommes heureux d'apporter notre soutien.

Avec le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, nous suivons et accompagnons les acteurs de l'économie sociale, solidaire et circulaire de l'arrondissement, comme la recyclerie sportive et la ressourcerie des Batignolles. Nous reconnaissons la dimension concrète de leurs actions au service des Parisiens, car c'est bien là la vocation première de ce type de structure : proposer des services et des conseils qui bénéficieront aux Parisiens, les sensibiliser à une consommation plus responsable à travers l'atelier d'animation et d'événements contribuant à la réduction des déchets, grâce au réemploi, à la réparation, à la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux sur le territoire parisien.

C'est pourquoi afin de poursuivre l'ancrage territorial des ressourceries, de développer et renforcer les actions, notamment itinérantes et éphémères de collecte, il est important de soutenir ces structures locales et leurs ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets et au réemploi. La recyclerie sportive, présente depuis 2018 dans leur local du boulevard Bessières, dans le 17e arrondissement, s'est spécialisée dans la collecte, le tri, l'autoréparation et le

réemploi d'équipements sportifs. Elle organise des ateliers de coréparation de vélos ouverts à tous, sans distinction aucune, sans exclure personne, sans que cela ne crée de polémique. Et cela fonctionne. Des Parisiens plus ou moins éloignés du monde du vélo, viennent et repartent avec un vélo réparé, mieux informés.

A l'heure où nous nous préparons aux Jeux olympiques et où les enjeux environnementaux sont si importants dans notre société, son action qui lie ces questions au sport est à souligner. La ressourcerie des Batignolles, quant à elle, à travers l'association "1.000 collectes", développe des projets innovants pour le quartier porte de Saint-Ouen, porte Pouchet. La ressourcerie mobile, qu'il est proposé de soutenir ici aujourd'hui, doit lui permettre d'intervenir plus facilement sur ce quartier prioritaire de la ville, avec pour objectif de sensibiliser les habitants au réemploi solidaire et à la consommation responsable.

Vous l'avez compris, le groupe Changer Paris souhaite adopter une approche plutôt pragmatique des activités de l'économie sociale et solidaire. Lorsqu'elles rassemblent les Parisiens, qu'elles contribuent à la réduction des déchets, nous les soutenons. Quand elles proposent des modèles excluant contraire à nos valeurs et celles notre pays ou encore déconnectées des attentes des Parisiens, nous serons là pour le dénoncer.

Aussi, je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue, Carline LUBIN-NOËL.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue Carline LUBIN-NOËL du 17e arrondissement, rassurez-vous, l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire ont beaucoup de succès à Paris, quels que soient les modalités et les modèles. Détrompez-vous, même quand il y a des choses avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord, les Parisiens viennent en masse dans les différentes structures qui affirment ces différents ateliers et cette volonté d'aller vers la réduction des déchets.

Madame la Maire, chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération pour saluer la volonté affirmée de la Ville et d'Anne-Claire BOUX dans la mobilisation des financements "politique de la ville", dédiés à la transition écologique, et donc, au réemploi et à l'économie circulaire. Une nouvelle ligne budgétaire qui va permettre de consolider les actions en cours et à venir des acteurs associatifs dans les quartiers populaires, et de continuer à avancer sur la réduction des déchets. C'est d'autant plus important que les démarches "d'aller vers", qui sont chères à la politique de la ville, sont déterminantes dans nos quartiers. Sur ces sujets de réemploi et d'économique circulaire, la clef, c'est la proximité.

Une proximité qui s'incarne par ces ressourceries qui sont en train de se développer partout dans Paris et sur les territoires en France, y compris dans le rural. L'accès à ces biens de seconde main se démocratise, contribuant ainsi à lutter contre la surconsommation, contre le gaspillage, pour la réparation et singulièrement quand on va au plus près des habitantes et des habitants.

Une proximité à laquelle les quartiers populaires ont droit, comme tout le monde, d'accéder. Anne-Claire le disait dans son intervention précédente. C'est bien parce que l'offre proposée par les ressourceries itinérantes permet de protéger leur pouvoir d'achat et ensuite, qu'elle leur permet de contribuer directement à la lutte contre le réchauffement climatique en participant à ces initiatives de réemploi.

Quelques axes de progression pour avancer un petit peu sur ce domaine. D'abord, nous souhaitons que nos politiques continuent d'aider les habitants à vider leurs caves, en lien avec ces ressourceries, pour mieux lutter contre les encombrants et donner une deuxième vie à ces biens, qui sont souvent réparables ou valorisables. On vous souhaite aussi de susciter l'envie de s'engager dans le monde du réemploi et des ressourceries. Il faut aussi susciter l'envie d'entreprendre dans le réemploi et dans l'économie sociale et solidaire. Enfin, progresser sur la captation des gisements de matières en proximité.

Je conclurai juste en saluant, parce qu'on ne le fait pas souvent dans cet hémicycle, l'action des élus d'arrondissements qui travaillent sur ces questions. Je pense singulièrement à Thierry CAILLET, dans le 18e arrondissement, qui est un élu écologiste mobilisé sur le quartier "zéro déchet", qui œuvre à coordonner l'ensemble des acteurs dans la démarche sur le quartier de la porte Montmartre, qu'il connaît bien. C'est un gardien d'immeuble déjà à la retraite. Comme tous les autres, il travaille en proximité avec succès sur ces politiques. Il faut le saluer, lui comme tous les autres.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour cinq minutes.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Frédéric BADINA-SERPETTE, chère Carline LUBIN-NOËL, je vous remercie pour vos interventions.

Vous l'avez compris, ce projet de délibération s'inscrit dans la même stratégie que le précédent. Mon engagement pour lutter contre les inégalités face à l'urgence climatique est total, au même titre que celui de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Cette stratégie passe en effet par la réduction des déchets et l'économie circulaire, qui permettent de limiter l'impact de nos modes de vie sur l'environnement, et ont également la vertu de redonner du pouvoir d'achat, tout en réduisant les encombrants dans nos rues.

Ces ressourceries sont le parfait exemple de ce modèle d'écologie sociale. Ce sont de véritables lieux de vie engagés - vous l'avez souligné tous les deux - qui permettent la revalorisation des déchets et le réemploi, qui permettent aussi de proposer des produits du quotidien, comme des articles sportifs, des vêtements, du mobilier, de la vaisselle, des produits à petit prix pour des personnes qui ont des revenus faibles. C'est aussi un moyen de sensibiliser la population à un autre mode de consommation moins néfaste pour l'environnement. Ils participent aussi au développement de l'économie locale, avec la création d'emplois dans les quartiers populaires sur une logique d'insertion.

Je profite aussi de ce projet de délibération pour remercier mes collègues Colombe BROSSEL et Florentin LETISSIER, avec lesquels nous travaillons collectivement pour développer et essaimer ces ressourceries. Je vois que c'est le souhait de toute notre Assemblée. Je tiens aussi à saluer le travail de ces associations de proximité qui œuvrent dans ces quartiers afin de rendre la transition écologique à la portée de tous et toutes. Nous travaillons également - cela a été souligné par mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE - à développer ces actions "d'aller vers" à travers des ressourceries mobiles, le développement d'activité de tri, de sensibilisation. Ce sont les exemples, dans le 18e arrondissement, de "La Bricolette" et du "Poulpe", notamment dans le quartier de la porte de Montmartre. Vous avez souligné une action de Thierry CAILLET, qui est, en effet, très engagé sur ces aspects. Mais aussi l'action, dans le 17e arrondissement, de la recyclerie sportive, de la ressourcerie des Batignolles qui met en place un camion électrique permettant d'aller vers les habitants pour trier les déchets.

Sur votre préconisation, mon cher collègue, Frédéric BADINA-SERPETTE, de continuer à être dans cette action pour pouvoir vider les caves, nous réfléchissons à mettre en place des ressourceries éphémères, notamment dans les projets de renouvellement urbain. C'est ce que nous mettons en place sur Python-Duvernois, sur les portes du 20e arrondissement. Toute cette stratégie semble réunir toutes les énergies du Conseil de Paris. En revanche, je préciserai quand même que l'économie sociale et solidaire est toujours réfléchie dans une logique d'inclusion. C'est pourquoi nous nous retrouvons autour de valeurs fortes.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération à l'unanimité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Ce projet de délibération sera-t-il voté à l'unanimité ? Je l'espère également.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DDCT 79).

Il est donc adopté à l'unanimité.

Bravo !

2022 DLH 48 - Protocole d'accord transactionnel au marché O.A.H.D. 5.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 48 concernant un protocole d'accord transactionnel au marché O.A.H.D. 5.

La parole est à M. Éric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire, pour cinq minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais dire un mot de ce projet de délibération DLH 48. Comme vous le savez, l'accès à un logement décent et sain est un droit fondamental. La Ville est engagée depuis plusieurs années sur une politique résolument engagée en matière de logement. Politique qui s'adresse à tous, d'ailleurs, parc social comme parc privé. La lutte contre l'habitat indigne nous a beaucoup occupés depuis 20 ans. Dans le 20e arrondissement, ce sont quelque 344 immeubles qui ont été ainsi réhabilités grâce à l'investissement de la Ville, à l'aide de différents dispositifs. Parmi eux, les opérations d'amélioration de l'habitat dégradé, les fameux O.A.H.D., sur lesquelles j'aimerais revenir.

Les opérations d'amélioration de l'habitat dégradé ont été instaurées en 2003 pour accompagner les copropriétés du parc privé dégradées ou fragilisées, dans le cadre de l'éradication de l'habitat indigne. 19 ans plus tard, ce dispositif demeure. Donc, cela veut dire qu'il ne marche pas si mal. Quelques évolutions ont été apportées au fil des différentes versions et pour accompagner aussi les nouveaux besoins.

Cette O.A.H.D. 5 s'inscrit dans la continuité des 4 éditions précédentes, en apportant quelques nouveautés. Elle vise ainsi à accompagner les immeubles suivis qui nécessitent encore une assistance à maîtrise d'ouvrage, à accompagner de nouvelles copropriétés dégradées - c'est vrai qu'après quelques années de travail dans des grands sites de copropriétés abîmées en Seine-Saint-Denis, je peux attester de l'importance d'accompagner les copropriétés dégradées - dans des programmes de réhabilitation, notamment grâce à l'intervention de la SOREQA, dont je salue la présidente, Nathalie MAQUOI. Ce sont environ 15 à 20 copropriétés qui sont concernées chaque année. Avec cette O.A.H.D., il s'agit aussi de renforcer les actions pour lutter contre les passoires énergétiques, en intégrant un volet relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans chaque programme. Voilà l'intérêt de cette O.A.H.D.

Je voudrais en profiter, puisqu'il me reste encore un peu de temps, pour parler de l'indispensable travail d'élaboration - parce que tout cela se rejoint - du plan partenarial de gestion de la demande de logement social, sur lequel on va revenir dans quelques minutes. Ce plan est extrêmement important, puisqu'il s'agit de le mettre en œuvre et de l'étendre à l'ensemble des acteurs du logement : bailleurs sociaux, réservateurs, associations qui interviennent en faveur des personnes mal logées.

Je le rappelle : 256.000 demandeurs d'un logement social dans la Capitale. Un taux d'effort des Parisiens toujours plus élevé dans le parc privé. Et donc, les enjeux d'accompagnement des personnes et des familles en attente d'un logement sont effectivement au cœur de la politique du logement. Il s'agit donc d'améliorer l'accueil et l'information des demandeurs à travers nos 17 points d'accueil, pour les démarches d'enregistrement, d'actualisation de la demande, avec des rendez-vous qui doivent être assurés dans un délai inférieur à un mois. Cela me semble un point essentiel du plan.

D'ailleurs, je voudrais en profiter pour adresser un coup de chapeau aux agents d'accueil qui, dans le 20e arrondissement comme ailleurs, font preuve d'écoute, de patience et d'empathie, avec une capacité à gérer intelligemment des situations parfois complexes. Parce qu'il est vrai que lorsque cela fait des années que l'on attend un logement, on peut s'énerver un peu. D'où l'importance de continuer à construire.

La transparence et l'égalité de traitement entre les demandeurs seront aussi un axe fondamental de ce plan, sur lequel nous allons revenir. Je veux dire tout le bien que je pense du système de cotation en place depuis 2014. Au moins, il permet d'objectiver les demandes et d'essayer de faire au mieux à partir de cela.

Ce plan fera aussi des propositions de partenariat pour réduire la vacance de certains logements. Je pense aux P.L.S. et aux intermédiaires, qui, en fonction de leur localisation, peuvent avoir des difficultés à trouver leur public. Mais je crois que la question de l'accompagnement pour ces P.L.S. et intermédiaires, situés dans des quartiers où, parfois, les gens refusent d'aller, est très importante, puisqu'il s'agit, au fond, de favoriser la mixité sociale de tous les quartiers et d'éviter la concentration géographique des ménages les plus pauvres.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Éric PLIEZ, d'avoir attiré notre attention sur deux projets de délibération. J'interviendrai particulièrement sur le premier. Je reviendrai tout à l'heure sur le second.

L'opération d'amélioration de l'habitat dégradé n° 5, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de lutte contre l'insalubrité à Paris. C'est, depuis le début des années 2000, une priorité absolue. Je rappelle qu'en 20 ans, c'est un total de 2.200 immeubles qui ont été traités et sortis de l'insalubrité. En tout, 56.000 logements qui, grâce à plusieurs dispositifs, ont pu sortir de leur situation d'insalubrité, soit par des acquisitions publiques - à ce moment-là, ce sont des logements sociaux aujourd'hui -, soit par des aides, par de l'accompagnement à des copropriétés. En l'occurrence, avec ce projet de délibération, il s'agit justement d'aider des copropriétés privées à sortir de l'insalubrité. D'ailleurs, ce sont ainsi plus de 90 copropriétés qui sont accompagnées par SOliHA et par Urbanis dans le cadre de cette opération d'amélioration de l'habitat dégradé n° 5.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 48).

2022 DLH 115 - Contribution financière (300.000 euros) à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 115 concernant une contribution financière de 300.000 euros à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

La parole est à M. Éric LEJOINDRE, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire, pour cinq minutes.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en cohérence avec l'intervention d'Éric PLIEZ et de Ian BROSSAT à l'instant, je voulais attirer l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération.

Vous le savez, la loi Alur de 2014 nous a permis de créer ce formidable outil pour lutter contre la spéculation immobilière, qu'est la Foncière de la Ville de Paris, créée en décembre 2019. Cet organisme nous offre la possibilité de produire des logements en bail réel solidaire, et donc, de permettre aux ménages de la classe moyenne d'acheter un logement moitié moins cher qu'au prix du marché, en dissociant le foncier du bâti. Le bail réel et solidaire nous permet ainsi de poursuivre la transformation de Paris, en permettant aux classes moyennes de toujours trouver le moyen de s'y loger par l'accession à la propriété. C'est un modèle d'autant plus vertueux qu'il favorise la rotation dans le parc social et permet aux locataires des logements sociaux de devenir propriétaires. En proposant un coût d'accession réduit de moitié, la Ville de Paris offre aussi un outil pour faire pression sur les propriétaires qui spéculent sur la hausse continue des prix des logements à Paris et utilisent notamment "Airbnb" pour le faire.

Le Paris que nous voulons, c'est bien celui de la mixité, où chacun trouve sa place. Par ce biais, en cette période où les Parisiennes et les Parisiens plus modestes craignent pour leur pouvoir d'achat, la Ville de Paris offre un moyen supplémentaire pour les protéger.

Je veux saluer le volontarisme de mes collègues maires d'arrondissement et de Ian BROSSAT. Depuis 2 ans, ce sont déjà 945 logements qui sont programmés au travers de préemptions - j'avais eu l'occasion de les défendre au dernier Conseil de Paris en parlant du projet de la rue Cavé à la Goutte-d'Or - mais aussi grâce aux règles du P.L.U. pour diffuser cette typologie de logements au sein d'opérations privées. Et enfin, au travers de Z.A.C. qui sont mises en œuvre. Je pense, bien sûr, à Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14e arrondissement, et à Python-Duvernois, dans le 20e arrondissement.

Dans le 18e arrondissement, 178 logements seront financés d'ici décembre. A terme, 345 logements en B.R.S. sont prévus. La plus grande part se trouve dans les projets urbains, où ils vont apporter une diversité supplémentaire pour construire une ville de mixité avec le logement social et le logement privé.

Voilà pourquoi, chers collègues, je vous invite à adopter ce projet de délibération, par lequel la Ville participe à 70 % du budget de cette foncière, aux côtés des bailleurs de la Ville.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En plein accord avec ce que vient de dire Éric LEJOINDRE. Effectivement, il s'agit, par ce projet de délibération, de donner de la force à notre Foncière de la Ville de Paris. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de produire du logement à 5.000 euros du mètre carré, c'est-à-dire 2 fois moins cher que le prix de marché, grâce à la dissociation du foncier et du bâti, avec un principe simple : la Ville de Paris, par le biais de sa foncière, garde la propriété du foncier et ne vend que le bâti. Cela nous permet d'être 2 fois moins chers que le prix de marché traditionnel et aussi, de lutter contre la spéculation immobilière, puisque la revente de ces logements est ensuite soumise à des conditions non spéculatives.

En l'occurrence, nous sommes quasiment à 1.000 logements qui sont programmés à Paris grâce à cette foncière. Éric LEJOINDRE a raison de le dire : il y en a beaucoup dans le 18e arrondissement. Ceux situés au 12, rue Cavé sont d'ores et déjà lancés. Dans le cadre d'opérations plus larges, ce sont 178 logements qui vont être financés dans le 18e arrondissement : à l'îlot Croisset, à Chapelle-Charbon, à Gare des Mines ou encore à Hébert. Le 18e arrondissement sera très largement servi. J'ai bon espoir qu'il y ait d'autres projets, dans les mois et années qui viennent, dans le 18e arrondissement comme partout ailleurs. En tout cas, nous faisons tout pour et sommes très volontaristes en la matière.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 115).

2022 DLH 142 - Location de l'immeuble 135, boulevard de Ménilmontant (11e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 142 et l'amendement technique n° 87.

Il n'y a pas d'inscription pour le projet de délibération.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour l'amendement technique n° 87.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un amendement qui permet simplement d'intégrer l'avis des domaines reçu le 21 juin 2022. Rien à signaler de particulier.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 87 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 87 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 142 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DLH 142).

2022 DLH 148 - Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 148 relatif au lancement de l'élaboration du "Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs".

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, qui est bien là, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Oui, je suis bien là.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit ici d'améliorer l'accès au logement social, avec la demande qui, comme nous le savons tous ici, est extrêmement forte. J'ai eu l'occasion, ce matin, de parler des blocages de parcours d'accès au logement, car tout est connecté. Quand il y a un blocage à un moment du parcours, c'est toute la chaîne qui se grippe. Malheureusement, actuellement, elle est grippée. Pourtant, la Ville de Paris a été précurseur en matière d'accessibilité et de lutte contre le non-recours au logement social. Nous pouvons nous en féliciter. En sortant de l'idéologie du tout numérique, qui exclut tant, et pas que les aînés - rappelons-le -, en inscrivant le soutien à la demande de logement social dans le territoire de façon équitable et transparente, la Ville de Paris a su mettre les moyens nécessaires à un réel accompagnement humain et personnalisé.

J'ai néanmoins une question. Je m'étonne de la quasi-absence de propositions de logements des bailleurs sociaux Elogie-SIEMP et de la R.I.V.P. sur la plateforme LOC'annonces, qui permet que le processus d'attribution de logement soit directement pris en charge par le bailleur sans intervention de la Ville. J'aurais voulu savoir pourquoi ces deux bailleurs n'étaient pas présents quand "Paris Habitat" y dépose l'essentiel des annonces.

Plus généralement, alors que la Ville peut globalement se féliciter, il était temps que l'Etat, généralement défaillant vis-à-vis du droit au logement, prenne le début du chemin de ses responsabilités. Je ne rentre pas dans le détail. J'ai eu encore l'occasion de l'aborder ce matin.

Rappelons-nous aussi que, si la Ville de Paris est tellement mobilisée, c'est que les besoins sont immenses et le problème persistant. Si, au niveau national, la situation dénoncée par les associations empire de façon alarmante malgré des décennies d'alerte, à Paris, elle est renforcée par le prix du logement inaccessible pour la plupart de nos concitoyennes et concitoyens dans le parc privé. Je pense aux plus pauvres, mais, plus globalement, au personnel

du social, du médico-social, aux travailleuses et travailleurs sociaux, aux professeurs des écoles, aux employés de mairie et à tant d'autres. Bref, cette ville semble toujours plus réservée aux cadres d'un côté, et aux personnes vivant en logement social de l'autre.

La spéculation immobilière effrénée et la concentration des activités à Paris, la doctrine d'attractivité économique, nous conduisent dans une situation extrêmement difficile. Rappelons que le logement social que nous produisons à Paris s'adresse aussi à des publics dont les revenus plafonnent à 6.000 euros par mois, soit une catégorie sociale faisant partie des 10 % des plus hauts revenus en France. Or, notre priorité est de loger les personnes issues des classes moyennes basses et des classes populaires, afin de maintenir la vitalité et la diversité sociale qui ont fait la richesse de cette ville, et ce, surtout dans les quartiers déficitaires.

Ainsi, le groupe Ecologiste de Paris sera vigilant sur le plan et ses nouveaux outils. Nous permettront-ils d'endiguer les flots toujours plus importants de personnes en situation de fragilité économique et de précarité en termes de logements ? Seront-ils efficaces pour prévenir la paupérisation grandissante causée par la succession de crises toujours plus rapprochées ? Nous l'appelons de nos vœux et sommes prêts à soutenir l'Exécutif dans toutes les actions qu'il mènera en faveur du logement, des populations pauvres et précaires.

Merci à vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

J'attire votre attention sur la nécessité que nous nous écoutions les uns les autres, parce qu'il y a un petit brouhaha de fond.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Elle n'est pas là. Ce sera donc pour une prochaine fois.

Ian BROSSAT, la parole est à vous pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Nour DURAND-RAUCHER d'être intervenu sur ce projet de délibération, sur lequel nous avons eu aussi l'occasion de revenir en 5e Commission.

Il s'agit donc du lancement de nos travaux concernant le "Plan partenarial de gestion de la demande de logement social". D'abord, un mot sur le cadre de ce projet de délibération avant d'en détailler le contenu. Ce texte est une obligation légale qui est fixée par la loi Elan de 2018. Dans ce cadre, la Ville de Paris s'est dotée d'abord d'une conférence du logement aux côtés des acteurs institutionnels, en premier lieu l'Etat, mais aussi d'une convention d'attribution. Une étape supplémentaire est franchie aujourd'hui avec ce projet de délibération de lancement du travail concernant le "Plan partenarial de gestion de la demande de logement social". D'ailleurs, je note que de nombreuses orientations fixées par la loi sont en réalité déjà mises en œuvre à Paris, notamment pour une raison évidente : c'est que la loi elle-même s'est beaucoup inspirée de l'expérience parisienne pour déterminer ses attendus. Quels sont-ils ?

Premièrement, la mise en place d'une cotation. Cet outil d'aide à la décision en matière d'attribution de logements sociaux et garant de l'équité et de la transparence, existe déjà à Paris depuis 2014. Aujourd'hui, l'Etat s'en empare, et tant mieux.

Deuxièmement, il s'agit d'encourager et de faciliter les mutations au sein du parc social. C'est un vrai sujet. Nous y avons travaillé, notamment en mettant en place une bourse d'échange : "Echanger Habiter". Nous avons encore du travail à faire dans ce domaine pour mieux répondre à la demande.

Troisièmement, avoir un service d'accueil physique des demandeurs de logements. Ce n'est pas le cas partout, mais c'est le cas partout à Paris, dans l'ensemble des arrondissements. Et donc, pour nous, ce n'est pas une nouveauté.

Bref, vous l'avez compris, la Ville de Paris est déjà très mobilisée sur ces sujets, très mobilisée sur le logement, et sur l'accueil et l'accompagnement des demandeurs de logement social. C'est d'ailleurs aussi l'occasion pour moi de saluer l'engagement de l'ensemble des maires d'arrondissement sur ces sujets, quelle que soit leur sensibilité, et des bailleurs sociaux. Il s'agit, par ce projet de délibération, d'engager cette démarche pour une adoption au premier trimestre 2023, en associant évidemment l'ensemble des acteurs.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 148).

2022 DLH 152 - Location de l'immeuble 25-27, rue Mercoeur (11e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 152, pour lequel il n'y a pas d'inscription.

DLH 152 : Location de l'immeuble 25-27, rue Mercœur, 11e, à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

En revanche, nous avons un amendement technique, l'amendement n° 88.

Cher collègue, Ian BROSSAT, c'est à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Même remarque que tout à l'heure. C'est un avis des domaines reçu le 24 juin 2022 que nous avons intégré au projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 88 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 88 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 152 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DLH 152).

2022 DLH 153 - Location de l'immeuble 44, avenue de Clichy (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Même chose pour le projet de délibération DLH 153 : pas d'inscription, mais un amendement technique, le n° 89.

DLH 153 : Location de l'immeuble 44, avenue de Clichy, 18e, à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un avis des domaines reçu le 24 juin 2022 qui est intégré au projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 89 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 89 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 153 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DLH 153).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au coût des loyers.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 90 est relatif au coût des loyers.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

Rémi FÉRAUD qui n'est pas là, donc il passe son tour.

Est-ce que l'on peut aller chercher Rémi FÉRAUD très rapidement ?

On peut examiner les vœux suivants et revenir à celui-ci ensuite.

Le voilà. Monsieur le Président, nous vous attendions.

Président FÉRAUD, pour deux minutes, sur le vœu n° 90 relatif au coût des loyers.

C'est à vous.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, de m'avoir attendu. C'est les "Verts" qui m'ont déconcentré.

Le vœu que je présente est relatif à l'hébergement d'urgence et à la prise en charge des personnes à la rue. Ce n'est évidemment pas la première fois que nous abordons…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Bien sûr que si la même absence se révélait sur les rangs de l'opposition, je procéderais de la même façon.

Allez-y.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci. Je suis sûr que votre mansuétude est équitable.

Ce vœu a pour but d'interpeller l'Etat sur la prise en charge des personnes à la rue et sur l'hébergement d'urgence.

Ah bon ? Ce n'est pas le bon ?

Je suis désolé, mais je comprends. Ce n'est pas moi qui présente le vœu n° 90, Madame la Maire. C'est M. PLIEZ.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Manifestement, ce vœu a du mal à être défendu.

Monsieur PLIEZ, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, vous êtes prêt ?

Je promets de faire preuve de la même bienveillance à l'égard de l'opposition.

Un peu de silence, s'il vous plaît.

Nous parlons du vœu n° 90, relatif au coût des loyers.

"A priori", Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

Monsieur le Maire, êtes-vous prêt à défendre ce vœu ?

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Si cela pose un problème, je peux passer mon tour.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Non, non, allez-y, je vous en prie.

Nous avons assez attendu. Maintenant, il faut que le vin se boive.

Allez-y, pour deux minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ce vœu se fonde sur le fait que la "Fondation Abbé-Pierre" nous dit qu'il y a 4 millions de personnes mal logées en France, 300.000 personnes sans domicile fixe. Nous considérons que les charges de logement représentent à elles seules 32 % des dépenses dites "pré-engagées" ou contraintes des ménages locataires du parc privé comme du public et que chez 20 % des ménages les plus modestes, cette proportion atteint 40 % dans le parc privé.

Considérant aussi les baisses importantes des aides au logement sous le dernier quinquennat. Rien qu'en 2021, 1,1 milliard d'euros ont été économisés par l'Etat par rapport aux années précédentes. Puis, considérant que la Ville met en place une politique volontariste avec la création de logements sociaux, ce qui peut faire parfois débat ici, mais aussi des réhabilitations massives de son parc. Puis, la Ville a mis en place l'encadrement des loyers pour lutter contre ce sujet.

Nous sommes dans une situation, et je crois que tout le monde s'accordera à le dire, où l'inflation que connaît notre pays risque mécaniquement de faire flamber les loyers, dont l'indice de référence l'I.R.L. appliqué une fois par an. Même si l'on parle aujourd'hui de le bloquer à 3,5 %, on voit bien qu'avec 3,5 %, on est loin de l'inflation. Sans intervention de l'Etat, cette augmentation peut même atteindre 5 % cette année.

On considère aussi que la hausse importante des prix de l'énergie ainsi que des prix de l'alimentation pèse dans le budget des ménages. C'est pourquoi nous souhaitons interpeller l'Etat afin qu'il augmente rapidement les aides au logement, l'A.P.L., pour les ménages les plus modestes. C'est le sens de ce vœu, et uniquement cela.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En plein accord avec les élus Paris en commun sur ce vœu. Vous avez raison d'évoquer la question du coût des loyers dans un contexte où, effectivement, beaucoup de familles se retrouvent prises à la gorge par l'augmentation de très nombreux prix, l'évolution de l'inflation, qui pèsent sur le pouvoir d'achat. D'ailleurs, il est assez paradoxal que, ces derniers mois, on ait beaucoup parlé de pouvoir d'achat et assez peu du coût du logement, qui est pourtant le premier poste de dépenses des ménages.

Dans un contexte comme celui-là, il est évidemment indispensable d'agir sur les aides au logement. Depuis 5 ans, le Gouvernement a supprimé 15 milliards d'euros d'A.P.L. Ce sont les chiffres de la "Fondation Abbé-Pierre". Il revalorise aujourd'hui les A.P.L. de 168 millions d'euros. Très concrètement, il a pris 100 et il rend 1. Par conséquent, il nous paraît indispensable, pour aider les familles à payer leurs loyers, qu'il y ait une augmentation beaucoup plus sensible des aides au logement. C'est ce que réclame ce vœu, et j'y souscris pleinement.

J'émets donc un avis favorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 174).

Souhaits de bienvenue.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous recevons dans nos travées des invités qui sont là à l'initiative de la Direction générale des Relations internationales, auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Dans le cadre du programme d'invitation des personnalités d'avenir, sous tutelle du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, nous recevons également le député Atte HARJANNE - bonjour, Monsieur - qui est député "Vert" du Parlement de Finlande.

Bienvenue à vous.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'hébergement d'urgence et la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'hébergement d'urgence à Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons examiner les vœux référencés n° 91 et n° 92 relatifs à l'hébergement d'urgence et la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion.

Cette fois, la parole est bien à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun, pour deux minutes.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Pour ma part, je présenterai le vœu n° 91.

La dernière "Nuit de la Solidarité", au mois de janvier dernier, a recensé environ 2.600 personnes sans-abri. Nous sommes aujourd'hui au milieu de l'été, dans une situation où, chaque soir, le SAMU social comptabilise 1.100 personnes en moyenne dont la demande d'hébergement ne peut être satisfaite. La majorité de ces 1.100 personnes relèvent de familles. Par ailleurs, dans Paris, nous avons plusieurs campements qui se sont constitués face à cette pénurie du système d'hébergement d'urgence : dans le 19e arrondissement, autour de la place de la Bastille, ou bien ici même, devant l'Hôtel de Ville. Nous l'avons vu il y a quelques jours. Nous avons un système d'hébergement d'urgence dont la responsabilité relève de l'Etat, qui, une nouvelle fois, est totalement saturé.

Et pourtant - Ian BROSSAT a déjà eu l'occasion de le dire - le système qui a été mis en place pour héberger les réfugiés ukrainiens, système beaucoup plus efficace que celui en temps ordinaire, avec notamment l'ouverture d'un centre d'hébergement dédié porte de Versailles, est largement sous-utilisé aujourd'hui. Des places sont disponibles, mais elles ne sont pas accessibles aux personnes qui relèvent du dispositif classique de l'hébergement d'urgence. La Ville de Paris fait son travail, comme elle l'a toujours fait, notamment en mettant à disposition des gymnases dans les 10e, 12e et 17e arrondissements actuellement.

Ce vœu a donc pour but d'interpeller une nouvelle fois l'Etat pour que le dispositif d'hébergement d'urgence dans notre ville soit à la hauteur des besoins, et que, pour cela, le nombre de places disponibles et adaptées à l'ensemble des personnes en situation de grande précarité, soit massivement augmenté. Le dispositif mis en place pour l'accueil des réfugiés ukrainiens, en particulier le centre de la porte de Versailles, montre que cela est possible. Il est vraiment temps que l'Etat passe aux actes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour le vœu n° 92, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, du groupe Communiste et Citoyen.

Nicolas, c'est à vous.

Mme Camille NAGET. - C'est Camille NAGET, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Ce sera Camille NAGET.

Camille NAGET, c'est à vous.

Mme Camille NAGET. - Merci.

Face à la terrible guerre dont sont victimes les Ukrainiennes et les Ukrainiens, la réactivité de l'Etat, de Paris et des associations a été exemplaire, sans faille et immédiate, et l'on ne peut que s'en féliciter et souligner les efforts considérables qui ont été déployés. En revanche, c'est une réactivité qui n'a pas manqué de nous interpeller, tant elle contrastait avec l'habituelle passivité, voire l'inaction qui caractérise l'Etat à l'égard de ce qui relève pourtant de ses compétences, à savoir la politique d'accueil, d'asile et d'intégration. Les dispositifs de soutien aux Ukrainiens et Ukrainiennes, qu'il était de notre devoir d'apporter, ont montré qu'il était possible d'accueillir dignement dans notre pays toutes celles et tous ceux qui fuient des situations de danger pour leur vie et leur intégrité.

Pourtant, malgré de nombreuses interpellations de la Ville de Paris en direction de la Préfecture, du Ministère de l'Intérieur, des familles - des hommes, des femmes et des enfants - qui devraient être prises en charge par l'Etat, continuent à se retrouver confrontées à une situation de rue et à vivre dans une grande précarité, sans que leurs droits ne soient pris en compte. Notre Ville utilise tous les leviers dont elle dispose pour répondre à ces carences, en mettant son foncier municipal ou celui des bailleurs sociaux au service des besoins d'hébergement, main dans la main avec les associations, mais les demandes sont très nombreuses. En moyenne, 7.000 demandes d'hébergement par semaine, auxquelles le SAMU social ne parvient pas à répondre. Il est donc urgent que l'Etat s'investisse, encore une fois, dans ce qui relève de sa compétence, en augmentant le nombre de places d'hébergement disponibles à Paris et en Ile-de-France, et en créant de nouveaux centres d'hébergement d'urgence intercalaires et pérennes dans l'ensemble du public, en particulier dans le foncier de l'Etat disponible à Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Avis favorable à ces deux vœux. J'associe Léa FILOCHE à ma réponse, laquelle suit également ces questions.

Sur le front de l'hébergement d'urgence, nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation qui est assez lunaire. Il y a encore quelque temps, l'Etat nous répondait : "Il n'y a pas de places d'hébergement". Maintenant, l'Etat nous répond : "Il y a des places d'hébergement, mais elles sont réservées aux Ukrainiens, qui ne sont pas là". C'est-à-dire que nous nous retrouvons aujourd'hui, par exemple à la porte de Versailles, avec 600 places d'hébergement vides, alors même que des gens dorment à la rue, parce qu'elles sont réservées aux Ukrainiens. Tout cela est évidemment absurde. Il me paraît donc nécessaire d'avoir une gestion pragmatique de ces questions d'hébergement. Quand on a des places vides, on les utilise pour permettre à des hommes et à des femmes d'avoir un toit sur la tête, plutôt que de se reposer sur la bonne volonté de la Ville de Paris, dont ce n'est pas la compétence.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il y a une demande d'explication de vote de la part du groupe Changer Paris.

Nicolas JEANNETÉ, c'est à vous.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

La politique d'accueil, d'asile et même d'intégration des réfugiés est d'abord une compétence de l'Etat. Vous avez raison de le rappeler, et il faut le rappeler. Il est inacceptable que l'Etat ne garantisse pas ce droit. Il est d'ailleurs, et vous avez raison de le rappeler, tout à fait inacceptable de faire un tri entre ceux qui ont droit et ceux qui n'ont pas droit à cet hébergement d'urgence. Vous avez raison de le rappeler. Je rappellerai l'article L. 345 du Code de l'action sociale et des familles : "Toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, a accès à tout moment à un dispositif d'urgence". On a vu, avec le Covid et avec la crise ukrainienne, qu'il est toujours possible d'augmenter le nombre de places pour parer à l'urgence. Mais attention à ne pas le faire au détriment de la qualité de la prise en charge.

Nous voterons donc pour ce vœu, pour que l'on force les pouvoirs publics à s'engager davantage en faveur d'une politique de logement plus ambitieuse, pour que chacun accède à un logement digne et pérenne. Mais il faut aussi réfléchir à d'autres formes d'hébergements d'urgence. L'hébergement citoyen en fait partie. Là, il faut rediscuter des conditions financières. Il faut aussi poursuivre le soutien aux projets d'hébergements de financements privés. Je pense notamment à celui né il y a quelque temps avec la foncière immobilière "Gaia".

Nous voterons bien évidemment pour ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Juste pour préciser, vous votez pour le vœu n° 92.

Il y en avait 2, mais c'est de ma faute. Je vous ai fait intervenir avant le vote du vœu n° 91 et du vœu n° 92. Votre approbation portait sur le vœu n° 92.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 175).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 176).

Les 2 vœux sont adoptés à l'unanimité !

Je vous remercie, chers collègues.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan de la typologie de type de logements sociaux créés année par année depuis 2012.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 93 qui est relatif à un bilan de la typologie de type de logements sociaux créés, T1, T2, T3, T4 T5 ou +, année par année depuis 2012.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

C'est à vous, chère collègue.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis le rapport de la M.I.E. sur les modes et les méthodes d'attribution des logements sociaux, aucun document officiel ne présente la typologie des types de logements sociaux construits à Paris. Depuis 2014, deux tiers des logements sociaux livrés sont des logements occupés, souvent obtenus par la préemption, mais aussi par le conventionnement. Il est vrai que l'APUR présente régulièrement une note très riche, avec des chiffres sur le logement social à Paris, mais la typologie des logements sociaux créés n'est pas précisée. C'est pourquoi notre Groupe vous demande que la Ville de Paris, via l'APUR, livre un bilan de la typologie des types de logements sociaux livrés, en distinguant - et j'insiste sur ce point - ceux construits, ceux préemptés et ceux conventionnés année par année depuis 2012.

Depuis que nous avons présenté ce vœu en 5e Commission, nous avons eu quelques retours de votre cabinet, Monsieur BROSSAT, mais, à chaque fois, les chiffres ne font pas la distinction entre la partie construite, la partie préemptée et la partie conventionnée. C'est pourquoi nous insistons sur ce bilan bien précis en fonction de la typologie et notamment la livraison des logements sociaux.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Valérie MONTANDON, vous nous interrogez sur la typologie des logements sociaux développés à Paris, avec en filigrane une question sur la place que nous accordons aux familles dans notre politique du logement. D'abord, sachez que les logements familiaux représentent les trois-quarts de notre production de logements. Pour être précis, 72 % des logements sociaux que nous produisions entre 2011 et 2016 étaient des logements familiaux. Entre 2017 et 2021, ce n'est plus 72 %, mais 76 %. Ces résultats sont d'ailleurs conformes aux objectifs que nous nous sommes fixés. Il est bon de les rappeler.

Certes, certains logements familiaux correspondent à de petites typologies, et ce, pour une raison très simple. Ils répondent aussi à un besoin présent de logements familiaux, mais pour des familles plus petites. Je pense

notamment à des familles monoparentales. Il nous faut donc aussi répondre à cette demande. Je souhaitais aussi vous faire partager un autre chiffre. 56 % des logements sociaux existants, ce que l'on appelle le "stock de logements" - pas le flux, mais le stock - comptent au moins 3 pièces, jusqu'au T9 qui est la plus grande typologie dont nous disposions.

C'est donc la démonstration que le parc de logements sociaux, que ce soient les logements existants ou ceux que nous produisons, est très majoritairement dédié aux familles. Sachez également - c'est un engagement que je prends - qu'à compter de la rentrée, nous fournirons chaque année à l'ensemble des arrondissements une synthèse détaillée et chiffrée sur le logement, telle que vous la demandez, qui intégrera l'ensemble de vos demandes.

Au vu des engagements que je prends, je vous propose de retirer votre vœu et vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Le vœu n° 93 du groupe Changer Paris est-il retiré ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui. J'ai pris acte des engagements. Mais j'insiste vraiment auprès de M. BROSSAT sur le fait qu'au-delà de la typologie, il y aura aussi la distinction en fonction de l'origine de la livraison des logements sociaux.

Je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prolifération de rats au sein du patrimoine des bailleurs sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 94 et n° 94 bis relatifs à la prolifération de rats au sein du patrimoine des bailleurs sociaux.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

C'est à vous, cher collègue.

M. Paul HATTE. - Ce sera pour moi. Je vais remplacer Geoffroy BOULARD.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Allez-y, je vous en prie.

M. Paul HATTE. - Je vais vous parler du merveilleux sujet des rats, que nous connaissons tous bien. Ce que l'on a remarqué depuis plusieurs mois, c'est l'augmentation du nombre de rats sur l'espace public - je pense que vous avez tous dû avoir des remontées des habitants - et dans les immeubles. Cela touche tous les types d'immeubles, dans le privé ou dans le parc social. Mais nous allons nous concentrer sur les immeubles du parc social puisque ce sont ceux sur lesquels nous avons matière à agir.

On observe et l'on a beaucoup de remontées sur la présence de rats dans les parties communes, en particulier dans les locaux de poubelles. On a des habitants qui nous font des remontées parce qu'ils sont de plus en plus inquiets de la présence de ces rats, qui, parfois, les empêchent de se déplacer dans les parties communes. Il s'agit de la responsabilité des bailleurs de dératiser. Ils font déjà un travail assez important sur la dératisation dans leurs locaux.

Ce que l'on voudrait, avec Geoffroy BOULARD et les élus du 17e arrondissement, ce serait tout simplement avoir une évaluation des dispositifs mis en place par les bailleurs sociaux pour que l'on puisse avoir des moyens qui soient durables et efficaces, et permettent d'avoir des conditions de vie salubres pour les habitants et l'espace public.

Merci beaucoup.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Paul HATTE, pour cette interpellation relative à l'action des bailleurs sociaux face à la présence de rats sur leur patrimoine.

Sachez, tout d'abord - mais je sais que vous le savez - que les bailleurs sociaux sont très mobilisés sur les questions d'hygiène et de salubrité dans leur parc, afin de garantir la meilleure qualité de vie à leurs locataires. De ce fait, chacune de ces problématiques est aujourd'hui couverte par des marchés permettant de trouver des solutions et de traiter les problèmes. C'est le cas des rats, bien évidemment.

Premièrement, chaque adresse qui est détenue par un bailleur social fait l'objet au moins d'une intervention annuelle de dératisation. C'est systématique. Il s'agit d'une action de prévention.

Deuxièmement, dans le cadre de ces marchés, les bailleurs diligentent des opérations au cas par cas lorsque la situation l'exige et lorsque des signalements sont réalisés. Ceux-ci peuvent émaner des gardiens d'immeubles, des locataires, des amicales, mais aussi, et c'est heureux, des maires d'arrondissement. Je sais votre implication sur le sujet.

Ces interventions peuvent concerner tout aussi bien les parties communes fermées que les espaces extérieurs, dans un souci d'efficacité. Rien que pour les 3 bailleurs sociaux de la Ville - "Paris Habitat", la R.I.V.P. et Elogie-SIEMP - ce sont 850 interventions spécifiques qui ont été réalisées en 2021. Je le dis, et cela vaut pour l'ensemble des maires d'arrondissement : n'hésitez pas à nous signaler des adresses sur lesquelles vous identifieriez des difficultés. Par ailleurs, je sais que ces échanges existent déjà, et de manière régulière, entre vos équipes et les bailleurs sociaux.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif. En tout cas, à votre entière disposition pour avancer sur ces sujets qui nous tiennent à cœur les uns et les autres, parce qu'il y va de la qualité de vie des habitants du parc social.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, par Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Oui, la présence de rats peut être une difficulté lorsqu'ils se retrouvent dans nos logements ou nos caves. Personne ne peut nier ce fait. Il y a à Paris des rats, que je préfère nommer "surmulots", moins connoté négativement. Les surmulots seront toujours présents à Paris, quoi que nous fassions. La réalité est que les actions menées jusqu'à maintenant ne fonctionnent pas et sont très coûteuses. Partant de ce constat, nous devons changer de paradigme. Nous devons nous interroger sur de nouvelles méthodes efficaces et non létales. Nous devons nous interroger sur les surmulots et leur manière de vivre, mieux les connaître afin de trouver des méthodes efficaces et éthiques.

Un premier bilan est déjà de constater le rôle important joué par les surmulots au quotidien dans les égouts, avec l'évacuation de plusieurs centaines de tonnes de déchets et débouchages de canalisations. Ils sont nécessaires à la gestion des égouts de la Ville de Paris. Ils sont nos auxiliaires de la maîtrise des déchets. Ce qui pose un problème, c'est la remontée des surmulots vers l'extérieur, et notamment les lieux d'habitation. L'objectif paraît donc principalement d'éviter la sortie des surmulots sur la voie publique. Or, les scientifiques le confirment : ces sorties sont la plupart du temps nocturnes. De ce fait, si les lieux très visités par les surmulots aujourd'hui étaient nettoyés plutôt en fin de journée, les surmulots seraient moins incités à y venir pendant la nuit pour se nourrir.

Les mairies des 11e et 12e arrondissements, à travers leurs maires respectifs, François VAUGLIN et Emmanuelle PIERRE-MARIE, et de leurs adjoints à la condition animale, proposent d'expérimenter officiellement cette méthode sur 2 sites, afin d'en évaluer les impacts sur la présence des rongeurs. Cette étude sera portée par M. Benoît PISANU, chercheur au Muséum. Suite à cette expérimentation, un rapport scientifique sera rédigé. Le nettoyage et l'absence de nourriture en surface semblent être une solution majeure. A cela, doit se coupler le bouchage des trous permettant aux surmulots de remonter dans les immeubles, ou la pose de grilles dans certains endroits.

Nous pensons qu'il faut agir, mais agir différemment. Nous ne partageons pas les considérants de votre vœu, mais partageons la nécessité d'agir avec un nouveau regard sur la gestion des surmulots à Paris. Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur le vœu de la majorité et voterons contre le vœu du groupe Changer Paris.

Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'avais oublié de poser la question au groupe Changer Paris.

Votre vœu est-il maintenu par rapport au vœu de l'Exécutif qui a été présenté ?

M. Paul HATTE. - Je vous propose d'amender le mot "rat" par celui de "surmulot", si vous le souhaitez, mais on le maintient.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 94 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 177).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au renforcement des contrats de maintenance des ascenseurs des bailleurs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n° 95 et n° 95 bis relatifs au renforcement des contrats de maintenance des ascenseurs des bailleurs.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le parc d'ascenseurs est vieillissant. 25 % d'entre eux ont plus de 40 ans, 50 % plus de 25 ans. C'est également le cas dans le parc social de la Ville. Heureusement, les accidents sont rarissimes, mais les incidents et les pannes se multiplient, avec parfois de très longues attentes avant les interventions des services de maintenance. Evidemment, cela a des conséquences sur la vie quotidienne des locataires du parc social, tant à en matière d'isolement que de difficultés de mobilité.

Par ce vœu, nous souhaitions attirer l'attention sur les garanties prévues dans les contrats de maintenance, requestionner la protection offerte par ces contrats pour les habitants du parc social.

Monsieur le Maire, vous avez souhaité déposer un vœu bis. Je ne reparlerai pas de la méthode. Je pense que l'on aurait pu travailler ensemble à amender notre vœu. Néanmoins, il y a certains éléments intéressants dans votre vœu bis. Présageons du fait que tout aille bien. Bien évidemment, nous maintiendrons notre vœu et voterons le vôtre.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Maud GATEL. J'ai un avantage sur vous : c'est une forme d'antériorité. En l'occurrence, c'est un sujet sur lequel la Ville de Paris travaille depuis longtemps puisque, déjà en 2009, j'ai eu l'honneur de présider une mission d'information et d'évaluation sur l'entretien et la maintenance des ascenseurs. A l'époque, c'était Jean-Didier BERTHAULT qui en était rapporteur. Il y a encore quelques anciens dans cette maison et cela permet d'avoir un peu de recul.

Vous dites : "Les pannes se multiplient dans les immeubles de logements, et notamment de logements sociaux". Quelques chiffres, si vous me le permettez. Le taux d'immobilisation des ascenseurs est passé, entre 2016 et aujourd'hui, de 10 % à 3 %. Le nombre de jours d'indisponibilité a, quant à lui, été divisé par 2, passant de 5 jours à 2 jours et demi. Plus largement, c'est le nombre de pannes qui a été divisé par 2. Je n'appelle pas cela une multiplication, mais une division.

En l'occurrence, c'est le fruit de notre travail. Un travail qui doit évidemment être poursuivi avec beaucoup de mobilisation. C'est vrai que c'est un sujet qui concerne beaucoup de monde. Il existe toujours des pannes. Celles-ci engendrent toujours leurs lots de nuisances. Mais ce travail a été mené avec les bailleurs sociaux. Nous avons d'ailleurs créé l'"Association Exigence Ascenseurs", qui nous permet d'être plus puissants vis-à-vis des entreprises ascensoristes. Tout cela produit des fruits qui sont incontestables.

Nous allons continuer sur cette lancée. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, puisqu'elle est maintenue, la proposition de vœu référencée n° 95 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 95 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 178).

2022 DU 4 - Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e). - Déroulement et conclusions du comité citoyen. - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique dans la perspective de la modification de la Z.A.C.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 4 et des amendements n° 96, n° 97, n° 98, n° 99 et n° 100.

Le projet de délibération DU 4 porte sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton", 12e. - Déroulement et conclusions du comité citoyen. - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique dans la perspective de la modification de la Z.A.C.

La parole est tout d'abord à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous réjouissons de l'abandon de l'ancien projet de Bercy-Charenton, que nous dénonçons depuis plus de 10 ans. Je rappelle que ce projet de 6 tours - dont la majorité cumulait à 180 mètres de haut - entourées et enclavées par le périphérique, l'échangeur de Bercy ainsi que le rail, étaient pour nous un projet obsolète dès son lancement. D'ailleurs, c'est bien dommage que vous n'ayez pas écouté les bancs de l'opposition. Nous aurions gagné 10 ans et beaucoup d'argent.

Permettez-moi de rappeler aux élus écologistes de notre hémicycle que la droite a toujours dénoncé ce projet et a maintenu la pression. Aujourd'hui, s'il y a refonte et remise à plat, ce n'est pas que du seul fait des écologistes, mais bien sûr aussi de la droite. Je le rappelle, et c'est arithmétique : vous êtes 22, nous sommes 55.

Si je peux me permettre aussi, dans les négociations internes que vous avez pu avoir - mes chers amis écologistes - avec vos partenaires de la majorité, vous avez quand même perdu le bras de fer, parce que le projet reste très dense, notamment aux abords du périphérique.

En ce qui concerne le nouveau projet de délibération, nous partageons une grande partie des objectifs de désenclavement, d'avoir un écoquartier, une mixité de programmations, de logements, de bureaux, d'usages, de logistique, et bien sûr, d'avoir aussi des trames vertes et la préservation du patrimoine.

Mais nous avons aussi, hélas, des points de vigilance et des divergences, que nous avons d'ailleurs matérialisés par 4 amendements. L'un demande la préservation de l'existant, notamment au niveau des tunnels Baron-Le-Roy. Je sais que vous vous êtes engagés oralement, mais, pour l'instant, nous ne voyons rien par écrit. Préservation des tunnels au niveau patrimonial, mais aussi de leur destination artisanale. Préservation également des emprises terrestres lors de la rénovation du secteur Léo-Lagrange, car, là aussi, aux premières moutures, il y avait eu menace de constructions à cet endroit.

Enfin, il y a aussi toute une divergence sur la proportion de logements sociaux. Vous continuez et maintenez, comme au premier projet, 57 % de logements sociaux et un total d'environ 80 % de logements aidés. Il n'y a pas que la droite qui le dénonce. Je vais me permettre de lire le rapport du commissaire-enquêteur de l'enquête publique qui a eu lieu en 2016 et l'exprime encore mieux. Je cite : "Si la commission d'enquête reconnaît les besoins importants en matière de logement social à l'échelle de la Ville de Paris, elle estime toutefois que le pourcentage de 60 % imposé aux opérations d'aménagement de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" n'apporte pas toutes les garanties en matière de diversité de produits immobiliers et de mixité sociale". La commission d'enquête recommande en conséquence de plafonner le pourcentage de logements sociaux imposé à 50 %, au profit de logements intermédiaires disponibles à la vente ou de logements en accession à la propriété". Dont acte.

Il y a aussi un quatrième point de vigilance sur lequel j'aimerais attirer votre attention, en ce qui concerne ce que j'appelle "la sobriété foncière". C'est la lutte contre les îlots de chaleur urbains. J'apprécie le fait que vous ayez amendé l'un de mes amendements pour intégrer ces deux notions, que je pense très importantes. Mais, là, nous avons encore un point de divergence : c'est sur les différents facteurs qui produisent les îlots de chaleur urbains. Vous insistez énormément sur les matériaux biosourcés. Certes, ils sont importants. Mais ce n'est pas qu'eux. L'un des premiers facteurs de la création d'îlot de chaleur, c'est le condensé, le bâti et les gabarits des bâtiments. Je trouve dommage que vous n'ayez pas mis ces notions au sein de ces objectifs dès la première mouture.

Certes, il y a des divergences d'urbanisme. J'ai eu l'occasion de le dire. Nous portons un projet avec des constructions à taille humaine, qui sont possibles grâce à la couverture d'une partie du réseau ferré. Pour nous, c'est possible. Nous nous fondons sur une étude de l'APUR qui a été faite en 2008. Je trouve regrettable que vous, qui portez souvent et utilisez comme référentiel les études de l'APUR, ayez complètement balayé cette étude. On pense qu'une couverture partielle est possible et permettrait un étalement, plus d'espaces végétalisés, et d'éviter votre verticalité concentrée sur le peu d'emprises terrestres qui existent.

En guise de conclusion, je voulais attirer votre attention et vous faire notamment une demande officielle : que la Ville de Paris demande à la Métropole du Grand Paris la reconnaissance d'un intérêt métropolitain pour cette Z.A.C. Cela permettrait d'avoir le soutien financier de la Métropole ainsi qu'un soutien d'expertise. Cela permettrait d'améliorer et d'avoir peut-être un peu plus de souffle sur ce projet qui, pour moi, manque un peu d'ambition.

J'espère que vous serez à même de répondre à cette sollicitation. Je pense que ce serait dans l'intérêt de l'ensemble des Parisiens et des métropolitains d'avoir ce rééquilibrage entre l'est et l'ouest, et d'avoir aussi cette continuité entre Paris et sa banlieue.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à la Maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, la Z.A.C. "Bercy-Charenton" est l'un des grands projets d'aménagement que compte encore Paris. Un projet des plus commentés, mais aussi des plus attendus. Son histoire est déjà longue et sinueuse. Je me réjouis néanmoins qu'un chapitre vienne se clore avec ce projet de délibération, pour nous permettre de commencer l'écriture du suivant.

Il faut se rappeler ce qu'était l'état du projet il y a peu. Le projet initial devait compter 6 tours, dont l'une culminait à 180 mètres d'altitude. Aujourd'hui, le seul bâtiment de cet ordre n'est plus ni dans ce projet, ni sur le territoire parisien, mais dans le projet et sur le territoire de nos voisins de Charenton-Bercy. N'est-ce pas, Mesdames et Messieurs les élus de droite ?

Le projet initial menaçait de bétonisation des parcelles significatives de pleine terre. Nous prévoyons désormais la création d'un parc boisé de 3 hectares et demi. Le projet initial négligeait trop largement la préservation du patrimoine bâti et industriel. C'est ainsi que, par la Petite Ceinture, leur préservation est désormais acquise. Le projet initial faisait mine d'ignorer les conséquences de certaines des contraintes les plus structurantes du territoire pour ses habitantes et habitants, mais surtout pour leur santé. Je pense, bien sûr, à la proximité du boulevard périphérique, de l'autoroute et de l'échangeur.

Aujourd'hui, nous voterons ce projet de délibération, 2 jours après avoir adopté un vœu majeur sur l'avenir du périphérique et de ses abords. Nous incluons, dans les étapes de concertation à venir, une évaluation d'impact en santé, qui viendra directement contribuer à l'écriture détaillée, concrète et matérielle de ce qui est aujourd'hui une espèce de gigantesque zone perdue, et fera demain pleinement partie pour le meilleur du territoire parisien. Tout ceci en permettant la création de nouveaux services publics, de nouveaux logements, et en offrant à 2 quartiers du 12e arrondissement et de Charenton la possibilité de se désenclaver.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire. Ce projet de délibération, je le répète, nous donne les moyens de tirer les conséquences des orientations générales que nous avons voulu insuffler avec la Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE et la majorité, afin de mieux tenir compte des urgences climatiques, sociales et démocratiques auxquelles la ville est désormais confrontée, et des travaux que nous avons commencés l'an passé, avec la mise en œuvre d'un jury citoyen. A nous, maintenant que les nouvelles étapes de concertation sont sur le point de débuter, d'imaginer la suite, la ville de demain.

En outre, plusieurs amendements sont soumis à votre examen en même temps que le projet de délibération lui-même, dont un amendement présenté par le groupe Ecologiste de Paris afin de préciser la notion d'étude d'impact sur la santé. Je vous invite évidemment à le voter. Il apporte, à mon sens, en précisant avec le plus de rigueur possible la notion d'E.I.S., toutes les garanties nécessaires en matière d'urbanisme favorable à la santé, au plan de sa qualité scientifique, des acteurs qui seront associés à sa conduite, et enfin, de la prise en compte effective de ses résultats dans la prise de décision. C'est là une réelle amélioration que nous apportons au texte. Comme je n'en doute pas, toutes celles et tous ceux qui nous appellent très justement à transformer Paris et à protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens, le reconnaîtront.

En tant que maire du 12e arrondissement, riveraine de ce territoire du 12e arrondissement, élue écologiste, je mesure le chemin que nous avons déjà parcouru. J'en suis fière et savoure ces victoires "écolos". Je mesure aussi ce qui nous reste à accomplir et j'en suis impatiente. Les habitantes et les habitants, les associations, les acteurs et les actrices qui suivent ce dossier, peuvent être rassurés sur ma détermination à poursuivre jusqu'au bout les efforts ainsi engagés. Vous pouvez compter sur moi.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je tiens à saluer l'engagement, la ténacité et l'important travail réalisé sur ce projet de refonte de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" par la maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, ainsi que par son adjoint en charge de l'urbanisme, Nicolas ROUVEAU.

Je veux aussi saluer les collectifs de riverains, les associations environnementales, l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens soucieux du devenir de leur quartier et de leur ville, qui n'ont cessé de se mobiliser aux côtés des écologistes, afin que le projet initial de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" et sa débauche d'immeubles de très grande hauteur - avec 6 tours, dont une de 180 mètres - présenté en 2018, ne voie jamais le jour dans notre ville à Paris. Il y a des batailles qu'il faut savoir mener jusqu'au bout. C'est bien ce que le groupe Ecologiste de Paris entend porter sur le projet Bercy-Charenton.

Car, oui, à travers ce projet de délibération, nous clôturons un chapitre important - Emmanuelle PIERRE-MARIE vient de le dire - celui de la fin des projets de tours à Paris, que nous nous risquons de qualifier d'historique. Car nous enterrons aujourd'hui un urbanisme obsolète qui ne répond plus à la nécessité d'adaptation des villes aux effets du dérèglement climatique. Nous ouvrons ainsi un nouveau chapitre, marqué par une remise à plat qui va nous permettre de travailler sur un nouveau projet, que nous souhaitons plus vertueux, écologique et répondant à un objectif d'amélioration du cadre de vie des habitantes et des habitants d'un quartier.

Le nouveau volet qui s'ouvre nous conduit vers un urbanisme plus sobre et plus exigeant en termes d'adaptation au dérèglement climatique, plus en phase avec notre vision du progrès écologique et social. Nous pensons effectivement que c'est le sens de l'histoire. Il faut l'admettre avec toute l'humilité nécessaire : oui, jusqu'ici, l'histoire nous a bien donné raison. Car ces luttes que nous, écologistes, engageons à Paris depuis plusieurs années, nous les menons guidés par la boussole de la transition écologique et convaincus de la nécessité de préparer notre ville minérale aux effets du dérèglement climatique.

Nous avons la responsabilité de protéger l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui vivent, travaillent ou sont simplement de passage dans notre ville, et de leur offrir une vraie qualité de vie. Ainsi, le projet de Z.A.C. "Bercy-Charenton" est devenu un symbole du bras de fer que nous avons mené contre une vision de ville dépassée, qui ne répond plus à un urbanisme qui se doit d'être sobre, respectueux de la nature, de la biodiversité et résilient.

Pour finir, je veux préciser trois points de vigilance importants.

D'abord, sur la question sanitaire, qui est l'objet du vœu que nous avons rattaché à ce projet de délibération. La réalisation de la Z.A.C., et surtout des immeubles de bureaux et d'habitations, doit être conditionnée à une étude d'impact santé approfondie - E.I.S. Celle-ci doit être lancée dès maintenant. Au regard des compétences scientifiques de niveau international des institutions parisiennes, nous nous devons de réaliser ce travail d'objectivation des données, en employant des méthodologies croisées, dont l'efficacité scientifique a été démontrée sur les sujets de pollution. Ainsi, si celles-ci devaient révéler la dangerosité actuelle de l'exposition aux diverses pollutions émanant du périphérique et des voies ferrées situées à proximité du site, il est entendu pour nous que le projet devrait être repris à nouveau. Car nous parlons ici de protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Ensuite, notre position concernant la surdensification est bien connue. Mais il me semble toutefois nécessaire de rappeler que nous pensons que la construction d'immeubles jusqu'à 50 mètres, donc 18 étages, n'est pas souhaitable, et qu'il faut par ailleurs offrir aux riveraines et aux riverains des espaces de respiration.

Enfin, deux premiers croquis ont déjà été présentés, notamment à la presse, donnant à voir des ébauches de la programmation du projet. C'est pourquoi il me semble là aussi nécessaire que ceux-ci ne nous engagent pas, car notre ambition est de travailler ensemble, avec les citoyennes et les citoyens - cela a été dit par la Maire - sur le détail d'une programmation. Ainsi, la concertation proposée dans le cadre du projet de délibération devra prendre la forme d'une véritable coconstruction, dans laquelle l'avis des participants sera pris en compte de manière décisive.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous l'aurez compris, ce projet de délibération, les écologistes le considèrent comme le geste fort d'une première étape déterminante pour l'avenir de ce quartier et de notre ville. Il s'agit désormais pour nous de poursuivre ce premier effort, afin que le projet final réponde dans son entièreté à notre ambition de faire de Paris une ville adaptée au changement climatique, avec plus de justice sociale et environnementale.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

C'est vrai que ce projet de délibération fait suite à un travail considérable, puisqu'avant ce projet de délibération, nous en avons voté beaucoup au Conseil de Paris. Nous avons eu une enquête publique, dont Valérie MONTANDON a cité un passage. On pourrait en citer d'autres. Nous avons eu une concertation avec plusieurs centaines d'habitants du 12e arrondissement. D'ailleurs, je me souviens d'une réunion publique qui était à côté de la porte de Charenton, dans l'espace Charenton, où l'on était plus de 300. Il était question des tunnels Baron-Le-Roy, de la gare inférieure de la Rapée.

Même si l'on tourne une page, je m'inscris dans la continuité. Continuité du travail qu'a mené Michèle BLUMENTHAL, continuité du travail qu'a mené Catherine BARATTI-ELBAZ et le travail engagé aujourd'hui par Emmanuelle PIERRE-MARIE et Emmanuel GRÉGOIRE. Je dis cela parce que, derrière tout ce travail, des experts

ont travaillé, des citoyens se sont engagés. Notre état d'esprit, c'est de répondre avec l'expertise, pas simplement avec l'idéologie, avec l'expertise de l'ensemble de ces citoyens et de ces experts pour répondre aux besoins des populations, avec deux axes forts : l'axe social et l'axe environnemental.

L'axe social, c'est d'abord un besoin de se loger, de vivre et de travailler à Paris. C'est pour cela que, dans mon intervention, je voudrais quand même insister sur le fait que, quand on fait une Z.A.C., on fait d'abord des logements sociaux. On fait des équipements publics. Une piscine est attendue dans ce quartier. La rénovation du site Léo-Lagrange est également attendue. Puis, il faut l'équilibrer. Pour l'équilibrer, il faut de l'activité.

Evidemment, il y a ces tunnels de l'ancienne gare de la Rapée, sur lesquels nous nous étions penchés avec la M.I.E. "Fabriquer à Paris", qui avait visité le site à l'époque et avait dit : "On pourrait très bien faire ici un écoquartier responsable, où l'on relocalise la production, avec un embranchement avec le fleuve et le rail". C'est toute l'histoire de ce site. L'histoire de ce site, c'est d'abord un site de transport, puis un site logistique, dans lequel vous avez la gare de Lyon, la gare de Bercy, l'embranchement - grâce à la petite ceinture - avec d'autres gares, notamment Austerlitz, et tout le Nord de Paris.

J'insiste sur ce point parce que, l'un des enjeux environnementaux - on en a parlé quand on a évoqué la question du périphérique - c'est aussi de diminuer le transport de marchandises en camions, et donc, prendre en compte l'histoire, tout le travail qui a été fait sur cette Z.A.C., en insistant sur la dimension du transport et de la logistique. C'est pourquoi, avec mon camarade Didier LE RESTE, nous avons insisté sans arrêt sur la nécessité de prendre en compte la petite ceinture comme quelque chose qui pourra être un outil d'avenir en tant qu'infrastructure de fret ferroviaire, avec peut-être des engins qui sont non-bruyants, plus petits, adaptés au tissu urbain, mais en tout cas répondent à l'un des enjeux, qui est aujourd'hui l'émission de CO2 par beaucoup de camions arrivant par l'A4.

Deuxième enjeu. Si l'on veut retrouver plus de pleine terre, plus de sols perméables, notamment face au réchauffement climatique, si l'on veut végétaliser, il faut aussi lutter contre l'étalement urbain. Mais si l'on veut lutter contre l'étalement urbain, qui est aussi une catastrophe écologique pour la biodiversité, il faut construire en hauteur. Dire que l'on ne veut plus construire en hauteur, c'est dire aussi que l'on continue l'étalement urbain de la métropole.

Je pense que l'on est au début de la concertation, qu'il faut écouter les citoyens, les experts. D'ailleurs, dans mon intervention, je propose que l'"Association pour la sauvegarde de la Petite Ceinture" - je l'ai évoqué au Conseil d'arrondissement - soit associée à la concertation et puisse, comme elle l'a déjà fait, faire voyager des Parisiens sur cette Petite Ceinture.

Enfin, je voudrais le répéter - Valérie MONTANDON l'a évoqué plus ou moins - il y a un problème de transports en commun. Cela a été dit dans l'enquête publique. Nous avons déjà le tramway qui est saturé. Nous avons la perspective d'avoir plus de logements, plus d'activités. Et bien, il faut une nouvelle gare du R.E.R. D. Le R.E.R. D passe ici. J'insiste sur le fait que l'on ne peut pas lancer cette concertation sans prendre en compte la question des transports, que ce soient les transports de marchandises ou de personnes, qui sont déjà saturés dans ce quartier.

En tout cas, je me réjouis de ce projet de délibération. Sachez compter sur l'exigence et la présence des élus communistes dans tout ce travail.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Madame la Maire, chers collègues, voilà plus de 10 ans que le premier projet urbain était dessiné sur le site de la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

C'est une friche ferroviaire de 80 hectares, enclavée par le boulevard périphérique et l'autoroute A4, et l'une des dernières grandes emprises aménageables de Paris. Effectivement, ce projet a été remis à plat justement pour l'adapter au bouleversement climatique, au moyen d'une méthodologie associant les riverains, au moyen d'un portage par la maire du 12e arrondissement et par le premier adjoint à la Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE. C'est le fruit d'un travail collectif partagé. C'est un projet équilibré au service de l'intérêt général. Ce n'est pas la victoire politique de tel ou tel groupe.

Ce projet, c'est d'abord le désenclavement d'un territoire. L'aménagement d'espaces publics permettra la création de continuités et la simplification des parcours pour tous les modes de déplacement : la desserte en transports en commun entre Paris et Charenton-le-Pont, bien sûr, mais aussi les modes actifs, en tout cas, les transports propres. Cette volonté de désenclavement résonne d'autant plus à l'heure de la volonté de transformation du périphérique et s'inscrit en pleine cohérence avec ce sujet, dont on a déjà débattu lors de ce Conseil de Paris.

Le prolongement de la rue Baron-Le-Roy permettra de relier Paris et Charenton, et offrira une alternative à l'usage de la voiture à tous ceux qui auront un accès facilité aux transports en commun, notamment au tramway. Par ailleurs, la situation géographique de la Z.A.C. est très intéressante : au carrefour entre la Seine et le bois de Vincennes, à proximité de Charenton-le-Pont. Cette dernière dimension ne peut que nous inciter à continuer de développer notre ambition métropolitaine dès la fin de 2022. La Z.A.C. "Bercy-Charenton/Charenton-Bercy" sur la commune de Charenton témoigne de la volonté de travail en commun entre les deux collectivités.

Les orientations du projet, telles qu'adoptées en 2018, n'étaient plus adaptées à l'urgence climatique. Cela a été dit. Penser un projet d'aménagement aujourd'hui nous oblige à penser un projet qui puisse s'adapter dans le temps en fonction des circonstances et être évolutif. Fortement imperméabilisée du fait de ses anciennes fonctions, la fonctionnalité écologique de cette emprise sera améliorée. La création d'un parc boisé de 3 hectares et le développement d'au moins 45 % d'espaces végétalisés, contribueront au rafraîchissement du quartier et aideront à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur.

La refonte du projet nous permet de présenter un projet exigeant au profit d'un futur quartier qui fait la part belle à la sobriété. C'est en toute logique que le projet prévoit un quartier mixte, avec une offre diversifiée, des emplois et usages variés, des commerces, une activité dédiée à l'économie sociale et solidaire, et évidemment - cela a été rappelé - la création d'équipements publics, notamment une piscine. Cette mixité d'usages est au cœur de la vision de la ville que nous partageons.

Le plus important dans un tel projet, c'est l'offre nouvelle en termes de logements. Ce sont 3.500 nouveaux habitants qui s'installeront dans le quartier Bercy-Charenton. A l'heure où un peu plus de 250.000 personnes sont encore en attente d'un logement social à Paris, il va de soi que les quelques espaces fonciers encore libres doivent servir à la production de logement social. A Bercy-Charenton, ce sera 57 % de logement social et 19 % de logements intermédiaires. Et donc, les trois quarts des logements seront destinés aux ménages populaires et aux classes moyennes. Des logements abordables, donc, adaptés à la nouvelle donne climatique. Car les ménages les moins aisés ne doivent pas être ceux qui souffrent le plus du changement climatique, comme c'est le cas aujourd'hui dans notre ville.

C'est donc un projet de justice sociale et environnementale. C'est pourquoi je vous invite à le voter.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, la lutte, cela paye. Qu'il s'agisse de la lutte associative, citoyenne, politique, cela paie, puisque le pire du projet initial semble derrière nous. Je rappelle ce dont il s'agissait. Il s'agissait d'un projet d'urbanisme sur Bercy-Charenton qui visait à bétonner, à travers 6 tours de grande hauteur, dont une de 180 mètres, avec une grande part faite au privé. Par ailleurs, il y avait également le projet de tout simplement condamner les tunnels qui se trouvaient en dessous - ce que l'on appelle le "tunnel des artisans". Ce sont des tunnels de plus de 200 ans qui ont une particularité patrimoniale : il y fait 14 degrés Celsius toute l'année, que ce soit en période de canicule ou en période de grand froid. Et donc, la particularité de ces tunnels, c'était une aberration que de les détruire. J'étais déjà intervenue à plusieurs reprises contre cette aberration.

Avant d'en venir au projet qui nous est présenté, je voudrais quand même réagir à ce que j'ai pu entendre. Non, le débat n'est pas entre construire des tours de grande hauteur et développer l'étalement urbain. C'est vraiment une façon de présenter le débat en termes d'urbanisme comme il y a au moins 20 ou 30 ans. Il y a quand même eu d'autres réflexions depuis qui nous ont permis d'évoluer. On sait pertinemment que ces questions tiennent à la conception que l'on a de l'aménagement du territoire. Oui, le phénomène de métropolisation pousse à une spatialisation du capitalisme, qui fait développer la bulle spéculative sur le foncier et, au cœur des villes, pousse à faire les tours les plus hautes qui soient pour pouvoir assurer une rentabilité. D'ailleurs, il y a plus de bureaux que d'habitations.

De la même manière, cette logique spéculative pousse les petites communes, qui sont prises à la gorge par l'absence de dotations - fondant comme neige au soleil - de la part de l'Etat et cherchent à tout prix à avoir des recettes propres, et donc, vendent leurs terres et artificialisent les terres agricoles dans des dispositifs d'étalement urbain. Mais il y a d'autres conceptions.

Si vous passez à la conception de métropole polycentrique, c'est-à-dire faire en sorte de redévelopper les villes moyennes et casser la concentration des cœurs de métropole, il y a la possibilité de redévelopper des villes moyennes, qui ont d'ailleurs beaucoup d'immeubles inhabités en leur cœur, des immeubles vides. Il faut avoir une stratégie de redéveloppement de ces villes moyennes, et donc, reprendre la main sur les immeubles vides. Cela permettra de répondre aux besoins du logement sans passer par l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, ni par les tours de grande hauteur, qui sont totalement énergivores, anti-écologiques et également antisociales.

Cela étant dit, sur le projet, je demande plus de précisions sur le devenir du tunnel des artisans. Je crois savoir que ce sera traité à part de la Z.A.C. Qu'il y a maintenant, enfin, la volonté de préserver ces tunnels. Mais comme je vois que, dans le projet initial, il y a toujours un immeuble logistique en surface, n'y a-t-il pas doublon entre les projets d'immeubles logistiques et ce que l'on devrait faire du tunnel des artisans ? Je le répète : on a la chance d'avoir ces tunnels dans lesquels il fait 14 degrés Celsius toute l'année, qui nous permettent d'avoir une économie d'énergie puisque l'on peut y conserver des denrées alimentaires et du vin sans avoir à mettre en place des systèmes de refroidissement l'été et de chauffage l'hiver. C'est un gain énergétique essentiel en termes de sobriété. Par ailleurs, ces tunnels permettent aussi de développer des activités artisanales qui ne souffrent pas de la nuisance sonore. Je demande vraiment plus de précisions sur ce sujet.

En tous les cas, la leçon à retenir, c'est que la lutte, cela paie, et que la lutte écologique et la lutte sociale vont de pair.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous vivons un moment de grâce puisque, sur ce projet qui a tant déchaîné les passions, finalement tout le monde est d'accord, et comme souvent avec les mêmes idées, elles ont beaucoup de parents. L'opposition, évidemment, parce qu'elle s'est opposée et a pesé très positivement sur le projet. Nos partenaires écologistes, pour dire que - comme dirait Danielle SIMONNET - la lutte, cela paie, et qu'ils ont pesé. Le groupe Communiste et Citoyen, parce que nous sommes fidèles dans le nouveau projet à la tradition de patrimoine ferroviaire du site, que nous souhaitons préserver, enrichir et mettre en valeur. Peut-être même un peu votre serviteur aussi.

Je sais que l'on porte moins d'attention à ses propres projets qu'à ceux de ses concurrents ou de ses adversaires dans les élections municipales, mais j'avais porté moi-même - Nicolas BONNET-OULALDJ s'en souvient - un projet de réorientation, dont le projet que nous présentons ici est l'exacte transposition. D'ailleurs, je me souviens y avoir rencontré un certain succès. Je le dis parce que je ne vais pas refaire la vérité. Mais, moi, il y a une chose que j'exige dans le débat public, c'est que la vérité compte.

Ce projet est donc réorienté et ouvre la voie à beaucoup de travaux à approfondir, parmi lesquels la hauteur. Il serait intéressant que l'on travaille scientifiquement ce sujet. Quelle est la vertu environnementale comparée, à mètres carrés déployés identiques, entre un bâtiment de 50 mètres de hauteur et un autre de 37 mètres de hauteur ? Je vous avoue aborder avec beaucoup de sérénité cette question sur le plan scientifique. Mais ce n'est pas grave, on en discutera, on y travaillera collectivement. Vous savez, puisque je l'ai déjà dit, que je ne suis fermé à aucune hypothèse "a priori", si ce n'est à faire un quartier équilibré.

Deuxième observation, puisque c'est un sujet qui revient souvent : la densité. Nous parlons de 3.500 habitants sur une Z.A.C. qui fait 80 hectares. Je pense que c'est la densité d'une bourgade de la banlieue de Guéret, à tel point même qu'il faudra se poser collectivement la question de la pertinence du modèle. Je suis un peu taquin en disant cela puisqu'en l'occurrence, comme nous avons une ambition de végétalisation absolument majeure de création d'un grand parc, etc., nous allons fort logiquement non pas créer un village désertique, mais un quartier urbain, avec ses équilibres pour que cela fonctionne très bien.

Autre observation : les I.C.U. Ils sont fondamentaux. Je suis moi-même un défenseur de la lutte contre les îlots de chaleur urbains en milieu dense à Paris. Je rappelle que les plus hauts niveaux d'I.C.U. ne s'observent jamais sur le bâti à Paris, à quelques exceptions près quand le toit est en métal. Ils s'observent sur l'espace public, dans les grands espaces publics minéralisés. Ce sont les places minéralisées qui génèrent le plus d'I.C.U.

Autre observation : de quoi parle-t-on en matière de calcul d'I.C.U., notamment sur cette emprise, puisque vous connaissez la zone que nous allons bâtir ? C'est la zone que nous appelons "Poniatowski", située entre le boulevard Poniatowski et le périphérique. En I.C.U. comparés - mais, là aussi, nous ferons de la science - nous allons avoir un gain spectaculaire en I.C.U. sur la zone, parce que nous allons remplacer des entrepôts de métal et du goudron par un quartier dont l'objectif initial est d'ores et déjà cranté à 45 % de pleine terre. Et donc, nous allons y travailler collectivement. Je suis heureux qu'avec chacun nos nuances, nous puissions soutenir ce projet.

Je vous ai dit aussi ma disponibilité pour que nous puissions collectivement coconstruire ce projet pour en faire un modèle de l'urbanisme bioclimatique que nous portons. La coconstruction, c'est à la fois le refus - une forme d'autoritarisme - de la majorité, mais c'est aussi ne pas subir la pression parfois un peu tyrannique de la minorité. Nous allons donc y veiller collectivement. Il faudra trouver notre équilibre entre une vision urbaine de transformation de la ville au service de l'intérêt général, au service de l'urgence climatique et au service de l'urgence sociale.

Pour conclure, j'en viens aux amendements qui sont présentés dans le projet de délibération. Nous avons plusieurs amendements. J'émettrai un avis défavorable sur un certain nombre d'entre eux parce qu'ils me paraissent contrevenir aux objectifs de la Z.A.C. tels que nous les présentons. C'est le cas des amendements n° 96,n° 97 et n° 98. Il y a 2 amendements, dont je partage la philosophie, sur lesquels des amendements ont été proposés. C'est le n° 99 qui concerne la lutte contre les îlots de chaleur urbains. C'est un objectif prioritaire, et donc, un avis favorable sur cet amendement lui-même amendé. Puis, un avis favorable sur l'amendement n° 100 relatif à une évaluation d'impact sur la santé. Nous avons toujours dit - c'est une préoccupation que nous partageons tous, je le crois - qu'il n'était pas question de mettre un habitant à cet endroit sans donner des garanties absolues et définitives de protection en matière de règles sanitaires.

J'espère que ces amendements aux amendements seront acceptés et que nous pourrons voter le plus largement possible ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais commencer par passer à l'examen de l'amendement n° 96, déposé par le groupe Changer Paris. J'imagine qu'il est maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 96 est repoussée.

L'amendement n° 97, déposé par le groupe Changer Paris, est également maintenu ? Il l'est.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 97 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 98 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 98 est repoussée.

Est-ce que le groupe Changer Paris accepte l'amendement proposé par l'Exécutif s'agissant de votre amendement n° 99 ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, j'accepte le sous-amendement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 99 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 99 amendée est adoptée.

Nous avons aussi l'amendement n° 100, avec une proposition d'amendement.

Est-ce que l'amendement est accepté ?

J'ai donc une explication de vote de la part du groupe Changer Paris sur cet amendement.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci.

Bien sûr, nous allons voter l'évaluation d'impact sur la santé.

Si j'ai bien compris la différence entre l'amendement des "Verts" et l'amendement de l'Exécutif, c'est qu'en fait, les "Verts" demandaient qu'il y ait une co-gouvernance sur cette mission d'impact sur la santé, et là, en fait, simplement, il y aura une régie par la Ville. Je m'interrogeais quand même sur l'indépendance et sur le libre arbitre : est-ce que vraiment vous aurez une garantie que, selon les résultats, vous reviendrez et vous oserez revenir sur le projet en tant que tel ? Je trouve que la gouvernance était garantie d'avoir différents acteurs qui prenaient part à cette évaluation. Mais, bon, nous voterons quand même sur la nécessité d'avoir cette évaluation d'impact sur la santé.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 100 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 100 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DU 4).

2022 DU 44 - Ensemble Immobilier dit "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier". - Offre de concours au bénéfice du Syndicat Mixte des Eaux de l'Auvezère et approbation d'une convention d'objectifs.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 44 concernant l'ensemble Immobilier dit "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier". - Offre de concours au bénéfice du Syndicat Mixte des Eaux de l'Auvezère et approbation d'une convention d'objectifs.

La parole est à Mme Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons adopter ce projet de délibération relatif à des travaux d'adduction d'eau pour la fameuse Chartreuse Notre-Dame du Glandier, qui a été vendue en 2021 - on s'en souvient bien - au plus offrant, qui était Denis MERLAUT, 306e fortune de France, à qui l'on a donc vendu ce petit bijou à 3 millions d'euros. Un bien estimé par les services à 2 millions d'euros, mis à prix à 750.000 euros. Avec les travaux que l'on s'apprête à faire, cela voudrait dire que l'on était prêt à la vendre à 450.000 euros.

Le nouveau propriétaire va y faire des logements touristiques "bio", une épicerie "bio", un "co-working" "bio", le tout probablement au meilleur prix, parce que l'on trouvait que faire des colonies de vacances publiques ou les candidatures des ESAT qui voulaient s'y installer, ce n'était peut-être pas assez "bio", mais surtout, cela gâchait de l'argent public.

On apprend - ce ne sont peut-être que mes souvenirs, mais je n'en avais pas le souvenir en 2021 - que l'on s'est engagé, que l'on a promis de réaliser 300.000 euros de travaux pour raccorder au réseau d'eau potable la Chartreuse Notre-Dame du Glandier. On va donc construire 2 kilomètres de réseau pour une prévision de consommation similaire à l'ancien usage. En fait, on va aller pomper 50 % de la capacité de la tour de stockage d'eau qui sert aujourd'hui aux villages alentour, alors que la Chartreuse est connectée à ses sources naturelles. Mais, par défaut de renouvellement d'autorisation et par protection de l'aire de captage, ce n'est pas une solution qui est visiblement retenue.

Quelques questions sur la fin de ce dossier. C'est dommage que l'on n'ait plus l'occasion de parler de la Chartreuse à l'avenir. Qui est-ce que l'on aide avec ce projet de délibération ? Le territoire ou le propriétaire qui vient d'acquérir ce bien ? Une deuxième question sur le projet de délibération lui-même. Ces travaux présentent plusieurs options. Nous souhaitons que la moins impactante pour les populations locales soit favorisée, notamment pour lisser les pics de consommation, puisque les études font craindre des tensions sur l'usage de l'eau sur le territoire avec ce nouveau raccordement.

Enfin, peut-être plus largement, puisque ce projet de vente avait déclenché notamment la recréation du Conseil de l'immobilier pour que l'on puisse discuter collectivement de la politique de gestion foncière immobilière de la Ville, il s'est trouvé que, pendant cette première réunion, on nous a appris qu'il s'agissait de discuter des grandes orientations peut-être, mais, en tout cas, pas forcément des opportunités d'anticiper les cessions au cas par cas pour pouvoir discuter de l'opportunité de faire de l'intercalaire, de l'économie sociale et solidaire, du service public, pour permettre à des projets qui n'ont pas de gros capitaux, comme la 306e fortune de France, de se lancer dans des projets de transition écologique justes. La question que je souhaitais poser à M. le premier adjoint, est : dans quel cadre proposez-vous que l'on puisse anticiper ces projets ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Léa VASA a très bien expliqué le sens du projet de délibération. Il s'agit d'un projet de délibération qui fait suite à un engagement que nous avons pris à l'occasion de la cession de la Chartreuse Notre-Dame du Glandier

concernant un financement de raccordement, et donc d'un financement au profit du Syndicat mixte des eaux de l'Auvezère et de l'approbation d'une convention d'objectifs, qui permet de viabiliser le projet que nous avons choisi avec les collectivités concernées.

Je vous invite donc à approuver ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 44).

2022 DU 62 - Porte de la Villette (19e). - Projet R.A.T.P. Habitat. - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des arbres d'alignement du boulevard de la Villette (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 62 ainsi que l'amendement n° 101 et le vœu référencé n° 102.

DU 62 : Porte de la Villette, 19e. - Projet "R.A.T.P. Habitat". - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire.

La parole est tout d'abord à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est la première pierre d'un projet très attendu par les habitants des quartiers Pont-de-Flandre et Rosa-Parks, dans le 19e arrondissement de Paris, mais aussi des habitants de Pantin et d'Aubervilliers, nos voisins : l'aménagement de la porte de la Villette.

Le projet présenté à l'étude d'impact et soumis aujourd'hui à notre vote, est l'aboutissement de nombreux échanges avec le bailleur "R.A.T.P. Habitat", afin d'inscrire au mieux cet ouvrage dans le futur aménagement de la porte de la Villette, et de réduire au maximum sa volumétrie et son impact. Ces discussions ont notamment permis de réduire la surface de plancher de plus de 10 %. Elles ont également permis, en modifiant l'accès aux deux niveaux de sous-sol, d'éviter tout abattage d'arbres d'alignement. Enfin, elles ont permis d'augmenter les surfaces d'espaces verts de 30 % et d'ouvrir ainsi des perspectives urbaines en prévision du futur aménagement de la porte de la Villette. Ce sont ainsi au total 2.000 mètres carrés de nouveaux espaces verts paysagers, dont 700 mètres carrés de pleine terre, qui verront le jour.

L'étude d'impact réalisée a souligné la nécessité d'un effort important sur l'isolation acoustique et d'une vigilance qualitative sur la qualité de l'air. Le projet s'inscrit dans une démarche bas carbone et vise l'exigeante certification H.Q.E. Ainsi, la construction est en structure bois et la solution retenue pour l'énergie est une pompe à chaleur, complétée par des panneaux photovoltaïques.

Le projet actuel propose un programme de résidence étudiante de 111 appartements, un programme de 60 logements locatifs familiaux sociaux et intermédiaires, en l'occurrence 15 P.L.S. et 45 L.L.I., un programme de 92 logements libres qui pourraient - c'est mon souhait - faire place à une programmation en accession sociale. D'ailleurs, je me réjouis que la Ville s'engage à travailler avec "R.A.T.P. Habitat" à un rééquilibrage du programme de logements libres pour créer du bail réel solidaire. Le socle accueillera des surfaces de locaux d'activités et de bureaux, de préférence en lien avec l'économie sociale et solidaire, ainsi que des locaux vélos, poussettes, poubelles, etc.

Chers collègues, ce projet est aussi pour les habitants une lueur d'espoir dans l'épreuve qu'ils subissent depuis que la décision a été prise, par le Ministre de l'Intérieur, de transférer sur le square Forceval le plus grand supermarché de drogue de France. Oui, il y a un après à la porte de la Villette, et nous y travaillons concrètement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le projet de construction "R.A.T.P. Habitat" porte de la Villette marque le point de départ du réaménagement de la porte. Il s'agit en réalité de la toute première étape de l'évolution à venir du quartier. C'est une

évolution qui est très attendue par les riveraines et les riverains, qui s'impatientent, et à raison, de voir leur quartier un jour changer, se transformer, se pacifier.

Que dire de ce projet ? Ce projet immobilier, porté par "R.A.T.P. Habitat", va globalement dans le bon sens. Il prévoit notamment la création d'une résidence étudiante de 111 logements, la création de 60 logements locatifs familiaux sociaux et intermédiaires. Il prévoit également la modification de l'accès aux bâtiments, ce qui a permis d'éviter l'abattage des arbres d'alignement, et c'est une très bonne nouvelle. Ce projet prévoit également une construction qui est faite sur la base d'une structure en bois, et enfin, la création de 2.000 mètres carrés de nouveaux espaces paysagers.

Toutefois, ce projet fait une part trop importante aux logements privés, puisque 92 logements en accession libre sont prévus dans ce projet immobilier. En revanche, à Paris, nous avons mis en place un outil formidable, qui, à notre sens, aurait dû se substituer aux logements privés. Il s'agit du bail réel solidaire. C'est un dispositif qui permet de concilier plusieurs objectifs. Premièrement, de lutter contre la spéculation immobilière en dissociant le bâti du foncier. Foncier qui reste dans les mains de la Ville. Deuxièmement, cela permet de faciliter l'accès à la propriété en permettant à des familles issues de la classe moyenne de se constituer un patrimoine en abaissant le coût d'entrée pour devenir propriétaire. Troisièmement, ces baux réels solidaires permettent de remplir nos objectifs en matière de production de logements sociaux. Car, il faut le dire, le bail réel solidaire est considéré comme du logement social. C'est du logement social.

Aujourd'hui, la Ville de Paris s'est fixé l'objectif de 1.000 baux réels solidaires par an. Cet objectif, en plus d'être insuffisant, ne sera jamais atteint si des opérations de construction immobilière l'excluent à chaque fois au profit de logements privés pour équilibrer leur modèle économique. Le projet "R.A.T.P. Habitat" n'est pas une Z.A.C. A ce titre, il peut se permettre d'être un peu plus souple sur l'équilibre financier de son aménagement. Nous devons donc veiller à ce que l'ambition partagée de cette majorité puisse être concrètement réalisée. Pour ce faire, chaque opération immobilière doit désormais comprendre des baux réels solidaires. Intégrer des baux réels solidaires aux projets immobiliers doit être désormais un réflexe.

C'est tout le sens de notre amendement, qui demande que les 92 logements en accession libre soient remplacés par une programmation de baux réels solidaires. A ce titre, j'aimerais remercier "R.A.T.P. Habitat" qui, visiblement, a fait un geste en notre direction. Je tenais à les en remercier ici.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, bien que la programmation du projet porte de la Villette - porté par "R.A.T.P. Habitat" - soit plutôt satisfaisante, nous sommes néanmoins inquiets quant à la survie des arbres d'alignement de l'avenue de la porte de la Villette, situés à 5 mètres de ce projet. Le projet a certes été revu pour répondre aux recommandations de l'Autorité environnementale et tenir compte des études urbaines en cours sur l'ensemble du secteur de la porte de la Villette. Pourtant, il n'existe aucune étude ni diagnostic sur le système racinaire des arbres d'alignement de l'avenue de la porte de la Villette.

Ce qui se passe déjà sur le Champ-de-Mars, où vous touchez au système racinaire d'arbres centenaires avec le projet "One Site", à notre plus grand regret et contre l'avis de nos maires d'arrondissement, riverains et associations, ne doit pas se reproduire. En effet, le projet de "R.A.T.P. Habitat" se situe dans la zone racinaire critique des 13 arbres d'alignement du boulevard de la Villette. Ces arbres matures, d'un âge sans doute compris entre 70 et 90 ans vu leur circonférence, seraient impactés par ce projet se déroulant à moins de 5 mètres. Cela nécessite la mise en place de mesures particulières pour les protéger. En portant atteinte à leurs racines, ces arbres risquent de ne plus avoir suffisamment d'eau ni de nutriments, entraînant leur dépérissement irrémédiable. Nous savons que des chantiers à proximité d'arbres entraînent souvent des dommages irréversibles, leur pourrissement, et donc leur mort.

Nous rappelons que 13 arbres matures équivalent à 1.259 arbres nouvellement plantés. Nous sommes d'autant plus inquiets que les images de synthèse du projet présentent de jeunes bouleaux, comme si vous enterriez déjà nos vieux platanes. De plus, ce projet de bâtiment à R+9 est situé dans le périmètre de votre nouveau plan de transformation du périphérique, en ceinture verte. Cela montre bien votre énième coup de communication aux dépens d'une réelle politique en faveur de la biodiversité.

Pour une fois, passez des paroles aux actes et adoptez notre vœu qui demande que soit menée une étude sur le système racinaire, afin de s'assurer que les racines de ces arbres ne seront pas touchées lors de l'élaboration de ce projet. Et si c'était le cas, que le projet porté soit modifié en conséquence afin de les préserver. Nous demandons enfin que leur sauvegarde et leur mise en sécurité soient assurées pendant l'organisation du chantier, s'il devait avoir lieu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet "R.A.T.P. Habitat" à la porte de la Villette, qui est composé de plus d'une centaine de logements étudiants, de logements locatifs familiaux et de logements dits "libres", dont il est question qu'ils puissent évoluer en logements B.R.S., est une proposition à laquelle nous souscrivons favorablement. Ce projet est vraiment une amorce de la transformation de la porte de la Villette. Une transformation attendue par les habitantes et les habitants à bien des égards. Mais c'est véritablement la création d'un pont avec nos voisins de Pantin et d'Aubervilliers. Nous nous réjouissons donc du commencement de ce projet et vous invitons à le voter favorablement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous reste du temps. Cela ne fait qu'une minute. C'est terminé, d'accord.

Je ne vois pas Danielle SIMONNET, qui semble être inscrite à ce débat.

Je donne donc la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup aux différents orateurs : Monsieur le Maire, Alice TIMSIT, Camille NAGET, pour vos interventions sur ce projet.

Merci beaucoup, Marie TOUBIANA. Je vais revenir sur le vœu que vous avez présenté.

C'est un très beau projet, dans un quartier, disons-le ou rappelons-le, qui en a fort besoin. Avec ce projet très ambitieux, très complexe et très long de réaménagement de la porte de la Villette, sur lequel nous devrons travailler dans les années qui viennent, c'est, je crois, un premier signal extrêmement positif que nous envoyons aux riverains et à l'ensemble du quartier. C'est un très beau projet porté par "R.A.T.P. Habitat". Nous avons beaucoup discuté avec "R.A.T.P. Habitat" pour le faire évoluer, pour essayer de le transformer le plus positivement possible. Chacun des intervenants et leur groupe y ont contribué.

Madame TOUBIANA, sur le vœu concernant la protection des arbres d'alignement, je vais émettre un avis défavorable, non pas que je sois en désaccord avec le fond, puisque je ne peux qu'être d'accord avec le fond, mais pour vous dire que c'est déjà fait. Je ne suis pas un spécialiste du sujet sur le plan technique, et donc, à votre disposition pour que la Direction de l'Urbanisme vous fournisse tous les documents qui en démontrent la véracité.

Il est évident qu'à l'occasion de la conception de ce projet urbain, il était hors de question de mettre en menace les arbres d'alignement qui sont au droit du projet urbain, et donc, le recul, la conception, l'organisation du chantier. Des garanties ont été apportées par "R.A.T.P. Habitat" pour ne nullement mettre en danger le système racinaire de ces arbres. Pour illustrer, parce que je sais que vous connaissez bien l'endroit, il y a un muret profond. Il est quasi-impossible que le système racinaire des arbres se soit déployé en dessous, compte tenu de l'historique de la constitution de ce mur. Je veux vraiment vous rassurer. On en reparlera à d'autres occasions dans ce Conseil, si toutes les garanties ne vous étaient pas apportées suffisamment. Pour vous dire que la préservation des arbres d'alignement était un point d'entrée du projet et pas une condition suspensive.

Donc, un avis défavorable mais plutôt une proposition de retrait si vous en êtes d'accord. Et merci à tous les intervenants d'avoir apporté votre soutien à ce projet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Tout d'abord, concernant l'amendement n° 101 du groupe Ecologiste de Paris, avec la proposition d'amendement, est-elle acceptée ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement n° 101, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 101 amendée est adoptée.

Est-ce que le vœu n° 102 du groupe Changer Paris est maintenu, Madame TOUBIANA ?

Mme Marie TOUBIANA. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 102 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DU 102).

2022 DU 86 - Aménagement de la zone Rouvray /parc de la Villette (19e). - Transfert de la darse propriété de l'État au profit de la Ville. - Transfert de la halle propriété de la Ville au profit de l'État.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 86 relatif à l'aménagement de la zone Rouvray/parc de la Villette, 19e. - Transfert de la darse propriété de l'Etat au profit de la Ville. - Transfert de la halle propriété de la Ville au profit de l'Etat.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, j'ai tenu à intervenir sur ce projet de délibération pour me féliciter du transfert prochain de la darse du fond de Rouvray à la Ville de Paris, un lieu situé entre le parc de la Villette et le quai de la Garonne. Ce fond de darse, qui appartient à l'Etat, est à l'abandon depuis au moins un demi-siècle. Ainsi, il sera transféré à la Ville en échange de la halle Rouvray, un bâtiment que je qualifierais comme étant une grande ruine industrielle, situé à proximité de la darse.

La faible fréquentation humaine du lieu, associée à un calme relativement appréciable, a permis à la biodiversité de s'y développer paisiblement et avec ampleur. Lors d'un inventaire floristique et faunistique effectué en 2020, il a été observé 27 espèces animales différentes, dont 9 espèces d'oiseaux protégés au niveau national, et 29 espèces végétales, avec des habitats prioritaires pour la biodiversité et des espèces régionales d'arbres et d'arbustes variés côté parc. Le site, en raison de ces herbiers aquatiques et du couvert arbustif en partie nord de la darse, présente un caractère naturel favorable à la reproduction d'oiseaux aquatiques et de poissons. En sus de sa situation peu fréquentée, le site assure une tranquillité à des espèces habituellement farouches, telles que le martin-pêcheur d'Europe, la foulque macroule et la poule d'eau.

Vous l'avez compris, cet endroit est l'un des rares havres de paix pour les oiseaux et une réserve de biodiversité précieuse pour une ville comme la nôtre. L'échange de propriétés a donc pour objectif de sécuriser la darse et de protéger définitivement ce site. Riverains et riveraines, associations, militantes et militants, élus écologistes, se sont largement mobilisés pour demander la sanctuarisation de cet endroit, pour préserver les animaux qui le fréquentent. La Mairie va désormais être en mesure de mettre en œuvre ce projet de sanctuarisation et assurer l'interdiction complète de la pêche sur la darse, ce qui était impossible jusqu'ici, en obtenant rapidement "a minima" une classification L.P.O. sur ce site.

Je vous invite donc à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Non. Très bien.

La parole est à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Alors que la préservation de la biodiversité s'affirme chaque jour davantage comme un enjeu majeur pour faire face aux défis environnementaux du siècle, il est aujourd'hui essentiel de sanctuariser dans nos villes les espaces où peuvent se développer la faune et la flore sauvage. La darse du Rouvray fait partie de ces rares lieux aquatiques dans Paris qui servent de refuges à des espèces marines menacées de disparaître de nos canaux.

La reconnaissance et la protection de cette darse en tant que réserve de biodiversité, c'est un engagement que j'ai porté avec mon équipe lors de la campagne municipale de 2020. Je veux saluer l'association "Paris Animaux Zoopolis", la mairie du 19e arrondissement - je remercie Roger MADEC et Andréas PILARTZ à mes côtés - et la Ville de Paris, qui ont milité durant plusieurs années pour que ce lieu, jusqu'à aujourd'hui propriété de l'Etat, soit préservé. Je veux saluer également l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, ainsi que la Préfecture, qui se sont pleinement inscrits dans cette démarche.

Parallèlement, l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette s'est projeté sur la zone Rouvray, au sud-ouest du parc de la Villette, qui s'étend sur 2,3 hectares et est longtemps restée un espace impensé

du projet architectural du parc. Aujourd'hui fermée au public, cette zone est composée de plusieurs parcelles appartenant soit à la Ville de Paris, soit à l'Etat, à proximité immédiate de la darse du Rouvray. L'établissement souhaite aménager ce secteur afin de l'ouvrir au public et d'enrichir la programmation proposée aux visiteurs, avec des ateliers pédagogiques sur l'agriculture urbaine, la biodiversité, le développement durable ou le bien-être animal, à destination de différents publics : familial, scolaire, du champ social ou du handicap. Plus largement, le programme d'ensemble consiste à ouvrir 5.000 mètres carrés d'espaces verts au public, et s'inscrit dans une démarche de sobriété des travaux de requalification et de préservation de la biodiversité existante.

Pour mener à bien ce projet, il est donc nécessaire de procéder à des transferts de propriétés réciproques entre la halle du Rouvray, propriété de la Ville, et la darse du Rouvray, propriété de l'Etat. Cet échange foncier, c'est donc du gagnant-gagnant puisqu'il se fait dans l'intérêt mutuel de la Ville de Paris, de la grande halle de la Villette, mais surtout au bénéfice de la biodiversité et des Parisiens. Nous avons donc toutes les raisons de nous en réjouir et d'adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Le transfert de la darse du Rouvray, à l'entrée du parc de la Villette, à la Ville de Paris est une bonne nouvelle. Une bonne nouvelle, forcément, pour le 19e arrondissement, mais aussi une bonne nouvelle pour Paris, pour le bassin de la Villette, pour le parc de la Villette. Cet endroit est un véritable bassin de biodiversité qui va être transformé en réserve. C'était vraiment très attendu par les associations, qui se sont beaucoup mobilisées, et également par les habitantes et les habitants qui ont été très sensibles à ce qui se passait là.

Je pense à ce qui s'est passé pendant le confinement, avec notamment le petit épisode que l'on a eu avec le cygne. Il se trouve que c'était dans mon kilomètre quotidien autorisé, donc j'ai pu suivre aussi avec attention la vie de ces cygnes. Cela a vraiment sensibilisé les habitantes et les habitants du 19e arrondissement à la préservation de la biodiversité, à la nature en ville et à ce lieu qui, en fait, était assez méconnu. Et donc, la création de cette réserve est une belle perspective pour la sensibilisation de tous les publics - M. le Maire du 19e arrondissement l'a rappelé - en particulier des jeunes générations, qui sont notre avenir pour la préservation de l'environnement.

A notre tour, au groupe Communiste et Citoyen, nous nous réjouissons de ce projet de délibération et vous invitons à le soutenir largement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup aux différents intervenants. Merci, Monsieur le Maire du 19e arrondissement.

C'est un très beau projet, un accord gagnant-gagnant entre la Ville et l'Etat au profit de l'établissement de la grande halle de la Villette. Depuis plusieurs années, nous avons souligné notre volonté, relayée aujourd'hui par Dan LERT, par le maire du 19e arrondissement et par moi-même, et notre souhait de faire de cette darse une réserve de biodiversité - c'est un endroit tout à fait extraordinaire - et, en même temps, de faire vivre la halle du Rouvray, qui sera désormais rattachée au parc de la Villette.

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération de l'aménagement de la zone Rouvray/parc de la Villette.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 86).

2022 DU 87 - Maine-Montparnasse (14e et 15e). - Projet PRD Montparnasse. - Convention de projet urbain partenarial avec la SCI PRD Montparnasse. - Étude d'impact et demande de permis de construire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 87 : Maine-Montparnasse, 14e et 15e. - Projet PRD Montparnasse. - Convention de projet urbain partenarial avec la S.C.I. PRD Montparnasse. - Etude d'impact et demande de permis de construire.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, est soumise à notre examen une convention de projet urbain partenarial entre la Ville de Paris et la S.C.I. PRD Montparnasse qui souhaite réhabiliter l'immeuble CNP, autrement qualifié dans l'exposé des motifs de "barre monumentale de bureaux de 16 étages située sur la gare Montparnasse". Malgré cette lourde réhabilitation, c'est encore d'un projet de bureaux qu'il s'agit, dans un quartier qui n'en a pas vraiment besoin, d'un projet inadéquat pour les besoins des Parisiennes et des Parisiens. Il s'inscrit dans l'aménagement plus large du quartier Montparnasse, que l'on a un peu de mal à appréhender dans son ensemble à force de le voter petit bout par petit bout au fil des séances de notre Conseil.

Toutefois, ce projet de bureaux, et plus particulièrement le projet urbain partenarial présente certaines vertus. Il n'y a pas de création de surface de bureaux supplémentaire. Au contraire, la surface totale du bâtiment passera d'environ 57.000 mètres carrés à 54.000 mètres carrés au profit de la création d'espaces végétalisés, ce qui est plutôt à saluer. Le projet de réhabilitation exprime également des ambitions importantes en termes de performances futures et de bilan carbone. Ce projet va permettre une transformation des façades, avec une recherche de performance thermique accrue. Démarche conforme aux aspirations climatiques de notre groupe. Il est également prévu la création d'un équipement de production agricole en toiture, dont 1.500 mètres carrés de terre dédiés à une production comestible. On compte aussi la création d'espaces de stationnement vélo, ce qui va dans le bon sens.

En outre, la convention de projet urbain partenarial qui accompagne ce projet, a vocation à permettre une participation de la S.C.I. au financement des équipements publics, rendus nécessaires par ce projet de réhabilitation. Le programme de travaux de cette convention prévoit, sur un certain nombre de rues du quartier Montparnasse, la reprise des voiries, des trottoirs et de leurs bordures, permettant une large végétalisation, et l'amélioration des mobilités douces ainsi que du mobilier urbain et d'éclairage.

La Ville, dans le projet de délibération, demande expressément qu'une vigilance particulière soit apportée à l'amélioration du lien entre le projet et la dalle du jardin Atlantique, l'amélioration des cheminements entre le niveau de la rue et le jardin Atlantique, la préservation de la totalité des arbres dans le cadre de l'installation de chantier et la poursuite des études en vue d'augmenter la présence végétale aux abords du bâtiment. Prescription à laquelle nous souscrivons.

Un dernier détail : le coût de l'ensemble des travaux d'équipements publics est estimé à 3,4 millions d'euros T.T.C., et la participation de la S.C.I. est fixée à 1,7 million d'euros, soit 50 % de l'ensemble, ce qui est non négligeable.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes là au cœur du vaste périmètre de 9 hectares de l'opération d'aménagement Maine-Montparnasse, dans un quartier stigmatisé, reconnaissons-le, par l'urbanisme des années 1970 et qui, à terme, offrira - c'est notre souhait à tous - un nouveau paysage, une nouvelle architecture, une nouvelle attractivité métropolitaine.

La rénovation de la gare a été, en quelque sorte, le déclencheur pour le réaménagement de ce cœur de ville daté. Depuis lors, la plupart des opérateurs portent une nouvelle ambition pour leur patrimoine, et tant mieux. Plusieurs projets sont actuellement dans les starting-blocks : la restructuration de la Tour Montparnasse, nouvelle construction du C.I.T., la rénovation du grand ensemble du 90, boulevard Pasteur, sans oublier bien sûr le projet Oasis - que nous contestons.

D'autres sont en phase d'études, en particulier la création d'un établissement d'enseignement supérieur boulevard de Vaugirard, la rénovation de l'immeuble Sud Pont place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, le réaménagement des espaces publics et la végétalisation du secteur Montparnasse, portés par l'Agence Rogers et Michel DESVIGNE, la restructuration totale du centre commercial, l'ambitieux programme porté par la S.N.C.F. à l'angle des rues du Cotentin et André-Gide, ou encore la création d'une nouvelle véritable entrée de la gare Montparnasse depuis la place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon.

Pour transformer les bâtiments datés et énergivores de ce quartier, je me réjouis, avec Claire de CLERMONT-TONNERRE, chargée de l'urbanisme auprès de moi, que les opérateurs aient fait appel à des grands architectes français et internationaux, parmi lesquels trois prix Pritzker : Renzo PIANO, Richard Rogers, Lacaton et Vassal.

Si l'ambition est grande, l'avancée de ces projets est particulièrement complexe - il faut le reconnaître - compte tenu des difficultés à programmer toutes les opérations, du fait des aléas liés à leur ampleur et à la présence de la gare, des implantations des diverses emprises chantiers pour un temps long, des autorisations d'urbanisme

nécessaires et des éventuelles procédures contentieuses. C'est le cas pour la tour Montparnasse, car si le jury a bien été lancé en 2016, le début des travaux est repoussé à l'horizon 2023, pour une livraison en 2027.

Je reviens à l'opération de rénovation de l'immeuble PRD par Altarea, qui fait l'objet de ce projet de délibération. Actuellement occupée par la CNP, cette barre de 16 étages, amiantée, qui devrait être libérée l'an prochain, s'inscrit en superstructure au-dessus des quatre niveaux de la gare. La restructuration lourde de cet ensemble sinistre, que l'on pourrait qualifier d'"I.G.H. couché", avec ses 164 mètres de long et ses 63 mètres de haut, vient d'être confiée à l'agence new-yorkaise DSR. A juste titre, le maire du 6e arrondissement l'a en perspective de la rue de Rennes. L'agence new-yorkaise Diller Scofidio+Renfro, conceptrice du "High Line", signera un projet architectural - je crois - ambitieux et de grande qualité.

Vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer, d'une part, sur la signature d'une convention de projet urbain partenarial pour une participation du porteur de projet au financement des équipements de voirie à hauteur de 1,7 million d'euros - ce qui est une bonne chose, bien sûr - et d'autre part, sur l'étude d'impact. Sur ce deuxième point, et bien qu'une réunion de concertation soit programmée pour le 15 septembre - mes collègues des 15e et 14e arrondissements seront présents - suivie par une P.P.V.E. à l'automne, nous regrettons que la concertation n'ait pas été engagée en amont de la présentation de ce projet de délibération devant notre Assemblée. Nous évoquions ce sujet avec Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Outre les points de vigilance que vous avez relevés dans l'étude d'impact et mentionnés dans le projet de délibération, notamment le manque de végétalisation et la question des arbres, j'aurais préféré, moi aussi, comme Mme NIAKATÉ, un jardin à la place de cette barre. Mais la Ville peut-elle nous l'offrir ? Ce serait bien, mais je crains que ce ne soit pas possible.

Vous avez identifié plusieurs impacts négatifs qui, en l'état, suscitent des inquiétudes, partagées par les riverains et la majorité du 15e arrondissement. Plusieurs d'entre elles concernent la phase chantier, notamment l'impact sur la qualité de l'air et le confort acoustique, l'impact sur la qualité de vie des habitants, qui subiront pendant plusieurs années des nuisances de tous ordres du fait de l'accumulation d'une dizaine de chantiers sur ce secteur, l'impact sur la complexification des déplacements et les difficultés d'accès à la gare pendant les quatre années de travaux.

D'autres préoccupations relèvent du projet, notamment sur le fonctionnement de l'espace de logistique urbaine, dans un secteur où la circulation, vous le savez, est particulièrement dense ; sur l'augmentation des ombres portées liées à la surélévation ; sur les inquiétudes induites par la densification et par l'accroissement de la fréquentation liée à la nouvelle attractivité du quartier.

Pour conclure, en complément de ces observations, compte tenu de l'ampleur et de l'accumulation des opérations urbaines de grande envergure prévues sur l'ensemble de ces secteurs, que j'ai rappelées, nous demandons non seulement un comité de suivi, mais surtout une actualisation des études de circulation intégrant la totalité des nouveaux projets, dont la floraison et le flou calendaire, malheureusement, préoccupent les riverains comme la mairie du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, chère Aminata NIAKATÉ, vous avez tous les deux bien décrit le sujet. Ce sont ces grands ensembles urbains, dont on imagine qu'ils sont désormais uniquement à vocation historique, qui vont faire l'objet d'une rénovation, dont, honnêtement, tout le monde peut convenir de la nécessité, parce que l'ensemble est extrêmement vieillot et profondément disgracieux. Demandez à Altarea Cogedim s'ils veulent faire don à la Ville de Paris d'un jardin en substitution de la tour. Il faudra gérer les riverains quand il faudra démonter les milliards de tonnes de béton qu'il faudrait y enlever. Bref.

Plus, sérieusement, c'est un projet de rénovation important, très respectueux sur le plan environnemental, très respectueux des riverains dans la gestion de chantier. Ce projet de délibération est d'un intérêt tout particulier pour tout le monde. C'est la contribution de l'opérateur Altarea Cogedim au réaménagement des abords, avec plusieurs gains qualitatifs très attendus pour améliorer la desserte du bâtiment et la proximité.

Je vous invite donc à soutenir ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 87).

2022 DU 92 - Vente à Aximo d'un lot de copropriété au 24, avenue Claude-Vellefaux / 13, rue Jean et Marie Moinon (10e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous avons le projet de délibération DU 92 et l'amendement technique n° 103, qui est très technique !

Je mets donc directement aux voix, à main levée, ce projet d'amendement n° 103 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 103 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 92 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DU 92).

2022 SG 37 - Rapport de la C.R.C. relatif à la gestion de la Ville de Paris en tant que territoire de la Métropole du Grand Paris concernant les exercices 2016 et suivants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 37 concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la Ville de Paris en tant que territoire de la Métropole du Grand Paris concernant les exercices 2016 et suivants.

La parole est tout d'abord à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris a toujours rejeté à l'extérieur ses autoroutes, ses réseaux ferrés, qui créent des plaies béantes dans le tissu urbain des communes de la Métropole, ses usines de déchets, autrefois ses usines à gaz, ses lignes à haute tension, ses cimetières. La Région Ile-de-France est totalement tournée vers Paris. On l'a dit mardi, lorsque l'on discutait du périphérique : il faut que cela change. Nous avons besoin de développer de nouvelles centralités au sein de la région. Parmi les 1,8 million de personnes qui travaillent quotidiennement à Paris, 60 % résident hors de Paris, dont 55 % en petite couronne.

On peut dénoncer le phénomène de métropolisation, on peut souhaiter avoir de nouveaux pôles et ne pas tout ramener vers le centre de la métropole, mais force est de constater que la zone dense a besoin d'une institution pleinement compétente et démocratiquement élue pour porter le cadre de vie de ce territoire. Comme le dit le rapport de la Chambre régionale des comptes, la coopération métropolitaine existe de longue date. Des coopérations anciennes avec les grands syndicats intercommunaux existent depuis un siècle. Puis, tout le travail de Pierre MANSAT avec Bertrand DELANOË pour réunir l'ensemble des acteurs dans la conférence métropolitaine. Puis, des coopérations diverses et bilatérales avec Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Paris Seine Ouest et Grand-Orly Seine Bièvre, pour n'en citer que quelques-unes.

Comme le souligne le rapport de la Chambre régionale des comptes, l'intégration de Paris à la Métropole n'est toujours pas complète, alors que Paris assume des charges de centralité qui sont estimées à près de 730 millions d'euros, ce qui fait 7 % du budget de la capitale. Le territoire métropolitain est celui à l'échelle duquel nous devons penser les politiques essentielles de notre mandat.

L'eau - on le voit par exemple avec le travail sur la redécouverte de la Bièvre -, la lutte contre les inondations ou la transformation des canaux, qui sont parisiens mais pour l'essentiel en banlieue.

L'énergie. Mardi, on parlait de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain et de la nécessité de la connecter à la géothermie. Beaucoup de puits de géothermie sont en cours de développement en dehors de Paris. On devrait y travailler et s'y associer pleinement. Puis, tout le travail avec la Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Energie, qui est en train de se mettre en place à l'échelle métropolitaine.

Le bruit. On a parlé de bruit dans ce Conseil de Paris. Le bruit est aussi un enjeu qui se traite au niveau métropolitain, avec le "Plan de prévention du bruit dans l'environnement".

La qualité de l'air : enjeu majeur sur la zone à faibles émissions, dont on espère qu'elle pourra effectivement voir le jour avec la sortie du diesel, sous réserve que l'Etat fasse les efforts suffisants pour la réussir.

Les transports, la nature et la biodiversité. Je tiens à saluer le travail de ma collègue Antoinette GUHL comme vice-présidente de la Métropole, sur les trames vertes, bleues et noires, et tout le travail pour le parc des Hauteurs à la frontière avec Est Ensemble. Voici un exemple de coopération métropolitaine qui fonctionne.

Enfin, le logement et l'aménagement du territoire. De ce point de vue, la prise de compétence en matière d'hébergement et d'habitat, prévue après l'adoption du "Plan métropolitain pour l'hébergement et l'habitat", permettra une meilleure cohérence de l'action des collectivités dans ce domaine et surtout, un meilleur rééquilibrage territorial. C'est à cela que devrait servir la Métropole.

J'ai eu l'occasion de le dire hier à propos des flux financiers entre Paris et la Métropole. Elle ne dispose aujourd'hui ni des compétences, ni des moyens nécessaires pour jouer pleinement ce rôle de rééquilibrage, alors que les inégalités territoriales sont flagrantes. Ce sont dans les territoires les plus pauvres que les taux d'imposition sont les plus élevés pour les ménages et pour les entreprises. Nous devons mettre fin à ce "dumping" fiscal.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes propose quelques pistes intéressantes, notamment sur les questions d'aménagement. On a deux Z.A.C. : Bercy-Charenton, Charenton-Bercy. Sans revenir complètement sur la discussion et ce qui est intervenu très positivement cet après-midi même, ce sont aussi des sujets que l'on aurait pu porter dans une vision plus métropolitaine. Le périphérique est revendiqué par la Région, alors que le périphérique est un objet métropolitain, non seulement du point de vue des transports mais aussi du point de vue de l'aménagement de l'espace.

Enfin, cette Métropole, c'est aussi une question de démocratie. La gouvernance partagée actuelle a permis d'avoir un "Plan Climat" et un SCoT ambitieux. Mais on pourrait faire en sorte d'avoir une Métropole qui soit élue démocratiquement, avec un suffrage universel direct et une orientation politique claire et clairement assumée, comme c'est le cas à la Métropole de Lyon.

Je conclus en disant que nous attendons beaucoup de nos parlementaires, dans ce mandat, pour faire en sorte de doter le Grand Paris d'une Métropole qui soit pleinement compétente et démocratique pour porter son avenir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce nouveau rapport de la Chambre régionale des comptes vient confirmer ce que nous avons déjà eu l'occasion d'observer s'agissant de la considération de la Mairie de Paris pour la Métropole. J'avais déploré l'an dernier, dans cette enceinte, l'absence de stratégie globale dans la coopération de Paris avec les territoires voisins. Plus précisément, dans ce rapport, la Chambre régionale des comptes dresse plusieurs constats qui laissent entendre que Paris fait bande à part avec sa Métropole.

Depuis 2016, la Chambre régionale des comptes pointe, je cite : "le peu de compétences transférées de la Ville à la Métropole, notamment en matière d'aménagement et de logement. […] Les principales opérations d'aménagement conduites par la Ville de Paris et ses satellites sur son territoire, ont une forte résonance à l'échelle de la Métropole". Vous avez beau jeu de vous en défendre en rejetant la faute sur le législateur qui n'a pas donné les compétences et les moyens nécessaires. Sauf que vous aviez tout loisir, je le rappelle, de peser dans la conception des lois NOTRe et MAPTAM, car c'est à ce moment-là que se jouait la construction de la Métropole du Grand Paris. Certes, c'est de bonne guerre, mais tout de même un peu facile de faire porter la responsabilité sur le législateur depuis 2017. Vous auriez tout à fait pu influer pour qu'il en soit autrement.

Cela étant dit, la Chambre régionale des comptes relève que vous poursuivez une stratégie autonome par rapport à la Métropole. Cette fois, le législateur n'y est pour rien. C'est vous seul qui décidez de faire cavalier seul en privilégiant des coopérations par projet : frontalières, bilatérales, au lieu de vous appuyer sur l'instance dont c'est l'objet. Deux exemples illustrent parfaitement ce constat.

D'abord, le périphérique. Nous en avons déjà parlé hier. La Chambre régionale des comptes, à propos du périphérique, relève que l'ensemble des projets urbains en interface pourraient être déclarés d'intérêt métropolitain - je l'ai répété hier - à commencer par ceux situés à la périphérie de Paris. Le périphérique répond pleinement à cet enjeu. Pas suffisamment, visiblement, à vos yeux. C'est un gâchis. On passe notamment à côté de l'opportunité d'une opération de métamorphose hors norme.

D'autre part, le logement. Là, je dois dire que cela ne manque pas de saveur. Dans votre réponse au président de la Chambre régionale des comptes, vous déclarez solennellement avoir - je vous cite - "la conviction que la Métropole est l'échelon pertinent pour relancer une politique active de construction de logements sociaux à l'échelle du Grand Paris". Mais qu'avez-vous fait depuis 2016 pour vous engager réellement dans cette voie ?

Vous avez beau porter en étendard des projets de vœux sur le plan métropolitain pour l'habitat et l'hébergement, c'est une preuve assez maigre - il faut le reconnaître et le déplorer - de votre volontarisme en la

matière. Car, la réalité, au-delà de la barrière législative, c'est que vous ne voulez pas métropoliser certaines politiques parisiennes, même lorsque cela s'y prête parfaitement.

En matière de développement économique, et plus particulièrement de revitalisation commerciale, pourquoi ne souhaitez-vous pas plus donner de dimension métropolitaine à l'action de la SEMAEST, ainsi que la Chambre régionale des comptes le relève ? La foncière de revitalisation métropolitaine, créée vendredi dernier par un vote du Conseil métropolitain, est justement là pour cela, notamment dans le cadre du programme "Centres-villes vivants". Il n'est pas trop tard pour passer de la parole aux actes et transférer des compétences à la Métropole, afin d'anticiper son développement et d'amorcer cet acte 2 de la construction de la Métropole.

Enfin, et ce n'est pas comme si l'excellent Jean-Pierre CAFFET ne nous avait pas déminé le terrain il y a 10 ans, avec son rapport sur la métropolisation des politiques publiques parisiennes. Alors, Madame la Maire, chiche ?

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre et répondre aux orateurs, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup à l'excellent président Sylvain RAIFAUD à la Métropole, avec lequel je travaille tout le temps dans le cadre de mes fonctions de président de groupe également à la Métropole et de premier adjoint.

Merci, Monsieur le Maire, membre de l'Exécutif métropolitain.

Ce rapport est un très bon rapport pour la Ville de Paris, parce qu'il vient d'abord souligner l'investissement de la Ville au service de la mise en place de la Métropole. Je le dis très simplement : si la Ville de Paris n'avait pas soumis toute l'ingénierie administrative et financière au service de la mise en œuvre de la Métropole dans ses toutes jeunes années à partir de 2016, cela aurait été évidemment possible mais beaucoup plus long. Nous l'avons fait avec beaucoup de volontarisme et d'ambition pour la Métropole.

Deuxième observation, nous avons beaucoup travaillé avec la Métropole - je rappelle qu'Anne HIDALGO est Première Vice-présidente de la Métropole aux côtés de Patrick OLLIER - toujours dans cet esprit d'intercommunalité, dont le président OLLIER aime à rappeler qu'elle est le sens du mandat qui est le sien et que nous lui avons donné collectivement. Je rappelle que nous y avons joué un rôle.

Deuxième chose, concernant les compétences, je veux bien que les magistrats administratifs viennent quatre ans après pour porter des jugements sur la rapidité des transferts de compétences - non prévus par la loi - à partir de 2016, à l'époque où la Métropole n'avait pas de trombone, pas de chaise, pas de local et pas de stylo. C'est une invitation à aller plus vite et plus loin.

Autre observation, il serait intéressant de voir le jugement que porte la Chambre régionale des comptes sur les autres territoires. Des rapports sont produits sur d'autres E.P.T., puisque c'est au titre des compétences d'E.P.T., de ce statut très particulier de la Ville. C'est la même sévérité. Je ne l'espère pas pour les autres territoires, même si la même sévérité était mise en lumière.

La réalité, c'est que ce débat - c'est pourquoi il est un peu curieux que les magistrats financiers le formulent ainsi - n'a pas été tranché par le législateur. D'ailleurs, à aucun moment dans nos discussions avec la Métropole du Grand Paris, n'a été soulevée la question de l'accélération des transferts de compétences en matière d'aménagement et de logement. Nous sommes les premiers à reconnaître qu'il faut aller plus loin. Il y aura sans doute un temps 2 de la Métropole. Mais nul ne peut contester l'engagement extrêmement fort de la Ville en la matière.

Cela me permet de revenir sur le sujet de l'intérêt métropolitain des opérations d'aménagement. Oui et non, parce qu'en réalité, très peu d'opérations ont été reconnues d'intérêt métropolitain. Pour simplifier, c'est une forme de transfert de la maîtrise d'ouvrage en la matière. Les cas pour lesquels cela a été fait, ce sont notamment ceux pour lesquels la Métropole avait une compétence directe en matière d'aménagement et de financement en maîtrise d'ouvrage d'équipements.

La réalité, c'est que nous travaillons sur Bercy-Charenton, puisqu'ils le citent dans le rapport. Comme cela a été rappelé la Z.A.C. a été créée à la fin des années 2000. Quand nous avons représenté les nouvelles orientations de Bercy-Charenton, la Métropole n'était même pas créée "de facto".

Nous travaillons très étroitement avec l'E.P.T. adjacent, qui a la compétence en matière d'urbanisme et est en réalité exercée en direct par Hervé GICQUEL, le maire de Charenton. Mais le président OLLIER a rappelé lui-même combien il était respectueux du fait que la Métropole définit un document de méta-urbanisme qu'est le SCoT, et que, derrière, ce sont les P.L.U.I. - pour nous, le P.L.U. parisien - qui s'appliquent.

Que cela nourrisse les futurs débats du législateur et de l'ensemble des élus qui sont concernés par ce sujet en particulier, évidemment les maires de la Métropole du Grand Paris, notamment le président de la Métropole du Grand Paris, mais nous nous réjouissons de ce rapport qui est très bon pour la Ville de Paris et nous aidera à nourrir des réflexions futures.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'un rapport, il n'y a évidemment pas de vote.

2022 SG 38 - Rapport de la C.R.C. relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris sur la gestion de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) "Paris Rive gauche".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 38 concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris sur la gestion de la Zone d'aménagement concerté "Paris Rive Gauche".

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur la Maire.

Dans la continuité des échanges que nous venons d'avoir, il est vrai que ce rapport met la lumière et accentue le fait que le territoire de Bercy-Charenton correspond aux orientations de la Métropole du Grand Paris. L'une des préconisations est la reconnaissance de l'intérêt métropolitain pour cette Z.A.C. Il était pour moi important de le rappeler. De rappeler également que la Métropole du Grand Paris s'est toujours engagée, lorsqu'elle soutient des Z.A.C., lorsqu'elle s'implique dans des Z.A.C., à respecter le choix programmatique des communes. Elle est là, bien sûr, aussi bien en soutien financier qu'en expertise. C'était aussi l'occasion pour moi, puisque, tout à l'heure, le temps m'a manqué lorsque l'on a évoqué la Z.A.C. de Bercy-Charenton, de faire un parallèle entre Paris Rive Gauche et la Z.A.C. "Bercy-Charenton" en ce qui concerne les couvertures qui ont été réalisées sur le réseau ferré.

Lancé en 1991 par Jacques Chirac, le quartier Paris Rive Gauche, qui se structure entre la gare d'Austerlitz, la Bibliothèque François-Mitterrand et les boulevards des Maréchaux, a démontré que construire en recouvrant les voies de chemin de fer était possible et pouvait donner naissance à un quartier aux qualités urbaines avérées. Bien sûr, il y a des coûts et des délais, mais Jacques Chirac avait l'ambition pour Paris, et il l'a fait. Ce projet ambitieux a montré une qualité de cadre de vie.

Effacer les infrastructures ferroviaires devrait être une exigence en forme d'évidence. L'Atelier Parisien d'Urbanisme - l'APUR - en 2008, avait fait une série d'études concernant l'avenir du site complexe de Bercy-Charenton, qu'elle qualifiait d'ailleurs de "chaînon manquant" entre Paris et les communes le long de la Seine en amont. L'APUR proposait de réaliser une couverture intégrale des voies de chemin de fer, seul moyen de mettre fin à l'enclavement du quartier Cour-Saint-Emilion et de créer le lien avec Charenton-le-Pont. Un choix ambitieux, exigeant et bon sens qui permettrait de créer plus de 1 million de mètres carrés. Les enjeux sont multiples. En effet, il s'agit à la fois de recoudre les quartiers sud-est du 12e arrondissement et de donner aux habitants du quartier Picpus un accès au parc de Bercy et à la Seine.

Aujourd'hui, je voulais alerter, en faisant ce parallèle avec la Rive Gauche, sur le fait que le programme prévu par la Ville sur Bercy-Charenton consiste à ne construire que sur les emprises en pleine terre rapidement libérables. Du fait des différents niveaux asymétriques de référence dans le secteur, ce schéma obère la capacité ultérieure de réaliser des couvertures du faisceau ferroviaire. Il s'agit donc d'un choix largement irréversible et lourd de conséquences. Aujourd'hui, nous observons et analysons le rapport de la Chambre régionale des comptes. Je voulais vraiment alerter sur le fait qu'avec ce que nous nous apprêtons à faire à Bercy-Charenton, nous ne pourrons pas faire ce qui a été fait en termes de couverture du réseau ferré dans Paris Rive Gauche.

Je voulais aussi ajouter, au nom de mes collègues Jean-Baptiste OLIVIER et Anne BIRABEN, que la programmation de la Z.A.C. "Rive Gauche" a changé, surtout à partir de 2001. La Ville a augmenté petit à petit la part de logements sociaux et a déséquilibré en partie l'équilibre financier. Comment cela se traduit-il aujourd'hui ? Les conséquences sont un projet très dense, trop dense, qui, justement, se densifie d'année en année, à l'encontre de l'attente des riverains - notamment sur la gare d'Austerlitz - et des enjeux climatiques. J'attire votre attention sur le fait de continuer à retravailler sur cette partie de la Z.A.C. qui n'est pas achevée, sur la gare d'Austerlitz, pour avoir un projet qui soit en adéquation avec le P.L.U. bioclimatique que nous nous apprêtons à élaborer et en tenant compte des attentes des riverains.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, vous le savez, la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" est un chantier immense. On parle, de la gare d'Austerlitz à la porte d'Ivry, de 2,5 kilomètres, de 130 hectares, de 2,5 millions de mètres carrés qui ont été construits, dont 580.000 mètres carrés de logements, 745.000 mètres carrés de bureaux, 500.000 mètres carrés d'équipements publics, d'un accueil de 20.000 personnes nouvelles. L'idée, en 1991 - on

parle donc d'une Z.A.C. qui a 30 ans - c'était de faire La Défense bis. C'est simple : depuis le baron Haussmann, on n'a jamais fait un aménagement aussi important à Paris.

A notre sens, on ne va pas revenir 30 ans en arrière, il y a eu beaucoup trop de béton et l'urbanisme sur dalle n'est pas forcément heureux. C'est pourquoi je réagis tout de suite à la proposition de la droite sur Bercy-Charenton. Pour nous, l'urbanisme sur dalle sur rail, c'est une folie écologique. Je préfère vous le dire : ce sera sans nous.

A propos de ce chantier pharaonique, qu'est-ce que dit la Chambre régionale des comptes ? Bonne nouvelle, et c'est le premier point : la Z.A.C. est bien gérée par la SEMAPA. Aucune irrégularité. Seulement 2 remarques techniques sur des méthodes de comptabilité, dont, je crois, la Ville va tenir compte. C'est une bonne chose pour une Z.A.C. qui, en bilan de Z.A.C., est de 4,4 milliards d'euros. Et pas une irrégularité. On peut s'en féliciter. C'est une réussite de la Ville. C'est une réussite de son aménageur.

Deuxième point important, cela a été dit en titre dans les journaux, pour faire cliquer : 1,4 milliard d'euros à la charge de Paris. Pour nous, c'est une bonne chose. Déjà, il faut remettre les choses en perspective. On a une Z.A.C. de 30 ans, de 4 milliards d'euros. Une ville comme cela, cela s'amortit sur un siècle au moins. Les 1,4 milliard d'euros dépensés par la Ville ont été investis pour des équipements publics, pour faire du foncier et des logements sociaux. Tout cela n'est pas de l'argent perdu, mais du foncier et des équipements qui appartiennent à la Ville et servent aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ensuite, il ne faut pas oublier que lorsque l'on fait 745.000 mètres carrés de bureaux, cela fait autant de recettes fiscales en plus : les taxes économiques, la D.M.T.O., la richesse et le P.I.B. sur le territoire, etc. Ce n'est pas de l'argent dépensé par la Ville de Paris, mais de l'argent investi et qui rapporte beaucoup.

Enfin, le troisième point qui est mis en avant, parmi d'autres, sur lequel je voudrais parler un peu sur ce rapport, et c'est très clair quand on lit le rapport, c'est que la Z.A.C. a su évoluer. Au début, c'était La Défense, on voulait faire des bureaux, etc. Puis, en 2001, quand la gauche et les écologistes sont arrivés aux responsabilités, très vite, on a réorienté les choses pour dédensifier et faire davantage de logements sociaux.

Oui, cela a eu un coût d'investissement - j'en ai parlé à l'instant - mais cela montre aussi que l'on a su, en termes d'infrastructures, de logique, de financière, faire évoluer les choses dans le bon sens. C'est, en 30 ans, un peu le reflet de chaque époque. Il y a eu l'époque des années 1990, celles du tout bureau, puis, dans les années 2000, il fallait faire du logement social. On a réussi et c'est tant mieux. Aujourd'hui, on arrive dans une nouvelle époque, l'époque bioclimatique.

Cette Z.A.C., qui n'est pas encore terminée, doit pouvoir continuer à évoluer. On a commencé à le faire. Je voudrais vraiment remercier la majorité, l'Exécutif et Emmanuel GRÉGOIRE sur Bruneseau, puisqu'il y avait des projets de tours de grande hauteur qui ont été abandonnés pour dédensifier, aérer, respirer. Vous y avez aussi participé, j'en conviens bien volontiers. On doit pouvoir continuer à faire évoluer les choses. On pense à la gare d'Austerlitz. Franchement, 40.000 mètres carrés de bureaux, une tour de grande hauteur couchée, ce n'est pas vraiment compatible avec nos standards bioclimatiques. On dit que le coup est parti. Pour moi, tant que ce n'est pas construit, ce n'est pas parti. On doit pouvoir encore arranger les choses.

Reflet de l'époque aussi : on est maintenant une vraie Métropole et l'on doit penser Métropole. Bruneseau, par exemple, on arrive, on réoriente les choses. On ne va pas maintenant y mettre la Métropole. En revanche, Bruneseau sud, qui fait un lien avec Ivry, pourquoi ne pas réfléchir ? C'est une idée.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la Z.A.C." Paris Rive Gauche" a été un chantier pharaonique - c'est le terme - qui a largement transformé le Nord-Est du 13e arrondissement. Cette Z.A.C. était destinée par la droite, sous Jacques Chirac, à une sorte de quartier d'affaires, une sorte de pendant à l'Est de La Défense. Mais, depuis 2001, la majorité de gauche a su promouvoir une Z.A.C. un peu plus équilibrée, mêlant lieux d'habitation, activités économiques et artisanales, et des bureaux tertiaires, évidemment. Nous avons su y construire du logement et - vous le savez, nous y sommes sensibles - du logement social pour permettre à toutes et tous de continuer à vivre à Paris. Nous avons aussi su y accueillir - j'y suis sensible - une université, avec l'université qui s'appelle "Paris Cité" désormais. Nous avons su accroître des zones végétalisées et diversifier la nature des emplois.

Bien sûr, la clôture au Nord-Est de la Z.A.C. a été annulée par un vote conjoint - cela a été rappelé à l'instant - une alliance objective entre le groupe Ecologiste de Paris et la droite sur cette partie de Bruneseau. La liaison Paris/Ivry reste donc entièrement à réaliser. La friche urbaine restera probablement là pour de nombreuses années. Nous devrons développer notre intelligence pour ne pas laisser cette zone en friche, ne pas abandonner les habitants qui sont à la lisière, dans un projet mal fini et mal agréable à vivre.

Permettez-moi d'en venir aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Les deux premières - cela a été par Émile MEUNIER - sont d'ordre comptable et analytique. La première demande à affiner la comptabilité analytique de la SEMAPA afin de s'assurer notamment que les conditions d'exonération de la taxe d'aménagement de la Z.A.C. sont bien réunies. La deuxième demande à veiller à ce que la Ville de Paris verse les sommes dues à la SEMAPA lors des rachats de titres des équipements publics. Concernant le calendrier des versements de la Ville, régulièrement, nous votons ou ne votons pas - parfois, il n'y a pas d'inscription - des avenants. Les délibérations au Conseil organisent ces versements. Donc, rien à signaler.

J'en viens à la troisième recommandation, qui est un peu plus politique et que nous contestons. La Chambre régionale des comptes propose que la Métropole s'associe de façon plus importante aux nouvelles zones d'aménagement concédées par la SEMAPA et de participer au capital de la société. D'abord, on pourrait dire que la Z.A.C. est déjà tellement largement engagée qu'en fait, cette proposition n'a pas vraiment beaucoup de sens ou plutôt, de matière. D'ailleurs, le Conseil métropolitain n'avait pas jugé opportun jusqu'à présent de rentrer dans la Z.A.C., précisément en raison de l'avancement du projet.

Au-delà de cette réponse de circonstance, nous sommes en désaccord sur le fond avec cette préconisation. Nous avons une autre conception du lien entre les villes de la Métropole. Nous, vous le savez, nous développons une vision de coopération entre les communes. Des coopérations librement choisies sur des projets qui concernent les communes. Une vision qui n'est pas centralisée, verticale, intégrée, mais une vision de coopération, avec du volontarisme. D'ailleurs, c'est le modèle que notre majorité avait développé, précisément sur la construction du projet Bruneseau, puisqu'il y avait eu un travail intégré entre la Ville de Paris et la ville d'Ivry, notamment notre volonté de désenclaver ce secteur de Paris. Le secteur de Bruneseau entrait en résonance avec la volonté de la ville d'Ivry de désenclaver le secteur qui lui faisait face, notamment avec l'allée structurante, qui s'appelle "l'allée Paris-Ivry".

Il nous semble important d'y revenir à l'avenir, en partenariat privilégié et en priorité avec cette ville, plutôt qu'avec d'autres collectivités plus éloignées du sujet. Sachons ne pas répéter les erreurs récentes qui, "de facto", ont complètement cassé le travail commun entre nos deux villes.

Il nous reste un avenir sur cette Z.A.C. Pour Austerlitz, "a priori", tout est signé, programmé et conçu. Pour Bruneseau Sud, l'engagement de travaux ne peut intervenir avant 2027, date théorique de libération des terrains et des ateliers S.N.C.F. Masséna. La relocalisation le long du faisceau ferroviaire de l'entretien des trains Corail est la question clef. Pour ce secteur, beaucoup de logements libres sont prévus, avec des équipements publics, dont un collège et un jardin. J'espère que la construction de logement social ne sera pas encore une variable d'ajustement de nos politiques.

Enfin, il y a la question des transports en commun et de leur financement. Vous savez que la droite, à la Région ou au Gouvernement, est en train de gentiment sacrifier l'extension de la ligne 10 sur ce secteur. Nous y sommes particulièrement sensibles et resterons vigilants. C'est un point à développer dans notre analyse du futur de ce quartier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Mme SIMONNET n'est pas là.

Je donne donc la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux intervenants.

Je vais aller très vite parce que vous avez dit beaucoup de choses et surtout, ce document est incroyablement riche. Faire un bilan rétrospectif sur une méga-Z.A.C. qui se déploie sur plus de 30 ans, avec plusieurs inflexions majeures, dont une a été soulignée, qui est, en 2001, la réorientation quasi complète au profit du logement. Heureusement, quand on connaît aujourd'hui la configuration de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche", c'est un document riche d'enseignements pour tous les passionnés d'urbanisme, en particulier d'ingénierie publique en matière d'urbanisme. Cela souligne le très grand professionnalisme de la SEMAPA pour tenir dans la durée un ensemble aussi complexe.

La seule observation que je formule, c'est sur l'enseignement que l'on tire de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche". C'est le coût et la complexité technique de l'urbanisme en dalle sur faisceau ferroviaire et son impossibilité, de fait, sur le faisceau gare de Lyon. Pourquoi ? Parce qu'il est beaucoup plus large que le faisceau gare d'Austerlitz. Ce n'est, en pure théorie, pas impossible. On a bien construit des pyramides. Mais, enfin, ce serait à un prix d'investissement public et de consommation de béton totalement décalé, je crois, par rapport à nos nouvelles priorités collectives.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en œuvre du sursis à statuer pour le projet du couvent Reille et son espace vert protégé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 104 est relatif à la mise en œuvre du sursis à statuer pour le projet du couvent Reille et son espace vert protégé.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un dossier que l'on connaît bien, le couvent magnifique des sœurs franciscaines du 14e arrondissement, avec son espace boisé et une pelouse, dont une partie importante est un espace vert protégé par le "Plan Local d'Urbanisme". Un projet immobilier vient, prévoyant 135 logements, dont une centaine de logements privés, 4 logements sociaux et le reste en intermédiaire. Où est le problème ?

Malgré tout le travail, et je veux le souligner, de la maire du 14e arrondissement et du premier adjoint avec le promoteur, le projet reste insatisfaisant. Il détruit une partie de l'E.V.P. en compensant trop imparfaitement, à notre sens. La part de logements privés est beaucoup trop importante. Il n'y a pas assez de logements sociaux dans ce projet, qui reste, en sus, beaucoup trop dense. Or, vous le savez, on révise le P.L.U. De notoriété publique, on veut mieux protéger les espaces verts protégés et l'on veut augmenter la production de logements sociaux. Ce projet n'est pas conforme. Il est conforme aux règles actuelles, mais n'est pas conforme aux règles à venir très prochainement.

Il existe un outil pour gérer cette contradiction : c'est le sursis à statuer. On suspend l'examen du permis. On va l'analyser avec les règles nouvelles, quand le nouveau P.L.U. sera voté. En faisant jouer ce sursis, on se donne le moyen d'avoir un meilleur projet social et environnemental, mais aussi on envoie un message fort vis-à-vis des acteurs de l'immobilier. Notre P.L.U. bioclimatique, ce n'est pas pour rire. Cela ne sert à rien de déposer maintenant des projets qui ne seront pas conformes à nos règles. Il faut envoyer ce message important aux acteurs.

Je voudrais remercier une fois encore la maire du 14e arrondissement et vous-même, Monsieur le premier adjoint, pour tous les efforts et le travail fourni dans ce dossier très compliqué.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur Émile MEUNIER. C'est un sujet que vous avez bien résumé.

Le projet est-il conforme au droit ? Sous les réserves techniques qui m'échapperaient, la réponse est oui. Le porteur de projet - je ne vais pas le qualifier de promoteur puisque c'est un peu connoté, même si ce n'est pas un défaut - c'est Action Logement. On est vraiment au cœur de la politique de logement que nous développons collectivement. Oui, il y a Emerige qui fait du très bon travail aussi sur une toute petite partie du projet. Le porteur de projet a-t-il fait des efforts pour répondre à nos demandes ? La réponse est également oui. Est-ce que c'est conforme aux nouvelles orientations du P.L.U. bioclimatique ? La réponse est probablement, très certainement, non. C'est bien là toute la difficulté.

Demander proactivement à des acteurs de respecter des normes non encore définies et non encore applicables, est, du point de vue juridique, assez cavalier et difficile. Mais il se trouve que nous avons effectivement, en droit de l'urbanisme, dans le processus de révision du P.L.U., un outil qui s'appelle le "surseoir à statuer". Une façon d'attendre, d'une certaine manière, avant la délivrance d'un permis de construire. Qui sera une invitation à poursuivre le dialogue dans les semaines et les mois qui viennent.

Sur la base des nombreux échanges que nous avons depuis longtemps, en accord avec la maire du 14e arrondissement, sur proposition de la maire du 14e arrondissement, nous avons décidé de mettre en œuvre un sursis à statuer sur ce permis de construire et de compter sur la bienveillance du porteur de projet - que je tiens à souligner à nouveau ici - pour trouver les moyens pour que ce projet réponde à notre objectif de produire du logement à Paris, tout en étant mieux adapté aux nouvelles orientations que nous avons définies, notamment autour de deux enjeux : protection des E.V.P. et éviter les densifications de cœur d'îlot, pour être très clair.

Je proposerai donc un retrait du vœu au profit de l'engagement d'un sursis à statuer, en remerciant la maire du 14e arrondissement et le porteur de projet pour les longs mois de travail que nous avons engagés, qui n'ont malheureusement pas encore totalement abouti.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur MEUNIER, par rapport à la demande de retrait ?

M. Émile MEUNIER. - L'engagement du premier adjoint nous convient totalement. Encore une fois, merci. Nous retirons le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu est donc retiré.

J'ai une demande de prise de parole de la maire du 14e arrondissement.

Allez-y.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais vraiment saluer et dire combien la réponse d'Emmanuel GRÉGOIRE à ce vœu est extrêmement importante. Juste pour rappel, la première réunion publique sur ce projet a eu lieu en février 2019. Nous sommes en juillet 2022. Il y a eu 3 avis défavorables de la part de la maire du 14e arrondissement sur ce projet, puisque, déjà en 2019, il était inconcevable que ce projet se fasse tel qu'il était prévu et tel qu'il était défini.

Je tiens à dire qu'un sursis à statuer est une décision politiquement et symboliquement très importante par rapport à l'urgence climatique, et également au respect de ce que nous essayons de dire et de faire avec les habitants de l'arrondissement et de Paris. Je suis certaine - c'est ce que j'avais dit également à In'li et à Emerige, comme aux habitants - qu'il est possible pour tout le monde de sortir par le haut, en remettant sur la table et en repartant de zéro, et, avec cet exemple du "Village Reille", de dire qu'il n'est plus possible de faire la ville comme on la faisait il y a 10 ans ou encore 5 ans, mais bien de la faire totalement différemment, avec des priorités bien différentes et qui soient au rendez-vous du défi climatique qui se pose devant nous.

C'est un moment très important. Merci, Emmanuel GRÉGOIRE, pour cette décision aujourd'hui. Je suis disponible pour travailler et faire en sorte qu'il y ait une évolution sur ce site, mais qu'elle se fasse avec d'autres priorités.

Merci au groupe Ecologiste de Paris d'avoir soutenu et déposé ce vœu, ainsi qu'aux associations, au conseil de quartier et aux habitants du 14e arrondissement, qui ont été très constructifs au cours de ces quatre dernières années.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la redéfinition du projet de la Cité Universelle Porte de Pantin.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 104 ayant été retiré, nous passons au vœu référencé n° 105 relatif à la redéfinition du projet de la cité universelle porte de Pantin.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, la promesse originelle de la cité universelle, c'est une belle promesse qui est séduisante. C'est la promesse d'un bâtiment qui est accessible à tous les porteurs de handicaps et la création, au sein de ce bâtiment, d'une salle omnisports notamment. Cette promesse, il faut le dire, nous y avons cru. Nous y avons cru et avons même voté le projet en 2019, à l'occasion d'un jury "Réinventer Paris 2", certes, à regret, face à d'autres projets de bureaux.

Pourtant, les conditions actuelles ne justifient plus une telle opération immobilière, et ce, malgré le bénéfice économique estimé à 41 millions d'euros pour la Ville de Paris. A ce jour, la Cité universelle, c'est 31.500 mètres carrés. Sur ces 31.500 mètres carrés, ce sont 22.400 mètres carrés dédiés à des bureaux et à du "co-working", soit 70 % du bâtiment. 70 %. Il ne s'agit plus d'une salle omnisports et de bureaux, mais d'un énième projet de bureaux saupoudré d'une salle omnisports.

Il y a quelques jours, Paris a de nouveau subi une vague de chaleur, un épisode caniculaire. Cet épisode est appelé à devenir une norme en période estivale. En l'état des connaissances scientifiques actuelles, comment est-il possible de se satisfaire d'un projet du passé - il faut le dire - qui ne répond pas aux besoins d'adapter notre ville au réchauffement climatique ? Nous n'avons plus besoin d'autant de bureaux à Paris. Nous avons besoin d'espaces verts et de logements sociaux.

Au-delà du défi du réchauffement climatique, les pratiques de travail évoluent. La crise du Covid est passée par là et s'est accompagnée de la démocratisation du télétravail. Aussi, le maintien du projet en l'état n'est pas acceptable, et l'argument du "coup parti" ne saurait convaincre du "statu quo". Nous voulons améliorer la copie. Demain, nous serons comptables d'un bilan. Ce bilan, nous le voulons écologiste. C'est la raison pour laquelle nous plaidons pour la redéfinition de ce projet afin de rééquilibrer les usages, usages qui, aujourd'hui, ne correspondent ni aux habitants, ni aux besoins des habitants, ni à la nécessité d'adapter notre ville au réchauffement climatique.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Alice TIMSIT, pour la présentation de ce vœu. Malheureusement, il est trop tard. Je ne peux pas arrêter des coups partis. La Ville est exposée à hauteur de plus de 50 millions d'euros sur ce projet. Il en coûterait donc beaucoup d'y renoncer. Deuxièmement, j'ai entendu votre regard un peu critique. Je ne suis pas sûr que ce soit aussi mérité que cela, mais j'en prends note. Le site est

extrêmement pollué, c'est-à-dire que tout usage de ce terrain nécessiterait des excavations majeures du sol qui, de toute façon, détruiraient tous les arbres, etc. Vous connaissez, Madame TIMSIT, le site bien mieux que moi, mais il se trouve que j'ai fréquenté longtemps à titre privé la barre d'immeubles qui est juste derrière. Ce bâtiment protégera cette barre d'habitations des expositions et des nuisances du périphérique.

Malheureusement, ce vœu est sans objet compte tenu du niveau d'engagement que nous avons déjà mis en œuvre sur ce projet. On est comptable d'un bilan. On est aussi comptable de ce que nous avons fait avant.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux pratiques en matière de publicité dans l'espace public.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 106 relatif aux véhicules publicitaires et aux pratiques abusives en matière de publicité dans l'espace public.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Sylvain RAIFAUD. Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pardon.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous parliez à l'instant de Frédéric BADINA-SERPETTE. Il est déjà revenu à plusieurs reprises dans ce Conseil sur les questions de publicité, les méfaits de la publicité. Parmi les interventions du groupe Ecologiste de Paris, nous aimons citer les attendus du manifeste du réseau…

Pardon, je vais parler plus doucement. J'ai peur d'être la cause de cette chute.

Je reprends plus doucement.

Ce manifeste du réseau de la "Résistance à l'agression publicitaire" propose d'interdire toute publicité non consentie. Or, en matière de consentement, les publicitaires et annonceurs rivalisent d'ingéniosité pour inventer de nouveaux biais de communication. Est-ce que vous avez remarqué que, dans les rues de Paris, il y a maintenant de grands camions lumineux qui diffusent de la publicité ? Voici quelque chose qui consomme énormément d'énergie, qui consomme énormément d'espace public. Parce qu'évidemment, ces camions, on les trouve dans les rues fréquentées, au moment où elles sont le plus fréquentées. On fait tous les débats sur l'occupation de l'espace public à Paris et voici des véhicules qui sont parfaitement inutiles dans le trafic parisien au moment où il est le plus dense.

Nous souhaitons, au travers de ce vœu, faire en sorte que le règlement public local de publicité s'applique et soit sévèrement appliqué pour interdire ce type de camion. Dans la discussion qu'il va y avoir sur le règlement local de publicité, dans laquelle il ne s'agira pas d'autoriser les panneaux lumineux, comme cela a été envisagé un moment, on pourra dire : "On interdit les camions publicitaires de cette nature". Puis, du point de vue législatif, il y a aussi quelque chose à faire. C'est la proposition que nous faisons : que la Ville interpelle les parlementaires pour agir sur ces questions, et mettre fin à cette agression et à cette gabegie d'énergie et d'espace public.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur RAIFAUD. Vous connaissez notre engagement sur la question. Votre présentation était très claire. Nous soutenons pleinement ce vœu, et donc, nous le mettrons en œuvre s'il est voté.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 179).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la participation de la Ville de Paris au Marché international des professionnels de l'immobilier.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 107 relatif à la participation de la Ville de Paris au Marché International des Professionnels de l'Immobilier.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai 2 minutes pour vous convaincre que la Ville de Paris et ses aménageurs doivent renoncer à participer au MIPIM. Qu'est-ce que le MIPIM ? C'est le Marché International des Professionnels de l'Immobilier et le plus grand salon immobilier du monde. Depuis 1990, déambulent chaque année à Cannes 25.000 promoteurs, constructeurs, agents immobiliers, consultants, avocats, experts fiscalistes, banquiers, investisseurs, architectes, urbanistes, aménageurs et décideurs publics, tous accrédités et ayant payé leur droit d'entrée à 1.500 euros. C'est une garantie d'être entre gars sûrs, c'est-à-dire rentables et sérieux dans le "deal". Pourquoi est-ce que le MIPIM est l'un des artisans majeurs de la financiarisation de la Ville ? Que font les collectivités locales là-dedans, de plus en plus nombreuses depuis les années 2000 ? Du marketing territorial.

Sur son stand, qu'elle partage avec la Métropole et la Région, Paris se montre sous ses plus beaux atours. L'œil est attiré par les plus beaux objets de la boutique de cadeaux de l'Hôtel de Ville. Les maquettes des plus beaux projets urbains sont exposées. L'objectif : démontrer à l'investisseur que l'on est plus beau que le voisin, notamment pour Paris, plus belle que les autres villes monde comme Londres.

Qui sont ces investisseurs ? Des grands fonds d'investissement, ceux qui collectent les capitaux des individus - par exemple les retraités, les particuliers fortunés, ou alors les capitaux d'organisations, d'entreprises ou d'Etats - les placent dans la construction ou la location d'immeubles dont ils sont propriétaires, et en attendent une rémunération suffisamment importante pour ne pas avoir à faire tout cela gratuitement et rémunérer celui qui a donné le capital de départ grassement. C'est ce qui explique que, depuis 20 ans, les prix des loyers ont monté à Paris. C'est ce qui explique la spéculation et que, parfois, on densifie des projets de façon irraisonnée.

Vous l'avez compris, on vous propose que Paris ne participe plus au MIPIM. C'est symbolique, mais les symboles, cela compte.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je ne sais pas si vous l'avez convaincu.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un sujet important, parce que je ne suis pas nécessairement adepte de tous les grands rassemblements professionnels quand ils ne servent pas très objectivement l'intérêt public, pour ce qui concerne ceux que nous visitons dans le cadre de nos fonctions. Mais la présentation que vous faites du MIPIM me paraît un tout petit peu dure par rapport à la réalité. Nous rencontrons beaucoup de professionnels venant de tous horizons. Il est très important pour les professionnels de la Ville, que ce soient les aménageurs, la Direction de l'Urbanisme. J'y suis allé une fois. J'ai trouvé cela assez sympathique, parce que c'était l'une des premières fois que l'on faisait un rassemblement où il y avait plus de 15 personnes post-Covid.

Ce sont des lieux dans lesquels nous rencontrons des professionnels ayant des visions différentes. Gramsci rappelait qu'en matière d'hégémonie culturelle, il est important, même quand on n'est pas d'accord, d'écouter ceux avec lesquels on n'est pas d'accord. Dans ces lieux, on rencontre de nombreux professionnels extrêmement divers et variés. Je ne voudrais pas, par l'adoption de ce vœu, renvoyer à la profession que j'aurais une image aussi dégradée d'elle. Je comprends votre préoccupation, en particulier sur les deniers publics - et nous allons d'ailleurs réviser les montants que nous y consacrons - mais je suis contraint d'émettre un avis défavorable sur le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transformation de logements en bureaux au 42, avenue de Villiers (17e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 108 relatif à la transformation de logements en bureaux au 42, avenue de Villiers, dans le 17e arrondissement.

La parole est au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Carline LUBIN-NOËL.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que nous portons aujourd'hui avec le groupe Changer Paris et le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, porte sur les travaux effectués au 42, avenue de Villiers. Vous n'ignorez pas, au regard des échanges que nous avons déjà pu avoir, que la préservation du patrimoine bâti dans le 17e arrondissement, plus spécifiquement s'agissant des immeubles des 42 et 44, avenue de Villiers, nous préoccupe réellement, notamment en ma qualité de responsable du quartier Legendre-Lévis.

Au-delà de l'aspect patrimonial, concernant le 42, avenue de Villiers, les travaux en cours nous interrogent et, je dirais même, nous inquiètent. Il semblerait que le projet consiste en la transformation de logements en bureaux. Dans ce secteur en déficit de logements, ce changement d'usage à cette adresse semble aberrant, eu égard à la nécessité de conserver des surfaces d'habitation dans le quartier. C'est pourquoi nous vous sollicitons vraiment quant à la conformité des travaux en cours et du changement d'usage de ces locaux. Si d'aventure, Monsieur le Maire, vous n'avez pas donné votre accord pour ces travaux, je ne doute pas que vous saurez trouver les moyens de les faire cesser.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame LUBIN-NOËL.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Une difficulté sur ce dossier. Je vous le dis tout de suite : on émettra un avis favorable sur ce vœu. On a avancé depuis la saisine que vous nous avez transmis. D'abord, il n'y a aucune trace d'une autorisation d'urbanisme, ni P.C., ni déclaration préalable sur cette adresse. Et donc, pas de mention de transformation de logements en bureaux. Et il n'y a aucune trace de demande de faisabilité, c'est-à-dire préalable à une demande d'autorisation d'urbanisme.

Par ailleurs, un contrôleur assermenté de la Direction de l'urbanisme s'est rendu sur les lieux et n'a pas constaté en extérieur de travaux. Nous allons donc poursuivre les investigations. Nous sommes en lien avec les occupants pour avoir de plus amples informations et en lien avec les riverains qui l'ont signalé.

C'est donc un avis favorable sur ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 108 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V.180).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au recours au sursis à statuer dans le cadre de la révision du P.L.U.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 109 et n° 109 bis relatifs au recours au sursis à statuer dans le cadre de la révision du P.L.U.

Le groupe Changer Paris a déposé un sous-amendement n° 161.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le P.L.U. actuel comporte de nombreuses règles qui concourent à la disparition de surfaces de pleine terre et d'espaces plantés. D'ailleurs, nous avons de nombreux débats et vœux à ces sujets dans cet hémicycle. Bien sûr que le P.L.U. bioclimatique que nous sommes en train d'élaborer a pour objectif de réparer cet ancien P.L.U., notamment de répondre aux enjeux climatiques et aux attentes des habitants.

Le Conseil de Paris a eu son premier débat sur les orientations générales du P.A.D.D., le Plan d'Aménagement de Développement Durable, en novembre 2021. Mais il se trouve que la Ville continue d'octroyer des permis de construire qui dessinent des constructions encore trop denses ou encore trop minérales, au regard des objectifs évoqués lors des orientations du P.A.D.D. Preuve en est le débat que nous avons eu il y a 5 minutes sur le vœu n° 104, pour la mise en œuvre du sursis à statuer pour le projet du couvent Reille.

Nous savons que, dès lors que le débat sur les orientations du P.A.D.D. a lieu, on peut actionner, du moins la Ville peut actionner le sursis à statuer. Nous vous demandons, par ce présent vœu, que la Ville organise une session exceptionnelle de la 5e Commission au mois de septembre 2022, pour étudier et débattre des possibilités d'avoir recours au sursis à statuer sur les demandes d'autorisations concernant les projets urbains qui sont contraires aux objectifs évoqués lors des orientations du P.A.D.D., à savoir des constructions réalisées sur des espaces verts protégés ou qui augmentent l'artificialisation nette de la parcelle, ou qui densifient les cœurs d'îlots.

Nous attendons vraiment d'avoir ce débat, qui pourra peut-être décharger un peu le Conseil de Paris, d'avoir vraiment un débat serein sur les projets qui nécessitent d'actionner le sursis à statuer.

Je prends note du vœu de l'Exécutif. Nous nous apprêterons à le voter. Mais je trouve quand même dommage, je pense que cela vous arrache le cœur, visiblement, de voter un vœu qui émane de l'opposition, alors qu'il va dans un sens très consensuel et demande en plus un débat en 5e Commission. Je voulais vous donner la définition du coucou. Le coucou, c'est un oiseau connu pour son chant printanier, mais aussi pour ses mœurs parasites. Il pond ses œufs dans le nid d'autres oiseaux hôtes, en prenant le soin de jeter les œufs des autres oiseaux. J'ai vraiment le sentiment que vous n'êtes pas capables de voter notre vœu. C'est pour cela, en plus, que j'ai déposé un amendement qui demande…

Je fais l'explication de vote en même temps, donc il y a tout.

Je demande un amendement pour que soit au moins reconnu dans le vœu bis que c'est en réponse au vœu du groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame Valérie MONTANDON. En vous entendant parler du coucou, cela m'a fait penser au poème "La Reine et le coucou".

Je voudrais juste vous dire que nous sommes plutôt d'accord avec ce que vous avez mis dans votre vœu. Simplement, nous avons refusé de le voter en l'état parce qu'il nous semble manquer vraiment d'une partie importante, notamment la dimension sociale du sujet que vous présentez, qui ne peut pas se limiter à la question environnementale.

Ce n'est pas un vœu de l'Exécutif. C'est même, d'une certaine manière, un vœu de la majorité, en vous proposant de voter le vœu de la majorité, je vous propose de retirer votre vœu et même d'aller jusqu'à adopter votre sous-amendement, rappelant que c'était issu d'un vœu, etc. Mais nous ne pouvions pas voter votre vœu, parce que nous souhaitons vraiment avoir les deux jambes en même temps sur ce que nous attendons pour la future construction du P.L.U. bioclimatique et la mobilisation du surseoir à statuer.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Madame MONTANDON, le vœu est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Valérie MONTANDON. - Ecoutez, je vais retirer mon vœu.

Je vous remercie, Monsieur le premier adjoint. Vous êtes le prince du consensus.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Parfait.

Je fais voter également le sous-amendement, avec un avis défavorable ?

L'amendement a été accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 161 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 161 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 109 bis ainsi amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté. (2022, V. 181).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux "dark stores" et à la mise en place d'une réglementation.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 110 relatif à la fermeture d'installations existantes et à la suspension de nouvelles installations de "dark stores" ou commerces fantômes jusqu'à la mise en place d'un projet de réglementation dans tout Paris.

La parole est à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le phénomène des "dark stores" s'est largement développé en moins de deux ans dans la Région parisienne, sans concertation, financés par de grands groupes de la distribution ou des investisseurs internationaux. Au moins 115 entrepôts ont été ouverts dans Paris et ses alentours, sans demandes d'autorisations. Le développement anarchique de ces plateformes pose des problèmes nouveaux. Cette activité installée dans des lieux non prévus provoque de nombreuses nuisances au sein de l'espace public. La présence de plus en plus importante de livreurs, qui sont à l'origine des nuisances sonores, mais aussi d'accidents, comme régulièrement dénoncé par des collectifs de livreurs. L'accaparation par certains livreurs de Vélib', réduisant l'accès de ces mêmes vélos pour les autres cyclistes. En termes sanitaires, la péremption rapide des produits et la nécessité de les mettre à la poubelle ordinaire chaque soir, au lieu des circuits dédiés pour ces déchets.

Les conditions de travail des livreurs, déjà dénoncées ici, dont les contrats sont souvent précaires. L'intérim est également utilisé par certains opérateurs. Le modèle d'emploi n'est pas inclusif, tant du genre que du handicap. Les métiers de la livraison sont des métiers de la rue qui excluent les personnes handicapées, malvoyantes, malentendantes et les personnes de plus de 40 ans, et qui, pour des questions de sécurité, excluent les femmes. Quelle femme prendrait le risque de se présenter à une adresse inconnue à 22 heures ? Les commerces traditionnels de proximité et les petites surfaces de commerce sont gravement affectés. Quel lien social reste-t-il, quelle lutte contre l'isolement et quelle amélioration pour la santé des habitants dans ce modèle ?

La multiplication de ces entrepôts de livraison pourrait être à l'origine d'une transformation très profonde du tissu urbain et des modes de vie, qui ne doit pas être prise à la légère. Les élus du groupe Changer Paris du 5e arrondissement et de Paris ne peuvent accepter d'être mis devant le fait accompli. C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'actions extrêmement vigoureuses.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

J'émettrai un avis défavorable sur ce vœu, non pas parce que je ne partage pas ce qui a été dit, mais, comme cela a été fort justement rappelé dans la définition précédente, cela s'appelle un "vœu coucou". Vous demandez à l'Exécutif de faire ce qu'il fait déjà depuis maintenant plusieurs mois. Lire le journal permettrait de le savoir aisément, et je passe mon temps à m'exprimer sur le sujet. Nous avons travaillé avec Camille NAGET sur les conditions sociales. Vous avez donc un petit train de retard. Je dis très librement et sincèrement que je suis d'accord avec le vœu, mais c'est une demande de retrait. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Anne BIRABEN. - Je maintiens le vœu. Mais, moi, les actions, je ne les vois pas sur le terrain.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Donc, vous maintenez votre vœu.

Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DTEC 19 - Adhésion de la Ville de Paris à trois chartes dans le cadre de la lutte contre le plastique à usage unique : Charte des fleuves sans plastique, Plastic Smart Cities et One Ocean Summit.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 19 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à trois chartes dans le cadre de la lutte contre le plastique à usage unique : Charte des fleuves sans plastique, "Plastic Smart Cities" et "New Plastics Economy".

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous le savons tous, le plastique jetable se retrouve dans nos fleuves, puis dans nos océans, créant un impact direct sur l'environnement et notre santé.

Par ce projet de délibération, nous soutenons l'adhésion de la Ville de Paris à trois associations et chartes de protection de l'environnement : Charte des fleuves sans plastique, "Plastic Smart Cities" et "New Plastics Economy". Pour que nos océans ne deviennent pas une mer de plastique, nous devons agir concrètement sur deux leviers. Le premier levier étant de réduire la production et la diffusion de plastique à usage unique. C'est désormais effectif par la loi. Le deuxième levier étant d'améliorer le nettoyage des abords des fleuves. A ce titre, nous avons constaté auprès de nos riverains, qui ont, pour certains, une habitation sur la Seine, une forte pollution de déchets, notamment sur les quais bas. Ces déchets se retrouvent ensuite dans le fleuve.

Comme nous l'avions étudié dans le cadre de la M.I.E. sur la Seine, nous souhaitons qu'un plan de nettoyage soit effectué pour planifier la collecte en fonction des flux de plus en plus nombreux, notamment à l'approche des beaux jours, mais aussi qu'un bateau nettoyeur soit expérimenté pour collecter les nombreux plastiques.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, cher Vincent BALADI, pour votre soutien sur ce projet de délibération et votre constat, que nous partageons. Cela va me donner l'occasion de faire un petit point sur notre plan de sortie du plastique à usage unique et de répondre à vos deux interpellations, notamment sur un certain nombre de déchets qui se retrouvent sur la Seine et sur ses abords.

D'abord, saluer le travail de la nouvelle Direction de la Transition écologique, la DTEC, et de Lila DURIX qui porte avec beaucoup de détermination ce projet effectif de sortie du plastique à usage unique. Ensuite, saluer les collègues, dans leur délégation respective, qui travaillent avec moi sur ces sujets. Je pense à Audrey PULVAR, qui est ici et travaille sur ces sujets dans la restauration collective, à Florentin LETISSIER et à Olivia POLSKI, dans le secteur de la vente, et bien sûr, à Colombe BROSSEL, sur les territoires "zéro déchet" notamment.

Vous l'avez dit, Monsieur BALADI, c'est un vrai fléau. On estime à 8 millions de tonnes par an le plastique retrouvé dans les océans, qui vient la plupart du temps des villes. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons décidé, avec l'objectif des Jeux olympiques et paralympiques, de sortir du plastique à usage unique et de rentrer en négociation avec certains gros producteurs, qui sont partenaires des Jeux, pour les inciter à renouveler et transformer leur modèle afin qu'ils ne produisent plus de plastique à usage unique dans Paris. Ces discussions sont vives, mais notre détermination est féroce pour arriver à cet objectif.

Ces chartes vont permettre d'avoir un diagnostic territorial des flux plastiques, une étude internationale et des échanges avec les villes qui ont souscrit à ces chartes pour avoir un certain nombre de réponses. On travaille également avec un réseau d'acteurs privés, tels que les cafés, les hôtels, les restaurants, les acteurs de l'événementiel et du tourisme, notamment ceux qui se trouvent en bord de Seine. Dans ce cadre, je voudrais vous préciser qu'HAROPA, qui délivre les concessions aux amodiataires, quand il renouvelle les concessions, impose de sortir du plastique à usage unique.

Je voudrais aussi vous dire que je travaille avec le Préfet d'Ile-de-France depuis peu, depuis que j'ai succédé à Célia BLAUEL - que je salue pour son travail sur le sujet - à la mise en place de méthodes de ramassage, puisqu'elles incombent à HAROPA aujourd'hui.

Vous parliez d'un bateau. On étudie cette solution pour voir comment cela est possible, qui est responsable. Aujourd'hui, administrativement, ce n'est pas la Ville. Mais peu importe, ce que l'on veut, c'est arriver à trouver une solution effective pour ramasser les déchets qui finissent dans la Seine, quand on ne peut pas mieux les collecter en amont et rendre les quais plus adaptés. Mais, vous l'avez dit.

C'est un sujet vaste, que j'ai pris avec beaucoup de détermination, qui est essentiel non seulement pour améliorer la qualité visuelle de l'eau, importante dans l'optique de la baignabilité de la Seine, mais aussi pour éviter de polluer nos océans. Je sais pouvoir compter sur vous et l'ensemble de l'hémicycle dans cet objectif.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 19).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur, nous allons passer à la 6e Commission.

Je vais donner la parole à M. Emmanuel COBLENCE, son président.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ravi que l'on puisse passer à la 6e Commission. Cette 6e Commission s'est tenue mardi dernier. Patrick BLOCHE, comme il s'y était engagé lors du dernier Conseil de Paris, a d'abord fait le point sur les ouvertures des cours d'école le samedi.

Vous connaissez ce dispositif, 42 cours sont concernées pour l'été, avec une fréquentation qui ne se dément pas, entre 2.500 et 3.000 personnes les fréquentent chaque samedi.

Les modalités de gardiennage, de ménage, mais également les dispositifs d'évaluation ont été détaillés.

A été également mentionnée une enquête de sociologues de l'université Paris 8, qui a été menée, qui a montré certains effets intéressants. Par exemple, le fait que certains animateurs se portent spontanément volontaires pour animer ces cours le samedi, car cela leur permet d'avoir un accès privilégié aux parents et aux familles. Ou encore, la joie de certains enfants de pouvoir emmener leurs parents dans leur école, ce qui est évidemment l'un des objectifs de ce dispositif.

Au-delà, les adjoints ont pu présenter un certain nombre de projets de délibération, que nous examinerons à ce Conseil. Hélène BIDARD a notamment insisté sur les projets de délibération DDCT 30 et 31, qui portent sur l'accompagnement des associations dans la lutte contre la traite des êtres humains, ou sur les thématiques de genre et d'espace public, nous allons les évoquer dans quelques instants, mais aussi le projet de délibération DJS 99 sur la reconstruction du centre "Paris Anim'" Mercœur dans le 11e, gros projet de mandature, qui implique aussi la construction de logements étudiants.

Céline HERVIEU quant à elle a fait plusieurs points d'actualité importants. Certains qui ont déjà été évoqués lors de ce Conseil : plan de recrutement d'urgence des professionnels de la petite enfance. Mme HERVIEU a rappelé que cela se faisait dans une double optique, celle de l'attractivité et de la fidélisation de ces professionnels qui, vous le savez, sont difficiles à recruter en ce moment.

Mme HERVIEU a également présenté le plan de progrès des crèches à caractère propre et a insisté sur les différents points de contrôle de ces établissements, par exemple les jours et les horaires d'ouverture, le taux d'encadrement, l'adresse de domicile parisienne des enfants qui sont accueillis, ou encore la participation des parents à l'accueil.

Marie-Christine LEMARDELEY a présenté plusieurs projets de délibération, entre autres le projet de délibération DAE 71 qui porte sur la diffusion de la culture scientifique et permet de toucher des publics à la fois très nombreux et très divers, ce qui est important pour la diffusion de la culture scientifique.

Enfin, Dominique VERSINI a particulièrement insisté sur deux projets de délibération, le DSOL 48 qui porte sur les assistants familiaux dans le cadre d'une nouvelle loi de la protection de l'enfance, et le SG 39 avec un retour sur les recommandations de la C.R.C., qui souligne beaucoup de progrès dans la prise en charge de ces problématiques, par exemple, dans les délais de transmission des informations préoccupantes.

Voilà, une 6e Commission qui a été particulièrement intéressante et je ne doute pas que nous aurons de bons débats dans les heures qui viennent.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

2022 DDCT 30 - Subventions (341.000 euros) à 13 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DDCT 30 relatif à l'attribution d'une subvention à 13 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

La parole est à Mme Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération DDCT 30 soumet au vote démocratique l'attribution de subventions à 13 associations qui œuvrent à l'accompagnement des personnes victimes de la traite, ainsi que des personnes prostituées.

Elles ont chacune leurs spécificités, certaines proposent un hébergement, d'autres des soins ou encore une aide juridique.

Je regrette que l'exposé des motifs de ce projet de délibération soit uniquement ciblé sur la politique abolitionniste, sans prendre en compte la diversité des situations. Pourtant, ce matin, nous avons entendu Mme la Préfète qui partageait notre analyse sur les effets pervers de la politique de répression qui met en danger les personnes qu'elle désire protéger.

Nous sommes toutes et tous engagés contre la traite des êtres humains, l'exploitation, la prostitution des mineurs et la pédocriminalité. C'est donc avec plaisir que je vous présente ce projet de délibération.

Le projet de délibération DDCT 30 donc, nous présente 13 associations.

Dans l'ensemble, les budgets ont été renouvelés depuis l'année dernière, donc chaque association reçoit le même budget, sauf trois associations qui bénéficient d'un supplément, d'une augmentation.

Il s'agit de l'association "Jorbalan", qui propose un foyer dédié à l'accueil et à la mise en sécurité des femmes victimes de proxénétisme.

Il y a également "l'Institut de victimologie" pour l'accès à leurs consultations.

Et l'association "Aurore", qui apparaît pour la première fois dans cette liste pour le C.H.S., centre d'hébergement solidaire de la maison des femmes avec la subvention la plus importante.

Nous vous appelons bien sûr à voter ce projet de délibération, nous remercions aussi pour le coup de pouce qui a été donné à l'association "Le Bus des Femmes", ce matin, dans l'intervention de Geneviève GARRIGOS.

Mais, nous déplorons l'absence dans cette liste de deux associations qui œuvrent dans ce domaine, et pourtant déposent chaque année un dossier de demande de subvention.

Il s'agit du Strass, Syndicat du travail sexuel, et du PAS, Prévention action santé pour les transgenres. Nous demandons que soit réparé cet oubli et que les demandes de subvention de ces deux associations soient soumises, au même titre que celles des 13 autres, au vote démocratique de notre Assemblée, afin qu'elles ne soient plus l'objet d'un traitement discriminatoire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la lutte contre la traite d'êtres humains et la prostitution doit retenir toute notre préoccupation, tant elle sévit sur les territoires parisiens et plus généralement.

Selon le service statistique du Ministère de l'Intérieur et la mission interministérielle pour la protection des femmes, 77 % des victimes de traite subissent des formes d'exploitation sexuelle.

Concrètement, nous parlons d'un commerce funeste, d'un commerce de la contrainte et de la violence, de réseaux structurés, organisés, mafieux qui font leur marché de l'immonde sur des personnes vulnérables en situation irrégulière, bien souvent qu'ils maintiennent dans l'addiction en exerçant des violences et des pressions contre elles.

Donc, d'un commerce mis en place par des réseaux mafieux qui sont quand même la première menace contre les femmes, ne renversons pas s'il vous plaît les rôles. Tout est fait et donc organisé par ces bourreaux pour isoler les victimes, pour les rendre invisibles, les empêcher de s'extraire de la menace.

Six ans après l'adoption de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les femmes prostituées, les moyens manquent cruellement à la fois en termes d'accompagnement des victimes, et c'est bien évidemment le cœur de notre réflexion, et en matière de répression des réseaux mafieux.

L'accompagnement des victimes repose essentiellement sur des bénévoles associatifs. Notre Ville apporte d'ailleurs son soutien à des associations mobilisées sans réel appui de l'Etat, c'est l'objet de ce projet de délibération et j'y reviendrai.

Je voudrais avant cela évoquer le manque cruel de moyens de lutte contre les réseaux, un manque en termes d'agents et d'agentes dédiés à ces missions au sein de la brigade de répression du proxénétisme, pour le démantèlement des réseaux à Paris.

Un manque de moyens du service des droits des femmes et de l'égalité pour accompagner les victimes vers un parcours de sortie de la prostitution. Et pour cause, l'une des promesses de la loi de 2016, qui allait dans le bon sens, était de reverser les saisies d'affaires de traite des êtres humains et de proxénétisme à ces structures d'accompagnement.

Aujourd'hui, en 2022 on parle de presque 14 millions d'euros saisis en 2017 et 2018 qui n'ont toujours pas été affectés à ce qui devrait être pourtant leur fléchage naturel d'après la loi. La conséquence directe de cela, ce sont des situations de milliers de victimes qui continuent de vivre l'invivable.

Je tiens aussi à saluer ce projet de délibération que nous examinons et qui réaffirme l'engagement de la Ville de Paris aux côtés des associations qui interviennent auprès des victimes, pour plusieurs choses : les informer sur leurs droits, leur permettre d'accéder aux services de santé sexuelle et de prévention notamment avec les associations "Altaïr" et "Oppelia" ; de bénéficier d'un accompagnement psychosocial, avec notamment "Le Bus des Femmes", le "Mouvement du nid" ; et enfin, d'être mises en sécurité et soutenues lorsqu'elles sont en procès contre les proxénètes, notamment dans les centres d'hébergement gérés par "Aurore", "Jorbalan" ou encore l'"A.F.C".

Il est important de saluer tout le travail de ces associations qui accompagnent, réparent et protègent les victimes des réseaux de traite et de prostitution.

Il faut aussi redire toute la mobilisation qui est celle de la Ville de Paris et en particulier de ma collègue Hélène BIDARD, qui travaille sans relâche à renforcer le champ de notre action pour agir à notre échelle.

Nous ne cesserons d'interpeller l'Etat, pour qu'enfin, une réelle politique publique de prise en charge sociale, le plus important, de protection, de santé, de réinsertion, de régularisation lorsque c'est nécessaire, mais aussi d'éducation, souvent angle mort du sujet, soit mise en œuvre pour protéger les victimes et les extraire de l'emprise des réseaux.

En attendant, l'engagement de la Ville de Paris est au rendez-vous et l'urgence commande à l'Etat d'en faire autant.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs et oratrices, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer cette intervention, j'espère avec un témoignage de solidarité que vous serez toutes et tous d'accord d'accorder à la jeune femme dont je vais devoir taire le nom ici, pour des raisons évidentes de sécurité, qui a été victime d'une tentative d'égorgement dans la nuit du 8 au 9 juin dernier au bois de Vincennes.

Sachez que ses jours ne sont plus en danger fort heureusement. Plusieurs associations que nous allons appuyer ici sont à ses côtés pour la soutenir. Avec ce projet de délibération, ainsi nous pourrons les renforcer et nous espérons que l'enquête policière aboutisse rapidement et que l'auteur de cette tentative de meurtre soit fermement condamné.

Ce n'est pas un hasard si la loi de 2016 considère que les personnes prostituées doivent être protégées. Les violences sont partout dans les parcours de prostitution. En amont, avec des violences sexuelles dans l'enfance, sur les parcours migratoires, les incestes, les ruptures familiales. Toutes les études de victimologie le montrent, pendant les parcours prostitutionnels avec les réseaux criminels, les proxénètes, et les clients qui profitent de la marchandisation des corps, avec une position dominante, parce que non, il ne s'agit pas d'un échange d'égal à égal, et qui autorisent toutes les humiliations, pratiques dégradantes et violences, voire tortures pour les personnes prostituées.

A ces violences intrinsèques à la prostitution et à la traite s'ajoutent les vols, les viols et agressions de toutes sortes qui doivent être combattus avec détermination et sans discrimination.

Je crois sincèrement qu'il n'y a pas lieu d'opposer répression du proxénétisme, de la traite des êtres humains et des achats d'actes sexuels avec les actions d'accès aux droits, aux services publics des personnes prostituées, ou d'accompagnement vers la sortie de la prostitution.

Le statut de victime, reconnu par la loi, est parfois à rappeler aux services de police ou d'immigration, ce que nous avons fait d'ailleurs avec Nicolas NORDMAN encore récemment, auprès du Préfet de police, qui est sans réponse à ce jour suite à des interpellations de personnes prostituées sur la voie publique, suivies de l'obligation de quitter le territoire français.

Nous demandons dans les espaces de coopération à l'Etat dont c'est la compétence, d'agir sur les questions ciblées. Je pense, par exemple, à la question des salons de massage, encore soulevée par notre Assemblée ce matin.

L'essentiel de l'action de la Ville porte cependant sur la prévention et l'accompagnement des personnes prostituées. Là, volet de la loi dramatiquement sous-doté, vous l'avez rappelé Jean-Noël AQUA, et d'ailleurs les associations de terrain demandent 2,4 milliards d'euros sur dix ans pour une application réelle de la loi. Beaucoup repose sur les associations au contact au quotidien avec les personnes prostituées, pour leur accès aux droits, la santé, pour les accompagner vers la sortie de la prostitution. Je tiens d'ailleurs à saluer leur engagement, leur pragmatisme et leur humanité.

Je vous propose donc de soutenir 13 associations pour un montant total de 341.000 euros pour ces actions. La prévention auprès des jeunes avec l'"Association nationale de réadaptation sociale", et des professionnels de l'aide sociale à l'enfance avec "l'Amicale du nid".

L'accès à la santé sexuelle et la prévention M.S.T et I.S.T. avec les associations "Altaïr" et "Oppelia".

Des maraudes d'accompagnement psychosocial, de réinsertion professionnelle avec les associations "Aux captifs, la libération", "Le Bus des Femmes", "le Mouvement du nid", et la "Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains".

La mise en sécurité et le soutien aux victimes de la traite et de la prostitution dans les procès de proxénètes avec le foyer "Jorbalan" et les équipes d'action contre le proxénétisme, l'"Association accompagnement lieux d'accueil carrefour éducatif et social", et encore "Aurore" qui gère des centres d'hébergement.

Enfin, chers collègues, je veux vous informer que nous avons commencé à travailler avec ces associations et avec Dominique VERSINI, Nicolas NORDMAN, Marie-Christine LEMARDELEY, Patrick BLOCHE et Ian BROSSAT à un plan de lutte et de mobilisation contre la prostitution des jeunes.

C'est une priorité qui a été partagée avec la procureure de la République de Paris. Ce fléau est en lien évident avec la pédocriminalité et est en forte augmentation. Environ 30.000 jeunes seraient prostitués maintenant en France contre 10.000 il y a quelques années. Il prend différentes formes, "ubérisé", numérisé, avec des profils de victimes et de proxénètes nouveaux. Cela implique donc de travailler à des réponses adaptées et nous reviendrons vous présenter ces actions en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 30).

2022 DDCT 31 - Subventions (50.000 euros) à 15 associations au titre du genre dans l'espace public.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 31 relatif à l'attribution de subventions à 15 associations au titre du genre dans l'espace public, et je donne la parole d'abord à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans son discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, voici l'analyse que propose Jean-Jacques Rousseau sur l'inégalité entre les sexes : "Pourrais-je oublier cette précieuse moitié de la République qui fait le bonheur de l'autre et dont la douceur et la sagesse y maintiennent la paix et les bonnes mœurs. Aimables et vertueuses citoyennes, le sort de votre sexe sera toujours de gouverner le nôtre".

Alors vraiment, rien ne manque à ce discours assez grotesque pour nos oreilles contemporaines, ni l'assignation des femmes au bonheur des autres, ni les louanges aussi hyperboliques que creuses, ni l'aversion du rapport de domination bien réelle que vivaient les femmes dans sa société encore plus qu'elles ne le vivent dans la nôtre.

Je vous rassure tout de suite, il ne s'agit pas ici de "cancel Rousseau", mais simplement de souligner à quel point l'exclusion des femmes de la citoyenneté dans les pensées qui ont nourri notre démocratie naissante s'est faite comme de bien entendu autour de cette simple évidence : aux hommes, le gouvernement de la cité, le pouvoir politique, militaire, économique et religieux, et aux femmes, la gestion de la famille, de la moralité, des plaisirs, surtout les plaisirs des hommes d'ailleurs.

Aujourd'hui encore, même à Paris, les femmes renoncent à sortir seules dans certaines rues passé certaines heures ou à utiliser certains équipements collectifs où elles ne se sentent pas bienvenues. Or, si les femmes sont la moitié du ciel, elles ont droit aussi à la moitié du sol de l'espace de la cité aussi bien physique que politique.

Il faut donc soutenir ces 15 associations qui sont visées par ce projet de délibération DDCT 31, car l'histoire nous enseigne que même les dominations millénaires ont un terme, que l'appel de l'égalité et de la liberté n'est pas vain ou que prosaïquement une société, cela peut changer.

Les projets engagés par ces associations consacrent de nombreux outils qui permettent aux femmes de reprendre pouvoir, place dans l'espace public, par exemple avec des ateliers de prise de parole sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport avec "Tu vis ! Tu dis !", par exemple des sensibilisations au respect du consentement et à la prévention de ces violences avec "Consentis" et "Handsaway".

Les initiatives proposées s'adressent aussi à de jeunes femmes, aux élèves des collèges et des lycées ou permettent des actions d'urbanisme et d'organisation de l'espace collectif auprès des professionnels, que ce soit par des marches exploratoires sur le terrain avec "A places égales", par des recherches-actions avec "Genre et ville", ou par des aménagements architecturaux avec "Approches".

Je termine cette courte intervention en saluant le volontarisme vraiment et la qualité des outils mobilisés par la Ville de Paris sous la houlette d'Hélène BIDARD, et je souhaite noter que les travaux de "Penser l'espace public pour tous et toutes" ont obtenu le prix Territoria d'argent, donc félicitations, Madame la Maire, et chers collègues, bon vote !

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'heure d'un recul considérable de l'accès à l'I.V.G. à travers le monde, la défense des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ne doit pas faiblir. Les derniers événements aux Etats-Unis ont montré la nécessité de sanctuariser les droits des femmes dans tous leurs aspects. Nous devons nous battre à tous les niveaux pour atteindre l'égalité réelle et la faire vivre au quotidien.

Les collectivités territoriales, par leur statut d'employeur, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, doivent être et peuvent être un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

En agissant sur les grandes problématiques liées au droit des femmes : prévention et protection face aux violences patriarcales, éducation à l'égalité, accès aux droits, égalité professionnelle et lutte contre la précarité, lutte contre le système prostitutionnel, place des femmes dans l'espace public, la Mairie de Paris s'engage pleinement dans ce combat. Ses efforts sont donc bien réels mais encore insuffisants, car les inégalités sont toujours bien présentes dans notre quotidien et l'exemple de l'espace public le montre bien.

Je repensais notamment à la proportion de voies parisiennes portant le nom d'une femme qui a doublé depuis 2014, notamment grâce aux efforts redoublés de notre collègue Laurence PATRICE mais aussi d'Hélène BIDARD, et nous atteignons aujourd'hui 12 %. C'est un progrès certes, mais cela reste tout de même très insuffisant et non représentatif du nombre réel de femmes de l'histoire parisienne, ancienne ou récente, qui pourraient en bénéficier.

Cet exemple montre aussi à quel point le chemin est encore long et fastidieux. Il nous faut donc poursuivre avec détermination la transition féministe de Paris. Ce projet de délibération y contribuera avec le financement de 15 associations qui œuvrent quotidiennement pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment sur la question du genre dans l'espace public. En effet, les femmes et les hommes ne pratiquent pas de la même manière les rues, les cafés, les espaces culturels et sportifs dont l'usage répond à des codes sexués.

Les politiques publiques et les actions citoyennes peuvent favoriser la mixité de l'espace public, en faisant des choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité.

Les élus "Génération.s" soutiennent pleinement ce projet de délibération subventionnant des associations portant cette démarche de conquête de l'espace public par toutes, et donc d'une ville plus inclusive.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, tous les deux, pour ces très bonnes interventions.

Je me permets quand même de le redire, d'enfoncer le clou puisque vous me permettez de prendre la parole sur ce projet de délibération, mais l'espace public n'est pas neutre, il est construit, conçu, aménagé et utilisé selon les

enjeux et avec des matériaux et des représentations qui sont dominants de leur époque. Jusqu'à peu, notre environnement urbain était construit par et pour les hommes avec des conséquences pour l'invisibilité, l'inadaptation et l'insécurité pour les femmes.

Il faut que l'on mesure ce que cela veut dire au quotidien, et ce que cela représente pour les femmes de craindre le harcèlement de rue, la nécessité d'adopter des stratégies de déplacement, d'évitement, mais aussi d'habillement en fonction du lieu et de l'heure de ses sorties. Comprenons bien que la participation des femmes aux évolutions de leur environnement de vie, d'une part, ne se fait jamais naturellement, et d'autre part, qu'elle est indispensable pour des changements réussis de société.

Permettre la libre circulation et la libre stagnation des femmes dans les rues de Paris, en tout lieu et à toute heure implique un travail contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public et nous y veillerons avec Nicolas NORDMAN et la Préfecture de police, mais l'approche répressive ne peut absolument pas suffire.

La Ville investit dans la prévention, l'éducation à l'égalité filles-garçons et a lancé cette démarche pionnière pour une meilleure inclusion des femmes dans l'espace public. Celle-ci vise la mixité qui, comme vous le savez, ne se décrète pas mais se construit. Il s'agit de répondre à une exigence d'égalité et de moderniser notre action, et je tiens à remercier les nombreux adjoints et adjointes à la maire ainsi que les mairies d'arrondissement qui sont engagés au service de cette ambition nouvelle dans la durée et de manière très transversale.

Ce travail s'est déjà concrétisé à travers des séminaires qui impliquent nombre d'élus, de services, de chercheurs et de chercheuses, les associations, les professionnels de l'aménagement urbain. D'ailleurs, il nous permet une contribution substantielle au manifeste de la beauté de Paris réalisé sous l'égide d'Emmanuel GRÉGOIRE avec deux guides référentiels aussi pour les professionnels, la construction conjointe par le service égalité, intégration et inclusion et la direction de l'urbanisme, des temps de formation, des outils de prise en compte du genre dans l'élaboration des diagnostics de territoire.

Tous ces travaux ont d'ailleurs été récompensés en 2021 par un prix Territoria de l'innovation publique et cela nous a permis d'inclure dans les rénovations des sept grandes places parisiennes la prise en compte du genre, de lutter plus efficacement contre les publicités sexistes, de valoriser le matrimoine avec la dénomination des lieux avec Laurence PATRICE, de faire de la prévention dans les lieux de fêtes et les lieux de sociabilité de la vie étudiante, d'expérimenter avec I.D.F. Mobilités, après de très nombreuses requêtes de la Ville, les arrêts à la demande et bien entendu d'ouvrir la Cité Audacieuse pour les droits des femmes et de l'égalité.

Il reste encore beaucoup à faire, et j'en conviens tout à fait, chère Mélody TONOLLI, cette démarche se traduit aujourd'hui par l'organisation de marches exploratoires de femmes dans le cadre de la constatation "Embellir votre quartier", les maires d'arrondissement y participent beaucoup, cette démarche engagée avec Jacques BAUDRIER, ou encore avec les actions menées par l'excellent Pierre RABADAN et Paris 2024 sur l'accès des filles et des femmes au sport et aux équipements en accès libre, les T.E.P., via l'appel à projets "Paris sportives" par exemple.

Chers collègues, ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de soutenir 15 associations pour un montant de 50.000 euros pour des projets liés à cette démarche. Je ne vais pas toutes les citer, vous en avez parlé beaucoup, il s'agit d'accompagner les femmes et les jeunes filles pour l'accès à l'activité sportive, les projets qui favorisent la participation des femmes dans la vie locale, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

J'espère que nous prendrons ainsi part à ce formidable changement culturel qui pourrait bénéficier aux Parisiennes et Parisiens dans leur ensemble.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Il y a une demande de vote dissocié sur l'article 5, par le groupe Changer Paris.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DDCT 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 31 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 31).

2022 DJS 84 - Subventions (252.000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse (Paris Centre, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DJS 84 relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'avenants avec 60 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture et au sport.

Je donne la parole à Mme MALACHARD DES REYSSIERS, du groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose d'attribuer un soutien financier au titre de la jeunesse à 60 associations, dont 55 locales, qui interviennent dans les quartiers de Paris Centre et les 10e, 11e, 12e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements en faveur des jeunes Parisiens de 13 à 30 ans. Le montant total des subventions s'élève à 252.000 euros. Elle met en avant une grande diversité d'associations de jeunesse qui se fondent sur la création, l'aide, l'entraide intergénérationnelle, l'entraide en faveur des personnes en situation de handicap, les différents apprentissages sportifs, également culturels.

L'accès des jeunes à la culture et au sport est essentiel. Il élargit leur horizon d'expériences et de connaissances, car l'exercice de sports méconnus ou l'expérimentation de pratiques artistiques nouvelles leur permet de découvrir un éventail d'activités existantes et qui leur sont accessibles.

Des activités qui sans cette aide bienvenue de la Ville et l'action louable des associations seraient passées totalement inaperçues.

Ces 60 associations témoignent de la diversité des activités proposées à notre jeunesse. Je vais vous en citer quelques-unes. Tout d'abord, l'association "Come On Son" propose des tournois de football et de basket-ball intergénérationnels. En effet, quoi de mieux que la dimension conviviale et collective du sport pour favoriser l'échange entre les générations ?

Ensuite, "l'Association pour le dialogue et l'orientation scolaire", qui devrait recevoir 30.000 euros de subvention, s'engage auprès des 11-20 ans pour réduire les risques de décrochage scolaire par le biais d'un accompagnement scolaire en procédant à l'animation de loisirs et en organisant des animations culturelles.

C'est d'autant plus important après ces deux années de pandémie, où les différents confinements ont favorisé ce décrochage et ce mal-être scolaires.

Enfin, le projet de "GAREF Paris", club de loisirs scientifiques qui met à l'honneur l'espace, l'électronique, les énergies renouvelables et les nouvelles technologies, ainsi que le projet de l'association "Loisirs Résidentiels des Mariniers" pour le développement d'un "FabLab", un atelier équipé d'outils de fabrication standards et numériques, destiné aux jeunes de 13 à 30 ans.

D'autres associations proposent également du slam, du "street dance", du saut à la corde, de la Capoeira et bien d'autres sports.

La Ville de Paris entend promouvoir la mixité sociale dans tous les arrondissements, objectif que nous partageons. La condition est donc de donner aussi l'ensemble des outils à la jeunesse dans tous ces arrondissements, afin que leur intégration soit la plus complète possible. C'est cela, faire société, plutôt que de juxtaposer les publics sans qu'ils ne bénéficient tous des mêmes ressources.

Je voudrais simplement souligner qu'il faudrait donc développer cette offre à l'ensemble des familles parisiennes et des jeunes qui souhaiteraient en bénéficier, sans distinction. Le but étant évidemment avant tout qu'ils puissent eux aussi créer des références communes, partager des activités, s'ouvrir vers de nouveaux horizons, et ainsi compléter l'éducation qu'ils ont reçue dans leurs arrondissements, qui en sont dépourvus. Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le temps des vacances arrive enfin. Je pense que l'on est nombreuses et nombreux ici à attendre cela avec impatience. Malheureusement, cette année, encore un tiers des Parisiennes et Parisiens ne pourront que très peu, voire pas du tout partir de Paris, parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

L'inflation, on sait qu'elle a connu 5 % juste en un an, conjuguée aux conséquences du confinement, avec le décrochage scolaire, les pertes d'emploi, les souffrances psychologiques accrues et tout ce qui va avec, et aussi la baisse continuelle du pouvoir d'achat, tout cela menace d'aggraver encore la situation.

A ce titre, je tenais à saluer ici le travail remarquable des associations qui œuvrent pour le tourisme social et le départ en vacances des familles et des jeunes, mentionnées justement dans ce projet de délibération. Elles

permettent à tant de jeunes Parisiennes et Parisiens issus des quartiers populaires, qui partent peu donc, voire pas du tout en vacances, de s'évader, enfin.

Je pense aussi aux nombreux tournois sportifs dont il a été fait mention, aux événements culturels de tous genres organisés dans notre ville, ou encore à la création de courts-métrages sur des thèmes que les jeunes choisissent ensemble, qui reflètent bien souvent leurs goûts, leurs envies et préoccupations.

Nous verrons aussi d'autres projets plus techniques et scientifiques avec des ateliers qui sont prévus dans les "FabLa"b, ou encore une initiation à la robotique, par l'association "Coopaname" dans le 20e. Ce sont vraiment des initiatives dans l'air du temps et extrêmement intéressantes.

Je salue particulièrement l'association "Les enfants de la Goutte d'Or", nécessairement, qui en plus d'organiser des activités culturelles et des loisirs pour les enfants du quartier, a mis en place des ateliers de prévention des conduites à risques, dans un format qui est à la fois ludique et accessible, même pour les plus jeunes.

Mes chers collègues, il y a un an, nous votions ici, dans cet hémicycle, un plan d'urgence à destination des jeunes, qui défendait notamment le droit aux vacances. Vous savez à quel point notre groupe tient à ce droit aux vacances. Nous pensons vraiment qu'il est un vecteur d'émancipation.

En février dernier, nous avions voté l'adhésion de la Ville à l'association "Voyage vacances loisirs" pour mutualiser des lieux de séjours et de vacances et être cohérents avec les choix politiques que nous avions faits.

Chaque année, les dispositifs de la Ville pour l'accès aux vacances, au sport et à la culture sont sursollicités pendant la période estivale.

Alors, face à ce contexte de pandémie et de guerre où l'inflation grimpe en flèche et où la précarité ne cesse d'augmenter, nous devons continuer à agir pour offrir des moments d'évasion aux familles et aux jeunes Parisiennes et Parisiens.

Nous allons donc dans le bon sens, avec ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chers collègues, pour vos interventions.

Je voudrais à mon tour souligner l'importance de ce projet de délibération qui concerne un soutien à 60 associations qui œuvrent pour l'accès des jeunes à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances.

D'après Frédéric DABI, sur la génération des 18-30 ans, dans son ouvrage publié en septembre 2021 qui s'appelait "la Fracture", 42 % des jeunes estiment que disposer de temps libre est un facteur essentiel pour avoir une vie réussie. Un chiffre d'ailleurs en nette progression par rapport à la précédente enquête de cette ampleur en 2007 et doublement supérieur à celui de la carrière professionnelle, qui n'est citée que par 24 % des jeunes comme facteur de réussite dans la vie.

Si nous connaissons bien sûr l'enjeu de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, et le projet de délibération DJS 83 à l'ordre du jour du Conseil porte sur ce sujet, voilà donc un autre enjeu majeur pour la jeunesse, son bien-être et sa santé mentale, celui du temps libre.

En la matière, près d'un jeune sur deux occupe son temps libre par la pratique d'activités sportives ou culturelles d'après l'I.N.J.E.P., l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

L'enjeu qui se pose donc à nous, Ville de Paris, est de favoriser l'accès des jeunes Parisiens et Parisiennes à des pratiques, a fortiori lorsqu'on sait que cet accès à la culture et au sport est très souvent révélateur d'inégalités sociales.

D'après l'INJEP, 15 % des jeunes peu ou pas diplômés n'accèdent pas à des pratiques sportives ou culturelles, contre 4 % des jeunes diplômés au baccalauréat et du supérieur. Le coût est donc un frein principal très souvent dans cet accès à la culture et au sport.

A Paris, nous agissons de plusieurs manières. Je réponds à Mme MALACHARD DES REYSSIERS sur cet élément, avec la tarification unique et réduite pour tous les jeunes au sein de nos centres "Paris Anim'", votée en décembre 2020. Avec le "Pass" Jeunes aussi, qui a un succès exponentiel depuis deux ans, dont nous avons augmenté le nombre et rallongé la durée de validité tant le besoin était important. Et avec le soutien aux projets associatifs, ceux que nous vous proposons de soutenir ici, à hauteur de 252.000 euros au total.

L'ensemble de ces projets associatifs sont à l'image de la très grande diversité des pratiques culturelles chez les jeunes.

L'INJEP souligne, par exemple, que la réalisation de photos et vidéos passionne 60 % des 18-30 ans. C'est pour cela que nous nous réjouissons de soutenir par exemple l'association "La Sierra Prod", qui accompagne les

jeunes dans leurs projets audiovisuels et photographiques, ou encore l'association "La Conséquence", qui accompagne les jeunes cinéastes en herbe.

De même, la danse, le chant concernent pratiquement un jeune sur deux. Il vous est proposé ici de soutenir de nombreuses associations qui interviennent dans ce domaine comme "Ngamb'Art", "Paris Est Mouv', ou encore "Ascendanse Hip Hop".

Dans l'esprit éducation populaire que nous souhaitons renforcer et soutenir, je souligne que nous demandons à nos partenaires associatifs d'avoir toujours une attention marquée dans leurs projets, sur les enjeux d'égalité, de non-discrimination et de mixité.

Certaines associations portent même des projets spécifiques pour répondre à ces enjeux, comme l'association "Tatane", avec la pratique sportive, ou encore "Accessijeux" sur le champ des loisirs, qui développe une belle réflexion sur les jeunes en situation de handicap.

Enfin, Madame Barbara GOMES, qui dit temps libre dit vacances. Il faut bien avoir en tête que 13 % des jeunes Parisiennes et Parisiens ne partent jamais, alors qu'il s'agit pourtant d'un droit fondamental consacré par la loi de lutte contre les exclusions de 1998.

À cet égard, je veux souligner trois nouveaux projets qui favorisent le départ en vacances des jeunes, et que nous proposons de soutenir pour un montant cumulé de 17.000 euros.

Celui de l'association "Toustes en Colo", qui organise des séjours pour les 13-17 ans avec une dimension inclusive et écoresponsable. Le prochain séjour aura lieu cet été dans le Jura et concernera 30 jeunes Parisiennes et Parisiens.

Celui de l'association "Zellidja", qui accompagne les jeunes de 16 à 20 ans dans la conception de leur projet de voyage et déploie un système de bourses qui permet de les financer.

Enfin, la nouvelle association "L'appel de la Forêt", qui organise des excursions au vert dans les forêts franciliennes, de quelques jours. Nul besoin en effet de partir très loin pour partir en vacances.

Voilà, chers collègues, je vous invite à voter en faveur de tous ces projets et vous en remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 84).

2022 DJS 85 - Subventions (226.000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 85 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants avec 51 associations de jeunesse au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Je donne la parole à Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la crise sociale et sanitaire que le pays vient de traverser n'a pas épargné les jeunes de nos quartiers, qui sont bien souvent plus exposés que leurs aînés aux aléas de la conjoncture économique et au risque de pauvreté.

Nous restons tous profondément marqués par les files d'attente devant la distribution alimentaire, les conséquences des confinements successifs sur la santé psychologique d'un grand nombre d'adolescents, de jeunes adultes, en particulier au sein des familles modestes et dans les quartiers prioritaires.

Ce projet de délibération, qui soutient 51 associations de jeunesse pour un montant total de 226.000 euros, marque notre priorité : investir dans la jeunesse, soutenir le tissu associatif qui agit concrètement au quotidien pour l'accès aux droits, à la culture, à la compréhension du fonctionnement des médias, pour l'insertion et la prévention des comportements à risque.

Ainsi, dans le 20e arrondissement, où 20 % de la population a moins de 20 ans, 8 associations sont soutenues dans ce cadre, avec notamment la "20e chaise", pour ses projets de médiateurs, animateurs et jeunes en mouvement. "Archipélia", pour l'accompagnement de jeunes dans leurs projets personnels. Ou encore "Belleville citoyenne", pour ses projets d'éducation et de création multimédia.

Ces projets reposent sur des actions d'aller vers, pour toucher des jeunes qui ne vont pas naturellement vers les services publics, qui échappent bien souvent au radar du droit commun.

Ces projets permettent de lutter aussi contre le non-recours aux prestations et aux services publics, qui touche plus fortement les moins de 30 ans que le reste de la population.

Ces projets s'appuient sur ce que l'on appelle "l'empowerment", c'est-à-dire s'appuyer sur l'expertise des jeunes en développant leur participation.

Dans le 20e arrondissement, nous nous sommes emparés de cette méthode participative pour l'élaboration du contrat jeunesse d'arrondissement, avec des temps de concertation organisés dans les quartiers, dans les équipes pour jeunesse, pour inviter les jeunes à s'exprimer sur divers sujets tels que la lutte contre la discrimination, l'accès aux droits, l'occupation de l'espace public, les vacances, les loisirs, l'insertion professionnelle, le bien-être et la santé mentale.

85 jeunes ont été consultés et ont participé activement ensuite pour leurs projets personnels, mais aussi autour des politiques publiques qui les concernent.

Certes, la participation citoyenne ne permet pas à elle seule de créer les conditions de l'égalité réelle. C'est pourquoi nous demandons une réorientation des politiques sociales nationales en faveur des jeunes en difficulté, avec notamment l'accès au R.S.A. dès 18 ans, et l'élaboration d'une allocation d'autonomie pour les étudiants précaires.

C'est en s'appuyant sur le pouvoir d'agir des jeunes et l'accompagnement associatif dans les quartiers, que nous créerons les conditions de l'émancipation de toutes et de tous. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris soutient sa jeunesse via une politique ambitieuse dans divers secteurs : culture, loisirs, sports et universités, logement, et je pense plus particulièrement aux foyers de jeunes travailleurs, soutien à l'emploi des jeunes, et la création du QJ, lieu dédié aux jeunes et emblématique de notre préoccupation constante envers notre jeunesse.

La Ville soutient ces jeunes dans leur formation, pour leurs loisirs, et en général dans leur long chemin vers l'autonomie et l'émancipation.

Nos jeunes sont préoccupés par leur avenir, par l'avenir de notre collectif et celui de la planète. Nous mettons tout en œuvre pour soutenir leur engagement, pour le susciter et le favoriser même.

La culture de l'engagement et le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes sont une question centrale pour les politiques publiques. Leur permettre de s'impliquer, de participer à des projets, faciliter leurs démarches, lever certains obstacles, mieux connaître et reconnaître la valeur de leurs initiatives contribue à la construction de citoyens et citoyennes éclairés et actifs.

L'implication et la participation des jeunes sont des éléments déterminants dans leurs parcours de citoyens et de citoyennes et dans leur socialisation. En s'engageant, les jeunes acquièrent des compétences, des savoir-faire et savoir-être qu'ils et elles peuvent valoriser tout au long de leurs parcours, notamment professionnel. En s'engageant, ils font valoir leurs besoins et points de vue, et nous permettent également de mieux répondre à leurs attentes.

A ce titre, Paris développe des partenariats avec plusieurs associations parisiennes œuvrant dans le champ de l'engagement, de la participation citoyenne et du renforcement de leur pouvoir d'agir. Ces associations, dans l'exercice de leur mission, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris, au titre des politiques en faveur de la jeunesse.

Je pense bien sûr plus particulièrement aux associations du 18e arrondissement de Paris, qui font un travail exceptionnel auprès des jeunes, pour leur donner le pouvoir d'agir.

Je pense à la "Maison de la conversation", dont nous soutenons le projet "une saison citoyenne à la Maison de la conversation", à hauteur de 2.000 euros à travers ce projet de délibération. Ce projet propose aux jeunes de s'exercer à mieux argumenter et écouter, se forger un esprit critique et améliorer la prise de parole en public au cours d'ateliers, et à réapprendre à s'informer, décrypter et apprivoiser le discours politique, découvrir des outils démocratiques à travers des rencontres, visites, conversations thématiques et jeux de rôle, ainsi qu'à prendre leur place de citoyens en choisissant les sujets qu'ils souhaitent aborder en s'engageant dans un débat démocratique.

Je pense aussi à "Oasis 18", qui autour de ses projets : échanges franco-québécois autour des différences et discriminations, et prévention liée au numérique, que nous proposons de soutenir à hauteur de 5.000 euros, permet de créer une ouverture culturelle qui favorise le vivre ensemble auprès des jeunes pour le premier, et de les sensibiliser aux dangers des écrans et réseaux sociaux pour le second.

Je pense également à "Raptz Rapporteuz" que nous vous proposons de subventionner ce jour, à hauteur de 2.000 euros, pour son projet "Habitant de tout âge - Reporters des quartiers", qui vise à mettre en place des actions radiophoniques événementielles et régulières pour favoriser l'éducation aux médias des jeunes, et entraîne les jeunes à l'expression publique et à la construction de la prise de parole.

Je vous invite à visualiser la vidéo du débat d'entre-deux-tours des législatives organisé dans le 18e par ces associations, avec d'autres comme "New Team records" et "Sport 18", pour vous rendre compte de la qualité du travail effectué. Nous pouvons être fiers de ce travail collectif que nous faisons ensemble pour les jeunes.

Le présent projet de délibération apporte donc un soutien financier au titre de la jeunesse à 36 associations intervenant dans divers quartiers parisiens. J'ai cité celles du 18e en particulier, puisque c'est l'arrondissement cher à mon cœur, avec des publics d'un âge allant de 3 à 13 ans.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement.

Je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère collègue, je vous remercie de mettre en lumière ce beau projet de délibération qui vise à soutenir ces 51 associations, qui développent des initiatives et des actions en faveur de l'engagement des jeunes, de leur pouvoir d'agir, pour un total de 226.000 euros.

51 associations, soit 20 de plus que l'année dernière sur cet axe de travail des politiques jeunesse. Cette hausse des projets déposés cette année dans ce domaine est sans doute à corréler avec celle de l'envie d'engagement des jeunes.

Le contexte, en effet, nous le connaissons, et Éric PLIEZ l'a bien rappelé. En dépit d'ailleurs d'une forte abstention dans les urnes qui nous interroge tous collectivement, les jeunes ne s'abstiennent pas de participer à la vie publique sous des formes diverses, avec une envie sincère d'agir et d'être utiles.

40 % des 18-30 ans donnent ainsi une partie de leur temps bénévolement au sein d'une association ou d'une organisation. La moitié ont déjà signé une pétition. 20 % préparent à une forme de manifestation.

Les deux années que nous avons traversées n'ont pas affaibli cette volonté d'agir, bien au contraire. On se souvient très bien de ces actions de solidarité alimentaire qui ont vu le jour, sous l'impulsion des jeunes eux-mêmes et elles-mêmes, au cœur d'une crise qui les a impactés pourtant au premier plan.

Que ce soit sur les causes solidaires, démocratiques, environnementales, ou encore civiques, les raisons mobilisées sont multiples avec toutefois un dénominateur commun : la conscience des inégalités à l'œuvre dans la société et l'envie d'agir très concrètement. On pourrait ajouter aussi très localement pour y remédier.

Tout l'enjeu des pouvoirs publics et de notre collectivité est bien de permettre autant que possible aux jeunes de passer de leur envie d'agir au pouvoir d'agir, c'est-à-dire de développer les cadres, de renforcer les conditions pour leur permettre une citoyenneté active, exigeante et conquérante.

Il y a bien sûr le cas des services civiques. Vous savez que Paris y prend toute sa part avec les objectifs ambitieux d'augmentation du nombre de volontaires accueillis au sein de la Ville sous la mandature, avec aussi une valorisation de cet engagement au service de l'intérêt général.

D'ailleurs, dans cet état d'esprit nous avons mis en place depuis l'an dernier une cérémonie dédiée aux jeunes volontaires, où nous leur remettons les attestations de leur engagement au sein de la Ville de Paris. Elle avait lieu ce mardi.

Il y a encore le Conseil Parisien de la Jeunesse, réformé et renforcé l'an dernier pour que les jeunes puissent s'autosaisir. Ou encore, le dispositif Quartiers Libres qui permet d'aider financièrement les jeunes dans leurs projets et la création d'une association.

Et puis, il y a tout le soutien que nous apportons aux projets associatifs, qui sont nombreux. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Quelques mots, vous en avez déjà cité beaucoup, nous vous proposons évidemment de continuer à soutenir les partenaires importants pour favoriser l'accès aux jeunes aux différents dispositifs et programmes d'engagement et de participation. Evidemment "Unis-Cité", "La maison des volontaires", ou l'"ANACEJ", ou encore les différentes associations d'éclaireuses et d'éclaireurs.

Aux côtés des associations qui œuvrent à l'échelle de l'ensemble du territoire parisien, je veux juste souligner 9 projets associatifs, pour un peu plus de 30.000 euros, qui concernent l'égalité filles-garçons et la lutte contre les discriminations, que nous savons être des moteurs importants de l'engagement des jeunes. Je pourrais citer "Oasis 18", mais vous l'avez très bien fait, Madame Maya AKKARI. Je ne vais pas reprendre ces éléments.

Nous vous proposons de renforcer notre soutien aux projets associatifs d'éducation aux médias. Cela concerne 11 projets associatifs dans le cadre de ce projet de délibération. C'est un sujet qui monte beaucoup dans la jeunesse, à juste titre. Vous pourrez retrouver l'"A.P.S.V.", ou encore l'association "Belleville citoyenne", pour un peu plus de 30.000 euros.

Un sujet qui prend de l'ampleur sur le volet de la formation aux outils numériques et à la création de médias par exemple, pour permettre aux jeunes de gagner en compétence, et donc de renforcer leur capacité d'agir, comme l'association "Jet d'encre", qui fait un travail formidable, mais aussi tout un volet sur la prévention des dangers liés au numérique, dont les enjeux vont de la lutte contre les "fake news" à celle contre le cyberharcèlement, véritable fléau accentué par les crises et les confinements.

Voilà, chers collègues, quelques éléments pour vous convaincre de soutenir tous ces projets en faveur de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 85).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation de l'enveloppe consacrée au dispositif "Paris Jeunes Vacances".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 111.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Si les modalités de calcul de la répartition des aides "Paris Jeunes Vacances" entre les mairies d'arrondissement sont fondées sur des éléments relativement objectifs, comme la part des foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition, les effectifs REP+ ou la population jeune de l'arrondissement, dans le 17e arrondissement, nous ne parvenons pas aujourd'hui à répondre à la demande.

Au titre de la délibération votée par notre Assemblée en décembre dernier, le quota dont dispose la mairie du 17e est de 62 chèques vacances. Conformément au règlement de "Paris Jeunes Vacances", nous organisons une commission avant chacune des vacances scolaires. Ainsi, ce sont déjà 11 aides qui ont été attribuées pour les vacances de février et d'avril. Pour les vacances d'été, la commission, réunie le 20 juin dernier, devait examiner 64 demandes, et par la même occasion rejeter 13 demandes.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure d'attribuer des aides pour les vacances d'octobre et de décembre. Autrement dit, les jeunes du 17e qui ne peuvent pas partir l'été, ceux notamment qui doivent travailler durant la période estivale, ne peuvent pas solliciter une aide "Paris Jeunes Vacances".

Finalement, pour eux, c'est la double peine, c'est pourquoi nous vous demandons d'abonder l'enveloppe dédiée au dispositif "Paris Jeunes Vacances" et de revoir la répartition des chéquiers vacances attribués à chaque mairie d'arrondissement, et singulièrement au 17e arrondissement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie pour ce vœu qui a le mérite d'évoquer l'importance et le succès du dispositif "Paris Jeunes Vacances". L'accès des jeunes au droit aux vacances est un axe de travail essentiel pour nous et pour ma délégation. En témoigne le soutien aux associations qui favorisent le départ en vacances que je viens tout juste de mentionner, mais aussi l'adhésion de la Ville au réseau de l'association "Vacances Voyages Loisirs", décidée par notre Assemblée en février dernier.

C'est en ce sens d'ailleurs que nous avions augmenté l'enveloppe annuelle de "Paris Jeunes Vacances" de 25.000 euros en juillet 2020, portant celle-ci à 175.000 euros. Les 50.000 euros supplémentaires de l'an dernier ne sont, en revanche, pas le fruit d'un budget supplémentaire, mais d'un redéploiement de crédits que nous avions pu organiser.

Cette année, nous en avons discuté mardi à l'occasion de l'examen du budget supplémentaire, nous devons prendre en charge des dépenses obligatoires supplémentaires importantes. Je ne vais pas ici redire ce que Paul SIMONDON a pu dire mardi.

Pour certaines, nous pouvons nous réjouir, comme la revalorisation du SMIC ou du dégel du point d'indice ; certaines que nous ne pouvons que regretter, comme celles liées à la hausse de la péréquation et à la baisse constante des dotations globales de fonctionnement. Dans ce contexte, il ne nous est malheureusement pas possible d'accorder un budget supplémentaire pour "Paris Jeunes Vacances".

Concernant votre second attendu sur la répartition des chéquiers vacances, je crois pouvoir dire que tous les arrondissements se retrouvent dans la même situation que vous. Sachez que nous étudions néanmoins avec la DJS toutes les options qui pourraient s'offrir à nous pour vous permettre de répondre aux nombreuses demandes que vous recevez, à budget constant, sans dénaturer ce dispositif universel et de droit commun.

Nous avons aussi adopté le vœu de l'Exécutif, lors de ce Conseil, pour réaffirmer l'attachement de la Ville de Paris aux services publics de proximité, à commencer par les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation, ce qui est un engagement.

Je vous propose de retirer votre vœu, puisqu'il y a des conséquences budgétaires auxquelles nous ne pouvons pas répondre aujourd'hui. Sans quoi, nous devrons émettre un avis malheureusement défavorable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur Paul HATTE ?

M. Paul HATTE. - Non, on va le maintenir.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DASCO 19 - Subvention à "Loisirs Pluriel de Paris 13" (100.000 euros) et subvention (100.000 euros) et avenant avec "Loisirs Pluriel de Paris 19" pour le fonctionnement de centres de loisirs pour enfants handicapés et valides.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DASCO 19.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose de valider deux subventions de 100.000 euros à deux associations "Loisirs Pluriel" de Paris, du 13e et du 19e arrondissement, pour leur gestion d'un centre de loisirs à parité, ouvert un mois cet été.

"Loisirs Pluriel" est une structure nationale qui compte 14 centres de loisirs paritaires, dont 2 à Paris.

Les centres de loisirs à parité accueillent un même nombre d'enfants valides et handicapés, quel que soit leur handicap, physique, intellectuel ou sensoriel. Les effectifs sont réduits à une vingtaine d'enfants par jour. Les taux d'encadrement y sont jusqu'à 4 fois supérieurs aux normes réglementaires, c'est important de le souligner. Dans les deux établissements parisiens, l'encadrement moyen est de 1 adulte pour 1,6 enfant en situation de handicap.

La répartition des âges des enfants accueillis se fait également de façon paritaire, entre d'un côté les 3 à 6 ans, et de l'autre les 7 à 13 ans. Le but est de respecter un équilibre favorable au développement de tous les enfants.

Cet apport mutuel se concrétise par l'immersion dans un établissement public non spécialisé, ce qui est favorable au développement des enfants handicapés.

Cet équilibre permet également de sensibiliser les enfants valides au handicap, et de les interroger sur la façon de s'adapter, d'adapter leur activité, d'adapter leur comportement.

Ces CLAP leur permettent une vie sociale, des échanges riches, et cela apprend à tous le respect, la tolérance et le vivre ensemble.

La subvention accordée et l'accueil proposé sont aussi l'occasion de rappeler ici que Paris dispose également en tout de 8 centres de loisirs à parité, répartis dans 7 arrondissements. Ces structures, appréciées des familles, pourraient être accompagnées d'un réel réseau handicap à l'échelle des C.A.F. afin de sensibiliser l'essentiel des animateurs et des enfants à la question du handicap.

Les CLAP municipaux sont des modèles en matière d'inclusion et d'accessibilité, et mériteraient d'être encore plus valorisés. Ainsi, il faudrait encourager la création de nouveaux centres de loisirs sur tout le territoire parisien, afin que l'ensemble des familles puissent avoir le choix d'inscrire leur enfant dans un tel centre, le temps d'un été par exemple. Le reste de l'année, sur le temps périscolaire, cela devrait inciter associations et animateurs à proposer davantage d'ateliers sensibilisant au handicap.

Je vous remercie.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Delphine, de vous être inscrite sur ce projet de délibération DASCO 19. Cela permet, dans cette enceinte, d'évoquer les centres de loisirs à parité, dits CLAP, qui accueillent en nombre égal des enfants porteurs de handicap et des enfants sans handicap. Il s'agit en l'occurrence d'un dispositif mis en œuvre par la Ville de Paris depuis 2004.

10 CLAP existent aujourd'hui, 8 municipaux, et 2 gérés par l'association "Loisirs Pluriel", qui font donc l'objet de ce projet de délibération. Ces centres de loisirs accueillent des enfants de 6 à 13 ans le mercredi, à l'interclasse et l'après-midi, et durant les vacances scolaires du lundi au vendredi toute la journée.

Je vous remercie effectivement de permettre cet éclairage, si j'ose dire, sur l'action que nous menons en ce domaine, sachant qu'il y a d'autres dispositifs que les CLAP. En 2021, 3.545 enfants ayant des besoins éducatifs particuliers ont été accueillis sur les temps périscolaires, dont 2.608 disposant d'une reconnaissance de handicap. Ces enfants sont accueillis dans les centres de loisirs au moment de l'interclasse, ainsi que sur les temps d'activité périscolaire.

10 CLAP aujourd'hui. On pourrait effectivement en créer d'autres. Je suis très ouvert à cette idée, surtout que depuis 5 ans que la Maire de Paris m'a confié cette délégation, je dois dire que ma visite d'un centre de loisirs à parité dans le 20e arrondissement, il y a quelque temps, a été sans doute l'un des plus beaux moments que j'ai pu vivre, en termes d'humanité, au sens propre du terme. Qu'il me soit permis de saluer les animatrices et les animateurs qui assurent, tout du moins dans les CLAP municipaux, leur gestion. Je le dis, ce n'est pas évident. Leur engagement mérite d'être salué.

Evidemment, il s'agit pour nous collectivement de pouvoir les remercier aujourd'hui.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 19).

2022 DASCO 36 - Soutien de la Ville de Paris à l'opération "Colos apprenantes". - Convention avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiales.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 36.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris offre traditionnellement un large choix de séjours de vacances à destination des jeunes Parisiennes et Parisiens. Les vacances "Arc-En-Ciel", les mini-séjours, les séjours "Actions Collégiens", tous tenant compte des revenus familiaux et permettant un accès aux loisirs pour tous. Ainsi, c'est plus de 6.030 jeunes qui bénéficieront cet été de l'un de ces dispositifs.

Avec les confinements successifs et leurs effets dévastateurs sur nos enfants et nos jeunes, le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, le Ministère de la Cohésion des Territoires et Des relations avec les collectivités territoriales, et le Ministère de la Ville et du Logement renouvellent, pour une troisième édition, le dispositif des "colos" apprenantes, qui a été mis en place à l'été 2020, à la sortie du premier confinement.

Mardi dernier sont tombés les résultats de la première session du "bac" 2022, et on note une baisse significative des pourcentages de réussite au niveau national, dans toutes les filières.

Nous devons avoir conscience que cette génération de lycéens est une génération de lycéens 100 % Covid, qui a été moins de temps face au savoir, et qui a vécu confinée dans une chambre, lorsqu'elle avait la chance d'en avoir une, bien souvent rivée à son téléphone portable à longueur de journée, parfois même de la nuit.

Or, dans les familles qui en ont les moyens, les enfants et adolescents ont pu bénéficier de l'aide des parents pour apprendre, et parfois également de cours privés pendant les vacances, afin de rattraper le retard accumulé pendant les confinements successifs. Choses impossibles à faire par les familles les moins favorisées financièrement.

C'est pourquoi la Ville de Paris soutient et est partie prenante des "colos" apprenantes, qui ont permis à de nombreux enfants et adolescents de partir en vacances et de bénéficier d'un renforcement successif les deux étés précédents. Ce sera également le cas l'été prochain, on l'espère.

Les "colos" apprenantes sont des séjours de vacances qui s'inscrivent dans le cadre réglementaire et pédagogique fixé par le Code de l'action sociale et des familles. Organisés par des associations selon un cahier des charges précis, ces séjours disposent d'un label délivré par le Préfet. Ils se déroulent pendant les congés scolaires et proposent aux enfants des loisirs alliant découverte de la nature, sport et renforcement des apprentissages.

Ces "colos" s'adressent en priorité aux jeunes les plus exposés aux effets de la crise, jeunes des quartiers prioritaires de la ville, en situation de handicap, en décrochage scolaire, notamment du fait de l'enseignement à distance, mais aussi issus des familles isolées, monoparentales, ou en situation socio-économique difficile.

Dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine, une attention particulière sera portée aux demandes de séjour émanant des familles réfugiées d'Ukraine. Une vigilance sera également apportée à la mixité filles-garçons.

Il vous est donc proposé de reconduire le soutien de la Ville de Paris à ce dispositif, aux côtés de la Préfecture de Région Ile-de-France et de la Caisse d'allocations familiales de Paris, pour organiser des colonies apprenantes gratuites d'une semaine, pour des jeunes vivant majoritairement dans nos quartiers "politique de la ville" et dont le quotient familial est inférieur à 1.200.

La Ville de Paris contractualise avec les opérateurs de séjours et mettra en place une équipe dédiée, notamment pour informer, accompagner et orienter les familles vers ces séjours, en lien avec la C.A.F.

La Préfecture de Paris s'engage à rembourser les dépenses engagées par la collectivité pour ce dispositif à raison de 400 euros par enfant et par séjour, avec un objectif cible de 700 jeunes pour cet été. Le montant de cette opération s'élèvera à 350.000 euros, qui seront pris en charge à hauteur de 80 % par l'Etat et de 20 % par la Ville de Paris ainsi que le prévoit le cadre national.

La C.A.F. de Paris finance, dans le cadre de son fonds publics et territoires, les animateurs supplémentaires accompagnant les enfants à besoins éducatifs particuliers. On voit ainsi un travail collaboratif entre l'Etat et la Ville, qui marche bien, nous ne pouvons qu'en être heureux.

Je vous invite donc à voter favorablement pour ce dispositif. Je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Maya AKKARI, de vous être inscrite sur ce projet de délibération DASCO 36. Vous avez tout dit des "colos" apprenantes. De ce fait, je m'éviterai d'être dans la répétition. Mais vous m'offrez l'occasion, c'est une trop grande tentation pour que je n'y succombe pas, de rappeler que les "colos" apprenantes s'inscrivent dans un choix très large de séjours pour cet été, entre les vacances "Arc-En-Ciel", les mini-séjours, les séjours "Actions collégiens", et les "colos" apprenantes que vous venez d'évoquer, sans oublier les escapades à la journée permises avec Tous aux collèges et les 19 espaces nature découvertes.

De ce fait, l'offre estivale de la Ville de Paris nous amènera, en complément des séjours que je viens d'évoquer, à ouvrir 306 centres de loisirs au plus fort de l'été, pour accueillir, tenez-vous bien, 20.000 enfants par jour.

A ces centres s'ajoutent les 8 CLAP municipaux dont nous venons de parler, 6 centres de loisirs hospitaliers pour les enfants hospitalisés. Les collégiens et "préados" bénéficieront, quant à eux, de 20 structures dédiées.

Tous ces dispositifs permettront de belles découvertes et de nombreuses activités. Un petit florilège de ce qui est prévu pour les enfants parisiens cet été : des visites des hauts lieux du patrimoine parisien, Arc de Triomphe, Tour Eiffel, Ile de la Cité, Bateaux-Mouches sur la Seine, observatoire de la tour Montparnasse, Catacombes, et visite du fonds régional d'art contemporain, de la Monnaie de Paris, du Pavillon de l'Arsenal ou du palais de la porte Dorée.

Il y aura aussi des ateliers culturels avec le Mémorial de la Shoah. La cinémathèque municipale Robert Lynen proposera 77 activités. Il y aura du sport, du basket au hip-hop, on ne manquera pas de propositions en ce domaine. Nous aurons même des activités en langue étrangère dans les 12e, 14e et 15e arrondissements.

Un beau programme cet été pour tous les enfants parisiens.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 36).

2022 DASCO 37 - Caisses des écoles et collèges publics. - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au transfert de la restauration scolaire du collège Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17e.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 37 et les vœux référencés n°s 112 et 113.

Je donne la parole à Alix BOUGERET, pour présenter le vœu n° 112.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire. Un vœu qui a trait à la restauration scolaire dans les collèges parisiens.

En juillet 2021, il a été décidé que les caisses des écoles se voient transférer la restauration scolaire des collèges parisiens hors cité scolaire, jusqu'ici donc en restauration autonomie.

Ce transfert implique le transfert des équipements nécessaires au fonctionnement du service de la restauration scolaire. Or, concernant le collège Mallarmé dans le 17e arrondissement, dont le transfert devrait être effectif à la rentrée 2024, il est indispensable d'effectuer d'importants travaux pour l'implantation d'une cuisine sur site. Les autres centres cuiseurs de l'arrondissement n'étant pas en capacité d'absorber autant de repas supplémentaires, à savoir 600 à 800 repas supplémentaires par jour.

C'est un projet particulièrement soutenu par le maire du 17e par ailleurs président de la caisse des écoles du 17e arrondissement. Au regard des discussions menées entre la caisse des écoles, la mairie du 17e et les services de la Ville, il était question de réhabiliter la cuisine actuelle du collège Mallarmé en une cuisine centrale qui aurait vocation à desservir l'ensemble des collèges de l'arrondissement, avec un projet global de restauration scolaire dédiée aux collégiens.

Pour l'heure, ni la caisse des écoles ni la mairie du 17e ne disposent des précisions quant à la réalisation de ce projet très attendu. Quel en est le calendrier, sachant que la date du transfert approche ? Quelle est la nature exacte des travaux qui seront effectués ? Et enfin et surtout, le nerf de la guerre, quelles sont les modalités de financement de ce projet ?

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Pour présenter le vœu n° 113, la parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque nous avons voté la subvention attribuée à la caisse des écoles pour la restauration scolaire pour l'année 2022, la situation était déjà difficile et nous l'avions déjà déplorée.

Le montant attribué alors n'avait pas tenu compte des éléments fournis par la caisse des écoles, s'agissant de la hausse de la masse salariale, de la hausse des coûts des matières premières alimentaires et non alimentaires, et de la hausse des coûts des fluides.

A la baisse de cette subvention s'ajoute la diminution de la fréquentation du service de restauration scolaire, soit 105.000 repas en moins par rapport à ce qui était prévu. Qui dit repas en moins dit participations familiales en moins, et donc des recettes en moins pour la caisse des écoles.

En parallèle, la hausse des prix constatée qui touche toutes les filières implique une hausse des dépenses pour la caisse des écoles. Baisse des recettes, hausse des dépenses, l'opération, vous l'avez compris, met la caisse des écoles du 17e arrondissement, mais pas seulement, dans une situation extrêmement délicate. 1,5 million d'euros en négatif.

Un résultat négatif qui n'est pas imputable à une quelconque mauvaise gestion, mais à des facteurs exogènes que je viens de décrire, dont la caisse des écoles n'a pas la maîtrise.

Ceci m'amène à solliciter une subvention exceptionnelle, indispensable pour la caisse des écoles du 17e arrondissement, sans laquelle nous ne pourrons pas remplir nos objectifs en matière d'alimentation durable, en matière de lutte contre le gaspillage, en matière de lutte contre l'usage du plastique, en matière de formation de nos agents et de personnels. La liste est longue.

Nous ne pourrons pas poursuivre, par ailleurs, les projets qui nous tenaient à cœur et concourent à la mise en œuvre de la politique publique municipale en matière de bien manger, par exemple.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je suis un peu embêté, parce que ce sont deux vœux qui ne traitent pas du même sujet.

Si vous voulez, je réponds au vœu n° 112 et à Alix BOUGERET d'un côté, et au vœu n° 113 et au maire du 17e de l'autre.

Pour répondre sur le vœu n° 112, puisqu'il s'agit de la reprise de la restauration du collège Mallarmé en 2024 par la caisse des écoles du 17e arrondissement, il a été fait la demande d'implanter une cuisine sur place, présentée d'ailleurs en comité de lancement des études 1, comme on dit, clé 1, du 16 mars dernier.

Au final, il a été acté que la DCPA-SAMO ferait une étude flash comparative des deux options possibles : cuisine sur place avec et sans export, en l'occurrence dans les locaux du sous-sol du collège, dont une grande partie est inutilisée.

Cette étude précisera le coût estimé et le calendrier possible pour les deux options.

La remise de l'étude flash devrait avoir lieu en septembre, très prochainement. Je me permettrai alors de revenir vers la mairie du 17e, et notamment vers son maire, avec l'ensemble des éléments, pour que nous puissions avancer sur ce dossier et sur cette demande légitime. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

C'est pour le vœu n° 112.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Enchaînez, je vous en prie, sur le vœu n° 113.

On fera tout d'un coup, et on votera le projet de délibération DASCO 37 à la fin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'en arrive au vœu n° 113. Il s'agit toujours de la caisse des écoles du 17e arrondissement, mais ce n'est pas du tout le même sujet. Monsieur le maire, cher Geoffroy**,** évidemment que nous sommes parfaitement conscients du contexte budgétaire qui pèse sur les caisses des écoles, compte tenu des tensions inflationnistes sur les denrées alimentaires et encore plus sur les coûts de l'énergie, qu'il s'agisse du gaz ou de l'électricité. Et je compte, en lien avec les présidentes et présidents des caisses des écoles, prendre un certain nombre d'initiatives, notamment en direction des fournisseurs d'énergie.

Néanmoins, il existe un dialogue constant entre le service de la restauration scolaire de la DASCO et les caisses des écoles. C'est uniquement par le biais de ce dialogue de gestion que peuvent être fondées d'éventuelles demandes, tout aussi légitimes qu'elles soient.

De ce fait, vous avez fait le choix de déposer un vœu, ce qui est évidemment votre droit.

De ce fait, je me permettrai de vous faire simplement une recommandation, dans ce dialogue de gestion, de donner des instructions à votre directeur de caisse - après tout c'est vous le président, Monsieur le Maire - d'être plus généreux dans la transmission des chiffres qu'il communique au service de la restauration scolaire de la DASCO, en particulier sur un plan de trésorerie.

C'est vraiment sur cette base que nous examinerons, dans le cadre de ce dialogue de gestion, les demandes que vous portez, mais pour cela elles doivent être basées sur des informations qui ne sont pas, au moment où je vous parle, en notre possession, sinon, et cela nous a rassurés, le fait qu'il n'existe aucun risque de trésorerie pour la caisse des écoles d'ici la fin de l'année 2022.

Compte tenu des engagements que j'ai pris dans la réponse que je vous ai fournie, il me serait agréable que vous puissiez retirer votre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, le vœu est-il retiré ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je vais décevoir Patrick BLOCHE, je ne vais pas retirer mon vœu. Je vous ai écrit sur le sujet, je n'ai pas de réponse. J'utilise le Conseil de Paris pour avoir une réponse. Tous les éléments ont été transmis, bien sûr, et vous le savez bien. J'ai une directrice générale qui est présidente des organismes de la restauration collective. Elle est extrêmement professionnelle. Elle a bien transmis tous les éléments. Je regrette que vous ne m'ayez pas répondu sur le principe d'une compensation au regard du contexte inflationniste que vous avez très bien décrit.

Je maintiendrai mon vœu, merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, merci beaucoup.

Nous passons au vote. C'est oui ou non quand on maintient le vœu ou pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112 déposée par le groupe Changer, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 182).

Concernant le vœu n° 113, avis défavorable, puisqu'il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 37).

2022 DASCO 62 - Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome. - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 62 et les amendements techniques n°s 151 et 153.

Sur ce projet de délibération DASCO 62, je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération pour présenter un amendement que nous portons avec le groupe Écologiste et avec le groupe Communiste, qui concerne la tarification à la cantine des AESH.

Ces accompagnants des enfants en situation de handicap sont précieux, et ils ne sont pas toujours reconnus à leur juste valeur, notamment en termes de salaire par l'Education nationale. Ils accompagnent les enfants dans les classes, mais pas seulement. Sur le temps du midi, ils peuvent aussi les accompagner pour aller manger à la cantine et souvent ils sont d'une aide précieuse.

Nous souhaitons proposer d'harmoniser la tarification à Paris, et qu'elle soit symboliquement à 80 centimes d'euros par repas. Vous connaissez les montants des salaires des AESH qui sont quand même très bas, et c'est un moment de travail.

Hier, Claire HÉDON, sur France Inter, a rappelé que quand ils ne pouvaient pas déjeuner à la cantine, y accéder, c'étaient les enfants qui étaient pénalisés.

Je remercie par ailleurs le cabinet de Patrick BLOCHE pour le dialogue que l'on avait entamé quand on s'était rendu compte de cette situation, que l'on était allé siéger dans un certain nombre de conseils d'administration de collège, et que l'on nous avait remonté cette situation. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération DASCO 62 concerne la fixation des tarifs de restauration pour les commensaux, uniquement pour les 15 collèges qui disposent encore d'une restauration autonome. Avec le passage de la restauration des derniers collègues aux caisses des écoles en 2024, nous n'aurons plus à adopter cette délibération où les tarifs d'un collège à l'autre sont différents.

Comme à terme les caisses des écoles géreront la restauration de 84 collèges, nous avons commencé à travailler avec elles sur la création d'un tarif spécifique, comme vous l'évoquiez, Madame la Présidente, pour les AESH et également les AED, compte tenu de la précarité de ces emplois et des efforts que la Ville de Paris peut et veut faire en faveur des agents de l'Education nationale.

Ce tarif spécifique impliquera un effort financier de la Ville dont le montant n'est pas encore arbitré. Evidemment, le montant du tarif en dépendra.

Je serai donc amené à vous présenter un projet de délibération pour l'ensemble des établissements avec ce tarif spécifique pour les AESH et les AED.

Dans l'immédiat, je vous propose, par amendement, d'acter une harmonisation du tarif pour les AED et les AESH dans ces 15 collèges, sur le tarif le plus bas, c'est-à-dire 2,50 euros.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Présidente, suite au dialogue riche que vous avez eu avec mon cabinet et dans l'attente d'une discussion plus globale, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre amendement n° 153, au bénéfice de l'amendement n° 151 de l'Exécutif, pour que l'on puisse d'ores et déjà acter les 2,50 euros, le niveau le plus bas, pour les AESH et les AED.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - L'amendement n° 153 est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 151 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 151 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 62 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DASCO 62).

2022 DASCO 65 - Subvention (90.000 euros) avec convention d'objectifs à l'association "Yes We Camp" pour le projet "Pérennisation de la gestion partagée du tiers-lieu Académie du Climat".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DASCO 65 pour l'association "Yes We Camp".

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Académie du Climat est un lieu privilégié de médiation scientifique, d'adaptation des politiques publiques et d'organisation militante. On y parle donc chaque jour de la sixième extinction de masse, des arnaques des lobbies comme celles consistant à faire intégrer le gaz et le nucléaire comme des énergies vertes dans la taxonomie européenne, ou encore du dernier rapport du GIEC. Un rapport qui nous explique que l'effondrement des écosystèmes est désormais une réalité, une réalité à laquelle nous ne sommes pas véritablement préparés.

Grosse ambiance. L'éco-anxiété nous guette à chaque instant. Voilà qui explique en partie pourquoi à l'Académie du Climat comme au Conseil de Paris, la buvette est un lieu hautement stratégique. Après une première phase d'expérimentation, ce projet de délibération nous propose de pérenniser le projet d'animation de la buvette, convivial et écoresponsable, grâce à une subvention et une convention d'objectifs passée avec l'association "Yes We Camp".

"Yes We Camp" a animé ce tiers-lieu depuis l'ouverture de l'Académie du Climat. Nous proposons à ce collectif de poursuivre ses missions pour favoriser les échanges et la participation des jeunes. "Yes We Camp" s'engage à créer une programmation toujours en phase avec les objectifs et parties prenantes de l'Académie du Climat, à proposer une offre de restauration locale et écoresponsable, à satisfaire à nos exigences en termes de conduite et d'évaluation de projets.

Chose promise, chose due, car j'avais déjà eu l'occasion d'en débattre avec mon collègue Aurélien VÉRON, dont je regrette l'absence ce soir. Il est très vocal concernant l'Académie du Climat sur Twitter, c'est dommage qu'il ne vienne pas en discuter dans notre instance démocratique.

Je suis ravie de savoir que M. VÉRON aura d'autres occasions d'être aussi irrespectueux avec les équipes de la Ville et les associations de l'Académie du Climat, comme le laissent présager ses précédents "tweets".

Rassurez-vous, chers collègues, conformément à nos engagements, vous avez toutes et tous eu le loisir de consulter le projet de "Yes We Camp", les indicateurs attendus et le budget afférent.

Dans les prochains mois, l'enjeu de la gouvernance de l'Académie du Climat sera au cœur des préoccupations du groupe écologiste. Sans nier l'importance de la convivialité, il s'agira d'appliquer à la gestion de l'Académie, les principes de démocratie, de transparence et de collégialité sans lesquels nous ne serons pas capables de relever les défis de l'adaptation écologique.

Les riverains et riveraines de Paris Centre devront y être associés, de même que le conseil de quartier et les associations locales pourront ainsi y trouver leur place, autant que les habitués du lieu.

Une instance pourrait être installée, une instance semblable au comité consultatif du Carreau du Temple. C'est ce que nous avions évoqué il y a quelques jours avec Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

A l'Académie du Climat, à Paris et partout dans le monde, nous avons à mener une révolution joyeuse et démocratique. Nul doute que "Yes We Camp" saura y prendre toute sa part, ce collectif affichant sur son site Internet quelques pistes de travail : dessiner, partager, habiter, construire, défaire, cohabiter, camper, hospitalité, liberté, mixité, karaoké.

On me souffle que ce soir, vous pourrez profiter d'une fanfare. Une révolution écologiste donc, grâce à laquelle nous pourrons même danser, c'est tout ce que je nous souhaite.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU, de vous êtes inscrite sur ce projet de délibération DASCO 65, ce qui nous permet d'avoir le même échange qu'au mois de mars dernier.

Pour ceux qui ont une mémoire intacte des propos que j'ai tenus il y a trois ou quatre mois, je risque d'être dans la répétition.

Je n'ai pas besoin de vous présenter "Yes We Camp", nous connaissons toutes et tous son expertise en matière de coordination et de gestion quotidienne d'un site, à travers notamment l'organisation de permanences, de réunions de travail avec les différentes parties prenantes.

Son expertise a été et reste évidemment précieuse, dans un lieu aussi innovant que l'Académie du Climat, et notamment à travers l'animation d'un tiers-lieu que l'on appelle communément la buvette, mais ce n'est pas qu'une buvette. Ce n’est pas un débit de boissons proprement dit. Il s'agit vraiment d'un lieu ouvert sur le quartier, qui permet d'ailleurs d'accueillir des jeunes, des touristes, notamment le soir et les week-ends.

Et puis, elle favorise l'engagement en proposant des produits locaux responsables, en faisant découvrir des produits fabriqués localement, ou transportés de façon responsable.

L'association "Yes We Camp" mène aussi des actions de solidarité. Notamment les clients peuvent acheter des repas suspendus, qui sont ensuite proposés aux sans-abri, qui peuvent venir profiter d'une boisson chaude et d'un repas. Ces clients payent en avance à la place des personnes sans abri.

Autre exemple, depuis décembre dernier l'Association accompagne également l'organisation d'un accueil petit-déjeuner géré par Emmaüs Solidarité, en direction des personnes en situation de grande précarité, ou encore des temps animés par l'association "La Cloche" chaque semaine depuis novembre dernier.

Il y a un intérêt évident à ce que l'association "Yes We Camp" poursuive l'animation de ce lieu solidaire au cœur de l'Académie du Climat, en tant qu’espace de convivialité et de rencontre.

Sur la gouvernance de l'Académie du Climat, je ne suis modestement que le chef de file des adjoints et adjointes à la Maire de Paris concernés par ce lieu, et nous sommes nombreux, c'est une bonne chose. Il ne me revient pas de me prononcer sur la future gouvernance, mais je relaierai votre demande que l'on se mette au travail à la rentrée.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 65).

2022 DFPE 147 - Expérimentation concernant l'organisation de l'exercice des missions d'agrément et de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant et des assistant.e.s maternel.le.s et familiales.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens humains dans les écoles.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 147 et le vœu référencé n° 114.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais vous présenter le vœu n° 114 relatif aux moyens humains dans les écoles, en faisant un peu une sorte de zoom et de dézoom à partir du cas malheureusement révélateur de logiques plus générales de l'école Auguste Perret située dans le 13e arrondissement.

Une école et des parents d'élèves qui ont vécu un certain nombre de dysfonctionnements divers et variés liés à des manques. Evidemment, les manques premiers sont les manques de l'Education nationale, avec de nombreux remplaçants qui n'ont pas pu être affectés à l'école, alors qu'il y avait un certain nombre d'absences justifiées d'enseignants, laissant un certain nombre d'enfants sans encadrement.

Par ailleurs, nous avons dans cette école de nombreux enfants reconnus dans une situation de handicap, une reconnaissance M.D.P.H. Et du constat des parents d'élèves, de très nombreux AESH qui auraient dû être affectés dans cette école ne l'ont pas été, accentuant les problèmes.

Enfin, on a eu aussi un problème, peut-être moins grave que les deux précédents, mais un problème quand même sur le taux de présence et d'encadrement en termes d'ATSEM.

Tout ceci a débouché sur des situations compliquées, des cas de violence qui ne sont pas juste des cheveux tirés, des cas de violences graves entre enfants, contre les enseignants. Un climat difficile, que les organisations syndicales et différents acteurs ont souligné. Je pense que certains élus ici pourront en témoigner, notamment sur ce qui a pu en ressortir dans les conseils d'école.

Tout ceci est révélateur d'une situation d'un manque de moyens, dans l'Education nationale qui est évidemment plus général, qui a été piloté par le non regretté Jean-Michel BLANQUER avec l'austérité qu'il a appliquée à l'école.

Dans notre vœu, nous voulons que notre Mairie interpelle le Rectorat. Déjà, pour revenir sur le manque d'AESH, qui est quand même flagrant à Paris. Et que l'on puisse avoir un moyen de pilotage du nombre d'AESH qui devraient, à Paris, être affectés, puisqu'on a une difficulté, comme on n'a pas forcément le nombre de besoins et pas forcément le nombre d'emplois effectivement affectés sur les écoles, on est en difficulté pour voir les lacunes du rectorat.

Deuxième point, nous voulons interpeller de nouveau sur la nécessité d'avoir une brigade de remplacement de professeurs.

Par ailleurs, il y avait des sujets qui concernent la Ville. Nous, nous plaidons pour que sur cette école, à la rentrée, nous ayons 10 ETP d'ATSEM, même si des réformes auront lieu, je pense qu'Emmanuel pourra en parler, pour ne pas revivre la situation que nous avons vécue. Nous demandons qu'à la rentrée, 10 ETP d'ASEM soient affectés sur cette école.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je ne peux que souscrire à la demande du groupe Communiste qui souhaite interpeller le rectorat pour qu'il y ait suffisamment de professeurs remplaçants pour la prochaine année scolaire. Même si lors des échanges que nous avons eus en groupe technique le 1er juillet dernier, l'Académie a tenu à nous donner des gages en ce domaine.

La même position pour les AESH.

Concernant les ATSEM, vous avez sans doute souvenir que j'ai déjà répondu à ce propos lors de la précédente séance du Conseil. Je vous ai présenté les pistes afin de renforcer les capacités de remplacement en plus des équipes déjà dédiées, qui existent et sont renforcées lors des périodes hivernales.

J'ai bien noté la demande de 10 ATSEM, soit 1 ATSEM de plus que le barème qui s'applique aux écoles de 5 classes et plus. Ce qui est le cas de l'école Auguste Perret puisqu'elle a 10 classes.

J'ai bien noté cette demande qui prendra en compte la situation qui sera constatée à la rentrée 2022.

Voilà pourquoi j'émettrai un avis favorable à votre vœu, en renvoyant néanmoins l'augmentation du volant d'emploi des ATSEM, pour permettre le remplacement de leurs absences, au budget primitif emploi de 2023.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant de passer au vote sur ce vœu, j'ai une demande d'explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je sais que la 6e Commission passionne tout le monde, à 20 heures le jeudi. Il est vrai qu'avec mes collègues de la 6e Commission, nous avons tendance à nous répéter.

Au fil des derniers mois et depuis le début du mandat, vous avez eu droit à une litanie de vœux déposés tantôt par nos camarades communistes, tantôt par le groupe écologiste, tantôt par le groupe PEC, sur le manque de moyens dans l'Education nationale. Cela, qu'il s'agisse des AESH, des ATSEM, des APSET, des surveillants et surveillantes, ou même simplement des professeurs et de leur brigade de remplacement, tout à fait insuffisante aujourd'hui, tant en termes de fonctionnement que de nombre.

Bien entendu, le groupe Ecologiste de Paris votera pour ce vœu, mais je pense que nous avons besoin d'aller plus loin, de trouver les moyens de nous faire entendre par le Rectorat et l'Education nationale, qui déploient une rhétorique visant à dire que finalement, à Paris, les enfants seraient mieux dotés qu'ailleurs, et que ces manques de postes ne sont pas si graves par rapport à la pénurie générale.

Nous ne pouvons pas nous contenter de cela, les enfants et le service public de l'Education publique méritent bien mieux. C'est pourquoi le groupe Écologiste souhaiterait qu'avec le président de la 6e Commission, nous puissions inviter le Rectorat à venir exposer sa politique et répondre à nos demandes de moyens, lors de la 6e Commission qui se tiendra à l'automne prochain.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 183).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 147.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 147).

2022 SG 39 - C.R.C. - "Suivi des recommandations 2022 : Protection de l'enfance, gouvernance des caisses des écoles, gestion de l'établissement public de "Paris Musées".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 39, suivi des recommandations de 2022, protection de l'enfance, gouvernance des caisses des écoles, gestion de l'établissement public de "Paris Musées" de la Chambre régionale des comptes.

Je donne la parole à Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Je vais m'attarder bien évidemment sur un sujet que je connais, celui de la protection de l'enfance. Je laisserai de côté les autres mentions de ce rapport.

Sur la protection de l'enfance, je rappelle qu'en 2021, le rapport de la Chambre régionale des comptes pointait de nombreuses insuffisances, et trois manquements importants dans le cadre du contrôle des comptes et de l'examen de la gestion de la Ville de Paris, dans l'exercice de ses compétences, en matière de protection de l'enfance.

Un an après, l'Exécutif a remis un report. Il ne s'agit pas pour moi de donner de bonnes ou de mauvaises notes. Je voulais juste rappeler que le rapport de la C.R.C. avait fait trois rappels au règlement.

Premièrement, achever la refondation de l'O.P.P.E., l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance qui existe depuis 1995, et ne disposait pas, selon la Chambre, de tous les outils nécessaires à l'exercice de ses missions. Je vois dans votre bilan que vous avez effectué un travail sur la collecte, la publication de données, de rapports annuels, la transmission. On peut parler aussi de la Journée parisienne de la protection de l'enfance. Je pense que sur ce point, la mission est remplie.

Deuxièmement, l'obligation d'élaborer un Projet pour l'enfant, le fameux P.P.E. Madame VERSINI, avec tout l'enthousiasme et la passion que l'on vous connaît, vous avez d'ailleurs raison de rappeler que vous voulez faire du Projet pour l'enfant un véritable outil de son parcours et du respect de ses droits, et non pas une obligation formelle. Je vous en félicite.

Le troisième rappel, vous imaginez que j'allais vous interroger sur ce point, c'est la nécessité de respecter le délai de 3 mois pour réaliser l'évaluation d'une information préoccupante. Le délai est de 4,5 mois aujourd'hui.

Vous mettez en avant la double méthode pour parvenir à respecter ce délai de 3 mois que vous avez mise en place : l'actualisation du processus d'évaluation, et la formation de 1.200 personnes.

Bien évidemment, force est de constater qu'au bout d'un an, ce délai a peut-être été réduit, mais on n'arrive pas au délai de 3 mois.

Sur les recommandations, je n'ai pas grand-chose à ajouter. C'est beaucoup de précisions.

La Ville a mis en place depuis 2018 un cadre de convergence tarifaire. C'est ce que reprochait la C.R.C., mais je suis comme vous, je reste attaché à ce que la Ville considère que cette dimension financière ne fasse pas oublier la diversité et la complémentarité de ses approches.

Voilà nos petits commentaires sur cette année de bilan par rapport à la C.R.C.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je vais tout d'abord donner la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nicolas JEANNETÉ n'a évoqué que la protection de l'enfance. Cela fera gagner du temps. Il n'y a que Dominique VERSINI qui doit répondre... J'étais sur les "starting-blocks" pour parler de la gouvernance des caisses des écoles, mais elle n'a pas été évoquée.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons directement à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur JEANNETÉ, d'être venu sur ce rapport de la Cour des comptes. Effectivement, la Cour des comptes avait fait un travail, le contrôle datait de l'année 2018, ce qui nous a permis de prendre la mesure de tous les rappels au droit et les recommandations.

Je rappelle que nous avions présenté en avril 2021, une première délibération relative justement au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la protection de l'enfance, pour porter à la connaissance du Conseil de Paris le contenu du rapport, et que nous avions un délai d'une année pour apporter des réponses, ce que nous avons fait.

Je vais bien sûr répondre sur le point principal que vous avez évoqué, qui est un sujet important, c'est le délai de 3 mois prévu pour l'évaluation d'une information préoccupante.

En effet, nous avons mis en place toutes les formations que vous avez évoquées. En 2018, année du rapport de la Cour des comptes, les chiffres étaient vraiment supérieurs aux 3 mois. En 2019, nos chiffres montrent que le délai de 3 mois est respecté dans 98 % des situations. Sachant que la cellule de recueil des informations préoccupantes, la C.R.I.P., traite toujours en urgence toutes les situations demandant une intervention immédiate des services sociaux ou du Parquet.

Toutefois, pendant la période 2020-2021, dans le contexte de crise Covid, le délai de traitement des informations préoccupantes s'est rallongé, en moyenne entre 4 et 6 mois. En 2022, on a remonté la pente, sur les 1.355 informations préoccupantes en cours, au 8 juin, donc sur 6 mois, 44 % ont été évaluées en moins de 3 mois, et 14 % entre 3 et 4 mois.

C'est un sujet sur lequel nous sommes très vigilants. Bien sûr, nous allons continuer à le faire.

Merci encore pour cette intervention. Je rends la parole à ce stade.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la communication sur les classes de découverte.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons les vœux référencés n°s 115 et 115 bis relatifs à la communication sur les classes de découverte.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - On a déjà eu en partie la discussion au moment du débat budgétaire, sur la question des classes de découverte. Vous savez que j'y suis particulièrement attaché. Conseil après Conseil, on peut me reprocher parfois d'être d'ailleurs assez constant sur le sujet, je le sais, mais c'est un dispositif remarquable de la Ville de Paris qu'il faut saluer, qui permet à de nombreux jeunes, notamment des jeunes des quartiers populaires, de partir.

Quand on sait qu'une palanquée de jeunes ne part jamais pendant les vacances, ne sort jamais du périphérique, on peut apprécier toute l'importance de ce dispositif. C'est un dispositif particulièrement apprécié par les professeurs, qui en général sont les premiers à attendre la date de parution des appels à projets des classes de découverte pour se ruer sur le dispositif.

Chaque année, nous demandons à abonder un peu plus à chaque fois le contingent des classes de découverte.

Par ailleurs, c'est un engagement de notre mandature, un engagement de campagne, puisque nous avions l'objectif de doubler le dispositif en permettant, une sorte de dispositif que l'on appellera comme on voudra, à chaque enfant d'être sûr de partir au cours de sa scolarité.

Quand je fais mes petites estimations, mes petites règles de 3, j'aboutis à un doublement du budget. Non seulement, on n'arrive pas à augmenter et à doubler le budget puisqu'il reste stable malheureusement, mais en plus il était prévu qu'il diminue. Il nous a été dit que c'était parce que les professeurs ne recouraient pas au dispositif. Je vous les ai cités :

- Eugénie Cotton, c'est une école en REP. 2 classes accordées sur 6 demandes.

- Riblette A dans le 20e, de nouveau REP, 0 classe accordée sur 4 demandes, etc.

Ce que je n'avais pas dit au moment du débat budgétaire, la limitation à 5, grand maximum par école.

Si on croit vraiment que c'est un problème de sous-recours à ces classes de découverte, nous proposons une meilleure communication. En tout état de cause, vous avez bien compris que notre volonté est vraiment d'augmenter et de tout faire à la rentrée pour que l'on compense la sous-exécution qui aurait pu avoir lieu et qui, je pense, n'est pas due à un manque d'attractivité, un manque d'attrait, d'intérêt de la part des professeurs.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA. Je salue votre constance, que vous avez vous-même évoquée, même si vous concernant, le mot est faible.

En tout cas, merci de nous permettre d'évoquer, à travers le vœu n° 115 du groupe Communiste, les classes de découverte, dont vous avez rappelé l'extrême importance, car elles participent d'une pédagogique active. Il s'agit vraiment d'une volonté de la Ville de Paris de proposer ces séjours pédagogiques à prix attractif et clé en main, comme on dit, pour les enseignants.

La bonne nouvelle que je peux vous donner, c'est que nous avons réussi à rattraper depuis le début de l'année, le retard que nous avions pris en 2020 et 2021, compte tenu de la crise sanitaire.

En l'occurrence, lors du printemps 2022, environ 3.000 enfants sont partis en classe de découverte. A l'automne, ce sont 138 classes de découverte qui pourront partir, contre 90 programmées à la même période en 2021, soit 48 classes en plus, à comparer aux 59 qui ont dû être annulées cet hiver, du fait du Covid.

Hélas, les coûts augmentent. Je l'évoquais déjà précédemment pour la restauration scolaire.

Comme vous le savez, les crédits sont votés sur l'année civile et non sur l'année scolaire. Selon le principe de l'annuité budgétaire, les crédits non consommés l'année de leur vote ne sont pas reportés. Je parle sous le regard vigilant de Paul SIMONDON.

Je vous ai donc proposé un vœu de l'Exécutif, qui a pour perspective une réunion ad hoc consacrée à ce sujet, qui permettra de vous présenter en détail le mécanisme d'attribution des classes de découverte qui, je vous précise tout de suite, favorise les demandes émanant les écoles en REP et REP+, et les demandes des classes de CM2.

C'est la raison pour laquelle il me serait agréable que vous retiriez votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le groupe Communiste retire-t-il son vœu n° 115 au profit du vœu n° 115 bis de l'Exécutif ? Oui.

Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 184).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au dispositif "Génération Vélo".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 116 relatif au dispositif "Génération vélo".

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

La Maire de Paris, avec le directeur du Tour de France, Christian PRUDHOMME, a dévoilé il y a quelques semaines, "4 vélos", qui fait de Paris l'une des villes européennes les plus cyclables.

Actuellement, pendant le Tour de France, nous avons un spot télévisé qui rappelle le "savoir-rouler", qui est enseigné dans les écoles. Ce spot a été réalisé dans le 12e arrondissement avec des élèves de Paris, pour généraliser ce "savoir-rouler" dans toute la France.

Ce qu'il faut savoir, c'est que cette première expérimentation que nous avons lancée à Paris a pour vocation de se généraliser dans toute la France, à travers un dispositif qui s'appelle "Génération vélo".

Ce dispositif est intéressant, puisque le Gouvernement veut déployer plus de 20 millions d'euros pour l'ensemble des territoires, et ce dispositif permet de former aussi les personnes qui interviennent sur le savoir-rouler.

Nous avons, au sein de la Ville de Paris, des interventions du Paris cyclisme olympique. Nous avons des interventions des professeurs de la Ville de Paris. Nous avons des interventions de nos animateurs dans les centres de loisirs.

Il me semble intéressant de passer une nouvelle étape, de coordonner, puisque j'avais déposé un vœu pour créer un poste, d'ailleurs au sein de la Ville, de coordination du "savoir-rouler".

Il me semble intéressant maintenant de passer cette étape et d'enclencher la deuxième vitesse pour rentrer dans ce dispositif "Génération vélo", qui permettrait à la Ville d'avoir des sommes de l'Etat, mais aussi d'avoir un dispositif transversal dans toutes nos écoles de Paris, qui mette en mouvement l'ensemble des acteurs. Et ne pas voir, ce qu'il se passe actuellement, c'est normal puisque nous sommes dans l'expérimentation, des actions disparates selon le P.V.P., selon le club local, selon l'animateur du centre de loisirs.

C'est pour cette raison que je vous présente ce vœu. J'espère que cela vous permettra d'enseigner ce "savoir-rouler" dans toutes les écoles primaires de la Capitale.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci au groupe Communiste et Citoyen d'avoir déposé ce vœu n° 116 relatif au dispositif "Génération vélo". En plus, il est présenté par son président. Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement, cher Nicolas, puisque, que notre Assemblée le sache, Nicolas est champion cycliste de Paris, des photos en témoignent. En tout cas je vous remercie, parce que nous connaissons votre engagement en ce domaine, au-delà du fait que vous êtes un champion cycliste.

En l'occurrence, je vous remercie vraiment d'avoir déposé ce vœu, parce que "Génération vélo" est un dispositif, comme vous l'avez très bien dit, qui permet de financer des formations pour nos personnels, afin qu'ils fassent ensuite l'apprentissage du vélo auprès des enfants.

De ce fait, nous travaillons avec la Fédération des usagers de bicyclette. J'associe David BELLIARD à mon propos, ainsi que notre souci de nous inscrire sur la plateforme "savoir-rouler".

De ce fait, nous sommes déjà engagés avec vous dans cette démarche. Je donne évidemment un avis favorable à ce vœu, qui nous permettra de rouler encore plus vite.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 185).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fourniture des goûters dans les écoles maternelles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 117 relatif à la fourniture des goûters dans les écoles maternelles.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, la mairie du 16e arrondissement proposera, à la rentrée, aux familles qui le souhaitent et qui s'inscrivent au préalable sur le portail "Facil'familles", un goûter payant préparé par la caisse des écoles. Jusqu'à présent, et cela fonctionnait très bien, les familles fournissaient le goûter de leur enfant.

Nous n'avons jamais eu, et je parle sous le contrôle de Francis SZPINER, de demande des familles de mettre en place ce goûter obligatoire uniformisé et payant. Au contraire, depuis l'annonce de sa mise en place, nous sommes interpellés par des parents mécontents. Des parents de toutes les catégories sociales, je tiens à le préciser.

Un mécontentement et une opposition à la rigidité de ce système, qui s'est également manifesté par un rejet massif lors de notre dernier comité de gestion.

Vous motivez votre choix d'uniformiser les goûters pour, dites-vous, en améliorer la qualité, mais aussi pour faire payer aux parents les ateliers proposés sur le temps de la garderie, ateliers que vous estimez être de grande qualité.

Permettez-moi d'avoir quelques doutes sur ces deux points. La fourniture des goûters par la caisse des écoles impliquera indéniablement une perte en qualité et en originalité. Car, il ne faut pas se leurrer, malgré tous les efforts que la caisse des écoles pourra faire, et j'en profite pour saluer nos équipes, on reste dans le cadre de la restauration collective. Les équipes de la caisse finissant après le déjeuner, elle ne pourra fournir que des denrées non périssables. Quant à la qualité des fameux ateliers durant la garderie, on peut être dubitatif quand on voit l'inégale qualité de ceux mis en place durant les TAP.

Malgré tout, nous ne sommes pas opposés à la fourniture de ce goûter. Nous avons d'ailleurs déjà informé les directeurs et directrices d'écoles maternelles de la mise en place de ce service dès la rentrée.

Ce qui nous gêne et ce qui gêne nos familles, dont nous nous faisons aujourd'hui le relais, c'est le caractère obligatoire et contraignant de ce goûter. Si le goûter payant proposé par la Mairie et la caisse des écoles peut être une solution pour les familles qui n'ont pas le temps de le préparer, il ne doit pas devenir une contrainte pour les parents qui souhaitent préparer eux-mêmes le goûter de leur enfant.

Le système actuel a toujours bien fonctionné. Pourquoi vouloir y mettre un terme pour le remplacer par un système rigide ? L'obsession d'uniformisation de la Ville se heurte ici à la liberté des familles de pouvoir choisir encore le goûter de leur enfant.

Si votre objectif était de faire payer aux familles le temps de la garderie, autant le dire clairement. Ce n'est pas un problème, les familles sont prêtes à payer.

Mais de grâce, laissez-nous notre liberté de choisir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - L'égalité est un principe républicain auquel nous sommes toutes et tous attachés. C'est ce principe d'égalité qui m'a amené, avec le premier adjoint, à écrire au maire du 16e arrondissement pour lui demander, comme il est président de la caisse des écoles, de bien vouloir généraliser dans le 16e arrondissement, ce qui n'est pas le cas actuellement, ce que l'on appelle le goûter récréatif, en maternelle, qui je le rappelle existe à Paris depuis 2005. Ce n'est pas nouveau.

C'est ce principe d'égalité qui veut que l'on puisse présenter un goûter à tous les enfants du 16e arrondissement scolarisés en maternelle.

Pour connaître cet arrondissement, notamment le sud du 16e arrondissement, je me dis qu'il doit y avoir des familles qui effectivement attendent de la collectivité que l'on puisse proposer un goûter à leur enfant scolarisé en maternelle.

Il ne s'agit pas du tout d'uniformisation, ou de standardisation, ou de démarche liberticide comme j'ai pu le lire de façon très caricaturale. Il s'agit d'offrir à tous les élèves du 16e arrondissement des goûters de qualité, équilibrés,

fournis par la caisse du 16e arrondissement, avec évidemment une démarche visant à limiter les déchets et à s'inscrire dans une démarche plus écoresponsable.

Je suis totalement ouvert pour que nous puissions mettre en œuvre ce dispositif de la manière la plus souple possible.

Mais, sur le principe je ne lâcherai rien comme on dit. C'est la raison pour laquelle je donne un avis défavorable à votre vœu, n'émettant pas l'hypothèse que vous puissiez le retirer.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote du groupe Communiste et Citoyen, de Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci. Nous voterons contre aussi ce vœu.

Laissez-moi signaler qu'à la base, en 2005, c'était une expérimentation qui venait du 13e. Là aussi, j'ai une certaine constance à valoriser ce qui vient du 13e, en particulier des élus communistes, puisque c'était Francis CAMBROUZE, à l'époque élu communiste du 13e, qui avait commencé cette expérimentation.

Néanmoins, dans l'argumentation qui nous a été donnée, on a l'impression que l'on oppose liberté et égalité. Je pense que c'est faire peu de cas de la liberté que de vouloir la restreindre juste à quelques-uns et de la découpler de l'égalité. Précisément quand on aime la liberté, on aime l'égalité, pour que la liberté concerne tout le monde.

Ce que nous avions constaté dans le 13e, c'est qu'au moment du goûter, il y avait beaucoup de tensions entre les enfants, parce que certains avaient tel gâteau, d'autres telle barre, etc. Précisément, le fait de donner à tous les enfants le même goûter permettait d'apaiser ce moment du quatre-heures entre les enfants.

Par ailleurs, au-delà du fait d'apaiser, ce qui a pu être vraiment constaté, cela permet aussi à tous les enfants d'avoir un quatre-heures qui soit équilibré, quelle que soit sa classe sociale.

Je peux entendre que certains, peut-être, voudraient avoir des gâteaux Fauchon pour leurs enfants. En tout cas, avec ce que nous faisons à la caisse des écoles, nous nous permettons d'avoir de la qualité pour tous les enfants. Souffrez que notre collectivité essaie de donner de la qualité pour tous les enfants, quelle que soit sa classe sociale.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous me confirmez que le vœu n° 117 est bien maintenu ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fourniture des goûters dans les écoles maternelles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 118 relatif à la formation des animateurs de la Ville de Paris.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci. Je ne savais pas que les communistes adoraient faire de la publicité pour le grand capital.

Depuis deux ans, j'interviens dans ce Conseil pour porter ce sujet des temps périscolaires à Paris. Je vais interpeller M. BLOCHE : faudra-t-il attendre que la Mairie de Paris soit pénalement mise en cause pour qu'enfin, vous vous saisissiez du sujet des temps périscolaires ?

Le périscolaire fait partie, pour nous, intégrante de la réussite scolaire et du bien-être des enfants. C'est un tout, un lieu d'échange, un lieu de mixité, notamment pendant les temps des centres de loisirs. Cela doit être une priorité de la Ville, et force est de constater que ça l'est de moins en moins.

Prenons un exemple, celui de l'hygiène des enfants. Sur le temps des vacances scolaires et des mercredis, il n'y a pas d'auxiliaires pour s'occuper des éventuels accidents des petits et les changer. Ce n'est pas dans la fiche de poste non plus des animateurs.

Comment faire ? On tire à la courte paille. On essaie de décider qui sera celui, le pauvre, qui devra changer le petit garçon ou la petite fille. C'est bien triste, et les enfants peuvent rentrer chez eux souillés. Ça, c'est grave.

Autre sujet, le manque d'attractivité de cette fonction. Il y a un très fort "turn-over". Des personnes sont recrutées, et elles ne savent pas, la veille pour le lendemain, où elles vont aller.

Nous ne pouvons pas accepter cette précarisation des métiers d'animateur. Cela ne doit pas être des personnels de seconde zone. Je pense que vous partagez cette ambition.

Que faire ? Je vous demande d'accepter notre vœu et de lancer un audit pour faire enfin toute la lumière sur ce qu'il se passe dans les centres de loisirs parisiens. Un état des lieux indépendant qui permettrait de poser un constat, une bonne fois pour toutes, sur les forces et les faiblesses du périscolaire à Paris.

Il faut vraiment franchir cette étape, sinon, nous allons droit dans le mur. Entendre les remontées du terrain, des élus, des parents d'élèves et de certains animateurs et responsables éducatifs ville, qui souffrent de cette situation.

Il y a un système, Monsieur l'adjoint au maire, qui tend à être un système défaillant dans son ensemble. Il faut vraiment l'entendre. Je vous tends la main avec notre vœu. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je suis très étonné de ce vœu, car on avait eu un échange, lors de la dernière séance du Conseil de Paris, à l'initiative des élus Changer Paris du 17e arrondissement, qui avaient déposé un vœu sur les temps périscolaires, sur les animatrices et animateurs de la Ville de Paris. Vœu qui visait notamment à ce qu'il y ait une meilleure connaissance des activités périscolaires, qu'il puisse y avoir à l'entrée des écoles un trombinoscope des équipes d'animation.

Cela avait été la source d'un dialogue productif, en cette séance du Conseil de Paris, j'avais d'ailleurs donné un avis favorable au vœu Changer Paris présenté par des élus du 17e arrondissement.

Avec ce vœu n° 118 venant, il est vrai, du 15e arrondissement, présenté par Mme TYSSANDIER, il y a tout d'un coup une tournure que je ne peux accepter. Je ne peux l'accepter, parce que c'est une mise en cause des agents de la Ville de Paris qui travaillent sur les temps périscolaires, et une mise en cause de la manière dont ils exercent leur mission.

Sachant que j'ai déjà eu l'occasion de répondre sur le recrutement, le contrôle, la formation et la diplomation de celles et ceux qui assurent les activités périscolaires sur les différents temps dans nos écoles maternelles et élémentaires. Vous savez que nous avons à Paris, une école unique en France, l'école des métiers de la DASCO. C'est la raison pour laquelle je donnerai évidemment un avis défavorable à votre vœu. Et vous n'en serez pas surprise, puisqu'en l'occurrence vous l'avez écrit pour que je donne justement un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est maintenu, j'imagine ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui, il est maintenu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Communiste et Citoyen, par Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais tuer le suspens. Nous allons voter contre ce vœu aussi. Je voudrais juste pointer l'incohérence. Visiblement, vous n'êtes peut-être pas à une incohérence près, puisqu'hier ou avant-hier nous avons examiné votre projet de délibération de groupe qui, j'avais bien compris, a probablement divisé votre groupe et venait visiblement plus du 15e que d'ailleurs, où vous nous disiez qu'en gros, il fallait recourir beaucoup plus aux associations qu'aux agents de la Ville, et aux agents recrutés du périscolaire.

Alors que précisément, avoir des agents de la Ville recrutés, stabilisés, déprécarisés, c'est ce qui nous permet de former des professionnels, de les former aux métiers en question.

Si vous preniez la peine de vous renseigner auprès des professionnels, vous vous rendriez compte que bien souvent, les problèmes que vous pointez du doigt viennent précisément de personnels mal formés ou insuffisamment formés dans les associations qui répondent systématiquement à des appels à projets, et sont précisément précarisés.

Précisément, il faudrait faire l'inverse de ce que vous demandez. Il faudrait tendre vers un service du temps périscolaire uniquement assuré par des agents bien formés, à l'inverse de la précarité que vous promouvez.

Si vous pouviez vous mettre d'accord avec vous-mêmes et en tout cas, le jeudi soir, ne pas proposer quelque chose qui vient en contradiction avec ce que vous écrivez et ce que vous dites le mercredi, je pense que nos débats gagneraient en profondeur.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 118 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de l'organisation du temps périscolaire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 119 relatif à l'amélioration de l'organisation du temps périscolaire.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame le Maire, mes chers collègues, en 2013, la Ville de Paris...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est "Madame la Maire", merci de respecter...

Mme Samia BADAT-KARAM. - Excusez-moi, je fais encore ce que je veux !

En 2013, la Ville de Paris était parmi les premières à imposer la réforme des rythmes scolaires de façon hâtive. Le temps d'adaptation étant passé, c'est désormais la qualité des temps périscolaires qui fait débat.

Résoudre les carences du temps périscolaire s'inscrit également dans notre démarche d'une ville au service des familles. Le cœur du problème réside dans les difficultés de recrutement d'animateurs, comme vient de le dire ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER, qui sont réelles et expliquent une surreprésentation de vacataires, moins diplômés, souvent insuffisamment formés, et les faibles taux d'encadrement.

L'absentéisme élevé et le taux de rotation important témoignent du manque de professionnalisation de la profession. Ainsi, la qualité des ateliers et activités destinés aux enfants est tributaire de la qualité des équipes d'animation, hétérogènes d'une école à l'autre. Ces critiques ont atteint leur apogée dernièrement suite aux graves accusations de violences physiques et verbales relayées par des parents d'élèves et dans les médias.

Or, cela est inadmissible, surtout quand on sait que ce temps périscolaire obligatoire des mardis et vendredis, 3 heures au total, a été repris au temps scolaire, a été repris aux enseignants. Nous sommes donc en droit d'attendre une offre éducative périscolaire qui soit au même niveau.

Ainsi, nous formulons le vœu que l'ambition éducative soit réhaussée durant les TAP, et que l'accent soit mis sur les savoirs fondamentaux de façon ludique et pédagogique, dans l'esprit des TAP et dans la continuité des cours enseignés.

On peut également regretter un manque d'informations communiquées auprès des familles sur les associations intervenantes. 13 % des ateliers proposés en 2021 et 2022 l'ont été par des prestataires extérieurs. Les CASPE et les services de la petite enfance eux-mêmes manquent parfois d'informations fiables et précises sur la réalisation de ces ateliers. Dès lors, la réalisation d'un bilan par les CASPE et les REV permettrait de lever le voile sur l'action concrète de ces partenaires et d'évaluer leur pertinence dans le projet éducatif de l'école.

Enfin, la dégradation des temps périscolaires se constate également lors du temps de l'interclasse, de la pause méridienne. C'est ce temps qui réclame le plus d'attention de la part des animateurs : lutte contre le gaspillage alimentaire ou l'obésité, éducation au goût, respect des règles de comportement propreté, respect des camarades. Nous demandons ainsi que les animateurs et les ATSEM recrutés soient en priorité affectés à ces temps.

Après presque 10 ans de réforme…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il va falloir conclure…

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je conclus. Après 10 ans de réforme, nous demandons donc un véritable audit du temps périscolaire, mais aussi et surtout que la Ville de Paris, qui a imposé aux Parisiens cette réforme des rythmes scolaires, se donne enfin les moyens financiers pour que nos enfants puissent bénéficier d'ateliers...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Si vous respectiez également le temps de parole, ce serait bien.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - On aurait presque pu faire une discussion commune des deux vœux sur le périscolaire.

Chers collègues, chère Samia BADAT-KARAM, sortez, sortez pour voir ce qu'est la réalité du périscolaire à Paris. Sortez surtout des caricatures. Vous auriez été émerveillés de l'école Paul Baudry du 8e arrondissement que j'ai rencontrée lundi dernier à Carnavalet avec Karen TAÏEB, qui était incollable sur les fontaines Wallace, grâce à un fantastique travail mené par les P.V.P.

Sortez des caricatures, vous pourrez voir la richesse des activités pendant les centres de loisirs, comme j'ai eu la chance de le voir avec Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, lors d'une visite à l'école Pereire dans le 17e arrondissement, où une semaine complète avait été organisée sur le thème de Robin des Bois.

Sortez des caricatures, vous seriez fiers pour la journée préolympique comme je l'ai faite à l'école Tourtille dans le 20e arrondissement, avec une REV, des animateurs et des ATSEM extrêmement mobilisés, qui présentaient les travaux des enfants réalisés lors des TAP des centres de loisirs et de l'interclasse.

Sortez des caricatures, allez l'an prochain voir le spectacle des TAP de l'école Providence A dans le 13e arrondissement. Ils ont livré une prestation époustouflante. Emmanuel COBLENCE peut en témoigner.

Sortez des caricatures et participez aux fêtes d'écoles comme au 113 Championnet, où la chorale des TAP a chanté pour les parents et où la directrice a montré, dans un montage vidéo, une sélection d'activités menées en partenariat avec la Ville : sortie accrobranche, cinéma à l'école, atelier au musée Georges Pompidou.

Ces exemples peuvent se multiplier par centaines autant qu'il y a d'écoles à Paris, à savoir 645 !

J'ai oublié de préciser, avis défavorable à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Après toutes ces propositions de sorties, un avis défavorable.

Je mets donc aux voix le vœu n° 119 du groupe Changer Paris…

Vous le maintenez ou vous retirez le vœu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - 2 secondes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous le maintenez ou vous le retirez ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je voudrais juste dire à M. BLOCHE que je suis mère d'un enfant de 4 ans, je parle de ce que je connais. Donc, je maintiens le vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien. On avait compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 119 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation par article des subventions dans les délibérations.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 120 relatif à la présentation par article des subventions dans les délibérations.

La parole à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour deux minutes maximum.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, initialement, nous avions rattaché ce vœu au projet de délibération DAE 86. Non pas en raison de son contenu, mais bien en raison de la façon dont le projet a été rédigé. Son seul article 2 regroupe pas moins de 24 subventions. Cette pratique, déjà constatée lors du précédent Conseil de Paris, pose un réel problème de fonctionnement de nos débats.

Avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous avions déjà eu l'occasion de nous opposer à la pratique du projet de délibération fourre-tout, qui en voulant fluidifier le travail des élus, mélange des associations reconnues pour un travail de qualité, à des structures peu connues et/ou auxquelles nous souhaitons nous opposer.

A travers les demandes de vote dissocié, prévu par l'article 4 de notre règlement intérieur, nous pouvons encore exprimer nos divergences, sans pour autant englober dans un seul vote un soutien que nous souhaitons apporter à d'autres associations.

Or, c'est bien là que cette nouvelle méthode de regroupement en article, non conforme au règlement intérieur, complexifie le processus du vote, en entravant clairement le respect des dispositions de ce fameux article 4.

Accorder à chaque association subventionnée un article dédié n'est pourtant pas une tâche insurmontable. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services qui préparent le Conseil de Paris.

Notre mandat et notre responsabilité d'élus nous demandent de veiller à ce que l'argent public, celui de tous les Parisiens, aide des associations reconnues pour un travail de qualité, au service de l'intérêt de Paris et mobilisant les forces vives de notre ville.

Nous devons aussi assumer notre mission, et garantir une réelle transparence dans nos décisions et dans notre gestion, et ce, dans les meilleures conditions possibles.

C'est pourquoi nous demandons à l'Exécutif parisien de mettre fin à cette nouvelle pratique du regroupement par article, contraire au règlement intérieur de notre Conseil.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci au groupe Changer Paris et à Marie-Caroline DOUCERÉ qui l'a présenté, d'avoir déposé ce vœu n° 120 relatif à la présentation par article des subventions dans les projets de délibération. Cela me permet de finir l'examen des dossiers sur une touche consensuelle, comme je les aime.

Je donnerai donc un avis favorable à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je suis désolée, je serai peut-être un peu moins consensuelle.

Si le groupe Ecologiste de Paris votera pour ce vœu également, il nous paraît important de permettre à notre Conseil d'évaluer et de s'exprimer sur chaque association, selon le projet de la Ville, selon nos orientations politiques, selon ce pour quoi nous sommes ici.

J'aimerais néanmoins inviter nos collègues de droite à un peu plus de retenue lorsqu'ils et elles ciblent des associations. Au cours de ces derniers mois et encore aujourd'hui, le fait de faire un vote dissocié en traitant de séparatistes des associations de lesbiennes, parce qu'en effet, elles préfèrent les femmes aux hommes, cela me semble assez absurde.

Mais, on vous a aussi entendus ces derniers mois, essayer de faire tomber des subventions aux associations étudiantes, sous un prétexte d'entrave au principe de laïcité. Je vous invite donc à la prudence sur ce genre de sujet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 120 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 186).

2022 DFPE 10 - Subvention (80.467 euros), avenant n° 1 à l'association "Crèche Gan Esther" (19e) pour la crèche collective (19e).

2022 DFPE 11 - Subvention (119.570 euros), avenant n° 1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association "Ohel Esther" (19e) pour la halte-garderie "Ohel Léa" (19e).

2022 DFPE 79 - Subventions (91.310 euros), avenant n° 1 et convention avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

2022 DFPE 98 - Subvention (127.277 euros), avenant n° 1 à l'association "Institutions Ganone Yad" (4e) pour la crèche collective sise 145, rue Saint-Maur (11e).

2022 DFPE 99 - Subvention (145.959 euros), avenant n° 1 à l'association "Ozar Hatorah Paris 11 Crèche" (11e) pour la structure multi-accueil sise 40, rue de l'Orillon (11e).

2022 DFPE 100 - Subvention (261.073 euros), convention et avenant n° 1 à l'association "Ozar Hatorah Paris 13 Crèche" pour la structure multi-accueil sise 31, rue des Cordelières (13e).

2022 DFPE 103 - Subvention (641.212 euros), avenant n° 1 avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 111 - Subventions (468.848 euros), avenant n° 1 à l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses deux établissements de petite enfance.

2022 DFPE 113 - Subvention (623.688 euros), avenant n° 1 avec l'association "Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants" (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 121 - Subvention (104.311 euros), avenant n° 1 avec l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour la crèche collective "Haya Mouchka" (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons, ce sera sans doute notre dernier débat, à l'examen d'un groupement de projets de délibération, suite aux échanges qui ont eu lieu entre l'ensemble des groupes.

Les délibérations portent sur les projets de délibération DFPE 10, 11, 79, 98, 99, 100, 103, 111, 113 et 121, une série de subventions à des associations et structures gestionnaires de crèche.

Nous avons 6 inscrits.

Je donne tout d'abord la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Je m'étais inscrit sur le 110, mais il reste 10 fois 5, 50 minutes, je vous rassure, je vais faire beaucoup plus court.

Madame la Maire, mes chers collègues, la laïcité est trop importante pour être considérée à géométrie variable. Je me permettrai de citer à nouveau ces mots de Jean Jaurès…

Un peu de culture, cela peut ne pas faire de mal, je pense, à certains.

"Vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les institutions de la laïcité, et en particulier l'école laïque, qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences".

110 ans après, le programme de la S.F.I.O. n'a pas vieilli. Ces mots résonnent encore à mesure que l'actualité continue de nous prouver que la République n'est pas acquise et se construit chaque jour.

Ces mots résonnent particulièrement à l'heure où la laïcité est dans beaucoup de bouches, mais souvent tordue, défigurée, trahie.

La laïcité est en effet attaquée de toutes parts. Par les extrêmes droites religieuses tout d'abord, de toutes les religions, catholique, musulmane, juive, ou autre.

Des extrêmes droites religieuses qui ne supportent pas la liberté de conscience et qui n'ont pas changé. Le dogmatisme se couple toujours et encore, pour elles, à l'intolérance.

Mais elle est aussi menacée par l'instrumentalisation dont elle est victime de la part de l'extrême droite identitaire qui cache, sous des discours faussement laïques, une haine toute particulière contre une religion en particulier, et une haine antimusulman, et une xénophobie contre les peuples d'Afrique du Nord.

La laïcité est pour cette droite extrême, le masque de sa xénophobie. Elle est aussi menacée, la laïcité, par une partie de la droite, je ne mets pas tout le monde dans le même panier, mais j'ai dit une partie, qui tente de l'instrumentaliser pour mieux diviser le peuple sur de faux débats. Je pense au non regretté Jean-Michel BLANQUER et ses délires sur l'islamo-gauchisme.

En même temps qu'il polémiquait sur ces sujets, n'oublions pas que lui et Emmanuel MACRON ont largement subventionné l'enseignement catholique privé sous contrat, en offrant 140 millions d'euros chaque année, avec la réforme de la scolarité à 3 ans.

Si pour tous ces acteurs, l'atteinte ou l'instrumentalisation de la laïcité est volontaire, je n'oublie pas non plus que la laïcité peut être menacée par des gens de bonne volonté, qui croient probablement bien faire, mais tordent les principes devant de mauvaises habitudes ou une réalité difficile à changer.

Le financement de ces crèches confessionnelles par la Ville de Paris rentre, pour moi, dans cette catégorie, car je ne doute pas de l'intention première de laïcité.

Je le redis donc, la laïcité suppose de la rigueur, une neutralité absolue de la puissance publique par rapport aux différentes opinions, de la libre-pensée aux croyances diverses et variées.

Dans ce contexte particulièrement agité en ce moment sur la laïcité, avec des polémiques absurdes et stériles sur la longueur du centimètre de tissu, nous restons fidèles à la laïcité dans sa définition, qui n'est pas à géométrie variable, pas modulée. Nous restons fidèles à la laïcité qui reste un principe, un principe qui ne se négocie pas à 50 ou à 75 %.

Nous le répétons, nous voulons une République une et indivisible dans laquelle les collectivités ne subventionnent pas les institutions liées aux cultes. Une République qui ne reconnaît pas, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. Vous aurez reconnu le texte.

Les projets de délibération dont nous parlons proposent pourtant de renouveler les subventions à des établissements d'accueil de la petite enfance qui sont, je cite l'Inspection générale de la Ville de Paris, "des établissements d'accueil de jeunes enfants gérés par des associations à vocation religieuse".

Ces crèches sont héritées d'un lointain passé, de l'ère Chirac et TIBERI. Certains doutent ou feignent de douter du caractère religieux de ces crèches.

Parlons, par exemple, de l'association, je ne l'ai pas pris dans l'ordre, l'"Association familiale catholique Saint-Pierre", qui veut "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'église". Qui veut "s'inspirer de l'enseignement social de l'Église catholique". Qui a signé un protocole en 1992 renouvelé la dernière fois en 2021 entre son président et le président de la commission épiscopale de la famille, afin de préciser les liens entre l'A.F.C. et la communauté ecclésiale. Qui au niveau diocésain participe à plusieurs instances, le Service diocésain de la pastorale familiale, l'Apostolat des laïcs et qui, en accord avec le curé, "participe à la diffusion du message de l'enseignement social et familial de l'église au sein de la communauté paroissiale".

Pouvons-nous sérieusement douter de son caractère religieux ?

Et puis, petite cerise sur le gâteau, comme nous voyons aux Etats-Unis les conséquences de l'extrémisme chrétien sur le droit à l'avortement, laissez-moi rappeler les valeurs de cette association en la matière, qui déclare sur son site que "l'avortement n'est jamais une bonne solution devant une grossesse imprévue, une autre politique est possible. Cessons de banaliser l'avortement, prenons soin des futures mères en difficulté".

Autres guillemets, "une association qui considère que le nombre élevé d'IVG pose un problème de santé publique...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - Certainement pas ! Si je veux, je peux faire 5 fois 10. On est "réglo" entre nous. On a négocié que j'avais plus de temps. Sinon, de droit, j'ai droit à 5 fois 10.

J'arrête là pour cette crèche.

Les voies de la Ville de Paris sont parfois impénétrables, mais entendre que cette crèche n'est pas à caractère religieux laisse pantois.

Il n'y a pas que la confession catholique concernée, mais aussi la confession juive. La crèche OZar Hatorah, elle, affirme que "les valeurs morales universelles de la Torah guident nos pratiques au quotidien".

La crèche gérée par l'"Association jeunesse Loubavitch" ferme le vendredi après-midi, c'est affiché sur son site. D'autres crèches ne l'affirment pas mais sont fermées quand même le vendredi après-midi, par exemple dans le 11e arrondissement.

Comment l'expliquer sans une sélection des enfants sur des critères religieux ?

J'avoue ne pas connaître les chiffres du nombre de personnes qui travaillent vraiment le vendredi après-midi. Je ne sais pas qui, etc., mais je me suis amusé tout à l'heure à calculer un chiffre généreux. En supposant que 1 personne sur 2 travaille le vendredi après-midi, 1 personne sur 2 ne travaille pas, parce qu'elle part en vacances, ce que vous voulez. Une crèche typique regroupe une cinquantaine de berceaux. La probabilité pour qu'aucun parent ne travaille le vendredi après-midi, en imaginant que ce soit 1 sur 2, 50/50, j'ai largement sous-estimé en ma défaveur, ce serait 1 sur 10^{15}, un million de milliards, la probabilité qu'avec une chance sur 2 de travailler le vendredi après-midi, 50 berceaux ne soient pas occupés.

Quand on est physicien, une probabilité de 10 moins 15, c'est une probabilité nulle. C'est un événement qui ne doit pas arriver. Pour rire, on dit, un événement qui doit attendre l'âge de l'univers pour se reproduire, donc probabilité nulle.

Cela veut donc dire qu'il y a une sélection à caractère religieux dans la sélection des berceaux attribués.

Quand en 6e Commission vous m'avez avoué que ces crèches, certes, participent aux commissions des crèches, mais qu'elles n'ont aucun berceau à donner, je le dis et je le redis : la sélection se fait sur la religion.

J'arrête là ma liste. Le caractère religieux de ces crèches ne peut pas être nié. C'est là le problème de la laïcité. Rappelons que du fait de la délégation de service public, ces établissements sont censés respecter un service, sans caractère confessionnel.

Pourtant, ce projet de délibération vise à les subventionner. L'Observatoire parisien de la laïcité avait pointé le paradoxe. Je le redis pour celles et ceux qui feignent l'indignation sélective, nous respectons que de telles crèches puissent exister et mener à bien leur mission. Mais laïcité oblige, pas avec des subventions publiques. Laïcité oblige aussi.

Nous le disons aujourd'hui, il est temps de cesser ces entorses à la laïcité. La laïcité est un principe fondateur. Elle garantit la liberté de conscience, et la neutralité de l'action publique en découle.

Nous le redisons, il faut renoncer dès maintenant à ces partenariats, pour reporter l'argent public sur de nouvelles places de crèches publiques qui respecteront de facto la laïcité. Des crèches où tous les enfants, sans distinction, sans distinction de la religion de leurs parents, seront acceptés.

Nous demandons donc encore à l'Exécutif de revoir sa copie. Il est encore temps. Paris vaut bien, non pas une messe, mais des principes. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie. J'indique que chaque orateur a la possibilité de parler 10 minutes maximum.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, mon intervention porte, pour le 19e, sur 4 projets de délibération qui proposent de valider une subvention auprès de 4 associations pour la gestion de crèches confessionnelles.

Encore une fois, nos collègues communistes trouvent tous les maux du monde à ces crèches, qui pourtant se conforment à la loi et sont bien utiles aux familles et aux enfants. D'ailleurs, nos collègues "Verts" au Conseil du 19e arrondissement ont reconnu que des contrôles avaient été effectués et que ces crèches respectaient tout à fait ces normes, et ont voté ces projets de délibération en Conseil du 19e.

Rejeter les subventions à ces 4 associations, c'est arrêter les financements de 7 établissements, soit 280 places. Les enfants et les familles seraient les premières victimes, contraintes de choisir un autre mode d'accueil, de souffrir d'une augmentation des tarifs ou d'une perte de qualité. Ces crèches sont essentielles dans l'offre d'accueil des enfants. Elles pallient certaines insuffisances de l'offre municipale et accueillent principalement des familles populaires.

Parmi ces 7 établissements se trouve un jardin d'enfants, avec une capacité d'accueil de 30 enfants. Ces établissements dont nous défendons le modèle d'accueil spécifique, et dont nous souhaitons la pérennité.

Rejeter ces subventions, c'est nier tout le travail effectué dans ces crèches, qui respectent la charte de la laïcité, en attestent les visites inopinées de la DFPE. Lors de la réunion de la 6e commission la semaine dernière, il a été rappelé que la DFPE avait effectué des visites dans 18 crèches à caractère propre. Les seuls rappels effectués concernaient des protocoles d'évacuation pas toujours mis à jour.

Les crèches, non seulement respectent les principes de laïcité et de neutralité, mais aussi participent aux commissions d'attribution, accueillent l'ensemble des enfants, sont dans le dialogue.

Votre opposition est ici purement idéologique et témoigne à nouveau de votre aversion pour les structures privées en règle générale.

Plus largement, c'est votre conception de la laïcité qui interroge. La laïcité ne signifie pas la disparition et la négation de la croyance. A l'inverse, la laïcité vise à préserver la liberté de croire et de confiance dans le respect des principes républicains.

Les crèches, respectant toutes ces normes, votre refus ne s'explique pas.

Enfin, vous oubliez également le caractère historique de ces crèches. Sachez que les crèches gérées par Gan Yaël existent depuis 1970. Pourquoi cesser de subventionner des structures qui fonctionnent et demeurent populaires ?

Pour toutes ces raisons, nous continuerons à défendre ces établissements d'accueil et voterons en faveur de l'ensemble de ces subventions.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chaque année, on a le même sempiternel débat. Les positions des uns et des autres sont bien connues. Arrêtons, par pitié, les caricatures idéologiques qui n'élèvent pas le débat. Chaque année, nous écologistes, nous tâchons de nous positionner au cas par cas, établissement par établissement, et notre position n'est pas gravée dans le marbre.

Mais chaque année, c'est surtout pour nous écologistes, s'il eut été besoin de le rappeler à certaines et certains ici, l'occasion de réaffirmer encore et toujours notre profond attachement au principe républicain de laïcité et notre attachement à la neutralité religieuse, n'en déplaise à certains détracteurs.

Quand d'autres chantres de la laïcité ici sur ces bancs votent sans souciller les subventions avant même d'avoir vérifié que les principes de conventionnement soient bien respectés, je pense en particulier à l'accueil des enfants exclusivement parisiens et ce, sans distinction de sexe ou d'origines sociales ou religieuses, ou encore comme l'a mentionné mon collègue Jean-Noël AQUA, l'ouverture en particulier le vendredi après-midi.

Il nous faut donc veiller à assurer un accueil de qualité, soucieux à la fois de la mixité sociale, du respect de la laïcité, ce qui exclut tout prosélytisme religieux ou signe ostentatoire, conformément aux recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à de nombreuses reprises, tant en Conseil d'arrondissement qu'en Conseil de Paris, sur ces fameuses crèches dites à caractère propre, donc mon intervention ne différera pas beaucoup des précédentes.

Je voudrais néanmoins plus particulièrement revenir sur 3 subventions problématiques à nos yeux, pour lesquelles nous voterons contre.

Quand la Ville subventionne une association dans le 14e, qui fait partie du réseau des associations familiales catholiques de France qui s'est opposé publiquement au mariage pour tous, à l'I.V.G., alors même que ce droit est gravement menacé en ce moment même aux Etats-Unis, à l'euthanasie et à la P.M.A. pour toutes, et qui promeut des valeurs qui sont bien contraires à toutes celles que nous portons et un modèle familial bien loin des modèles que nous défendons, puisqu'il est mentionné dans une de ses plaquettes de présentation, "promouvoir la famille, communauté de vie et d'amour d'un homme et d'une femme fondée sur le mariage, lien indissoluble". Je vous laisserai apprécier ces propos.

Nous voterons également contre la subvention attribuée à "Ganone Yad", dans le 11e arrondissement, puisque nous avons appris qu'il y avait un enjeu sur l'accueil des enfants le vendredi après-midi, puisque ma collègue communiste adjointe à la petite enfance dans le 11e voulait s'y rendre un vendredi après-midi. On lui avait lors dit que l'établissement était fermé, ce qui est une entorse manifeste au conventionnement.

Vous nous aviez indiqué, cher Patrick BLOCHE, qu'une lettre de mise en demeure faisant référence au fait avait alors été envoyée et une visite effectuée, mais depuis lors...

Vous nous aviez également indiqué qu'une visite avait été réalisée à la crèche "Ozar Hatorah" dans le 11e arrondissement et que la DFPE n'avait pas constaté d'affichage ou de signe religieux dans cet établissement, considéré comme ostentatoire, excepté des mezouzahs sur les portes, ce qui constitue à nos yeux, excusez-moi de vous le dire, un signe religieux ostentatoire manifeste.

Qu'en est-il depuis lors ? De nouvelles visites ont-elles été effectuées depuis dans ces deux établissements plus précisément ?

Je vais réitérer une nouvelle fois mes demandes. Combien de visites inopinées de contrôle ont lieu par an ? Pouvez-vous nous préciser les dates de ces dernières visites ?

Je souhaiterais par ailleurs, je le redemande chaque année, que nous soit communiqué un bilan, établissement par établissement et non pas global, que nous puissions nous positionner en connaissance de cause. Et que ce bilan soit communiqué à l'ensemble des élus avant que nous ayons à voter l'ensemble de ces subventions, ce qui n'est malheureusement, une fois de plus, pas le cas aujourd'hui.

Je te remercie, chère Céline, de nous avoir transmis des informations mais qui, à mon sens, ne répondent pas précisément aux questionnements que je soulève.

Bien que je fasse toute confiance aux services de la DFPE, que je remercie pour leur travail, car je sais que les crèches à caractère propre font l'objet d'un véritable suivi, c'est vrai, de la part des services de la Ville, avec des visites inopinées, nous tenons à le souligner, nous voterons une fois de plus sans que ce bilan nous soit communiqué en amont.

Au vu de ces éléments et en vertu des retours que nous avons eus des arrondissements et des adjoints et adjointes à la petite enfance, nous voterons au cas par cas, établissement par établissement.

Nous voterons contre les DFPE 79, 98 et 110 pour les raisons évoquées. Nous nous abstiendrons sur les DFPE 75, 99, 103, 111 et 113. Nous voterons pour les DFPE 10, 11, 55 et 121.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à François CONNAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. François CONNAULT. - Merci, Madame.

Chers collègues, je ne vous cache pas mon étonnement devant un tel engouement pour la halte-garderie située 12, rue des Suisses, gérée par "l'Association familiale catholique Saint-Pierre et Saint-Dominique". Cette halte-garderie est une structure agréée depuis 1981 dont la convention a été renouvelée en novembre 2021, à la suite déjà d'un débat houleux sur le financement public.

Ce débat, nous l'avons donc déjà eu et nous l'aurons autant de fois qu'il le faudra, car notre groupe Changer Paris est attaché au respect de la laïcité, à la liberté éducative et au libre choix du mode d'accueil des enfants.

Dans un premier temps, je souhaiterais rappeler les faits. Les crèches associatives, dites confessionnelles ou à caractère propre, sont soumises, ainsi que cela a été rappelé par les uns et les autres des intervenants précédents, à des contrôles très stricts de la DFPE pour vérifier leur respect des principes de laïcité.

Au premier semestre 2022, 18 visites ont été effectuées, et aucune observation n'a été formulée concernant le respect des principes de laïcité et de neutralité. La laïcité est donc pleinement respectée dans ces structures. Le service public y est assuré. C'est un enjeu majeur, car il est crucial que tous les établissements soient logés à la même enseigne, que tous les enfants puissent être accueillis dans ces établissements, indépendamment de leur religion.

La laïcité au sens de la loi de 1905 n'est pas une laïcité négative qui invisibiliserait toutes les croyances ou exclurait du champ public toutes les religions. C'est au contraire une laïcité positive qui protège les religions, la liberté de croire, de conscience, toujours dans le respect des principes républicains.

Vous êtes allés voir le site de "l'Association familiale catholique Saint-Pierre et Saint-Dominique", qui défend effectivement le modèle familial, le mariage, les valeurs qui irriguent sa politique d'accueil et son projet pédagogique, sans pour autant s'adonner à quelque sorte de prosélytisme.

Sur le site, il est précisé que le projet de la structure repose notamment sur la pédagogique Montessori, celle d'Arno STERN appelée Ecologie de l'enfance, ce qui devrait plaire au groupe écologique.

Je souhaiterais également vous rassurer plus généralement. La Ville de Paris ne salarie ni ne subventionne aucun culte, mais elle les encadre. Sans subvention, ces crèches ne feraient plus l'objet de contrôles. Par la subvention, la Ville peut s'assurer que l'accueil de la petite enfance touche l'ensemble des familles, quelles que soient les origines, les sensibilités et les convictions.

Les subventions publiques permettent à certaines associations historiquement implantées de continuer à remplir leur mission de service public et de proposer une offre élargie de places d'accueil.

Couper tout financement public, ce serait les contraindre à fermer. Ce serait également envoyer un signal terrible aux familles, dont les valeurs seraient méprisées, et ce serait nier la liberté éducative et du choix du mode d'accueil.

Dans ce débat, vous oubliez le plus important, à savoir la qualité de l'accueil. La subvention soumise à votre vote ici comporte une partie de fonctionnement, et une autre partie d'équipement destinée à être investie dans des travaux de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité. En plus des contrôles de respect de la neutralité et de la laïcité, de multiples contrôles de droit commun sont réalisés par la P.M.I. ou par la C.A.F., pour s'assurer que les normes soient bien respectées.

Je vous invite donc à émettre un vote favorable à ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce ne sont pas moins de 14 subventions à des crèches associatives dites confessionnelles qui sont soumises à notre vote ce soir, soit 1.300 places d'accueil pour les familles de 5 arrondissements concernés.

La Ville souffre déjà d'une pénurie de places, d'une offre qui n'est hélas pas toujours adaptée à la demande des familles. Et certains de nos collègues voudraient couper le financement public à 1.300 petits Parisiens, principalement issus des familles modestes du nord et du nord-est de Paris.

L'arrêt de tout financement public serait d'une violence inouïe, en les privant d'option d'accueil salutaire.

Cela fait deux ans que vous nous imposez ce débat. Nous constatons que vos positions n'évoluent pas.

Nos arguments vous indiffèrent. Les rapports de la Ville de Paris vous font hausser les épaules, et la réalité sociale vous laisse de marbre. Pire, vous durcissez ce soir, au gré de vos votes défavorables et de vos prises de parole au Conseil d'arrondissement, vos positions.

Notre collègue Marie TOUBIANA s'est brillamment exprimée sur les crèches du 19e arrondissement, rappelant leur caractère populaire et leur ancrage historique. Similairement, notre collègue François CONNAULT vient de rappeler tout ce qui nous sépare sur les questions de laïcité, comme nous nous y attelons depuis deux ans, et dans quelques instants François-Marie DIDIER ne manquera pas d'évoquer la réalité de ces structures dans un arrondissement qu'il connaît bien, le sien, le 20e arrondissement.

Nous pourrions continuer à regretter votre manque de considération chronique pour les familles qui plébiscitent ces modes d'accueil, ou nous pourrions nous interroger longuement sur votre indignation à géométrie variable et votre conception tronquée de la laïcité.

Enfin, nous pourrions continuer à déplorer votre cécité face aux visites et contrôles inopinés réalisés avec une légitime rigueur afin de respecter les principes de laïcité et de neutralité.

Le groupe Changer Paris est un groupe d'opposition, certes, mais un groupe d'opposition responsable, concept qui comme chacun sait, n'est pas nécessairement votre préférence. Nous refusons de nous laisser enfermer dans un dialogue de sourds, qui tourne au débat idéologique, stérile, qui n'a qu'une conséquence : alimenter l'hostilité de clientèle qu'il vous plaît de flatter.

Ce débat, notre pays l'a tranché depuis plus d'un siècle. Il a choisi une laïcité qui protège la liberté de culte et la liberté de conscience, et non qui l'abolit. Dans un temps où le débat national est si décevant, il faut que les élus locaux, nous élus locaux, nous montrions la voie de la responsabilité.

Ainsi, revenons-en à la réalité du terrain. Ce qui nous importe avant toute chose, c'est la qualité de l'accueil pour les enfants, être certain que les familles soient satisfaites de la prise en charge, que les professionnels aient des conditions de travail décentes, et que les recommandations de l'Observatoire de la laïcité soient respectées.

Alors, entendons-nous pour organiser des visites conjointes d'établissements et dépassons les préjugés. Partageons les mêmes constats. Ecoutons les familles. Accordons-nous sur la nécessité de disposer de cette expertise. Le tout, sous l'œil avisé de la DFPE et de Mme HERVIEU.

Cette démarche nous évitera d'avoir sans cesse le même débat. Prenons de la hauteur pour le bien de la politique, et surtout pour celui d'enfants qui méritent mieux que d'être montrés du doigt par des élus censés garantir leur avenir. La réalité s'impose à l'idéologie. Ces visites vous le montreront.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour finir cette série d'interventions, la parole est à François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

J'espère très sincèrement que nous pourrons adopter, au sein de notre Conseil, tous ces projets de délibération et permettre le subventionnement des associations, et notamment celles du 20e, comme l'association Gan Yossef ou la fondation Cacip Cojasor. Malheureusement, ce ne fut pas le cas dans le 20e arrondissement, où le Conseil d'arrondissement a rejeté et voté contre ces subventions.

Monsieur AQUA, vous souligniez la cohérence de notre groupe, mais je vais souligner la persévérance dans la médiocrité de vos propos.

Je regrette véritablement la position idéologique de votre groupe et d'autres groupes. Elle n'a pas lieu d'être quand il s'agit de petite enfance.

Ce débat me paraît inutile, on l'a déjà eu l'année dernière. La Ville s'est engagée, et je crois a tenu ses engagements, Céline HERVIEU avait rappelé, l'an passé, les engagements pris par la Ville concernant le financement de ces structures. Il me semblait que le constat avait été que les contrôles qui avaient pu être effectués, dans de nombreuses structures, je crois que c'étaient plus des deux tiers l'année dernière, j'imagine que c'est quasiment toutes les structures d'accueil aujourd'hui en 2022, le constat était clair : la laïcité était respectée.

Je souligne et je salue le travail de Céline HERVIEU et de Patrick BLOCHE.

Mais surtout, quand on parle de crèches, on parle de service public. On parle d'un service public qui manque cruellement à notre ville. On manque beaucoup de places pour les petits Parisiens.

Je crois que ce soir, il est tard, j'en terminerai par-là. Soyons sérieux et votons ces subventions.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues, je constate comme vous la constance de nos débats sur ce sujet à l'occasion des votes des subventions pour ces crèches dites à caractère propre, qui ont lieu chaque année.

Ces crèches représentent moins de 4 % du parc total des places financées par la Ville de Paris. Malgré une nouvelle mandature, les positionnements n'évoluent pas ou peu.

Je rappelle une nouvelle fois la méthode mise en place dès 2018 avec des contrôles et des visites inopinés, liés à l'application des principes de la convention fixée. Depuis 2017, figure dans cette convention le fameux principe de laïcité, que les associations sont tenues de respecter dans le cadre de l'accueil de ces jeunes enfants.

Pour s'assurer du respect de ces exigences, nous mettons en place ces visites inopinées.

Il a été rappelé déjà au Conseil de Paris du mois de juillet 2020, je le redis, Madame SAGASPE, pour vous répondre, il y a 2 visites inopinées par mois dans les crèches à caractère propre. Elles sont réalisées par les services de la direction des familles et de la petite enfance et veillent au respect des principes de laïcité et de neutralité.

Comme cela a été dit également sur ma gauche en l'occurrence, 18 visites ont été réalisées dans les crèches à caractère propre depuis le début de l'année. Cela concerne deux tiers des établissements concernés. On a une trentaine d'établissements à caractère propre, 18 ont déjà été visités en ce début d'année, sur ce premier semestre.

Les dernières visites effectuées ont montré de nouveau que globalement, les exigences de la convention sont respectées, concernant l'ouverture tous les jours de la semaine. En matière d'accueil pour les enfants, on insiste, c'est une obligation, sur le fait que les enfants soient domiciliés à Paris, et qu'il n'y ait pas de documents prosélytes envoyés aux parents.

Evidemment, garantir la mixité filles garçons dans ces établissements, la participation aux commissions d'attribution. Cela a été dit, Monsieur AQUA, ces crèches et les responsables de ces crèches participent aux commissions d'attribution. Le point, ce sont des crèches extrêmement sollicitées, donc souvent, elles ont des listes d'attente, donc pas de place à attribuer. Pour le coup, il y a un vrai effort de transparence de la part des responsables qui envoient la liste de leurs enfants reçus dans le cadre de ces commissions, et qui participent d'ailleurs à ces commissions.

Les points de rappel les plus fréquents concernent la rédaction et l'affichage des protocoles d'évacuation, le dégagement des accès et des issues de secours, la nécessité de réaliser des exercices d'évacuation. Bref, ce sont plutôt des éléments qui concernent les caractères de sécurité, finalement, vis-à-vis des enfants. On est très attentif à cela. Cela peut faire partie des rappels.

Tous les constats de non-respect de la convention, y compris notamment sur les principes de laïcité, font l'objet de rappels au moment de la visite. On indique à la responsable qu'il y a une régularisation à effectuer. Ils sont ensuite doublés d'un courrier qui, s'il n'est pas respecté, est suivi d'une mise en demeure pour les établissements, directement envoyée par courrier recommandé.

Par exemple, au printemps, on a constaté des manquements qui avaient été importants et répétés dans quatre établissements de Gan Menahem et deux établissements des jeunesses Loubavitch.

Sur ces manquements qui concernaient les ratios d'encadrement vis-à-vis du nombre de personnels diplômés, la sécurité et l'hygiène, les gestionnaires ont été convoqués, ont fait l'objet d'une mise en demeure avec diminution du nombre d'enfants accueillis. On leur a laissé un mois pour se mettre en conformité au niveau de leur équipe d'encadrement.

Cela a été fait, et il y a un suivi rapproché de la P.M.I. vis-à-vis de ces établissements et un gros travail a été fait pour les accompagner, de façon que les principes de la convention soient respectés dans leur ensemble.

Il y a un lien resserré avec ces établissements et des contrôles réguliers, effectifs, suivis d'effet si des manquements sont constatés.

La C.A.F. elle-même commence à organiser des contrôles. Quatre visites ont été effectuées en 2021, trois déjà en 2022, trois autres sont prévues. Quand il y a des dysfonctionnements, ils font aussi l'objet d'un échange avec les gestionnaires.

Le dialogue en réalité progresse en permanence. Sa principale manifestation, c'est que les gestionnaires améliorent leurs pratiques et que l'on est dans une bonne relation avec eux.

Je ne serai pas plus longue parce que l'heure est tardive, et ce sont des éléments connus. On vous a transmis le bilan, c'est un bilan global, effectivement, mais sentez-vous libres de venir vers nous si ces éléments ne vous conviennent pas, ne sont pas suffisamment précis.

Envoyez-nous un contact. On vous transmet de façon tout à fait transparente le bilan des visites. On reçoit un bilan global. S'il y a un manquement, on a les informations, mais on ne reçoit pas l'ensemble des bilans des visites. On fait confiance aux services de la DFPE sur leur clairvoyance et leur vigilance sur ces sujets-là.

Vous citiez Jaurès, je vous réponds par Aristide Briand que la République assure la liberté de confiance et garantit le libre exercice des cultes dans l'intérêt de l'ordre public.

C'est une incantation, pardonnez-moi, Monsieur AQUA, on en a souvent parlé, de dire que vous voulez maintenir ces crèches ouvertes en coupant les subventions. Vous savez parfaitement qu'elles seraient amenées à fermer si l'on stoppait du jour au lendemain les subventions.

Il faudrait avoir l'honnêteté de reconnaître que vous assumez éventuellement la fermeture pure et simple de ces structures, et ce sont les enfants, en effet, et les familles qui seront les premières victimes.

On ne remet pas en cause le caractère religieux de ces associations, qui est clair, ouvert, visible de tous. Nous, ce que l'on veut garantir, c'est que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions, dans le respect des

principes de laïcité et en accord avec les principes édictés par la charte et les conventions établies entre la Ville de Paris et ces associations.

Vous pouvez compter sur nous, sur notre vigilance pour que ces progrès se maintiennent dans la durée.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons donc passer aux différents votes.

Je commence, puisqu'en plus il y a des votes différents.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 10).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 79).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 103).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 111).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 113).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 121).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture de multi-accueils en plein air.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 121, déposé par le groupe Changer Paris, relatif à l'ouverture de multi-accueils en plein air, est retiré de l'ordre du jour.

Merci à vous. Nous avons fini avec l'ordre du jour pour la soirée.

Nous commencerons par les projets de délibération présentés par notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY.

Très bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 7 juillet 2022 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le vendredi 8 juillet 2022 à neuf heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose que nous entamions cette quatrième et dernière journée de Conseil ou dernière demi-journée, je ne sais pas encore et nous verrons.

2022 DAE 66 - Convention d'occupation du domaine public, local situé 63, allée Paris - Ivry (13e) avec l'association "Les Amis de l'ESSpace".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons par les dossiers rapportés par Marie-Christine LEMARDELEY avec le projet de délibération DAE 66 concernant une convention d'occupation du domaine public pour un local situé 63, allée Paris-Ivry, dans le 13e, avec l'association "Les amis de l'ESSpace".

La parole est à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel plaisir de vous retrouver ce matin, chers collègues !

L'association "Les amis de l'ESSpace" œuvre à soutenir l'autonomisation des jeunes en conjuguant l'entreprenariat avec les principes de l'économie sociale et solidaire. "Les amis de l'ESSpace" proposent une vision alternative de ce que peut être l'entreprenariat des jeunes, des étudiants, un levier d'émancipation autant qu'un espace de libre expression, un moyen d'expérimenter, de donner du sens à un parcours professionnel.

Les jeunes souhaitent entreprendre, pour développer de nouvelles activités bien sûr, mais aussi pour créer un écosystème, faire avancer des projets qui correspondent à leurs valeurs, des projets socialement utiles, environnementalement utiles, respectueux des personnes, démocratiques. Des valeurs bien sûr partagées par de très nombreux Parisiens.

L'association a aussi pour objectif de faire du local, qu'elle occupe dans le 13e arrondissement, un lieu de vie, un lieu d'initiatives, de restauration associative de qualité, un lieu où certains célèbrent leur anniversaire et où d'autres tiennent des meetings politiques. Bref, un lieu convivial et généreux.

Le projet développé par l'association a depuis l'origine deux ambitions : d'une part, créer un espace de coworking gratuit, permettant d'encourager la coopération entre étudiants et entrepreneurs, avec un programme d'animation pour favoriser les liens avec des experts ; d'autre part, créer un espace de restauration au rez-de-

chaussée, une brasserie proposant des événements organisés par des structures étudiantes, ce qui a permis la création de cinq emplois.

L'association collabore régulièrement avec la Ville et la mairie du 13e arrondissement en particulier, avec laquelle elle a formé le réseau d'entraide entre organismes de l'E.S.S. et avec la "Maison des initiatives étudiantes". Je voudrais d'ailleurs remercier tout particulièrement Marie-Christine LEMARDELEY et Jérôme COUMET pour leur implication auprès de cette association depuis maintenant plusieurs années.

La convention d'occupation du domaine public arrivant à échéance en juillet 2022, la Ville a lancé une consultation, afin de conclure un nouveau contrat. A la suite de l'analyse des dossiers de candidatures reçus et d'une Commission qui s'est tenue le 24 mars, le projet de l'association "Les amis de l'ESSpace" a été sélectionné.

Il faut dire que la crise sanitaire et les travaux en cours ont mis cette structure en difficulté financière, alors que son modèle économique était en pleine évolution. Mais la mise en place du nouveau modèle de brasserie et de privatisation des salles s'est avérée suffisamment lucrative, puisqu'ils enregistrent leur premier exercice bénéficiaire en 2021, situation qui devrait encore s'améliorer après la fin des travaux dans les rues voisines.

Ce projet arrive à maturation, vous l'avez compris. Il convient d'encourager la poursuite de cette dynamique positive pour les étudiants, pour l'E.S.S. Il nous est ainsi proposé de renouveler la convention d'occupation du domaine public jusqu'en 2027.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Emmanuel COBLENCE, Monsieur le Président de la 6e Commission.

Comme vous l'avez dit, depuis 2017, la Ville de Paris a attribué à l'association "Les amis de l'ESSpace" un local du 13e arrondissement, dans le but de créer un projet d'espace de travail collaboratif, accessible gratuitement aux étudiants porteurs de projets dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Au rez-de-chaussée, il y a un bar-restaurant ouvert au public et l'espace de travail collaboratif est situé à l'étage.

Ces cinq dernières années, malgré les difficultés liées aux confinements successifs, nous avons été pleinement satisfaits du travail de cette association, qui est plébiscitée par les étudiants et par le monde de l'E.S.S. C'est un lieu très vivant, convivial, un endroit où se rencontrer, travailler, échanger, créer un réseau, trouver des conseils pour lancer son projet.

Cette année, l'ESSpace propose un nouveau projet appelé "La TrESSe" pour renforcer le réseau E.S.S. local. Pour cela, un travail rapproché s'est mis en place avec la mairie du 13e, mais aussi avec mon collègue Florentin LETISSIER très impliqué dans ce projet.

Vous avez parlé de la crise, mais ce dont je me réjouis particulièrement, c'est la manière dont cette association a su faire face à cette crise du Covid. Alors que les espaces collectifs étaient fermés, l'association a immédiatement accepté de travailler avec la "Maison des initiatives étudiantes" à l'accueil de distribution alimentaire. Ce lieu, L'ESSpace, vous ne le connaissez peut-être pas - je m'adresse aux autres membres du Conseil - mais je suis sûre que vous l'avez vu en vidéo dans tous les reportages sur la précarité étudiante qui ont souhaité mettre en avant les distributions alimentaires. Malgré la réouverture, nous avons fait le choix collectivement de poursuivre cette action.

Le local est ainsi identifié par les étudiants et par les acteurs de l'E.S.S. C'est un tiers-lieu, dont ces acteurs se saisissent pour y développer des projets d'intérêt général et local. L'association, vous l'avez dit aussi, a tissé des liens très forts avec les services de vie étudiante de la Ville, de l'E.S.S., ainsi que la mairie du 13e arrondissement et son maire Jérôme COUMET.

Je vous propose donc de renouveler cette convention pour ce tiers-lieu résolument tourné vers les étudiants, vers l'économie sociale et solidaire et vers son territoire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 66).

2022 DAE 89 - Subventions (460.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs, dans le cadre du dispositive "Kit Asso 3".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 89 relatif à l'attribution de subventions et de conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre du dispositif "Kit Asso 3".

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais il y a quelques mois, je m'étonnais que la droite découvre la vie étudiante et le soutien aux associations étudiantes. Puisqu'à cause de vous, chers collègues, l'année dernière, les subventions aux associations étudiantes dans le cadre du dispositif "Kit Asso" avaient été décalées de plusieurs mois, mettant ainsi en péril nombre d'activités et de missions de ces associations. Vous aviez choisi de provoquer ce délai parce que vous aviez voulu convoquer la réunion de l'Observatoire parisien de la laïcité, afin d'examiner le projet associatif de l'U.N.E.F. qui s'éloignait un peu trop de vos propres valeurs.

Après cette démarche, aussi infructueuse que malsaine, nous en sommes arrivés à bien donner une subvention à l'U.N.E.F., comme à beaucoup d'autres associations que je vais pouvoir évoquer ce matin. Car ce troisième volet du dispositif "Kit Asso" permet à des associations reconnues de bénéficier de subventions pluriannuelles, ce qui est bien trop rare aujourd'hui dans le monde associatif et qui aide grandement les associations étudiantes à lutter contre le turnover qui peut empêcher leur activité.

Ces subventions vont donc bénéficier à l'U.N.E.F. qui, depuis ces dernières semaines, explique comment se passe en réalité la procédure Parcoursup à des étudiants et des étudiantes, mais aussi à des parents inquiets, ou encore à "Radio Campus", qui anime chaque jour la vie étudiante parisienne, ou encore à des associations permettant à des étudiants et étudiantes en exil d'accéder à l'enseignement supérieur en France grâce à des cours de langue.

Bref, notre soutien aux associations étudiantes reste déterminé et je suis ravie de savoir que Marie-Christine LEMARDELEY, avec le soutien notamment de la "Maison des initiatives étudiantes", pourra continuer de les accompagner toute l'année avec "Kit Asso", dont la remise en place du dispositif a porté ses fruits.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU, d'avoir mis en valeur cet investissement et cette politique volontariste de la Ville de Paris à destination, depuis 2001, de ces 360.000 étudiantes et étudiants.

Sous l'impulsion de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, nous avons fait le choix de leur donner les moyens de s'engager, de mettre au service de la Ville leurs idées et leur dynamisme, mais aussi de leur donner les moyens de vivre dignement dans notre ville le temps de leurs études.

Dans cet objectif, vous l'avez rappelé, nous avons créé en 2021 le dispositif global "Kit Asso", qui permet de distribuer des financements adaptés à chacun des projets. Ce nouveau dispositif est conçu autour de trois volets, selon le niveau de financement, le profil des associations et le type de projet porté.

Il s'agit aujourd'hui de valider les 17 projets retenus dans le cadre du "Kit Asso 3". Ils concernent les associations développant des programmes d'action sur une durée minimale de trois ans et bénéficiant de conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions, que nous avons formalisées au début de la mandature, ont pour objectif de donner de la visibilité et de la stabilité à ces associations.

Ces dernières sont des partenaires privilégiés de la Ville. Elles travaillent avec nous pour améliorer la vie des étudiants et favoriser leurs initiatives sur des thématiques que nous estimons essentielles. Elles exercent ainsi dans les domaines de l'engagement, la défense des droits, l'urgence écologique, l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, la santé mentale, l'inclusion des étudiants en situation de handicap, l'accueil des étudiants internationaux, la création culturelle et le sport. D'autres acteurs bénéficient de notre soutien via les deux autres volets du dispositif "Kit Asso".

C'est la "Maison des initiatives étudiantes" qui porte, gère et anime ce dispositif et qui propose un accompagnement complet pour chaque étape de la vie d'un projet ou d'une association, à travers de nombreux modules de formation, des ateliers spécifiques, la mise à disposition d'outils, de matériels, de ressources.

Ce projet de délibération propose donc l'établissement de conventions pluriannuelles avec 17 associations, avec lesquelles nous travaillons depuis plusieurs années et qui ont fait leurs preuves pour un montant allant de 8.000 à 84.000 euros par an, destinées à améliorer la vie et favoriser l'initiative étudiante.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

A la demande du groupe Changer Paris, nous allons procéder à un vote dissocié.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DAE 89 ; cet article 5 concerne l'U.N.E.F.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 5 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 89 dans son ensemble.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 89).

2022 DAE 123 - Subvention (14.600 euros) et convention avec l'association "Noria Research".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 123 concernant l'association "Noria Research".

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Ou non ? DAE 123 ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Pardon, Monsieur le Maire, j'ai cru avoir été désinscrite, mais je ne le suis pas et je vais donc vous parler de l'association "Noria Research".

Je voulais vous en parler initialement pour évoquer la précarité des doctorants et des doctorantes qui sont malheureusement quelque part entre le statut d'étudiant et le statut de personnel précaire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous savons très bien qu'aujourd'hui l'accès aux études doctorales est rendu de plus en plus difficile : moins de 4 % des personnes poursuivant dans le doctorat sont issues de familles ouvrières. Nous savons également que les abandons de thèse ont été nombreux durant la période Covid et que ce mouvement a été accéléré particulièrement pour les thèses en sciences humaines et sociales.

Il me paraissait donc important que la Ville soutienne des associations œuvrant contre la précarité des doctorants et des doctorantes, qui sont un public spécifique, que nous avons souvent du mal à toucher car elles et ils ne se retrouvent ni totalement dans les communications faites au personnel enseignant des universités, ni totalement dans les communications faites aux étudiantes et étudiants. Mais je pense que Marie-Christine LEMARDELEY pourra préciser bien mieux que moi les activités de cette association.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette présentation.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

En effet, faire une thèse, pour toutes celles et ceux qui se lancent dans un tel projet - je peux en témoigner ayant moi-même dirigé un certain nombre de thèses - c'est toujours un défi. Trois années de travail acharné au service d'un sujet, pour certains le sentiment d'isolement, et pour beaucoup la difficulté de trouver un financement et la crainte d'entrer dans une carrière désormais fortement précarisée.

Depuis quelques années, le nombre de doctorantes et doctorants a beaucoup diminué, et plus encore celui des thèses financées, ce qui est vraiment problématique.

En revanche, sont apparus des témoignages de doctorants qui osent parler de leurs souffrances, de relations difficiles avec leur directeur de recherche et parfois même d'abus.

Pourtant, ces doctorants sont une immense richesse pour notre pays. Ce sont les chercheuses et chercheurs de demain, celles et ceux qui permettront de faire progresser la connaissance. J'ai donc souhaité vous proposer un nouveau dispositif d'aide pour ces jeunes chercheurs à travers une subvention à l'association "Noria Research".

Cette association "Noria Research" a fait le constat d'une importante précarité chez les doctorants et jeunes chercheurs qui mène parfois, vous l'avez dit, Raphaëlle RÉMY-LELEU, à l'abandon de la thèse. Dans ce cadre, ils ont créé un cycle de douze formations annuelles gratuites et en ligne au sujet de la méthodologie scientifique en

matière de sciences sociales. Ils souhaitent diversifier le format de la formation, enrichir son contenu et faire un manuel du terrain à l'analyse, l'anti-manuel des jeunes chercheurs ; un outil pratique mettant à disposition des chercheurs les connaissances, conseils, expériences des autres membres du réseau de l'association.

Cette association propose aussi des groupes d'entraide pour les doctorantes et doctorants, du soutien légal quand un problème se présente et tout simplement des moments pour se retrouver et échanger sur leur expérience.

Je vous demande donc de voter cette subvention. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 123).

2022 DAE 146 - Subvention au CROUS de Paris (650. 000 euros) dans le cadre de la convention de mandat : AILE, Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 146 relatif à l'attribution d'une subvention au C.R.O.U.S. pour l'Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants.

Je crois que la parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire. Je crois aussi, sur ce dispositif que j'ai la chance de bien connaître !

Paris est une grande ville étudiante et le revers de la médaille est que Paris est une ville étudiante extrêmement chère : la ville étudiante la plus chère de France et qui est régulièrement sur le podium des villes étudiantes les plus chères d'Europe.

Dans le premier poste de dépenses au budget des étudiantes et étudiants, il y a bien entendu le logement avec une moyenne mensuelle de 850 euros. Alors, nous avons besoin de lutter contre cette précarité étudiante, accentuée par la baisse des A.P.L. et aussi par l'absurdité du système d'aide sociale étudiant et étudiante.

Un système absurde puisque la bourse la plus haute sur critères sociaux est bien inférieure au seuil de pauvreté. Un système absurde car malgré la croyance, les étudiants à Paris ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche durant les mois d'été, et pourtant leur bourse n'est versée ni en juillet ni en août. Enfin, un système absurde car le Gouvernement l'a annoncé hier, les bourses seront revalorisées face à l'inflation - en effet, elles ne sont pas indexées sur l'inflation -, sauf que cette revalorisation est de 4 % devant une inflation annuelle qui s'élève à 6 %. Bref, c'est une augmentation des bourses sur critères sociaux bien incapable de rattraper ce choc sur le pouvoir d'achat étudiant.

Pour agir contre la précarité étudiante à Paris, c'est bien la Ville qui met des moyens sur la table et essaie d'aider les étudiantes et étudiants, notamment dans l'accès au logement. Nous en parlerons plus tard, mais le parc de logement social étudiant est encore trop petit à Paris, en tout cas bien incapable de répondre à la demande. Toutefois, avec le versement de l'A.I.L.E., nous permettons à beaucoup d'étudiantes et d'étudiants de bénéficier d'un coup de pouce conséquent, entre 600 et 1.000 euros, afin de s'installer voire de prendre en compte un certain nombre de dépenses d'équipements.

Ce dispositif, dont on sait qu'il est encore trop peu utilisé, est mené depuis plusieurs années. Je salue les évolutions de la convention passée avec le C.R.O.U.S. parce que nous travaillons très bien avec cet opérateur unique de la vie étudiante à Paris. Dans la convention que nous sommes invités à examiner ce matin, il est bien précisé des dispositions d'information, de prévention, de retour vers les étudiantes et étudiants, afin de faire connaître cette aide. En effet, la Ville de Paris a encore les moyens d'aider plus d'étudiants dans le cadre de cette aide à l'installation dans le logement étudiant.

J'inviterai donc tout le monde à voter pour ce projet de délibération, mais plus encore l'ensemble des groupes de la Ville de Paris et l'ensemble des mairies d'arrondissement à faire la publicité de ce dispositif, notamment lorsque nous organisons des événements pour féliciter les nouveaux bacheliers et bachelières, comme c'était le cas à Paris Centre il y a quelques jours.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

En effet, Paris accueille chaque année plus de 360.000 étudiants dans ses établissements d'enseignement supérieur, dont près de 250.000 résident dans la capitale. Je le répète à chaque fois, un Parisien sur dix est un étudiant. Parmi eux, il y a près de 60.000 étudiants boursiers de l'Etat. Un certain nombre continue à vivre dans leur famille. Pour d'autres, l'entrée dans le supérieur est aussi la première occasion de vivre loin de chez soi dans une nouvelle ville.

Le système d'attribution de places de Parcoursup conduit à une augmentation du nombre d'étudiants qui vont étudier loin de chez eux, par choix ou par contrainte. C'est pour eux, ces étudiantes et étudiants qui arrivent pour la première fois à Paris et qui bien souvent s'en réjouissent, que nous avons développé cette aide à l'installation dans un logement pour les étudiants, A.I.L.E.

Malgré la mobilisation sans précédent de Paris qui a financé 6.000 nouveaux logements sociaux étudiants en six ans, les places en résidence universitaire sociale manquent toujours. Le loyer pèse lourd dans le budget d'un étudiant. Cette aide est donc destinée en particulier aux boursiers qui, faute de place dans les résidences du C.R.O.U.S., doivent se loger dans le parc privé. Elle doit leur permettre l'achat de matériel, mobilier ou équipement numérique.

Le montant de l'aide entre 500 et 1.000 euros est établi en fonction du niveau de bourse de chaque étudiant. En 2020-2021 - nous n'avons pas encore les chiffres pour cette année - 1.018.000 euros ont été distribués à 1.582 étudiants qui ont reçu en moyenne 640 euros.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 146).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la situation de la résidence universitaire Concordia, 41, rue Tournefort (5e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 122 déposé par le groupe Paris en commun et le groupe Communiste et Citoyen. Il est relatif à la situation de la résidence universitaire Concordia, rue Tournefort dans le 5e arrondissement.

La parole est à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, on vient d'en parler, nous le savons, se loger à Paris quand on est étudiant est un chemin semé d'embûches. Nos étudiants peinent à se loger et la crise sanitaire n'a bien évidemment pas amélioré leur situation.

Depuis 2001, notre Ville est plus que volontariste pour développer, avec de nombreux partenaires, son offre de logements à destination des étudiants, en particulier à proximité immédiate des centres universitaires, mais aussi vers un rééquilibrage territorial à l'échelle de notre ville.

Il y a deux raisons d'être particulièrement attentifs à ce que le 5e arrondissement soit bien doté en logements étudiants. En effet, non seulement ce dernier est riche de prestigieux et nombreux centres d'enseignement et de recherche, accueillant près de 60.000 étudiants par jour, mais le 5e arrondissement est par ailleurs, avec ses 10 % de logements sociaux, bien en dessous des objectifs fixés par la loi S.R.U. qui, je le rappelle, sont de 25 %.

C'est pour cela que nous avons appris avec inquiétude le projet de cession de la résidence Concordia du 41 rue Tournefort, entraînant l'injonction formulée au C.R.O.U.S. de quitter les lieux avant le 30 septembre 2022. Les conséquences de cette libération de lieu entraîneraient de facto la perte de 122 logements sociaux étudiants.

Cette résidence est détenue par la fondation américaine "Emery", dont les œuvres philanthropiques bénéficient principalement aux seuls Américains. C'est depuis 1962, via un bail locatif et pour une durée de soixante ans, que le lieu est exploité comme lieu de logement social.

Je tiens à saluer le travail de Marie-Christine LEMARDELEY et de Ian BROSSAT, que je sais pleinement engagés de concert sur ce sujet important et qui ont interpellé les parties prenantes de ce dossier dès le début. La parcelle de la résidence Concordia est signalée au Plan local d'urbanisme par un emplacement réservé "LS 100-100", ce qui implique l'affectation de ladite parcelle au logement social.

Aussi, nous demandons dans ce vœu, nous membres du groupe Paris en commun et du groupe Communiste et Citoyen, mais je sais que c'est partagé au-delà de ces groupes, à ce que nous puissions tout mettre en œuvre pour pérenniser les 122 logements étudiants de la résidence Concordia.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Emmanuel COBLENCE. - Cela jusqu'à étudier, en cas d'échec de l'acquisition à l'amiable, le lancement d'une procédure d'expropriation, afin de récupérer la propriété du bien et de préserver sa vocation sociale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette présentation.

Le groupe Changer Paris a déposé sur le vœu n° 122 un sous-amendement n° 160. Il est présenté par Mme Élisabeth STIBBE.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom de ma collègue Anne BIRABEN, je me permets d'être le porte-voix de ce sujet d'intérêt général, dont la portée dépasse le 5e arrondissement. C'est un vœu destiné à la jeunesse, un vœu destiné aux étudiantes et étudiants, destiné à les aider à préparer leur avenir.

Les sacrifices réalisés par nombre d'étudiants pour s'installer à Paris sont inestimables. Les étudiants viennent de toute la France et du monde pour venir étudier à Paris dans nos universités et nos écoles, profiter de notre enseignement reconnu, bénéficier des dispositifs, équipements et infrastructures.

Cela a déjà été souligné, le premier poste de dépenses est évidemment le logement pour un étudiant arrivant à Paris. Les résidences du C.R.O.U.S. apportent un soutien incommensurable à nos étudiants, en plus d'être une réelle source de sociabilité. Celle du 41, rue Tournefort existe depuis soixante ans. C'est également à ce titre que nous venons de voter une subvention de 650.000 euros au C.R.O.U.S. de Paris, dans le cadre de l'Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants.

Il faut dès lors que nos belles intentions soient suivies d'actes concrets. Comment garantir à nos étudiants que leurs préoccupations sont prises en compte et que leur situation est notre priorité, si 122 logements, au cœur de l'arrondissement le plus estudiantin de Paris, sont affectés à une autre fin ? C'est tout le sens de ce vœu mais aussi de notre amendement.

Non seulement il est primordial que la Ville mette tout en œuvre pour parvenir à une acquisition à l'amiable, mais il est nécessaire que la Ville s'engage, si la procédure d'expropriation est menée à bien, que la fonction des bâtiments soit préservée et que la vocation de résidence universitaire pour héberger des étudiants soit maintenue au même titre que sa vocation sociale.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Emmanuel COBLENCE et Élisabeth STIBBE.

Il y a déjà un an, nous avons été alertés par le C.R.O.U.S. du souhait de son bailleur, qui est donc une société américaine, de mettre fin à son bail de la résidence Concordia au 41, rue Tournefort dans le 5e arrondissement de Paris.

Je ne reviendrai pas sur le manque de logements pour les étudiants à Paris, sur le poids que pèse un loyer dans un petit budget et sur la place des étudiants dans notre ville, tout cela, vous le savez. C'est la raison pour laquelle Ian BROSSAT et moi-même sommes pleinement mobilisés pour trouver une solution.

Plusieurs réunions ont été organisées avec le C.R.O.U.S. et l'Etat dans le but de rappeler les obligations légales du propriétaire. Cette parcelle est en effet pastillée "LS 100-100", ce qui implique qu'elle n'est pas entièrement soumise aux lois du marché et que ce bâtiment ne doit pas accueillir autre chose que des logements sociaux.

L'amendement proposé par le groupe Changer Paris, j'y serai bien sûr favorable. Nous voulons que ce bâtiment reste une résidence universitaire au sein de ce quartier historiquement universitaire qu'est le 5e arrondissement.

Aujourd'hui, le C.R.O.U.S. se voit mis en demeure de quitter les lieux avant le 30 septembre et est menacé de 7.500 euros de pénalités par jour s'il n'obtempère pas. Le propriétaire reste pour le moment fermé à toute négociation et ne souhaite pas baisser son prix, ignorant le pastillage de la parcelle. Bien sûr, nous souhaitons d'abord que le dialogue se réinstaure, qu'une vente classique puisse être mise en œuvre pour maintenir sa destination actuelle.

Je souhaite que l'Etat, qui est la tutelle du C.R.O.U.S, mette les moyens sur la table pour protéger cette résidence universitaire. En cela, la Ville est prête à l'aider. Si cela s'avérait nécessaire, nous n'excluons pas d'aller

jusqu'à la préemption, voire une expropriation, en lien avec l'Etat garant de cette procédure, afin de protéger cette résidence étudiante au cœur de Paris.

Donc, mon avis est favorable au vœu et à l'amendement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ce sous-amendement a été déposé par écrit et il fera l'objet d'un vote plus formel que lors du dépôt d'un sous-amendement oral.

Je mets pour l'instant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 160 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 160 est adoptée.

Je mets aux voix le vœu n° 122 des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen sous la forme amendée, avec un avis favorable…

Tout à fait, il y avait une explication de vote de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU sur le vœu n° 122, c'est à vous.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, ne me privez pas du plaisir de dire que tout le monde est d'accord sur ce vœu.

Je tenais simplement à vous parler un peu de cette résidence universitaire Concordia qui est véritablement un joyau dans le parc du logement social étudiant. Un joyau au cœur du 5e arrondissement, cela a été dit, mais un joyau aussi parce que c'est l'une des rares résidences universitaires qui a un jardin, l'une des rares résidences universitaires qui permet aussi bien du logement en studio qu'en collocation en T1 ou en T2, et l'une des rares résidences universitaires qui dispose d'espaces communs, tels les magnifiques salons du rez-de-chaussée permettant de tenir de nombreuses réunions, animations ou encore expositions, puisque le C.R.O.U.S. est également un acteur de la vie culturelle.

Nous sommes donc d'accord en tout point avec ce vœu et l'amendement qui a été déposé. Je rappellerai simplement que sur les plus de 300.000 étudiantes et étudiants que compte la Ville de Paris et qui résident à Paris, le C.R.O.U.S., malgré tous nos efforts, ne dispose que d'un parc d'environ 8.000 places, si on arrive à la livraison des travaux prévus en 2022.

Je suis donc véritablement ravie de voir que nous sommes unis pour soutenir le logement social étudiant. J'espère que nous pourrons bientôt réhabiliter des parcelles et ouvrir des résidences universitaires dans l'ensemble des arrondissements de Paris car ce n'est malheureusement toujours pas le cas.

Je tenais simplement à préciser, vous avez évoqué, chère collègue, l'aide à l'installation dans le logement étudiant qui sert à compenser la difficulté de logement pour l'ensemble des étudiantes et étudiants dans le parc privé, mais elle n'est pas accessible pour les étudiantes et étudiants chanceux qui ont l'accès au parc social étudiant géré par le C.R.O.U.S. de Paris en lien avec la Ville.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 122 amendée, déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 187).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 123 relatif à l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis maintenant quarante jours, à moins d'un kilomètre d'ici, sur la place de la Bastille, il y a un camp de mineurs en recours. Une soixantaine de jeunes dorment sur place ; ils sont à la rue depuis des mois en attendant l'examen de leur recours contre un jugement qui les a qualifiés de majeurs. Plus de la moitié d'entre eux seront reconnus mineurs. Ainsi, huit sur soixante ont déjà été reconnus mineurs depuis les quarante jours qui viennent de s'écouler.

Cela nous rappelle ce qui s'est passé il y a deux ans, où un camp s'était installé à Jules Ferry pendant trente-six jours et trente-six nuits, avec de nombreuses associations, là encore pour faire du plaidoyer sur la présomption de minorité pour des jeunes en recours. Car c'est bien de cela dont il s'agit. Il s'agit de jeunes dont la majorité d'entre eux vont être reconnus mineurs et qui sont exposés à la rue, et la présomption de minorité devrait jouer.

Grâce à l'action conjuguée des associations, il y a deux ans, et de la pression de la Ville, un lieu a été ouvert, financé par l'Etat, pour accueillir, héberger et protéger de la rue vingt et maintenant quarante mineurs en recours. L'idée est qu'il faut pouvoir tous et toutes les protéger car nous devons cela à la minorité.

Sinon, ce serait les considérer comme quoi ? Comme des personnes qui sont incapables de vivre ici, qui ne doivent pas être traités en mineurs parce qu'ils sont étrangers ? Ce serait quand même très étrange. On sait que ces mineurs sont souvent extrêmement bons scolairement. Même si on n'est pas dans une vision humaniste, on devrait au moins à travers une vision utilitariste pouvoir se dire qu'ils vont contribuer à ce que la société aille mieux, puisque nous connaissons toutes et tous la pyramide des âges.

J'espère que ce n'est pas une vision de la peur de l'autre et raciste qui domine. Et j'appelle à ce qu'un nouveau lieu soit ouvert et que la Ville plaide pour la présomption de minorité. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI, pour deux minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cher Nour DURAND-RAUCHER, merci pour votre vœu qui est lié notamment à la présence, comme vous l'avez bien expliqué, de jeunes évalués effectivement majeurs et en recours devant le juge des enfants, qui sont installés place de la Bastille autour de l'association "Utopia 56". Je m'y suis d'ailleurs rendue avec mes collègues Léa FILOCHE et Ian BROSSAT. Comme vous le savez, nous sommes extrêmement engagés sur cette question.

J'en profite pour vous rappeler que Paris a un engagement très fort depuis 2015 pour l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des mineurs non accompagnés. Nous avons voté à l'unanimité en décembre dernier le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025, dans lequel nous rappelons notre engagement indéfectible pour les mineurs non accompagnés dans toutes les étapes de leur parcours.

Je rappelle que les mineurs non accompagnés représentent aujourd'hui 34 % des jeunes qui nous sont confiées par la justice et 60 % des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur. Plus de 80 millions d'euros sont dédiés tous les ans à leur accompagnement. Comme vous l'avez dit, leurs résultats scolaires et leur formation professionnelle sont d'un niveau assez impressionnant.

Effectivement, depuis 2015, nous avons accueilli et évalué de nombreux jeunes : 1.500 en 2015 et 8.500 en 2022. Tout le monde le sait, c'est le D.E.M.I.E. avec la "Croix-Rouge" qui a assuré pendant les cinq années qui viennent de s'achever cet accueil et cette évaluation. Suite à un nouvel appel à projets et au souhait de la "Croix-Rouge" de ne pas poursuivre cette expérimentation de cinq ans qui a été longue et difficile, il faut le dire, nous avons lancé un nouvel appel à projets. C'est donc "France Terre d'Asile" qui gère l'accueil des mineurs non accompagnés depuis le 1er juillet dernier dans des locaux du 12e arrondissement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Alors, je ne peux même pas répondre à mon vœu ? Je croyais que j'avais trois minutes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - C'est deux minutes pour la réponse aux vœux. Allez-y, concluez.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Très bien. Dans ces conditions, sur un sujet pourtant extrêmement important, je conclurai en disant que je suis favorable au vœu présenté par le groupe Ecologiste de Paris et que Paris est absolument déterminée à poursuivre son engagement envers les M.N.A., y compris les jeunes évalués majeurs et en recours, car nous pensons qu'il est important de pouvoir les mettre à l'abri dans l'attente de ce recours.

C'est ce que nous avons fait avec Ian BROSSAT en mettant à disposition un bâtiment de la Ville. Il recherche actuellement un bâtiment plus grand ou un deuxième bâtiment qui permettra de proposer à l'Etat, qui serait d'accord sur le principe, d'accueillir le double de jeunes actuellement accueillis.

Merci de m'avoir permis de terminer, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pas de problème.

Y avait-il une proposition de modification du vœu ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je suis tout à fait favorable au vœu sous réserve de quelques amendements discutés qui sont présentés dans le vœu modifié.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que les amendements sont acceptés par le groupe Ecologiste de Paris ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Un amendement dit que la protection de l'enfance doit être vue comme un outil de protection de l'enfance et non pas devenir un outil de lutte contre l'immigration irrégulière. Rajouter un attendu sur la lutte de Paris contre les tests osseux me semble important. Nous acceptons l'amendement et la possibilité d'ouvrir un lieu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 123 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 188).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 7e Commission, en commençant par donner la parole à sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 7e Commission, qui s'est réunie le 28 juin dernier, a débuté avec la présentation par Pierre RABADAN, comme il s'y était engagé et le fait régulièrement, d'un point d'étape et d'actualité sur la préparation des Jeux olympiques et paralympiques.

C'est l'occasion de revenir sur l'avancée du chantier de l'Arena, porte de La Chapelle, que nous avons eu la chance de visiter avec plusieurs élus de la 7e Commission, il y a quelques semaines, et qui occupera nos débats, puisque nous devons aujourd'hui nous prononcer sur la dénomination de l'équipement et de la grande esplanade qui lui fait face.

L'Arena sera livrée en septembre 2023 dans un quartier qui ne cesse de se renouveler et qui devrait devenir l'une des plus belles entrées de Paris. Seul équipement construit intra-muros pour les Jeux, nous avons toutes et tous été particulièrement impressionnés par l'ambition environnementale, sociale et technologique inédite pour un chantier de cette ampleur. Il faut imaginer la logistique en place pour atteindre 95 % de déchets recyclés sur le site et ce n'est qu'une des données que je partage aujourd'hui.

Pierre RABADAN est également revenu plus précisément lors de notre Commission sur la politique héritage, marqueur fort des Jeux à Paris, sur la carte des sites et le travail en cours avec les services de l'Etat sur la sécurisation de l'événement, notamment de la cérémonie d'ouverture sur la Seine qui s'annonce grandiose.

Ainsi, 329 épreuves sont prévues durant les Jeux 2024, 10 millions de billets seront mis en vente avec un prix d'entrée de 24 euros, afin de permettre à un grand nombre de Parisiennes et Parisiens de profiter de ce grand événement sportif international.

Au-delà des projets de délibération concernant l'Arena et les Jeux olympiques, nous étudierons dans quelques instants de très nombreux projets de délibération visant à soutenir par des subventions le mouvement sportif de proximité, ainsi que le sport de haut niveau.

Pour les sujets relatifs à la participation citoyenne, Anouch TORANIAN nous a présenté la quatrième synthèse de la vie associative, bilan de la politique de soutien et d'accompagnement des 80.000 associations parisiennes marquée en 2021 par la création du Conseil parisien des associations. Cette politique se concrétise également par des subventions, des prêts de locaux, de l'information et du conseil.

Arnaud NGATCHA assistant à la COP des villes à Abidjan, Anouch TORANIAN a présenté ses projets de délibération, dont le Pacte de coopération et d'amitié entre Paris et Kyiv, des projets de délibération sur la lutte contre le VIH à l'international ou encore un projet d'urgence en Afghanistan avec "Action contre la Faim".

Dans quelques minutes, vous allez commencer l'examen de ces nombreux projets de délibération et de ces vœux qui vont clôturer cette session du Conseil de Paris - j'en profite pour vous souhaiter des vacances bien méritées. Permettez-moi de remercier Nicolas BONNET-OULALDJ, Delphine BÜRKLI, Rémi FÉRAUD, Maud GATEL, Fatoumata KONÉ et Nathalie MAQUOI, qui au nom de leur groupe ont signé, de même qu'Arnaud NGATCHA et Jean-Luc ROMERO-MICHEL en leur qualité d'adjoint, la tribune publiée dans "Le Monde" alertant sur la grève de la faim, menée à l'époque depuis 85 jours, par Alaa ABDEL FATTAH et appelant à sa libération

immédiate. Alaa ABDEL FATTAH est Citoyen d'Honneur de la Ville et il est important que nous poursuivions notre mobilisation pour sa libération.

Dans le même esprit, je me permets de vous alerter sur la situation d'Olivier DUBOIS, journaliste français, le seul otage français à l'heure actuelle, qui est détenu au Mali depuis plus d'un an, et de Fariba ADELKHAH, anthropologue, chercheuse au CNRS, emprisonnée en Iran depuis 1.129 jours. Je remercie les adjoints qui sont particulièrement engagés pour leur libération. Nous ne les oublions pas.

Je vous souhaite de bons travaux. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2022 DGRI 3 - Subventions et évaluation (1.621.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 16 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Madame la Présidente, ne lâchez pas le micro. Nous enchaînons tout de suite avec le projet de délibération DGRI 3 qui concerne 16 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international et nous commençons par vous, Madame Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire. Oui, j'ai quelques interventions qui viennent, vous l'aurez déjà remarqué.

Quarante ans après la découverte des premiers cas de personnes atteintes de sida, 37 millions de personnes vivent encore avec le VIH dans le monde. Parmi celles-ci, 53 % sont des femmes et des filles ; elles vivent en grande majorité, 39 %, en Afrique subsaharienne.

Alors que les préjugés autour de la maladie sont encore très puissants, il est important de rappeler que les femmes, les adolescentes, les travailleuses du sexe et les minorités de genre sont particulièrement exposées au virus. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu stratégique de la politique de prévention. Cette politique de santé publique, comme pour nombre d'autres maladies, doit mieux intégrer les femmes. En clair, la lutte contre le VIH/sida doit aussi être féministe.

L'action de la Ville dans la lutte contre le Sida est reconnue dans le monde entier. D'abord dans la capitale avec l'action de "Paris sans sida" qui développe des solutions efficaces et diversifiées pour aider chacun à se protéger et à s'informer, notamment par le biais de grandes campagnes de communication, et dont les résultats sont reconnus et appréciés dans toutes les grandes capitales.

A l'international, on le voit avec ce projet de délibération, plus de 1,6 million d'euros sont alloués chaque année aux associations de solidarité pour leur action en faveur de la lutte contre le VIH. Depuis quelques années, nous portons avec ces projets une attention toute particulière aux droits des femmes, en intégrant notamment les questions de santé sexuelle et reproductive, des violences sexuelles et plus globalement le renforcement de l'accès aux droits.

Il s'agit bien d'élaborer des programmes autour de l'information des femmes, prenant en compte leurs spécificités et les inégalités de genre, de les associer aux prises de décisions, de les aider à prendre la parole et le contrôle de leur corps pour que l'on puisse enfin envisager une éradication de la maladie.

Joséphine MANDENG, porte-parole du mouvement LBQ camerounais, témoigne ainsi : "On peut faire une campagne de sensibilisation de masse et distribuer des préservatifs, mais la question est surtout de savoir comment la femme va négocier leur utilisation avec son mari. Si elle est séropositive, peut-elle le lui dire ? Si elle ne le dit pas, elle peut concevoir un enfant qui sera infecté".

Au niveau mondial, 90 % des enfants infectés le sont par leur mère pendant la grossesse ou via l'allaitement. Les programmes de prévention et les traitements, quand ils sont disponibles, ont déjà permis de réduire significativement les risques de transmission, avec près de 80 % des femmes enceintes ou allaitantes vivant avec le VIH, traitées par des médicaments antirétroviraux pour prévenir la transmission à leur bébé.

Je vous donne là beaucoup de chiffres et les choses évoluent heureusement dans le bon sens. Je vous laisse toutefois imaginer la détresse de ces femmes - j'en ai rencontré notamment au Venezuela mais aussi au Burkina Faso - qui, atteintes du VIH et sans traitements antirétroviraux, se retrouvent confrontées à ce dilemme : donner la vie tout en sachant qu'elles risquaient de donner la mort. Les voir contraintes, lorsqu'elles n'ont pas de lait de substitution, de devoir là encore choisir d'allaiter ou de trouver des substituts, qui nous feraient pâlir tellement ils sont d'un autre temps.

Ce drame, nous devons en être conscients et être fiers du travail que fait la Ville de Paris pour aider les associations justement à agir dans ce sens. Cette année encore, Paris reste fidèle à son engagement pour faire reculer ce fléau à travers le monde, en Afrique mais aussi en Haïti, au Bangladesh, en Roumanie, en Russie et en Equateur.

On sait aujourd'hui que la perspective de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030 pourrait être remise en question si les inégalités liées au genre ne sont pas mieux prises en compte. Dans les stratégies de lutte contre le virus, Paris en fait une priorité de sa politique de solidarité internationale. Nous pouvons à nouveau nous en féliciter et en être fiers, nous poursuivons le combat.

Je vous remercie de votre vote positif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, notre groupe reste sensible à la politique parisienne en matière de prévention et de lutte contre le VIH. Nous l'avons déjà évoqué durant cette séance hier, mais ce projet de délibération nous permet de rappeler que la lutte contre le VIH ne se joue pas qu'à Paris.

Il est important de rappeler que cette maladie, qui a déjà tant pris de vies, n'est toujours pas éradiquée, qu'elle continue à frapper toutes les parties du monde : 30 millions de personnes vivent avec le VIH dans le monde, 500.000 femmes et hommes meurent chaque année du sida.

L'accès aux soins est inégal et certaines zones du monde sont plus affectées par le virus et la corrélation avec le niveau de pauvreté du pays n'est plus à démontrer. Je tenais donc à saluer les associations qui interviennent dans de nombreux pays et font un travail de prévention et d'accompagnement remarquable.

Ces 16 projets subventionnés par la Ville sont portés dans des zones bien spécifiques avec des actrices et acteurs qui tiennent compte des besoins, des moyens et des habitudes des populations. Leurs actions de sensibilisation, de dépistage et de soins sont menées au plus près des différents publics, qui n'ont pour beaucoup pas ou peu conscience des conséquences de cette maladie mortelle. Le message porté doit être adapté à chaque génération et à chaque type de population, en tenant compte aussi de l'inégalité d'accès aux moyens de contraception.

L'épidémie du Sida agit comme un révélateur des inégalités sociales, mais aussi de sexe et de genre. Il est clair que les femmes séropositives sont davantage discriminées et vivent la plupart du temps dans des situations de grande précarité et d'isolement, plus que les hommes séropositifs. Nous saluons, en ce sens, les nombreuses associations, qui non seulement apportent leurs aides à ces femmes mais dénoncent aussi ces inégalités, et se battent pour que leurs spécificités biologiques et physiologiques soient prises en compte dans le suivi médical. D'ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé rappelle que le VIH est la principale cause de décès des femmes en âge de procréer et que 63 % des jeunes de 15 à 24 ans qui vivent avec le Sida sont des jeunes femmes.

A cause de la crise sanitaire, les dépistages ont été moins réguliers et beaucoup de personnes n'ont pas pu se détecter séropositives au VIH ou à une infection par une I.S.T., perdant ainsi des chances de guérison sans séquelles ou de prise en charge rapide et efficace.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, notre Ville se doit de soutenir les personnes les plus en difficulté face à ce virus et ce, quelle que soit la situation géographique. Ce soutien aux acteurs internationaux va dans donc le bon sens. Les actions d'information et de sensibilisation menées sauvent de nombreuses vies, il faut qu'elles perdurent.

Permettez-moi de conclure en disant qu'à chaque nouvelle épidémie, on a tendance à effacer momentanément les autres, alors qu'elles frappent toujours plus durement. Je pense aujourd'hui au virus de la variole du singe qui se propage à une vitesse fulgurante : 6.000 cas ont été recensés dans 58 pays ; le 5 juillet, il y avait 577 cas confirmés en France, dont 387 en Ile-de-France. Même si l'A.R.S. a annoncé l'ouverture prochaine de centres de vaccination, neuf en Ile-de-France, il faut maintenant ouvrir la vaccination préventive. Le nombre de personnes infectées a augmenté de plus de 50 % entre le 22 et le 30 juin. On assiste à un véritable scandale sanitaire face auquel il y a urgence à agir. La France doit se montrer exemplaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Geneviève GARRIGOS, Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, tout d'abord, permettez-moi d'associer à ma réponse ma collègue Anne SOUYRIS car c'est ensemble que nous définissons les orientations de cette action de lutte contre le VIH/Sida à l'international.

Depuis 2001, cela a été rappelé, la Ville a investi près de 30 millions d'euros dans cette lutte. Si la politique municipale de solidarité internationale s'est concentrée sur des moyens de dépistage, de sensibilisation et de prise en charge des patients, cette mandature a également inclus la considération des violences sexuelles comme facteur

d'exposition au virus. De ce fait, l'objectif de 2022 est de consolider et faciliter l'accès aux victimes de ces violences - particulièrement les femmes, vous l'avez rappelé - à leurs droits dans l'ensemble des projets qui vous sont parvenus.

Les subventions ici débattues, dont le montant s'élève à 1.621.000 euros, seraient distribuées à 16 associations internationales, afin de leur apporter une aide considérable dans la lutte contre cette épidémie.

Si la Banque mondiale constate une réduction de 40 % des nouvelles infections au VIH depuis 1998, le nombre de nouveaux cas annuels s'élevait à 1,7 million en 2018, dont 61 % de ces derniers situés en Afrique Subsaharienne. Ce virus continue donc de se répandre, ce qui justifie l'engagement de la Ville de Paris pour continuer et réaffirmer sa lutte contre l'épidémie à l'international, en distribuant les aides demandées qui concernent pour la plupart des associations travaillant sur le continent africain.

D'ailleurs, avec la Maire de Paris, lors de derniers déplacements à Abidjan, en présence de la présidente du groupe "Génération.s", Mme Nathalie MAQUOI, la Présidente du groupe Ecologiste de Paris, Fatoumata KONÉ, et de mon collègue Dan LERT, nous avons visité un projet à Yopougon, un quartier d'Abidjan, mis en œuvre par l'O.N.G. Solthis, qui bénéficie du soutien de la Ville de Paris en soutien à la communauté LGBTQI à Abidjan, afin de lutter contre le VIH.

Cette subvention soutient bien sûr également des projets dans d'autres régions du monde, comme l'a rappelé Mme GARRIGOS, comme Haïti, le Bangladesh ou encore la Roumanie. La politique de santé publique internationale de la Ville ne se limite donc pas à ce continent mais concerne toutes les populations fragiles, dont l'accès aux soins et la prise en charge ne peuvent être niés aujourd'hui.

Un projet concerne également la Russie. La lutte contre cette épidémie n'est en aucun cas un soutien au régime en place, faut-il le rappeler, puisque la Ville de Paris condamne fermement les agressions contre l'Ukraine dont la Russie est à l'initiative, mais les malades du VIH n'ont pas à pâtir de la situation à l'international.

L'Organisation mondiale de la santé a ainsi fixé ces dernières années un objectif via son programme "Trois fois 95", soit 95 % des malades vivant avec le VIH connaissant leur statut sérologique, 95 % bénéficiant d'un traitement antirétroviral et 95 % avec une charge virale indétectable ne transmettant pas le VIH. La Ville de Paris s'implique pleinement pour suivre ces objectifs, dont les modélisations prouvent qu'une fois réalisés, l'épidémie sera jugulée et nous pourrions atteindre en 2030 le zéro contamination.

A Paris, la mobilisation porte ses fruits, puisque les nouveaux cas détectés sont passés à près de 1.100 en 2015 à 900 à 2018, témoignant d'une tendance à la baisse plus importante qu'ailleurs en France.

Je vous appelle donc à voter favorablement à ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 3).

2022 DGRI 16 - Subventions (59.900 euros) et conventions à 11 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 16 concernant 11 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

Monsieur Arnaud NGATCHA, pouvez-vous nous rassurer sur le fait que l'amendement technique n° 124 est effectivement technique ?

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - C'est un amendement purement technique portant sur le projet de délibération DGRI 16. En effet, une erreur matérielle dans la rédaction du projet de délibération portait le nombre d'associations bénéficiaires au nombre de huit au lieu de onze. De plus, le montant total des subventions était de 56.400 euros au lieu de 59.900 euros. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 124 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 124 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DGRI 16).

2022 DGRI 37 - Subvention (50.000 euros) et convention avec "Action Contre la Faim" pour un projet d'urgence en Afghanistan.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 37 concernant l'attribution d'une subvention et d'une convention avec "Action contre la Faim" pour un projet d'urgence en Afghanistan.

La parole est à M. Antoine BEAUQUIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe est parfois réservé lorsqu'il s'agit d'engager des fonds de la Ville pour financier des projets à l'autre bout du monde. En revanche, lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un peuple, qui se trouve brutalement face à des besoins urgents et vitaux, nous souhaitons, en votant favorablement une subvention, manifester la solidarité des Parisiens avec les victimes.

En l'espèce, le Sud-Est de l'Afghanistan a été frappé, le 22 juin dernier, par un séisme de magnitude 5,9. Le bilan est dramatique : 1.000 morts et 1.500 blessés ont été recensés et des centaines de maisons ont été détruites, mettant ainsi à la rue de très nombreuses familles.

En plus de cette situation cataclysmique, les conséquences des sécheresses régulières, conjuguées aux effets de la pandémie de la Covid-19, intensifient les besoins les plus élémentaires de la population afghane. Eau, alimentation, logement, toutes les composantes essentielles à la vie d'un être humain sont touchées. La dignité même de chacune de ces personnes est ainsi mise à mal.

Une partie de la population afghane souffre même de famine et les plus touchés sont, comme souvent, les enfants et les femmes qui sont désormais contraintes de porter le voile intégral et de restreindre leurs déplacements. En effet, les conséquences du séisme sont aggravées par la situation politique de ce pays dirigé par les talibans qui, depuis le mois d'août 2021, ont repris le pouvoir et imposent leurs lois.

Face à cette situation catastrophique, le groupe Changer Paris salue le travail d'"Action contre la Faim" et tient, par un vote favorable à ce projet de délibération, à encourager ses équipes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, alors que tous les regards et toutes les attentions de la communauté internationale sont, à juste titre, tournés vers l'Ukraine, je souhaite aujourd'hui rappeler haut et fort qu'à Paris nous n'oublions pas les Afghans et les Afghanes.

Depuis le retour au pouvoir des talibans, le pays connaît une crise humanitaire extrêmement sévère : plus de la moitié de la population est menacée de famine, 3,5 millions d'Afghanes et d'Afghans sont déplacés, réfugiés dans leur propre pays et presque autant ont fui dans les pays voisins et dans la région.

L'économie déjà affaiblie continue de s'effondrer et le taux de chômage à exploser. Dans le même temps, une vague de sécheresse sans précédent a anéanti les récoltes et l'hiver a été particulièrement difficile. Le tableau est affreusement sombre, à tel point que les Afghans sont contraints de vendre leurs enfants et des parties de leur corps pour pouvoir nourrir leur famille.

Le sort semble s'acharner. Après la guerre et l'extrême pauvreté, un violent séisme a provoqué, il y a quelques jours, la mort de plus d'un millier de personnes dans le sud-est du pays. Ces fléaux, auxquels le pays ne peut seul faire face, sont exacerbés par la tyrannie des talibans.

Loin de desserrer l'étau qui étouffe toute expression essentielle au déploiement de la solidarité, les talibans prennent pour boucs émissaires les femmes afghanes, dont la mise sous tutelle ne fait que se durcir, les contraignant, entre autres multiples et violentes atteintes aux droits humains, à porter le voile intégral en public et de rester à la maison. Ils privent l'Afghanistan exsangue de la moitié de ses forces vives. Nous avons toutes et tous été bouleversés de voir ces écolières interdites d'accéder à leur classe, renoncer à l'éducation, à leur avenir de femmes libres.

Au vu de la détresse croissante de la population, les besoins en aide humanitaire ont considérablement augmenté. Les Nations Unies estiment qu'environ 4,4 milliards de dollars sont nécessaires cette année pour apporter un soutien vital à la population.

Ce projet d'urgence, mené par "Action contre la Faim", dont je salue l'action, propose de construire et réhabiliter des sources d'eau protégées et des installations sanitaires dans la province du Helmand au sud-est du pays. Dans ce cadre, un programme d'accompagnement est destiné aux femmes afghanes sur les questions d'hygiène, et plus particulièrement d'hygiène menstruelle. On sait que la question de l'hygiène est encore plus complexe dans les contextes de crise et d'urgence, quand les privations sont déjà très importantes et les espaces privés limités.

Evidemment, cette subvention apparaît comme une goutte d'eau dans ce cauchemar. Elle vient compléter celle accordée en octobre dernier par le Conseil de Paris pour apporter une aide alimentaire aux enfants et aux familles sous-alimentés - c'était déjà dans le cadre d'une subvention à "Action contre la Faim". Elle permet aussi de rappeler que Paris ne détourne pas le regard face au drame afghan, de rappeler que toute la communauté internationale doit rester mobilisée. Il s'agit tout simplement, pour les 39 millions de femmes, d'enfants et d'hommes afghans, d'une question de survie.

Si vous le permettez, avant de conclure, alors que notre Ville sera la prochaine capitale olympique et paralympique, je ne peux clore cette intervention sans vous alerter sur un autre drame, et non des moindres, celui des sportives stigmatisées, harcelées, privées de cette activité qui permet le dépassement, l'autonomisation et aujourd'hui, ces femmes sont contraintes pour les plus chanceuses à l'exil.

Cette semaine avec mes collègues Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Karim ZIADY, nous avons reçu Shabnam SALANSHOOR venue pour nous alerter sur leur sort, implorant la France, l'Europe, de secourir ces athlètes femmes qui sont, je la cite : "La dernière génération de sportives afghanes". Un appel auquel nous ne pouvons rester sourds.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais dans le sens de ma collègue Geneviève GARRIGOS. Son intervention était très juste, nous sommes vraiment face à un cas d'extrême pauvreté. Ce sont aujourd'hui sans doute autour de 90 % des Afghans qui vivent sous le seuil de pauvreté et le tremblement de terre qui est venu s'ajouter à cela est terrible. Je me félicite donc que notre Conseil vote une subvention pour "Action contre la Faim" et pour l'action d'urgence.

Mais je reviendrai surtout sur la fin de l'intervention de ma collègue. C'est-à-dire qu'il ne faut pas oublier la question de l'Afghanistan, il faut la remettre tout le temps sur le front pour en parler, aider toute une génération qui a cru pendant vingt ans qu'elle avait le droit à l'éducation et de vivre autrement. C'est cette génération que nous devons soutenir. La communauté internationale a toujours un rôle, parce que nous nous sommes retirés d'Afghanistan il y a un an, les talibans sont immédiatement arrivés au pouvoir et les conséquences de notre politique internationale se jouent.

Par conséquent, toutes les actions de plaidoyer - 50.000 euros, comme l'a dit ma collègue, c'est à la fois énorme et une goutte d'eau à l'échelle d'un pays - doivent aussi servir pour soutenir toute une jeunesse qui a besoin d'une autre vie, d'une vie meilleure et elle ne pourra pas supporter le joug des talibans. Cela, la communauté internationale et la France en particulier doivent s'en occuper et s'en préoccuper.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs.

Merci, Monsieur le Conseiller de Paris du groupe Changer Paris, de votre soutien et de montrer que cette aide que nous apportons à l'international ne peut faire l'objet de questions partisanes.

Tout a été dit de façon suffisamment détaillée et juste par ceux qui ont pris la parole avant moi. Je voudrais juste rappeler que cette aide sera notamment focalisée dans la province de Helmand en Afghanistan, région où le Programme alimentaire mondial des Nations Unies a signalé en janvier que seulement 2 % des habitants avaient suffisamment de nourriture et où plus de 50 % des enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë cette année.

Cette aide, comme l'a rappelé la présidente Geneviève GARRIGOS, s'inscrit dans la continuité de la mobilisation de Paris en faveur du peuple afghan, que nous avions manifestée en septembre dernier, soit à peine trois semaines après la prise de pouvoir des talibans, par une conférence voulue par la Maire de Paris ici à l'Hôtel de

Ville. Je vous annonce qu'une deuxième conférence aura lieu et nous y travaillons avec la Direction des relations internationales, à la demande des O.N.G. et des associations qui souhaitent que la Ville de Paris les aide à remobiliser l'opinion publique, car malheureusement les drames à l'international font qu'un drame en chasse un autre. C'est triste, mais c'est ainsi.

Je vous remercie beaucoup pour votre soutien et le vote que vous apportez à cette aide.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 37).

2022 DGRI 42 - Subvention (8.500 euros) et conventions avec l'association "Primavera Cinema", pour le Festival "Dolcevita sur Seine" et pour l'exposition "Rome : (cine)città eterna".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet de délibération DGRI 42 concerne l'association "Primavera Cinema". Il reçoit un amendement technique n° 125.

Monsieur NGATCHA, est-il technique ?

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Tout à fait, Monsieur le Maire. L'amendement technique porte sur le projet de délibération DGRI 42 du fait du changement de nom de l'exposition. Ainsi, il convient de modifier le titre du projet de délibération, dans l'exposé des motifs et dans le délibéré, en remplaçant les mots "Roma citta eterna" par "Cine Roma".

Et je vous invite tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, à vous rendre sur les quais de Seine ce week-end pour le lancement de "Dolcevita sur Seine", que Carine ROLLAND et ses équipes ont préparé avec amour. Hier, le maire de Rome était dans la capitale et il a pu voir en avant-première les magnifiques images - n'est-ce pas ma chère Carine - de tout ce fabuleux cinéma italien.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est technique et culturel en même temps.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 125 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 125 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 42 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DGRI 42).

2022 DGRI 43 - Subvention (5.000 euros) et convention à l'association "Les Écrans de la Paix" pour son projet à Raqqa.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 43 relatif à l'atribution d'une subvention et d'une convention à l'association "Les Ecrans de la Paix" pour son projet à Raqqa.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi de présenter ce très beau projet qui me tient particulièrement à cœur.

Dans les camps de réfugiés, dans les villes dévastées par la guerre, dans les orphelinats, "Les Ecrans de la Paix" vont depuis vingt ans à la rencontre des populations pour leur offrir une ouverture au monde, une projection vers l'avenir, via la culture et plus particulièrement le cinéma. A travers une action culturelle et humanitaire, l'association, soutenue par la Ville de Paris depuis plusieurs années, participe ainsi à la résilience des victimes de guerre, à la reconstruction des sociétés et des esprits.

Présents en Irak, en République démocratique du Congo et depuis peu en Arménie, "Les Ecrans de la Paix" interviennent depuis trois ans en Syrie. L'association a notamment équipé le centre culturel de Kobané en vue de l'organisation du Festival international du film du Rojava dans le contexte de l'offensive turque sur le territoire Nord-Est syrien en 2019.

Ils souhaitent aujourd'hui faire revivre le cinéma à Raqqa, en équipant le centre culturel de la ville. Tout un symbole quand on sait que le bâtiment a été transformé en prison par Daech dans la droite ligne de son projet de destruction organisée et systématique de tout objet culturel. "Les Ecrans de la Paix" proposent aujourd'hui d'équiper le centre d'une toile de cinéma et de former un projectionniste local, ainsi qu'un membre du centre culturel à la programmation et à l'animation de débats à la suite des projections.

Composé d'un bel auditorium, assez comparable à celui de notre Hôtel de Ville, de salles de musique et d'une bibliothèque, le centre culturel permettra ainsi d'offrir répit et évasion aux 300.000 habitants de Raqqa, ville totalement ravagée. Elle a été détruite à 90 % lors de sa libération par les Forces démocratiques syriennes dans la bataille contre Daech, il y a cinq ans.

Je tiens d'ailleurs à saluer le courage de la maire de Raqqa, Leïla MUSTAPHA, qui, à 35 ans, se bat au quotidien pour coordonner les travaux de reconstruction de sa ville : infrastructures, écoles, routes, hôpitaux, tout est à refaire dans un contexte sécuritaire, humanitaire et politique toujours très fragile.

Il y a tout juste un an, en juillet 2021, nous nous étions engagés, à l'occasion d'un vœu adopté à l'unanimité, à renforcer le dialogue avec la ville de Raqqa et à identifier des projets de coopération qui témoignent de notre attachement commun aux droits fondamentaux, ainsi qu'aux libertés individuelles et collectives.

Ce projet cinématographique en est une première concrétisation. Nous faisons le choix d'apporter à Raqqa de la vie, de la magie, ce sentiment de liberté, cette curiosité et cette excitation, que nous connaissons toutes et tous au moment de nous installer dans un fauteuil de cinéma. Nous affirmons ainsi qu'à Raqqa comme à Paris, l'accès à l'art et à la culture est essentiel à la vie des hommes et de femmes qui retrouvent ainsi le goût de rêver et d'espérer.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup Madame GARRIGOS.

La parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, Madame la Présidente de la Commission.

L'engagement de notre capitale en faveur du peuple syrien est pluriel et continu. J'avais eu l'occasion de le rappeler lors de la visite de la maire de Raqqa à Paris, il y a quelques mois.

Je ne reviendrai pas en détail sur l'objet de ce projet de délibération, puisque Mme la Présidente l'a fait. Je voudrais juste préciser que ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de la diplomatie des villes culturelles, une des missions phares de l'actuelle mandature, ainsi que dans la continuité d'une solidarité apportée au peuple syrien. Notre capitale s'est également mobilisée pour la formation d'un personnel médical situé sur place, ainsi que pour l'acheminement d'un envoi humanitaire vers Alep en 2016 et 2017.

Cette subvention suit donc une logique cohérente de soutien envers ce peuple en proie aux pires violences, d'autant plus que la Ville de Paris s'est engagée à renforcer le dialogue avec la ville de Raqqa par un vœu adopté ici en Conseil de Paris en 2021.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 43).

2022 DGRI 45 - Signature d'un pacte d'amitié entre la Ville de Paris et la Ville de Kyiv.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 45 relatif à la signature d'un pacte d'amitié entre la Ville de Paris et la ville de Kyiv.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis quatre mois et demi, la guerre fait rage sur notre continent. Les bombardements et les missiles russes pleuvent sur Kyiv, ils martyrisent dans le Dombass et la région d'Odessa. La population civile est

durement touchée, tandis que les exactions se multiplient, comme la destruction du centre commercial de Krementchouk, le 27 juin dernier.

Vingt pour cent du territoire sont désormais sous domination russe, provoquant l'exode de millions d'Ukrainiens. L'impact de cette invasion illégitime ne s'arrête hélas pas à nos frontières : 1,6 milliard de personnes voient leur sécurité alimentaire et énergétique ainsi que leur système financier gravement affecté.

Face à ce drame humanitaire et cette menace géopolitique inédite, la réponse de l'Union européenne a été exemplaire. Elle a été au rendez-vous de ses responsabilités en affichant un front uni et coordonné. Pour la première fois de son histoire, des fonds européens ont été utilisés pour acheter et livrer des armes défensives à un pays attaqué.

Un intense travail diplomatique a été mené pour faire adopter six paquets de sanctions inédites en moins de deux mois dans des domaines économiques et financiers, avec la saisie de biens d'oligarques, l'exclusion de banques russes du système financier Swift, la fermeture de l'espace aérien européen à la Russie ou encore l'interdiction de diffusion des médias de propagande russe. Des efforts sans précédent ont été consentis du point de vue énergétique en s'affranchissant du gaz russe et en s'acheminant vers un embargo progressif du pétrole russe.

Cet électrochoc a réveillé l'Europe, mais la route est encore longue pour retrouver notre souveraineté énergétique, industrielle, alimentaire et défensive. Un pas de plus a été franchi ce 6 juillet, alors que le Parlement européen a soutenu l'inclusion du nucléaire, seule énergie propre et décarbonée qui nous garantisse l'autonomie, dans les investissements durables proposés par la Commission européenne.

Notre Capitale et ses arrondissements n'ont pas été en reste de cet élan de solidarité et de cette prise de conscience collective, comme le prouve le pacte d'amitié signé entre la Maire de Paris et le maire de Kyiv, Vitali KLITSCHKO, le 14 avril dernier.

Dans nos arrondissements, avec les Parisiens, nous avons engagé des démarches en faveur des civils ukrainiens pour leur adresser des convois de matériels et fournitures, et accueillir des populations de réfugiés, principalement des femmes et des enfants, dans nos écoles, nos crèches et nos équipements de proximité.

Le groupe Changer Paris avec Rachida DATI soutiendra donc pleinement cette convention de coopération qui permettra de mobiliser l'expertise technique dont dispose la Ville de Paris. C'est dans l'adversité que l'on reconnaît ses amis. Ce pacte conclu entre villes alliées est une lueur dans la nuit ukrainienne.

C'est cette même logique qui a prévalu le 23 juin dernier lors de l'octroi à l'Ukraine par les 27 Etats membres de l'Union européenne du statut de pays candidat. C'est un signe de solidarité à l'égard d'un pays qui paye aujourd'hui un lourd tribut à son attachement à nos valeurs européennes. Mais le chemin vers l'adhésion est encore très long. Ce statut permettra d'accompagner l'Ukraine dans les réformes à mener pour les dix à quinze prochaines années, en termes de développement économique, de lutte anticorruption, de modernisation de l'administration, mais aussi de reconstruction du pays post-conflit.

Alors que ce conflit réactive les relents de guerre froide que l'on pensait appartenir au passé, alors que l'O.T.A.N. renforce son flanc est en Europe et lance la ratification pour les adhésions de la Suède et de la Finlande, l'Union européenne doit définir une nouvelle architecture pour sa sécurité et se doter d'une capacité autonome de défense, tout en restant solidaire évidemment de l'axe atlantiste.

Ces nombreux défis, mes chers collègues, nous les relèverons aux côtés des Ukrainiens pour que cesse ce conflit et que s'ouvre enfin le chapitre de la reconstruction.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, cela fait exactement 135 jours que les premières bombes russes sont tombées sur l'Ukraine, 135 jours que l'invasion russe a conduit sur les routes de l'exil 5 millions d'Ukrainiens et Ukrainiennes, 135 jours que les Ukrainiens et Ukrainiennes résistent avec un courage qui force le respect, 135 jours que Paris se tient à leurs côtés.

Aujourd'hui, en Ukraine, à Grozny ou Alep, la stratégie dévastatrice de Vladimir POUTINE est toujours la même : l'encerclement et le bombardement sans relâche des villes pour terroriser les civils et créer un état de siège. Le prétexte varie sensiblement : quand il fallait protéger la Syrie des terroristes, il s'agit aujourd'hui de "dénazifier" l'Ukraine. Et toujours ces scènes particulièrement barbares : bombardements d'immeubles résidentiels en pleine journée, frappes aériennes sur les hôpitaux, les écoles, les maternités et même les équipements qui servent d'abri aux civils, des massacres, des viols. L'Ukraine enquête aujourd'hui sur quelque 13.000 crimes de guerre présumés.

Depuis le début de la guerre, les Ukrainiens résistent tant bien que mal. En refusant de céder à Vladimir POUTINE, ils se battent pour la démocratie, pour les droits humains et pour la paix. Ce sont aujourd'hui nos frères et nos sœurs qui luttent pour toutes les valeurs qui fondent notre identité européenne. Nous devons nous engager à leurs côtés en soutenant les livraisons d'armes qui leur sont si essentielles.

Le 22 mars dernier, nous avons à l'unanimité attribué la Citoyenneté d'honneur à la ville de Kyiv. Dès le 14 avril, la Maire de Paris s'est rendue dans la capitale ukrainienne à l'invitation de son maire, Vitali KLITSCHKO, afin d'aborder concrètement la question du soutien de la Ville dans les mois à venir.

Effectivement, alors que l'Ukraine vient d'obtenir le statut de candidat à l'adhésion de l'Union européenne, ce dont nous nous félicitons, Paris s'engage à son tour dans un pacte de coopération et d'amitié avec Kyiv. C'est l'occasion de rappeler toute notre solidarité et les moyens concrets que nous pouvons mettre en œuvre pour accompagner Kyiv dans le chemin vers la reconstruction.

Malgré la guerre, il nous faut penser la reconstruction matérielle des milliers de villes, villages et infrastructures qui ont été détruits par la guerre, et l'élaboration de nouvelles institutions stables pour une Ukraine démocratique, garantissant l'état de droit, les droits humains, le respect et la protection des minorités.

Cette reconstruction nécessitera des investissements financiers colossaux et des transferts d'expertise : aménagements urbains, adaptation au changement climatique, gestion de l'eau, des déchets, éducation, égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations. Avec ce pacte de coopération, Paris s'engage à accompagner l'Ukraine de tout son savoir-faire dans les domaines qui peuvent contribuer à la reconstruction économique, sociale et démocratique de sa capitale.

Le processus d'adhésion à l'Union européenne est long et particulièrement exigeant. Fidèle à ses valeurs, Paris jouera notamment un rôle de premier plan pour soutenir l'action de Kyiv dans sa lutte contre les injustices et les inégalités, pour rendre effectifs les droits humains fondamentaux.

La guerre n'est pas finie, mais ce pacte d'amitié et plus encore la perspective d'une adhésion à l'Union européenne représentent des gestes forts et clairs d'espoir, très attendus par les Ukrainiennes et Ukrainiens, réfugiés dans leurs pays, en Europe ou sur les zones de conflit.

Nous souhaitons leur dire à nouveau qu'à Paris, nous sommes et resterons solidaires de leur combat pour la démocratie. A ce titre, je vous rappelle que demain, à 15 heures, aura lieu un rassemblement place de la République organisé par les Ukrainiens et qui se dirigera vers la place de la Bastille. J'espère vous y rencontrer nombreuses et nombreux pour les soutenir.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai l'impression que Mme Danielle SIMONNET n'est pas présente et que l'ensemble des autres inscrits se sont désinscrits, sauf erreur.

Donc, je propose à M. Arnaud NGATCHA de répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Agnès EVREN, Madame la Présidente de la 7e Commission, tout d'abord à titre liminaire, je voudrais remercier l'ensemble du Conseil de Paris pour son soutien, depuis le début de la guerre en Ukraine, aux différentes mobilisations qui ont été évidemment ici proposées, notamment l'aide à l'international de la Ville de Paris.

La Maire de Paris vous avait proposé, et vous l'aviez voté, que Kiev devienne Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. A ce moment s'était posée la question de pourquoi nous n'avions pas signé tout de suite un accord de coopération. Nous avions répondu à l'époque que nous n'avions pas signé, parce que la situation internationale faisait craindre que Kiev ne tombe. Dans ce cas, les autorités, qui auraient été mises en place par le régime russe, auraient pu revendiquer cet accord.

Aujourd'hui, la situation sur le terrain n'est évidemment plus la même. La Maire, lorsqu'elle s'est rendue à Kiev afin de rencontrer son homologue, s'est engagée à ce que nous puissions signer cet accord de coopération. Cet accord permettra évidemment aux équipes de la Ville de Paris de différents services et directions - je remercie l'ensemble de l'Exécutif pour sa mobilisation - de se rendre dans la capitale ukrainienne et de travailler à sa reconstruction.

D'ailleurs, la question de la reconstruction de l'Ukraine se pose et un certain nombre de sommets se tiennent à ce sujet, notamment sur le coût très important de la reconstruction. Malgré la guerre qui se poursuit, les atrocités dont nous pouvons observer les effets tous les jours, il y a déjà la volonté de la communauté internationale d'accompagner le Président de la République d'Ukraine dans la reconstruction future de son pays. Car nous en sommes tous persuadés, l'Ukraine retrouvera sa souveraineté et sa liberté.

Je vous remercie beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DGRI 45).

Est adopté à l'unanimité ce pacte d'amitié entre la ville de Paris et la ville de Kyiv.

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché avec le vœu référencé n° 126 relatif à une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango.

La parole est à Éric PLIEZ, Monsieur le Maire.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Effectivement, il s'agit de vous demander de voter l'attribution d'une plaque commémorative à Manu Dibango, saxophoniste, chanteur camerounais de world-jazz, surnommé "Papa groove", qui est décédé le 24 mars 2020 à Melun et inhumé au cimetière du Père-Lachaise et qui a vécu dans le 20e arrondissement.

Manu Dibango a une discographie impressionnante. Il a joué avec Gainsbourg, Nino Ferrer, il a côtoyé Stevie WONDER, il a joué avec Peter GABRIEL, Youssou N'DOUR, Fela Kuti. Bref, un musicien international qui a aussi travaillé avec le réalisateur Michel OCELOT pour composer la bande originale du célèbre film "Kirikou et les bêtes sauvages". Et vous connaissez sans doute, pour une bonne partie d'entre vous, "Soul Makossa" qui a été reprise par de nombreux artistes, notamment Mickael Jackson.

Pour l'ensemble de son œuvre, Manu Dibango a reçu le prix de l'académie Charles Cros. Il a reçu aussi la Légion d'Honneur en 2010. Mais il était également un artiste engagé, parrain de nombreux talents et un artiste de l'UNESCO pour la paix en 2004. Il a été un grand témoin de la francophonie aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio en 2016, et il a été signataire en 2018 d'une tribune autour du réchauffement climatique.

C'est pourquoi il nous semble important d'honorer sa mémoire et nous vous proposons aujourd'hui d'installer une plaque commémorative dans le 20e arrondissement. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 20e, Éric PLIEZ, je suis particulièrement heureux que ce soit vous qui présentiez ce vœu.

Tout d'abord, je voudrais remercier ma collègue en charge de la mémoire, Laurence PATRICE, qui a accepté que je puisse répondre.

Il y a évidemment, chacun le sait ici, des liens personnels qui m'unissent au continent africain, notamment au Cameroun, et la musique de cet artiste fait partie de mon enfance. Je suis donc particulièrement attaché à ce que Paris puisse lui rendre hommage, non pas pour cette raison uniquement, mais parce que c'est un immense artiste qui était très attaché à Paris.

J'ai eu l'occasion de le rappeler, d'ailleurs, lors de ses obsèques en l'église de la Madeleine. La Maire de Paris avait décidé que la cérémonie puisse se dérouler à l'église de la Madeleine. C'était très émouvant. Il y avait notamment la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie et il a été rappelé à ce moment-là son attachement à cette ville de Paris. Il était du Cameroun, mais il était pleinement parisien. Il aimait Paris, il aimait la culture française, il aimait notre Capitale. Je trouve donc magnifique que nous puissions lui rendre hommage.

Par ailleurs, je reviens sur le terrain politique, un accord de coopération a été signé entre la Ville de Paris et la ville de Douala. Lors de cet accord de coopération entre les deux maires avait été évoqué le fait de lui rendre hommage. Je vous remercie donc, Monsieur le Maire du 20e, pour votre vœu, votre initiative. Je suis sûr que tous les amoureux de la musique de Manu Dibango vous seront redevables à vie.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 126 déposée par le groupe Paris en Commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 189).

Je vous remercie.

2022 DJS 119 - Subvention (142.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec "Le Paris 13 Atletico" au titre de l'année 2022.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers rapportés par Pierre RABADAN en commençant par le projet de délibération DJS 119 concernant "Paris 13 Atletico".

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est avec un plaisir non feint que je prends la parole sur ce projet de délibération.

Le 28 mai dernier, le 13e arrondissement avait de quoi pavoiser, lorsque "le Paris 13 Atletico" a validé sa montée en national 1, le troisième échelon du football français, et comptera de fait parmi les 58 premières équipes de France.

C'est un cap important pour le club, puisqu'il s'agit du niveau le plus élevé auquel peuvent accéder les structures amateurs. Cela représente une belle récompense pour ce club dynamique et emblématique de l'arrondissement, qui évoluait encore au niveau départemental en excellence, soit la dixième division il y a dix ans.

"Le Paris 13 Atletico", anciennement bien connu sous le nom de FC Gobelins, est le plus gros club de France en termes de licenciés, il en compte près de 1.600. La fulgurante ascension de l'équipe fanion n'altère pas la vocation sociale qui a toujours animé le club et en fait une référence pour les familles du quartier, du 13e arrondissement et de tout Paris. Ce constat et cette action, nous les partageons tous et nous pouvons nous en féliciter. Pour autant, il convient, pour le bien du "Paris 13 Atletico", de regarder vers l'avenir et l'éventualité d'une professionnalisation du club, s'il venait à monter en ligue 2.

L'avenir immédiat est la question du stade de plus en plus exigeante lorsqu'un club gravit les échelons du football français. Le Paris FC l'a longuement vécu à Charléty au fur et à mesure qu'il s'est installé en ligue 2, dans le 13e déjà, ne boudons pas notre plaisir à le souligner. Si, pour "le Paris 13 Atletico", le stade Boutroux est vite mis aux normes de la 3e division, le club commencera la saison et jouera ses matchs les plus importants à Charléty.

Si nous pouvons nous féliciter du dynamisme du football parisien et francilien - Versailles doit venir jouer ses matches de national 1 à Jean Bouin -, ce n'est pas sans poser quelques problèmes. En effet, il est compliqué pour trois équipes de haut niveau, le PFC masculin, ses féminines en D1 et potentiellement "le Paris 13 Atletico", de partager un même stade, comme les acteurs l'ont déjà souligné.

L'avenir ensuite, c'est aussi la pérennisation du club s'il continue à monter, tant sur les équipements que dans son organisation. L'histoire récente du football en France compte de nombreuses équipes qui sont montées trop vite et n'avaient pas les moyens techniques ou les équipements de se pérenniser à ce niveau ou de gérer une éventuelle descente. Arles, Avignon, Vannes, le GFC Ajaccio, Istre, Le Mans, Evian Thonon Gaillard ou encore tout récemment Béziers en sont l'exemple. Tous ces clubs n'avaient pas les reins assez solides pour gérer les aléas du football et cela a rejailli sur tout leur écosystème, donc mécaniquement les équipes de jeunes et c'est bien dommage.

Le Président du "Paris 13 Atletico" l'a dit, je cite : "On a obtenu de magnifiques résultats sportifs ces dernières années grâce à notre travail et pas à l'argent. On a besoin d'être aidés pour poursuivre notre histoire." Aider le club à anticiper les aléas de sa future progression, c'est aussi permettre à tous les jeunes Gobelins de continuer à rêver. Rêver grâce à l'épopée de leur équipe première, mais aussi rêver avec leur maillot sur le dos dans cet environnement sain et apprécié de toutes ces équipes pour longtemps, pour le bonheur de nos jeunes et de tout le 13e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame STIBBE, de votre enthousiasme sur "le Paris 13 Atletico" que nous portons également. Nous avons constaté comme vous avec beaucoup de plaisir les performances sportives remarquables de ce club.

Vous l'avez dit, mais je le redis pour que tout le monde l'ait bien en tête, il s'agit en nombre de licenciés du plus gros club de France, qui a franchi beaucoup d'étapes sportives et certainement plus vite qu'eux-mêmes l'imaginaient parfois. En tout cas, comme vous, je tenais à féliciter d'abord l'ensemble des joueurs qui ont atteint cette performance - ils viennent dans les meilleurs clubs français en national 1 -, évidemment le président Frédéric PEREIRA et Namori KEITA, le directeur sportif, ainsi que l'ensemble des bénévoles qui travaillent au quotidien.

C'est 1.600 personnes licenciées, beaucoup de travail réalisé au quotidien, une implantation locale très forte et développée, dans le 13e principalement mais aussi bien au-delà. Aujourd'hui, se pose évidemment la question de la gestion des infrastructures. C'est pour cela que je tiens à saluer la Direction de la Jeunesse et des Sports et une grosse partie de mon cabinet qui travaille avec la Fédération française de football et le club pour trouver des solutions d'aménagement pour la nationale 1, à court terme et à moyen terme, pour répondre à la demande du "Paris 13 Atletico" qui est celle de pouvoir jouer à Boutroux.

Comme nous en avons convenu avec le Paris football club et avant que l'équipe féminine ne reprenne la saison, pendant les travaux qui seront faits à Boutroux, "le Paris 13 Atletico" devrait jouer ses premiers matchs à Charléty. Ensuite, s'il y a de grosses affiches en national qui nécessitent un dispositif de sécurité compatible avec les matchs du PFC, ils pourront évidemment jouer aussi quelques autres matchs à Charléty.

C'est une progression significative du club. La Ville est à leur côté. Depuis un mois, on travaille énormément pour trouver les meilleures solutions, notamment avec la Fédération, pour que chacun trouve sa place avec les contraintes qui sont celles des échelons supérieurs à chaque fois qu'on les franchit, que l'on pérennise d'abord le club avant de penser à monter en ligue 2 et qu'il se pérennise en national 1, qu'il puisse avoir les aménagements nécessaires. On travaille aussi au développement de leur lieu d'entraînement et de leurs nombreuses équipes avec les créneaux associés.

Voilà pourquoi nous avons augmenté leur subvention cette année. Nous continuerons à accompagner avec la mairie du 13e - je pense que tous les élus du 13e partagent ce point de vue - l'ascension du "Paris 13 Atletico" et l'excellent travail éducatif et social qu'ils font, à la fois dans le 13e et au-delà à l'échelle quasiment de tout Paris.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 119).

Je vous remercie.

2022 DJS 125 - Terrain d'éducation physique (T.E.P.) situé au 115-119, rue de Castagnary (15e). - Avenant n° 2 relatif à la résiliation transactionnelle et amiable de la CODP.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 125 concernant le terrain d'éducation physique rue de Castagnary, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'an dernier, les écologistes du 15e arrondissement, après avoir préalablement rencontré un certain nombre de riverains, avaient déposé un vœu relatif au quartier Brassens-Castagnary, situé dans la zone sud du 15e, zone peu passante, mal éclairée par endroits et qui connaissait alors une recrudescence de troubles à la tranquillité publique.

Parmi nos nombreuses propositions pour ce quartier mal desservi en transports et peu animé, nous soutenions une politique de revitalisation du quartier, avec notamment l'implantation de commerces, tels que la ressourcerie qui est venue il y a quelques mois. Nous soutenions également que les occupations de l'espace public, telles que la végétalisation par les riverains de pieds d'arbres, favoriseraient un apaisement et une animation bienvenue du quartier. Nous demandions également la fermeture du tunnel piéton appartenant à la S.N.C.F. reliant le 14e et le 15e.

Enfin, nous rappelions, pour en revenir au projet de délibération qui nous occupe, que suite à l'appel à projet "Paris terrain de jeux", il y a quelques années, nous avions assisté à une sorte de privatisation de l'espace public destiné aux jeunes, privant les jeunes du quartier de terrains pour la pratique sportive en accès libre et gratuit.

Parmi ceux-ci le square Castagnary censé accueillir le projet de padel tennis de l'UCPA. Ce que nous déplorions, il y a un an, dans un contexte où le square Castagnary a été laissé à l'abandon plusieurs années, alors qu'il était auparavant possible d'y faire du sport et que certains riverains auraient souhaité, à défaut de pouvoir y pratiquer du sport, y installer un jardin partagé, ces animations diverses étant de nature à revitaliser le quartier.

Notre vœu, adopté en Conseil du 15e arrondissement, demandait, il y a un an, que l'UCPA soit relancé quant à la poursuite de son projet de padel tennis et son calendrier de mise en œuvre. Aujourd'hui l'UCPA renonce purement et simplement à son projet, puisque le projet de délibération soumis à notre examen propose de résilier sa

convention d'occupation précaire du domaine public, sans aucune indemnisation, alors que cet espace a été soustrait à la population et aux jeunes pendant plusieurs années.

Notre vœu demandait également que le square Castagnary soit entretenu et rendu accessible aux riverains, et qu'un espace libre et gratuit soit mis à la disposition des jeunes du quartier Castagnary-Brassens pour la pratique de jeux ou de sports. Ce projet de délibération est l'occasion de reformuler ici ces demandes.

Je vous remercie de votre attention.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame NIAKATÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chère Aminata NIAKATÉ, d'avoir refait le point sur ce T.E.P. Castagnary, comme tout le monde l'appelle.

Vous avez effectivement rappelé que c'est un T.E.P. qui a connu des mésusages, si on peut les qualifier ainsi, et qu'il avait été décidé, en accord avec la mairie d'arrondissement, d'y affecter, dans le cadre de l'appel à projets "Paris, terrain de jeux", un projet tourné autour du padel.

Ce T.E.P. s'est trouvé confronté à plusieurs difficultés, techniques pour certaines et notamment électriques ; il y a eu plusieurs problèmes avec Enedis. Puis c'étaient également des retards et des ajustements de projets ; ils se sont retrouvés déjà en 2019 avec beaucoup de retard pris dans l'accomplissement du projet.

La première C.O.D.P. avait été signée pour une durée de cinq ans. C'était le principe de "Paris terrain de jeux", où du foncier disponible de manière intercalaire devait accueillir notamment des utilisations sportives. Il avait été décidé de le prolonger pour que l'UCPA puisse amortir ses investissements, puis la crise du Covid a empiré la situation. C'est pourquoi aujourd'hui, en accord avec l'UCPA, il a été décidé de résilier cette C.O.D.P. Vu le retard pris et au regard des éléments que je viens de vous exposer, comme il y a eu des coûts supérieurs d'investissements, le projet ne pouvait être amorti et c'est la raison de la résiliation.

Le devenir de cet espace sera discuté avec la mairie du 15e arrondissement et les habitants. Toutefois, il semblerait que l'UCPA n'ait pas abandonné leur projet - c'est en tout cas ce qu'ils nous ont dit - mais ils ne peuvent le continuer dans le cadre actuel. C'est pourquoi nous demandons cette résiliation. Elle ne peut plus rentrer dans le cadre légal qui lui a été défini et il convient donc de résilier pour éventuellement lui redonner un nouveau cadre.

Mais c'est surtout permettre que ce lieu, que vous avez qualifié de mal utilisé, en tout cas qui a provoqué des nuisances pour les riverains, puisse avoir une autre affectation. Après, vous pouvez ne pas être d'accord avec l'affectation qui lui est donnée. En tout cas, il était mal utilisé et des mésusages gênaient les riverains et c'est la raison pour laquelle cette utilisation avait été décidée à l'époque.

C'est l'objet de ce projet de délibération. Je vous propose que nous ayons le débat de son avenir dans le cadre d'un autre projet de délibération, mais voilà l'explication pour voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 125).

2022 DJS 111 - Attribution de la dénomination Angélique Duchemin au T.E.P. des Amandiers sis 21, rue des Cendriers (20e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DJS 111 relatif à l'attribution de la dénomination "Angélique Duchemin" au T.E.P. des Amandiers, dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. le maire du 20e, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Angélique Duchemin, une jeune boxeuse française, triple championne de France et double championne d'Europe en super-plumes, championne du monde en poids plume, 14 victoires et aucune défaite.

Elle est décédée à l'âge de 27 ans, suite à un malaise dû à une embolie pulmonaire à l'hôpital de Perpignan, la ville où elle était née, où elle vivait. La vie trop courte de cette femme et sa très belle carrière méritent que notre Conseil l'honore.

Il s'agit pour nous de donner son nom à un très beau T.E.P. avec une salle qui comprend un dojo, une salle de boxe, quatre T.E.P. dont deux couverts, trois espaces sportifs, un pour les enfants, un pour les jeunes et un pour les seniors, puisqu'il y a un E.H.P.A.D. à proximité de ce lieu.

Il s'agit du T.E.P. dans le quartier des Amandiers du 20e, un très beau projet attendu par les habitants et il nous semble donc important d'honorer Angélique Duchemin de cette manière.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 20e, cher Éric PLIEZ.

Il s'agit d'une attribution du T.E.P. des Amandiers pour rendre hommage à Angélique Duchemin, dont vous avez rappelé le parcours. Je ne vais pas faire doublon, mais je dirai que c'est une sportive remarquable qui a subi une disparition dramatique. Nous voulions lui rendre hommage et, à votre demande, je remercie ma collègue Laurence PATRICE d'avoir accepté cette dénomination.

Je voudrais vous dire très rapidement et très simplement que cela fait partie de notre objectif de féminisation de l'espace public et des terrains de la Direction de la Jeunesse et des Sports que je salue. Depuis 2019, sept équipements sportifs ont pris le nom de sportives. Je ne les citerai pas tous, mais la piscine Saint-Merri est devenue Marie-Marvingt et dernièrement le T.E.P. Métra dans le 20e a pris la dénomination d'Eudy Simelane.

Nous continuons ce travail. Il va encore s'accentuer dans les années qui viennent pour visibiliser le sport féminin, raconter et rendre hommage à toutes ces sportives qui ont permis au sport féminin de prendre plus de place. Même s'il y a encore beaucoup de travail à faire, je sais que nous pouvons compter sur l'ensemble de cette Assemblée pour y arriver.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DJS 111).

2022 DJS 126 - Attribution de la dénomination Michel Provost à la piste d'athlétisme entourant le stade de football des Pelouses d'Auteuil, situé avenue du Maréchal Franchet d'Esperey (16e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DJS 126 relatif à l'attribution de la dénomination "Michel Provost" à la piste d'athlétisme entourant le stade de football des Pelouses d'Auteuil, dans le 16e arrondissement.

La parole est tout d'abord à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci.

Chers collègues, le développement de l'athlétisme à Paris, en particulier dans le 16e arrondissement, n'aurait pas été le même sans Michel Provost. Les 50 clubs et 5.300 licenciés en athlétisme, dont certains de très haut niveau, peuvent lui être reconnaissants, en particulier au Stade français.

En 1951, il a rejoint les rangs de ce club emblématique pour ne plus jamais le quitter, devenant même président d'honneur de 2011 à son décès. Membre très impliqué et reconnu de la Ligue de Paris d'athlétisme, le visage de Michel Provost est vite devenu familier des pratiquants. Il était omniprésent sur les pistes, où sa bienveillance et son expérience ont marqué des générations d'athlètes. Tous ont d'ailleurs connu et se souviennent encore de sa Peugeot 405 verte, systématiquement garée près des pistes ; elle était toujours la première arrivée et la dernière repartie.

Certaines manifestations, qui contribuent encore à la pratique sportive des Parisiens, sont même le fruit de son imagination. Au sein de l'O.M.S. du 16e arrondissement, il a notamment lancé le Cross des écoles ou encore le Pentathlon des cercles. Au niveau parisien, des événements largement reconnus, comme les Rencontres Paris-Bruxelles, le Marathon international de Paris dès 1978 ou encore le Meeting d'Athlétisme Areva, lui doivent aussi énormément.

Connaissant ses champions par cœur, Michel Provost savait toujours prévoir avec une précision déconcertante le nombre de points que remporterait le club grâce aux performances des athlètes. Ceux parmi nous qui s'y connaissent en athlétisme sauront reconnaître et apprécier cette performance à sa juste valeur.

Associer le nom de Michel Provost aux Pelouses d'Auteuil, demande portée par le Stade français, l'O.M.S. et la mairie du 16e arrondissement, est plus que légitime, c'est presque une évidence. En effet, il a été très actif pour développer ces terrains. Sollicitant sans cesse les élus, il a obtenu l'implantation de la piste et des aires de lancer, l'amélioration de la sécurité des accès, de l'éclairage et des moyens de rangement et de stockage des matériels.

Michel Provost était dévoué corps et âme à son sport et à l'avènement de cette installation qui était absolument essentielle pour lui, dans un contexte de quasi-disparition des équipements sportifs d'athlétisme à Paris.

Michel Provost a été fait chevalier de l'Ordre national du Mérite et a été décoré de la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

Il a également été très proche de sportifs devenus de grands champions olympiques, tels Guy DRUT, Micheline Ostermeyer, Jean GALFIONE ou encore Marie-José PÉREC. Cette aide apportée à ceux qu'il a pu côtoyer, à la fois efficace, appréciée, sans faille et surtout d'une longévité exceptionnelle, fait que son nom restera toujours indissociable du monde de l'athlétisme parisien.

A deux ans de la réception des Jeux Olympiques et Paralympiques, et alors que les débats sur le "naming" des équipements sportifs se multiplient au sein de cette Assemblée, nous nous réjouissons que le Conseil de Paris puisse rendre hommage à des figures locales qui, à l'image de Michel Provost, ont tant contribué au sport parisien.

Nous voterons donc avec enthousiasme en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BADAT-KARAM.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame Samia BADAT-KARAM, d'avoir listé une partie de ce qu'a été la vie de Michel Provost, son impact sur l'athlétisme parisien et que je qualifierais même de national, et sa participation active dans le développement de la pratique à Paris, en Ile-de-France, et au-delà même sur le territoire national, son implication dans le club du Stade français dans la section athlétisme et même plus généralement.

C'est un moment particulier et cela me tient beaucoup à cœur, puisque j'ai eu la chance de connaître Michel Provost dans ma vie précédente et sa disparition est l'occasion d'abord de saluer son parcours, d'adresser les condoléances à sa famille et surtout d'adosser son nom sur un lieu de pratique sportive parisienne, à proximité du club dans lequel il a souvent œuvré.

Vous l'avez rappelé, il a aussi participé à la création de grandes manifestations internationales. Il a été décoré d'une médaille d'argent de la Ville de Paris. Il a connu plusieurs vies dans le milieu sportif et c'est cet engagement qui permet aussi notamment à des jeunes de trouver leur vocation dans l'athlétisme.

Il était reconnu de tous et c'est bien normal que l'ensemble du Conseil de Paris lui attribue cette dénomination et lui rende hommage, comme nous pouvons tous le faire ici, de par son parcours remarquable. Je vous remercie de lui avoir rendu cet hommage.

Je le citerai une dernière fois, il disait souvent que c'était l'entraînement le plus important et non le titre. Mais le titre, c'est aussi pas mal et nous sommes contents d'attribuer à ces Pelouses d'Auteuil le titre de Michel Provost que je remercie pour l'ensemble de son action sportive pour Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DJS 126).

C'est une adoption à l'unanimité !

2022 DU 95 - Dénomination Esplanade Alice Milliat (18e).

Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à Alice Milliat, grande figure du féminisme international.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DU 95 et au vœu rattaché référencé n° 127, portant sur la dénomination de l'esplanade Alice Milliat dans le 18e arrondissement.

La parole est tout d'abord à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, ces Jeux olympiques, auxquels nous avons eu souvent l'occasion d'exprimer notre plein, total et entier soutien, seront un coup de projecteur incroyable pour notre ville, mais les choses sont en train de se gripper déjà depuis quelques mois d'une manière assez spectaculaire.

Nous gardons la conviction que cet événement est en premier lieu celui de tous les Parisiens, de tous les quartiers, qu'ils doivent être les premiers bénéficiaires et en tirer profit au quotidien, avec des moyens tangibles et durables dans la pratique sportive. Mais notre soutien aux Jeux olympiques n'exclut absolument pas le contrôle que nous devons exercer sur la gestion que vous en assurez.

A travers ce projet de délibération, nous avons là tout un symbole : nous votons d'abord la dénomination de l'esplanade autour de l'Arena avant celle de l'équipement lui-même, comme si finalement nous n'avions pas besoin de voter le projet de délibération suivant, puisque vous excluez de fait que l'Arena porte le nom d'Alice Milliat.

De plus, conformément aux engagements que l'Exécutif et que M. Pierre RABADAN ont pu prendre devant cette Assemblée, nous attendons toujours que vous nous expliquiez comment vous avez étudié l'opportunité d'attribuer la dénomination Alice Milliat à l'Arena. Nous avons voté cette opportunité, il y a deux ans à l'unanimité au sein de cette même Assemblée. Vous avez fait modifier le projet de délibération en indiquant que vous étudieriez la possibilité de…

Mais, Monsieur Pierre RABADAN, on n'attend pas que vous vous épanchiez dans la presse le matin, on attend votre parole ici, dans cet hémicycle, devant la représentation parisienne : c'est à nous que vous devez rendre des comptes, c'est aux Parisiens. Vous devez le faire ici mais vous ne le faites jamais et ce n'est pas faute de vous interpeller.

L'inversion de l'ordre de passage des projets de délibération semble claire. En réalité, c'est votre gestion budgétaire catastrophique qui vous contraint à vous rabattre sur cette dénomination au détriment d'une figure majeure du sport, qui plus est parisienne, afin de combler les carences de la maquette budgétaire de ces Jeux.

D'autres pistes auraient pu être envisagées. On peut rallonger la délégation de service public, on peut rééquilibrer le montage du dossier en revoyant à la baisse la structure. Il y a beaucoup de choses à faire, mais vous ne venez toujours pas vous en expliquer ici avec une étude d'opportunité que vous aviez pourtant promise.

Visiblement, il vaut mieux que l'argent tombe ici plutôt que dans les poches des actionnaires, comme le dirait M. LEJOINDRE en Conseil du 18e arrondissement. Mais il est cependant dommage que toute cette histoire témoigne du double jeu, auquel vous vous adonnez sur ces sujets, en adoptant des postures et une communication purement dogmatique dans cette Assemblée pour contenter vos alliés dans cette majorité, toujours plus chancelante, alors que sortis de cette pièce, dans les réunions et face à la réalité des dossiers, aux besoins de financer ces Jeux Olympiques et Paralympiques, vous vous fourvoyez avec des choix que vous dénonciez auparavant.

Ce mandat nécessite d'être honnête et transparent avec les Parisiens, Monsieur RABABAN, surtout dans un tel dossier. C'est d'ailleurs pour cette raison - je vais encore vous donner un exemple - que nous avions lancé la saisine de l'Inspection générale de la Ville de Paris avec la présidente de notre groupe, Rachida DATI, le 31 mai dernier, pour une mission de contrôle sur ces J.O. Saisine écrite, nous n'avons toujours pas de réponse à notre courrier, on attend toujours. Vous ne pourrez pas y échapper, donc essayez de dire que tout de suite vous allez jouer la transparence, parce que plus tard vous le ferez, plus tard la dette va s'accumuler, plus tard la valse des sports avec tous les sites va encore prêter à rire dans le monde entier.

Vous avez quand même essayé de contourner tout cela. Vous avez proposé un point d'étape préparé en urgence sur les J.O. en 7e Commission, mais cela ne suffit pas à dissiper nos doutes. Surtout, Monsieur RABADAN, vous ne proposez même pas, pire encore, vous refusez d'envoyer la présentation que vous avez faite en 7e Commission, tout simplement parce qu'elle n'a pas été validée en conseil d'administration de la Solideo. Donc, vous présentez des choses devant une instance délibérative du Conseil de Paris qui sont probablement fausses et vous allez encore être obligé de vous déjuger une prochaine fois et je serai encore obligé de vous le rappeler. C'est votre méthode que nous critiquons.

L'enjeu de ces Jeux olympiques, nous le répétons inlassablement, c'est l'image de notre ville et elle est quand même très entachée. Je ne reviens pas sur l'aspect sécurité, sur l'inauguration au bord de la Seine. Je regrette profondément que deux points respectables, d'un côté la volonté de rendre hommage à une figure reconnue du sport et du féminisme, et de l'autre le besoin de boucler le financement des Jeux olympiques, aient permis à votre majorité de faire tourner cette histoire en vaudeville politique.

Enfin, nous voyons le groupe Communiste qui se raccroche aux branches en négociant le vœu n° 127 par une pâle imitation, sans engagement de l'Exécutif, en vœu bis. Et même de lancer une pétition, alors que vous participez à l'Exécutif, finalement pour masquer la maltraitance politique que vous subissez et qui est inversement proportionnelle à votre poids politique dans cette majorité.

Conséquence de quoi nous voterons une abstention sur le projet de délibération et nous nous abstiendrons également sur le vœu n° 127 bis.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRANIER.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, une dénomination est l'occasion bien sûr d'inscrire une personnalité dans notre ville. C'est aussi l'occasion de lui donner beaucoup de visibilité lors des séances de notre Conseil et c'est ce à quoi je vais m'attacher en revenant justement au motif même de ce projet de délibération.

Paris aime honorer les pionnières. Alice Milliat est l'une d'elles, une femme pionnière du sport féminin international, dont le parcours et le combat méritent d'être connus de tous et de toutes.

Le 9 juin dernier, les élus de la 7e Commission ont eu l'occasion, aux côtés de Pierre RABADAN et de Karim ZIADY que je remercie, de visiter le chantier de l'Arena porte de La Chapelle. Face au nouvel équipement, on devine déjà la grande et belle esplanade qui portera le nom d'Alice Milliat, l'épicentre, que dis-je, le cœur battant du futur quartier de la porte de La Chapelle.

Née en 1884, dans un milieu modeste, Alice Milliat est passionnée de sports et pratique l'aviron à haut niveau, à une époque où les femmes considérées comme trop fragiles n'avaient pas leur place dans les milieux sportifs. En 1922, à l'âge de 38 ans, elle réussit le défi de 80 kilomètres d'aviron sur la Seine en moins de douze heures. Cet exploit, qu'elle est la première femme à réaliser, lui vaut les honneurs de la presse et la reconnaissance des milieux sportifs.

Fondatrice puis présidente de la Fédération des sociétés féminines sportives de France, elle est pourtant confrontée à l'immobilisme des fédérations à inclure les femmes dans le monde du sport et dans les compétitions internationales. Alice Milliat est convaincue, à juste titre, que la pratique sportive participe à l'émancipation des femmes, à l'égalité des droits dans la société. Sans surprise, elle fera de la participation des femmes aux Jeux Olympiques son plus grand combat.

En 1922, elle décide d'organiser la première édition des Jeux mondiaux féminins à Paris. Le succès de cette manifestation est tel que les femmes obtiennent de concourir à cinq épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques d'Amsterdam en 1928. Pour les Jeux de Berlin, en 1936, un programme féminin élargi et pérenne est mis en place en athlétisme.

Alice Milliat est ainsi parvenue, après plus de vingt ans de mobilisation, à s'imposer face aux dirigeants du sport international, à structurer et à faire reconnaître le droit des femmes à participer aux championnats internationaux. Son parcours exemplaire est le témoin du chemin parcouru par les femmes vers l'égalité dans le sport, une égalité à laquelle Paris et ses élus, notamment Pierre RABADAN et Karim ZIADY sont particulièrement attachés dans leur fonction de délégation.

Avec cette dénomination, nous rendons aujourd'hui hommage à toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour l'intégration des femmes dans le milieu du sport, dans sa pratique comme dans les postes de direction.

Pour la visualisation aussi, car si la médiatisation du sport féminin progresse, il représente seulement 20 % des diffusions télévisées. Pourtant l'enjeu est bien là. Les jeunes filles ont besoin de modèles inspirant pour nourrir l'envie de s'inscrire dans un club. Sans compter que cette faible médiatisation a un impact sur les salaires des joueuses, dont les différences de revenus avec leurs collègues masculins demeurent extrêmement importantes.

Je tiens d'ailleurs à profiter de ce projet de délibération pour saluer l'association féministe sportive "Les dégommeuses", qui vient de célébrer ses dix ans et qui fait un travail formidable pour la promotion du foot féminin, la lutte contre le sexisme et les LGBTphobies.

A l'image de toute notre société, un long chemin reste à parcourir pour parvenir à une place plus juste des femmes dans le sport. Il aura fallu attendre un siècle pour que nous organisions à Paris, en 2024, les premiers Jeux olympiques et paralympiques totalement paritaires. Il nous revient donc encore et toujours de poursuivre le combat initié par Alice Milliat.

D'ailleurs, je souhaite que ces Jeux, exemplaires en termes d'égalité, rayonnent et permettent de faire progresser les droits des femmes partout dans le monde. Il y a encore trop de pays, où les femmes n'ont pas accès au sport, où elles sont soumises à des restrictions importantes. Il y a quelques instants, je parlais justement du danger qui menace les sportives en Afghanistan. Donc gageons que ces Jeux seront un exemple aussi au niveau mondial.

Je vous donne rendez-vous à la rentrée et vous invite tous et toutes à découvrir plus longuement le parcours d'Alice Milliat autour de la projection du documentaire réalisé par Anne-Cécile Genre, "Les incorrectes", à l'auditorium le 15 septembre, en partenariat avec la Fondation Alice Milliat.

Je vous remercie de voter pour ce très beau projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame GARRIGOS.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, Alice Milliat aura toute sa place aux Jeux olympiques et paralympiques 2024. J'en suis très heureux, car ce projet de délibération fait suite à un vœu que j'avais déposé, voté à l'unanimité du Conseil de Paris en 2020, même si je préférerais que ce soit l'Arena qui porte son nom.

Mes chers collègues, dans le sport, les sportifs le savent, il n'y a pas de victoires sans entraînement de longue haleine. En politique c'est la même chose, il n'y a de victoires que si elles sont précédées de longues luttes.

Depuis maintenant plus de quarante ans, un combat est engagé pour la reconnaissance de cette grande sportive et féministe. C'est d'abord Jane Renoux qui se saisit la première du sujet. Elle est la première femme journaliste sportive à "L'Humanité" et elle publie, avec Annick DAVISSE et Léo LORENZI, un ouvrage consacré à l'histoire des femmes dans le sport depuis l'antiquité, dans lequel Alice Milliat a toute sa place.

Je tiens particulièrement à rendre hommage à Jane Renoux pour son travail précurseur sur Alice Milliat, pour son militantisme pour la place des femmes dans la presse et dans les médias, pour son parcours de première femme journaliste à la rubrique sportive de "L'Humanité", qui a pris fin trop tôt avec sa disparition en 1999.

Depuis, le combat a continué. D'abord pour la place des femmes dans le sport avec le travail de Marie-George BUFFET, première Ministre de la Jeunesse et des Sports à dédier un budget consacré au développement du sport féminin. Je tiens également à lui rendre hommage, à sa force, à son courage, à ses combats, alors qu'elle a fait le choix de quitter l'Assemblée nationale…

Vous pouvez l'applaudir, bien sûr.

La lutte pour la reconnaissance d'Alice Milliat n'a pas cessé non plus. En 2005, André Drevon, documentaliste à l'I.N.S.E.P. et syndicaliste habitant du 12e arrondissement, a écrit la première biographie complète d'Alice Milliat, préfacée par Anne HIDALGO. Il m'avait demandé, avant de décéder, que l'on n'oublie jamais Alice Milliat et que l'on fête les 100 ans des premiers Jeux féminins qui ont eu lieu à Pershing dans le 12e.

Alors que sa tombe était encore anonyme jusqu'en 2020, ses descendants ont apposé une plaque face à la notoriété grandissante de son histoire. En 2021, le Comité national olympique et sportif a installé une statue à son effigie à la Maison du sport français, à côté de la statue de Pierre Coubertin.

J'en profite pour citer des actrices du sport qui ont permis cela : Béatrice BARBUSSE, secrétaire général de la Fédération française de handball, Emmanuelle BONNET-OULALDJ, présidente de la F.S.G.T. et notre collègue Ayodele IKUESAN, qui est une athlète de renom.

C'est dans ces pas que nous souhaitons nous inscrire en prolongeant la reconnaissance d'Alice Milliat, car il s'agit en fait d'un double hommage.

D'abord un hommage à la sportive, car Allice Milliat est la première femme à remporter le brevet Audax Rameur en effectuant une course d'aviron de 80 kilomètres sur la Seine et elle s'est illustrée dans d'autres disciplines par la suite.

Et c'est un hommage surtout à la militante féministe. En 1919, elle a 35 ans lorsqu'elle devient la présidente de la Fédération des sociétés féminines sportives de France à la sortie de la Première Guerre mondiale. Elle fait partie de ces femmes qui ont participé à l'effort national et qui réclament à juste titre plus de reconnaissance dans tous les domaines de la vie.

Allice Milliat s'engage pour que les femmes puissent concourir, tout comme les hommes, aux Jeux olympiques. A défaut, elle organise les premiers Jeux mondiaux féminins au stade Pershing en août 1922. Quatre éditions de ces jeux ont lieu en 1922 à Paris, puis à Göteborg, Prague et Londres. Ils réunissent des milliers de spectateurs. Le succès est tel que le Comité international olympique finit en 1928 par autoriser les femmes à participer au sport roi des jeux : l'athlétisme. Alice Milliat est la première femme membre du jury de ces épreuves ; c'est une grande victoire pour la reconnaissance des femmes dans ce sport.

Nous sommes aujourd'hui cent ans après les premiers Jeux mondiaux féminins et le combat d'Alice Milliat est toujours d'actualité. Faute de volonté politique, le chemin est encore long pour l'égalité des femmes et des hommes dans notre société mais aussi dans le sport.

Alors, cette esplanade est une avancée - nous en parlerons tout à l'heure avec l'Arena -, mais nous proposons d'aller plus loin et que soit installé sur cette esplanade un monument en hommage à la pratique du sport féminin, afin de donner sens à ce lieu qui aura vocation à accueillir les grands événements sportifs. Nous proposons également

de célébrer à l'automne, en lien avec les clubs et les fédérations sportives, les 100 ans des premiers Jeux mondiaux féminins à Pershing. Enfin, nous souhaitons, qu'à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, ait lieu sur la Seine un hommage à Alice Milliat et qu'un prix sportif soit créé à cette occasion.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Nous avions une inscription de Mme SIMONNET que je ne vois pas dans l'assistance.

Je donne donc la parole à Pierre RABADAN, pour répondre à tous les orateurs et oratrices.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie l'ensemble des intervenants et je vous propose de nous concentrer sur ce projet de délibération et sur le vœu qui est rattaché pour Alice Milliat, et non sur l'Arena dont nous parlerons après, ni même sur les Jeux Olympiques, puisque nous ne parlons ici ni de l'un ni de l'autre, mais de la dénomination de l'esplanade. Mais j'y reviendrai plus tard.

Nicolas BONNET-OULALDJ, comme ma collègue Geneviève GARRIGOS, a très bien mis en avant Alice Milliat, l'icône qu'elle représente et les combats pour lesquels elle s'est battue.

Je voudrais vous rappeler que nous avons déjà un lieu qui lui est consacré dans le 14e arrondissement, puisqu'un gymnase porte son nom et c'est une des explications pour lesquelles il n'était pas possible de désigner un autre équipement sportif du même nom, notamment pour des raisons de sécurité.

Mais nous l'avons dit depuis le début et c'est dans ce sens que nous avions voté ce vœu, nous voulions trouver un lieu pour rendre hommage qui ne soit pas un gymnase ou l'Arena - je vous redirai si besoin les raisons pour lesquelles ce n'était pas possible contractuellement. Il nous fallait donc trouver un lieu pour rendre hommage à Alice Milliat, pour faire mieux connaître son histoire et pour l'inscrire finalement dans le projet qui est le nôtre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Pour cela, nous avons regardé les possibilités associées. D'ailleurs, nous avons travaillé de manière extrêmement étroite avec la Fondation Alice Milliat, avec vous aussi, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, et l'ensemble de ceux, dont je fais partie, qui souhaitent mettre en avant l'histoire remarquable d'Alice Milliat et les combats qu'elle a portés.

Aujourd'hui, la dénomination de cette esplanade - j'y reviendrai avec le vœu que vous avez déposé et que nous accepterons selon un léger amendement qui vous a été proposé - est pour les Jeux olympiques Paris 2024, mais surtout pour toute la durée de vie de cette Arena qui sera bien au-delà des Jeux olympiques. C'était un besoin identifié déjà avant les Jeux et ceux-ci ont finalement permis d'accélérer sa construction. Cela laissera, et c'est le but de cette Arena, de ses deux gymnases associés et de son programme de locaux complémentaires, un lieu de vie et une réaffectation de la porte de La Chapelle.

A l'arrivée sur l'esplanade, pour ceux qui ont eu la chance de faire la visite, notamment avec la 7e Commission mais aussi d'autres personnes - je pense que d'autres Conseillers de Paris pourront visiter le chantier bientôt, en tout cas nous le proposerons - à l'arrivée de la porte de La Chapelle, c'est la première chose que l'on voit. On arrive donc par l'esplanade, qui portera le nom d'Alice Milliat et qui saura aussi lui rendre hommage, sur la proposition que vous avez portée, Nicolas BONNET-OULALDJ, avec un équipement culturel que l'on définira ensemble.

Je crois que cette dénomination doit nous réjouir, en dehors de toutes les positions, les caricatures que j'ai pu entendre et sur lesquelles nous reviendrons sans doute dans le prochain projet de délibération. Porter le nom d'Alice Milliat et son histoire doit être fait, grâce à la dénomination de cette esplanade et je vous remercie donc de la voter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me tourne vers le groupe Communiste et Citoyen. Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, nous confirmez-vous votre accord sur l'amendement déposé par l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 127 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 190).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 95).

Même vote. Je vous remercie.

2022 SG 46 - Agrément et approbation de la nouvelle dénomination de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération SG 46. Il s'agit de l'agrément et approbation de la nouvelle dénomination de l'Arena de la porte de La Chapelle, dans le 18e arrondissement.

La parole est pour commencer à M. Emile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vise à dénommer l'équipement sportif et culturel Arena Alice Milliat en Adidas Arena. C'est une pratique de plus en plus courante, qui est dite le "naming" ou "dénommage". On nomme donc des grands équipements de la Ville, des équipements publics, financés en très grande partie par les impôts et la collectivité, pour faire de la publicité massive à une grande marque.

Voilà de quoi il s'agit et voilà sur quoi nous allons voter tout de suite. Et pourquoi cela pose un problème ? Je vous donne mon avis, je crois que la gauche, on nous attend sur la cohérence entre nos valeurs et nos actions. Et là, je dois dire qu'il y a du chemin !

On parle de féminisme à tous les Conseils de Paris dans la plupart de nos interventions et qu'est-ce qu'on fait ? On enlève le nom d'une grande sportive, une des pionnières féministes, de l'Arena pour la mettre sur la place juste en dessous, à l'ombre d'Adidas. Voilà le symbole ! Je ne dis pas que c'était votre volonté, mais le symbole est là et c'est ce que l'on va retenir : Adidas en haut en gros, Alice Milliat en petit sur la place. Bravo !

Le sport, j'avais cru comprendre que c'était un vecteur d'émancipation, que cela nous réunissait tous et voilà que l'on alimente la machine au "sport business", à l'"entertainment". Il faut nourrir la bête encore et encore.

L'importance de garder la main, la puissance publique doit garder la main sur son action. Et nous, on laisse trop de place aux intérêts privés et à la marchandisation de notre politique publique - cela ne date pas d'aujourd'hui, on le voit sur de nombreux cas, des Champs-Elysées avec Ferrero au financement de nos équipements publics par les bureaux. Ici encore, nous en avons le plus bel exemple.

On défend l'écologie. J'entendais Mme la Maire dire que les principaux piliers de son action étaient la transition écologique et la transition sociale. J'espère quand même que l'on a compris que cette société de surconsommation, de productivisme, du toujours acheter et encore plus, nous a menés dans l'impasse. Et là, que fait-on à part nourrir cette société de surconsommation qui nous a menés dans l'impasse ?

On défend les droits humains à longueur de Conseils. Est-ce que vous savez que le principal actionnaire d'Adidas, le Groupe Bruxelles Lambert, a été condamné de multiples fois pour corruption et ses activités en Syrie sont dénoncées par les O.N.G. Et on lui déroule le tapis rouge sur un équipement public de la Ville de Paris !

Ces incohérences, je pourrais aussi les citer pour "Accor Arena". Il y avait eu un événement à la Ville pour défendre les forêts primaires, celles qui n'ont pas encore été touchées par les êtres humains, et vous savez qu'"Accor Arena" va détruire 90 hectares de forêt primaire en Côte d'Ivoire, mais elle a le droit de trôner sur un équipement public de la Ville de Paris. Merci la cohérence !

En fait, ce qu'on envoie comme signal, c'est ce que disait Margaret Thatcher : "There is no alternative". Que l'on soit de gauche, de droite, que l'on soit macroniste, quand on fait un équipement public, on y met une grande marque. Voilà, c'est comme cela maintenant, c'est devenu l'habitude.

Nous, les Ecologistes, et d'autres bancs sur la gauche, nous le refusons. Nous aurions pu faire autrement en termes de finances. Nous aurions pu avoir un équipement un peu plus sobre. Nous aurions pu allonger la durée de délégation pour que le délégataire s'y retrouve. Nous aurions pu aussi faire un effort budgétaire supplémentaire de la Ville. Mais nous ne l'avons pas fait, nous avons choisi une grande marque et on le regrette.

Juste pour finir…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Ne me parlez pas des quartiers populaires, où Adidas va donner 100.000 euros pour permettre aux associations sportives d'acheter des chasubles et des ballons de basket et nous, on les remercie. La Ville en est là, on n'est plus capables de payer des chasubles et des ballons de basket aux associations sportives du 18e arrondissement. C'est une honte !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER. Je vous invite à conclure.

M. Emile MEUNIER. - Vous avez compris, il faut voter contre et basta !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Pierre RABADAN, j'avoue que je suis assez épaté par votre talent. Vous faites une chistera, vous pensez la passer au président BONNET-OULALDJ et manque de bol, Emile MEUNIER la rattrape et il veut me la passer !

On ne votera pas contre le projet de délibération, je ne prendrai pas la balle au bond qu'Emile MEUNIER nous tend, on s'abstiendra. Parce que nous pensons que le respect des engagements, qui sont pris au sein de cette Assemblée, est quand même un peu plus fort que toutes les litanies qu'on peut lire dans la presse ou entendre ici. C'est le vote qui compte.

Par conséquent, dans cet esprit de responsabilité, mes collègues et moi-même du groupe Changer Paris, nous ne voterons pas contre ce projet de délibération, parce qu'en réalité c'est l'état catastrophique des finances de la Ville qui est ici avéré. Emile MEUNIER le dit d'une façon, je peux le dire d'une façon différente, mais nous pensons pour le coup la même chose.

Ce qui nous dérange ici également, c'est encore une fois et toujours votre manière de procéder, la façon dont vous nous perdez dans la compréhension de ce dossier. Vous aviez tout en main pour proposer une histoire consensuelle, une belle image sur ce dossier et c'est raté.

Oui, Adidas est un équipementier sportif très implanté en France, reconnu dans notre pays. Il a déjà manifesté souvent son engagement dans le sport féminin et il nous propose d'agir dans ce sens à Paris. Vous arrivez, deuxième tour de force de votre part, Pierre RABADAN, à opposer une figure pionnière du sport féminin et des actions en faveur du sport féminin. C'est encore une preuve de votre capacité à transformer en plomb tout ce que vous touchez pour quelques euros de plus.

Gabegie budgétaire de la Ville, manque de transparence, je me répète, je le sais, mais il est indispensable que les Parisiens le sachent et nous continuerons de le dénoncer sans cesse, avec Rachida DATI et mes collègues du groupe Changer Paris. Vous agissez toujours dans l'opacité. Au final, vous nous proposez aujourd'hui de renier un vote, c'est juste un non-sens politique.

Ces Jeux olympiques, vous savez, Pierre RABADAN, c'est un peu comme ce parent éloigné, que l'on ne connaît que vaguement et qui décède. Le notaire vous convoque pour percevoir l'héritage, dont vous parlez souvent, et qui peut s'avérer être une somme très importante ou alors une dette. Dans ce dossier des Jeux Olympiques, le notaire, c'est vous, et cet héritage, c'est la dette que vous allez laisser aux Parisiens.

Je vous confirme que nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRANIER.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'Arena, porte de La Chapelle, emblématique des Jeux 2024, a été pensée bien au-delà de l'événement sportif international, comme un lieu de vie ouvert à toutes et à tous, tourné vers les habitantes et habitants du quartier, proposant de multiples activités sportives de proximité.

Le quartier de La Chapelle, où est implantée cette Arena, est aujourd'hui en pleine mutation. De nombreux projets de transformation urbaine y sont en cours autour de grands équipements structurels : le campus universitaire Condorcet, chère Marie-Christine LEMARDELEY, l'Arena, la Gare des Mines-Fillettes ou encore le parc Chapelle qui prennent d'ores et déjà place au sein d'un espace plus cohérent, plus agréable et mieux partagé, là où jusqu'alors le cadre de vie était plutôt hostile et dégradé.

Alors que nous devons aujourd'hui nous prononcer sur la dénomination de l'Arena, je pense pouvoir dire que nous aimerions tous pouvoir faire autrement. Donner le nom d'une société à un équipement sportif n'est jamais idéal en soi, c'est une réalité. Si cette dénomination a de l'intérêt, c'est évidemment en raison des investissements financiers à long terme, auxquels Adidas, société que l'on pourrait qualifier d'honnête et dont l'image est plutôt positive, s'est engagée pour les associations sportives du 18e, et plus globalement pour tous ses habitants.

Ainsi, chaque année, ce sont plus de 180.000 euros qui seront versés par la société pour financer des actions locales en faveur de l'accès au sport et du développement de la pratique sportive pour toutes et tous, en plus d'autres recettes parisiennes qu'évoquera mon collègue Emmanuel COBLENCE après moi.

Cette dénomination permettra d'apporter des ressources supplémentaires conséquentes pour développer de nouvelles infrastructures - je rappelle ici qu'Adidas a financé la rénovation du skatepark de Charonne dans le 11e arrondissement - ou pour développer de nouveaux dispositifs en faveur de la diversité et de la mixité, à l'image de ce que fait déjà Adidas auprès de l'association locale "Graines de Footballeuses" dans notre arrondissement.

Face à l'Arena, l'un des plus grands espaces publics du 18e arrondissement, un large parvis arboré et végétalisé de 6.000 mètres carrés sera aménagé et dénommé Alice Milliat, en hommage à cette grande figure du sport féminin. Il sera le lieu des fêtes de quartier et des activités organisées par la mairie et par les associations locales.

L'Arena signe le renouveau de la porte de La Chapelle. Avec Éric LEJOINDRE, et d'autres élus dont mon collègue Mams YAFFA en charge du sport dans le 18e, nous étions samedi dernier à la fête du quartier Charles-Hermite, où j'aurais voulu voir mes collègues Emile MEUNIER et Rudolph GRANIER, parce que c'était l'occasion pour eux d'échanger avec les habitants et de voir ce qu'ils pensent. Ici, nous représentons les habitants et pas nous-mêmes. Nous étions donc samedi dernier à cette fête du quartier Charles-Hermite, où va s'implanter l'Arena, une fête qui a pu enfin, après plusieurs années de galère, se tenir dans le square du quartier.

Je rappelle que ce quartier a vécu depuis 2015 les camps des migrants, puis les retombées du démantèlement de la "colline du crack", avec un grand nombre d'usagers de drogues qui ont investi les rues de leur quartier. Les habitantes et habitants, que nous avons rencontrés samedi dernier, attendent avec impatience l'arrivée de l'Arena - ils nous l'ont dit - qui va valoriser et, espèrent-ils, sécuriser leur quartier. Leur sujet, leur priorité n'est pas le "naming", mais bien leur quotidien dans le quartier.

Les associations sportives aussi attendent avec impatience ce "naming". Rendez-vous compte : 182.000 euros par an pour les structures de proximité, ce n'est pas rien.

Mes chers collègues, à longueur de Conseils de Paris, nous nous exprimons et nous demandons à faire des pistes cyclables, planter des arbres, valoriser le travail de nos agents, construire du logement social ou même transformer des bureaux en logement social, cher Emile, améliorer la qualité des goûters dans nos écoles - on en parlait hier -, ne pas nous endetter, financer des associations culturelles et sportives, construire des piscines, que sais-je encore, et tout cela a un coût.

Comme nous sommes en responsabilité, nous devons faire des choix, nous devons faire tous les jours le moins mauvais choix au service de l'intérêt général. Et le moins mauvais choix, ici, est de voter pour le "naming" de l'Arena par la marque Adidas. Les recettes engrangées par ce "naming" nous permettront d'améliorer notre action publique au service des Parisiennes et Parisiens en général, et des habitants de la porte de La Chapelle et du quartier Charles-Hermite qui en ont bien besoin.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame AKKARI.

Je voudrais pouvoir donner la parole, dans le silence, je vous remercie, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous avions la possibilité - c'était inscrit dans le projet de délibération - de recourir ou pas au "naming". La possibilité, ce n'est pas une obligation, cela veut dire que nous devons étudier plusieurs hypothèses. J'avais donc soumis, il y a deux ans, ce vœu pour que l'Arena s'appelle Alice Milliat. Nous venons de voter le nom de l'esplanade. Je regrette que nous n'ayons pas pu donner le nom d'Alice Milliat et que nous allions vers du "naming".

Vous connaissez notre combat contre le "naming", il ne date pas d'hier. Nous avions d'ailleurs voté contre le "naming" "AccorHotels Arena". Depuis plus de dix ans, nous nous sommes mobilisés sur la question, afin de lutter contre cette pratique tout droit sortie des cahiers du libéralisme.

Je voudrais rappeler, pour les personnes amnésiques, que c'est sous le Gouvernement de Nicolas SARKOZY, à travers un rapport qu'il a commandé à Éric BESSON et Philippe Seguin, qu'ils ont inscrit sous le Gouvernement François FILLON le ""naming" comme une possibilité d'aider les clubs à assumer leur mutation vers l'entreprise de spectacles sportifs que la compétition économique et sportive exige, et d'en finir avec la gestion publique des grands stades qui est un frein à cette mutation". Tout est écrit là. Au fond, il s'agit de concevoir les équipements comme une usine à fric, parce que le "naming" traduit un processus de désengagement financier public au profit du privé.

Les collectivités locales, principaux propriétaires des équipements sportifs, ont de moins en moins de ressources financières pour financer seules des enceintes, dont les contraintes sont imposées par les instances sportives internationales. Depuis plus de quinze ans, ces mêmes politiques libérales visent à réduire les budgets des collectivités et de l'Etat, et elles ont permis l'appropriation de l'identité des stades par des entreprises privées pour les sortir progressivement du patrimoine public.

C'est précisément l'objet de mon intervention sur le débat d'orientations budgétaires, sur le budget supplémentaire. Depuis des années, on constate une érosion massive des ressources des collectivités qui conduit à une perte totale d'autonomie. Il est urgent de trouver de nouvelles ressources, afin de retrouver notre indépendance, d'une part vis-à-vis de l'Etat, mais surtout vis-à-vis de ces multinationales.

Au-delà de cette privatisation, le "naming" pose une question d'ordre culturel : la vente de l'espace public. Les stades, les salles de sport et de spectacle sont des marqueurs symboliques de la ville, leur nom et l'architecture sont

des repères urbains de notre civilisation. Au même titre que les places, les rues, les événements qu'ils accueillent participent à la construction culturelle de la ville.

Dans le premier contrat, qui a été conclu en France suite au rapport Besson-Fillon, ce fut d'abord la MMArena du Mans en 2011. Puis les "namings" se sont multipliés : Allianz à Nice, Kinder à Rouen, Matmut à Lyon. Ou ce sont encore toutes les compétitions sportives et je vois, par exemple dans le handball, maintenant Lidl a même des affiches dans le métro disant : venez jouer au stade de Lidl. Puis, chers amis socialistes, dernière nouvelle en date, le stade Pierre-Mauroy à Lille portera désormais le nom de Décathlon.

Aujourd'hui, plus aucun bout de terrain ne doit échapper au sceau d'une marque. La prochaine étape, nous la connaissons déjà. Ce sont les stations de métro et de bus, comme les chevaux de course, et c'est déjà le cas dans d'autres pays, les squares, les bibliothèques, les musées, les écoles.

J'ai d'ailleurs quelques propositions à vous faire que je pourrai inscrire dans mon rapport sur les finances publiques locales. Nous n'avons qu'à nommer la nouvelle piscine, rue Belliard dans le 18e arrondissement, Speedo piscine. Ou bien la future place Daumesnil, place Eiffage. Ou encore renonmmer la porte Maillot porte BNP !

Plus sérieusement, en nommant notre patrimoine vivant par le nom d'une personnalité ayant marqué l'histoire du pays, d'une ville, du sport ou de la culture, nous faisons un travail de transmission culturelle des luttes, des progrès sociaux, des conquêtes, des moments de joie qui ont jalonné l'histoire de notre peuple. C'est un travail politique avec une dimension éducative et culturelle qui participe à l'élaboration de notre patrimoine commun. Cette transmission, c'est celle des valeurs du sport, c'est celle du pacte républicain.

Pour toutes ces raisons, nous avions proposé au Conseil de Paris d'étudier la possibilité de donner le nom d'Alice Milliat à la nouvelle Arena porte de La Chapelle. Cela aurait permis, pour une première fois dans l'histoire, de donner le nom d'une femme à un équipement olympique. Ce choix n'a pas été fait. C'est le choix d'Adidas, au mépris des valeurs d'affichage portées par la multinationale, qui n'a pas accepté non plus le "co-naming" avec Alice Milliat, sur lequel nous aurions été peut-être favorables.

Alors l'Arena aurait pu être le premier équipement olympique portant le nom d'Alice Milliat, nous passons à côté de l'histoire et pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en septembre 2023, conformément au calendrier des travaux et malgré les contraintes qui ont pesé sur le chantier, difficultés d'approvisionnement, crise sanitaire, etc., l'Arena accueillera ses premiers spectateurs porte de La Chapelle.

Multifonctionnelle, la salle accueillera des compétitions sportives de niveau national et international, le Paris Basketball en résidence, mais aussi des concerts, des spectacles ou encore des congrès. Deux gymnases seront dédiés au sport de proximité pour les sportifs et les scolaires du quartier.

Attendu avec impatience par les habitants du 18e, et au-delà du 18e arrondissement par tous les Parisiens, il s'agit du seul équipement construit pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Avec un coût d'un peu plus de 100 millions d'euros, financés pour moitié par la Solideo et pour l'autre par la Ville, cette Arena répond au plus haut standard moderne, notamment en matière d'exigences environnementales, d'architecture et de confort pour les spectateurs et les athlètes.

Je me suis déjà exprimé au sujet de sa dénomination lors de notre dernier Conseil et je tiens à le redire. Le principe du "naming" de cet équipement a été adopté ici même lors de deux délibérations : la procédure de mise en concurrence pour l'exploitation commerciale de l'Arena en juillet 2019 et l'attribution du contrat de délégation de service public de l'Arena porte de La Chapelle de juillet 2020. Comment, chers collègues, pourrions-nous nous soustraire à nos propres engagements votés en Conseil de Paris, il y a seulement quelques mois ?

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que l'on ne recourt pas au "naming" d'un équipement pour le plaisir de donner le nom d'une marque ou d'une société à un équipement sportif, il s'agit davantage d'un principe de responsabilité. Et au passage, on ne débaptise pas l'Arena. Je crois, Emile MEUNIER, que vous ne servez pas utilement votre message en racontant des contrevérités.

Les ressources financières apportées par Adidas s'élèvent en tout à 2,6 millions d'euros par an. Ce montant est sans équivalent en France, ni même en Europe pour des Arena de dimension similaire. La Ville avait d'ailleurs anticipé dans son modèle économique des recettes bien moindres autour de 1 million d'euros.

A ces 2,6 millions d'euros annuels, on peut rappeler que la convention de délégation de service public prévoit une redevance additionnelle de 10 %, soit 260.000 euros par an au profit de la Ville. Il s'agit bien de ressources supplémentaires, qui bénéficieront directement au service public, à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens. Plus de 180.000 euros par an sont par ailleurs dédiés aux associations et clubs sportifs du 18e arrondissement.

Alors, peut-on imaginer sérieusement aujourd'hui se passer de ces ressources ?

On voit bien, en France et en Europe, que l'association d'une marque à un équipement sportif est de plus en plus répandue. Parce qu'il constitue un instrument utile pour les collectivités locales, ce modèle permet bien souvent de trouver l'équilibre financier pour la construction, la rénovation ou l'exploitation d'un grand équipement sportif.

Il s'agit ici d'un équipement très attendu par les habitants d'un quartier populaire en plein renouveau, celui de la porte de La Chapelle. Voilà pourquoi nous apportons notre soutien à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COBLENCE.

Mme SIMONNET était inscrite, mais je ne la vois pas en séance.

Pour répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN, au nom de l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à toutes et à tous pour vos interventions. Elles ont posé le débat qui s'articule autour du "naming".

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous avez rappelé qu'il existe de nombreux recours à cette pratique qui souligne aussi le fait que ces équipements sont structurellement difficiles à équilibrer. C'est en ce sens que nous avions voté le modèle d'exploitation de l'équipement en juillet 2019 et que nous avons choisi l'exploitant en 2020, avec la possibilité d'un recours à un "naming" qui réponde à une demande, que vous portiez à l'époque Monsieur GRANIER.

Dans votre tentative de décrédibilisation permanente, vous m'aviez tancé en disant : on verra si l'Arena est déficitaire et si les Parisiens vont devoir payer l'exploitation déficitaire de cette Arena. Vous venez maintenant me reprocher d'avoir recours au "naming", alors même qu'il peut participer à l'équilibre. Je pense que cela traduit parfaitement l'incohérence de vos propos à ce sujet.

Ici, nous ne parlons pas des Jeux olympiques, je suis désolé de le rappeler, mais d'un équipement qui servira pour les Jeux olympiques et qui était aussi un besoin identifié par la Ville avant les Jeux. Il servira pour les Jeux olympiques et paralympiques, nous en sommes très fiers et très heureux, mais il servira surtout à la transformation du quartier et tout ce qui a été rappelé.

A ce sujet, en cohérence avec les décisions que cette Assemblée a prises en juillet 2019 et en juillet 2020, amenant à trouver un "namer", nous le proposons ici.

Je tiens à le dire, Adidas est un équipementier sportif que beaucoup de gens utilisent. C'est à titre individuel ou d'équipes qui bénéficient de contrats de partenariat avec cet équipementier sportif international. A son initiative également, en plus du contrat de "naming" direct qui est finalement ce qui nous permet d'échanger à ce sujet, Adidas proposait un fonds de dotation de 180.000 euros - pas 100.000 euros, Monsieur MEUNIER, comme vous l'avez précisé et c'est donc un peu plus - qui bénéficiera à des actions de développement de la pratique du sport local et féminin. Ce sont eux-mêmes qui ont défini ces deux axes et c'est dans ce domaine que seront fléchés ces budgets.

Bien sûr, nous en portons d'autres, mais il nous semble que le déficit potentiel d'un équipement ou de son équilibre économique ne doit pas peser, comme vous l'aviez demandé, Monsieur GRANIER, sur la collectivité publique et avoir recours à un "naming" nous permet d'atteindre cet objectif.

Je salue l'engagement d'Adidas sur ce sujet. J'entends qu'il y ait des divergences. Peut-être que nous aurions fonctionné différemment dans un monde idéal, mais nous sommes confrontés à une réalité, à laquelle nous faisons face et ce partenariat me paraît tout à fait équilibré.

Je salue donc cet engagement et je voudrais vous dire que j'entends les alertes, les positions des uns et des autres, mais je crois aussi que, dans chacun de vos groupes, des gens ont reconnu que le recours à cette Arena - cela a été souligné par Maya AKKARI - a été extrêmement bien accepté localement et personne ne peut le nier.

Nous n'avons pas dénommé Alice Milliat, je suis désolé, Monsieur MEUNIER, mais un vœu étudiait la possibilité de l'appeler Alice Milliat-Arena, mais comme vous le savez, puisque vous habitez le 18e, l'Arena est toujours en construction et elle n'a donc pas de dénomination ; on l'appelle l'Arena de la porte de La Chapelle ou l'Arena 2. Nous ne l'avons pas dénommée et c'est bien pour cela que le vœu - que j'ai ressorti car certains l'ont peut-être mal lu - était d'étudier la possibilité de nommer. On savait qu'en ayant voté pour un contrat, on ne pourrait pas la nommer Alice Milliat. On le savait et la délibération est là - je vous en fais une spéciale, si vous voulez.

Non, ce n'est pas faux. Nous avons regardé si c'était possible et, de fait, cela ne l'était pas. Nous avons trouvé, je le redis…

Merci de me laisser parler, Monsieur GRANIER. Ne faites pas comme d'habitude, je vous en prie.

Nous avons trouvé la possibilité de mettre en avant le nom d'Alice Milliat, d'avoir un équilibre économique, auquel l'exploitant peut recourir avec le "naming"…

D'accord, c'est faux ! Mais tout est faux pour vous, Monsieur GRANIER. Il n'y a que la vérité qui est fausse chez vous !

Aujourd'hui, cette dénomination qui est proposée pour l'Arena de la porte de La Chapelle avec le "naming" d'Adidas nous semble équilibrée pour profiter localement, s'inscrire dans la durée et surtout amener l'équilibre économique qui permettra de ne pas avoir de déficit potentiel pour un équipement qui sera une grande salle, des gymnases de proximité et un programme de locaux complémentaires pour s'insérer parfaitement dans l'environnement, ce que tout le monde ici souhaite.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix le projet…

Pardon.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Juste un rappel au règlement. Nous demandons que les voix soient comptées. Et comme je suis membre du conseil d'administration, je me déporte, comme l'ensemble des élus qui ne pourront pas voter sur ce projet de délibération. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je vous énonce les résultats du vote : 33 voix pour ; 17 voix contre ; 26 abstentions.

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 46).

2022 SG 48 - Subvention (20.000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme "Transformations Olympiques".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement du développement des sports urbains à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération SG 48 et au vœu référencé n° 128. Il s'agit de l'attribution d'une subvention et d'une convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération française de basket-ball, dans le cadre du programme "Transformations olympiques".

J'entends votre émoi, chers collègues. Je vous invite néanmoins à poursuivre vos conversations en dehors de l'hémicycle, si cela devait avoir lieu.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Mes chers collègues, la Ville de Paris accueillera dans deux ans les Jeux Olympiques et Paralympiques, durant lesquels seront disputées de nombreuses épreuves de sport dit urbains, tel que le BMX, le breakdance, nouvelle discipline olympique en 2024, le skateboard ou encore le basket-ball 3x3. J'en profite pour adresser un grand bravo à notre équipe nationale féminine récemment sacrée championne du monde.

On peut les applaudir, parfaitement. Merci pour elles.

Vous avez clairement affiché votre volonté de vous appuyer sur l'effet de ces Jeux pour inciter les Parisiennes et Parisiens à entamer ou à poursuivre une activité sportive, ce qui implique d'inclure intelligemment la notion d'héritage, sur laquelle notre groupe insiste régulièrement depuis des mois.

Pour la première fois de l'histoire des Jeux olympiques et paralympiques, une édition va accueillir quatre sports urbains et nous estimons que, comme pour les autres sports, la Ville doit être en mesure d'offrir des équipements dignes de ce nom aux Parisiens, afin qu'ils puissent eux aussi découvrir et s'adonner à cette pratique.

Le principal atout des sports urbains est leur accessibilité, qui est d'ailleurs à l'origine de la naissance de ces disciplines dérivées de sports conventionnels dans la rue. Elles sont praticables à moindre coût, voire gratuitement, et à proximité des lieux d'habitation. Leur développement est d'autant plus important qu'en 2019, 46 % des pratiques sportives se déroulaient déjà en dehors du cadre d'un club.

Il incombe ainsi à la Ville de Paris la responsabilité d'accompagner l'essor de ces disciplines de rue de plus en plus appréciées des Parisiennes et Parisiens. Malheureusement, notre ville est sous-équipée en la matière. Comment pouvoir prétendre que Paris est une ville de sports, quand elle dispose d'un ratio de structures en plein air par habitant inférieur à celui d'une ville telle que Toulouse ? Ou encore lorsque Paris dispose de moins

d'équipements de "street workout", cette discipline qui mêle la gymnastique, la musculation et le parcours, que Londres ou New York.

J'ajoute à cela que Paris n'étant que peu dotée en espaces verts, quinze fois moins que Londres par exemple, les activités les plus simples, comme le jogging ou la marche, sont de facto réduites. Par conséquent, les Parisiens se tournent de plus en plus vers les sites de sports de rue. Hélas, certains d'entre eux ne sont pas de bonne qualité et offrent aux pratiquants un matériel désuet et mal entretenu.

Certaines installations mises à la disposition par la Ville de Paris dans l'espace public demandent un aménagement. Je pense, par exemple, au skatepark Charles Moureu dans le 13e arrondissement, dont les nuisances sonores avaient provoqué la fermeture et des travaux juste après son ouverture.

Sachant que la pratique sportive s'ancre de plus en plus dans le quotidien des Parisiennes et Parisiens, de tous âges ou presque, et que le difficile accès aux structures constitue également un des facteurs de l'exode urbain des familles, mes collègues du groupe Changer Paris et moi-même demandons que la Ville de Paris encourage la pratique des sports urbains en aménageant et en réaménageant un maximum de sites.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame STIBBE.

J'ai juste une question : est-ce que je réponds au projet de délibération ou au vœu rattaché ? L'intervention de Mme STIBBE est plutôt sur le vœu rattaché, si je ne m'abuse. Je vais donc répondre au vœu directement.

Merci de votre constat, d'avoir salué la belle performance de notre équipe de 3x3 féminine, qui a été championne du monde, comme vous l'avez dit, et d'avoir pointé ce que vous qualifiez d'insuffisance sur le sport urbain à Paris. Nous y travaillons beaucoup et d'ailleurs des vœux nous permettront de le mettre en avant, mais comparer la Ville de Paris à la Ville de Londres qui n'a pas vraiment le même périmètre semble une comparaison un peu difficile.

Cela étant, je vous rejoins sur un constat qui est celui que nous manquons d'équipements sportifs pour répondre à la demande. Mais nous en développons dans l'espace public, nous avons et j'ai la volonté de les développer de manière extrêmement volontariste.

Depuis que nous avons été élus, même si cela a été difficile avec le Covid notamment, nous avons vu que cela a permis à un nombre de personnes, qui ne pouvaient pas aller dans les équipements sportifs classiques, d'avoir une pratique libre dans l'espace sportif parisien, qui est quand même suffisamment grand pour courir, marcher et avoir de l'activité physique.

Je suis amplement d'accord avec vous sur le principe. Il faut arriver à encadrer au maximum, proposer au-delà ou peut-être de manière un peu plus heureuse et choisir les bons équipements qui s'insèrent bien dans l'environnement, parce que cela n'a pas toujours été le cas, je peux tout à fait vous le concéder.

C'est un constat que nous avons fait et c'est bien pour cela que nous y travaillons, avec Emmanuel GRÉGOIRE, le premier adjoint de la Ville, notamment dans le manifeste qu'il est en train de finaliser et qui nous permettra d'apporter à la Ville des équipements beaucoup mieux adaptés aux nouvelles pratiques et par ailleurs - c'est un souhait que j'ai déjà annoncé et identifié - pour construire des parcours structurants entre l'axe nord-sud qui n'existe pas encore, et entre l'axe est-ouest entre les bois de Boulogne et de Vincennes pour relier ces axes, avec des agrès, des lieux de course et également des pistes cyclables.

Une partie a été faite. En tant qu'adjoint à la Seine, cela ne vous étonnera pas que je constate l'énorme pratique sportive qui se fait sur les quais de Seine, notamment depuis qu'ils ont été fermés à la circulation automobile, et celle-ci est quasiment quotidienne.

Pour ce faire, nous avons cartographié et nous cherchons à développer les aires de pratique en plein air, à les entretenir dans les espaces publics, dans les parcs et jardins, dans les bois et à leur donner une meilleure identification.

Enfin, nous travaillons aussi sur les questions des usages, de leur emplacement, selon leur orientation qui, en fonction de la manière dont ils ont été conçus, rebutent parfois certains pratiquants et surtout des pratiquantes.

Nous avons donc une ambition vraiment forte. Je partage votre volonté de développer ces sports urbains et leur encadrement. Je pense vous avoir donné certaines garanties et dit la volonté, en tout cas de ma part, de développer ce sport libre, si on peut l'appeler ainsi, même s'il ne doit pas desservir non plus le sport en club qui reste la meilleure voie de pratique.

Néanmoins, nous devons répondre aux attentes des Parisiennes et Parisiens, qui font, selon leurs contraintes de travail, de vie familiale, beaucoup de sport également de manière moins structurée que cela n'a été le cas auparavant et nous allons y répondre.

Je partage donc votre analyse mais au vu des éléments, j'espère que je vous ai convaincue et que vous pourrez retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame STIBBE, je crois comprendre que le vœu n° 128 est maintenu ?

Mme Élisabeth STIBBE. - Tout à fait, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 48).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'interdiction de logos de marques commerciales sur des équipements sportifs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord, le vœu référencé n° 129 relatif à l'interdiction de logos de marques commerciales sur des équipements sportifs.

La parole est à M. Emile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu parce que la logique est un peu la même.

Il y a deux petits terrains de sport, des "city stades" dans le jardin du Champ-de-Mars, qui vont être rénovés. Je dois dire que ce que les services nous ont montré comme rénovation est vraiment très réussi et je tiens à féliciter les services et vous, Monsieur RABADAN.

Le seul souci, et c'est exactement la même logique de marchandisation de la politique publique de la Ville, c'est qu'ils doivent être financés, en tout ou partie, mais en grande partie, par une marque commerciale privée. Evidemment pour la remercier, la marque aura le droit de mettre son logo sur les "city stades", en plein milieu du Champ-de-Mars, sur un site classé, un jardin.

Evidemment, si des marques veulent financer gentiment nos équipements publics, on prend l'argent. Par contre, nous sommes opposés à ce qu'elles aient le droit de mettre leur logo ad vitam aeternam sur le terrain, parce qu'elles ont peint des bordures et mis un panier de basket. On peut faire sans. Je connais bien sûr l'argument : sinon elles ne le font pas. Mais on peut faire sans et j'en veux pour preuve, dans le 18e, où nous avons rénové quatre T.E.P. sous l'égide du maire et de l'adjoint aux sports. Je suis allé vérifier sur place, il n'y a pas un logo. Donc on sait faire.

On peut remercier ces marques par un petit événement festif pour l'inauguration du lieu, c'est tout à fait envisageable. Les marques peuvent communiquer sur leur Facebook ou Instagram pour dire qu'elles ont rénové. Mais après, merci et au revoir ! Le terrain appartient à la collectivité et ce n'est pas un espace publicitaire.

Voilà le sens de ce vœu qui est d'enlever les logos de ces T.E.P.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur MEUNIER.

Je ne m'attendais pas à cette intervention de votre part, parce que je voulais vous parler effectivement des T.E.P. qui sont dans le 18e, qui ont été pour partie financés par des marques. Finalement, comme vous l'avez très bien dit, si des marques veulent être associées dans la rénovation et le geste artistique, pourquoi ne le ferions-nous pas ?

C'est exactement ce que nous voulons faire au Champ-de-Mars. Il est interdit de mettre le logo sur le terrain. Souvent, comme cela a été fait dans le 18e précédemment pour l'Euro, il est juste inscrit à l'entrée du T.E.P. et pas sur le terrain que telle marque a participé au financement. Mais elle n'a peut-être pas encore été mise dans le 18e !

Globalement, ce qui me gêne dans votre vœu, c'est que vous nous demandez, par exemple, de renoncer à ce que nous faisons sur les rénovations. En signant avec la Fédération française de basket-ball et ses partenaires, l'ANS et la Banque Populaire Caisse d'Épargne sur le sujet du basket, vous nous demandez de renoncer à cette association avec des marques, en l'occurrence la Caisse d'Epargne qui finance une partie de ces rénovations et qui nous permet d'en faire plus. Nous en avons déjà fait 17 depuis le début de la mandature et il y a un grand besoin à la fois de rénovation et d'embellissement. Nous en ferons encore 13 en 2022 pour arriver à un total de presque 50, me semble-t-il, à la fin de la mandature. Je ne peux donc pas accepter votre vœu parce qu'il interdirait de le faire.

Avec le règlement local de publicité et les marques le comprennent très bien, elles ne peuvent pas apposer leur logo de manière extrêmement visible sur le terrain. Généralement, on signale simplement qu'elles ont participé au financement, ce qui ne me semble pas une publicité sur l'espace public très dérangeante.

Finalement, nous sommes assez d'accord. Il me semble avec ces explications que nous pouvons continuer à travailler sur la rénovation du terrain du Champ-de-Mars que vous avez évoquée - il a besoin d'être rénové dans les meilleurs délais - et à trouver un partenaire qui respectera l'avis des Bâtiment de France, extrêmement contraint pour le Champ-de-Mars. Cela nous empêche de faire un geste artistique qui, à mon avis, aurait mérité d'être fait là-bas, pour nous permettre de financer et d'accélérer la transformation de bon nombre de terrains et, pour ceux où on pourra le faire, d'y apposer un geste artistique.

J'émets donc malheureusement un avis défavorable à votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 129 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réservation de places aux licenciés des clubs sportifs parisiens lors des J.O.P. 2024.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 130 relatif à la réservation de places aux licenciés des clubs sportifs parisiens lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Mes chers collègues, nous sommes nombreux ici à le penser, les Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront à Paris incarnent un rêve porté et partagé par toute la Nation, mais aussi par toute notre ville. Nous allons tous vibrer devant les performances des athlètes et devant les victoires de nos Bleus, victoires les plus nombreuses possible, espérons-le.

Ces souvenirs seront d'autant plus marquants pour nos jeunes. J'imagine déjà la joie et l'enthousiasme de chaque jeune qui reprendra sa licence de sport dans un de nos nombreux clubs parisiens pour faire comme ses aînés, comme ceux qu'il aura admirés cet été.

Nous le répétons ici souvent dans cette Assemblée, ces Jeux olympiques et paralympiques doivent laisser un héritage concret, être moteur d'une envie donnée à chaque Parisien de se mettre au sport ou de continuer à en pratiquer. Ce que nous appelons le réflexe sport doit être le premier héritage de ces Jeux.

Nous avons ici l'occasion de prouver aux sportifs et aux bénévoles qu'ils ne sont pas les oubliés de ces Jeux, qu'ils auront bel et bien l'occasion de vivre concrètement l'expérience unique des Jeux dans leur propre ville. Faites en sorte que les valeurs véhiculées par le sport et l'olympisme soient bel et bien vécues par les bénévoles qui véhiculent ces valeurs au quotidien, et par les licenciés pour leur donner envie de continuer à pratiquer leur sport au sein de leur club.

Plus de 13 millions de places seront disponibles et la Ville de Paris, organisatrice des Jeux, en aura une partie non négligeable. A l'heure où les associations connaissent une crise du bénévolat, à l'heure où les associations sportives subissent depuis plusieurs années une baisse du nombre de leurs licenciés, notamment en raison de la crise sanitaire, nous vous demandons par ce vœu que la Ville s'engage à prévoir des quotas de places, mais aussi des rencontres et des moments privilégiés avec les athlètes, à la fois pour les licenciés et les bénévoles des clubs sportifs parisiens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BADAT-KARAM.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, pour ce vœu qui souligne une volonté partagée. Je vais souligner déjà ce que nous avons fait, à deux ans et demi des Jeux, en associant à chaque fois un certain nombre de publics, avec en cible privilégiée les licenciés de nos clubs sportifs, notamment par l'intermédiaire du Comité départemental olympique, de nos O.M.S. et de nos clubs directement en fonction des événements qui ont eu lieu.

Les appels à projets Impact 2024 qui ont été financés, qui engagent plus de 170 de nos associations et clubs et qui ont touché près de 15.000 personnes depuis 2021, en sont en premier lieu, puisque nos acteurs sportifs et associatifs deviennent des acteurs et se mobilisent aussi dans le cadre des Jeux.

Pour tous les événements, qui ont été liés directement aux Jeux olympiques et paralympiques, la Semaine olympique, la célébration des Jeux d'hiver à l'Accor Arena, la Global Sport Week des 8 au 10 mai dernier, la Journée olympique du 26 juin, à chaque fois les licenciés et les bénévoles sont les premiers informés et les premiers sollicités. A la soirée du mouvement sportif, que j'ai pu faire en votre compagnie le 17 octobre dernier, nous avions associé l'ensemble de nos clubs parisiens. Dans le programme des volontaires que nous avons lancé, la priorité sera donnée à nos licenciés.

Concernant la billetterie, c'est un sujet qui nous occupe tous. Pour la Ville de Paris, un certain nombre de billets nous sera offert, en tout cas nous discutons le nombre avec le Comité d'organisation. Puis nous en achèterons une partie pour les publics que nous choisirons de servir. Dans la catégorie des publics aujourd'hui, les licenciés et les clubs sont traités par le Comité national olympique : ce sont eux qui ont le pouvoir de traiter les places, en tout cas cela a été fléché de cette façon. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrons pas en donner à nos publics sportifs, mais ce n'est pas notre priorité car nous serons sur nos publics sociaux d'abord, et aussi sans doute sur nos publics sportifs car il faut un peu des deux.

Toutefois, le C.N.O.S.F. a la mission effectivement de servir ces clubs et le Comité d'organisation, qui en a tout à fait conscience, va mettre en place un dispositif qui privilégiera les bénévoles et notamment les licenciés des clubs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Votre vœu me gêne donc un peu en ce sens, parce que nous ne pourrons pas y répondre complètement. J'espère que je vous ai donné satisfaction et que vous pourrez le retirer.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame BADAT-KARAM, le vœu est-il maintenu ou retiré ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je ne comprends pas pourquoi vous n'acceptez pas mon vœu puisque vous me dites qu'on est d'accord.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - J'entends donc que le vœu est maintenu ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 130 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au pavoisement de la Ville aux couleurs olympiques et à la mobilisation des Parisiens en vue des J.O.P. 2024.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 131 relatif au pavoisement de la Ville aux couleurs olympiques et à la mobilisation des Parisiens en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues. Dans deux ans, Paris recevra l'un des événements internationaux les plus importants : les Jeux olympiques et paralympiques. Etonnamment, presque rien dans nos rues, sur nos monuments, sur nos équipements publics n'indique que Paris est la prochaine capitale olympique. Pourtant, dès 2017, la loi prévoyait des exceptions réglementaires, notamment à propos du pavoisement. D'autres collectivités, certaines très proches de notre Capitale, ont déjà pavoisé leurs rues. C'est, par exemple, le cas de Nanterre, où les abords de l'Arena de La Défense sont habillés aux couleurs olympiques.

Ce pavoisement des lieux emblématiques de notre ville est primordial pour enclencher une dynamique olympique qui mènera les Parisiens et les visiteurs vers cet événement sportif de premier plan. Dès 2015, Tokyo

commençait à promouvoir les Jeux dans leur espace public, notamment sur la partie handisport insuffisamment connue du grand public.

Avec mes collègues du groupe Changer Paris et notre Présidente Rachida DATI, nous ne cessons de le marteler : ces Jeux doivent avant tout être ceux des Parisiens, ils doivent en être les premiers sensibilisés et cela passe d'abord et avant tout par le fait de vivre au rythme de la préparation de l'accueil de cet événement exceptionnel. Or, lors du point d'étape présenté lors de la 7e Commission, cette question du pavoisement n'a pas été évoquée.

Il est également indispensable que les Jeux olympiques puissent le plus rapidement possible inclure les jeunes, particulièrement à travers le tissu associatif qui s'investit fortement auprès d'eux ; ils doivent profiter de cet été exceptionnel, où notre ville vibrera au rythme des épreuves sportives. Pour eux et pour tous les Parisiens, la mobilisation du tissu associatif parisien et de ses 700.000 bénévoles jouera un rôle de premier plan…

Je termine.

Ils doivent, eux aussi, être des acteurs majeurs de l'engouement général qui fera enfin entrer Paris dans sa séquence olympique. Séquence qui, à ce stade, manque encore de la visibilité qu'elle mérite.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame DOUCERÉ. Je ne vais pas laisser beaucoup de suspense et je vais vous dire que j'accepte votre vœu…

Oui, quand on peut l'accepter, on le fait.

Je vais donner quelques précisions. Je regrette que la présentation en 7e Commission n'ait pas été entendue par tout votre groupe, mais nous y arriverons un jour. Par ailleurs, nous n'avons pas abordé ce sujet et il a pris du retard, mais vous imaginez bien que les deux ans de gestion de la crise sanitaire ne nous ont pas aidés dans un déploiement que nous avions évidemment anticipé et qui a pris du retard compte tenu de ces problématiques.

Nous avons un plan de signalétique pour les Jeux. Le pavoisement, auquel vous faites allusion, est régi par la loi olympique et il est très encadré. Cela n'arrivera donc que plus tard. En revanche, vous avez raison, il y a un besoin aujourd'hui de voir que nous allons accueillir les Jeux et cette signalétique sera développée progressivement.

Je vous ferai une communication à la rentrée en 7e Commission sur l'ensemble du déploiement, à la fois sur les équipements sportifs et sur un certain nombre d'autres équipements autorisés à le faire, dans le cadre de ce que nous permet la loi, afin de voir dans l'espace public que nous accueillons les Jeux en 2024 et de mobiliser l'ensemble des publics que vous avez soulignés. Nous le faisons par d'autres processus, mais ce n'est pas encore le cas visuellement dans la ville, en tout cas pas suffisamment.

Je partage ce constat et c'est en ce sens que j'accepte favorablement votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est donc ce que l'on appelle un effet drapeau.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 131 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 191).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu reference n° 132 est relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur RABADAN, je sais que lorsque vous commencez à approuver un vœu, vous continuez et vous n'allez donc pas vous arrêter. Vous avez approuvé un vœu qui venait du groupe Changer Paris, il y a deux secondes, et je pense que vous allez continuer, même si la présentation que je vais en faire ne va pas forcément vous satisfaire.

Mais nous ne sommes pas là pour cela et nous allons continuer la série des Jeux olympiques, victimes de l'amateurisme de ses organisateurs et maintenant la série du travail illégal sur des chantiers publics.

Deux fois, ces dernières semaines, en mars et en juin, des travailleurs sans papiers sont recensés sur des chantiers olympiques gérés par la Solideo. On parle bien de la partie publique de ces Jeux olympiques, comme l'a rappelé Mme la Maire mercredi. Rien malheureusement ne nous prouve que nous sommes face à des faits isolés.

C'est problématique à deux titres. D'une part, cela entache l'image de notre pays, qui ne peut pas d'un côté donner des leçons de droits de l'homme, notamment dans cet hémicycle, et de l'autre côté gérer des chantiers publics comme au Qatar. Le Parquet de Bobigny a ouvert une enquête, le 8 juin dernier, et les chefs d'accusation sont assez lourds : emploi d'étrangers sans titre, recours au travail dissimulé et exécution en bande organisée de travail dissimulé.

D'autre part, cela pose surtout un problème de droit social, un problème humain et j'ai dénoncé le mois dernier les conditions déplorables, dans lesquelles ces personnes sont employées, les heures supplémentaires non payées, l'impossibilité de se faire soigner dans le cas d'accidents du travail.

Nous continuons donc de réclamer de la transparence, car elle est nécessaire face aux nombreux dérapages constatés en vue de ces Jeux et des constats aussi graves. J'ai bien entendu les arguments évoqués par ma collègue Barbara GOMES dans sa question d'actualité mercredi. J'ai bien entendu, cher Pierre RABADAN, les engagements sociaux qui ont été pris, que vous évoquiez et qui sont essentiels dans le devoir d'exemplarité de la Solideo et dans les conduites de ces chantiers. Neuf agents contrôlés, c'est trop peu et les sanctions doivent être exemplaires…

Vous avez évoqué ce chiffre neuf et je reprends vos propos, Pierre RABADAN.

Les sanctions doivent être exemplaires, comme ne plus pouvoir recourir aux marchés publics de la Ville de Paris, par exemple.

Nous demandons à travers ce vœu, qui, je le sais, obtiendra l'assentiment de l'ensemble des groupes politiques des bancs de cette Assemblée, que l'on obtienne de la Solideo un audit complet des chantiers olympiques, des prestataires, des personnes employées pour plus de transparence.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GRANIER. Je dois saluer que, pour une fois, vous n'avez quasiment aucune mauvaise foi dans votre intervention et vous n'avez quasiment pas dit de contrevérité. Je le salue donc avec dynamisme. Comme quoi, on progresse et je suis heureux de voir que vous avez entendu la question d'actualité et que vous l'avez écoutée.

Sur les neuf agents que vous avez soulignés, ce sont les neuf agents qui ont été interpellés, et j'ai dit, dans la réponse à la question d'actualité, qu'il y avait eu en fait plus de 300 contrôles réalisés. C'est donc plus que neuf agents qui ont été contrôlés et ce sont bien neuf agents qui ont été trouvés.

Je pense que vous avez entendu l'ensemble des dispositifs mis en place et l'exigence de la Maire de Paris et Présidente de la Solideo. Je fais le même constat que vous, Monsieur GRANIER, tout cela n'est évidemment pas supportable et ne doit être toléré en rien. J'ai rappelé qu'une réunion s'est tenue lundi 4 juillet, en présence de tous les représentants des instances de l'Etat, du C.O.J.O. et de la Solideo pour redonner un cadre. L'ensemble des constructeurs titulaires de marchés vont être notifiés d'un rappel au règlement avec une réunion qui y sera dédiée. Plusieurs garanties ont été prises par la Solideo, notamment d'annuler les marchés qui ont été attribués aux personnes et aux sous-traitants qui ont eu recours à du travail illégal, et une plainte a été déposée contre les entreprises qui s'y sont livrées.

Les contrôles s'intensifient, la D.R.I.E.E.T.S. nous l'a garanti et les vigilances sont maximales. A ce stade, l'audit dont vous parlez me semble ne pas être nécessaire, dans la mesure où l'ensemble des contrôles est fait quotidiennement et c'est bien pour cette raison que nous les avons trouvés très rapidement. Dans les deux cas, les cas de travail illégal soulignés ont été trouvés dans des délais très courts : pour la première entreprise, les ouvriers étaient sur place depuis quatre jours et c'était le deuxième jour dans le cas de la seconde.

Tout cela est évidemment inacceptable. Je voudrais vous rappeler que nous avons réaffirmé la nécessité d'avoir des permanences syndicales sur les chantiers et de permettre tous les dispositifs qui empêcheront le travail dissimulé.

Nous vous avions répondu et j'espérais que vous retireriez votre vœu, mais vous n'avez peut-être pas eu le temps de le faire. Je vous invite à le faire maintenant, sinon j'émettrais un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Tout est encore possible. Retirez-vous votre vœu, cher Rudolph GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Je ne suis pas homme à retirer les vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous le savions déjà mais…

M. Rudolph GRANIER. - Mais merci de me poser la question, j'apprécie beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfois, il peut y avoir exception à une règle.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencéen ° 132 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réaffectation d'épreuves olympiques non affectées dans Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 133 relatif à la réaffectation d'épreuves olympiques non affectées dans Paris.

La parole est à nouveau à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors d'une précédente intervention, j'avais évoqué que si la valse était une discipline olympique, notamment la valse des sports, la Ville de Paris et l'Exécutif pourraient prétendre à la médaille d'or sans aucun problème ! Nous dénonçons donc, de façon inlassable, votre incapacité, celle du C.O.J.O., celle de la Solideo, d'affecter correctement chaque sport à un site convenable au sein de la Ville de Paris.

Pourtant, Paris est une ville européenne majeure, c'est même une ville mondiale, comme vous vous plaisez à le dire, et elle accueille chaque année le Tour de France et Roland Garros pour le tennis. Elle accueillera l'année prochaine les rencontres de la Coupe du monde de Rugby. Bref, si Paris n'est pas assez équipée pour recevoir la plupart des épreuves olympiques, en réalité aucune ville autre ne peut y prétendre et tout ceci à moindres coûts.

Alors, les mécontents sont nombreux et je voudrais saluer leur engagement ici. Plusieurs sportifs, dont les deux joueurs phares de l'équipe de France de basket-ball, Evan FOURNIER et Nicolas BATUM, ont regretté publiquement la mauvaise affectation des sites et la valse à laquelle nous assistons. La Fédération internationale de basket demande encore et encore que leurs matchs se déroulent à Paris. Après avoir beaucoup voyagé, ils sont pour l'instant délocalisés à Lille et ceci se fait évidemment au détriment du handball. Donc, la valse continue et les Jeux sont dans deux ans.

Nous insistons depuis des mois avec Rachida DATI, Samia BADAT-KARAM, avec mes collègues du groupe Changer Paris sur l'importance d'offrir aux Parisiens un véritable héritage de ces Jeux olympiques et paralympiques. Ils doivent être les premiers bénéficiaires et c'est tout le sens de notre mandat ici et de votre fonction d'adjoint, cher Pierre RABADAN. Cela implique évidemment de disposer d'infrastructures adéquates pour leur permettre de pratiquer une activité sportive régulière.

Mes chers collègues, il est donc indispensable, urgent de tout mettre en œuvre pour affecter au sein de notre ville un maximum d'épreuves olympiques pour les J.O. de Paris 2024. En conséquence, nous demandons à la Solideo, au C.O.J.O., à la Ville de Paris d'étudier la possibilité de réaffecter dans Paris certaines des épreuves sportives, dont l'affectation fait toujours l'objet, à l'heure actuelle, de nombreuses discussions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Rudolph GRANIER, de me donner la parole sur ce sujet, qui est un peu en contradiction avec ce que vous nous dites parfois, notamment au sujet du budget, mais je vais vous l'expliquer.

D'abord, je voudrais préciser que la Solideo n'est pour rien là-dedans : elle a en charge la maîtrise d'ouvrage et les constructions ; c'est le C.O.J.O. qui discute de cela avec les fédérations internationales.

Vous appelez de vos vœux que nous construisions plus d'équipements. Il faudrait que nous en ayons la place et qu'ils servent en héritage parce que je vous rappelle que c'est le concept de nos Jeux.

Vous vous faites l'écho notamment de la demande du basket qui était prévu dans Paris. Nous voulions le garder à Paris, puisque l'Arena La Chapelle - l'Adidas Arena puisque nous pouvons maintenant l'appeler ainsi - aura un club de basket résident. Nous l'avions demandé effectivement, mais au regard justement d'une gestion budgétaire raisonnable et des contraintes techniques très fortes, notamment pour le basket qui devait aller dans le hall 6 dans lequel toutes les assurances techniques n'étaient pas fournies, nous avons dû étudier un autre scénario. Je pense que l'équipe de France de handball, qui était très demandeuse de venir passer une semaine à Paris, appréciera votre positionnement et la défense unique du basket qui sera en deuxième semaine à Paris.

Vous savez qu'il faut trouver un équilibre aussi avec les autres territoires, au regard de la contrainte financière et du concept des Jeux, à la fois de compacité pour réduire l'empreinte environnementale et d'une dépense mesurée liée à l'héritage.

Paris va accueillir 40 sports sur les 54 des Jeux olympiques et paralympiques. J'aurais aimé que le rugby ne parte pas au Stade de France, que le basket puisse rester en première et en deuxième semaine à Paris, mais au regard de l'équilibre général du projet et de ce qui nous a définis, tant sur la responsabilité environnementale que financière et sur les dispositions techniques, nous devons faire un certain nombre de compromis, de concessions pour trouver des équilibres.

Le C.O.J.O. y veille et je sais que vous vous en êtes ému, mais c'est ainsi dans tous les Jeux, en tout cas dans les Jeux de Paris. Le concept porté par la Maire de Paris, dès la phase de candidature, de trouver cet équilibre est non négociable, de même que le respect des engagements budgétaires et des budgets du C.O.J.O.

Voilà pourquoi nous sommes dans cette situation, dans un "timing" tout à fait maîtrisé, qui va voter en conseil d'administration du C.O.J.O., le 12, la carte définitive des sites. A ce moment-là, nous pourrons effectivement en parler, mais tout cela me paraît extrêmement équilibré.

Comme je vous le répète, nous aurions voulu avoir plus de sports, mais la Seine-Saint-Denis accueille un certain nombre d'épreuves. A l'échelle francilienne et de la région, je pense que vous êtes aussi sensibles à ce que des épreuves se déroulent dans d'autres territoires.

Au regard de ces éléments qui me semblent tout à fait rationnels, je suis sûr que vous allez également retirer votre vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Retrait ou not retrait ? Not retrait.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 133 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une charte pour le respect de la laïcité et des principes républicains avec les partenaires de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 134 relatif à la mise en place d'une charte pour le respect de la laïcité et des principes républicains avec les partenaires de la Ville de Paris.

Rudolph GRANIER, vous avez la parole, votre abonnement continue.

M. Rudolph GRANIER. - On va finir par penser que je suis sportif avec tous ces projets de délibération sur les J.O. !

On vient de voter le projet de "naming" avec l'entreprise Adidas pour l'Arena porte de La Chapelle et vous connaissez l'attachement de tous les groupes politiques sur ces bancs aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité comme fondements de la République française.

Nous savons que la Ville de Paris se doit d'être exemplaire dans le respect et la promotion de ces principes. Il nous est apparu important, dans le cadre des débats sur les Jeux olympiques et le "naming" Adidas, de rappeler aussi que le sport est un des instruments d'émancipation de l'homme et d'affirmation de ces valeurs.

Les noms de lieux où se pratiquent les sports sont le reflet de la vision du sport promu par la Ville de Paris et le projet sportif, porté par la Ville via l'Arena porte de La Chapelle, doit s'inscrire tout à fait dans cette démarche, en particulier à destination des jeunes.

Au regard de la surface médiatique, de la visibilité et de l'aura conséquente pour une marque d'associer son nom à une enceinte sportive, lieu de rencontre et de joie, nous souhaitons que la charte d'engagement réciproque

entre la Ville de Paris et les associations, ainsi que les autres démarches mises en place pour promouvoir les valeurs républicaines, soit également un élément de contrat avec le "namer".

Enfin, en un mot, nous demandons à mettre en place une charte solennelle d'engagement pour le respect de la laïcité et des principes républicains lors des projets de "naming" impliquant les partenaires financiers, plus particulièrement dans le cadre du projet de l'Arena porte de La Chapelle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur GRANIER, de ce dernier vœu et de nos nombreux échanges. Il faudrait peut-être en prévoir en dehors de ce Conseil, puisque nous avons vraisemblablement beaucoup de choses à nous dire, en tout cas pour parler sur le même langage et avec les mêmes informations. J'en viens presque à regretter que vous ne soyez pas en 7e Commission, parce que vous pourriez avoir un certain nombre d'informations, mais cela changera peut-être un jour.

Concernant votre vœu, je vais vous répondre, parce que je sais que vous êtes un spécialiste, que le contrat de délégation de service public a un article 20.1.1 sur les missions de laïcité. Je vais donc le citer : "Le délégataire remplit ses missions dans le respect de la neutralité vis-à-vis des usagers. Elle implique le respect du principe de laïcité." A partir de là, il me semble que nous avons les garanties, à la fois de l'exploitant et de ses partenaires, qui répondent à votre appel.

Pour ne pas être plus long, bien que j'apprécie beaucoup nos échanges en séance et bien que vous ne retiriez pas votre vœu, je vous demande quand même de le faire, sinon j'émettrais un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pas de changement de doctrine ?

M. Rudolph GRANIER. - J'ai un doute et dans le cadre de notre fonction de contrôle, j'entends ce que vous dites et je vais relire le contrat de D.S.P…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, vous dites si vous le retirez ou pas, c'est tout.

M. Rudolph GRANIER. - Je sens que vous m'invitez à le faire, mais je ne céderai pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous ne le retirez pas ? Alors pourquoi créer un faux suspense ? Au quatrième jour de la séance, ce n'est pas sérieux, Monsieur GRANIER.

J'ai une explication de vote de Sylvain RAIFAUD. Il a la parole et lui seul.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'avoue que je n'ai pas compris le vœu. Pourquoi parle-t-on d'un engagement sur la laïcité ? Je comprends bien l'importance que vous avez avec la laïcité qui est un sujet important pour nous tous. Mais je pense que sur une question de "naming", comme celui-là et particulièrement avec Adidas, on aurait pu parler juste de probité, d'un engagement sur la probité, d'un engagement sur la fiscalité avec le fait de ne pas faire d'évasion fiscale ou d'un engagement sur le respect des droits humains. Voilà ! On pourrait imaginer effectivement de faire quelque chose de cet ordre-là.

Après, sur le "naming", Emile MEUNIER l'a exprimé clairement. Pour nous, entre le "naming" et l'impôt, on choisit l'impôt pour faire le financement des équipements.

Nous voterons donc contre votre vœu qui n'est pas très compréhensible en réalité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Plus de vœux, plus d'explications de vote, vous l'avez compris, Monsieur GRANIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 134 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DJS 16 - Subventions (62.550 euros) à neuf associations sportives dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (16e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 16. Il s'agit de l'attribution de subventions à neuf associations sportives, dont trois avenants, aux conventions pluriannuelles d'objectifs dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Chers collègues, les piscines parisiennes se font encore une fois remarquer. A l'heure où l'été a démarré, où de nombreux Parisiens ne partiront pas en vacances, à l'heure où notre ville va subir d'importantes chaleurs, les piscines parisiennes pourraient presque toutes être fermées cet été, à l'exception de cinq dans tout Paris. C'est l'annonce ahurissante de ces dernières semaines, abondamment relayée par la presse et provoquant à juste titre un grand mécontentement chez les Parisiens. Cette situation, dont nous espérons qu'elle ne se confirmera pas, est tout simplement honteuse pour une ville comme Paris à deux ans des Jeux olympiques et paralympiques.

Cette possible fermeture estivale met en lumière deux problèmes qui traînent depuis trop longtemps maintenant : votre gestion des équipements sportifs, en particulier des piscines, et votre gestion des ressources humaines de ces piscines et de toute la DJS de façon générale.

Votre gestion des équipements, je ne vais pas m'appesantir dessus car nombre de mes collègues en ont déjà parlé ici : équipements fermés au dernier moment, absence de communication qui conduit à des usagers hébétés devant des portes closes ; cela devient une malheureuse habitude. Autre nouveau symbole, ce panneau que nous avons récemment vu dans le 16e, devant la piscine Montherlant, annonçant une fermeture pour travaux du 11 juillet au 18 août et invitant les usagers à se reporter sur la piscine d'Auteuil, porte de Passy, ouverte de 10 à 20 heures. Sauf que celle-ci pourrait être totalement fermée parce que les maîtres-nageurs sont en colère et ce n'est pas une nouveauté.

Après plusieurs mouvements de grève déjà lancés depuis janvier, ils doivent en venir à menacer de fermeture toutes les piscines municipales cet été. Pourquoi en viennent-ils à cette menace extrême ? Je cite la C.G.T. : "Malgré leurs appels répétés à la négociation, malgré des mois de mobilisation, la Ville, en l'occurrence la Direction de la Jeunesse et des Sports, reste sourde aux revendications des agents".

Vous allez encore nous répéter que c'est de la faute de la loi, de l'Etat, de tout le monde, sauf de vous, en fait. La loi date cependant d'août 2019, soit quasiment de trois ans. Trois ans pour se conformer à la loi. Trois ans pour négocier et trouver des solutions. Trois ans pour écouter le malaise des agents de la DJS pourtant si perceptible. Trois ans pour ne pas arriver à un tel vaudeville : les piscines de Paris fermées tout l'été à deux ans d'un des événements sportifs les plus importants.

Cette situation est irrespectueuse des usagers mais aussi de l'ensemble des clubs sportifs, qui œuvrent au quotidien et permettent aux Parisiens d'exercer une activité aquatique. Selon les chiffres de 2017 de la DASCO, un tiers des enfants parisiens ne savaient pas nager à l'entrée au collège en 2017. L'été aurait pu être un bon moment pour tenter de rattraper ce retard. Hélas, votre mauvaise gestion des ressources humaines va encore une fois pénaliser les familles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BADAT-KARAM, l'objet du projet de délibération DJS 16 porte sur les subventions pour les associations sportives du 16e arrondissement.

Hier, j'ai eu une question d'actualité posée par Mme IBLED sur la situation dans les piscines et j'y ai répondu. Je ne vais pas redire exactement la même chose. Il y a un conflit social en cours effectivement. Il ne faut pas le nier et nous y travaillons avec Pierre RABADAN et Antoine GUILLOU. L'U.N.S.A. a levé son préavis de grève, mais il y a toujours un préavis de grève F.O. et C.G.T. et nous continuons de discuter avec eux pour essayer de trouver des solutions.

Sur l'information des usagers, vous avez raison, nous devons nous améliorer. On ne peut pas juste avoir une pancarte avec une information incomplète quand une piscine est fermée, que ce soit sur la piscine ou sur Paris.fr. Sur ce point, il faut s'améliorer.

Par contre, l'objet du projet de délibération est de voter les subventions pour les associations sportives du 16e qui font un travail remarquable. Il s'agit quand même de 62.550 euros, neuf associations et plus de 4.000 licenciés. Le 16e est l'arrondissement où on a le plus d'associations sportives à Paris et elles font un beau travail. On a maintenu les subventions avec une enveloppe constante et de légères augmentations quand c'était possible.

Je vous invite donc à voter ces subventions qui sont très importantes pour les clubs. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karim ZIADY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 16).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au centre d'arts martiaux Fair Play Sport (20e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET et les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au Dojo - centre d'arts martiaux Fair play Sport (20e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons les vœux référencés n°s 135, 136 et 136 bis relatifs au centre d'arts martiaux Fair Play Sport dans le 20e arrondissement.

La parole est tout d'abord au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Les élus du 20e arrondissement de tous bords ont été saisis de cette situation de la fermeture du centre d'arts martiaux Fair Play Sport, situé au 5, cité Champagne dans le 20e, qui a un impact dramatique sur les familles puisqu'on est dans un quartier très populaire.

Cette situation est due à plusieurs questions déjà évoquées. Les confinements et les mesures sanitaires de la crise de la Covid ont été très impactant, notamment pour les arts martiaux. Ce club a été très fragilisé avec une baisse des effectifs de moitié et des difficultés de paiement du loyer au propriétaire. Le problème est que nous sommes sur un public très jeune, puisque les enfants qui font des arts martiaux commencent pour certains à 3, 4 ou 6 ans, et beaucoup de familles sont aujourd'hui impactées par cette fermeture.

Dans ce vœu, avec Raphaëlle PRIMET, nous avons proposé d'examiner l'ensemble des possibilités visant à soutenir l'activité de l'entreprise qui est fragilisée et nous demandons :

- que la Ville se rapproche du propriétaire pour engager une médiation visant au maintien du dojo dans ses locaux ;

- que la Ville décide la localisation d'une réserve pour équipements sportifs ou d'une protection du patrimoine dans le cadre du vote du P.L.U. bioclimatique ;

- qu'une préemption soit envisagée en cas de vente des locaux, où est pratiquée actuellement l'activité du centre d'arts martiaux ;

- qu'une recherche de locaux disponibles pour des activités d'arts martiaux soit effectuée dans le patrimoine de la Ville et des bailleurs sociaux de la Ville dans le Sud du 20e.

Voilà l'ensemble des propositions. Je sais qu'un vœu de l'Exécutif sera proposé, puisque nous ne sommes pas le seul groupe à proposer un vœu. Il y a aussi Danielle SIMONNET, mais elle n'est pas en séance, et Nathalie MAQUOI. En tout cas, sachez que nous sommes favorables au vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de cette précision, Président.

Je donne la parole à François-Marie DIDIER, pour présenter le sous-amendement n° 163 du groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref, je rejoins ce que M. BONNET-OULALDJ vient de dire. Effectivement, c'est un centre sportif très important et historique dans le 20e arrondissement. Il faut donc trouver une solution et pour cela, nous sommes tous d'accord.

Dans l'amendement, par rapport au vœu de l'Exécutif, je propose que l'on puisse donner des garanties au propriétaire, une visibilité pour l'exploitant du dojo Fair Play Sport et une subvention exceptionnelle de 50.000 euros de la Ville de Paris. Nous avons quand même l'habitude de voter un grand nombre de subventions, parfois nous ne sommes d'ailleurs pas tout à fait d'accord avec ce subventionnement mais là, compte tenu de l'importance du dojo dans le 20e arrondissement, cité Champagne, je pense que la Ville serait à l'honneur de verser cette subvention. Ce serait tout en trouvant évidemment d'autres actions auprès du propriétaire. En effet, 50.000 euros ne suffiraient pas puisqu'il y a un trou de 90.000 euros.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Antoinette GUHL. Je crois que c'est vous qui intervenez pour votre groupe.

Mme Antoinette GUHL. - Tout à fait.

Monsieur le Maire, chers collègues, je présente le vœu n° 136 qui est déposé par Danielle SIMONNET, Nathalie MAQUOI, moi-même et nos groupes respectifs. Il porte les souhaits, qui ont été exprimés précédemment, de soutenir et venir en aide à une structure qui est à la fois importante et appréciée dans le 20e : le dojo centre d'arts martiaux Fair Play Sport.

Installé cité Champagne, il a été créé il y a vingt-cinq ans par le champion du monde de karaté, Jean-Pierre VIGNAU. Ce centre est très inclusif aux personnes à handicap, il assure la mixité en âge - vous avez parlé du jeune public mais pas uniquement - et une mixité en genre. Il est engagé contre les discriminations. Il est en fait devenu une véritable institution dans le 20e. Ce centre a donné lieu par ailleurs à la réalisation de plusieurs films et il met aussi en lumière notre arrondissement.

Suite à la crise sanitaire et à l'arrêt de l'activité, il y a eu de lourds retards de paiement de loyer qui mettent aujourd'hui ce centre dans une situation extrêmement grave. Nous demandons donc à étudier toutes les pistes pour soutenir la structure, car il est inenvisageable que ce dojo dans le 20e disparaisse.

Nous comptons sur chacun et chacune d'entre vous pour que nous puissions apporter toute l'aide nécessaire à la survie et à la bonne vie de ce centre d'arts martiaux dans le 20e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

La parole est à Éric PLIEZ, puisque nous sommes dans le 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci. Je serai rapide puisque beaucoup de choses ont été dites.

C'est effectivement un lieu très ouvert sur le quartier, très ouvert à tous, notamment aux jeunes porteurs de handicap et qui a une expérience de long terme. Mais aujourd'hui c'est un équipement qui n'est plus aux normes et surtout qui vit une dette importante, puisqu'elle est de 94.500 euros et sans doute accentuée dans quelques jours.

Un dépôt de bilan est en cours. Qu'avons-nous fait parce que nous sommes évidemment aussi sensibles que nos collègues ? Nous avons écrit au propriétaire, nous avons échangé avec lui, nous lui avons demandé de suspendre et reporter une expulsion éventuelle, le temps de s'organiser. Nous avons évidemment proposé si cela devait fermer que les jeunes sportifs puissent être réorientés vers d'autres créneaux.

De notre côté, nous soutenons à fond la démarche d'une association qui naîtrait en alternative à ce dojo, qui est malgré tout un dojo privé aujourd'hui, et à travailler avec la Fédération française de judo, avec laquelle nous avons eu des contacts pour une solution alternative. Cela pourrait être soit une reprise de ces locaux par cette association, soit la recherche de nouveaux locaux et je pense que l'ensemble des élus du 20e seront en recherche de locaux disponibles. Evidemment, pour reprendre les locaux existants, encore faudrait-il que le propriétaire soit ouvert à un nouveau gestionnaire associatif.

Je tiens à dire tout de même que je suis surpris de cette demande de financement de 50.000 euros. C'est d'abord à peine la moitié de la dette et surtout, quand on parle de bonne gestion de l'argent public, est-il temps de financer un organisme privé qui est déjà au bord du dépôt de bilan et de la faillite ? Je pose la question. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Karim ZIADY, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci d'abord à tous les élus qui se sont exprimés sur le sujet. Merci aux élus communistes, "Génération.s", écologistes qui nous ont interpellés ces derniers jours à ce sujet.

Comme vous l'avez rappelé, le dojo Fair Play Sport, qui est dans le 20e arrondissement, est une école d'arts martiaux 100 % privée et ce n'est pas un équipement municipal. Il s'agit néanmoins d'un dojo qui porte un projet social très fort. Il a connu une très forte baisse d'adhérents pendant la crise sanitaire, entre 60 et 95 %, et aujourd'hui on déplore une dette locative - cela a été dit par le maire du 20e arrondissement - de 94.500 euros, soit vingt et un mois de loyers impayés.

Le propriétaire des murs a entamé une procédure d'expulsion pour récupérer son bien. Face au risque de disparition du dojo, un collectif s'est créé autour du fondateur pour essayer de sauver l'établissement. Une collecte de fonds a été lancée sur Internet avec 14.000 euros de dons récoltés jusqu'ici.

Nous avons contacté l'expert-comptable, qui travaille avec le propriétaire, et il nous a livré une analyse assez alarmante de la situation économique parce que la procédure d'expulsion empêche tout espoir de redressement judiciaire qui aurait permis de rester dans les murs. La liquidation judiciaire et le dépôt de bilan sont aujourd'hui quasi inévitables. La dette locative est trop importante avec un loyer a priori surestimé puisque de 4.500 euros par mois. Le bâtiment en question ne répond plus aux exigences légales de sécurité pour accueillir du public.

Je remercie la mairie du 20e arrondissement, Éric PLIEZ et son cabinet qui ont immédiatement écrit au propriétaire des murs pour essayer de trouver une solution garantissant l'intérêt de toutes les parties.

Une émotion est suscitée par cette probable fermeture du dojo et l'importance de ce lieu pour le 20e et au-delà. Cela nous oblige à accompagner le dojo et son collectif dans la recherche d'une solution qui permette la poursuite et la continuité des pratiques sportives.

Une des solutions possibles serait la création d'une nouvelle association qui pourrait permettre à tous les adhérents de poursuivre leur activité. La Fédération française de judo garde un œil attentif sur la situation. Elle se dit prête à accompagner le collectif dans la création d'un dojo solidaire dans le cadre de l'appel à projets "1000 dojos" qui est porté par la Fédération française de judo. C'est une piste qu'il faut étudier sérieusement.

En réponse au vœu déposé, avec Pierre RABADAN, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif pour poursuivre les discussions avec le collectif de soutien et le fondateur du projet, ainsi que ses avocats. Nous veillerons à activer toute forme d'aide permettant d'étaler et de solder la dette actuelle. Pour conclure, nous nous engageons à travailler plus finement sur les possibilités de redéploiement de la pratique sportive dans des salles dédiées à la pratique du judo.

J'ai pris connaissance du sous-amendement de M. François-Marie DIDIER rattaché au vœu. Malheureusement, je vais y apporter un avis défavorable, car l'association sportive étant en cours de création, je ne peux pas subventionner directement ou exceptionnellement une entreprise privée ; c'est possible par la Région mais pas par la Mairie de Paris, selon le Code général des collectivités locales.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons procéder par ordre parce que j'ai des demandes d'explications de vote, mais que les explications de vote aient lieu sur des choses qui existent encore.

Est-ce que le vœu n° 135 est maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Non, il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pardon ? On est d'accord.

Est-ce que le vœu n° 136 de Danielle SIMONNET et des groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris présenté par Antoinette GUHL est maintenu ?

Il est retiré, parfait.

De fait, nous n'avons plus que l'amendement n° 163 et le vœu n° 136 bis.

L'amendement n° 163 est maintenu malgré les explications de Karim ZIADY ?

M. François-Marie DIDIER. - Mais si l'association est créée bientôt. C'est un vœu et cela n'a pas de valeur juridique, c'est simplement dire que la Ville se portera garante d'une subvention exceptionnelle pour aider le dojo. C'est vraiment la volonté et il n'y a pas malice.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, mais si on votait votre amendement, on voterait une subvention qu'on ne peut pas attribuer et cela fait naître un faux espoir. Voyez-vous ce que je veux dire ?

M. François-Marie DIDIER. - Je crois que l'on peut tout de même s'engager sur 50.000 euros.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, vous le maintenez ?

M. François-Marie DIDIER. - Je le maintiens et nous voterons favorablement le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, si votre amendement est adopté. S'il n'était pas adopté...

M. François-Marie DIDIER. - On souhaite que le dojo poursuive ses activités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est très clair de ce côté-là. Merci, François-Marie DIDIER.

De ce fait, j'ai deux demandes d'explications de vote sur l'amendement n° 163 du groupe Changer Paris. Tout d'abord Jérôme GLEIZES, puis Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce vœu est très bizarre parce que voter contre voudrait dire qu'on ne veut pas aider cette structure. Je ne comprends pas la logique de ce vœu. En plus, dans un Conseil où on a voté le budget supplémentaire, c'est un amendement budgétaire qui, à mon avis, relève plus de l'amendement du budget que d'un sous-vœu.

J'appelle cela une manœuvre politicienne pour nous faire passer pour des gens qui ne voudraient pas aider l'association. Tout le monde soutient cette association et je pense qu'il vaut mieux ne pas voter ce vœu et le retirer, plutôt que de le soumettre et faire une manœuvre politicienne sur ce sujet. Je pense que nous sommes en plus tous d'accord sur le fond. Il faudra peut-être aider l'association, mais cela reviendra plus tard devant notre Assemblée et ce n'est pas à ce stade qui me paraît tout à fait inapproprié.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au Président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je pense que tout le monde est d'accord pour aider l'association et pour que le dojo puisse continuer à fonctionner.

Mais nous voterons contre cet amendement, d'une part parce que juridiquement - vous l'avez dit, Monsieur le Maire et Karim ZIADY également - ce n'est pas possible. On respecte la loi, ce n'est pas possible et il faut le dire. D'autre part, Éric PLIEZ, le maire du 20e l'a dit, beaucoup de travail a déjà été engagé par les élus du 20e, avec le propriétaire, avec le dojo, etc., donc allons d'abord au bout de cette démarche.

Je fais confiance au travail du maire du 20e et je suis d'accord avec lui : c'est assez bizarre de proposer une subvention qui n'est que la moitié des besoins pour le dojo et qui en plus ne tombera peut-être pas sur l'association qui reprendra le dojo.

Je voudrais terminer en disant une chose. La crise sanitaire a affecté l'ensemble des clubs et beaucoup ceux d'arts martiaux et les dojos. Je remarque que la résilience est beaucoup plus facile quand il s'agit d'un service public, notamment dans nos dojos publics, que lorsqu'il s'agit d'entreprises privées avec des propriétaires qui ne tiennent pas compte de l'implication sociale, de l'implication sur les personnes en situation de handicap et autres, qui sont propriétaires d'un bâtiment et veulent simplement la rentabilité.

Je suis donc aussi pour que l'on développe d'abord des dojos publics. Et ce qu'a dit Karim ZIADY, c'est-à-dire solliciter le Gouvernement sur le dispositif "1000 dojos", me paraît la meilleure piste.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ. Vive les dojos publics !

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 163 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, pour les raisons exposées par Karim ZIADY.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 163 est repoussée.

Pour terminer cet échange, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 136 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 192).

Je vous en remercie.

Nous avons fini avec les dossiers de Pierre RABADAN et de Karim ZIADY et nous allons terminer cette séance avec Anouch TORANIAN.

2022 DDCT 38 - Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8e arrondissement.

2022 DDCT 41 - Subventions (17.750 euros) à six associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (11e).

2022 DDCT 45 - Subventions (20.000 euros) à 23 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons examiner tout d'abord le projet de délibération DDCT 38. Ce sont des subventions à trois associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale attribuée au 8e arrondissement. Très logiquement, c'est la maire du 8e arrondissement qui intervient.

Madame la Maire, chère Jeanne, c'est à vous.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Avec le sourire, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme toujours.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Mes chers collègues, dans le cadre du Pacte parisien de la proximité, les arrondissements se voient déléguer l'attribution d'une part du Fonds d'animation locale.

Pour le 8e arrondissement, ce sont ainsi 10.000 euros qui lui sont affectés, afin de répondre aux attentes et besoins des associations et il nous faut malheureusement faire des choix tant les sollicitations sont nombreuses.

Vous connaissez notre attachement au devoir de mémoire et à la transmission de l'histoire des conflits. Ainsi, nous avons décidé de soutenir la Fondation Maréchal de Lattre en leur accordant une subvention de 3.500 euros. La fondation va pouvoir intervenir dans les collèges et lycées de l'arrondissement, afin d'expliquer l'importance de l'engagement des jeunes dans les conflits mondiaux.

Concrètement, il s'agit de la remise de documents, comme une chronologie de la Seconde Guerre mondiale, ou encore de la biographie du maréchal de Lattre. Les expositions de la fondation seront diffusées dans les établissements scolaires et les élèves seront invités au ravivage de la flamme de la Nation à l'Arc de Triomphe. Ces actions facilitent l'apprentissage à la citoyenne et aux valeurs de la République.

Dans la continuité de cette subvention, nous avons souhaité allouer au "Souvenir Français", que tout le monde connaît, une aide de 3.000 euros. Cette aide permettra à l'association d'organiser la cérémonie annuelle, place de Narvik dans le 8e arrondissement, afin de commémorer la bataille éponyme, première victoire des alliés sur le régime nazi. L'association va également programmer des ravivages de la flamme avec les écoles de l'arrondissement.

Pour conclure, l'antenne du 8e de la Protection civile Paris Seine mérite notre soutien et se voit allouer une subvention de 3.500 euros. Cela lui offre un soutien indispensable pour ses différentes missions, qu'il s'agisse des maraudes dans le cadre de notre cellule de veille des personnes à la rue, mais aussi des actions de formation aux premiers secours ou encore pour ses interventions au titre de sa participation de l'offre de secours.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 8e arrondissement, chère Jeanne.

Pour donner de la cohérence à nos échanges, je signale que nous avons un amendement technique n° 137 au projet de délibération DDCT 41. Je pense qu'il n'est pas nécessaire qu'Anouch TORANIAN le présente. Il s'agit en l'occurrence de subventions à six associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale, cette fois-ci du 11e arrondissement.

Je vous propose, avant qu'Anouch TORANIAN réponde aux orateurs et oratrices, d'examiner le projet DDCT 45. Ce sont des subventions à 23 associations, toujours au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale, mais cette fois-ci du 15e arrondissement.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en novembre dernier, j'avais alerté notre Assemblée sur la grande faiblesse des transferts financiers que l'Exécutif parisien prévoyait d'accorder aux arrondissements à travers le Fonds d'animation locale inséré dans le Plan parisien de proximité, une proximité dont le plan n'en a tristement que le nom.

Pour cette première édition, seulement 300.000 euros vont être accordés à l'ensemble des arrondissements pour satisfaire les demandes associatives locales, et précisément 20.000 euros au 15e, alors même que le budget global des subventions allouées directement par la Mairie de Paris s'élève à presque 250 millions d'euros.

L'Exécutif parisien a voulu présenter sa réforme comme une véritable décentralisation, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. Cette politique dite de proximité ne se traduit absolument pas dans les actes et les associations en sont pleinement conscientes.

Le dispositif antérieur, celui des fonds du maire, fonds récoltés à l'occasion des mariages, permettait certaines années dans le 15e arrondissement de récolter le double du montant accordé cette année, soit 40.000 euros.

Par ailleurs, ces sommes sont réparties entre les arrondissements sur la base de critères démographiques et les arrondissements comptant des quartiers relevant de la "politique de la ville" reçoivent des majorations.

Bien qu'il faille poser des critères, je m'interroge aujourd'hui sur leur pertinence lorsqu'ils ne sont pas pondérés. Le 15e arrondissement, le plus grand et le plus peuplé de la capitale, ne perçoit que 6,6 % de cette enveloppe. Pourtant, certains quartiers méritent une attention particulière. A l'image des quartiers des Périchaux ou des Frères-Voisin : leurs associations mènent des actions aussi difficiles, néanmoins aussi essentielles que celle des quartiers prioritaires de la "politique de la ville".

Les montants alloués aux associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la "politique de la ville" représentent une part importante de ce que nous votons dans cette Assemblée. A l'image du projet de délibération DDCT 72, avec ses 392 projets, à hauteur de presque 1 million d'euros.

Mais vous l'aurez compris, la notion de territorialisation des subventions et de l'action associative ne peut se réduire à cette qualification de Q.P.V. La répartition proposée, dans le cadre du règlement du budget participatif, a le mérite, Madame TORANIAN, d'avoir pris en compte cette réalité, puisqu'elle intègre ces quartiers au même titre que les Q.P.V. Aussi, serait-il tout aussi justifié de l'intégrer dans les budgets associatifs alloués aux arrondissements concernés.

Dans leur action locale, les associations sollicitent toujours plus les maires d'arrondissement, ce qui est tout à fait logique au regard de notre lien de proximité. C'est pourquoi ces questions méritent finalement une réelle ambition, une véritable révolution, au-delà même de son aspect financier, à laquelle les maires d'arrondissement doivent être associés bien plus largement.

Enfin, la synthèse de la vie associative 2021, que vous nous avez transmise la semaine dernière, manque cruellement d'informations localisées sur notre action pour le monde associatif. J'ai même l'impression qu'elle est moins complète de ce point de vue que celle de 2020. La maigre partie consacrée à la répartition par arrondissement traite essentiellement des Q.P.V., alors que, comme je viens de le dire, ce ne sont pas les seuls endroits de la ville où le tissu associatif a besoin d'un suivi et d'une aide particulièrement décentralisée, ciblée et efficace.

J'espère que cette réalité, comme le budget participatif l'intègre, sera très bientôt dans le cadre de la politique associative parisienne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je donne la parole évidemment à Anouch TORANIAN, pour répondre aux oratrices.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 8e, chère collègue, merci de cette inscription qui me donne l'occasion de valoriser ce dispositif qu'est le Fonds d'animation locale, une pierre essentielle de la politique de soutien et d'accompagnement aux associations de la Ville de Paris.

Ce Fonds d'animation locale est issu, en effet, du Pacte parisien de proximité, voté le 17 novembre dernier, inscrit dans notre volonté de territorialiser toujours plus notre action, afin de répondre au plus près aux aspirations de nos citoyens. Notre maillage associatif est, en ce sens, un acteur clé de notre vie locale. Il nous semblait évident de confier directement aux maires d'arrondissement la possibilité d'identifier eux-mêmes les associations qu'ils estiment contribuer à la vie de leur arrondissement et de leurs quartiers. Les maires, par leur connaissance fine du territoire et des associations qui le font vivre, étant bien sûr les plus à même de le faire.

Cette territorialisation de notre action municipale et de notre soutien à la vie associative permet notamment de répondre plus spécifiquement aux aspirations et aux défis de nos quartiers prioritaires. Pour en bénéficier, les associations soutenues par le Fonds d'animation locale doivent démontrer, comme pour l'ensemble de nos dispositifs, leur intérêt public local, leur respect des principes de la République et rendre compte bien entendu de l'utilisation des fonds alloués et ce, dans un esprit de transparence et de responsabilité.

C'est dans ce cadre que j'ai plaisir à vous soumettre les projets de délibération DDCT 34 à DDCT 48 relatifs à la subvention de 104 associations au titre du Fonds d'animation locale.

Pour le 8e arrondissement, merci chère collègue, Madame la Maire, d'avoir souligné et valorisé l'action des trois associations soutenues. Parmi elles, deux interviennent dans le champ de la mémoire et elles ont vocation à faire vivre le souvenir immortel de celles et ceux qui sont morts pour la France. L'autre association est l'antenne locale de la "Protection civile", que nous connaissons et saluons tous pour leur action de sensibilisation aux gestes de premier secours et leur engagement pour les plus fragiles. Je tiens d'ailleurs à souligner la richesse du partenariat entre la "Protection civile" et la Ville de Paris qui permet aussi des actions pédagogiques et citoyenne, grâce à leurs formations à destination de notre communauté des Volontaires de Paris.

S'agissant du Fonds d'animation locale du 15e arrondissement, arrondissement qui m'est cher puisque j'y suis élue, merci Marie-Caroline DOUCERÉ pour votre intervention.

Les 23 associations soutenues dans le cadre du Fonds d'animation locale sont représentatives de la richesse de la vie associative du 15e arrondissement. Il s'agit d'associations de toute taille et notamment de grandes associations, telles que la "Croix-Rouge française", "Emmaüs Solidarité", la "Société Saint-Vincent-de-Paul", le "Secours Catholique" ou "L'Ordre de Malte", de grandes fédérations associatives que l'on ne présente plus et dont nous saluons l'engagement indéfectible pour les plus démunis.

Je voudrais tout particulièrement saluer et valoriser les associations qui sont les piliers de la vie locale et du lien social dans le 15e par leurs interventions dans différents quartiers de notre arrondissement. Je pense bien sûr à l'association "Ma Cabane" dans le quartier Balard qui œuvre sans relâche, et je veux saluer ses bénévoles pour favoriser le lien social, l'esprit de solidarité et de partage, notamment par le biais de rencontres intergénérationnelles et multiculturelles. J'ai eu le plaisir de les accompagner dans leur recherche et l'attribution d'un local dans ce quartier du 15e qui en a tant besoin. Je ne peux que me réjouir de ce soutien supplémentaire qui leur permettra de déployer leur action.

Je voudrais saluer aussi les associations qui mènent un travail formidable dans nos quartiers populaires : "Entraide et savoir Necker-Falguière", "Ensemble aux Frères Voisins" et "Mains agiles". Je voudrais saluer enfin les associations qui œuvrent en soutien aux plus fragiles et en faveur du lien social : "Arts et mouvements" pour les femmes et enfants victimes de violences conjugales, "Association Sainte-Geneviève" pour les personnes en situation

de précarité, "Foyer de Grenelle", "Bagagerie d'Antigel" pour les personnes en situation de rue, "Le relais Frémicourt" à destination des foyers du 15e.

Merci à toutes ces associations et à leurs bénévoles pour le travail formidable qu'ils mènent sur le terrain. Nous pouvons nous féliciter collectivement de déployer des dispositifs de soutien à la vie associative territorialisée, à même de valoriser et encourager la coopération interassociative et les synergies locales.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anouch.

Je vais procéder à un certain nombre de votes.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DDCT 38).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 137 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La projet d'amendement n° 137 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DDCT 41).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DDCT 45).

2022 DDCT 76 - Subventions (115.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 25 associations.

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à la création de cartes "d'habitant" des arrondissements de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'action de la Ligue de l'enseignement à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 76 et les vœux rattachés référencés n° 138 et n° 139. Le projet de délibération DDCT 76 est relatif à l'attribution de subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif en direction de 25 associations.

La parole est tout d'abord à Jean-Baptiste OLIVIER, qui pourra ainsi présenter le vœu n° 139 du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est des valeurs que nous pensons partagées par tous les Français, liberté, égalité, fraternité au fronton de nos mairies naturellement, mais aussi la laïcité qui, dans un pays d'histoire et de culture judéo-chrétienne, est venue s'inscrire il y a plus d'un siècle au sommet de nos références républicaines.

Or, les propos tenus par des jeunes Franciliens, le 16 mai dernier, lors d'un concours d'éloquence organisé par "La ligue de l'enseignement" sont désolants. Quand on voit que ce concours était la finalité d'un programme proposé par "La ligue de l'enseignement" pour soutenir l'apprentissage de la laïcité par les jeunes générations, cela en devient un désastre, pour reprendre les mots de "Charlie Hebdo".

Un florilège : "La laïcité, c'est le cercueil des femmes. Il faut réinterroger ce concept archaïque qui était un bon concept en 1905 pour contraindre l'emprise de la religion catholique. Maintenant il y a des millions de musulmans et on doit pouvoir être libres. La laïcité est une forme de dictature". J'en passe.

La laïcité est un des ciments de tout le modèle français qui nous permet de vivre ensemble. La voir ainsi remise en cause est tout bonnement inadmissible. Quel enseignement prodigue donc cette "Ligue" ? Et à tout le moins, quel contrôle assure-t-elle sur les dérives de certains jeunes radicalisés ou mal influencés ?

La Région Ile-de-France a ainsi décidé de stopper le programme et de suspendre les subventions accordées à cette structure et c'est la moindre des choses. Quand la mission pour laquelle une collectivité apporte son soutien n'est plus accomplie, il est normal de retirer ce soutien. Quand, en plus, cette action aboutit à bafouer les valeurs de la République, il est urgent d'y mettre un terme.

Il se trouve que "La ligue de l'enseignement" est régulièrement et généreusement subventionnée par notre Assemblée. Elle participe même à la gestion de plusieurs centres "Paris Anim'", dont celui du 13e, qui ont vocation d'accueillir nos jeunes au quotidien. Il me semble donc indispensable de faire un point sur l'action proposée par cette association auprès de nos jeunes et de conditionner notre éventuel futur soutien à une exigence de respect des valeurs de la République.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour présenter le vœu n° 138 de son groupe.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, deux visions très claires se dessinent sur les questions de citoyenneté. Avec le groupe Communiste et le groupe "Génération.s", nous avons déposé un vœu - c'est un vœu qui vient du 19e arrondissement inspiré de ce qui est fait dans le 20e - pour la création d'une "carte d'habitant", en signe de solidarité pour démontrer que, pour nous, la citoyenneté ne se décide pas au gré des nationalités, au gré des prises de parole.

Je suis et nous sommes profondément choqués par ce qui vient d'être dit contre "La ligue de l'enseignement". Il faut en finir dans notre hémicycle avec la volonté tout simplement de censurer dès que cela ne nous plaît pas. Quand même, s'en prendre à des jeunes qui participent à des concours d'éloquence ! Mais développons les concours d'éloquence, permettons à "La ligue de l'enseignement" d'élargir, de renforcer son travail. Tout ce qu'ils font, dans tous les centres d'animation et ailleurs, est quelque chose d'absolument indispensable, reconnu très largement. Donc, nous nous opposerons massivement à ce vœu.

Pour en revenir au vœu que je présente, nous portons la volonté d'avoir une carte qui permette de réaffirmer que tous les habitants, toutes celles et ceux qui habitent à Paris, quel que soit leur statut administratif, leur nationalité, ont leur place dans leur ville, et ils peuvent et doivent s'engager dans toutes les instances de démocratie participative de notre Ville.

Notre vœu peut être amélioré et nous le retirons au profit d'un travail, avec Anouch TORANIAN et d'autres adjointes et adjoints de la Ville, pour vous le représenter très prochainement encore plus renforcé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET, d'avoir levé le suspense sur le sort de votre vœu. Du coup, le vœu n° 138 qui a été présenté sera retiré et donc pas soumis au vote.

Je donne la parole à Anouch TORANIAN, pour répondre à l'oratrice et à l'orateur.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais avant tout chose regretter les propos qui ont été tenus par les jeunes lycéens au sujet de la laïcité dans le cadre du concours d'éloquence organisé par "La ligue de l'enseignement". Ce concours destiné à des établissements de quartiers prioritaires visait à inciter les étudiants à faire entendre leur voix par l'éloquence et à accompagner leur apprentissage de la laïcité, afin qu'ils se sentent légitimes à prendre part au débat démocratique, à l'heure où nous regrettons collectivement leur abstention. Deux missions qui, vous en conviendrez, sont donc à encourager.

Mais si je regrette et dénonce les propos tenus, je regrette et dénonce de la même manière l'instrumentalisation que vous en faites. Instrumentalisation qui vise d'abord à remettre en cause "La Ligue de l'enseignement", une institution qui œuvre depuis plus de 150 ans au service des valeurs républicaines et dont la fondation a largement inspiré les lois sur l'école gratuite, obligatoire et laïque.

"La Ligue" a immédiatement regretté les propos tenus, ce qui démontre, si c'était nécessaire, qu'elle ne cautionne ni n'a encouragé, comme vous le sous-entendez, les jeunes lycéens à tenir de tels propos. Surtout, elle a tout de suite fait part de ses propositions pour améliorer leur dispositif. Je me refuse donc à contrôler ou à sanctionner une institution que l'on ne peut tenir pour responsable des propos tenus et qui a tant fait pour défendre l'idée de l'instruction pour tous et de la laïcité dans notre pays.

Instrumentalisation ensuite parce que votre vœu contribue à se servir de la laïcité pour diviser et jeter l'opprobre sur une partie de nos concitoyens, de nos jeunes, de nos associations. Je regrette qu'à l'incompréhension, à la critique, voire à la contestation de certains de nos concitoyens et de beaucoup trop de nos jeunes de la laïcité, votre seule réponse soit celle du contrôle et de la censure.

Sur un sujet aussi fondamental et aussi sensible pour notre République, l'une des réponses à apporter est d'abord et avant tout celle de la pédagogie pour déconstruire les a priori et idées fausses, et rechercher leur adhésion par la pratique du débat libre et démocratique, comme le dit justement "La Ligue", ce à quoi elle s'attelle quotidiennement et ce qu'il nous faut soutenir.

Sur un sujet aussi sensible que la laïcité pour notre pays, les accusations ou les sous-entendus ne sont pas anodins et sont lourds de sens. Vous êtes non sans savoir que la Ville est accompagnée depuis 2012 par l'Observatoire parisien de la laïcité, une commission composée à la fois d'experts et d'élus issus de tous les bords politiques. Ainsi, si vous avez des signalements à faire, en particulier sur les interventions par "La Ligue de l'enseignement" dans nos établissements, vous êtes bien entendu encouragés à le faire.

Soyez convaincus que notre attachement aux valeurs de la République est sans faille et que nous serons toujours extrêmement attentifs à leur respect. Néanmoins, je vous le dis, votre conception n'est pas la nôtre. Nous ne tomberons jamais dans le piège de l'instrumentalisation, ni pour jeter l'opprobre sur une institution qui a tant fait et continue d'œuvrer pour défendre l'éducation populaire et la laïcité, ni pour considérer qu'il faut contrôler en amont et censurer en aval notre jeunesse et les associations. Cela ne servira ni la République ni les valeurs que nous défendons, au premier rang desquelles celle de la laïcité.

Pour toutes ces raisons, nous rendons un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN.

J'émets l'hypothèse que le groupe Changer Paris maintient son vœu n° 139 ? D'accord.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD qui a souhaité faire une explication de vote au nom de son groupe.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'il faut revenir au point de départ : c'est une parole de jeunes qui ont exprimé le fait qu'ils se sentaient discriminés, et discriminés en fonction des valeurs de la République et de la laïcité. Je pense que cette parole, il ne faut pas la censurer, il faut l'entendre. Et merci à "La Ligue de l'enseignement" qui fait ce travail. On a besoin d'approfondir le travail, comme cela a été dit, et il ne faut surtout pas le censurer.

Changer Paris, c'est la méthode Javert ! On est sur quelque chose qui consiste à couper les subventions des associations qui ne pensent pas comme vous et ne reportent pas les propos. Mais c'est "La Ligue de l'enseignement", un partenaire de la Ville depuis des décennies, qui est engagé sur la laïcité et la République. On ne peut pas les soupçonner de ne pas être totalement dans cette idée, c'est simplement qu'ils travaillent avec un public.

Et ce n'est pas parce que les jeunes pensent mal qu'on va les empêcher de parler et de penser. Ce n'est pas possible, votre méthode ! S'il n'y a plus "La Ligue de l'enseignement" et s'il n'y a plus toutes les associations à qui vous cherchez à vous en prendre depuis le début du mandat, il va rester qui ? Il va rester qui ? Posez-vous la question !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Comme c'est un dossier qui me concerne, ainsi qu'Anouch TORANIAN et Hélène BIDARD, je me permets de souligner que "La Ligue de l'enseignement", comme cela a été dit par Anouch TORANIAN, condamne avec la plus grande fermeté les propos qui ont été tenus par ces jeunes, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Que les choses soient claires, on ne saurait induire le doute qu'il ait pu y avoir la moindre caution.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 139 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Votre vœu n'ayant pas été adopté, je m'adresse au groupe Changer Paris, assez logiquement vous avez demandé un vote dissocié sur l'article 11 de ce projet de délibération qui concerne justement "La Ligue de l'enseignement".

Je mets aux voix, à main levée, l'article 11 du projet de délibération DDCT 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 16 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 16).

2022 DDCT 77 - Subventions (100.000 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du budget participatif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est le dernier dossier. Nous examinons le projet de délibération DDCT 77 relatf à l'attribution de subventions à huit associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants et habitantes des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du budget participatif.

Si on pouvait terminer dans le plus grand silence, ce serait agréable pour tout le monde, et notamment pour Anouch TORANIAN.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Très bien, Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Je crois que c'est un projet de délibération important et je ne serai pas très long vu l'impatience qui nous gagne tous de pouvoir vaquer à nos occupations.

Des arguments ont été opposés par rapport à ce projet de délibération et la nécessité d'aider les personnes des quartiers populaires à formuler des projets et ensuite les défendre. Je voulais donc réaffirmer là que c'est une action absolument essentielle.

Pour ce qui est du 10e arrondissement, je suis heureux de voir que l'un des centres sociaux de l'arrondissement, qui fait un travail très important pour accompagner les familles, les jeunes et toutes les initiatives du quartier, sera aussi en accompagnement sur le budget participatif. C'est une grande chance pour le quartier, pour l'arrondissement et pour le budget participatif. Merci, Anouch TORANIAN.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de votre esprit de concision, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - De manière tout aussi concise, avec probablement une tonalité différente, ce dernier projet de délibération nous donne l'occasion encore de réaliser que vous donnez des subventions à des associations pour aider des gens à toucher des subventions !

Je ne sais pas jusqu'à quel niveau, Madame la Maire. "Les Co-Citoyens", dont l'objectif est de faciliter le financement participatif par des initiatives citoyennes et "La Fabrique des Impossibles" qui permet d'accompagner au mieux les habitants dans le montage de projets. C'est donc de la subvention pour toucher des subventions ; cela s'appelle comme cela et pas autrement.

Mais il y a quand même une association dans le 18e qui retient toute mon attention. C'est la "Salle Saint Bruno", dont l'objet est de renouer le lien civique avec les institutions et la politique. Je suis intervenu en Conseil d'arrondissement à ce propos tout simplement pour mettre en face l'abstention, le fléau que constitue l'abstention dans les quartiers que vous appelez soi-disant populaires pour mieux les arroser de subventions.

On sait que le parallèle est facile à faire…

Paul SIMONDON, c'est vous qui signez des chèques à tire-larigot, donc ne soyez pas étonné ! J'espère que vous voyez au moins passer le chéquier sous votre stylo ?

En réalité, plus vous allez amener d'argent dans ces quartiers, plus l'abstention augmente. Si ! C'est une carte électorale qu'il faut regarder avec les subventions que vous déversez.

Je veux simplement interroger vos actions, vos subventions, mais pour qu'elles soient vraiment utiles. Parce que si le but recherché est de consolider le lien entre le citoyen et le politique, et que vous donnez de l'argent pour cela, à ce moment-là, cela doit se retrouver dans les urnes.

Pire encore, après la période des élections présidentielles et législatives que nous venons de vivre, qui n'a pas reçu un courrier de son maire d'arrondissement en train de pleurer pour dire : il nous manque des assesseurs, il nous manque des scrutateurs ? Mais adressez-vous aux associations que vous subventionnez pour solidifier le lien entre le citoyen et le politique. Ce sont elles qui devraient venir en premier lieu donner main-forte dans les bureaux de vote. A ce moment, vos actions, vos subventions auraient une utilité. Malheureusement, c'est un constat d'échec.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

La parole est à Anouch TORANIAN, et à elle seule.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avant tout, je vous remercie pour votre intervention sur un sujet aussi central de ma délégation, à la fois s'assurer de la participation de l'ensemble de nos concitoyens, et en particulier de celles et ceux qui se sentent ou qui sont les plus éloignés des dispositifs de participation citoyenne, et pour répondre à cette ambition du rôle primordial des associations parisiennes.

Pour y parvenir, je collabore avec détermination aux côtés de ma collègue Anne-Claire BOUX, en charge de la "politique de la ville" et que je remercie pour son travail. Aujourd'hui, environ 365.000 Parisiennes et Parisiens vivent dans un quartier dit prioritaire, ne vous en déplaise. Je le dis avec force : la Ville de Paris ne se fera pas sans eux.

Vous le savez, l'ambition que porte la Maire de Paris est de constituer un véritable pacte de gouvernance entre la Ville de Paris et les Parisiens. Et pour y parvenir, le budget participatif est un dispositif central, l'illustration parfaite de cette volonté de façonner la ville avec les Parisiennes et Parisiens, de notre volonté de nous reposer sur leur expertise du quotidien et sur leur créativité.

Sans condition d'âge, sans condition de nationalité, le budget participatif permet chaque année de confier les clés du budget de la Ville aux Parisiens. Ils déposent les projets, les votent et nous les réalisons. Ce ne sont donc pas des subventions, Monsieur GRANIER, ne vous en déplaise. C'est un dispositif de participation, dont la philosophie s'est déployée dans toutes nos concertations et dispositifs, au premier rang desquels la démarche "Embellir votre quartier".

La beauté du budget participatif réside aussi dans le fait que ce dispositif constitue un rendez-vous désormais central de notre vie démocratique parisienne, qui crée du lien et fédère. Parisiens, collectifs citoyens, conseils de quartier, centres sociaux, centres culturels, d'animation, bailleurs sociaux, écoles et associations bien sûr, et j'en passe, le budget participatif rassemble l'ensemble des acteurs locaux et il crée du lien. C'est la force de ce lien qui nous permet de transformer et embellir notre ville.

Notre volonté est de déployer notre dispositif citoyen pour que toutes les Parisiennes et Parisiens y prennent part, partout, tout le temps. Pour y parvenir, il nous faut aller vers, être dans une dynamique proactive, et en particulier à destination de nos quartiers populaires. Car c'est aussi par les dispositifs de participation citoyenne que nous améliorerons la vie des habitants et que nous réduirons les inégalités entre les territoires. Pour cela, nous y mettons les moyens : 25 % du budget participatif sont exclusivement consacrés à des projets qui seront déployés dans les quartiers prioritaires de la ville.

Mais nous le savons, si l'aspect budgétaire est indispensable, il n'est pas suffisant. Financer des projets est une chose, encourager et accompagner en est une autre. C'est là le rôle fondamental des associations.

Pour cette édition, huit associations ont été identifiées par les mairies d'arrondissement : "Aires 10", "Les Co-Citoyens", "La Fabrique des Impossibles", "Les Parques", "Basket Paris 14", "Jeune & Engagé", "La Salle Saint Bruno", "Projets-19". Ces associations sont centrales en ce qu'elles accompagnent du début jusqu'à la fin les porteurs de projet. Ateliers d'idéation, accompagnement dans le dépôt des dossiers, mais aussi, moment ô combien important, pendant la phase de campagne puis de vote, afin d'assurer la mobilisation et le soutien des habitants notamment des quartiers populaires.

Dans les différentes phases de ce budget participatif, un moment est clé : le dépôt des projets. En la matière, l'accompagnement des associations est déterminant. Etre accompagné par une association multiplie par deux les chances que le projet soit finalement soumis au vote des Parisiennes et Parisiens. Encore une fois, ce n'est pas une subvention.

L'engagement, tant des services de la Ville, des arrondissements, que des associations partenaires est considérable et le budget est mobilisé en conséquence. Quelle satisfaction de constater que le travail paie. Lors de l'édition 2021 du budget participatif, les quartiers populaires, qui représentent 17 % de la population parisienne, ont représenté 28 % des votants et 26 % des projets lauréats, avec une enveloppe de près de 17 millions d'euros. Cette année, 59 % des projets ont été portés par des collectifs de citoyens dans les quartiers populaires. Des chiffres encourageants qui nous confortent dans l'idée que lorsque nous mettons les moyens, les résultats sont là. Notre détermination sera donc sans faille pour poursuivre ce travail pour l'édition 2023.

Rendez-vous donc à la rentrée pour voter au budget participatif, encourager nos amis et les habitants de nos arrondissements, du 8 au 27 septembre, et continuer à construire et transformer la Ville de Paris pour, mais surtout avec les Parisiennes et les Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 77).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Commission départementale consultative des gens du voyage (R. 31) :

Suppléants :

- Mme Lamia EL AARAJE,

- Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE,

- Mme Béatrice PATRIE,

- Mme Nathalie MAQUOI,

- M. Jérémy REDLER.

Mission locale de Paris (conseil d'administration) (R. 32):

- Mme Douchka MARKOVIC,

- M. Mario GONZALEZ,

- Mme Barbara GOMES,

- M. Karim ZIADY,

- Mmes Elisabeth STIBBE.

Société anonyme de coordination "Batigère" (conseil d'administration) (R. 33) :

- M. Eric LEJOINDRE.

Mission d'information et d'évaluation sur les politiques dédiées à l'adaptation de Paris aux vagues de chaleur (R. 34) :

Titulaires :

- Mme Johanne KOUASSI,

- M. Florian SITBON,

- M. François VAUGLIN,

- Mme Nathalie LAVILLE,

- Mme Véronique BALDINI,

- M. Jean-Didier BERTHAULT,

- Mme Anne BIRABEN,

- Mme Elisabeth STIBBE,

- Mme Chloé SAGASPE,

- M. Alexandre FLORENTIN,

- M. Jean-Philippe GILLET,

- M. Jean-Noël AQUA,

- M. Alexis GOVCIYAN,

- Mme Mélody TONOLLI,

- Mme Maud LELIÈVRE.

Suppléants :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI,

- M. Franck MARGAIN,

- Mme Alice TIMSIT,

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ,

- Mme Delphine BÜRKLI,

- Mme Nathalie MAQUOI,

- M. Pierre CASANOVA.

Atelier parisien d'urbanisme (conseil d'administration) (R. 35) :

- M. Emmanuel GRÉGOIRE, en remplacement de M. Jacques GALVANI, démissionnaire, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2022, R. 31 à R. 35).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, vous l'avez compris, à 13 heures 10, avec quelques heures d'avance sur ce qui était prévu, nous terminons cette séance du Conseil de Paris du mois de juillet. Merci à toutes et à tous pour votre participation, votre engagement, votre mobilisation, notamment pour celles et ceux qui sont restés jusqu'au bout.

En votre nom, je remercie très chaleureusement les collaboratrices et les collaborateurs des cabinets d'adjoints et des groupes politiques. Et je remercie très naturellement les fonctionnaires de ce merveilleux service de la séance du Conseil de Paris.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très, très bel été !

A très bientôt. La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures dix minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Questions du groupe Changer Paris.

QE 2022-12 - Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE à Mme la Maire de Paris relative au projet de transformation de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

Libellé de la question :

"Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE demande à Mme la Maire de Paris si le projet de transformation de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Paris 14e, qui va se traduire par une inacceptable densification et une rupture de l'harmonie urbanistique dans le quartier Montparnasse-Denfert-Rochereau donnera lieu, de la part de l'aménageur, à une cession de commercialité qui permettra à un autre opérateur, de transformer des logements en surfaces à usage commercial à Paris 14e.

Si tel était le cas, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE demande à Mme la Maire de Paris de bien vouloir communiquer le montant de ces droits de commercialité ainsi que l'ampleur, en mètres carrés et la localisation des suppressions de logements consécutives à l'opération Saint-Vincent-de-Paul."

Réponse non parvenue.

QE 2022-13 - Question de Mme Carline LUBIN-NOËL et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au fonds d'investissement sur l'économie sociale et solidaire.

Libellé de la question :

"Le 24 mai dernier, M. Florentin LETISSIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet, a présenté un nouveau fonds d'investissement consacré au financement de l'économie sociale et solidaire, E.S.S. Cette action annoncée est menée avec le Crédit coopératif, acteur historique dans l'E.S.S., et "Paris Initiative Entreprise", P.I.E., association d'aide et d'accompagnement des entrepreneurs dans leur projet à impact social, territorial ou environnemental.

La communication autour de ce fonds affiche des objectifs généraux et un montant de 10 millions d'euros maximum a été évoqué pour financer ces projets, dont 20 % provenant de la Ville de Paris. Au-delà de ces effets d'annonce, nous restons aujourd'hui dans le flou quant à la stratégie adoptée par ce fonds pour trouver des opérateurs finançant ce dispositif mais aussi les modalités d'action et de candidature pour les entreprises souhaitant bénéficier de ces aides.

Consécutivement à ces processus, la question des critères pour les choix des projets financés et des membres du jury opérant une sélection entre ces demandes se pose aussi à nous. Ces informations sont essentielles tant l'exigence de transparence est indispensable à la fois au bon déroulement de notre action au service des Parisiens que pour profiter au mieux au secteur de l'E.S.S. en plein développement avec des acteurs motivés et désireux de porter des projets utiles à nos quartiers.

À ce titre, Mme Carline LUBIN-NOËL et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- de quelle manière, à quelles échéances et avec quelles modalités précises et détaillées ce fonds va agir en faveur des structures de l'économie sociale et solidaire ?"

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2022-14 - Question de Mmes Léa VASA, Fatoumata KONÉ, M. Émile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la tenue du Congrès mondial de l'Immobilier dans la salle du Conseil de Paris.

Libellé de la question :

"Le Congrès mondial de l'Immobilier s'est tenu à Paris du 7 au 10 juin 2022, dans la salle du Conseil de Paris. Il s'agit d'un événement strictement privé, rassemblant les professionnels internationaux de la construction immobilière. Sa tenue dans les locaux de l'Hôtel de Ville suppose un déploiement de moyens matériels importants, notamment en termes de sûreté, de préparation et de nettoyage des locaux. En outre, elle marque négativement l'image de la Ville, en prenant le risque de laisser penser à une certaine connivence entre Paris et cette organisation privée tournée vers la construction. Enfin, au vu des restrictions budgétaires et matérielles, notamment en termes de disponibilité des salles pour se réunir, affectant l'ensemble des services de la Ville et des groupes politiques, la tenue de cet événement pose question.

C'est pourquoi, Mmes Léa VASA, Fatoumata KONÉ, M. Emile MEUNIER et les élus du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris sur les points suivants :

- Quels sont les critères, notamment éthique, rendant possible la tenue d'événements privés de grande envergure, rassemblant des acteurs de domaines très lucratifs tels que l'immobilier ?

- Quelles ont été les modalités décisionnaires et contractuelles donnant le feu vert à la tenue de cet événement et quel est le montant de la rétribution reçue par la Ville ?

- Quelle est la stratégie générale de la Ville quant à la rentabilisation des espaces de travail de l'Hôtel de Ville ?"

Réponse non parvenue.

QE 2022-15 - Question de Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au déplacement d'une délégation en Arménie et aux subventions accordées par la Ville dans le cadre de sa Délégation générale aux Relations internationales et de sa participation à l'A.I.M.F.

Libellé de la question :

"Le groupe Ecologiste de Paris a appris par les réseaux sociaux qu'une délégation que vous avez menée s'est rendue en Arménie du 27 au 29 mai 2022. Ce voyage avait pour but de renforcer la coopération entre Yerevan et Paris, ainsi que de soutenir la reconnaissance de la République d'Artsakh suite à l'agression de l'Azerbaïdjan en 2020.

Lors d'un déplacement au Centre cardio-vasculaire franco-arménien à Goris, la délégation a rencontré l'Union générale arménienne de bienfaisance, U.G.A.B. et l'association "Santé Arménie" soutenue par la Ville de Paris afin de doter l'hôpital de matériels médicaux. L'association d'extrême droite "SOS Chrétiens d'Orient", finançant cette même action - comme l'attestent le rapport annuel 2021 de "Santé Arménie" et le bilan d'étape "Mission Arménie" septembre 2020-septembre 2021 de "SOS Chrétiens d'Orient" - était également présente lors de cette rencontre.

Le groupe Ecologiste de Paris a été très choqué par cette rencontre et par le fait que la Ville participe au financement d'un même projet, quel qu'il soit, avec une association visée par une enquête préliminaire, ouverte par le Parquet national anti-terroriste, pour complicité de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Si cette rencontre et ce partenariat de fait ont été présentés comme non souhaités et imprévus dans un article de "Libération" en date du 10 juin dernier, nous nous étonnons qu'ils aient été rendus possibles dans le cadre d'une telle coopération et d'un déplacement dans un pays en guerre.

Un article de "Street Press" en date du 14 juin dernier rappelle par ailleurs qu'une soirée valorisant l'action de "SOS Chrétiens d'Orient" au Haut Karabagh avait été organisée en novembre 2021 par la mairie du 9e arrondissement en collaboration avec le C.C.A.F., faisant lui-même parti de la délégation de mai 2022.

Nous, écologistes, soutenons l'Arménie face à l'agression de l'Azerbaïdjan et défendons l'auto-détermination des peuples. Il est en revanche du devoir de la Ville de Paris d'exercer la plus grande vigilance quant à la manière dont elle exerce sa politique internationale, particulièrement quand celle-ci concerne des pays en guerre, comme l'Arménie.

Ainsi, Mme Fatoumata KONÉ et les élus du groupe Ecologiste de Paris souhaitaient vous interroger sur :

- le cadre et la manière dont la Ville a apporté son soutien à l'association "Santé Arménie" et à l'U.G.A.B. ;

- la liste des opérations et des organismes soutenus directement par la Ville ou via l'A.I.M.F. depuis 2014 et concernant l'Arménie ;

- la manière dont la Ville s'assure de la destination et de la bonne sécurisation des subventions qu'elle accorde dans le cadre de sa Délégation générale aux Relations internationales ou de Réseaux internationaux comme l'A.I.M.F."

Réponse non parvenue.

QE 2022-16 - Question de Mme Léa VASA, M. Émile MEUNIER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au recrutement des architectes-voyers.

Libellé de la question :

"Présent à la Ville depuis 1895, le corps des architectes-voyers se démarque par la spécificité de ses compétences de haut niveau en matière d'architecture et d'urbanisme, d'autant plus indispensables dans le cadre de la révision du P.L.U. Les concours d'entrée des fonctionnaires territoriaux, assurant aux titulaires un statut pérenne, garantissent la qualité de compétences de ces professionnels. Or, le corps des architectes-voyers a connu un arrêt des recrutements par voie de concours au cours des 10 dernières années, laissant entrevoir la possibilité d'une

disparition pure et simple de l'un des plus vieux et prestigieux corps de l'administration parisienne et faisant courir le risque que la Ville doive sous-traiter de plus en plus de compétences et missions d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture aux cabinets de conseil privés, posant ainsi un problème budgétaire et de capacité d'action de la puissance publique.

C'est pourquoi, Mme Léa VASA, M. Emile MEUNIER, Mme Fatoumata KONÉ et les élus du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris sur les points suivants :

- Pourquoi les négociations avec le corps des architectes-voyers ont été arrêtées et dans quelles conditions pourraient-elles être ré-envisagées en vue de la reprise des recrutements et de l'évolution du statut de ces professionnels ?

- Quels sont les moyens mis en œuvre par la Ville pour valoriser, garder et renforcer ses compétences internes à la Direction de l'Urbanisme, notamment dans le cadre de la révision du P.L.U. ?"

Réponse non parvenue.

Votes spécifiés.

Mme Hélène JACQUEMONT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSOL 29.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 37.

M. Patrick VIRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 87.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 26, DVD 41 et DVD 42.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 122.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le vœu n° 26, l'amendement n° 4 et les projets de délibération DRH 55, DFA 35, DGGP 5, DGGP 3, SG 37, DAE 81 et SG 46.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 382.

M. Alexandre FLORENTIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DTEC 5.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 150.

Mme Maud LELIÈVRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 37 et DEVE 45.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 86, DSP 9 et SG 46.

Mme Alice COFFIN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 28, DU 95 et SG 46.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 30 et le vœu n° 78.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 384.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 89.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL vote contre le vœu n° 78.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DRH 58 et DAJ 8.

Le groupe Changer Paris vote contre l'article 175 du projet de délibération DDCT 72.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 150, DVD 68, DVD 69 et DFA 27.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 46 et le vœu n° 134.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 46.

Mme Pénélope KOMITÈS, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Eric LEJOINDRE et Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 46.

Le groupe Ecologiste de Paris s'abstient sur le projet de délibération DFPE 75.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2022 DCPA 10 Reconstruction du stade Jean Bouin (16e) en 2013 - Signature d'un protocole transactionnel avec Rudy Ricciotti Architecte et le Bet Berim.

2022 DCPA 13 Restructuration de la crèche Drouot en un multi-accueil de 97 enfants - Objectifs, programme des travaux, 11, rue Drouot (9e).

2022 DCPA 14 Restructuration de la Crèche Université - Objectifs, programme des travaux, 145, rue de l'Université (7e).

2022 DCPA 15 Restructuration de la crèche Auguste Cain - Objectifs, programme des travaux - Autorisations administratives - 14, rue Auguste Cain (14e).

2022 DCPA 18 Signature du protocole transactionnel définissant les modalités de reprise de la couverture de l'école Boulle avec la Société Eiffage Constructions Équipement.

2022 DVD 12 Contrat de transaction avec Enedis.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2022 DGGP 1 Approbation d'une convention de coopération avec la Métropole du Grand Paris relative à la transmission de données sur le parc de véhicules en circulation dans la zone à faibles émissions.

2022 DAE 138 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

2022 DAE 139 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

2022 DVD 21 Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e) - Convention de transfert de maitrise d'ouvrage à SNCF réseau pour des interventions prévues dans l'opération - Avenant n° 1 à la convention de coordination générale.

2022 DVD 41 Prise en compte de l'impact de la Covid 1 - Parc de stationnement François 1er (8e) - Avenant n° 1 à convention DSP.

2022 DVD 42 Parcs de stationnement Odéon et André Honnorat (6e) - Convention de concession pour leur exploitation.

2022 DVD 43 Parcs de stationnement Meyerbeer-Opéra (9e), Anvers (9e), Cardinet (17e) - Convention de concession pour leur exploitation.

2022 DVD 75 Parcs de stationnement Picpus-Nation et Hector Malot (12e) - Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc de stationnement Picpus-Nation, la modernisation du parc de stationnement Hector Malot et l'exploitation de l'ensemble.

2022 DVD 76 Partie garage du parc de stationnement Saint Germain des Prés (6e) - Principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement.

2022 DVD 45 Extension du Tramway à Porte Dauphine (16 et 17e) - Avenant n° 1 à la convention de prestation de travaux de mission de sécurité ferroviaire au profit de SNCF Réseau.

2022 DVD 53 Prolongement du Tramway T3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et 17e). - Convention de financement n° 3 relative à la phase travaux.

2022 DVD 55 Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du budget participatif - Subventions d'investissement (173.541 euros) à 10 associations et conventions associées.

2022 DVD 56 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2022 DVD 59 Convention d'occupation du domaine public avec la Société d'Études et d'Aménagements des Anciennes Carrières des Capucins (SEADACC).

2022 DVD 63 Parcs de stationnement Carpeaux et Milton - Avenants de prorogation de l'échéance de la concession de ces ouvrages.

2022 DVD 66 Évènement Fête place aux Vélos pendant la Journée Paris Respire sans voiture - Subvention d'investissement (35.000 euros) à l'association RéPAR et convention associée.

2022 DVD 79 Enquête Mobilité par GNSS de l'Institut Paris Région - Convention de financement relative à la réalisation de l'enquête.

2022 DVD 82 Convention d'occupation du domaine public avec la SNCF Gares & Connexions pour deux auvents Gare Montparnasse, 4 rue du Commandant René Mouchotte et 21 boulevard de Vaugirard (15e).

2022 DVD 90 Dalle de couverture de l'esplanade des Invalides (7e) - Avenant n° 2 au contrat pour l'aménagement et l'exploitation d'un restaurant administratif situé sous la dalle de couverture de l'esplanade des Invalides.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2022 DJS 72 Centres Paris Anim' Château Landon, Granges aux Belles, Espace Jemmapes et Jean Verdier (10e) - Délégation de service public - Convention avec l'association CRL10.

2022 DJS 105 Centres Paris Anim' Clavel, Curial, Mathis, Rébeval, Place des Fêtes, Solidarité Angèle Mercier (19e) - Délégation de service public - Convention avec l'association Ligue de l'Enseignement.

2022 DJS 78 Centres Paris Anim' (15e) et théâtre Paris Plaine (15e) - Avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion des équipements.

2022 DJS 82 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2022 DJS 83 Subventions (255.500 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

2022 DJS 96 Transformations olympiques - Lancement de la 4ème édition de l'appel à projets "Talents 2024", convention de financement avec le Département de Seine Saint Denis et convention.

2022 DJS 99 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM Elogie-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du CPA Mercoeur 4, rue Mercoeur (11e).

2022 DJS 100 Convention de partenariat et groupement de commandes avec la CAF de Paris pour la réalisation d'études dans le domaine de la jeunesse.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2022 DAE 81 Modifications des statuts de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

2022 DASCO 16 Subvention (9.000 euros) à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement de l'Apadhe (anciennement Sapad).

2022 DASCO 17 Subvention (8.500 euros) et convention annuelle avec l'association Le Bal pour un projet de sensibilisation à la lecture d'image.

2022 DASCO 18 Subvention (50.000 euros) et avenant et subvention de compensation pour la redevance d'occupation de locaux communaux (32.900 euros) dans le cadre de conventions pluriannuelles avec le CDPE de Paris.

2022 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.350 euros), subventions d'équipement (13.710 euros) et subventions travaux (158.266 euros).

2022 DASCO 32 Classes à Projets Artistiques et Culturels - Contribution municipale (49.990 euros) et convention annuelle avec l'Académie de Paris.

2022 DASCO 33 Indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel.

2022 DASCO 34 Occupations précaires de logements situés dans des E.P.L.E - Conventions

2022 DASCO 35 Organisation de mobilités européennes pour des agents de la Ville, des personnels du rectorat de Paris et des établissements scolaires - Validation du projet parisien de mobilités "enseignement scolaire" et versement d'une subvention à la Ville de Paris par l'Agence Erasmus.

2022 DASCO 38 Caisse des écoles (Paris centre) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (4.667.599 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 39 Caisse des écoles (5e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (2.251.946 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 40 Caisse des écoles (11e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (4.997.395 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 41 Caisse des écoles (12e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (5.776.998 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 42 Caisse des écoles (13e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (7.306.163 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 43 Caisse des écoles (14e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (5.319.801 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 44 Caisse des écoles (15e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (7.114.193 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 45 Caisse des écoles (20e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (9.109.641 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 46 Collèges publics - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451.217,40 euros) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome.

2022 DASCO 47 Caisse des écoles (11e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (4.981.541 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 48 Caisse des écoles (12e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (5.710.963 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 49 Caisse des écoles (14e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (5.273.878 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 50 Caisse des écoles (16e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (2.880.453 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 51 Caisse des écoles (18e) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (9.025.548 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 52 Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur d'un mur pignon de l'immeuble 8 rue de la Chine (20e) - Convention de mise à disposition du domaine public.

2022 DASCO 53 Subventions d'investissement (600.795 euros) à 43 collèges au titre du Budget participatif des collèges, édition 2021/2022.

2022 DASCO 54 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2022 DASCO 56 Caisse des écoles (20e) - Avenant à la convention d'objectif et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2022 DASCO 57 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022.

2022 DASCO 61 Subvention d'investissement (80.000 euros) à un collège au titre du budget participatif parisien 2019.

2022 DFPE 81 Subvention (154.500 euros) à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale.

2022 DFPE 105 Subvention (10.140 euros) à 4 associations et signature de 4 avenants à conventions, pour le développement d'activités partagées parents - enfants dans des EAPE le samedi matin.

2022 DFPE 128 Subvention (1.979.418 euros) à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25.000 euros.

2022 DFPE 132 Subventions (76.640 euros) à 5 associations, conventions et avenant pour des activités partagées, ludiques, artistiques et intergénérationnelles, contribuant au renforcement du lien parents-enfants.

2022 SG 54 Subvention de fonctionnement (499.943 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1e) dans le cadre du projet TUMO Paris 4 École du Climat - Académie du Climat.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2022 DDCT 58 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions à 7 associations.

2022 DDCT 68 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (pour 73 associations et la réalisation de 129 actions).

2022 DDCT 70 Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022 - Subventions de fonctionnement à 7 associations.

2022 DDCT 73 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement pour 15 projets associatifs.

2022 DDCT 83 Subvention au GIP Réussite Éducative à Paris dans le cadre d'une montée en charge du dispositif de Réussite Éducative.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2022 DLH 81 Location de l'immeuble 20, rue Levert (20e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2022 DLH 92 Modification des garanties d'emprunt accordées pour la réalisation d'un programme de logement social réalisé par 1001 Vies Habitat.

2022 DLH 109 Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par Elogie-SIEMP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

2022 DLH 111 Modification et octroi des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux par Immobilière 3F.

2022 DLH 122 Modification de la garantie des emprunts finançant la réalisation d'un programme de logement social réalisé par Toit et Joie.

2022 DLH 124 Location de l'immeuble 50 à 62, boulevard Jourdan (14e) par l'EPFIF à la RIVP - Convention spécifique.

2022 DLH 125 Réalisation d'un programme de création de 7 logements PLA-I par SNL-Prologues (11e, 13e, 14e, 19e et 20e) - Subvention (43.425 euros).

2022 DLH 131 Réalisation 18 rue Chaudron (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (6 PLA-I, 7 PLUS, 6 PLS) et 6 logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (860.927 euros).

2022 DLH 136 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble 12 rue Maryse Hilsz (20e).

2022 DLH 137 Location de divers ensembles immobiliers (12e, 13e et 17e) à Elogie-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique.

2022 DLH 138 Location de l'immeuble 44-66, rue des Panoyaux (20e) à Elogie-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique.

2022 DLH 143 Location de l'immeuble 41, rue de la Fontaine au Roi (11e) à HSF - Bail emphytéotique.

2022 DSOL 40 Subventions de fonctionnement (95.000 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs programmes d'hébergement solidaire et d'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés à Paris.

2022 DU 68 Vente à SNL-Prologues de 4 logements, représentant 5 lots de copropriété, en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11e, 13e, 19e et 20e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2022 DICOM 5 Convention de partenariat média avec RMC Découverte en faveur du Musée des égouts.

2022 DPE 7 Autorisation d'accès et de passage au 7-9 rue Primatice (13e) - Convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, **rapporteure**.

2022 DFA 31 Garantie à première demande à hauteur de 80% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 20 avril 2022.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2022 DLH 128 Une Chorba pour Tous - Déclassement et renouvellement de la mise à disposition des locaux du 106 rue Curial (19e) - Attribution d'une aide en nature et de 3 subventions d'investissement.

2022 DSOL 29 Subventions (231.000 euros) à 7 organismes et conventions pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement, l'accès aux droits, la prévention des expulsions locatives.

2022 DSOL 30 Subventions (125.000 euros) au Crédit Municipal de Paris (4e) et à Crésus Île-de-France (12e) pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention et la lutte contre le surendettement.

2022 DSOL 32 Subventions (158.500 euros) et conventions avec cinq associations au titre des espaces de proximité et pour la mise en œuvre d'actions d'animations de la vie sociale dans les 10e, 13e, 14e et 15e arrondissements.

2022 DSOL 38 Subventions (734.204 euros) aux associations : "les Restaurants du Cœur", "l'Un est l'Autre", "la Chorba" et "Notre Dame de Tanger" pour leurs actions d'aide alimentaires - Conventions.

2022 DSOL 59 Subventions (94.600 euros) à quatorze associations et conventions pour leurs actions d'insertion sociale.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2022 DAE 86 Subventions de fonctionnement (670.000 euros) et conventions avec 24 organismes dans le cadre de l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022 et deux avenants.

2022 DAE 99 Participation au financement des régimes d'aides économiques - Renouvellement de la Convention entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

2022 DAE 111 Adhésion (12.000 euros) à l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT).

2022 DAE 79 Convention annuelle passée avec l'Établissement public Bourse du travail de Paris (10e) et contributions financières de la Ville de Paris (217.000 euros).

2022 DAE 127 Bourse du Travail (10e) - Subvention de fonctionnement 2022 (70.000 euros) et convention avec l'association des organisations syndicales de la Bourse du Travail.

2022 DAE 128 Bourse du Travail (10e) - Convention entre la Ville de Paris et l'Union Départementale CFDT de Paris - Subvention de fonctionnement de 425.587 euros.

2022 DAE 129 Bourse du Travail (10e) - Convention entre la Ville de Paris et l'Union Départementale CFE CGC de Paris - Subvention de fonctionnement de 236.764 euros.

2022 DAE 130 Bourse du Travail (10e) - Convention entre la Ville de Paris et l'Union Départementale CFTC de Paris - Subvention de fonctionnement de 109.658 euros.

2022 DAE 131 Bourse du Travail (10e) - Convention entre la Ville de Paris et l'Union Départementale CGT de Paris - Subvention de fonctionnement de 55.647 euros.

2022 DAE 132 Bourse du Travail (10e) - Convention entre la Ville de Paris et l'Union Départementale FO de Paris - Subvention de fonctionnement de 168.396 euros.

2022 DAE 133 Bourse du Travail (10e) - Convention entre la Ville de Paris et l'Union départementale Solidaires de Paris - Subvention de fonctionnement de 98.311 euros.

2022 DAE 134 Bourse du Travail (10e) - Convention entre la Ville de Paris et l'Union départementale UNSA de Paris - Subvention de fonctionnement de 170.114 euros.

2022 DFA 34 Programmation du Fonds social européen 2014-2020.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2022 DDCT 18 Délibération tarifaire relative à la mise à disposition de la salle Bretagne de la mairie de Paris centre pour des goûters d'anniversaire de familles parisiennes.

2022 DGGP 3 Adhésion à l'association "Les acteurs du Grand Paris" et versement de la cotisation pour 2022 (700 euros).

2022 DU 8 Cession d'un lot de copropriété au 22-24 rue Jacob (6e).

2022 DU 66 Cession de 4 lots de copropriété de l'immeuble 2 rue des Beaux-Arts (6e).

2022 DU 67 Cession de lots de copropriété au 13 quai Conti (6e).

2022 DDCT 75 Établissement du montant de la redevance annuelle de l'Association sportive du Centre de Paris (ASCP) pour l'occupation d'une partie des locaux municipaux situés 7 rue de la Ville Neuve (2e).

2022 DU 87 Maine-Montparnasse (14e et 15e) - Projet PRD Montparnasse - Convention de projet urbain partenarial avec la SCI PRD Montparnasse - Étude d'impact et demande de permis de construire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2022 DAJ 9 Subvention (77.000 euros : 30.000 euros + 47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2022 DAJ 10 Fixation des tarifs de reproduction des documents à la Mission des Publications Administratives.

2022 DAJ 11 Fixation des frais facturés aux administrations et organismes autres que les directions de la Ville de Paris pour la publication électronique d'actes sur le portail de la Ville de Paris.

2022 DAJ 15 Approbation d'un accord de coexistence de marques pour l'utilisation du signe "Paris+ par Art Basel" pour l'organisation de la manifestation internationale d'art contemporain.

2022 DRH 4 Attribution d'une indemnité de sujétions (REP-REP+) et d'une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) aux professeurs de la Ville de Paris.

2022 DRH 54 Convention de mise à disposition d'agents.es de la Ville de Paris auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2022 DRH 55 Convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

2022 DRH 56 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise, dans la spécialité exploitation des transports.

2022 DRH 59 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des tso, grade de tso de classe normale, dans la spécialité espaces verts.

2022 DRH 62 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours d'accès au corps des professeurs de la ville de Paris dans la discipline arts plastiques.

2022 DRH 65 Renouvellement de la convention-cadre entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et la Ville de Paris.

2022 DRH 67 Convention entre la Ville de Paris et le CIG grande couronne relative à la publication d'offres d'emplois de la Ville de Paris sur le Site Emploi territorial (SET).

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2022 DFPE 7 Subvention (119.19 euros), avenant n° 1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour le multi-accueil L'Araignée Gentille (18e).

2022 DFPE 9 Subvention (185.221 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

2022 DFPE 55 Subventions (9.354.918 euros), avenant n° 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 59 Subventions (484.239 euros), avenant n° 1 avec l'association Estrelia pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 65 Subvention (130.316 euros), avenant n° 1 avec l'Association pour le développement de la pré-scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2022 DFPE 66 Subventions (427.293 euros), conventions d'équipement et avenant n° 1 avec l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 72 Subvention (111.391 euros), avenant n° 1 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).

2022 DFPE 75 Subvention (460.313 euros), avenant n° 1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 77 Subventions (320.761 euros), avenant n° 1 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 84 Subvention (105.649 euros), avenant n° 1 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).

2022 DFPE 85 Subventions (334.669 euros), avenant n° 1 avec l'association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 87 Subvention (49.104 euros), avenant n° 1 avec l'association Calinot Singe pour la crèche parentale Calinot Singe (15e).

2022 DFPE 88 Subvention (182.367 euros), avenant n° 1 avec l'association Centre d'Actions Locales du 18e pour le multi-accueil La Toupie (18e).

2022 DFPE 94 Subvention (68.766 euros), avenant n° 1 à l'association Origami pour la halte-garderie (12e).

2022 DFPE 95 Subvention (210.778 euros), avenant n° 1 avec l'association ARISSE (78350) pour le multi-accueil "Petit Prince Lumière" (20e).

2022 DFPE 101 Subvention (22.159 euros), avenant n° 1 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi accueil (11e).

2022 DFPE 104 Subvention (31.363 euros), avenant n° 1 à l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7e).

2022 DFPE 108 Subvention (412.545 euros), avenant n° 1 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

2022 DFPE 109 Subventions (427.272 euros), avenants n° 1 à l'Association des Cités Caritas (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 110 Subvention (236.957 euros), avenant n° 1 avec la Fondation CASIP COJASOR pour sa halte-garderie (20e).

2022 DFPE 112 Subvention (74.867 euros) et avenant n° 1 avec l'association Square Bande pour la crèche parentale (11e).

2022 DFPE 114 Budget participatif 2021 - Subvention (7.200 euros), convention avec l'association "La Porte Entr'ouverte" (14e) pour la rénovation de la fresque à l'entrée de sa crèche parentale (14e).

2022 DFPE 115 Subvention (71.634 euros), avenant n° 1 avec l'association Auteuil Petite Enfance (16e) pour le multi-accueil situé 5 ter rue Jean Cottin (18e).

2022 DFPE 116 Subvention (131.224 euros), avenant n° 1 avec l'association Le Relais Ménilmontant pour la halte-garderie Le Petit Relais (20e).

2022 DFPE 118 Subvention (81.556 euros), avenant n° 1 à l'association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie (12e).

2022 DFPE 119 Subvention (50.854 euros), avenant n° 1 à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

2022 DFPE 120 Subvention (90.377 euros), avenant n° 1 avec l'association Quel Univers Inventer ? pour la crèche parentale (19e).

2022 DFPE 124 Subvention (66 685 euros), avenant n° 1 avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).

2022 DFPE 127 Subvention (13.346 euros), convention avec l'association "Capucine et Papillon" 13e pour les travaux de rénovation et de mises aux normes pour la crèche parentale située 37 rue Clisson (13e).

2022 DFPE 129 Subvention (86.368 euros), avenant n° 1 à l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2022 DFPE 130 Subvention (119.547 euros), avenant n° 1 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e).

2022 DFPE 131 Approbation de la signature d'un avenant de prolongation d'un an de la convention avec la CAF de soutien du dispositif des relais d'assistantes maternelles (RAM).

2022 DFPE 133 Subventions (256.687 euros), avenant n° 1 avec l'association Le Dauphin Bleu (18e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (18e).

2022 DFPE 134 Subvention (71.720 euros), avenant n° 1 avec l'association Les Jeunes Heures (3e) pour la crèche parentale (3e).

2022 DFPE 136 Subvention (110.117 euros), avenant n° 1 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2022 DFPE 137 Subvention (111.261 euros), avenant n° 1 l'Association pour la diversité culturelle et sociale l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil (11e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2022 DAE 65 Subvention (35.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France) (15e).

2022 DAE 76 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) à l'association Vacances et Familles (93).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2022 DAE 70 Budget participatif 2018 - Subvention d'investissement (97.520 euros) à l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (ENSAAM) dans le cadre du projet "Un fablab à l'ENSAAMA".

2022 DAE 112 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à l'association French Tech Grand Paris dans le cadre du Programme Tremplin.

2022 DAE 142 Règlement Appel à projet Innovation Résilience 2022 et convention type.

2022 DSOL 12 Subventions (163.000 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 9 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

2022 DSOL 23 Convention relative à l'installation d'un ESMS relevant de la Ville de Paris sur le territoire du département de l'Essonne.

2022 DSOL 25 Subventions (176.500 euros) à 11 associations et conventions avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles.

2022 DSOL 26 Subventions (106.500 euros) à 10 associations et CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

2022 DSOL 27 Mois parisien du handicap - Subventions à 17 associations et convention ou avenant avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022.

2022 DSOL 36 Subventions (67.000 euros) à 16 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

2022 DTEC 14 Adhésion de la Ville de Paris au Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (2.000 euros).

2022 DTEC 29 Renouvellement de l'adhésion au Réseau des Villes Résilientes (Resilient Cities Network).

2022 DTEC 30 Adhésion de la Ville de Paris à l'association "27e Région" (5.000 euros).

2022 DTEC 31 Adhésion de la Ville de Paris à l'association Futuribles International en qualité de membre partenaire (10.133 euros).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2022 DAE 71 Subventions de fonctionnement (150.000 euros) et conventions avec 20 organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2022 DTEC 28 Demande d'enregistrement en vue de l'extension d'un technicentre et de la création d'un nouvel atelier de maintenance de trains, par la société SNCF Voyageurs au 80, rue Victor Hugo à Ivry (94).

2022 DVD 60 Canaux parisiens - Conventions d'Occupation Temporaire (COT) pour les glaciers et la buvette de l'édition 2022 de Paris Plages sur le Bassin de la Villette.

2022 DVD 51 Rivière Ourcq - Convention de superposition du domaine public fluvial pour la passerelle dite "Le Bouchy" par la ville de Mary-sur-Marne (77).

2022 DVD 71 Canal de l'Ourcq à Petit Gabarit - Convention d'autorisation de surplomb et d'occupation par la création d'une passerelle dite "Roosevelt" à Meaux (77).

2022 DVD 73 Canal de l'Ourcq à Petit Gabarit - Convention de superposition d'affectation avec la ville de la Ferté-Milon (Aisne).

2022 DVD 83 Subvention (49.000 euros) à l'association "Seine-Saint-Denis tourisme, Agence de développement touristique" pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis.

2022 DVD 84 Subvention (20.000 euros) à l'association "Seine-Saint-Denis tourisme, Agence de développement touristique" pour ses actions d'animation autour du bicentenaire des canaux parisiens.

M. Dan LERT, rapporteur.

2022 DAE 7 Budget participatif - Subventions (578.000 euros) et conventions avec quatorze structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social.

2022 DAE 121 Subvention (240.000 euros) et convention avec l'association Aurore (4e).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2022 DSOL 44 Subventions (6.500 euros) à deux associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors.

2022 DSOL 45 Subventions (19.700 euros) à cinq associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement.

2022 DSOL 50 Subventions (11.500 euros) à quatre associations dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle.

2022 DSOL 51 Financement de Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) au titre du dispositif de continuité en 2022 de la préfiguration d'un nouveau mode de financement des SAAD.

2022 DSOL 60 Approbation de la participation de la Ville de Paris au consortium piloté par France Alzheimer dans le cadre de l'appel à projet Impact 2024 du Fonds de dotation Paris 2024.

2022 DSOL 61 Mise en œuvre de la 13ème conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Attribution de participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention".

2022 DSOL 63 Subvention (80.000 euros) à l'association Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris - Alma-Paris.

2022 DSOL 70 Subvention (17.000 euros) à l'association Les Transmetteurs pour leur action dans le domaine de la santé des seniors.

2022 DSOL 71 Avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2020-2023 relatif aux résidences autonomie du Centre d'action sociale de la ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2022 DEVE 20 Convention de mise à disposition d'un site de découpe du bois, de secteurs forestiers du bois de Boulogne (16e) et du domaine de Beauregard (78) - Convention avec la Préfecture de police.

2022 DEVE 24 Convention de collaboration avec la Ville de Fresnes relative à l'ouverture au public d'un sentier piétonnier traversant les pépinières du centre de production horticole de la Ville de Paris.

2022 DEVE 28 Convention cadre de collaboration avec le Cerema sur les modalités de développement de projets dans les domaines des sols, du végétal, des eaux pluviales et de l'agriculture urbaine.

2022 DEVE 41 Subventions (Fonctionnement : 10.000 euros et Investissement : 5.000 euros) à 5 associations œuvrant pour la biodiversité.

2022 DEVE 44 Subventions (330.730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e).

2022 DEVE 51 Subventions (15.000 euros) à 9 associations et convention pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

2022 DEVE 61 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2022 DGRI 12 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2022".

2022 DGRI 20 Subvention (2.600 euros) - Conditions d'accueil du résident ICORN de la Ville de Paris et convention tripartite Ville de Paris/Cité internationale des arts/Jannatun Nayeem Prity.

2022 DGRI 38 Subventions (853.926 euros) pour les projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2022 et antérieurs.

2022 DGRI 39 Avenant à la convention de co-organisation entre la Ville de Paris, l'Institut français et l'association l'Été parisien pour le bal d'ouverture de la Saison croisée France-Portugal.

2022 DGRI 40 Convention de co-production entre la Ville de Paris et l'institut polonais relative à l'organisation de l'exposition "Portrait(s) d'une Résistance. Ukraine 2004-2022", du 10 mai au 20 juin 2022.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2022 DAJ 16 Signature d'un protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation d'une victime de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

2022 DPMP 5 Subventions (22.500 euros) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2022 PP 65 Protocole d'accord transactionnel avec le cabinet Craunot, administrateur de biens, représentant Madame G.

2022 PP 66 Protocole d'accord transactionnel avec la compagnie Avanssur-Direct Assurance, subrogée dans les droits et actions de Monsieur K.

2022 PP 67 Protocole d'accord transactionnel avec la compagnie Protrec BTP, subrogée dans les droits et actions de Monsieur A.

2022 PP 68 Convention de partenariat entre la Préfecture de police et l'ANSES relative au laboratoire central des services vétérinaires.

2022 PP 70 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant les prestations de réparations, d'entretien et de remorquage des véhicules légers et utilitaires.

2022 PP 71 Convention de groupement de commandes concernant les prestations de fourniture, de mise à disposition de contenants, collecte, traitement et destruction ou valorisation des déchets dangereux.

2022 PP 75 Convention de groupement de commandes relative aux prestations de réservation de berceaux au profit des agents de la Préfecture de police.

2022 PP 72 Fourniture de matériels incendie nécessaires aux opérations de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 73 Dispositions fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'accès au corps des démineurs de la Préfecture de police.

2022 PP 74 Dispositions fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoint technique principal de 2ème classe de la Préfecture de police.

2022 PP 76 Modalités d'organisation du vote dématérialisé pour l'élection des représentants du personnel relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2022 PP 77 Institution du comité social territorial des administrations parisiennes (CST AP) et de ses formations spécialisées.

2022 PP 78 Institution des commissions administratives paritaires, compétentes à l'égard des personnels de la préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2022 PP 79 Institution des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels contractuels de catégories A, B et C de la préfecture de police relevant du statut des administrations.

2022 PP 80 Fourniture d'équipements de protection individuelle "sanitaire".

2022 PP 81 Protocole d'accord transactionnel avec Madame S. G.

2022 PP 84 Protocole d'accord avec Monsieur D. F.

2022 PP 85 Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur F., demeurant à Nantes (44000).

2022 PP 86 Mise à disposition et conservation sur support électronique des bulletins de paye des agents des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2022 PP 87 Marché de travaux pour la construction d'un centre de secours et de 33 logements de fonction pour la BSPP sur le site de Rueil-Malmaison.

2022 PP 88 Protocole d'accord transactionnel avec Madame E.R.L.D.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2022 DAC 381 Subventions (50.000 euros) et conventions avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

2022 DAC 383 Convention de coproduction entre la Ville de Paris et l'association Achac en vue de la réalisation de l'exposition "Sur les traces de l'exposition coloniale internationale de 1931".

2022 DAC 491 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à José Roig Armengote au 86 rue de Montorgueil (2e).

2022 DAC 493 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hersch Fenster au 41 rue Richer (9e).

2022 DAC 497 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosine et Bernard Pytkiewicz au 103 rue de Clignancourt (18e).

2022 DAC 499 Apposition d'une plaque en hommage à Béatrix Excoffon au 9 rue Bachelet (18e).

2022 DEVE 33 Dénomination "allée Michel Delpech" attribuée à l'allée située suite à la rue Chardin dans les jardins du Trocadéro (16e).

2022 DEVE 43 Dénomination "allée des enfants et victimes de la prise d'otages de Djibouti-Loyada 1976" attribuée à une allée du parc André Citroen (15e).

2022 DEVE 46 Dénomination Jardin du Moulin de la Pointe-Paul Quilès attribuée à l'espace vert situé 22 boulevard Kellermann (13e).

2022 DU 118 Dénomination de trois ouvrages du canal Saint-Martin (10e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2022 DAE 21 Fixation de tarifs forfaitaires d'occupation évènementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts.

2022 DAE 39 Marchés aux puces Clignancourt-Django Reinhardt (18e) - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

2022 DAE 109 Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du restaurant situé dans le marché couvert Saint Martin (10e).

2022 DAE 117 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association Fontaine O Livres.

2022 DAE 118 Subvention de fonctionnement (8.000 euros) à l'association Disquaire Day.

2022 DAE 119 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à l'association Comité Quartier Latin.

2022 DAE 147 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) à l'association Table de Matières.

2022 DAE 124 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Avenants.

2022 DAE 150 Tarification et financement du service de restauration de l'école Boulle (120.000 euros).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2022 DEVE 14 Subvention de fonctionnement (6.000 euros) à l'association Les Invasifs pour ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation durables.

2022 DEVE 22 Appel à Projets Paris SEME 2 - Subventions d'investissement (224.272 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.

2022 DEVE 42 Subventions (95.000 euros) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

2022 DEVE 48 Subvention de fonctionnement (6.000 euros) à l'association Urbanescence pour ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation durables.

2022 DEVE 52 Subventions (164.000 euros) à 4 structures pour leurs actions en faveur de la diversification de l'approvisionnement de l'aide alimentaire et la sensibilisation à une alimentaire durable des publics en situation de précarité alimentaire.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2022 DJS 25 Subventions (157.100 euros) à 15 associations sportives parisiennes handisports dont 4 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2022 DJS 27 Subvention (55.600 euros) au Comité Départemental Olympique Sportif Paris.

2022 DJS 40 Evolution du dispositif Paris Sport Seniors.

2022 DJS 113 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2022 DJS 91 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération Française Handisport à l'occasion de l'organisation du Handisport Open Paris 2022.

2022 DJS 115 Résiliation transactionnelle et amiable de la convention d'occupation du domaine public du 16 mars 2016 conclue avec la fondation PSG.

2022 DJS 116 Subvention d'équipement (50.000 euros) et convention avec la SAS Paris Volley Avenir dans le cadre de l'équipement de la salle Pierre Charpy (13e) d'un écran géant.

2022 DJS 117 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention avec le Paris Cycliste Olympique au titre de l'année 2022.

2022 DJS 118 Subvention (75.000 euros) et convention avec l'Association Judo Amicale Paris XX au titre de l'année 2022.

2022 DJS 120 Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'espace sportif Pailleron, 32 rue Edouard Pailleron (19e).

2022 SG 42 Approbation d'une convention de financement (500.000 euros) entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France dans le cadre de la réhabilitation du Centre sportif Rousié (17e).

2022 SG 43 Convention entre la Ville de Paris et le comité d'organisation du Championnat d'Europe de Rugby Fauteuil 2022.

2022 SG 53 Subvention (250.000 euros) et convention entre la Ville de Paris et le CPSF dans le cadre du dispositif "Paris + inclusive" en vue des Jeux de 2024.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2022 DAC 5 Contribution, subvention (8.700.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre-Paris (19e).

2022 DAC 12 Subvention (250.000 euros), avenant à convention financière avec l'association International Visual Theatre (9e).

2022 DAC 13 Subvention de fonctionnement (33.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé (12e).

2022 DAC 14 Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association Circusnext (14e).

2022 DAC 16 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'Œuvres.

2022 DAC 26 Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues (20e).

2022 DAC 27 Subvention (148.000 euros), avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

2022 DAC 31 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).

2022 DAC 32 Subventions (395.975 euros), conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

2022 DAC 33 Subventions d'équipement (931.000 euros) et conventions avec 17 structures culturelles.

2022 DAC 34 Subventions (289.500 euros) à 41 associations et organismes et 2 avenants à conventions dans le cadre des aides à projets de spectacle vivant au premier semestre 2022.

2022 DAC 39 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Athévains (11e).

2022 DAC 40 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

2022 DAC 42 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Graines de soleil (18e).

2022 DAC 44 Subvention (950.000 euros) et avenant à convention avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS/Théâtre 13).

2022 DAC 50 Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2022 DAC 51 Subvention (200.000 euros) et convention avec la SAS Théâtre Daunou (Paris centre).

2022 DAC 54 Subvention de fonctionnement (140.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Les Ateliers de Danse, gérant le lieu la Ménagerie de Verre (11e).

2022 DAC 102 Subvention d'équipement (120.000 euros) à l'association La Sirène dans le cadre du budget participatif (14e).

2022 DAC 130 Subventions (38.000 euros) à deux associations œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et convention avec l'association MAP - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris.

2022 DAC 137 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

2022 DAC 138 Subvention (5.500 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama.

2022 DAC 140 Subventions (125.000 euros) à deux établissements de création et de diffusion musicales, convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz et avenant avec la SCIC Petit Bain (13e).

2022 DAC 142 Subventions (222.850 euros) et conventions avec des structures de création et diffusion musicale pour soutenir leurs projets d'investissements.

2022 DAC 149 Subventions à quatre ensembles de musique classique : Le concert spirituel, Les Talens lyriques, orchestre symphonique Divertimento, Les idées heureuses.

2022 DAC 151 Subventions (101.800 euros) et avenants avec deux associations Arcal (20e) et Erda (8e).

2022 DAC 152 Subvention (4.550.000 euros) et avenant avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).

2022 DAC 153 Subventions (52.000 euros) aux associations Les cris de Paris (20e) et Jeunes Talents et convention avec l'association Jeunes Talents (20e).

2022 DAC 154 Subventions (107.000 euros) à 16 structures au titre des aides aux projets musicaux, convention avec l'association Nadjastream.

2022 DAC 176 Subventions (52.130 euros) à 10 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2022 DAC 178 Subvention de fonctionnement (200.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13e).

2022 DAC 179 Subvention (822.173 euros) et avenant à la convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris centre, 18e).

2022 DAC 181 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) , avenant à la convention avec l'association Glassbox (11e).

2022 DAC 182 Subvention (400.000 euros) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

2022 DAC 183 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et avenant à convention annuelle avec l'association Immanence.

2022 DAC 184 Subvention (1.350.000 euros) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

2022 DAC 185 Subvention (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Bal (18e).

2022 DAC 186 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).

2022 DAC 188 Subvention (3.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (13e).

2022 DAC 189 Subvention (7.000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5e, 6e et 7e).

2022 DAC 190 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio (Paris Centre).

2022 DAC 192 Subvention (166.000 euros) et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

2022 DAC 193 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association MU (18e).

2022 DAC 194 Subventions d'équipement (668.830 euros) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts, les associations Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie, Bétonsalon, Glassbox.

2022 DAC 196 Subventions (32.500 euros) aux associations Les 4 Arts Paris Centre (Centre), Génie de la Bastille (11e), Cercle municipal des Gobelins (13e), Ateliers d'artistes de Belleville (20e).

2022 DAC 198 Subvention (15.000 euros) à l'association Aware (15e).

2022 DAC 206 Subvention (9.000 euros) à l'association L'Entre Prise (20e).

2022 DAC 207 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Les Ateliers Médicis" pour le projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10e, 18e).

2022 DAC 208 Subvention (6.850 euros) et convention avec l'artiste Le CyKlop pour la réalisation d'une intervention artistique dans le cadre du Budget participatif 2018 (18e).

2022 DAC 209 Subvention (15.000 euros) à l'association AGETA / Collectif Curry Vavart pour la réalisation d'une fresque dans le cadre du Budget participatif 2018 (18e, 20e).

2022 DAC 233 Subventions (94.000 euros) à treize associations au titre des actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration, conventions et avenant.

2022 DAC 234 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Atelier des Artistes en exil (Paris Centre).

2022 DAC 241 Subventions (243.000 euros) à 29 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, 2 avenants à convention et 3 conventions.

2022 DAC 271 Subvention (5.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Réseau Môm'artre.

2022 DAC 272 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art-Exprim 18 (18e).

2022 DAC 285 Subventions (28.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour adultes.

2022 DAC 286 Subventions (10.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour enfants.

2022 DAC 295 Subvention (185.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre).

2022 DAC 296 Subvention (180.000 euros) et avenant avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e).

2022 DAC 299 Subvention (3.490.000 euros) et avenant avec l'association Paris-Ateliers.

2022 DAC 309 Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris.

2022 DAC 544 Subventions (28.000 euros) à 4 associations au titre de l'aide au court métrage.

2022 DAC 545 Subventions (14.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

2022 DAC 546 Subvention (8.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma d'animation.

2022 DAC 547 Subventions (27.500 euros) à 8 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

2022 DAC 549 Subventions (25.500 euros) à 4 associations au titre de l'aide à la diffusion des cinémas étrangers.

2022 DAC 551 Subventions (69.000 euros) à six associations œuvrant dans le domaine du cinéma, des questions sociétales et de la citoyenneté, et conventions.

2022 DAC 552 Subvention (3.000 euros) à l'association The Shifters (9e).

2022 DAC 553 Subventions (20.000 euros) à 3 associations au titre du soutien au cinéma documentaire.

2022 DAC 571 Subventions (27.400 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers de la Politique de la ville (14e et 20e).

2022 DAC 586 Subventions (10.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 6e arrondissement.

2022 DAC 587 Subventions (10.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 7e arrondissement

2022 DAC 588 Subventions (16.000 euros) et avenants à convention aux associations Paris Culture 20e et Théâtre aux Mains Nues au titre de l'action culturelle locale du 20e arrondissement.

2022 DAC 589 Subventions (9.500 euros) et avenant à convention avec l'association Le Temps des Rues titre de l'action culturelle locale des 10e, 18e et 19e arrondissements.

2022 DAC 590 Subventions (17.500 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2022 DAC 591 Subventions (7.500 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 10e arrondissement et avenant avec l'association Ferraille.

2022 DAC 592 Subventions (13.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 19e arrondissement et avenant.

2022 DAC 593 Subventions (8.500 euros) à cinq associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 9e arrondissement.

2022 DAC 594 Subventions (13.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 12e arrondissement et signature de 2 avenants avec les associations Progéniture et Théâtre de l'Opprimé.

2022 DAC 595 Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement.

2022 DAC 597 Subvention (5.000 euros) à l'association ACE 15 au titre de l'action culturelle locale du 15e arrondissement.

2022 DAC 598 Subvention (2.000 euros) au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement à l'association Ateliers du Chaudron et signature d'un avenant.

2022 DAC 622 Subventions (7.500 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

2022 DAC 626 Subventions (15.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement.

2022 DAC 627 Subventions (10.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 16e arrondissement.

2022 DAC 633 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Halle Saint Pierre pour les locaux situés 2 rue Ronsard (18e).

2022 DAC 666 Subventions Culture et Solidarités, Justice, Santé (190.000 euros) à 30 structures, convention et avenants à convention.

2022 DAC 691 Subvention (20.000 euros) à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris.

2022 DAC 694 Subventions à trois associations organisant des actions en faveur de la littérature jeunesse et signature d'une convention.

2022 DAC 695 Subvention (18.000 euros) à l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Études Littéraires et Artistiques (6e).

2022 DAC 697 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (Paris Centre).

2022 DAC 705 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production.

2022 DAC 706 Subvention (2.000 euros) à l'association Belles absentes.

2022 DAC 708 Subventions d'investissement pour le musée de la Vie romantique, le Musée d'Art Moderne, et conventions avec l'établissement public Paris Musées.

2022 DICOM 12 Exposition "Capitale(S) - 40 ans d'art urbain à Paris" au sein de la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville (4e).

2022 DICOM 15 Conventions de mécénat et de partenariat média en faveur de l'opération "Paris Plages".

2022 DICOM 17 Conventions de mécénat, partenariat et partenariat média en soutien à l'exposition "Capitale(s), 40 ans d'art urbain à Paris".

2022 DICOM 18 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

2022 DLH 139 14-16 rue Denoyez (20e) - Signature de baux civils au profit des associations "14 Céramique" et "Friches et nous la paix" - Attribution d'aides en nature.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2022 DDCT 27 Subventions (269.989 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI - programmation 2021-2027).

2022 DDCT 67 Subventions (202.000 euros) à 15 structures, au titre de l'appel à projets Refug 2022.

2022 DDCT 80 Subventions (10.500 euros) à 6 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2022 DFA 14 Convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation d'un ballon captif avec activité(s) annexe(s) dans le parc André-Citroën (15e).

2022 DFA 38 Convention d'occupation du domaine public (CODP) relative à l'Aérogare des Invalides sise 2, rue Esnault-Pelterie (7e) - Protocole d'accord transactionnel.

2022 DILT 6 Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature.

2022 DFA 17 Convention RATP de régularisation relative à l'exploitation d'un site de radiotéléphonie (réseau Mobilien) sur le CISP Ravel (12e).

2022 DFA 26 Avenants d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux, couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de ses membres.

2022 DFA 28 Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public relative aux hippodromes d'Auteuil et de Longchamp (Bois de Boulogne,16e).

2022 DFA 36 Subventions de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

2022 DFA 39 Conventions d'indemnisation liées aux marchés publics passés avec la société Hersand.

2022 DFA 41 Conventions d'indemnisation liées aux marchés publics passés avec la société Eyrein Industrie.

2022 DILT 7 Protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu au 6 avenue de la Porte d'Ivry (13e).

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2022 DSP 4 Subvention (218.000 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre Croix Saint Simon pour l'extension de son centre de santé St Vincent de Paul rue Miollis (15e) dans le cadre du budget participatif.

2022 DSP 10 Subvention (103.880 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Association pour la Recherche, la Communication et l'Accès aux Traitement (ARCAT) (11e).

2022 DSP 13 Subvention (11.000 euros) à l'association Les Élus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2022 DSP 15 Subvention (55.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie" (11e).

2022 DSP 21 Subventions (31.000 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

2022 DSP 24 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2022 DSP 28 Subvention (41.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Dessine Moi Un Mouton (3e).

2022 DSP 29 Subvention (19.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Les petits Bonheurs (9e).

2022 DSP 30 Subvention (12.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En SI Bobigny (93).

2022 DSP 31 Subvention en numéraire (280.000 euros) et en nature (198.795,63 euros) avec convention à l'association Solidarité Sida (11e).

2022 DSP 32 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Dispens'aire Psy, les Psys du Coeur (19e).

2022 DSP 37 Subventions (35.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultation l'EPOC (19e).

2022 DSP 41 Subvention (20.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Ikambère - La Maison Accueillante (Seine-Saint-Denis).

2022 DSP 48 Participation (154.743 euros) et avenant à convention avec l'association "Ambroise Croizat Santé" pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité au sein de la maternité de l'hôpital.

2022 DSP 50 Subvention (45.000 euros) et convention avec la SELAS dénommée SEL URG HPMC pour l'augmentation d'activité de son cabinet médical de groupe 224 rue de Belleville (20e) dans le cadre de Paris Med'.

2022 DSP 55 Avenant à la convention relative au fonctionnement des centres de vaccination de la Ville de Paris contre la Covid-19 pour l'année 2021 (3.745.191 euros) et convention pour l'année 2022 (1.515.310 euros).

2022 DSP 58 Signature d'un acte d'adhésion à la convention générale relative à la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse entre la CNAF et la Ville de Paris.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2022 DAC 377 Subventions (22.000 euros) à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles.

2022 DAC 522 Demande d'une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique.

2022 DAC 525 Convention d'accueil à la BnF d'une chercheuse de l'ARCP (direction des affaires culturelles) à titre gratuit et sur un temps partagé, pendant une durée de deux ans.

2022 DAC 696 Subventions (52.000 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

2022 DAC 707 Signature d'un contrat de transaction avec un tiers.

2022 DDCT 63 Demande de reconnaissance légale de la "Congrégation des consacrées de Regnum Christi".

2022 DEVE 56 Classement au titre des monuments historiques de certaines parties du Parc de Bagatelle situé 44 route de Sèvre à Neuilly (16e).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2022 DDCT 34 Subventions (15.000 euros) à dix associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (Paris Centre).

2022 DDCT 35 Subvention (10.000 euros) à une association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (5e).

2022 DDCT 36 Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (6e).

2022 DDCT 37 Subventions (10.000 euros) à dix associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (7e).

2022 DDCT 39 Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (9e).

2022 DDCT 40 Subventions (21.000 euros) à quatre associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (10e).

2022 DDCT 42 Subventions (15.000 euros) à neuf associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (12e).

2022 DDCT 43 Subvention (22.750 euros) à une association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (13e).

2022 DDCT 44 Subventions (17.750 euros) à sept associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (14e).

2022 DDCT 46 Subventions (20.000 euros) à douze associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (16e).

2022 DDCT 47 Subventions (22.750 euros) à neuf associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (17e).

2022 DDCT 48 Subventions (28.000 euros) à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (18e).

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2022 DSOL 48 Mise en oeuvre des dispositions concernant les assistants familiaux contenues dans la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

2022 DSOL 56 Abrogation de la délibération 2012 DASES 94-G du 7 février 2012 relative à la fixation de la rémunération des agents contractuels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2022 DSOL 68 Subventions (602.000 euros) et conventions avec 10 associations d'entre elles pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

2022 DSOL 75 Convention relative à la mise à disposition des services et moyens de la Caisse des écoles du 20e arrondissement pour la MAE ER, 38-42 rue Paul Meurice (20e).

2022 DSOL 79 Subvention (700.000 euros) et convention avec le Comité parisien de l'ACSJF.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2022 DJS 1 Subventions (7.500 euros) à 3 associations parisiennes proposant des activités à vélo.

2022 DJS 4 Subventions (121.550 euros) à dix-sept clubs sportifs dont quatre avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (Paris Centre).

2022 DJS 5 Subventions (18.600 euros) à 8 associations sportives.

2022 DJS 6 Subventions (18.500 euros) à cinq associations sportives dont un avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs (6e).

2022 DJS 7 Subventions (9.700 euros) à cinq associations sportives dont 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs.

2022 DJS 8 Subventions (3.200 euros) à deux associations sportives (8e).

2022 DJS 9 Subventions (83.300 euros) à onze associations sportives dont 2 conventions objectifs.

2022 DJS 10 Subventions (28.450 euros) à neuf associations sportives dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (10e).

2022 DJS 11 Subventions (48.800 euros) à 17 associations sportives.

2022 DJS 12 Subventions (278.300 euros) à vingt-quatre associations sportives (dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (12e)

2022 DJS 13 Subventions (265.250 euros) à 26 associations sportives dont 11 avenants aux conventions objectifs et 1 CPO.

2022 DJS 14 Subventions (274.800 euros) à dix-huit associations locales (dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (14e)

2022 DJS 15 Subventions (280.440 euros) à 32 associations sportives dont 8 avenants aux CPO.

2022 DJS 18 Subventions (311.250 euros) à dix-huit associations sportives (dont six avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (18e).

2022 DJS 19 Subventions (257.450 euros) à 21 associations sportives dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2022 DJS 20 Subventions (130.400 euros) à ving-trois associations sportives dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (20e).

2022 DJS 21 Subventions (26.300 euros) à 25 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e).

2022 DJS 37 Subventions (115.600 euros) à 10 associations sportives dont 4 avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (17e).

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2022 SG 41 Communication relative à la qualité de service.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2022 DAJ 12 Communication de la liste des marchés conclus du 16 avril 2022 au 20 mai 2022 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 28 juin 2022

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Danielle SIMONNET et M. Francis SZPINER.

Absents :

MM. Grégory CANAL et Geoffroy BOULARD.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 102 à l'ordre du jour :

Présentation par M. Mathieu LEFEBVRE, directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance, du budget supplémentaire 2022 du budget spécial de la Préfecture de police (2022 PP 69).

Présentation par M. SIMONDON du budget supplémentaire 2022 du budget général de la Ville de Paris (2022 DFA 8).

Interventions de MM. ALPHAND et GLEIZES et de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2022 DFA 8 : Budget supplémentaire 2022 du budget général de la Ville de Paris.

Réponses de MM. SIMONDON et GUILLOU.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente le projet de délibération relatif à sa délégation : 2022 DFA 31 : Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 10.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 20 avril 2022.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur les projets de délibération :

2022 DSOL 20 : Subventions (6.341.099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global.

2022 DDCT 72 : Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe).

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2022 DAJ 9 ; 2022 DAJ 10 ; 2022 DAJ 11 ; 2022 DRH 46 ; 2022 DRH 66 ; 2022 IG 1 ; 2022 SG 41 ; 2022 DFA 32.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur les projets de délibération :

2022 DRH 66 : Attribution d'une prime de revalorisation à certains personnels de la Ville de Paris relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

2022 DFA 32 : Budget supplémentaire 2022. - Emplois.

Réponse de M. GUILLOU.

Intervention de M. Simon ARAMBOUROU, Directeur de l'Inspection générale (IG) de la Ville de Paris concernant le projet de délibération 2022 IG 1 : Rapport annuel d'activité de l'Inspection générale pour l'année 2021.

Intervention de M. ALPHAND sur les projets de délibération 2022 DRH 46 : Présentation du Rapport Social Unique et 2022 DRH 66 : Attribution d'une prime de revalorisation à certains personnels de la Ville de Paris relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Réponse de M. GUILLOU.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation et attractivité. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2022 DAE 68 : Budget participatif 2021. - Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec l'association "Loisirs résidentiels des mariniers" (LOREM) dans le cadre du projet "Construisons la solidarité par de nouveaux lieux" (14e).

Réponse de Mme KOMITÈS.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

5 vœux rattachés et 12 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 18 heures 30.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 27 juin 2022

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Aurélien VÉRON.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Dominique KIELEMOËS.

Absent :

M. Jacques MARTIAL.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 151 à son ordre du jour :

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE expose l'actualité mémorielle de son secteur et présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GIRARD concernant la profusion et le nombre croissant de demandes de dénominations à Paris.

Intervention de M. COUMET afin de connaitre les capacités de la Ville de Paris à répondre aux vœux adoptés pour ces dénominations.

Intervention de Mme BIRABEN sur le vœu relatif à un hommage à Claude Rich, déposé par le groupe Changer Paris, afin d'exprimer sa satisfaction de voir associer l'épouse de Claude Rich à cet hommage.

Réponse de Mme PATRICE.

Culture et la ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente l'actualité culturelle de son secteur.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : 2022 DAC 5 ; 2022 DAC 31 ; 2022 DAC 32 ; 2022 DAC 43 ; 2022 DAC 44 ; 2022 DAC 51 ; 2022 DAC 137 ; 2022 DAC 141 ; 2022 DAC 152 ; 2022 DAC 179 ; 2022 DAC 184 ; 2022 DAC 185 ; 2022 DAC 233 ; 2022 DAC 234 ; 2022 DAC 241 ; 2022 DAC 544 ; 2022 DAC 553 ; 2022 DAC 585 ; 2022 DAC 586 ; 2022 DAC 587 ; 2022 DAC 588 ; 2022 DAC 589 ; 2022 DAC 590 ; 2022 DAC 591 ; 2022 DAC 592 ; 2022 DAC 593 ; 2022 DAC 594 ; 2022 DAC 595 ; 2022 DAC 597 ; 2022 DSOL 26.

Pas d'intervention.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB expose l'actualité cultuelle et patrimoniale en évoquant notamment la prochaine édition des Journées Européennes du Patrimoine à l'Hôtel de Ville en septembre 2022 et, autre temps fort, les commémorations du 150e anniversaire des Fontaines Wallace.

Mme TAÏEB présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GIRARD qui souhaite remercier et féliciter la direction et les équipes du musée Carnavalet à Paris pour leur remarquable travail engagé en vue de la rénovation du musée.

Vœux et amendements :

3 amendements, 3 vœux rattachés et 18 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par Mme PATRICE des vœux déposés par les différents groupes politiques dans le cadre de sa délégation.

Présentation par Mme TONOLLI du vœu relatif aux œuvres de "Miss.Tic" dans Paris, pour le groupe "Génération.s", le groupe Communiste et Citoyen et le groupe Ecologiste de Paris.

Présentation par Mme KUSTER du vœu rattaché au projet de délibération 2022 DAC 115 relatif à la direction artistique du théâtre du Châtelet pour le groupe Changer Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 30.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 27 juin 2022

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON, Ariel WEIL.

Absents :

Mme Béatrice PATRIE et M. Franck LEFEVRE.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 59 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de M. GOUJON et de Mme LAVIELLE, représentante du Préfet de police sur le projet 2022 SG 57 : Communication sur l'avenir du périphérique.

Réponse de M. BELLIARD.

Intervention de M. GOUJON sur le projet de délibération 2022 DVD 62 relatif au contrat de concession de service d'opérations de retrait-destruction-revalorisation des véhicules abandonnés en fourrière.

Réponse de M. BELLIARD.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux dans l'espace public et transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du budget supplémentaire 2022 du budget spécial de la Préfecture de police par M. Mathieu LEFEBVRE, Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance.

Interventions de Mme EL AARAJE, Mme RÉMY-LELEU et de M. GOUJON.

Réponses de M. LEFEBVRE et M. NORDMAN.

Vœux :

8 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 34.

****

4e COMMISSION

Réunion du mardi 28 juin 2022

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Emmanuel MESSAS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Hamidou SAMAKÉ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Camille NAGET.

Absentes :

Mmes Anessa LAHOUASSA et Emmanuelle RIVIER.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 02.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 82 à son ordre du jour :

Passation de fonctions entre M. GALVANI et son successeur Mme KOMITÈS qui reprend l'intérim en tant qu'adjoint à la Maire de Paris de la délégation dédiée à l'accessibilité universelle et aux personnes en situation de handicap.

Séniors et solidarités entre générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par Mme FAUGERON du vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien des bains douches à Paris et à la création d'un groupe de travail inter-commissions sur l'hygiène en ville.

Intervention de Mme JACQUEMONT sur ce même vœu.

Présentation par M. DURAND-RAUCHER du vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'expérimentation de tarifs réduits dans les cinémas pour les personnes vulnérables en période de vague de chaleur.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 59.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 23 mai 2022

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Pierre RABADAN, Eric PLIEZ, Patrick VIRY.

Absentes :

Mmes Séverine de COMPREIGNAC et Aurélie PIRILLO.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 99 à l'ordre du jour :

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme KONÉ et de Mme MONTANDON sur le projet de délibération 2022 DU 4 relatif à la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e). - Déroulement et conclusions du comité citoyen. - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique dans la perspective de la modification de la Z.A.C.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Intervention de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2022 SG 38 relatif au rapport de la C.R.C. relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris sur la gestion de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) "Paris Rive gauche".

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Intervention de Mme KONÉ sur le projet de délibération 2022 DU 62 relatif à la porte de la Villette (19e). - Projet R.A.T.P. Habitat. - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2022 DLH 131, 2022 DLH 142, 2022 DLH 148, 2022 DSOL 40 et 2022 DU 68.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

9 amendements, 1 vœu rattaché et 11 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 48.

****

6e COMMISSION

Réunion du mardi 28 juin 2022

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT, Jean-Pierre LECOQ.

Absente :

Mme Alix BOUGERET.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 132 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

Point sur les cours ouvertes le samedi par M. BLOCHE.

Questions de Mmes RÉMY-LELEU, LEMARDELEY, BÜRKLI, MAQUOI et M. AQUA.

Réponses de M. BLOCHE et de Mme DELPAL, Directrice de la DASCO.

M. BLOCHE présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2022 DASCO 36 à 2022 DASCO 46, les projets 2022 DASCO 32, 2022 DDCT 85, 2022 DFPE 128.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation ainsi que 3 points d'actualités concernant sa délégation :

- Le plan d'urgence de recrutement.

- Le plan de soutien aux associations.

- Le plan de progrès concernant les visites de crèches à caractère propre.

Intervention de M. AQUA sur les différents plans.

Réponses de Mme HERVIEU et de M. VUILLAUME, Directeur de la DFPE.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 17.

****

7e COMMISSION

Réunion du mardi 28 juin 2022

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN.

MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO, Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Arnaud NGATCHA.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Point sur l'avancée des Jeux olympiques et paralympiques parisiens par M. RABADAN.

Questions de Mme GUHL et de M. BONNET-OULALDJ.

Réponse de M. RABADAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 92 à l'ordre du jour :

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Sports de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le 2022 DJS 21.

Intervention de Mme BADAT-KARAM sur un projet de délibération passé en arrondissement ne se trouvant pas sur l'ordre du jour de la Commission.

M. ZIADY précise que ce projet de délibération est reporté au mois d'octobre.

Intervention de M. BONNET-OULALDJ sur les subventions sportives.

Réponse de M. RABADAN.

Intervention de Mme DOUCERÉ sur le dispositif "Paris sports-vacances".

Réponse de M. RABADAN.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Présentation de la synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative en 2021 par Mme TORANIAN.

Question de Mme GARRIGOS.

Réponse de Mme TORANIAN.

Mme TORANIAN présente ensuite tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 2 vœux rattachés et 11 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 05.

****

8e COMMISSION

Réunion du lundi 27 juin 2022

Présents :

Mmes Colombe BROSSEL, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, François VAUGLIN.

Absents :

Mmes Véronique BALDINI, Agnès EVREN et M. François-Marie DIDIER.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 61 à son ordre du jour :

Transition écologique, Plan climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2022 DDCT 85 ; 2022 DLH 140 ; 2022 DLH 150 ; 2022 DTEC 26 ; 2022 DVD 68 ; 2022 DVD 69.

Intervention de M. FLORENTIN sur le projet de délibération 2022 DDCT 85 : Création d'une mission d'information et d'évaluation (M.I.E.) sur Paris à 50° degrés : les politiques dédiées à l'adaptation de Paris aux super vagues de chaleur.

Réponses de MM. LERT et GOVCIYAN.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2022 DEVE 24 ; 2022 DEVE 44 ; 2022 DEVE 45 ; 2022 DFA 28 ; 2022 DU 4 ; 2022 DU 86.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 15 heures 26.

****

Listes des membres présents.

Mardi 5 juillet 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Léa VASA.

Excusée :

Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Mardi 5 juillet 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Léa VASA.

Excusée :

Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Mercredi 6 juillet 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Rudolph GRANIER, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Mercredi 6 juillet 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN.

Jeudi 7 juillet 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Colombe BROSSEL, M. Jérôme COUMET, M. François-Marie DIDIER, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Paul SIMONDON, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Raphaëlle PRIMET.

Jeudi 7 juillet 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Raphaëlle PRIMET.

Vendredi 8 juillet 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jérôme COUMET, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
BUDGETS										
1	1		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	A	2022 DFA 8	relatif au dispositif "Paris Jeunes Vacances".	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	2		GCC	BONNET-OULALDJ	A	2022 DFA 8	relatif à la création d'un réseau d'équipements publics "L'anneau Olympique - Cités des sports".	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	3		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2022 DFA 8	relatif au budget des classes de découverte.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	4		Génération.s, GEP	MAQUOI, KONÉ	A	2022 DFA 8	relatif à l'École du Breuil.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	140		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2022 DFA 8	relatif au budget de la DSP, mesures Covid.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	141		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif au budget de la DSP, plan crack.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	142		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2022 DFA 8	relatif aux subventions des associations de santé.	SIMONDON	Rejeté	05/07/22
1	143		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif aux aides à la mobilité propre.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	143bis		Exécutif		A	2022 DFA 8	répond aux A 3, A 4, et A 143.	SIMONDON	Adopté	05/07/22
1	144		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2022 DFA 8	relatif aux subventions aux associations en faveur des mobilités douces et collectives.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	145		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif à la lutte contre la précarité énergétique.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	146		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif au renforcement du pôle IAE à la DAE.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	147		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif à la création d'une task-force énergie.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	148		GEP	MEUNIER, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2022 DFA 8	relatif au renforcement des effectifs du permis de construire et du paysage de la rue.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	5		GEP	TIMSIT, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, KONÉ	V	2022 DFA 8	relatif aux priorités de la Ville et à la mise en œuvre d'une budgétisation cohérente dès 2023.	SIMONDON	Retiré	05/07/22
1	6	127	GCC	BONNET-OULALDJ	V	2022 DFA 8	relatif à l'augmentation des recettes de la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	05/07/22
1	157	128	Exécutif		V	2022 DFA 8		GUILLOU	Adopté	05/07/22
1	7		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2022 DFA 32	relatif au maintien des emplois dédiés aux Mercredis du Sport (MDS).	GUILLOU	Retiré	05/07/22
1	8		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2022 DFA 32	relatif à la déprécarisation des emplois d'adjoints d'animation et d'action sportive à la DASCO.	GUILLOU	Retiré	05/07/22
1	9	129	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GILLET	V	2022 DFA 32	relatif à la déprécarisation des agents de la Ville de Paris.	GUILLOU	Adopté (amendé)	05/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	152		GEP, Génération.s	KONÉ, MAQUOI	A	2022 DFA 32	relatif aux postes d'éboueurs.	GUILLOU	Retiré	05/07/22
L'AVENIR DU BOULEVARD PERIPHERIQUE										
3	10		GEP	MEUNIER, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, GUHL, GLEIZES, KONÉ	V	2022 SG 57	relatif à un moratoire sur les constructions aux abords et au-dessus du périphérique.	BELLIARD	Retiré	05/07/22
3	10bis	130	Exécutif		V	2022 SG 57	En réponse au V10.	BELLIARD	Adopté	05/07/22
3	11	131	GEP, Génération.s	FAUGERON, BADINA-SERPETTE, MEUNIER, RAIFAUD, GUHL, NIAKATÉ, KONÉ, MAQUOI	V	2022 SG 57	relatif à la baisse de la vitesse afin de lutter contre les pollutions.	BELLIARD	Adopté (amendé)	05/07/22
3	12	132	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, AQUA	V	2022 SG 57	relatif aux études concernant les reports de circulation automobile.	BELLIARD	Adopté	05/07/22
3	13	133	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, AQUA	V	2022 SG 57	relatif à la mise en place d'alternatives à la circulation automobile.	BELLIARD	Adopté (amendé)	05/07/22
3	14	134	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, AQUA	V	2022 SG 57	relatif au renforcement des mesures sociales de la Zone à Faible Émission.	BELLIARD	Adopté (amendé)	05/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	15		Changer Paris	OLIVIER	V	2022 SG 57	relatif à une étude sur la couverture des espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique.	BELLIARD	Rejeté	05/07/22
3	16	135	Changer Paris	TOUBIANA	V	2022 SG 57	relatif au déploiement d'écrans acoustiques.	BELLIARD	Adopté (amendé)	05/07/22
3	17	136	Changer Paris	JEANNETÉ	V	2022 SG 57	relatif à l'homogénéisation du nombre de voies à 2x3 voies.	BELLIARD	Adopté (amendé oralement)	05/07/22
5	18		Changer Paris	BOËLLE	V	2022 Changer Paris 1	relatif à la publication d'une étude sur les déplacements des familles parisiennes.	GREGOIRE	Rejeté	06/07/22
AUTRES DOSSIERS										
8	19		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS, BERTHAULT, BOHBOT, BOUGERET, HATTE, JACQUEMONT, LUBIN-NOËL, PÉCHENARD	VNR		relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17e.	BROSSEL	Rejeté	05/07/22
8	20		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à l'hygiène et la propreté des campements des personnes sans-abris.	BROSSEL	Rejeté	05/07/22
8	154		Changer Paris	JEANNETE, LEFEVRE, LORIAU,	A	2022 DTEC 26	relatif à l'électrification des flottes deux-roues motorisées des plateformes de livraison.	LERT	Adopté (amendé)	05/07/22
8	155		Changer Paris	JEANNETE	A	2022 DTEC 26	relatif au débridage des pots d'échappements des deux-roues.	LERT	Rejeté	05/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	156		Changer Paris	JEANNETE	A	2022 DTEC 26		LERT	Rejeté	05/07/22
8	158		Exécutif		A	2022 DVD 68	AT	LERT	Adopté	05/07/22
8	21		Exécutif		A	2022 DVD 69	Amendement technique.	LERT	Adopté	05/07/22
8	22		GCC	AQUA, PRIMET, BONNET-OULALDJ	A	2022 DVD 69	relatif au classement du réseau de chaleur urbaine.	LERT	Rejeté	05/07/22
8	149		Exécutif		A	2022 DEVE 39	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	05/07/22
8	24		GEP	TIMSIT, SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à la préservation des arbres se trouvant dans le périmètre du réaménagement de la Porte de la Villette.	NAJDOVSKI	Retiré	05/07/22
8	24bis	137	Exécutif		VNR		En réponse au V24	NAJDOVSKI	Adopté	05/07/22
8	25	138	Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à l'implantation d'un parc canin sur la place Mazas.	NAJDOVSKI	Adopté	05/07/22
8	27		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate" (12e).	NAJDOVSKI	Retiré	05/07/22
8	28	139	MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la taille des haies et au respect de la période de nidification des oiseaux.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	05/07/22
8	29	140	MDE	LELIÈVRE	V	2022 DEVE 49	relatif à la limitation de l'usage du plastique dans les plateaux repas fournis par la Ville de Paris.	PULVAR	Adopté (amendé)	05/07/22
1	30		GEP	GUHL, BADINA-SERPETTE, GLEIZES, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à une étude d'impact en matière d'insertion par l'activité économique et de lien social de "Lulu dans ma rue".	GABELOTAUD	Retiré	05/07/22
1	30bis	141	Exécutif		VNR		En réponse au vœu V30.	GABELOTAUD	Adopté	05/07/22
1	31	142	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à la grève des travailleurs sans papier de la Poste.	GABELOTAUD	Adopté	05/07/22
1	32	143	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la situation de la Bibliothèque Nationale de France.	GABELOTAUD	Adopté	05/07/22
1	33	144	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GILLET	VNR		relatif aux conditions de travail lors des épisodes caniculaires.	GUILLOU	Adopté (amendé)	06/07/22
1	34	145	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la fermeture du Lido.	HOCQUARD	Adopté	06/07/22
1	159		Exécutif		A	2022 DU 74	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	06/07/22
1	35	146	GEP	BADINA-SERPETTE, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, MEUNIER, FAUGERON, RÉMY,	VNR		relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.	POLSKI	Adopté	06/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	36	147	Changer Paris	DATI	VNR		relatif à un usage harmonieux des terrasses estivales.	POLSKI	Adopté	06/07/22
1	37		Exécutif		A	2022 DFA 40	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	06/07/22
1	38	148	GEP	TIMSIT, GLEIZES, GUHL, RAIFAUD, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif au rétablissement de la commission d'anticipation des achats.	SIMONDON	Adopté	06/07/22
1	39	149	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif aux aides publiques versées au secteur privé.	SIMONDON	Adopté	06/07/22
1	40		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à un hommage aux morts pour la France enterrés au Cimetière des Batignolles.	SIMONDON	Rejeté	06/07/22
1	41	150	Changer Paris	CARRÈRE-GÉE, LECOQ	VNR		relatif au monument dédié aux policiers municipaux dans le cimetière du Montparnasse.	SIMONDON	Adopté	06/07/22
1	42		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à un bilan annuel des dépenses liées au recours à des cabinets de conseil.	SIMONDON	Rejeté	06/07/22
2	43		Exécutif		A	2022 DEVE 32	Amendement technique.	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	44	151	PEC	KOUASSI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean de Bueil.	PATRICE	Adopté	06/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	45	152	PEC	FERAUD	VNR		relatif à un hommage à Federico Martin Aramburu (6e).	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	46	153	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Nicole Maestracci.	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	47	154	PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI,	VNR		relatif à la mémoire de Paulin Enfert (1853-1922).	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	48		PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI,	VNR		relatif à un hommage à la mémoire de Radhia Novat, dite "Miss.Tic".	PATRICE	Retiré	06/07/22
2	49		Génération.s, GCC, GEP	TONOLLI, PRIMET, BADINA-SERPETTE, GLEIZES	VNR		relatif aux œuvres de Miss.Tic dans Paris.	PATRICE	Retiré	06/07/22
2	50		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Miss.Tic.	PATRICE	Retiré	06/07/22
2	50bis	155	Exécutif		VNR		En réponse aux V48, V49 et V50.	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	51	156	PEC, Génération.s	COUMET, COBLENCE, KOUASSI,	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Lucienne Daniel, épouse Miltsztayn "Juste parmi les Nations".	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	52	157	Changer Paris	TOUBIANA, KERBOUA	VNR		relatif au monument aux victimes d'Afrique du Nord, parc de la Butte du Chapeau Rouge.	PATRICE	Adopté	06/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	53	158	Changer Paris	BOHBOT	VNR		relatif à la transmission de la mémoire de la rafle du Vélodrome d'hiver.	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	54	159	Changer Paris	DATI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Antoine Alleno (7e).	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	56	160	Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Claude Rich.	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	57	161	Changer Paris	BERNARD	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Louis Braille.	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	58	162	Changer Paris	BOHBOT	VNR		relatif à la dénomination d'un site sportif parisien en hommage aux victimes du massacre de Munich en 1972	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	59	163	GIP	GOVCIYAN, BÜRKLI	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Archag Tchobanian (9e).	PATRICE	Adopté	06/07/22
2	60		Changer Paris	KUSTER	V	2022 DAC 115	relatif à la direction artistique du théâtre du Châtelet.	ROLLAND	Rejeté	06/07/22
2	61		GIP	BERTHOUT	V	2022 DAC 296	relatif à la subvention allouée à l'association Musique Sacrée à Notre-Dame-de-Paris.	ROLLAND	Retiré	06/07/22
2	62		Exécutif		A	2022 DAC 674	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	06/07/22
2	63		Exécutif		A	2022 DICOM 14	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	06/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	64		GEP	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2022 DICOM 14	relatif au projet de partenariat avec Toyota et Air Liquide.	ROLLAND	Rejeté	06/07/22
2	65	164	GEP	RÉMY-LELEU, RAIFAUD, BADINA-	V	2022 DICOM 14	relatif à l'organisation d'événements sur le périphérique.	ROLLAND	Adopté (amendé)	06/07/22
2	66	165	GEP	DURAND-RAUCHER, FLORENTIN, KONÉ	VNR		relatif à des tarifs réduits dans les cinémas pour les personnes vulnérables en période de	ROLLAND	Adopté (amendé)	06/07/22
2	67		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS	VNR		relatif à la Cité du Théâtre.	ROLLAND	Rejeté	06/07/22
3	68		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la coordination des travaux de voirie.	BAUDRIER	Rejeté	06/07/22
3	69		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2022 DAE 137	relatif à l'exonération temporaire de la Taxe locale durant les travaux du Tramway.	BELLIARD	Rejeté	06/07/22
3	150		Exécutif		A	2022 DVD 22	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	06/07/22
3	70		Exécutif		A	2022 DVD 62	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	06/07/22
3	71		Changer Paris	VÉRON	V	2022 DVD 78	relatif à la circulation sur la place du Carrousel et à l'ouverture des grilles des guichets du Louvre.	BELLIARD	Rejeté	06/07/22
3	72	166	PEC	LEJOINDRE	VNR		relatif aux modifications des arrêts et des lignes de bus 38 et 252.	BELLIARD	Adopté	07/07/22
3	75		MDE	GATEL	VNR		relatif à un état des lieux des places de stationnement annoncé à l'issue des États-généraux du stationnement	BELLIARD	Retiré	07/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	76	167	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif aux effectifs de police du commissariat du 17e.	NORDMAN	Adopté	07/07/22
3	76bis	168	Exécutif		VNR		En réponse au vœu V76.	NORDMAN	Adopté	07/07/22
3	77	169	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette alimentaire dans le 17e.	NORDMAN	Adopté	07/07/22
3	78	170	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif à la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.	NORDMAN	Adopté	07/07/22
4	79		Exécutif		A	2022 DSOL 24	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	07/07/22
4	80	171	GEP	FAUGERON, RAIFAUD, PIERRE-MARIE, KONÉ	VNR		relatif aux bains douches et à la création d'un groupe de travail inter-commissions sur l'hygiène en ville.	FILOCHE	Adopté (amendé)	07/07/22
4	81		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif au dispositif Paris Adresse du CASVP.	FILOCHE	Rejeté	07/07/22
4	82		Exécutif		A	2022 DSOL 53	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	07/07/22
4	83	172	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif au projet de centre de soins de Chardon-Lagache.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	07/07/22
4	84	173	GCC, PEC	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET,	VNR		relatif à l'avenir des centres de santé de la Croix Rouge de Paris.	SOUYRIS	Adopté	07/07/22
5	85		Exécutif		A	2022 DLH 140	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	07/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	86		Exécutif		A	2022 DDCT 72	Amendement technique.	BOUX	Adopté	07/07/22
5	87		Exécutif		A	2022 DLH 142	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	07/07/22
5	88		Exécutif		A	2022 DLH 152	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	07/07/22
5	89		Exécutif		A	2022 DLH 153	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	07/07/22
5	90	174	PEC	FERAUD, PLIEZ	VNR		relatif au coût des loyers.	BROSSAT	Adopté	07/07/22
5	91	175	PEC	FERAUD	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence et la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion	BROSSAT	Adopté	07/07/22
5	92	176	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence à Paris.	BROSSAT	Adopté	07/07/22
5	93		Changer Paris	OLIVIER, MONTANDON	VNR		relatif à un bilan de la typologie de type de logements sociaux créés année par année depuis 2012	BROSSAT	Retiré	07/07/22
5	94		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif à la prolifération de rats au sein du patrimoine des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	07/07/22
5	94bis	177	Exécutif		VNR		En réponse au V94.	BROSSAT	Adopté	07/07/22
5	95		MDE	GATEL	VNR		relatif au renforcement des contrats de maintenance des ascenseurs des bailleurs.	BROSSAT	Rejeté	07/07/22
5	95bis	178	Exécutif		VNR		En réponse au V95.	BROSSAT	Adopté	07/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	96		Changer Paris	MONTANDON	A	2022 DU 4	relatif à la mixité sociale et fonctionnelle de la ZAC.	GREGOIRE	Rejeté	07/07/22
5	97		Changer Paris	MONTANDON	A	2022 DU 4	relatif à la pérennisation des activités artisanales au sein des tunnels de la gare inférieure de la Rapée.	GREGOIRE	Rejeté	07/07/22
5	98		Changer Paris	MONTANDON	A	2022 DU 4	relatif à la rénovation des équipements sportifs sans réduction des espaces verts existants.	GREGOIRE	Rejeté	07/07/22
5	99		Changer Paris	MONTANDON	A	2022 DU 4	relatif à la lutte contre les ilots de chaleur urbains.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	07/07/22
5	100		GEP	MEUNIER, KONÉ	A	2022 DU 4	relatif à une Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS).	GREGOIRE	Adopté (amendé)	07/07/22
5	101		GEP	TIMSIT, MEUNIER, FAUGERON, KONÉ	A	2022 DU 62	relatif à la création de 92 logements en bail réel solidaire.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	07/07/22
5	102		Changer Paris	TOUBIANA	V	2022 DU 62	relatif à la protection des arbres d'alignement du boulevard de la Villette (19e).	GREGOIRE	Rejeté	07/07/22
5	103		Exécutif		A	2022 DU 92	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	07/07/22
5	104		GEP	MEUNIER, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à la mise en œuvre du sursis à statuer pour le projet du couvent Reille et son espace vert protégé.	GREGOIRE	Retiré	07/07/22
5	105		GEP	TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à la redéfinition du projet de la Cité Universelle Porte de Pantin.	GREGOIRE	Rejeté	07/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	106	179	GEP	BADINA-SERPETTE, KONÉ, GLEIZES	VNR		relatif aux pratiques en matière de publicité dans l'espace public.	GREGOIRE	Adopté	07/07/22
5	107		Génération.s	MAQUOI	VNR		relatif à la participation de la Ville de Paris au Marché international des professionnels de l'immobilier.	GREGOIRE	Rejeté	07/07/22
5	108	180	Changer Paris	BOULARD, LUBIN-NOËL	VNR		relatif à la transformation de logements en bureaux au 42 avenue de Villiers (17e).	GREGOIRE	Adopté	07/07/22
5	109		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au recours au sursis à statuer dans le cadre de la révision du PLU.	GREGOIRE	Retiré	07/07/22
5	161		Changer Paris	MONTANDON	A		Amendement au V109bis.	GREGOIRE	Adopté	07/07/22
5	109bis	181	Exécutif		VNR		En réponse au V109.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	07/07/22
5	110		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux Dark Stores et à la mise en place d'une réglementation.	GREGOIRE	Rejeté	07/07/22
6	111		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif à l'augmentation de l'enveloppe consacrée au dispositif Paris Jeunes Vacances.	BIDARD	Rejeté	07/07/22
6	112	182	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2022 DASCO 37	relatif au transfert de la restauration scolaire du collège Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e.	BLOCHE	Adopté	07/07/22
6	113		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2022 DASCO 37	relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17e.	BLOCHE	Rejeté	07/07/22
6	151		Exécutif		A	2022 DASCO 62	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	07/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	153		GEP, Génération.s, GCC	KONE, MAQUOI, BONNET-OULADJ, AQUA	A	2022 DASCO 62	relatif à la restauration dans les collèges publics.	BLOCHE	Retiré	07/07/22
6	114	183	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2022 DFPE 147	relatif aux moyens humains dans les écoles.	BLOCHE	Adopté	07/07/22
6	115		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la communication sur les classes de découverte.	BLOCHE	Retiré	07/07/22
6	115bis	184	Exécutif		VNR		En réponse au V115	BLOCHE	Adopté	07/07/22
6	116	185	GCC	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au dispositif Génération Vélo.	BLOCHE	Adopté	07/07/22
6	117		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la fourniture des goûters dans les écoles maternelles.	BLOCHE	Rejeté	07/07/22
6	118		Changer Paris	TYSSANDIER	VNR		relatif à la formation des animateurs de la Ville de Paris.	BLOCHE	Rejeté	07/07/22
6	119		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à l'amélioration de l'organisation du temps périscolaire.	BLOCHE	Rejeté	07/07/22
6	120	186	Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à la présentation par article des subventions dans les délibérations.	BLOCHE	Adopté	07/07/22
6	160		Changer Paris	BIRABEN	A		Amendement au V122.	LEMARDELEY	Adopté	08/07/22
6	122	187	PEC, GCC	FERAUD, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la situation de la résidence universitaire Concordia, 41 rue Tournefort (5e).	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	08/07/22
6	123	188	GEP	DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU, RAIFAUD, FAUGERON, PIERRE	VNR		relatif à l'accompagnement des mineurs non accompagnés.	VERSINI	Adopté (amendé)	08/07/22
7	124		Exécutif		A	2022 DGRI 16	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	08/07/22
7	125		Exécutif		A	2022 DGRI 42	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	08/07/22
7	126	189	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango.	NGATCHA	Adopté	08/07/22
7	127	190	GCC	BONNET-OULALDJ	V	2022 DU 95	relatif à Alice Milliat, grande figure du féminisme international.	RABADAN	Adopté (amendé)	08/07/22
7	128		Changer Paris	STIBBE	V	2022 SG 48	relatif à l'accompagnement du développement des sports urbains à Paris.	RABADAN	Rejeté	08/07/22
7	129		GEP	MEUNIER, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, FAUGERON, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'interdiction de logos de marques commerciales sur des équipements sportifs.	RABADAN	Rejeté	08/07/22
7	130		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la réservation de places aux licenciés des clubs sportifs parisiens lors des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	08/07/22
7	131	191	Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM	VNR		relatif au pavoisement de la Ville aux couleurs olympiques et à la mobilisation des Parisiens	RABADAN	Adopté	08/07/22
7	132		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques.	RABADAN	Rejeté	08/07/22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	**133**		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la réaffectation d'épreuves olympiques non affectées dans Paris.	RABADAN	**Rejeté**	**08/07/22**
7	**134**		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la mise en place d'une charte pour le respect de la laïcité et des principes républicains avec les partenaires de la Ville de	RABADAN	**Rejeté**	**08/07/22**
7	**135**		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au centre d'arts martiaux Fair Play Sport (20e).	ZIADY	**Retiré**	**08/07/22**
7	**136**		NI, Génération.s, GEP	SIMONNET, MAQUOI, GUHL	VNR		relatif au Dojo - centre d'arts martiaux Fair play Sport (20e).	ZIADY	**Retiré**	**08/07/22**
7	**163**		Changer Paris		A		Amendement au V136bis	ZIADY	**Rejeté**	**08/07/22**
7	**136bis**	**192**	Exécutif		VNR		En réponse aux vœux V135 et V136	ZIADY	**Adopté**	**08/07/22**
7	**137**		Exécutif		A	2022 DDCT 41	Amendement technique.	TORANIAN	**Adopté**	**08/07/22**
7	**138**		GCC, Génération.s	BONNET-OULALDJ, NAGET, TONOLLI	V	2022 DDCT 76	relatif à la création de cartes ''d'habitant'' des arrondissements de Paris.	TORANIAN	**Retiré**	**08/07/22**
7	**139**		Changer Paris	OLIVIER	V	2022 DDCT 76	relatif à l'action de la Ligue de l'enseignement à Paris.	TORANIAN	**Rejeté**	**08/07/22**

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
BUDGETS																																
1	1		GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	A	2022 DFA 8	relatif au dispositif "Paris Jeunes Vacances".	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	2		GCC	BONNET-OULALDI	A	2022 DFA 8	relatif à la création d'un réseau d'équipements publics "L'anneau Olympique - Cités des sports".	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	3		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2022 DFA 8	relatif au budget des classes de découverte.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	4		Génération.s, GEP	MAQUOI, KONÉ	A	2022 DFA 8	relatif à l'École du Breuil.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	140		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2022 DFA 8	relatif au budget de la DSP, mesures Covid.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	143		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif aux aides à la mobilité propre.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	143bis		Exécutif		A	2022 DFA 8	en réponse aux A3, A4 et A143.	SIMONDON	Adopté	5-juil.-22				X															X		
1	141		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif au budget de la DSP, plan crack.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	142		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2022 DFA 8	relatif aux subventions des associations de santé.	SIMONDON	Rejeté	5-juil.-22					X																
1	144		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2022 DFA 8	relatif aux subventions aux associations en faveur des mobilités douces et collectives.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	145		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif à la lutte contre la précarité énergétique.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	146		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif au renforcement du pôle IAE à la DAE.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	147		GEP, Génération.s	TIMSIT, GLEIZES, KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 8	relatif à la création d'une task-force énergie.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	148		GEP	MEUNIER, TIMSIT, GLEIZES, KONE	A	2022 DFA 8	relatif au renforcement des effectifs du permis de construire et du paysage de la rue.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	5		GEP	TIMSIT, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, RAFFAUD, KONÉ	V	2022 DFA 8	relatif aux priorités de la Ville et à la mise en œuvre d'une budgétisation cohérente dès 2023.	SIMONDON	Retiré	5-juil.-22																						
1	6	127	GCC	BONNET-OULALDI	V	2022 DFA 8	relatif à l'augmentation des recettes de la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	5-juil.-22				X															X		
1	157	128	Exécutif		V	2022 DFA 8		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X																	
1						2022 DFA 8-1		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X															X		
1						2022 DFA 8-2		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X															X		
1	7		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2022 DFA 32	relatif au maintien des emplois dédiés aux Mercredis du Sport (MDS).	GUILLOU	Retiré	5-juil.-22																						
1	8		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2022 DFA 32	relatif à la départementalisation des emplois d'adjoints d'animation et d'action sportive à la DASCO.	GUILLOU	Retiré	5-juil.-22																						
1	9	129	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET, GILLET	V	2022 DFA 32	relatif à la départementalisation des agents de la Ville de Paris.	GUILLOU	Adopté (amendé)	5-juil.-22				X																	
1	152		GEP, Génération.s	KONE, MAQUOI	A	2022 DFA 32	relatif aux postes d'éboueurs.	GUILLOU	Retiré	5-juil.-22																						
1						2022 DFA 32		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X															X		
1						2022 DFA 9		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X																X	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1						2022 DPE 24		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X																X		
1						2022 DPE 23		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X																X		
1						2022 DSOL 34		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X															X		
1						2022 PP 69		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22				X															X		
L'AVENIR DU BOULEVARD PERIPHERIQUE																																
3	10		GEP	MEUNIER, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, GUHL, GLEIZES, KONÉ	V	2022 SG 57	relatif à un moratoire sur les constructions aux abords et au-dessus du périphérique.	BELLIARD	Retiré	5-juil.-22																						
3	10bis	130	Exécutif		V	2022 SG 57	En réponse au V10.	BELLIARD	Adopté	5-juil.-22				X															X		
3	11	131	GEP, Génération.s	FAUGERON, BADINA-SERPETTE, MEUNIER, RAFFAUD, GUHL, NIAKATÉ, KONÉ, MAQUOI	V	2022 SG 57	relatif à la baisse de la vitesse afin de lutter contre les pollutions.	BELLIARD	Adopté (amendé)	5-juil.-22	X			X			X			X									X		
3	12	132	GCC	BONNET-OULALDI, GILLET, AQUA	V	2022 SG 57	relatif aux études concernant les reports de circulation automobile.	BELLIARD	Adopté	5-juil.-22	X			X			X			X									X		
3	13	133	GCC	BONNET-OULALDI, GILLET, AQUA	V	2022 SG 57	relatif à la mise en place d'alternatives à la circulation automobile.	BELLIARD	Adopté (amendé)	5-juil.-22				X																X		
3	14	134	GCC	BONNET-OULALDI, GILLET, AQUA	V	2022 SG 57	relatif au renforcement des mesures sociales de la Zone à Faible Emission.	BELLIARD	Adopté (amendé)	5-juil.-22	X			X			X			X				X			X			X	
3	15		Changer Paris	OLIVIER	V	2022 SG 57	relatif à une étude sur la couverture des espaces en tranchée ouverte du boulevard périphérique.	BELLIARD	Rejeté	5-juil.-22	X				X			X			X			X				X		X		
3	16	135	Changer Paris	TOUBIANA	V	2022 SG 57	relatif au déploiement d'écrans acoustiques:	BELLIARD	Adopté (amendé)	5-juil.-22	X			X															X		
3	17	136	Changer Paris	JEANNETÉ	V	2022 SG 57	relatif à l'homogénéisation du nombre de voies à 2x3 voies.	BELLIARD	Adopté (amendé oralement)	5-juil.-22	X			X			X			X									X		
3						2022 SG 57		BELLIARD	Pas de vote	5-juil.-22																						
5	18		Changer Paris	BOËLLE	V	2022 Changer Paris-1	relatif à la publication d'une étude sur les déplacements des familles parisiennes.	GREGOIRE	Rejeté	6-juil.-22		X			X			X			X									X		
AUTRES DOSSIERS																																
R	19		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS, BERTHAULT, BOMBOT, BOUGERET, HATTE, JACQUEMONT, LUBIN-NOËL, PÉCHENARD	VNR		relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17e.	BROSSEL	Rejeté	5-juil.-22					X													X		
R	20		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à l'hygiène et la propreté des campements des personnes sans-abris.	BROSSEL	Rejeté	5-juil.-22					X													X		
R						2022 DDCT 85		LERT	Adopté	5-juil.-22																						
R						2022 DUH 150		LERT	Adopté	5-juil.-22																						
R						2022 DTEC 5		LERT	Adopté	5-juil.-22																						
R	154		Changer Paris	JEANNETTE, LEFEVRE, LORIAU,	A	2022 DTEC 26	relatif à l'électrification des flottes deux-roues motorisées des plateformes de livraison.	LERT	Adopté (amendé)	5-juil.-22				X													X		
R	155		Changer Paris	JEANNETTE	A	2022 DTEC 26	relatif au débridage des pots d'échappements des deux-roues.	LERT	Rejeté	5-juil.-22					X													X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vex, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
8	156		Changer Paris	JEANNETTE	A	2022 DTEC 26		LERT	Rejeté	5-juil.-22					X														X			
8						2022 DTEC 26		LERT	Adopté	5-juil.-22																					X	
8						2022 DTEC 27		LERT	Adopté	5-juil.-22																			X			
8	158		Exécutif		A	2022 DVD 68	AT	LERT	Adopté	5-juil.-22				X														X			
8						2022 DVD 68		LERT	Adopté	5-juil.-22																						
8	21		Exécutif		A	2022 DVD 69	Amendement technique.	LERT	Adopté	5-juil.-22				X														X			
8	22		GCC	AQUA, PRIMET, BONNET OULALDI	A	2022 DVD 69	relatif au classement du réseau de chaleur urbaine.	LERT	Rejeté	5-juil.-22					X														X			
8						2022 DVD 69		LERT	Adopté	5-juil.-22																			X			
8						2022 DEVE 37		NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-22																						
8	149		Exécutif		A	2022 DEVE 39	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-22				X														X			
8						2022 DEVE 45		NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-22																		X			
8						2022 DEVE 47		NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-22																		X			
8						2022 DEVE 50		NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-22																		X			
8	24		GEP	TIMSIT, SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à la préservation des arbres se trouvant dans le périmètre du réaménagement de la Porte de la Villette.	NAJDOVSKI	Retiré	5-juil.-22																					
8	24bis	137	Exécutif		VNR		En réponse au V24	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-22				X														X			
8	25	138	Changer Paris	MARSAIN	VNR		relatif à l'implantation d'un parc canin sur la place Maxas.	NAJDOVSKI	Adopté	5-juil.-22				X														X			
8	27		Changer Paris	MARSAIN	VNR		relatif à la restauration de la fontaine du "Canyoneaustrate" (12e).	NAJDOVSKI	Retiré	5-juil.-22																					
8	28	139	MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la taille des haies et au respect de la période de nidification des oiseaux.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	5-juil.-22				X														X			
8						2022 DAE 2		PULVAR	Adopté	5-juil.-22																		X			
8	29	140	MDE	LELIÈVRE	V	2022 DEVE 49	relatif à la limitation de l'usage du plastique dans les plateaux repas fournis par la Ville de Paris.	PULVAR	Adopté (amendé)	5-juil.-22				X																X	
8						2022 DEVE 49		PULVAR	Adopté (amendé)	5-juil.-22																		X			
8						2022 DEVE 53		PULVAR	Adopté	5-juil.-22																					
1						2022 DAE 16		GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-22																					
1						2022 DAE 110		GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-22																					
1						2022 DAE 122		GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-22																					
1	30		GEP	GUHL, BADINA-SERPETTE, GLEIZES, RAIPAUD, KONÉ	VNR		relatif à une étude d'impact en matière d'insertion par l'activité économique et de lien social de "Lulu dans ma rue".	GABELOTAUD	Retiré	5-juil.-22																					
1	30bis	141	Exécutif		VNR		En réponse au vœu V30.	GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-22				X														X			
1	31	142	GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	VNR		relatif à la grève des travailleurs sans papier de la Poste.	GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-22				X															X		
1	32	143	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la situation de la Bibliothèque Nationale de France.	GABELOTAUD	Adopté	5-juil.-22				X															X		
1						2022 DAI 8		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22						X															
1						2022 DRH 66		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22																					
1						2022 DRH 46		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22																					
1						2022 DRH 58		GUILLOU	Adopté	5-juil.-22																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vex, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1						2022 IG 1	Rapport annuel d'activité de l'inspection générale pour l'année 2021.	GUILLOU	Pas de vote	5-juil.-22																						
1	33	144	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET, GILLET	VNR		relatif aux conditions de travail lors des épisodes caniculaires.	GUILLOU	Adopté (amendé)	6-juil.-22				X														X			
1						2022 DDCT 71		HOCQUARD	Adopté	6-juil.-22																					X
1	34	145	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à la fermeture du Lido.	HOCQUARD	Adopté	6-juil.-22																					X
1						2022 DAE 34		KOMITES	Adopté	6-juil.-22																					X
1						2022 DAE 55		KOMITES	Adopté	6-juil.-22																					
1						2022 DAE 68		KOMITES	Adopté	6-juil.-22				X														X			
1						2022 DAE 100		KOMITES	Adopté	6-juil.-22				X																	
1						2022 DAE 1		KOMITES	Adopté	6-juil.-22																					
1						2022 DAE 5		KOMITES	Adopté	6-juil.-22																					
1						2022 DAE 59		LETISSIER	Adopté	6-juil.-22				X														X			
1						2022 DAE 53		POLSKI	Adopté	6-juil.-22				X														X			
1						2022 DAE 52		POLSKI	Adopté	6-juil.-22				X														X			
1	159		Exécutif		A	2022 DU 74	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	6-juil.-22				X														X			
1						2022 DU 74		POLSKI	Adopté	6-juil.-22				X														X			
1	35	146	GEP	BADINA-SERPETTE, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, MELINIER, FAUGERON, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.	POLSKI	Adopté	6-juil.-22	X			X			X			X			X			X					
1	36	147	Changer Paris	DATI	VNR		relatif à un usage harmonieux des terrasses estivales.	POLSKI	Adopté	6-juil.-22	X			X			X			X			X								
1						2022 DFA 16		SIMONDON	Adopté	6-juil.-22	X				X		X			X			X			X					
1						2022 DFA 27		SIMONDON	Adopté	6-juil.-22	X				X		X			X			X			X					
1						2022 DFA 35		SIMONDON	Adopté	6-juil.-22				X																	
1	37		Exécutif		A	2022 DFA 40	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	6-juil.-22																					
1						2022 DFA 40		SIMONDON	Adopté	6-juil.-22				X																	
1	38	148	GEP	TIMSIT, GLEIZES, GUHL, RAIFAUD, NIAKATE, KONÉ	VNR		relatif au rétablissement de la commission d'anticipation des achats.	SIMONDON	Adopté	6-juil.-22	X			X			X			X						X				
1	39	149	GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	VNR		relatif aux aides publiques versées au secteur privé.	SIMONDON	Adopté	6-juil.-22	X					X	X			X							X			
1	40		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à un hommage aux morts pour la France enterrés au Cimetière des Batignolles.	SIMONDON	Rejeté	6-juil.-22		X			X			X			X						X			
1	41	150	Changer Paris	CARRÈRE-GEE, LECOQ	VNR		relatif au monument dédié aux policiers municipaux dans le cimetière du Montparnasse.	SIMONDON	Adopté	6-juil.-22																					X
1	42		Changer Paris	CARRÈRE-GEE	VNR		relatif à un bilan annuel des dépenses liées au recours à des cabinets de conseil.	SIMONDON	Rejeté	6-juil.-22		X			X			X			X			X			X			
2						2022 DAC 380		PATRICE	Adopté	6-juil.-22																					X
2						2022 DAC 385		PATRICE	Adopté	6-juil.-22																					
2						2022 DAC 500		PATRICE	Adopté	6-juil.-22																					X
2	43		Exécutif		A	2022 DEVE 32	Amendement technique.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendents et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2022 DEVE 32		PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2						2022 DEVE 54		PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2						2022 DJS 110		PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	44	151	PEC	KOUASSI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean de Bueil.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	45	152	PEC	FERAUD	VNR		relatif à un hommage à Federico Martin Aramburu (6e).	PATRICE	Adopté	6-juil.-22																					X
2	46	153	PEC	PUEZ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Nicole Maestracci.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22																					X
2	47	154	PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE,RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à la mémoire de Paulin Enfert (1853-1922).	PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X																		
2	48		PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE,RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à un hommage à la mémoire de Radhia Nowat, dite "Miss.Tic".	PATRICE	Retiré	6-juil.-22																					
2	49		Génération.s, GCC, GEP	TONOLLI, PRIMET, BADINA-SERPETTE, GLEIZES	VNR		relatif aux oeuvres de Miss.Tic dans Paris.	PATRICE	Retiré	6-juil.-22																					
2	50		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Miss.Tic.	PATRICE	Retiré	6-juil.-22																					
2	50bis	155	Exécutif		VNR		En réponse aux V48, V49 et V50.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22																					X
2	51	156	PEC, Génération.s	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE,RAYMOND-ROSSI, BARAKANI	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Lucienne Daniel, épouse Mittelstaen "Juste parmi les Nations".	PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	52	157	Changer Paris	TOUBIANA, KERBOUA	VNR		relatif au monument aux victimes d'Afrique du Nord, parc de la Butte du Chapeau Rouge.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	53	158	Changer Paris	BOHBOT	VNR		relatif à la transmission de la mémoire de la rafle du Vélodrome d'hiver.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	54	159	Changer Paris	DATI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Antoine Alleno (7e).	PATRICE	Adopté	6-juil.-22					X													X			
2	56	160	Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Claude Rich.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	57	161	Changer Paris	BERNARD	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Louis Braille.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22																		X			
2	58	162	Changer Paris	BOHBOT	VNR		relatif à la dénomination d'un site sportif parisien en hommage aux victimes du massacre de Munich en 1972.	PATRICE	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	59	163	GIP	GOVOYAN, BÜRKLI	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Archag Tchobanian (9e).	PATRICE	Adopté	6-juil.-22																		X			
2						2022 DAC 43		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	60		Changer Paris	KLISTER	V	2022 DAC 115	relatif à la direction artistique du théâtre du Châtelet.	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-22		X			X			X			X							X			
2						2022 DAC 115		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22				X																	
2						2022 DAC 141		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22				X																X	
2						2022 DAC 201		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22																					
2						2022 DAC 205		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22	X			X			X			X								X		
2						2022 DAC 310		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2						2022 DAC 384		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22																		X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendents et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2022 DAC 585		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	62		Exécutif		A	2022 DAC 674	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2						2022 DAC 674		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	63		Exécutif		A	2022 DICOM 14	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-juil.-22				X														X			
2	64		GEP	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2022 DICOM 14	relatif au projet de partenariat avec Toyota et Air Liquide.	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-22	X			X				X		X				X						X	
2	65	164	GEP	RÉMY-LELEU, RAIFAUD, BADINA-SERPETTE, FAUGERON, KONÉ	V	2022 DICOM 14	relatif à l'organisation d'événements sur le périphérique.	ROLLAND	Adopté (amendé)	6-juil.-22	X			X			X			X									X		
2						2022 DICOM 14		ROLLAND	Adopté	6-juil.-23						X												X			
2						2022 DTEC 33		ROLLAND	Adopté	6-juil.-22	X			X			X			X								X			
2	66	165	GEP	DURAND-RAUCHER, FLORENTIN, KONÉ	VNR		relatif à des tarifs réduits dans les cinémas pour les personnes vulnérables en période de vague de chaleur.	ROLLAND	Adopté (amendé)	6-juil.-23																		X			
2	67		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS	VNR		relatif à la Cité du Théâtre.	ROLLAND	Rejeté	6-juil.-22		X			X			X			X							X			
2						2022 DAC 379		TAIEB	Adopté	6-juil.-22																	X			
2						2022 DAC 382		TAIEB	Adopté	6-juil.-22				X													X			
2						2022 DICOM 13		TAIEB	Adopté	6-juil.-22																					X
3	68		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la coordination des travaux de voirie.	BAUDRIER	Rejeté	6-juil.-22		X			X			X			X							X			
3	69		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2022 DAE 137	relatif à l'exonération temporaire de la Taxe locale durant les travaux du Tramway.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-22		X			X			X			X							X			
3						2022 DAE 137		BELLIARD	Adopté	6-juil.-22				X																	
3	150		Exécutif		A	2022 DVD 22	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-22				X															X		
3						2022 DVD 22		BELLIARD	Adopté	6-juil.-22				X															X		
3						2022 DVD 26		BELLIARD	Adopté	6-juil.-22																					X
3	70		Exécutif		A	2022 DVD 82	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	6-juil.-22				X														X			
3						2022 DVD 62		BELLIARD	Adopté	6-juil.-22				X														X			
3						2022 DVD 74		BELLIARD	Adopté	6-juil.-22				X																	
3	71		Changer Paris	VÉRON	V	2022 DVD 78	relatif à la circulation sur la place du Carrousel et à l'ouverture des grilles des guichets du Louvre.	BELLIARD	Rejeté	6-juil.-22		X			X			X			X			X				X			
3						2022 DVD 78		BELLIARD	Adopté	6-juil.-22				X														X			
3						2022 DVD 89		BELLIARD	Adopté	6-juil.-22				X														X			
3						2022 SG 56		BELLIARD	Pas de vote	6-juil.-22																					
3	72	166	PEC	LEJOINDRE	VNR		relatif aux modifications des arrêts et des lignes de bus 38 et 252.	BELLIARD	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X										X	
3	75		MDE	GATEL	VNR		relatif à un état des lieux des places de stationnement annoncé à l'issue des États généraux du stationnement.	BELLIARD	Retiré	7-juil.-22																					
3						2022 DPMP 3		NORDMAN	Adopté	7-juil.-22				X																	
3						2022 PP 82		NORDMAN	Adopté	7-juil.-22																					
3						2022 PP 83		NORDMAN	Adopté	7-juil.-22				X																	
3	76	167	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif aux effectifs de police du commissariat du 17e.	NORDMAN	Adopté	7-juil.-22						X												X			
3	76bis	168	Exécutif		VNR		En réponse au vœu V76.	NORDMAN	Adopté	7-juil.-22				X														X			
3	77	169	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette alimentaire dans le 17e.	NORDMAN	Adopté	7-juil.-22				X														X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S - EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
3	78	170	Changer Paris	BOULARD, PECHENARD	VNR		relatif à la lutte contre le proxénétisme dans les salons de massage.	NORDMAN	Adopté	7-juil.-22					X													X			
4						2022 DGGP 5		FILOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSOL 20		FILOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4	79		Exécutif		A	2022 DSOL 24	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSOL 24		FILOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSOL 57		FILOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSOL 58		FILOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSOL 65		FILOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSOL 74		FILOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4	80	171	GEP	FAUGERON, RAIFAUD, PIERRE-MARIE, KONÉ	VNR		relatif aux bains douches et à la création d'un groupe de travail inter-commissions sur l'hygiène en ville.	FILOCHE	Adopté (amendé)	7-juil.-22				X															X			
4	81		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif au dispositif Paris Adresse du CASVP.	FILOCHE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X		X			X			X		
4	82		Exécutif		A	2022 DSOL 56	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	7-juil.-22																					
4						2022 DSOL 53		LEVIEUX	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSOL 62		LEVIEUX	Adopté	7-juil.-22																					
4						2022 DDCT 19		ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DDCT 28-art.4	Article 4.	ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-22				X																	X	
4						2022 DDCT 18		ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-22				X																	
4						2022 DDCT 29		ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-22																					X
4						2022 DGRI 17		ROMERO-MICHEL	Adopté	7-juil.-22																					X
4						2022 DSP 8		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-22																					X
4						2022 DSP 9		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSP 40		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-22				X																		
4						2022 DSP 43		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-22				X																		
4						2022 DSP 47		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-22				X																		
4						2022 DSP 51		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4						2022 DSP 52		SOUYRIS	Adopté	7-juil.-22				X															X			
4	83	172	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif au projet de centre de soins de Chardon-Lagache.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	7-juil.-22	X			X			X			X			X				X			
4	84	173	GCC, PEC	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET, WIDL, COUMET, PUEZ	VNR		relatif à l'avenir des centres de santé de la Croix Rouge de Paris.	SOUYRIS	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X									X	
5						2022 DCPA 16		BAUDRIER	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5	85		Exécutif		A	2022 DLH 140	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5						2022 DLH 140		BAUDRIER	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5	86		Exécutif		A	2022 DDCT 72	Amendement technique.	BOUX	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X			X			X				X		
5						2022 DDCT 72-art.17.5	Art.17.5	BOUX	Adopté (amendé)	7-juil.-22																			X		
						2022 DDCT 72		BOUX	Adopté	7-juil.-22																					X
5						2022 DDCT 78		BOUX	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5						2022 DDCT 79		BOUX	Adopté	7-juil.-22																					X
5						2022 DLH 48		BROSSAT	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5						2022 DLH 135		BROSSAT	Adopté	7-juil.-22				X															X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5	87		Exécutif		A	2022 DLH 142	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5						2022 DLH 142		BROSSAT	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5						2022 DLH 148		BROSSAT	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X										X		
5	88		Exécutif		A	2022 DLH 152	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X									X			
5						2022 DLH 152		BROSSAT	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X									X			
5	89		Exécutif		A	2022 DLH 153	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X									X			
5						2022 DLH 153		BROSSAT	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X									X			
5	90	174	PEC	FERAUD, PUEZ	VNR		relatif au coût des loyers.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X									X			
5	91	175	PEC	FERAUD	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence et la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-22																							X
5	92	176	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence à Paris.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-22																							X
5	93		Changer Paris	OLIVIER, MONTANDON	VNR		relatif à un bilan de la typologie de type de logements sociaux créés année par année depuis 2012.	BROSSAT	Retiré	7-juil.-22																							
5	94		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif à la prolifération de rats au sein du patrimoine des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X			X			X				
5	94bis	177	Exécutif		VNR		En réponse au v94.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-22						X															
5	95		MDE	GATEL	VNR		relatif au renforcement des contrats de maintenance des ascenseurs des bailleurs.	BROSSAT	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X			X			X				
5	95bis	178	Exécutif		VNR		En réponse au V95.	BROSSAT	Adopté	7-juil.-22				X														X			
5	96		Changer Paris	MONTANDON	A	2022 DU 4	relatif à la mixité sociale et fonctionnelle de la ZAC.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X							X			
5	97		Changer Paris	MONTANDON	A	2022 DU 4	relatif à la pérennisation des activités artisanales au sein des tunnels de la gare inférieure de la Rapée.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X							X			
5	98		Changer Paris	MONTANDON	A	2022 DU 4	relatif à la rénovation des équipements sportifs sans réduction des espaces verts existants.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-22	X			X			X											X			
5	99		Changer Paris	MONTANDON	A	2022 DU 4	relatif à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-juil.-22				X						X										
5	100		GEP	MEUNIER, KONÉ	A	2022 DU 4	relatif à une Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS).	GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-juil.-22				X															X			
5						2022 DU 4		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X									X			
5						2022 DU 44		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X									X			
5	101		GEP	TIMSIT, MEUNIER, FAUGERON, KONÉ	A	2022 DU 62	relatif à la création de 92 logements en bail réel solidaire.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-juil.-22	X			X			X			X										X	
5	102		Changer Paris	TOUBIANA	V	2022 DU 62	relatif à la protection des arbres d'alignement du boulevard de la Villette (19e).	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X							X			
5						2022 DU 62		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X										X		
5						2022 DU 86		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22																			X			
5						2022 DU 87		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22																			X			
5	103		Exécutif		A	2022 DU 92	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X						X				X	
5						2022 DU 92		GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22		X		X				X		X						X				X	
5						2022 SG 37		GREGOIRE	Pas de vote	7-juil.-22																					
5						2022 SG 38		GREGOIRE	Pas de vote	7-juil.-22																					
5	104		GEP	MEUNIER, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à la mise en œuvre du sursis à statuer pour le projet du couvent Reille et son espace vert protégé.	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-22																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5	105		GEP	TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à la redéfinition du projet de la Cité Universelle Porte de Pantin.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-22		X		X				X			X										X	
5	106	179	GEP	BADINA-SERPETTE, KONÉ, GLEIZES	VNR		relatif aux pratiques en matière de publicité dans l'espace public.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22																				X			
5	107		Génération.s	MAQUOI	VNR		relatif à la participation de la Ville de Paris au Marché international des professionnels de l'immobilier.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-22		X			X		X				X								X			
5	108	180	Changer Paris	BOULARD, LUBIN-NOËL	VNR		relatif à la transformation de logements en bureaux au 42 avenue de Villiers (17e).	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5	109		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au recours au sursis à statuer dans le cadre de la révision du PLU.	GREGOIRE	Retiré	7-juil.-22																						
5	161		Changer Paris	MONTANDON	A		Amendement au V109bis.	GREGOIRE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
5	109bis	181	Exécutif		VNR		En réponse au V109.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-juil.-22										X								X			
5	110		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux Dark Stores et à la mise en place d'une réglementation.	GREGOIRE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X								X			
5						2022 DTEC 19		RABADAN	Adopté	7-juil.-22																						
6						2022 DDCT 30		BIDARD	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6						2022 DDCT 31-art.5	Article 5.	BIDARD	Adopté	7-juil.-22				X																X		
6						2022 DDCT 31		BIDARD	Adopté	7-juil.-22				X															X			
						2022 DJS 84		BIDARD	Adopté	7-juil.-22																						
						2022 DJS 85		BIDARD	Adopté	7-juil.-22																						
6	111		Changer Paris	BOULARD, HATTE	VNR		relatif à l'augmentation de l'enveloppe consacrée au dispositif Paris Jeunes Vacances.	BIDARD	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X							X			
6						2022 DASCO 19		BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X																		
6						2022 DASCO 36		BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6	112	182	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2022 DASCO 37	relatif au transfert de la restauration scolaire du collège Mallarmé à la Caisse des écoles du 17e.	BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6	113		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2022 DASCO 37	relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17e.	BLOCHE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X								X			
6						2022 DASCO 37		BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6	151		Exécutif		A	2022 DASCO 62	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X						X									X			
6	153		GEP, Génération.s, GCC	KONE, MAQUOI, BONNET-OUALDI, AQUA	A	2022 DASCO 62	relatif à la restauration dans les collèges publics.	BLOCHE	Retiré	7-juil.-22																						
6						2022 DASCO 62		BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6						2022 DASCO 65		BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X																X		
6	114	183	GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2022 DFPE 147	relatif aux moyens humains dans les écoles.	BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X						X												
6						2022 DFPE 147		BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6						2022 SG 39		BLOCHE	Pas de vote	7-juil.-22																						
6	115		GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à la communication sur les classes de découverte.	BLOCHE	Retiré	7-juil.-22																						
6	115bis	184	Exécutif		VNR		En réponse au V115	BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6	116	185	GCC	BONNET-OUALDI	VNR		relatif au dispositif Génération Vélo.	BLOCHE	Adopté	7-juil.-22																					X	
6	117		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la fourniture des goûters dans les écoles maternelles.	BLOCHE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X								X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
6	118		Changer Paris	TYSSANDIER	VNR		relatif à la formation des animateurs de la Ville de Paris.	BLOCHE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X								X			
6	119		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à l'amélioration de l'organisation du temps périscolaire.	BLOCHE	Rejeté	7-juil.-22		X			X			X			X								X			
6	120	186	Changer Paris	DOUCERE	VNR		relatif à la présentation par article des subventions dans les délibérations.	BLOCHE	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6						2022 DFPE 10		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X		X			X			X								X			
6						2022 DFPE 11		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X		X			X			X								X			
6						2022 DFPE 79		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X			X		X			X								X			
6						2022 DFPE 98		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X			X		X			X								X			
6						2022 DFPE 99		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X				X		X		X											
6						2022 DFPE 100		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X				X												X			
6						2022 DFPE 103		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X				X	X			X								X			
6						2022 DFPE 111		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X				X	X			X								X			
6						2022 DFPE 113		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X				X															
6						2022 DFPE 121		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X		X			X			X								X			
6						2022 DAE 86		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22	X			X																		
6						2022 DAE 89-art.5	Article 5.	HERVIEU	Adopté	7-juil.-22		X		X			X												X		
6						2022 DAE 89		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22					X																
6						2022 DAE 123		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22	X			X			X			X								X			
6						2022 DAE 146		HERVIEU	Adopté	7-juil.-22				X															X			
6	160		Changer Paris	BIRABEN	A		Amendement au V122.	LEMARDELEY	Adopté	8-juil.-22		X		X			X			X											
6	122	187	PEC, GCC	FERAUD, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la situation de la résidence universitaire Concordia, 41 rue Tournefort (5e).	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	8-juil.-22				X																		
6	123	188	GEP	DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU, RAIFAUD, FAUSERON, PIERRE-MARIE, KONÉ	VNR		relatif à l'accompagnement des mineurs non accompagnés.	VERSINI	Adopté (amendé)	8-juil.-22	X			X			X			X								X			
7						2022 DGRI 3		NGATCHA	Adopté	8-juil.-22	X			X			X			X										X	
7	124		Exécutif		A	2022 DGRI 16	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	8-juil.-22				X																	
7						2022 DGRI 16		NGATCHA	Adopté	8-juil.-22				X															X		
7						2022 DGRI 37		NGATCHA	Adopté	8-juil.-22				X															X		
7	125		Exécutif		A	2022 DGRI 42	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	8-juil.-22				X															X		
7						2022 DGRI 42		NGATCHA	Adopté	8-juil.-22				X															X		
7						2022 DGRI 43		NGATCHA	Adopté	8-juil.-22																			X		
7						2022 DGRI 43		NGATCHA	Adopté	8-juil.-22																					X
7	126	189	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à une plaque commémorative en hommage à Manu Dibango.	NGATCHA	Adopté	8-juil.-22																			X			
7						2022 DJS 119		RABADAN	Adopté	8-juil.-22				X															X			
7						2022 DJS 125		RABADAN	Adopté	8-juil.-22				X															X			
7						2022 DJS 111		RABADAN	Adopté	8-juil.-22				X															X			
7						2022 DJS 126		RABADAN	Adopté	8-juil.-22																						X
7	127	190	GCC	BONNET-OUALDI	V	2022 DU 95	relatif à Alice Milliat, grande figure du féminisme international.	RABADAN	Adopté (amendé)	8-juil.-22	X			X			X			X										X	
7						2022 DU 95		RABADAN	Adopté	8-juil.-22	X			X			X			X										X	
7						2022 SG 48		RABADAN	Adopté	8-juil.-22		X			X								X							X	
7	128		Changer Paris	STIBBE	V	2022 SG 48	relatif à l'accompagnement du développement des sports urbains à Paris.	RABADAN	Rejeté	8-juil.-22		X			X			X			X			X			X			X	
7						2022 SG 48		RABADAN	Adopté	8-juil.-22				X															X		
7	129		GEP	MEUNIER, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER,	VNR		relatif à l'interdiction de logos de marques commerciales sur des équipements sportifs.	RABADAN	Rejeté	8-juil.-22		X			X			X			X								X		

N° Commission ODU	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
7	130		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la réservation de places aux licenciés des clubs sportifs parisiens lors des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	8-juil.-22		X			X			X			X		X			X			X			
7	131	191	Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM	VNR		relatif au pavoisement de la Ville aux couleurs olympiques et à la mobilisation des Parisiens en vue des JOP 2024.	RABADAN	Adopté	8-juil.-22	X			X			X			X									X			
7	132		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques.	RABADAN	Rejeté	8-juil.-22		X			X			X			X		X			X			X			
7	133		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la réaffectation d'épreuves olympiques non affectées dans Paris.	RABADAN	Rejeté	8-juil.-22		X			X			X			X		X			X			X			
7	134		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la mise en place d'une charte pour le respect de la laïcité et des principes républicains avec les partenaires de la Ville de Paris.	RABADAN	Rejeté	8-juil.-22		X			X			X			X									X			
7						2022 DJS 16		ZIADY	Adopté	8-juil.-22				X																X			
7	135		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif au centre d'arts martiaux Fair Play Sport (20e).	ZIADY	Retiré	8-juil.-22																						
7	136		NI, Génération.s, GEP	SIMONNET, MAQUOI, GUHL	VNR		relatif au Dojo - centre d'arts martiaux Fair play Sport (20e).	ZIADY	Retiré	8-juil.-22																						
7	163		Changer Paris		A		Amendement au V136bis	ZIADY	Rejeté	8-juil.-22		X			X			X			X								X			
7	136bis	192	Exécutif		VNR		En réponse aux vœux V135 et V136	ZIADY	Adopté	8-juil.-22																						X
7						2022 DDCT 38		TORANIAN	Adopté	8-juil.-22																						X
7	137		Exécutif		A	2022 DDCT 41	Amendement technique.	TORANIAN	Adopté	8-juil.-22				X															X			
7						2022 DDCT 41		TORANIAN	Adopté	8-juil.-22				X															X			
7						2022 DDCT 45		TORANIAN	Adopté	8-juil.-22				X															X			
7	138		GCC, Génération.s	BONNET-OULALDI, NAGET, TONOLLI	V	2022 DDCT 76	relatif à la création de cartes "d'habitant" des arrondissements de Paris.	TORANIAN	Retiré	8-juil.-22																						
7	139		Changer Paris	OLIVIER	V	2022 DDCT 76	relatif à l'action de la Ligue de l'enseignement à Paris.	TORANIAN	Rejeté	8-juil.-22		X			X			X			X		X			X			X			
7						2022 DDCT 76-art. 11	Article 11.	TORANIAN	Adopté	8-juil.-22				X																X		
7						2022 DDCT 76		TORANIAN	Adopté	8-juil.-22				X																		
7						2022 DDCT 77		TORANIAN	Adopté	8-juil.-22				X															X			

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 sur la section d'investissement.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Fonction	Libellé	Stock brut au 31/12/2021 (a)	CA 2021		Stock net au 31/12/2021 reporté en 2022 (d = a-b-c)	BP 2022 (*e)	DM 1 2022 (*f)	Stock brut 2022 avant BS (g=d+e+f)	Liquidé au 08/06/2022 (h)	Stock net au 08/06/2022 (i=g-h)	BS 2022 (*j)	Stock net après BS (k = i+j)
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
0	Services Généraux	1 104 308 804,88	278 138 492,92	199 059 756,14	627 110 555,82	479 090 060,00	-19 660 239,47	1 086 540 376,35	67 364 383,37	1 019 175 992,98	26 457 129,47	1 045 633 122,45
1	Sécurité	37 166 528,85	24 739 984,67	219 445,48	12 207 098,70	30 658 000,00	-2 858 886,53	40 006 212,17	11 910 549,92	28 095 662,25	2 052 000,00	30 147 662,25
2	Enseignement, formation prof. et apprentissage	481 616 939,97	130 146 616,21	12 129 053,25	339 341 270,51	151 297 254,00	-48 101 458,98	442 537 065,53	29 489 456,90	413 047 608,63	61 226 715,00	474 274 323,63
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	836 429 693,67	169 784 762,78	84 030 944,63	582 613 986,26	262 834 144,33	-44 856 721,95	800 591 408,64	58 487 175,56	742 104 233,08	21 426 666,00	763 530 899,08
4	Santé et action sociale (dont APA et RSA)	224 146 423,36	44 605 542,05	10 657 884,70	168 882 996,61	109 401 906,00	-18 555 018,38	259 729 884,23	12 710 118,44	247 019 765,79	25 109 838,00	272 129 603,79
5	Aménagement des territoires et habitat	3 381 257 242,38	544 180 858,06	83 479 390,09	2 753 596 994,23	962 954 600,60	-29 305 703,09	3 687 245 891,74	147 805 876,36	3 539 440 015,38	124 305 000,00	3 663 745 015,38
6	Action économique	167 838 847,32	38 991 919,13	38 812 537,06	90 034 391,13	88 899 000,00	-12 638 877,57	166 294 513,56	1 801 147,28	164 493 366,28	1 600 000,00	166 093 366,28
7	Environnement	125 340 741,97	59 904 209,68	4 089 438,22	61 347 094,07	127 489 630,00	-5 416 273,49	183 420 450,58	11 710 225,73	171 710 224,85	2 425 000,00	174 135 224,85
8	Transports	777 079 423,27	166 102 836,67	12 222 698,63	598 753 887,97	250 184 799,00	-3 058 179,01	845 880 507,96	95 060 968,11	750 819 539,85	20 000,00	750 839 539,85
	TOTAL GENERAL	7 135 184 645,67	1 456 595 222,17	444 701 148,20	5 233 888 275,30	2 462 809 393,93	-184 451 358,47	7 512 246 310,76	436 339 901,67	7 075 906 409,09	264 622 348,47	7 340 528 757,56

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 548 584 062,27	31 590 120,78	238 084 348,47	142 362 927,36	142 362 927,36	142 362 927,36	0,00	173 953 048,14
900	Services généraux	169 731 644,00	6 316 146,80	-80 870,53	-12 000 000,00	-12 000 000,00	-12 000 000,00	0,00	-5 683 853,20
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	27 158 000,00	177 901,97	2 052 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 677 901,97
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	103 600 313,00	364 399,17	61 226 715,00	14 067 000,00	14 067 000,00	14 067 000,00	0,00	14 431 399,17
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	244 580 841,48	9 291 133,35	21 426 666,00	7 558 077,65	7 558 077,65	7 558 077,65	0,00	16 849 211,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	57 238 591,00	3 035 773,07	24 409 838,00	-3 000 000,00	-3 000 000,00	-3 000 000,00	0,00	35 773,07
904-4	RSA	300 000,00	38 872,84	700 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	538 872,84
905	Aménagement des territoires et habitat	666 960 410,79	5 947 324,90	124 305 000,00	104 497 851,19	104 497 851,19	104 497 851,19	0,00	110 445 176,09
906	Action économique	46 095 632,00	1 359 882,29	1 600 000,00	-21 300 000,00	-21 300 000,00	-21 300 000,00	0,00	-19 940 117,71
907	Environnement	66 343 630,00	1 564 144,30	2 425 000,00	-1 200 000,00	-1 200 000,00	-1 200 000,00	0,00	364 144,30
908	Transports	166 575 000,00	3 494 542,09	20 000,00	51 739 998,52	51 739 998,52	51 739 998,52	0,00	55 234 540,61
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	860 828 501,32	1 467 560,00		64 195 927,00	64 195 927,00		0,00	65 663 487,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		4 600 000,00	4 600 000,00		0,00	4 600 000,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		0,00	1 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	528 730 371,00	1 467 560,00		-13 893 000,00	-13 893 000,00		0,00	-12 425 440,00
925	*Opérations patrimoniales*	*99 003 130,32*			*62 000 000,00*	*62 000 000,00*		*0,00*	*62 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*233 095 000,00*			*11 487 927,00*	*11 487 927,00*		*0,00*	*11 487 927,00*
95	*Chapitre de prévision sans réalisation*			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 409 412 563,59	33 057 680,78	264 622 348,47	206 558 854,36	206 558 854,36	206 558 854,36	0,00	239 616 535,14

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	0,00
TOTAL	239 616 535,14

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

III – VOTE DU BUDGET — III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	153 873 790,40	0,00	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00
900	Services généraux	984 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	19 616 560,77	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	37 429 419,14	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	8 879 174,72	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	71 810 075,00	0,00	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00
906	Action économique	241 425,77	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	111 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	13 801 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	2 038 809 473,82	0,00	223 611 990,00	223 611 990,00	223 611 990,00
921	Taxes non affectées	6 000 000,00	0,00	4 452 000,00	4 452 000,00	4 452 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	115 910 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 348 437 326,60	0,00	97 940 000,00	97 940 000,00	97 940 000,00
925	*Opérations patrimoniales*	*99 003 130,32*		*62 000 000,00*	*62 000 000,00*	*62 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*469 458 077,90*		*59 219 990,00*	*59 219 990,00*	*59 219 990,00*
95	Chapitre de prévision sans réalisation	216 729 299,37	0,00	-14 600 000,00	-14 600 000,00	-14 600 000,00
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*14 829 299,37*		*-14 600 000,00*	*-14 600 000,00*	*-14 600 000,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	201 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 409 412 563,59	0,00	222 511 990,00	222 511 990,00	222 511 990,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	14 544 741,99
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	2 559 803,15
TOTAL	239 616 535,14

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.
(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

IV – ANNEXES — IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	**519 438 371,00**	**157 731 644,00**	**0,00**	**28 658 000,00**	**117 667 313,00**	**252 138 919,13**	**54 238 591,00**	**800 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 601 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	339 611 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	31 355 357,00	0,00	29 000,00	26 936 876,00	21 666 438,00	4 161 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	26 383 850,00	0,00	20 000 000,00	29 480 437,00	38 616 916,33	14 609 919,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 657 845,00	0,00	2 417 000,00	1 710 400,00	8 029 956,67	3 747 333,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	84 334 592,00	0,00	5 212 000,00	59 339 600,00	179 035 608,13	31 720 339,00	770 000,00
26	Participations et créances rattachées	34 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	141 075 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	4 790 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	**1 777 200 068,75**	**984 835,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**19 616 560,77**	**37 429 419,14**	**8 879 174,72**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	201 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	128 922 742,15	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	984 835,00	0,00	0,00	19 416 560,77	31 839 419,14	8 879 174,72	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 266 635 326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	177 742 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	4 790 000,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	**771 458 261,98**	**24 795 632,00**	**65 143 630,00**	**218 314 998,52**		**2 210 385 360,63**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 601 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	680 000,00	0,00	0,00		680 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		339 611 812,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 592 207,00	462 398,00	3 585 283,00	28 573 074,00		128 361 833,00
204	Subventions d'équipement versées	213 215 000,00	15 774 000,00	5 119 090,00	82 203 000,00		445 402 212,33
21	Immobilisations corporelles	454 766 137,00	735 000,00	5 965 200,00	2 418 465,00		495 447 338,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	91 721 958,98	7 144 234,00	50 474 057,00	101 120 459,52		610 872 848,63
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		34 150 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		141 075 559,00
45	Opérations pour compte de tiers	162 959,00	0,00	0,00	4 000 000,00		10 152 959,00
	RECETTES	**85 310 075,00**	**241 425,77**	**111 300,00**	**13 801 000,00**		**1 944 573 859,15**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		201 900 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		129 722 742,15
13	Subventions d'investissement	71 810 075,00	241 425,77	111 300,00	9 101 000,00		142 383 790,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 268 635 326,60
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	13 500 000,00	0,00	0,00	0,00		13 500 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		177 742 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00		10 690 000,00

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 sur la section de fonctionnement.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	6 763 589 245,60	16 145 069,35	0,00	68 062 603,65	69 762 603,65	0,00	69 762 603,65	85 907 673,00
930	Services généraux	847 263 045,60	3 217 914,83	0,00	-13 300 796,35	-13 300 796,35	0,00	-13 300 796,35	-10 082 881,52
930-5	Gestion des fonds européens	425 071,00	0,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00
931	Sécurité	413 290 879,00	983 153,58	0,00	-719 000,00	-719 000,00	0,00	-719 000,00	264 153,58
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	744 304 557,00	1 393 817,45	0,00	-6 994 767,00	-6 294 767,00	0,00	-6 294 767,00	-4 900 949,55
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	574 642 116,00	947 201,63	0,00	5 478 265,00	5 478 265,00	0,00	5 478 265,00	6 425 466,63
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 779 773 858,00	4 882 677,95	0,00	3 220 000,00	3 220 000,00	0,00	3 220 000,00	8 102 677,95
934-3	APA	132 390 299,00	113 136,01	0,00	460 000,00	460 000,00	0,00	460 000,00	573 136,01
934-4	RSA / Régularisations de RMI	445 858 242,00	31 785,44	0,00	7 260 000,00	7 260 000,00	0,00	7 260 000,00	7 291 785,44
935	Aménagement des territoires et habitat	254 188 433,00	1 553 772,00	0,00	18 557 918,00	18 557 918,00	0,00	18 557 918,00	20 111 690,00
936	Action économique	49 048 099,00	285 900,81	0,00	-798 237,00	-798 237,00	0,00	-798 237,00	-512 336,19
937	Environnement	881 414 726,00	1 496 049,67	0,00	50 519 800,00	50 519 800,00	0,00	50 519 800,00	52 015 849,67
938	Transports	640 989 920,00	1 239 659,98	0,00	4 489 421,00	5 489 421,00	0,00	5 489 421,00	6 729 080,98
939	**Fonction en réserve**								
94	**Services communs non ventilés**	**2 284 116 928,60**	**0,00**		**95 122 189,00**	**95 122 189,00**		**95 122 189,00**	**95 122 189,00**
940	Impositions directes	1 311 762 873,94	0,00		22 971 034,00	22 971 034,00		22 971 034,00	22 971 034,00
941	Autres impôts et taxes	291 586 794,76	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	65 786 817,00	0,00		12 901 165,00	12 901 165,00		12 901 165,00	12 901 165,00
943	Opérations financières	142 511 720,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 010 645,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*469 458 077,90*			*59 219 990,00*	*59 219 990,00*		*59 219 990,00*	*59 219 990,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**14 829 299,37**		**0,00**	**-14 600 000,00**	**-14 600 000,00**		**-14 600 000,00**	**-14 600 000,00**

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*14 829 299,37*			*-14 600 000,00*	*-14 600 000,00*		*-14 600 000,00*	*-14 600 000,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		9 062 535 473,57	16 145 069,35	0,00	148 584 792,65	150 284 792,65	0,00	150 284 792,65	166 429 862,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	166 429 862,00

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

III – VOTE DU BUDGET — III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 540 388 421,72	0,00	75 215 170,00	75 215 170,00	75 215 170,00
930	Services généraux	195 003 210,72	0,00	6 414 586,00	6 414 586,00	6 414 586,00
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	1 272 500,00	0,00	943 668,00	943 668,00	943 668,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	81 567 094,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	84 616 546,00	0,00	12 524 751,00	12 524 751,00	12 524 751,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	356 054 138,00	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
934-3	APA	18 220 000,00	0,00	5 150 000,00	5 150 000,00	5 150 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	263 090 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	62 367 553,00	0,00	12 708 000,00	12 708 000,00	12 708 000,00
936	Action économique	60 417 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	922 354 361,00	0,00	32 774 165,00	32 774 165,00	32 774 165,00
938	Transports	492 925 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	6 522 147 051,85	0,00	89 514 692,00	91 214 692,00	91 214 692,00
940	Impositions directes	3 545 457 463,00	0,00	59 612 431,00	59 612 431,00	59 612 431,00
941	Autres impôts et taxes	2 625 179 748,58	0,00	12 873 133,00	14 573 133,00	14 573 133,00
942	Dotations et participations	98 774 330,27	0,00	3 241 201,00	3 241 201,00	3 241 201,00
943	Opérations financières	19 640 510,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*233 095 000,00*		*11 487 927,00*	*11 487 927,00*	*11 487 927,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		9 062 535 473,57	0,00	164 729 862,00	166 429 862,00	166 429 862,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
TOTAL	166 429 862,00

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Les comptes 76 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

IV – ANNEXES — IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	**1 850 561 049,70**	**833 962 249,25**	**315 071,00**	**412 571 879,00**	**738 009 790,00**	**580 120 381,00**	**1 782 993 858,00**	**132 850 299,00**
011	Charges à caractère général	0,00	178 928 736,45	246,00	15 909 101,00	42 093 084,02	79 547 134,00	82 626 062,01	658 654,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	403 755 388,00	314 825,00	167 195 444,00	510 148 077,00	324 094 186,00	534 777 658,00	3 191 645,00
014	Atténuations de produits	1 705 008 684,70	167 377 779,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	70 900 365,45	0,00	229 467 334,00	185 768 628,98	176 479 061,00	1 165 590 137,99	129 000 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 040 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	142 511 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**6 368 778 816,85**	**201 417 796,72**	**2 500 000,00**	**2 216 168,00**	**81 567 094,00**	**97 141 297,00**	**360 754 138,00**	**23 370 000,00**
013	Atténuations de charges	0,00	4 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	17 870 612,71	0,00	0,00	13 158 308,00	57 298 816,00	86 100 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 164 370 701,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 090 452 074,06	240 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	92 015 531,27	5 113 240,00	2 500 000,00	1 262 500,00	52 471 886,00	6 869 084,00	230 053 138,00	19 150 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	172 993 824,01	0,00	953 668,00	15 936 900,00	32 973 397,00	44 601 000,00	4 220 000,00
76	Produits financiers	21 940 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2022

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**453 118 242,00**	**272 746 351,00**	**48 249 862,00**	**931 934 526,00**	**646 479 341,00**		**8 683 912 898,95**
011	Charges à caractère général	12 514 571,00	88 461 339,00	5 792 338,00	267 743 050,00	104 164 653,00		878 438 968,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 219 126,00	170 863 612,00	11 639 434,00	337 262 130,00	70 441 147,00		2 546 932 651,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 872 386 464,05
65	Autres charges de gestion courante	427 384 546,00	13 421 400,00	30 818 090,00	326 899 346,00	471 573 541,00		3 227 302 450,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 040 645,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		142 511 720,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00		13 300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**263 090 009,00**	**75 075 553,00**	**60 417 350,00**	**955 128 526,00**	**492 925 660,00**		**8 984 382 408,57**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00		4 240 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 547 000,00	52 357 850,00	35 087 990,00	436 073 460,00		701 494 036,71
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 164 370 701,52
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	0,00	616 709 535,00	0,00		4 955 991 738,06
74	Dotations et participations	11 500 000,00	661 566,00	140 000,00	1 301 331,00	7 315 000,00		430 353 276,27
75	Autres produits de gestion courante	5 000 000,00	68 866 987,00	7 919 500,00	301 989 670,00	49 537 200,00		704 992 146,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 940 510,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00